Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DICTIONNAIRE
HISTORIQUE
DE LA VILLE DE PARIS
ET DE SES ENVIRONS.

TOME III.

Digitized by Google

Hæc tantùm inter caput extulit Urbes,
Quantùm lenta ſolent viburna cupreſſi.

Virg. Eclog. I.

Sur les autres Cités cette Ville l'emporte ;
Autant que du cyprès les ſuperbes rameaux
S'élèvent au-deſſus des foibles arbriſſeaux.

Digitized by Google

DICTIONNAIRE
HISTORIQUE
DE LA VILLE DE PARIS
ET DE SES ENVIRONS,

DANS lequel on trouve la Deſcription des Monumens & Curioſités de cette Capitale ; l'établiſſement des Maiſons Religieuſes, celui des Communautés d'Artiſtes & d'Artiſans ; le nombre des Rues & leur détail hiſtorique, tous les Colléges & les Bourſes qui leur ſont affectées, &c. &c. &c. avec le Plan nouveau de la Ville, & celui des Environs à quinze lieues au moins à la ronde. Dans ces derniers, on donne l'hiſtorique des Châteaux, la nature du Sol, les Patrons & Collateurs des Cures & Bénéfices, &c.

DÉDIÉ

A M. LE MARÉCHAL DUC DE BRISSAC,

Par MM. HURTAUT, *Maître-ès-Arts & de Penſion de l'Univerſité, ancien Profeſſeur de l'École Royale Militaire ; &* MAGNY, *ancien Premier Commis des Fermes du Roi.*

BIBLIOTHÈQUE DE F. C. DE LA HARPE

TOME III.

A PARIS,

Chez MOUTARD, Imprimeur-Libraire de la REINE, Hôtel de Cluny, rue des Mathurins.

M. DCC. LXXIX.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

CANTONALE

Digitized by Google

Digitized by Google

DICTIONNAIRE HISTORIQUE

DE LA VILLE DE PARIS

ET DE SES ENVIRONS.

FAC

FACULTÉS. (*les quatre*) L'Univerſité eſt compoſée de quatre Facultés ; ſavoir, la Faculté de Théologie, celle de Droit, celle de Médecine & celle des Arts, qui eſt la plus ancienne, la plus étendue, & proprement l'Univerſité. Cette Faculté des Arts comprend toutes les perſonnes qui ne ſont point Docteurs. Elle a pour objets la Grammaire Latine & Grecque, la Rhétorique & la Philoſophie. La Faculté de Théologie eſt compoſée de Docteurs qui ſont ou de la Maiſon de Sorbonne ou de celle de Navarre, & des Docteurs Ubiquiſtes, c'eſt-à-dire, qui ne ſont d'aucune Société.

L'Hiſtoire nous apprend que l'on commença à ouvrir des Ecoles de Juriſprudence & de Médecine long-tems après l'établiſſement des Ecoles des Arts & de la Théologie. La Philoſophie vint enſuite, & l'on enſeigna d'abord cette ſcience de trois manières, comme du Boulay l'a remarqué dans ſon *Hiſtoire de l'Univ. de Paris, Tom. II, pag.* 562. La première étoit ſimple, & ſelon la manière ancienne : la ſeconde étoit ſelon les principes d'Ariſtote & des Péripatéticiens : & la troiſième conſiſtoit en termes & en vains diſcours. La première manière étoit bonne ; la ſeconde tolérable & la

troiſième très-vicieuſe. Quant à la Faculté de Médecine, on ne commença d'en faire des leçons publiques que ſous le règne de Charlemagne : il y avoit auparavant des Ecoles de cette ſcience dans les Académies de Marſeille, de Bordeaux & de Toulouſe.

L'étude du Droit Eccléſiaſtique précéda celle du Droit Civil, & ce ne fut de même que ſous le règne de Charlemagne, que l'on ouvrît dès Ecoles de l'un & de l'autre Droit. *Voy.* ARTS, DROIT, MÉDECINE, THÉOLOGIE.

FALOTS. *Voy.* BUREAU *pour les Falots*, *Tom. I*, *pag. 707.*

FARCEURS. Eſpèce de Comédiens ou Baladins que l'on voit en grand nombre ſur les Boulevards de la Ville.

FARCHEVILLE. *Voy.* BOUVILLE.

FAUXBOURGS *de Paris.* Louis XV, devenu majeur, borna, par l'article I de ſa Déclaration, l'enceinte de la ville de Paris, à ce qui eſt renfermé par le rempart planté d'arbres, depuis l'Arſenal, juſqu'à la porte Saint-Honoré, & de-là en ſuivant le foſſé juſqu'à la rivière ; & de l'autre côté de la rivière, en ſuivant l'alignement du rempart déſigné au plan, depuis le bord de la rivière, juſqu'à la rue de Vaugirard, & de-là en ſuivant le rempart, juſqu'à la rue d'Enfer, où il finit ; de-là, en allant le long de la rue de la Bourbe, à côté du Monaſtère de Port-Royal, ledit Monaſtère étant hors de l'enceinte, & de-là allant aboutir à la rue Saint-Jacques, & enſuite par une petite rue qui eſt attenant des Capucins, allant gagner le Boulevard qui eſt derrière le Val-de-Grace, & dudit Boulevard en ſuivant la rue des Bourguignons, & en prenant à gauche au bas de ladite rue, ſuivant la rue de l'Ourſine, juſqu'à la rue Moufferard ; & de cette rue, entrant dans la vieille rue Saint-Jacques, autrement dite la rue Cenſière, & ſuivant cette dernière dans toute ſa longueur, juſqu'à la rue Saint-Victor, autrement nommée la rue du Jardin-Royal ; & de-là côtoyant le Jardin-Royal, juſqu'au Boulevard qui aboutit à la rivière.

Diviſion des Fauxbourgs.

Le quartier du Palais-Royal comprend le *fauxbourg Saint-Honoré*, la Ville-l'Evêque & le Roule.

Le quartier Montmartre comprend le *fauxbourg Montmartre*, les Porcherons.

Le quartier Saint-Denis comprend le *fauxbourg Saint-Lazare*, le *fauxbourg Saint-Denis*, la Nouvelle-France.

Le quartier Saint-Martin comprend le *fauxbourg Saint-Martin*, le *fauxbourg Saint-Laurent* & la Courtille.

Le quartier du Temple comprend le *fauxbourg du Temple* & Pincourt.

Le quartier Saint-Antoine comprend le *fauxbourg Saint-Antoine.*

Le quartier de la place Maubert comprend le *fauxbourg Saint-Victor* & le *fauxbourg Saint-Marcel.*

Le quartier Saint-Benoît comprend le *fauxbourg Saint-Jacques.*

Le quartier du Luxembourg comprend le *fauxbourg Saint-Michel.*

Le quartier Saint-Germain comprend le Gros-Caillou.

Le quartier de la Cité comprend l'Iſle *Notre-Dame.*

LIMITES DES FAUXBOURGS.

F. *Saint-Antoine.* Depuis la porte Saint-Antoine, juſqu'au Trône.

F. *Saint-Denis.* Depuis la porte Saint-Denis, juſqu'à la rue du fauxbourg Saint-Lazare.

F. *Saint-Honoré.* Depuis la porte Saint-Honoré, juſqu'au Roule.

F. *Saint-Jacques.* Depuis la fontaine des Carmelites, juſqu'à l'Obſervatoire.

F. *Saint Laurent.* Depuis la grille Saint-Martin, juſqu'au chemin de la Villette.

F. *Saint-Lazare.* Depuis la grille Saint-Denis, juſqu'à la campagne.

F. *Saint-Martin.* Depuis la porte Saint-Martin, juſqu'à la grille.

F. *Montmartre.* Depuis la porte de ce nom, juſqu'aux Porcherons.

F. *du Temple* ou des *Porcherons.* Depuis la porte du Temple, juſqu'à la Courtille.

F. *Saint-Victor* ou du *Jardin du Roi.* Depuis la Pitié, juſqu'à la Croix-clamart.

FAVIERES *en Brie.* Village éloigné de huit lieues de Paris, du côté de l'orient, dans une vallée qui n'eſt diſtante

de Tournon que d'une demi-lieue, vers le nord. Le pays eſt fort aquatique & plein de prairies. Il y a auſſi des labourages & un grand nombre de bocages; & la forêt qu'on appelle de Crecy, s'étend en partie ſur cette Paroiſſe. L'origine du nom de ce lieu, & de tous les autres Favières qui ſont en France, ſe découvre naturellement dans la dénomination Latine *Fabariæ*, qui ſignifie un lieu où il croiſſoit beaucoup de fèves. Il eſt de l'Election de Rozoy.

L'Egliſe eſt ſous le titre de Saint Martin & appartient aux Chanoines Réguliers de Prémontré. L'Abbé eſt gros Décimateur de la Paroiſſe, avec le Seigneur de Neuf-Moutier. Favières eſt du Doyenné du vieux Corbeil.

FAYANCIERS. Ce ſont ceux qui ont le droit de fabriquer & vendre la fayance.

Cette Communauté qui avoit obtenu ſes premiers Statuts de Henri IV, par Lettres-patentes en 1600, en obtint de nouveaux en 1659, régiſtrés en Parlement la même année.

Par Arrêt du Conſeil d'Etat du 21 ſeptembre 1706, on a réuni à cette Communauté celle des Emailleurs, Verriers, Patenôtriers, & chacune d'elles eſt gouvernée & régie ſous les mêmes Statuts & Réglemens.

Par un des articles deſdits Statuts, il eſt dit que tout Apprentif ou Compagnon qui abuſera des *femme*, *fille*, *parente* ou *ſervante* de ſon Maître, ſera déchu du droit de parvenir à la maîtriſe.

L'apprentiſſage eſt de 5 ans, & 5 ans de compagnonage. Les fils de Maîtres ne ſont point exempts de l'apprentiſſage.

Le brevet coûte 80 liv. & la maîtriſe 500 liv. ſi l'on a qualité, & 200 liv. ſeulement en épouſant une fille de Maître. Patron, S. Eloy.

FÉODISTES. Ce ſont ceux qui connoiſſent particulièrement la partie des Fiefs & Biens ſeigneuriaux, & qui font le dépouillement des Terriers, ſur les plans géométriques & topographiques que leur fourniſſent les Arpenteurs, pour cenſtater les Domaines des Seigneurs & les biens de leurs Cenſitaires.

FERANDINIERS. Fabricans d'étoffes en or, argent, ſoie & laine. L'apprentiſſage eſt de cinq années, le brevet coûte 50 liv. la maîtriſe 500 liv. Le compagnonage eſt de deux ans. Les Apprentifs du Royaume peuvent ſe faire rece-

voir Maîtres dans cette Communauté pour une ſomme de 650 liv. après avoir fait deux années de compagnonage chez les Maîtres, ce qui leur tient lieu d'apprentiſſage. Patron, S. Louis. Bureau, rue neuve Saint-Merry.

FERBLANTIERS. Ce ſont les Ouvriers qui font & vendent divers ouvrages de fer-blanc, comme plats, aſſiettes, lampes, lanternes, &c. Les premières Manufactures de fer-blanc qu'on ait vues en France, furent établies du règne de Louis XIV, ſous la protection de M. Colbert. Les Ferblantiers ſont de la Communauté des Taillandiers. *Voyez* TAILLANDIERS.

FERMES-GÉNÉRALES. *Voy.* l'*Almanach-Royal*.

FERMIERS-GÉNÉRAUX. *Voy.* l'*Almanach-Royal*.

FERRAILLEURS. Ce ſont ceux qui achetent les vieux carroſſes, chaiſes, caleches, cabriolets, &c. les dépecent, & en revendent les vieux fers en détail. Ils ne ſont établis en Corps de Jurande, que depuis le milieu du dernier ſiècle; ils payèrent en 1693, 30000 liv. & ſur la fin du régne de Louis XIV, ils coopérèrent à un renouvellement de finance, dont les beſoins urgens de l'Etat avoient rendu la création auſſi excuſable que néceſſaire. Il n'appartient qu'aux Maîtres de cette Communauté d'aller par les rues, un ſac ſur le dos, crier *vieilles ferrailles à vendre*; à peine de ſaiſie, confiſcation, amende contre ceux qui acheteroient ce que les Lettres patentes de ces Crieurs leur permettent. Les Maîtres qui compoſent cette Communauté, ne font point d'Apprentifs; mais lorſqu'il y a des maîtriſes vacantes, ils en rempliſſent le nombre par aſſociation ou élection. Par l'article XLV des Statuts des Maîtres Selliers, Carroſſiers, il eſt expreſſément défendu à tous Ferrailleurs de vendre aucuns carroſſes, caleches, chaiſes roulantes, ſans être dépecés & mis par morceaux, à peine de confiſcation & d'amende.

Patron, Saint Sébaſtien & Saint Roch. Bureau, rue de la Vannerie.

FERRIERES. Village du Doyenné de Lagny, à 6 lieues de Paris, du côté de l'orient, à deux ou environ de Lagny, qui eſt au nord, & à demi-lieue de Tournan, qui eſt à

peu-près vers le midi. C'eſt un pays de labourages & de prairies.

L'Egliſe eſt du titre de Saint Remi, de même que celle de Collégien, dont Ferrières paroît avoir été démembré. L'édifice eſt des plus complets & des mieux entendus de toute la Brie. Elle eſt tournée a l'orient du ſolſtice d'été, & ornée de galeries fermées, & de petites colonades réunies qui en ſoutiennent les voûtes. Elle eſt terminée en demi-cercle, auſſi bien que les deux ailes, où l'on voit des panneaux de vitre d'environ 500 ans. Au frontiſpice, eſt un œuil-de-bœuf ou roſe qui en fait la décoration. Le tableau de la Chapelle de la Vierge paſſable pour avoir été peint par M. de *Joncoy*, qui étoit Seigneur de ce lieu, en 1737.

Cette Egliſe fut une de celles ſur leſquelles les Calviniſtes vomirent leur rage dans le tems des guerres de Charles IX. Ils y mirent le feu; mais il n'y eut que la charpente qui en ſouffrit. Le Roi accorda aux habitans en 1570, la quantité de vingt & un chênes à prendre dans la forêt de Crecy, pour réparer cette Egliſe. La Chapelle du Château eſt à la nomination du Seigneur. La Cure eſt à la préſentation de l'Abbé d'Hermières. M. *Racine de Jonquoy*, Tréſorier-général des Ponts & Chauſſées de France, étoit Seigneur de cette terre en 1727.

FERRIERES. (les) *Voy.* OZOIR-LA-FERRIERE.

FERROLES. Village ſitué ſur un côteau qui regarde le ſeptentrion. Ce côteau fort couvert d'arbres & de bocages, rend le vallon fort gai en été; & le reſte du territoire eſt en labourages & prairies. Ce pays eſt arroſé par un ruiſſeau qui prend ſa ſource ſur la Paroiſſe de Chevry, & qui coule d'orient en occident.

L'Egliſe eſt ſous le titre de S. Germain. La Cure qui étoit autrefois à la nomination de l'Abbé de Saint-Maur, eſt aujourd'hui de plein droit à l'Archevêque de Paris. Le Curé eſt Décimateur. Ferroles eſt du Doyenné du vieux Corbeil.

FEUILLANS, (les) *rue Saint-Honoré.* Congrégation particulière de Religieux reformés de l'Ordre de Cîteaux, laquelle a pris ſon nom de l'Abbaye de Feuillans dans le diocèſe de Rieux. *Jean de la Barrière*, Abbé de Feuillans, fut l'Auteur de cette réforme; il porta ſi loin l'auſtérité de cette Règle, que depuis ſa mort on a été obligé de la mitiger ſur

plusieurs articles, & en dernier lieu sur la nudité des pieds. Le Roi Henri III avoit conçu une estime si particulière pour ce Saint Réformateur, qu'il voulut l'avoir auprès de lui, & le fit venir à Paris avec 62 de ces Religieux. Cette sainte colonie vint à pied de Feuillans à Paris, marcha toujours en procession pendant cette longue & pénible route, & arriva enfin à Vincennes, où le Roi étoit alors, le 11 de juillet de l'an 1587; mais comme le Couvent que le Roi leur faisoit bâtir, n'étoit pas encore en état de les loger, ils demeurèrent pendant deux mois dans un Prieuré de l'Ordre de Grammont, au bois de Vincennes, aujourd'hui occupé par les Minimes.

Le Monastère des Feuillans est situé dans la rue Saint-Honoré, vis-à-vis la place de Louis-le-Grand: c'est, après l'Abbaye de Feuillans, la plus belle maison de cette Congrégation. Le portail fut élevé en 1676. Il fait face à la place des Conquêtes, & a pour point de vue la statue équestre de Louis-le-Grand. Il est décoré de quatre colonnes corinthiennes isolées, d'un entablement & d'un fronton. On voit sur cette porte un bas-relief représentant le Roi Henri III, qui reçoit l'Abbé Dom Jean de la Barrière & ses Compagnons. Dans le fronton est l'écu des Armes de France & de Navarre. Vis-à-vis ce portail, est la porte intérieure du Couvent, laquelle est en voussure, avec des refends & d'autres ornemens qui font un assez bel effet. A main gauche, dans la même cour, est l'Eglise dont le portail est de *François Mansard*. Quoique ce soit une production de la jeunesse de cet Architecte, & qu'il y ait bien des défauts, on y voit ce beau génie & ces excellentes proportions, qui ont fait augurer que l'Auteur seroit un jour un grand Maître dans ce bel Art.

Cette Eglise fut commencée en 1601, au moyen des aumônes qu'on fit à ces Religieux pendant le Jubilé du commencement du dernier siècle. Le Roi Henri-le-Grand posa la première pierre, & ordonna que ce Monastère jouiroit de tous les droits & prérogatives dont jouissent les Maisons Religieuses de fondation royale. Le bâtiment fut achevé en 1608, & *François d'Escoubleau de Sourdis*, Archevêque de Bordeaux, & Cardinal, en fit la Dédicace la même année, sous l'invocation de Saint Bernard. *Marie de Médicis* donna, peu de tems après, de fort beaux ornemens d'Eglise, & fit faire le retable du maître-autel. Le portail restoit encore à faire; mais le Roi Louis XIII ayant bien voulu entrer pour une somme considérable dans la dépense qu'il convenoit de faire, on l'entreprit, & il fut achevé en 1624.

Ce portail eſt compoſé de deux ordres d'architecture poſés l'un ſur l'autre. Le premier eſt l'ionique, & conſiſte en huit colonnes, au milieu deſquelles eſt la porte de l'Egliſe. Dans les entre-colonnes, ſont deux figures de pierre groſſièrement ſculptées par *Guillain*. Le ſecond ordre eſt compoſé de quatre colonnes corinthiennes, au milieu deſquelles eſt un grand vitrail. Les angles ſont enrichis de deux pyramides ruſtiques, qui ſont abſolument de l'invention de *Manſard*. Le tout eſt ſurmonté d'un attique, accompagné de deux ſtatues de *Guillain*, & de quelques amortiſſemens. Ce morceau d'architecture a partagé les ſuffrages des Connoiſſeurs. Selon les uns, on y remarque par-tout un goût excellent, & une manière vigoureuſe. Les colonnes en ſont belles, bien meſurées & bien entendues. Les pilaſtres n'ont point cette diminution vicieuſe que nos Modernes veulent leur donner, malgré les exemples contraires qu'on remarque dans l'arc de Conſtantin, & dans quelques morceaux antiques. Les pyramides même ſont regardées comme un enchériſſement que Manſard a ajouté à l'ordre corinthien. D'autres, au contraire, ſoutiennent que l'ordonnance en général en eſt peu reguliére, & trop exhauſſée pour la face de l'Egliſe. Ils trouvent que les pyramides ſont trop courtes, trop maſſives, & qu'elles accompagnent d'autant plus mal ce portail, que l'ordre corinthien n'a jamais été uni avec le ruſtique.

L'intérieur de l'Egliſe eſt propre & orné. Le grand-autel eſt décoré de colonnes torſes & de pluſieurs figures. Le tableau repréſente l'Aſſomption de la Vierge, & a été peint par *Jacques Bunel*. Il n'a pas quatre pieds de large, & cependant ce Peintre a ſi bien ſu mettre à profit cette largeur, qu'il y a fait entrer les figures des douze Apôtres grandes comme nature, & les y a placées ſans aucun embarras. La figure de la Vierge eſt de *la Foſſe*; car Bunel qui étoit Calviniſte, ne voulut jamais achever ce tableau par un caprice pittoreſque, auquel il ſeroit difficile de donner quelque prétexte raiſonnable.

Cette Egliſe a 14 Chapelles, 7 de chaque côté, dont quelques-unes ſont aſſez ornées pour mériter les regards des Curieux. Dans la première, à main droite, du côté du maître-autel, eſt une figure de marbre blanc, de grandeur naturelle, portée par un piedeſtal de marbre noir & blanc, laquelle repréſente *Raimond Phelippeaux*, Seigneur d'Herbaut, Conſeiller & Sécrétaire d'Etat de Louis XIII, mort le 2 du mois de mai de l'an 1629. La ſeconde, du même côté, appartient à Meſſieurs *Pelletier*. On y remarque quelques peintures.

La troiſième a appartenu à MM. *de Vendôme*. On y voit une ſtatue de la Vierge, qui eſt de Jacques Sarrazin, Sculpteur fameux. Dans la quatrième, eſt un tombeau de marbre noir, accompagné de deux Vertus de marbre blanc : au milieu eſt un buſte auſſi de marbre, qui repréſente *Guillaume de Monthelon*, Conſeiller d'Etat, mort le 11 mai 1722, âgé de 53 ans. La cinquième renferme le tombeau de *Louis de Marillac*, Maréchal de France, qui eut la tête tranchée en place de grève, le 10 de mai 1631. C'étoit un des plus ſages & des plus vertueux hommes de ſon tems ; mais il étoit ſuſpect au Cardinal de Richelieu, premier Miniſtre, & d'ailleurs fort attaché à la Reine *Marie de Médicis*, dans l'alliance de laquelle il avoit eu l'honneur d'entrer, ayant épouſé *Catherine de Médicis*, fille de Côme de Médicis, & de Diane, Comteſſe de Bardi. La Maréchale mourut de chagrin peu de tems avant l'exécution de ſon mari. Voici l'épitaphe qui eſt gravée ſur le tombeau qui renferme les cendres de l'un & de l'autre.

Hic jacet

Ludovicus de Marillac,
Franciæ Mareſcallus ;
Et Regiorum ordinum Eques ordinatus,
Splendore generis, fortitudine geſtorum,
Et virtutis nec quicquam integræ,
Sorte funeſtâ clarus.
Obiit anno R. S. M. D. C. XXXI.

Jacet unà cum conjuge
Catharina de Medicis,
Ejus uxor,
Quæ miſerè ab illo divulſa,
Et unicè pro illo ſollicita,
Paucis antè viri ſupremum diem,
Menſibus vivere deſiit.

Viator,
Forti viro, & piæ fœminæ,
Facilem apprecare ſummum
Judicem Deum.

Sur le jambage, qui eſt entre ces deux Chapelles, eſt le cénotaphe, ou tombeau vuide, de *Henri de Lorraine*, Comte d'Harcourt, & d'*Alphonſe de Lorraine*, ſon fils, Chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jéruſalem. Les corps de l'un

& de l'autre ont été inhumés dans l'Egliſe de l'Abbaye de Royaumont ; mais ces deux Princes étoient ſi célèbres par leurs exploits, qu'on leur a érigé ici ce cénotaphe à l'exemple des Anciens. Ce monument, qui eſt du deſſin & de l'exécution de *Nicolas Renard*, Sculpteur, originaire de Nanci, fut poſé en 1693, & conſiſte en une forme de tombeau de marbre noir, porté par un piedeſtal fort exhauſſé, ſur le devant duquel eſt un bas-relief d'or moulu, de même que les feſtons. Sur le tombeau, eſt la figure du Tems, couchée au pied d'un grand obéliſque, & auprès eſt un Livre ouvert, ſur l'une des pages duquel on lit ces paroles du IIIe. Chap. du Liv. de la Sageſſe : *Spes illorum immortalitate plena eſt ;* & ſur l'autre, celles-ci du XLI. Chap. de l'Eccléſiaſtique : *Bonum autem nomen permanebit in ævum.* Une grande figure ailée, qui eſt debout, & qui ſemble triompher du tems, déſigne l'Immortalité. Elle tient d'une main un médaillon ſur lequel eſt le portrait du Comte d'Harcourt, & de l'autre l'épée de ce Prince. A côté de cette figure, & au bas, eſt un autre médaillon, ſur lequel eſt le portrait du Prince Alphonſe de Lorraine, tenu par un Génie. L'obéliſque eſt ſurmonté d'un globe doré, ſur lequel eſt un grand aigle auſſi doré, ayant ſes ailes éployées. Au bas de ce monument eſt cette épitaphe :

D. O. M.

Et æternæ memoriæ ſereniſſimorum Principum Henrici à Lotharingiâ, *Comitis Harcuriani, Franciæ Paris & ſummi Armigeri ;* & Alphonſi Ludovici *hujus filii, Equitis, & Melitenſium Triremium Prætoris, Nancæi Primatis. Ob vindicatam à patre regni gloriam, repreſſo ad inſulas Lerinenſes Hiſpano faſtu, liberato Caſali, Taurino expugnato, fuſis terra marique hoſtibus, & aſſertam à filio Religionem, victâ apud Rhodum Turcarum claſſe, fractis ad Cycladas navibus Byzantinis, fugatis Algeriæ, Bizertæque prædonibus. Hic gentilitiæ in Deum pietatis, in hoſtes fortitudinis, in ſingulos humanitatis hæres clariſſimus, paternæ memoriæ monumentum hoc vivens poni mandaverat, ſed præcipiti morte præreptus, præſtantiſſimo parenti non indignus acceſſit honoris Socius, qui digniſſimus exiſtierat virtutum æmulus. Obiit pater anno* M. D. C. LXVI. *13 kalendas aug. ætatis* LXVI. *Filius, vero anno* M. D. C. LXXXIX. *4 idus jun. ætatis* XLIV.

J. B. du Bignon, *Principi à Mathematicis olim, dehinc à*

ſecretis, mœrori juſtiſſimo obſequens opus abſolvendum curavit 1695.

Dans la Chapelle ſuivante, l'on voit pluſieurs peintures de *Simon Vouet*. Le S. Michel qui précipite le diable dans le fond des enfers, eſt regardé comme le chef-d'œuvre de ce Peintre. Entre les ſept Chapelles, qui ſont de l'autre côté de la nef, l'on en diſtingue principalement trois. Dans la plus proche du maître autel, eſt un tombeau de marbre blanc en forme d'urne, de douze pieds de longueur, ſur douze de hauteur, ſoutenu par un piedeſtal de marbre jaſpé. Ce fut *Jeanne-Armande de Schomberg*, femme de *Charles de Rohan*, ſecond du nom, Duc de Montbaſon, Prince de Guemené, &c. morte le 10 juillet 170[illegible], en ſa 74e. année, qui, de ſon vivant, ſe fit ériger ce tombeau, ſur lequel il n'y a ni épitaphe, ni inſcription.

La ſeconde appartient à M. *de Beringhen*, premier Ecuyer du Roi; c'eſt dans celle-ci qu'a été inhumé le Maréchal d'*Uxelles*, mort à Paris le 10 d'avril 1730, dans la 79e. année de ſon âge, ſans avoir été marié. Il avoit été Ambaſſadeur extraordinaire, & Plénipotentiaire au Congrès d'Utrecht, Miniſtre du Conſeil de Régence, & Préſident du Conſeil des Affaires étrangères.

La Chapelle de *Roſtaing* eſt la cinquième de ce côté-ci, & celle de toutes où l'on a moins épargné le marbre. Vis-à-vis l'autel, il y a une colonne de *marbre portor*, ſur laquelle eſt une urne qui renferme le cœur d'*Anne Hurault*, fille du Chancelier de *Chiverni*, & femme de *Charles*, Comte de Roſtaing, morte à Paris le 16 d'avril de l'an 1635, âgée de 52 ans. Tout auprès eſt un mauſolée de marbre noir, ſur lequel ſont deux ſtatues de marbre, à genoux, qui ont chacune leur inſcription. Sous l'une, on lit:

Ci-deſſus eſt la repréſentation de haut & puiſſant Seigneur, Meſſire Triſtan de Roſtaing, *Chevalier des Ordres du Roi, décédé le 7 mars 1691, âgé de 78 ans.*

Sous l'autre figure, eſt cette inſcription:

Ci-deſſus eſt la repréſentation de haut & puiſſant Seigneur, Meſſire Charles de Roſtaing, *décéde le 4 janvier 1660.*

Ce tombeau n'eſt que le cénotaphe de *Triſtan de Roſtaing*, qui fut enterré en l'Egliſe de Vaulx-Apenil, près de Melun;

mais *Charles de Roſtaing*, ſon fils, a été véritablement inhumé en cet endroit. Sur quatre colonnes de brêche noir & blanche, dont les chapitaux ſont dorés, on voit quatre buſtes de marbre blanc, qui repréſentent *Louis*, *Jean*, *Antoine* & *Gaſton de Roſtaing*, tous inhumés dans cette Chapelle. Dans la Chapelle qui eſt auprès, on voit la ſtatue à genoux, en marbre blanc, de *Claude de l'Aubépine*, femme de *Mederic de Barbeſières*, qui n'étoit pas Maréchal de France, ainſi que le dit le Maire, dans ſon Livre intitulé, *Paris ancien & nouveau*; mais grand Maréchal-de-logis du Roi, & Chevalier de l'Ordre du Saint-Eſprit. Elle mourut le 22 juin 1613, âgée de 63 ans.

Le chœur eſt aſſez propre. Il eſt orné de pluſieurs grands tableaux, qui repréſentent la vie de J. C. Ce ſont d'aſſez mauvaiſes copies faites d'après *Rubens*. Au milieu du chœur, eſt une tombe de marbre noir, ſur laquelle eſt une inſcription en l'honneur de D. *Goulu*, Général de l'Ordre.

On voit dans le Chapitre pluſieurs tombes pareilles à celle-ci, entr'autres celles de D. *Roger* & de D. *Pradillon*, l'un & l'autre Généraux de cette Congrégation; les tombes & épitaphes de D. *Euſtache de Saint-Paul Aſſeline*, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris; de D. *Jerôme*, un des plus fameux Prédicateurs du dernier ſiècle; de D. *Turquois*, autre fameux Prédicateur du même ſiècle.

Ces deux célèbres Prédicateurs ne ſont point les ſeuls que cette Congrégation ait produits. Ils ont été précédés par trois autres, qui ont préché avec plus d'éclat. Le premier eſt D. *Jean de la Barrière*, Inſtituteur de la Congrégation des Feuillans, lequel avoit beaucoup de zèle & de talent pour la prédication. Le ſecond ſe nommoit D. *Bernard de Percin de Montgaillard*. Il étoit né Gentilhomme; & s'étant fait Feuillant, il fut un de ceux que Dom de la Barrière mena avec lui à Paris. Il prêchoit avec tant d'éloquence, qu'il ſe fit admirer à Paris & à la Cour. Il fut d'abord pour le Roi contre la Ligue; mais après la mort du Duc & du Cardinal de Guiſe, il ſe déclara pour la Ligue contre le Roi, ſon Maître & ſon Bienfaiteur. Son attachement à ce mauvais parti l'obligea de quitter le Royaume: il ſe retira en Flandres, où il mourut Abbé d'Orval. C'eſt lui qui eſt nommé le *petit Feuillant* dans l'Hiſtoire de la Ligue. Le troiſième, & celui de tous qui s'eſt le plus ſignalé pour la prédication, eſt Dom *Côme*, Prédicateur ordinaire du Roi, & enſuite Evêque de Lombez. Il ſe nommoit *Côme Roger*, & étoit fils d'un Avocat de Paris. Il joignoit à beaucoup de douceur, beaucoup d'eſprit, & une

ſageſſe qui ne s'eſt jamais démentie, ni dans le cloître, ni dans l'Epiſcopat.

Dans le cloître de ce Monaſtère, il y a quelques peintures qui repréſentent la vie de S. Bernard : elles ſont d'*Aubin Vouet*. Dans les carreaux du milieu des vitres, on a peint en apprêt l'hiſtoire de la Réforme des Feuillans, & par conſéquent la meilleure partie de la vie de Dom *Jean de la Barrière*.

La Bibliothèque, ſans être des plus nombreuſes, eſt cependant très-curieuſe. Le vaiſſeau n'en eſt pas bien grand ; mais il eſt décoré d'une ordonnance de pilaſtres corinthiens d'une aſſez belle menuiſerie. Au-deſſus des armoires, on a mis de ſuite les portraits de tous les Généraux de la Congrégation, à commencer depuis D. Jean de la Barriere, juſqu'à celui qui l'eſt à préſent.

Parmi les Livres imprimés, il y a un gros volume *in-folio*, intitulé *Catholicon & Proſodia*. C'eſt un vocabulaire Latin, qui fut imprimé à Mayence en l'année 1460. Les noms des Imprimeurs, ni celui de l'Auteur, n'y ſont point ; mais il eſt certain qu'il a été imprimé par *Jean Fauſt* & par *Pierre Schoeffer* ; car il n'y avoit point alors en Europe d'autre Imprimerie que la leur à Mayence. Quant au nom de l'Auteur, il n'eſt point à la vérité à la tête du Livre ; mais on voit dans le corps de l'Ouvrage, qu'il ſe nommoit *Joannes Genuenſis* ; on croit qu'il étoit Religieux de l'Ordre de Saint-Dominique, & qu'il compoſa cet Ouvrage l'an 1286.

Entre les Manuſcrits, on en a vu deux qui ont paru mériter une attention particulière. Le plus ancien eſt un *in-4°*. écrit ſur vélin, en très-beaux caractères & bien conſervés. Il renferme quarante-quatre Sermons de S. Bernard, traduits en François de ce tems-là. Le Père Mabillon dans ſa Préface ſur les Sermons de ce Saint, parle de ce Manuſcrit, & en vante l'antiquité & la ſingularité, mais il croit qu'il n'a été écrit qu'après la mort de ce Père ; car dans le titre on lui donne la qualité de Saint. De ces Sermons, il y en a ſix ſur l'Avent, ſix ſur la veille de Noël, cinq ſur le Jour de Noël, ou ſur S. Etienne ; un ſur S. Jean, un ſur les Innocens, trois ſur l'Epiphanie, un de l'Octave, deux pour le Dimanche d'après l'Octave, un ſur la converſion de S. Paul, trois ſur la Purification, deux de la Septuageſime, ſix ſur le Carême, un ſur S. Benoît, un qui eſt intitulé *Commun*, un autre qui a le même titre, & qui eſt la Préface de l'explication du Pſeaume LXXXX, & trois ſur l'Annonciation. On trouve dans ce Manuſcrit un nombre infini de termes & de tours, qui nous

ſont connoître l'état où étoit notre Langue dans le douzième ſiècle. Ce curieux Manuſcrit fut donné à D. *Goulu*, par Nicolas le Fevre, Précepteur du Roi Louis XIII.

L'autre Manuſcrit eſt un recueil en trois volumes *in*-4°. de tout ce qui ſe paſſa dans la Congrégation de *Auxiliis*. Toutes ces pièces ont été recueillies par *Jacques le Boſſu*, Religieux Bénédictin de l'Abbaye de Saint-Denis, & Docteur en Théologie de la Faculté de Paris. Il avoit été Précepteur du Cardinal de Guiſe, qui fut tué à Blois, & étoit célèbre par ſa piété, par ſa doctrine, & par le talent de la prédication. Il fut envoyé à Rome vers l'an 1591, pendant le fort de la Ligue. Le Pape Clement VIII conçut tant d'eſtime pour lui, qu'il le nomma un des Théologiens Conſulteurs, qui aſſiſtèrent à la fameuſe Congrégation de *Auxiliis*, commencée en 1598, au ſujet des conteſtations qui s'étoient élevées entre les Dominicains & les Jéſuites, ſur les matières de la Grace. Clément VIII étant mort, Paul V, ſon Succeſſeur, n'eut pas moins d'eſtime pour M. le Boſſu, qu'en avoit eu ſon Prédéceſſeur.

La Congrégation de *Auxiliis* étant finie, après avoir duré huit ans, M. le Boſſu voulut revenir en France; mais le Pape Paul V le retint abſolument à Rome, & lui donna l'abſolution de toutes les obligations où il étoit de retourner à ſon Monaſtère de Saint-Denis. Il lui donna même un Evêché, que ce pieux & ſavant Religieux remit à Sa Sainteté, voyant qu'il n'en pouvoit obtenir la permiſſion de ſortir de Rome. Pour lors ce Pape lui donna quelques petites penſions ſur des Bénéfices pour s'entretenir, & lui permit de diſpoſer à ſa volonté du peu qu'il auroit, lorſque Dieu l'appelleroit de ce monde. Il donna, par ſon teſtament, le bien qu'il avoit aux pauvres, & tous ſes écrits à Dom *Sans de Sainte-Catherine*, Religieux Feuillant, ſon ami particulier. Il mourut à Rome, le 7 de juin de l'an 1626, âgé de 80 ans, quatre mois, douze jours, & fut inhumé dans l'Egliſe des Minimes de la Trinité du Mont, où l'on voit ſon épitaphe. C'eſt par le moyen de D. Sans de Sainte-Catherine, que ce Manuſcrit a paſſé dans la Bibliothèque des Feuillans de Paris.

Les Livres des Calviniſtes, des Proteſtans & des autres Hérétiques ont été diſtraits de cette Bibliothèque, & ont été placés dans une eſpèce de petit grenier, que l'on a nommé l'*enfer*. Ces Livres ſont peu conſidérables, & ont été donnés pour la plûpart à ce Monaſtère par D. *Jean de Saint-Paul de Vaſſan*.

L'Apothicairerie eſt la plus propre & la plus ornée du

Royaume. Elle fut commencée en 1637, par le Frère Chriſtophe de Saint-François, Religieux de cet Ordre. Le vaiſſeau n'a que trois toiſes de long, ſur deux toiſes deux pieds de large. Le plancher en eſt d'ailleurs un peu bas, & traverſé par une groſſe poutre. Toutes les faces de cet endroit ſont ornées de tablettes, d'armoires & de tiroirs, dont l'ordonnance eſt variée par les volets, & les chaſſis de verre qui les ferment. Des caryatides en termes ſéparent les armoires & les tablettes, & un entablement qui règne au pourtour, couronne tout l'ouvrage. Sur les volets de chaque armoire, il y a des bas-reliefs qui repréſentent les guériſons miraculeuſes dont il eſt parlé dans le nouveau Teſtament. Cette ſculpture eſt de *Pierre Dionyſe*, ou de *Sarraſin*, le jeune, dont il y a ici des morceaux que ſon frère aîné n'auroit pas déſavoués.

La ſalle qu'on nomme la *Salle du Roi*, eſt à côté de l'Egliſe. Elle eſt ornée des portraits de nos Rois & de nos Reines, depuis Henri III, juſqu'à Louis XIV incluſivement. Ceux des Dauphins, fils & petits-fils de Louis-le-Grand y ſont auſſi.

Lorſque les Nonces arrivent à Paris, ils vont deſcendre ordinairement à ce Monaſtère, & demeurent quelques jours dans un appartement qui leur eſt deſtiné.

Le paſſage qui communique aux Tuileries, a été ouvert pendant la minorité du Roi, pour faciliter à S. M. le moyen de venir à l'Office aux Feuillans. On y voit une Chapelle qu'on appelle *la Grotte* : elle doit ſon exiſtence en partie à la libéralité de Gaſton de France, frère de Louis XIII, qui en poſa la première pierre en 1621.

FEUILLANS *des Anges Gardiens*, *rue d'Enfer*. Ce Monaſtère fut d'abord deſtiné pour ſervir de Noviciat. La première pierre en fut poſée le 21 juin 1633, par *Pierre Séguier*, pour lors Garde des Sceaux de France. On mit ſur cette pierre une lame de cuivre, ſur laquelle eſt cette inſcription :

D. O. M.

Lapis iſte,
Pro fundamento hujus Monaſterii
Congregationis Fulienſis,
Sub auſpiciis S. S. Angelorum Cuſtodum;
Erigendi ab illuſtriſſimo ac nobiliſſimo

Viro Petro Seguier
Procancellario meritiſſimo, poſitus eſt;
Anno 1633, 11 calendis julii.

Les deux pierres fondamentales de l'Egliſe y furent poſées le 18 de juillet de l'an 1659, ayant chacune ſon inſcription particulière. Sur l'une on mit :

Nobiliſſimus & illuſtriſſimus Dominus Antonius de Barillon, *ſoparcha de Morangis, Marchio de Branges, Comes Conſiſtorianus, necnon Ærarii Galliæ Director generalis, hunc primum lapidem augularem in hoc Oratorio. D. O. M. & S. S. Angelis Cuſtodibus ſacro, poſuit anno 1659, die 28 julii.*

Sur l'autre pierre eſt écrit :

Nobiliſſimus & illuſtriſſimus Dominus Ludovicus de Rochechouart, *Eques, Comes de Maure, magnus Aquitaniæ Seneſchallus, & Regis in eodem Seneſchallatu Proprætor, hunc primum lapidem angularem in hoc Oratorio. D. O. M. & S. S. Angelis Cuſtodibus ſacro, poſuit anno 1659, die 28 julii.*

Cette Egliſe ayant été achevée dans la même année 1659, elle fut bénite le premier d'octobre, par Dom *Pierre de Saint-Joſeph*, Provincial de la Province de France.

FEUILLANTINES. les) *rue Saint-Jacques.* Le B. *Jean de la Barrière*, uſant de la permiſſion que le Pape V lui avoit accordée d'établir par-tout des Monaſtères de ſa Congrégation de l'un ou de l'autre ſexe, en établit, dit-on, un à Rome pour des Filles dont le Couvent eſt ſous le titre de Sainte Suzanne; mais dont les Religieuſes n'ont cependant jamais porté le nom de Feuillantines. Le premier Couvent de Filles de cet Inſtitut fut établi à Monteſquiou, dans le diocèſe de Rieux, puis transféré à Toulouſe en 1599.

La bonne réputation de ces Filles étant parvenue juſqu'à la Reine Anne d'Autriche, cette Princeſſe écrivit elle-même le 9 mai 1622, aux Pères Feuillans, aſſemblés pour lors dans leur Chapitre général à Pignerol, afin d'établir un Couvent de ces Filles à Paris. Les Supérieurs firent partir dès le 30 juillet ſuivant, ſix Religieuſes du Monaſtere de Toulouſe, leſquelles arrivèrent à Paris le 28 novembre de la même année, &

& deſcendirent d'abord aux Carmélites du fauxbourg Saint-Jacques, d'où elles furent conduites dans leur Monaſtère, qui eſt de l'autre côté de la rue.

Dès le mois de ſeptembre 1622, le Roi avoit donné des Lettres-patentes portant permiſſion pour l'établiſſement de ce Couvent, qui fut fondé par *Anne Gobelin*, femme de *Charles d'Eſtourmelle*, Seigneur de Plainville, Gouverneur de Corbie, & premier Capitaine des Gardes du Corps de Sa Majeſté. La Prieure, ou première Supérieure de cette Maiſon, fut *Marguerite de Clauſſe de Marchaumont*; elle étoit fille de *Henri de Clauſſe*, Conſeiller d'Etat, & de *Denyſe de Neuville Villeroy*. Marguerite avoit été mariée deux fois, la première avec *Henri de Fours*, Gentilhomme ordinaire de Sa Majeſté; & la ſeconde, avec *Salomon de Bethune*, Seigneur de Roſny, auſſi Gentilhomme ordinaire. Cette Dame n'avoit que 22 ans, quand ſon ſecond mari mourut, & dès-lors elle contracta une alliance plus durable; car elle ſe fit Religieuſe.

Le portail de l'Egliſe de ce Monaſtère eſt un des plus avantageuſement ſitués de toutes les Egliſes de Paris. Il eſt fâcheux pour le public qu'il n'ait à lui préſenter que des défauts, auſſi-bien que l'intérieur de l'Egliſe. Ce mauvais Architecte ſe nommoit *Marot*.

L'autel eſt décoré de colonnes d'ordre compoſite, avec des canelures. Le tableau eſt une aſſez bonne copie du fameux tableau de *Raphael*, qui repréſente la ſainte Famille, & qui fait un des principaux ornemens du grand appartement du Château de Verſailles.

Cette Egliſe fut ſolemnellement dédiée le 16 juillet 1719, par *Louis d'Illiers d'Entragues*, Evêque de Leictoure. Comme cette Maiſon n'eſt pas riche, & que les fondemens menaçoient ruine, le Roi lui accorda une Loterie par Arrêt de ſon Conſeil, du 29 mars 1713, qui fut ouverte le 29 mai, & tirée le 10 octobre de la même année. Elle étoit de ſix cent cinquante mille livres de principal, dont cette Maiſon eut quinze pour cent de bénéfice. Cette Maiſon eſt ſous la ſupériorité & direction des Pères Feuillans.

FEULARDE, étoit au XIIIe. ſiècle une Grange appartenante aux Religieux de l'Abbaye de Saint-Denis, ſituée entre Ruel & Saint-Cloud. Les Chanoines de Saint-Denis-du-Pas, proche Notre-Dame de Paris, avoient une cenſive dans le même canton, & l'Abbaye leur devoit, pour ſa

Grange, dix-neuf deniers de cens. Les Chanoines firent en 1202, un échange de ces dix-neuf deniers pour douze sols parisis, assis sur une maison devant l'Abbaye; lequel échange, ils firent autoriser par *Geoffroy*, Doyen, & par le Chapitre de Paris.

FIACRES, (ou *Carrosses de louage*) Le premier de ces carrosses qui ait paru à Paris, appartenoit & étoit conduit par un nommé *Fiacre*, qui demeuroit rue *Saint-Fiacre*, & à l'image *Saint-Fiacre*, d'où le nom est toujours resté depuis à ces sortes de voitures. L'on en a compté jusqu'à 1800 dans Paris, aujourd'hui ce nombre est considérablement diminué; l'on estime qu'il n'en existe guère plus de 800 actuellement, soit que la quantité de cabriolets, &c. établis depuis quelques tems par différens particuliers, en ait obligé plusieurs à se retirer, ou que la rareté des fourrages les ayant rendu chers, ils ne trouvoient pas leur compte à faire rouler ces Fiacres. Ils prennent cependant 25 sols pour la première heure, 20 sols pour les suivantes, & 24 sols pour une course, pourvu néanmoins qu'elle ne soit point hors les barrières; car passé ces barrières, le prix est en quelque façon arbitraire. Ces voitures sont numérotées, pour que dans le cas où l'on y oublieroit quelque chose, on puisse avoir recours au *n°.* pour en faire la réclamation. Ces numéros sont encore utiles dans d'autres occasions. Ces carrosses ont des places assignées, où l'on en trouve toujours quelqu'un à toute heure, tant de nuit que de jour. Voici les noms de ces places:

Rue Mazarine, quartier St.-Germain-des-Prés.
Rue de la Corderie, près le Temple.
Rue des quatre-Fils, près l'hôtel-Soubise.
Rue du Mail.
Rue de la Feuillade, près la place Victoire.
Quai des Augustins.
Porte Saint-Michel.
Rue de Tournon.
Rue de Grenelle, Croix-Rouge.
Rue Saint-Benoît, près l'Abbaye.
Rue neuve Saint-Antoine, à la Croix.
Place de Grève.
Parvis Notre-Dame.
Porte Saint-Martin.
Rue Saint-Martin, par distances.
Rue de l'Echarpe.
Place du Palais-Royal.
Place de Louis-le-Grand.
Rue Saint-Honoré, près les Capucins.
A l'entrée du fauxbourg St.-Honoré.
A Saint-Louis, rue Saint-Antoine.

A l'entrée du fauxbourg St.-Antoine.
Rue Feydau.
Rue de Richelieu, près la Bibliothèque.
Rue de l'Arbre-ſec & des foſſés Saint-Germain.
Rue du fauxbourg Saint-Victor.
A l'ancienne pl. aux Veaux.
Porte Saint-Denis.
Rue Saint-Denis, près Saint-Sauveur, & par diſtances.
Rue de la Ferronnerie.
Rues du Bac & de l'Univerſité.
Place Maubert.
Pont Marie.

Les Fiacres & Carroſſes de remiſes peuvent aller à quatre ou cinq lieues aux environs de Paris, pourvu qu'ils ne s'arrêtent point où il y a des Bureaux de voitures; & peuvent aller juſqu'à l'entrée de l'avenue de Verſailles, pourvu qu'ils n'y entrent pas.

FIEF DE THÉROUENNE. Il s'étendoit juſqu'à la rue Saint-Honoré, au lieu où eſt la Croix du Tiroir. Ce nom a fait croire à Sauval, qu'au lieu de dire la *Croix de Thérouenne*, on avoit dit, la *Croix de Tiroye*, & du *Tiroir*.

FIEFS *réunis à l'Archevêché de Paris*.

Il y a neuf Fiefs dans Paris, qui dépendent de l'Archevêque.

1°. Le fief *de la Tremoille*, ſitué dans la rue des Bourdonnois.

2°. *Le Roulle*, autrefois petit Village, qui fait aujourd'hui partie du fauxbourg Saint-Honoré.

3°. *La Grange-batelière*, à l'extrêmité de la rue de Richelieu.

4°. Le fief ou l'arrière-fief *de Roſiers* ou des *Francs-Roſiers*, qui fut donné à la Sorbonne en 1284, par l'Evêque, & amorti moyennant la troiſième partie qui lui eſt demeurée, avec la mouvance, & la Juſtice haute, moyenne & baſſe.

5°. Le fief *Outre petit-Pont*, compoſé du précédent, & de pluſieurs autres arrière-Fiefs.

6°. Le fief de *Tirechappe*, ainſi nommé, à cauſe de la rue où il eſt ſitué.

7°. Le fief *Pepin*, ou *Thibaud-aux-Dés*, conſiſte en dix maiſons des rues de la Saulnerie, Thibaud-aux-Dés, Bertin-Poirée & Saint-Germain-l'Auxerrois.

8°. Le fief *des Tombes*, ſitué aux environs de l'Eſtrapade.

9°. Le fief de *Poiſſy*, dont les Chartreux ſont Propriétaires.

Dans tous ces Fiefs, de même que dans ceux qui dépendoient anciennement de Saint-Magloire & de Saint-Eloy, unis depuis à l'Evêché, l'Archevêque a droit de Juſtice, de Fief & de Voyerie, fondé ſur quantité de Sentences & d'Arrêts.

FILASSIERES. On ne reçoit pas d'hommes dans cette Communauté. L'apprentiſſage eſt de ſix années; le brevet ſe donne *gratis*; la maîtriſe coûte 150 liv. Patrone, Sainte Marguerite, à Sainte-Croix de la Cité. Bureau, à l'ancienne Halle au bled.

FILBERT. (*Saint*) *Voy.* BRETIGNY.

FILLES-BLEUES. *Voy.* ANNONCIADES CÉLESTES.

FILLES *de l'Archevêché.* Ce ſont trois Chapitres qui ſont tenus d'aller lorſque l'Archevêque les mande. Ces trois Chapitres ſont Saint-Marcel, Saint-Honoré & Sainte-Opportune. Saint-Germain-l'Auxerrois étoit auſſi une des Filles de l'Archevêché; mais ce Chapitre a été réuni à Notre-Dame en 1744. *Voy.* FILLES DE NOTRE-DAME.

FILLES *Angloiſes. Voy.* ANGLOISES.

FILLES *de l'Aſſomption, ou* HAUDRIETTES, *rue Saint-Honoré.* Ce Couvent fut fondé en 1622, par l'union que fit le Cardinal *de la Rochefoucaud*, des biens de l'Hôpital des Haudriettes à cette Maiſon, où il mit des Religieuſes qui ſuivent la Règle de Saint-Auguſtin, & qui ſont ſoumiſes à la Juriſdiction du Grand Aumônier de France. *Voy.* HÔPITAL *des Haudriettes.*

Ce Couvent eſt bâti en partie ſur l'emplacement d'un hôtel que le Cardinal *de la Rochefoucaud* avoit en cet endroit. Le 4 ſeptembre 1622, ce Cardinal commit *Berger*, Conſeiller au Parlement, & *Hinſelin*, Correcteur des Comptes, à l'effet d'y faire conduire au plutôt ces Hoſpitalières; & en effet, ces Commiſſaires, aſſiſtés de quelques Dames diſtinguées par leur rang & par leur piété, transférèrent, le 6 de ce mois, quinze Haudriettes au Couvent de l'Aſſomption. La Sentence qui autoriſa cette tranſlation, ſupprima en même-tems l'Hôpital d'*Etienne Haudry*, & en attribua les revenus au Couvent de l'Aſſomption. Le Pape Grégoire XV & le Roi approuvèrent la tranſlation & la ſuppreſſion.

Les Filles de l'Aſſomption n'eurent qu'une petite Chapelle juſqu'en l'an 1670, que dans l'Octave de l'Aſſomption de la Vierge, elles mirent la première pierre de l'Egliſe qu'on y voit aujourd'hui, & dont le deſſin fut donné par *Charles Erard*, ancien Directeur de l'Académie Royale de Peinture de Paris.

Cette Egliſe fut achevée en 1676, & le mardi 14 août ſuivant, M. *Poncet*, Archevêque de Bourges, y dit la première Meſſe, & y officia pontificalement le lendemain, jour de l'Aſſomption.

Le dôme a dix toiſes & deux pieds de diamètre dans œuvre, c'eſt-à-dire, ſoixante-deux pieds. Le comble eſt terminé par un lanternin ſoutenu par des conſoles. Les connoiſſeurs, & ceux qui ne le ſont pas, condamnent également les proportions & l'ordonnance de cet édifice. Le portique qui conduit dans l'Egliſe, eſt ſoutenu de huit colonnes corinthiennes élevées ſur huit degrés. Leur profil eſt aſſez correct; mais l'entablement & le fronton ne répondent nullement aux modules des colonnes. On trouve que la corniche n'a pas toute la ſaillie qu'elle devroit avoir; car les corniches ayant été inventées pour garantir les bâtimens de la pluye, & des autres injures de l'air, celles des dehors doivent avoir plus de ſaillie que celles des dedans, qui ne ſont que pour l'ornement. Le dedans de l'Egliſe eſt de figure ronde, & décoré de quatre arcs, entre leſquels ſont des pilaſtres corinthiens couplés, qui ſoutiennent la grande corniche qui règne au pourtour.

Tous les Architectes ſont choqués de ce que les modillons de la corniche ne ſont point à-plomb ſur les rôles des chapiteaux & des pilaſtres, ni ſur les clefs des arcs. Ils trouvent encore mauvais que les maſſifs, qui ſont entre les fenêtres de l'attique, ne répondent point aux pilaſtres, ni aux montans qui les ſoutiennent.

La voûte de cette coupe eſt ornée d'un grand morceau de peinture à freſque, qui repréſente l'Aſſomption de la Sainte Vierge; il eſt de *Lafoſſe*. Il eſt accompagné de roſes de couleur d'or, renfermées dans des octogones enrichisd'oves.

Le maître-autel eſt de menuiſerie feinte de marbre de différentes couleurs. Le beau tableau qui eſt au milieu, repréſente la Nativité; il a été peint par *Houaſſe*. Le grand Crucifix qui eſt vis-à-vis de la porte, eſt de *Noel Coypel*: ce qu'on y trouve le plus à reprendre, c'eſt que la Sainte Vierge qui eſt au pied de la Croix, paroît de beaucoup plus jeune que Jeſus-Chriſt, ſon fils. Au-deſſus de la porte, eſt un

morceau de peinture d'*Antoine Coypel*, fils de *Noel*, & mort premier Peintre du Roi en 1722. Dans une des quatre petites Chapelles menagées entre les pilaſtres, eſt un excellent tableau de *Lafoſſe*, qui repréſente S. Pierre en priſon, & conſolé par un Ange.

Les tableaux qui ſont dans l'attique, entre les vitraux qui éclairent ce dôme, repréſentent des ſujets pris de la vie de la Vierge. Celui du mariage de la Vierge avec S. Joſeph, eſt de *Bon Boullongne*: il eſt fort eſtimé. Celui de l'Annonciation, eſt de *Stella*. Celui de la Viſitation, eſt d'*Antoine Coypel*, de même que celui de la Purification, &c. Le plafond du chœur des Religieuſes a ſoixante pieds de longueur, & a été peint par *Lafoſſe*.

FILLES *de l'Ave Maria*. *Voy.* AVE MARIA.

FILLES *de la Charité*. *Voy.* SŒURS GRISES.

FILLES *de la Conception*, *rue Saint-Honoré*. Ces Filles ſont du Tiers-Ordre de Saint-François. Leur Couvent fut bâti en 1635. Les dépenſes qu'occaſionnèrent ces bâtimens, causèrent un tel dérangement dans leur temporel, qu'elles furent obligées, pendant les guerres de Paris, d'abandonner leur maiſon. Elles y revinrent peu de tems après, par le moyen des ſecours que leur donnèrent pluſieurs perſonnes de piété.

Leur état a été néanmoins fort chancellant juſqu'aux dernieres années du règne de Louis XIV. Ce Prince inſtruit de leurs beſoins par M. d'*Argenſon*, leur accorda, par Arrêt de ſon Conſeil du 29 mars 1713, une Loterie, qui fut ouverte le 25 juin 1714 : cloſe le 15 ſeptembre de la même année, montant à la ſomme d'un million quatre-vingt mille livres de principal; laquelle a produit à ces Religieuſes, à raiſon de 15 pour 100 de benéfice, une ſomme très-conſidérable. Ce Couvent n'a d'ailleurs rien de remarquable.

FILLES *de l'Immaculée Conception*, *ou* RECOLLETTES, *rue du Bac*.

En 1627, il vint, de Verdun à Paris, des Recollettes de Sainte-Claire, qui s'établirent dans le fauxbourg Saint-Germain, dans une maiſon qu'elles prirent à loyer; mais elles firent ſi mal leurs affaires dans cette grande Ville, que dix ans après elles furent obligées de retourner à Verdun. En partant, elles cédèrent leurs droits à d'autres Recollettes de

Sainte-Claire, venues de Tulle en Limouſin. En conſéquence de cette ceſſion, des Lettres-patentes du Roi, & d'un ſecond Brevet de l'Abbé de Saint-Germain-des-Prés, ces Religieuſes venues de Tulle, achetèrent une maiſon dans la rue du Bac, & l'approprièrent, autant qu'il leur fut poſſible, pour une Communauté Religieuſe. Elles y furent introduites par le Prieur, Grand-Vicaire de l'Abbé de Saint-Germain-des-Près, le 11 août de l'an 1640, qui en même-tems permit aux Recollets de la Province de Saint-Denis de les diriger. Parmi les conditions qu'on appoſa à l'établiſſement de ces Religieuſes, on remarque celle-ci : qu'elles donneront tous les ans un écu d'or de reconnoiſſance au Curé de Saint-Sulpice, dans la Paroiſſe duquel elles ſont établies.

En 1658, les Recollets de la Province de Saint-Denis préſentèrent une Requête au Prieur de ladite Abbaye de Saint-Germain, aux fins qu'il leur fut permis de faire bâtir un Hoſpice, joignant ledit Couvent des Recollettes, pour ſervir de demeure à ſept ou huit Religieux, qui ſeroient employés à la direction de ces Religieuſes; ce qui leur fut accordé, même avec clauſe que ce ſeroit à l'excluſion des Recollets des autres Provinces. Le tout par acte du 15 de ſeptembre de la même année.

La Reine *Marie-Thereſe d'Autriche* ayant une dévotion particulière à la Sainte Vierge & au Myſtère de ſon Immaculée Conception, & voulant d'ailleurs reconnoître, en quelque façon, les graces qu'elle avoit reçues de Dieu par l'heureuſe naiſſance de ſon fils, le Dauphin, elle réſolut de fonder, dans la Ville de Paris, un Couvent de Religieuſes, ſous le nom de l'Immaculée Conception de la Vierge Marie, du même Ordre & Règle que les Rois, ſes Ancêtres, en avoient établies en Eſpagne, ſous le Pape Jules II.

La connoiſſance particulière que cette vertueuſe Reine avoit de la bonne vie & de la dévotion ſingulière des Religieuſes Recollettes de l'Ordre de Sainte-Claire du Couvent de la rue du Bac, la détermina à les choiſir pour être les victimes ſacrées de ſa dévotion. Elle obtint du Pape Alexandre VII, du conſentement deſdites Religieuſes, une Bulle datée du 18 d'août de l'an 1663, portant permiſſion auxdites Religieuſes Recollettes de prendre l'habit, l'Inſtitut, la Règle & la dénomination des Religieuſes de l'Immaculée Conception de la bienheureuſe Vierge Marie, ainſi que les Religieuſes du même titre, établies en Eſpagne, par la Bulle du Pape Jules II; à condition qu'elles demeureront ſous la

conduite desdits Pères Recollets de l'Ordre de Saint-François de la Province de Saint-Denis.

Après l'obtention de cette Bulle, le Roi *Louis-le-Grand*, époux de ladite Reine, Fondatrice, donna des Lettres-patentes pour l'établissement & dénomination dudit Couvent de l'Immaculée Conception, qu'il veut être tenu pour fondation royale. Ces Lettres-patentes sont datées du mois de mars 1664, & furent registrées au Parlement le 24 juillet suivant; & en la Cour des Aides, le 24 octobre de la même année 1664.

La Reine, toujours attentive à ce qui regardoit ces Religieuses, obtint du Pape Clément X, en 1673, la permission aux parens de ces Religieuses, de les voir & leur parler deux fois le mois. Le Roi de son côté, ne se lassant point de leur faire du bien, donna une somme considérable pour aggrandir & augmenter l'hospice des Recollets, qui devint capable de contenir 25 ou 30 Religieux.

Les Religieuses, d'un autre côté, firent rebâtir de neuf leur Eglise, qui fut achevée en 1703. Le tableau qui est sur l'autel, représente l'Immaculée Conception, & a été peint par *Lafosse*. Peu d'années après, la désunion se mit entre les Directeurs & les Religieuses dirigées. Leurs contestations furent portées au Conseil du Roi, qui, par son Arrêt du mois de mars 1708, obligea les Recollets de se retirer.

Au-dessus de la porte de ce Monastère, est cette inscription;

LE MONASTERE ROYAL
De l'Immaculée Conception
Etabli par la Reine
MARIE-THERESE D'AUTRICHE.

FILLES *de la Congrégation de N. D.* Les Filles de ce Monastère étoient établies à Nancy originairement, en 1611. Elles vinrent en partie à Paris, où elles achetèrent en 1634, d'abord une maison rue de Vaugirard, qu'elles quittèrent en 1643, pour aller dans le quartier de St.-Paul, & changèrent encore, pour aller près de la porte Montmartre. Enfin, elles se sont fixées dans la rue neuve Saint-Etienne, fauxbourg Saint-Marcel, quartier de la place Maubert, où elles sont aujourd'hui, & tiennent un Pensionnat de filles, femmes & veuves. Leur Règle est celle de S. Augustin, &

elles reconnoiſſent le Père *Pierre Fourier*, Curé de Mathaincourt, pour leur Fondateur.

Elles inſtruiſent gratuitement les jeunes filles à lire & à écrire, & dépendent des Ordinaires des lieux où elles s'établiſſent. On paye pour l'année de Poſtulance, 275 liv. & autant pour le Noviciat; frais d'habillement, 400 liv. dot, 6000 liv. On a égard à la qualité des ſujets, & au nombre d'enfants dont les familles peuvent ſe trouver chargées. Il y a 25 Religieuſes de chœur & 6 Converſes.

FILLES *de la Croix.* (les) Le Monaſtère des Filles de la Croix, ſitué dans la rue de Charonne, eſt le plus ancien des trois, qui ſont, pour ainſi dire, entaſſés dans cette rue. *Marie de Senaux*, connue dans la Religion ſous le nom de la Mère *Marguerite de Jeſus*, après avoir établi dans Paris le Monaſtère des Filles de Saint-Thomas, en ſortit le 13 de novembre 1632, avec ſix autres Religieuſes, pour établir un autre Couvent du même Ordre de Saint-Dominique, ſous le nom de *Filles de la Croix.* Elles y furent conduites, le 16 janvier 1641, par la Princeſſe *de Conde*, & par la Maréchale d'*Effiat*, accompagnées de pluſieurs autres Dames de piété & de diſtinction.

A leur arrivée dans ce Monaſtère, on expoſa le S. Sacrement, on chanta le *Te Deum* en actions de graces, enſuite M. de Lingendes, Evêque de Sarlat, prêcha ſur la cérémonie de cette inſtallation. Pluſieurs perſonnes concoururent à la conſtruction & dotation de ce Monaſtère.

Charlotte-Marie Coiffier Ruzé d'Effiat fut celle qui ſe diſtingua le plus, auſſi en eſt-elle regardée comme la Fondatrice. Elle donna tous ſes biens à cette Maiſon, & s'y fit Religieuſe en 1637.

Ce Monaſtère eſt bien ſitué, bien bâti, & accompagné d'un jardin ſpacieux & très-agréable. Le portail exterieur eſt aſſez correct, mais ſans génie; il a été conſtruit aux dépens de Meſſire *Jean Coiffier Ruzé d'Effiat*, Abbé de Saint-Sernin de Toulouſe, de Trois-fontaines, Prieur de Saint-Eloi, de Longjumeau, & frère de la Fondatrice.

L'Egliſe eſt petite, mais jolie & très-ornée. Le tableau du maître-autel eſt un excellent morceau copié par *Jouvenet* en 1706, d'après un petit tableau original, peint ſur cuivre, qui eſt dans l'intérieur du Monaſtère. Le ſujet de ce tableau eſt une élévation de Croix.

Cyrano de Bergerac, Gentilhomme Gaſcon, d'une imagination prodigieuſe, mais plus brillante que réglée, fut

inhumé dans cette Egliſe en 1655, âgé de 35 ans. Il étoit fort connu de la Mère *Marguerite de Jeſus*, qui, par ſes conſeils & par ſes pieuſes remontrances, le ramena du libertinage dans lequel il avoit vécu. On peut voir l'éloge de ce Gentilhomme dans la Préface qu'un de ſes amis a miſe à la tête des Etats & Empires de la Lune : nous avons encore de cet Auteur, le *Pédant joué ; l'Hiſtoire comique des Etats & Empires du Soleil ;* un *Recueil d'entretiens pointus* ; & une Pièce de Théâtre, intitulée, la *Mort d'Agrippine*, mère de Germanicus.

Blaiſe François, Comte de Pagan, a été auſſi inhumé dans cette Egliſe, le 19 novembre 1665, âgé de 61 ans & 8 mois. Ce Gentilhomme tiroit ſon origine d'une famille noble & ancienne du Royaume de Naples. Peu de gens avant lui avoient acquis une connoiſſance plus étendue dans l'art de fortifier les Places.

On aſſure que tout aveugle qu'il étoit, il diſpoſa lui-même la Carte de la rivière des Amazones. En 1657, il donna la *Théorie des Planetes*, & cet Ouvrage ne lui fit pas moins d'honneur parmi les Aſtronomes, que celui des fortifications parmi les Ingénieurs. En 1658, il fit imprimer ſes *Tables Aſtronomiques*, qui ſont très-ſuccintes & très-claires. Il mourut à Paris, le 18 novembre 1665, ſans avoir été marié, & en lui finit la branche de ſa famille qui étoit établie en Provence.

Conſtance de Bretagne, Demoiſelle *de Cliſſon*, morte à Paris, le 19 décembre 1695, âgée de 78 ans, fut inhumée dans cette Egliſe le 21 du même mois. Elle étoit fille de *Claude de Bretagne*, Comte de Vertus & de Goëllo, &c. & de *Catherine Fouquet de la Varenne.*

Dans le chœur, ſont les tombes de *Marie-Marguerite de Jeſus*, première Supérieure de cette Maiſon ; & de *Charlote-Marie Coiffier Ruzé d'Effiat*, qui en eſt la Fondatrice. Elles ont chacune leur épitaphe :

Il y a dans le chœur une troiſième tombe, ſur laquelle eſt cette épitaphe :

CI GIST

La Révérende Mère Marie de Pagan, *dite de* la Croix de Jeſus, *Religieuſe Profeſſe & Bienfaictrice de ce Monaſtère de la Croix, dans lequel elle eſt morte en la charge de Prieure, le 30 novembre 1671.*

C'étoit la ſœur du Comte *de Pagan*, dont on a parlé ci-deſſus.

Dans l'enceinte de la Chapelle de la Communion du dedans, ont été auſſi inhumées quelques perſonnes de diſtinction. La première, ſelon l'ordre du tems, eſt un enfant que l'inſcription ſuivante fait connoître.

CY GIST

Jean, *fils de très-haut & très-puiſſant Seigneur, Meſſire* Louis, Duc d'Arpajon, *Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi; & de Madame* Catherine Harcourt de Beuvron, *qui ne vit le jour qu'autant de tems qu'il lui fût donné de la main de Dieu, pour recevoir la grace du Baptême; car il naquit & mourut le 26 mars 1660.*

Sur une autre tombe, eſt cette inſcription :

D. O. M.

Cy giſt très-haute & puiſſante Dame, D. Marie de Balſac d'Entragues, *Marquiſe de Clermont, Baronne de Dunes, Dame de Meſieres, & veuve de très-haut & puiſſant Seigneur, Meſſire* Jean Ferdinand de Marchin, *Comte du Saint-Empire, Chevalier de l'Ordre de la Jarretière, Baron de Modave, &c. qui mourut âgée de 73 ans, le 9 de novembre 1691, en ce Monaſtère, qu'elle avoit édifié par ſes exemples pendant les 18 ans qu'elle y a paſſés de ſon veuvage, & où elle s'étoit retirée pour ne penſer qu'à ſon ſalut.*

Requieſcat in pace.

Ferdinand, Comte de Marchin & du Saint-Empire, Chevalier des Ordres du Roi, Maréchal de France, & mort le 6 de ſeptembre 1706, des bleſſures qu'il venoit de recevoir au combat donné près de Turin, étoit fils de la Dame dont on vient de rapporter l'épitaphe.

Catherine-Henriette d'Harcourt de Beuvron, Ducheſſe d'Arpajon, morte le 11 mai 1701, a été auſſi inhumée dans l'enceinte de cette Chapelle. Cette Dame étoit veuve de *Louis, Duc d'Arpajon*, mort au mois d'avril 1679, & mère de la feue Comteſſe *de Roucy*, Dame du Palais de Madame *Adélaïde de Savoie*, Dauphine.

FILLES *de la Croix de l'Hôtel des Tournelles*, (les) rue d'Orléans, près Saint-Médard, Quart. de la Pl. Maubert.

C'eſt un Hoſpice dépendant des Sœurs de la Croix de la

rue Saint-Antoine ; il eſt établi ſous le titre de *Sainte Jeanne*. Elles ſont ſix Sœurs qui ont fait leur Noviciat dans la maiſon de Saint-Antoine. Elles ſont établies pour l'inſtruction des pauvres de la Paroiſſe de Saint-Médard.

Elles prennent des Penſionnaires, à qui elles enſeignent à lire, à écrire & à travailler, conformément aux ouvrages de leur ſexe.

FILLES *de l'Inſtruction Chrétienne*. Cette Communauté doit ſon établiſſement à *Marie de Gournay*, veuve de *David Rouſſeau*, Marchand, demeurant au fauxbourg Saint-Germain-des-Prés, qui ayant reçu de pluſieurs Dames de piété, des ſommes d'argent pour acheter une maiſon dans ce Fauxbourg, qui fût convenable pour y loger un certain nombre de veuves ou de filles vertueuſes, capables d'enſeigner gratuitement de pauvres filles à louer & à ſervir Dieu, & à faire des ouvrages pour gagner leur vie, donna ſa maiſon rue Pot-de-fer, & y établit quatre ou cinq femmes veuves ou filles, nommées par les Dames Fondatrices & par ladite Dame *Rouſſeau*, qui en eut la conduite & la direction juſqu'à ſa mort.

Le Prieur & Grand-Vicaire de l'Abbaye de Saint-Germain donna des Statuts à ces veuves & filles maîtreſſes, auxquels elles ſe ſoumirent, & les ont toujours obſervés depuis. Celle qui eſt à la tête de cette Communauté, n'a d'autre titre que celui de *Sœur aînée*. Les Lettres-patentes du Roi qui autoriſent cet établiſſement, ſont datées de Rethel, & du mois de ſeptembre 1637 ; mais elles ne furent regiſtrées au Parlement, que le 17 de février 1662. Dans cette maiſon, il y a une Chapelle, où l'on ſolemniſe la Fête de la Conception de la Sainte Vierge, qui en eſt la Fête titulaire.

FILLES *de la Madeleine*. *Voy.* MADELONETTES.

FILLES *de la petite Union Chrétienne, rue de la Lune*. *François Berthelot*, Sécrétaire des Commandemens de Marie-Victoire de Bavière, Dauphine de France, & *Marie Regnault*, ſa femme, avoient fait bâtir une maiſon dans la rue de la Lune à la Villeneuve-ſur-Gravois, & y avoient fait mettre cinquante lits pour autant de ſoldats eſtropiés & invalides ; mais cet établiſſement ne put ſe ſoutenir faute de ſecours ſuffiſans ; d'ailleurs le Roi venoit de pourvoir à ces diſgraces du ſort des armes, par le magnifique Hôtel des Invalides qu'il avoit fait bâtir. *Louis-Antoine de Noailles*,

pour lors Evêque de Châlons, & depuis Archevêque de Paris, & Cardinal de l'Egliſe Romaine, & quelques autres perſonnes de piété, jettèrent les yeux ſur cette maiſon, pour la faire ſervir de retraite à des filles qui étoient perſécutées par leurs parens, pour s'être converties à la Foi Catholique, Apoſtolique & Romaine; & aux pauvres filles qui cherchent condition.

M. & Madame *Berthelot* voulant ſéconder ce deſſein, donnèrent cette maiſon toute meublée en 1679. Le Roi approuvant cet établiſſement par des Lettres-patentes du mois de février 1685, regiſtrées au Parlement le 5 février 1686, permit aux Sœurs du Séminaire de l'Union Chrétienne de s'y établir, pour y vivre conformément à leur Inſtitut. Madame la Ducheſſe *de Noailles*, mère de l'Evêque de Châlons, Mademoiſelle *de Lamoignon*, & Mademoiſelle *Mallet*, allèrent à Charonne prier la Sœur *Anne de Croze*, de leur donner des Sœurs de ſon Séminaire pour commencer cet établiſſement, & pour gouverner cette maiſon, ce qu'elle leur accorda. Sainte Anne eſt la Patrone titulaire de cette maiſon.

FILLES *de la Préſentation*. *Voy.* PRÉSENTATION.

FILLES *de la Providence*, (ou *Couvent de Saint-Joſeph*) *rue Saint-Dominique*. La Maiſon & Communauté des Filles de la Providence, plus connues ſous le nom des Filles de *Saint-Joſeph*, ont été établies dans la rue Saint-Dominique, par *Marie-Delpeche de l'Etan*, ſur le modèle des pauvres Filles orphelines de Bordeaux, parmi leſquelles elles avoient été élevées, & qui ſuivoient les ſtatuts que *Henri Deſcoubleau de Sourdis*, Archevêque de cette Ville, leur avoit donnés. *Marie Delpêche* obtint des Lettres-patentes du Roi, & le conſentement de l'Abbé de Saint-Germain-des-Prés; après quoi elle acheta une maiſon dans cette rue, où elle fut introduite avec ſes Compagnes, le 16 juin 1641, par le Prieur de Saint-Germain-des-Prés, Grand-Vicaire de l'Abbé.

Cette Maiſon a reçu des bienfaits très-conſidérables de feu *Madame de Monteſpan*. L'objet principal de cet Inſtitut, eſt de recevoir de pauvres filles orphelines dès l'âge de neuf à dix ans, de les élever à la piété, de leur apprendre à travailler à differentes ſortes d'ouvrages convenables à leur ſexe, afin qu'à l'âge de 18 à 20 ans, elles ſe trouvent en état, ou d'entrer au ſervice de quelque Dame, ou de ſe faire Religieuſes, ou de ſe marier.

FILLES *de la Providence de Dieu, rue de l'Arbalêtre.* Cet établiſſement reconnoît pour ſa Fondatrice, Madame *Marie Lumagne*, veuve de M. *François Pollalion*, Gentilhomme ordinaire du Roi & Conſeiller d'Etat. Cette Dame mourut en odeur de ſainteté le 4 ſeptembre 1657. Elle étoit aſſociée à toutes les œuvres de charité de *S. Vincent de Paul*, ſon Directeur. L'objet de cette Fondation fut particulièrement de retirer du libertinage les jeunes perſonnes qui pourroient s'y porter par la misère ou les mauvais exemples. Les premiers fondemens en furent jettés en 1630, à Fontenay, dans une maiſon appartenante à Madame *de Pollalion*, & peu de tems après à Charonne, où en 1643 il y avoit déjà cent filles. La même année, Louis XIII leur permit de ſe fixer à Paris, avec la faculté de recevoir des donations & tous les privilèges dont jouiſſent les maiſons hoſpitalières de fondation royale, avec l'amortiſſement de toutes les acquiſitions qui ſeroient faites par cette Communauté. En 1647, elles vinrent occuper, rue d'Enfer, une maiſon qui fait aujourd'hui partie de celle des Feuillans, & dont *S. Vincent de Paul* fut nommé Directeur. A ſa ſollicitation la Reine *Anne d'Autriche* ſe déclara Protectrice de la Communauté de la Providence. Elle avoit acheté, le 7 juillet 1651, de l'Hôtel-Dieu, une maiſon fort ſpacieuſe, qu'on avoit deſtinée pour les peſtiférés, & qu'on nommoit l'*Hôpital de la ſanté*: elle en donna une partie pour faire les jardins du Val-de-Grace, & le reſte aux Filles de la Providence, dont elles prirent poſſeſſion le 11 juin 1652, ainſi que d'une Chapelle ſous l'invocation de Saint Roch & de Saint Sébaſtien, que l'Hôtel-Dieu y avoit fait conſtruire, & qu'on a depuis ornée & aggrandie. On ſe ſoumet encore dans cette Communauté aux ſtatuts de *Saint Vincent de Paul*, à quelques légers changemens près, qui furent autoriſés par M. le Cardinal de Noailles en 1699.

En 1677, Louis XIV, par ſes Lettres-patentes, confirma cet établiſſement: elles ont été enregiſtrées au Parlement en 1679, & à la Chambre des Comptes en 1689. Le 2 juillet 1694, les Prévôt des Marchands & Echevins leur donnèrent à bail emphithéotique les portions de la rue des Vignes & de celle des Marionnettes, qui règnent le long de leur enclos; ce qui fut confirmé par Lettres-patentes enregiſtrées le 21 mars 1695; & c'eſt depuis ce tems que ces deux rues ſont fermées.

La Supérieure s'élit tous les trois ans. Les regiſtres de

recette & de dépenſe ſont ſignés par une Dame Séculière, agréée par M. l'Archevêque. Elle eſt la Directrice & Protectrice de cette Communauté. Les perſonnes qui la compoſent ne font que des vœux ſimples. On y reçoit pour l'inſtruction, les jeunes perſonnes depuis l'âge de ſept ans, juſqu'à vingt, moyennant une penſion modique, & ſuivant leur âge ; elles ſont placées dans trois claſſes différentes. Une condition eſſentielle pour être admiſe, eſt d'avoir vécu ſans reproche; ſur la moindre preuve du contraire, elles ſont renvoyées à leurs parens, ou aux perſonnes qui les ont amenées.

FILLES *de la Trinité. Voy.* MATHURINES.

FILLES *de Notre-Dame.* Ce ſont les Chapitres de Saint-Merry, du Saint-Sépulchre, de Saint-Benoît & de Saint-Etienne-des-Grès. *Voy. chacun de ces noms.*

FILLES *de Notre-Dame de Bon-Secours, rue de Charonne.* C'eſt un Prieuré de Bénédictines mitigées, fondé par *Claude de Bouchavane*, veuve de M. *de Viguier*, Directeur des Finances. Cette Dame fit venir de l'Abbaye Royale de N. D. de Soiſſons, *Madelaine Emmanuelle de Bouchavane*, ſa ſœur, qui y étoit Religieuſe, & qui amena avec elle deux autres Religieuſes de la même Abbaye. Elles entrèrent dans cette maiſon le premier de ſeptembre 1648, & le lendemain la clôture y fut miſe. Après la mort de la Fondatrice de ce Prieuré, le droit d'y nommer a paſſé à l'Archevêque de Paris. Les Lettres-patentes confirmatives de cet établiſſement ſont de 1667.

Madame *Roſſignol* a obtenu que l'Abbaye de Malnoue, qui étoit ruinée, fut réunie à cette maiſon, qui doit prendre le titre d'Abbaye, & la Prieure la qualité d'Abbeſſe.

La Chapelle eſt d'un coup d'œil agréable & ſéduiſant par ſon architecture & ſes peintures, l'une eſt du ſieur *Louis*, & les autres du ſieur *Soldini*. On voit dans le petit veſtibule, deux vaſes d'une belle forme & bien exécutés, pour ſervir de bénitiers. Il ſont placés dans deux niches, au-deſſus deſquelles ſont les vers ſuivans, dont le ſens eſt très-moral. On lit d'un côté :

Non tantùm digitis benedicta hæc hæreat unda,
Abluat & mentes, flexuras judicis iram.

Et de l'autre côté :

Qui Samaritanæ donum imo pectore anhelant,
Hic fons ad vitam ſit ſalientis aquæ.

La porte d'entrée eſt proportionnée à la grandeur de la Chapelle : elle eſt ſimple & dans le bon goût antique. On lit ſur la friſe, les deux vers ſuivans :

Eva hæc antiquæ genitricis vulnera ſanat,
Ingredere, hic læſis medicamina certa parantur.

La décoration du maître-autel n'eſt point du ſieur *Louis*. La mauvaiſe décoration des orgues fait un contraſte choquant avec le bon goût de la nouvelle.

FILLES *de Notre-Dame de la Miſéricorde*. Ce Couvent eſt aſſez près du Séminaire de Saint-Sulpice, dans la rue du vieux Colombier. Ces Religieuſes ont été inſtituées à Aix, par la Mère *Madeleine Martin*, fille d'un ſoldat, & connue dans la Religion, ſous le nom de *Madeleine de la Trinité*, & par le Père *Antoine Yvan*, Prêtre de l'Oratoire, ſon Directeur.

La Demoiſelle *Bontems*, veuve du ſieur *de Barthelemy*, fut leur première Bienfaitrice, leur donna des meubles & pourvut à leur ſubſiſtance. Cet eſſai ayant réuſſi à Aix, détermina le ſieur *Yvan* à faire l'achat d'un grand jardin, où l'on commença le bâtiment d'un Monaſtère en forme, le 14 août de l'an 1637, ſans en avoir cependant rien communiqué à l'Archevêque d'Aix, qui y forma toutes les oppoſitions que le reſſentiment qu'il en eût, put lui inſpirer. La Mère *Madeleine* ſurmonta tous les obſtacles, & ſe fit un Protecteur du Prélat qui lui avoit été ſi oppoſé. Le Monaſtère s'acheva, & la Mère Madeleine & ſes Filles en prirent poſſeſſion le 8 ſeptembre 1638. M. *Sforza*, Vice-Légat d'Avignon, approuva l'Inſtitut de la Miſéricorde, en vertu d'un Bref que le Pape lui avoit donné. Le Comte d'*Alais*, Gouverneur de Provence, obtint des Lettres-patentes du Roi, en faveur de ce Monaſtère, datées du 13 novembre 1639 ; & enfin l'Archevêque d'Aix érigea cette maiſon en Monaſtère, & ſous la Règle de Saint-Auguſtin, avec des conſtitutions particulières, qui ſeroient faites pour cette Communauté. Il donna lui-même

lui-même l'habit Religieux à la mère *Madeleine*, laquelle le donna auſſi-tôt à cinq autres filles, le 13 juin 1639; & ſix mois après, à ſix autres poſtulantes. L'ouvrage du Père *Yvan* & de la Mère *Madeleine*, reçut enfin l'approbation ſolemnelle du Pape Urbain VIII, le 3 juillet 1642, & celle d'Innocent X, le 2 d'avril 1648.

La Mère *Madeleine* ne fut pas long-tems à établir deux autres Monaſtères de ſon Ordre, l'un à Marſeille, & l'autre à Avignon. La réputation de cette ſainte fille ſe répandoit de plus en plus. Chriſtine de France, Ducheſſe de Savoie, l'appelloit à Chambéry pour un pareil établiſſement, dans le tems que la Reine Anne d'Autriche, à la ſollicitation de l'Abbé *Olier*, écrivoit au Cardinal de *Sainte-Cecile*, Archevêque d'Aix, pour obtenir de lui qu'il envoyât la Mère *Madeleine* à Paris, où l'on ſouhaitoit d'avoir un Couvent de ſon Ordre. Ce Prélat ne voulant point priver la ville d'Aix des exemples de vertus qu'y donnoit la Mère Madeleine, eut le courage de ne point conſentir aux prières de la Reine. Cette Princeſſe piquée du refus de l'Archevêque, fit expédier des Lettres au nom du Roi, par leſquelles il fut ordonné aux Religieuſes de la Miſéricorde d'Aix, de venir à Paris pour y établir un Monaſtère de leur Inſtitut. L'Archevêque étoit à Rome, & ces Lettres furent adreſſées au ſieur de *Mimata*, ſon Grand-Vicaire. La Mère Madeleine partit donc avec trois de ſes Religieuſes, le 12 novembre 1648, pour ſe rendre à Paris; mais il s'éleva de ſi grands troubles dans cette Ville, que la Reine fut obligée d'en ſortir à la veille de l'audience qu'elle avoit promiſe à la Mère Madeleine. Ce terrible contre-tems déconcerta cette ſainte fille, ſans néanmoins lui faire abandonner le deſſein de s'établir dans cette Capitale.

Madame *de Boutteville* la reçut chez elle; mais cette Dame ayant été bientôt obligée de quitter Paris, elle laiſſa nos quatre Religieuſes avec une aumône de 30 écus pour toute reſſource. Elles étoient réduites à cette extrêmité, lorſque la Ducheſſe d'*Aiguillon* leur envoya une ſomme de mille livres.

Avec ſi peu de reſſource, la Mère *Madeleine*, animée d'une ſainte confiance, ne rabattit rien du deſſein qu'elle avoit formé d'établir à Paris un Monaſtère, où elle pût recevoir & faire ſubſiſter des filles ſans dot. L'Abbé de Saint-Germain-des-Prés refuſa longtems ſon conſentement; mais enfin s'étant laiſſé fléchir, la Mère *Madeleine* acheta auſſi-tôt une maiſon dans la rue du vieux Colombier, qui appartenoit au

ſieur *Bobière*, moyennant la ſomme de 50000 liv. Elle n'avoit pas le premier ſol, lorſqu'elle prit cet engagement; mais la Ducheſſe d'*Aiguillon* donna 20000 liv. & ſon exemple excita tellement la libéralité des autres amis de la Mère *Madeleine*, que lors de la paſſation du contrat, elle paya les 50000 liv. au ſieur *Bobiere*. Madame *de Boutteville*, M. *de Montmort*, & pluſieurs autres perſonnes de diſtinction donnèrent le moyen à la Mère Madeleine de mettre cette maiſon en état de recevoir ſa Communauté, qui y fut introduite le 3 novembre 1651, & la Chapelle fut bénite par Dom *Placide Rouſſel*, Prieur & Vicaire-général de l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Le Père Yvan étant venu à Paris deux ans après, mourut d'apoplexie dans la ſacriſtie des Filles de la Miſéricorde, le 8 d'octobre de l'an 1653. La Mère Madeleine obtint la permiſſion de l'enterrer dans le chœur de ſon Monaſtère, où on lui rendit de grands honneurs, & où la Reine aſſiſta à ſon oraiſon funebre. Dès que la Mère Madeleine vit le Monaſtère de Paris ſolidement établi, elle fit un voyage en Provence, pour viſiter ceux d'Avignon, d'Aix & de Marſeille, puis revint à Paris. Elle en ſortit une ſeconde fois, pour en aller établir un à Arles & l'autre à Salon, & revint une troiſième fois à Paris; mais après la mort de la Reine-mère, on lui ſuſcita tant de perſécutions, qu'elle s'en retourna en Provence. Ayant été invitée d'aller à Rome, pour y établir un Monaſtère de ſon Ordre, elle ſe mit en chemin; mais étant tombée malade à Avignon, elle y mourut le 20 février 1678.

Ce Monaſtère eſt compoſé de 20 Religieuſes ou environ: le Noviciat dure 18 mois; on donne 300 liv. Pour l'habillement & frais de profeſſion, 1000 liv. Dot, 3000 liv.

FILLES *de Saint-Chaumont*, (*nommées l'Union Chrétienne.* Cette Communauté a été établie par *Anne de Croze*, pour l'inſtruction des nouvelles Catholiques & des filles deſtituées de protection & de ſecours temporel, ſur le plan des Filles de la Providence, fondées par la Dame de *Polaillon*. La Demoiſelle *de Croze* fut aidée dans cet établiſſement par un Prêtre nommé *Jean-Antoine le Vachet*, natif de Romans en Dauphiné, & qui depuis pluſieurs années travailloit à Paris avec beaucoup de ſuccès à l'inſtruction des nouvelles Catholiques. Elle s'aſſocia, pour l'exécution de ſon projet, *Renée Desbordes*, *Madeleine Vergnier* & *Marguerite de Martaigneville*, qui étoient d'autant plus capables de l'aider dans ſon pieux établiſſement, qu'elles avoient été élevées

par la Dame *de Polaillon*. Ces quatre filles ſe retirèrent en 1661, au village de Charonne, dans une maiſon qui appartenoit à la Demoiſelle *de Croze*, & qu'elle donna à la Congrégation. Louis XIV en approuva non ſeulement le contrat de donation, mais encore autoriſa ſon établiſſement, & lui permit & à ſes ſœurs, de recevoir, acquérir & poſſéder tous dons, legs & héritages, à titre de fondation, par ſes Lettres-patentes du mois de février 1673.

Dix ans après, c'eſt-à-dire, en 1683, cette Communauté ſe trouva en état d'acheter pour 92000 liv. des créanciers des ſieurs & Dame *de Menardeau*, l'hôtel de Saint-Chaumont, près la porte de Saint-Denis, & s'y alla établir en 1685. Le même Roi Louis XIV autoriſa cette tranſlation par de nouvelles Lettres-patentes datées du mois d'avril 1687, & enregiſtrées au Parlement le 18 novembre de la même année. Sa Majeſté, par ces dernières Lettres, leur impoſe ces conditions : que la maiſon ne pourra être changée ni convertie en maiſon de profeſſion religieuſe, & que les filles qui y ſont, & celles qui leur ſuccéderont, ſeront toujours en l'état de Séculières, ſuivant leur Inſtitut, & ſous la direction & dépendance de l'Archevêque de Paris. Leur principal emploi eſt d'inſtruire de jeunes filles, ſur-tout des orphelines & des nouvelles converties dans les exercices de la Religion & de la piété. Les maiſons de cet Inſtitut ſe ſont multipliées depuis juſqu'au nombre de 20 ou environ, & forment une Congrégation, dont le Séminaire de Saint-Chaumont eſt regardé comme le Chef. Cette maiſon fut bâtie en 1630, pour le Marquis *de Saint-Chaumont*, Ambaſſadeur pour le Roi en pluſieurs Cours de l'Europe, & elle a conſervé le nom du Seigneur qui l'avoit fait bâtir & qui l'avoit occupée. Dans la ſuite, *François d'Aubuſſon de la Feuillade*, Pair & Maréchal de France, y logea ; & c'eſt dans le jardin de cet hôtel, que la ſtatue de Louis-le-Grand, qu'on voit à la place des Victoires, a été jettée en fonte.

FILLES *Orphelines de la Mère de Dieu. Voyez* ORPHELINES.

FILLES *Pénitentes de Sainte-Valère. Voyez* VALERE: (*Sainte*) & SOISSONS.

FILLES *Repenties*, ou *Pénitentes de Saint-Magloire. Voy.* MAGLOIRE: (*Saint*)

FILLES *de Saint-Joſeph. Voy.* FILLES DE LA PROVIDENCE.

FILLES *de Saint-Thomas d'Aquin. Voyez* THOMAS. (*Saint*)

FILLES *de Saint-Thomas de Villeneuve. Voyez* THOMAS. (*Saint*)

FILLES *de Sainte-Eliſabeth, rue du Temple.* Ces Religieuſes ſont du Tiers-Ordre de Saint-François, & ſuivent la réforme des Picpus. Le Père *Vincent Muſſart*, Pariſien, eſt leur Inſtituteur. En 1613, *Gabrielle Beſſon* & *Marie Muſſart*, ſa fille, l'une belle-mère, & l'autre ſœur du Père *Vincent Muſſart*, donnèrent une rente de 600 liv. qu'elles échangèrent pour la moitié d'une maiſon ſituée dans la rue neuve Saint-Laurent, qui leur fut cédée le dernier octobre par *Jeanne de la Grange*, qui en même-tems leur fit don de l'autre moitié. Pluſieurs perſonnes pieuſes leur ayant donné à l'envi différentes rentes, le Roi leur accorda des Lettres-patentes en janvier 1614, par leſquelles S. M. leur permit d'établir dans Paris, ou dans les Fauxbourgs, un *Monaſtère de 12 Sœurs de la Pénitence de l'étroite obſervance du Tiers-Ordre de Saint François.* Ces Lettres furent regiſtrées au Parlement le premier août 1615, & elles s'établirent dans la rue neuve Saint-Laurent. Alors le Père Vincent Muſſart fit venir de Salins deux Religieuſes d'un Monaſtère du même Ordre, pour inſtruire & diriger les douze, tant filles que veuves qui les attendoient à Paris. Neuf firent leurs vœux le 30 mai 1617. La première Supérieure fut la Mère *Claire-Françoiſe de Beſançon*, que le Père Muſſart avoit amenée exprès de Salins. Elles demeurèrent d'abord dans un hoſpice que les Religieux Picpus avoient dans la rue du Temple, & qu'ils leur prêtèrent en attendant qu'on eût bâti le Couvent d'aujourd'hui. Elles vinrent s'y renfermer en 1630. La Reine Marie de Médicis les prit ſous ſa protection, ſe déclara leur Protectrice avec Louis XIII, ſon fils. Ce fut elle qui poſa la première pierre, tant de l'Egliſe que du Monaſtère.

Le portail eſt décoré de deux ordres d'architecture en pilaſtres, le dorique & l'ionique; mais le dedans de l'Egliſe n'eſt orné que de l'ordre dorique. Ces Religieuſes peuvent poſſéder des biens-fonds, & en recevoir les revenus, comme

il paroît par les donations qu'on leur a faites, & par les acquiſitions de pluſieurs maiſons aux environs de leur Monaſtère.

FILLES *de Sainte-Genevieve. Voy.* GENEVIEVE.

FILLES *de Sainte-Marie. Voy.* VISITATION.

FILLES *de Sainte-Marthe* pour l'inſtruction des pauvres filles. Cette Communauté a été fondée en 1713, par *Iſabelle Jourdan*, veuve du ſieur *Théodon*, Sculpteur du Roi. Elles s'établirent d'abord dans la grande rue du fauxbourg Saint-Antoine; mais en 1719, elles furent transférées dans la rue de la Muette, où elles ſont aujourd'hui.

FILLES *du Curé de Saint-Sulpice*, ou l'*Enfant-Jeſus*. Au bout de la rue du petit Vaugirard, qui eſt une continuation de celle des Tuileries, eſt l'hôtel de l'*Enfant-Jeſus*, qui eſt une grande maiſon accompagnée d'un aſſez grand enclos. M. *Languet de Gergi*, Curé de Saint-Sulpice, y a établi une Communauté de trente jeunes filles de condition, pour y être comme on élève celles de la Maiſon Royale de Saint-Cyr. Il n'y en a plus aujourd'hui que 16, & l'intention du Fondateur étoit que l'on les employât à former leur cœur & leur eſprit au culte de Dieu & à la véritable Religion, & qu'après ce tems on leur montrât à travailler à des ouvrages convenables à leur naiſſance & à leur ſexe. Cette maiſon eſt conduite par des Filles de Saint-Thomas de Villeneuve, auxquelles le Curé de Saint-Sulpice en a confié le ſoin.

FILLES *du précieux Sang*. En 1635, au mois de décembre, le Roi Louis XIII accorda des Lettres-patentes à quelques Religieuſes de l'Ordre de Cîteaux, de la Congrégation de Saint-Bernard & de la Miſſion de Grenoble, qui étoient venues de cette Ville pour s'établir. Elles ſe logèrent d'abord dans la rue du Pot-de-fer, près du Noviciat des Jéſuites, dans une maiſon qu'elles achetèrent de François-Robert de Montry, & ce Monaſtère porta le nom de *Sainte-Cécile*. Cet établiſſement les conſtitua dans des dépenſes fort au-deſſus de leurs facultés; de ſorte qu'en 1656, elles furent obligées d'abandonner cette maiſon à leurs créanciers, & de ſe réfugier dans une autre, qu'elles louèrent dans la rue du Bac. Leur pauvreté toucha pluſieurs perſonnes de piété, qui vinrent à leur ſecours. La Ducheſſe d'*Aiguillon* leur donna

neuf mille livres ; *Pierre Sauger*, Sécrétaire du Roi, leur donna deux cent livres de rente ; la Dame *de Bidière* leur donna dix mille livres ; les Marquis *de Laval* & *de Montault*, *Hardouin* & *Gabriel*, Architectes, & pluſieurs autres perſonnes leur firent auſſi du bien ; en ſorte que deux ans après leur chûte, c'eſt-à-dire, en 1658, elles achetèrent trois maiſons d'*Antoine* & *François Bonigalle*, dans la rue de Vaugirard, où elles ont bâti la maiſon qu'elles occupent aujourd'hui. Le 20 février 1659, elles firent un vœu particulier de ſe conſacrer au culte du précieux Sang de Jeſus-Chriſt, & en prirent le titre, au lieu de celui de Sainte-Cecile. La cérémonie de ce changement ſe fit ce jour-là par le Prieur de Saint-Germain-des-Prés ; & le 9 janvier de l'année ſuivante, le culte public du précieux Sang commença dans leur Chapelle, par l'expoſition du Saint Sacrement, terminée par un Salut ; ce qui s'eſt toujours continué depuis tous les vendredis de chaque ſemaine. Au reſte, ces filles ſont ſous la Juriſdiction de l'Ordinaire, qui confirme leur Supérieure, laquelle n'eſt que Triennale : elle eſt élue capitulairement.

FILLES *du S. Sacrement. Voy.* ADORATION.

FILLES *du Sauveur. Voy.* SAUVEUR.

FILLES *du Verbe-Incarné. Voy. Tom. I, pag. 14.* ABBAYE DE PANTHEMONT.

FILLES-DIEU. Un grand nombre de filles & femmes de mauvaiſe vie, que Guillaume d'Auvergne, Evêque de Paris, avoient converties, ſe retirèrent en 1226, dans une maiſon ou hôpital qu'il leur fit bâtir ſur une partie du terrein qu'un Bourgeois de Paris, nommé *Barbette*, leur avoit donnée entre Paris & Saint-Lazare, & qui conſiſtoit en deux arpens & demi. Elles prirent le nom de *Filles-Dieu*, ſans que l'on en ſache la raiſon. Les bâtimens que S. Louis fit faire dans cette maiſon, ſans doute à la ſollicitation de Guillaume d'Auvergne, les revenus que ce Prince fixa pour l'entretien des filles qui l'occupoient, & les privilèges qu'il leur accorda, l'en ont fait regarder, à juſte titre, comme le Fondateur. Nous ne parlerons point des obſtacles que cet établiſſement éprouva d'abord de la part des Prieur & Religieux de Saint-Martin-des-Champs & du Curé de Saint-Laurent, & qui furent entièrement levés au mois d'avril de la même année 1226, par un accord, où il fut convenu que la maiſon ſeroit

érigée en hôpital ; que le Curé ſeroit indemniſé des droits curiaux, qui furent arbitrés à vingt ſols de rente annuelle ; que le Chapelain ou les Chapelains ſeroient à la nomination du Prieur de Saint-Martin ; que ces femmes auroient un cimetière, des fonts & deux cloches, & qu'elles pourroient acquérir juſqu'à 13 arpens de terrein.

C'eſt par conjecture qu'on a pu avancer que Saint Louis mit 200 Religieuſes dans cette maiſon, auxquelles il donna 400 liv. par an ; mais on apprend par les Lettres du Roi Jean, du mois de novembre 1350, que la peſte & la misère du tems avoient engagé l'Evêque à réduire le nombre des Religieuſes à 60, que le Roi les fixa enſuite à 100, & qu'il ordonna qu'on leur payeroit 400 liv. comme auparavant. Elles obtinrent l'amortiſſement des deux arpens de terre de *Guillaume Barbette*, de quatre autres arpens par elles acquis dans la cenſive de Saint-Lazare, ſur leſquels les Prieur & Religieux cédèrent la cenſive & la juſtice qu'ils y avoient, ainſi que le droit de dîme, moyennant 12 liv. de rente. En 1253, elles acquirent encore 8 autres arpens de terre ; & en 1265, Saint Louis leur accorda la permiſſion de tirer de l'eau de la fontaine de Saint-Lazare, & de la faire conduire dans leur Couvent.

Les guerres ſuſcitées par les Anglois, mirent les Filles-Dieu dans la néceſſité d'abandonner leur maiſon, de la faire démolir de peur que les Anglois ne s'y fortifiaſſent, & de ſe retirer dans un Hôpital près de la porte Saint-Denis, lequel avoit été fondé en 1316, par *Imbert de Lyons*, au lieu où eſt encore l'enſeigne de l'*Echiquier*, & dans lequel on recevoit des pauvres femmes pendant une nuit, & auxquelles on donnoit le lendemain un pain & un denier. Jean de Meulant y fonda une Chapelle ſous le nom de la Madeleine, & obligea ces filles de pratiquer l'hoſpitalité, ainſi qu'elle s'y exerçoit auparavant. Elles y firent conſtruire des lieux réguliers ; & par les ſtatuts qui leur furent donnés par l'Evêque, il fut réglé qu'il y auroit 12 lits pour les pauvres femmes.

Peu-à-peu le relâchement s'introduiſit dans cette Communauté, les divins Offices ceſsèrent, & il ne reſta plus dans cette maiſon que deux ou trois Religieuſes & quatre à cinq Converſes, qui négligèrent juſqu'aux devoirs de l'hoſpitalité qui leur avoit été confiée ; & ce lieu, comme le dit Charles VIII, *fut appliqué à Péchereſſes, qui toute leur vie avoient abuſé de leur corps, & à la fin étoient à la mendicité.* Charles VIII, pour remédier à ces déſordres, & remplir les intentions de Saint Louis, ordonna, par ſes Lettres-patentes

du 27 décembre 1483, que cette maiſon ſeroit occupée à l'avenir par les Religieuſes réformées de Fontevrauld. Elles furent tirées en 1495, du Monaſtère de la Madeleine, près d'Orléans, & de celui de Fontaine, près de Meaux, prirent le nom de *Filles-Dieu*, & y exercèrent l'hoſpitalité juſqu'au commencement du ſiècle dernier. L'Egliſe que l'on voit aujourd'hui, fut commencée en 1495; Charles VIII en poſa la première pierre, & fut achevée & dédiée en 1582. Pierre de Gondi, Evêque de Paris, unit à cette maiſon, la Chapelle de Sainte-Madeleine, que Jean de Meulant avoit fondée. On voit encore au chevet extérieur de cette Egliſe, un Crucifix, devant lequel on conduiſoit, dans les ſiècles précédens, les criminels qu'on alloit exécuter à Montfaucon; ils le baiſoient, recevoient de l'eau-bénite, & les Filles-Dieu leur apportoient trois morceaux de pain & du vin: ce triſte repas s'appelloit le *dernier morceau du Patient*. Il paroît que cet uſage avoit été imité des Juifs, qui donnoient du vin de myrrhe, & quelques autres drogues aux criminels, pour les étourdir, & les rendre moins ſenſibles aux ſupplices qu'ils alloient ſouffrir.

Le Maître-autel de cette Egliſe eſt décoré de quatre colonnes corinthiennes de marbre, & du deſſin de *François Manſard*. Contre un des piliers de la nef, eſt une figure de Jeſus-Chriſt attaché à la colonne. Ce morceau de ſculpture a été fait, dit-on, en Angleterre: le Chriſt eſt aſſez mal deſſiné; mais la corde avec laquelle il eſt lié, eſt ſi vraie & ſi parfaite, que des Cordiers même y ont été ſouvent trompés.

FILLES. (*les Cent*) *Voy.* MISÉRICORDE. (*Hôpital de la*)

FILLES & *Femmes Publiques*. L'an 803, le Roi Charlemagne avoit tâché de bannir abſolument de la ville de Paris, toutes les femmes publiques, ou filles de mauvaiſe vie. Il avoit ordonné qu'elles ſeroient condamnées au fouet, & que ceux qui les auroient logées, ou chez qui on les auroit trouvées, les porteroient ſur leur cou juſqu'au lieu de l'exécution *. L'expérience ayant fait connoître que c'eſt un mal

* *Volumus ut apud quemcumque inventæ fuerint, ab eis portentur uſque ad mercatum ubi ipſæ flagellandæ ſunt.* Capit. reg. Fr. Baluz. Tom. I.

néceſſaire dans les grandes Villes, fit prendre le parti de les tolérer. Elles commencèrent donc à faire Corps, à être impoſées aux taxes, & à avoir leurs Juges & leurs ſtatuts : on les appelloit *Femmes amoureuſes*, *Filles folles de leurs corps*. Tous les ans elles faiſoient une proceſſion ſolemnelle le jour de la Madeleine. On leur aſſigna pour demeures les rues Fromenteau, Pavée, Glatigny, Tiron, Chapon, Tire-boudin, Briſemiche, du Renard, du Heurleur, de la vieille Bouclerie, de l'Abreuvoir, Mâcon & Champ-fleuri. Elles avoient, dans chacune de ces rues, un clapier, qu'elles tâchoient à l'envî de rendre plus agréable & commode; elles étoient obligées de s'y rendre à dix heures du matin, & d'en ſortir à 6 heures du ſoir en hiver, & entre 8 & 9 en été. Celles qui ſuivoient la Cour, *étoient tenues, tant que le mois de mai duroit, de faire le lit du Roi des Ribauts*. On prétend que la charge de ce Roi étoit conſidérable, & qu'il avoit juriſdiction pour certains points de Police, dans la Maiſon du Roi & dans tout le Royaume. On ne peut pas dire le nombre qu'il y avoit dans ce tems-là de ces Femmes *amoureuſes*, ou Filles *folles de leurs corps*; mais, par un état tenu à la Police, on en comptoit en 1773, juſqu'à 28000.

En 1420, Louis VIII, pour diſtinguer les filles publiques des honnêtes femmes, défendit à celles-ci de porter certains ajuſtemens qui étoient alors à la mode, & ſpécialement des *ceintures dorées*. On ne tint point la main à l'exécution de ces réglemens, & tout alla comme auparavant. Les honnêtes-femmes s'en conſolèrent par le témoignage de leur conſcience; & c'eſt de-là qu'eſt venu le proverbe : *Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée*. On obligeoit néanmoins en quelques endroits les femmes de mauvaiſe vie de porter une aiguillette ſur l'épaule : coutume que j'ai vu encore pratiquer à Toulouſe, dit *Paſquier*, d'où eſt dérivé cet autre proverbe : qu'un femme *court l'aiguillette*, pour dire qu'elle s'abandonne au premier venu.

En 1560, par l'art. X de l'Ordonnance des Etats tenus à Orléans, tous les lieux de proſtitutions publiques, qui avoient été tolérés pendant plus de quatre cents ans, furent abolis. Le nombre des filles de joie ne diminua cependant pas pour cela, quoique leur profeſſion ne fût plus regardée comme un état; & en leur défendant d'être nulle part, on les obligeoit de ſe répandre par-tout. Le Docteur *Cayet*, ſous-Précepteur d'Henri IV, préſenta au Parlement un Mémoire, pour prouver la néceſſité de les rétablir.

FLEURISTES. Ce ſont ceux qui font & vendent toutes ſortes de fleurs & bouquets artificiels, pour la décoration des plateaux de deſſert, guirlandes, ajuſtemens, &c.

FLEURY. Un des écarts de Meudon, dont une partie de ce Hameau eſt de la Paroiſſe de Clamart.

FLEURY-MERAUGIS. Village ſitué à cinq lieues & demie ou environ de Paris, vers le midi ou approchant, entre Corbeil & Montlhery, & à peu-près à diſtance égale. Le territoire eſt preſque tout en plaine, de même que ceux de Sainte-Geneviève des Bois & Bondoufle. Il n'y a qu'une ſeule petite éminence ou bute, ſur la pente de laquelle eſt bâtie aujourd'hui l'Egliſe Paroiſſiale & le Village; on appelloit cette bute, il y a 300 ans, le Tertre, & du côté le plus favorable, il y avoit quelques vignes.

M. *Joly*, Procureur-général, a rebâti de nouveau l'Egliſe, & y a fait rétablir un Curé, dont le titre étoit tombé dans l'oubli, ſoit à cauſe des guerres du XVIe. ſiècle, ſoit par la négligence des Seigneurs du même tems, & peut-être auſſi à cauſe de la pauvreté & du petit nombre des habitans qui n'avoient pu lui fournir ou entretenir la maiſon curiale. L'ancienne Egliſe Paroiſſiale n'étoit proprement qu'une Chapelle du titre de la Vierge, qui ſe trouvoit dans l'avant-cour du Château. Aujourd'hui elle eſt rebâtie plus loin du Château. C'eſt un édifice très-régulier, & d'une grandeur proportionnée au nombre des habitans; il eſt ſous le titre du Sauveur: il fut fini en 1725, & l'on commença à y faire l'Office en 1726.

La préſentation de la Cure appartient au Seigneur. M. *Louis-Guillaume-François Joly*, Procureur-général, a fait faire tous les plants & avenues d'ormes & de noyers qui ſont au-deſſous de Fleury, du côté de la Greffiere, & pluſieurs autres embelliſſemens dans le parc.

FLORENTIN. (*Election de Saint*) Cette Election eſt placée au ſud-eſt de Paris, entre celles de Tonnerre, de Joigny & la Généralité de Châlons. Comme ſon reſſort eſt coupé par les Elections voiſines, il eſt plus facile d'eſtimer ſa circonférence, qui peut être de 40 lieues, que ſa longueur & ſa largeur. Elle eſt arroſée par les rivières d'Armance, d'Armançon & de Serain.

Saint-Florentin, chef-lieu de cette Election, eſt ſitué à

36 lieues de Paris, au confluent des rivières d'Armance & d'Armançon, ſur la rive droite de la première, au 21e. deg. 22 min. 20 ſec. de longit. & au 47e. deg. 59 min. de latit. ſept. Il y a un Bailliage & Grenier à ſel. Cette Ville qui eſt fort petite, ne contient guère au-delà de 260 feux & 2000 habitans. En 1722, un incendie conſidérable en détruiſit la plus grande partie; mais les habitans ont réparé ce dommage, & les maiſons ont été rebâties avec plus de propreté & de goût. On y voit encore deux pilaſtres, qui ſont les débris d'une ancienne porte que le temps a détruite. Il y a deux promenades, l'une appellée le *Mail*, & l'autre le *Prieuré*.

Il n'y a à Saint-Florentin qu'un Fauxbourg; il eſt ſur le chemin de Tonnerre. Une ſeule Paroiſſe ſuffit pour le Fauxbourg & la Ville. La Cure peut valoir 1200 liv. L'Hôpital eſt conduit par des ſœurs; il eſt adminiſtré par les premiers Officiers, tels que le Bailli, le Procureur Fiſcal, le Maire, un Echevin & le Curé de l'endroit. On y en ajoute toujours deux autres, que l'on choiſit parmi les gens les plus reſpectables du lieu, & qui ſont nommés à la pluralité des voix. Le Couvent des Capucins ne contient guère au-delà de ſix Prêtres & deux Frères; il a été bâti en 1621. Les Religieux Bénédictins de Saint-Germain d'Auxerre y ont un Prieuré ſimple, qui rapporte environ 500 liv.

La ville de Saint-Florentin appartient à la maiſon de *Phelippeaux*.

Il y a beaucoup de vignes dans l'étendue de cette Election; le commerce des vins eſt la principale reſſource des gens du pays. On trouve des pâturages le long de la rivière d'Armance & ſur les bords de l'Armançon. Il y a des bois au midi de l'Election de Saint-Florentin: on nourrit des chevaux dans la plus grande partie de ſes Villages: c'eſt encore une branche de ſon commerce, avec le bois, le charbon, les tiretaines, les toiles & les treillis que l'on débite dans la Champagne. Lorſque l'on fabriquoit des ſerges à Seignelay, le pays recevoit de grands avantages de cette Manufacture.

On compte, dans cette Election, 39 Paroiſſes & 4320 feux.

FOIRES. Il ſe tient par an cinq Foires principales dans Paris. La foire des Jambons, ou du parvis Notre-Dame; la foire du Temple, la foire Saint-Germain, la foire Saint-Laurent & la foire Saint-Ovide. Les quatre premières appartiennent à des Eccléſiaſtiques.

La *foire des Jambons* ne dure qu'un jour & ſe tient Mardi Saint : elle appartient à l'Archevêché & au Chapit de Notre-Dame *; la *foire du Temple* ouvre le jour de Sai Simon & de Saint Jude; elle appartient à M. le Grand Prie de France : on y vend principalement de la mercerie, d manchons, des fourrures, beaucoup de neſles, &c. Monſe gneur le Duc d'*Angoulême* vient de ſuccéder à M. le Prin *de Conti* dans ce Prieuré.

La *foire Saint-Germain* ſituée dans le voiſinage de Saint Sulpice, à l'extrêmité de la rue de Tournon, a été établi par Louis XI, dès l'an 1482, & donnée à l'Abbaye de Saint Germain-des-Prés. Elle ouvre le 3 de février, & dure juſ qu'à la veille du dimanche des Rameaux. L'ouverture s'e fait par le Lieutenant-général de Police, aſſiſté des Officier du Châtelet. Ce lieu qui a été renouvellé depuis l'incendi arrivé en 1763 **, eſt un quarré aſſez régulier; il eſt rempl

---

* *Sauval* a remarqué qu'il s'y pratique une choſe fort particulière co ntre la Coutume & les Ordonnances du Royaume, qui portent que qui- conque a droit de Foire, a droit, dans l'endroit où elle ſe tient, de louer les places & d'en recevoir les loyers, en quelque endroit qu'elles ſe trouvent, quand ce ſeroit hors de ſa Seigneurie & de ſa Voyerie, même en celle du Roi. Ici, au contraire, ſi l'Archevêque & le Chapitre louent les places de la rue neuve Notre-Dame & du Parvis, ce n'eſt pas en qualité de Propriétaires de cette Foire, mais comme Seigneurs-Voyers & hauts-Juſticiers; ce qui eſt ſi vrai, que le Roi, en cette qualité, loue toutes les places de la rue Saint-Chriſtophe, & des autres où cette Foire s'eſt répandue; & tous trois, en cette qualité, jugent les différends qui ſurviennent alors en leur Juſtice. Cependant, cette Foire n'appartient pas au Roi, mais à l'Archevêque & au Chapitre. On doute qu'aucune Ville du Royaume puiſſe fournir un pareil exemple; car c'eſt le ſeul que l'on ſache, & dont la cauſe eſt univerſellement ignorée.

** Avant le triſte événement dont on parlera ci-après, les Halles, ſous leſquelles ſe tenoit cette Foire, & qui avoient été conſtruites par ordre du Cardinal *Briçonnet*, paſſoient pour un des plus hardis morceaux de charpente qu'il fût poſſible de voir. Les plus fameux Architectes, ainſi que des Charpentiers habiles, venoient ſouvent les admirer.

Ce bâtiment étoit comme diviſé en deux Halles différentes, qui cependant ne compoſoient qu'une ſeule & même enceinte, & étoient contiguës. Elles avoient 130 pas de longueur, ſur 100 de largeur. Neuf rues tirées au cordeau, & qui ſe coupoient les unes les autres à angles droits, les partageoient en 24 parties. Les loges qui formoient & bornoient ces rues, étoient compoſées d'une boutique au rez-de-chauſſée, & d'une chambre ou

d'allées qui rendent les unes aux autres. Ces allées ſont toutes garnies de boutiques occupées par des Marchands & des cafés.

---

petit magaſin au-deſſus. Il y avoit quelques-unes de ces loges, derrière leſquelles on avoit ménagé des cours, où il y avoit des puits pour éteindre le feu, en cas d'accident. Au bout d'une des Halles, étoit une Chapelle, où l'on diſoit tous les jours la Meſſe, pendant la durée de la Foire.

Les rues étoient diſtinguées par les noms des différens Marchands qui y étaloient; ainſi, il y avoit la rue *aux Orfèvres*, la rue *aux Merciers*, la rue *aux Drapiers*, la rue *aux Peintres*, la rue *aux Tabletiers*, la rue *aux Fayenciers*, la rue *aux Lingeres*, &c.

Tout cela diſparut dans une nuit, par un affreux incendie qui répandit l'allarme dans tout ce quartier. Cet incendie arriva la nuit du 16 au 17 mars 1762. Un vent du nord, qui ſouffloit avec une extrême violence, fit faire en peu de tems, un ſi grand progrès aux flammes, qu'en moins de cinq heures, toutes les boutiques & les loges de la Foire qui n'étoient conſtruites que de bois, furent totalement conſumées. Les maiſons voiſines oppoſées à la direction du vent, auroient couru un grand riſque, ſi l'activité des Gardes-Françoiſes ne les eût garanties. Cependant l'Egliſe de Saint-Sulpice a été un peu endommagée: le feu avoit gagné deux poutres de la Chapelle de la Vierge, & quelques plombs de la couverture ont été fondus. Un ſeul Charpentier a eu le malheur de périr dans les flammes. Il y a eu trois Ouvriers bleſſés & deux légérement. Le premier Préſident, le Lieutenant-général de Police, & pluſieurs des principaux Magiſtrats ſe ſont tranſportés au lieu de l'incendie: par leurs ſoins & par la ſageſſe des ordres qu'ils ont donnés, on n'a perdu au plus que la dixième partie des marchandiſes, qui, ſans les précautions dont on a uſé, auroient pu être expoſées au pillage.

Au mois d'octobre de la même année, les Propriétaires du terrein, ſur lequel ſe tenoit la Foire, préſentèrent Requête, pour qu'il leur fût permis de procéder à ſon rétabliſſement. La Requête ayant été admiſe, il y a eu une Ordonnance du Lieutenant-général de Police, qui accorda la permiſſion de conſtruire cent loges pour les Marchands, & qui en détermina l'etendue, la bâtiſſe & le prix de la location. On y a travaillé auſſitôt avec la plus grande activité, de manière que la Foire s'y eſt tenue comme à l'ordinaire. Mais il s'en faut bien que cette nouvelle Foire ſoit auſſi commode que l'ancienne; la magnifique charpente qui couvroit celle-ci, ſoutenoit un toit qui mettoit à couvert les différentes rues; aujourd'hui elles ſont à découvert, malgré les vitrages qu'on a mis en forme de toit ſur quelques-unes de ces rues, que les temps ont preſque déja entièrement détruits, ce qui ne peut être que très-incommode, ſur-tout dans

Les Spectacles, les Jeux, les Danseurs de corde, le Waux-hall d'hiver, sont dans les rues voisines, & attirent beaucoup de monde. Le tout offre un coup-d'œil fort gracieux.

On y vend toutes sortes de choses, excepté des Livres & des armes. Comme cette Foire est franche, il est permis non-seulement aux Marchands de dehors, d'y venir vendre leurs marchandises, mais encore à ceux qui ne sont pas Maîtres, sans crainte d'être inquiétés par les Jurés de la Ville. Les boutiques y sont remplies de riches marchandises & de curiosités, qui attirent une grande multitude de peuple, principalement le soir. Ce lieu étoit encore plus fréquenté, lorsqu'on y toléroit les jeux de hazard, source trop ordinaire de friponneries, de querelles & de meurtres. Non-seulement ils ont été défendus sous des peines rigoureuses, mais on a disposé tant de gardes pour empêcher le libertinage, que s'il arrivoit quelque désordre, il seroit étouffé dès sa naissance.

La *foire Saint-Laurent* doit sa première institution au règne de Philippe-Auguste, qui la donna aux anciens Religieux de Saint-Lazare, dont les Prêtres de la Mission ont pris la place, & qui en jouissent de la même manière. Elle se tenoit autrefois à découvert dans le fauxbourg Saint-Laurent ; mais en 1662, les Prêtres de la Mission eurent la permission de la transférer dans un espace qui leur appartenoit, de 6 ou 7 arpens, où ils élevèrent les boutiques & les loges qui s'y voyent à présent, & qui étoient occupées par des Marchands de toutes espèces, des Limonadiers, &c. Les loges sont séparées par des allées ou rues plantées de maronniers d'inde, qui font un très-bel effet.

Quoique cette Foire n'ait plus lieu aujourd'hui, l'ouverture s'en fait régulièrement tous les ans, le 28 de juin, par le Lieutenant-général de Police, & elle dure jusqu'à la Saint Michel. On y jouissoit des mêmes Spectacles qu'à la foire Saint-Germain ; & l'Opéra-Comique, qui a été réuni depuis à la Comédie Italienne, y attiroit beaucoup de monde.

---

une saison telle que celle qui règne dans les mois de février & de mars, où l'intempérie de l'air se fait souvent sentir assez vivement.

L'enclos extérieur, ou le préau de cette Foire, est très-vaste ; & outre la Halle aux draps, celle à la filasse & le Marché fermé que le Cardinal *de Bissy* y a fait construire, il y reste encore de grandes places capables de contenir un grand nombre de carosses.

Cette Foire eſt franche pour toutes ſortes de Marchands & de marchandiſes *.

La *foire Saint-Ovide*, qui étoit établie dans la place Vendôme, a été transférée depuis 1771, dans la place de Louis XV, où toutes les boutiques ſont rangées circulairement, & ornées d'une décoration uniforme, avec une galerie dans tout le pourtour, ſous laquelle on ſe promène à l'abri. Cette Foire qui dure un mois, eſt devenue célèbre par le grand nombre de boutiques. On y voit encore beaucoup de jeux, ſoit de Danſeurs de corde, ſoit de Farceurs & autres, pour amuſer le public; ce qui y attire un grand concours de monde.

---

* Anciennement elle ne duroit que le jour de S. Laurent. Ce jour-là le ſoleil étoit à peine couché, que le Sergent de la Douzaine du Roi au Châtelet, venoit fondre ſur les loges. Philippe de Valois en augmenta la durée de quelques momens; car, par ſes Lettres des années 1344 & 1345, il permit aux Frères & Sœurs, tant ſains que malades de l'Hôpital de Saint-Lazare, de tenir la foire de Saint-Laurent juſqu'à la nuit. Dans la ſuite, la durée de cette Foire fut de huit jours, puis de quinze juſqu'en 1616. Enfin, après quelques interruptions & changemens arrivés juſqu'en 1662, elle a été rétablie, & la maiſon de Saint-Lazare lui a donné un emplacement de cinq arpens entourés de murs, a fait bâtir des loges & planter des arbres dans les rues qui ſont pavées; ce qui la rend à préſent très-agréable.

L'ouverture de cette Foire eſt ordinairement annoncée ſur la fin du mois de juin, par une Ordonnance de Police que l'on affiche dans les places publiques; puis l'ouverture s'en fait le 28 du même mois, veille de Saint Pierre, par le Lieutenant-général de Police, qui va tenir ce jour-là une audience de grande Police dans la maiſon de Saint-Lazare. Cette Foire ne finit qu'avec le mois de ſeptembre; ainſi elle dure trois mois entiers: cependant on remarquera que depuis que la Ville a fait embellir les Boulevards du côté du nord de Paris, & que l'on a permis à tous les Bateleurs des Spectacles forains de s'établir ſur ces Boulevards, & d'y donner leurs Spectacles, & que celui de l'Opéra-Comique a été réuni à la Comédie Italienne, la foire de Saint-Laurent a été entièrement abandonnée, au grand regret de la majeure partie du public, qui y goûtoit tout-à-la-fois le plaiſir de la plus agréable promenade, de la variété des différens Spectacles; & enfin où il trouvoit, dans des jardins délicieux, toutes ſortes de rafraîchiſſemens. On n'héſite point de dire qu'il ſeroit intéreſſant, à plus d'un égard pour le commerce, que cette Foire puiſſe être rétablie.

Voici l'hiſtorique de l'établiſſement de cette Foire. Le Pape Alexandre VII ayant fait préſent, l'an 1665, à *Charles*, Duc de Crequi, Pair de France, du corps de *S. Ovide*, qu'il avoit fait tirer des Catacombes, ce Seigneur qui affectionnoit beaucoup les Religieuſes Capucines de la place Vendôme, leur donna ce Corps Saint. Depuis ce tems, tous les ans ces Religieuſes en ſolemniſent la Fête le 31 août, pendant l'Octave de laquelle il vient un concours extraordinaire de peuple. Ce concours y attira, dès les commencemens, quelques Marchands de bijoux d'enfans, de pain d'épices & de pâtiſſerie : ce qui formoit une eſpèce de petite Foire ; inſenſiblement il y eſt venu des Merciers, des Lingers & Bijoutiers de toutes eſpèces ; enfin, il s'y eſt établi des tentes dans l'étendue de la place, ſous leſquelles les gens de la campagne qui venoient par dévotion viſiter l'Egliſe des Capucines, trouvoient à boire & à manger. L'affluence du peuple s'accroiſſant de plus en plus, un particulier entreprit, en 1764, de faire conſtruire des loges de charpente tout au pourtour de la place de Vendôme, pour y placer plus commodément les différens Marchands qui fréquentoient cette Foire. Il avoit fait pratiquer dans le milieu & aux extrêmités de cette place, des paſſages pour les voitures ; en ſorte que cet aſſemblage de boutique autour de cette place, formoit un coup d'œil fort agréable. Dans le milieu & autour de la ſtatue de Louis XIV, étoient des loges auſſi de charpente, qui étoient diſtribuées, partie pour des Danſeurs de corde, Joueurs de Marionnettes & autres petits Spectacles, & partie pour des cafés & autres endroits pour s'y rafraîchir. Rien ne ſembloit devoir apporter aucun changement dans ce nouvel établiſſement auſſi agréable que commode aux habitans de cette Capitale ; cependant, en 1771, cet établiſſement a été transféré dans la grande & vaſte place de Louis XV.

FOIRE *Saint-Clair*, (la) eſt une des plus petites de celles qui ſe tiennent à Paris ; on n'a rien de poſitif ſur le tems de ſon établiſſement. Tout ce que l'on ſait, c'eſt que la dévotion que le public a depuis un très-long-tems à la Relique de ce Saint, qui eſt dépoſé dans l'Abbaye Royale de Saint Victor, y ayant attiré un grand concours de peuple le jour que l'on y ſolemniſe la Fête de Saint-Clair & pendant l'Octave, qui arrive vers le milieu du mois de juillet, les Marchands forains ont cru pouvoir s'y établir avec ſuccès, qui, dans la ſuite, a répondu à l'eſpoir dont ils s'étoient flattés. De ſorte qu'aujourd'hui ces Marchands occupent tant en boutiques qu'étalages

qu'étalages, depuis les rues des foſſés Saint-Victor & Saint-Bernard, le long de la rue Saint-Victor, juſqu'à celle du Jardin Royal & toute la place de la tour d'Alexandre & de la Pitié, où l'on voit, pendant la durée de cette Foire, qui eſt de huit jours, un concours de peuple étonnant.

Quant aux autres Foires, nous dirons ſeulement qu'il s'en tient une devant chaque Egliſe, le jour du Patron, & qu'elles durent plus ou moins de tems, comme celle des Prémontrés de la Croix rouge, le 28 juillet, &c.

Voyez dans les pages ſuivantes les Tableaux des principales Foires de la Généralité de Paris, dans leſquels ſont indiqués la date du mois, & les lieux où elles ſe tiennent, à quelle diſtance de Paris, dans quelle Election; la principale Ville de la route pour y aller, & dans pluſieurs, pour quelles marchandiſes la Foire ſe tient.

FOIRES PRINCIPALES
DE LA
GÉNÉRALITÉ DE PARIS.

JANVIER.

Jour du mois.	LIEUX.	dist. de PARIS.	ELECT.	ROUTES.	Marchandises.
Le 3	à RIS.	à 5 l.	Paris.	*Corbeil.*	
9	DAMMARIE.	19	Orléans.	*Chartres.*	
2	JOIGNY.	37	Joigny.	*Sens.*	
17	BR-SUR-MARN.	4	Paris.	*Vincennes.*	
20	NEMOURS.	18	Nemours.	*Fontaineb.*	
22	MILLY.	16	Melun.	*Fontaineb.*	Beſtiaux.
30	CHELLES.	4	Paris.	*Vincennes.*	

FÉVRIER.

Le 3	GONESSE.	à 4 l.	Paris.	*Creſpy.*	
	LAGNY.	6	Paris.	*Charonne.*	
	PALAISEAU.	4	Paris.	*Chartres.*	
	PARIS : Foire St.-Germain : *juſqu'au Dim. de la Paſſion.*				Franche.
	ABLIS. *Le 1er. Lundi d'après la Chandeleur.*	13	Chartres.	*Dourdan.*	Franche ; beſtiaux.
24	VERSAILLES : *Pardon S. Denis ; dure 8 jours.*	4	Paris.	*Sevre.*	
25	MORET.	16	Montereau.	*Fontaineb.*	
27	CONFLANS-STE. HONORINE.	6	Paris.	*St.-Denis.*	
	TONNERRE : *le Lundi Gras.*	41	Tonnerre.	*Troyes.*	

Jour du mois.	LIEUX.	dist. de PARIS.	ELECT.	ROUTES.	Marchandises.
	ROUVRAY & S. FLORENTIN; *1er. samedi de Carême.*	24 l.	Chartres.	*Chartres.*	Franche.
	SENLIS, *dure 15 jours; le 1er. sam. de Carême.*	10	Senlis.	*Crespy.*	

MARS.

Le lundi de la 2e. sem. de Carême.	CRESPY *en Valois.*	13 l.	Senlis.	*Senlis.*	Toiles, lins, chanvr. vins, chevaux & bestiaux de toute espèce.
Le jeudi de la mi-Carême; dure 15 jours.	COMPIEGNE.	18	Compiegne.	*Senlis.*	
Le même jour.	LA FERTÉ-ALAIS.	10	Melun.	*Etampes.*	
Le même jeudi.	EPERNON.	13	Chartres.	*Orléans.*	
Le Mar. Saint.	PARIS: *au parvis de N. D.*				Jambons.
Le Jeudi Saint.	ARPAJON.	6	Paris.	*Etampes.*	
Le même Jeudi.	RICEY-LE-HAUT.	30	Tonnerre.	*Dijon.*	
Le Mercre. de la Passion.	LONG-JUMEAU.	4	Paris.	*Orléans.*	œufs.
Le 21	SENS.	24	Sens.	*Fontainebl.*	
27	DAMMARIE.	19	Orléans.	*Chartres.*	

Jour du mois.	LIEUX.	dist. de PARIS.	ELECT.	ROUTES.	Marchandises.
	AVRIL.				
Le 1er. & le 18.	CHARTRES.	à 18 l.	Chartres.	*Palaiſeau.*	
Le 3 & le 8.	MORET!	16	Montereau.	*Fontainebl.*	
	MAI.				
Le 1er.	ARPAJON.	6	Paris.	*Etampes.*	
	LOUVRE-*en-Pariſis.*	6	Paris.	*Creſpy.*	
Le 1er. Lundi.	TORCY-EN-BRIE.	5	Paris.	*Lagny.*	
Le ſam. avant les Rogations.	CORBEIL; *dure 8 jours.*	7	Paris.	*Fontainebl.*	
Les Fêtes de la Pentecôte.	FLAGY.	15	Monter. F.	*Sens.*	
	STE-JULIENNE.	8	Etampes.	*Dourdan.*	
Le lendemain de la Trinit.	FONTAINEBLEAU; *dure 8 jours.*	14	Melun.	*Villejuif.*	
Le 2.	EPINAY-LES-ST. DENIS.	3	Paris.	*St-Denis.*	
Le 2 & le 16.	SENLIS.	10	Senlis.	*Creſpy.*	
3	HIERES.	4	Paris.	*Charenton.*	
	MILLY.	16	Melun.	*Fontainebl.*	
	MONT-VALERIEN; *dure 8 jours.*	2	Paris.	*Neuilly.*	
5	ROUVRAY & S.-FLORENTIN.	24	Chartres.	*Chartres.*	Franche.

Jour du mois.	LIEUX.	dist. de Paris.	ELECT.	ROUTES.	Marchandises.
5	MEULAND : *grande Assemb. de Pélerins, & Foire à la Chap. de Ste. Avoye.*	9 l.	Paris.	*Mante.*	
6	BRAINE.	22	Soissons.	*Soissons.*	Bestiaux.
Le mardi des Rogations.	PROVINS ; *dure 6 semaines.*	19	Provins.	*Charenton.*	
8	SAINT-CLOUD.	2	Paris.	*Passy.*	
Le jour de l'Ascension.	ARGENTEUIL.	2½	Paris.	*Neuilly.*	
Le 11.	CHARTRES. *La Foire des Barricades.*	à 18 l.	Chartres.	*Palaiseau.*	
15	MEAUX.	10	Meaux.	*Vincennes.*	
16 *jusqu'au* 28	SOISSONS.	24	Soissons.	*Crespy.*	
23	ARTENAY.	26	Orléans.	*Orléans.*	
000	VERSAILLES ; *dure 8 jours.*	4	Paris.	*Sévre.*	

JUIN.

Le 1er.	MEUDON.	2	Paris.	*Vaugirard.*	
4	DAMMARIE.	19	Chartres.	*Chartres.*	
8	MESLE ; *dure 8 jours.*	8	Etampes.	*Orléans.*	
Le lundi d'après las. Barnabé.	SAINT-DENIS. *La Foire du Landit dure 8 jours.*	2	Paris.	*La Chapelle.*	

Jour du mois.	LIEUX.	dist. de PARIS.	ELECT.	ROUTES.	Marchandises.
Le lundi d'après las. Jean	LONGJUM.	à 4 l.	Paris.	*Orléans.*	Franche.
	SENLIS, *dure 8 jours.*	10	Senlis.	*Crespy.*	Franche.
25	ARNOUVIL.	5	Paris.	*Pontoise.*	Foire de bestiaux, Marchandises & étape de vin.
	NEMOURS.	18	Nemours.	*Fontain.*	
	ROISSY.	7½	Paris.	*Mitry.*	
	ROZOY.	12	ROSOY.	*Melun.*	
30	ROUVRAY & S. FLORENTIN.	17	Chartres.	*Chartres.*	Franche.

JUILLET.

Le 1er.	FOIRE SAINT-LAURENT; *jusqu'à la Saint Michel, à Paris.*				
Le 4	EPINAY-LES-ST-DENIS.	3	Paris.	*La Chapelle.*	
	RIS.	5	Paris.	*Corbeil.*	
Le 5 & 6.	MESNIL-EN-FRANCE.	7	Senlis.	*Chartres.*	
12	SAINT-PRIX.	2	Paris.	*La Chapelle.*	
18	FOIRE ST.-CLAIR, *à Paris; dure 8 jours.*				
	ST.-CLAIR-SUR-EPTE.	16	Chaumont.	*Rouen.*	
20	ANGERVILLE.	16	Dourdan.	*Orléans.*	
22	MANTE.	12	Mante.	*Rouen.*	
	EPERNON.	13	Chartres.	*Chartres.*	
25	HOUDAN.	12	Montfort.	*Chartres.*	

Jour du mois.	LIEUX.	dist. de PARIS.	ELECT.	ROUTES.	Marchandises.
Tous les jeudis matin pendans ce mois.	CHARTRES.	18	Chartres.	*Chartres.*	

AOUST.

Le 10	VILLIERS-AUX-NONAINS.	à 12 l.	Verneuil.	*Etampes.*	chevaux.
11	NOGENT-SUR-SEIN.	23	Nogent.	*Melun.*	chevaux.
	ST.-CLOUD.	2	Paris.	*Paſſy.*	chevaux.
13	SAINT-FLORENTIN.	36	St-Florent.	*Melun.*	
14	FOIRE SAINT-OVIDE, *à Paris ; dure un mois.*				
16	TORCY-EN-BRIE; *dure 15 jours.*	7	Paris.	*Lagny.*	
	TOURRY-FERROTE.	16	Monterau.	*Sens.*	
24	ARPAJON.	6	Paris.	*Orléans.*	
	CHARTRES; *dure 3 jours.*	18	Chartres.	*Chartres.*	beſtiaux & bois.
	GERCY.	5	Paris.	*Br.-ſ.-Mar.*	
	PONT-SUR-SEINE.	23	Nogent.	*Melun.*	
	VAUHALLANT.	4	Paris.	*Verſailles.*	
	VERSAILL. *dure 8 jours.*	4	Paris.	*Sevre.*	
28	DAMMARIE.	19	Orléans.	*Chartres.*	
30 ou *dim. d'après Trinité ; pour Beſons.*	BESONS.	3	Paris.	*Le Roulle.*	
	ROUVRAY & S. FLORENT.	24	Chartres.	*Chartres.*	

Jour du mois.	LIEUX.	dist. de PARIS.	ELECT.	ROUTES.	Marchandises.
31	HIERES ; *jusqu'au 4 septembre.*	à 4 l.	Paris.	*Chatenton.*	
	SEPTEMBRE.				
Le 1er.	MANTE ; *jusqu'au 14.*	12	Mante.	*Rouen.*	
Le 1er.	NEUILLY-S. FRONT.	16	Crespy.	*Soissons.*	
Le 1er.	VOLENT, *ou le dim. d'après la St. Fiacre.*	6	Paris.	*Etampes.*	
2 & 29 & le 11	DREUX.	18	Dreux.	*Le Mans.*	
2 & 29 & le 11	ETAMPES.	14	Etampes.	*Orléans.*	
2 & 29 & le 11	MESNIS-S.-DENIS.	7½	Montfort.	*Versailles.*	
Le 1er. lundi.	S.-GERMAIN-DES-FOSSÉS, *à Paris.*				
Le lundi d'après le 3.	DOURDAN-S. FELICIEN ; *dure 3 jours.*	11	Dourdan.	*Bourg-la-Reine.*	franche.
7	S.-CLOUD ; *dure 8 jours.*	2	Paris.	*Passy.*	
8	CHARTRES ; *dure 8 jours.*	18	Chartres.	*Chartres.*	filasses.
9	BRAY-SUR-SEINE.	21	Nogent.	*Sens.*	
10	JOIGNY.	35	Joigny.	*Fontainebl.*	
11	MESNIL-St.-DENIS.	7½	Montfort.	*Versailles.*	
14	ARPAJON-LE-CHAT. *ci-devant la Breton-*				

Jour du mois.	LIEUX.	dist. de PARIS.	ELECT.	ROUTES.	Marchandises.
	nière, près Châtres.	à 8 l.	Etampes.	*Etampes.*	beſtiaux.
	BRAINE.	22	Soiſſons.	*Soiſſons.*	beſtiaux.
	EPERNON; *juſqu'à la fin du mois.*	13	Chartres.	*Chartres.*	
14	MONT-VALERIEN; *dure 8 jours, & aſſemblées de dévotion aux Fêtes de Pâques, de la Pentecôte, & autres Fêtes de la Croix.*	2	Paris.	*Bois de Boulogne.*	
	PROVINS; *juſqu'à la fin du mois.*	20	Provins.	*Melun.*	
Le 17	VAUGIRARD; *près de Paris.*				
21	BLANDI.	21½	Etampes.	*Etampes.*	
	PARAI-LE-FREZI.	12	Dourdan.	*Dourdan.*	
22	AUNEAU.	14	Dourdan.	*Chartres.*	beſtiaux.
24	SUCY.	4	Paris.	*Brie-ſur-Marne.*	beſtiaux.
25	LA FER.-ALAIS.	7	Melun.	*Etampes.*	
27	LUSARCHES.	7	Paris.	*S.-Denis.*	
28	CHAT-FORT.	6	Paris.	*Verſailles.*	
	ST.-FLORENT.	38	S. Florent.	*Melun.*	
	RICEY-LE-HAUT.	39	Tonnerre.	*Dijon.*	
	BRIE-COMTE-ROBERT.	6	Paris.	*Troyes.*	
	NOGENT-SUR-SEINE.	24	Nogent.	*Melun.*	

Jour du mois.	LIEUX.	dist. de PARIS.	ELECT.	ROUTES.	Marchandises.
28	FONTENAY-EN BRIE; *le lundi devant la Touſſaint.*	à 9 l.	Roſoi.	*Lagny.*	
29	LONGJUMEAU	4	Paris.	*Bourg-la-Reine.*	
	MONT-FERMEIL.	5	Paris.	*Lagny.*	

OCTOBRE.

Le 3	MANTE.	12	Mante.	*Mante.*	
9	ST-DENIS; *dure 8 jours.*	2	Paris.	*La Chapel.*	beſtiaux & marc.
	DREUX.	18	Dreux.	*Le Mans.*	
	MENNECY.	7	Paris.	*Fontain.*	chevaux & beſtia.
	TOURRY-FERROTES.	16	Monter.	*Sens.*	
Le lundi d'ap. la S. Den.	NEUILLY-S.-FRONT.	16	Creſpy.	*Soiſſons.*	
18	MITRI.	5	Paris.	*Belleville.*	beſtiaux & marc.
	VACHERESSE.	15	Dreux.	*Chartres.*	beſtiaux & marc.
Le lundi d'ap. la S. Luc.	SENLIS. *Foire d'Orval dure 6 jours.*	10	Senlis.	*Creſpy.*	
Le 22	ST.-CLOUD; *dure 3 jours.*	2	Paris.	*Bois de Boulogne.*	
23	DAMMARIE.	19	Orléans.	*Chartres.*	
28	CHAT-FORT.	6	Paris.	*Verſailles.*	
	LUSARCHES.	7	Paris.	*St.-Denis.*	
	MILLY.	16	Melun.	*Fontainebl.*	
	PARIS. *Foire du Temple.*				
29	CHARENTON; *4 jours.*	2	Paris.	*Bercy.*	franche.

Jour du mois.	LIEUX.	dist. de PARIS.	ELECT.	ROUTES.	Marchandises.
30	ROUVRAY & S. FLORENT.	à 24 l.	Chartres.	*Chartres.*	franche.
Le lundi avant la Touſſaint.	EPERNON.	13	Chartres.	*Chartres.*	

NOVEMBRE.

Le 2	AUNEAU.	14	Chartres.	*Chartres.*	beſtiaux.
	ROISSY.	7½	Paris.	*Mitri.*	
3	CRESPY, *comme en mars.*	7½	Paris.	*Mitri.*	
	LAGNY.	6	Paris.	*Charonne.*	
	MEAUX.	10	Meaux.	*Vincennes.*	
11	PONTOISE.	7	Paris.	*Magny.*	
	ROSOY.	13	Roſoy.	*Melun.*	
	CHEVREUSE.	7½	Paris.	*Verſailles.*	
	MEAUX.	10	Meaux.	*Vincennes.*	
	SAVIGNY.	4	Paris.	*Mennecy.*	
	ARNOUVILLE.	5	Paris.	*Pontoiſe.*	
	JOIGNY.	34	Joigny.	*Melun.*	
	SOISSONS; *dure 8 jours : ou le 1er. lundi d'ap. la S. Martin.*	24	Soiſſons.	*Creſpy.*	
21	COMPANS-LA-VILLE.	9	Meaux.	*Meaux.*	
25	FONTAINEBLEAU.	14	Melun.	*Villejuif.*	
	LOUVRE-EN-PARISIS.	6	Paris.	*Creſpy.*	Foire graſſ.
	PALAISEAU.	4	Paris.	*Dourdan.*	
28	ROUVRAY & S. FLORENTIN.	24	Chartres.	*Chartres.*	franche.
	BRIE-COMTE-ROBERT.	7	Paris.	*Troyes.*	

Jour du mois.	Lieux.	dist. de Paris.	Elect.	Routes.	Marchandises.
29	Provins.	à 20 l.	Provins.	*Melun.*	
30	Chartres.	18	Chartres.	*Chartres.*	
	Lagny.	6	Paris.	*Charonne.*	
	Longjumea.	4	Paris.	*Bourg-la-R.*	
	Verneuil.	12	Paris.	*Senlis.*	
Le mercredi d'après le 30.	Mante.	12	Mante.	*Mante.*	

Décembre.

Le 6.	Bievre-le-Chatelus.	2	Paris.	*Bourg-la-R.*	
9	Torcy-en-Brie.	5	Paris.	*Lagny.*	
	Pont-sur-Seine.	22	Nogent.	*Nogent.*	
4	Braine.	22	Soissons.	*Soissons.*	Bestiaux.
21	Longjum.	4	Paris.	*Bourg-la-R.*	
	Mesnil-St.-Denis.	7½	Montfort.	*Versailles.*	
29	Artenay.	26	Orléans.	*Orléans.*	

Outre

Outre ces Foires, il y a plusieurs endroits de cette Généralité où l'on tient des Marchés francs à certains jours de la semaine ou du mois. Tous les mardis de l'année, Marché franc à *Arnouville*. Tous les mercredis, à *Chelles* en Brie. Tous les samedis, à *Provins*. Le premier lundi de chaque mois, excepté juillet & septembre, Marché franc au *Mesnil* en France, avec exemption des droits de gros des Aides sur les vins qui se vendent pour l'étape, les jours que ces Foires se tiennent. Tous les premiers mercredis du mois, Marché franc à *Coulommiers* en Brie, avec la même exemption, &c. Le dernier mercredi du mois, Marché considérable à *Compans-la-Ville*. A *Braine*, Marché franc considérable, le 3e. mercredi de chaque mois. A *Crespy* en Valois, Marché franc tous les premiers mercredis de chaque mois, portant exemption des droits de gros des Aides sur les vins qui se vendent pour l'étape, &c.

FONDEURS *en Caractères*. Les premiers Fondeurs en caractères étoient autrefois Graveurs & Imprimeurs tout-à-la-fois, c'est-à-dire, qu'ils travailloient les poinçons, frappoient les matrices, en tiroient les empreintes, les disposoient en formes, & imprimoient. Les sieurs *Fournier*, l'aîné, & *Gando* excellent encore aujourd hui dans cet Art, mais ils n'impriment point. On sait combien la Typographie est redevable aux talens supérieurs de ces grands Artistes. Nous leur devons donc la justice de les nommer ici.

Les Fondeurs sont tenus de travailler pour les Imprimeurs de Paris, par préférence à ceux de la Province, & de déclarer, avant l'envoi des caractères hors de la ville de Paris, sur le registre de la Communauté, la quantité & qualité, ainsi que les noms & lieux de la résidence des Imprimeurs à qui ils sont destinés, à peine de confiscation. Ils ne peuvent pareillement, à peine d'amende & de punition exemplaire, délivrer leur fonte, vendre, céder, ou transporter leurs poinçons ou matrices, qu'aux Imprimeurs ou à leurs veuves en exercice. Ils sont unis au Corps des Libraires par l'Edit de Louis XIV, rendu en 1686. *Voy.* LIBRAIRES.

FONDEURS *en Métaux*. Ce sont ceux qui ont le droit de fondre toutes sortes de grands & petits ouvrages en métal, tels que cloches, croix, chandeliers, ciboires, lampes, encensoirs, aigles en forme de pupître, tabernacles, instrumens de Mathématiques, machines de guerre, pièces hydrauliques, &c.

Cette Communauté avoit des ſtatuts de 1281, qui furent renouvellés, corrigés, augmentés & confirmés par Lettres-patentes de Charles IX, & auxquels il fut ajouté quelques choſes pareillement par Lettres-patentes de Louis XIV, en 1691.

Les fils de Maîtres ſont obligés à l'apprentiſſage de cinq ans chez leur père ; les Apprentifs de Ville, où il y a Maîtriſe, ſont reçus à Paris en rapportant leur brevet & ſervent quatre ans chez les Maîtres. Les veuves jouiſſent des mêmes droits que dans les autres Corps. Le brevet coûte 30 liv. La maîtriſe 1200 liv. Patron, Saint Eloy. Bureau, rue de la Vannerie.

FONTAINEBLEAU, (*le Château de*) eſt éloigné de Paris de quatorze lieues, dans la Province appellée Gâtinois, à une lieue de la Seine, à quatre de la ville de Melun, & à ſept de Corbeil. Ce Château eſt au milieu d'une forêt, qu'anciennement on nommoit la forêt de *Biere*, & qui à préſent porte le nom qu'on a donné au Château. Nos Rois depuis long-tems l'ont regardé comme un lieu de divertiſſement, à cauſe de ſa ſituation propre à la chaſſe.

On ne trouve point qu'il ſoit fait mention de Fontainebleau avant le règne de Louis VII, dit le Jeune. On voit par une Charte de ce Prince, qui eſt de l'an 1169, qu'il y fit bâtir une Chapelle en l'honneur de la Vierge & de S. Saturnin, & qu'il y fonda un Chapelain à perpétuité. Ces raiſons ont fait regarder Louis-le-Jeune comme le Fondateur du Château de Fontainebleau. Philippe-Auguſte, ſon fils, eut le même goût pour cette maiſon royale, où il paſſoit une bonne partie de l'année. Saint Louis s'y plaiſoit auſſi beaucoup, & l'on voit pluſieurs de ſes Lettres ainſi datées : *donné en nos déſerts de Fontainebleau.* C'eſt ce même Roi qui y fonda un Couvent de Religieux de la Rédemption des Captifs, ſous le titre de la Sainte Trinité. Philippe-le-Bel, Jean, Charles V & Charles VII eurent pour ce Château le même attachement que leurs Prédéceſſeurs. Mais François I les ſurpaſſa tous ; car non ſeulement il fit réparer les anciens bâtimens ; mais comme il en fit conſtruire de nouveaux, & comme il aimoit & protégeoit les Sciences & les Arts, il fit venir des pays étrangers les plus excellens Artiſtes, qui, en embelliſſant le Château de Fontainebleau, ramenèrent en France le bon goût pour l'Architecture & pour la Peinture. *Le Primatice* eut l'intendance de tous les ouvrages qu'on y fit, & ce fut ſur ces deſſins qu'ils furent exécutés. Quand on

entre dans ce Château par la cour des offices, où eſt l'entrée la plus fréquentée, quoique ce ne ſoit point la principale, & qu'on paſſe de cette cour dans celle du donjon, qu'on nomme la *cour ovale*, depuis qu'en 1543, François I lui fit donner cette nouvelle forme, on eſt frapé du dôme qui s'élève ſur la porte Dauphine, lequel a 66 pieds de haut, & eſt décoré de pluſieurs colonnes de marbre & de quelques figures. Au milieu de cette cour, eſt une des trois Chapelles qui ſont dans ce Château. Celle-ci fut fondée par Louis VII, ſous l'invocation de la Vierge & de S. Saturnin, donnée par S. Louis aux Religieux de la Sainte Trinité, & rebâtie dans la ſuite par François I.

Le plafond eſt bien travaillé & richement orné. Pluſieurs de nos Rois ont contribué à en orner l'intérieur. La deviſe & le chiffre d'Henri II, qu'on voit au grand autel, nous font connoître que c'eſt ce Prince qui l'a fait conſtruire tel qu'il eſt.

François I, afin d'aller de plein pied de ſon appartement entendre la Meſſe, en fit conſtruire une autre au-deſſus, & dès-lors on commença à les diſtinguer par les noms de *Chapelle baſſe* & de *Chapelle haute* : l'on a depuis nommé cette dernière la *Chapelle du Roi*.

Cette Chapelle *haute* a neuf toiſes de long, quatre de large & ſix de hauteur. Sa forme eſt ovale, & ſon architecture eſt décorée des ordres dorique & compoſite. Sa voûte en berceau & ſon dôme ſont admirés des connoiſſeurs. Elle fut entièrement finie en 1545. Sur la porte, eſt un balcon ſoutenu par deux colonnes de marbre gris tâcheté & d'ordre ionique : ce fut Henri II qui le fit faire, ce qu'on connoît par divers croiſſans, & plus poſitivement encore par cette inſcription en lettres d'or :

Henricus Secundus, Dei gratiâ, Francorum Rex Chriſtianiſſimus.

Le Roi Henri IV fit en 1608, peindre & dorer les parois de cette Chapelle, & orner la voûte de têtes de Chérubins, de roſaces, fleurons, dauphins, chiffres du Roi & de la Reine, en or, &c. Dans les entre-colonnes, ſont ſix tableaux d'onze pieds de haut, ſur huit de large, peints par *Ambroiſe Dubois*, par *Jean Dubois*, ſon fils, & *Jean de Hocy*. Ils ont été mis en place l'an 1608. Au-deſſus de la porte de cette

Chapelle, ſont ces trois vers Latins, écrits en lettres d'or, & à la louange de Henri-le-Grand :

Imperio, natiſque potens, & conjuge fœlix,
Altâ pace, ſacram decorat Rex inclitus ædem,
Æternum ut pietas auguſta reſplendeat aula.

Riche en biens, en enfans, en Royaume & en femme,
Au milieu de la paix, ce Monarque indompté
Décore ce lieu ſaint, dans l'ardeur qui l'enflamme,
Pour faire, dans ſa Cour, régner la piété.

Dans le pourtour de cette cour, ſont pluſieurs petits donjons & galeries, par le moyen deſquelles les appartemens communiquent les uns aux autres. De la cour ovale, on entre dans la cour de la fontaine, par une porte nommée la *porte dorée*, à cauſe de quelques dorures dont le *Primatice* avoit orné la voûte. Cette porte étoit alors la principale du Château. La cour n'a que 30 toiſes de long, ſur 28 de large, & fut conſtruite par ordre de François I, en 1528. Elle prit le nom qu'elle porte d'une belle fontaine qu'il y avoit au milieu, que le Roi Henri IV fit ôter, pour en faire conſtruire une autre à un des bouts de cette cour, ſur les deſſins de *Francine*. Cette fontaine a encore changé de place, & a été portée huit toiſes plus loin en 1713. On voit un grand eſcalier de pierre hors d'œuvre, qui a deux belles rampes, dont l'une conduit à la ſalle des Gardes, & l'autre à celle de la Comédie.

La ſalle de la Comédie eſt la plus grande du Château : elle a 200 tiſes de long, ſur 5 de large, & c'eſt pour cette raiſon qu'on l'appelloit autrefois *la grande Salle*. Henri IV y ayant fait bâtir en 1599, la belle cheminée qu'on y a vue juſqu'à ces derniers tems, dès-lors elle ne fut plus connue que ſous le nom de la *Salle de la belle cheminée*. Enſuite on lui donna ſouvent le nom de *Salle de la Comédie*, parce qu'elle fut uniquement deſtinée aux repréſentations de la Comédie. En 1738, on en fit des appartemens pour Meſdames de France, & l'on en conſtruiſit une autre ailleurs.

La ſalle des Gardes, de même que celle de la Comédie, a été bâtie par Charles IX, & rétablie & ornée comme on la voit aujourd'hui, par Louis XIII.

La chambre de S. Louis & le pavillon dans lequel elle eſt, avoient été bâtis par S. Louis, dont ils ont retenu le nom, quoique François I les ait fait rebâtir.

C'eſt

C'eſt dans cette chambre que le Roi mange à ſon grand couvert. Elle eſt ornée d'un riche plafond & d'un beau lambris, comme auſſi de peintures de différens Peintres. On y voit Louis XIII couronné de lauriers, & ſur les tableaux qui ſont autour, les Aventures d'Ulyſſe, de *Nicolo*; & l'hiſtoire de l'enlevement d'Helène.

L'antichambre n'étoit qu'une petite garde-robe fort ſombre, à laquelle on alloit par un corridor également étroit & obſcur; mais en 1713, Louis XIV fit murer ce paſſage, & ouvrit une croiſée feinte, qui étoit ſous une arcade, & par ce moyen cette antichambre eſt devenue une aſſez grande pièce, qu'on a ornée de tableaux, dont il y en a quelques-uns du *Pouſſin*, & un de *Pietre de Crotonne*. On y voit Henri IV & Marie de Médicis ſous la figure d'Hercule & de Déjanire.

On entre enſuite dans le premier cabinet, dont on admire les tableaux & les ornemens diſtribués avec un goût infini. Ces tableaux repréſentent les vertus royales.

Le plafond & le parquet de la chambre du Roi ſont fort eſtimés. Le plafond conſiſte en deux corps de menuiſerie, faits & dorés en plein de différens ors, ſous les règnes de Louis XIII & de Louis XIV.

La chambre ovale vient enſuite, & lui ſert de grand cabinet. Elle fut conſtruite par ordre de François I, & richement ornée par Henri-le-Grand. On y remarque des camaïeux & des payſages de *Paul Brille*, de *MM. Perraut* & *Boucher*; & quinze tableaux, où *Ambroiſe Dubois* a peint des chaſſes, des haltes, & les amours de Théagéne & de Chariclée.

L'appartement de la Reine eſt compoſé, comme il convient, de la ſalle des Gardes, d'antichambre, de pluſieurs cabinets & d'une galerie. On voit dans la ſalle des Gardes un tableau, repréſentant Anne d'Autriche, ayant auprès d'elle Louis XIV & *Monſieur*, tous deux enfans. De l'antichambre, l'on entre dans un grand cabinet, appellé le *Cabinet des Empereurs*. Ce cabinet bâti par ordre de Charles IX, a pris ſon nom des douze Céſars qui y étoient repréſentés à cheval, & au milieu deſquels étoit auſſi la figure équeſtre de Henri-le-Grand.

La chambre de la Reine & ſon grand cabinet viennent enſuite; puis on trouve le cabinet de *Clorinde*, ainſi nommé, parce qu'Ambroiſe Dubois y a repréſenté en huit tableaux, une partie de l'hiſtoire de Tancrede & de Clorinde. La galerie de la Reine termine l'appartement de cette Princeſſe; on la

nomme auſſi la *galerie de Diane*, parce que pluſieurs ſujets de la Fable de cette Déeſſe y ſont repréſentés. Cette galerie a 28 toiſes de long, ſur trois de large, & doit à Henri-le-Grand ſa richeſſe & ſes ornemens; ce qui paroît par ces lettres H. D. B. & ces autres, M. D. M. accompagnées des Armes de France & de Navarre, écartelées de celles de Médicis. Sur l'une des cheminées eſt le portrait de Henri-le-Grand, ſous la figure du Dieu Mars, aſſis ſur un trophée d'armes. Sur l'autre, eſt celui de Marie de Médicis, parée de ſes habits royaux. Ces deux tableaux ſont d'*Ambroiſe Dubois*; pluſieurs tableaux de ſept pieds de haut, ſur ſeize de large, ornent cette galerie. Dans dix de ces tableaux, on a peint les batailles & les victoires du Roi Henri-le-Grand, & les ſujets des autres ſont pris de la Fable. A l'un des bouts de cette galerie, étoit un cabinet nommé le *Cabinet de la volière*, parce qu'il étoit ouvert de ce côté-là, & que l'on y voyoit les oiſeaux qui étoient dans la volière, laquelle ne ſubſiſte plus. De la galerie de la Reine, l'on deſcend dans celle des cerfs.

La galerie des cerfs a pris ſon nom de quarante-trois têtes de cerfs qu'on y voit. Elle a 100 pas de long, & eſt embellie de peintures qui repréſentent toutes les maiſons royales de France, leurs forêts, & le plan de leurs environs, avec une exactitude particulière. On y voit donc Fontainebleau, Folembray, Compiegne, Villers-Cotterets, Blois, Amboiſe, Chambor, Saint-Germain-en-Laye, le Louvre, Verſailles, &c. Chacun de ces plans eſt ſéparé de l'autre par un grand bois de cerf, qu'on a mis ſur un maſſacre de plâtre.

Ce fut vis-à-vis du tableau de Saint-Germain-en-Laye, que fut aſſaſſiné le Marquis *Monaldeſchi*, par ordre de Chriſtine, Reine de Suede, dont il étoit Grand Ecuyer & Favori, le 6 de novembre de l'an 1657.

La galerie des chevreuils a pris ſon nom de vingt-quatre têtes de chevreuils, & c'eſt Henri-le-Grand qui la fit conſtruire & orner dans le même-tems que celle des cerfs. Ce Prince y eſt repréſenté habillé en chaſſeur, & accompagné du Dauphin, ſon fils, & de pluſieurs Seigneurs. Les différentes ſortes de chaſſes qui ſervoient au divertiſſement de ce grand Roi, y ſont peintes par *Dubreul*, en ſept tableaux, chacun de 12 pieds de haut, ſur vingt de large. L'on monte enſuite au *pavillon des poëles*, autrement nommé l'*appartement des Reines-mères*. François I fit conſtruire ce pavillon de moëllons & de brique, vers l'an 1545. Charles IX le fit revêtir de pierre de taille environ l'an 1560, & Louis XIV

le fit reprendre ſous-œuvre en 1703. Le premier nom qu'il a porté, lui fut donné à cauſe des grands poëles que François I fit mettre, à la mode d'Allemagne, pour l'échauffer.

Les Reines Catherine de Médicis & Anne d'Autriche ayant dans la ſuite occupé ce logement, on le nomma l'appartement des Reines-mères. Le Roi Henri II l'avoit fait richement orner de lambris & de plafonds; mais il ne reſte de tous ces ornemens, que ceux d'un cabinet qui eſt à gauche, auprès de la terraſſe, & qui a vue ſur le jardin. Louis XIII & la Reine Anne d'Autriche l'habitèrent ſucceſſivement, & le firent orner, comme il paroît par leurs chiffres.

La ſalle des Gardes eſt une des plus grandes qu'on puiſſe voir. Elle a 60 pieds de long, ſur 27 & demi de large. Son plafond a été peint par *Erard*.

Le plafond de l'antichambre a été peint par *Cotelle*, & ſur la cheminée eſt le portrait de Louis de France, Dauphin de Viennois, & fils de Louis-le-Grand. Ce Prince eſt repréſenté en pied, faiſant le ſiège de Philiſbourg. Ce tableau a été copié par *Stiémart*, d'après l'original de *Rigault*, & qui eſt chez le Marquis de Torcy.

On remarque au-deſſus de la porte par laquelle on entre dans la chambre de la Reine, le portrait de Marie-Thérèſe d'Autriche, peint par *de Seve* l'aîné. Sur la cheminée eſt le portrait en pied de Louis XIV, revêtu de ſes habits royaux. C'eſt auſſi une copie faite par *Stiémart*, d'après l'original peint par *Rigault*, & qui eſt à Verſailles.

Sur la porte qui conduit au cabinet de cet appartement, eſt le portrait de la Reine Anne d'Autriche, auſſi peint par *de Seve* l'aîné. Le cabinet eſt encore plus orné que les autres pièces de cet appartement. Les tableaux y ſont, pour ainſi dire, entaſſés; on y en voit pluſieurs de *Cotelle*, de *Mauperché*, &c.

Sur la gauche de cette pièce, eſt un autre cabinet qu'on nomme le *cabinet de Henri II*, parce qu'on y voit en pluſieurs endroits les chiffres de ce Prince & le croiſſant, qui étoit le corps de ſa deviſe. Cet appartement a été occupé du tems de Louis-le-Grand, par la Dauphine Marie-Anne-Victoire de Bavière.

Le petit appartement qui eſt à droite du grand cabinet de l'appartement des Reines-mères, a été occupé par le Dauphin, fils de Louis-le-Grand, pendant ſon mariage, comme étant à portée de celui de la Dauphine, ſon épouſe, dont on vient de parler. Les chiffres de la Reine Anne d'Autriche, &

pluſieurs ornemens allégoriques à ſa Régence, font connoître que cet appartement avoit été décoré & orné par ſon ordre; mais la plûpart de ces ornemens ayant été brûlés en 1686, Louis-le-Grand les fit rétablir par *Corneille Vernanſal*, &c. dont les peintures ſont allégoriques à l'alliance que la France avoit faite avec la Bavière, & à l'heureuſe fécondité de la Dauphine. Sur la cheminée de la chambre, eſt un tableau ovale ſur bois, dans lequel *le Féti* a repréſenté Adam, qui laboure la terre, & Eve qui file, ayant Caïn & Abel aſſis auprès d'elle. Ce tableau eſt original, ainſi qu'un autre du même Peintre, qui repréſente le même ſujet, & qui eſt aujourd'hui dans le cabinet du Duc de Tallard. Ce dernier tableau a été gravé par *Henri-Simon Thomaſſin*.

La *Salle du billard* ſe préſente enſuite. Les chiffres de Louis XIII & d'Anne d'Autriche font connoître qu'elle a été décorée ſous leurs règnes. Cette pièce ſert de veſtibule à la galerie qui ſuit.

La *galerie d'Ulyſſe*. Il n'eſt point douteux que c'eſt François I qui l'a fait bâtir; mais il n'eſt pas moins conſtant que Henri II, Charles IX & Henri-le-Grand ont ſucceſſivement contribué à l'orner & à l'embellir. Elle a 76 toiſes de long, ſur 3 de large. On la nomme la *galerie d'Ulyſſe*, à cauſe que le *Primatice*, ſurnommé *Saint-Martin*, depuis que François I lui eût donné l'Abbaye de Saint-Martin de Troyes, & *Nicolo*, y ont repréſenté en 58 tableaux à freſque, l'hiſtoire des travaux d'Ulyſſe à ſon retour du ſiège de Troyes; les perſonnages ſont de grandeur naturelle. Cette galerie eſt la plus grande qu'il y ait dans ce Château: elle eſt encore ornée de quantité d'ouvrages de ſtuc & de dorures; mais le tout eſt très-endommagé par le tems.

En 1738, le Roi Louis XV ordonna qu'on abattît cette galerie, & qu'on y conſtruisît un corridor de douze pieds de large, qui communique à 72 appartemens qui ont vue ſur le jardin de la Reine. Ce bâtiment communique de plein-pied, & en droite ligne, au reſte du Château, par le moyen des arcades pratiquées dans la cour des fontaines, dont le baſſin n'eſt cependant point caché.

La *galerie de François I*, autrement nommée la *petite galerie*, ou la *galerie des Réformés*, eſt dans un corps-de-bâtiment ſitué entre la cour de la fontaine & le jardin de l'orangerie. Ce corps-de-bâtiment a été conſtruit par François I en 1529, & c'eſt un des premiers ouvrages de ce Prince. Le rez-de-chauſſée étoit compoſé de bains & étuves, & de pluſieurs ſalles, entre leſquelles étoit la ſalle nommée *de la*

Conférence, depuis celle qui s'y tint le 4 mai de l'an 1600, par ordre de Henri-le-Grand, entre le Cardinal du Perron, pour lors Evêque d'Evreux, & le ſieur Dupleſſis Mornay. Toutes ces différentes pièces ont été changées en appartemens pour loger différens Seigneurs, ou des perſonnes attachées à la Cour par leur ſervice.

La galerie de François I occupe le premier étage de ce corps-de-bâtiment. Elle a été ainſi nommée, parce que ce fut ce Prince qui, en 1530, la fit conſtruire & orner, ainſi qu'il paroît par ſon portrait, & par ſes chiffres & deviſes qu'on voit en pluſieurs endroits. On la nomme auſſi la galerie des Réformés, ſelon quelques-uns, parce que les Calviniſtes, qu'on appelloit les prétendus Réformés, préſentèrent en cet endroit une requête à François I; mais ſelon d'autres, c'eſt à cauſe de quelques Officiers que Louis XIV réforma dans cette galerie, l'an 1664, après la paix des Pyrenées, dont il forma une Compagnie pour le Dauphin. Elle a été auſſi quelquefois appellée la *petite galerie*, pour la diſtinguer de la grande, qui a 76 toiſes de long, au lieu que celle-ci n'en a que 30. Elle eſt ornée d'un plafond doré, & de pluſieurs tableaux, dans leſquels *Rous*, ou ſes Elèves, ont repréſenté pluſieurs ſujets de la Fable, &c. Les bas-reliefs & les ſculptures ſont de *Pilon*.

Enfin, dans le dernier étage de ce corps-de-bâtiment, étoit la Bibliothèque que François I, ſurnommé le père des Sciences, avoit fait amaſſer & mettre dans ce Château, avec beaucoup de ſoin & de dépenſe. Dans le tems des guerres civiles, elle fut tranſportée à Paris, où elle a ſervi de commencement à cette nombreuſe & ſuperbe Bibliothèque que Louis XIV & Louis XV ont rendu la plus conſidérable du monde.

La *cour du cheval blanc* a 80 toiſes de long, ſur 58 de large, & fut conſtruite ſous le règne de François I, l'an 1529. Elle eſt diſtribuée en quatre compartimens de gazon. Elle a porté le nom de *grande cour* juſqu'au règne de Charles IX, que Catherine de Médicis envoya le *Primatice* à Rome, où il fit modeler par *Vignole*, le cheval de Marc-Aurele, & ce modèle en plâtre fut mis au milieu de cette cour, & lui fit prendre le nom qu'elle retient encore, quoique le cheval en ait été ôté en 1626.

On voit dans cette cour un eſcalier de pierre & hors-d'œuvre. Il eſt à deux rampes, d'une très-belle architecture, & fut conſtruit en 1634, en la place d'un autre plus petit, que

les injures du tems avoient ruiné. C'eſt dans cette cour que logent les Sécrétaires d'Etat, & pluſieurs des principaux Officiers du Roi. On va naturellement de cet endroit à la Chapelle deſſervie par des Religieux de la Sainte Trinité & de la Rédemption des Captifs, que Saint Louis y établit au retour de ſon premier voyage de la Terre-Sainte, où pluſieurs de ces Religieux l'avoient ſuivi avec leur Général. C'eſt donc Saint Louis qui fit bâtir ici une Egliſe ou Chapelle en l'honneur de la Sainte Trinité, & qui y fonda & dota un Couvent de cet Ordre, par ſa Charte du mois de juillet de l'an 1259. Cette Chapelle avoit ſon entrée ſur le terrein où eſt aujourd'hui l'eſcalier du fer-à-cheval, & le chevet répondoit à l'endroit où eſt à préſent l'eſcalier qui conduit à la galerie des Réformés.

Cette Chapelle ſubſiſta juſqu'en 1529, que François I deſirant étendre & augmenter les bâtimens de ce Château, la fit abattre, & bâtir, ſous le même nom de la Trinité, celle que nous voyons, qui eſt ſituée entre la cour du cheval blanc & le jardin de la Reine. Sa longueur eſt de vingt toiſes, ſa largeur de quatre, & ſa hauteur de huit ſous-clef de la voûte. Dans ſa largeur, ne ſont point compriſes les 16 Chapelles voûtées qui règnent au pourtour, huit de chaque côté. Cette Chapelle n'eut d'autre ornement que ſon architecture, juſqu'à Henri-le-Grand & à ſon fils Louis XIII, qui l'ont fait embellir ſucceſſivement de peintures & des autres ouvrages ſinguliers qui s'y voient. Le pavé eſt à compartimens de marbre très-rare, de différentes couleurs. La voûte & les Chapelles brillent par l'or de leurs ornemens, & le maître-autel eſt encore au-deſſus par ſes colonnes, par ſes figures, par ſes riches ornemens, & par les bronzes de ſon tabernacle, qui ſont de *Girardon*, & n'ont été faits que ſous Louis XIV. Les peintures ſont de *Martin Fréminet*, Pariſien, un des plus fameux Peintres de ſon tems.

Louis XV, dans le voyage qu'il fit à Fontaineleau, en 1738, ordonna qu'on changeât une partie de la décoration intérieure de cette Chapelle. Le grand-autel qui s'élevoit juſqu'à la voûte, fut diminué, & on fit au-deſſus dans l'enfoncement qui eſt derrière, une magnifique tribune pareille à celle de Verſailles, où l'on plaça les orgues, & les Muſiciens, qui n'étoient auparavant que ſur deux baluſtrades, à droite & à gauche, au niveau des colonnes du grand-autel, en ſorte que le ſon des voix & des inſtrumens ne portoit que de côté.

Les *jardins* répondent à la magnificence du Château, & ſont tous ornés de ſtatues & de fontaines. Le grand jardin a été dreſſé ſous le règne de François I : il eſt en vue du vieux Château, le long de la face duquel règne une terraſſe élevée d'une toiſe ſeulement, afin qu'en ſe promenant, on en puiſſe voir le deſſin plus diſtinctement. Il ne fut d'abord orné que d'une fontaine ; mais Henri IV y en fit ajouter cinq autres. La principale de ces fontaines eſt au milieu, & ſe nomme la *fontaine du Tibre*, à cauſe d'une figure de bronze qui repréſente ce fleuve. Les grottes & les caſcades ſont enſuite de ce parterre, & à l'entrée du parc. Ce dernier a été tracé & formé en 1607, par ordre de Henri-le-Grand. On y voit un beau canal qui a 600 toiſes de long & 20 de large. Il eſt tout revêtu de pierre, & a deux fontaines, une à chaque bout. Rien n'eſt plus beau, ni plus champêtre que les allées de ce Parc ; elles ſont à perte de vue, avec des paliſſades d'une hauteur ſurprenante.

Le jardin de l'Orangerie eſt rempli d'arbres fruitiers des plus rares. On voit au milieu d'un grand baſſin, une Diane qui arrête un grand cerf par le bois, environné de quatre limiers ; un Hercule, un ſerpent entre deux enfans, & une Cléopâtre.

Le jardin de l'étang eſt entouré d'eau par pluſieurs canaux, où il y a des poiſſons d'une groſſeur monſtrueuſe, principalement des carpes. De belles allées bordent cet étang, au milieu duquel il y a un cabinet octogone. Dans le parterre du grand jardin, & du milieu du grand baſſin, s'éleve une roche aquatique, qui rend ſes eaux d'une manière admirable.

Outre le Château, il y a pluſieurs corps-de-bâtimens diſperſés, qui ſervent au logement des équipages & des Officiers de Sa Majeſté.

La *Chancellerie* eſt un hôtel qui fut bâti pour le Chancelier du Prat, qui le vendit enſuite au Roi François I, pour ſervir de logement au Chancelier de France. Cet hôtel fut conſidérablement agrandi ſous les Chanceliers d'Aligre & Séguier, & preſque entièrement rebâti en 1679, ſous le Chancelier le Tellier.

L'hôtel de Ferrare, ſitué à 25 toiſes, ou environ, de la cour du cheval blanc, fut bâti par ordre d'Hypolite d'Eſt, connu ſous le nom du Cardinal de Ferrare. Ce bâtiment fut élevé ſur les deſſins & ſous la conduite de *Sébaſtien Serlio*, Architecte célèbre. Il fut vendu au Duc de Guiſe, qui, dans la ſuite, le vendit au Roi Henri-le-Grand, en 1603.

L'hôtel du Grand Prévôt de l'Hôtel eſt preſque vis-à-vis

du grand portail du Château, & fut bâti par ordre de Henri-le-Grand. Le Grand Prévôt de l'Hôtel y tient ſon Siège quand la Cour eſt à Fontainebleau, & les Officiers de la Prévôté de ce Bourg, & ceux des Eaux & Forêts y tiennent leurs Séances.

La *Sur-intendance des bâtimens* eſt un édifice moderne, par comparaiſon à la plupart des autres; car elle n'a été bâtie qu'en 1684, ſur le terrein de l'ancien hôtel de Foix.

La *Sur-intendance des finances* a été bâtie ſous le règne de Louis XIII, & ſert de logement au Contrôleur-général des finances.

La *grande Ecurie du Roi* a occupé long-tems un grand bâtiment nommé *la Coudre*; mais le Grand Ecuyer & le Grand Fauconnier de France firent, avec l'agrément du Roi, un échange de leurs logemens: le Grand Ecuyer céda la coudre au Grand Fauconnier, & celui-ci céda au premier un ancien bâtiment nommé la *Héronnière*, & cet échange a tenu juſqu'à préſent.

La *petite Ecurie du Roi* occupe aujourd'hui un bâtiment nommé le *vieux Chenil*, qui fut bâti par ordre de François I, pour y loger la Venerie, le Capitaine des toiles & la petite Ecurie; mais tous ces équipages ſont devenus ſi nombreux, qu'on a été obligé de les ſéparer, & la petite Ecurie eſt reſtée en poſſeſſion de ce vieux Chenil: elle occupe même la plus grande partie de l'hôtel de Maillebois, bâti en 1714, & que le Roi achera en 1726. Dans ce vieux Chenil eſt une Chapelle, dont l'autel eſt orné d'une Nativité de N. S. peinte ſur toile, d'après *Carlo Marat*, Peintre Italien, par le ſieur *Bailly*, Garde-général des tableaux du Roi.

Le *Chenil neuf* eſt un bâtiment conſtruit en 1679, ſur les deſſins de *Dorbay*, Architecte eſtimé. Ce corps-de-bâtiment ſert à loger les Officiers de la Vénerie, & tous les équipages qui en dépendent, ſoit pour les chevaux, ſoit pour les chiens. Outre le Chenil & les Ecuries du Roi, il y a encore des écuries pour les équipages de la Reine.

Aſſez près du Chenil neuf, eſt un grand baſſin rond de 96 pieds de diamètre, qui ſert de décharge à la fontaine qui a donné ſon nom, en tout, ou en partie, au Château & au Bourg de Fontainebleau. Elle eſt nommée dans les anciennes Chartes, *fons Blaudi* ou *Bliaudi*, ſoit que ce fût le nom du Seigneur du lieu, ou celui d'un chien nommé *belaud*, qui fut trouvé buvant à cette fontaine. Les Modernes la nomment *fons bellaqueus*, à cauſe de la beauté de ſes eaux.

Le bourg de Fontainebleau a ſans doute commencé à ſe

former dès le tems que nos Rois ont commencé à y faire quelque séjour. Il s'eſt accru depuis inſenſiblement; mais ſur-tout ſous le règne de Henri-le-Grand, ce Prince ayant donné des places à pluſieurs particuliers, à condition d'y bâtir. Louis XIII a auſſi beaucoup contribué à ſon agrandiſſement, & c'eſt ce pieux Monarque qui, en 1624, fit bâtir une Chapelle pour la commodité de ce Bourg, en la place de l'hôtel de Martigues, que donna en pur don la Ducheſſe de Mercœur. Cette Princeſſe fit ce don, à condition qu'on y bâtiroit une Chapelle dépendante de l'Egliſe Paroiſſiale d'Avon, & une maiſon pour deux Religieux de la Trinité de la Rédemption des Captifs, à la nomination du Roi, qui auroient chacun cent cinquante livres pour leur nourriture & entretien, qui la deſſerviroient, & y adminiſtreroient les Sacremens dans les preſſans beſoins ſeulement. L'état de cette Chapelle, qui eſt ſous l'invocation de S. Louis, ſubſiſta juſqu'au mois d'octobre de l'an 1661.

Pour lors le Roi Louis XIV, à la ſollicitation de la Reine ſa mère, donna un brevet daté du 31 de ce mois de la même année, qui déboutoit les Trinitaires, Curés d'Avon, de toutes fonctions ſur le Bourg & Château de Fontainebleau, & y établiſſoit une Communauté de Prêtres de la Miſſion de Saint-Lazare, dont l'un auroit le titre de Curé du Bourg, du Château de Fontainebleau & de la Paroiſſe ci-devant Succurſale, & le droit de porter l'étole à la Chapelle du Roi, & d'y faire toutes les fonctions curiales, ne réſervant aux Religieux Trinitaires, que le titre de Curé de l'Egliſe matrice d'Avon, de Deſſervant de la Chapelle du Roi, & le droit d'officier trois fois l'an dans l'Egliſe Paroiſſiale de Sa Majeſté, ordonna auſſi qu'ils auroient 1100 liv. aſſignées ſur les offrandes & revenus.

Cette Egliſe eſt ſituée dans la grande rue, & décorée de huit Chapelles, quatre de chaque côté, ſans compter les deux qui ſont dans la croiſée. Elle eſt ornée de peintures, & le grand-autel eſt enrichi de deux colonnes corinthiennes de 20 pieds de haut, & d'un excellent tableau de *Varin*, qui repréſente le Paralytique guéri par Jeſus-Chriſt, auprès de la Piſcine.

Quant à la Juſtice, il y a dans ce Bourg une Prévôté Royale, autrefois établie dans la petite Ville de Samois, qui n'eſt aujourd'hui qu'un Village, & transférée à Fontainebleau vers l'an 1617. Cette Juriſdiction conſiſte aujourd'hui en un Prévôt, Commiſſaire-Enquêteur Civil & Criminel, en un Procureur du Roi & un Greffier. Son reſſort s'étend ſur

quelques Villages & Hameaux, tels qu'Avon, le Monceau, haut & bas Changi, les baſſes Loges, haut & bas Samois, & le village de Bois-le-Roi, avec ſes Hameaux.

Indépendamment de cette Juriſdiction, il y a à Fontainebleau une Maîtriſe particulière des Eaux & Forêts, qui fut créée par François I en 1534; car avant ce tems-là, la forêt de Fontainebleau faiſoit partie de la Maîtriſe de Brie & de Champagne.

Avon eſt un Village à un quart de lieue ou environ de Fontainebleau, & dont l'Egliſe eſt ſous l'invocation de Saint Pierre. Juſqu'en 1661, cette Egliſe étoit l'Egliſe Paroiſſiale du Bourg & du Château de Fontainebleau. On y voit un monument très-propre à autoriſer le pyrrhoniſme hiſtorique. C'eſt une tombe de pierre de ſix pieds de long ſur trois de large, ſur laquelle on lit cette inſcription en lettres gothiques :

Ici giſt le kœur de notre Sire le Roi de France & de Navarre, & le kœur de Madame Jehanne, Reine de France & de Navarre, qui trépaſſa l'an de grace M.C.C.C.IV. *lendemin de la S. Eloi d'hiver, mois de décembre. Priez pour ly.*

Cette inſcription eſt diamétralement oppoſée à une autre qu'on va rapporter ici, afin qu'étant raprochées, le Lecteur en ſente mieux la contrariété.

Feu Madame de Chaulnes, Abbeſſe, ou plutôt Prieure perpétuelle de Poiſſy, faiſant en 1687, réparer le chœur de ſon Egliſe, on trouva dans un petit caveau une manière d'urne d'étain poſée ſur des barres de fer, dans laquelle étoient enveloppés d'une étoffe d'or & rouge, deux petits plats d'argent, avec cette inſcription ſur une lame de plomb.

Cy deden eſt le cueur du Roi Philippe qui fonda cette Egliſe, qui trépaſſa à Fontainebleau la veille de S. André, 1314.

A laquelle de ces deux épitaphes faut-il ajouter foi ? Les fautes qu'on remarque dans la première, déterminent en faveur de celle de Poiſſy. Au commencement de la première, il eſt dit que le *kœur* du Roi giſt ſous la tombe où elle a été miſe, ainſi que le *kœur* de la Reine *Jeanne*; cependant dans le reſte, il n'y eſt parlé que de la Reine. D'ailleurs elle fait mourir cette Princeſſe le 2 du mois de décembre 1304, au lieu qu'elle étoit morte dès le 2 avril de cette année.

A une lieue ou environ de Fontainebleau, & au-delà de

la rivière de Seine, du côté de la Brie, eſt une maiſon nommée *les Preſſoirs du Roi*. C'eſt un grand corps-de-bâtiment, que les chiffres & deviſes de François I font connoître avoir été élevé par ordre de ce Prince, qui y fit dreſſer deux preſſoirs, avec des cuves pour l'uſage de 50 arpens de vignes & plus, qu'il avoit fait planter en une côte tout joignant ce logis, dont l'aſpect eſt au midi & au couchant. L'on dit que ce qui invita le Roi à faire bâtir cette maiſon, ce fut ſur ce qu'un jour étant à la chaſſe, le cerf paſſa l'eau en cet endroit, & obligea le Prince à en faire de même. Le Roi ſe trouva pour lors ſi altéré, qu'il envoya querir du vin en un petit logis des environs, & le trouva ſi bon, qu'il achera la maiſon & le terroir qui l'avoit produit; & pour le rendre encore meilleur, il fit venir des plants de Grece, de Gaſcogne & des autres vignobles qui avoient le plus de réputation. Cette maiſon & ſon enclos conſiſtant en 300 arpens, ou environ, dont une partie eſt plantée en vignes, fut vendue par Henri-le-Grand, à *Nicolas Jacquinot*, ſon premier Valet de Chambre, le dernier jour de décembre 1597. Depuis ce tems-là, le ſieur Jacquinot & ſes deſcendans en ont toujours joui juſqu'au 25 juin de l'année 1732, que *Claude-Anne de Breuillard de Courſan*, ſeul héritier de défunte Marie-Anne Jacquinot, veuve de *Charles de Barville*, vendit cette maiſon & les héritages qui en dépendoient, à *Philippe le Reboullet*, Tréſorier de feu S. A. S. Mgr. le Comte de Toulouſe, qui y fit des dépenſes conſidérables.

La forêt de Fontainebleau n'a pas toujours eu le nom, ni l'étendue qu'elle a aujourd'hui. Elle s'appelloit de tems immémorial, la *forêt de Biere*, *ſylva Bieria*, nom dont on ignore l'origine. On ne ſait pas non plus de combien d'arpens étoit cette forêt dans le tems de ceux de nos Rois qui ont commencé à faire quelque ſéjour à Fontainebleau; mais on voit qu'une partie de bois qui la compoſent aujourd'hui, appartenoit à différens Seigneurs dont elle portoit le nom. Sans doute que ces bois appartenans à différens particuliers, ont été réunis depuis au domaine de la Couronne, & apparemment ſous condition du droit d'uſage, & que c'eſt-là l'origine de certains uſagers, qui ont leur chauffage dans cette forêt, & qui, le premier jour de mai de chaque année, doivent ſe trouver à une table de pierre, appellée la *Table du Roi*, laquelle eſt placée dans cette forêt, ſur la route de Paris *.

* Le Maître particulier des Eaux & Forêts de Fontainebleau, avec ſon

C'eſt au moyen de toutes ces acquiſitions, que la forêt de Fontainebleau eſt aujourd'hui compoſée de 32285 arpens, tant pleins que vuides. Sa figure eſt preſque ronde, & le Château en fait le centre. Henri IV y fit faire une route appellée la *route ronde*, parce qu'elle fait le tour de cette forêt. Elle ſert à placer les relais, lorſque le Roi court le cerf. Outre cette route, il y en a une infinité d'autres qui ont été percées en différens tems; & ſeulement depuis 1679, on en a percé pour plus de trois cent mille toiſes de long.

Cette forêt eſt partagée en huit gardes ou cantons, à chacun deſquels il y a un Officier, dit Sergent à garde, qui eſt prépoſé pour veiller & empêcher qu'il ne ſe commette aucun délit dans le canton qui lui eſt conſigné. Pluſieurs croix plantées dans cette forêt, ou par ordre des Rois, ou par ceux des grands Véneurs, des grands Maîtres des Eaux & Forêts, des Capitaines des chaſſes, &c. ſervent à ſe reconnoître, lorſqu'on eſt à la chaſſe, de même que pluſieurs montagnes & pluſieurs plaines. Telles ſont le montchauvet, le petit montchauvet, le mont pierreux, le montmorillon, le grand & le petit montmerle, les monts-girards & la montagne de la Malle.

Les plaines ſont celles de Saint-Louis du Montchauvet, du chêne-au-chien, du mont-enflammé, du rut, de roſoy, & du fort des moulins.

Fontaines de Paris.

FONTAINE *d'Alexandre* ou de *la Broſſe*. Elle tient ſon nom de celui d'une tour conſtruite au coin de la rue de Seine, vis-à-vis l'Hôpital de la Pitié, qu'on nomme la *tour d'Alexandre*. On y lit deux vers Latins de *Santeuil*, qui font alluſion à la Bibliothèque de Saint-Victor, qui en eſt proche & qui eſt publique :

Quæ ſacros doctrinæ aperit domus intima fontes,
Civibus exterior dividit urbis aquas.

Lieutenant, & les autres Officiers s'aſſemblent tous les ans, le premier jour de mai, à une table de pierre, appellée la *Table du Roi*, laquel e eſt dans la forêt, ſur la route qui conduit au chemin de Paris; & là, il reçoivent la foi & l'hommage dus au Roi, par certains Uſagers de ladite forêt, qui doivent s'y trouver.

FONTAINE *d'Amour*, ou de *la Butte Saint-Roch*. On la voit au coin des rues des Moineaux & des Moulins. Elle donne de l'eau de la Seine.

FONTAINE *d'Antin*, (ou *de Chamillard*) eſt une fontaine dont l'emplacement entre deux égouts, a été avec raiſon déſapprouvé du public. Ces égouts viennent, l'un de la rue neuve Saint-Auguſtin, & l'autre de la rue Gaillon, vis-à-vis de laquelle cette fontaine eſt conſtruite, attenant l'hôtel, ci-devant appellé de Travers, ou de Chamillard, enſuite d'Antin, & aujourd'hui de Richelieu. Cette fontaine a été décorée d'un ordre dorique, dont l'attique eſt chargé de ſculptures, & d'un marbre, ſur lequel ſont gravés en lettres d'or les deux vers que voici :

Rex loquitur, cadit è ſaxo fons, omen amemus :
Inſtar aquæ, ô cives ! omnia ſponte fluent.

——— *de Basfroid.* Elle a été conſtruite en 1719, en vertu de Lettres-patentes du premier juin de cette année, enregiſtrées au Parlement le 6 juillet ſuivant. On la voit au carrefour des rues de Basfroid & de Charonne. Son eau vient de la Seine.

——— *de Birague.* Louis XIII, pour rendre l'entrée de l'Egliſe de la Maiſon Profeſſe des Jéſuites, rue Saint-Antoine, plus libre & plus ſpacieuſe, donna en 1629, la place qui eſt vis-à-vis, & que l'on nommoit auparavant le *Cimetière des Anglois*; c'eſt-là qu'on voit la fontaine de Birague, ainſi nommée, parce qu'en 1579, *René de Birague*, Cardinal de l'Egliſe Romaine, & Chancelier de France, la fit achever, & fit graver les inſcriptions ſuivantes ſur une table de marbre :

HENRICO III,
Franciæ & Poloniæ Rege Chriſtianiſſimo.
Renat. Birag.
Sanctæ Romanæ Eccleſiæ Presbyt. Cardin.
Et Franc. Cancellar. illuſtriſſ.
Beneficio Claudii d'Aubray, *Præfecto*,
Mercator; Johann. le Comte :
Renat. Baudart; Johann. Gedoyn;

Petr. Laiſné, *Tribunis Plebis*
Curantibus.
Anno Redemptionis M. D. LXXIX.
Hunc deduxit aquam duplicem Biragus in uſum,
Serviat ut domino; ſerviat ut populo.
Publica, ſed quanta privatis commoda tanto
Preſtat amore domus, publicus urbis amor.
Renat. Birag. *Franc. Cancell.*
Publ. comm.
M. D. LXXVII.

Cette fontaine fut refaite ſous la Prévôté des Marchands de *Nicolas de Bailleul*, Lieutenant-Civil, & on y grava cette inſcription :

Siccatos latices, & ademptum fontis honorem
Officio Ædiles reſtituere ſuo.
Ob reditum aquarum. 1627.

Elle fut encore rebâtie l'an 1707, en manière de tour-à-pans ; & ſon eau qui vient d'une pompe que l'on conſtruiſit la même année auprès du pont Notre-Dame, eſt enſuite diſtribuée dans pluſieurs quartiers, ſur-tout dans le faux-bourg Saint-Antoine. La tour eſt ornée dans ſes faces, de pluſieurs ſculptures & d'inſcriptions en vers Latins :

Première face.

Præ:or & Ædiles fontem hunc posuêre, beati
Sceptrum ſi Lodoix, dum fluet unda, regat.

2.

Antè habuit raros, habet Urbs nunc mille canales
Ditior, hos ſumptus oppida longa bibant.

3.

Ebibe quem fundit purum Catharina liquorem,
Fontem at virginem, non niſi purus, adi.

4.

Nayas exeſis malè tuta receſſerat antris,
Sed notam ſequitur, vix reparata viam.

5.

Civibus hinc ut volvat opes, nova munera largas
Nympha, ſuperné fons deſinit in fluvium.

Ces inſcriptions ſont, dit-on, d'un Religieux qui faiſoit des vers très-facilement, & qui avoit beaucoup d'eſprit; mais qui d'ailleurs manquoit d'élévation & de goût.

FONTAINE *de Boucherat*, ou de l'*Egout du Marais*. Elle eſt au coin de la rue Charlot, quartier du Temple, & a été conſtruite en 1697: elle donne de l'eau de la Seine.

——— *de Braque*, quartier Sainte-Avoie, rue du Chaume: ſon eau vient de l'aqueduc de Belleville.

——— *de Charonne*, à l'entrée de la rue de ce nom: ſon eau vient de la Seine.

——— *de Colbert*, ou *de Richelieu*; rue Colbert, elle donne de l'eau de la Seine.

——— *de Conti*. Il y a nombre d'années que l'on voyoit couler du mur de l'hôtel de Conti, quai Malaquay, du côté de la rivière, où l'on a bâti depuis l'hôtel de la Monnoie, une fontaine publique, qui eſt tarie il y a 35 ou 40 ans. Cette fontaine n'avoit ni ornemens, ni inſcription, quoique ce fût pour elle que Santeuil eût fait celle-ci:

Sequanides flebant imò ſub gurgite Nymphæ,
Cum premerent denſæ pigra fluenta rates:
Ingentem luparam nec jam aſpectare poteſtas,
Tarpeii cedat cui domus alta Jovis.
Huc alacres, Rex ipſe vocat, ſuccedite Nymphæ;
Hinc lupara adverſo littore tota patet.

Le grand *Corneille* a traduit ainſi cette inſcription:

C'eſt trop gémir, Nymphes de Seine,
Sous le poids des bateaux qui cachent votre lit,
Et qui ne vous laiſſoient entrevoir qu'avec peine
Ce chef-d'œuvre étonnant, dont Paris s'embellit,
Dont la France s'enorgueillit.
Par une route aiſée, auſſi-bien qu'imprévue,
Plus haut que le rivage, un Roi vous fait monter,
Qu'avez-vous plus à ſouhaiter?
Nymphes, ouvrez les yeux, tout le Louvre eſt en vue.

——— *de l'Abbaye Saint-Antoine*, ſituée dans la

grande rue du Fauxbourg de ce nom, au coin de la rue de Montreuil : elle tire ſes eaux de la Seine.

FONTAINE *de l'Abbaye Saint-Germain.* Cette fontaine, qui eſt pour la commodité de ceux qui demeurent dans ſon enceinte, & même des habitans du quartier, appartient aux Religieux de cette Abbaye, qui obtinrent, à cet effet, de l'eau de la Ville, à certaines conditions. On lit ſur un marbre cette inſcription, où l'on fait ainſi parler cette fontaine :

Me dedit Urbs claustro, claustrum me reddidit Urbi :
Æditibus addo decus, faciles do civibus undas.

Cette fontaine eſt dans un des deux pans coupés de la rue principale. Tout vis-à-vis, dans l'autre pan, eſt un puits qui a pour inſcription ces deux vers Latins aſſez mauvais :

Quam puteus non dat sanctæ tam proximus ædi
A Christo vivam poscere monstrat aquam.

——— *de la rue Grenelle.* Cette fontaine eſt ſituée preſque au carrefour de cette rue & de celle du Bac ; c'eſt la Ville qui l'a fait conſtruire : elle eſt décorée de ſept ſtatues, dont les trois principales groupent enſemble, & repréſentent la ville de Paris, ayant la Seine, d'un côté, ſous une figure maſculine, pour marquer que c'eſt un fleuve ; & la Marne, de l'autre. Elles rendent hommage à cette Ville, & lui apportent des productions & des richeſſes de toutes les ſaiſons ; ce qui eſt déſigné par les Statues des quatre ſaiſons, qui ſont autour du grouppe dont on vient de parler. Ces figures ſont du fameux *Bouchardon*, Profeſſeur de l'Académie de Peinture, & Deſſinateur des Inſcriptions, mort il y a quelques années. Après la fontaine des Saints Innocens, il n'y a pas dans Paris une plus belle fontaine que celle-ci. L'an 1739, le 19 de juillet, M. *Turgot*, Prévôt des Marchands, y fit poſer une table de marbre noir, ſur laquelle eſt gravée en lettres d'or cette inſcription :

DUM LUDOVICUS XV.

Populi amor & parens optimus,
Publicæ tranquillitatis Assertor,
Gallici Imperii finibus,

Inocuè

Innocuè propagatis ;
Pace Germanos Ruſoſque
Inter & Ottomanos
Feliciter conciliatâ ,
Gloriosè ſimul & pacificè
Regnabat ,
Fontem hunc Civium utilitati ,
Urbiſque ornamento.
Conſecrarunt
Præfectus & Ædiles ,
Anno Domini
M. D. C. C. XXXIX.

Sur un avant-corps de tables de refend, avec un impoſte ſous une plinthe profilée, & une friſe ornée de ſculpture, eſt au-devant de la partie circulaire, une table de marbre noir, ſur laquelle on lit :

DU REGNE DE LOUIS XV.

De la cinquième Prévôté de Meſſire Michel-Etienne Turgot, *Chevalier, Marquis de Souſmons, &c. Conſeiller d'Etat ; de l'Echevinage de* Louis-Henri Verron, *Ecuyer, Conſeiller du Roi & de la Ville* ; Edme-Louis Meny, *Ecuyer, Avocat au Parlement, Conſeiller du Roi, Notaire* ; Louis le Roi de Feteuil, *Ecuyer, Conſeiller du Roi, Quartinier* ; Thomas Germain, *Ecuyer, Orfèvre du Roi ; étant* Antoine Moriau, *Ecuyer, Procureur & Avocat du Roi & de la Ville ;* Jean-Baptiſte-Julien Taitbout, *Greffier en Chef ;* Jacques Boucot, *Chevalier de l'Ordre du Roi, Receveur.*

Cette fontaine a été conſtruite ſur les deſſins d'*Edme Bouchardon*, Sculpteur du Roi, né à Chaumont en Baſſigni : toutes les ſtatues, bas-reliefs & ornemens ont été exécutés par lui.

Lorſque l'on voit l'auguſte nom du Roi, mêlé avec ceux des Officiers Municipaux de ſa bonne Ville de Paris, on ſe rappelle ce que dit Santeuil à l'occaſion du repas que le Roi Louis XIV alla prendre à l'Hôtel-de-Ville en 1687 : *Rex propè Civis erat*, le Roi étoit preſque devenu un des Citoyens. *Voy.* ERBLAI.

FONTAINE *de la Broſſe. Voy.* FONTAINE D'ALEXANDRE.

FONTAINE *de la Charité*. Dans la rue Taranne, proche une des portes de l'Egliſe de l'Hôpital de la Charité, eſt une fontaine, ſur laquelle ſont ces vers de Santeuil :

Quem pietas aperit miſerorum in commoda fontem,
Inſtar aquæ, largas fundere monſtrat opes.

Ces deux vers ont été traduits en François par *du Perier*, de la manière ſuivante :

Cette eau qui ſe répand pour tant de malheureux,
Te dit, repands ainſi tes largeſſes pour eux.

——— *de la Croix du Tiroir*. Elle étoit autrefois au milieu de la rue de l'Arbre-ſec. Ce fut François I qui la fit faire en cet endroit en 1529; mais comme elle embarraſſoit les habitans du voiſinage, le Prévôt des Marchands en ayant porté ſes plaintes au Conſeil, elle fut transférée, ainſi que la Croix de ce nom, en 1636, & fut miſe à un pavillon qui avoit été bâti au coin de cette rue, en 1606, par les ſoins de M. *Miron*, Prévôt des Marchands, pour ſervir de réſervoir aux eaux d'Arcueil, qui s'y rendent par des canaux qui paſſent ſous le pavé du Pont-Neuf, & ſont diſtribuées enſuite en pluſieurs endroits de la Ville. Elle vient d'être réédifiée cette année 1776. C'eſt un des beaux morceaux d'architecture dans le genre des fontaines.

——— *de la Greve*. *Voy.* GREVE.

——— *de la nouvelle Halle*, ou *de la Colonne de Catherine de Médicis*. *Voy.* HALLES.

——— *de la Reine*, ou *de la Trinité*, au coin de la rue Greneta, rue Saint-Denis. C'eſt à cette place où étoit autrefois la porte aux Peintres, bâtie du tems de Catherine de Médicis.

——— *de la rue Montmartre*. Elle eſt ſituée vis-à-vis la rue Saint-Marc, & donne de l'eau de la Seine.

——— *de la Samaritaine*. La Samaritaine eſt un des ornemens du Pont-Neuf. Ce bâtiment avoit été conſtruit ſous le règne d'Henri III, à la ſeconde arche du Pont-Neuf,

du côté du Louvre. Il fut détruit en 1712, parce qu'il périſſoit, & fut auſſi-tôt rétabli au même endroit. Ce bâtiment renferme une pompe qui élève l'eau, & la diſtribue enſuite par pluſieurs canaux au Louvre, & à quelques autres quartiers de la Ville. Ce petit édifice a été rétabli avec plus d'art & de goût qu'il n'étoit auparavant. Il eſt compoſé de trois étages, dont le ſecond eſt au niveau du Pont. Les faces des côtés ſont percées de cinq fenêtres à chaque étage, & de deux ſur le devant. Ces deux dernières ſont ſéparées par un avant-corps en boſſage ruſtique, vermiculé, & cintré au-deſſus du cadran, que l'on a placé dans un renfoncement, dont le bas eſt rempli par un groupe qui repréſente Jeſus-Chriſt avec la Samaritaine auprès du puits de Jacob, figuré par un baſſin, dans lequel tombe une nape d'eau, qui ſort d'une coquille au-deſſus.

La première de ces figures eſt de *Bernard*, & la ſeconde de *Fremin*, Sculpteurs habiles, de l'Académie de Peinture & de Sculpture. Sous le baſſin eſt cette inſcription:

Fons Hortorum,

Puteus Aquarum viventium.

Inſcription d'autant plus heureuſe, que ſans changer ni ajouter un mot aux paroles de l'Ecriture, elle indique le ſujet de la dénomination de cet édifice, & en même-tems ſa deſtination, qui eſt de fournir de l'eau au Jardin des Tuileries.

Dans le milieu, au-deſſus du cintre, l'on a élevé un campanile de charpente, revêtu de plomb doré, où ſont les timbres de l'horloge, & ceux qui compoſent le carillon qui joue à toutes les heures & demi-heures.

En 1771, le Gouverneur de cet édifice étant mort, on s'eſt apperçu peu-à-près qu'une partie de la charpente dont il eſt compoſé, tomboit & ſe détruiſoit. Le tout a été réparé en 1775; les groupes & la coquille redorés à neuf & le carillon rétabli: c'eſt aujourd'hui un bâtiment digne de la magnificence de la Ville.

———— *de l'Echaudé.* Vieille rue du temple, au coin de celle de Poitou. Elle fut bâtie en 1671. Elle donne de l'eau de l'aqueduc de Belleville.

———— *de Marle.* Elle eſt ſituée dans la rue Salle-au-

Comte, & a été conſtruite en 1606. Elle donne de l'eau de la Seine.

FONTAINE *de Paradis*, rue du même nom, quartier de Sainte-Avoie. Elle donne de l'eau de l'aqueduc de Belleville.

———— *de Richelieu*, dans la rue qui porte ce nom, & au coin de la rue Traverſière. On y remarque ces deux vers de Santeuil :

Quid quondam magnum tenuit moderamen aquarum
Richelius, *fonti plauderet ipſe novo.*

———— *de Sainte-Avoye*. On y lit cette inſcription:

Civis aquam petat his de fontibus, illa benigno
De Patrum Patriæ munere, juſſa venit. 1687.

Imitation.

Qu'on ne trouve jamais cette ſource tarie.
Obéiſſez, Nymphe, exactement :
Votre gloire par-là ne ſera point flétrie,
Ceux qui vous font un tel commandement,
Sont les Pères de la Patrie.

———— *de Vendôme*, eſt ſituée au bout des murailles de l'enceinte du Temple, du côté du rempart ou du cours. Elle eſt nommée *de Vendôme*, parce qu'elle fut conſtruite du tems que le Chevalier de Vendôme étoit Grand-Prieur de France. Les deux vers qui ſuivent, ſervent d'inſcription à cette fontaine :

Quem cernis fontem, Malthæ debetur & Urbi,
Hic præbet undas, præbuit illa locum.

———— *Saint-Benoît*. Cette fontaine eſt à l'entrée de la place de Cambray, du côté de la rue Saint-Jacques, & vis-à-vis de l'Egliſe de Saint-Benoît, dont elle porte le nom. Elle eſt une de celles qui furent conſtruites ſous la Prévôté de *Nicolas de Bailleul*, Conſeiller d'Etat, & Lieutenant Civil, vers l'an 1622. Elle donne de l'eau d'Arcueil.

FONTAINE *de Saint Côme*, rue des Cordeliers, près de l'Egliſe de ce nom.

——— *de Sainte-Catherine*, rue Saint-Antoine, vis-à-vis l'Egliſe de Saint-Louis, autrefois les grands Jéſuites.

——— *de Saint-Claude*. Elle eſt ſituée au bout de la rue du même nom, du côté du Temple; elle a été conſtruite depuis quelques années, avec cette inſcription :

Fauſta Pariſiacam, Lodoïco
Rege per Urbem,
Pax ut fundet opes, fons
Ita fundit aquas.

——— *de Sainte-Geneviève*, ſituée au haut de la rue de la montagne de ce nom. Elle donne de l'eau d'Arcueil. Cet aqueduc fut commencé par la Reine Marie de Médicis, femme de Henri IV, l'an 1613.

——— *de Saint-Lazare*, conſtruite devant cette Maiſon en 1265, Fauxbourg du même nom. Elle fournit de l'eau de l'aqueduc du pré Saint-Gervais.

——— *de Saint-Martin*, ou *du Verbois*. Les Religieux Bénédictins de Saint-Martin-des-Champs offrirent en 1712, de donner pour la commodité publique, un emplacement ſuffiſant pour conſtruire une fontaine publique au bout de leur mur, au coin des rues de Saint-Martin & du Verbois. Le Roi approuva & ratifia, par Arrêt de ſon Conſeil du 28 mai de cette même année, les arrangemens faits par ces Religieux, & fit en même-tems adreſſer un ordre aux Prévôt des Marchands & Echevins de la ville de Paris, à l'effet de donner leur avis ſur la requête des Religieux. Leur avis ayant été favorable, Sa Majeſté, par ſes Lettres-patentes du 4 de juillet ſuivant, approuva & confirma ſon Arrêt du 28 mai précédent; en conſéquence, les Religieux de Saint-Martin-des-Champs, donnèrent, ſuivant leurs offres, l'emplacement en queſtion; à condition que le regard de la fontaine ſeroit établi dans une ancienne tour du Couvent, ſur la rue Saint-Martin, près l'encoignure de la rue du Verbois, & qu'il y ſeroit fait une porte pour le libre accès des Officiers de la Ville, qui ont la garde des fontaines publiques, ſans

qu'ils ſoient obligés d'entrer dans l'enclos ; que cette tour reſteroit toujours pour y contenir le regard public des eaux, ſans aucune porte du côté du Couvent ; & en conſidération de l'abandonnement fait par les Religieux du terrein de cette tour, il leur ſera donné par les Prévôt des Marchands & Echevins, douze lignes d'eau pour le ſervice de leur Maiſon, & qu'ils les prendront à leurs frais dans le regard de la tour. Le Corps-de-Ville poſa la première pierre des bâtimens, qu'on alloit élever pour ces Religieux, en même-tems que la fontaine, & cela ſe fit avec pompe & cérémonie. Sur cette pierre eſt l'inſcription qui ſuit:

Anno Domini M. D. CC. XII.
Imperii Ludovici Magni,
LXX.
Primum hujus Ædificii lapidem
Poſuerunt
Hieronymus Bignon,
Comes Conſiſtorianus,

PRÆFECTUS URBIS,

Ludovicus-Michel Haſon, *Petrus-Jacobus Brillon*, *Nicolaus-Franciſcus Tardif*, & *Carolus-Balduinus Preſty*.

ÆDILES,

Nicolaus-Guillelmus Moriau, Procurator Regis & Urbis; *Joannes-Baptiſta-Julianus Taitbout*, Scriba; & *Jacobus Boucot*, Quæſtor, *die 12 menſis auguſti*.

Aderant honoris causâ
Joannes Paulus Bignon,
Abbas S. Quintini,
Comes Conſiſtorianus;
Rol. Armandus Bignon,
Comes itidem Conſiſtorianus,
Nec non Regius in Inſula Franciæ
Præfectus,
Præſentibus inſuper ac probantibus,
Jul. Paulo de Lyonne,
Hujuſce Monaſterii Sancti Martini,
A Campis,
Priore Commendatorio,

Domino Paulo Rabuſſon, *ſtrictæ*
Regulæ Ord. Cluniacenſis,
Superiore generali,
D. Mauritio Bence, *Priore Clauſtrali,*
Cæteriſque totius Cœnobii Monachis.

Cette fontaine donne de l'eau de l'aqueduc de Belleville.

FONTAINE *Saint-Michel.* Lorſqu'en 1684, on abattit la porte Saint-Michel, qui étoit au haut de la rue de la Harpe, on y bâtit une niche ſous un arc aſſez élévé, ornée de deux colonnes doriques. De cette niche, qui eſt du deſſin de *Bullet*, ſort une fontaine, au-deſſus de laquelle eſt un marbre de Diman, où on lit ces deux vers de Santeuil :

Hoc in monte ſuos reſerat ſapientia fontes;
Ne tamen hinc puri reſpue fontis aquam.

———— *de Saint-Severin.* Elle eſt ſituée à l'angle des rues Saint-Severin & de Saint-Jacques. On y lit ces deux vers de Santeuil :

Dum ſcandunt juga montis anhelo pectore Nymphæ,
Hîc una è ſociis, vallis amore, ſedet.

———— *des Capucins.* Cette fontaine eſt conſtruite dans la rue Saint-Honoré, entre les Capucins & les Feuillans. Elle fut rebâtie en 1718; on y a gravé ces vers de Santeuil, qui font alluſion à ſa ſituation auprès de quatre Monaſtères. (*Les Capucins, les Feuillans, les Filles de l'Aſſomption, & les Recollettes de la Conception.*)

Tot loca ſacra inter, pura eſt, quæ labitur unda;
Hanc non impuro, quiſquis es, ore bibas.

———— *des Carmelites*, ſituée à la porte d'entrée de ce Couvent, rue du Fauxbourg Saint-Jacques, quartier Saint-Benoît. Elle donne de l'eau d'Arcueil.

———— *des Carmes de la place Maubert.* Elle fut bâtie dans cette place en 1674, & l'on y conduiſit l'eau de celle qui étoit auprès de ce Couvent, & qui fut détruite la même année. Les deux vers Latins qui lui ſervent d'inſcription, ſont de

Santeuil, de même que ceux de preſque toutes les autres fontaines de Paris.

Qui tot venales populo locus exhibet eſcas,
Hîc præbet faciles, ne ſitis urat, aquas.

Imitation.

Pour vous ſauver de la faim dévorante,
Si dans ces lieux on vous vend des ſecours,
Peuples, chez moi, contre la ſoif brûlante,
Sans intérêt, vous en trouvez toujours.

Boſquillon.

FONTAINE *des Cordeliers.* Cette fontaine fut bâtie dans la rue des Cordeliers, en 1672, dans le tems qu'on abattit la porte de Saint-Germain; mais celle qu'on voit aujourd'hui a été rebâtie en 1717, & n'a rien que de fort ordinaire pour l'architecture. Les vers ſuivans lui ſervent d'inſcription, & ſont de Santeuil:

Urnam Nympha gerens dominam properabat in Urbem,
Hîc ſtetit, & largas læta profudit aquas.

Il n'y a que ces deux vers gravés en lettres d'or ſur une table de marbre; mais dans le Recueil des Poéſies de Santeuil, cette inſcription eſt en quatre vers, & mieux faite que l'autre, où il n'y a point de penſée.

Urnam Nympha gerens dominam properabat in Urbem,
Dum tamen hîc celſas ſuſpicit illa domos:
Fervere tot populos, quæ ſitam credidit Urbem,
Conſtitit, & largas læta profudit aquas.

M. *Boſquillon* a fait, en vers François, une imitation aſſez plate de cette pièce. On la rapporte néanmoins en faveur des perſonnes qui n'entendent pas le Latin.

Une Nymphe à ſon bras tenant ſon urne pleine,
S'avançoit vers Paris, la Reine des Cités:
Mais en ces lieux voyant tant de beautés,
Tant de peuple de tous côtés,
Joyeuſe, elle croit être où ſon deſir la mene,
Et répandant ſes eaux, forme cette fontaine.

FONTAINE *des Filles-Dieu*, eſt ſituée dans la rue Saint-Denis, à côté de la porte d'entrée de ce Couvent. Elle fut d'abord établie en 1265, enſuite détruite; & enfin reconſtruite en 1605. Elle donne de l'eau de l'aqueduc du Pré Saint-Gervais.

——— *des Foſſés Saint-Bernard.* Au milieu de la rue Saint-Victor.

——— *des Incurables*, rue de Sève, quartier Saint-Germain-des-Prés. C'eſt un ſimple tuyau qui ſort du mur de cet Hôpital. L'eau eſt d'Arcueil.

——— *des Innocens.* Dom Félibien & Dom Lobinau ont fort bien remarqué que la fontaine des Saints Innocens eſt plus ancienne de pluſieurs ſiècles que ne l'ont cru les Auteurs des Deſcriptions de Paris, qui ont avancé unanimement qu'elle ne fut bâtie qu'en 1550. Il eſt cependant fait mention de cette fontaine dans les Lettres-patentes de Philippe-le-Hardi, de l'an 1273, qui contiennent un accord entre ce Roi & le Chapitre de Saint-Merri. Il y a apparence que les Arts ayant commencé à revivre en France au commencement du ſeizième ſiècle, on rebâtit en 1550, cette ancienne fontaine, & l'on y employa tous les ornemens d'architecture & de ſculpture, qui ſont l'admiration des connoiſſeurs. L'architecture eſt de *Pierre Leſcot de Clagni*, & la ſculpture de *Jean Gougeon*, l'un des premiers & des plus habiles Sculpteurs que la France ait eus. Il n'y a rien dans Paris qui égale ce morceau en beauté, ſur-tout pour les graces, l'élégance des contours, & la légereté des figures, dont les deux faces de cette fontaine ſont ornées. Ce morceau, qui ſeul illuſtreroit une Ville, eſt ici fort négligé, & ſeroit peut-être entièrement détruit, ſi, en 1708, on n'y eût fait quelques réparations qui en ont empêché la ruine. On y lit une inſcription, qui en eſt comme la dédicace.

Fontium Nymphis.

Outre cette inſcription, qui eſt auſſi de l'an 1550, on y lit deux vers de Santeuil, le meilleur Poëte Latin du dernier ſiècle, les voici:

Quos duro cernis ſimulatos marmore fluctus,
Hujus Nympha loci credidit eſſe ſuos. 1688.

Un Poëte dont on a ſouvent rapporté les traductions, a traduit ce diſtique en vers François :

Quand d'un ſavant ciſeau, l'adreſſe ſingulière,
Sur ce marbre rebelle eût feint ces doux ruiſſeaux,
La Nymphe de ce lieu s'y trompa la première,
Et les crut de ſes propres eaux.

FONTAINE *des Mouſquetaires*, rue de Charenton, fauxbourg Saint-Antoine, conſtruite en 1719. Son eau vient de la Seine.

——— *des Petits-Pères.* Cette fontaine qui eſt publique, eſt ſituée contre le mur de la cour du Couvent des Auguſtins Déchauſſés, appellés *Petits-Pères*, & au coin des rues Notre-Dame des Victoires & Vuide-Gouſſet, où ſur un marbre de dinant, ſont gravés ces vers de Santeuil, dont la penſée eſt ingénieuſe & morale.

Quæ dat aquas, ſaxo latet hoſpita
Nympha ſub imo :
Sic tu cùm dederis dona, latere velis.

Imitation.

La Nymphe qui donne de cette eau
Au plus creux du rocher ſe cache :
Suivez un exemple ſi beau,
Donnez, ſans vouloir qu'on le ſache.

Boſquillon.

——— *des Quinze-Vingts*, dans l'enclos de cet Hôpital.

——— *des Recollets*, fauxbourg Saint-Laurent. Elle fut bâtie en 1265. Son eau vient de l'aqueduc du pré Saint-Gervais.

——— *des Tournelles*, au coin de la rue de ce nom & de celle de Saint-Antoine; conſtruite en 1671. Elle donne de l'eau de la Seine.

——— *des Vieilles Haudriettes*, au coin de la rue du Chaume. Elle donne de l'eau du canal de Belleville.

FONTAINE *du Calvaire du Temple*. Cette fontaine eſt bâtie en manière de piedeſtal. Sur le devant ſont deux Tritons de ſculpture. Les vers qui lui ſervent d'inſcription ſont de Santeuil.

Felix ſorte tuâ Naïas amabilis,
Dignum, quo flueres, nacta ſitum loci :
Cui tot ſplendida tecta
Fluctu lambere contigit.
Te Triton geminus perſonat æmulâ
Conchâ, te celebrat nomine Regiam,
Lato non ſine cantu,
Portat vaſta per æquora.
Cedent, credo equidem, dotibus his tibi,
Poſthac nobilium numina fontium :
Hâc tu ſorte beata
Labi non eris immemor.

——— *du Cimetière Saint-Jean*, place Baudoyer. On ignore le tems de ſa conſtruction.

——— *du Diable*, rue de l'Echelle, & au bout de celle de Saint-Louis, quartier du Palais-Royal ; reconſtruite à neuf en 1759. Elle donne de l'eau de la Seine.

——— *du Grand-Châtelet*, eſt conſtruite à l'endroit que l'on appelle l'*Apport de Paris*, ou la *Porte de Paris*, proche d'une Croix qui y eſt élevée, où le Curé & le Clergé de Saint-Germain-l'Auxerrois viennent tous les ans, le jour du Dimanche des Rameaux en proceſſion, chanter l'Evangile & délivrer en même-tems quelques priſonniers.

——— *du Marché Carreau*, ou du *Pilori*, eſt ſituée à l'extrêmité de la place du Pilori, & dans celle où ſe vendent toutes ſortes de poiſſons. Elle fut bâtie l'an 1601, pendant que M. *Antoine Guyot*, Préſident en la Chambre des Comptes, étoit Prévôt des Marchands ; mais les eaux n'y furent conduites que ſous la Prévôté de M. *François Miron*, comme il eſt marqué dans les vers qu'on y lit :

Saxeus agger eram, ficti modò fontis imago,
Vivis mihi laticis Miro fluenta dedit.

Cette fontaine donne de l'eau de l'aqueduc du pré Saint-Gervais.

FONTAINE *du Ponceau*. On ne ſait rien de ſon premier établiſſement. Elle fut réparée en 1605. Son eau vient du pré Saint-Gervais.

———— *du Pot-de-Fer*, quartier Saint-Marcel, au coin de la rue de ce nom & de celle de Mouffetard, conſtruite par ordre du Roi en 1671. Son eau vient d'Arcueil.

———— *Garencière*. En entrant dans la rue qui porte ce nom, du côté de la rue de Vaugirard, on remarque une fontaine conſtruite avec aſſez de goût, & ſur laquelle on lit cette inſcription Latine :

Aquam
A Præfecto & Ædilibus
Acceptam
Hic
Suis impenſis civibus fluere voluit,
Sereniſſima Princeps,
Anna Palatina,
Ex Bavariis
Relicta ſereniſſimi Principis,
Henrici-Julii Borbonii,
Principis
Condœi,
Anno Domini
M. D. CC. XV.

Cette inſcription nous apprend que c'eſt la Princeſſe *Anne Palatine de Bavière*, veuve de *Henri-Jules de Bourbon*, Prince de Condé, qui a fait conſtruire cette fontaine à ſes dépens en 1715.

———— *Maubuée*, au coin de la rue de ce nom, rue Saint-Martin. Elle donne de l'eau de l'aqueduc de Belleville.

———— *Royale*, rue Saint-Louis, près de la place Royale ; conſtruite entre les années 1687 & 1692. On y a repréſenté deux Tritons. Son eau ſort de l'aqueduc de Belleville.

FONTAINIERS. Ce ſont ceux qui, par des principes certains & des expériences réitérées, font la recherche des eaux, les jaugent pour en connoître la quantité, & les amaſſent dans des réſervoirs, pour les conduire au lieu deſtiné, les diſtribuer, & en former diverſes caſcades, qui tombent en *nappe*, comme on le voit, par exemple, dans la pièce d'eau appellée la rivière de Marly; ou en *goutelettes*, comme on voit dans les boſquets de Saint-Cloud; ou en *rampe douce*, comme celles du Château de Sceaux; ou en *buffet*, comme à Trianon & à Verſailles; ou enfin par *chûte de perron*, comme la grande caſcade de Saint-Cloud, &c. Les Fontainiers font partie de la Communauté des Plombiers. *Voy.* PLOMBIERS.

FONTENAY-EN-FRANCE, *autrement* FONTENET-SOUS-LOUVRES.

Village ſitué à cinq lieues de Paris, dont le premier Patron eſt Saint Aquilin, Evêque d'Evreux, & Saint Vincent, le ſecond. Saint Aquilin eſt repréſenté en relief au grand portail de cette Egliſe, qui a quelque choſe d'aſſez majeſtueux. Ce portail, ainſi que le reſte de l'Egliſe, eſt du XIIe. ſiècle.

Dans le chœur, eſt l'épitaphe de *Gilles Pluyette*, Curé-Bienfaiteur, décédé le 14 juin 1694, après avoir employé ſon bien au ſoulagement des malades, dans la contagion qui emporta 300 perſonnes. On lit au même endroit, que *Jean Pluyette*, Bachelier en Théologie, Maître du Collège des Bons-Enfans à Paris, & Curé du Meſnil-Aubry, a laiſſé 24 arpens de terre à la Fabrique de Fontenay, pour une Meſſe-baſſe en l'honneur de la Sainte-Croix, les jours de vendredis, à la fin de laquelle le Curé fera aſperſion. De plus, qu'il a fondé deux bourſes au même Collège pour ſes parens qui porteront ſon nom; & au défaut, pour un enfant de Fontenay & un du Meſnil-Aubry: que les Marguilliers y nommeront, & que M. l'Evêque de Paris donnera les proviſions; le tout ſuivant le contrat paſſé en 1476, par-devant Nicolas Billery & Louis Barthelemy, Notaires.

La terre de Fontenay fut érigée en Marquiſat l'an 1637, & unie à celle de Mareuil. Le Seigneur actuel eſt *François Potier*, Duc de Geſvres, &c.

La fondation de *Jean Pluyette* en faveur des enfans de Fontenay, a pu fournir à quelques-uns les moyens de ſe diſtinguer par leur ſcience; mais on n'en connoît point

d'autres que ceux du même nom *de Pluyette*. Il y en eut qui devinrent célèbres à Paris avant & depuis la fondation. *Jean Pluyette* fut Recteur de l'Université en 1462, puis principal du Collège des Bons-Enfans, & mourut Curé de Saint-Germain-le-vieux ; *Guillaume Pluyette* fut auſſi Recteur de l'Univerſité en 1515. *Aquilin Pluyette* le fut pareillement en 1537, puis Docteur de la Maiſon de Navarre, en 1541.

FONTENAY-LE-VICOMTE. Village éloigné de Paris de huit lieues, & de Corbeil de deux. C'eſt un pays de labourage avec quelques vignes.

L'Egliſe eſt ſous l'invocation de Saint Remy. On y a inhumé *Jean de Saint-Pé*, Chef de la Panneterie du Roi, décédé le 11 août 1611 ; il étoit père du célèbre Prêtre de l'Oratoire, duquel la vie eſt imprimée. On y voit auſſi les épitaphes de MM. *du Noyer* & *des Touches*. *Jean le Grand* a fondé dans cette Egliſe, avant le XVe. ſiècle, une Chapelle, dont le Chapelain avoit droit de recevoir quatre hommages, Juriſdiction & Seigneurie à Fontenay, rouages, fouages & Vinages ; le tout tenu en fief du Roi. La Cure eſt à la pleine Collation épiſcopale.

Cette terre avoit appartenu au Vicomte de Corbeil ; mais par la ſucceſſion des tems, la Seigneurie fut diſtraite du Vicomté de Corbeil, & les biens furent donnés, à titre de fief, à divers particuliers, ce qui forma différentes petites Seigneuries. Depuis cette terre a été réunie au Marquiſat de Villeroy.

FONTENAY-SOUS-BAGNEUX, *autrement* FONTENAY-AUX-ROSES.

De cinq Paroiſſes de ce nom, qui ſont dans le diocèſe de Paris, celle-ci eſt la plus nouvellement érigée, quoiqu'on ne puiſſe guère lui donner moins de 400 ans. Le ſurnom tiré des roſes, vient de ce qu'il y a eu un tems que l'on y cultivoit les roſes plus abondamment qu'ailleurs ; & peut-être même de ce que le Faiſeur de couronnes ou de bouquets de roſes du Parlement, qu'on appelloit le *Roſier de la Cour*, s'en pourvoyoit dans ce Village ; car il y a eu des tems, comme le marque Sauval, auxquels les Ducs & Pairs étoient tenus de porter tous les ans des roſes au Parlement : le Roi, ajoute-t-il, paye encore tous les ans un droit de roſes au Parlement & à toutes les Cours Souveraines de Paris. Les Pairs préſentoient eux-mêmes ces roſes en avril, mai & juin, lorſqu'on appelloit leurs rôles.

Le Village eſt éloigné de Paris d'une lieue & demie, à côté de Bagneux, & un peu au-deſſous. C'eſt un pays cultivé principalement en vignes & en pépinières.

L'Egliſe eſt ſous le titre de Saint Pierre. C'eſt un édifice dans lequel on remarque de la bâtiſſe de trois tems différens. La Cure a appartenu de tout tems à l'Evêque de Paris.

Ce fut dans Fontenay, que Dame *Marie Lumagne*, veuve de M. *Pollalion*, commença l'an 1630, l'établiſſement des Filles de la Providence. Comme elle y poſſédoit une maiſon, elle y mit d'abord les deux filles qu'elle avoit amenées de Lyon, pour jetter les fondemens de ce pieux établiſſement, & ſous leur direction, les jeunes filles qu'elle avoit raſſemblées. Mais elles en ſortirent peu-de-tems après, pour venir à Charonne. *Voy.* FILLES DE LA PROVIDENCE.

Guy Patin rapporte dans une de ſes Lettres, que c'étoit à Fontenay que les Apothicaires de Paris ſe fourniſſoient des roſes dont ils avoient beſoin.

On y voit la maiſon de M. *de Vins*, ancien Conſul, & beau-père de M. de l'*Averdy*, ci-devant Contrôleur-général, & Seigneur en partie de Fontenay; la maiſon de M. *Doyen*, Notaire, dont les jardins ſont plantés dans le meilleur goût; celle de M. *Brochant*, ancien Conſul; & celle de M. l'*Empereur*, ancien Echevin, bâtie par M. *Thierry*, ancien Juge-Conſul, & du Corps de la Librairie. On y voit pluſieurs beaux tableaux ſortis du pinceau de ce célèbre Amateur des Beaux-Arts, & de celui de M. ſon fils. Le ſallon eſt magnifique, & tous les appartemens ſont des mieux diſtribués & des mieux entendus. La vue eſt des plus belles.

FONTENAY-SOUS-BRIES. De tous les Villages nommés *Fontenay*, celui-ci eſt le plus ancien. Il eſt ſitué à l'entrée d'une plaine, à la deſcente d'un côteau de vignes aſſez roide, qui eſt ſur le chemin de Janvry, & à l'extrêmité des bois qui ſont de-là juſques vers Marcouſſy. Il eſt éloigné de Paris d'environ ſept ou huit lieues, & placé au couchant de Montlhery, à la diſtance de deux grandes lieues.

L'Egliſe eſt ſous le titre de Saint Martin, & n'a rien de remarquable. La Cure eſt à la collation pure & pleine de l'Archevêque de Paris.

M. *de Laiſtre*, ancien Sécrétaire du Conſeil, & Seigneur de Fontenay, a fait conſtruire en 1738, un pont-levis de fer à baſcule, qu'il a fait placer ſur les foſſés de ſon Château, & ſur lequel toutes les voitures peuvent paſſer. On prétend

que ce pont eſt le premier de cette eſpèce, qu'il n'a point les inconvéniens des ponts-levis de bois, dont la peſanteur n'eſt ni fixe ni égale, comme dans celui-ci. La plus foible perſonne peut le lever.

M. *Odry*, Seigneur de Soucy, a acquis cette Seigneurie de M. *de Laiſtre*, ci-devant Greffier du Conſeil. Il a agrandi & embelli ce lieu. La Seigneurie, dit-on, s'étend ſur la Paroiſſe de Bruyères; elle rélève du Roi par Montlhery.

FONTENAY-SUR-LE-BOIS. Ainſi nommé, à cauſe de ſon voiſinage près du bois de Vincennes, & pour le diſtinguer des autres Fontenay du diocèſe de Paris.

Ce Village eſt ſitué à deux lieues ou environ de cette Capitale, ſur la pente d'un côteau qui regarde le midi & le couchant. Il y a beaucoup de vignes.

Son Egliſe n'a guère que 200 ans, ou environ. Il eſt de ſtructure erricaſtique, nom qu'a donné M. Châtelain à tous les édifices conſtruits vers le tems de François I & d'Henri II, c'eſt-à-dire, d'où le gothique étoit banni, & dans leſquels on raſſembloit un mêlange d'architecture Romaine & autre. Cependant la tour qui la ſoutient vers le midi, n'eſt pas de ce genre de ſtructure : elle paroît, par le bas du-dedans, être du XIIe. ou XIIIe. ſiècle.

Le Patron eſt S. Germain, Evêque d'Auxerre. La Cure eſt à la collation de l'Archevêque, *pleno jure*.

La Paroiſſe de Fontenay étoit autrefois plus étendue qu'elle n'eſt aujourd'hui. Celle de Montreuil paroît en être un démembrement très-ancien, puiſqu'elle n'a commencé, ainſi que ſon nom le porte, que par une Chapelle que le Clergé de la Cathédrale de Paris y avoit ſur ſon propre territoire de Fontenay. Le lieu où les Minimes ſont bâtis, & où étoient avant eux les Bons-Hommes, ou Religieux de Grammont, a toujours été de Fontenay, & en eſt encore, & par conſéquent tout ce qui eſt entre ce Couvent & le bout du bois de Vincennes, du côté de l'orient. Pour ce qui eſt du côté du midi, ſon ancien territoire eſt juſqu'au bas du Bourg, ou Village de St.-Maur, ce qui comprenoit un canton de terres & vignes, relevant, en 1410, de l'Hôtel du Pont-Perrin, faiſant partie de l'Hôtel-Royal de Saint-Paul.

Ce territoire eſt ſéparé de celui de la Paroiſſe de Saint-Nicolas, du Bourg de Saint-Maur, par une rue nommée Beaubourg, qui deſcend à la rivière de Marne. Les maiſons les plus voiſines du Bourg de Saint-Maur, des deux côtés de cette rue, ont été déſunies de la Paroiſſe de Fontenay, & unies

unies à celle de Saint-Nicolas, par un Décret de M. de Péréfixe, Archevêque de Paris, du 13 janvier 1669.

Il y avoit ſur la Paroiſſe de Fontenay une Maladrerie, qui ſubſiſtoit dès l'an 1219; elle étoit pour les habitans de Fontenay, Montreuil, Bagnolet, Neuilly, avec ſes Hameaux, & pour tous les Paroiſſiens de Fontenay, demeurans à Saint-Maur. Elle étoit ſous le titre de Sainte-Marie-Madeleine.

L'eau des ſources qui ont donné le nom au lieu, ne fut pas toujours conduite à Vincennes. On voit, par une Ordonnance de Charles V, datée de Vincennes le 5 décembre 1377, que les eaux de Fontenay ſervoient aux abreuvoirs que le Roi fit dreſſer en ſon *Hôtel de Beauté*; & que les conduits paſſoient à travers les maſures des habitans, de leurs vignes & de leurs terres, & que les gens de Fontenay étoient tenus de nettoyer ces fontaines, dont l'eau couloit juſques dans cet Hôtel. Ce fut une des conditions ſous leſquelles ce Prince les exempta de toutes priſes pour ſon Hôtel & pour celui des Princes, & outre cela de celles qui ſe faiſoient, & des impôts qui ſe levoient pour la chaſſe aux loups. Ces privilèges leur furent confirmés par une Ordonnance de François I, donnée à Carrières, au mois de juin 1519, aux mêmes conditions que dans les anciennes Lettres.

L'enclos des Religieux de Grammont renferme quarante-ſept arpens. On va viſiter par curioſité dans leur Sacriſtie, le tableau du Jugement univerſel, de *Jean Couſin*.

FONTENELLE. Maiſon bourgeoiſe entourée d'eau, en allant de Joſſigny à Chanteloup. Ce lieu étoit habité, & portoit ce nom dès l'an 1227.

FOR-L'EVEQUE. (*le*) Le For-l'Evêque, *Forum Epiſcopi*, eſt un bâtiment public, ſitué au milieu de la rue Saint-Germain-l'Auxerrois, & qui ſert de priſon à ceux qui ſont arrêtés pour dettes. Adrien de Valois dit que l'on dit *Fort-l'Evêque*, au lieu de *Four-l'Evêque*, & que le four bannal où les Vaſſaux de l'Evêque envoyoient cuire leur pain, occupoit une partie de ce bâtiment. Ce n'étoit ni un fort, ni un four; mais un lieu à plaider, & le ſiège de la Juriſdiction épiſcopale. Comme il y avoit dans Paris 19 Juriſdictions de Seigneurs, l'incertitude de leurs limites cauſoit ſouvent des conflits; mais par Edit de février 1674, toutes ces Juſtices furent réunies à celle du Châtelet. On conſerva ſeulement les Juſtices d'enclos: celle de l'Archevêché, ou Chapitre de

Notre-Dame ; l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés, celle du Grand-Prieur, celle de Saint-Jean de Latran & du Prieuré de Saint-Martin. Le For-l'Evêque, tel qu'il eſt aujourd'hui, fut bâti en 1652, aux dépens & par les ſoins de *Jean-François de Gondy*, premier Archevêque de Paris, ainſi qu'il paroît par cette inſcription Latine, gravée au-deſſus de la porte qui eſt ſur le quai de la Megiſſerie.

Forum Epiſcopi Sæculare,
Nimiâ ædium vetuſtate collabens,
A fundamentis excitavit,
Joannes-Franciſcus de Gondy,
Primus Pariſiorum Archiepiſcopus,
Pacis artes, jura, legeſque meditans;
Urbe armis inceſſa, factionibus
Turbata,
Anno Domini 1652.

La porte de ce lieu, qui eſt du côté de la rue Saint-Germain, paroît être de 400 ans. On y voit au-deſſus en relief, un Evêque & un Roi en face, agenouillés devant une Notre-Dame, ſymbole de l'aſſociation à laquelle Louis-le-Gros fut admis, ou du traité de paix fait entre Philippe-Auguſte & l'Evêque de Paris. Les Armes de France ſont à fleurs de-lys ſans nombre, traverſées d'une croſſe droite. A l'autre coin, ſont en relief un Juge en robe & en capuchon, des Aſſeſſeurs, & un Greffier vêtu comme un homme d'Egliſe. C'étoit quelquefois des perſonnes de qualité qui exerçoient l'office de Bailli de l'Evêque. Un *Henri de Bethune* l'étoit en 1303 ; & à la fin du même ſiècle, un *Henri de Marle*. Sauval nous apprend, *Tom. III, pag. 359*, qu'en 1452, il y avoit le *For-le-Roi*, ſitué devant le *For-l'Evêque*.

FORAINS. (*Spectacles*) Ils commencèrent le 5 février 1591. *Voy. le Théâtre des Foires.*

FORCILLE. Fief noble relevant de la Châtellenie de Corbeil, & la roture de Servon. Il y avoit autrefois un Prêche dans ce lieu ; & on lit dans les Regiſtres du Parlement, au 20 août 1562, des remontrances, où l'on repréſente que des Officiers du Roi aſſiſtoient à ce Prêche.

FORET *des Charbonniers*. C'étoit un bois près de l'Egliſe de Saint-Germain-l'Auxerrois.

FORGES. Ce lieu eſt ſitué ſur une montagne, à 7 lieues ou un peu plus de Paris, vers le couchant d'hiver. C'eſt un pays contigu aux bois de Limours, anciens reſtes de la forêt d'Iveline. Il y a des vignes, & du côté du midi, un vallon & un côteau aſſez eſcarpé & roide. Il eſt à trois lieues ou environ de Montlhery, qui eſt vers le ſoleil levant. Le petit ruiſſeau qui y paſſe, n'a point de nom; il coule du côté de Brie.

L'Egliſe du lieu, qui eſt ſous le titre de la Sainte Vierge, devint Priorale par la donation qu'en fit le Seigneur *de Tevin*, aux Moines de Longpont, au plus tard vers les premières années du règne de Louis-le-Gros. Ce bâtiment eſt tout de grès, de même que la tour.

L'Egliſe a toujours ſervi de Paroiſſe & de Prieuré. Le Pelletier, dans ſon Pouillé de 1691, met deux Prieurés de Forges au diocèſe de Paris; l'un à la nomination du Prieur de Longpont; & l'autre à celle du Prieur de Saint-Martin-des-Champs.

FORGET. (*Saint*) Village ſitué entre Chevreuſe, Dampierre & Lévis, & par conſéquent à ſept ou huit lieues de Paris. Son territoire eſt mélangé de labourages & de bois, avec quelques vignes. Il commence preſque à la ſortie de Chevreuſe, & s'étend en un ſens juſqu'auprès de Dampierre.

L'Egliſe avec la maiſon du Curé ſont renfermées dans les murs du parc du Seigneur de Dampierre. Elle eſt ſur la pente douce du côteau qui regarde le midi, à une légère diſtance d'Ivette, qui, de Dampierre, coule vers Chevreuſe. Cette Egliſe eſt petite pour une Paroiſſe nombreuſe. Quoique Saint-Forget, qui n'eſt autre que Saint-Ferréol, Martyr de Vienne, lui ait donné ſon nom, on ſe contente d'en faire l'Office dans l'Egliſe, le 18 ſeptembre, ſans ceſſer les travaux; & l'on célèbre, avec ceſſation de travail dans toute l'étendue de la Paroiſſe, la Fête de Saint-Gilles.

La Cure eſt à la pleine collation de l'Archevêque. Vers le commencement du dernier ſiècle, Betancourt & Saint-Forget appartinrent à Guy Robineau, Chevalier; & en 1637, à *Marie de Maugerny*, ſa femme.

FORTIFICATIONS. En 1553, le 12 août, on commença à Paris quelques fortifications, & ce ſont celles que l'on voit encore aujourd'hui aux environs de la Baſtille.

FOSSE-*aux-Flamands*. *Voy.* BELLEVILLE.

FOSSES. Village ainſi nommé de ſa ſituation, dans un vallon, ou peut-être de la ſépulture des ſoldats qui auroient été taillés en pièces au huitième ſiècle, dans les environs, c'eſt-à-dire, ſur les bords de la forêt qu'on appelle aujourd'hui d'Hérivaux & de Chantilly, & qui dans ces tems ſe nommoit *Sylva Coia*, également comme la forêt de Compiegne; d'où lui vint le nom de la *Forêt de Coix*, autrement de *Coye*. On fixe cette bataille à l'an 715 de Jeſus-Chriſt.

L'Egliſe qui eſt du titre de S. Etienne, Pape & Martyr, a été bâtie à la fin du XIIe. ou au commencement du XIIIe. ſiècle. Elle eſt fort baſſe, mais très-ſolidement conſtruite. La tour eſt ſoutenue par quatre gros piliers, avec ſes fenêtres à arcs ronds ſans pointe. Les piliers de la nef qui n'eſt pas voûtée, mais ſeulement lambriſſée, paroiſſent avoir été bâtis au XIIIe. ſiècle, ſous Philippe-Auguſte, auſſi-bien que le portail. Ils ſont un peu moins groſſiers que ceux du chœur. Le Sanctuaire & la Chapelle du fond de l'aile méridionale ſont terminés en demi-cercle, de même que pluſieurs édifices du tems de Louis-le-Jeune.

On voit dans l'aile méridionale du chœur, un petit morceau d'architecture, qui ſert d'ornement à l'armoire qui renferme les reliques de cette Egliſe. Il eſt terminé en pointe avec des eſpèces d'ornemens en forme de balcons à l'antique, & d'une ſtructure d'environ l'an 1500.

L'Abbé d'Hérivaux a la préſentation à cette Cure, & c'eſt un Chanoine Régulier de la Congrégation de France, qui la gouverne.

Le territoire de Foſſes ne conſiſte qu'en terres labourables, en prairies & en quelques terreins marécageux. Ce lieu ſuit la Coutume de Paris.

FOSSÉS *de Saint-Victor*. *Voy.* RUE DES FOSSÉS *de ce nom*.

FOUCHEROLLES. Ecart de la Paroiſſe de Palaiſeau, ſitué ſur la petite rivière d'Yvette.

FOUJU. Ce Village qui, dans ſon origine, n'étoit qu'un Hameau de la Paroiſſe de Champeaux, eſt diſtant de ce Bourg d'une demie-lieue ou environ, du côté du couchant, & ſitué dans la même plaine, à égale diſtance de Paris & de Melun, ou à peu-près, & pareillement fertile en bled.

L'Egliſe reconnoît Sainte Marie-Madeleine pour ſa Patrone. Le Chapitre de Champeaux y va officier le jour de la Fête. Ce Chapitre préſente à la Cure.

FOUILLEUSE, ſeroit mieux dit FEUILLEUSE : d'après d'anciens titres Latins du XIIIe. ſiècle, il eſt nommé *Foliosa*.

Ce Château dont M. *de Nueil*, Tréſorier du Parlement, jouiſſoit en 1699, eſt ſitué à un quart de lieue de Saint-Cloud.

FOULONS, *Pareurs de draps*. L'apprentiſſage eſt de trois ans; & il n'y a que les Jurés ſeuls qui aient le droit de faire des Apprentifs.

FOURBISSEURS. Ce ſont ceux qui fourbiſſent les montures, & vendent les lames, dagues, hallebardes, épieux, pertuiſanes & autres inſtrumens maniables, ſervant au fait d'armes.

Leurs premiers ſtatuts furent confirmés par Henri II, & mis en meilleur ſtyle & forme, ſous Charles IX, confirmés par Lettres-patentes de 1666, qui les qualifient de Maîtres-Jurés-Fourbiſſeurs, Garniſſeurs d'épées & autres armes, & leur donnent droit de faire des fourreaux, & fondre tout ce qui eſt de leur art.

Un Apprentif de Province peut être admis à la Maîtriſe, en préſentant ſon brevet, & continuant trois années à Paris. Les fils de Maîtres & ceux de Lettres ſont exempts de chef-d'œuvre. L'apprentiſſage eſt de ſix ans. Le brevet coûte 43 liv. & la Maîtriſe 500 liv. & ſans qualité, 800 liv. Patron, Saint Jean-Baptiſte. Bureau, rue de la Pelleterie.

FOURCHES. Hameau & Annexe de Limoges, compoſé de dix feux, qui ſont tous aux environs de l'Egliſe de Saint-Denis de ce lieu. Sa ſituation eſt en pays plat. Le bien conſiſte en labourages, ſans vignes. Il paroît que ce ſont quelques anciennes pièces de bois fort branchus, qui lui ont donné le nom de *Furcæ*.

Il y avoit une Egliſe en ce Hameau dès le commencement

du XIIe. siècle ; & comme les Chanoines Séculiers de la Chartre en étoient Seigneurs depuis cent ans, elle fut bénite ſous le nom de Saint-Denis. Elle n'a jamais été érigée en Cure ; ç'a toujours été une Annexe de Limoges. On ne voit rien d'ancien dans la ſtructure de cette petite Egliſe, que le Sanctuaire qui eſt voûté, & le chœur. Ces deux morceaux ſont ornés de petites colonnes du XIIIe. ſiècle : ce qui fait voir que c'eſt-là un ſecond bâtiment, & que celui qui avoit été bâti dans le XIe. ſiècle, fut abattu au bout de 200 ans. Au vitrage rouge du fond de cette Egliſe, eſt peint un *Agnus Dei*, tels qu'on en voit dans des vitrages de Cathédrale de l'an 1225 ou 1230, & que les contre-ſcels des Evêques de ces tems-là en repréſentoient.

Cette Egliſe avec ſa dîme, fut confirmée par le Roi Louis VII, par un Pape, & par deux Evêques de Paris, au Prieuré de Saint-Martin-des-Champs.

La Seigneurie de ce lieu a paſſé à Madame la Marquiſe d'Amble, avec Cramayel.

FRANÇOIS DE SALE. (*Communauté de Saint*) En 1702, M. le Cardinal de Noailles ayant ſupprimé la Communauté des Filles de la Crêche, qui s'étoit établie vers l'an 1656 dans le carrefour du puits de l'Hermite, y ſubſtitua la *Communauté des Prêtres de Saint François de Sales*, formée par M. *Witaſſe*, Docteur de Sorbonne, en faveur des pauvres Prêtres de ſon Diocèſe, auxquels la vieilleſſe & les infirmités ne permettoient plus de rendre les ſervices, ni de remplir les devoirs du Saint Miniſtère. Pour aſſurer leur ſubſiſtance, M. le Cardinal de Noailles leur affecta les biens des Religieuſes de la Crêche ; & comme ils étoient trop modiques, vu le nombre & les beſoins de ces Prêtres infirmes, il fit unir à cette miſſion la Manſe priorale de Saint-Denis de la Chartre, par ſon décret du 18 avril 1704. En 1751, les Religieuſes Bénédictines d'Iſſy ayant été diſperſées, & leur Abbaye réunie à celle de Gercy en Brie, on donna leur maiſon aux Prêtres de Saint-François de Sales, dont ils prirent poſſeſſion en 1752. Celle du puits l'Hermite leur a été conférée pour ſervir d'hoſpice. *Voy.* ABBAYE D'ISSY.

FRANCONVILLE. Bourg de l'Iſle de France, à quatre lieues au nord de Paris, & trois au ſud de Pontoiſe ; ſitué dans une plaine, & peu éloigné de la montagne qui le couvre du côté du midi. On y récolte du bled, du vin & des fruits

excellens. La grande route de Pontoise, qui conduit à Rouen, y a fait établir plusieurs hôtelleries.

L'Eglise du lieu est sous le titre de Sainte Madeleine. On y honore aussi S. Flaive, Patron d'Ermon. La Cure est à la nomination de l'Archevêque.

Il y avoit une Maladrerie fondée pour recevoir, outre les malades du lieu, ceux d'Argenteuil, de Cormeilles, de Montigny, de la Frete, d'Erblay, de Conflans & Chennevières, de Pierre-Laye, d'Houilles & Carrières, de Besons & de Sartrouville: maintenant elle est réunie à l'Hôpital d'Argenteuil.

Les Religieux de Saint-Denis n'ont qu'une partie de la Seigneurie, avec la haute-Justice, qu'ils partagent avec M. le Prince de Condé.

FRANCS-ARCHERS. Ordre de soldats destinés à ne servir qu'en tems de guerre, & créés en 1448, par Charles VII. Ce Prince ordonna qu'en chaque Paroisse du Royaume, on éliroit un habitant le *plus avisé pour l'exercice de l'arc*, qui seroit tenu de se fournir d'équipage; savoir, de *salade*, *dague*, *épée*, *arc*, *trousse*, *jacques* ou *hucque de brigandine*, espèce de surtout. Chacun des Archers recevoit quatre livres par mois * quand il étoit de service à la guerre. Lorsque la campagne étoit finie, leur paye cessoit; mais ils jouissoient d'une exemption générale de toute espèce d'imposition ou redevance. C'est par cette raison qu'on les appelloit *Francs-Archers*. Ils étoient obligés de porter leurs habillemens de guerre les jours de Fêtes & de Dimanches, & de s'exercer à tirer de l'arc. Isolés dans leurs Villages, ils manquoient de cette émulation & de cet esprit de corps, que la réunion inspire dans nos Troupes réglées. Leur qualité d'hommes de guerre leur fit dédaigner les travaux rustiques sans devenir plus propres aux armes. Ils furent, s'il est permis de se servir de cette expression, Payfans à l'armée & Soldats à la campagne. Dès la fin du règne de Charles VII, & sous les règnes suivans, les Auteurs contemporains en parlent avec le dernier mépris.

* Le marc d'argent valoit alors 6 liv. 18 sols. La solde d'un Archer étoit à peu-près le quadruple de la paye d'un Fantassin moderne. Il est vrai que l'Archer se fournissoit entièrement d'équipage. *Villaret*, *Hist. de Fr.* tom. 15. p. 398.

Le titre de Noble fut multiplié preſqu'à l'infini par l'uſurpation qu'en firent la plûpart de ces guerriers inutiles. Les Francs-Archers formèrent le premier corps diſcipliné d'Infanterie Françoiſe. Avant leur établiſſement, on n'avoit que les Communes : ſous le règne ſuivant, au lieu de *Francs-Archers*, on s'accoutuma inſenſiblement à lever des hommes au ſon du tambour, dans les Villes & dans les campagnes. On appelloit *Aventuriers*, cette nouvelle eſpèce de Soldats.

FRANCS-FIEFS. (*Droit de*) Par une Ordonnance de l'année 1328, rendue par Philippe de Valois, ce Prince impoſe des droits appellés *Francs-Fiefs*, ſur les Egliſes & ſur les Roturiers qui avoient acquis des terres nobles. Ce n'eſt pas le premier Réglement qui ait été fait à ce ſujet. Nous avons une Ordonnance de Philippe-le-Hardi, de 1275, ſous le titre d'*Amortiſſement*. Nous en avons une autre de Charles-le-Bel, de 1326, qui en rappella une antérieure de S. Louis ; en ſorte que S. Louis peut être regardé comme le premier de nos Rois qui a cru devoir du moins tirer quelqu'avantage de l'agrandiſſement des Gens de main-morte, & de l'ambition des Roturiers.

FRANCS-MAÇONS. On appelle ainſi une Société qui a pris naiſſance en Angleterre en 1691, & qui s'eſt établie auſſi dans les autres Royaumes. On aſſure qu'on y admet des perſonnes de toute ſorte d'état, de même que des gens de toute religion. Les femmes ſeules en ſont totalement exclues. Les Aſſociés promettent un ſi grand ſecret, & l'obſervent, à ce que l'on aſſure, ſi religieuſement, qu'on n'a pu encore ſe mettre bien au fait du but de ces Sociétés & de ce qui s'y paſſe. A Londres & en d'autres Villes d'Angleterre ils s'aſſemblent dans des lieux connus. Ces lieux s'appellent en termes de Francs-Maçons, des *Loges*. Ailleurs, comme en France, en Italie, en Hollande, même à Genève, &c. les Francs-Maçons n'ont point de Loges publiques. On a fait divers écrits concernant cette Société, que bien des gens ont cru long-tems imaginaire, mais que l'on croit aujourd'hui très-réelle. Les Loix en pluſieurs Etats défendent les Aſſemblées des Francs-Maçons. Le Pape Benoît XIV a fait une pareille défenſe, ſous peine d'excommunication.

Le Roi de Naples, informé que cette Société déjà proſcrite, commençoit de nouveau à tenir des aſſemblées ; & renouvellant un ancien Edit donné à ce ſujet, ordonne, ſous les peines portées par cet Edit, que leſdits Francs-Maçons,

ſous quelques dénominations qu'ils ſe qualifient, ſoient irrémiſſiblement punis comme perturbateurs du repos public, & comme coupables de la violation des droits de la Souveraineté. Défend expreſſément à tous ſujets, de quelque rang, grade, dignité & condition, qu'ils puiſſent être, d'entrer dans ladite Société ..... de la protéger .... & de lui prêter aucune maiſon .... Et ayant éprouvé leur déſobéiſſance à cet égard, pour mieux aſſurer l'exécution du préſent Edit, (donné l'an 1775) Sa Majeſté commet toutes les cauſes qui y ſont relatives, à la *Junte* de l'Etat, laquelle y procédera comme dans les crimes de Leze-Majeſté, d'office, lui donnant tout pouvoir à cet égard, avec la faculté ordinaire & extraordinaire de procéder *ad modum belli*.

FREPILLON. Paroiſſe éloignée de Paris de cinq à ſix lieues. Sa Cure eſt à la pleine collation de l'Evêque. Le Patron eſt S. Nicolas.

Les côteaux de ce territoire regardent le couchant & le midi; ils ſont garnis de vignes & de bocages. Cette Paroiſſe eſt la ſeule de ce nom dans tout le Royaume.

C'eſt apparemment de l'un des Seigneurs de Frépillon, que tire ſon nom une rue ſituée à Paris dans le quartier du Marais. Elle étoit connue ſous ce nom au moins dès l'an 1353.

FRERES *des Ecoles Chrétiennes*. (les) Cette Communauté eſt établie rue Notre-Dame-des-Champs, derrière les murs du Jardin du Luxembourg, mais de l'autre côté. Elle eſt appellée la Communauté des Frères ou Maîtres des Ecoles Chrétiennes de Charité; on la nomme auſſi la Communauté des Frères de l'Enfant-Jeſus.

La Chapelle nommée du Saint-Eſprit ſervoit à une Communauté de Filles établie en 1640, par Madame *Coſſart*. Cette Fondatrice étant morte, la maiſon qui tomboit en ruine, fut donnée à l'Hôpital général, avec ſes dépendances. La Chapelle eſt reſtée ſur pied, & on y dit la Meſſe les Dimanches & les Fêtes: la Dame *Coſſart* y a été inhumée.

FRERES *Tailleurs*. (les) La Communauté des Frères Tailleurs a été établie l'an 1645, à l'inſtar de celle des Frères Cordonniers. Ils travaillent pour le public, & ne font point de vœux. Leur maiſon eſt ſituée rue Bertin-poirée, & ils n'ont que celles-là, au lieu que les Cordonniers en ont deux.

FRESNE, (*le Château de*) *Fraxinus*, eſt une belle maiſon ſituée à 7 lieues de Paris, entre Claye & Meaux. La Chapelle de ce Château paſſe pour ce qu'il y a de plus parfait dans ce genre: elle eſt du deſſin de *François Manſard*, fameux Architecte.

On avoit confié à cet habile homme la conduite du ſuperbe édifice du Val-de-Grace, qu'il pouſſa juſqu'au rez-de-chauſſée. On la lui ôta pour lors, & cet Architecte en fut ſi piqué, qu'il ne ſongea plus qu'à ſe venger. Il entreprit pour cela la Chapelle du Château de Freſne pour M. *de Guénégaud*, Sécrétaire d'Etat. Il exécuta en petit le ſuperbe deſſin qu'il avoit imaginé pour le Val-de-Grace, & en fit la plus belle choſe du Royaume, comme en conviennent tous ceux qui ont le goût de la bonne architecture. *Voy.* ABBAYE DU VAL-DE-GRACE.

Le Château eſt formé d'un ſeul corps-de-logis, décoré de trois ordres d'architecture. Le premier eſt dorique, compoſé de deux colonnes élevées ſur un perron de pluſieurs marches, au milieu deſquelles eſt la porte accompagnée d'une niche de chaque côté, garnie l'une & l'autre d'une ſtatue. Le ſecond ordre eſt ruſtique, & les côtés de la fenêtre du milieu ſont ornés chacun d'une colonne, & ſurmontés d'un petit fronton, dont l'entablement eſt coupé. Sur ce ſecond ordre, règne une baluſtrade de pierre, interrompue par cinq piedeſtaux. La fenêtre eſt décorée de deux pilaſtres ſurmontés d'un grand fronton en arc, & le tout terminé par un campanille.

Des deux côtés du Château s'avancent deux gros pavillons, aux extrêmités deſquels ſont deux tours rondes engagées dans le vif du bâtiment. Il y a encore deux autres petits pavillons qui s'avancent plus que ces tours, & dont les angles ſont ruſtiques.

Le Château de Freſne a appartenu à M. le Chancelier d'*Agueſſeau*. Il eſt occupé aujourd'hui par M. d'*Agueſſeau*, ſon fils, Conſeiller d'Etat ordinaire.

Le Continuateur de Piganiol prétend que la deſcription qu'en a fait cet Auteur, eſt ſi peu exacte, que celui qui le poſsède auroit de la peine à le reconnoître, à la Chapelle près. Il n'eſt point, dit-il, formé d'un ſeul corps-de-logis; comme le dit Piganiol, il eſt, ajoute-t-il, accompagné de deux grandes ailes de même hauteur & de même deſſin que le corps du milieu; on n'y voit point cet ordre ruſtiqu dans cet avant-corps, & la baluſtrade qui y règne, n'eſt point

interrompue par cinq piedeſtaux, mais ſeulement par les maſſifs qui lui ſont propres. Les corps-de-logis qui ſont à l'extrêmité des deux ailes, ne ſont terminés par aucune tour ni ronde ni quarrée; ils ſont percés de deux croiſées, qui donnent ſur les foſſés du Château, qui méritent d'être remarqués par leur largeur, leur profondeur, & les eaux vives qui les rempliſſent.

FRESNE-LES-RUNGY. Village ſitué à deux lieues & demie de Paris, du côté du midi, ſur la pente d'une coline, au bas de laquelle la rivière de Bièvre qui vient d'Antony & d'Amblainvilliers, ſe recourbe pour couler du midi au ſeptentrion, & gagner Paris. Ce pays eſt en terres labourables, vignes & prés.

L'Egliſe eſt ſous l'invocation de Saint Eloy. La première pierre de la tour fut poſée en 1538. On voit dans cette Egliſe l'épitaphe de *Philippe de Cannaye*, *Fraxineus*; c'eſt-à-dire, Seigneur du lieu, mort en 1610: il avoit été Ambaſſadeur en Italie dans des tems dangereux. Cette épitaphe eſt de la compoſition du célèbre *Caſaubon*. La Cure eſt à la pleine collation de l'Archevêque de Paris. Le Château de Berny eſt de cette Paroiſſe.

FRETTE. (la) Dépendance ou annexe de la Paroiſſe de Montigny, proche Cormeilles. L'Egliſe, qui eſt du titre de Saint Nicolas, paroît d'une ſtructure du XIVe. ſiècle. On y a érigé des Fonts baptiſmaux, quoique ce ne ſoit pas une Paroiſſe; & on y fait l'office. Il paroît auſſi qu'il y a eu un Prêtre deſſervant à la Frette, dès le commencement du règne de S. Louis.

La Frette étoit apparemment le lieu où l'on chargeoit ſur les bateaux pour la Normandie, les vins d'Argenteuil, Cormeilles, Montigny, Sartrouville, &c. en ſorte que ce commerce de voiturer les vins ſur l'eau, fut ce qui détermina à choiſir S. Nicolas pour Patron de la Chapelle.

FRIPPIERS. Marchands & Ouvriers qui font profeſſion d'acheter, vendre, raccommoder & troquer toutes ſortes de meubles, uſtenſiles, effets de garde-robes, &c.

Ils n'ont point de ſtatuts plus anciens que ceux qui furent dreſſés & confirmés ſous le règne de François I, en 1544, qui ont été corrigés & confirmés ſous Louis XIV, par Arrêt du Conſeil & Lettres-patentes regiſtrées au Parlement en 1665.

Chaque Maître faiſant commerce, doit tenir bon & fidèle regiſtre de toutes les marchandiſes vieilles ou neuves qu'il achete, & du nom de celui de qui il les a achetées. Il doit même prendre des répondans, dans le cas où il auroit quelques ſoupçons qu'elles fuſſent volées, & retenir ceſdits effets, juſqu'à ce que le fait ſoit éclairci.

L'apprentiſſage eſt de trois ans & autant de compagnonage. Le brevet coûte 72 liv. La maîtriſe, 1000 liv. avec chef-d'œuvre. Patron, la Trinité & Sainte Croix, aux SS. Innocens. Bureau, rue Montmartre.

FROMOND. Fief conſidérable de la Paroiſſe de Ris, à 5 lieues de Paris, avec un beau Château, & un grand parc entouré de murs, & des mouvances qui s'étendent dans les Paroiſſes des environs. Il a appartenu aux Templiers, & pour cette raiſon le Poſſeſſeur eſt encore tenu à une redevance au Temple. Ce Fief relève en partie de Villeroy, à cauſe du Comté de Corbeil, uni à ce Duché par engagement, & en partie de Ris. Le Château a été rebâti par le Chevalier de *Lorraine*, en 1695, qui fit planter les jardins par *le Nautre*. M. *Juliot*, Sécrétaire du Roi, eſt poſſeſſeur de ce Fief. La Reine, M. le Dauphin & Meſdames de France ont ſouvent honoré ce lieu de leur préſence, allant à Fontainebleau.

FRUITIERS-ORANGERS. Ce ſont ceux qui ont droit de vendre non ſeulement de toutes ſortes de fruits, comme poires, pommes, raiſins, ceriſes, marrons, citrons, grenades, oranges, &c. mais encore du beurre, des œufs, du fromage, des herbages, &c.

Les ſtatuts de cette Communauté ſont de 1412, renouvellés & confirmés par Henri IV & Louis XIII, en 1612. On ne peut être reçu Maître, ſans avoir fait apprentiſſage de ſix ans.

L'Ordonnance du 28 mai 1698, fait défenſe à tous Maîtres Fruitiers d'être Facteurs des Marchands forains. Le brevet coûte 40 liv. La maîtriſe, 850 liv. Patron, S. Léonard. Bureau, à la Halle.

On donne auſſi le nom de *Fruitieres* à quelques femmes qui font un petit négoce de légumes, beurre, fruits, ſalade, &c. auquel elles ne ſont autoriſées que par Lettres de regrat. Par Arrêt du Conſeil de 1694, elles ſont déchargées des droits & viſites que prétendoient ſur elles les Maîtres Fruitiers, &c.

FUMISTES. On appelle ainſi ceux dont la profeſſion eſt de chercher & mettre en œuvre les divers moyens qu'on peut employer pour empêcher les cheminées de fumer. Pour obvier à cette incommodité, on a employé pluſieurs inventions, comme les éolypiles de *Vitruve*, les ſoupiraux de *Cardan*, les moulinets à vent de *Jean Bernard*, les chapiteaux de *Sébaſtien Serlio*, les tabourins & les girouettes de *Podnanus*, & nombre d'autres moyens ingénieux, ſur leſquels il eſt abſolument néceſſaire de conſulter les gens de l'art.

GAB

GABELLE. (*le Droit de*) Cet impôt fut établi ſous Philippe-le-Bel en 1286, & augmenté par Philippe de Valois. Avant ce tems, le ſel étoit marchand. On remarque que le premier bail de la Gabelle eſt du 4 janvier 1548, pour dix ans. Il fut fait par Henri II.

Il y a 25 Greniers à ſel dans la Généralité de Paris, qui ſont fournis de ſel de brouage par les Fermiers-généraux, qui le font venir par mer au Hâvre-de-Grace; & de-là, le font conduire dans chaque Grenier à ſel, ou par eau ou par charroi. Les Villes où on les a établis, ſont Beauvais, Brie-Comte-Robert, Compiegne, Dreux, Etampes, Joigny, Lagny, Mantes, Meaux, Melun, Montereau, Montfort-l'Amaury, Nemours, Nogent-ſur-Seine, Poiſſy, Provins, Saint-Florentin, Senlis, Tonnerre, Verſailles & Vezelay.

GAGNE-*Deniers*. Ce ſont ceux qui gagnent leur vie ſur les ports de Paris, à porter des hardes, des paquets, & autres pareilles choſes qu'on décharge de deſſus les bateaux. *Voy. Ordonnance de Paris, ch. 5.*

GAGNE-*Petits*. Gens qui vont par la Ville & par la campagne avec une brouette, & qui gagnent leur vie à émoudre des couteaux, des ciſeaux, &c. Ils ne s'appellent pas entr'eux *Gagne-petits*, mais *Emouleurs à petite planchette*, pour ſe diſtinguer des Couteliers qui ſont auſſi des Emouleurs.

GAGNY *ou* GAIGNY. Village à trois lieues & demie de

Paris, vers l'orient, ſitué dans un pays de terres labourables, avec quelques vignes & des prés, ayant vers le ſeptentrion la forêt de Livry ou de Bondies, & placé dans une eſpèce de gorge, plus ouverte vers le midi que vers le nord & l'orient. Il eſt depuis long-tems accompagné de divers côtés, de maiſons appartenantes à pluſieurs Seigneurs, leſquelles d'abord n'eurent pour les diſtinguer, que la couleur, dont leur extérieur étoit couvert, ou le nom de leur Maître. De-là ſe ſont formés les noms de maiſon blanche, maiſon rouge, maiſon guyot, &c. Au bas du Village eſt une ſource qui va ſe rendre dans la Marne.

L'Egliſe paroiſſiale eſt ſous le titre de S. Germain. Elle eſt remarquable par ſa ſolidité. La collation de la Cure appartient à l'Archevêque de Paris. Le Prieuré de Saint-Fiacre eſt à la nomination de l'Abbé de Saint-Faron de Meaux. Un des derniers Prieurs, M. *Garnier*, Chanoine de Meaux, a cédé à M. *de la Bouexière*, Seigneur de Gagny, toutes les terres & dîmes du Prieuré, moyennant 1500 liv. de rente ſur ſa terre, & que ce Seigneur fera dire tous les ans, le jour de S. Fiacre, une Meſſe dans la Chapelle de la maiſon rouge, qui n'eſt autre choſe que le Prieuré de Saint-Fiacre.

GAINIERS. Artiſans qui doublent & garniſſent toutes ſortes de boëtes, étuis, gaines & écritoires, fourreaux d'épée, de piſtolets, & autres ouvrages en étoffes, maroquin, peau de chien de mer, cuir bouilli, &c. Chaque Maître fait choix d'un poinçon pour marquer ſon ouvrage, dont l'empreinte doit être miſe ſur une table de plomb, qui eſt à la chambre du Procureur du Roi du Châtelet. L'on ne reçoit point d'Apprentif de Province en cette Communauté. Le brevet coûte 40 liv. La maîtriſe, 600 liv. & pour les fils de Maîtres, 200 liv. Patrons, la Madeleine & S. Maur. Bureau, quartier Saint-Landry.

GALERIE *du Louvre*. *Voy.* LOUVRE.

GALERIENS. *Voy.* TOUR DE LA TOURNELLE.

GALIOTES *de Saint-Cloud & de Seves*. Elles partent tous les jours dans l'été, à 8 heures du matin, & à 7 heures du ſoir. On les trouve au bas du Pont-Royal.

GALLILÉE. (*Haut & Souverain Empire de*) Juriſdiction qui appartient aux Clercs de la Chambre des Comptes.

Elle connoît des différends qui naiſſent entr'eux. Les Juges qui la compoſent, prennent le titre de Chancelier, de Maîtres des Requêtes, &c. *Voy.* CHANCELIER, *Tom. II, pag.* 210.

GALONS. (*Marchands de*) Ce ſont ceux qui fabriquent & vendent toutes ſortes de réſeaux, treſſes, crépines, dentelles & galons d'or & d'argent.

GANTIERS. Les Gantiers ont occupé pendant long-tems un des côtés de la rue de la Lingerie. Un d'eux ayant été convaincu d'avoir fait de la fauſſe monnoie, fut jetté tout vif dans l'huile bouillante à la Croix du Tiroir, il y a 200 ans. *Voy.* PARFUMEURS.

GARCHES. Petit Village ſitué directement au couchant du Bourg de Saint-Cloud, à deux lieues & demie de Paris, & dans une plaine que l'on trouve, lorſqu'on a monté la côte de Saint-Cloud. Il eſt compoſé du grand Garches, qui eſt près de l'Egliſe, du petit Garches, & d'un Hameau appellé Villeneuve. C'eſt un pays de vignes.

L'Egliſe peut paſſer pour la première qui fut dédiée ſous l'invocation de Saint Louis. Elle reconnoît pour ſon Fondateur *Robert de la Marche*, Clerc de Saint Louis. Le Chapitre de Saint-Cloud nomme à la Cure. On voit ſur un vitrage, à gauche, Saint Louis repréſenté touchant ſolemnellement les écrouelles, & accompagné de deux flambeaux.

GARCHES, (*Château de*) à une lieue de Saint-Denis, entre Stains & Arnouville. Ce Château avec ſon pavillon ſont bâtis l'un & l'autre à l'Italienne, ils ont été projettés & exécutés par le ſieur *Contant*, Architecte de M. le Duc d'Orléans. Les jardins en ſont décorés avec beaucoup de goût, & enrichis de ſculptures. La vue s'étend ſur des prairies, dont l'art ſecondant adroitement la nature, a ſu faire un tableau champêtre des plus agréables.

GARDE-MEUBLE *de la Couronne*. Ce précieux dépôt étoit ci-devant ſitué au coin de la rue des Poulies, dans une vieille maiſon autrefois nommée l'*hôtel du petit Bourbon* : (les Princes de cette maiſon y avoient demeuré. *Voy.* RUE DES POULIES.) la démolition en ayant été ordonnée pour laiſſer voir l'un des plus beaux édifices de Paris, le *périſtile*

du Louvre, le Garde-meuble a été transféré au mois de mars 1758, à l'hôtel de Conti, près le Collège des Quatre-Nations ; & cet hôtel ayant été démoli pour la conſtruction du nouvel Hôtel des Monnoies ſur le même emplacement, ce magaſin général des précieux meubles de la Couronne a été transféré à l'hôtel des Ambaſſadeurs extraordinaires, ci-devant l'*hôtel d'Evreux*, & enfin près de la place de Louis XV, où il eſt aujourd'hui, derrière la colonade, rue Royale, conſtruite en même-tems que la Place.

Pour répondre, en quelque ſorte, au bel ordre qui règne dans ce précieux dépôt, dont ſont chargés M. *de Fontanieu*, Conſeiller d'Etat ordinaire, Intendant & Controleur-général des meubles de la Couronne, & M. *de Fontanieu*, le fils ancien Capitaine de Cavalerie, de l'Ordre Militaire de Saint-Louis, en ſurvivance, nous ferons deux articles ſéparés de ce qu'il renferme ; & dans les effets de prix qu'il raſſemble, nous diſtinguerons les meubles & les curioſités.

MEUBLES.

Tapiſſeries.

L'on y voit une prodigieuſe quantité de très-riches tapiſſeries anciennes & nouvelles, dont les plus belles, les plus eſtimées ont été faites ſous le règne de François I. De ce nombre, ſont les batailles du grand Scipion, contenant 120 aunes de cours, en 22 pièces, ſur quatre aunes de haut, que François I acheta vingt-deux mille écus des Ouvriers Flamands. *Voy. Brantome*, dans la vie de ce Roi. Cette tapiſſerie eſt ſur les deſſins de *Jules Romain*, ainſi que l'hiſtoire de Saint Paul, qui coûta à peu-près la même ſomme. Celles d'après les deſſins de *Raphael*, ſont l'hiſtoire de Joſué, de 43 aunes de cours, en huit pièces ; la fable de Pſiché, en 106 aunes ; & les Actes des Apôtres, en 10 pièces, de 53 aunes.

Il y a pluſieurs tentures, d'après les cartons d'*Albert Durer* & de *Lucas de Leyde*, ſon contemporain.

On eſtime fort de ce dernier, les *douze mois de l'année*, de 37 aunes de cours. Les chaſſes de toutes les ſaiſons y ſont repréſentées : c'eſt un travail admirable & d'une variété infinie. Cette magnifique tapiſſerie a long-tems appartenu a la maiſon de Guiſe.

Les ſept Ages, en 22 aunes, ſont auſſi du même *Lucas*, &

& ne ſont pas d'une moindre beauté, ainſi que pluſieurs autres, de divers anciens Maîtres.

Le Roi Louis XIV en a fait fabriquer une très-grande quantité aux Gobelins, ſous la conduite & ſur les deſſins de *le Brun* : la plûpart ſont rehauſſées d'or & d'argent : on remarque ſur-tout l'hiſtoire des principaux événemens de ſon règne, en 16 pièces, contenant environ 100 aunes de cours, ſur quatre aunes de haut.

Louis XV a continué un auſſi bel établiſſement, & a fait fabriquer aux Gobelins pluſieurs belles tapiſſeries, repréſentant pluſieurs ſujets de l'ancien Teſtament, en huit pièces, d'après les deſſins de *Coypel* ; quelques ſujets du nouveau Teſtament, en huit pièces, d'après *Jouvenet* ; l'hiſtoire d'Eſther, en neuf pièces, d'après *de Troy* ; divers ſujets de chaſſe, en neuf pièces, d'après *Oudry* ; & pluſieurs ſujets de l'hiſtoire de Dom Quichotre, d'après *Coypel*, fils.

L'aunage de ces riches tapiſſeries monte environ à vingt-quatre mille aunes.

Tapis de la Savonnerie.

Il y a auſſi pluſieurs tapis de la célèbre Manufacture de la *Savonnerie*, qui ſont d'une grande beauté : on admire principalement celui qui étoit deſtiné pour la grande galerie du Louvre : il eſt en quatre-vingt-douze pièces, contenant enſemble 227 toiſes de long ; ouvrage unique dans ſon genre.

Lits & autres Ameublemens.

Après ces belles tapiſſeries, viennent les riches broderies anciennes & nouvelles, comme des lits, des tentures de chambres & d'alcoves, qui ont appartenu aux Rois François I & Henri II, dont les cartouches en ſoie plate ont été deſſinés par les premiers Maîtres du tems ; un manteau de velours violet ſemé de fleurs d'or, qui a ſervi au Roi Henri III, pour la première cérémonie de l'Ordre du Saint-Eſprit, dont il a été l'Inſtituteur, & des caparaçons pour 30 mulets, faits pour ſon mariage ; des pièces détachées très-riches, qui viennent d'un nommé *Hincelin*, où il eſt lui-même repréſenté.

Un lit à fond d'argent, où l'on voit tous les Rois & les

Reines de France, avec les Princes & les Princeſſes du Sang, en habits de leur tems ; le tout en broderie, exécuté à Saint-Joſeph.

Un autre lit, dont l'ouvrage eſt unique pour la richeſſe, d'une broderie rehauſſée d'une quantité de perles d'un très-grand prix. Ce lit a été donné à Louis XIV par Mademoiſelle *Marie de Lorraine*, Ducheſſe de Guiſe, par ſon teſtament du 2 mars 1688.

Le lit appellé le *Lit du Sacre*, parce qu'il ſert à la Reine au Sacre des Rois: il eſt de broderie fond d'or, à grains d'or, avec cartouches & tableaux rehauſſés d'or. Il repréſente pluſieurs ſujets de l'hiſtoire de Moyſe, d'après les deſſins de *Raphaël d'Urbin*. Ce riche ameublement, le plus beau qu'il y ait en Europe, a été fait par les ordres de François I.

EFFETS CURIEUX
ET D'UN GRAND PRIX,
Qui ſont auſſi dépoſés dans le Garde-meuble de la Couronne.

Les langes envoyés par le Pape Benoît XIII, pour M. le Dauphin. Ils ſont de broderie d'or en plein, ſur fond de toile d'argent trait.

On montre quelquefois la Chapelle d'or donnée par le Cardinal de Richelieu, par contrat du 1 juin 1636, compoſée d'une croix, deux chandeliers, un calice & ſa patene, deux burettes, un ciboire, un goupillon, une figure de la Vierge, & une figure de Saint Louis, peſant 74 marcs, & garnie de neuf mille treize diamans, & de 224 rubis.

La nef d'or du Roi, ſervant dans les grandes cérémonies: elle pèſe 106 marcs, & eſt enrichie de diamans & de rubis; c'eſt un ouvrage de *Balin*, célèbre Orfèvre.

Dans une chambre particulière, on conſerve quantité d'anciennes armes, entre leſquelles il en eſt auſſi d'étrangères. On diſtingue particulièrement l'armure que le Roi François I portoit à la fameuſe journée de Pavie. Elle eſt de fer poli, ciſelée en relief de demi-ronde-boſſe, de divers ſujets de l'hiſtoire de Pompée, rainceaux & animaux, ſur les deſſins de *Jules Romain*: cette armure eſt la plus curieuſe qu'il y ait en Europe, tant par ſa légèreté, que par la beauté des gravures & des deſſins.

L'armure de Philippe de Valois, de fer bruni, enrichie de larges bandes d'or damaſquinées.

Celle du Roi Henri II, qu'il portoit lorſqu'il fut bleſſé par le Comte de Montgommeri, dans le malheureux tournois de la rue Saint-Antoine.

Les armures d'Henri IV & de Louis XIII ; celle dont la République de Veniſe a fait préſent à Louis XIV, enrichie de gravures ſoigneuſement travaillées, & repréſentant douze Villes priſes en Flandres par S. M.

Celle que la Ville de Paris eut l'honneur de préſenter à Monſeigneur, lorſqu'il étoit âgé de dix ans ſeulement.

L'épé de bataille d'Henri IV, dont le pommeau eſt formé par une tête d'aigle d'argent.

Celle de Henri III, avant qu'il fût nommé Roi de Pologne.

Enfin celle de Caſimir, V^e. du nom, Roi de Pologne ; mort à Nevers, le 14 décembre 1672.

On ne doit point oublier une partie des préſens préſentés au Roi à Verſailles, le 11 janvier 1742, au nom du Grand Seigneur, par *Saïd Mehemet*, Ambaſſadeur extraordinaire de la Porte ; ils ſont conſervés avec ſoin dans une des armoires du Garde-meuble.

Ils conſiſtent entr'autres dans deux caparaçons de cheval, l'un d'un drap écarlate, deſſin Arabeſque, brodé en or, en argent & ſoie : l'autre, auſſi de drap écarlate, de forme irrégulière, brodé & enrichi de pierres & de perles fines : une ſelle de velours cramoiſi, brodée d'or & d'argent : le pommeau & l'arçon garnis de vermeil, enrichis de topaſes, d'émeraudes, petits diamans, & autres pierres précieuſes : un poitrail enrichi d'or émaillé de différentes couleurs, & d'eſpace en eſpace, orné de diamans roſes de pluſieurs groſſeurs.

Deux étriers, deux piſtolets, deux fontes de piſtolets, une tetière, une cartouche, & une poire à poudre ; le tout partie de vermeil & or émaillé, & garni de pierreries : pluſieurs carquois, fuſils & piſtolets garnis d'or.

Enfin, on conſerve dans deux grandes armoires artiſtement ajuſtées, diverſes pièces & vaſes d'agathes, jaſpes, lapis, amétiſtes, cryſtal de roche, & autres pierres fines, encore embellies d'or & de pierreries. Ces morceaux précieux étoient autrefois placés dans la petite galerie & dans le Cabinet des médailles à Verſailles.

On peut conſidérer le Garde-meuble de la Couronne, comme un aſſemblage de richeſſes & de curioſités : tout y eſt précieux & magnifique : tout y eſt entretenu & conſervé avec

le plus grand ſoin, & dans un ordre admirable. Il y a long-tems que le public connoît l'attention & le noble déſintéreſſement avec leſquels ce précieux dépôt eſt ordonné & adminiſtré. Il ſera expoſé aux yeux du public, une fois par mois.

GARDES *du Prévôt de Paris.* Le Prévôt de Paris a de toute ancienneté 12 Gardes, qui, ſelon un Arrêt de 1566, doivent avoir Hocquetons & hallebardes en le ſuivant à l'Audience & par la Ville. Ces Gardes ſont Huiſſiers exploitans par-tout le Royaume, & journellement dans Paris. Avant la création des Huiſſiers-Audienciers, ces Gardes avoient fonctions d'Audienciers, & *faiſoient bailler les Audiences.*

GARE. (la) Quartier de la place Maubert, près de la Salpêtrière, au-delà de la barrière de Saint-Bernard. C'eſt une eſpèce de golphe que l'on deſtine pour mettre à couvert des glaces, &c. les bateaux de l'approviſionnement de Paris.

GARENNE, (la) eſt une maiſon de campagne ou ſeigneurie ſur la Paroiſſe de Villemonble.

GARGE. Village ſitué à trois lieues de Paris, au-delà de Saint-Denis, ſur le rivage droit de la rivière de Crould, au bas d'un petit côteau dont l'aſpect eſt vers l'orient. La culture du terrein y eſt plus diverſifiée que dans les Villages qui ſont au rivage gauche, & dont le terrein s'étend dans la grande plaine. On voit des vignes à Garge, & il y en avoit auſſi autrefois.

C'étoit dans ce lieu, dit l'*Abbé le Beuf*, qu'étoit le Palais Royal, où Dagobert indiqua une aſſemblée générale des Grands de ſon Royaume, pour le 23 mai de l'an 635, qui étoit le mardi dans l'Octave de l'Aſcenſion; & que là, il leur fit part de ſes dernières diſpoſitions ou teſtament, en en commettant l'exécution à ſes fils *Sigibert* & *Clovis.*

Le Patron de l'Egliſe de Garge eſt S. Martin. La Cure eſt à la pleine collation de l'Archevêque.

M. *de Machault*, Contrôleur-général & Garde des Sceaux, eſt le Seigneur actuel de cette terre, où il a fait faire des travaux immenſes.

M. *Talon*, célèbre Avocat-général, avoit, il y a cent ans, ſa maiſon de campagne à Garge.

GATINE. (*Place de*) *Voy.* PLACES.

GAUFREURS. Artiſans qui font paſſer les étoffes ſous des cylindres gravés, ou des planches de cuivre, qui, par le moyen d'une preſſe, leur impriment différens deſſins. Ils portent par leurs Lettres de Maîtriſe, le titre de *Découpeurs-Egratigneurs*, & ne font enſemble qu'un même Corps.

GAUTIER. (*la Chapelle*) *Voy.* CHAPELLE.

GAVIGNY, paroît n'être autre choſe que le lieu marqué ſous le nom de *Gaigny*, proche Preſles, dans la plûpart des Cartes du Diocèſe de Paris.

GAZETTE DE FRANCE. (la) *Théophraſte Renaudot*, Médecin de Loudun, établi à Paris vers l'an 1623, ramaſſoit de tous côtés des nouvelles pour amuſer ſes malades. Conſidérant que s'il donnoit au public des Feuilles volantes, qui contiendroient les nouvelles de divers pays, il ſe feroit un revenu conſidérable, il demanda à Louis XIII le privilège de la Gazette de France; il l'obtint en 1632, & Louis XIV le confirma dans la ſuite. Il y avoit déjà long-tems que de pareilles feuilles avoient été imaginées à Veniſe; on payoit pour les lire *una gazetta*, petite pièce de monnoie, d'où eſt venu le mot Gazette. La Gazette de France a toujours été continuée depuis 1632, & le recueil complet compoſe actuellement environ 140 volumes *in*-4°. Elle paroît le lundi & le vendredi de chaque ſemaine. On a fait, en 1769, un *Abrégé alphabétique* de cette Gazette en trois volumes *in*-4°. où l'on trouve un grand nombre d'anecdotes & de recherches curieuſes pour beaucoup de familles de France, ſoit par les faits militaires, par les graces de la Cour, ou par les autres eſpèces de diſtinctions.

GAZETTE DE LITTÉRATURE, *des Sciences & Arts*. Cette Gazette, qui a paru pour la première fois au mois de janvier 1774, a ſuccédé à l'*Avant-coureur*; elle embraſſe toutes les parties de la Littérature, des Sciences & Arts. Les bornes étroites que les Auteurs ſe ſont preſcrites dans cette Feuille ne leur permettent de ne donner ſouvent que les titres des Ouvrages, laiſſant aux Journaux, moins prompts à

paroître, la peine & le ſoin des extraits. Elle paroît tous les mardis & ſamedis.

GAZETTE DE SANTÉ, (la) contenant les nouvelles découvertes ſur les moyens de ſe bien porter, & de guérir quand on eſt malade, a commencé le premier juillet 1773. On y trouve tout ce qui a rapport aux maladies des hommes & des animaux, des recettes contre les différens maux qui affligent l'humanité, des diſſertations choiſies & préciſes ſur les opérations chirurgicales; & elle eſt à la portée des habitans de la Ville & de la campagne. Elle paroît tous les jeudis.

GAZETTE DES TRIBUNAUX. Elle paroît le jeudi de chaque ſemaine, depuis le mois de novembre 1774. Nous en avons obligation à M. *Mars*, ancien Avocat aux Conſeils, &c.

GAZETTES ÉTRANGERES. Ce ſont celles d'*Amſterdam*, qui paroît le lundi & le vendredi; de *Clèves*, dite *Courier du Bas-Rhin*, lundi & jeudi; d'*Altona*, mardi & ſamedi; de *Bruxelles*, jeudi & dimanche; de *Cologne*, mardi & ſamedi; de *Deux-Ponts*, lundi & jeudi; de *la Haye*, lundi, vendredi & ſamedi; *Leyde*, mardi & ſamedi; *Utrecht*, lundi & vendredi.

Toutes ces Gazettes ſe liſent dans les cafés de Paris, ſur le quai des Auguſtins, ſous les Charniers des Innocens, &c. Les Papiers Anglois ſe liſent au café Anglois, à la deſcente du Pont-Neuf, au coin de la rue Dauphine.

GAZIERS. Ce ſont ceux qui fabriquent & vendent toutes ſortes de petites étoffes de ſoie très-claires, unies & brochées, pour faire des garnitures & ajuſtemens de femmes, &c. *Voy.* RUBANNIERS.

GÉNÉRALITÉ *de Paris*. Elle eſt ſituée entre les Généralités d'Amiens, de Rouen, d'Alençon, d'Orléans, de Bourges, de Dijon, de Châlons & de Soiſſons; elle peut avoir 75 lieues communes, depuis la pointe de l'Election de Vezelay au midi, juſqu'à celle de l'Election de Beauvais, au ſeptentrion; & 45, depuis l'extrêmité de l'Election de Coulommiers, à l'orient, juſqu'à celle de l'Election de Dreux, à l'occident; mais il s'en faut bien que cette longueur & cette largeur préſentent par-tout une ſurface égale; les Généralités qui l'avoiſinent, la reſſerrent extrêmement vers ſa partie méridionale; à peine lui trouve-t-on 4 lieues de large dans

certains endroits des Elections de Tonnerre & de Vezelay.

Il y a dans cette Généralité vingt-deux Elections ; savoir :

Beauvais.
Compiègne.
Mantes.
Pontoise.
Senlis.
Dreux.
Mont-Fort-l'Amaury.
Paris.
Meaux.
Coulommiers.
Rosoy.
Estampes.
Melun.
Provins.
Nemours.
Montereau-Fault-Yone.
Sens.
Nogent.
Joigny.
Saint-Florentin.
Tonnerre & Vezelay.

Les principales rivières qui l'arrosent, sont la Seine, l'Yone, la Marne, l'Aisne, l'Oise, le Serain, l'Armançon, l'Epte, la Serre, l'Armance, l'Eure, le Loing, le Therain, la Blaise, le grand & le petit Morin.

Le pays qu'elle renferme est situé entre le 19e. & le 22e. degré de longitude, le 47e. & le 50e. de latitude septentrionale ; il comprend une partie de l'isle de France, de la Picardie, de la Brie, de la Champagne, du Vexin, du Nivernois, de la Beauce & du Gâtinois. L'air y est tempéré & le terrein extrêmement fertile. On y recueille des vins, des grains, des fourrages, des fruits, du charbon de terre, du safran, & généralement toutes les choses nécessaires à la vie. Les Arts y ont établi de superbes Manufactures ; telles sont principalement celle des Gobelins, pour les tapisseries ; celle de la Savonnerie à Chaillot, pour les tapis ; celle des Glaces, au fauxbourg Saint-Antoine ; celle des Porcelaines, à Seve ; & dans Paris, des Fabriques d'étoffes d'or, d'argent, de soie, de taffetas, de galons, de rubans, de toiles peintes, &c. Le gibier y abonde, sur-tout dans la partie de l'Isle de France, que l'on regarde comme le séjour le plus délicieux du Royaume. On y compte plus de 2000 Paroisses, & au-delà de 20000 feux, sans y comprendre la Capitale, qui seule a plus de 23000 maisons. *Voy.* COMMERCE, FOIRES.

GENEVIEVE. *Voy.* ABBAYE DE SAINTE, *Tome I, pag.* 44.

GENEVIEVE, (*Communauté des Filles de Sainte*) quartier de la place Maubert, sur le quai de la Tournelle, près l'hôtel de Nesmond, *autrement les* MIRAMIONES.

Cette maison doit son établissement à Demoiselle *Marie Bonneau*, veuve, à l'âge de 16 ans, de J. J. *de Beauharnois*

de Miramion, Conſeiller au Parlement, laquelle acheta, en 1670, d'un Financier nommé *Martin*, une maiſon qu'il avoit fait bâtir ſur le quai de la Tournelle, & y inſtalla ſes Filles. Elle fit encore l'acquiſition de la maiſon contiguë, pour y recevoir les femmes & les filles riches ou pauvres qui veulent faire des retraites.

La première commença par les pauvres, le jour de Noël 1687. Cette Communauté fut compoſée dans ſon origine de celle de la Demoiſelle *de Bloſſet*, qui, en 1636, avoit raſſemblé ſur les foſſés de Saint-Victor, auprès de la rue des Boulangers, un certain nombre de filles, dont le devoir étoit de travailler, viſiter les pauvres malades, aſſiſter ceux de la campagne, prendre des Penſionnaires & les inſtruire. *Sainte Genevieve* étoit leur Patrone. Elles ne portoient point d'habits particuliers, ne faiſoient point de vœux, & n'étoient point cloîtrées. Le rapport des exercices de ces deux maiſons détermina M. *de Miramion* à n'en faire qu'une. Le Roi accorda des Lettres-patentes, qui furent enregiſtrées au Parlement, le 30 juillet 1674, & Mademoiſelle *de Miramion* fut la Supérieure générale. Aujourd'hui cette Communauté eſt fort nombreuſe.

Les Filles de Sainte-Geneviève ne font point de vœux; elles ſe conſacrent à l'inſtruction des jeunes filles & au ſoulagement des pauvres bleſſés; elles font les ſaignées, préparent les onguents & les médicamens dont ils ont beſoin, & mettent un nouveau prix à ces ſecours gratuits, par le zèle & la charité avec leſquels elles les procurent. On fait auſſi dans cette Communauté des retraites pour toutes ſortes de perſonnes du ſexe. Il y a 50 chambres ou cellules.

Madame *de Miramion* mourut en odeur de ſainteté, âgée de 67 ans, le 24 mars 1696. Elle s'eſt toujours diſtinguée par ſa piété & ſon zèle pour le prochain. Elle ne voulut jamais ſe remarier, & réſiſta aux ſollicitations les plus vives de pluſieurs partis conſidérables, que ſa beauté & ſa fortune lui avoient ſuſcités. *Voyez* ce que dit d'elle le Comte *de Buſſy Rabutin*, *Mém. Tom. I.* Elle eſt inhumée dans le petit Cimetière.

GENEVIEVE DES ARDENS. (*Sainte*) Cette Egliſe étoit ſituée anciennement dans la rue neuve Notre-Dame. Elle fut abattue en 1747, pour agrandir l'Hôpital des Enfans-trouvés: & le ſervice & les Paroiſſiens ont été transférés dans l'Egliſe de la Madeleine. Elle portoit anciennement le nom de *Notre-Dame la Petite*, & enſuite celui de *Sainte-Gene-*

vève la Petite, pour la diſtinger de l'Abbaye à laquelle elle appartenoit, de même qu'une Prébende & une Vicairie dans l'Egliſe Cathédrale, que les Religieux cédèrent en 1202, à Eudes de Sully, Evêque de Paris; on croit qu'alors elle fut érigée en Paroiſſe.

En 1229; ſelon d'autres, en 1230, cette Egliſe changea de nom, en conſéquence d'un miracle opéré par l'interceſſion de Sainte Genevieve. Alors la Ville de Paris & ſes environs étoient en proie à une maladie cruelle, qu'on nommoit le *Feu ſacré*, ou *le mal des ardens*. C'étoit un feu qui conſumoit différentes parties du corps, & qui ne cédoit à aucun remède. La châſſe de Sainte Genevieve fut deſcendue & portée ſolemnellement à la Cathédrale; la nef & le parvis étoient pleins de malades, qui, en paſſant ſous ces ſaintes Reliques, furent guéris à l'inſtant, à la réſerve de trois, dont l'incrédulité ne ſervit qu'à rehauſſer la gloire de cette Sainte, Patrone de Paris. Innocent II, qui étoit dans cette Ville en 1231, ayant fait vérifier ce miracle, ordonna qu'on en célébreroit la Fête tous les ans, le 26 novembre, ſous le titre d'*Excellence de la Bienheureuſe Vierge Genevieve*; & depuis elle a été célébrée ſous celui du *Miracle des Ardens*, que la dévotion des fidèles lui fit probablement donner.

Sainte Geneviève avoit eu une habitation dans la Cité, & l'Oratoire où elle alloit prier, étoit ſans doute celui qui eſt repréſenté par l'Egliſe de Saint-Germain-le-Vieux. Les Chanoines de Sainte-Geneviève, ou la dévotion des Fidèles, erigèrent ſous ſon nom une Chapelle ou un Oratoire dans l'endroit même, ou aux environs de celui où cette Sainte avoit demeuré; & il eſt vraiſemblable que cette Chapelle fut agrandie quand on eut ouvert la rue neuve Notre-Dame, & qu'elle fut érigée en Paroiſſe après l'échange dont nous avons parlé. Le portail avoit été reconſtruit en 1402, & on y voyoit la ſtatue d'un homme à genoux, qu'on diſoit repréſenter *Nicolas Flamel*, qui avoit contribué à cet ouvrage par ſes libéralités.

GENEVIEVE DES BOIS. (*Sainte*) Village ſitué dans une pleine campagne ſur une hauteur, au bas de laquelle la rivière d'Orge coule du midi à l'orient d'été. Il a à ſon levant d'été la forêt de Sequigny, & eſt ainſi nommé à cauſe des bois de cette forêt & de ceux de Longpont & des Roches. Il eſt à ſix lieues de Paris vers le midi, à une lieue de Montlhery, & à deux de Corbeil. Il n'y a ſur cette Paroiſſe que des labourages avec les bois, peu de vignes, quelques prairies;

beaucoup de terres ſablonneuſes & terres de garennes.

L'Egliſe eſt du XIIIe. ſiècle, la Cure ayant été érigée vers l'an 1200, à peu-pres dans le tems que l'on finit l'Egliſe. La nomination appartenoit à l'Abbé de Saint-Magloire, lequel, ſans doute, avoit fait conſtruire le chœur; mais l'Abbaye ayant été réunie à l'Archevêché de Paris, les choſes ſont revenues en leur état primitif.

On remarque dans cette Egliſe un reſte de l'ancienne piété des Fidèles, d'offrir aux Saints & Saintes de groſſes ſouches de cire. Les habitans des Paroiſſes voiſines ont cette dévotion à Sainte Genevieve.

La ſeigneurie s'étend ſur la Paroiſſe de Ville-Maiſon, une partie du fief du Perray, le hameau de Liers, le Parc-Pierre, la Coſſonnerie, & elle a de très-belles mouvances: elle a auſſi haute, moyenne & baſſe Juſtice, dont la première conceſſion doit être ancienne, puiſque, par des Lettres-patentes du mois de décembre 1611, le Roi déclare qu'il rétablit ce droit dans cette terre.

La groſſe tour ronde, qui eſt à l'une des encoignures de l'avant-cour du Château, & dont le haut ſert de colombier, eſt un édifice ancien & curieux. Cette tour, qui eſt environnée d'un foſſé plein d'eau, étoit autrefois le Château, & les Seigneurs le trouvoient alors aſſez vaſte pour eux. Au-deſſus du rez-de-chauſſée étoit une petite Chapelle, qui eſt détruite depuis que l'on en a bâti une autre dans le nouveau Château.

Dans les trois étages au-deſſus, ſont des logemens que le Seigneur habitoit avec ſa famille & ſes domeſtiques. Il y a une cheminée conſtruite de manière qu'elle ſert à quatre chambres. Le nouveau Château a été bâti par *Antoine Boyer*, Conſeiller au Parlement de Paris, dont le buſte eſt placé au-deſſus de la porte du veſtibule. On voit au bout du parterre, un portique, ſur les piliers duquel ſont repréſentés en demi-boſſe des Nymphes qui verſent de l'eau dans leurs urnes. On aſſure qu'elles ſont du célèbre *Jean Gougeon*, qui a fait celles de la fontaine des Saints Innocens à Paris.

Il y a dans le Château une grande chambre que l'on nomme la chambre du Roi, parce que deux de nos Rois y ont logé, Louis XIII, qui y fut attaqué de la fièvre, & Louis XIV, qui y coucha pluſieurs fois dans le tems de ſes voyages de Fontainebleau, & l'on tient que ce fut pour ſon paſſage, que l'on fit le chemin pavé qui traverſe la forêt de Sequigny en droite ligne, durant l'eſpace d'une grande demi-lieue. Le village de Sainte-Genevieve eſt fort peu conſidérable.

GENEVILLIERS. Village à deux lieues de Paris, vis-à-vis la ville de Saint-Denis, la rivière de Seine entre deux. Sa ſituation eſt dans la plaine qui eſt entourée par le repli que fait cette rivière, & par lequel eſt formée une peninſule qui contient les Paroiſſes d'Anières & de Colombes.

La plus grande portion du terrein conſiſte en labourages, avec des prés & quelques vignes, que les habitans ont préſervées le plus qu'ils ont pû des inondations de la Seine, par les levées qu'ils ont formées ſur ſes bords, il y a pluſieurs ſiècles.

L'Egliſe de ce lieu, qui étoit autrefois un ſimple Hameau de la Paroiſſe d'Anières, eſt ſous le titre de Sainte Marie-Madeleine. Le Chapitre de Saint-Marcel de Paris préſente à la Cure.

M. le Maréchal de Richelieu, Capitaine des chaſſes de la plaine de Genevilliers, a une maiſon de campagne dans cette Paroiſſe, avec un très-beau jardin. Au nord de ce jardin, il a fait bâtir en 1752, une glacière, dont l'aire eſt élevée au-deſſus de la hauteur de l'inondation de 1740. Cela forme un monticule en pain de ſucre, planté de bois taillis, du ſommet duquel s'éleve un ſallon ſuperbement orné & galamment meublé, en forme de temple rond. Il eſt couronné par un dôme ſurmonté d'une ſtatue dorée, repréſentant Mercure environné d'une colonnade de douze colonnes, qui portent chacune une ſtatue d'une des Divinités du Paganiſme, & qui forment une galerie couverte.

GEOGRAPHES. (*Ingénieurs*) Les Ingénieurs-Géographes ſont ceux qui connoiſſent & poſſédent l'art précieux & ineſtimable de déſigner ſur une ſimple carte, par des ſignes de convention, & des lignes tracées avec une juſte proportion, la diſtance exacte qu'il y a d'un lieu à un autre, & les objets conſéquens qui ſe trouvent intermédiaires.

Il y a un grand nombre d'habiles Profeſſeurs en ce genre dans cette Capitale.

GEORGES. (*Egliſe de Saint*) Cette Egliſe fut appellée depuis *de Saint-Magloire*, à l'occaſion des Moines de Saint-Barthelemi. Elle exiſtoit au Xe. ſiècle, & alors elle avoit un territoire qui confinoit en pluſieurs endroits, avec des dépendances de ce que l'Abbaye de St.-Pierre-des-Foſſés poſſédoit proche Paris; car alors il y avoit peu de maiſons dans ce quartier ſitué hors de la Ville. *Voy. Tom. I, pag. 535.*

GENTILLY. Il n'y a guère de Villages dans le voiſinage de Paris, qui puiſſe ſe vanter d'une auſſi haute antiquité que celui-ci : c'étoit une terre habitée en un Village cultivé dès le VIIe. ſiècle, & où étoient ſitués les biens que Saint Eloi avoit donnés au Monaſtère de Saint-Martial, qu'il avoit fondé dans la Cité de Paris : il a pris ſon nom de *Gentil*, l'un de ſes anciens Seigneurs. Ce Village n'eſt éloigné de la Capitale que d'une petite lieue ; il eſt environné de prairies, de jardins, de la rivière de Bièvre & de jolies maiſons ; mais il eſt ſitué dans un vallon un peu reſſerré.

L'Egliſe Paroiſſiale eſt un peu petite. C'eſt un édifice dans le goût gothique. Le Patron eſt S. Saturnin.

La Cure eſt à la collation pleine & entière de l'Archevêque.

En 762, le Roi Pepin vint paſſer l'hiver à Gentilly : il y célébra la Fête de Noël & celle de Pâques qui ſuivit. Quatre ans après, il y vint encore célébrer la Fête de Pâques, & tenir un Concile national au ſujet du reſpect dû aux images, à l'occaſion de la diſpute entre l'Egliſe d'Orient & celle d'Occident : ce qui ſuppoſe qu'il y avoit un Palais à Gentilly ; il y a apparence qu'il étoit au Hameau de Cachant. Pluſieurs Evêques de Paris y ont réſidé.

Il y avoit à Gentilly une tour qu'on appelloit la *tour ronde*, qui étoit un fief des ſieurs de Brunoy, & que l'Evêque de Paris acheta. Il y avoit auſſi un autre fief appellé la *tour quarrée* : il appartenoit en 1390, à *Jean de Beauvais*, qui en donna le dénombrement au Roi à cauſe de *Guillemette de Seez*, ſa femme. Cette tour ſubſiſte encore dans le clos de M. *de Beauvais*, Seigneur de Gentilly.

Simon Colines, l'un des Graveurs d'Imprimerie des plus diſtingués, étoit natif de Gentilly. Il fut le premier qui grava, vers l'an 1480, avec ſuccès, des caractères romains, tels que ceux d'aujourd'hui. *Naudé*, Bibliothécaire du Cardinal Mazarin, & *Iſaac Benſerade*, de l'Académie Françoiſe, y avoient chacun une maiſon de campagne. C'eſt à M. *le François*, Curé de ce lieu, que nous devons la méthode de Géographie, dédiée à Mademoiſelle *Crozat*.

M. de Tournefort, en faiſant ſes herboriſations autour de Paris, trouva à Gentilly, au fonds d'un pré, l'*alſine* la plus haute ; & ſur les murailles, celle à petites feuilles. Il ajoute qu'étant ſur la côte, vers Bicêtre, il y trouva le *ſium arvenſe*.

La plus fine terre argilleuſe ſe prend à Gentilly, dans un

endroit où l'on trouve beaucoup de marcaſſites ſulphurées. Les Potiers ne s'en ſervent que pour faire de la brique ou des tuiles. Elle rend en cuiſant une vapeur noire & puante, qui gâteroit tout autre ouvrage.

Gentilly eſt l'un des trois Villages où les Ecoliers de l'Univerſité alloient ſe promener il y a 200 ans, ce qu'on appelloit *ire ad campos*.

L'Auteur du Supplément à Dubreul décrit ainſi, en 1639, la maiſon du Préſident *Chevalier*, Seigneur de Gentilly : » Elle eſt, dit-il, le ſéjour le plus agréable qui ſoit dans les » environs de Paris, & qui contient en ſon pourpris les deux » tiers du Village, enfermée dans un long tour de murailles » garnies de pluſieurs pavillons ... Le jardin a de grandes » allées couvertes, d'autres nues, carreaux, bordures, ar- » bres-fruitiers, glacieres, canaux, couches de fleurs, & » un agréable bocage de haute-futaie. Ce beau lieu eſt à » préſent aux Pères Jéſuites du Collège, qui l'ont acheté pour » envoyer leurs Ecoliers ſe divertir en tems d'été ».

En 1562, le Prince de Condé, au retour de Corbeil qu'il ne put prendre, logea ſes troupes à Gentilly & dans les autres Villages voiſins. Catherine de Médicis y vint parlementer avec ce Prince. Leurs Conférences durèrent depuis le 2 décembre, juſqu'au 7 ; mais ils ſe ſéparèrent ſans rien conclure.

C'eſt aujourd'hui Madame la Ducheſſe *de Villeroy*, qui eſt Dame de Gentilly.

GERBEROY, dans la Généralité de Paris, Election de Beauvais, eſt ſitué ſur la rivière du Thérain, à 20 lieues de Paris. Les Evêques de Beauvais n'ont pas dédaigné de prendre le titre de Vidames de Gerberoy. Cette Ville eſt célèbre par le Traité de paix qu'y conclurent enſemble *Louis d'Outremer* & *Richard*, Duc de Normandie ; par les reſtes de ſon Château, que l'on croit avoir été bâti dans le IXe. ſiècle ; par les ſièges qu'elle a eu à ſoutenir contre les Anglois, dont elle a ſubi pluſieurs fois le joug, & plus encore par la victoire que les François remportèrent ſur eux auprès de ſes murs, en 1435.

Saintraille & *la Hire* étoient occupés à la revêtir de quelques fortifications, lorſque le Comte d'*Arondel* entreprit de faire ceſſer leurs travaux. Ce Général avoit une armée bien ſupérieure en nombre ; mais il eut le ſort d'*Achille*, & fut bleſſé au talon ; il perdit ainſi la bataille & la vie, & laiſſa ſon

nom à la vallée où ſe paſſa cet événement mémorable : on l'appelle encore la *vallée d'Arondel*.

Il y a à Gerberoy un Chapitre, où les Chanoines ne touchent les revenus de leurs Prébendes, qu'après un an de réſidence. La Juſtice de la Ville paſſe entre leurs mains tous les ans, pendant 24 heures ; ils la reçoivent le 28 juin à midi, & la dépoſent le lendemain à la même heure. Gerberoy avoit des Seigneurs dès le tems du Roi *Robert* ; elle a une meſure particulière pour ſes grains ; il ſe fait un grand commerce à ſa Foire du 29 ſeptembre.

GERCY étoit une Paroiſſe du diocèſe de Paris, dans l'Archidiaconé de Brie, au moins dès le XIIe. ſiècle. L'Egliſe qu'on croit avoir été ſous le titre de Saint Sulpice, étoit même de quelque apparence, puiſqu'elle fut jugée convenable pour l'Abbaye, qui fut alors établie en ce lieu ; & l'on choiſit le hameau de Varennes pour y tranſporter la Paroiſſe, c'eſt-à-dire, les Fonts-baptiſmaux, le cimetière, le logis curial, &c.

Ce lieu eſt ſitué à cinq lieues & demie de Paris, ou un peu plus, dans la vallée, ou plaine qui borde la rivière d'Hières, à main droite, à une lieue de Brie-Comte-Robert, qui eſt placé vers l'orient. Cette rivière d'Hières eſt en tout tems aſſez large en ce lieu & fort profonde. *Voy.* VARENNES.

L'Abbaye fut fondée, comme nous l'avons dit, *Tom. I, pag. 4*, par *Jeanne*, Comteſſe de Toulouſe & de Poitiers, femme d'*Alphonſe*, frère de S. Louis, laquelle réſidoit ſouvent à Vaux-la-Comteſſe, au-deſſous de Combs-la-Ville. La première Abbeſſe fut une nommée *Auda* ou *Oda*, laquelle vécut juſqu'à l'an 1294 ; elle étoit d'une famille illuſtre, & eſt inhumée dans le chœur des Religieuſes, ſous une tombe plate. Le corps de la Comteſſe de Toulouſe y repoſe auſſi, & l'on a élevé ſur ſa ſépulture, un mauſolée de marbre blanc, où elle eſt repréſentée couchée. Voici ce que l'Abbé Chaſtelain dit de ce Monaſtère, dans la collection de ſes ouvrages.

» Gercy, Abbaye de Filles, dont l'Egliſe eſt gothique, » fort grande, avec une croiſée toute dégagée. Cette Egliſe » eſt ſous le nom de Saint Barthelemy, dont on y conſerve » le crâne, que la Comteſſe de Toulouſe, leur Fondatrice, » obtint de S. Sernin de Toulouſe. Elles ont auſſi depuis le » même tems, quelques reliques de S. Marcel & de S. » Marcellin, dont elles font double mineur. Elles ont un

» grand avant-chœur & un grand chœur, au bout duquel ſont » deux autels, un de chaque côté de la grille. Vis-à-vis » chaque autel, contre le dernier pilier du chœur, de chaque » côté, ſont deux épitaphes de marbre en ſymmétrie : du » côté droit, celui de Saint Gelais Lanſac-Luſignan ; du côté » gauche, celui de M. de Perefixe, Archevêque de Paris, » avec ſon cœur au haut. Le tombeau de la Comteſſe de Tou- » louſe, Fondatrice, eſt élevé au milieu du chœur. Le grand » autel, qui eſt ſous le rond-point, eſt accompagné de quatre » petites colonnes, avec des rideaux de l'une à l'autre, de » la couleur du jour, comme dans une ancienne Cathé- » drale ». Ces anciennes décorations ont été changées, & l'on en a fait d'autres aux dépens d'une Dame retirée dans ce Couvent.

Le chœur de cette Egliſe, que nous appellerions la nef dans une autre, eſt plus bas que le chœur : il eſt accompagné d'une aile de chaque côté, & le tout eſt proprement voûté en pierres : ce qui fait croire, ou que ce vaiſſeau a été bâti depuis l'établiſſement du Couvent, ou que ſi c'étoit là l'Egliſe des Paroiſſiens du Village, qui fut cédée aux Religieuſes, c'étoit quelque puiſſant Seigneur qui l'avoit fait conſtruire. Une preuve qu'il y a eu du changement, c'eſt que l'on voit encore, proche le grand portail, la porte de la Paroiſſe dans le côté ; ce qui prouve au moins que le peuple a entré autrefois dans cette Egliſe par le bout de l'aile méridionale de la nef, du côté du chemin public. Les vitrages ſont encore les mêmes.

Cette Egliſe prit le nom de la Sainte Vierge, lorſque les Religieuſes y furent introduites.

La Règle de Saint-Victor ceſſa peu-après d'être obſervée exactement à Gercy. En 1515, la Reine *Claude* de France, épouſe de François I, pria le Parlement de faire réformer cette Abbaye, de même que celle d'Hières, & douze Religieuſes Bénédictines de Montmartre eurent ordre d'y aller la même année. Depuis ce tems, le gouvernement fut changé à Gercy, & l'Abbeſſe devint triennale ; il n'y en eut que deux, après quoi François I en nomma une perpétuelle.

L'Abbeſſe *Jeanne du Puy de Vatan* rendit la réforme encore plus régulière, en ôtant tout propre aux Religieuſes, & les obligeant de quitter les meubles d'argent, & de garder la clôture. L'habit blanc, qui étoit celui de la plûpart des Maiſons de Filles Bénédictines, avoit auſſi été conſervé juſqu'alors ; mais elle le fit changer en noir. Madame *Françoiſe de Péréfixe de Beaumont*, ſœur de l'Archevêque de Paris,

ayant obtenu le cœur de ſon frère mort en 1671, le fit placer dans le chœur de l'Abbaye, comme nous venons de le dire plus haut.

En 1720, l'Abbeſſe de ce lieu étoit Dame *Françoiſe-Charlotte Caſtel de Saint-Pierre.*

GERMAIN DES NOYERS. (*Saint*) Très-petit Village compoſé de trois feux, ſitué à un petit quart de lieue de Torcy, dans le Doyenné de Lagny. La Cure eſt à la nomination du Prieur de Saint-Thibaud, près de Lagny. L'Egliſe n'eſt qualifiée que de Chapelle. On ignore quel eſt l'Evêque de Paris qui l'a érigée en Cure, & qui en a accordé la préſentation à ce Prieur, qui eſt Seigneur du lieu, Patron & gros-Décimateur en partie. Le Patron de ce lieu eſt S. Germain, Evêque de Paris. Le Château de Rentilly eſt de cette Paroiſſe.

GERMAIN-DES-PRÉS. (*Saint*) *Voy.* ABBAYE, *Tom. I, pag. 67.*

GERMAIN-EN-LAYE. (*Saint*) Jolie Ville de l'Iſle de France, à quatre lieues nord-oueſt de Paris; longit. 19′. 40″. latit. 48′. 52″. Les maiſons y ſont hautes & bien bâties : il y a de belles rues bien pavées, quelques grandes places & pluſieurs hôtels, avec un Château-Royal, ſitué ſur une montagne, au pied de laquelle coule la rivière de Seine. C'eſt le lieu de la naiſſance des Rois Henri II, Charles IX & Louis XIV.

Le Château de Saint-Germain eſt un des plus agréables ſéjours qui ſoient en France, tant par ſa ſituation & la ſalubrité de l'air qui y règne, que par la beauté de ſes appartemens, de ſes jardins & de la forêt qui les joint; elle eſt percée de grandes routes, & peuplée de bêtes fauves, qui en font un lieu délicieux pour la chaſſe. Ce Château ſe diſtingue en Château vieux & Château neuf. Le vieux fut commencé en 1370, ſous le règne de Charles V, & achevé ſous celui de François I. Henri IV fit bâtir le Château neuf ſur la croupe de la montagne, plus proche de la rivière. Louis XIII a embelli celui-ci de pluſieurs ornemens; & Louis XIV, qui y naquit le 5 ſeptembre 1638, y a fait élever cinq gros pavillons, qui flanquent en encoignures pour la commodité des appartemens qui ſont en grand nombre & fort logeables. Le foſſé a été élargi & tous les dehors renouvellés. La conſtruction de ce Château eſt en plate-forme, & de pierre de taille; le corridor

dor qui règne à l'entour, eſt magnifique, de même que ſa terraſſe, qui a été faite ſur les deſſins de *le Nôtre*: elle a 1200 toiſes de long & 15 de large. Le petit parc percé de routes, & le petit Château du Val à ſes extrêmités, méritent d'être vus.

Le tableau de l'autel de la Chapelle de ce Château, eſt du fameux *Pouſſin*. C'eſt une cène où la beauté de l'ordonnance & particulièrement l'entente des lumières, ne reconnoiſſent rien de plus beau en ce genre. Quelques-uns le blâment cependant d'avoir donné à l'air de la tête du Chriſt, quelque choſe qui tient plutôt d'un Jupiter tonnant, que du Sauveur du monde. On y remarque encore une Sainte Trinité, de *Vouet*.

Château-neuf. Henri IV fit faire ſur la croupe de la montagne cet édifice royal, dont les jardins s'étendent juſques ſur le bord de la Seine, près du pont d'Aupec, vulgairement le Pec, & dont la pente eſt de 28 toiſes. Ces différens jardins ſont ſoutenus par trois terraſſes élevées avec beaucoup de dépenſe. La première eſt de la même étendue que le Château; elle eſt terminée par deux galeries. La deuxième & la troiſième ſont ſoutenues par des arcades, au-deſſus deſquelles règne une galerie. La rivière eſt au pied de ces terraſſes, ce qui forme le plus bel amphithéâtre du monde *. Il faut re-

* On lit dans la vie d'Henri IV, par Matthieu, *Lib. 6. in-8. pag.* 564, que ce fut en ce lieu que *Claude de Mônconis*, Préſident des Finances en la Généralité de Lyon, fit l'épreuve d'élever & remonter les eaux plus haut que la ſource. Une médaille de pierre poſée dans une niche de ce bâtiment neuf, donna occaſion à l'hiſtoire ſuivante.

Fauchet, Premier Préſident de la Cour des Monnoies, Auteur des Antiquités Gauloiſes & Françoiſes, imprimées pluſieurs fois ſous les règnes d'Henri III & d'Henri IV, étant allé ſaluer ce dernier à Saint-Germain-en-Laye, ce Prince, pour ſe débarraſſer de lui, ſe tournant du côté de cette médaille, qui reſſembloit très-fort à cet Auteur, lui dit: *Monſieur le Préſident, j'ai fait mettre là votre effigie pour perpétuelle mémoire.* Mais comme ce n'étoit point là ce que *Fauchet* demandoit ni deſiroit; à ſon retour il compoſa les vers ſuivans:

J'ai trouvé dedans Saint-Germain
De mes longs travaux le ſalaire:
Le Roi, de pierre m'a fait faire,
Tant il eſt courtois & humain.

marquer le boulingrin à côté du Château, bordé d'une perſpective fort étendue, & de l'autre côté une pareille terraſſe, qui donne ſur le parc. Pluſieurs fois, depuis plus de 50 ans, le Clergé de France a tenu ſes Aſſemblées générales dans ce Château.

Le Château de St.-Germain a été depuis le 7 janvier 1689, le lieu de la réſidence ordinaire de la Cour d'Angleterre, réfugiée en France. Le Roi Jacques II y mourut le 16 ſeptembre 1701, dans ſa ſoixante-huitième année; & la Reine, ſon épouſe, au mois de mai 1718, & la Princeſſe, leur fille.

Entre les hôtels que l'on voit à Saint-Germain, on diſtingue celui du Duc de Noailles, très-bien meublé, & avec des jardins d'une grande beauté.

La Ville n'a qu'un Prieuré-Paroiſſe, du titre de Saint-Germain, un Hôtel-Dieu, qui exiſtoit dès le XIIIe. ſiècle, & dont Saint Louis a été probablement le Fondateur; un Hôpital-général, dont les ſtatuts furent confirmés par le Roi, & les Lettres enregiſtrées le 1 mars 1684, renouvellées ſous Louis XV, par Lettres-patentes enregiſtrées en 1716, au mois de juin, avec celles de tous les anciens dons, droits & privilèges; & quelques Couvens, qui ſont les Recollets, les Urſulines & les Auguſtins Déchauſſés, dits les *Pères des Loges*, ſitués dans la forêt. La Cure eſt à la nomination du Roi.

S'il pouvoit auſſi-bien de faim
Me garantir que mon image,
Ah! que j'aurois fait bon voyage!
J'y retournerois dès demain.
Viens, Tacite, Saluſte & toi
Qui a tant honoré Padoue:
Venez ici faire la moue
En quelque coin, ainſi que moi.

Ces vers furent préſentés à Henri IV, qui ſe ſentant piqué & noté d'ingratitude, à la ſollicitation de quelques-uns, fit coucher Fauchet ſur l'état à ſix cents écus de gages, avec le titre de ſon Hiſtoriographe, qu'il conſerva juſqu'à ſa mort, arrivée en 1603. Matthieu a remarqué que les principales ſtatues de la pyramide élevée à Paris au ſujet de Jean Châtel, & qui fut démolie en 1603, furent tranſportées aux grottes de Saint-Germain.

Il y a auſſi une Prévôté, une Maîtriſe des Eaux & Forêts, & une Capitainerie Royale des chaſſes. La vue de Saint-Germain, principalement du côté de la rivière & des plaines, s'étend ſur Paris, Saint-Denis, & les Villages des environs. L'Archevêque de Paris eſt le Diocéſain ſur le Prieuré-Paroiſſe & territoire de Saint-Germain.

Outre les 350 arpens qui forment l'étendue du parc joignant le Château, la forêt contient plus de 5550 arpens; c'eſt ce qu'on appelle proprement la forêt de Laye. La Garenne du Vezinet, qui eſt de l'autre côté de la rivière, au bout du pont d'Aupec, & s'étend vers Croicy & vers Chatou, en renferme 648. Ceux qui ont calculé la quantité de bois que renferme la Maîtriſe particulière des Eaux & Forêts de Saint-Germain, y en trouvent plus de 30500.

Ce fut à Saint-Germain-en-Laye que l'on commença à faire des glaces à la manière de Veniſe. *Theſeo Matio*, Gentilhomme Italien, ayant apporté le ſecret de cette verrerie ou glace, le Roi le naturaliſa, & l'ennoblit en 1561. La verrerie à la façon de Veniſe, fut établie à Saint-Germain, & le Roi lui donna pour cela, & à ſon frère *Ludovico*, la maiſon de la verrerie du même lieu, par Lettres patentes enregiſtrées au Parlement & à la Chambre des Comptes.

Ce fut auſſi dans cette Ville que la Princeſſe *de Condé* fit, en 1596, ſon abjuration. Les François & les Anglois y ſignèrent le Traité, par lequel le Roi d'Angleterre s'engageoit à rendre à la France tout ce qui avoit été uſurpé ſur elle dans la nouvelle France, l'Acadie & le Canada. Ce Traité eſt du 29 mars 1632.

GERMAIN-L'AUXERROIS. (*L'Egliſe Royale & Paroiſſiale de Saint*) Cette Egliſe qui exiſtoit au VIIe. ſiècle, lieu de la ſépulture de S. Landri, Evêque de Paris, mort vers l'an 655 ou 656, ne préſente rien qui conſtate ſa véritable origine. L'Abbé le Beuf en fait remonter l'antiquité juſqu'à l'Epiſcopat de Saint Germain, Evêque de Paris, & il prouve que Saint Vincent n'a jamais été le premier Titulaire de cette Egliſe. M. *Jaillot* penſe que la Baſilique de Saint Germain n'eſt l'ouvrage ni de *Childebert*, ni d'*Ultrogothe*, mais de *Chilperic I*, & que ce Prince la fit ériger ſous le nom de Saint Germain, *Evêque de Paris*, & non ſous celui du Saint Evêque d'Auxerre. Les miracles qui s'y opéroient journellement, pénétrèrent Chilperic de dévotion; il fit l'épitaphe du Saint, & fit élever cette Egliſe ſous ſon nom. On la nommoit dans le IXe. ſiècle, *Saint-Germain-le-Rond*, à cauſe de

ſa figure ronde : on lit dans le Poëme d'Abbon, *Lib. 1. verſ. 1733 ; & Lib. 2. verſ. 35.*

Germani Teretis *contemnunt littora Sancti.*

L'Abbé le Beuf croit qu'il en faut attribuer la première origine à une Chapelle qui aura été conſtruite peu de tems après la mort de Saint Germain, Evêque d'Auxerre. Au 6e. ſiècle, dit-il, l'Evêque de Paris, qui portoit ſon nom, ne fut pas indifférent pour l'autel érigé ſous l'invocation de ce grand Prélat, & ce pourroit bien être ſous ſon Epiſcopat, que fut bâtie la rotonde, qui fit déſigner dans la ſuite cette Egliſe ſous le nom de *Saint-Germain-le-Rond*, ſoit à cauſe de la forme ronde de cette Baſilique, ou de la configuration du cloître *, & des foſſés dont elle étoit environnée. On retrouve la trace de ces foſſés dans la rue qui en porte le nom.

Mais ſous le règne de Pepin, le 25 juillet 754, ce Prince, aſſiſté de ſes fils & des Grands du Royaume, fit faire, avec la plus grande pompe, la tranſlation du corps de Saint Germain de la petite Chapelle de Saint-Symphorien, dans le chœur de la grande Egliſe de Saint-Vincent, qui depuis fut appellée de *Saint-Germain*, ou de *Saint-Vincent & Saint-Germain*, vraiſemblablement pour diſtinguer ces deux Egliſes dédiées ſous le nom du même Saint, dont la dernière étoit nommée *Saint-Germain-le-Rond.*

Le grand portail de cette Egliſe paroît être du règne de Philippe-le-Bel. Il eſt précédé d'un veſtibule ou portique, dont la bâtiſſe eſt regardée par les connoiſſeurs, moins an-

---

* Les Auteurs du *Gallia Chriſtiana* diſent qu'en 581, il y avoit quatre Abbayes aux portes de Paris, *Saint-Laurent* vers l'orient, *Sainte-Geneviève* au midi, *Saint-Germain-des-Prés* à l'occident, & *Saint-Germain-l'Auxerrois* au nord. Dubreul convient avec raiſon que l'Egliſe de Saint-Germain-l'Auxerrois n'a jamais eu d'Abbé, mais un Doyen & un certain nombre de Chanoines, qui dépendoient vraiſemblablement de la Cathédrale. Ils adminiſtroient les Sacremens & étoient chargés tour-à-tour des fonctions du S. Miniſtère. Enſuite cette partie de la Ville s'étant conſidérablement peuplée, ſur-tout ſous le règne de Philippe-Auguſte, les Chanoines choiſirent un Vicaire pour remplir ces fonctions ſous leurs yeux ; par-là, cette Collégiale fut érigée en Cure ; mais l'époque en eſt incertaine. *Voy. M. Jaillot, Rech. ſur Paris, quart. du Louvre.*

cienne que le portail de près d'un ſiècle. Ce portique eſt décoré de ſix ſtatues de pierre plus grandes que le naturel. On prétend, ſans beaucoup de fondement, qu'elles repréſentent S. Vincent, Childebert, Ultrogotte, Saint Germain-l'Auxerrois, Saint Marcel & Sainte Genevieve. On voit, à la verité, entre deux de ces ſtatues, un tableau où les noms de Childebert & d'Ultrogotte ſont écrits en lettres gothiques; mais ce tableau ajouté après coup, ne forme pas une autorité aſſez forte pour en rien conclure; d'ailleurs le tableau & les figures paroiſſent n'être pas plus anciens que la troiſième race de nos Rois. L'Egliſe eſt un bâtiment aſſez régulier.

Le Chapitre étoit compoſé d'un Doyen, d'un Chantre, de treize Chanoines, douze Chapelains, de deux Vicaires Choriſtes, d'un Maître de Muſique & de huit Enfans de chœur. Le Doyen étoit la première dignité; le Chantre n'étoit point en dignité, il n'avoit que la préſéance au chœur après le Doyen, afin d'être à portée de veiller ſur le bas-chœur; au Chapitre, il n'avoit point d'autre place que celle que lui donnoit ſon rang de réception. Le Doyen & le Chantre avoient ordinairement un Canonicat, avec leur Bénéfice, afin d'avoir entrée au Chapitre. Les Chapelains ſiégeoient dans les hautes ſtales, après les Chanoines. Le Vicaire perpétuel étoit au rang des Chapelains. Les fonctions de ceux-ci étoient de faire Diacre & ſous-Diacre tous les Dimanches & Fêtes, avec le Chanoine officiant, & de porter la chappe aux Fêtes annuelles & ſolemnelles; mais ils ne diſoient jamais la Meſſe à l'autel du chœur: ils ne pouvoient pas même entrer dans le chœur par la grande porte, mais ſeulement par les collatérales. Le Chapitre étoit compoſé des ſeuls Chanoines qui géroient les affaires du Chapitre par des Officiers Chanoines.

Outre le Chapitre, il y avoit une Communauté compoſée des Chanoines & des Chapelains; les affaires de cette Communauté étoient gérées par des Officiers pris alternativement parmi les Chanoines & les Chapelains. Le Chapitre, en ſa qualité de Curé primitif, faiſoit toutes les fonctions curiales, les cinq grandes Fêtes de l'année. Le Doyen, comme ayant toutes les cires, faiſoit ou faiſoit faire les enterremens. Les Chanoines faiſoient chacun, ſuivant leur tour, les autres fonctions curiales, comme de dire la grand'Meſſe, de faire le Prône, les Baptêmes, & d'adminiſtrer les Sacremens.

Le Chapitre nommoit aux Cures de Saint-Germain, Saint-Roch, Saint-Landry, Saint-Sauveur, la Ville-l'Evêque

Sainte-Opportune & Saint-Euſtache : il nommoit à ce dernier Bénéfice alternativement avec M. l'Archevêque.

Les différens procès que le Chapitre de Saint-Germain avoit aſſez ſouvent, ſoit avec le Curé, ſoit avec les Marguilliers, & même avec les Chapelains du chœur, & le mauvais état des affaires du Chapitre de Notre-Dame, firent penſer à la réunion des deux Chapitres. La première propoſition en fut faite en 1736, par un Mémoire qui fut remis à M. Robinet, Chanoine de Notre-Dame, & Grand-Vicaire de M. l'Archevêque. Cette affaire reſta comme aſſoupie juſqu'en 1739, que l'on tint les conférences préparatoires, en conſéquence des délibérations des deux Chapitres de Notre-Dame & de Saint-Germain.

Les 31 mars & 1 avril 1740, les deux Chapitres paſsèrent entr'eux un concordat, pour régler les différentes conditions auxquelles l'union ſe devoit faire : les principales étoient que les Chanoines de Saint-Germain auroient ſéance au chœur de Notre-Dame, du jour de leur priſe de poſſeſſion à Saint-Germain, ſans aucune priſe de poſſeſſion nouvelle, ni inſtallation ; qu'ils jouiroient de tous les droits & privilèges des Chanoines de Notre-Dame, & qu'ils auroient même l'adminiſtration de leurs biens, & nommeroient pour cela leurs Officiers.

Le 18 juillet, M. l'Archevêque rendit ſon décret, par lequel il prononça l'union, relativement au concordat paſſé entre les deux Chapitres ; en conſéquence, on obtint des Lettres-patentes confirmatives de ce décret. Il y eut oppoſition à l'enregiſtrement de ces Lettres, tant de la part des Curés & Marguilliers, que de l'Univerſité, de Saint-Victor & même d'une partie des Chanoines de Saint-Germain. Appels comme d'abus de ladite union ; plaidoyers à ce ſujet, après leſquels l'affaire fut appointée par Arrêt de la Grand'-Chambre, du 27 mars 1741.

Le 15 décembre ſuivant, Arrêt du Conſeil, qui y évoque toutes conteſtations au ſujet de l'union. Il fut ordonné que les Parties intéreſſées remettroient leurs Mémoires à MM. *de Fortis* & *d'Argenſon*, Conſeillers d'Etat, pour, ſur leur rapport, être par Sa Majeſté ordonné ce qu'il appartiendroit.

Le 24 août 1743, Arrêt du Conſeil, qui ordonna que les Mémoires fournis aux Commiſſaires ſeroient remis à M. l'Archevêque de Paris, pour qu'il donne ſon avis, & qu'il propoſe à Sa Majeſté ce qu'il eſtimera le plus convenable. Le 24 octobre ſuivant, Arrêt du Conſeil d'Etat, qui nomme

le ſieur *Moreau de Beaumont* pour Commiſſaire particulier, devant lequel les Parties intéreſſées ſeroient tenues de remettre leurs Mémoires, pour, ſur leur rapport, & de l'avis des Commiſſaires du Roi, être ordonné par Sa Majeſté ce qu'il appartiendra. Déſiſtement, tant de la part de l'Univerſité, de Saint-Victor, des Curés & Marguilliers de Saint-Germain, & du Chapitre, à l'exception de trois Chanoines, qui ne voulurent pas y conſentir. Ordonnance de M. l'Archevêque, du 30 décembre 1743, & nouvelles Lettres-patentes du mois de février 1744, pour procéder à l'enregiſtrement du décret & du concordat.

Le 15 mai ſuivant, Arrêt du Parlement, qui déboute les oppoſans, & ordonne qu'il ſera procédé à l'enregiſtrement du décret. Et le 12 août 1744, Arrêt du Parlement, qui ordonne l'enregiſtrement des Lettres-patentes pour l'union du Chapitre de Saint-Germain à celui de Notre-Dame. En conſéquence, le 15 août, jour de l'Aſſomption, les Chanoines de Saint-Germain ſe rendirent à Notre-Dame en robes violettes, entrèrent dans le chœur, & prirent leurs places ſuivant leur rang d'ancienneté, comme s'ils euſſent toujours été Chanoines de Notre-Dame, & aſſiſtèrent à la proceſſion, & au Salut, qui ſe dit enſuite pour les prières de quarante-heures pour le Roi Louis XV, alors malade à Metz; après quoi, ils s'en retournèrent à Saint-Germain, où ils continuèrent leur Office juſqu'au premier ſeptembre ſuivant, jour auquel le Curé de Saint-Germain prit poſſeſſion du chœur, & fit ſon entrée par une Meſſe ſolemnelle du Saint-Eſprit. Depuis ce jour-là, les Chanoines de Saint-Germain ſont venus à Notre-Dame, ſoit à l'Office, ſoit au Chapitre, quand ils ont voulu, & ils n'ont commencé à être aſtreints à la pointe de l'Office, du jour auquel ils ſont obligés, que du premier janvier 1745, le reſte de l'année 1744, leur ayant été accordé pour ſe pourvoir de logement dans le cloître Notre-Dame.

Dans le tems que le Chapitre étoit à Saint-Germain, le chœur de cette Egliſe étoit environné & enfermé à la hauteur des arcades des bas-côtés, & il n'y avoit d'ouverture que par la porte principale, & par les portes collatérales.

Le jubé étoit un morceau très-eſtimé, & qui méritoit de l'être. Il étoit de *Pierre Leſcot*, nommé l'Abbé de Clagny, & de *Jean Goujon*, l'un, le meilleur Architecte de ſon tems, & l'autre, un des fameux Sculpteurs que la France ait jamais eus. Ce jubé étoit porté ſur trois arcades, dont celle

du milieu formoit la principale porte du chœur, & dans la baye de chacune des deux autres, étoit un petit autel enfermé par un baluſtre. Aux extrêmités, étoient deux autels ſaillans, ſur leſquels on voyoit les ſtatues en pierre de la Vierge & de Saint Louis, aſſez mal ſculptées. Les jambages de ces arcades étoient revêtus chacun de deux colonnes corinthiennes; leurs cintres étoient ornés de figures d'Anges en bas-relief, qui tenoient à la main les inſtrumens de la Paſſion. Sur l'appui du jubé, on voyoit les quatre Evangéliſtes poſés au-deſſus des colonnes. Au milieu étoit un grand bas-relief, qui repréſentoit Nicodeme enſeveliſſant Jeſus-Chriſt, en préſence de la Vierge, de Saint Jean & des Maries. L'ordonnance, la conduite & l'exécution formoient de ce bas-relief un morceau admirable, & qui l'étoit encore davantage, avant que les Marguilliers ſe fuſſent aviſés de le faire dorer, ſans prévoir que la dorure ne pouvoit qu'en diminuer la beauté. Il ne ſubſiſte plus rien de tout ce dont on vient de parler.

Auſſi-tôt après la réunion du Chapitre de Saint-Germain à celui de Notre-Dame, MM. les Curé & Marguilliers de cette Paroiſſe s'occupèrent du ſoin de faire faire à leur Egliſe, les changemens convenables pour la rendre vraiment Paroiſſiale; & afin que les Fidèles puſſent commodément participer à la célébration des Saints Myſtères, ils firent ouvrir le chœur de toutes parts: à cet effet, on ſupprima d'abord en 1745, les lambris qui l'environnoient, & on abattit même le jubé qui régnoit ſur la porte principale. Le pavé de l'Egliſe fut relevé & réparé dans toute ſon étendue; & afin que dans la ſuite il ne fût plus expoſé aux dégradations qu'occaſionnent les ſépultures, on pratiqua ſous l'Egliſe de vaſtes caveaux pour les inhumations. Ces changemens furent approuvés, à l'exception de la deſtruction du jubé.

On projetta de décorer le chœur d'une manière qui répondît à la dignité & à l'antiquité de cette Egliſe. Pluſieurs Architectes très-habiles donnèrent alors des deſſins, qui méritoient chacun, à différens égards, l'approbation des connoiſſeurs. On s'arrêta au plan propoſé par M. *Bacarit*, Architecte, qui fit faire auſſi un modèle en relief, conformément à ſon projet.

Cet habile Architecte a réuſſi à marier de la manière la plus heureuſe, le genre moderne avec le gothique de l'édifice qu'il avoit à décorer. Il y eſt parvenu en cannelant les colonnes & en en rehauſſant les chapiteaux de deux pieds. Dans les maſſes qui ſont au-deſſus des arcades, il a retaillé des tables

enfoncées avec un caiſſon dans le milieu. Au pourtour du chœur, au-deſſous des croiſées, règne une baluſtrade d'entrelas, enrichie de fleurons. Les deſſous des piedeſtaux de cette baluſtrade ſont ornés de conſoles avec des têtes de Cherubins, accompagnés de guirlandes.

Quatre conſoles de marbre, enrichies de guirlandes, caiſſon ſur la tête, & graine dans les cannelures, le tout de bronze doré d'or moulu, ſoutiennent le maître-autel, qui eſt de forme quarrée. Au-deſſus, eſt un tabernacle auſſi quarré, conſtruit en marbre, orné de conſoles, & accoſtée d deux figures d'Anges en bronze doré d'or moulu. Aux deux côtés du maître-autel, il y a deux ſtatues de marbre, de ſix pieds de proportion, ſur des piedeſtaux. L'un repréſente Saint Germain, & l'autre Saint Vincent. Le fond du Sanctuaire eſt décoré d'une Gloire de grande compoſition. Le pavé du Sanctuaire eſt de marbre en carreaux de compartiment. Le chœur eſt pavé de grands carreaux de pierre. Aux deux côtés de l'entrée du chœur, ſont deux petits autels de marbre, d'une ſtructure auſſi noble que ſimple. On a placé ſur chacun, une ſtatue de marbre en pied de proportion ordinaire; l'une repréſente la Sainte Vierge, & l'autre Saint Louis. Le pourtour du chœur eſt formé par une grille d'une riche exécution; elle eſt baſſe, dans le goût antique, & parfaitement analogue avec le gothique. On a pris en même-tems des meſures pour procurer du jour à toute l'Egliſe, en ſupprimant les roſettes gothiques, & une grande partie des meneaux des croiſées. On a mis à leur place des vitraux neufs, au moyen deſquels, tout l'intérieur de ce bâtiment eſt parfaitement éclairé. La conduite des réparations & décorations de cet édifice, a été confiée aux ſoins du ſieur *Goupy* le jeune, Entrepreneur de bâtimens.

Dans le tems que cette Egliſe étoit Collégiale, l'Office paroiſſial ſe célébroit dans une Chapelle de la nef, que l'on appelloit la Chapelle de la Paroiſſe. Elle eſt enrichie de marbre & de porphire: aux deux côtés de l'autel, ſont les tableaux de Saint Vincent & de Saint Germain, peints par *Philippe de Champagne*.

Sur l'autel d'une autre Chapelle, qui eſt auprès de celle de la Paroiſſe, on voit un tableau de S. Jacques, par le fameux *le Brun*.

La Chapelle de la maiſon *de Roſtaing* eſt richement décorée; mais la ſculpture eſt d'un goût très-médiocre. Dans celle des Agoniſans, il y a un excellent tableau de *Jouvenet*. Le ſujet eſt le Sacrement de l'Extrême-Onction.

La Chaire du Prédicateur eſt grande & maſſive, mais fort ornée ; elle a dans ſes panneaux des fleurs-de-lys, ornement qui convient d'autant mieux, que Saint-Germain-l'Auxerrois eſt la Paroiſſe du Louvre, & par conſéquent celle du Roi. Le dais eſt fait en forme de couronne royale, dont les branches ſont à jour, & ſe terminent en fleurs-de-lys. Au-deſſus, eſt un tableau du ſieur *de Boullogne*, qui repréſente Jeſus-Chriſt prêchant au peuple. L'œuvre fut faite en 1684, ſur les deſſins de le Brun, par M. *François Mercier*, Menuiſier, qui a fait auſſi la Chaire. Le deſſin de cette œuvre, la plus belle qui ſoit dans Paris, eſt admirable par la beauté & la majeſté de ſa compoſition.

La galerie de la Communion eſt priſe ſur le cloître, & règne depuis la croiſée qui eſt à main gauche, juſqu'au grand portail ; elle fut faite en 1607, aux dépens des Paroiſſiens, & avec la permiſſion du Chapitre, qui ne l'accorda qu'en chargeant la Fabrique d'une rente de vingt livres & de deux ſols de cens.

Dans cette Paroiſſe fut baptiſé, en 1316, le petit *Roi Jean I*, fils de Louis Hutin & de Clémence d'Arragon d'Anjou-Hongrie. *Iſabelle de France*, fille de Charles VI & d'Iſabelle de Bavière, y fut auſſi baptiſée en 1389. *Marie Iſabelle de France*, fille de Charles IX, & d'Eliſabeth d'Autriche, y reçut le même Sacrement en 1573.

On voit dans la Chapelle, où s'aſſemblent les Marguilliers, un tableau, qui étoit auparavant dans une des croiſées de l'Egliſe ; c'eſt une copie du tableau de la Cène, que *Léonard de Vinci* peignit à freſque dans le réfectoire des Dominicains de Milan. François I fut ſi touché des beautés du tableau original, qu'il voulut faire tranſporter en France le mur ſur lequel il étoit peint ; mais ſur ce qu'on lui en fit connoître l'impoſſibilité, il en fit faire pluſieurs copies, & l'on tient que celle-ci en eſt une. Cette copie eſt d'autant plus précieuſe, que les Dominicains de Milan ont laiſſé détruire l'original, & que l'eſtampe qu'en a gravé *Soutenen*, ne rend pas fidèlement les beautés de ce tableau.

Un grand nombre de perſonnes illuſtres ont été inhumées dans cette Egliſe. *Jacques Dubois*, Médecin célèbre, connu ſous le nom de *Sylvius*, né à Amiens, & mort à Paris en 1551. Il avoit fait ſa profeſſion avec beaucoup de ſuccès & d'utilité ; & comme il étoit fort avare, il laiſſa de grands biens. *Buchanam*, qui aſſiſta à ſon enterrement, fit cette

épitaphe, & l'écrivit avec du charbon à la porte de l'Egliſe, pendant qu'on l'enterroit.

Sylvius hîc ſitus eſt, gratis qui nil dedit unquam,
Mortuus eſt, gratis quod legis iſta dolet.

Cette épitaphe a été paraphraſée en François, par Colletet. Cette paraphraſe eſt ci-après.

De l'avare *Dubois* la ſcience féconde
Ne donna rien pour rien, tant qu'il vécut au monde;
Et ſi les corps encor s'animent pour le bien,
Il eſt ſous ce tombeau, qu'il murmure & qu'il gronde,
De quoi tu lis ces vers, ſans qu'il t'en coûte rien.

François Picart, Doyen de cette Egliſe, & fameux Prédicateur, mort le 17 ſeptembre 1556.

François Olivier, Chancelier de France, fils de Jacques, Premier Préſident du Parlement de Paris, & petit-fils de Jacques Olivier, Procureur au même Parlement.

François Olivier, Seigneur de Fontenay, & Abbé de Saint-Quentin de Beauvais, petit-fils du Chancelier Olivier, mort en 1636, âgé de 55 ans, & inhumé auprès du Chancelier, ſon grand-père.

Au côté droit du chœur, ſous l'enceinte & contre le mur, eſt une table de marbre, ſur laquelle on lit l'épitaphe de *François de Kernevenoy*, qu'on appelle par corruption, *de Carnavalet*. Ce Seigneur étoit Breton, & un des plus parfaits Gentilshommes qu'on ait vus à la Cour de nos Rois.

Dans une des Chapelles, on lit l'épitaphe d'*Anne de Thou*, fille aînée de *Chriſtophe de Thou*, & premier Préſident du Parlement de Paris, & femme de *Philippe Hurault de Chiverny*, Chancelier de France.

Louis Revol, Sécrétaire d'Etat ſous Henri III & Henri IV, mort le 24 ſeptembre 1595.

Claude Fauchet, premier Préſident de la Cour des Monnoies, né à Paris en 1520, & mort en 1603.

Jacob, connu ſous le nom de *Polonois*, parce qu'il étoit né en Pologne, vint fort jeune en France, & y fut regardé comme le plus excellent Joueur de luth de ſon ſiècle. *Ballard* imprima quantité de pièces de ſa compoſition; ſes Gaillardes ſont les plus eſtimées. Il mourut en 1605, âgé de 60 ans.

Pomponne de Bellievre, Chancelier de France, ſurnommé le *Neſtor* de ſon ſiècle, fut non ſeulement le plus grand Magiſtrat de ſon tems, mais encore le Négociateur le plus délié, le plus ferme & le plus fidèle. Il mourut le 5 de ſeptembre 1607, âgé de 78 ans.

Nicolas de Bellievre, ſon fils, & Préſident à Mortier au Parlement de Paris, étant mort à Paris, le 8 juillet 1650, âgé de 76 ans, fut inhumé auprès du Chancelier, ſon père.

Pomponne de Bellievre, fils de Nicolas & de Claude Brulard, premier Préſident du Parlement de Paris, en la place de M. *Molé*, devenu Garde des Sceaux, mourut le 13 mars 1657, & fut inhumé dans la Chapelle de ſes ancêtres, à Saint-Germain-l'Auxerrois.

Concino Concini, Marquis d'*Ancre*, & Maréchal de France, fut inhumé la nuit du 24 au 25 d'avril 1617, au-deſſous de l'orgue de cette Egliſe; mais dès qu'il fut jour, la populace en fureur, le tira de la foſſe, exerça ſur ſon cadavre mille indignités, & enfin le mit en pièces.

Dans la Chapelle de Saint-Laurent eſt, depuis plus d'un ſiècle, la ſépulture de MM. *Phelippeaux de Pontchartrain*. *Paul Phelippeaux*, Sécrétaire d'Etat, eſt le premier qu'on ſache qui y ait été inhumé; car comme ſa maiſon étoit ſituée dans la rue Saint-Thomas du Louvre, où elle exiſte encore, il étoit de cette Paroiſſe: ſa veuve y fit tranſporter ſon corps de Caſtel-Sarrazin, où il étoit mort, le 21 d'octobre 1621, pendant le ſiège de Montauban. On peut voir ſon épitaphe dans cette Paroiſſe, & celle de *Louis Phelippeaux*, Préſident en la Chambre des Comptes de Paris, & père de *Louis*, qui a été Chancelier de France.

On voit enſuite celle d'*Eléonor-Chriſtine de la Rochefouchauld de Roye*, femme de *Jérôme Phelippeaux*, Comte *de Pontchartrain*, & fils de *Louis Phelippeaux*, Chancelier de France.

Marie de Maupeou, femme de *Louis Phelippeaux*, Chancelier de France, mourut le 12 avril 1714, & fut inhumée dans cette Chapelle.

Louis Phelippeaux, Comte *de Pontchartrain*, fils de *Louis Phelippeaux*, Préſident de la Chambre des Comptes de Paris, & petit fils de *Paul Phelippeaux*, Sécrétaire d'Etat, né le 29 mars 1643; Conſeiller au Parlement de Paris en 1661; nommé premier Préſident du Parlement de Bretagne en 1677, d'où il fut tiré pour être Intendant des Finances en 1687; Contrôleur-général en 1689; en 1690, le 6 de novembre,

nommé Miniſtre & Sécrétaire d'Etat ; puis Chancelier-Garde des Sceaux de France, le 5 de ſeptembre 1699 ; le 9 mai 1700, fait Commandeur & Sécrétaire des Ordres du Roi. Il poſſéda la charge de Chancelier de France juſqu'au 2 de juillet 1714, que, comblé de biens & d'honneurs, il obtint du Roi la permiſſion de ſe retirer. Il mourut le 22 décembre 1727, à dix heures du matin, dans la 85e. année de ſon âge. De ſon mariage avec *Marie de Maupeou*, qu'il avoit épouſée en 1688, il a laiſſé *Jérôme Phelippeaux*, Comte de Pontchartrain, ci-devant Sécrétaire d'Etat, & père de *Jean-Frederic Phelippeaux*, Comte *de Maurepas*, auſſi Sécrétaire d'Etat. *Louis Phelippeaux*, Chancelier de France, a été inhumé dans cette Chapelle, auprès de ſes ancêtres. La famille de *Phelippeaux* eſt originaire de Beaufort en Anjou, d'où elle ſe tranſplanta à Blois, puis à Paris. On compte dans cette maiſon juſqu'à dix Sécrétaires d'Etat, depuis *Paul Phelippeaux*, juſqu'au Comte de *Saint-Florentin*, aujourd'hui Duc de *la Vrilliere*, incluſivement.

François Malherbe, Poëte François, à qui notre Langue & notre Poéſie ſont très-redevables, mourut en 1628, âgé de 73 ans.

Eléazar de Sarcilly, connu ſous le nom de *Chaudeville*, étoit Poëte, & neveu de Malherbe. Il avoit beaucoup d'eſprit, & étoit beau, bien fait, galant, enjoué & complaiſant. Avec ces belles qualités, il fut aimé & eſtimé des Grands & des Savans. Mais il mourut n'ayant que 22 ans ; c'eſt un des héros du Roman de Cyrus, ſous le nom de *Phérecides*. Il n'a laiſſé que peu de Poéſies, au nombre de ſix cent vers. Il a été inhumé dans cette Egliſe, à côté de M. *Malherbe*, ſon oncle.

Dans une Chapelle qui eſt auprès de celle du Saint Sacrement, eſt un mauſolée de marbre noir, ſur lequel ſont deux figures de marbre blanc. Celle qui eſt à demi-couchée, repréſente *Etienne d'Aligre*, Chancelier de France, mort en 1635. La figure qui eſt à genoux, eſt celle d'*Etienne d'Aligre*, fils du précédent, & auſſi Chancelier de France, mort en 1677. Ce monument eſt de *Laurent Meunier*, ſurnommé le Romain, Sculpteur de l'Académie des Maîtres.

Abraham Remi, ſurnom qu'il avoit pris du village de Remi en Beauvoiſis, où il étoit né en 1600. Il fut Profeſſeur d'Eloquence au Collège-Royal de France, & un des meilleurs Poëtes Latins de ſon tems. Le morceau de Poéſie le plus eſtimé que nous ayons de lui, eſt celui qu'il a fait ſur le Château de Maiſons, près de Saint-Germain-en-Laye, ſous le

titre de *Mæsonium*. Le Recueil de ses Poésies fut imprimé l'an 1646, qui fut l'année de sa mort. *Vitré*, chez qui elles furent imprimées, dit Sauval, lui ayant porté une épreuve la veille de sa mort, il se mit aussi-tôt à la corriger; & sur ce que Vitré lui remontra que rien ne pressoit, & qu'il reviendroit le lendemain la chercher, *Remi* lui repartit : *à quelque heure que vous veniez demain, vous me trouverez sur cette table tout de mon long.* En effet, il mourut le lendemain.

Jacques Cordier, connu sous le nom de Bocan, qui est celui d'une petite terre de Picardie, que le Duc de Montpensier lui avoit donnée, mais dont il n'a jamais joui, n'étoit qu'un Maître à danser de femmes; mais dans son espèce, l'homme le plus rare. Il ne savoit ni lire ni écrire, & ne connoissoit pas une note de musique; cependant il fut le miracle de son siècle pour le violon, & pour composer des airs justes, agréables & harmonieux. Il étoit caigneux, goutteux, avoit les mains crochues & les pieds tortus, & néanmoins en tenant seulement ses Ecoliers par la main, il plaçoit & conduisoit si bien leurs corps, qu'il leur faisoit danser toutes sortes de danses. Il eut l'honneur de montrer à danser aux Reines de France, d'Espagne, d'Angleterre, de Pologne & de Danemarck. Charles I, Roi de la Grande Bretagne, l'estimoit si particulièrement, qu'il le combloit de présens, & le faisoit même manger à sa table. Il mourut avant ce Prince, qui le regretta beaucoup. Il n'est resté des compositions de cet homme rare, qu'une danse nommée la *bocane*, aujourd'hui assez inconnue.

Nicolas Faret, un des Quarante de l'Académie Françoise, mort le 21 novembre 1649, âgé de 50 ans.

Jacques Stella, Peintre célèbre, né à Lyon en 1596. Il fut Emule de *Poussin*, dont il imita la belle ordonnance & la sagesse. Il excella aussi dans le genre pastoral au point de faire envier le sort des habitans de la campagne, par la naïveté & les graces intéressantes avec lesquelles il a su peindre l'antique, l'innocence, & la simplicité des mœurs & des amusemens. Il mourut en 1657, âgé de 61 ans, aux galeries du Louvre, où Louis XIII l'avoit logé avec distinction.

Au troisième pilier, vis-à-vis la Chapelle de la Paroisse, on voit l'épitaphe de *Pierre Sanguin*, Médecin de Louis XIII, & d'*Anne Akakia*, son épouse.

Charles-Annibal Fabrot, Professeur de Droit à Aix, fit imprimer des Notes de sa façon sur la Paraphrase de Théophile, Jurisconsulte; sur les Institutes de Justinien; travailla à la destruction des Basiliques, ouvrage en 7 vol. *in-folio*,

1647 ; enſuite à l'édition de pluſieurs Auteurs de l'Hiſtoire Biſantine, qu'on imprimoit au Louvre. En 1652, revit les Œuvres de Cujas ; & après y avoir ajouté quelques traités qui n'avoient pas encore paru, il les corrigea ſur pluſieurs manuſcrits, & les enrichit de diverſes Notes. Après avoir achevé ce grand travail, que nous avons en 10 vol. *in-folio*, il mourut le 16 de janvier 1659.

Jacques Sarraſin, Sculpteur habile, mort en 1666.

Louis le Vau, premier Architecte du Roi, mort en 1670, âgé de 58 ans.

Jean Warrin, Gentilhomme Liégeois, Peintre, Sculpteur & Fondeur. Louis XIII, informé de ſes talens, créa deux Charges pour lui, l'une de Conducteur-général des Monnoies, & l'autre de Graveur-général des poinçons pour les Monnoies. Toutes les eſpèces qu'il a fabriquées, ſont d'une ſi grande beauté, que les Curieux les gardent comme des médailles, qui ne cèdent en rien aux antiques les plus eſtimées ; ayant été accuſé d'avoir fait des coins en ſecret pour de la fauſſe monnoie, il fut mis en priſon. Pour en ſortir, il y grava une médaille qui repréſentoit, d'un côté, le buſte du Cardinal de Richelieu, & de l'autre, le globe terreſtre, auquel un Génie donnoit le mouvement, avec cette légende, *Mens agitat molem* : c'étoit le génie du Cardinal, qui remuoit, à ſon gré, tout l'univers. Il la fit remettre à ce Miniſtre, qui fut ſi flatté de cette louange, quoique exceſſive, qu'il lui fit donner ſur le champ ſa liberté. *Warin* mourut le 26 d'août 1672, âgé de 68 ans, & fut inhumé dans cette Egliſe, ſans épitaphe. Voici deux vers excellens, qui peuvent bien lui en ſervir. Santeuil les avoit faits pour être mis ſous un portrait de cet admirable Artiſte :

En fuſo novus ære Myron, *liquidoque colore*
Zeuxis, *& inciſo marmore* Praxiteles.

Guy Patin, Profeſſeur en Médecine au Collège Royal, mourut auſſi en 1672, & fut inhumé dans cette Egliſe. Nous avons 7 vol. de ſes Lettres.

Claude Balin, Orfèvre célèbre, qui avoit reçu la facilité, la noble ſimplicité & les graces de l'antique dans ſes compoſitions. *Voy.* ſon éloge dans les Hommes illuſtres de *Perrault*. Il mourut le 22 janvier 1678.

Jacques Bailli, né à Gracay en Berry, Peintre en miniature. Il excelloit à peindre les fleurs, les fruits & les orne-

mens. Il gravoit très-bien à l'eau-forte, & avoit un ſecret particulier pour peindre ſur les étoffes. On dit auſſi qu'il avoit le ſecret de rendre les couleurs ſi actives & ſi perçantes, qu'elles pénétroient le marbre ſi avant, qu'à meſure qu'on l'auroit ſcié, ce qu'il avoit peint ſur la première ſurface, ſe ſeroit répété, & qu'on auroit eu pluſieurs tableaux au lieu d'un. Il en fit l'eſſai ſur un morceau de marbre épais de quatre doigts; mais les drogues qu'il avoit mêlées avec les couleurs, étoient ſi fortes, que, malgré le maſque de verre dont il s'étoit précautionné, elles lui portèrent ſi violemment à la tête, qu'il mourut 24 heures après qu'il eut fini cet ouvrage, le 2 de ſeptembre 1679, âgé de 50 ans. M. Colbert, à qui il avoit communiqué ſon ſecret, ayant appris ſa mort, envoya prendre ce morceau de marbre, où il avoit peint un Maſcaron, dans la bouche duquel étoit une petite corne d'abondance, d'où ſortoient des fleurs & des fruits. On ne ſait ce qu'eſt devenu ce petit tableau; & par la mort de celui qui l'avoit, on a perdu ſon ſecret.

Au premier pilier, vis-à-vis la Chapelle du Saint Sacrement, eſt un chaſſis de marbre, ſur lequel le Brun a peint une femme mourante, dont l'épitaphe eſt au bas.

Iſraël Silveſtre qui a érigé ce monument à la mémoire de ſa femme, étoit Deſſinateur du Roi, & eut l'honneur de montrer à deſſiner *à Louis de France*, Dauphin de Viennois, fils du Roi Louis-le-Grand. *François Silveſtre*, ſon fils aîné, a eu l'honneur, de montrer le deſſin aux trois Princes, fils du Dauphin. *Iſraël Sylveſtre* étoit de Nanci, & mourut à Paris le 11 octobre 1691, âgé de 71 ans.

Claude Mellan, ici inhumé, a été un Graveur très-célèbre par la ſingularité des traits de ſon burin, qui, ſans être croiſés, rendoient parfaitement les ombres de ces figures. On peut voir ſon éloge dans les Hommes illuſtres de *Perrault*, où il a mérité d'avoir une place. Il mourut le 9 ſeptembre 1688, âgé de 87 ans.

Martin Venden Bogar, Sculpteur, connu ſous le nom de *Desjardins*, étoit né à Breda, & mourut à Paris en 1694. C'eſt lui qui a fait le grand grouppe qui eſt à la place des Victoires, & quelques autres ouvrages eſtimés.

Claudine Bouzonnet Stella, fille de *Jacques Stella*, Peintre célèbre, & Elève du *Pouſſin*, étoit né à Lyon, ainſi que ſon père. Nous lui devons les eſtampes des Paſtorales, où ſon burin a ſu rendre parfaitement les graces naïves & charmantes des actions de la vie champêtre, que le pinceau de ſon père

père a ſi heureuſement exprimées. Elle mourut le premier octobre 1697.

François d'Orbay, Architecte, & Eleve de *le Vau*, mourut en 1698, avec plus de réputation que de bien.

Guillaume Sanſon, Géographe ordinaire du Roi, & ſecond fils de *Nicolas Sanſon*, mort le 15 mai 1703. Tout le monde ſait combien la Géographie eſt redevable à ceux de ce nom.

Denis Dodart, Conſeiller, Médecin du Roi & de S. A. S. Madame la Princeſſe de Conti, Marie-Anne de Bourbon, légitimée de France, & de Louis-Armand de Bourbon, Prince de Conti; Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, né en 1634. Il trouva le premier jour du Carême de l'an 1677, qu'il peſoit 116 livres une once. Il fit enſuite le Carême comme il a été obſervé dans l'Egliſe juſqu'au douzième ſiècle, c'eſt-à-dire, qu'il ne buvoit, ni ne mangeoit que ſur les ſix ou ſept heures du ſoir; il vivoit de légumes la plûpart du tems, & ſur la fin du Carême, de pain & d'eau. Le ſamedi de Pâques, il ne peſoit plus que 107 livres 12 onces. Ainſi, en 46 jours, il avoit perdu 8 livres 5 onces, qui faiſoient la quatorzième partie de ſa ſubſtance. Le jour de Pâques, ayant repris ſa vie ordinaire, il trouva au bout de quatre jours, qu'il avoit regagné 4 livres; ce qui marque qu'en huit ou neuf jours, il auroit repris ſon premier poids.

Comme M. *Dodart* étoit le Médecin d'un grand nombre de pauvres, qu'il guériſſoit, & même qu'il nourriſſoit, il s'excéda un jour de fatigue pour eux, prit beaucoup de froid, & revint chez lui à jeun à cinq heures de ſoir. La fièvre qui ſe déclara auſſi-tôt, & une fluxion de poitrine l'emportèrent en dix jours. Il mourut le 5 novembre 1707, âgé de 73 ans.

Noël Coypel, Peintre habile, Directeur de l'Académie Françoiſe de Peinture, établie à Rome, puis Directeur & Recteur de celle de Paris, mort le 24 décembre 1707, âgé de 79 ans.

René-Antoine Houaſſe, Peintre, ancien Directeur de l'Académie Françoiſe de Peinture établie à Rome, mort le 27 mai 1710, âgé de 65 ans.

Louis Berrin, Deſſinateur de grande réputation dans ſon tems pour les carrouſels, pompes funèbres, fêtes galantes, habits & décorations de Théâtre, &c. mourut au commencement de l'année 1711.

Jean-Baptiſte de Santerre, Peintre très-eſtimé, mort en 1719.

Anne le Fevre, fille de *Tanneguy le Fevre*, ſi connu & ſi diſtingué parmi les gens de Lettres ; & femme d'André Dacier, a égalé ſon père & ſon mari en érudition, & les a ſurpaſſés dans l'art de bien écrire en notre Langue. Elle mourut le 16 d'août 1720.

Antoine Coizevox, né à Lyon, a été l'un des plus fameux Sculpteurs du règne de Louis-le-Grand; il mourut le 10 d'octobre 1720, âgé de 81 ans.

Antoine Coypel, premier Peintre du Roi Louis XV, mort le 7 janvier 1722, âgé de 61 ans.

André Dacier, de l'Académie Françoiſe, de celle des Inſcriptions & Belles-Lettres, Littérateur fort connu, mourut le 18 ſeptembre 1722, n'ayant ſurvécu à *Anne le Fevre*, ſa femme, que deux ans un mois & deux jours.

Le tombeau de M. le Comte *de Caylus*, de la compoſition de M. *Vaſſé*. La ſimplicité du monument & celle de l'épitaphe ſont parfaitement d'accord avec l'ame & les mœurs de M. le Comte *de Caylus*. On lit l'inſcription ſuivante ſur ſon tombeau :

Hîc jacet A. Cl. Ph. de Thubières, Comes de Caylus, utriuſque & Litterarum & Artium Academiæ Socius. Obiit die IV ſeptembris, ann. M. DCC. LXV, *ætatis ſuæ* LXXIII.

Si jamais le grand projet qu'on avoit fait pour le Louvre, pendant que M. *Colbert* étoit Sur-intendant des bâtimens, étoit exécuté, on démoliroit entièrement l'Egliſe de Saint-Germain-l'Auxerrois, les maiſons du cloître, & celles de quelques rues voiſines, pour faire de l'emplacement qu'elles occupent, une grande & magnifique place, au milieu de laquelle le Pont-Neuf aboutiroit. En dégageant ainſi l'avenue du Louvre, on mettroit dans un beau point de vue, cette ſuperbe façade, qui eſt le plus beau morceau d'architecture qu'il y ait au monde ; vis-à-vis de laquelle, eſt la place de l'ancien Hôtel des Monnoies, on éleveroit une nouvelle Egliſe de Saint-Germain-l'Auxerrois digne de figurer, pour la belle conſtruction, avec la façade du Louvre.

L'Egliſe de Saint-Germain-l'Auxerrois a toujours été dans la dépendance de l'Egliſe de Paris. Elle a ſervi de Baptiſtère & d'Ecole pour ſoulager celle de la Cathédrale, & le nomen eſt reſté au Quai & à la Place où elle ſe tenoit.

Cette Baſilique bâtie & rebâtie par nos Rois, en prit le titre de *Royale*.

GERMAIN-LE-VIEUX. (*Saint*) Cette Egliſe étoit anciennement une Chapelle ſous l'invocation de Saint-Jean-Baptiſte, bâtie par les ſoins de S. Germain, Abbé de Saint-Symphorien d'Autun, qui, en arrivant à Paris par ordre du Roi Childebert, demeura d'abord avec quelques Moines qui l'accompagnoient, dans les environs de ce quartier. Saint Germain fut enſuite Evêque de Paris; & étant mort vers l'an 576, il fut inhumé dans la Chapelle de Saint-Symphorien, au bas de l'Egliſe de Saint-Vincent, que le Roi Childebert avoit fait bâtir par les conſeils de ce Saint. La crainte où l'on étoit de l'incurſion des Normands, fit qu'en 886, les Religieux de Saint-Vincent, qu'on nommoit pour lors Saint-Germain-des-Prés, apportèrent le corps de Saint-Germain dans la Chapelle de Saint-Jean, pour le dérober aux inſultes & à l'irreligion de ces barbares. Ce précieux dépôt fut reporté deux ans après à Saint-Germain-des-Prés; mais les Religieux, pour reconnoître l'attention & la fidélité avec leſquelles le Clergé de cette Chapelle avoit gardé ce Corps ſaint, lui donnèrent un os du bras de Saint Germain. Cette relique fit changer de nom à la Chapelle de Saint-Jean; & comme c'étoit le premier hoſpice que Saint Germain avoit eu à Paris, pour conſerver la mémoire de cette circonſtance, on la nomma *Saint-Germain-le-Vieil*. On ne ſait pas le tems auquel cette Egliſe fut érigée en Paroiſſe; mais elle l'étoit en 1368, lorſque le Patronage en fut cédé à l'Univerſité de Paris par les Religieux de Saint-Germain-des-Prés, en échange de la Chapelle de *Saint-Martin-des-Orges*, qui étoit au coin du jardin de leur Abbaye. En 1458, le Curé & les Marguilliers de Saint-Germain le-Vieux, acquirent la portion de la rue aux Fevres, qui paſſoit devant leur Egliſe & alloit finir au Marché-neuf, & ils bâtirent ſur ce terrein le grand & le petit portail; ce qui a formé l'eſpèce de cul-de-ſac qui eſt dans la rue de la Calendre. L'an 1560, l'on bâtit le portail & le clocher, & l'Egliſe fut agrandie, du côté du Marché-neuf, de la Chapelle de Notre-Dame, & d'un petit charnier, où eſt l'autel de la Communion.

Le maître-autel de cette Egliſe eſt décoré de quatre colonnes corinthiennes de marbre de Dinan, & d'un beau tableau, de *Stella*, qui repréſente le Baptême de Jeſus-Chriſt. On expoſe dans cette Egliſe, aux grandes Fêtes, une tapiſ-

ſerie faite du tems de Charles VI, où l'on voit l'hiſtoire de la vie de S. Germain. Les perſonnages de cette tapiſſerie ſont fort correctement deſſinés, & nous font connoître les modes de ces tems-là, dans des habits de l'un & de l'autre ſexe.

M. l'Abbé *le Beuf* (*Hiſt. de Paris*, *Tom. II*, *pag.* 440.) prétend que l'on dit *Saint-Germain-le-Vieux*, par corruption du mot *Evieux* ou *Aivieux*, en Latin *Aquoſus*, nom qui convenoit à cette Egliſe, à cauſe de ſa ſituation ſur le bord de l'eau : il cite pour exemple d'une ſemblable corruption, *Neauſle-le-Vieux*, que l'on nomme en Latin *Nidalſa Aquoſa*. On auroit pu conſerver à Saint-Germain le nom d'*Aivieux*, *Aquoſus*, comme on a fait à la rue voiſine, qui s'appelle *Palus*, à cauſe que le terrein en étoit aquatique avant l'élévation des terres, faite depuis. La rue ſe nomme le *Marché-Palu*.

Cette Cure eſt à la nomination de l'Univerſité, de même que la Chapelle de Sainte-Catherine.

Suivant le Pouillé Pariſien, vers l'an 1450 ; & l'Abbé *le Beuf*, *Hiſt. de Paris*, *Tom. II*, *pag.* 441, cette Chapelle eſt à la préſentation des deſcendans de *Guerin de la Clergerie*, Fondateur.

GERMER, (*l'Abbaye de Saint*) eſt à cinq lieues de Beauvais. Les Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur y ont un Collège, où les jeunes-gens ſont élevés avec beaucoup de ſoin. Cette Maiſon fut fondée en 654. On y admire ſur-tout les jardins qui ſont très-beaux, & une Chapelle de la Vierge, qui eſt décorée avec beaucoup de richeſſe & de goût.

GERVAIS. (*le Pré Saint*) C'eſt un Hameau conſidérable de la Paroiſſe de Pantin, & qui a plus de feux que Pantin même. On l'appelle ainſi à cauſe de la prairie qui y étoit autrefois, & à cauſe de la Chapelle du titre de Saint-Gervais, qui y eſt bâtie. Ce Hameau eſt un lieu couvert de bocages. Il conſiſte en une longue rue, aſſez droite & montante, au haut de laquelle eſt une belle fontaine. Le fief du Pré Saint-Gervais appartenant à l'Abbaye de Saint-Denis, s'étendoit juſqu'auprès de Belleville, & même la moitié de ce Village étoit autrefois de la Paroiſſe de Pantin. Mais le Curé n'y a plus que le temporel ; ſavoir, la dîme de cette moitié.

On obſerve que c'eſt au Pré Saint-Gervais, qu'eſt l'aqueduc le plus ancien pour la ville de Paris de ce côté-là. Il y conduit

les eaux raſſemblées entre Pantin & Romainville. On y voit encore ſur la porte d'une maiſon notable, à droite en montant, un buſte du Roi Henri IV, qu'on dit s'y être retiré quelquefois avec Gabrielle d'Eſtrées.

GERVAIS, (*Saint*) ou *Sainte-Anaſtaſie*. C'étoit une Chapelle ſituée dans la rue de la Tixeranderie, laquelle dépendoit d'un Hôpital nommé Saint-Gervais, parce qu'il eſt ſur la Paroiſſe de ce nom. Cette Chapelle qui avoit été conſacrée & dédiée l'an 1412, par *Guillaume*, Evêque d'Evreux, ne ſubſiſte plus : on l'a détruite en 1758, & on a fait en place des boutiques & des logemens pour des particuliers.

GERVAIS. (*Egliſe Paroiſſiale de Saint*) Cette Egliſe eſt ſituée dans la rue du Monceau Saint-Gervais, & preſque en face de la rue du Martoir. C'eſt la plus ancienne de la partie ſeptentrionale de la Ville, car elle exiſtoit ſous l'Epiſcopat de Saint Germain. Fortunat l'a nommée la Baſilique de Saint Gervais & Saint Protais. On ne ſait pas quand elle fut érigée en Paroiſſe. Elle eut le privilège d'avoir une Chapelle baptiſmale, ſituée dans l'enceinte de Paris, parce que la porte Baudoyer étoit près de la rue Geoffroy-l'Aſnier. Dans le XIe. ſiècle, elle appartenoit aux Comtes de *Meulent*, qui en firent don au Prieuré de Saint-Nicaiſe; & la Charte nomme ſpécialement les Egliſes de Saint-Gervais & de Saint-Jean, ſituées *in vico qui dicitur Greva*. Depuis, cette Egliſe eſt devenue une des plus conſidérables Paroiſſes de Paris, quoiqu'en 1212, on en ait diſtrait de quoi compoſer la Paroiſſe de Saint-Jean-en-Grève.

Au même endroit où étoit l'ancienne Egliſe, on en conſtruiſit une autre vers le XVe. ſiècle, à laquelle on a ajouté un portail qui paſſe pour un des plus beaux morceaux d'architecture qu'il y ait en Europe. Ce magnifique ouvrage, qui n'eſt pas bien en vue, eſt du deſſin de *Jacques de Broſſe*, excellent Architecte, & Auteur des deſſins du Palais de Luxembourg, de l'aqueduc d'Arcueil & du Temple de Charenton : il fut commencé en 1616. Le Roi Louis XIII en mit la première pierre, à la prière des Marguilliers de cette Egliſe, à la tête deſquels étoit M. *de Fourcy*, Sur-intendant des bâtimens du Roi.

Ce portail eſt compoſé de trois ordres l'un ſur l'autre, & diſpoſés ſuivant l'uſage obſervé par les anciens Architectes, c'eſt-à-dire, que l'ordre Ionique eſt mis ſur le Dorique, & le Corinthien ſur l'Ionique. Les deux premiers ordres ſont

de huit colonnes chacun, & le dernier de quatre. Les colonnes de l'ordre Dorique ſont engagées d'un tiers dans le vif du bâtiment, & unies juſqu'à la troiſième partie de leur fût ; mais le reſte eſt cannelé de cannelures à côtes. Les colonnes des autres ordres ſont iſolées, & n'ont d'autres ornemens que ceux qui leur ſont eſſentiels. Le tout enſemble fait une fabrique de vingt-ſix toiſes de hauteur. Les ſtatues de S. Gervais & de S. Protais ſont d'un Sculpteur nommé *Bourdin* ; & celles des Evangéliſtes, de *Guerin*. Il s'en faut de beaucoup que la ſculpture réponde à la beauté de l'architecture ; mais cette dernière ravit ſi fort en admiration, qu'on oublie que les ſtatues n'ont rien d'extraordinaire.

Le corps de l'Egliſe eſt aſſez bien bâti, mais dans le goût gothique. Les voûtes ſont fort élevées : elle a des bas-côtés & des Chapelles qui règnent au pourtour ; mais l'intérieur en eſt fort ſombre, à quoi contribuent beaucoup les peintures des vitres, qui d'ailleurs ſont fort belles. En 1736, on a regratté & piqué l'architecture intérieure, ce qui rend cette Egliſe auſſi claire qu'elle étoit ſombre auparavant.

En entrant, l'on peut voir une pierre qui eſt contre un pilier de la nef, & ſur laquelle il eſt fait mention de la Dédicace de cette Egliſe, en ces termes :

Bonnes gens, plaiſe à vous ſçavoir que cette préſente Egliſe de Meſſeigneurs S. Gervais & S. Protais *fut dédiée le dimanche devant la fête de Saint Simon Saint Jude, l'an 1420, par la main de révérend Père en Dieu Maître* Gombault, (Selon l'Abbé le Beuf, *Gombault* étoit Evêque, non d'Auxerre, mais d'Agrance, *in partibus*. Hiſt. du Dioc. de Paris, *tom. I, pag. 229.*) *Evêque d'Auxerre, & ſera à toujours la fête de l'Annualité de Dédicace, le Dimanche devant ladite fête S. Simon S. Jude, s'il vous plaît y venir y recommander vos maux, & prier pour les Bienfaiteurs de cette Egliſe, & auſſi pour les Trépaſſés.* Pater noſter, ave Maria.

Le retable du maître-autel eſt d'un nommé *Monard*, & c'eſt, ſelon Sauval, le premier retable de Paris.

Le tableau repréſente les Noces de Cana ; & quoiqu'il ſoit bon, le nom du Peintre eſt inconnu. Les ſtatues de S. Gervais & de S. Protais ſont de *Bourdin* ; & les Anges, de *Guerin*, les meilleurs Sculpteurs qu'il y eût alors à Paris.

Le Crucifix qui eſt ſur la porte du chœur, & au pied duquel ſont la Sainte Vierge & Saint Jean, ſont des chefs-d'œuvre.

Le Crucifix eſt de *Sarrazin ;* & les deux autres figures ſont de *Buiret*, tous deux Sculpteurs habiles.

Les vitres du chœur ont été peintes par *Jean Couſin*, & ſont très-belles. On y voit le martyre de S. Laurent, la Samaritaine, le Paralytique, &c.

La nef eſt ornée de ſix beaux tableaux, trois de chaque côté. Les trois qui ſont à droite en ſortant du chœur, ſont, le premier de *Bourdon* ; & les deux autres, du fameux *le Sueur*, l'un de ſa main, & l'autre peint d'après ſon eſquiſſe, par *Gouſſe*, ſon Elève & ſon beau-frère. Les trois qui ſont à main gauche, ſont de *Champagne*. Ils repréſentent tous des ſujets pris de l'hiſtoire du martyre de Saint Gervais & de Saint Protais.

Nous ne ſavons rien de bien certain ſur la vie & la mort de ces deux Saints ; ainſi les Peintres ont travaillé ici d'imagination, ou ſur des faits que les Hiſtoriens ont avancés ſans preuves. On a fait faire d'après ces ſix tableaux, des copies en tapiſſeries très-riches, qu'on expoſe aux grandes Fêtes.

Au pourtour des bas-côtés de cette Egliſe, règnent pluſieurs Chapelles, qui appartiennent à des particuliers, & dans leſquelles on remarque pluſieurs choſes curieuſes. Sur les vitres de la Chapelle de Saint-Michel, il y a des danſes de Bergers qui ſont fort eſtimées, tant pour les attitudes naturelles & champêtres, que pour la vivacité du coloris ; elles ſont de *Pinégrier*.

Dans la Chapelle de Saint-Pierre, on voit ſur les vitres, l'hiſtoire de S. Jacques. Sur celles qui ſont à gauche, eſt peinte l'hiſtoire du S. Sacrement. Au milieu d'un grouppe de figures gothiques, eſt un appentis très-eſtimé.

Dans la Chapelle des trois Maries, les peintures qui ſont ſur les vitres, repréſentent la vie de Sainte Clotilde, dont les habits ſont bleus, & ſemés de fleurs-de-lys d'or, gravées dans le verre. Ces peintures ſont de *Jean Couſin*.

Le retable de la Chapelle de la Vierge eſt une copie réduite du magnifique portail de cette Egliſe. Il eſt de bois, & a été fait par un nommé *de Hanci*. La voûte de cette Chapelle eſt ornée d'une couronne de pierre, qui a ſix pieds de diamètre, & trois & demi de ſaillie, toute ſuſpendue en l'air, & qui eſt d'une hardieſſe ſurprenante. C'eſt un chef-d'œuvre des *Jacquets*, les plus fameux Maçons de leur tems.

Sur les vitres de la Chapelle de Sainte-Barbe, eſt repréſentée une Proceſſion, où l'on voit le Roi François I,

dont la figure eſt très-naturelle & très-animée. Le coloris des peintures de ces vitres, eſt d'ailleurs très-beau & très-vif.

Les griſailles des vitres d'une Chapelle qui eſt ſous la croiſée à main gauche, ont été peintes par un nommé *Perrein*, d'après les deſſins de *le Sueur*: elles repréſentent le martyre de S. Gervais. Le tableau de l'autel eſt de *le Sueur*: on y voit J. C. porté au tombeau par les Diſciples & les Maries en pleurs.

Dans les vitres de la Chapelle des trois Pélerins, on voit l'hiſtoire de la Reine de Sabat & de Salomon. L'ordonnance & les habits en ſont ſuperbes. La perſpective même y eſt obſervée d'une manière ſavante.

Dans la Chapelle de Fourcy eſt un *Ecce Homo* très-eſtimé, que l'on croit être de *Germain Pilon*.

Les Marchands de vin ont fondé dans cette Egliſe, l'*O* de l'Avent. Quelques jours avant Noël, le Prévôt des Marchands, les Echevins, le Procureur du Roi, le Greffier & les autres Officiers y aſſiſtent. Autrefois on leur donnoit des confitures & des pains de ſucre, & de-là il fut nommé l'*O* ſucré; il eſt encore nommé de même, quoiqu'on ne donne plus ces ſucreries. On diſtribue ſeulement quelques livres de bougies.

Tous les vendredis de l'année, on célèbre dans cette Egliſe l'Office du Saint Sacrement, comme auſſi le premier jour de ſeptembre de chaque année, en mémoire d'un miracle arrivé à l'occaſion d'une Hoſtie conſacrée qui étoit dans le ciboire, qui fut volé dans cette Egliſe en 1274. Le voleur ayant pris la fuite, s'arrêta auprès de Saint-Denis, & ayant ouvert le ciboire, l'Hoſtie vola en l'air tout autour de lui, ſans qu'il pût la prendre. Ce voleur fut pris, & l'Abbé de Saint-Denis lui fit faire ſon procès. Il y eut en même-tems conteſtation entre cet Abbé & l'Evêque de Paris, l'un & l'autre prétendant avoir cette Hoſtie; mais par accommodement elle fut rendue au Curé de Saint-Gervais, à cauſe que c'étoit lui qui l'avoit conſacrée; à condition que tous les vendredis de l'année, on chanteroit dans cette Egliſe, l'Office du S. Sacrement; ce qui s'eſt toujours obſervé depuis.

Trois Chanceliers, un Garde des Sceaux de France, un Contrôleur-général des Finances & un Miniſtre d'Etat, & pluſieurs perſonnes de nom dans les Lettres, ont été inhumées dans cette Egliſe. Voici leurs noms.

Matthieu de Longuejoue, Seigneur d'Yverni, Evêque de Soiſſons, & Garde des Sceaux de France, mort le 7 décembre 1558.

Pierre du Ryer, de l'Académie Françoiſe, & connu par un grand nombre d'ouvrages, mort le 6 de novembre de l'an 1658, âgé de 53 ans.

Paul Scarron étoit fils d'un Conſeiller au Parlement de Paris, & iſſu d'une famille noble & originaire du Piémont. Dans ſa jeuneſſe, il étoit beau & bienfait, & *avoit*, comme il le dit lui-même dans une lettre à Marigni, *mérité les reſpects des Boiſroberts de ſon tems*; mais après une grande débauche qu'il fit à l'âge de 27 ans, il tomba tout-à-coup dans une eſpèce de paralyſie, & demeura perclus de ſes membres pendant le reſte de ſa vie, n'ayant de libre que la langue & les mains. Malgré ſes infirmités, il conſerva toute la gaieté & tout l'enjouement de ſon eſprit. Il excelloit ſur-tout dans ſa manière de narrer, qui étoit naturelle, fine & comique. En 1650, il ſe maria avec *Françoiſe d'Aubigné*, depuis la célèbre Madame *de Maintenon*, & ſa maiſon devint le rendez-vous de tout ce qu'il y avoit de plus conſidérable à la Cour & à Paris. Il mourut au mois de juin 1660, âgé de 59 ans, & fut inhumé dans cette Egliſe. On attribue à Menage les vers ſuivans mis ſous le portrait de Scarron, & qui expriment parfaitement ſon caractère.

Ille ego ſum vates, rabido data præda dolori,
Qui ſupero ſanos luſibus atque jocis.

Marin le Roi, ſieur *de Gomberville*, de l'Académie Françoiſe, étoit Pariſien, de même que les deux précédens. Il étoit né en 1600, & mourut le 14 juin 1674.

Philippe de Champagne, qui eſt à côté du chœur, à main droite, Peintre fameux, né à Bruxelles en 1602, & mort à Paris le 12 août 1674.

Dans une Chapelle qui eſt à côté du chœur, à main droite, on remarque le tombeau de *Michel le Tellier*, Chancelier de France. Ce grand Miniſtre, qui a long-tems & très-dignement ſervi l'Etat, étoit fils de *Michel le Tellier*, Conſeiller de la Cour des Aydes de Paris, & de *Claude Chauvelin*, fille de *François Chauvelin*, Procureur-général de la Reine Marie de Médicis. Le Chancelier *le Tellier* mourut le 30 d'octobre de l'an 1685, âgé de 83 ans. Il avoit épouſé en 1629, *Eliſabeth Turpin de Vauredon*, de laquelle il eut *François-Michel le Tellier*, Marquis de Louvois, dont il eſt parlé à l'article des Capucines; *Charles-Maurice le Tellier*, dont il va être parlé inceſſamment; & *Fare le Tellier*, mariée au Duc d'*Aumont*, morte le 22 juillet 1668, âgée de 22 ans.

Sous un grand arc porté ſur deux jambages, eſt un ſarcofage, ou tombeau de marbre noir, ſur lequel eſt la figure du Chancelier *le Tellier*, à demi-couchée, & au pied de laquelle eſt un Génie en pleurs. Sur un cartouche qui eſt au-deſſus, eſt l'urne qui eſt cenſée contenir ſes cendres, & qui eſt entre deux autres Génies auſſi en pleurs. Sur l'archivolte, ſont les figures de la Prudence & de la Juſtice; & ſur les piedeſtaux en ſaillie au bas des pilaſtres, ſont la Religion & la Force. Ce monument eſt orné de feuillages, de feſtons & de pentes; le tout de bronze doré. Tout l'ouvrage eſt d'un très-bon goût. La ſculpture eſt du deſſin & de l'exécution de *Pierre Mazeline* & de *Simon Hurtrelle*, Sculpteurs, de l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture.

Sur le devant de ce tombeau, eſt gravée l'inſcription qui ſuit :

A LA GLOIRE DE DIEU,

Et à la mémoire éternelle de Michel le Tellier, *Chancelier de France, illuſtre par ſa fidélité inviolable envers ſon Prince, & par ſa conduite toujours ſage, toujours heureuſe. Il fut nommé par le Roi Louis XIII, pour remplir la Charge de Sécrétaire d'Etat de la guerre, & en commença les fonctions la première année de la Régence d'*Anne d'Autriche. *Dans des tems ſi difficiles, il n'eut d'autre intérêt que ſon devoir, & fut regardé de tous les partis, comme le plus habile & le plus zelé Défenſeur de l'autorité royale.* LOUIS-LE-GRAND *ayant réſolu de gouverner toutes choſes par lui-même, le choiſit pour être un des principaux Miniſtres de ſes volontés, & ſe ſervit de lui pour rétablir l'ordre de ſon Etat, & la diſcipline dans ſes armées. Il l'éleva depuis à la dignité de Chancelier. Dans cette longue ſuite d'honneurs, il ſignala ſa piété envers ſon Dieu, ſa paſſion pour la gloire de ſon Roi, & ſon amour pour le bien de l'Etat. Il fit admirer en lui le grand ſens, l'équité, la modeſtie. Enfin, à l'âge de* LXXXIII *ans, le 30 d'octobre de l'an* M. D. C. LXXXV, *huit jours après qu'il eut ſcellé la révocation de l'Edit de Nantes, content d'avoir vu conſommer ce grand ouvrage, & tout plein des penſées de l'Eternité, il expira dans les bras de ſa famille, pleuré des peuples, & regretté de Louis-le-Grand.*

Charles Dufreſne, ſieur *du Cange*, & *Philippe*, ſon fils, ont été inhumés dans cette Egliſe. Leur épitaphe eſt atta-

chée à un pilier qui eſt entre deux Chapelles, auprès de la ſacriſtie.

Louis Boucherat, Comte de *Compans*, & Chancelier de France. Il étoit né le 20 août 1616. Après avoir paſſé preſque par toutes les charges de la robe, il fut fait Chancelier & Garde des Sceaux de France, le premier jour du mois de novembre 1685, & mourut à Paris le 2 ſeptembre de l'an 1699, âgé de 83 ans 14 jours. Ce Chancelier avoit été ſi ſoigneux de ſa ſépulture, qu'il en avoit fait préparer encore une autre dans l'Egliſe de Saint-Landry. La Chapelle où il a été enterré à Saint-Gervais, n'eſt point achevée, & il n'y a point d'épitaphe.

Abraham-Nicolas Amelot de la Houſſaye, mort à Paris le 8 décembre de l'an 1706. Il a donné beaucoup d'ouvrages au public, dont l'hiſtoire du Gouvernement de Veniſe eſt celui qui lui a fait plus d'honneur & le plus de peine, car il fut cauſe que ſon Auteur fut mis à la Baſtille.

Antoine de la Foſſe, neveu de *la Foſſe*, un de nos plus fameux Peintres, étant Sécrétaire de feu *Louis*, Duc d'*Aumont*, premier Gentilhomme de la Chambre du Roi, & grand-père du Duc d'Aumont d'aujourd'hui. *La Foſſe* mourut à Paris le 2 novembre 1708, âgé d'environ 55 ans. Il a été un des meilleurs Poëtes du tems, & a donné au public une traduction d'Anacréon en vers, qui paſſoit alors pour la meilleure de toutes celles qui ont paru en notre Langue; un Recueil de Poéſies ſur différens ſujets; une Cantate d'Ariane abandonnée dans l'Iſle de Naxe; mais les ouvrages qui lui ont acquis le plus de réputation, ſont les Pièces de Théâtre, telles que les Tragédies de Polixene, de Manlius Capitolinus, de Théſée, de Coreſus, &c. Celle de Manlius eſt regardée comme une des plus excellentes Pièces qui ait paru ſur notre Théâtre depuis Corneille & Racine. *La Foſſe* avoit été d'abord Sécrétaire du Marquis *de Crequi*, Lieutenant-général des armées du Roi; mais ce Seigneur ayant été tué à la bataille du Luzara en 1702, le Duc d'*Aumont*, ſon beau-frère, prit la Foſſe à ſon ſervice.

Charles-Maurice le Tellier, Archevêque, Duc de Reims, Pair de France, Maître de la Chapelle du Roi, Proviſeur de Sorbone, &c. mourut à Paris le 22 février 1710, dans la 68e. année de ſon âge, & fut inhumé dans le tombeau du Chancelier le Tellier, ſon père.

Claude le Pelletier, Conſeiller d'Etat ordinaire, Préſident Honoraire du Parlement, Miniſtre d'Etat, Contrôleur-gé-

néral des Finances, Sur-intendant des Poſtes, mourut le 10 d'août 1711.

Claude Voiſin, Chancelier de France, mort ſubitement à Paris la nuit du premier au ſecond février 1717.

La Cure de Saint-Gervais & celle de Saint-Jean-en-grève ſont à la préſentation de l'Abbé de l'Abbaye du Bec-Helloüin.

En face de cette Egliſe eſt un orme qu'on a eu ſoin de renouveller de tems en tems, quoiqu'il offuſque le portail & gêne la voie publique. C'étoit un uſage ancien, & qui ſe conſerve encore en quelques endroits, de planter un orme devant les Egliſes, les maiſons ſeigneuriales & dans les carrefours; là les Payſans s'aſſembloient après l'Office pour les affaires ou pour les divertiſſemens: c'étoit-là que ſe plaçoient les Juges *Pédanées*, qu'on appelloit auſſi *Juges de deſſous l'orme*. Les Juges des Seigneurs y tenoient leur Juriſdiction, & les Vaſſaux y venoient reconnoître, ou payer les redevances. Peut-être l'orme de Saint-Gervais n'a-t-il point eu d'autre origine, ni d'autre deſtination.

GERVAIS. (*Saint*) *Voy.* HÔPITAL.

GIBET. *Voy.* MONTFAUCON.

GIF. Nom commun à un Village & à une Abbaye, qui ne ſont ſéparés que par la rivière d'Ivette. Il eſt difficile de décider lequel eſt le plus ancien du Monaſtère ou de la Paroiſſe. Le Village eſt à 5 lieues de Paris, vers le couchant d'hiver, ſur la pente d'une côte, qui regarde le midi, & où l'on a planté quelques vignes; mais le reſte eſt en labourages & prairies. On eſt dans l'uſage de ne point nommer Gif tout ſeul, mais de dire Gif & Courcelles, ce dernier étant un écart ou le principal Hameau du premier.

L'Egliſe qui eſt dans le haut du Village, eſt ſous le titre de Saint Remi. La Cure eſt à la pleine collation de l'Archevêque de Paris. Cette Egliſe reconnoît auſſi pour ſon Patron, S. Jean-Baptiſte.

M. *Ballet*, Curé de cette Paroiſſe, a fait imprimer en 1744, un Panégyrique de Saint François de Paule, qu'il avoit prononcé la même année chez les Minimes de la Place-Royale à Paris. Nous avons de lui des Prônes, des Panégyriques, un Traité ſur la dévotion envers la Sainte Vierge, des Prônes & autres ouvrages de piété fort recommandables.

L'Abbaye eſt ſous l'invocation de la Sainte Vierge. Elle eſt bâtie ſur la pente douce d'un côteau qui regarde le ſeptentrion, à une légère diſtance de la rivière d'Ivette. Les ſources y ſont communes. Une partie du revenu que nos Rois accordèrent à cette maiſon vers le tems de ſon établiſſement, fut la dîme du vin du Roi ; le Parlement régla en 1268, la manière dont cette maiſon & celle de la Sauſſaye recevroient ce droit. L'Abbeſſe *Madeleine de Montenay*, qui commença à ſiéger en 1610, y mit la réforme en 1619, & obtint de l'Evêque de Paris, que ſes Religieuſes quitteroient l'habit blanc pour ſe vêtir de noir. Depuis, l'abſtinence perpétuelle de chair y a été établie. Madame *Eléonore-Marie de Bethune d'Orval*, qui a compoſé pluſieurs ouvrages de piété imprimés, fut Abbeſſe de ce Monaſtère. Elle eſt décédée en 1733. *Voy.* ABBAYE DE GIF, *Tom. I, pag. 4.*

GILLOTINS. Pauvres Ecoliers ainſi nommés de *Germain Gillot*, Docteur de Sorbone, qui le premier en raſſembla dans le Collège de Sainte-Barbe ; charité qui a été continuée par M. *Durieux*, auſſi Docteur de Sorbone, & Principal du Collège du Pleſſis. *Voy. Tom. II, pag. 471.*

GLACES. (*Manufacture des*) Cette Manufacture eſt ſituée à l'entrée de la grande rue de Reuilly ; c'eſt dans cet endroit où l'on polit les glaces, dont la fonte ſe fait à Tourlaville, près de Cherbourg en baſſe-Normandie, & à Saint-Gobin, ancien Château, près de la Fère. La manière dont on les polit, a été inventée par le ſieur *Rivière Dufreſny*, qui, pour récompenſe de l'invention, obtint un privilège excluſif, qu'il vendit enſuite à la Compagnie des glaces.

On aſſure qu'aujourd'hui la beauté des glaces de cette Manufacture l'emporte de beaucoup ſur celles de Veniſe. Auſſi en enleve-t-on de tous les Royaumes & Provinces étrangères une quantité prodigieuſe.

Il y a environ 30 ans qu'un particulier ayant trouvé le ſecret de rallier & réunir les morceaux d'une glace caſſée d'une manière à ne point s'appercevoir que cette glace eût jamais été briſée, voulut (pour le bien public) le mettre en pratique ; mais ſoit que les Entrepreneurs de la Manufacture s'y ſoient oppoſés, ſoit d'autres raiſons dont on n'a point connoiſſance, ce merveilleux ſecret eſt demeuré ſans effet.

GLATIGNY. Terre un peu plus loin de Verſailles que Clagny, mais toujours en tirant du côté de Saint-Cloud ou de Vaucreſſon, & ſur la Paroiſſe de Notre-Dame. C'eſt apparemment par rapport à quelque Seigneur de Glatigny, qu'une rue de Paris, voiſine de Saint-Denis de la Charte, porte le nom de Glatigny.

Louis XIV avoit acheté cette terre des ſieurs & Dame Briçonnet, par contrat du 5 juillet 1675. Ce Prince déclara depuis qu'il l'abandonnoit à Madame de Monteſpan, ſa vie durant, & après elle à M. le Duc du Maine.

Il y a un autre Glatigny au diocèſe de Paris. C'eſt un Hameau ſitué ſur le rivage droit de l'Oiſe, entre Joui-le-Moûtier & Andreſy.

GLORIETTE, ou *du Petit-Pont.* (LA BOUCHERIE DE) Elle eſt ſituée attenant le bâtiment du petit Châtelet. Elle fut établie en 1416, & eſt compoſée de dix étaux, un deſquels appartient à la Fabrique de Saint-Severin.

GOBELINS, (les) ou la *Manufacture Royale des Meubles de la Couronne.* Telle eſt l'inſcription gravée ſur un marbre noir, & qu'on lit au-deſſus de la porte de cet Hôtel, qui eſt dans la Paroiſſe de Saint-Hypolite. Les *Gobelins* ont été ainſi nommés, de même que la petite rivière de *Biévre*, à cauſe de *Gilles Gobelin*, de Rheims, le plus célèbre Ouvrier par la teinture de laine, ſur-tout en écarlate qu'on ait vu juſqu'alors, lequel vivoit ſous le règne de François I. Il s'établit dans une maiſon qu'il avoit fait bâtir, appellée la *Folie-Gobelin*, & qui fut nommée depuis *Hôtel des Gobelins.* Tout ce qui ſe fabrique dans cette Manufacture appartient au Roi, & ſert à la décoration des Maiſons Royales, ſoit en tapiſſerie, peinture, ſculpture, orfévrerie, broderie, & généralement tout ce qui peut ſervir à la ſplendeur & à la magnificence; & l'on peut dire que ce lieu eſt de toute l'Europe, celui où les beaux Arts ſont dans leur plus grand luſtre, & dans la plus haute perfection. On en a obligation aux ſoins vigilans de J. B. *Colbert*, Sur-intendant des bâtimens, qui, par les égards, les libéralités, la conſidération & les penſions qu'il accordoit aux Maîtres qui excelloient en tout genre, augmentoit leur zèle & leur courage pour les faire arriver à la perfection. Par ce moyen, il attiroit en France

tous ceux qui excelloient en quelque choſe de ſingulier, & les logeoit dans les Gobelins, où ils trouvoient toutes les commodités analogues à leurs travaux. Il fit ce fameux établiſſement vers l'an 1666, après avoir acheté l'*Hôtel des Gobelins* du ſieur *Leleu*, Conſeiller au Parlement, à qui le dernier héritier *Gobelin* l'avoit vendu, & pluſieurs autres maiſons encore qui lui étoient contiguës. Depuis ce tems, il a été conſidérablement augmenté, pour procurer aux habiles Artiſtes qui y ſont raſſemblés, des logemens plus commodes, & les agrémens de la vie.

La décoration de la nouvelle Chapelle qui eſt au fond de la cour, prouve qu'elle a été conduite par un très-grand Maître dans le beau. De plus, on a formé un jardin dans le derrière du bâtiment, où l'on a raſſemblé tout ce qui peut contribuer à l'agrément d'une noble récréation. En 1667, le Roi donna par un Edit à cette Manufacture, une forme conſtante; ordonna en conſéquence qu'on mettroit les Armes de France au-deſſus de la porte, avec une inſcription; établit, ſous les ordres du Sur-intendant des bâtimens, un Directeur, qui ſeroit tenu de raſſembler dans la Manufacture, toutes ſortes de bons Peintres, de Maîtres Tapiſſiers de haute-liſſe, des Orfévres, Fondeurs, Graveurs, Lapidaires, Menuiſiers en ébene & en bois, des Teinturiers & autres Ouvriers en toutes ſortes d'arts & de métiers; qu'on y entretiendroit, aux dépens de S. M., ſoixante enfans pendant cinq ans; leſquels, après ſix ans d'apprentiſſage & quatre années de ſervice, pourront lever & tenir boutique de marchandiſes, arts & métiers, auxquels ils auront été inſtruits, tant à Paris que dans les autres villes du Royaume, ſans faire expérience, &c. Cette direction fut confiée au fameux *le Brun*, premier Peintre du Roi.

La tapiſſerie eſt à préſent l'art qui occupe le plus cette Manufacture. Rien n'eſt plus curieux que ce travail, ſoit en haute, ſoit en baſſe-liſſe, & que les riches tentures qui y ſont fabriquées, qu'aucune autre n'égale par la beauté du deſſin, la richeſſe des matières, la force & la vivacité des couleurs. On y fait de fréquentes copies des plus rares morceaux des grands Maîtres, afin qu'il ne ſorte de cette Manufacture, rien que d'excellent, de correct & de parfait. Les premières tapiſſeries de haute & baſſe-liſſe y furent faites par *Jean-Jacques Lianſen*, dit JANS, Tapiſſier haute-Liſſier de Bruges. Lui & le ſieur le *Feuvre* ont porté ſi loin la perfection de leur art, qu'il ne ſe trouve aucune fabrique en Europe

comparable à celle-ci. C'eſt dans cette maiſon que ſe ſont diſtingués *Jacques Kercoven* dans les belles teintures en ſoie & en laine ; *Branquier*, & Ferdinand *de Meliori*, Florentins, dans les ouvrages de pierre de rapport, agates, cornalines, jaſpes, jade, lapis, &c. dont ils formoient des payſages, des oiſeaux, des fleurs, des fruits, &c. & *le Tellier*, leur Elève ; *Chevannes*, dans la peinture en payſages ; *Sébaſtien le Clerc*, dans la peinture ; les *Martins*, Elèves de *Vander Meulen*, dans les peintures de batailles ; *J. Audran*, ce Graveur du premier rang, par des pièces de la plus rare perfection ; & une infinité d'autres Artiſtes excellens, dont on peut voir les éloges dans les Livres conſacrés à l'immortalité, &c.

En 1769, S. M. Danoiſe étant à Paris, viſita cette célèbre Manufacture, & donna à tous les Artiſtes qui la compoſent, des marques de la plus grande libéralité ; ceux des autres Manufactures en éprouvèrent les mêmes effets. *Voy. auſſi l'Art.* GARDE-MEUBLE.

GOBIN. (*Saint*) Ancien Château près de la Fère où ſe fait la fonte des glaces, de même qu'à *Tourlaville*, près de Cherbourg, en baſſe-Normandie : on les tranſporte enſuite à Paris, pour y être polies dans la Manufacture du fauxbourg Saint-Antoine. *Voy.* GLACES.

GOMETZ-LE-CHATEAU, *autrement* SAINT-CLAIR, & GOMETZ-LA-VILLE.

Ces deux lieux portant le même nom, & n'étant qu'à une légère diſtance l'un de l'autre, paroiſſent ne devoir pas être ſéparés, parce qu'il y a grande apparence qu'ils ne formoient autrefois enſemble qu'un ſeul corps de Paroiſſe & une même terre.

Gometz-le-Château paroît avoir été le plus fameux dans l'Hiſtoire, quoiqu'il ne ſoit peut-être pas le plus ancien. C'eſt là qu'eſt le Prieuré de Saint-Clair, qui a fait donner ce nom au lieu.

Saint-Clair, ou *Gometz-Saint-Clair* eſt éloigné de ſix lieues & demie ou environ de Paris, vers le couchant d'hiver, & bâti au défaut d'une montagne aſſez roide, dont la pente regarde le levant. Le grand chemin de Chartres paſſe au nord & au couchant de ce Bourg, qui a Palaiſeau à ſon levant d'été, & Chevreuſe pareillement au couchant d'été ; chacun à la diſtance de deux lieues ou approchant. Il y a quelques vignes à Gometz-le-Château ; on y voit auſſi des prairies, le

le reſte eſt en labourages. Autrefois ce lieu étoit fortifié: on y voyoit, il y a trente ans, des reſtes conſidérables de ſon enceinte, des murailles, des tours, des portes. Il y avoit un Château poſé ſur la cime d'une éminence qui commande ſur le vallon, & dont la vue s'étend juſqu'à Monthlery. Ce Château eſt entièrement ruiné. On y voit ſeulement quelques veſtiges de murailles, & des marques d'un incendie, par les pierres qui paroiſſent calcinées.

L'Egliſe de Gometz-le-Château eſt Paroiſſiale & Priorale. Elle exiſtoit avant qu'on y appellât des Moines. Le bâtiment n'eſt pas en droite ligne, mais en eſpèce de coude, ſituation qu'on a été apparemment obligé de lui donner, à cauſe des terres de la montagne qui auront écroulé. Elle eſt toute de pierre de grès, & l'on y monte par pluſieurs dégrés. Cette Egliſe paroît plus nouvelle que celle de Gometz-la-Ville. Le Pouillé Pariſien du XIIIe. ſiècle marque que la préſentation de la Cure appartient au Prieur du lieu, qui eſt membre de l'Abbaye de Saint-Florent: & ce Prieuré, qui vaut 2800 liv. de rente, eſt à la collation de l'Abbé de Saint-Florent de Saumur. En 1620, la terre de Saint-Clair appartenoit à M. le Comte *de Limours*, fils du Chancelier *de Chiverny*.

Sur les confins de ce territoire avec celui de Bure, eſt une fontaine de Saint-Clair, qu'un Curé du lieu a fait en ſorte de rendre célèbre; ce ne peut être que la fontaine de *la Hacquiniere*. Une brochure *in*-8°. qui a paru en 1620, dit que cette fontaine ſent le cuivre & le fer, que les aveugles y ont recouvré la vue, que les impotens y ont été fortifiés, qu'elle a guéri les enflures, la pierre, la gravelle, la teigne, &c. le tout en buvant de cette eau, ou s'en frottant; qu'on l'a vu guérir des fièvres & du tremblement de corps en trois jours. Les grenouilles n'y peuvent vivre; le pain qu'on y trempe, devient bleuâtre; la noix de galle devient rouge comme du ſang. On exhortoit de ne pas laiſſer à terre le vaſe ou tonneau dans lequel on renfermoit de cette eau, mais de le ſuſpendre en l'air, &c.

Gometz-la-Ville, qui n'eſt qu'à une portée de fuſil de Gometz-le-Château, eſt à l'entrée de la plaine que l'on trouve un peu après avoir monté la coline, où ce dernier eſt bâti. C'eſt un pays tout plat, entièrement de labourages. Ce lieu a été autrefois muré.

L'Egliſe eſt ſous l'invocation de S. Germain, Evêque de Paris: elle eſt entièrement de grès. Une aſſez belle tour, du côté du midi, lui ſert d'ornement. La nomination aux deux Cures ſe fait pour l'Abbaye de Saint-Florent, par le Prieur

de Saint-Clair de Gometz-le-Château, comme nous l'avons déjà dit. Par accord, le Prieur & le Curé doivent partager par moitié les groſſes des territoires de *la Folie* & de *Ragonnant*, avec les menues dîmes de la Paroiſſe & les revenus de l'Egliſe. Le Prieur, comme Patron & Curé primitif, doit dire ou faire dire par chacun an, la grand'Meſſe dans l'Egliſe Paroiſſiale, le jour de Saint Germain, Patron de la Paroiſſe, auquel jour le Curé doit donner à dîner, quand le Prieur s'y trouve en perſonne.

GOMONVILLIERS. Ecart de la Paroiſſe d'Igny, ſitué près de Vauhallan, Doyenné de Château-Fort.

GONESSE *en Pariſis*, Bourg de l'Iſle de France, à quatre petites lieues de Paris, preſque du côté du nord, ſur la petite rivière de Crould, qui le ſépare en deux, laiſſant à ſon rivage droit la Paroiſſe de Saint-Pierre, & à ſon rivage gauche, celle de Saint-Nicolas; de ſorte que le côteau ſur lequel eſt la première de ces deux Egliſes, regarde preſque le midi; & l'autre qui paroît un peu moins élevé, regarde le ſeptentrion. Il y a un pont, par lequel on va de l'une à l'autre. Longit. 20 deg. 6′. 41″. Latit. 48 deg. 59′. 15″. Juſqu'ici on n'a pu trouver l'étymologie du nom ſingulier (en Latin *Gauniſſa*) qu'on donne à ce Bourg.

L'Egliſe de Saint-Pierre eſt un bâtiment du XIIIe. ſiècle, qui figure comme les grandes Egliſes de ce tems-là; il eſt embelli de galeries internes, & de deux ailes qui règnent même derrière le Sanctuaire. Il eſt appuyé d'une forte tour gothique du côté du midi. Le portail eſt ſimple & ſans beaucoup d'ornemens.

L'Egliſe de Saint-Nicolas n'a pas de loin l'éclat de celle de Saint-Pierre; mais en-dedans c'eſt un édifice très-propre. Les collatéraux méridionaux ſont du XIIIe. au XIVe. ſiècle. Ils ont été alongés en 1609, vers l'orient, de deux arcades & de la ſacriſtie; tout le reſte de cette Egliſe, tant le chœur que la nef, n'a guère plus de 200 ans. Le fond du Sanctuaire eſt orné d'un grand Crucifix en relief, qui paroit bien travaillé. Il eſt fort commun de voir en cette Egliſe, des épitaphes de Laboureurs & de Boulangers ſur le marbre. Le Pouillé de 1648 obſerve que la préſentation de ces deux Cures appartient au Prieur de Dueil.

L'Hôtel-Dieu bâti derriere l'Egliſe de Saint-Pierre fut fondé en 1210, par *Pierre de Tillay*, qui y donna tout ſon bien. Il y fit auſſi bâtir une Chapelle qui étoit deſſervie par

des Frères, pendant que les malades étoient ſervis par des Sœurs.

Sous le règne de Louis XIII, les Jacobins réformés qui avoient déjà une maiſon dans Goneſſe, obtinrent que cet Hôpital leur fût uni. Sur la fin du ſiècle dernier, les revenus de cet Hôtel-Dieu furent augmentés par la réunion de la Maladrerie de Goneſſe, de celle de Tremblay & du quart des dimes de Tillay; & le 7 ſeptembre 1701, les Jacobins obtinrent des Lettres de confirmation de leur établiſſement, & du réglement général ſur tout ce qui concernoit l'adminiſtration ſpirituelle & temporelle de cet Hôtel-Dieu, où on lit que le Bureau de cet Hôpital ſeroit compoſé du Prévôt du lieu, du Subſtitut du Procureur-général en la Prévôté, du Syndic des habitans, & de l'un des deux Curés, alternativement d'année en année, à commencer par le plus ancien.

Si nos Rois ne peuvent paſſer pour être les Fondateurs de l'Hôtel-Dieu de Goneſſe, il n'en eſt pas moins vrai qu'ils employèrent une partie aſſez conſidérable du revenu de cette terre pour différentes donations.

Les Adminiſtrateurs de l'Hôtel-Dieu de Paris ſont devenus Seigneurs-Engagiſtes du Domaine ſeigneurial-foncier de Goneſſe, comme on le voit par les Lettres-patentes regiſtrées le 12 décembre 1721.

Les habitans de Goneſſe ont toujours été laborieux & favoriſés de nos Rois. Au XIIIe. ſiècle, il y avoit de ces habitans qui ne pouvoient trouver à ſe marier à des femmes libres, à cauſe de leur ſervitude, qui conſiſtoit à être tenus d'amener à Paris les voleurs, & à garder chacun une nuit au mois d'août, la grange du Roi à Goneſſe. Sur l'enquête faite par Hugues d'Athis, S. Louis les quitta de ces ſervitudes, ne ſe réſervant que le droit de chevaucher & de ſervir à l'armée.

En 1300, on faiſoit des draps à Goneſſe, & le commerce de ſes habitans en draps & en peaux, leur avoit fait avoir à Paris une halle particulière dans le quartier des halles. Elle étoit au bout de la rue de la Tonnellerie, & en faiſoit le coin; les Comptes de la Prévôté de Paris l'appellent la *Halle aux Bourgeois*, *Habitans & Pelletiers de la ville de Goneſſe*, & marquent que depuis on l'appella *le Petit-Palais*. Dans le dernier compte, il eſt parlé d'un droit que ces mêmes *Habitans & Drapiers de la ville de Goneſſe* payoient pour cette halle.

On ne ſait pas préciſément le tems auquel les moulins à draps de Goneſſe changèrent de nature, & devinrent mou-

lins à bled. La ſituation de ce lieu au milieu d'un terroir de 7000 arpens de terres labourables & très fertiles en bled, fit ſans doute penſer à un nouveau commerce, lorſque les draps qu'on y fabriquoit, perdirent de leur mérite; les habitans ſe ſont mis ſur le pied de le faire moudre, & d'en faire du pain qui a pris le deſſus, ſur beaucoup d'autres, à raiſon de- eaux qui ont été employées pour cela. *Vigneul de Marville* dit dans ſes Mémoires, que l'expérience fait voir que c'eſt aux eaux de Goneſſe que nous devons le bon goût du pain qui ſe fait dans ce Bourg. *Voy.* ce que nous diſons des eaux de la fontaine du village de GOUSSAINVILLE. Mais quelle qu'ait été la cauſe du goût que l'on trouvoit autrefois dans le pain de Goneſſe, qui étoit épais & maſſif, mais fort blanc, on en eſt revenu à cauſe qu'il ſe ſéchoit aiſément. Préſentement il ne vient à Paris que peu de pain de Goneſſe, & les Boulangers de ce lieu ſe ſont établis dans les fauxbourgs de Saint-Martin & de Saint-Denis.

Il ſe tient à Goneſſe deux Marchés ſeulement par ſemaine; ſavoir, les lundis & les vendredis, & une Foire le 3 février.

Ce Bourg eſt célèbre par la naiſſance de *Philippe-Auguſte* en 1165, & par la convaleſcence de *Robert d'Artois*, frère de S. Louis, lequel y étoit tombé malade, & y reſta juſqu'à ſa guériſon, qui fut obtenue par des proceſſions que l'on fit à Sainte-Geneviève de Paris. Ce fut à Goneſſe que furent convoqués au mois d'octobre 1468, les Nobles qui tenoient fief ou arrière-fief dans la Prévôté & Vicomté de Paris. Henri IV y vint camper au mois de ſeptembre 1590, lorſqu'il eut vu Lagny pris par le parti de la Ligue, & ſa ſeconde tentative ſur Paris échouée; & de-là il envoya en différens lieux des détachemens de ſon armée.

Enfin Goneſſe a été autrefois ſi fameux, qu'il donnoit ſon nom à une certaine étendue de pays qu'on appelloit le *Goneſſois*. Une Charte de Charles VI ſur Porchefontaine, près de Verſailles, donnée en 1395, marque par incident, que Pierre de Villiers, Archidiacre de Sologne, tenoit des hoirs de Henri de Villetain, 40 arpens de terre en *Gonneiſſais*, au terroir de Reſſigny.

Il y avoit à Goneſſe en 1379, un canton de terrein dit le *Val-Bernard*, où le grand Prieur de Saint-Denis avoit des droits près le chemin de la *Table-ronde*: ce qui eſt à remarquer ici par rapport aux anciens *Chevaliers de la Table-ronde*, qui font la matière d'un Roman célèbre.

GOURNAY-SUR-MARNE. Cette Paroiſſe peu étendue & compoſée d'un petit nombre d'habitans, eſt à trois lieues & demie de Paris, ou approchant de quatre lieues, vers l'orient, ſur le rivage gauche de la Marne, dans un pays de labourages & de pâturages. En 1122, pluſieurs années après la fondation du Prieuré, il n'y avoit encore à Gournay qu'une Chapelle, laquelle avoit été donnée à ce même Prieuré, & l'on ignore ſous le nom de quel Saint elle étoit tirée; car pour ce qui eſt du nom de Saint-Arnou que cette Chapelle porta depuis qu'elle fut érigée en Paroiſſe, il y a tout lieu de croire qu'il ne lui fut donné qu'à cauſe de quelques reliques de ce Saint, que les Religieux du Prieuré y déposèrent, après les avoir obtenues de leurs Confrères du Prieuré de Creſpy en Valois, où repoſoit le corps entier de ce Saint.

L'Egliſe du Prieuré de Gournay n'a plus l'air que d'une Chapelle, qui a été réparée ſur les ruines des anciens édifices. Pour y aller, on paſſe à travers des reſtes de l'ancien Chapitre, qui paroiſſent d'une ſtructure du XIIIe. ſiècle, auſſi-bien que quelques colonnes du vieux cloître. L'ancienne Egliſe avoit été détruite lors des guerres de la Religion pour la fortification du Fort de Gournay. Le Titulaire du Prieuré vendit la terre de Noiſiel, pour rébâtir cette Egliſe en 1599. La donation du Prieuré de Gournay au Monaſtère de Saint-Martin-des-Champs fut confirmée par la Bulle de Calixte II, de l'an 1119.

L'Egliſe de Saint-Arnou fut érigée en Paroiſſe durant le cours du XIIe. ſiecle; car elle étoit dès le XIIIe. au rang des Paroiſſes du Doyenné de Lagny. Le bâtiment d'aujourd'hui eſt très-nouveau & fort petit, avec deux Chapelles; cependant il ne reſte rien de l'ancien clocher. L'ancienne Egliſe n'étoit pas ſituée au même lieu; mais elle étoit plus éloignée de pluſieurs maiſons, & bâtie au bout méridional du Village. La nouvelle a été bâtie en 1720, ſur les deſſins de Frère *Romain*, Jacobin, Architecte, & aux frais du ſieur *de Court*, Chef d'Eſcadre, &c. ſous-Gouverneur de M. le Duc de Chartres, & Seigneur en partie de Gournay. La nomination de la Cure appartient au Prieur. Le Curé eſt gros-Décimateur, & par accommodement, il ne dîme point ſur les terres du Prieuré.

La Léproſerie ou Maladrerie de Gournay eſt ancienne.

Le pont de Gournay exiſtoit encore lorſque M. de Valois écrivit ſa Notice des Gaules. C'eſt lui qui rapporte le proverbe

qui couroit à Paris parmi la populace, en parlant d'une femme de mauvaiſe vie : *Elle a paſſé le pont de Gournay ; elle a ſa honte bue.* Ce proverbe venoit de ce qu'autrefois, lorſque la clôture étoit moins obſervée dans les Couvents de filles, les Religieuſes de Chelles, dont la Maiſon eſt de l'autre côté de la Marne, preſque vis-à-vis le Prieuré de Gournay, paſſoient le pont & rendoient viſite aux Religieux de ce lieu. Il n'y a plus de Moines dans ce Prieuré ; il a été ſécularisé. Il appartenoit, en 1758, à M. l'Abbé *Alari*, de l'Académie Françoiſe.

Dans le ſiècle dernier, ce pont n'étoit que de bois. On aſſure qu'il n'a ceſſé d'exiſter, que parce que des gueux y mirent le feu. Il y a maintenant un bac à 200 pas au-deſſus du lieu où étoit ce pont, & les droits appartiennent à M. le Duc de la Vallière, Seigneur de Champs, & en partie de Gournay.

En 1114, Louis-le-Gros fit le ſiège de l'Iſle & du Château de Gournay, & remporta la victoire dans le terrein voiſin, ſur le Comte de Champagne & de Brie.

Le Roi, pour réduire plus facilement cette Forteresſe, avoit fait conſtruire une tour fort haute, avec un pont-levis qu'on abattoit ſur les murailles. Mais les Aſſiégés avoient dreſſé des pieux pointus, & les avoient couverts de paille ; en ſorte que ceux qui étoient aſſez hardis pour entrer, marchant ſur ces pailles ſans défiance, ſe trouvoient empalés.

GOUSSAINVILLE, Bourg ſitué à quatre lieues & demie de Paris, ſur le penchant d'un côteau qui regarde un peu le midi, & davantage l'orient : le bas du vallon eſt arroſé de la petite rivière de Crould, dont les eaux viennent des environs de Fontenay & de Louvre, & qui forment des prairies aſſez belles. Il y a outre cela à Gouſſainville une fontaine mémorable, qui a exercé la veine de plus d'un Poëte. Le pays n'eſt pas ſeulement de labourages & de prairies ; on y voit auſſi des vignes. Les reſtes de deux portes démontrent que c'étoit un Bourg fermé. Il s'y fabrique beaucoup de dentelles.

Dans le plus ancien Pouillé Pariſien, qui eſt du XIIIe. ſiècle, la Cure y eſt ſpécifiée à la nomination du Prieur de Conflans-Sainte-Honorine : le Pouillé de 1648, auſſi-bien que le Pelletier dans le ſien de 1692, la diſent être à la préſentation de l'Abbé du Bec.

Saint Pierre & Saint Paul ſont Patrons de l'Egliſe de Gouſſainville. Cette Egliſe eſt dans le goût dont on bâtiſſoit ſous

Henri II, il y a environ 200 ans : auſſi y voit-on en certains endroits la lettre H, & des CC entrelacés. La tour de pierre où ſont les cloches, eſt d'un temps beaucoup plus ancien que l'Egliſe ; elle paroît être du XIIIe. & peut-être même de la fin du XIIe. ſiècle. On n'entre dans cette Egliſe que par une porte collatérale du côté du midi ; il n'y a pas de grand portail vers l'occident, l'emplacement du Château en empêchant. La fontaine eſt ſous une voûte auprès du Village, du côté de Louvre.

Pierre Petit, célèbre Médecin, a compoſé un Poëme de 400 vers ou environ, intitulé *Fons Goſſenvillæ*, ſeu *Goneſſiades Lymphæ*; il commence ainſi :

Et mihi fas grandes paulùm intermittere curas,
Sæpè quibus, Lodoice, tuos non ſegnis honores
Gentibus oſtendi . . . .

Comme cette fontaine s'appelle la *Fontaine des Puiſarts*, il l'apoſtrophe quelquefois ſous ce nom, *pag.* 3.

Dum prata & rivos ſector Puiſartia Nympha,
Quos ſilices inter glaucas & amæna vireta,
&c. pag. 11.
Salve formoſum numen Puiſartidis undæ.

Le dernier vers finit ainſi :

. . . . *Almâ tuum terra audiat undique nomen.*

M. *Moreau de Mautour* a trouvé cette Poéſie ſi bien faite, qu'il l'a miſe en vers François, adreſſés à M. *Nicolaï*, premier Préſident en la Chambre des Comptes, Seigneur de Gouſſainville. Elle a été imprimée à Paris en 1699, chez Mazuel.

Ceux qui ſoutiennent que c'eſt le bon bled qui fait le bon pain, ne conviendront pas de la vertu que l'on attribue à l'eau de la fontaine de Puiſarts : d'ailleurs l'on aſſure que les Boulangers de Goneſſe ne vont point chercher de cette eau pour faire leur pain.

GOUVERNE *ou* COUVERNE. Paroiſſe ſituée à ſix lieues ou environ de Paris, vers l'orient, & à demi-lieue de Lagny, dans un vallon garni de vignes & de bocages, ſur un côteau qui regarde le midi & qui eſt adoſſé à celui de Saint-

Thibaud-des-vignes, au-dessus de Lagny. Le petit ruisseau qui y passe & va se décharger dans un étang au-dessous de Torcy, se nomme *Crochet.*

L'Eglise qui est du titre de Saint Germain, est assez complette pour une Eglise de campagne. Elle est accompagnée de deux ailes égales. Le chœur & le sanctuaire sont voûtés. Une grosse & basse tour soutient cet édifice du côté du midi, où est la chûte des eaux.

La Cure appartient à l'Abbé de Lagny, qui est gros-Décimateur.

GOUVERNEMENT DE PARIS. Il faut le considérer comme *Ecclésiastique*, comme *Civil* & comme *Militaire.* Depuis l'érection du Siège Episcopal en Archevêché, M. *Christophe de Beaumont du Repaire* est le neuvieme Archevêque qui gouverne le spirituel. Sa Juridiction qui s'étend sur tout le Diocèse, est l'*Officialité*; elle est composée d'un Official, d'un Promoteur & d'un Greffier. Il en a encore une autre qui s'appelle *Temporalité*, & qui est exercée par un Juge qui connoît des appellations des Sentences rendues en matières civiles par les Officiers de Justice des terres de l'Archevêché.

Nous avons dit quels sont les neuf fiefs dépendants de ce Prélat *Voy.* FIEFS; ses Archidiaconés, ses Doyennés, le nombre de ses Chapitres, Abbayes, Prieurés, Communautés, Cures, Chapelles & Maladreries. *Voy.* ARCHEVECHE', & tous ces mots. Les Chapitres du Diocèse sont celui de la Sainte Chapelle de Vincennes, de Saint-Maur-des-Fossés, réuni à Saint-Louis du Louvre; de Saint-Martin de Champeaux, de Saint-Merry de Linas, de Saint-Spire de Corbeil, de Saint-Cloud, de Palaiseau, de Saint-Martin de Montmorency, de Saint-Côme de Luzarches, de Saint-Paul, de Saint-Denis, &c.

Quant au Gouvernement *Civil*, il y a dans Paris un grand nombre de Justices ou Juridictions. Quelques-unes étendent leur ressort fort loin dans le Royaume; quelques-autres sont uniques, & n'ont d'autres limites que celles du Royaume. *Voy.* ADMINISTRATION, PARLEMENT, CONSEIL (*grand*), CHAMBRE DES COMPTES, AYDES, MONNOYE, TRESORIERS DE FRANCE, EAUX ET FORETS, CONNETABLIE, AMIRAUTÉ, BAILLIAGES, CHATELET, ELECTION, GRENIER A SEL, VARENNE DU LOUVRE, HÔTEL-DE-VILLE, CONSULS.

L'Adminiſtration *Militaire* de la Capitale doit être conſidérée relativement à la Garde du Roi, & à toute la Ville.

La Garde du Roi dans l'*intérieur* du Louvre eſt compoſée des quatre Compagnies des Gardes-du-Corps : de la Compagnie des Cent-Suiſſes : de la Compagnie des Gardes de la Porte ordinaire : de la Compagnie des Gardes de la Prévôté de l'Hôtel du Roi, ou Hoquetons ordinaires de Sa Majeſté.

La Garde du Roi de l'*extérieur* du Louvre eſt compoſée de la Compagnie des Gendarmes de la Garde ; de la Compagnie des Chevaux-Légers de la Garde ; du Régiment des Gardes-Françoiſes & du Régiment des Gardes-Suiſſes. Ces derniers ont leur quartier ordinaire dans la Ville & les Fauxbourgs, & aux environs de cette Ville. *Voyez* ADMINISTRATION, CAZERNES.

Le Gouvernement de Paris & celui de l'Iſle de France étoient anciennement unis & n'en formoient qu'un. Ils furent déſunis, pour la première fois, en 1528. On donna celui de Paris au Comte d'*Eſtampes*, & celui de l'Iſle de France, à *François de la Tour*, Vicomte *de Turenne*. En 1533, ils furent encore réunis en faveur d'*Antoine de la Rochefoucauld*, Seigneur de Barbezieux, qui avoit été pourvu de celui de l'Iſle de France en 1532. Ils ont été ſéparés depuis, & le ſont actuellement. Il fut réglé en 1641, par le Roi Louis XIII, que le Gouverneur de Paris marcheroit au *Te Deum* après le premier Préſident du Parlement. Dans ce Gouvernement, il n'y a qu'un Lieutenant-général, dont la Charge fut créée par Edit du mois de février 1592.

Le premier qui ait pris le titre de Gouverneur de Paris, fut *Renaud de Gouillons*, Chevalier, en 1345. Il eut nouvelles Lettres le 8 décembre 1358 ; & en 1359, ſe qualifioit Gouverneur de Paris & de la Vicomté.

Cette dignité a varié ſuivant les circonſtances, tantôt on nommoit celui qui la poſſédoit, *Capitaine de la Ville de Paris*, tantôt *Prévôt & Gouverneur de Paris*. Il y a eu des pouvoirs donnés pour commander dans Paris en l'abſence du Roi. Le Cardinal *de Richelieu* en a été revêtu en 1635, pendant l'abſence du Roi. La Reine *Anne d'Autriche* a été Gouvernante de Paris, par Lettres du premier ſeptembre 1636, &c.

GOUVERNEURS & Lieutenans-Généraux de PARIS, & Commandans dans la méme Ville.*

RENAUD DE GOUILLONS, Chevalier, Gouverneur de Paris en 1345, eut nouvelles Lettres le 8 décembre 1358; & en 1359, ſe qualifioit Gouverneur de Paris & de la Vicomté.

HUGUES AUBRIOT, Capitaine de la Ville de Paris, 1356 & 1370.

CHARLES, ROI DE NAVARRE, 1358.

THIBAUD DE CHANTEMESLE, Chevalier, Gouverneur de Paris, pour deux mois, 1360.

MAURICE DE TREZIGUIDI, Chevalier Breton, Gouverneur de Paris, 1381 & 1387.

Le Prévôt de Paris, comme ayant le Gouvernement de la Ville, que le Prévôt des Marchands avoit ordinairement, 1387.

Le Sire DE COURCI, Chevalier Normand, Capitaine de Paris, 1404.

JEAN DE FRANCE, Duc de Berry, 1405.

VALCRAN DE LUXEMBOURG, Comte de Ligny & de Saint-Paul, retenu pour la Garde de Paris, 4 avril 1411.

HELION DE JACQUEVILLE, rétabli dans la Capitainerie de Paris, 1413.

LE DUC DE BERRI, rétabli & ſubſtitué à *Jacqueville*, 1413.

ROBERT DE LA HEUSE, dit le *Borgne*, Conſeiller & Chambellan du Roi, retenu à la garde de la Ville. Lettres des 17 & 18 août 1413.

PIERRE GENTIEN, Prévôt des Marchands, retenu pour la Garde de la Ville, mars 1413.

---

* Le Gouverneur de Paris a ſon entrée, ſéance & voix délibérative en la Grand'Chambre du Parlement, en qualité de Conſeiller d'honneur né. Lorſqu'il va au Parlement, ſon habit eſt de drap d'or ou de velours, ou de drap noir, un manteau court, une toque ou bonnet de velours garni de plumes, & l'épée au côté, comme les Princes du Sang & les Pairs Laïques.

LOUIS, *Duc d'Anjou*, ROI *de Sicile*, Gouverneur de Paris contre le parti Bourguignon, 1413. Lieutenant du Roi à Paris pendant ſon abſence; Lettres du 28 mars 1413. Il avoit pour Lieutenant, *Jean*, Sire *de Bueil*, ſon Chevalier & Chambellan.

TANNEGUI DU CHATEL, Gouverneur & Prévôt de Paris, 1414.

BERTRAND DE MONTAUBAN, Chevalier, Aſſocié au Gouvernement de Paris, par *Tannegui du Châtel*, 1414.

CHARLES DE FRANCE, Comte de Ponthieu, depuis ROI *Charles VII*, Gouverneur de Paris, 1416.

LE COMTE DE SAINT-PAUL, neveu du Duc de Bourgogne, fait Capitaine de Paris, le 19 janvier 1418.

JEAN, *Duc de Bourgogne*, Capitaine de Paris, 1418; *Charles de Lens*, ſon Lieutenant.

Le Duc d'EXCESTRE, Capitaine de Paris, oncle du Roi d'Angleterre, & Régent en France, 5 mars 1420.

JEAN DE LA BAUME, Comte *de Montrevel*, Maréchal de France, fait Prévôt & Gouverneur de Paris, le 8 juillet 1421.

PHILIPPE DE BOURGOGNE, Comte de Saint-Paul, 1423.

JEAN DE VILLIERS, Chevalier, Seigneur de l'Iſle-Adam, Maréchal de France, fait Gouverneur de Paris par le Duc de Bourgogne, commis pour la sûreté de Paris en l'abſence du Duc de Bethford, 4 février 1432.

TALBOT, Lieutenant du Roi & de M. le Régent, & Capitaine-général ſur le fait de la guerre entre les rivières de Seine, Somme & Oiſe, & la Mer, 1434.

PHILIPPE, Seigneur de Ternant & de la Mote, Chevalier de la Toiſon d'or, Gouverneur de Paris, 1437.

JACQUES DE VILLIERS, Ecuyer, Seigneur de l'Iſle-Adam, chargé du Gouvernement de Paris, en attendant le retour du Roi; Lettres du 1 août 1461.

BERTRAND DE BEAUVEAU, Seigneur de Précigny, premier Préſident des Comptes, & *Charles de Melun*, Seigneur de Normanville, Baron des Landes & Grand-Maître de France, créés Lieutenans-généraux à Paris, en l'abſence du Roi, 1462; celui-ci commandoit encore à Paris en 1465.

CHARLES DE CULANT, inſtitué en 1464.

CHARLES D'ARTOIS, Comte d'Eu, fait Gouverneur de Paris en 1465, mourut en 1472.

JOACHIM ROUAULT, ſieur de Gamaches, Maréchal de

France, défendit Paris en 1465, & pour cela en fut fait Gouverneur.

ANDRE DE LAVAL, Seigneur de Lohéac & de Retz, Maréchal & Amiral de France, fut fait Lieutenant-général à Paris & dans l'Iſle de France, en 1496.

ANTOINE DE CHABANNES *, Comte de Dammartin, Grand Panetier de France, Général d'armée, & depuis Grand-Maitre de France, & Gouverneur de Paris, environ l'an 1475.

---

* Sa vie a été écrite par le ſieur du Pleſſis, Gentilhomme Bourguignon, dédiée a Louis XIII. & imprimée en 1617; & comme on ne trouve plus ce Livre, extrait des Hiſtoriens contemporains, & que nous avons le bonheur d'en avoir un exemplaire, nous nous propoſons de donner un précis des traits généraux & quelquefois de particuliers qui caractériſent ce Gouverneur, auſſi illuſtre par ſa haute naiſſance, que par l'importance de ſes ſervices, auſſi variés, auſſi multipliés & eſſentiels qu'il s'eſt préſenté de circonſtances & d'occurences pour les appliquer.

Le ſieur du Pleſſis dit en commençant, & le dit avec tout le monde, que la maiſon *de Chabannes* eſt une des plus grandes & des plus anciennes de ce Royaume, *& a toujours été des plus puiſſantes & élevées de Guyenne.* Le ſieur du Tillet, en ſes Mémoires, continue du Pleſſis, remarque une *Alix de Montfort*, fille aînée de *Gui de Montfort*, Comte de Bigorre, laquelle épouſa un ſieur *de Chabannes*, duquel elle eut *Eſchinat* & *Jourdain de Chabannes*, & deux filles; *Jourdain* mourut le premier, & après *Eſchinat de Chabannes*, Comte de Bigorre, de part ſa mère, mourut auſſi ſans enfans. *M. du Tillet, Recueil des Rois de France, Montfort, Lamaury, pag.* 71.

Trois frères ſeuls débris de deux branches de la maiſon *de Chabannes*, éteintes en filles, parurent ſur le théâtre de la gloire & de l'utilité nationale au commencement du quinzième ſiècle; *Etienne*, Capitaine de Gendarmes, tué au combat de Crévan, en 1423. Sa Compagnie de Gendarmes donnée à ſon frère *Jacques de Chabannes*, & le conduiſit à l'état de Général d'armée & de Grand-Maître de France; ce fut le *Vainqueur de Talbot*, la gloire de l'Angleterre & le fléau de la France.

Antoine de Chabannes, objet du préſent article, troiſième frère, commença ſes premières armes à l'âge de treize ans. Il ſe trouva en 1424 à la bataille de Verneuil, *monté ſur un courſier que le ſieur de Ventadour, ſon pareil, lui avoit prêté.* L'armée Françoiſe fut miſe en déroute; mais il ne voulut pas ſuivre la retraite; *il s'en trouva qui voulurent le blaſmer de ne s'être pas ſauvé, comme il auroit pu pluſieurs fois; tout beau, Meſſieurs*, dit-il, *je crois bien ce que vous dites, mais je ne voudrois pour rien du mond*

CHARLES, Sire *de Gaucour*, Grand Chambellan de France, pourvu du Gouvernement de Paris par Lettres

---

l'avoir faict ; ceux de qui j'ay l'honneur de porter le nom, ne ſçavoient pas fuir : c'eſt choſe que je ne veux pas apprendre ni commencer ma vie par-là.

Il continua toutes les guerres de Charles VII avec le même caractère de courage héroïque, & épouſa, le 10 ſeptembre 1439, *Marguerite de Nanteuil*, Comteſſe de Dammartin.

Le Roi Charles VII lui diſoit un jour que les Anglois & les Bourguignons l'appelloient Capitaine des écorcheurs. *Sire*, répondit-il, *ſi j'ai écorché vos ennemis, leurs peaux vous feront plus de profit qu'à moi ; je n'en écorchis jamais d'autres.* Il eſt fait Grand-Pannetier de France.

De vives tracaſſeries de Cour, entre le Roi & M. le Dauphin, depuis Louis XI, l'obligèrent à ſe retirer chez lui. Les calomnies du Dauphin contre *Chabannes*, furent atroces & ſans ménagement auprès du Roi, qui connoiſſoit le principe d'où elles partoient ; ce Prince s'emporta un jour juſqu'à lui dire devant le Roi : *Sauve l'honneur du Roi, vous avez menti ;* à quoi *Chabannes* répondit, *Monſeigneur, votre qualité de Fils de Roi m'oſte le moyen de vous répondre, ce que je pourrois faire, mais s'il vous plaiſt, faire venir en la préſence du Roi mon Souverain Seigneur, quelque Gentilhomme des vôtres qui veuille maintenir cette parole, je lui feray confeſſer de ſa perſonne à la mienne, mon innocence ſur ce fait.* Le Roi ſe fâcha fort contre M. le Dauphin, & le bannit en Dauphiné.

Quelque tems après, le Roi Charles VII tomba malade de la maladie dont il mourut ; il manda *Chabannes* à la Cour, qui y arriva deux jours avant ſa mort, & étant devant lui, il lui dit : *Sire, comme vous portez vous ?* *Très-piteuſement, Comte*, dit le Roi. Le Comte lui repliqua : *Sire, je vous ſupplie très-humblement de manger & de n'avoir défiance de perſonne ;* (car il y avoit huit jours qu'il ne mangeoit pas) *que s'il y a quelqu'un que vous ſoupçonniez, il lui faut faire ſon procès, & le faire tirer à quatre chevaux.* Le Roi dit, *je remets la vengeance de ma mort à Dieu.* Lors *Chabannes* le ſupplie encore de manger ; *bien*, dit le Roi, *pourvu que ce ſoit vous-même qui m'alliez quérir un coulix. & le voyez faire devant vous :* ce qu'il fit, & le porta au Roi, lui diſant, *Sire, s'il vous plaiſt, vous en gouſterez ; je prens ſur ma vie qu'il n'y a choſe qui ne ſoit bonne.* Le Roi lui dit, *Comte, je ne me méfie pas de vous* : mais lorſqu'il en voulut prendre, les conduits étoient ſi retirés, qu'il n'en put avaler. Ce que voyant, il dit : *Ah ! Comte de Damp-Martin, vous perdez la plus belle roſe de votre chapeau ; après ma mort, vous aurez bien des affaires ; je vous prie d'aſſiſter & bien ſervir le petit Seigneur, mon fils, en ce que vous pourrez*, entendant le Duc Charles, lequel fut depuis le Duc de Guyenne ; & ayant dit ces paroles, il mourut.

Le reſte des événemens de la vie d'*Antoine de Chabannes*, eſt connu par les divers monumens du règne de Louis XI, (Mémoire de Commines)

du 21 juin 1472, étoit Gouverneur de Paris en 1474, mourut en 1481.

JEAN ALARDEL, Evêque de Marſeille, fait Lieutenant-général pour le Roi à Paris, le 16 janvier 1481.

JEAN CHAUVIN, pourvu du Gouvernement de Paris, vacant par le décès du Sire *de Gaucour*, janvier 1482.

LOUIS, *Duc d'Orléans*, fait Gouverneur de Paris par Lettres du 9 octobre 1483.

LOUIS DE LAVAL, Seigneur de Châtillon, mort en 1489.

ANDRÉ, *Cardinal d'Eſpinay*, étoit Gouverneur de Paris ſous Charles VIII; ſelon Aubri, *Hiſt. des Cardin. pag. 563.*

Le Comte de Dammartin, Lieutenant-Général, 1486.

GILBERT DE BOURBON, Comte *de Montpenſier*, DAUPHIN d'Auvergne, fait Gouverneur de Paris & de l'Iſle de France, par Lettres du 9 décembre 1493, & par autres du 19 juin 1494.

CHARLES D'AMBOISE, Seigneur *de Chaumont*, ſubſtitué dans le Gouvernement au Comte de Montpenſier, demeuré Viceroi de Sicile, 3 février 1495.

GUILLAUME DE POITIERS, Marquis *de Rotrou*, Seigneur de Clérieu, Gouverneur & Lieutenant-général de Paris & Iſle de France; Lettres des 2 & 4 juin 1496, l'étoit encore en 1502.

CHARLES *ou* LOUIS DE JOYEUSE, Seigneur de Borhéon, Comte de Grandpré, Chambellan des Rois Louis XI, Charles VIII & Louis XII; Lieutenant au Gouvernement de Paris & Iſle de France, par Lettres des 18 février 1514, l'étoit en 1517.

JACQUES DE TINTEVILLE, ſieur des Chenets, Lieutenant-général au Gouvernement, en l'abſence du Duc de Vendôme, 1516; reçu le 16 janvier 1516, eut encore la même qualité par autres Lettres du 8 mars 1519.

FRANÇOIS DE BOURBON, *Comte de Saint-Paul*, frère du

---

qui, après la diſgrace qu'il lui fit eſſuyer, le nomma Grand-Maître de France, Général de ſes armées, ſon Ambaſſadeur en différentes Cours, Chevalier de ſon Ordre, avec la qualification de *Couſin*, (renouvellé par *Louis XV*, & Brevet) dont jouit encore la maiſon *de Chabannes*; enfin Gouverneur de Paris, où il mourut âgé de 97 ans.

Duc de Vendôme, fait Gouverneur de Paris & Iſle de France, par Lettres du 16 décembre 1518 ; reçu au Parlement le 4 avril ſuivant. Lui & le ſieur *des Chenets*, faits Lieutenans-généraux au Gouvernement de Paris, en l'abſence du Duc de Vendôme, par Lettres du 8 mars 1519. Le Comte de Saint-Paul, Gouverneur de Paris, 1519 & 1522.

CHARLES DE BOURBON, Duc de Vendôme, devenu Duc de Bourbon, fut chargé de commander à Paris en l'abſence du Comte de Saint-Paul, par Lettres du 24 octobre 1523.

CLAUDE DE LAVAL *Bois Dauphin*, ſieur de Teligni, Maître-d'Hôtel du Dauphin, fils de François I, Gouverneur de Paris.

PIERRE FILHOTI, Archevêque d'Aix, Lieutenant-général, 1522.

MICHEL ANTOINE, Marquis *de Saluces*, étoit Gouverneur de Paris en 1526 ; il l'étoit encore en 1528. Lettres du 11 décembre de la même année.

JEAN DE LA BARRE, Comte d'Eſtampes, Prévôt de Paris, fait Lieutenant-général en l'abſence du Marquis de Saluces, par Lettres du 17 juin 1526, & puis Gouverneur après le décès du Marquis, par Lettres du 11 décemb. 1528 ; il l'étoit encore en 1530, & mourut en 1534.

ANTOINE DE LA ROCHEFOUCAULT, Seigneur de Barbezieux, en faveur de qui le Gouvernement de l'Iſle de France fut réuni à celui de Paris, & il fut pourvu de l'un & de l'autre après le décès de *Jean de la Barre*, par Lettres du 12 mars 1534.

JEAN SANGUIN, Seigneur d'Angervilliers, frère du Cardinal de Meudon, & oncle de la Ducheſſe d'Eſtampes, préſenta ſes Lettres de Lieutenant au Gouvernement de Paris, à l'Hôtel-de-Ville, le 26 mars 1534, & elles furent refuſées.

JEAN DU BELLAY, Cardinal, Evêque de Paris, fait Lieutenant-général de Paris & Iſle de France, par Lettres du 21 juillet 1536, fut maintenu depuis à précéder le ſieur de *la Rochepot*, Gouverneur, comme Cardinal, & non comme Evêque.

FRANÇOIS DE MONTMORENCI, ſieur de *la Rochepot*, Gouverneur de Paris & de l'Iſle de France, 1538, confirmé dans l'une & l'autre charge, le 12 avril 1547.

ANTOINE SANGUIN, Cardinal *de Meudon*, Archevêque de Toulouſe, fait Lieutenant-général à Paris, par Lettres du 16 avril, après Pâques, 1544, & reçu au Parlement le

20; fait Lieutenant-général à Paris & de l'Iſle de France, par Lettres du 7 ſeptembre 1544.

CHARLES, *Cardinal de Bourbon*, Archevêque de Rouen, Lieutenant-général à Paris & Iſle de France. Lettres de l'an 1551, & autres du 24 juillet 1557.

GASPARD DE COLIGNY, après la mort de *la Rochepot*, ſon couſin, fut fait Lieutenant-général au Gouvernement de Paris & de l'Iſle de France, à cauſe du bas âge de *François de Montmorenci*, frère du défunt, & depuis Maréchal de France, à qui le Gouvernement avoit été promis. Lettres du 9 ſeptembre 1551.

FRANÇOIS DE MONTMORENCI, depuis Duc & Pair & Maréchal de France, ſuccéda l'an 1556, à *Gaſpard de Coligny* dans le Gouvernement. Il l'avoit encore en 1563 & 1570. Il mourut en 1580.

CHARLES DE BOURBON, Prince *de la Roche-ſur-Yon*, Lieutenant-général à Paris. Lettres du 14 août 1557. Autres du 14 octobre 1561, & du 13 mars 1561, Gouverneur de Paris & de l'Iſle de France. Lettres du premier décembre 1561.

CHARLES DE MONTMORENCI, ſieur de Dainville, Lieutenant à Paris & dans l'Iſle de France, 1562.

CHARLES DE COSSÉ, Comte *de Briſſac*, Maréchal de France, fait Lieutenant-général à Paris, en l'abſence du Maréchal *de Montmorenci*, le 31 mai 1562, & le 5 août 1562.

ARTUR DE COSSÉ, Comte *de Secondigny*, Maréchal de France, Gouverneur de Paris, ſes Lettres enregiſtrées, 1562.

CHRISTOPHE DES URSINS, ſieur de la Chapelle, fait Lieutenant-général au Gouvernement de Paris & Iſle de France, en l'abſence de *François de Montmorenci*, Maréchal, 15 janvier 1562; l'étoit encore en 1564.

CHARLES DE MONTMORENCI, Chevalier, ſieur de Méru, fait Lieutenant-général à Paris & Iſle de France, dans l'abſence du Maréchal de Montmorenci, 19 mars 1562; l'étoit encore en 1564.

CHRISTOPHE JUVENAL DES URSINS, Marquis de Trainel, fait Lieutenant au Gouvernement de Paris & Iſle de France, par Lettres du 15 janvier 1563.

JEAN BLOSSET, Baron de Torci, Lieutenant-général à Paris. Lettres du 16 août 1577.

RENÉ DE VILLEQUIER, Baron de Clervaux, Chevalier

des Ordres du Roi, Gouverneur de Paris & Isle de France, 29 novembre 1579; l'étoit en 1580. Il mourut en 1590.

TRISTAN DE ROSTAING, Lieutenant-général, 1582.

ARTUR DE LA FONTAINE, Seigneur d'Ognon, Fontaine & Bastinal, Chevalier de l'Ordre, Grand-Maître des cérémonies de France, Lieutenant-général de Paris & Isle de France, Ambassadeur extraordinaire de Charles IX, & Henri III en Turquie. Sa fille *Jeanne de la Fontaine* épousa, par contrat du 23 avril 1583, Charles *de Broilli*, Seigneur de Balagni.

FRANÇOIS D'O, Seigneur de Fresnes & Maillebois, Chevalier des Ordres, depuis Sur-intendant des Finances, gendre de Villequier, fut fait Gouverneur de Paris & Isle de France, le 2 janvier 1586, à condition de survivance. Autres Lettres du 14 juin 1586; autres en 1587. Il mourut en 1594.

*Le Duc d'*AUMALE fait Gouverneur de Paris, pour la Ligue, 1588, 1589.

Le Seigneur DE MAINEVILLE, Gouverneur de Paris, pour la Ligue, 1589, tué à la bataille de Senlis, la même année.

Le Seigneur DE BALAGNY, Gouverneur de Paris, pour la Ligue, 1589.

CHARLES EMANUEL *de Savoie*, Duc *de Nemours*, Gouverneur de Paris, pour la Ligue, 1590.

CHRETIEN DE SAVIGNY, Seigneur de Rosne, fait Gouverneur de Paris & Isle de France, pour la Ligue, 1590.

FRANÇOIS DE FAUDOUAS D'AVERTON, Comte de Belin, Gouverneur de Paris, 1591.

CHARLES DE COSSÉ, Comte *de Brissac*, depuis Maréchal de France, Gouverneur de Paris, 1593.

FRANÇOIS, Marquis d'O, Seigneur de Fresnes, Gouverneur, mourut en 1594. Après cela, le Roi Henri IV sépara le Gouvernement de Paris d'avec celui de l'Isle de France. Il retint celui-là pour lui, & donna l'autre à Antoine d'Estrées, Chevalier de ses Ordres, à qui il ne donna depuis que la Lieutenance au Gouvernement de Paris. Lettres du 19 juillet 1596.

FRANÇOIS DE BOURBON, Prince DE CONTI, Lieutenant général au Gouvernement de Paris, 17 mai 1595. Il mourut en 1614.

CLAUDE DE L'ISLE-MARIVAUX, Lieutenant-général, 1595.

FRANÇOIS DE LA GRANGE, ſieur de Montigny, Maréchal de France, Lieutenant-général, 1598. Brevet de réſerve du Gouvernement de Paris pour le même, du 10 novembre 1599. Dans des Lettres du 2 juin 1600, il eſt pourvu de la Lieutenance au Gouvernement de Paris, attendu le grand âge d'*Antoine d'Eſtrées*. Il étoit Gouverneur en 1602, & en janvier 1606.

CHARLES DUPLESSIS, ſieur de Liancour, Marquis de Guercheville, Chevalier des Ordres, Lieutenant-général ſur la démiſſion de *Montigny*, 8 mai 1607; l'étoit en 1608; Gouverneur, en 1610. Il mourut en 1620.

Le premier Ecuyer, Gouverneur de Paris, conduit la Reine-mère ſe retirant à Blois, 1617.

Le Connétable DE LUYNES, Gouverneur de Paris, 1617, & Lieutenant-général en l'Iſle de France, au lieu du Duc de Mayenne, 1618.

HERCULE DE ROHAN, Duc de Montbazon, Gouverneur de Paris, 12 novemb. 1620; l'étoit en 1621; ſe démit en 1649.

Le Comte DE SOISSONS, laiſſé à Paris pour y commander en l'abſence du Roi, 1626.

GASTON-JEAN-BAPTISTE DE FRANCE, Duc d'Orléans, commis pour commander à Paris en l'abſence du Roi, 1630.

LOUIS DE BOURBON, Comte de Soiſſons, commis pour commander dans Paris, en l'abſence du Roi, le 11 mars 1631, & 3 décembre 1631.

Pouvoir donné au Cardinal DE RICHELIEU, pour commander à Paris & dans l'Iſle de France, pendant l'abſence du Roi, 1635.

TIMOLEON D'EPINAY, Seigneur de Saint-Luc, Maréchal de France, Lieutenant-général, en préſence & en l'abſence du Roi, tant que ſeroit abſent le Duc *de Montbaſon*. Lettres du 16 août 1636.

La Reine ANNE D'AUTRICHE, Gouvernante de Paris. Lettres du 1 ſeptembre 1636.

Pouvoir au Duc d'ORLEANS, pour commander à Paris, 1636.

Pareil au Prince DE CONDÉ, du 26 janvier 1642.

FRANÇOIS DE L'HOPITAL, ſieur du Hallier, Maréchal de France, pourvu du Gouvernement de Paris, ſur la démiſſion du Duc *de Montbaſon*, 23 mai 1649.

Le Duc DE BEAUFORT prend poſſeſſion du Gouvernement de Paris à l'Hôtel-de-Ville, le 17 août 1652.

AMBROISE, Duc *de Bournonville*, Chevalier d'honneur

de la Reine, fait Gouverneur de Paris, en ſurvivance du Maréchal *de l'Hopital*, 16 janvier 1657; reçu le 9 juin ſuivant.

ANTOINE D AUMONT *de Rochebaron*, Maréchal de France, fait Gouverneur de Paris, ſur la démiſſion du Duc *de Bournonville*, 2 mai 1662.

GABRIEL DE ROCHECHOUART, Duc *de Mortemart*, pourvu le 18 janvier 1669, vacant par le décès du Maréchal d'*Aumont*.

CHARLES, Duc *de Crequi*, pourvu du même Gouvernement après la mort du Duc *de Mortemart*, 5 février 1676.

LEON POTIER, Duc *de Gévres*, fait Gouverneur de Paris, le 13 février 1687, après le décès du Duc *de Crequi*.

BERNARD-FRANÇOIS POTIER, Duc *de Trémes*, pourvu du Gouvernement après le décès du Duc *de Gévres*, le 10 décembre 1704.

BENIGNE LE RAGOIS *de Bretonvilliers*, pourvu de la charge de Lieutenant-général au Gouvernement de Paris, vacante par le décès de *Jean-Baptiſte le Ragois de Bretonvilliers de Saint-Dié*. Ledit Benigne âgé ſeulement de 19 ans. Lettres du 15 décembre 1712.

Le Gouvernement de Paris continué au Duc *de Trémes*, par Lettres du 14 mai 1714, & du 3 ſeptembre 1717.

FRANÇOIS-JOACHIM-BERNARD POTIER, Duc *de Gévres*, Gouverneur de Paris, en 1722.

PIERRE-JACQUES ROUSSEAU DE CHAMOI, pourvu de la charge de Lieutenant-général au Gouvernement de Paris, par Lettres du 30 mars 1746.

MARIE-CHARLES LOUIS D'ALBERT, Duc *de Chevreuſe*, Gouverneur de Paris, par Lettres du 22 ſeptembre 1757, & reçu le 31 décembre 1757.

JEAN-PAUL-TIMOLEON DE COSSÉ, Duc *de Briſſac*, Pair, Maréchal & Grand-Pannetier de France, Chevalier des Ordres du Roi, nommé Gouverneur & Lieutenant-général de la Ville, Prévôté & Vicomté de Paris, le 21 octobre 1771, & reçu au Parlement & à la Ville le 30 décembre ſuivant.

LOUIS-HERCULES-TIMOLEON DE COSSÉ-BRISSAC, Duc de Coſſé, Pair de France, Maréchal des Camps & Armées du Roi, Capitaine-Colonel en ſurvivance des Cent-Suiſſes, reçu Gouverneur de Paris en février 1775, & Chevalier des Ordres en 1776.

Outre le Gouvernement Militaire & général de Paris, il y a des Gouvernemens Militaires particuliers, qui ſont ceux des Maiſons Royales; ſavoir: l'*Arſenal*, *la Baſtille*, *Blois*,

Chambor, *Compiegne*, *Choiſy-le-Roi*, *Fontainebleau*, *le Louvre*, *la Muette*, *Madrid & bois de Boulogne*, *Meudon*, *Bellevue & dépendances*, *Monceaux*, *le Palais de Luxembourg*, *le Palais des Tuileries*, *Saint-Germain-en-Laye*, *Saint-Hubert*, *Verſailles*, *Marly & dépendances*, *Vincennes*, *Hôtel-Royal des Invalides*, *Hôtel de l'Ecole-Royale-Militaire*. Voy. *chacun de ces mots.*

A l'égard de la ſûreté de Paris & de la manutention du bon ordre, le ſoin en eſt confié à la Compagnie du Guet. *Voy.* GUET DE PARIS. La Compagnie des Gardes des Quais eſt chargée ſpécialement de faire exécuter les Ordonnances du Bureau de la Ville.

GRAINIERS. Ce ſont ceux qui ont le droit de vendre en détail & à petites meſures, toute ſorte de grains, graines, légumes & fourrages. Leurs ſtatuts ſont de 1604. Ils ont auſſi le droit de faire venir de 20 lieues à la ronde, même des Pays étrangers, tant par eau que par terre, toute ſorte de marchandiſes concernant leur état. L'apprentiſſage coûte 30 liv. & la maîtriſe 500.

GRAND-CONSEIL. (*le*) *Voy. Tom. II, pag. 545.*

GRAND-PRÉAU. *Voy.* JARDIN-ROYAL.

GRAND-PRIEURÉ *de France.* Il conſiſte en un grand enclos dans la ville de Paris, appellé *le Temple*, dans lequel eſt l'Hôtel Prieural, une Egliſe Conventuelle, deſſervie par ſix Religieux de l'Ordre, avec toute Juſtice, haute, moyenne & baſſe dans cet enclos: en pluſieurs maiſons dans la ville de Paris, en cens & rentes, tant dans la Ville qu'aux environs, & en pluſieurs petits Domaines *. Ce Grand-Prieuré, avec toutes ſes dépendances, vaut 55 ou 60000 liv. de rente, ſur quoi il y a pour 20000 liv. ou environ de charges. M. le Prince *de Conti*, dernier Grand-Prieur, qui avoit ſuccédé au Chevalier d'*Orléans*, mort le 2 août 1748, vient de laiſſer ce Bénéfice vacant, par ſon décès arrivé à la fin de juillet 1776. Monſeigneur le Duc d'Angoûlême, né le 6

* Il y a dans le Grand Prieuré de France 36 Commanderies pour les Chevaliers, & 10 pour les Servans, outre la Commanderie-Magiſtrale que le Grand-Maître de l'Ordre tient par ſes mains: on la donne à un Chevalier ſous la redevance d'une penſion.

août 1775, & fils de *Charles-Philippe de France*, *Comte d'Artois*, frère de S. M. Louis XVI, lui a ſuccédé dans ce Grand-Prieuré.

GRANGE-AUX-MERCIERS, (*la*) eſt au bout de la rue de Berci, au-deſſus de la maiſon de M. Pajot-d'Ons-en-Bray. Cette Grange-aux-Merciers eſt une maiſon célèbre dans notre Hiſtoire, par les aſſemblées qui s'y tinrent ſous Charles VI, pour tâcher de rendre le calme à l'Etat; & par celles qui s'y firent ſous Louis XI, pendant la guerre du bien public. Cèt hôtel fut adjugé par décret en 1385, à *Pierre de Giac*, Chancelier de France, & il appartint enſuite à *Jean*, Duc de Berry.

GRANGE-AUX-QUEUX. *Voy.* BICÈTRE.

GRANGE-BATELIERE. (*la*) Nom d'une maiſon que portent auſſi deux rues & un cul-de-ſac, qui forment un double retour d'équerre, à l'extrêmité de la rue de Richelieu. L'Abbé le Beuf dit que dans l'étendue du territoire qui appartenoit à l'Evêque, il y avoit un pré de 30 arpens au moins, appellé les *Joûtes*, à cauſe des exercices qui s'y faiſoient; qu'il y avoit auſſi une quantité de terres labourables, dont les grains étoient portés à la Grange-Batelière, qu'il nomme *Grangia Prœliata*, Grange Bataillere, par rapport aux joûtes & aux exercices militaires; enfin, il ajoute que c'eſt ce même lieu qui eſt appellé *Tudella*, dans un diplôme de Louis-le-Débonnaire, de l'an 820. *Voy.* le ſentiment de M. *Jaillot* dans ſes *Recherches ſur Paris*, *quart. Montmartre*, *pag.* 25.

GRANGE-DU-MILIEU. (*la*) Château ſitué au-deſſus de la montagne d'Hierre, du côté du nord-eſt, ainſi nommé peut-être parce qu'il ſe trouve au milieu d'un bois. Ce n'étoit originairement qu'une Ferme. Vers l'an 1621, Louis XIII y fit faire quelques bâtimens pour un relais de chaſſe, ce qui lui fit donner le nom de la Grange-le-Roi. Cette maiſon eſt devenue magnifique. Elle a appartenu à M. *le Camus*, Lieutenant-Civil, & premier Préſident de la Cour des Aydes, dont les héritiers l'ont vendue à M. *Gaudion*, Garde du Tréſor-Royal. Elle n'eſt qu'à une demi-lieue du Château de Gros-bois. En 1705, on a diſtrait la haute, moyenne & baſſe-Juſtice, & tous droits de la ſeigneurie d'Hierre, pour

les unir à la ſeigneurie de la Grange-du-Milieu, pour relever du Roi, à cauſe de ſon Château & Comté de Corbeil.

GRANGE-LE-ROI. (*la*) *Voy.* GRANCE-NEVELON. (*la*)

GRANGE-NEVELON, (*la*) *autrement la* GRANGE-LE-ROI. Paroiſſe ſituée au ſeptentrion de Coubert, à une demi-lieue ou environ de diſtance, & à diſtance égale de Griſy, avec leſquels ce lieu forme un triangle. Il eſt éloigné de Paris de ſept lieues; c'eſt un pays de bois & de bocages peu habité. Il n'y a que ſix ou ſept habitans qui compoſent cette Paroiſſe, & qui ſont tous du Château, comme le Fermier, le Jardinier, quelques Scieurs de planches ou Bucherons.

Il y a néanmoins une Egliſe ou Chapelle particulière pour ce petit troupeau. Elle eſt ſur les bords du parc à l'extérieur, vers le nord, d'une conſtruction peu ancienne, ſous le titre de S. Jacques le Majeur. La Fabrique n'a aucun revenu. Le revenu de la Cure eſt de cent écus ou environ.

Le Curé eſt gros-Décimateur. M. l'Archevêque confère de plein droit.

Le nom de *Nevelon* ou *Nivelon* paroît venir d'un fameux Changeur, Bourgeois de Paris, qui vivoit en 1319, & qui très-probablement avoit acheté ou hérité de cette terre.

Le nom de la Grange-Nivelon ceſſa vers la fin du XVIe. ſiècle, lorſque *Jacques le Roi*, Tréſorier de l'Epargne, fut devenu Seigneur de cette terre. Depuis, *Thomas le Lievre*, Préſident au Grand-Conſeil, poſſéda cette terre en 1658; & après lui, *Armand-Joſeph le Lievre*, ſon fils. Elle a été érigée en Marquiſat.

Le Château a été un des plus beaux de la Brie. Il eſt revêtu de quatre pavillons, entouré de doubles foſſés pleins d'eau, avec pont-levis. On y a vu autrefois une très-belle Chapelle voûtée, ornée de peintures, & ſupportée par quatre colonnes de marbre. M. le Marquis *le Lievre d'Arquien* en eſt Seigneur.

GRATIEN. (*Saint*) Village ſitué à trois lieues & demie de Paris, ſur le bord de la route de Saint-Denis à Pontoiſe, & au-deſſus d'Epinay-ſur-Seine.

Le Château bâti à l'antique, n'eſt pas bien conſidérable; mais il eſt remarquable par la beauté de ſa ſituation dans un pays délicieux, & parce qu'il a ſervi de retraite au Maréchal

de Catinat. Ce grand Capitaine en a fait ſes plus cheres délices ſur la fin de ſes jours; & à l'exemple des anciens Romains qui venoient dans leurs maiſons de campagne, cultiver leurs jardins, pour ſe délaſſer de leurs glorieuſes fatigues, il ſe donnoit lui-même le ſoin d'élever & de cultiver un eſpalier, qu'il avoit planté dans ce beau lieu. C'eſt ce qui a fourni l'occaſion à M. *de Varenne*, frère du P. Bernard, Théatin, connu par différens Ouvrages, de compoſer une Idylle, dont voici le commencement:

Jeunes plantes, croiſſez à loiſir,
Fleuriſſez ſous d'heureux auſpices;
D'un Héros inſenſible à tout autre plaiſir,
Vous devez être les délices, &c.

Le Maréchal *de Catinat* mourut à Saint-Gratien, le 22 février 1712, & fut inhumé dans une Chapelle de la Paroiſſe, où l'on voit ſon mauſolée.

Cette terre a paſſé enſuite à *Pierre de Catinat*, Conſeiller au Parlement, neveu du Maréchal. Il mourut en 1742. Il a eu de ſon mariage avec *Marie Fraguier*, deux filles, qui ont hérité de ſa terre. L'une des deux a été mariée à M. *de la Moignon-Morvault.*

L'Egliſe eſt un petit édifice bas & défiguré par les fréquentes réparations. La Cure eſt à la préſentation de l'Abbé du Bec, duquel dépend le Prieuré de Conflans.

Le pays eſt délicieux; il y a de tout, bled, vignes en abondance, & un étang ſpacieux.

GRAVEURS *en bois.* Artiſtes ainſi nommés de la matière ſur laquelle ils travaillent, qui eſt ordinairement du bois de poirier ou de buis.

La Gravure en bois eſt beaucoup plus ancienne que celle en cuivre; mais moins brillante & moins délicate que cette dernière: on n'en fait guère uſage aujourd'hui que pour quelques vignettes ou fleurons dont on ſe ſert pour ornemens dans les ouvrages d'impreſſion *.

* Le ſieur *Papillon* eſt un des plus célèbres Graveurs en bois dans les genres les plus précieux & les plus délicats. Les vignettes, les armoiries, les payſages & les portraits qui ont été exécutés par cet habile Artiſte, ſont regardés, à juſte titre, comme des chefs-d'œuvre de l'Art. On peut voir ſon ouvrage en 3 vol. *in-8°.*

On ſe ſert encore beaucoup de la Gravure en bois pour ces eſpèces de tapiſſerie de papier qu'impriment & vendent les Marchands Papetiers, Dominotiers, & pour faire ce qu'on nomme les enſeignes de Maîtres, c'eſt-à-dire, ces billets imprimés & ornés de quelques Gravures, où ils mettent leur demeure, & le détail des ouvrages qu'ils font & vendent.

GRAVEURS *en Métaux*. Artiſtes qui imitent les objets viſibles, ſoit en creux ou en relief, ſur les pierres fines & communes, l'or, l'argent, le cuivre, l'étain, le fer & l'acier, &c. à l'eau forte ou au burin.

Au commencement du ſiècle dernier, on ne connoiſſoit de Graveurs en métaux que ceux qui étoient employés en l'Hôtel des Monnoies, à graver les matrices & quarrés d'acier, pour la fabrique des eſpèces, médailles & jettons.

Le talent de graver l'or & l'argent étoit autrefois dépendant de l'Orfévrerie, comme celui de tailler les pierres précieuſes, dépendoit de la Jouaillerie; mais les Compagnons convinrent en 1623, de préſenter Requête, pour obtenir des ſtatuts, & ſe faire ériger en Communauté, Maîtriſe & Jurande. Ils furent renvoyés par Lettres-patentes du Roi en 1629, en la Cour des Monnoies, pour y voir & examiner les ſtatuts par eux préſentés, qui y furent approuvés ſous le bon plaiſir du Roi, & qui ont été depuis homologués par de nouvelles Lettres-patentes regiſtrées en ladite Cour des Monnoies, ſa Juriſdiction privative, le 12 août 1632.

Aucun Maître ne peut prendre plus d'un Apprentif, ni pour moins de 6 ans, & le brevet doit être regiſtré au Greffe des Monnoies.

Nul autre que leſdits Maîtres ne peut tenir aucun poinçon, ſervant à faire lettre de l'alphabet, ni aucune fleur-de-lys, couronne ou écuſſon, pour obvier aux abus & malverſations.

Par Arrêt ſur Requête de la Cour des Monnoies, du 6 juin 1622, ils ont obtenu qu'ils auroient chacun un poinçon pour marquer leur ouvrage, à la charge de faire inculquer leſdits poinçons ſur une table de cuivre, dépoſée à cet effet au Greffe de ladite Cour. Cette Communauté fait Corps avec les Lapidaires.

GRAVEURS *en Taille douce*. Ce ſont ceux qui gravent l'hiſtoire, la figure, le payſage, & l'ornement ſur des planches de cuivre, préparées à cet effet. Ils ne forment

aucun Corps de Communauté, & ſont mis en cette Capitale au rang des Arts Libéraux. Les ſieurs *Audran*, *Beauvarlet*, *Cars*, *Cathelin*, *Chauffart*, *Cochin*, *Drevet*, *Fiquet*, *Flipart*, *le Bas*, *le Clerc*, *le Mire*, *l'Empereur*, *Litret*, *Longueil*, *Maſſard*, *Surugue*, *Wille*, &c. méritent d'être nommés ici comme immortaliſés par des ouvrages qui doivent ſervir de modèles à la poſtérité.

GRAVIGNY. Petit Hameau de la Paroiſſe de Longjumeau, qu'on dit compoſé ſeulement de quatre maiſons. Il eſt nommé dans le rôle de Philippe-Auguſte, comme relevant de Montlhery; ainſi on ne ſauroit douter de ſon ancienneté.

GRAVOIS étoit dès le XIIIe. ſiècle, une Ferme dans laquelle Milon de Corbeil, Chanoine de Paris, avoit fait des acquiſitions. Les Minimes de Vincennes y ont un fief & des cenſives, qu'ils croient avoir été donnés autrefois aux Grammontins, leurs Prédéceſſeurs. L'Hiſtorien de Corbeil le dit être de la Paroiſſe de Saint-Germain de cette Ville.

GREFFIERS *. L'Office de *Protonotaire-Greffier en Chef Civil au Parlement* de Paris fut rétabli par un Edit du Roi de 1716. La finance en fut réglée à 234000 liv. & les appointemens à 18000 liv. par an, aux mêmes fonctions, honneurs, rang, ſéance & prérogatives dont les anciens Greffiers en Chef ont joui, & nommément aux privilèges de Nobleſſe, droit d'Indult & de *Committimus*.

Outre ce Greffier en Chef, il y a un Greffier en Chef au Criminel, un Greffier des préſentations, un des affirmations de voyages, trois Greffiers Plumitifs de la Grand'-Chambre, un Greffier garde-ſacs de la Grand'Chambre,

* Les Greffiers étoient les premiers Officiers des Magiſtrats Romains, qui les menoient à leur ſuite pour enregiſtrer les Loix & les Actes. Ils étoient diviſés en Décuries, leurs Charges étoient venales, & ils étoient diſtingués les uns des autres, chacun par une épithète qui marquoit à quel Magiſtrat il étoit attaché. *Scriba Quæſtorius*; le Greffier du Queſteur: *Scriba Ædilitius*; le Greffier de l'Edile, &c. Comme cette Charge n'étoit ordinairement exercée que par des hommes libres, elle étoit aſſez honorable chez les Romains: elle l'étoit beaucoup moins chez les Grecs, excepté en Macédoine & à Syracuſe.

deux Greffiers garde-ſacs des Enquêtes, deux Greffiers Plumitifs au Criminel, un Greffier garde-ſacs au petit Criminel, un Greffier des préſentations au petit Criminel, des Greffiers pour les Chambres des Enquêtes & des Requêtes.

Les Greffiers en Chef portent la robe rouge avec l'épitoge. Le Greffier Criminel porte la robe rouge.

Par Edit du Roi de 1717, le Greffier en Chef du grand-Conſeil acquiert la Nobleſſe pour lui, ſa veuve, ſes enfans & deſcendans, tant mâles que femelles, nés & à naître en légitime mariage, pourvu qu'il ait ſervi vingt ans, ou qu'il décéde revêtu de ſon Office. Son habit de cérémonie eſt de ſatin noir.

Il y a deux Greffiers en Chef à la Chambre des Comptes. L'habit de cérémonie eſt de damas noir. *Voy. Tom. II, pag 174.*

Il y a quatre Greffiers en Chef à la Cour des Aides, ſervant par quartier. Leur habit de cérémonie eſt la robe d'écarlate. *Voy. Tom. I, pag. 497.*

Un Greffier en Chef en la Cour des Monnoies. Il eſt toujours de ſervice. L'habit de cérémonie, taffetas noir.

Au *Châtelet*, les Greffiers en Chef ſignent les expéditions des Sentences & autres actes. Les Greffiers *Commis* ou des *Audiences*, tiennent la plume à l'Audience. Quant aux autres Greffiers de cette même Juriſdiction, tels que ceux des *préſentations*, des *affirmations*, &c. leurs dénominations même indiquent leurs fonctions.

GREGY. Ce Village eſt à ſix lieues ou un peu plus de Paris, ſur une petite éminence, dont le bas eſt arroſé d'un côté par la rivière d'Hières, dans les ſaiſons où elle coule deſſus terre comme par-deſſous; & de l'autre côté, par un ruiſſeau ſans nom, qui vient de Brie-Comte-Robert, & qui en cet endroit, ſe décharge dans le lit de l'Hières. C'eſt ce qui fait qu'il y a deux ponts au-deſſous de ce Village; mais la plûpart du tems, le plus grand, qui eſt celui de la rivière d'Hières, eſt inutile. Il y a beaucoup de vignes, relativement aux différens côteaux. La pierre propre à bâtir n'y eſt point rare.

S. Pierre eſt le Patron de l'Egliſe de cette Paroiſſe, laquelle peut avoir 300 ans de bâtiſſe, & n'a rien de remarquable que quelques inſcriptions. La Cure eſt à la pleine collation de l'Evêque.

GRENELLE. Château ſitué dans la plaine de ce nom, &

que l'on tient avoir été l'ancien Hôtel de Craon. Il y a haute, moyenne & baſſe-Juſtice, relevante de l'Abbaye de Sainte-Geneviève-du-Mont : on y dit la Meſſe tous les Dimanches & Fêtes ; & cet endroit, ainſi que toutes les maiſons qui en dépendent, ſont de la Paroiſſe de Saint-Etienne-du-Mont.

GRENIER-A-SEL. On y juge les conteſtations qui naiſſent au ſujet des Gabelles, pour la diſtribution du ſel & les droits du Roi. Il y a deux Préſidens, trois Conſeillers-Grenetiers, trois Contrôleurs, deux Lieutenans, deux Avocats, deux Procureurs du Roi, trois Greffiers, trois Huiſſiers-Audienciers, & pluſieurs autres petits Officiers.

On y donne Audience les lundis, les mercredis & les ſamedis, depuis le 1 février, juſqu'au 1 octobre ; & depuis le 1 octobre, juſqu'au 1 février, les mêmes jours & le jeudi. Il eſt ſitué dans la rue Saint-Germain-l'Auxerrois. C'eſt un bâtiment d'une forme particulière, élevé en 1698, ſur un fonds qui appartenoit à l'Abbaye de *Joye-en-Val*, dont on voit encore les armes ſur la façade, & celles de *Paul Godet des Marais*, Evêque de Chartres, au Diocèſe duquel cette Abbaye fut réunie, lors de l'érection de l'Evêché de Blois, en 1698.

La diſtribution du ſel ſe fait les jours d'Audience : ſavoir, les quarts de minots, les mercredis & ſamedis ; les minots & les demi-minots, les autres jours.

GRENOUILLIERE. (*la*) A l'iſſue du Pont-Royal, du côté du fauxbourg Saint-Germain, & le long de la rivière, eſt un terrein nommé la *Grenouillere*, dont le nom n'annonce rien de beau pour la ſituation ; cependant il en eſt peu dans Paris d'auſſi avantageuſes, par les vues qu'elle donne ſur la rivière, ſur les Château & Jardin des Tuileries, ſur les Cours, &c. Pour profiter de ces avantages, il faudroit continuer le projet dont on a commencé l'exécution en 1708, qui eſt de conſtruire un grand Quai, qui regnât depuis le Pont-Royal, juſqu'à quatre cent toiſes de longueur, en deſcendant, & qui eût les mêmes dimenſions que celles du quai Malaquais.

La conſtruction de ce Quai fut autoriſée par un Arrêt du Conſeil donné à Verſailles, le 30 d'août 1707 ; en conſéquence, le ſieur *Boucher d'Orſay*, alors Prévôt des Marchands, accompagné du Corps-de-Ville, en poſa la première pierre le 3 de juillet 1708 ; mais ce deſſein fut preſqu'auſſi-

tôt ſuſpendu, & il ne paroît pas même qu'on penſe à le reprendre. Selon ce projet, on devoit détruire toutes les vilaines petites maiſons qu'on voit à la Grenouillière; on devoit porter ailleurs les chantiers de bois qui y ſont, & l'on devoit élever ſur ce terrein, un grand hôtel pour la première Compagnie des Mouſquetaires du Roi; mais tout cela n'alla pas plus loin.

En 1717 & 1718, on voulut reprendre ce projet; mais les démarches qu'on fit, n'eurent pas de ſuite. Il n'a pas tenu à S. A. S. Madame la Ducheſſe Douairiere *de Bourbon*, à feu S. A. S. M. le Duc *du Maine*, & à quelques Seigneurs particuliers, que ce quartier ne ſoit devenu auſſi magnifique qu'il devoit l'être.

GREVE. *Voy.* PLACES.

GREZ. Ce Village qui exiſtoit dès le commencement du IXe. ſiècle, eſt ſitué à plus de 7 lieues de Paris, vers le levant. Il eſt fort voiſin de Tournon, d'où l'on en compte huit de Paris. On le trouve à la ſortie du bois qui portoit autrefois ſon nom, & qui a pris depuis celui d'Armainvilliers. Il eſt ſur une petite pente ou vallée qui regarde l'orient. Les prairies, labourages & bois en ſont tout le bien & le revenu.

L'Egliſe ne fut érigée qu'en 1239. Le droit de préſentation fut attribué à l'Abbé de Saint-Maur & au Prieuré. Aujourd'hui l'Archevêque de Paris nomme à la Cure de plein droit, apparemment comme Prieur de Tournon. Le Prieuré de Saint-Martin commença à poſſéder une dime en ce lieu, entre les années 1142 & 1147. Les écarts de la Paroiſſe de Grez ſont Vignoles, Maiſon-Rouge & la Grange-l'Evêque.

GRIGNY. Village à cinq lieues ou environ de Paris, à une petite demi-lieue de Viry, & dans la même expoſition, également à la droite du grand chemin de Paris à Fontainebleau. Les côteaux & le ſol l'ont fait trouver propre à la vigne. La moitié des maiſons ſont dans la plaine, tout au haut de la montagne où ſe trouve auſſi le Château qui jouit d'une très-belle vue.

La Cure eſt à la nomination de l'Archevêque. On y honore pour Fêtes patronales, S. Antoine, & S. Sulpice, Evêque de Bourges.

Grigny fut le lieu de la réſidence de *Camille de Morel*, célèbre Muſe Grecque & Latine, fille de *Jean de Morel*,

Maître des Requêtes ; elle y mourut âgée de plus de 80 ans. Cette ſavante fille avoit commencé dès l'âge de 12 ans, à faire paroître la *gentilleſſe de ſon eſprit par les vers Grecs & Latins qu'elle compoſa ſur la mort de Henri II.* Elle vivoit encore en 1623.

Cette terre a haute, moyenne & baſſe-Juſtice. Elle eſt en partie ſur la Prévôté de Montlhery, & en plus grande partie ſur celle de Corbeil, où les Seigneurs prennent tout le droit dans les mutations.

GRISY. Village éloigné de ſept lieues de Paris, vers l'orient d'hiver, une lieue par-delà Brie-Comte-Robert, un peu à côté de la route de Provins, qui le laiſſe à main gauche. Il eſt ſitué dans une plaine de labourage, qui commence après avoir monté un côteau, que l'on rencontre lorſque l'on a traverſé un ruiſſeau venant de Coſſigny, laquelle plaine continue juſques par-delà Croquetaines. Il y a néanmoins quelques bocages, & un reſte des bois qui y étoient autrefois, & l'on y voit auſſi des vignes dans un petit côteau en pente vers le ſud-oueſt. Depuis 1587, Griſy releve de Brie-Comte-Robert.

L'Egliſe eſt ſous l'invocation de S. Médard. Tout y eſt lambriſſé, & rien de voûté.

Sur le terrein qui forme aujourd'hui le cimetière, étoit une ſeconde Egliſe, ſuivant la tradition du peuple, qui croit que c'étoit un Couvent ; & attenant cette Egliſe détruite, étoit un édifice, qui avoit la forme & la diſtribution d'un bâtiment de Communauté. Ce qui en reſte, s'appelle encore aujourd'hui la *Ferme des Ecoliers.* Il pouvoit y avoir eu en ce lieu une Chapelle dépendante du Collège à qui la Ferme appartenoit, ſoit celui des Ecoſſois, ſoit celui de Tours. Le Pouillé de 1626, donne la nomination de cette Cure à l'Archidiacre de Brie en l'Egliſe de Paris, qui en eſt Patron & gros-Décimateur. En 1239, le Curé étoit Doyen rural du canton.

On voit du côté de Coſſigny, les reſtes d'une ancienne Chapelle de Saint Martin, & une fontaine du nom du même Saint, couverte d'un petit édifice quarré, bâti en briques, dont l'eau eſt en réputation.

GRIVERY. Ecart de la Paroiſſe de Gometz-le-Château, ou de Saint-Clair, à une demi-lieue de ce Bourg, vers l'orient.

GROLAY. Village ſitué à trois lieues de Paris, ſur la pente orientale de la montagne de Montmorenci, à un petit quart de lieue de cette Ville, en ſorte que ces deux lieux ſe touchent. Le terrein eſt fort varié; c'eſt un pays de côteaux & de vallons, qui ſont remplis principalement de vignes & d'arbres fruitiers, ſur-tout de ceriſiers. Le Village ne forme preſque qu'une ou deux rues, & s'étend ſur une grande partie de la deſcente de la montagne, & n'a aucune maiſon écartée.

L'Egliſe Paroiſſiale eſt du titre de Saint Martin. Ce qu'il y a de plus ancien paroît être du XIIIe. ſiècle. Le grand autel étoit à l'endroit où eſt le banc des Choriſtes : on y voit encore la fondation des gros murs en terre. Il reſte dans la nef ſix piliers de l'ancienne Egliſe: la nouvelle conſiſte dans le fond du chœur & du ſanctuaire.

Le Curé a un revenu de 12 muids & demi de vin, à prendre ſur la dîme de bled & de vin des fiefs dits de Poiſſy, appellé autrement la grande dîme de Grolay. C'eſt un fief dont il eſt tenu de faire foi & hommage à Eſanville, comme auſſi de payer une année de ces 12 muids. La nomination appartient au Prieur de Deuil.

Les habitans de Grolay ſont redevables à la Dame *Richilde* de Grolay, ou *Richolde*, qui vivoit en 1174, d'une diſtribution de pain qui ſe fait les ſamedis de l'hiver par M. le Curé, qui fournit deux ſeptiers de bled, & la Fabrique deux autres. Ils lui doivent auſſi l'exemption des droits de paſſage, botage, péage, barrage, ſur les ponts, chauſſées, barrages, places & marchés de Saint-Denis.

Il y a à Grolay pluſieurs fiefs, dont quelques-uns ont été réunis; ceux du petit Piſcot & de Marchais l'ont été à celui de Fleury. Le fief de Bruyeres eſt ſur la même Paroiſſe de Grolay. Celui de Saint-Martin appartient à la Fabrique, &c.

Il y a un autre Grolay dans le diocèſe de Paris, ſur l'extrêmité de la Paroiſſe de Bondi, à 3 lieues ou environ du premier : on le nomme le petit Grolay.

GROSBOIS. (*Château de*) Terre conſidérable à 5 à 6 lieues de Paris, ſur la route de Brie-Comte-Robert, avec titre de Marquiſat. Au commencement du XVIe. ſiècle, cette Seigneurie étoit poſſédée par un Valet de Chambre-Barbier du Roi, appellé *Adam Deshayes*. Elle paſſa enſuite à *Raoul Moreau*, Tréſorier de l'Epargne; puis à *Nicolas de Harlay*,

Baron de Sanci ; 20 ans après, *Nicolas de Harlay* la vendit à *Charles de Valois*, Comte d'Angoûlême, fils naturel de Charles IX. Ce Seigneur pour agrandir ſon Château, détruiſit le Village & même l'Egliſe paroiſſiale. *Voy.* CAMALDULES.

Depuis, probablement vers 1644, il fut réglé, après différentes diſcuſſions, que cette Seigneurie ſeroit de la Paroiſſe de Boiſſi-Saint-Léger. Le Duc d'Angoulême qui étoit veuf de *Charlotte de Montmorenci*, ſa première femme, ayant été marié dans l'Egliſe de Boiſſi avec Françoiſe *de Nargonne*, fille de *Charles*, Baron de Mareuil *. Le Duc d'Angoûlême étant mort en 1650, la terre de Groſbois paſſa à ſon fils *Louis-Emmanuel de Valois*. Il laiſſa une fille unique, *Marie de Valois*, Ducheſſe d'Angoulême, qui épouſa *Louis de Lorraine*, Duc de Joyeuſe. Cette Ducheſſe vendit Groſbois en 1667, à *Antoine de Prouilli*, Marquis de Pienne, dont la fille *Olympe de Prouilli* épouſa le Duc d'Aumont. Ce fut de cette Dame qu'*Achilles de Harlay*, premier Préſident du Parlement de Paris, acheta ce Château en 1701, & fit ainſi rentrer cette terre dans ſa maiſon. C'eſt à cet illuſtre Magiſtrat que Groſbois eſt redevable de ſes principaux embelliſſemens.

Le Château conſiſte en trois corps-de-logis, un dans le fond, & les deux autres placés à droite & à gauche de la cour. Celui qui eſt au fond, s'enfonce en forme de demi-cercle ; il eſt compoſé de deux ordres d'architecture l'un ſur l'autre, & terminé par un grand fronton. Les deux corps de bâtimens, qui forment les deux côtés de la cour, ont chacun à leurs deux extrêmités, deux pavillons, dont l'un tient au reſte de l'édifice, & l'autre s'avance ſur la face du Château.

Les jardins ſont ſpacieux & agréables : le parterre eſt orné de quelques ſtatues. On monte de-là, dans le bois par deux rampes décorées de baluſtrades de pierres, & d'autres orne-

* Ce Prince s'étoit retiré à Groſbois pendant ſa diſgrace, & avoit fait mettre dans les appartemens du Château, pluſieurs inſcriptions, entr'autres celle-ci : *Scipionibus & Beliſariis de Patriâ non minùs benè meritis, Patria non item benè merita* ; c'eſt-à-dire, il rendit à ſa Patrie autant de ſervices que les Scipions & les Béliſaires ; mais ſa Patrie ne fut pas pour lui plus reconnoiſſante.

mens d'architecture. On voit dans ce Château une ſtatue d'Hercule, de la main du fameux *Bouchardon.*

Achilles de Harlay, Conſeiller d'Etat, fils de celui dont on vient de parler, hérita en 1712, de cette Seigneurie, qui paſſa enſuite dans la maiſon *de Luxembourg*, par le mariage de Mademoiſelle *de Harlay*, fille unique d'*Achilles*, avec *Chrétien-Louis de Montmorency de Luxembourg*, Prince de Tingry, laquelle en hérita en 1717, à la mort de ſon père. L'année ſuivante, le 4 de mars, cette terre fut vendue au fameux *Samuel Bernard*, qui la revendit enſuite à M. *Chauvelin*, Garde des Sceaux de France, qui l'a poſſédée juſqu'en 1762. Madame *Chauvelin*, ſa femme, y mourut en 1758, & fut inhumée dans l'Egliſe de Boiſſi-Saint-Leger.

M. *Chauvelin* mourut à Paris le premier avril 1762, & fut tranſporté à Boiſſi-Saint-Leger, où il fut inhumé près Madame ſa femme : on y voit leurs épitaphes.

On remarquera que quoique la ſépulture de la famille des *Chauvelins* ſoit dans l'Egliſe des Carmes de la place Maubert, M. & Madame *Chauvelin* deſirèrent d'être inhumés dans l'Egliſe de Boiſſi-Saint-Leger, Paroiſſe de Groſbois.

M. *Peyrene de Moras*, ci-devant Contrôleur-général, & Miniſtre de la Marine, l'a achetée des héritiers de M. *Chauvelin.*

Dans le courant de novembre de l'année 1602, Henri IV chaſſant vers Groſbois, ſe déroba de ſa Compagnie, comme cela lui arrivoit ſouvent, & vint ſeul à Creteil à l'heure du dîner, affamé, dit-on, comme un Chaſſeur, & deſcendit à l'hôtellerie. Il demanda à l'Hôteſſe s'il n'y avoit rien pour dîner, elle lui répondit que non, & qu'il étoit venu trop tard ; mais ayant aviſé une brochée de rôt, il demanda, *pour qui donc eſt ce rôt-là?* L'Hôteſſe lui répondit que c'étoit pour des Meſſieurs qui étoient en haut, qu'elle croyoit être des Procureurs. Alors le Roi (qu'elle ne prenoit que pour un ſimple Gentilhomme) la pria de leur aller dire qu'il y avoit un honnête Gentilhomme qui venoit d'arriver, qui étoit las & avoit faim, qu'il les prioit de lui donner un morceau de leur rôt pour de l'argent, ou qu'ils l'accommodaſſent d'un bout de leur table en payant ſon écot ; ce qu'ils refuſèrent tout net, en diſant qu'ils n'avoient point trop de rôt pour eux, & qu'ils avoient des affaires enſemble. Le Roi demanda à l'Hôteſſe quelqu'un qui pût lui aller chercher compagnie ; & lui donnant une pièce d'argent, il l'envoya à M. *de Vitri*, Capitaine de ſes Gardes, qu'il lui déſigna par un autre nom, &

& par une caſaque rouge qu'il portoit, lui enjoignant d'aller lui dire de venir parler au *Maître du Grand Cornet*; ce que le Meſſager fit très-bien. M. *de Vitri* connoiſſant ce ſignal, vint ſur-le-champ trouver Sa Majeſté avec dix autres. Le Roi lui raconta ſon aventure, & la vilenie de ces Procureurs, & lui ordonna de ſe ſaiſir d'eux, de les mener à Groſbois, de les y faire fouetter & étriller de bonne façon, pour leur apprendre à être plus courtois envers les Gentilshommes: ce que M. de Vitri exécuta très-ponctuellement, malgré les remontrances & ſupplications de ces Procureurs.

GROS-CAILLOU. (*Egliſe Succurſale du*) L'Hôtel-Royal des Invalides & le Palais de Bourbon ayant donné lieu à pluſieurs Artiſans & autres perſonnes de s'établir dans ce quartier, qui eſt devenu un Bourg conſidérable, c'étoit pour eux une grande incommodité d'être obligés d'aller à l'Egliſe de Saint-Sulpice, leur Paroiſſe, qui en eſt très-éloignée, & l'incommodité n'étoit guère moins grande pour les Prêtres de Saint-Sulpice, qui venoient y viſiter les malades, & leur adminiſtrer les Sacremens. Cet éloignement fit prendre la réſolution d'y bâtir une Aide, ou Chapelle Succurſale, pour les habitans de ce quartier.

Dès le 27 de janvier 1738, le Curé de Saint-Sulpice fit la cérémonie de bénir le terrein deſtiné pour cet édifice; & le 19 mars ſuivant, on en poſa la première pierre. Comme le bâtiment n'en eſt pas fort conſidérable, & qu'on y a travaillé ſans diſcontinuation, cette petite Egliſe a été en état d'être bénite le 11 d'août ſuivant, & la première Meſſe y fut célébrée le 13 du même mois, c'eſt-à-dire, deux jours après qu'elle eut été bénite. Elle eſt ſous le titre de l'Aſſomption de la Sainte Vierge. Il y a un Deſſervant & quatre Prêtres.

Ce lieu eſt habité de pluſieurs Jardiniers & Maraiſchers; c'eſt auſſi où eſt la boucherie des Invalides. Il y a un bac pour paſſer au petit cours qui eſt vis-à-vis.

Le nom de ce Bourg tire, dit-on, ſon origine d'un caillou de groſſeur énorme, qui ſervoit d'enſeigne à une maiſon publique de débauche, & qu'on ne détruiſit qu'avec de la poudre; c'eſt aujourd'hui le lieu où ſont la Croix & l'Egliſe.

GUERMANTE. *Voy.* CHEMIN. (*le*)

GUET DE PARIS, (*le*) eſt auſſi ancien parmi nous que notre Monarchie. C'eſt une Milice que les Francs établirent à l'exemple des Romains. Du tems de Clotaire II, il y avoit un Guet de nuit dans chacune des principales Villes du Royaume. Ce Prince fit un Edit l'an 595, qui en régla l'exercice. Cet Edit porte, que *lorſqu'un vol ſera fait de nuit, ceux qui ſeront de garde dans le quartier, en répondront, s'ils n'arrêtent pas le voleur; que ſi le voleur en fuyant devant ces premiers, eſt vu dans un autre quartier, & que les Gardes de ce ſecond quartier en étant auſſi-tôt avertis, négligent de l'arrêter, la perte cauſée par le vol tombera ſur eux, & qu'ils ſeront en outre condamnés en cinq ſols d'amende, & ainſi de quartier en quartier.*

Il eſt parlé du Guet de Paris dans les *Olim* du Parlement. (ce ſont les plus anciens Regiſtres du Royaume) Il y avoit le *Guet aſſis* & le *Guet royal*. Les Communautés des Marchands & des Artiſans étoient obligées de fournir tous les jours alternativement, un certain nombre d'hommes réglé par le Prévôt de Paris, & de ces hommes, on en formoit des Corps-de-garde fixes; ce qui les fit appeller le *Guet aſſis*. Le *Guet royal* étoit ainſi nommé, parce que c'étoit une Compagnie entretenue par le Roi. Elle étoit compoſée de vingt Sergens à cheval & de vingt-ſix Sergens à pied. Cette Compagnie faiſoit les rondes. Le Commandant eſt nommé *Miles Gueti*, Chevalier du Guet, dans une Ordonnance de S. Louis, de l'an 1254: c'étoit parmi nous ce qu'étoit le *Præfectus vigilum* chez les Romains, & qu'un ancien Ecrivain nomme *Judex obſcurus*, *Arbiter ſilentioſus*, &c.

Sous Charles VIII, lorſque ce Prince ſupprima l'Ordre de l'Etoile, Sa Majeſté voulut qu'il fût conſervé ſeulement dans la perſonne du Chevalier du Guet. Cet Ordre a été totalement éteint à la mort d'*Auguſtin-Jean-Baptiſte Choppin de Gouſſangré*, dernier Chevalier du Guet.

Cette charge donnoit de très-belles prérogatives. Celui qui en étoit revêtu commandoit le Guet royal; il pouvoit entrer chez le Roi à toute heure, & même en bottes: il rendoit compte directement à Sa Majeſté, & prenoit ſes ordres. Les Officiers & Archers qui compoſoient ſa Compagnie, avoient auſſi en exerçant beaucoup de privilèges, *committimus*, exemption de logement de gens de guerre, tutele, curatelle, &c. à l'inſtar des privilèges des Commiſſaires au Châtelet.

Cette Compagnie a été augmentée juſqu'au nombre de cent Archers à pied, trente-neuf à cheval, quatre Lieutenans, un Guidon, huit Exempts, un Greffier, un Contrôleur & un Tréſorier, tous en titre d'Office; leur uniforme eſt bleu & argent.

La ville de Paris s'étant conſidérablement agrandie, & l'ancienne Compagnie du Guet étant devenue inſuffiſante pour la garder, les premiers Magiſtrats, ſous le Miniſtère de M. *Colbert*, demandèrent au Roi une augmentation de troupes pour la ſûreté des Citoyens de ſa bonne Ville; & Sa Majeſté y ayant égard, érigea une Compagnie d'Ordonnance à ſa ſolde. Elle fut compoſée d'abord de 45 Cavaliers, dont elle donna le commandement par brevet au ſieur *Blondeau*; enſuite aux ſieurs *Duval*, père & fils, & depuis au ſieur *de Roquemont*, Chevalier de Saint-Louis, ancien Capitaine de Cavalerie. Celui-ci étant mort en 1770, ſon fils lui a ſuccédé.

Le Commandant de cette Compagnie d'Ordonnance fut en même-temps nommé Inſpecteur de la Compagnie du Guet en charge, pour, ſur les ordres du Miniſtre du Département de Paris, faire faire le ſervice à ces deux Compagnies, choiſir & préſenter les Sujets pour tous les poſtes & grades qui y ſont annexés.

Le Roi établit encore en deux fois ſept Corps-de-garde d'Infanterie, trois ſous M. d'Argenſon, ſucceſſeur de M. de *la Reynie*, Lieutenant de Police; & les quatre autres, ſous M. le Comte d'*Argenſon*, auſſi Lieutenant de Police, fils du précédent. Ces Corps-de-garde diſtribués dans différens quartiers, ſe fermoient à l'entrée de la nuit, lorſque les Patrouilles du Guet, tant à pied qu'à cheval, commençoient à ſe diſperſer.

Sous *M. Turgot*, Prévôt des Marchands, il fut établi une autre Compagnie d'Infanterie pour la garde des quais, ports & remparts de la ville & fauxbourgs de Paris, laquelle a été ſucceſſivement augmentée juſqu'au nombre de 258 hommes, tous par commiſſion, dont moitié monte la garde chaque jour, & eſt diviſée en 22 Corps-de-garde, qui ſe relevent toutes les 24 heures. Cette Compagnie eſt ſous les ordres du Commandant du Guet.

Depuis la mort du ſieur *Choppin de Gouſſangré*, Chevalier du Guet, arrivée le 27 janvier 1733, le Roi, par Arrêt du Conſeil du 31 mars ſuivant, a ordonné le rembourſement de ſa charge à ſes héritiers, & Sa Majeſté n'a pas jugé à propos de lui nommer un ſucceſſeur: ſatisfaite du bon ordre que M.

Duval, alors Commandant avoit mis dans ſa troupe, elle a voulu réunir en ſa ſeule perſonne le commandement de toutes ces Compagnies d'Ordonnance, tant à pied qu'à cheval, toujours ſous les ordres de ſon Miniſtre, pour la diſcipline intérieure.

Il y a eu des augmentations ſucceſſives dans ces Compagnies. Depuis 1760, elle a été compoſée : ſavoir, de la Compagnie d'Ordonnance du Guet à cheval, de 170 Maîtres; de celle du Guet à pied, de 472 hommes ; de celle des Gardes des quais & remparts, de 258 hommes : en tout 900 hommes, tous par commiſſion.

Dans la même année, on a établi 15 Corps-de-garde pour le Guet à cheval, chacun garni de cent hommes, pour veiller jour & nuit, & ne ſe relever que toutes les 24 heures ; & cent autres Fantaſſins montant à la chûte du jour, pour faire des patrouilles.

C'eſt chez le Commandant que toutes ces troupes prennent leurs départemens. On a pareillement établi cinq Corps-de-Garde dans la même année pour le Guet à cheval : ils ſont garnis pendant le jour ſeulement, & ſe ferment à l'entrée de la nuit. *Voy.* CORPS-DE-GARDE. Dans ce même tems, moitié de la Compagnie de cavalerie aſſemblée à la porte du Commandant, ſe diviſe par Brigades, pour faire des rondes dans les quartiers de la Ville, juſqu'au lendemain matin.

Outre ces Patrouilles réglées, il y a encore des Brigadiers chargés de faire très fréquemment des patrouilles extraordinaires dans les lieux les plus ſuſpects, avec les Surnuméraires de la Compagnie d'Ordonnance, qui montent à cet effet à pied, armés de mouſquetons.

Ces trois Compagnies ont le même mot donné par le Commandant : nulle autre troupe ne peut aller la nuit dans la Ville les armes hautes, pour y monter la garde. Lorſque le Roi eſt à Paris, le Miniſtre prend l'ordre de Sa Majeſté & le donne au Commandant pour le diſtribuer au Guet ; & en l'abſence du Miniſtre, le Commandant le prend du Capitaine des Gardes.

Le Roi ſolde toute la troupe du Guet, & les fonds en ſont faits au Tréſor-Royal ; Sa Majeſté a ordonné pareillement des fonds pour l'entretien des Corps-de-garde, ainſi que pour le chauffage & éclairage des ſoldats, chauffage & nourriture de la cavalerie qui monte la garde du jour. Sa Majeſté accorde des penſions de retraite aux anciens Cava-

ſiers & Sergens d'Infanterie, lorſqu'ils ſont hors d'état de ſervir.

Ils ſont tous armés & équipés en guerre, & habillés; ſavoir, la Cavalerie, en bleu galonné d'or, épaulette auſſi d'or, veſte & paremens écarlates, les houſſes de chevaux écarlate & or, chevaux noirs & de belle taille & ayant tous leurs crins, le tout uniforme, & entretenu proprement avec des ſurtous bleus unis pour le ſervice ordinaire. Toutes ces troupes ſont aſſujetties, depuis 1750, à porter toujours l'uniforme dans leur ſervice, de nuit comme de jour.

L'Infanterie eſt habillée de bleu, paremens rouges & boutons jaunes, bien coëffée, & guêtrée uniformément.

Les principales fonctions du Guet ſont de procurer, tant de jour que de nuit, la ſûreté aux habitans de la Ville & Fauxbourgs de Paris; de ſe porter par tout à la clameur publique; de conduire les délinquans par-devant les Commiſſaires, qui ordonnent ſur les plaintes & dépoſitions des parties; comme auſſi de faire reſter force à Juſtice, & d'eſcorter les Magiſtrats & Officiers publics qui ont droit de requérir dans les fonctions de leurs charges.

La Compagnie des Gardes des quais eſt chargée ſpécialement de faire exécuter les Ordonnances du Bureau de la Ville.

L'Edit du Roi du mois d'août 1771, enregiſtré au Parlement, ſupprime cette ancienne Compagnie: ainſi la Compagnie actuelle du Guet de Paris eſt compoſée de 69 Archers à pied, y compris les Sergens, Caporaux, Tambours & Fifres attachés au Corps du Châtelet.

Chevalier du Guet: M. le Chevalier du Bois, Lieutenant-Colonel d'Infanterie, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis.

Chevalier du Guet Honoraire: M. le Laboureur de Bleranval, Lieutenant-Colonel d'Infanterie.

Major de la Garde de Paris, faiſant les fonctions de Major de cette Compagnie: M. de Bar, Capitaine d'Infanterie, Lieutenant de Roi de la Ville de Corbeil.

Il y a un Commiſſaire des revues, un Enſeigne, deux Exempts, deux Adjudans, un Chirurgien-Major & un Aide-Major-Chirurgien.

LA GARDE DE PARIS, réée par Ordonnance du Roi, & ſoldée par Sa Majeſté, eſt compoſée de Cavalerie & d'Infanterie.

Actuellement la Compagnie de *Cavalerie* eſt de cent onze Maîtres.

La troupe d'*Infanterie* eſt de 852 hommes, y compris la Diviſion commandante, compoſée de 31 hommes choiſis dans les autres Diviſions, & deſtinés à remplir les places qui viennent à vaquer dans la Compagnie de Cavalerie.

Ce ſont les mêmes Commandans & Major que ci-deſſus. Il y a en outre, quatre Aides-Majors & quatre ſous-Aide-Majors brevetés du Roi.

GUETTE. (la) C'eſt un écart de Villeneuve-Saint-Denis, & peut-être le nom d'un ancien Poſſeſſeur de ce fief. *Voy. auſſi Tom. I*, CHAPELLE. (*Sainte*)

GUIBEVILLE. Cette terre du Doyenné de Montlhery fut tirée de l'obſcurité vers le milieu du XVIIe. ſiècle, par M. *Philippe Genoud*, Conſeiller au Parlement, qui étoit devenu en même-tems Seigneur de Chetainville. Comme c'étoit en ce lieu qu'étoit le plus beau Château de ſes Seigneuries, il entreprit de faire une Paroiſſe de la Chapelle de S. Vincent qui étoit dans le parc, laquelle dépendoit de Chetainville. Pour cela, il aſſigna vingt-trois arpens de terre au Curé nouveau, & autant pour la Fabrique, ſans autre charge que quatre Meſſes baſſes aux mercredis des Quatre-Tems; il donna auſſi une maiſon au Curé; de plus, il chargea ſa Seigneurie de lui payer 300 liv. de penſion congrue, juſqu'à ce que les dîmes lui fuſſent abandonnées, auquel cas il étoit chargé de payer aux Religieux de Saint-Germain-des-Prés, huit ſeptiers de grains, à cauſe de leur terre d'Avrainville. Ainſi fut érigée, avec le conſentement de l'Archevêque de Paris, la Cure de Saint-Vincent de Guibeville.

Le même ſieur *Genoud* obtint des Lettres-patentes, qui le maintenoient dans la poſſeſſion de haute, moyenne & baſſe-Juſtice en la terre de Guibeville, nonobſtant la diſcontinuation dont il fut relevé, avec permiſſion d'y établir des Officiers, & d'y ériger des fourches patibulaires. Les Officiers de Montlhery en ayant eu communication & donné leur conſentement, le Parlement les enregiſtra le 30 janvier 1665.

A M. *Genoud* ſuccéda M. d'*Hariague*, Tréſorier de M. le Duc d'Orléans. Ce dernier Poſſeſſeur fit rebâtir l'Egliſe au lieu où elle eſt, hors l'enceinte du parc attenant le Château. Elle eſt en forme de Chapelle très-propre, couverte d'ardoiſe, avec une ſeule cloche.

GUINGUETTES (*les*) ſont tous les cabarets établis un

peu au-deſſus des différentes barrières des entrées de Paris. Telles ſont : les Porcherons, la Nouvelle-France, la Petite-Pologne, la plaine des Sablons, celle de Grenelle & le moulin de Javelle, Vaugirard, le grand & le petit Gentilly, la Rapée, le grand & le petit Charonne, Menil-Montant, Belleville, la Haute-Borne & la Courtille, le Gros-Caillou & le Port-à-l'Anglois.

Les Fêtes & les Dimanches, tous ces cabarets ſont remplis d'une multitude innombrable de gens de toutes eſpèces, & ſur-tout d'Artiſans, Gens de métiers & Gagne-deniers, qui y vont pour s'y délaſſer des fatigues de la ſemaine.

Dans le nombre de ces cabarets, il en eſt quelques-uns plus honnêtes, où les Bourgeois, Marchands & gens un peu aiſés ne répugnent point d'aller avec leurs familles, parce que cette grande cohue de menu peuple ne les fréquentent point.

Outre ces cabarets, il y a dans les jardins publics, des Portiers qui vendent vin, bière & cidre, & qui traitent. Ces endroits ſont auſſi fort fréquentés.

GUYENCOURT. Village ſitué dans une plaine vaſte & découverte, à cinq lieues de Paris & à une de Verſailles, ou un peu plus, vers le ſud-oueſt, & entièrement renfermé dans le grand parc, même avec ſes Hameaux. Tout y eſt en labourages ou prairies, & ſans vignes. Son Fondateur eſt *Guy de Chevreuſe*.

L'Egliſe eſt ſous le titre de S. Victor. Les vitrages de la nef ſont en œils-de-bœuf. La tour eſt ſurmontée d'une flèche d'ardoiſe. Les ſupports des voûtes de la nef ſont en têtes de bœufs, parce que, dit-on, ceux qui y ont le plus contribué, étoient des Marchands de bœufs, qui demeuroient au Hameau de Bouviers ſur cette Paroiſſe. La Cure eſt à la collation pure & ſimple de l'Archevêque de Paris. La Chapelle de Notre-Dame, qui eſt dans l'Egliſe Paroiſſiale de Guyencourt, & dont le Chapelain ſe qualifie, depuis quelque-tems, du titre de Prieur, eſt à la nomination du Roi. Il y avoit à Guyencourt, dans le XIVe. ſiècle, une Maiſon-Dieu, qui eſt apparemment repréſentée aujourd'hui par une maiſon ſiſe proche l'Egliſe, à laquelle on donne ce nom, & où doivent demeurer quatre vieilles femmes du village.

Ce fut vers 1662, que le Roi devint Seigneur immédiat de cette terre, laquelle fut incorporée à Verſailles, par un Edit du mois de décembre 1693.

HAB

HABITANS *de Paris.* On compte dans cette Capitale près d'un million d'habitans, nombre qui peut s'eſtimer ainſi par la conſommation qui s'y fait, laquelle monte, année commune, à 900 muids de ſel, 12800 muids de bled, 100000 bœufs ou vaches, 120000 vaux, 54000 moutons, 32400 cochons, 33977 morues, 32590 barils de harengs, 3250 barils de ſaumon ſalé, 1340 barils de maquereaux ſalés, 41315 muids de charbon, 4 à 500000 voies de bois, 3212 muids d'avoine, 10200000 bottes de foin & de paille, 5004510 livres de ſuif, 160000 rames de papier ou environ pour l'impreſſion, & 28000 pour l'écriture, les cartes à jouer, les cartes géographiques, eſtampes, enveloppes, &c.

HALLES en général. (les)

Le quartier des Halles eſt borné à l'orient par la rue Saint-Denis excluſivement ; à l'occident, par les rues Comteſſe d'Artois & de la Tonnellerie incluſivement ; & au midi, par la rue de la Ferronnerie, & partie de celle de Saint-Honoré excluſivement. Les Halles ont donné le nom à ce quartier. L'emplacement qu'elles occupent étoit originairement une grande pièce de terre nommée *Campelli*, Champeaux, ſituée entre l'ancienne Ville de Paris, & quelques Bourgs qui depuis y ont été joints. Ce terrein appartenoit au Prieuré de Saint-Denis-de-la-Chartre, lorſque Louis VI, ſurnommé le Gros, y établit un marché pour les Merciers & les Changeurs. Une partie de ce territoire eſt dans la cenſive de Sainte-Opportune. Les Juifs occupoient le terrein qui eſt entre les rues de la Lingerie, de la Tonnellerie & de la Cordonnerie.

Philippe-Auguſte ayant formé le deſſein d'agrandir & d'embellir la Ville de Paris, acheta des Religieux du Prieuré de S. *Ladre*, ou S. *Lazare*, & des Lepreux qui demeuroient hors de l'enceinte, une Foire ou Marché, qu'il transféra à Champeaux. En 1181, Philippe-Auguſte y fit bâtir deux Halles, & les fit entourer d'un mur de pierre, avec des portes qui fermoient la nuit. Il fit faire auſſi pour la commodité des Marchands, des appentis ou eſpèces de galeries

couvertes, afin que les injures du tems n'interrompiſſent point le commerce. Sous Saint Louis, on conſtruiſit deux Halles aux draps, & une autre entre-deux, avec un appenti, avec des loges dans cette troiſième, dont le Roi étoit propriétaire, & qu'il louoit ſoixante-quinze livres aux Merciers & aux Corroyeurs, mais dont ce Prince ſe défit en leur faveur en 1263, à la charge de treize deniers pariſis de cens & d'inveſtiture. Il permit auſſi aux Lingères & aux vendeurs de ſouliers d'enfans, & d'autres menues Fripperies, d'étaler le long des murs du cimetière des Saints-Innocens. Philippe-le-Hardi fit bâtir une Halle pour les Cordonniers & les Peauſſiers, & confirma en 1278, les privilèges que ſon père avoit accordés aux Lingères & aux vendeurs de menues fripperies.

Les Halles ſe multiplièrent tellement, que non-ſeulement les Marchands & Artiſans de Paris de toutes les vacations y avoient chacun la leur, mais même les Marchands Forains de Saint-Denis, de Goneſſe, de Lagni, de Pontoiſe, de Beauvais, de Chaumont, de Corbie, d'Amiens, d'Aumale, de Bruxelles, de Louvain, de Douay, &c. & c'eſt de-là que viennent les noms de quelques rues, telles que la Toilerie, la Lingerie, la Cordonnerie, la Fripperie, la Poterie, &c. On y vendoit auſſi à certains jours, des œufs, du beurre, des graiſſes, de la viande, du poiſſon, des grains, du vin, &c. La boucherie de Beauvais ne doit ſon nom qu'à cette Halle, qu'on prit en partie en 1416, pour y établir 28 étaux de Bouchers.

Les habitans de Beauvais y renoncèrent entièrement en 1474, & l'on perça en 1553, le paſſage par lequel on y va de la rue de la Ferronnerie. Le Lieu où l'on vend aujourd'hui la marée, étoit dans le XIIIe. ſiècle un fief appellé *Heliebick*, ou *Albicq*, (*Voy.* HALLE *à la Marée.*) où les élus au poiſſon de mer firent élever pluſieurs bâtimens qu'on nommoit les *dix greniers*, & le droit qu'ils percevoient s'appelloit le *droit d'Hellebick.* Ce fief a paſſé depuis en partie à l'Hôtel-Dieu; & le revenu caſuel de la moitié de ce fief conſiſtoit alors dans le droit de deux deniers ſur chaque charrette de marée venant aux Halles, produiſant 200 liv. année commune. Enfin, les Halles ſubſiſtèrent en cet état juſqu'au règne de François I; & Henri II les racheta toutes, les détruiſit, & fit élever celles que nous voyons aujourd'hui. Voilà à peu-près ce que l'on ſait de l'origine & de l'état des anciennes Halles.

HALLE *à la Marée.* Cette Halle eſt celle où ſe vend en

gros tout le poiſſon de mer qui y arrive en droiture, à trois ou quatre heures du matin, hiver & été.

Le manoir du fief d'*Hellebick* & les droits qu'il donne ſur la marée, ſubſiſte toujours, quoique la famille qui le leur a donné, ſoit éteinte depuis long-tems, & que ce fief ait paſſé en d'autres mains. Après l'extinction de la famille d'*Hellebik*, il échut à celle des *Eſſarts*; une moitié de ce droit échut par héritage, à *Marguerite de Neuville*, veuve de *Pierre Frayer*, qui le céda à l'Hôtel-Dieu de Paris, par Acte du 11 janvier 1530, la moitié qui lui appartenoit. *Voy.* HALLES *en général.*

HALLE *à la Saline*, eſt celle où ſe vend en gros tout le poiſſon ſalé, comme morue, ſaumon, hareng, &c. Elle a ſon entrée ſur le marché du pain, vis à-vis le pilori.

HALLE *au Bled & à la Farine.* L'ancienne Halle au bled & à la farine conſiſtoit en une place fort irrégulière; mais d'une étendue très-conſidérable, entourée de maiſons. Ces maiſons donnent partie ſur la rue de la Lingerie, de la Cordonnerie, des grands Piliers, de la Tonnellerie, & celle de la Fripperie.

C'étoit-là, où, avant la conſtruction de la nouvelle Halle, ſe débitoit une quantité prodigieuſe de bled, les mercredis & les ſamedis, & de farine tous les jours. On y vend encore actuellement la chandelle tous les ſamedis; le fromage & le beurre, les jeudis après midi; le porc frais & ſalé, les mercredis & ſamedis; la boiſſellerie, la poterie, le chanvre, la filaſſe & la corde à puits, tous les jours. Au milieu de cette place, eſt un poids de Roi.

La nouvelle Halle eſt conſtruite à la place où étoit l'hôtel de Soiſſons; c'eſt où ſe vendent actuellement les bleds & les grains tous les mercredis & ſamedis. Le commerce des grains, froment, ſeigle, méteil, bled de Turquie, ſarraſin, &c. y eſt abſolument libre comme il étoit dans l'ancienne.

L'enceinte de l'hôtel de Soiſſons où l'on vient de bâtir cette nouvelle Halle, avoit en tout 465 toiſes. L'on a conſervé la tour que Catherine de Médicis avoit fait conſtruire, pour étudier aux aſtres, & y faire des obſervations aſtronomiques: cette colonne coloſſale eſt de *Bullant.* Catherine de Médicis voulant ſavoir, par le moyen des Magiciens qu'elle avoit mis en crédit à la Cour, quel ſeroit ſon ſort & celui de ſes enfans, avoit eu recours à leur ſcience: l'un deux lui avoit fait voir dans un miroir enchanté, ſes trois fils qui paſſoient & fai-

ſoient autant de tours qu'ils devoient régner d'années. Elle vit d'abord paſſer François II, d'un air triſte & morne, & faire un tour & demi : ce qui marquoit les 17 mois de ſon règne. Charles IX parut après lui, & fit 14 tours dans la ſalle. Henri III en fit près de 15, qui furent interrompus par un Prince qui paſſa devant lui, & diſparut avec la rapidité d'un éclair : c'étoit, diſoit-on, le Duc de Guiſe, tué aux Etats de Blois. Henri IV ſuivit enfin, & diſparut après 22 tours.

Un Aſtrologue ayant prédit à Catherine de Médicis qu'elle mourroit auprès de Saint-Germain, on la vit auſſi-tôt & ſuperſtitieuſement fuir tous les lieux & Egliſes qui portoient ce nom. Elle n'alla plus à Saint-Germain-en-Laye ; & à cauſe que ſon Palais des Tuileries ſe trouvoit ſur la Paroiſſe de Saint-Germain-l'Auxerrois, elle fit bâtir l'hôtel de Soiſſons, près de Saint-Euſtache. Lorſque l'on ſut que c'étoit Laurent de Saint-Germain, Evêque de Nazareth, qui l'avoit aſſiſtée à la mort, les gens entichés de l'aſtrologie prétendirent que la prédiction avoit été accomplie.

C'eſt à M. *de Bachaumont* à qui l'on eſt redevable de la conſervation de cette colonne, ſeul monument en ce genre qui ſoit à Paris. Les particuliers à qui appartenoit ce terrein, étant dans la réſolution de la faire abattre, M. *de Bachaumont* l'acheta 1800 liv. & l'a depuis vendue à la Ville, qui a auſſi acheté ce terrein pour y conſtruire cette Halle. La forme de cette Halle eſt circulaire ; auſſi le public appelle-t-il la rue de Viarme, la rue *Circulaire* ; d'autres, la rue *Eternelle*, parce qu'elle n'a ni commencement ni fin.

La décoration en eſt ſimple, & répond parfaitement à l'objet auquel elle eſt deſtinée. C'eſt un bâtiment rond, parfaitement iſolé, percé à jour de toutes parts, entouré de maiſons & de rues, & ayant la ſolidité & la ſimplicité requiſes. Cette eſpèce de rotonde eſt percée de 25 arcades de dix pieds & demi d'ouverture, toutes de même grandeur ; ſix ſervant de paſſage, répondent à autant de rues terminées par des carrefours, auxquels aboutiſſent cinq débouchés différens. Il n'eſt entré aucun bois dans cet édifice, ce qui le rend incombuſtible ; tout y eſt voûté, le toit même eſt formé par des voûtes, ſur leſquelles ſont poſées, avec plâtre, des tuiles formant couvertures. Au rez-de-chauſſée, ſont des voûtes d'arêtes, portées en pendantifs ſur des colonnes de proportion Toſcane, dont les ſocles ſont coupées à part, & ne peuvent ni gêner ni empêcher le ſervice. Au-deſſus on a pratiqué de beaux & vaſtes greniers voûtés en pierres & en briques ; on y communique par deux eſcaliers ; celui du côté

de la rue de Grenelle, eſt en pierre de liere, appareillée ſupérieurement ; l'autre, qui lui eſt oppoſé, eſt ſitué du côté de la rue du Four ; il ne lui eſt pas inférieur : on y monte de quatre côtés, juſqu'au premier palier ; enſuite on reprend par deux rampes qui ſe croiſent parallelement : elles conduiſent juſqu'au haut. La ſection des courbes forme un enſemble des plus agréables : l'appareil, la propreté, la préciſion du ſieur *Dupuis*, font l'éloge de cet ouvrage.

Les ſieurs *Perard*, *Loire*, *Mangin*, *Bellanger*, *Paſquier* & *le Fevre* en ont été les Entrepreneurs, d'après les deſſins du ſieur *Camus de Mezière*, Architecte du Roi. Cet ouvrage a été commencé au mois de mars 1762, & dans l'eſpace de trois mois & demi, l'opération des voûtes, les combles & les couvertures ont été finies : on doit cette vigilance aux ſoins du ſieur *Mangin*.

C'eſt le ſieur *Quenofel*, Allemand, qui a été chargé de l'appareil des voûtes, ainſi que de la conduite des cintres de charpente pour la poſe des briques.

Ce vaſte édifice, entièrement conſacré au ſervice du public, eſt bien entendu dans toutes ſes parties ; il y règne une parfaite harmonie, & il n'y a aucun terrein de perdu. Ce monument, véritablement patriotique, a mérité la protection ſpéciale de Sa Majeſté Louis XV, & fait beaucoup d'honneur à M. *Camus de Pontcarré de Viarmes*, ſous la Prévôté duquel il a été commencé, & achevé ſous celle de M. *Bignon*, Prévôt des Marchands, & ancien Echevin de la Capitale.

L'on a pratiqué à la colonne aſtronomique, une belle fontaine, qui donne de l'eau de la Seine ; (*Voy.* FONTAINE DE LA NOUVELLE HALLE.) & au-deſſus, un méridien d'un genre ſingulier, de l'invention du P. *Pingré*, Chanoine Régulier de Sainte-Genevieve, de l'Académie des Sciences, &c. Six rues aboutiſſent à cette Halle : la rue circulaire porte le nom du Prévôt des Marchands ; une du Lieutenant de Police, M. *de Sartine* ; & les cinq autres portent les noms des Echevins, ſous les ordres deſquels elle a été conſtruite.

HALLE *au Parchemin*. *Voy.* LANDIT. UNIVERSITÉ.

——— *au Vin*. Elle eſt conſtruite depuis nombre d'années, au-delà de la porte Saint-Bernard. Elle a pluſieurs portes d'entrée ; celle qui donne dans la rue des foſſés Saint-Bernard, eſt deſtinée pour la ſortie des vins qui ſont vendus

dans cette Halle par les Marchands Forains qui les y ont amenés ; & celle qui donne ſur le port de cette Halle, ſert pour y faire entrer & encaver les vins pour l'approviſionnement de Paris ; on y en trouve de toutes les qualités.

Au-deſſus des caves & hangards de cette Halle, ſont des greniers qui ſervent à l'emplacement des grains pour l'approviſionnement des ſept Hôpitaux, qui ſont joints à l'Hôpital-général, à qui toute cette Halle appartient.

HALLE *aux Cuirs*. Elle aboutit à la rue au Lard, & a ſon entrée dans la rue de la Lingerie. C'eſt ici qu'on porte & qu'on vend tous les cuirs qui entrent dans Paris.

——— *aux Draps*. Cette Halle eſt bien couverte & ſe ferme la nuit. On y entre par les rues de la petite Fripperie, de la Lingerie & de la Poterie.

——— *aux Poirées*. *Voy.* HALLES.

——— *aux Toiles*. Elle eſt contiguë à la Halle aux draps, & a ſon entrée dans la rue de la Toilerie. Elle eſt couverte & bien fermée.

——— *aux Veaux*, transférée du quai des Ormes, ſur le terrein des Bernardins, par Lettres-patentes du mois d'août 1772, enregiſtrées au Parlement le 30 juin de l'année ſuivante ; & ouverte le 28 mars 1774, en vertu d'une Ordonnance de la Ville, du 8 du même mois. Cette Halle eſt couverte, iſolée, & environnée de quatre rues, auxquelles on a donné le nom de M. *de Sartine*, alors Lieutenant-général de Police, dont la ſage adminiſtration fit agréer ce projet utile, propoſé par M. *Regnaudet de Rouzières*, Contrôleur-général des Poſtes. Elle eſt ouverte ſur le quai de la Tournelle, & traverſe dans la rue des Bernardins, par une des latérales qui doit porter le nom de M. *de Montigni*, Tréſorier de France, chargé de donner l'alignement des rues ; & l'allée du jardin des Bernardins, qui régnoit le long de l'Egliſe, formera une rue qui ſera nommée *Trouvée*, & qui traverſera de la rue de Montigni, dans celle des Bernardins.

——— *Barbier*. C'eſt l'emplacement où eſt aujourd'hui l'hôtel des Mouſquetaires de la première Compagnie, entre les rues de Beaune, de Verneuil, du Bac & de Bourbon.

HALLE *du Poiſſon d'eau douce*. Cette Halle eſt ſituée da la rue de la Coſſonnerie ; on ne vend qu'en gros dans cet Halle, auſſi-bien que dans les autres, & on s'y aſſemble ve les trois heures du matin, pour fournir & diſtribuer le poiſſ aux petits Marchés de la Ville.

HAM. Hameau ſitué dans le pli que la rivière d'Oiſe fa vis-à-vis Eragny & Neuville, & du même côté que ces deu lieux ; tandis que Cergy, de la Paroiſſe duquel il étoit pri mitivement, eſt ſitué à l'autre bord de la rivière, & dans l diocèſe de Rouen.

HANOUARDS, ou *Porteurs de Sel*. Ces Officiers du Gre nier à ſel, au nombre de vingt-quatre, étoient, depuis u tems immémorial, ſuivant les privilèges de leurs charges dans l'uſage de porter les corps des Rois, juſqu'à la *prochain Croix* de Saint-Denis, où les Religieux devoient s'en char ger. Sur quel motif pouvoit être fondé ce privilège ? Voic ce qu'on en peut imaginer : on avoit perdu l'art d'embaume les corps : on les coupoit par pièces, qu'on faloit après les avoi fait bouillir dans de l'eau *, (on jettoit bien dévotemen cette eau dans un cimetiere) pour ſéparer les os de la chair apparemment que les Porteurs de ſel étoient chargés de ce groſſières & barbares opérations, & qu'ils obtinrent l'hon neur de porter ces triſtes reſtes, que l'orgueil tâchoit de diſputer au néant. En 1422, ils portèrent le corps de Charles VI ** juſqu'à l'Egliſe, parce que les Religieux trouvant le *fardel trop peſant*, donnèrent de l'argent aux Hanouards pour s'en exempter. Il y eut un débat entre les Religieux, les Hanouards & quelques Officiers de la Maiſon du Roi, au ſujet des ornemens funèbres dont ils ſe diſputoient la poſſeſſion.

---

* Henri V, Roi d'Angleterre, & prétendu Roi de France, étant mort à Vincennes, au mois d'août 1422, *ſon corps fut mis par pièces, & bouilli dans un chauderon, tellement que la chair ſe ſépara des os ; l'eau fut jettée dans un cimetière, & les os avec la chair furent mis dans un coffre de plomb, avec pluſieurs eſpèces d'épices, & de choſes odoriférantes & ſentant bon.* J. Juvenal des Urſins.

** Ils portèrent auſſi celui de Charles VII & celui de Henri IV. De Thou, *tom.* 15. *Liv.* 3.

ſ'ls pensèrent en venir aux mains. Le Duc de Bedfort les contint, & remit à la Juſtice la déciſion de cette querelle.

HAUDRIETTES. (*les*) *Voy. l'art.* HÔPITAL & FILLES DE L'ASSOMPTION.

HÉRAUTS-D'ARMES. L'inſtitution des Hérauts, Rois-d'Armes, Pourſuivans, &c. eſt auſſi ancienne que la Monarchie. Leur emploi répond à ce qu'étoient chez les Romains, les *Féciaux & les Pères-patrats*. Ils étoient diſtingués en trois claſſes, *Chevaucheurs*, *Pourſuivans* & *Hérauts-d'Armes*, ſoumis au commandement d'un Chef nommé *Roi-d'Armes*. Ceux qui ſe deſtinoient à cet état, ne parvenoient aux différens degrés de l'ordre, que ſucceſſivement & après un certain nombre d'années de ſervice, dans les cours & dans les armes. Les Chevaucheurs commençoient à ſe former aux exercices de leur profeſſion, par les fonctions les plus pénibles, quoique les moins importantes. Il falloit qu'ils fuſſent toujours prêts pour accomplir les commiſſions dont il plaiſoit à leur Seigneur de les charger. Lorſqu'il commandoit l'armée, ils l'environnoient pour recevoir ſes ordres, & les porter aux troupes; ſi ces ordres étoient trop compliqués & plus intéreſſans, c'étoit alors l'affaire des Pourſuivans d'Armes. Ces Officiers ſervoient d'Aides-de-camp aux Généraux. Lorſqu'un Chevaucheur étoit admis à l'état de Pourſuivant, il falloit qu'un Héraut le préſentât au Seigneur, en lui demandant quel nom il vouloit lui donner. Après que le Seigneur lui avoit impoſé un nom, le Héraut, qui tenoit le Récipiendaire de la main gauche, l'appelloit par ſon nouveau nom, & lui verſoit ſur la tête une coupe remplie de vin & d'eau, qu'il tenoit de l'autre main. Cette aſperſion faite, il prenoit la tunique du Seigneur, qu'il paſſoit au col du Pourſuivant; & par une bizarrerie aſſez ſingulière, il obſervoit que la tunique fût placée de travers, en ſorte que les deux manches tombaſſent, l'une ſur la poitrine, & l'autre entre les deux épaules. Le Pourſuivant devoit toujours porter ainſi cette ſorte d'habillement, juſqu'à ce qu'il fût parvenu au grade de Héraut. Ces Officiers portoient toujours ſur eux l'écuſſon des armes de leur Seigneur: à la différence des ſimples Coureurs qui l'attachoient à leur ceinture, les Chevaucheurs le portoient ſur le bras droit; les Pourſuivans, ſur le gauche; & les Hérauts, ſur la poitrine. On ne parvenoit à ce dernier grade, qu'après avoir exercé ſept années celui de Pourſuivant.

L'uſage étoit de recevoir les Hérauts, ſoit à la guerre dans un jour d'action, ſoit au couronnement des Rois & des Reines, ſoit dans la ſolemnité d'un tournois. Le Prince, après avoir fait publiquement l'éloge de la fidélité, de la diligence, de l'honnêteté & de la diſcrétion de ſon Pourſuivant, déclaroit qu'il l'agrégeoit au nombre de ſes Hérauts. Le plus ancien des Hérauts lui dictoit alors le ſerment, qu'il répétoit après lui. Ce grade ennobliſſoit le Récipiendaire; ſon Seigneur lui donnoit ordinairement une terre ou un fief, & déſignoit les armes ou blaſon qui devoient lui être propres dans la ſuite, ainſi qu'à ſa poſtérité. En recevant ce grade, le nouveau reçu changeoit encore de nom, & il prenoit le plus ſouvent celui de quelque Province ou du Seigneur même.

L'emploi des Hérauts-d'Armes conſiſtoit principalement à repréſenter la perſonne du Prince, dans les différentes négociations dont ils étoient chargés; traités de mariages entre les Grands, propoſitions de paix, défis de bataille. C'eſt pour cette raiſon qu'ils étoient revêtus des mêmes habits que les Seigneurs auxquels ils étoient attachés; & la conſidération dont ils jouiſſoient, étoit proportionnée à la qualité du Prince dont ils étoient Officiers. Ils aſſiſtoient généralement à toutes les actions militaires, aux combats en champ clos, aux tournois, aux mariages, aux couronnemens des Rois, aux Fêtes publiques, & généralement à toutes les ſolemnités, où nos Ayeux mêloient toujours un appareil de guerre.

Ces divers Officiers, Chevaucheurs, Pourſuivans & Hérauts étoient ſubordonnés aux Rois-d'Armes, dont on ne peut mieux faire connoître les prérogatives & l'emploi, qu'en rapportant le précis de ce qui ſe pratiquoit à la réception du premier des Rois-d'Armes: c'étoit celui qui avoit l'honneur de repréſenter le Roi de France: on le nommoit *Montjoie*. Le jour choiſi pour cette cérémonie, qui étoit ordinairement celui de quelque Fête ſolemnelle, le Récipiendaire ſe rendoit au Palais, où le Roi étoit pour lors: les Valets-de-Chambre du Prince l'attendoient dans l'appartement qui lui étoit deſtiné: on le revêtoit des habits royaux, comme la perſonne du Roi même. Lorſque le Monarque étoit prêt de ſe rendre à l'Egliſe, ou à la Chapelle de ſon Palais pour entendre la Meſſe, le Connétable de France, ou, à ſon défaut, les Maréchaux conduiſoient l'Elu précédé des Hérauts & Rois-d'Armes des différentes Provinces, qui pour lors ſe trouvoient à la Cour: ils le plaçoient vis-à-

vis le grand-autel, ſur une chaire couverte d'un tapis de velours, au-deſſous de l'oratoire du Roi, à l'aſpect duquel il ſe levoit de ſa chaire, & ſe mettant à genoux devant lui, prononçoit le ſerment que le Connétable ou le premier Maréchal lui dictoit. Après le ſerment, le Connétable lui ôtoit le manteau royal, prenoit une épée des mains d'un Chevalier, la préſentoit au Roi, qui s'en ſervoit pour conférer l'ordre de Chevalerie au Récipiendaire, s'il n'étoit pas Chevalier. Le Connétable prenoit enſuite la cotte d'armes portée par un autre Chevalier, au bout d'une lance; il la donnoit au Prince, qui en revêtoit lui-même l'Elu, en lui diſant, *Meſſire tel.... par cette cotte & blaſon couronnés de nos armes, nous t'établiſſons perpétuellement en l'office de Roi-d'Armes.* En lui poſant la couronne ſur la tête, qui lui étoit préſentée avec la même cérémonie, il prononçoit ces paroles: *Notre Roi-d'Armes, par cette couronne, nous te nommons par nom* Montjoye, *qui eſt notre Roi-d'Armes, au nom de Dieu, de Notre-Dame, ſa benoîte Mère, & de Monſeigneur S. Denis, notre Patron.* Les Hérauts & Pourſuivans répétoient alors par trois fois: *Montjoye S. Denis.* Le Roi rentroit dans ſon oratoire, le Roi-d'Armes ſe plaçoit ſur ſa chaire, où il demeuroit aſſis pendant tout le Service divin, tandis que des Rois & Hérauts-d'Armes tenoient le manteau royal étendu contre le mur derrière lui. Le Roi-d'Armes, après l'Office, ſuivoit le Roi au Palais, où les tables étoient dreſſées pour le feſtin; il prenoit place au haut bout de la ſeconde table, & pendant le repas, il étoit ſervi par deux Ecuyers, & avoit une coupe dorée. Quelquefois, mais rarement, le Roi-d'Armes étoit admis à la table du Roi, lorſqu'il étoit de naiſſance à prétendre un pareil honneur. A la fin du repas, le Roi ſe faiſoit apporter la coupe dorée qui avoit ſervi à Meſſire Montjoye, & mettoit en or ou argent la ſomme dont il vouloit le gratifier. On prenoit enſuite les épices & le vin du congé; & le Roi-d'Armes, avant que de ſe retirer, préſentoit au Monarque celui des Hérauts qu'il choiſiſſoit pour ſon *Maréchal-d'Armes. Montjoye* paré de la cotte d'armes, & la couronne en tête, ſe rendoit à ſon hôtel, toujours eſcorté du Connétable ou des Maréchaux, & des Hérauts & Pourſuivans. Un des Valets-de-Chambre du Roi l'attendoit dans ſon appartement, & lui préſentoit, de la part du Prince, une couronne & un habillement complet de Chevalier.

Ces Officiers, & le Roi-d'Armes ſur-tout, jouiſſoient de privilèges & d'exemptions ſans nombre; leurs perſonnes étoient ſacrées: également employés pendant la paix & pen-

dant la guerre, amis & ennemis avoient pour eux le même reſpect. La plûpart des commiſſions où il falloit repréſenter le Souverain ou la Nation, leur étoient confiées. Ils s'obligeoient, entr'autres choſes, par ſerment, à procurer en toute occaſion, & à conſerver l'honneur des Dames & Demoiſelles : *Si vous entendés blâmer quelqu'une*, étoit-il dit dans leurs Statuts, *vous honnêtement les reprendrés.* Ils devoient un ſecret inviolable à tout le monde ; en ſorte qu'ils n'excitoient la défiance d'aucun parti : il ne leur étoit pas même permis de révéler les entrepriſes ſecretes des adverſaires de leur Seigneur, lorſqu'une fois on les avoit confiées à leur diſcrétion. Ils furent ſoumis à l'inſpection du grand Ecuyer de France, lorſque cette charge fut inſtituée.

Une des plus importantes fonctions des Rois & Hérauts-d'Armes intéreſſoit particulièrement la Nobleſſe du Royaume. Les Hérauts dreſſoient dans chaque Province un état des Seigneurs & Gentilshommes de leur département. Ces états contenoient les noms, ſurnoms, blaſons, timbres & nobleſſe des fiefs. Tous les trois ans, les Rois-d'Armes des Provinces s'aſſembloient, & remettoient au Roi-d'Armes *Montjoye* leurs états particuliers, dont ils compoſoient un nobiliaire général. Par ce moyen, le Souverain pouvoit en tout temps être inſtruit exactement du nombre des Gentilshommes, de leurs revenus ; en un mot, de la ſituation actuelle de ſa Nobleſſe Par ce moyen, on pouvoit connoître les forces que chaque Province étoit en état d'oppoſer à l'ennemi, & on les raſſembloit avec facilité.

Les Hérauts-d'Armes portent encore aujourd'hui le titre des différentes Provinces du Royaume. Il y a deux *Pourſuivans-d'Armes*, qui, à proprement parler, ſont les Aides de ceux-ci.

Le Roi-d'Armes & les Hérauts ſont vêtus aux cérémonies, de leurs cottes d'armes de velours violet cramoiſi, chargées, devant & derrière, de trois fleurs-de-lys d'or, & autant ſur chaque manche, où le nom de leur Province eſt écrit en broderie d'or. De plus, le Roi-d'Armes, dont le titre eſt *Montjoye S. Denis*, met une couronne royale au-deſſus de ces fleurs-de-lys. Ils portent tous une toque de velours noir, ornée d'un cordon d'or, & ont des brodequins pour les cérémonies de paix, & des bottes pour celles de guerre. Ils ſont revêtus aux pompes funèbres des Rois & des Princes, par-deſſus leur cotte d'armes, d'une longue robe de deuil traînante, & tiennent un bâton dit *Caducée*, couvert de velours

violet, & semé de fleurs-de-lys d'or en broderie. Ils portent aussi la médaille du Roi pendue au col.

Les Poursuivans-d'Armes, quoiqu'ils soient aussi habillés presque de même façon, ne portent point de bâton, n'ayant rien à commander, & n'étant que, comme nous l'avons dit, les Aides des Hérauts-d'Armes.

La fonction des uns & des autres est d'aller dénoncer la guerre, & sommer les Villes de se rendre; de publier la paix, d'assister aux sermens solemnels, aux Etats-Généraux, aux juremens de paix, & aux renouvellemens d'Alliance; au Sacre, où ils font largesse au peuple de pièces d'or & d'argent: ils doivent aussi se trouver aux pompes funèbres des Rois, des Reines, des Princes & Princesses du Sang.

Ils marchent devant le Roi, lorsqu'il va à l'Offrande le jour de son Sacre. Ils assistent aux mariages des Rois & des Reines, aux cérémonies des Chevaliers du Saint-Esprit, aux festins royaux, comme aussi aux baptêmes des Enfans de France.

Aux obseques des Rois, dans la chambre du lit de parade, où le corps du défunt ou son effigie paroît, il y a toujours deux Hérauts-d'Armes, qui se tiennent jour & nuit au pied du lit, & qui présentent le goupillon aux Princes, Prélats, & autres de la qualité requise, qui viennent jetter de l'eau bénite. Ils font aussi d'autres fonctions aux funérailles.

HERCES *ou* HERSE. Ferme peu éloignée de Brie-Comte-Robert, un peu vers le couchant.

HÉRIVAUX. Lieux très-solitaire, enfoncé dans un vallon, où il ne se trouve précisément que le Monastère & ses dépendances, avec un reste d'étang, dont les sources font tourner un moulin. Ce vallon est couvert par une haute montagne du côté du midi; des autres côtés, par une forêt qui fait partie de la forêt de Halate, & il n'est découvert que du côté du couchant, où Lusarches est situé; ce qui forme un point de vue fort agréable.

L'Eglise de l'Abbaye ressemble à une longue Chapelle sans ailes, mais avec une croisée garnie de divers autels. Sa structure paroît être de la fin du XIIe. siècle, ou plutôt du commencement du suivant. Il y a des Fonts-baptismaux pour les enfans des Fermiers. On y administre aussi le Sacrement de Mariage; cependant ce n'est point une Paroisse, puisque la Maison paye vingt sols par an au Curé de Lusarches, en reconnoissance de ces droits. Quatre Cures dépendent de

cette Abbaye ; ſavoir, Foſſes, Marly-la-Ville, Bellefontaine, du diocèſe de Paris ; & Montepiloix, du diocèſe de Senlis. *Voy.* ABBAYE D'HERIVAUX, *tom. I, pag. 5.*

HERMITAGE, (*l'*) étoit dès le commencement de l'avant-dernier ſiècle, une ſeigneurie de la Paroiſſe de la Queue, poſſédée par les ſieurs Gentien. Elle touche immédiatement au Bourg en tirant vers la chauſſée d'Ozoir. On ne voit point d'où ce nom de l'Hermitage avoit été donné à un lieu ſi voiſin d'un Bourg conſidérable, à moins qu'il n'y eût des Hermites avant la conſtruction du Château, & avant la formation du Bourg, lorſque la forêt venoit juſques-là.

HIERE. Village diſtant de Paris de quatre lieues & demie, à l'orient d'hiver du milieu de cette Capitale, & dans l'enfoncement d'une prairie très-agréable, formée par la rivière * à laquelle il donne ſon nom, qui coule au plus bas d'un côteau, qui a des bois du côté de l'orient ; & vers le ſeptentrion, des vignes en quantité, qui regardent le midi. Son éloignement de la Seine n'eſt que d'une petite lieue. Il eſt voiſin de la terre de Brunoy.

L'Egliſe a été érigée en Paroiſſe au plus tard dans le XIe. ſiècle, & fut enſuite annexée à l'Abbaye de Filles, qui fut

---

* La rivière d'Hiere eſt remarquable par quelques ſingularités. Elle ne gele jamais, & ne déborde que très-rarement. Dans le XIVe. ſiecle, elle étoit quelquefois pluſieurs années ſans couler ; on la voyoit enſuite reprendre ſon cours pendant quelques mois. Encore aujourd'hui elle eſt fort irrégulière ; il y a pluſieurs endroits où elle diſparoît entièrement, & ſe fait une route ſous terre, d'où elle ſort pour y rentrer de nouveau. M. *Paris* de Montmartel a fait bâtir un pont ſur cette rivière. Il y a dans le village d'Hière une fontaine célèbre, appellée la *Fontaine Budée*. On voit ſur un marbre le quatrain ſuivant, gravé par les ſoins de M. de *Barcos :*

Dans les eaux de cette fontaine ;
Budée a puiſé ſon ſavoir ;
Harlay l'a miſe en mon pouvoir :
Où chercher ailleurs l'Hipocrene ?

MM. *de Budée* ont poſſédé long-temps la ſeigneurie d'Hière. M. le Préſident *de Harlay* leur ſuccéda, & M. *de Barcos* en fit l'acquiſition de ce dernier.

dotée dans le siècle suivant, & dont l'origine remonte aux premiers siècles de l'Eglise. Le Patron est S. Honest, Prêtre de Pampelune en Navarre ; S. Loup ou Leu étoit l'ancien, avant le XIVe. siècle. Le bâtiment est assez grand, sans ailes, accompagné de Chapelles & d'une tour vers le nord, qui paroît récente. Le chœur est voûté. On voit au portail quelques restes de petites colonnes du XIIIe. siècle. S. Vincent est honoré à Hière comme second Patron ; mais c'est à cause du nombre de Vignerons qui sont de la Paroisse. La Cure est à la nomination de l'Abbesse. Elle est grosse-Décimatrice avec le Curé. Il y a dans cette Paroisse deux Sœurs de la Charité, établies par M. *le Camus*, premier Président de la Cour des Aydes. Les dépendances consistent en deux Communautés ; savoir, l'Abbaye de Filles, qui a pris le nom du lieu, (*Voy. Tom. I, pag. 5.*) & les Camaldules. On menoit anciennement dans cette Abbaye une vie très-austère, & ce ne fut que dans le XIVe. siècle, que l'usage des œufs commença à y être permis, encore n'en mangeoit-on que certains jours de l'année. La rue des Nonaindières à Paris, s'appelloit la rue des *Nonains d'Hière*, à cause d'une maison considérable que cette Abbaye y avoit.

Il y a quelques écarts ou hameaux, tels que Concis, la Grange-du-Milieu, &c.

HILAIRE. (*Saint*) Eglise Paroissiale, bâtie sur un terrein qui faisoit partie du *Clos Bruneau*, & qui étoit dans la censive du Chapitre de Saint-Marcel. Elle est située au bas de la rue des Sept-voyes, & en face de celle des Carmes. On ignore le tems auquel elle a été bâtie, & celui de son érection en Eglise Paroissiale. On voit seulement dans les Registres de ses archives, qu'elle existoit avant l'an 1300. Elle est sous l'invocation de S. Hilaire, Evêque de Poitiers.

Cette Eglise a été réparée & embellie au commencement de ce siècle, par les soins & les libéralités de feu M. *Jolliet*, l'un de ses Curés, & Docteur de Sorbone. Quoique cette Paroisse soit d'une petite étendue, cependant le Collège d'Harcourt, qui est situé dans la rue de la Harpe, en dépend, parce qu'il est aussi dans la censive du Chapitre de Saint-Marcel. En 1674, le Curé de Saint-Côme ayant intenté procès au Curé de Saint-Hilaire, prétendant que le Collège d'Harcourt devoit être de sa Paroisse, il fut débouté de ses prétentions, par Arrêt du Parlement de Paris, rendu contradictoirement le 2 de septembre 1678, avec défenses à lui & à tous

autres, de troubler le Curé de Saint-Hilaire en la jouiſſance dudit Collège d'Harcourt.

L'an 1683, l'on inhuma dans cette Egliſe le corps de *Patrice Maginn*, Docteur en Droit, & premier Aumônier de la Reine d'Angleterre.

La Cure eſt à la nomination du Chapitre de Saint-Marcel.

HONORÉ. (*Saint*) Cette Egliſe Collégiale fut fondée en 1204, par *Renold Chereins*, & *Sybile*, ſa femme, qui donnerent neuf arpens de terre, ſitués près des murs de Paris, ſur le chemin qui conduit à Clichi, pour y conſtruire une Chapelle, & pour l'entretien d'un Prêtre qui la deſſerviroit. Eudes de Sulli, Evêque de Paris, confirma cette donation la même année, & le Chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois y donna ſon conſentement, à condition que le Chapelain feroit ſerment au Chapitre & au Curé de la Paroiſſe de Saint-Germain, de ne faire aucune fonction curiale.

Renold & ſa femme achetèrent encore un arpent de terre du Prieur de Saint-Martin-des-Champs, l'an 1205. Ils y en ajoutèrent encore trois autres en 1209; & cinq ans après, l'Egliſe ſe trouvant bâtie, ils déclarèrent à Pierre, Evêque de Paris, que leur intention étoit d'y établir des Chanoines, & prirent ſept ans de terme pour en fonder les Prébendes. L'Evêque y conſentit; mais il ſe réſerva le droit d'en régler le nombre; & par ſes Lettres du mois d'octobre de l'an 1208, il diſpenſa de la réſidence les premiers Chanoines qui auroient fondé leurs Prébendes; mais il y obligea ceux qui leur ſuccéderoient. Il conſentit que *Renold* & ſa femme nommaſſent, pendant leur vie, aux Prébendes; mais il voulut qu'après leur mort la collation en appartînt au Doyen & au Chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois. Les biens & les Prébendes de cette Egliſe augmentant tous les jours, il y avoit 21 Prébendes en 1257; mais Renaud, Evêque de Paris, les réduiſit à douze, dont huit Sacerdotales, deux Diaconales & deux ſous-Diaconales, & ordonna que ces douze Canonicats ſeroient alternativement à la collation de l'Evêque de Paris, & des Doyen & Chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois.

Ces Lettres ſont du mois de décembre 1257, & le Chapitre de Saint-Honoré approuva cette réduction au mois de juin de l'année 1258. Alors on convint que la collation appartiendroit alternativement à l'Evêque & au Chapitre; &

afin d'éviter les conteſtations qui ſurvenoient pour la nomination, il fut accordé qu'à l'avenir l'Evêque nommeroit aux cinq Prébendes du côté droit, & le Chapitre aux cinq du côté gauche ; que le Chantre de Saint-Honoré, élu par les Chanoines de cette Egliſe, préſenteroit pour la ſixième à droite, & que la dernière ſeroit conférée alternativement par l'Evêque & le Chapitre de Saint-Germain.

Cette convention fut confirmée à Rome & autoriſée par Lettres-patentes du Roi, homologuées au Parlement en 1566. Outre ces douze Chanoines, dont le Chantre eſt la ſeule dignité qu'il y ait dans ce Chapitre, il y a deux Chapelains, quatre Vicaires, quatre Chantres, & ſix Enfans de chœur. Les Chanoines deſſervent tour-à-tour la Cure, qui ne s'étend pas au-delà du Cloître. Les Canonicats de cette Egliſe ſont les meilleurs de Paris.

L'an 1579, l'on augmenta le bâtiment de l'ancienne Chapelle ; & les deux, joints enſemble, forment l'Egliſe qu'on voit aujourd'hui, qui eſt toute voûtée, mais baſſe & petite. Le maître-autel eſt décoré d'un morceau d'architecture d'ordre corinthien, & d'un tableau peint par *Champagne* en 1648, qui repréſente Jeſus-Chriſt dans le Temple, au milieu des Docteurs. *Voy.* CHAPELLE *Saint-Clair*, *tom. II. p. 266.*

Dans la Chapelle de la Vierge, eſt un mauſolée érigé à la mémoire de *Guillaume Dubois*, Cardinal, premier Miniſtre, qui avoit été Chanoine de cette Egliſe. Ce mauſolée eſt du deſſin & de l'exécution de *Couſtou* le jeune, un des plus habiles Sculpteurs des deux derniers ſiècles. L'inſcription ou épitaphe eſt, dit-on, de feu M. *Couture*, l'un des plus fameux Rhéteurs de l'Univerſité de Paris ; & l'on peut dire, à la gloire de *Couſtou* & de *Couture*, qu'ils ont traité leur ſujet avec beaucoup de circonſpection & d'eſprit. Sur un tombeau de marbre brun, engagé dans le mur, eſt la ſtatue du Cardinal *Dubois*, à genoux, ayant devant lui un Livre ouvert, où eſt le *Miſerere* ; le tout de marbre blanc. Le Cardinal a la tête & les yeux tournés vers l'épaule gauche, & du côté du peuple. Les traits, la phyſionomie & l'eſprit de ce Miniſtre y ſont fidèlement rendus. Sur ce monument, eſt gravée, en lettres d'or, cette épitaphe :

D. O. M.

Ad Aram majorem.

In communi Canonicorum ſepulcreto ſitus eſt Guillelmus

Dubois, *S. R. E. Cardinalis, Archiepiſcopus & Dux Cameracenſis, S. Imperii Princeps, Regi à ſecretioribus Conſiliis, Mandatis & Legationibus; publicorum curſorum Præfectus, primus Regni Adminiſter, hujus Eccleſiæ Canonicus honorarius. Quid autem hi tituli? Niſi arcus coloratus, & fumus ad modicum parens. Viator ſtabiliora ſolidioraque bona mortuo apprecare. Obiit anno 1723. Heredes grati erga Regem, & ſummum Pontificem animi monumentum poſuére.*

HÔPITAUX DE LA VILLE DE PARIS; Maiſons de Secours & de Charité; Maiſons de Santé, Hôtel-Salutaire & Hôtel de Santé.

Nous comprenons dans la ſeconde diviſion de notre tableau civil & politique de la Ville de Paris, (*Voy. à la tête du premier volume.*) les établiſſemens relatifs à la ſubſiſtance, aux ſecours & à la ſûreté, tant ſpirituels que temporels, des citoyens. En conſéquence, nous y plaçons les Hôpitaux & les Maiſons de charité, & nous les diviſons en Hôpitaux: 1°. pour les hommes; 2°. pour les femmes & filles; 3°. pour les garçons; 4°. pour les filles ſeulement; 5°. pour les deux ſexes. Enfin, les Maiſons de Santé & Hôtels-Salutaires, établiſſemens nouveaux. Nous allons donc ſuivre ici le même ordre.

HÔPITAUX deſtinés pour les hommes & pour les femmes également.

HOTEL-DIEU. Cet Hôpital, le premier, ſans contredit, & le plus conſidérable de la Ville, ne nous préſente aucune connoiſſance certaine ſur l'ancienneté de ſon origine. L'opinion la plus commune l'attribue à S. Landri, Evêque de Paris; mais elle n'eſt fondée que ſur une tradition, qui ne remonte pas au-delà du ſiècle paſſé. M. *Jaillot* penſe qu'il a toujours été ſitué vis-à-vis l'ancienne Egliſe de Saint-Etienne, & que la Chapelle tombant en ruine, fut rebâtie (il y a environ 360 ans) par les ſoins d'*Oudart de Maucreux*, Banquier, Bourgeois de Paris, qui fit pluſieurs libéralités à cette Maiſon, comme il paroît par des vers François qui ſont dans cette Chapelle, ſur une lame de cuivre, & qui prouvent le miſérable goût de la Poéſie du XIVe. ſiècle. En voici quelques-uns:

Oudart de Mocreux en ſurnom,
Changeur, homme de bon renom,

Et Bourgeois de Paris jadis ;
Que Dieu mette en ſon Paradis,
A fait faire cette Chapelle, (a) &c.

On l'appella dans la ſuite, l'*Hôtel-Dieu-Saint-Chriſtophe*, comme il paroît par une lettre de Renaud de Vendôme, Evêque de Paris, de l'an 1005, par laquelle il donna au Chapitre de Paris, déjà poſſeſſeur de la moitié de l'Hôtel-Dieu-Saint-Chriſtophe, l'autre moitié de cet Hôtel-Dieu qui lui appartenoit : *Capitulo jam poſſeſſori medietatis Domûs Dei Sancti Chriſtophori, do alteram medietatem dicti Hoſpitalis Sancti Chriſtophori.* (Paſtoral de l'Egliſe de Paris, *pag.* 15.) *

Saint Louis lui fit de grands biens, & l'augmenta conſidérablement. Pluſieurs perſonnes ont depuis imité un ſi pieux exemple. Les pauvres malades de tout ſexe, de tout âge, de toute Nation & de toute Religion, y ſont reçus & ſervis, pourvu que leurs maladies ne ſoient ni la peſte, ni quelque maladie incurable, ni le mal caduc, ni le mal vénérien, ni la teigne ; car il y a d'autres maiſons pour ces ſortes de maladies. Il y a cependant un Arrêt du Parlement, du 6 ſeptembre 1659, qui ordonne de recevoir les pauvres femmes groſſes, qui ſeront atteintes du mal vénérien. On y compte 1200 lits. Les malades ſont ſervis par des Religieuſes de l'Ordre de Saint-Auguſtin, avec une attention & un zèle très-édifiant. Ils ſont diſtribués dans vingt & une ſalles, tant grandes que petites, qui portent toutes le nom de quelque Saint.

La ſalle de Sainte-Marthe s'appelle auſſi la ſalle du *Légat*, parce qu'elle fut fondée par *Antoine Duprat*, Chancelier de France, Cardinal de l'Egliſe Romaine, & Légat en France de la part du Pape Clément VII. La grande porte eſt ſur la rue, au bas du Petit-Pont : on voit, ſur la face de ce portail, les figures de S. Jean-Baptiſte, de S. Jean-l'Evangéliſte, de François I, & celle du Fondateur, &c. La ſalle de Saint-

(a) Vers 1380.

* Avant le règne de S. Louis, les bâtimens qui compoſent aujourd'hui l'Hôtel-Dieu, ne conſiſtoient que dans trois ou quatre corps-de-logis, avec l'ancienne Chapelle de S. Chriſtophe : ce Prince les augmenta conſidérablement, & fit tant de bien à cette maiſon, qu'il en eſt regardé comme le Fondateur.

Thomas a été bâtie en 1606, des bienfaits du Roi Henri IV. Sur la porte de celle de Saint-Charles, qui fut commencée en 1602, & achevée en 1606, eſt une grande table de marbre, ſur laquelle on lit une inſcription gravée en lettres d'or, qui eſt du fameux *Olivier Patru*. La voici :

Qui que tu ſois, qui entres dans ce ſaint lieu, tu n'y verras preſque par-tout que des fruits de la charité du grand Pompone. *Le brocard d'or & d'argent, les meubles précieux qui parerent autrefois ſa chambre, par une heureuſe métamorphoſe, ſervent maintenant aux néceſſités des malades. Cet homme divin, qui fut l'ornement & les délices de ſon ſiècle, dans le combat même de la mort, a penſé au ſoulagement des affligés. Le ſang de* Bellievre *s'eſt montré dans toutes les actions de ſa vie : la gloire de ſes Ambaſſades n'eſt que trop connue. Il fut premier Préſident & petit-fils de deux Chanceliers. Son ame, encore plus grande que ſa naiſſance & que ſa fortune, fut un abîme de ſageſſe. La France ne porta jamais un enfant plus digne d'elle. Toute la terre dira ſes vertus ; mais cette Salle parlera éternellement de ſa piété, & de l'amour qu'il eut pour les pauvres.*

Cette Maiſon occupe un eſpace ſi petit & ſi ſerré, qu'on a été obligé de bâtir en 1625, une grande ſalle ſur une voûte, ſous laquelle paſſe la rivière. Cette voûte eſt un bel ouvrage dans ſon eſpèce.

En 1625, les Adminiſtrateurs de l'Hôtel-Dieu demandèrent au Roi & à la Ville, la permiſſion de faire conſtruire un pont de pierre, & la ſalle dont on vient de parler. Ce pont commence au coin du jardin de l'Archevêché, & conduit à la rue de la Bucherie. Il fut fini en 1634. Pour conſtruire ces bâtimens, l'on acheta trois maiſons dans cette rue. La porte du pont qui eſt de ce côté-là, eſt d'un aſſez bon goût. Au-deſſus eſt cette inſcription :

Ludovici XIII, Franciæ & Navarræ Regis auſpiciis, poſt reſtitutas à fundamentis noviſque, & ampliſſimis ædificiis auctas ædes Nauſocomii, & ex vetuſtate collabantis, pontem hunc quadrato lapide Urbis ornamento, cunctis civibus uſui, ægrorum commodo, in flumine extrui curárunt, rei ægrorum pauperum curatores, anno Domini 1636.

Tous ces édifices furent achevés en 1634, & les habitans & propriétaires, tant des maiſons de la place Maubert, que des rues voiſines, ayant demandé qu'il leur fût permis de

paſſer ſur le pont, le Roi Louis XIII ordonna que *les gens qui y paſſeroient, payeroient un double, & les gens de cheval, deux liards*, ce qui s'eſt toujours pratiqué depuis; mais les gens à cheval n'y paſſent jamais, y ayant une barrière ou tourniquet, qui n'en laiſſe l'entrée libre qu'aux perſonnes qui ſont à pied. Les deniers n'ayant plus de cours actuellement, on paye un liard pour le droit de péage, & ce pont a retenu le nom de *Pont-au-Double*.

On penſa en 1714, à conſtruire de nouveaux bâtimens; &, pour ſubvenir à la dépenſe, S. M. rendit une Ordonnance le 6 février 1716, pour la perception d'un neuvième par augmentation ſur l'entrée aux Spectacles, & l'Hôtel-Dieu en jouit encore.

La nuit du premier au deux d'août 1737, ſur le minuit, le feu prit à cet Hôtel-Dieu, dans un grenier que l'on nomme *le grenier aux chiffons*, régnant depuis la ſalle de Saint-Denis, juſqu'au Pont-au-Double. Le feu ſe communiqua enſuite de grenier en grenier, & cauſa un embrâſement très-prompt, & preſque général. Il ne fut entièrement éteint que le ſamedi 5 août après midi; mais l'incendie arrivé la nuit du 29 au 30 décembre 1772, a été plus funeſte par le grand nombre de malades qui ont péri ſous les ruines de pluſieurs ſalles; déſaſtre qui n'a pu être oublié juſqu'à préſent; mais que l'humanité de Sa Majeſté Louis XVI ſe propoſe de réparer par la conſtruction de pluſieurs Hôtels-Dieu en différens quartiers de la Ville. *Voy. l'Edit publié à ce ſujet en 1773.*

Par un Acte capitulaire de l'Egliſe de Paris, de l'an 1168, l'Evêque Maurique, qui étoit le père des pauvres, & ſon Chapitre, arrêtèrent, d'un commun conſentement, qu'après leur mort, le lit de l'Evêque & celui de chaque Chanoine appartiendroit à l'Hôtel-Dieu. L'an 1413, que les Chanoines étoient encore Adminiſtrateurs de l'Hôtel-Dieu, les tours de lit commençant à n'être plus de ſimple toile comme auparavant, & à conſiſter en bien plus de pièces, ils ordonnèrent que leurs héritiers, en donnant cent livres, ſomme en ces tems-là très-conſidérable, ſeroient quittes, s'ils vouloient, de cette charité. Cette reſtriction a duré juſqu'en 1592, que les Directeurs Séculiers de cet Hôpital ſe plaignirent au Parlement, & prétendirent que le ciel, les rideaux, le loudier, la courte-pointe, & autres accompagnemens des lits des Chanoines, ſoit qu'ils fuſſent de ſoie, d'argent, d'or, ou de telle autre étoffe que le luxe avoit

ajoutée à la ſimplicité des ſiècles précédens, devoient leur appartenir. Sur les concluſions des Gens du Roi, la Cour leur accorda leur demande. L'an 1654, elle condamna les créanciers de M. de Gondi, Archevêque de Paris, à délivrer aux Adminiſtrateurs de l'Hôtel-Dieu, ſon lit & tout ce qui en dépendoit. Ce même lit ſervit de lit nuptial à la fille d'un des Adminiſtrateurs.

L'adminiſtration de l'Hôtel-Dieu appartenoit autrefois toute entière au Chapitre de Notre-Dame; mais un Arrêt du Parlement du 2 mai 1505, en conſervant l'adminiſtration ſpirituelle à ce Chapitre, donna la temporelle à huit Adminiſtrateurs ou Directeurs Laïques, ſans compter le Receveur que l'Arrêt leur donne pouvoir de commettre. Ce nombre d'Adminiſtrateurs ne ſuffiſant pas, un autre Arrêt du Parlement, du 3 janvier 1654, en établit encore quatre autres; ainſi il y en a aujourd'hui douze, ſans compter l'Archevêque de Paris, le premier Préſident du Parlement, le premier Préſident de la Chambre des Comptes, & le premier Préſident de la Cour des Aides. On ignore en quel tems & à quelle occaſion ces trois premiers Préſidens ont été admis à l'adminiſtration temporelle de cette Maiſon. Les douze Adminiſtrateurs ſont à vie; & les trois premiers Préſidens, tant qu'ils ſont revêtus de leurs charges.

Le Chapitre de Notre-Dame a la direction ſpirituelle de l'Hôtel-Dieu, ſous la conduite du Doyen, qui en eſt le Chef, & d'un ou de deux Chanoines qui ſont élus tous les deux ans en Chapitre. On nomme tous les deux ans quatre Députés, qu'on appelle *Adminiſtrateurs*, ou *Viſiteurs de l'Hôtel-Dieu*.

Autrefois c'étoient des Religieux & Religieuſes de Saint-Auguſtin qui ſervoient les malades; mais préſentement, cette Maiſon eſt deſſervie pour le ſpirituel, par 24 Eccléſiaſtiques, dont le premier a la qualité de *Maître*. Deux de ces Prêtres doivent ſavoir les Langues étrangères.

La Communauté des Religieuſes de cette Maiſon eſt toujours fort nombreuſe, quoique leur règle ſoit très-auſtère. Elles ſont ordinairement cent trente. Leur Noviciat dure ſept ans, du jour de la priſe d'habit, & il n'en faut pas moins pour éprouver leur vocation à des emplois ſi pénibles & auſſi dégoûtans. Outre les trois vœux de Religion, elles font encore celui d'hoſpitalité.

Elles ſont aidées dans ces pieuſes fonctions par pluſieurs perſonnes, ſoit du dehors, ſoit attachées à l'Hôtel-Dieu, indépendamment des Médecins & Chirurgiens, & des Do-

meſtiques néceſſaires. L'état journalier de cette Maiſon en porte le nombre à plus de 500; & celui des malades, au moins à 3000, quelquefois au double. Un des Chirurgiens & un des Apothicaires requièrent & gagnent la Maîtriſe au bout d'un certain tems.

MM. les Adminiſtrateurs s'aſſemblent trois fois par ſemaine: le mercredi, à dix heures du matin, au Palais Archiépiſcopal; & au Bureau, à trois heures de relevée; le vendredi, à dix heures du matin, au Bureau.

Le domicile de l'Hôtel-Dieu eſt au Bureau, Parvis Notre-Dame, où ſe doivent faire les ſignifications les jours ci-deſſus marqués, & dans les tems que MM. les Adminiſtrateurs ſont aſſemblés, & non les autres jours, *à peine de nullité*. On ne paye audit Bureau, que les jeudis & ſamedis matin ſeulement. *Voyez* BUREAU *Général des Pauvres*, *pag. 706.*

HOPITAL-GÉNÉRAL, ci-devant la SALPETRIERE, ainſi nommé de la préparation des ſalpêtres qui s'y faiſoit. Il a été fondé en 1656, le 27 avril, par Louis XIV, & ouvert le 7 mai 1657. La grande quantité de pauvres & de mendians qui inondoient Paris & incommodoient les habitans, fit concevoir le plan de cet Hôpital, auquel le Roi joignit le Château de Bicêtre, pluſieurs autres fonds de terre & la maiſon de la Pitié, qui, dans ſon origine, étoit une grande maiſon, un jardin & un jeu de paume, où pendoit pour enſeigne, la *Trinité*, entre la rue du Battoir & celle du Jardin du Roi: à cette acquiſition, on joignit ſucceſſivement celles des maiſons & jardins de la ruelle Sainte-Anne, ſitués entre ces deux rues, ainſi qu'une partie de la rue du Puits-l'Hermite, terrein qui s'étend aujourd'hui juſqu'à la rue d'Orléans. Depuis, on a acheté d'autres maiſons de la rue Copeau, leſquelles étoient alors ſéparées de la rue Françoiſe par une ruelle appellée *Denis-Moreau*; & c'eſt ſur cette partie de cet emplacement, qu'eſt conſtruite la maiſon de Sainte-Pélagie, qui en a cédé, depuis quelques années, une partie aux Filles de Saint-Thomas de Villeneuve, qui s'y chargent de l'éducation d'un nombre aſſez conſidérable de Penſionnaires. Enfin, on acheta, vers 1622, dans la rue de la Barre, l'hôtel de *Scipion Sardini*, qu'on deſtina pour les pauvres vieillards infirmes. *Voy.* SCIPION.

M. *Pompone de Bellievre*, alors premier Préſident, ſe mit à la tête de cette entrepriſe, & fut ſecondé par le Cardinal *Mazarin*, la Ducheſſe d'*Aiguillon*, & un grand nombre

d'autres perſonnes riches. Le Roi donna un Edit, par lequel il fut défendu à tous mendians de demander l'aumône dans la Ville, ſous peine d'être renfermés. Le Cardinal *Mazarin* contribua à cet établiſſement par un don de 100000 liv. & par un legs de 60000 liv. qu'il lui laiſſa par ſon teſtament; & le Préſident *de Bellievre* donna un contrat de 20 mille écus ſur la Ville, avec une ſomme encore plus conſidérable. Cet exemple produiſit un grand nombre d'autres Bienfaiteurs, qui ne voulurent point être connus. Mais comme toutes ces maiſons n'étoient pas aſſez grandes pour contenir tous les mendians qui voudroient s'y retirer; S. M. abandonna pour cet objet, le Château de Bicêtre; & le 14 mai, les mendians, au nombre de 5000, y furent renfermés.

On ne peut trop admirer l'ordre & la police qui règnent dans cet établiſſement, & qui tiennent dans la ſubordination pluſieurs milliers de pauvres de tout ſexe & de tout âge, dont la plûpart ſont indiſciplinables, ſoit par le libertinage qui les y a fait renfermer, ſoit par le défaut d'éducation. Tous y ſont entretenus, non ſeulement de nourriture, mais d'habits, & de toutes les choſes dont ils peuvent avoir beſoin. Preſque toutes les jeunes filles y ſont occupées à faire de la dentelle, de la tapiſſerie, de la broderie, & d'autres ouvrages dont on fait un débit conſidérable.

L'Egliſe, dont le deſſin eſt parfaitement beau, donné & exécuté par *Liberal Bruan*, Architecte, conſiſte en un dôme octogone, de 10 toiſes de diamètre, percé par 8 arcades qui aboutiſſent à quatre nefs de 12 toiſes de long chacune, qui forment une Croix, avec quatre Chapelles à pans dans les angles. Le tableau du grand-autel repréſentant la Réſurrection de J. C., eſt du *Frère André*, Religieux Dominicain, & digne de cet habile Peintre. Cet autel eſt fait pour être au centre du dôme, & être vu de toutes les nefs deſtinées pour ſéparer les hommes d'avec les garçons, & les femmes d'avec les filles. En-dehors, eſt un grand veſtibule ou portique, décoré de colonnes Ioniques, & d'un attique au-deſſus. A chaque côté de ce veſtibule, eſt un gros pavillon couvert d'ardoiſe, où logent les Eccléſiaſtiques. Il y a trois grands dortoirs compoſés de 250 cellules pour les vieilles gens mariés qui ne peuvent point gagner leur vie, & ce lieu eſt nommé les *Ménages*.

Dans une cour ſéparée, eſt la Maiſon de Force, pour les filles & femmes débauchées, qu'on y met en correction. En 1751, on a fait conſtruire un logement conſidérable pour les inſenſés & les imbécilles, capable de contenir 300 perſonnes.

Tous les pauvres qui ſe montent aujourd'hui à près de dix mille, ſont diſtribués en ſept ou huit maiſons, qui ſont Saint-Jean de Bicêtre, Saint-Louis de la Salpêtrière, Notre-Dame de la Pitié, l'Hôpital du Saint-Eſprit, Sainte-Pélagie, Sainte-Marthe de Scipion, l'Hôpital des Enfans-Trouvés & la maiſon de Saint-Nicolas, dite de *la Savonnerie*. *Voy.* ces Articles.

Cet Hôpital eſt, pour le ſpirituel, ſous la direction d'un *Recteur* & de 22 Prêtres, départis en nombre néceſſaire dans les maiſons qui le compoſent. Pour le temporel, les Chefs ſont les mêmes que ceux de l'Hôtel-Dieu. Les Directeurs ou Adminiſtrateurs ſont reçus au Parlement, & y prêtent ſerment de bien & fidelement adminiſtrer le bien des pauvres. Le Receveur prête auſſi ſerment au Parlement; mais le Sécrétaire le prête au Bureau de la direction.

On arrive à l'Hôpital-Général par une magnifique chauſſée plantée d'arbres, qui commence à l'entrée du grand chemin de Fontainebleau, juſqu'à la rue Poliveau.

LE CHATEAU *de Bicêtre*. *Voy.* BICETRE.

HOPITAL *des Incurables*, fondé en 1637, par le Cardinal *de la Rochefoucault*, pour le ſoulagement des malades incurables. Ils y ſont traités & entretenus avec beaucoup de ſoin, & ſervis par des Sœurs de la Charité. Il y a par bas 5 ſalles pour les hommes & 5 pour les femmes, ſéparées par la Chapelle dédiée à Notre-Dame, qui ſe trouve au milieu. Cette Maiſon eſt fondée pour toutes perſonnes attaquées de maux où il n'y a point de guériſon, excepté les humeurs froides, le malcaduc & les maux vénériens.

Le tableau de l'autel eſt une Annonciation peinte par *Perrier*, de même que celui de la Chapelle, à droite: à la Chapelle vis-à-vis, c'eſt un Ange Gardien, du célèbre *Champagne*. Obſervez au bas de l'autel une tombe, qui marque que les entrailles du Cardinal *la Rochefoucault* y furent miſes en 1645; & à côté, celles de *Pierre le Camus*, Evêque de Bellai, ſi célèbre par ſon grand mérite & ſa rare piété; il y fut enterré au mois de mai 1652. Il avoit été ſacré par Saint François de Sales, le 30 décembre 1609. Les quatre buſtes qui ſont dans les angles, ſont de Saint Charles Borromée & de Saint François de Salles, par *Durand*; du Cardinal de la Rochefoucault, & de l'Evêque de Bellai, par *Buiſter*.

HOPITAL *des Petites-Maiſons*, fondé par la Ville de Paris

d'abord en 1497, ſous le titre de *Maladrerie de Saint-Germain*, pour y traiter les malades attaqués du mal de Naples, juſqu'alors inconnu en France : ce qui dura juſqu'en 1544. Enfin en 1557, l'Hôtel-de-Ville y établit un Hôpital pour les pauvres infirmes, pour les enfans malades de la teigne, pour les femmes ſujettes au mal caduc, pour les foux & les inſenſés.

Jean Luillier, ſieur *de Boulencourt*, Préſident de la Chambre des Comptes, donna de grandes ſommes pour les bâtimens, les meubles & l'entretien de ceux qu'on y reçoit. On nomme cet Hôpital, les *Petites-Maiſons*, parce que les cours qui le compoſent, ſont entourées de petites maiſons fort baſſes, qui ſervent de logemens à plus de 400 vieilles gens, qui ſont à l'aumône du grand Bureau des pauvres, & qui y ſont nourris la plûpart.

Les Sœurs de la Charité ont ſoin de l'Infirmerie, on y entretient un Chirurgien, (M. *Gourſaud*, Lieutenant de la Chirurgie.) qui, outre le ſoin qu'il donne aux malades de la maiſon, traite auſſi les maladies vénériennes, & les teigneux qui lui ſont envoyés par les Adminiſtrateurs du grand Bureau.

La Chapelle eſt deſſervie par cinq Prêtres, dont le Principal a le titre de Curé, & prend l'inſtitution du grand Vicaire de l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés, ſur la préſentation des Adminiſtrateurs. Les autres Prêtres prennent auſſi dumême grand Vicaire, l'approbation & les pouvoirs de confeſſer, & de faire les autres fonctions dans cette Egliſe. M. le Procureur-général eſt le Chef de l'Adminiſtration.

Le Bureau ſe tient tous les jeudis à 8 heures du matin, ou la veille en cas de Fête, ou le lendemain.

HOPITAL *de la Santé*, ou *de Sainte-Anne*, fondé en 1652, par Anne d'Autriche, mère de Louis XIV, pour mettre, en temps de contagion, les malades de l'Hôtel-Dieu, dont il dépend. Il eſt ſitué au bout du fauxbourg Saint-Marcel, ſur le chemin de Gentilly. *Voy.* FILLES DE LA PROVIDENCE, *pag.* 301.

HOPITAL *de Saint-Louis*. Henri IV, par un Edit du mois de mars de l'an 1607, attribua à l'Hôtel-Dieu dix ſols à prendre ſur chaque minot de ſel qui ſe vendoit dans tous les Greniers à ſel de la Généralité de Paris pendant 15 ans, & cinq ſols à perpétuité, après les 15 années expirées; à la charge & condition de faire bâtir un *Hôpital de Santé*, hors de la Ville, entre la porte du Temple & celle de Saint-Martin,

tin ; de payer les gages de tous les Officiers, & de fournir tous les meubles & uſtenſiles néceſſaires, tant à cet Hôpital, après qu'il ſeroit conſtruit, qu'à celui de Saint-Marcel, que le Roi unit à l'Hôtel-Dieu, pour le même uſage.

En conſéquence, les Adminiſtrateurs de l'Hôtel-Dieu, par délibération du 20 juin 1607, conclurent un marché pour la conſtruction de ce nouvel Hôpital, & les Entrepreneurs commencèrent ce bâtiment par la Chapelle, dont la première pierre fut poſée le 13 juillet de cette même année. On employa quatre ans & demi à bâtir cet Hôpital ; & il en coûta, tant pour ſa conſtruction, que pour mettre en état celui du fauxbourg Saint-Marceau, & pour les meubler l'un & l'autre, la ſomme de ſept cent quatre-vingt-quinze mille livres. On nomma celui-ci, l'*Hôpital de Saint-Louis* ; & celui du fauxbourg Saint-Marceau, l'*Hôpital de Sainte-Anne*. Ils furent d'un grand ſecours l'un & l'autre en 1619, lorſque la ville de Paris fut de nouveau affligée de la peſte.

Au-deſſus de la grande porte, & aux deux côtés, ſont pluſieurs inſcriptions en lettres d'or.

Cet Hôpital conſiſte en un grand bâtiment qui eſt bien ſitué. Comme il eſt uni à l'Hôtel-Dieu, on y envoie les convaleſcens de cet Hôtel pour s'y rétablir & y prendre l'air. Il eſt auſſi deſſervi par des Religieuſes de l'Hôtel-Dieu.

HOPITAL *du Saint-Nom de Jeſus*. Cet Hôpital eſt ſitué du même côté que l'Egliſe Paroiſſiale de Saint-Laurent, mais un peu plus loin. Le public eſt redevable à *S. Vincent de Paule* de ſon établiſſement, un homme fort riche ayant remis en 1653, à ce ſaint Prêtre une ſomme conſidérable pour être par lui employée à quelque œuvre de piété, à condition que jamais il ne déclareroit à perſonne le nom de l'Auteur.

Pour l'exécution de ce deſſein, M. *Vincent* acheta deux maiſons & un emplacement aſſez grand dans le fauxbourg Saint-Laurent, & les meubla de toutes les choſes néceſſaires. Il y établit auſſi une petite Chapelle ; & du reſte de l'argent, il en acquit une rente annuelle.

Les Pauvres ſont dans deux corps-de-logis ſéparés ; mais tellement diſpoſés, qu'ils peuvent tous entendre une même Meſſe & la même lecture de table, prenant leur repas en commun chaque jour ſans ſe voir, ni ſe parler. M. *Vincent* fit auſſi acheter & dreſſer des métiers, des outils, & autres choſes convenables pour les occuper ſelon leurs talens & ſelon leurs forces. Il mit dans cet Hôpital des Filles de la

Charité pour le ſervice, & commit un Prêtre de ſa Congrégation pour y dire la Meſſe, & pour y adminiſtrer la parole de Dieu & les Sacremens.

Les Prêtres de Saint-Lazare en ont la direction ſpirituelle.

HÔPITAUX

Deſtinés pour les Hommes ſeulement.

HOPITAL *de la Charité des Hommes. Rue des Saints-Pères.* La première époque de cet établiſſement remonte à Marie de Médicis, ſeconde femme de Henri-le-Grand, en 1602.

Cette Maiſon eſt le chef-lieu de toutes celles de l'Ordre de *Saint-Jean-de-Dieu*, leſquelles ſont répandues dans toute l'étendue du Royaume & de nos Colonies. *Jean-de-Dieu* étoit Portugais, du diocèſe d'Evora, & avoit paſſé une partie de ſa vie à porter les armes; mais depuis l'âge de 45 ans, il ſe conſacra entièrement à la pénitence & au ſervice des malades, & fut canoniſé en 1690, par le Pape Alexandre VIII. Cet Hôpital eſt le ſeul noviciat & la retraite des Religieux hors de ſervice. Il eſt adminiſtré par l'ordre même des Religieux qui s'y conſacrent. On y compte 205 lits diſtribués en 6 ſalles; & dans ce nombre, environ 60 qui y ſont fondés. On n'y reçoit que des hommes de tout âge, & attaqués de maladies curables, mais non contagieuſes, ni vénériennes. Ils ont un grand ſoin des malades, qu'ils traitent avec tout le zèle d'une parfaite charité, beaucoup de propreté, & une bonté admirable. Depuis le Printemps, juſqu'à l'Automne, on y reçoit les pauvres qui ſont attaqués de la pierre, & qui veulent ſe faire tailler.

Parmi les Garçons Chirurgiens, il y en a un qui gagne la Maîtriſe en ſervant pendant ſix ans. Autour des ſalles, on remarque pluſieurs tableaux faits par de très-habiles Peintres, tels que *Tetelin*, *la Hire*, *le Brun*, *de Seve*, &c. Le tableau qui eſt dans la grande ſalle, repréſente S. Louis qui panſe un malade; il eſt de *Tetelin*, & très-eſtimé. Le Chriſt, qui eſt dans le chœur, eſt peint par *Benoît*. A côté de l'autel, c'eſt un Saint Jean qui prêche dans le déſert; celui de la Chapelle à gauche, eſt Saint Jean-de-Dieu, par *Jouvenet*; & vis-à-vis, une femme, qui repréſente la charité jettant de l'eau ſur une flamme, par *le Brun*: c'eſt un des premiers ouvrages de ce fameux Maître.

Le tombeau que l'on voit ſur la droite, eſt celui de *Claude Bernard*, ſurnommé le *Pauvre-Prêtre*, mort en odeur de ſainteté en 1641. Il avoit un riche patrimoine, qu'il diſtribua aux pauvres, les ſervant chez eux, dans les Hôpitaux, & de toutes manières. Il aſſiſtoit les criminels à la mort, & ne les quittoit qu'au dernier ſoupir. Ceux qui ont connu ce ſaint homme, diſent que la ſtatue qu'on voit dans cette Egliſe, eſt très-reſſemblante. Elle eſt de terre cuite, & de l'ouvrage d'*Antoine Benoît*.

L'Egliſe eſt régulière & aſſez belle; en 1733, on l'a décorée d'un aſſez joli portail.

On a mal-à-propos répandu dans le monde, (par une erreur populaire, qui s'eſt introduite juſques chez les perſonnes de condition) qu'il y a dans cette Maiſon des chambres particulières, dans leſquelles on eſt reçu en payant. Le fait n'eſt pas vrai; mais les *Fondateurs* & les *Bienfaiteurs* ont, par rapport à ceux pour qui ils s'intéreſſent, des préférences & des facilités que leurs libéralités leur ont acquiſes.

HOPITAL *des Convaleſcens de la Charité.* Cette Maiſon, qui eſt ſituée rue du Bac, fut fondée, en 1642, par *Angélique Faure*, femme de *Claude de Bullion*, Surintendant des Finances, en faveur d'un certain nombre de Convaleſcens qui ſortent de l'Hôpital de la Charité, & qui y vont achever de reprendre leurs forces, & rétablir leur ſanté. Un ſi pieux exemple a été ſuivi de la fondation de quatre autres lits; car il y en a douze, & Madame *de Bullion* n'en avoit fondé que huit. Par la fondation, toutes ſortes de Convaleſcens qui ſortent de la Charité, peuvent y être reçus, excepté les Prêtres, les Soldats & les Laquais; excluſion bien ſingulière.

HOPITAL *des Quinze-Vingts.* Cette Maiſon fondée par S. Louis vers l'an 1260, pour 300 pauvres aveugles mendians, eſt ſituée rue Saint-Honoré, vis-à-vis la rue de Richelieu. Il eſt abſolument faux que ce fut en faveur de 300 Chevaliers à qui les Sarraſins avoient, dit-on, crevé les yeux pendant leur captivité en Egypte. Cet Hôpital ſe diviſe en *Aveugles* & en *voyans*, pour conduire les aveugles *. Il eſt

* M. de Saint-Foix, *Tom. II. pag.* 292, *de ſes Eſſais hiſt. ſur Paris*,

d'une grande étendue, avec une Paroiſſe pour ceux qui demeurent dans ſon enceinte. Le Service divin s'y fait par quelques Eccléſiaſtiques qui ont le ſoin ſpirituel des aveugles, dont les uns chantent l'Office en bon plein-chant, & les autres vont quêter dans toutes les Paroiſſes de la Ville.

Le nombre des aveugles étoit ſi conſidérable au XIVe. ſiècle, qu'ils ne pouvoient pas être tous admis dans l'Hôpital; & comme les uns & les autres étoient confondus, Philippe-le-Bel, par un Réglement fait à Paſſy, au mois de juillet 1309, ordonna que les Quinze-Vingts fondés par Saint Louis, porteroient une fleur-de-lys ſur leur habit, pour les diſtinguer des autres Congrégations d'aveugles fondés avant eux.

Les places ſont à la nomination de M. le Grand-Aumônier. L'enceinte eſt un endroit privilégié, & ce privilège eſt de toute ancienneté.

L'enclos forme une très-grande cour, autour de laquelle on a bâti depuis quelques années, un grand nombre de belles maiſons, avec des boutiques louées à des Marchands qui ne ſont pas Maîtres.

L'Egliſe exiſtoit ſous le nom de S. Remi. Sur la porte, on remarque une ſtatue de S. Louis, mal exécutée, à la vérité; mais, ſi l'on en croit les Antiquaires, très-reſſemblante. Pluſieurs dégrés qu'il faut deſcendre pour entrer dans cette Egliſe,

---

rapporte l'anecdote ſuivante. Un Quinze-vingt avoit deux filles jumelles, qu'on prenoit ſouvent l'une pour l'autre; il les diſtinguoit d'abord en leur tâtant le viſage; & diſoit, ſans jamais ſe tromper, voilà *Louiſon*, voilà *Jeannette*. Il ſentoit quand elles étoient dans certains jours du mois. Un matin ſe trouvant un peu incommodé, il revint chez lui plutôt qu'à l'ordinaire; *Louiſon* étoit avec un jeune homme qu'elle aimoit, & qu'elle fit ſortir très-doucement. Mais l'ouie dans notre aveugle étoit apparemment auſſi fine que l'odorat & le toucher: il prit *Louiſon* par la main, la flaira au viſage & à la gorge, prétendit qu'il étoit certain de ſon impudicité toute récente; & comme il étoit très-brutal, il commençoit à la maltraiter cruellement, lorſque le jeune-homme qui étoit reſté à la porte, rentra, & lui dit qu'il ne demandoit qu'à épouſer ſa fille, à qui il avoit promis la foi de mariage, & qu'il eſpéroit que s'il vouloit s'informer de lui, il ne la lui refuſeroit pas; notre aveugle s'informa, & ayant ſu que c'étoit un garçon de bonnes mœurs, & qui avoit un petit emploi dans un Bureau, il lui accorda *Louiſon*, avec une dot d'onze mille livres.

marquent que le terrein des rues de Paris eſt fort rehauſſé depuis quelques ſiècles.

COMMUNAUTÉ *des Pauvres Prêtres. Voy.* FRANÇOIS DE SALLES. (*Saint*)

HOPITAL *de Saint-Gervais* ou de *Sainte-Anaſtaſie*, fondé en 1171, par *Guerin Maſſon* & *Harcher*, ſon fils, qui conſacrèrent leur propre maiſon à donner l'hoſpitalité aux pauvres paſſans.

Vers l'an 1300, Foulques II, Evêque de Paris, y établit quatre Religieuſes, leſquelles devoient être ſoumiſes à un Maître & à un Procureur; mais leur mauvaiſe adminiſtration obligea Pierre de Gondi, Evêque de Paris, à les ſupprimer en 1608, & de confier leur gouvernement à 14 Religieuſes de l'Ordre de Saint-Auguſtin, qui étoient pour lors dans cette Maiſon, ſe réſervant le droit de commettre qui bon lui ſembleroit pour recevoir leurs vœux, & ouir leurs comptes. Le nombre des Religieuſes s'étant augmenté au point que la Maiſon ne pouvoit plus les contenir, elles achetèrent en 1655, l'hôtel d'*O*, ſitué dans la vieille rue du Temple, pour le prix de cent trente-cinq mille livres. Louis XIV, par ſes Lettres-patentes du mois d'août de l'an 1656, regiſtrée au Parlement le 7 ſeptembre même année, leur permit de s'y transférer, pour y vivre régulièrement ſelon leur profeſſion, & y continuer l'hoſpitalité, avec pouvoir de diſpoſer des lieux & bâtimens de leur ancien Hôpital, ainſi qu'elles le jugeroient à propos, à charge cependant d'en conſerver la Chapelle, & d'y faire dire la Meſſe tous les Dimanches & Fêtes de l'année. Cette Chapelle qui avoit été conſacrée & dédiée l'an 1412, par Guillaume, Evêque d'Evreux, ſous l'invocation de Sainte Anaſtaſie, veuve & martyre, ne ſubſiſte plus; on l'a détruite en 1758, & on a fait en place des boutiques & des logemens pour des particuliers.

Cette Chapelle, ainſi que l'Hôpital de Saint-Gervais, étoient ſitués dans la rue de la Tixeranderie, près le cimetière Saint-Jean.

On donne dans cette Maiſon l'hoſpitalité pendant trois jours, à tous les hommes qui ſe préſentent.

HÔPITAUX

Deſtinés aux Femmes & aux Filles.

HOSPITALIERES *de la Miſéricorde de Jeſus, ſous le*

nom de S. Julien & de Sainte Baſiliſſe, Ordre de Saint-Auguſtin, rue Mouffetard.

Ces Religieuſes, au nombre de 12, étoient originairement établies à Gentilly, & tirées de la Ville de Dieppe. Les bienfaits de la Providence & une rente de 1500 liv. que leur donna *Jacques le Prévôt*, ſieur d'Herbelay, Maître des Requêtes, les déterminèrent à venir à Paris, où elles s'établirent par Lettres-patentes du mois de juillet 1655, regiſtrées au Parlement le 29 février 1656. Elles ſont obligées d'employer leur revenu pour la nourriture & entretien des pauvres filles & des pauvres femmes malades. Il y a dans de belles ſalles 37 lits, bien entretenus, dont une partie a été fondée par des particuliers qui ont droit de les faire occuper *gratis*. Les malades des autres lits payent 30 liv. par mois. Les femmes qui reſtent à l'année dans ces ſalles, payent 400 liv. de penſion; & celles qui ſont en chambre, 500 liv. L'enclos a 200 pas ſur 120.

HOSPITALIERES *de Saint-Thomas de Villeneuve*, rue de Seve, fauxbourg Saint-Germain. Ces Hoſpitalières qui tiennent école gratuite de jeunes filles, ſuivent la règle de Saint-Auguſtin; elles font des vœux ſimples, & en les prononçant, on leur met un anneau d'argent au doigt. Leur Inſtituteur eſt le P. *Ange de Proux*, Auguſtin réformé. C'eſt dans cette Maiſon que demeure la Directrice générale. M. le Curé de Saint-Sulpice eſt leur Supérieur. Tous les jours, à dix heures, on panſe les malades des deux ſexes qui ſe préſentent, auxquels on donne à dîner. On ſaigne ceux qui en ont beſoin, & on leur donne un bouillon.

HOSPITALIERES, *près les Minimes de la Place-Royale*, ou HÔPITAL *de Notre-Dame*.

Cet Hôpital fut inſtitué & fondé en 1624, par la Mère *Françoiſe de la Croix*, ſous la protection de la Reine Anne d'Autriche, pour le ſervice & le ſoulagement des pauvres filles & femmes malades. Les Lettres-patentes en furent expédiées au mois de janvier 1625.

Les Religieux de la Charité n'eurent pas plutôt connoiſſance de ces Lettres-patentes, qu'ils formèrent oppoſition à leur enregiſtrement, à cauſe de la dénomination d'*Hôpital de la Charité Notre-Dame*; mais le Parlement, par Arrêt du 14 avril de l'an 1625, mit les parties hors de Cour & de procès, à condition que ces filles prendroient ſeulement le nom d'*Hoſpitalières de Notre-Dame*. Après un ſecond procès, qui

leur fut encore intenté par les Adminiſtrateurs de l'Hôtel-Dieu, elles firent enfin leurs vœux le 24 de juin de l'an 1629, après que *Madeleine Brulart*, veuve du ſieur *Faure*, Maître-d'Hôtel du Roi, ſe fut déclarée leur Fondatrice par la donation d'une maiſon contiguë à celle que la Mère *Françoiſe de la Croix* avoit achetée.

Ces Hoſpitalières ſont de l'Ordre de Saint-Auguſtin; & outre les trois vœux ordinaires, elles en font un quatrième, de ſervir les pauvres malades. Jean-François de Gondi, Archevêque de Paris, leur donna des ſtatuts en 1624, & approuva leurs conſtitutions par acte du 20 juillet 1628, & par un autre de l'an 1634, par le Pape Urbain VIII.

Cet Hôpital conſiſte en pluſieurs corps-de-logis, une Chapelle & une ſalle, où il y a 20 lits pour les pauvres filles, ou femmes malades, qui ne payent rien & qui y ſont très-bien.

Cette Maiſon ſe fait honneur d'avoir ſervi de retraite à *Françoiſe d'Aubigné*, Marquiſe *de Maintenon*, avant qu'elle allât à la Cour de Louis XIV.

On remarquera que ſept ou huit ans après l'établiſſement de ces Hoſpitalières, elles achetèrent une maiſon ſituée fauxbourg Saint-Antoine, nommée *la Roquette*, où, par Lettres-patentes du mois d'octobre 1649, il fut établi un ſecond Hôpital de ces Religieuſes. *Voy. l'Art.* HOSPITALIERES *de la Roquette.*

HOSPITALIERES *de la Roquette*, par corruption, *la Raquette*. Sept ou huit ans après que les Religieuſes hoſpitalières de la Place-Royale furent établies dans l'endroit où elles ſont, elles achetèrent une autre maiſon ſituée dans la rue de la Roquette, fauxbourg Saint-Antoine, & y établirent un autre Hôpital, dont la Chapelle eſt ſous l'invocation de *S. Joſeph*. Les Lettres-patentes pour ce ſecond Hôpital, furent expédiées au mois d'octobre 1639. Les deux maiſons de la Place-Royale & de la Roquette n'en faiſoient qu'une. Les Religieuſes de la Place-Royale alloient tour-à-tour à la Roquette ſervir les malades, & y prendre l'air. Mais en 1690, les Religieuſes ſe trouvant plus de 80, elles réſolurent de ſe ſéparer, & obtinrent, pour cet effet, des Lettres-patentes du mois de novembre de la même année, qui furent regiſtrées au Parlement, le 12 de juin de l'an 1691. Pour lors, les biens des deux maiſons furent partagés, & les Religieuſes eurent le choix de l'une ou de l'autre.

Depuis ce tems-là, ces deux Hôpitaux n'ont plus rien de

commun que les vœux ſous la règle de Saint-Auguſtin, & la ſoumiſſion à la juriſdiction de l'Archevêque de Paris. L'Hôpital de la Roquette a même des conſtitutions différentes, qui n'ont pas été encore approuvées par le S. Siège.

Il y a 17 lits dans une belle ſalle. Les malades donnent 24 liv. par mois. Les perſonnes qui y reſtent leur vie, payent 400 liv. de penſion.

HOPITAL & CHAPELLE *des Haudriettes, à l'entrée de la rue de la Mortellerie*, fondée en 1306, par *Etienne Haudri*, Pannetier de Philippe-le-Bel, pour un certain nombre de femmes veuves qui devoient y être reçues. La Bulle de Clément VII, de 1386, nous apprend qu'il y en avoit alors 32, & qu'on les appelloit *les Bonnes-Femmes de la Chapelle d'Etienne Haudri.*

Il ne paroît point, dit M. *Jaillot*, par les ſtatuts qui leur furent donnés en 1414, que cette Maiſon pût être regardée comme un Couvent; on n'y parle que d'une Maîtreſſe & de femmes hoſpitalières vivant en commun. Il paroît cependant par quelques actes, que la Maîtreſſe prenoit le titre de Supérieure, & les Hoſpitalières, celui de Sœurs: on ignore en quelle année ce changement s'eſt fait; mais il eſt certain qu'elles étoient réellement Religieuſes, lorſqu'en 1622, elles furent transférées du quartier de la Grève dans la rue Saint-Honoré. *Voy.* FILLES DE L'ASSOMPTION. *Etienne Haudri*, fils, y fonda une ſeconde Chapellenie; & *Jean*, ſon frère, en fonda deux autres, dont le revenu fut amorti par Philippe-le-Bel en 1309. *Jean Haudri* & ſa femme y fondèrent auſſi deux Chapelains.

HOPITAL *ou* HOSPICE *des huit Femmes veuves.* Il y a dans la rue Saint-Sauveur un Hôpital, ou plutôt un Hoſpice, fondé en 1425, pour huit pauvres veuves de la Paroiſſe de Saint-Sauveur, par *Jean Chenart*, Garde de la Monnoie, qui laiſſa à ſes héritiers la diſpoſition de ces places, & c'eſt en cette qualité que MM. *Baqin* en ont aujourd'hui la diſpoſition.

HÔPITAUX

Pour les Garçons ſeulement.

LA PITIÉ, *Fauxbourg Saint-Marceau.* Cet Hôpital eſt le refuge de tous les petits garçons, enfans-trouvés, ou au-

tres. Ils y ſont élevés avec ſoin : on leur apprend à lire & à écrire, & on les occupe à des travaux utiles à la Maiſon. On y fabrique des draps pour les habits des Hôpitaux, & même pour les Troupes. Il faut avoir, pour y être reçu, un certificat du Curé de la Paroiſſe, avec l'extrait-baptiſtaire. Les pères & mères peuvent retirer leurs enfans au bout d'un tems, pourvu qu'ils ſoient en état de les nourrir & de les bien élever : c'eſt de quoi on s'informe exactement.

L'ordre que Louis XIII avoit donné en 1612, de renfermer les mendians, obligea les Magiſtrats de pourvoir à leur logement ; ils louèrent, à cet effet, la même année, cinq grandes maiſons. La principale étoit celle-ci, ainſi que celle de Scipion, pour y placer les vieillards & les enfans des deux ſexes. Les Adminiſtrateurs de l'Hôpital-Général y tiennent leurs aſſemblées. *Voy.* HÔPITAL-GÉNÉRAL.

ENFANS-ROUGES. Cet Hôpital a été ſupprimé par Lettres-patentes du mois de mai 1772, enregiſtrées au Parlement le 5 juin ſuivant, & les enfans ont été transférés à celui des enfans-trouvés, auquel on a réuni les biens de celui des enfans-rouges, qui ne ſuffiſoient point pour les faire ſubſiſter. Il devoit ſon établiſſement à la charité de Marguerite de Valois, Reine de Navarre, & à la libéralité de François I, ſon frère. Le bâtiment ſubſiſte au bout de la rue à laquelle il a donné ſon nom, dans le quartier du Marais.

HÔPITAUX

Pour les Filles ſeulement.

L'ENFANT-JESUS, *près de la Barrière de Vaugirard.* Cette Communauté, pendant que M. *Languet de Gergy* a été Curé de Saint-Sulpice, fut fondée par *Marie Lezinska*, épouſe du Roi Louis XV, à la naiſſance de Mgr. le Duc de Bourgogne, pour 30 jeunes Demoiſelles de condition. Les Dames ne ſont point cloîtrées. *Voy.* FILLES *du Curé de Saint-Sulpice.*

HOPITAL *de Notre-Dame de Miſéricorde*, ou LES CENT FILLES, rue Cenſier, fauxbourg Saint-Marcel. Cet Hôpital fut fondé en 1624, par *Antoine Séguier*, Preſident à Mortier au Parlement de Paris, pour cent pauvres filles orphelines de père & de mère, natives de la Ville, ou fauxbourgs de Paris, de légitime mariage, deſtituées de moyens, & âgées

de ſix ou ſept ans à leur entrée. Le Préſident *Séguier* donna pour cette fondation le fonds de 16000 liv. de rente annuelle, & établit ces filles dans une maiſon appellée le *petit Séjour d'Orléans*, qu'il avoit achetée à cet effet. Le Fondateur étant mort avant que d'avoir fait les règlemens néceſſaires pour la conduite de cette maiſon, il laiſſa, par ſon codicille, à *François de Montholon*, ſon couſin, le ſoin de les faire, conjointement avec *Mathias Maréchal*, Avocat au Parlement, ſon neveu. Ces règlemens furent faits; mais le Parlement nomma pour les revoir, les ſieurs *Porcher*, *Montholon* & *Charles*, Adminiſtrateurs de cet Hôpital, avec *Antoine Guerapin de Vauréal*, Maître des Comptes; *Jacques Mallet* & *Nicolas Tardif*. Ces ſix perſonnes réformèrent les règlemens, & les mirent en état d'être préſentés au Roi, qui les approuva par ſes Lettres-patentes du mois d'avril 1672, regiſtrées au Parlement le 17 mai de la même année.

Cette maiſon eſt adminiſtrée ſous les ordres de M. le premier Préſident, de M. le Procureur-général & du Chef mâle du nom & famille du Fondateur, par une Gouvernante & quatre Maîtreſſes choiſies par trois Gouverneurs, & confirmées par les Chefs nommés ci-deſſus. La reconnoiſſance l'a fait mettre ſous l'invocation de S. Antoine, Patron du Fondateur.

Les Filles qui ſont au nombre de cent, doivent avoir toutes les qualités marquées ci-deſſus, & ne peuvent demeurer audit Hôpital, que juſqu'à l'âge de 25 ans accomplis, à moins qu'il ne s'en trouve quelques-unes de propres pour la conduite, inſtruction & apprentiſſage des autres, & qu'elles veuillent s'y employer; auquel cas, il ſera à la diſcrétion des Gouverneurs d'en retenir autant, & pour tel tems qu'ils verront être convenable pour le bien de la maiſon.

L'habit deſdites Filles doit être d'un gros drap gris lavandé; leur coëffure, un bonnet blanc; & leur chauſſure, des ſouliers, tant en hiver qu'en été.

On remarque dans la Chapelle de cette Maiſon, le buſte d'*Antoine Séguier*, ſon Fondateur. Il eſt de marbre, & poſé ſur un piedouche. On y lit auſſi ſon épitaphe.

Louis XIV, voulant auſſi favoriſer cet établiſſement, donna des Lettres-patentes au mois d'avril de l'an 1657, regiſtrées au Parlement le 8 mai ſuivant, par leſquelles il ordonna que les Compagnons de toutes ſortes d'arts & métiers qui, après avoir fait leur apprentiſſage à Paris, épouſeroient des filles orphelines de cet Hôpital, ſeroient reçus Maîtres, ſans autres Lettres que l'extrait de la célébration de leur ma-

ſiage, ſans faire de chef-d'œuvre, & ſans payer aucuns droits de banquets, de Confrèrie, ou autres.

Il n'y a plus de fonds que pour 65 à 75 pauvres orphelines. On travaille dans cette Maiſon pour le public, en linge, & en broderie de toutes ſortes, &c.

HOPITAL *de Sainte-Catherine*, rue Saint-Denis. La foule de Pélerins qui étoient attirés par la célébrité des miracles de cette Sainte, fut cauſe que l'on bâtit vis-à-vis ſon Egliſe, un hoſpice pour les recevoir. Cette maiſon ſe nomma d'abord *Hôpital des Pauvres de Sainte-Opportune*; enſuite, elle prit le nom de *Sainte-Catherine*, & alors cet Hôpital étoit adminiſtré par un Maître & des Frères. Un ancien titre l'appelle, l'*Oſtellerie Sainte-Opportune*; & en 1328, il y avoit un Maître ou Proviſeur, des Frères & des Sœurs. Dans le XVIe. ſiècle, on en commit l'adminiſtration aux ſeules Religieuſes, ſous l'inſpection & autorité d'un Supérieur eccléſiaſtique nommé par l'Evêque.

Ces Religieuſes ſont de l'Ordre de Saint-Auguſtin. Leurs principales fonctions ſont de loger & de nourrir les femmes ou filles qui cherchent à entrer en condition, auxquelles elles donnent l'hoſpitalité pendant trois jours ſeulement. Le nombre ordinaire monte quelquefois juſqu'à 90. Elles reçoivent auſſi les perſonnes qui viennent de Province pour des procès ou affaires particulières, & qui n'ont pas le moyen de ſe procurer un aſyle coûteux; enfin elles ſe chargent d'enſevelir & de faire enterrer au cimetiere des SS. Innocens, les perſonnes noyées ou mortes dans les rues de Paris & dans les priſons. Elles n'étoient anciennement que neuf, ſuivant les ſtatuts d'*Euſtache du Bellai*; mais la ſage adminiſtration de leurs revenus les ayant miſes à portée d'augmenter leur bâtiment, leur Communauté ſe trouve aujourd'hui compoſée d'environ 30 Religieuſes ou Novices. L'on voit ſur la porte extérieure, une ſtatue de Sainte Catherine, qui a été faite & donnée en 1704, par *Thomas Renaudin*, Sculpteur de l'Académie Royale.

ORPHELINES *du Saint-Enfant-Jeſus & de la Mère de Pureté*. Cet établiſſement prit naiſſance vers l'an 1700, par les ſoins de quelques perſonnes pieuſes, qui le commencèrent dans le cul-de-ſac des Vignes, avec la permiſſion de M. l'Archevêque, & le mirent ſous ſon autorité, & ſous la protection des Officiers Municipaux. En 1711, elles firent l'acquiſition de leur maiſon, ainſi que d'une autre maiſon

voiſine, & y firent conſtruire des claſſes, un réfectoire & une Chapelle.

Il y a dans cette Maiſon pluſieurs places fondées par M. *Cabou*, Conſeiller au Grand'Conſeil, & par Mlle. *Ferret*, dont huit ſont à la nomination des deſcendans de ces deux familles; quatre, à celle de M. l'Archevêque; & trois, à celle de M. le Prévôt des Marchands. Outre ces filles, il y en a encore d'autres, qu'on y reçoit à la recommandation des perſonnes de diſtinction, moyennant une penſion modique. Il ſuffit, pour être admiſe dans cette maiſon, qu'une fille ſoit orpheline de père ou de mère, de la Ville ou de la campagne. Elles peuvent y entrer dès l'âge de ſept ans, & y demeurer juſqu'à vingt. En 1754, on en a confié l'adminiſtration à des Filles de la Communauté de Saint-Thomas de Villeneuve.

FILLES-PENITENTES *du Sauveur. Voy.* SAUVEUR.

LE BON-PASTEUR. *Voy. Tom. I, pag. 635.*

FILLES-PENITENTES *de Sainte-Valere. Voy.* VALERE. (*Saint*)

FILLES *de Saint-Joſeph. Voy. pag. 25.*

HÔPITAUX

Pour les Enfans des deux Sexes.

HOPITAL *des Enfans-Trouvés du Fauxbourg Saint-Antoine.* On a obſervé pendant long-tems à Paris, les anciennes coutumes du Royaume à l'égard des enfans expoſés, c'eſt-à-dire, que les Seigneurs hauts-Juſticiers de la Ville & des Fauxbourgs contribuoient chacun d'une certaine ſomme pour l'entretien, ſubſiſtance & éducation de ces enfans expoſés dans l'étendue de leur haute-Juſtice. Ces Seigneurs hauts-Juſticiers donnoient fort peu de choſe, & le nombre des enfans expoſés augmentoit tous les jours, ce qui porta Louis XIII à leur donner la ſomme de trois mille livres, & celle de mille livres aux Sœurs de la Charité qui les ſervoient, à prendre tous les ans par forme de fief & d'aumône ſur le Domaine de Goneſſe. Le Roi Louis XIV, par ſes Lettres-patentes du mois de juin 1644, leur donna encore huit mille livres, à prendre tous les ans ſur les cinq groſſes Fermes.

Malgré ce ſecours, le nombre des enfans expoſés étoit ſi fort augmenté, que la dépenſe que l'on étoit obligé de faire pour leur entretien, montoit à plus de 40000 liv. par an, ſans qu'il y eût preſque d'autres fonds pour y ſubvenir, que les aumônes de pluſieurs Dames pieuſes, dont la charité excitée par M. *Vincent*, Inſtituteur de la Miſſion & des Filles de la Charité, avoit fourni des ſommes conſidérables pour l'entretien de ces enfans.

Dans cette ſituation, le Parlement de Paris eſtima qu'il étoit néceſſaire de convertir l'entretenement & ſubſiſtance que les hauts-Juſticiers étoient obligés de donner aux enfans expoſés dans l'étendue de leur haute-Juſtice, en une ſomme de quinze mille livres annuellement, & donna un Arrêt à cet effet, du 3 mai 1667, qui fut confirmé par Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, rendu le 20 novembre 1668. Le Roi donna enſuite une Déclaration, qui fut vérifiée & regiſtrée au Parlement le 18 d'août l'an 1670, par laquelle Sa Majeſté fait la répartition de cette taxe ſur les Seigneurs hauts-Juſticiers de la Ville de Paris, de la manière qui s'enſuit : 3000 liv. par chacun an pour toutes les Juſtices dépendantes de l'Archevêché ; 2000 liv. pour celle de l'Egliſe du Chapitre de Paris ; 3000 liv. pour celle de l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés ; 1200 liv. pour celle de l'Abbaye de Saint-Victor ; 1500 liv. pour celle de l'Abbaye de Sainte-Geneviève ; 1500 liv. pour celle du Grand-Prieuré de France ; 2500 liv. pour celle du Prieuré Saint-Martin ; 600 liv. pour celle du Prieuré Saint-Denis-de-la-Chartre ; 100 liv. pour celle que l'Abbaye de Tiron a dans Paris ; 50 liv. pour celle de l'Abbaye de Montmartre ; 100 liv. pour celle du Prieuré de Saint-Marcel ; 150 liv. pour celle du Chapitre de Saint-Méderic ; 100 liv. pour celle du Chapitre de Saint-Benoît, 100 liv. pour celle de l'Abbaye de Saint-Denis.

La même Déclaration ordonne que toutes ces ſommes ſeront payées de quartier en quartier, ès mains du Receveur deſdits Enfans-trouvés, ſans qu'elles puiſſent être augmentées à l'avenir pour quelque cauſe, & ſous quelque prétexte que ce ſoit. Elle unit auſſi l'Hôpital des Enfans-trouvés à l'Hôpital-Général, & veut que la direction en ſoit faite par les Directeurs dudit Hôpital-Général.

Le Roi ayant ſupprimé, par ſon Edit du mois de décembre 1676, la Confrèrie de la Paſſion, unit ſes revenus à l'Hôpital-Général, pour être employés à la nourriture & à l'entretien des Enfans-trouvés, ainſi qu'on l'a dit ci-deſſus. Le

Parlement ayant ordonné par ſon Arrêt du 11 août 1552, que les Enfans-trouvés ſeroient portés à l'Hôpital de la Trinité, où ils ſeroient mis ſous la conduite d'une femme qui en prendroit ſoin, ils y furent ſoignés & entretenus juſques vers l'an 1670, que le Chapitre de Paris fit offre de deux maiſons contiguës qu'il avoit au port Saint-Landry, & ces offres furent acceptées; car le 12 de juillet de cette même année, le Parlement donna un Arrêt, qui ordonna qu'on y logeroit les pauvres enfans-trouvés, qui y ſeroient nourris & élevés par *Thibaud Choiſy*, déjà chargé de cet emploi, & ſous la direction de *Marie de la Croix*, veuve de *Philippe le Jay*; d'*Anne Guyon*, veuve de *Pierre d'Eſtampes*, Docteur en Médecine; & de *Catherine de Mouſſy*, veuve de *Denis Guillebon*.

Il fut auſſi ordonné en même-tems que le Chapitre de Paris ſeroit récompenſé de la valeur de ſes deux maiſons*. Le nombre de ces pauvres enfans augmenta tellement, que ces deux maiſons ne ſuffiſant point pour les loger, il fallut penſer à les tranſporter ailleurs, & la Reine Anne d'Autriche donna le Château de Bicêtre pour cet effet; mais l'air s'y trouvant trop vif pour eux, on fut obligé de les ramener à Paris dans le Fauxbourg Saint-Denis, où les Filles de la Charité en prirent ſoin. Il fallut eſſuyer tous ces changemens avant que de parvenir à un établiſſement ſtable. Enfin, on leur acheta une maiſon & un grand emplacement au Fauxbourg Saint-Antoine, & l'on y bâtit une Egliſe, dont la Reine Marie-Thérèſe d'Autriche mit la première pierre. *Etienne d'Aligre*, Chancelier de France; *Eliſabeth Luillier*, ſa troiſième femme, & le Préſident *de Bercy*, donnèrent des ſommes conſidérables pour cet établiſſement. Dans le même-temps, on

---

* L'Evêque & le Chapitre de Notre-Dame donnèrent les premiers l'exemple de pourvoir à l'établiſſement d'un aſyle pour ces enfans. Ils deſtinèrent à cet uſage une maiſon ſituée au bas du Port-l'Evêque, qu'on nomma *la Couche*; & dans le Temple même du Seigneur, on plaça une eſpèce de berceau, où l'on mettoit ces enfans pour exciter, à leur aſpect, la pitié & la libéralité des Fidèles; ce qui ſe pratique encore aujourd'hui. Ce fut ce premier aſyle, qui les fit appeller *les pauvres Enfans-trouvés de Notre-Dame*, & c'étoit gratuitement que *le Chapitre avoit coutume de recevoir & de faire nourrir les bâtards pour l'honneur de Dieu*, ainſi qu'il eſt dit dans les Lettres-patentes de François I, du mois de janvier 1536. M. *Jaillot, Recher. ſur Paris, quart. de la Cité, pag.* 97.

acheta pour les Enfans-trouvés une autre maiſon devant l'Hôtel-Dieu, de laquelle nous allons parler. Enfin, la Chancelière d'Aligre continuant ſes bienfaits à cette maiſon, vint s'y retirer après la mort de ſon mari, & fit conſtruire un caveau dans l'Egliſe de cet Hôpital, où elle ordonna qu'on l'enterrât.

Cette maiſon eſt deſſervie par des Sœurs Griſes, ou Sœurs de la Charité de S. Vincent de Paule.

HOPITAL *des Enfans-Trouvés, vis-à-vis l'Hôtel-Dieu.* Cet Hôpital eſt un aide de celui qui eſt dans le Fauxbourg Saint-Antoine; cependant ce dernier fut établi le premier par des raiſons de convenance, & même de néceſſité, qui donnèrent lieu à l'établiſſement de celui-ci, par une Déclaration du Roi, & un Arrêt du Conſeil d'Etat, vérifié au Parlement le 18 août 1670. Sa Majeſté autoriſant l'établiſſement de cet Hôpital, le met au rang des Hôpitaux de ſa bonne Ville de Paris, & veut qu'en cette qualité, il puiſſe agir, contracter, vendre, aliéner, acheter, acquérir, comparoir en jugement, & y procéder, &c. Sa Majeſté promet *de plus*, de donner tous les ans audit Hôpital la ſomme de 12000 liv. pour être jointe à celle de 15000 liv. que les hauts-Juſticiers de Paris ont été condamnés de donner pour l'entretenement & ſubſiſtance des enfans expoſés dans l'étendue de leur haute-Juſtice. Par la même Déclaration, le Roi ordonne que la direction dudit Hôpital ſera faite par les Directeurs de l'Hôpital-Général, auquel il l'unit; mais comme cette direction n'exige pas un ſi grand nombre de perſonnes, Sa Majeſté veut que le premier Préſident & le Procureur-général du Parlement de Paris en prennent ſoin, avec quatre Directeurs dudit Hôpital-Général, qui ſeront nommés au Bureau, & y ſerviront pendant trois ans, s'il n'eſt trouvé à propos de les continuer après ledit tems expiré.

La Maiſon du Fauxbourg Saint-Antoine ſervoit, dès l'an 1669, à recevoir les Enfans-trouvés; mais comme c'eſt principalement dans Paris que ces enfans ſont expoſés à des heures qui ne permettent pas de les porter au fauxbourg Saint-Antoine, on établit cette Maiſon en 1670, dans la rue Notre-Dame, pour ſervir d'entrepôt & d'hoſpice aux Enfans-trouvés expoſés. Il eſt deſſervi de même que l'autre, par des Sœurs de la Charité, inſtituées par *Saint Vincent de Paule.*

En 1747, l'Egliſe de Sainte-Geneviève des Ardens ayant été détruite, l'Hôpital des Enfans-trouvés fut reconſtruit à

neuf, & rendu plus ſpacieux. Le projet eſt d'en conſtruire un ſemblable du côté oppoſé, afin de former une décoration digne de la majeſté de cette Cathédrale, qui fait face à cette rue. Cet édifice eſt remarquable par ſa ſimplicité, ſa nobleſſe, ſa ſolidité. Au milieu du bâtiment, ſe trouve la porte d'entrée, au-deſſus de laquelle règne un grand balcon en ſaillie, fermé de baluſtres de pierres, ce qui eſt beaucoup plus noble que les fermetures de fer, dont l'uſage eſt aujourd'hui trop général. Le haut de l'entablement de la façade eſt orné de gros modillons entre leſquels ſont placées des fenêtres mézanines; à l'extrêmité, du côté de Notre-Dame, eſt un avant-corps d'ordre Ionique en pilaſtres. Il y a un même avant-corps à l'autre extrêmité. La diſtribution de l'intérieur de cet Hôpital fait beaucoup d'honneur au génie de l'Architecte, (*Boffrand mort en 1754*) & mérite la curioſité du public. L'Egliſe, ou plutôt la Chapelle, a été décorée par deux Peintres, *Brunetti* & *Natoire*; le premier pour l'architecture, le ſecond pour l'hiſtoire. Celui-ci a peint tout ce qui remplit les arcades au rez-de-chauſſée, & toute la partie du fond juſqu'à la voûte, où il a repréſenté la Nativité de N. S., l'Adoration des Mages, & des Bergers, & une gloire d'Anges dans le haut. Les peintures du rez-de-chauſſée ayant été faites trop tôt, & ſans que le plâtre fût aſſez ſec, ſont déjà preſque effacées. C'eſt une perte pour le public, qui les avoit admirées avec juſtice. Tout le plafond repréſente les débris d'une riche voûte entièrement ruinée, dont les reſtes ne ſont ſoutenus que par d'énormes étais, qui ſemblent menacer d'une chûte prochaine.

Feſſard, Graveur, aſſocié à l'Académie Royale de Peinture, a gravé en quinze planches toutes les peintures de cette Chapelle, & il a porté ſur une ſeizième planche tout l'enſemble de ce qui eſt contenu dans les quinze autres.

On voit ſur l'autel de cette Chapelle, deux figures feintes en pierre de ronde boſſe; l'une eſt de *Saint Vincent de Paule*, & l'autre de *Sainte Genevieve-des-Ardens*; cette dernière figure eſt le ſeul monument qui ſubſiſte de la ſuppreſſion de la Paroiſſe de ce nom, dont on a pris le terrein pour faire cet Hôpital.

On y reçoit en tout tems, à toutes les heures du jour & de la nuit, ſans queſtion & ſans formalité, tous les enfans nouveau-nés qu'on y préſente; (cela va à plus de 8000 par an) la ſeule formalité qui a été preſcrite, eſt un procès-verbal fait par un Commiſſaire du quartier, pour conſtater le lieu, le jour & l'heure où l'enfant a été trouvé, & le nom de la

la perſonne qui le préſente, qui n'eſt point obligée de rien dire ſur aucune circonſtance ; & le Commiſſaire eſt obligé de faire expédier le procès-verbal *gratis*. On les y fait élever avec grand ſoin, juſqu'à ce qu'ils aient fait leur première Communion, & qu'ils ſoient en état d'apprendre un Métier.

LES ORPHELINES, *dites de* LA MERE DE DIEU, *rue du vieux Colombier*. Cette Maiſon a été fondée par la Paroiſſe de Saint-Sulpice. Il y a ſix Sœurs. On prend les enfans en maillot. Il faut, pour y être reçu, que les pères & mères aient été mariés, & l'enfant baptiſé à la Paroiſſe de Saint-Sulpice. Il faut ſe préſenter (avec les extraits de mariage & de mort des pères & mères, & de baptême des enfans) à quatre heures, tous les premiers vendredis de chaque mois, à la Communauté, où ſe tient l'aſſemblée. On donne cent livres en entrant pour chaque garçon ou fille. Il y a Chapelle & Ecole.

HOPITAL *du Saint-Eſprit*, Place de Grève. Cet Hôpital fut fondé l'an 1362, par quelques Bourgeois charitables en faveur des pauvres orphelins de Paris, deſtitués de tout ſecours. Ils achetèrent pour cet effet une maiſon & une grange dans la Grève, attenant l'hôtel du Dauphin, où l'on a bâti depuis l'Hôtel-de-Ville. Jean de Meulant, Evêque de Paris, permit d'y bâtir une Chapelle, où il établit une Confrèrie du Saint-Eſprit, pour exciter les Fidèles à ſoutenir cet établiſſement par leurs aumônes. Le Pape Urbain V confirma cette fondation, & donna un an & 40 jours d'indulgence à ceux qui viſiteroient ce nouvel Hôpital. Cette conceſſion d'indulgence fut renouvellée depuis par les Papes Grégoire IX & Clément VII.

Les Adminiſtrateurs de cet Hôpital, & les Maîtres de la Confrèrie du Saint-Eſprit firent bâtir en 1406, l'Egliſe qu'on voit aujourd'hui, qui fut bénite le 4 août par Gerard de Montaigu, Evêque de Paris, & dédiée ſolemnellement le 16 de juillet 1603. L'adminiſtration de cet Hôpital a été réunie à celle de l'Hôpital-Général, par Lettres-patentes du 23 mai 1579, enregiſtrées le 28 avril de l'année ſuivante.

On fonda dans cette Egliſe, le 8 ſeptembre de l'an 1413, une Confrèrie de Notre-Dame de Lieſſe. Le Roi Charles VI & Iſabelle de Bavière, ſa femme, en furent les principaux Bienfaiteurs. Leurs portraits ſont aux vitres, auprès du grand

autel. Comme ceux qui étoient reçus dans cette Confrèrie, étoient obligés de donner un grand feſtin, les Rieurs l'avoient ſurnommée, à cauſe de ce repas, la *Confrèrie aux Goulus.*

On reçoit dans cet Hôpital les orphelins de l'un & de l'autre ſexe, quarante garçons & ſoixante filles, & aux conditions ſuivantes : 1°. il faut qu'ils ſoient nés de légitime mariage : 2°. qu'ils ſoient nés & baptiſés à Paris : 3°. que les pères & les mères ſoient morts à l'Hôtel-Dieu : 4°. il faut que ces orphelins ſoient au-deſſous de l'âge de 9 ans.

On leur apprend à lire, à écrire & l'arithmétique. Il faut donner, en y entrant, 150 liv., qui ſont rendues en ſortant, lorſqu'ils ſont en âge de leur faire apprendre un Métier.

Il ſe tient tous les lundis dans la place de Grève, une Foire conſidérable de hardes de hazard, comme bonnets montés pour les femmes, dentelles, ſouliers, morceaux d'étoffes, linge, manchons, rubans, gazes, blondes, &c. &c.

HOPITAL *de la Trinité.* La plûpart des Hiſtoriens fixent l'origine de cette Maiſon en 1202 ; mais cependant elle exiſtoit auparavant avec ſa Chapelle. Des Lettres de Sully, Evêque de Paris, diſent, 1°. que cet Hôpital avoit été fondé par *Guillaume Eſcuacol*, à l'uſage des pauvres de cet endroit : 2°. qu'il s'appelloit l'Hôpital *de la Croix-de-la-Reine*, à cauſe d'une Croix ainſi nommée, placée au coin des rues Greneta & de Saint-Denis, où cet Hôpital fut conſtruit : 3°. que l'on convint que, pour ne pas préjudicier aux droits de l'Egliſe de Saint-Germain, ou pour l'indemniſer, il lui ſeroit payé 10 ſols chaque année, & qu'il n'y auroit point de cloches à la Chapelle ; mais ce dernier article ne fut pas long-tems exécuté. Alors cette Maiſon prit le nom *de la Sainte-Trinité*, qui apparemment étoit le titre de la Chapelle.

Des Lettres de Pierre de Nemours, Evêque de Paris, de 1210, nous apprennent que *Jehan Paalée* & *Guillaume Eſcuacol*, ſon frère utérin, étoient Fondateurs de cet Hôpital ; qu'ils l'avoient donné aux Prémontrés de l'Abbaye d'Hermières, à condition qu'il y en auroit au moins trois d'entr'eux chargés d'y exercer l'hoſpitalité à l'égard des Pélerins ſeulement qui ne font que paſſer ; qu'ils célébreroient la Meſſe & l'Office divin, &c. On lit dans les Annales de cet Ordre, que l'Abbé *Thomas* ſouſcrivit à ces conditions, & y envoya un Maître & quatre de ſes Chanoines.

Ces Religieux ne reſtèrent en poſſeſſion de cette Maiſon, que juſqu'en 1545. Comme l'hoſpitalité avoit ceſſé d'être

obſervée à la Trinité, les Confrères de la Paſſion y avoient loué une grande ſalle pour y repréſenter les Myſtères. *Voy. Tom. II, pag.* 542. On ſait quelle étoit alors la complaiſance des Curés de Paris, qui faiſoient avancer l'heure des Vêpres les Dimanches & les Fêtes, (jours auxquels ſe repréſentoient les Myſtères) afin de faciliter à leurs Paroiſſiens la liberté de ſe procurer le plaiſir d'un ſpectacle qu'on regardoit comme édifiant. Le Roi Charles VI s'étoit fait inſcrire dans cette Confrérie. Dans la ſuite, ce Théâtre dégénéra en farce, & fut appellé le *Jeu des Fois pilés*. Enfin, le Parlement ordonna au mois de janvier 1545, *que les enfans mâles des pauvres, étant au-deſſus de l'âge de ſept ans, ſeroient ſégregés d'avec leurs peres & meres, & mis à un lieu à part, pour y être nourris, logés & enſeignés en la Religion Chretienne:* & dans l'Arrêt du 6 août ſuivant, il eſt dit que PAR CI-DEVANT, *les Maîtres & Gouverneurs dudit Hôpital ont mis & mettent journellement à métier pluſieurs deſdits enfans, &c.* Perſonne n'ignore les privilèges que nos Rois ont accordés à cet établiſſement, qui eſt devenu de plus en plus utile.

Aujourd'hui, il eſt fondé pour cent garçons & trente-ſix filles, nés à Paris, orphelins de pere ou de mère, mais *valides*. On donne en entrant 400 liv. pour les garçons, & 50 liv. pour les filles, qu'on leur rend en ſortant. On leur apprend à lire & à écrire. Ils ſont tous deſtinés à apprendre des métiers. L'enclos de la Maiſon eſt privilégié. Les Artiſtes qui s'y établiſſent gagnent leur Maîtriſe, en inſtruiſant, dans leur art, un de ces enfans qui acquiert la qualité de fils de Maître. Les Maîtres ſont tenus de leur nourriture, & de donner quelques finances à l'Hôpital, (comme, par exemple, 700 liv. pour l'Horlogerie) & plus ou moins, ſuivant la qualité de leur profeſſion. Il y a d'ailleurs des perſonnes prépoſées pour veiller aux progrès que font ces enfans.

Le frère & la ſœur ne peuvent être reçus dans cette Maiſon, que ſucceſſivement. M. le Procureur général eſt le Chef des Adminiſtrateurs. Le Bureau ſe tient les mardis. Les Adminiſtrateurs ſont les mêmes que pour l'Hôpital des Petites-Maiſons.

Maiſons de Secours & de Charité.

LES FILLES *de l'Adoration perpétuelle du S. Sacrement*, au grand Charonne.

Cette Maiſon a été fondée en 1688, par Madame *Cha-*

lette le Maire, veuve d'un Procureur de la Cour, en vertu de Lettres-patentes de Louis XIV, enregiſtrées & homologuées au Parlement & en la Chambre des Comptes, en 1689. L'objet de cette fondation étoit le ſoulagement des malades de la Paroiſſe, & l'inſtruction gratuite des enfans. Il y a 16 Religieuſes de chœur & 5 Converſes.

Pour cette portion intéreſſante de l'adminiſtration & de l'humanité, il y a dans Paris, à la place de Grève, un Bureau appellé le *grand Bureau des Pauvres*. Tous les Commiſſaires des pauvres des Paroiſſes de cette Capitale y ſont reçus, y rendent leurs comptes, & y exercent une juriſdiction particulière. *Voy. Tom. I, p. 706.*

On diſtribue du pain & des alimens aux pauvres, aux *Chartreux*, à *Saint-Lazare*, & dans pluſieurs autres Communautés. Cette diſtribution ſe fait à l'égard des Céleſtins, les mardis & vendredis, à ſept heures du matin, & monte, par ſemaine, à plus de 540 liv.

LES DAMES *de Sainte-Genevieve. Voy.* GENEVIEVE. (*Communauté des Filles de Sainte*)

Maiſons de Santé, Hôtel Salutaire & Hôtel de Santé.

Il faut diſtinguer ces établiſſemens nouveaux, relativement aux traitemens qui s'y font, leſquels ſont ou gratuits, ou en payant.

Les premiers, ſous le nom de *Maiſons de Santé*, ont pour objet les maux vénériens, & ſont ſous les yeux du Gouvernement. Des Médecins & Chirurgiens ſont chargés d'y traiter les indigens attaqués de ce mal. Actuellement on compte quatre de ces maiſons dans différens quartiers de la Capitale; ſavoir, à la petite Pologne, à la barrière du Trône, dans la rue Plumet & dans la rue des Brodeurs: au reſte, on croit que le Miniſtère n'en a point encore fixé le nombre. Il y a de ces maiſons pour les hommes & d'autres pour les femmes. Le ſieur *de Caubotte*, Chirurgien, eſt chargé de celle de la rue des Brodeurs pour les hommes, & d'une autre pour les femmes.

Les ſeconds, appellés *Hôtel Salutaire* & *Hôtel de Santé*, admettent les perſonnes attaquées de maladies vénériennes ſeulement, ou des malades de toute eſpèce. Celui que le

ſieur *de Caubotte* tient particulièrement pour ſon compte dans la rue de Traverſe, fauxbourg Saint-Germain, eſt de ce dernier genre : il fournit des lits propres, des gardes en hommes & en femmes, des médicamens ſimples & pris chez un des meilleurs Apothicaires de Paris ; un Médecin attaché à ſa maiſon y fait tous les jours les viſites néceſſaires ; lui-même y fait les panſemens : on y donne les bouillons preſcrits & proportionnés à l'état des malades, enfin les conſommés & alimens propres aux convaleſcens. Un beau jardin dépendant de cette maiſon, ſert de promenade à ces derniers.

Pour ces ſoins & traitemens divers, on ſe contente de 4 liv. par jour pour chaque malade indiſtinctement, excepté celui qui veut avoir une chambre à lui ſeul, qui alors donne 2 liv. de plus par jour.

Les femmes ont des appartemens ſéparés, & ſont ſervies par des femmes.

On fait participer les pauvres à l'utilité de cet établiſſement, en leur donnant, les lundi & jeudi de chaque ſemaine, depuis trois heures après midi, juſqu'à quatre, des conſultations gratuites, & leur faiſant auſſi gratuitement tous les jours, à la même heure, les panſemens convenables à leurs maladies.

Dans le cas de maladies graves & d'opérations critiques, on conſulte les plus célèbres Praticiens, ſans augmentation de dépenſe pour les malades ; mais cependant quand ces malades, leurs parens ou leurs Maîtres ont confiance dans un autre Médecin & Chirurgien que ceux de la maiſon, ils ont la liberté de les faire appeller ; mais dans ce cas, la maiſon ne ſe charge point des honoraires de ces Médecins & Chirurgiens étrangers, mais ſeulement de faire exécuter leurs ordonnances & de fournir tous les remèdes avec l'exactitude la plus ſcrupuleuſe.

Cette maiſon eſt l'aſyle le plus convenable que puiſſent deſirer des gens logés en chambres garnies, des gens de maiſon, des perſonnes qui ne peuvent trouver de refuge, ſoit par l'eſpèce de leurs maladies, ſoit par leur ſexe, ou qui veulent être traités ſecrétement & avec ſûreté.

Les gens de Province attaqués de maladies graves & ſurtout de maladies chirurgicales, telles que la cataracte, la fiſtule, la pierre, & autres, qui craignent de venir chercher des ſecours en cette Capitale, dans l'appréhenſion de ne pouvoir ſubvenir à la grande dépenſe néceſſaire pendant leur ſéjour à Paris, n'auront plus cet obſtacle à ſurmonter ; cette

Maiſon de Santé devient une reſſource pour eux : ils ſeront à portée de conſulter les plus grands Maîtres, & ceux ſurtout dont la réputation ſera parvenue juſques dans leurs Provinces.

On y trouve des appartemens où l'on peut avoir ſon Domeſtique & ſa Femme-de-chambre auprès de ſoi.

On y reçoit auſſi les femmes en couches, & on a la liberté de faire appeller tel Accoucheur que l'on veut.

L'Hôtel de Santé, tenu par le ſieur *le Febvre*, Chevalier, Docteur & Profeſſeur en Médecine, & ſitué hors la dernière barrière du Roule, eſt ouvert trois fois la ſemaine pour les hommes, les dimanches, jeudis & vendredis, matin & ſoir. On y reçoit les femmes les mêmes jours & aux mêmes heures : il y a pour elles, une ſalle particulière. Les malades apportent avec eux une bande, une compreſſe & une bouteille de demi-ſeptier. Ils conſignent, en commençant, la ſomme de 12 liv. pour tous les remèdes, généralement quelconques, néceſſaires pour le traitement. On les donne gratuitement aux enfans qui n'ont point atteint l'âge de 14 ans. On y prend des Penſionnaires, & le prix des moindres penſions eſt fixé à 150 liv. Cet établiſſement eſt ſous l'autorité du Gouvernement, & à la ſuite de la Cour.

On ſent de quelle utilité ſont ces maiſons. Le Gouvernement qui embraſſe d'un coup-d'œil toutes les claſſes des citoyens, prévoit les beſoins de chacun d'eux, & multiplie les ſecours à proportion. Le mal vénérien influe malheureuſement d'une manière trop ſenſible ſur l'eſpèce humaine ; on voit tous les jours des victimes héritières du libertinage de leurs pères, traîner une vie flétrie, avant que de l'avoir commencée. On doit peut-être attribuer tous ces maux aux barrières que l'on a miſes entre le malade & la guériſon. D'un côté, les Guériſſeurs, par la taxe exorbitante à laquelle ils ont monté le traitement des maladies vénériennes, ôtent aux indigens la poſſibilité de ſe faire guérir : de l'autre part, on leur ferme les Hôpitaux ; & dans le très-petit nombre de ceux qui leur ſont deſtinés, ils ne paſſent qu'à tour de rôles, & le mal, moins patient, fait des progrès rapides, ſouvent irréparables.

C'eſt ici le lieu de faire mention d'une manière économique, de préparer certains alimens fort ſains & peu coûteux, dont l'uſage pourroit être introduit dans quelques Hôpitaux. Cette méthode ſortie en 1776 de l'Imprimerie Royale, nous a été communiquée par M. *Maillard*, premier Sécrétaire de

M. l'Intendant de Paris, ayant le département des différens dépôts de mendians.

L'article appartient à la seconde division de notre Tableau analytique, civil & politique de la ville de Paris, contenu sous le titre de SUBSISTANCE, SECOURS & SURETÉ DES CITOYENS. *Voy. à la tête du premier Volume.*

RIZ ECONOMIQUE.

Quantité de matières qui entrent dans le Riz économique, & leur Prix suivant le Marché de Paris.

	Quantité.	*Prix.*
Riz à six sous la livre, Pommes de terre, à 9 den. la liv. 72 liv.	20 livres . . 60 préparées.	6 liv. " sous. 2 . 14.
Pain, à 3 s. 6 den. la liv. . .	20 . . .	3 . 10.
Carottes, à 6 den. la liv. . .	14 . . .	" . 7.
Citrouille ou Potiron, . .	10 . . .	" . 6.
Navets, à 1 s. 9 den. les deux bottes; huit bottes, . .	15 . . .	" . 7.
Beurre fondu, à 12 s. la livre,	4	2 . 8.
Sel, à 12 s. la livre, . . .	4 . . .	2 . 8.
Eau, 9 seaux, pesant 37 livres chaque, ...	297 . . .	" . 4.
Bois, le dixième de la voie, à 18 liv. . . , ...	. . .	1 . 16.
	444 livres.	20 liv.

Manière d'apprêter le Riz économique.

Versez sept seaux d'eau dans la marmite, couvrez-la; allumez le feu le soir, faites bouillir à gros bouillons; prenez à deux reprises différentes, un seau de cette eau bouillante, lavez-en le riz, rincez-le à l'eau fraîche, mettez-le dans la marmite; modérez le feu en le couvrant; laissez-le mitonner toute la nuit. Le lendemain, ajoutez les matières suivantes, préparées la veille, ainsi qu'il suit:

Faites tremper, pendant une demi-heure, les pommes de terre, dans de l'eau chaude; agitez-les ensuite avec un balai

ras ou uſé, afin d'en ôrer exactement toute la terre; rincez-les à l'eau fraîche. Faites-les cuire, & les couvrez, afin que l'eau les ſurnageant, elles cuiſent également. Lorſqu'elles ſeront cuites, ôtez la chaudière de deſſus le feu; inclinez-là, en contenant les pommes de terre avec le couvercle, pour verſer ainſi toute l'eau; jettez-les enſuite toutes chaudes dans un mortier, auge, ou autre uſtenſile ſuffiſant pour contenir la quantité de ces pommes de terre; pilez-les ſur le champ, autrement il y auroit de la perte; reduiſez-les en bouillie le plus exactement qu'il ſera poſſible; verſez-y un ſeau & demi d'eau; délayez, broyez & paſſez-les enſuite à la paſſoire, ainſi que pour faire de la purée de pois, en ajoutant à fur & à meſure un demi ſeau d'eau tiède.

Faites cuire les navets ratiſſés & coupés à l'ordinaire, pendant une heure & demie au plus, parce qu'ils rougiroient; retirez les avec un écumoire; pilez & les réduiſez en bouillie, ſans paſſer.

Faites cuire dans un ſeau d'eau les carottes ratiſſées & coupées par rouelles, & le potiron mondé & coupé par tranches; pilez-les enſuite, délayez & paſſez avec leur eau, qui eſt fort douce & agréable: celle des navets n'eſt pas bonne, ainſi qu'on l'a éprouvé.

Les carottes ſuppléent, livre pour livre, au défaut de potiron, même de navets.

Rallumez le feu à ſix heures du matin, mettez dans le riz toutes les matières préparées, quatre livres de bon beurre fondu, & quatre livres de ſel diſſous dans de l'eau chaude; remuez avec une ſpatule de bois, afin de bien mêler le tout enſemble; faites mitonner. A huit heures & demie, mettez dans la marmite, vingt livres de pain de froment, raſſis, & coupé tel que pour la ſoupe, remuez, & à neuf heures, ſervez.

REMARQUES.

RIZ.

A quatre heures après midi on allume le feu; à ſix heures on met le riz dans la marmite, on le fait cuire à petits bouillons, parce qu'autrement il brûleroit. Entre huit & neuf, avant que de s'aller coucher, on a ſoin d'examiner ſi le feu eſt ſuffiſant pour faire mitonner le riz toute la nuit.

Cette longue & légère ébullition rend d'autant plus ſain

cet aliment, que la partie glutineuſe eſt totalement détruite, tel que dans les crêmes de riz, d'orge, &c. nourriture préparée pour les malades. Cette matière eſt moins gênante que celle où l'on fait crever le riz en remuant continuellement, & en ajoutant peu-à-peu l'eau ſuffiſante pour cet effet.

Pommes de terre.

La méthode de piler les pommes de terre eſt infiniment plus prompte & moins embarraſſante que celle de les peler; mais il faut avoir l'attention de les piler ſortant du feu, autrement il faudroit les peler, parce que la peau s'amalgamant alors avec la pulpe, empêcheroit qu'elles ne paſſent à la paſſoire, & il y auroit beaucoup de perte, comme on l'a éprouvé. On ſe ſert depuis peu à Saint-Roch, d'un manière de les cuire fort commode, plus prompte & plus économique.

On a fait conſtruire, au commencement de l'hiver, un fourneau qui économiſe beaucoup de bois; il eſt compoſé de trois foyers qui correſpondent par des ouvertures latérales, leſquelles ſe ferment & s'ouvrent à volonté par le moyen de deux plaques de fonte montées dans des couliſſes. Aux deux foyers des extrêmités ſont ſcellées deux grandes marmites, l'une deſtinée au riz, & l'autre au bouillon des pauvres; dans le milieu eſt la petite marmite de 19 pouces de diamètre, ſur 20 pouces de profondeur.

C'eſt dans cette petite marmite que l'on fait cuire depuis quelques jours les pommes de terre. Pour cet effet, on les met dans un panier d'oſier fait exprès, & qui entre aiſément dans cette marmite; (il y a un demi-pouce de diſtance entre la circonférence du panier & les parois de la marmite) lorſqu'elles ſont cuites, on les retire facilement, par le moyen de deux anſes, auſſi d'oſier, attachées au rebord du panier, & l'eau s'en égoutte en même temps: ces deux anſes ſont mobiles, ſe plient ſur les pommes de terre, & n'empêchent point de couvrir la marmite.

Les pommes de terre cuites & préparées immédiatement avant que de s'en ſervir, ſont meilleures que préparées la veille.

Les avantages que l'on retire de la culture des pommes de terre, ſont connus dans tous les pays où on les cultive; elles ſervent de nourriture aux hommes, & offrent une reſſource aſſurée dans des temps de diſette.

Leur ſalubrité eſt prouvée par le grand uſage qu'on en fait

dans beaucoup de Provinces du Royaume ; auſſi des citoyens zélés pour le bien de l'humanité, s'occupent à encourager cette culture ſi utile au pauvre peuple.

Cette culture eſt des plus économiques, puiſqu'elle peut être faite dans les terres en jachères ou en repos, & que, loin de dégraiſſer la terre, elle paroît la rendre plus propre à l'enſemencer de blé.

On peut conſulter un excellent Mémoire ſur cet objet, fait par M. Mutel. *A Rouen, chez la veuve Beſogne*, 1767.

Ce riz bien préparé produit quatre cent dix-huit à quatre cent vingt-cinq livres ; au-deſſus ou au-deſſous de ces deux termes, il eſt ou trop clair ou trop épais. La ſpatule qui ſert à mélanger les matières, ſert auſſi de règle, par le moyen d'une échelle qu'on y a pratiquée, & qui indique la quantité de riz qu'on a à diſtribuer.

La marmite de trente pouces de diamètre, ſur vingt de profondeur, eſt de cuivre bien étamé, munie d'un couvercle de fer-blanc qui s'y emboîte. Quoique le riz y ſoit près de quinze heures, il n'y a rien à craindre de la part de ce métal, parce que la matière eſt dans une légère, mais continuelle ébullition. D'ailleurs le riz donne un enduit qui recouvre les parois de la marmite & en conſerve l'étamage ; & c'eſt pour ce même effet qu'on ſe ſert d'une cuiller de bois pour le riz, qu'on ne lave la marmite, & qu'on n'en étanche l'eau qu'avec une éponge, ce qui accélère encore cette manipulation.

Réflexion ſur l'économie de Riz.

On diſtribue ce riz avec une cuiller qui contient une chopine, meſure de Paris, peſant une livre trois à quatre gros. Ce riz économique évalué, en achetant tout ſuivant le Marché de Paris, à la ſomme de vingt livres préparé, donne quatre cent huit à quatre cent douze rations ou portions, ainſi chaque portion ne revient pas à un ſou.

L'expérience de trois mois à conſtaté que chaque portion ſuffit, à peu de choſe près, à la nourriture d'un adulte. Ainſi ces quatre cent huit à quatre cent douze portions équivalent au moins à quatre cents livres de pain, leſquelles, à trois ſous ſix deniers la livre, font la ſomme de . . . 70 liv.

De laquelle ſomme, déduiſant le prix du riz économique, ci . . . . . 20.

Il en réſulte une économie journalière de . . . . 50 liv.

Perſonne n'ignore que la ſoupe eſt la nourriture la plus ſalutaire & la plus convenable pour le pauvre peuple. Par ce riz économique, on a le double avantage de ne débourſer que vingt livres, & de donner une nourriture plus ſaine & plus convenable à une quantité pour laquelle il faudroit débourſer ſoixante-dix livres pour l'alimenter ſeulement de pain & d'eau.

On peut apprêter une moindre quantité de cet aliment, en obſervant les proportions & le même ſoin. Cette nourriture ſe conſerve, & on en a mangé du quatrième & cinquième jour, ſans qu'elle eût la moindre altération; mais en voulant la conſerver, on aura l'attention de la mettre dans des vaiſſeaux de terre, & de la faire réchauffer à petit feu, en y mêlant un peu d'eau avant que d'en faire uſage.

On a eſſayé depuis peu & avec ſuccès, de tirer de ce riz une nourriture convenable pour les petits enfans; cette nourriture ne différe du riz économique, qu'en ce qu'il n'y entre ni beurre ni pain. Après avoir mis dans le riz, qui eſt en crême, la purée des pommes de terre, les légumes en pulpe & le ſel, on fait mitonner & on mêlange ces matières pendant un quart d'heure. On retire alors la quantité néceſſaire pour la diſtribution des petits enfans. On fait mitonner pendant une heure, en y ajoutant de l'eau; on y verſe enſuite du lait à la quantité d'un demi-ſeptier ſur trois portions. On fait encore bouillir légèrement une heure, & on diſtribue. On aura l'attention de rendre cette nourriture plus ou moins légère, relativement à l'âge, en ajoutant plus ou moins d'eau. Les enfans à qui on en a donné, âgés de ſix à dix-huit mois, paroiſſent préférer cet aliment aux bouillies, panades, &c. nourritures bien moins agréables, & très-mal ſaines pour l'ordinaire, attendu que trop ſouvent la bouillie n'eſt que de la farine délayée dans du lait, & que la panade eſt faite avec toute ſorte de graiſſes, &c.

On met le beurre fondu dans la marmite, dès que le riz des enfans en a été retiré, & on continue de préparer le riz économique comme ci-deſſus.

HORLOGE *du Palais. Voy.* TOUR *de l'Horloge.*

HORLOGERS. Ce ſont ceux qui poſſédent l'art de conſ-

truire des machines, qui, par le moyen d'un rouage, m
ſurent le tems, & le partagent également par des figures ſe
ſibles & intelligibles.

L'Horlogerie ſemble diviſée en trois parties, à l'une de
quelles chaque Maître ſe livre plus ou moins, & ſemb
devoir prendre de-là le titre d'Horlogers *Groſſiers*, d'Horl
gers *Penduliers*, d'Horlogers *en petit*, ſuivant la partie qu'il
le plus ſingulièrement adoptée.

C'eſt de cette ſubdiviſion que les ouvrages établis en cet
Capitale, ont été portés à un ſi haut degré de perfection, q
pluſieurs Cours étrangères n'ont pas dédaigné de donner
quelques-uns de nos Artiſtes, des marques d'une eſtime
d'une affection auſſi particulière, que juſtement méritée.

Cette Communauté a reçu ſes premiers Statuts de Lou
XI en 1483, & ils furent confirmés par François I, Hen
II, Charles IX, Henri IV, & Louis XIV en 1646. Par c
dernières Lettres-patentes, ils ſe ſont obligés à faire célébr
une Meſſe tous les premiers Dimanches du mois, pour
proſpérité du Roi, Princes de ſa Maiſon & Seigneurs de ſo
Conſeil.

Suivant l'Arrêt du Conſeil rendu contradictoirement le
mai 1643, ils peuvent faire & vendre toutes ſortes de boëte
à la charge d'y mettre leur nom, ſans que les Maîtres Orf
vres puiſſent entreprendre ſur eux aucunes viſites, à pein
de 500 liv. d'amende ; & par un des articles de leurs Statuts
il leur eſt expreſſément défendu d'effacer ou changer l
noms qui ſont ſur les ouvrages d'Horlogerie qui ne ſont p
de leur fabrique, à peine de confiſcation & d'amende. L'Arr
de Réglement de la Cour des Monnoies du 20 mars 1741
les aſſujettit à des règles de Police, qui ne différent preſqu
en rien de celles qui ſont preſcrites aux Orfèvres.

L'apprentiſſage eſt de huit ans, le brevet coûte 54 liv.
la Maîtriſe, 900 liv. avec chef-d'œuvre. Patron, S. Elo
Bureau, Parvis Notre-Dame.

HÔTELS.

Parmi le nombre étonnant de logemens de Seigneurs
connus ſous le nom d'*Hôtels*, & qui ſont répandus dans l
différens quartiers de la Ville, nous ne nous arrêterons q
ſur les principaux, & ſur ceux dont l'antiquité a mérité d'êt
citée dans l'Hiſtoire. Quant aux autres, nous n'en non

nerons qu'une partie, afin de ne point rendre cet Ouvrage trop volumineux.

HOTEL BARBETTE, *quartier Saint-Antoine.* Il contenoit tout l'emplacement de la rue qui porte aujourd'hui ce nom. M. *Barbette*, Prévôt de Paris, étoit un des Confidens de Philippe-le-Bel. Son Hôtel fut pillé par le peuple, qui l'accuſoit d'avoir conſeillé au Roi de hauſſer la monnoie. *Iſabelle de Bavière*, femme du Roi Charles VI, l'acheta en 1403, de *Montagu*, Souverain Maître de France. Ce fut au ſortir de cet Hôtel, que le *Duc d'Orléans* fut aſſaſſiné en 1407. Il a appartenu à *Diane de Poitiers*, Ducheſſe de Valentinois, Maîtreſſe d'Henri II.

——— D'AIGUILLON. *Quart. de Saint-Germain-des-Prés, rue de l'Univerſité*, ainſi nommé, à cauſe de *Armand-Louis de Vignerod du Pleſſis*, reçu Duc d'Aiguillon, Pair de France, le 28 mai 1731. Il portoit auparavant le nom d'Hôtel d'*Agenois.*

——— D'ALBIAC. *Quart. de la Place Maubert.* C'eſt aujourd'hui le Séminaire des *Trente-Trois*, ou de *la Sainte-Famille. Voy.* SÉMINAIRES.

——— D'ALBRET. *Quart. Saint-Antoine, rue des Francs-Bourgeois.* Il a pris ſon nom de *Ceſar-Phœbus d'Albret*, Comte de Mioſſans, qui deſcendoit d'*Etienne*, bâtard d'Albret, ſon triſaïeul.

——— D'ALIGRE. *Quart. Saint-Germain-des-Prés, rue de l'Univerſité.* Il fut bâti par *Jean de Berulle*, Conſeiller d'Etat, qui en payoit les cens & rentes à l'Univerſité. *Eliſabeth l'Huillier*, femme d'*Etienne d'Aligre*, Chancelier de France, en fit l'acquiſition. Depuis il paſſa au ſieur d'*Imbercourt*, Fermier-général; enſuite à *Achilles de Harlay*, premier Préſident, qui y mourut le 28 juillet 1712. En 1716, il eſt revenu à MM. d'Aligre, & aujourd'hui il porte le nom d'Hôtel *de Teſſé.*

——— D'ALIGRE, *rue Saint-Honoré.* Le Grand'Conſeil y a tenu long-tems ſes Séances.

——— D'ANTIN. *Quart. Montmartre, rue neuve Saint-Auguſtin*; bâti en 1707, avec plus de dépenſe que de goût

& de régularité, pour un riche Financier, connu ſous le nom de la *Cour des Chiens*, & ſur les deſſins & la conduite de *Pierre Levé*, Architecte. Soit que le ſieur de *la Cour des Chiens* s'en fût dégoûté, ou qu'il l'eût loué, on en trouve un autre ſous ſon nom au bout de la rue de Richelieu, que nous avons vu deſtiné pour les Ecuries de feue Madame la Dauphine. Le Roi, qui avoit été obligé de le prendre en déduction des ſommes dont le ſieur des Chiens étoit reſté redevable à ſa mort, le céda en 1712, à M. le Comte de *Toulouſe*, qui le vendit l'année ſuivante à M. le Duc d'Antin Directeur-général des Bâtimens. Il a pris en 1757, le nom d'*Hôtel de Richelieu*, par l'acquiſition qu'en a faite M. le Maréchal de ce nom, qui l'a orné & embelli autant qu'il pouvoit l'être. On y remarque la porte qui eſt aſſez belle. L'architecture du grand eſcalier eſt du ſieur *Brunetti*, & eſt d'un grand goût & de beaucoup d'intelligence; les figures ſont du pinceau du ſieur *Eyſen*. On a enrichi la galerie du rez-de-chauſſée, de tout ce que la ſculpture & la menuiſerie ont de mieux en trophées, chûtes de fleurs, guirlandes, &c. le tout doré d'or de pluſieurs couleurs. Le ſallon du premier étage eſt revêtu de panneaux de vieux laque, avec des peintures chinoiſes, dont les formes toutes variées & ornées de glaces, offrent un coup d'œil ſéduiſant. Le jardin a eu auſſi ſes changemens à la mode. On y voit trois ſtatues d'une grande perfection; un Bacchus d'une grande antiquité, dont on ne connoît point l'Auteur; un homme fort & vigoureux, dont les mains ſont liées derrière le dos, & que l'on admire par la fierté du deſſin & la forte expreſſion de ſa douleur; la troiſième eſt celle d'un dormeur d'une rare beauté. Ces deux dernières paſſent pour être de *Michel Ange*, qui les avoit faites pour le tombeau de Jules II. Ce jardin eſt terminé par un magnifique ſallon nouvellement conſtruit, & qui donne ſur le rempart. Il eſt ouvert par trois grandes portes cintrées. Des maſques très-bien ſculptés ornent les clefs de trois arcades. Des colones Ioniques couplées ſont entre ces arcades, & portent un entablement couronné d'une baluſtrade. Un grand veſtibule quarré forme la première piece; la deuxième eſt d'une forme ovale, ornée d'une belle menuiſerie ſculptée, & d'un grand nombre de glaces. Ce petit bâtiment en ſaillie préſente trois faces ſur le rempart, le long deſquelles règne un grand balcon. Tous les deſſins d'embelliſſemens, tant de l'hôtel que du jardin, à l'exception du trophée qui eſt ſur la grande porte, ſont du ſieur *Chevaucet* Architecte.

HOTEL D'ARMENONVILLE, aujourd'hui HOTEL-ROYAL-DES-POSTES, *rue Plâtrière.* Cet Hôtel fut bâti pour *Jean de Nogaret*, premier Duc d'Epernon, ſous le règne d'Henri III. *Bernard de Nogaret*, ſon fils, le vendit à *Barthelemi d'Hervart*, Contrôleur-général des Finances, qui le fit reconſtruire preſque en entier. Il a paſſé enſuite à M. *Fleuriau d'Armenonville*, Sécrétaire d'Etat & Garde des Sceaux, & à M. le Comte *de Morville*, ſon fils; Miniſtre & Sécrétaire d'Etat au département des Affaires étrangères. Cet Hôtel portoit encore le nom d'Armenonville, lorſqu'en 1757, il a été acheté, réparé & diſtribué convenablement, pour y placer les Bureaux des Poſtes; & l'on y a conſtruit, du côté de la rue Coqhéron, un Hôtel pour l'Intendant-général des Poſtes.

——— D'AUMONT. *Rue de Joui.* Bâti ſur les deſſins de *François Manſard.* L'ordonnance de la façade ſur le jardin eſt d'une belle proportion. On voit l'apothéoſe de Romulus ſur un des plafonds des appartemens, par *le Brun*; & dans le jardin, une figure antique, & une Venus à demi-couchée, par *Anguier.*

——— DE BEAUVILLIERS, ou de *Saint-Aignan.* Quart. de Saint-Avoie. Il fut bâti ſur les deſſins de *Pierre le Muet*, pour M. *de Meſme*, Comte d'Avaux, ſi connu par ſes négociations, & vendu depuis à *Paul de Beauvilliers*, Duc de Saint-Aignan, Grand d'Eſpagne, &c. M. *de Bernage*, Prévôt des Marchands, l'a habité pendant douze ans.

——— DE BELLE-ISLE, *rue de Bourbon, quartier de Saint-Germain-des-Prés.* Bâti ſur les deſſins de *Bruand*, pour *Charles-Louis Auguſte Fouquet.* Il fut commencé en 1721. Les façades ſont décorées de baluſtrades, de balcons & de ſculptures; le tout, d'un grand effet. Une terraſſe qui règne du côté de la rivière, donne de vaſtes ſouterrains, par les voûtes de la plus grande ſolidité ſur leſquelles elle eſt poſée.

——— DE BIRON, appartenant à M. le Maréchal Duc de ce nom. C'eſt un des plus beaux Hôtels du fauxbourg Saint-Germain. Les jardins ſont magnifiques & recherchés.

HOTEL DE BOUCHERAT. *Quart. du Temple, rue Saint-Louis.* Il a été conſtruit pour le Chancelier *Boucherat*, & a été appellé depuis *Hôtel d'Egvilli.*

——— DE BOUILLON. *Quart. de Saint-Germain, quai Malaquais.* Ce grand Hôtel eſt décoré de colonnes ſur la façade. Il règne ſur ces colonnes, une galerie ouverte, à baluſtrades de fer en dehors & en dedans. On voit dans un cabinet Apollon ſur le Parnaſſe, peint d'une excellente manière par *le Brun.*

——— DE BRETONVILLIERS. *Quart. de la Cité, à la pointe de l'Iſle Notre-Dame.* Cet Hôtel doit ſon élevation à M. *le Ragois de Bretonvilliers*, Préſident à la Chambre des Comptes, de même que le Quai qui environne la pointe de l'Iſle. On y remarque une galerie peinte par *Bourdon*; & dans une ſalle de l'appartement d'en bas, d'excellens tableaux copiés par *Mignard*, d'après les plus beaux originaux de *Raphael*; & dans une autre pièce, quatre grands tableaux du *Pouſſin*, qui repréſentoient le paſſage de la Mer rouge, l'Adoration du veau-d'or, l'enlevement des Sabines, & le triomphe de Vénus. En 1719, les Fermiers-généraux y ont transféré le Bureau des Aides & du Papier timbré, qui étoit à l'Hôtel de Charni, rue des Barres. On y fait la régie de toutes les entrées de la Ville, ainſi que de tout le plat-pays de Paris.

——— DE BROGLIE. *Quart. Saint-Germain-des-Prés, rue Saint-Dominique.* Bâti en 1704, pour le Comte *de Revel*, frère puîné de *Victor Maurice*, Comte de Broglie. *Poulin de Beaumont*, Payeur de rentes, qui en fit l'acquiſition, l'a décoré de pluſieurs ornemens, ſur les deſſins de *Boffrand.* Enſuite il appartint au Comte *de Broglie*, mort Maréchal de France, & après ſa mort, à *François*, Comte de Broglie, ſon fils puîné, Maréchal de France.

——— DE BULLION. *Quart. Saint-Euſtache, rue Plâtrière.* Bâti vers 1630, pour M. *Claude de Bullion*, Surintendant des Finances. On y voit deux galeries, où *Vouet*, *Blanchard* & *Sarrazin* ont étalé à l'envi leurs différens talens. Le premier a repréſenté, dans la galerie haute, l'hiſtoire d'Ulyſſe, & a peint le plafond: le ſecond a repréſenté les douze

douze mois de l'année ſous des figures allégoriques, grandes comme nature; des Connoiſſeurs diſent que le *Titien* n'auroit pas déſavoué pluſieurs de ces figures. Le troiſième a orné ces deux galeries de baſſes-tailles, & d'autres ouvrages de ſtuc.

HOTEL DE CARNAVALET. *Quart. Saint-Antoine, rue de la Culture Sainte-Catherine.* Cet Hôtel, un des plus beaux & des plus anciens de Paris, préſente les morceaux d'architecture les plus eſtimés du Royaume. C'eſt l'ouvrage des trois plus fameux Architectes qu'il y ait eus. La porte ornée de refends vermiculés, de deux bas-reliefs, & d'un écuſſon en cartouche découpé, au milieu duquel il y a des armoiries, eſt de *Jean Gougeon*, de même que les grandes figures qui ſont ſur les trumeaux du côté de la cour, & les maſques qui ſont ſur les claveaux des croiſées. *Androuet du Cerceau* a continué le bâtiment; & *François Manſard* y a mis la dernière main. On dit que le reſte de cette ancienne maiſon eſt de *Jean Buland*, Architecte. Il eſt embelli de quantité d'ornemens d'un goût excellent.

——— DE CHAMILLART. *Quart. Saint-Euſtache, rue Coqhéron.* Il a porté premièrement le nom d'Hôtel *de Gévres*, puis celui *de Chamillart*, Contrôleur-général des Finances, &c. à qui il fut vendu; & enſuite celui *de Coigny*, où le Maréchal de ce nom eſt mort, & où M. le Comte de Coigny & ſa famille ont habité pendant pluſieurs années. On voit au fond du jardin, un baſſin orné d'excellens morceaux en bronze, par *Vinache*.

——— DE CHATILLON. *Quart. Saint-Germain-des-Prés, rue Saint-Dominique.* Bâti d'abord ſous le nom de *Neuchâtel*, puis d'Hôtel *de Bethune*, & enfin ſous celui d'Hôtel *de Châtillon*, parce qu'il a appartenu au Duc de ce nom, Gouverneur du Dauphin, fils de Louis XV. L'*Aſſurance*, Elève de *Jules-Hardouin Manſard*, en a été l'Architecte.

On voit dans la rue de Tournon, au coin de la rue du Petit-Bourbon, un Hôtel-garni, nommé auſſi *Hôtel de Châtillon*. Il appartenoit aux Ducs *de Montpenſier*. *Catherine de Lorraine*, Ducheſſe *de Montpenſier*, y reçut la nouvelle du meurtre de ſes frères à Blois, par ordre du Roi Henri III; » & ce fut de-là, dit Sauval, qu'elle ſortit comme forcenée, » & qu'avec les enfans orphelins du Duc de Guiſe, courant

» par-tout Paris, fondant en larmes, & vomiſſant toutes » ſortes d'injures contre le Roi, elle fit tant de compaſſion, » & émut ſi bien la populace, qu'elle fut, en quelque façon, » le flambeau fatal de la Ligue.

HOTEL DE CONDÉ. *Quart. Saint-Germain-des-Prés, rue du même nom.* Cet Hôtel a été démoli pour y élever, dit-on, le Théâtre de la Comédie Françoiſe.

———— DE CONTI, *même quartier, rue Saint-Dominique.* Il eſt compoſé de deux Hôtels, qui n'en font plus qu'un. Le premier fut bâti pour *Françoiſe de Mailly*, veuve en ſecondes nôces de *Paul-Jules de la Porte Mazarin*, Duc de la Meilleraye. Le ſecond par le Préſident *Duret*. L'acquiſition de l'un & de l'autre fut faite par *Louiſe-Eliſabeth de Bourbon-Condé*, Princeſſe Douairière *de Conti*, née le 22 novembre 1693, aïeule du Prince d'aujourd'hui, & morte dans cet Hôtel en 1775.

Il y a un Hôtel du même nom dans la rue des Poulies. *Voy. ci-deſſous* HÔTEL DE CRÉQUI ; & un autre rue neuve Saint-Auguſtin, qui a appartenu au Duc *de Lorges*, qui le vendit à *Marie-Anne de Bourbon*, Princeſſe légitimée de France, & première Douairière *de Conti*, qui l'a occupé juſqu'à ſa mort arrivée en 1739. Le Duc *de la Vallière*, héritier de cette Princeſſe, a fait ôter l'inſcription *Hôtel de Conti*, pour y ſubſtituer celle de l'*Hôtel de la Vallière*.

———— DE CRÉQUI. *Quart. du Louvre, rue des Poulies.* Bâti à côté des maiſons qui couvrent les anciens emplacemens des Hôtels de Rets & de Longueville. Il perce, de la rue des Poulies, dans le cul-de-ſac des PP. de l'Oratoire ; & il fut bâti pour *Charles de Créqui*, Maréchal de France, en 1622 : il avoit appartenu à *Marie-Anne de Bourbon*, légitimée de France.

———— DE CLUNI. *Quart. Saint-André-des-Arcs, rue des Mathurins.* C'eſt un grand bâtiment gothique, grand, logeable & très-bien conſervé, que *Jacques d'Amboiſe*, Abbé de Cluni & Evêque de Clermont, fit élever vers l'an 1505. On voit par-tout dans cet Hôtel les armes de ce Prélat, avec les attributs de ſon Patron, qui ſont un bourdon & des coquilles. La Chapelle eſt reſtée en entier ; on la voit au premier étage ſur le jardin. Un ſeul pilier rond élevé dans le milieu, en ſoutient toute la voûte, qui eſt très-chargée de ſculpture, & c'eſt de ce pilier que naiſſent toutes les arêtes. On voit

contre les murs, en forme de mauſolées, les portraits de toute la famille d'Amboiſe, entr'autres celui du Cardinal : la plûpart ſont à genoux, habillés ſuivant le coſtume de leur ſiècle. On remarque une demi-tourelle en ſaillie, fermée par de grands vitraux aſſez bien peints. Au-dedans de cette tourelle, eſt un grouppe de quatre figures, de grandeur naturelle, d'une bonne main, & très-bien deſſinées pour le temps. La Sainte Vierge y eſt repréſentée tenant le Corps de J. C. deſcendu de la Croix, & couché ſur ſes genoux. On montre ſur la muraille de la cour de cet Hôtel, le diamètre de la cloche appellée *George d'Amboiſe*, qui eſt dans une des tours de la Cathédrale de Rouen. On aſſure que c'eſt dans cette cour qu'elle a été jettée en fonte. On voit encore dans cet Hôtel un jardin ſur une terraſſe fort élevée, & qui eſt un reſte du Palais des Thermes, ſur les ruines duquel cet Hôtel a été bâti. *Voy.* PALAIS DES THERMES. Les Nonces du Pape ont ſouvent demeuré à l'Hôtel de Cluni. Il appartient à l'Abbaye de ce nom. Le ſieur *Vincent*, Imprimeur-Libraire, en occupe les plus beaux appartemens.

HOTEL DE CROISSY. *Quart. Montmartre, rue Vivienne.* Bâti par *Jacques Tubeuf*, une des créatures de la Reine Anne d'Autriche & du Cardinal Mazarin. Il a appartenu à M. *de Colbert*, Marquis de Croiſſi, Miniſtre & Sécrétaire d'Etat, dont il retient encore le nom. Le Maréchal *de Bezons* l'a occupé long-tems.

——— D'ESTRÉES. *Quart. Saint-Germain-des-Prés, rue de l'Univerſité.* Bâti en 1700, pour *Marguerite-Thérèſe Rouillé*, veuve de *Jean François*, Marquis *de Noailles*, épouſe en ſecondes noces d'*Armand-Jean de Vignerod*, Duc *de Richelieu* & *de Fronſac*, qui lui donna le nom d'*Hôtel de Richelieu*, qu'il porta juſqu'à la mort de la Ducheſſe. La jouiſſance en a paſſé au Duc d'*Eſtrées* & à *Lucie-Félicité de Noailles*, ſa femme. Après leur mort, cet Hôtel eſt revenu au Comte *de Noailles*.

——— DE GRAMMONT. *Quart. Montmartre*, continuation de la rue *Sainte-Anne*. Démoli en 1767 ; & ſur ſon emplacement, on a ouvert la rue de ce nom, qui aboutit au Boulevard. Il avoit appartenu à *Monerot*, dont le nom eſt encore connu des gens d'affaires. Il étoit fort grand, & accompagné d'un beau jardin. Les Ducs *de Grammont* l'ont poſſédé pendant trois ou quaatre générations.

HOTEL DE LA COMPAGNIE DES INDES. *Quart. Montmartre, rue neuve des Petits-Champs.* C'étoit anciennement l'*Hôtel Mazarin*, le plus grand qu'il y eût à Paris, après les Maiſons Royales. Les principaux appartemens étoient ſuperbement meublés, & l'on comptoit dans ce Palais plus de 400 têtes, buſtes & ſtatues de marbre blanc d'Egypte, de bronze, de porphyre, qui étoient des têtes de tout ce que la Grèce & l'ancienne Rome avoient de plus rare & de plus précieux. Il y avoit 500 tableaux de 120 Peintres différens, parmi leſquels il s'en trouvoit ſept des plus beaux de *Raphaël*, trois du *Correge*, huit du *Titien*, deux d'*André del Sarte*, douze de *Louis Carrache*, cinq de *Paul Veronèſe*, trois du *Giorgion*, ſix de *Pordenon*, vingt-un du *Guide*, trois de *Paul*, vingt-huit de *Vandeck*, pluſieurs d'*André Mantegue*, de *Perrin del Vague*, &c. La Bibliothèque étoit dans une galerie qui règne ſur la rue de Richelieu. Elle étoit enrichie de Livres les plus rares & les plus curieux. *Gabriel Naudé*, un des plus ſavans Bibliothécaires de ce temps, qui en étoit chargé, aſſuroit que le nombre excédoit 40000 volumes. Elle fut vendue en détail.

Après la mort du Cardinal *Mazarin*, ce Palais fut partagé en deux. La partie la plus conſidérable porta le nom de cette Eminence juſqu'en 1719, que le Roi en fit l'acquiſition, & la donna à la Compagnie des Indes pour y tenir ſes Bureaux. Sa Majeſté, en 1724, établit dans ſon enceinte une place appellée *la Bourſe*. (*Voy.* BOURSE.) L'autre partie échut en partage au Marquis *de Mancini*, Duc de Nevers, neveu du Cardinal, & on le nomma *Hôtel de Nevers*, nom qu'il a toujours porté, juſqu'à ce que le Roi en fit l'acquiſition & y établit la *Banque-Royale*. Depuis que cette Banque a été ſupprimée, on y a placé la Bibliothèque du Roi. *Voy.* BIBLIOTHEQUE DU ROI.

Aujourd'hui cet Hôtel eſt occupé par les Bureaux & l'Imprimerie de la LOTERIE-ROYALE DE FRANCE, qui, juſqu'au premier octobre 1776, avoit exiſté ſous le nom de *Loterie de l'Ecole-Royale Militaire*. C'eſt dans une de ſes ſalles qu'elle ſe tire le 1 & le 16 de chaque mois. *Voy.* LOTERIES.

——— DE LASSAY. *Voy.* PALAIS DE BOURBON.

——— DE LAVAL. *Quart. Saint-Euſtache, au bout de la rue Coquillère.* Cette maiſon eſt du deſſin de *François Manſard*, & a été bâtie auprès d'une tour de l'ancienne enceinte

de la Ville. Sur la fin du dernier siècle, on trouva, en fouillant la terre dans le jardin, une tête de femme, de bronze antique, qui avoit une tour sur la tête, & dont les yeux avoient été arrachés, apparemment parce qu'ils étoient d'argent. Cette tête a 22 pouces de hauteur, depuis le bas du col jusqu'au bout de la tour dont elle est couronnée, & deux pieds deux pouces de rondeur, & un pied trois pouces dans la plus grande largeur de la face. Le Père du *Molinet* a cru que cette tête pouvoit être celle d'une statue d'Isis qui avoit un Temple à Paris, soit dans l'endroit où est Saint-Germain-des-Prés, soit dans le village d'Issy, qu'on dit en avoir pris le nom, soit dans quelqu'autre endroit des environs. Les Mémoires de Trévoux en 1703, rapportent une nouvelle opinion, qui prétend que cette antique représente la Déesse *Lutèce*, &c.

HOTEL DE LA VALLIERE. *Voy.* HÔTEL DE CONTI.

——— DE LONGUEVILLE. *Quart. du Palais-Royal, dans la rue Saint-Thomas, & par la place du Carrouzel.* C'étoit autrefois l'Hôtel de la Vieuville, puis l'Hôtel de Luynes & de Chevreuse; il fut alors un des rendez-vous des Chefs de la Fronde. La Duchesse de Chevreuse le vendit au Duc d'Epernon, qui lui donna son nom; & enfin au Duc *de Longueville*, dont il prit le nom, & le retient encore. Il a été occupé successivement par les Cardinaux *de Janson* & *de Polignac*. Il fut bâti sur les dessins de *Metezeau*; & quoiqu'il ait beaucoup d'apparence, il a cependant bien des défauts. Il renferme quelques peintures de *Mignard*, qui méritent d'être vues. Cet Hôtel, qui avoit servi de logement à des Princes & à des Seigneurs illustres, fut vendu en 1749, par M. le Duc *de Chevreuse*, aux Fermiers-généraux, qui en ont fait un magasin de tabac; alors il étoit occupé par les Entrepreneurs des voitures de la Cour. La façade, du côté des Tuileries, est, suivant les Connoisseurs, du plus mauvais goût.

——— DE LUYNES. *Quart. Saint-Germain-des-Prés, rue Saint-Dominique.* Cet Hôtel spacieux qui portoit auparavant le nom *de Chevreuse*, a été bâti pour *Marie de Rohan-Montbazon*, Duchesse de Chevreuse. Il est du dessin de *le Muet*, & est fort bien décoré. Le jardin est très-bien distribué.

HOTEL DE MARLY. *Quartier Saint-Benoît, rue des Sept-Voies*, aujourd'hui le Bureau des Relieurs. Juſqu'en 1637, les pauvres Séminariſtes des Trente-Trois, faute de logement, habitèrent cet Hôtel, & ne le quittèrent que pour aller demeurer à l'*Hôtel d'Albiac*, ſitué dans la rue de la montagne de Sainte-Geneviève, où ils ſont actuellement.

——— DE MATIGNON. *Quart. Saint-Germain-des-Prés, rue de Varenne.* C'eſt un des plus beaux Hôtels qu'il y ait à Paris. Il fut commencé en 1721, pour le Prince de Tingri, connu ſous le nom de Maréchal de Montmorenci. En 1723, il fut vendu, avant que d'être achevé, à *Jacques Goyon de Matignon*, IIIe. du nom, Chevalier des Ordres du Roi, &c. père de M. le Prince *de Monaco* d'aujourd'hui & du Comte *de Valentinois*. Il a été élevé ſur les deſſins du ſieur *Cortone*, habile Architecte. On voit, à l'extrêmité du jardin, un joli petit bâtiment, qui forme un appartement complet, quoique ce ne ſoit qu'un rez-de-chauſſée. M. de Matignon le nommoit le *petit Trianon*. On y entre par un ſallon circulaire, meublé, décoré & plafonné d'un goût ſingulier & des plus élégans. Il a ſon jardin particulier ſéparé du grand. Cet Hôtel vaſte & magnifique appartient aujourd'hui à *Jacques-François-Léonor Grimaldi*, Duc de Valentinois, Prince *de Monaco*, fils aîné de *Jacques Goyon de Matignon*, Comte de Thorigni.

——— DE MAYENNE, *aujourd'hui l'*HÔTEL D'ORMESSON, rue Saint-Antoine. Bâti par *du Cerceau*, pour *Charles de Lorraine*, Duc de Mayenne, Lieutenant-général du Royaume pour la Ligue. Les réparations ont été faites ſur les deſſins de *Germain Boffrand*.

——— DE MAZARIN. *Quart. Saint-Germain-des-Prés, quai Malaquais.* Il portoit autrefois le nom de *la Roche-ſur-Yon*, à cauſe de *Louiſe-Adélaïde de Bourbon-Conti*, morte le 21 novembre 1750, ſous le nom de Mademoiſelle *de la Roche-ſur-Yon*. Il y a un autre Hôtel de ce nom dans la rue de Varenne, qui fut bâti en 1704, ſur les deſſins du Duc *Fornari*. Il a appartenu à M. *de Roiſe*; Conſeiller au Parlement; à M. *de Vendôme*, Grand-Prieur de France; au Marquis *de Maubourg*, & à Madame *de Maili*, Ducheſſe de

Mazarin, veuve, en ſecondes noces, de *Paul-Jules de la Porte Mazarini*, Duc de la Meilleraye.

HOTEL DE MESMES. *Quart. & rue Saint-Avoie.* Autréfois l'Hôtel de Montmorenci. Le Roi Henri II y a demeuré quelquefois. MM. *de Meſmes* en firent l'acquiſition. Le premier Préſident de ce nom y avoit fait faire de grandes réparations ſur les deſſins de *Bullet* & de *Boffrand. Jean Law* y établit d'abord les Bureaux de la Banque générale. Madame la Ducheſſe Douairiere *de la Tremouille* l'occupe depuis longtemps.

——— DE MEZIERES. *Quart. Saint-Germain-des-Prés, rue de Varenne.* Bâti ſur les deſſins du Duc *Fornari*, Sicilien, pour *Charles d'Eſtampes.* Il fut vendu à Madame *de Mezières*, veuve du Lieutenant-général des Armées du Roi, Gouverneur d'Amiens. M. le Cardinal *de Polignac*, qui l'a occupé, y avoit raſſemblé un grand nombre d'antiquités qu'il avoit fait venir de Rome.

——— DE MONTMORENCI, *près le Boulevard, au coin de la Chauſſée d'Antin.* Conſtruit ſur les deſſins de M. *le Doux*, le même qui a dirigé l'Hôtel d'Uſez. L'inſcription *Hôtel de Montmorenci* eſt placée au faîte de ce bâtiment, en ſorte qu'il faudroit un bon téleſcope pour la lire.

——— DE NESLE, (*avant* MAILLI) *aujourd'hui* d'AUMONT. *Quart. Saint-Germain-des-Prés, rue de Beaune.* Cette maiſon qui eſt grande, eſt accompagnée d'un jardin & d'une terraſſe qui donne ſur le Quai, ce qui lui procure une très-belle vue.

——— DE NESMOND. *Quart. de la place Maubert, au coin de la rue des Bernardins, ſur le quai de la Tournelle.* Cette maiſon a ſouvent changé de nom; les Ducs de Montpenſier en ont été propriétaires. Les MM. *de Neſmond* en firent l'acquiſition; & après eux, *Blondi*, fameux Danſeur de l'Opéra.

——— DE NIVERNOIS, *rue de Tournon.* C'eſt un des beaux Hôtels de cette rue. *Voy.* HÔTEL DES AMBASSADEURS EXTRAORDINAIRES.

——— DE NOAILLES. *Quart. du Palais-Royal.* Bâti pour *Henri Puſſort*, Conſeiller d'Etat, & oncle du fameux

Colbert. Il fut vendu à *Pierre-Vincent Bertin*, Receveur-général des parties caſuelles, dont les héritiers le vendirent à Adrien-Maurice, Duc de Noailles. La grande porte eſt décorée de deux colonnes Ioniques qui ſoutiennent un balcon, l'attique & l'entablement. Au fond de la cour, eſt un beau périſtile compoſé de ſix colonnes d'ordre Dorique, & orné de quatre niches.

HOTEL DE PONTCHARTRAIN. *Quart. de Montmartre, rue neuve des Petits-Champs*. Bâti ſur les deſſins de *le Vau*, pour *Hugues de Lionne*, Sécrétaire d'Etat, &c. Il a pris le nom de Pontchartrain, de *Louis Phelippeaux de Pontchartrain*, Chancelier de France, qui l'acheta en 1703. Le Roi en a fait l'acquiſition, & l'avoit d'abord deſtiné pour loger les Ambaſſadeurs extraordinaires, enſuite Sa Majeſté l'a accordé au Miniſtre qui préſide à la finance. M. *de l'Averdi* eſt le premier qui l'ait habité en qualité de Contrôleur-général. On a mis ſur la porte un marbre, où on lit, *Hôtel du Contrôleur-général*.

——— DE RICHELIEU. *Voy.* HÔTEL D'ANTIN.

——— DE LA ROCHEFOUCAULT. *Quart. Saint-Germain-des-Prés, rue de Seine*, a appartenu au Vicomte *de Turenne*, enſuite au Duc *de la Roche-Guyon*, ou *de Liancourt*; & par ſucceſſion, à *François de la Rochefoucault*, VIIe. du nom, du côté de *Jeanne-Charlotte Dupleſſis de Liancourt*, ſa femme, ce qui a fait prendre à cette maiſon le nom d'*Hôtel de la Rochefoucault*.

——— DE ROYAUMONT. *Quart. Saint-Euſtache, rue du Jour*. Bâti en 1613, par *Philippe Hurault*, Evêque de Chartres, & Abbé de Royaumont. Cette maiſon a été pendant deux ans le rendez-vous général des duelliſtes de Paris. *François de Montmorenci*, Comte de Boutteville, l'occupoit alors, & les braves de la Cour & de la Ville s'y aſſembloient les matins dans une ſalle-baſſe, où l'on trouvoit toujours du pain & du vin ſur une table dreſſée exprès, & des fleurets pour eſcrimer.

——— DE SAVOISI, *aujourd'hui* HÔTEL DE LORRAINE. *Quart. Saint-Antoine, rue Pavée*. Bâti par *Charles de Savoiſi*, Chambellan du Roi Charles VI, & un de ſes Favoris. Cet Hôtel eſt fameux dans l'Hiſtoire de l'Univerſité de Paris. Ce

détail mérite l'attention du Lecteur. *Voy. Deſcrip. de Paris, par Piganiol, tom. IV, pag. 402.*

» L'an 1408, le 14 de juillet, comme la proceſſion des » Ecoliers paſſoit le long de la rue du Roi-de-Sicile, allant » à l'Egliſe de *Sainte-Catherine-du-Val-des-Ecoliers*, un des » valets de Charles de Savoiſi revenant d'abreuver un cheval, » & le faiſant galopper par la rue au travers des Ecoliers, fit » rejaillir de la boue ſur l'un d'eux. Cet Ecolier donna un coup » de poing au valet, qui appella à ſon ſecours les autres » domeſtiques de ſon maître, qui pourſuivirent en armes » les Ecoliers juſqu'à la porte de l'Egliſe de Sainte-Catherine; » & un des valets tirant pluſieurs flèches, il y en eut une qui » vola de la porte de l'Egliſe juſqu'au maître-autel, où la » Meſſe ſe célébroit. L'Univerſité pourſuivit ſi vivement » cette inſulte contre Savoiſi, qui avoit avoué ſes domeſti- » ques, que par Arrêt du Conſeil d'Etat, le Roi y ſéant avec » tous les Princes de ſon ſang, il fut ordonné que la maiſon » de Savoiſi ſeroit démolie, & il fut condamné à 1500 liv. » d'amende envers les bleſſés, & à 1000 liv. envers l'Uni- » verſité. Trois de ſes gens furent condamnés à faire amende » honorable, nuds en chemiſe, la torche en main, devant » les Egliſes de Sainte-Genevieve, de Sainte-Catherine & de » Saint-Severin, après quoi ils furent fouettés aux carrefours » de la Ville, & bannis pour trois ans.

» En 1416, *Savoiſi* obtint du Roi la permiſſion de faire » rebâtir ſon Hôtel; mais l'Univerſité s'y oppoſa avec tant de » force, que ce ne fut qu'après 112 ans, qu'elle permit qu'on » le rebâtît, encore fût-ce à condition qu'on mettroit au- » deſſus de la porte du nouvel Hôtel, une pierre, ſur la- » quelle ſeroit gravée une inſcription qui feroit mention de » l'Arrêt donné en 1409, contre *Savoiſi*, & de la permiſſion » accordée par l'Univerſité de rebâtir cet Hôtel. Cette pierre » qui a deux pieds en quarré, fut ôtée quand on bâtit l'Hôtel » de Lorraine, & a été trouvée depuis dans quelques démoli- » tions, & donnée à M. *Foucault*, Conſeiller d'Etat, qui la » fit encaſtrer dans un mur de ſon jardin de Paris. On y lit ce » qui ſuit:

> Cette maiſon *de Savoiſi*, en 1409, fut démolie & abattue par Arrêt, pour certains forfaits & excès commis par Meſſire *Charles de Savoiſi*, Chevalier, pour lors Seigneur & propriétaire d'icelle maiſon, & ſes ſerviteurs, à aucuns Ecoliers & Suppôts de l'Univerſité de Paris, en faiſant la Proceſſion de lad. Univerſité à Ste-Catherine-du-Val-des-

Ecoliers; près dudit lieu, avec autres réparations, fondations de Chapelles, & charges déclarées audit [illegible] démolie & abattue l'espace de cent douze [illegible] ladite Université, de grace spéciale, & pour [illegible] a permis la réédification d'icelle, aux charges [illegible] & déclarées ès Lettres, sur ce faites & passées à ladite Université; en l'an 1517.

Sauval dit que François I donna à *Françoise de Longvi*, veuve de l'Amiral *Chabot*, l'Hôtel de Savoisi; qu'elle le vendit, avant de mourir, à *Charles*, Duc de Lorraine, qui lui donna son nom. *Nicole*, Duchesse de Lorraine, étant venue à Paris en 1634, le fit rebâtir, & le fit mettre dans l'état où nous le voyons. Elle y fixa sa demeure, & y mourut en 1657, après avoir été abandonnée de *Charles*, IIIe. Duc de Lorraine, son mari, & avoir été dépouillée de ce Duché, qu'elle lui avoit apporté en mariage.

HOTEL DE SENS. *Quart. Saint-Paul, au carrefour où aboutissent les rues de la Mortellerie, des Barres, du Fauconnier & du Figuier.* Il étoit situé sur le quai des Célestins, à quelque distance de celui-ci, & faisoit anciennement la demeure des Archevêques de ce nom. Charles V ayant desiré de l'avoir pour agrandir son Hôtel de S.-Paul, Guillaume de Melun, Archevêque de Sens, le lui vendit en 1363, moyennant 11500 liv. dont 1500 liv. pour l'achat de l'Hôtel d'Estomenil, & le surplus, pour les réparations, meubles, & autres acquisitions. Les nouveaux Auteurs du *Gallia Christiana* datent cet échange de 1365. Au commencement du XVIe. siècle, *Tristan de Salazar*, Archevêque de Sens, fit rebâtir cet Hôtel comme on le voit aujourd'hui. La Reine Marguerite, première femme de Henri IV, y vint demeurer à son retour d'Auvergne. Il a servi depuis pour loger la Diligence de Lyon, qu'on a transférée ensuite sur le Quai des Célestins.

HOTEL DE SOISSONS, *aujourd'hui la* HALLE AU BLED. *Quart. Saint-Eustache.* Il ne reste plus aucun vestige de cet Hôtel, qui étoit situé entre la rue Coquillere, celle des Deux-Ecus, celle du Four & celle de Grenelle. Ce qu'on sait de plus ancien, c'est qu'il appartenoit au XIIIe. siècle aux Seigneurs *de Nesle*, & qu'il en portoit le nom; ensuite il fut nommé *Hôtel de Behagne*, *Bahaigne*, *Béhaine*, *Bohaigne*,

&c. noms dont on ſe ſervoit alors pour exprimer celui de Boheme : puis il fut appellé le *Couvent des Filles pénitentes*, qui y avoient leur maiſon ; l'*Hôtel de la Reine*; & enfin l'*Hôtel de Soiſſons*, à cauſe de Charles de Bourbon, Comte de Soiſſons, à qui il appartenoit, & dont la fille l'apporta en mariage en 1624, à *Thomas-François de Savoie*, Prince de Carignan, aïeul du Prince Eugene, un des plus grands & des plus heureux Capitaines de ces deux derniers ſiècles.

Catherine de Médicis fit bâtir l'Hôtel que nous y avons vu ; & pour cet effet, elle acheta pluſieurs maiſons du côté de la rue du Four, fit couper les rues d'Orléans & des Etuves, qu'elle fit renfermer dans ſon enceinte, & conſtruire les bâtimens & la Chapelle que nous avons vu démolir en 1748 & 1749. Elle fit élever dans une des cours la colonne qui ſubſiſte encore, laquelle a 12 toiſes de haut, y compris ſa baſe & ſon chapiteau, & 143 pieds avec ſon ſocle & ſa ſphère, ſur 9 pieds 8 pouces & demi de diamètre par bas, & 8 pieds 2 pouces par haut. Cette colonne eſt un mélange de l'ordre Dorique & Toſcan. *Voy.* HALLE AU BLED, & pour un plus grand détail, *Sauval*, *Piganiol* & M. *Jaillot*.

HOTEL DE SOUBISE. *Quart. Sainte-Avoie*, entre le quarré que forment les rues du *Chaume*, des *Quatre-Fils*, *de Paradis* & la *vieille rue du Temple*. Cet Hôtel doit ſes premières conſtructions à *Olivier de Cliſſon*, Connétable de France. C'étoit auparavant une grande maiſon nommée le *grand Chantier du Temple*, dont les Pariſiens firent préſent à ce Seigneur ; cette maiſon a donné le nom à la rue. L'Hôtel de Cliſſon appartenoit, au commencement du XVe. ſiècle, au Comte *de Penthievre* ; il paſſa enſuite au ſieur *Babou de la Bourdaiſiere*, qui, par contrat du 14 juin 1553, le vendit 16000 liv. à *Anne d'Eſt*, épouſe de François de Lorraine, Duc de Guiſe. Celui-ci le donna, le 7 octobre 1556, au Cardinal de Lorraine, ſon frère, qui en fit don le 4 novembre ſuivant, à charge de ſubſtitution, à *Henri de Lorraine*, Prince de Joinville, ſon neveu. Il a porté le nom *de Guiſe* juſqu'en 1697, que *François de Rohan*, Prince de Soubiſe, qui l'acheta des héritiers de la Ducheſſe de Guiſe, le fit reconſtruire preſqu'en entier, tel que nous le voyons à préſent.

On commença à y travailler en 1706, ſous la conduite de *le Maire*, excellent Architecte. On ferma la principale porte qui étoit dans la rue du Chaume ; on en ouvrit une autre à côté, vis-à-vis la rue de Braque, pour laiſſer le paſſage libre à une rue qui va de la rue de Braque, à travers la cour de cet

Hôtel, à la vieille rue du Temple. On ouvrit la principale porte dans la rue de Paradis, vis-à-vis la façade principale de l'Hôtel. Elle eſt décorée de chaque côté de deux grouppes de colonnes corinthiennes, avec leurs couronnemens en reſſault, ſur leſquels on a poſé une ſtatue d'Hercule & une de Pallas, ſculptées par *Couſtou* le jeune, & par *Bourdis*. Au milieu de l'attique, ſont les armes de Rohan-Soubiſe. Pluſieurs trophées d'armes dont on a orné les côtés, ſervent d'accompagnemens, & terminent la décoration.

La cour eſt ſi ſpacieuſe & ſi bien décorée, qu'il n'y en a point dans Paris qui lui ſoit comparable. Un entablement continu ſoutenu par des colonnes couplées, d'ordre compoſite, règne en pourtour, & forme un corridor, à la faveur duquel on peut aller à couvert. Sur cet entablement, règne une baluſtrade, avec les maſſifs ſur les colonnes. Cette cour eſt terminée par une grande façade d'architecture plaquée contre l'ancien édifice, pour en cacher la difformité. Deux différens ordres d'architecture ont ſervi à cette décoration. Au rez-de-chauſſée, ſont huit colonnes couplées d'ordre compoſite, entre leſquelles ſont trois grandes portes ceintrées, qui conduiſent dans un veſtibule, où eſt le grand eſcalier. Le même nombre de colonnes, mais d'ordre Corinthien, forme un ſecond ordre ſur le premier, & l'un & l'autre ſont terminés par un fronton triangulaire, dans le tympan duquel ſont les armes de Rohan-Soubiſe, ſculptées par *Lorrain*. Sur ce fronton, ſont deux figures à demi-couchées; & dans les encoignures, ſont des grouppes de génies. Pour raccorder ce grand corps d'architecture avec le périſtile qui règne au pourtour de la cour, on a mis de chaque côté, des grouppes de colonnes, ſur l'entablement deſquelles on a placé les figures des quatre Saiſons, qui ont chacune l'attribut qui leur convient.

Armand-Gaſton de Rohan, Evêque de Straſbourg, Grand-Aumônier de France, & Cardinal de l'Egliſe Romaine, a fait bâtir un grand Hôtel ſur une portion du terrein de l'Hôtel de Soubiſe, & que l'on nomme l'*Hôtel de Strasbourg*. Il a ſa principale entrée dans la vieille rue du Temple. Cet édifice eſt aſſez ſimplement décoré du côté de la cour, & a par-là quelque beauté; mais les faces des bâtimens, qui ſont à droite & à gauche, ont peu de convenance avec le principal corps d'architecture. La façade qui règne ſur le jardin, eſt d'un meilleur goût. C'eſt un ordre Dorique au rez-de-chauſſée, avec un avant-corps au milieu, orné de quatre colonnes. L'ordre Ionique eſt au-deſſus du Dorique, & l'attique eſt

ſurmonté d'un fronton, dans le tympan duquel ſont les armes de ſon Eminence.

Le jardin de l'Hôtel de Soubiſe eſt public.

HOTEL DE SULLI, *rue Saint-Antoine*. Bâti par *du Cerceau*, pour *Maximilien de Bethune*, Duc *de Sulli*, ſur une partie de l'emplacement de l'Hôtel des Tournelles. C'eſt un bâtiment de forme quarrée, & flanqué de quatre pavillons couverts d'ardoiſe. Au-deſſus de la grande porte, eſt une eſpèce de plate-forme, avec des baluſtrades de fer. On voit un grand nombre d'inſcriptions gravées ſur les ailes. C'eſt aujourd'hui l'*Hôtel Turgot*.

——— DE SAINT-PAUL. Maiſon royale bâtie par Charles V, qui y tint ſa Cour, ainſi que pluſieurs Rois, ſes Succeſſeurs. Il occupoit tout le terrein des environs de l'Egliſe de ce nom, & ſes vaſtes jardins s'étendoient ſur les bords de la rivière. On prit enſuite une partie de leur étendue pour l'Arſenal, & pour le Couvent des Céleſtins. Le Roi, la Reine, les Enfans de France, les Princes du Sang, le Connétable, le Chancelier, & ceux qui étoient en faveur, y avoient de très-grands appartemens, la plûpart accompagnés de Chapelles, de jardins, de préaux & de galeries. Il y avoit pluſieurs grandes cours, & une entr'autres, ſi ſpacieuſe, qu'on y faiſoit des joûtes, & qu'on la nommoit de ce nom.

L'appartement du Roi conſiſtoit dans une grande antichambre, une chambre de parade, appellée la *chambre à parer*, la chambre au *gîte du Roi*, deux cabinets, une garderobe, la chambre *des napes*, celle de l'*étude*, celles *des bains* & *des tourterelles*, la chambre du *Conſeil*, deux *Chapelles*, des *étuves*, que l'on nommoit *choffe-doux*; une *volière*, un jeu de *longue-paume*, une *ménagerie* pour les grands lions, une autre pour les petits. La grande chambre de parade étoit appellée la *chambre de Charlemagne*: elle avoit 15 toiſes de long ſur ſix de large. Les Mémoires de ce tems diſent que les poutres des chambres les mieux ornées, étoient enrichies de fleurs-de-lys d'*eſtein doré*; que les lits étoient de drap d'or, & que les chenets de fer peſoient 180 liv. On ne voit à préſent aucun reſte de ces nombreux édifices, qui étoient compoſés d'un grand nombre d'Hôtels, tels que celui de la Piſſotte, de Beautreillis, de l'Hôtel-de-la-Reine, de l'Hôtel-neuf, appellé d'Eſtampes, &c.; & c'eſt ſur leurs ruines, que ſe ſont formées les rues qui ſont depuis celle de Saint-

Paul jusqu'aux fossés de l'Arsenal, lesquelles conservent les noms des bâtimens qui y étoient du temps de l'Hôtel de Saint-Paul, comme celles de Beautreillis, des Lions, du petit Musc & de la Cerisaye.

HOTEL DE LA FORCE. *Quart. de St-Antoine, rue du Roi de Sicile.* Il fait partie du Palais que les Rois de Sicile avoient dans cette rue. *Jacques Poultier*, mort Intendant des Finances en 1711, acheta du Duc *de la Force*, une partie de cet Hôtel, qui fut embellie par *Bullet* & *Gabriel*, Architectes de réputation. L'autre moitié fut vendue en 1715, aux frères *Paris*, nés à Moirans en Dauphiné. Il a servi au Bureau des saisies réelles, du vingtième, & aujourd'hui de la Ferme des cartes.

——— DE TORIGNY. *Quart. de la Cité, Isle Saint-Louis.* Il a appartenu au Président *Lambert de Torigny*, dont le nom lui est resté; ensuite au sieur *Dupin*, Fermier-général, puis au Marquis *du Châtelet-Laumont.* Il a son entrée par la rue Saint-Louis, & a été bâti sur les dessins de *Louis le Vau.* La porte est grande & annonce un bel édifice. La cour est entourée de bâtimens décorés d'ordre Dorique. Un perron qui est vis-à-vis la porte, conduit à un grand pallier, où commencent deux rampes, par lesquelles on monte aux appartemens, qui sont magnifiques.

Cette maison n'a point de jardin; mais du côté de la rivière, règne une grande terrasse, qui offre un des plus beaux points de vue. Elle est ornée de quatre statues antiques de marbre.

Cet Hôtel rassembloit un grand nombre de tableaux excellens, un grand entr'autres du *Bassan*, représentant l'enlevement des Sabines, chef-d'œuvre de ce Peintre. On y voit des payſages peints dans les panneaux du lambris, par *Patel* & *Hermans*: cinq tableaux de l'histoire d'Enée, par *Romanelli. Eustache le Sueur* a représenté sur le plafond d'un cabinet, la naissance de l'Amour, morceau frappant; celui de la cheminée est du même pinceau, & un autre chef-d'œuvre.

La galerie est une des plus belles & des plus curieuses de Paris. La porte par laquelle on y entre, est décorée en-dedans de deux belles colonnes corinthiennes toutes dorées. Le plafond représente les travaux d'Hercule, & a été peint par *le Brun*, avec toute la correction & la force dont il étoit capable, & que devoit produire la vive émulation qu'il y avoit entre *le Sueur* & lui. Comme ils travailloient en même-temps aux

peintures de cette maiſon, ils y étalèrent à l'envi toute la ſcience qu'ils avoient acquiſe dans leur Art. Le triomphe de *le Sueur* ſe voit ſur le platond d'un appartement, qui eſt de l'autre côté de la galerie : c'eſt Phaëton qui demande au Soleil, ſon père, qu'il veuille lui confier la conduite de ſon char. Il a auſſi enrichi l'alcove de cette même pièce, de pluſieurs tableaux qui repréſentent les neuf Muſes ; & le cabinet des bains, pratiqué dans le comble de cette belle maiſon.

HOTEL DE TOULOUSE. *Quart. Saint-Euſtache.* Bâti vers l'an 1620, ſur les deſſins de *François Manſard*, pour *Raymond Phelippeaux*, ſieur d'*Herbault de la Vrilliere* & *du Verger*, Sécrétaire d'Etat ; & ſitué, ſuivant le contrat de vente qu'en fit Louis Phelippeaux de la Vrilliere, les 4 & 6 ſeptembre 1705, à M. *Rouillé*, Maître des Requêtes, moyennant 450000 liv., dans les rues neuve des Petits-Champs, des Bons-Enfans & Baillif, toujours ſous le nom d'*Hôtel de la Vrilliere*, juſqu'en 1713, que M. le Comte *de Toulouſe* l'ayant acheté, lui fit quitter ce nom pour prendre le ſien. *Robert de Cotte*, premier Architecte du Roi, y fit tous les changemens conſidérables qu'on y a vus.

Ce Palais ſe préſente avec la plus grande nobleſſe. Il a en face la rue de la Vrilliere, la place des Victoires, & la rue des foſſés Montmartre, juſqu'à la rue Montmartre, & même juſqu'à l'entrée de la rue neuve Saint-Euſtache, leſquelles forment une avenue de plus de cent cinquante toiſes de longueur.

La grande porte eſt un chef-d'œuvre de *Manſard*, qui, malgré l'accompagnement des colonnes, a ſu conſerver à l'ordre Dorique toute ſa régularité. Deux figures aſſiſes ſur l'entablement, repréſentent Mars & Pallas ; elles ſont de *Biard*, le fils.

Un grand corps-de-logis en face & deux ailes en retour compoſent cet Hôtel. L'avant-corps du bâtiment de face eſt décoré de pilaſtres & d'autres ornemens diſtribués avec goût & élégance. Dans le fronton, ſont les armoiries du Prince. L'ordre Dorique règne dans l'architecture des deux ailes, ſous chacune deſquelles eſt au rez-de-chauſſée de la cour une galerie ou portique.

Un grand veſtibule annonce le grand eſcalier qui eſt dans l'intérieur de l'aile gauche. Au-deſſus des portes de l'antichambre, ſont deux Bacchanales, de *Nicolo*.

On voit dans la ſalle des *Amiraux*, les portraits en buſte de

ſoixante-un, tant Amiraux, que Sur-intendans de la navigation, depuis *Florent de Varenne*, juſqu'à S. A. S. M. le Duc *de Penthievre*, incluſivement.

La ſalle des *Rois* eſt ornée des portraits de tous les Rois de France, copiés d'après les médailles, les ſtatues & les portraits originaux.

Tous les ornemens du *grand eſcalier*, qui eſt un des plus beaux de Paris, ſont d'un fini & d'une légèreté admirables, & du ciſeau de *Charpentier*, *Monteau* & *Hoffman*.

Le tableau qui eſt ſur la porte de la ſalle à manger, repréſente une bataille, & eſt du *Génois*: deux autres vis-à-vis les croiſées repréſentent des cuiſines; ils ſont copiés d'après *Snaydre* & *Rubens*. Sur la porte de l'autre côté de la cheminée, eſt une bataille, d'après *Falconnier*; & une autre du même Peintre, ſur celle qui communique au grand appartement. En face de la cheminée, on voit Orphée & Euridice, par *Martin de Boulogne*, & un Payſage de *Franciſque Boloneſe*.

La tapiſſerie d'hiver du grand appartement eſt un morceau riche, où *Béhagle* a repréſenté quelques-unes des conquêtes de Louis-le-Grand. Sur la porte, une Bacchanale d'enfans, par *Nicolo*. Sur la cheminée, David tenant la tête de Goliath, par *le Guide*; au-deſſus de la porte, Salomon ſacrifiant à la Déeſſe des Sidoniens, par *Bourdon*.

On voit ſur les trois portes de la pièce qui ſert de ſeconde antichambre, trois tableaux, dont l'un eſt la Vierge, le petit Jeſus & S. Jean, par *Vandeck*; le ſecond repréſente Rachel donnant à boire à Eliézer, par *Alexandre Veroneſe*; & le troiſième, la Charité au milieu de trois enfans, par *Vandeck*.

Les tableaux qui ornent la chambre, ſont la Charité peinte par *le Guerchin*; Judith devant Holopherne, par *le Tintoret*; un fleuve & une femme, par *Luc Jourdan*; la mort d'Adonis, par *le Tintoret*; Jeſus-Chriſt mis dans le tombeau, par le même; Didon ſur le bûcher, par *André Laſki*; Angélique & Médor, par *Paris Bordon*. Dans un des trumeaux, Céphale & Procris, peints dans la manière *du Carrache*.

Dans le grand cabinet, on voit la magnifique tapiſſerie de ſoie, rehauſſée d'or & d'argent, faite par *Behagle*, ſur les deſſins de *Berain*, par ordre de Madame de Monteſpan. Cette tapiſſerie ne peut admettre que les deſſus de porte, dont l'un repréſente Eſther devant Aſſuerus, & l'autre Agar dans le déſert, tous deux *du Guerchin*.

On

On remarque dans la chambre, où ce ſallon conduit, un lit en tableaux, de tapiſſerie à petits points, enfermés dans une broderie d'or. On voit ſur les portes, des Payſages, de *Jacques Baſſan*; une copie d'un excellent tableau, *du Guide*, qui eſt chez le Roi, & qui repréſente en ovale l'union du deſſin & du coloris; le portrait du Marquis *del Guaſto*, d'après *le Titien*: un tableau, *du Baſſan*, dans lequel on voit pluſieurs perſonnes qui vont ſe coucher; & ſur un autre, une cuiſine, par le même Peintre.

Dans le petit cabinet qui ſuit cette chambre, on voit ſur la porte un tableau ovale, repréſentant la Vierge & le petit Jeſus, d'après *le Titien*; à côté de la cheminée, S. Jean dans le Déſert, par *le Caravage*; en face des croiſées, la Cène, peinte par *le Tintoret*; une Tête de vieillard, par *Rubens*, &c.

Au-deſſus de la porte qui donne ſur le petit eſcalier, ſont pluſieurs tableaux; & un entr'autres ſur bois, repréſentant un Architecte; & un autre, un Médecin, par *Holbeins*; une tête de la Madeleine, par *Beaujens*; le portrait d'un Pélerin, par *le Caravage*; la mort de Cléopatre, par *le Valentin*; le portrait d'une femme, par *Paul Véroneſe*; celui de Louis XI, par *Léonard de Vinci*.

Le tableau ovale, qui eſt au-deſſus de la porte par laquelle on entre dans le cabinet du Prince, repréſente la Charité d'après *le Carrache*.

On voit dans un grand cabinet qui termine l'appartement, le portrait d'un Vénitien, peint dans la manière du *Tintoret*; la Nativité de Jeſus-Chriſt, par *le Baſſan*; un tableau ſur bois, qui repréſente cinq ſujets de la vie de l'Enfant prodigue, par de *Franci*; N. S. attaché à la colonne, par *Vandeck*; la Véronique, par *Léonard de Vinci*; la Vierge & le petit Jeſus qui donne une palme à S. Laurent, par le jeune *Palme*; N. S. couronné d'épines, par *Jacques Baſſan*; la Madeleine, par *le Guide*; un buſte de J. C. par *Paris Bordon*; S. Jerôme, par *le Mutien*; Sainte Catherine & trois Anges, par *Léonard de Vinci*; le jeune Tobie, qui rend la vue à ſon père, par *Jean Hemeſſan*; la fuite en Egypte, par *Teniers*; la Vierge & le petit Jeſus, par *le Dominiquain*; Hérodias qui tient la tête de S. Jean, par le vieux *Palme*; un Vénitien, peint dans la manière *du Tintoret*; le portrait d'un Cardinal, auſſi dans la manière *du Tintoret*; le portrait en pied du Roi Louis XIII, par *Champagne*; celui du Cardinal de Richelieu, auſſi en pied, par le même.

Le tableau de la Chapelle eſt un Chriſt copié d'après *le Brun.*

La galerie a 20 toiſes de longueur, ſur 19 pieds 4 pouces de large. *Manſard* ſe trouvant gêné par la rencontre de la rue neuve des Bons-enfans, remédia à cet inconvénient, en imaginant une trompe qui avance en ſaillie ſur cette rue, & par ce moyen il gagna la largeur qui lui manquoit. Cette trompe fut exécutée par Maître *Philippe le Grand.* Tous les ornemens de ſculpture ſont de *Vaſſé*, & d'un fini merveilleux. Ce ſont des ſujets pris de la marine ou de la chaſſe. Cette galerie eſt voûtée d'un berceau en plein ceintre, peinte par *François Perrier*, en 5 grands tableaux.

Dans le milieu de la voûte, eſt Apollon ou le Soleil. Les élémens ſont les ſujets des quatre autres. La terre eſt déſignée par l'enlevement de Proſerpine par Pluton; le feu, par Jupiter armé de ſa foudre, & de tout l'éclat de ſa majeſté, qui va rendre viſite à Semelé; l'air eſt repréſenté par Junon, qui prie Eole de déchaîner les vents contre la flotte des Troyens; & l'eau eſt déſignée par Neptune & Thétis.

Les trumeaux ſont décorés par des tableaux des plus excellens Peintres. Le premier repréſente la mort de Marc-Antoine, à l'âge de 56 ans; il eſt d'*Alexandre Véroneſe.* Le bas-relief eſt un Arion qui ſe lance à la mer, & trouve un dauphin qui le reçoit ſur ſon dos.

Dans le tableau ſuivant, on voit Coriolan qui relève ſa mère Véturie, & Volumnia, ſa femme; il eſt *du Guerchin.* Le bas-relief repréſente Méleagre, qui ayant tué le ſanglier, en préſente la hure à Atalante.

Le chef-d'œuvre de *Pietre de Cortone*, où tout eſt parfait, deſſin, couleur, expreſſion, figures, payſage, eſt celui qui repréſente Fauſtule portant à Acca Laurentia, ſa femme, l'un des deux enfans qu'il vient de dérober à la fureur d'Amulius, & au danger qu'ils couroient ſur le Tibre, Rémus & Romulus, enfans de la Veſtale Rhéa-Silvia. Le bas-relief eſt Amphitrite, ſur le rivage de la mer.

On voit enſuite l'enlevement d'Helène par Pâris; c'eſt un des meilleurs tableaux *du Guide*, qui fut fait pour le Roi d'Eſpagne, qui le trouva trop cher, & que *le Guide* vendit à un Marchand de Lyon, (M. *de la Forcade*) qui l'acheta pour la Reine Marie de Médicis; mais cette Princeſſe ayant été obligée de ſe retirer de la Cour, il demeura au Marchand de Lyon, qui le vendit à Louis Phelippeaux, Seigneur de la Vrilliere. Malgré l'excellence de ce tableau, l'on peut dire que le voiſinage du précédent ne lui eſt pas favorable.

Le bas-relief représente Apollon tuant le ſerpent Pithon.

Le tableau qui vient enſuite eſt *du Pouſſin.* Il repréſente le Maître d'Ecole, qui avoit voulu livrer à Camille les enfans des Principaux de la ville des Faliſques, abandonné à la diſcrétion de ſes Ecoliers, qui le fouettèrent de toutes leurs forces. Les airs de têtes, la variété des paſſions, le choix des draperies & la compoſition rendent ce tableau un des plus beaux qu'il y ait.

Le bas-relief fait voir Neptune au milieu des flots.

La grille de la cheminée de cette galerie eſt enrichie de deux figures de bronze doré d'or moulu, dont l'une repréſente l'Océan, & l'autre Thétis, ſa femme.

Le premier des tableaux qui ſe préſentent, en continuant du côté du jardin, eſt le combat des Romains & des Sabins, peint par *du Guerchin.* Son bas-relief eſt Diane.

Le ſecond eſt Auguſte faiſant fermer le Temple de Janus, & offrant un ſacrifice à la Paix. C'eſt un des plus beaux de *Carlo Maratti.* Son bas-relief eſt l'enlevement d'Europe par Jupiter.

Le troiſième eſt un Seigneur en robe-de-chambre, qui reçoit la viſite d'un guerrier, par *le Valentin.* Son bas-relief repréſente Céphale, qui tue Procris, ſa femme.

Le quatrième eſt la Sybille Cumée, qui montre à Auguſte une Vierge dans le ciel, tenant entre ſes bras notre S. J. C.; ce tableau eſt de *Pietre de Cortone.* Le bas-relief repréſente Galatée dans une conque marine, & ſe promenant ſur la mer.

Dans le dernier tableau, on voit Céſar qui répudie Pompeïa, & qui épouſe Calpurnie a ſa place. Le bas-relief eſt Adonis, qui ſe repoſe au retour de la chaſſe.

Au-deſſus de la porte de cette galerie, eſt la figure de Diane ſuivie de ſes compagnes, qui ſemblent être agréablement ſurpriſes de la beauté & de la magnificence de ce lieu.

Aux deux côtés de ce grouppe, au-deſſus de la corniche, ſont deux grouppes de ſatyres, & des femmes qui badinent avec des oiſeaux de proie, des bêtes fauves, & des trophées de chaſſe.

Dans les niches doivent être les quatre parties du monde.

Depuis le beau portail de cet Hôtel, juſqu'à la rue des Bons-Enfans, on a conſtruit à neuf les logemens du commun.

HOTEL DE TOURS. *Quart. Saint-André-des-Arcs*, rue

du Paon. Dans un rôle de 1640, il eſt dit, *Maiſon appartenante à M. Boutillier, Sur-intendant des Finances, tenue par M. l'Archevêque de Tours.* La demeure de ce Prélat, & peut-être de quelqu'un de ſes ſucceſſeurs, aura pu faire donner à cet Hôtel-garni le nom qu'il porte encore aujourd'hui.

HOTEL DE TRESMES, *autrement* DE GEVRES. Bâti ſur les deſſins de *le Pautre*, un des habiles Architectes de ſon tems, pour M. *de Boisfranc*, Chancelier de M. le Duc d'Orléans; il a paſſé dans la maiſon de Treſmes, & étoit appellé l'Hôtel de Gêvres, par le mariage de Mademoiſelle de Boisfranc, avec M. le Duc de Treſmes.

——— DE VENDÔME. *Quart. du Luxembourg, rue d'Enfer.* Bâti en 1707, ſur les deſſins & la conduite de *le Blond*, mort au ſervice du Czar Pierre I. La Ducheſſe *de Vendôme*, veuve du fameux Duc de ce nom, l'avoit acheté à vie, & lui a donné ſon nom. Il a été long-tems occupé par M. le Maréchal, Duc *de Chaulnes*, & le Duc *de Pecquigny*, ſon fils. Le Prince *de Salm Salm* l'a habité, puis S. A. S. Madame la Comteſſe *de Toulouſe.* Il a porté ſucceſſivement les noms de Chaulnes & de Toulouſe. En 1758, il fut occupé par la Princeſſe Douairiere d'*Anhalt-Zerbſt.* Elle obtint du Roi en 1759, la permiſſion de faire faire une grille de communication de ſon jardin qui eſt très-beau, ſur celui du Palais du Luxembourg; ce qui fait que la vue, qui auparavant n'avoit qu'un mur pour perſpective, trouve à ſe perdre aujourd'hui dans le jardin dudit Hôtel. Elle y eſt morte en 1760. L'Hôtel a repris le nom *de Vendôme*; c'eſt un des plus beaux de Paris.

——— DE SAINT-MERRY. *Voy.* BELLEVILLE.

——— DE VERTHAMONT, *aujourd'hui d'*ALIGRE, *quartier Saint-Euſtache, rue d'Orléans.* Bâti ſous le règne du Roi Henri II, pour *André Blondel de Roquencourt*, Contrôleur-général des Finances, qui le donna à la Ducheſſe de Valentinois. Il échut en partage à Dame *Françoiſe de Brezé*, ſa fille, épouſe de *Robert de la Mark*, Duc de Bouillon, Maréchal de France, dont cet Hôtel prit le nom. On y voit les armoiries de Bouillon & de la Mark en pluſieurs endroits. On retrouve cet Hôtel ſous le nom de *Puyſieux*, ayant été acquis par M. *Pierre Brulart*, Marquis de Sillery, Vicomte de Puyſieux, &c. Dame *Charlotte d'Eſtampes de Valencei*,

ſa veuve, le vendit, le 20 mars 1641, à M. *Achilles de Harlay*, Maître des Requêtes. Son fils ayant été nommé premier Préſident en 1689, le vendit à M. *de Verthamont*. Il s'étendoit juſques aux rues Saint-Honoré & de Grenelle.

HOTEL-DE-VILLE. *Quart. & place de Grève*. Cet Hôtel bâti ſur les deſſins d'un Architecte Italien, nommé *Dominique Cortone*, eſt le ſiège du Corps Municipal de la Ville de Paris, c'eſt-à-dire, le lieu de l'Aſſemblée du Prévôt des Marchands & des Echevins. Ce bâtiment fut commencé ſous le règne de François I; & le 15 juillet 1533, *Pierre Viole*, Prévôt des Marchands, avec les quatre Echevins en poſèrent la première pierre.

Le Corps Municipal eſt auſſi ancien que la Ville. Il tire ſon origine de l'Aſſemblée des Marchands ſur l'eau, qui paroiſſent devoir leur établiſſement aux Romains, preſqu'auſſi-tôt que ces Conquérans eurent aſſujetti les Pariſiens. Nos Hiſtoriens font mention de quatre endroits, où les Officiers Municipaux ont tenu leurs Aſſemblées. Le premier étoit ſitué à *la vallée de Misère*, & connu ſous le nom de *Maiſon de la Marchandiſe*; ce terrein appartient encore au Corps de la Ville. Le ſecond a été placé près de l'Egliſe de Saint-Leufroi & du grand Châtelet, & étoit nommé le *Parlouer aux Bourgeois*. Le troiſième, ſous le même nom, étoit à la porte Saint-Michel, près du Clos-aux-Bourgeois, & des terreins où ſont les Jacobins, où ils avoient leur ſiège dans de vieilles tours de la Ville. Enfin, en 1357, la Ville acheta une grande maiſon à la place de Grève. Elle s'appelloit la *Maiſon de Grève*, lorſqu'en 1212, Philippe-Auguſte l'acquit de *Philippe de Cluin*, Chanoine de Notre-Dame. On la nomma enſuite la *Maiſon aux Piliers*, parce qu'elle étoit portée ſur une ſuite de piliers, tels que ceux qu'on y voit encore aujourd'hui. Enfin, elle prit le nom de *Maiſon aux Dauphins*, parce qu'elle avoit été donnée aux deux derniers Dauphins de Viennois. Charles de France, à qui elle appartenoit en cette qualité, la donna à Jean d'Auxerre, Receveur des Gabelles de la Prévôté de Paris, qui la vendit à la Ville, par contrat du 7 juillet 1357, moyennant 2880 liv. pariſis. Cette maiſon n'étoit pas alors auſſi conſidérable qu'elle l'eſt aujourd'hui; différentes acquiſitions ſucceſſives des maiſons voiſines, mirent la Ville en état de la faire rebâtir. Le premier & le ſecond étage étoient élevés en 1549: on changea alors

le deſſin de cet Hôtel ; on fit un nouveau plan, qui n'a été que trop ſcrupuleuſement exécuté. M. *Jaillot, Rech. ſur Par. Quart. de la Grève, pag.* 21. Les circonſtances malheureuſes des règnes de Charles IX & de Henri III ne permirent pas alors de finir ce bâtiment ; il ne fut achevé qu'en 1606, ſous la Prévôté de M. *Miron.*

Au-deſſus de la porte qui eſt au milieu de cet édifice, on voit une ſtatue équeſtre faite de bronze, en demi-boſſe, ſur un marbre noir ; elle repéſente Henri IV. Cette ſtatue eſt de *Pierre Biard*, Diſciple de Michel Ange, que quelques-uns ont dit, avec peu de fondement, avoir voulu imiter le cheval de Marc-Aurèle, qui eſt au Capitole à Rome. Au-deſſus, ſont ces mots : *Sub* LUDOVICO MAGNO, *felicitas Urbis.* Sur le comble de ce bâtiment, il y a, entre deux pavillons, une horloge, qui donne le ſignal, & qui ſonne ſans diſcontinuation, pendant trois jours, dans les réjouiſſances publiques.

L'eſcalier qui conduit à celui de la cour, eſt formé de degrés faits en ovale. La cour eſt petite, mais décorée par des arcades qui font un bel effet. On y lit trente inſcriptions relatives aux glorieuſes actions de Louis XIV, depuis ſon mariage conclu en 1659, juſqu'en 1689, où elles ſe terminent par la protection que Sa Majeſté a donnée au feu Roi d'Angleterre & à ſa famille. Elles ſont de la compoſition d'*André Félibien.* Ces événemens ſont ſuivis de ce qui eſt arrivé de plus remarquable ſous le règne de Louis XV. On y voit ſon mariage, la naiſſance du Dauphin, &c.

Au milieu d'une de ces arcades, dont la baie eſt incruſtée de marbre, & ornée de deux colonnes ioniques, dont les chapiteaux, les ſoubaſſemens, & les autres accompagnemens ſont de bronze doré, eſt une ſtatue pédeſtre de Louis-le-Grand, habillé en Triomphateur, à la Romaine, appuyé d'une main ſur un faiſceau d'armes, qui s'élève du milieu d'un trophée, & qui de l'autre main ſemble donner des ordres. Cette figure, qui eſt de bronze, eſt un des chefs-d'œuvres de *Coizevox.* Le piedeſtal & les faces ſont chargés de bas-reliefs & d'inſcriptions. La principale eſt conçue en ces termes : *Ludovico Magno, Victori perpetuo, ſemper pacifico, Eccleſiæ & Regum dignitatis Aſſertori ; Præfectus & Ædiles æternum hoc fidei, obſequentiæ, pietatis & memoris animi monumentum poſuerunt, an. R. S. H. M. D. C. LXXXIV.* A la gloire de Louis-le-Grand, toujours Vainqueur, toujours pacifique, Protecteur de l'Egliſe & des Rois, les Prévôt

des Marchands & Echevins ont élevé ce monument éternel de leur fidélité, de leur reſpect, de leur zèle & de leur reconnoiſſance, l'an de grace M. D. C. LXXXIX. On remarque, autour de cette cour, les portraits des Prévôts des Marchands en médaillons.

Les appartemens de l'Hôtel-de-Ville ſont grands & ornés de tableaux magnifiques, & d'un nombre de portraits des Prévôts des Marchands & Echevins : il y en a pluſieurs de *Porbus*, de *le Brun*, & autres habiles Peintres. Entre pluſieurs portraits de Louis XIV, on remarque celui qui le repréſente habillé comme il étoit le jour de ſon Sacre. On voit le beau tableau peint par *Largilliere*, où eſt repréſenté le feſtin que le Corps-de-Ville donna à ce Prince & à toute ſa Cour, le 30 janvier 1687, à ſon retour de l'Egliſe de Notre-Dame, où il avoit été rendre à Dieu & à la Sainte Vierge ſes actions de graces ſur le rétabliſſement de ſa ſanté, après une maladie fort dangereuſe.

On voit auſſi dans la Chambre du Conſeil, un tableau repréſentant le Roi Henri IV à cheval, faiſant ſon entrée à Paris, après la réduction de la Ligue; un nouveau tableau de Louis XV, qui mérite l'attention des Connoiſſeurs, & pluſieurs autres.

Les Prévôt des Marchands & les Echevins tiennent leur juridiction les mercredis & ſamedis matin : elle s'étend ſur les rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſur la police des quais & ports de la rivière, ſur les denrées, & ſur toutes autres choſes qui viennent par eau, &c. Outre le Prévôt des Marchands & les quatre Echevins, qui ſont élus tous les ans le 16 août, jour de Saint Roch, dont la cérémonie eſt curieuſe à voir, il y a 26 Conſeillers de Ville, un Procureur, un Avocat du Roi, un Subſtitut, un Greffier & un Receveur; des Quartiniers, Dixainiers, Cinquanteniers, 300 Archers, & leurs Officiers, tous ſont très-magnifiquement vêtus dans les cérémonies & Fêtes extraordinaires. Il y a trois Commis au Greffe de la Ville, quatre Procureurs Poſtulans, un premier Huiſſier-Audiencier, & dix Huiſſiers-Audienciers & Commiſſaires de Police ſur les ports & quais de la Ville, dont quatre *Buiſſonniers* & ſix Etalonneurs de meſure.

HOTEL D'USEZ. *Quart. rue & près de la porte Montmartre.* Il eſt remarquable par l'arc de triomphe qui ſert d'entrée, par la décoration impoſante de la façade ſur la cour, qui eſt précédée d'une avenue; & par les nombreux & magnifiques

appartemens qu'on y voit. C'eſt l'ouvrage du ſieur *le Doux*, Architecte.

HOTEL DES AMBASSADEURS EXTRAORDINAIRES. Cet Hôtel ne ſubſiſte plus. Il étoit ſitué rue de Tournon, près du Palais du Luxembourg, & avoit appartenu à *Concino Concini*, connu ſous le nom de *Maréchal d'Ancre*. Aujourd'hui il appartient à M. le Duc *de Nivernois*, qui l'a réédifié, embelli & décoré. L'Hôtel connu maintenant ſous le nom de *Palais de Bourbon*, & qu'habite M. le Prince de Condé, avoit été déſigné pour y loger les Ambaſſadeurs; enſuite celui *de Pontchartrain*, rue neuve des Petits-Champs, puis l'Hôtel d'Evreux, que Sa Majeſté avoit acquis du Marquis *de Marigni*, après la mort de la Marquiſe de Pompadour, ſa ſœur; & aujourd'hui il n'y a point encore d'Hôtel décidé pour leur demeure. Le Roi Louis XIII, à ſon retour de Savoie, alla loger dans l'Hôtel des Ambaſſadeurs, rue de Tournon, parce qu'il étoit près du Luxembourg, où la Reine, ſa mère, qu'il viſitoit ſouvent, faiſoit ſon ſéjour.

——— *des Ecuries de M. le Duc d'Orléans. Quartier Montmartre, rue neuve des Petits-Champs, & près de la rue Vivienne.* Il avoit été bâti pour M. *de Bautru*, Introducteur des Ambaſſadeurs, un des Quarante de l'Académie. Après ſa mort il fut vendu à M. *Colbert*, qui le fit agrandir & orner : on y plaça la Bibliothèque du Roi. Enfin en 1720, M. le Duc d'Orléans, Régent, l'acheta pour y loger ſes Ecuyers, & y placer ſes écuries. Les Connoiſſeurs eſtiment la porte de cette maiſon.

——— DES FERMES DU ROI. *Quart. Saint-Euſtache, rue de Grenelle.* On lit dans Sauval, *Tom. II, pag. 67 & 68*, qu'*Iſabelle Gaillard*, épouſe du Préſident *Baillet*, vendit deux maiſons, rue de Grenelle, à Dame *Françoiſe d'Orléans*, veuve de Louis de Bourbon, premier Prince de Condé; cette vente fut faite en 1573. Son fils, *Charles de Soiſſons*, vendit cet Hôtel en 1605, à *Henri de Bourbon*, dernier Duc de Montpenſier. *Henriette de Joyeuſe*, ſa veuve, s'étant remariée au Duc de Guiſe, le revendit, en 1612, à *Roger de Saint-Larri*, Duc de Bellegarde, grand Ecuyer de France; celui-ci l'agrandit par quelques acquiſitions qu'il fit, rue du Bouloi, & s'en défit le dernier février 1634, en faveur du Chancelier *Séguier*. Sous ce nouveau Propriétaire, Protecteur éclairé des Sciences, des Arts & des Talens, cet Hôtel de-

vint le Temple des Muſes, l'aſyle des Savans & le berceau de l'Académie Françoiſe. Cette Compagnie qui l'avoit choiſi pour ſon Chef après la mort du Cardinal de Richelieu, continua de tenir ſes Séances dans cet Hôtel, juſqu'en 1673, que Sa Majeſté lui accorda une Salle au vieux Louvre. *Voy.* ACADÉMIE FRANÇOISE, *pag. 215 & 216.* C'eſt dans cet Hôtel que le Chancelier *Séguier* a eu, plus d'une fois, l'honneur de recevoir Louis XIV & la Famille Royale, & qu'en 1656, la Reine Chriſtine de Suède honora l'Académie de ſa préſence. Enfin, les Fermiers-Généraux en firent l'acquiſition à la fin du ſiècle paſſé, pour y tenir leurs Aſſemblées & placer leurs Bureaux: ils ont établi ceux de la Douane ſur l'emplacement du jardin, & ils y avoient joint une grande maiſon vis-à-vis, qui a ſervi pour l'entrepôt & magaſin du tabac, transféré depuis à l'Hôtel de Longueville. Cet Hôtel a encore dans la rue du Bouloi, une autre entrée, qui eſt celle de la Douane. Le Duc de Bellegarde le fit rebâtir, & employa *du Cerceau*, un des plus fameux Architectes de ſon tems. Le corps-de-logis & les deux ailes ſont en brique, liées avec des chaînes de pierre, comme la Place-Royale, la Place-Dauphine, & les autres édifices royaux de ce temps-là. L'eſcalier fut inventé & conduit par *Touſſaint Vergier.*

HOTEL DES MARETS. *Quart. Montmartre, rue neuve Saint-Auguſtin.* Il a appartenu à *Louis Robert*, Seigneur *de la Fortelle*, & a paſſé dans la maiſon de *François Douvet*, Comte *des Marets*, grand Fauconnier de France, par le mariage de *Marie Robert*, une des filles du ſieur *de la Fortelle*, le 22 décembre 1701. On y admire trois plafonds peints par *Jouvenet.*

——— DES MENUS-PLAISIRS DU ROI, *rue Bergère, au-delà des Boulevards.* On y voit une ſalle de Spectacle, dans laquelle on fait les répétitions des Opéra & Ballets qui ſe jouent devant le Roi. C'eſt auſſi l'entrepôt des machines qui ſervent aux divertiſſemens deſtinés pour Sa Majeſté, ſous l'inſpection & conduite de MM. les Intendans des Menus-Plaiſirs & Contrôleurs de l'argenterie du Roi, & la direction de MM. les Gentilshommes de la Chambre de S. M.

——— DES MOUSQUETAIRES DE LA PREMIERE COMPAGNIE, ou *Mouſquetaires Gris. Quart. Saint-Germain-*

des-Prés, *rue de Beaune*. Cet Hôtel eſt bâti ſur l'emplacement ci-devant nommé la *Halle-Barbier*.

HOTEL DES MOUSQUETAIRES DE LA SECONDE COMPAGNIE, ou *Mouſquetaires Noirs*. *Quart. Saint-Antoine*, *rue de Charenton*. Bâti en 1701, aux dépens de la Ville. C'eſt un des grands bâtimens de la ville de Paris, où l'on pourroit loger mille ou douze cents perſonnes, avec toutes les commodités néceſſaires.

——— ROYAL DES POSTES. *Quart. Saint-Euſtache*, *rue Plâtrière*. Bâti pour *Jean de Nogaret*, premier Duc d'Epernon, ſous le règne de Henri III. C'étoit une grande maiſon qui s'appelloit, à la fin du XVe. ſiècle, l'*Image Saint-Jacques*, & qui appartenoit à *Jacques Rebours*, Procureur de la Ville. Le Duc d'Epernon l'ayant achetée & fait rebâtir, cet Hôtel fut vendu par *Bernard de Nogaret*, ſon fils, à *Barthelemi d'Hervart*, Contrôleur-général des Finances, qui le fit reconſtruire preſque en entier. Il a paſſé enſuite à M. *Fleuriau d'Armenouville*, Sécrétaire d'Etat & Garde-des-Sceaux; & à M. le Comte *de Morville*, ſon fils, Miniſtre & Sécrétaire d'Etat au Département des Affaires étrangères. Cet Hôtel portoit encore le nom d'*Armenouville*, lorſqu'en 1757, il a été acheté, réparé & diſtribué convenablement pour y placer les Bureaux des Poſtes; & l'on y a conſtruit, du côté de la rue Coqhéron, un Hôtel pour l'Intendant-général des Poſtes. La porte eſt quarrée & ornée ſur la clef d'une fleur-de-lys, acoſtée de deux ailes d'oiſeaux, eſpèce d'allégorie à la vîteſſe de la Poſte.

On a placé dans l'eſcalier un plafond peint ſur toile, par *Mignard*, repréſentant l'apothéoſe de Pſyché, le ſeul qui ait pu être conſervé; & dans la Chapelle neuve, un tableau, où *Bon Boullogne* a peint la prédication de S. Jean-Baptiſte. Le ſieur *Deſtouches*, Architecte de la Ville de Paris, a été commis pour faire les changemens & les conſtructions néceſſaires dans cet Hôtel. Toutes les diſtributions en ſont bien entendues.

——— DES TOURNELLES, étoit ainſi nommé à cauſe de pluſieurs petites tours qui l'environnoient, & il étoit ſitué vis-à-vis l'Hôtel de Saint-Paul. Il embraſſoit le terrein qu'occupe aujourd'hui la Place-Royale, les Minimes, la rue de ce nom, ainſi que celle des Tournelles, du foin, de Saint-Gilles & du Parc-Royal. Il avoit ſucceſſivement appartenu

aux Ducs d'Orléans & de Berry. Le Duc de Bedfort s'étoit plu à l'embellir, & en avoit fait le Palais le plus magnifique pour le temps, & le plus commode. Nos Rois, depuis le rétabliſſement de Charles VII, en firent leur demeure, & le préférèrent à celui de Saint-Paul. Henri II fut le dernier qui l'habita. On voit encore dans une maiſon de la rue du Haha, qui en faiſoit partie, une ſalle qu'on prétend être un reſte de celle où furent célébrées les noces d'Eliſabeth & de Philippe II, & celles de la Ducheſſe de Savoie. *Antiq. de Paris, Liv. VII.*

HOTEL DU PETIT LUXEMBOURG. *Quart. du Luxembourg, rue de Vaugirard.* Cet Hôtel eſt ainſi appellé, à cauſe qu'il eſt contigu au Palais d'Orléans, nommé vulgairement le *Luxembourg.* Il a été bâti par le Cardinal *de Richelieu*, qui vint y loger en quittant l'Arſenal, & l'abandonna enſuite à la Ducheſſe d'Aiguillon, ſa nièce, pour aller demeurer au Palais-Cardinal, (aujourd'hui le Palais-Royal) qu'il avoit fait élever à grands frais. Dans la ſuite, le petit Luxembourg échut à *Henri Jules de Bourbon*, Prince de Condé, comme faiſant partie de la ſucceſſion de *Claire-Clémence de Maillé-Brézé*, ſa mere, laquelle étoit nièce du Cardinal de Richelieu. Après la mort de ce Prince, *Anne de Bavière*, ſa veuve, l'ayant deſtiné pour y faire ſa demeure, y fit faire en 1710 & 1711, des réparations ſi conſidérables, qu'il eſt devenu, pour ainſi dire, un édifice nouveau. Comme ce Palais eſt fort reſſerré, d'un côté par le Palais d'Orléans, & de l'autre par le Monaſtère des Filles du Calvaire, la Princeſſe fit bâtir de l'autre côté de la rue. La grande porte eſt décorée de quatre colonnes Ioniques qui ſoutiennent un fronton orné de ſculptures. A main gauche, en entrant dans la cour, ſe préſente un grand veſtibule, où eſt placé le grand eſcalier, qui, ſans contredit, eſt un des plus beaux & des mieux entendus qu'il y ait à Paris. Les jardins du Palais d'Orléans ſemblent avoir été faits pour procurer une vue parfaite à cet Hôtel, dont le jardin qui lui eſt particulier, eſt trop petit pour une maiſon auſſi belle & auſſi grande. Il faut dire la même choſe de la cour. On voit de l'autre côté de la rue, un grande maiſon compoſée de quatre grands corps-de-logis, où étoient logés les Ecuyers de la Princeſſe, ſes Officiers & ſes Domeſtiques. On y avoit placé auſſi les écuries & les cuiſines; & comme il auroit fallu traverſer la rue pour porter les plats, & que le ſervice auroit ſouvent été dérangé par les injures du tems, on

a pratiqué ſous terre un corridor voûté, qui paſſe ſous la rue, & vient rendre au pied du grand eſcalier.

Germain Boſfrand, un des plus habiles Architectes de France, a donné les deſſins & conduit toute l'architecture de ce Palais & de la baſſe-cour.

Après la Princeſſe *Marie-Anne de Bourbon-Condé*, connue ſous le nom de Mademoiſelle *de Clermont*, il a été occupé par *Victoire-Marie-Anne de Savoie*, Douairière de *Victor-Amédée*, *Prince de Carignan*, & l'eſt aujourd'hui par ſon Excellence M. le Comte *de Mercy-Argenteau*, Ambaſſadeur de l'*Empereur*, & de S. M. Impériale, Royale & Apoſtolique, l'*Impératrice Reine de Hongrie & de Bohême*.

HOTEL *ou* SÉJOUR D'ORLÉANS. *Quart. Saint-André-des-Arcs.* Il étoit ſitué dans la rue Saint-André-des-Arcs, ſur le terrein où étoit la maiſon de *Jacques Coytier*, Médecin de Louis XI. (*Voy. Tom. I, pag.* 258.) Il occupoit tout l'emplacement, depuis la rue de l'Eperon, juſqu'à la porte de Buſſy, & avoit été habité par Philippe, Duc d'Orléans, cinquième fils de Philippe de Valois. Après la mort de ce Prince, il paſſa à Louis de France, Duc d'Orléans, fils du Roi Charles V, & frère du Roi Charles VI. En 1401, il vendit cette maiſon à Charles VI, ſon frère, 22500 liv. d'or; mais elle lui revint depuis, car non ſeulement *Valentine de Milan*, ſa femme, y logea, lorſqu'elle vint demander juſtice de ſa mort, mais même *Louis d'Orléans*, ſon petit-fils, avant que de parvenir à la Couronne, en étoit propriétaire en 1484, & la vendit pour 60 liv. de rente à un Conſeiller au Parlement, à un Correcteur des Comptes, & à un Avocat. C'eſt apparemment de l'un de ces trois que *Jacques Coytier* acheta l'emplacement ſur lequel il fit bâtir ſa maiſon.

——— TERRAT, *aujourd'hui* BRANCAS, *rue de Tournon.* Il a appartenu à feu M. *Terrat*, mort en 1719, Chancelier de feu M. le Duc d'Orléans, Régent. La grande porte eſt un morceau d'architecture fort eſtimé, conſtruite ſur les deſſins de *Bullet*, fameux Architecte. Elle a été occupée longtems par une Académie Royale, où l'on enſeignoit les exercices convenables à la jeune Nobleſſe. C'eſt aujourd'hui M. le Duc *de Brancas* qui l'occupe.

Nous deſirerions donner un détail plus conſidérable des Hôtels qui ont été élevés, & qui s'élèvent encore tous les jours dans cette Ville; mais le nombre en eſt tellement mul-

tiplié, depuis une douzaine d'années, qu'il faudroit employer un volume pour cette deſcription. Le public eſt trop judicieux pour ne pas ſentir combien ce travail ſeroit diſpendieux, & augmenteroit le prix de ce Dictionnaire; d'ailleurs cette collection ne pourroit point être conduite au point de perfection que nous ſouhaiterions lui donner.

HOUILLES, & CARRIERE, *ſon Annexe.* Village ſitué à deux lieues & demie de Paris, au milieu d'une péninſule de la Seine, où les Normands commirent beaucoup de meurtres en l'an 846; ce qui feroit croire que delà ſeroit venu le nom de *Martray*, que porte encore un endroit de cette Paroiſſe, qui a ſervi de cimetière dans le tems auquel on continuoit à inhumer dans des cercueils de pierre & de plâtre, comme on y en a trouvé avec beaucoup d'oſſemens.

Il paroît par des comptes rendus en 1618, que la Paroiſſe d'Houilles étoit entourée de murailles, & qu'il y avoit des portes qui fermoient, appellées les portes de Pontoiſe, de Paris, de Saint-Germain, de Saint-Nicolas; & qu'il y avoit des tourelles ſur ces portes; ce qui n'avoit pas empêché les Huguenots d'y entrer au mois de janvier 1598, & auſſi dans l'Egliſe, où ils trouvèrent peu de choſe à prendre.

Cette Egliſe a été rebâtie à neuf dans l'un des derniers ſiècles. L'Architecte a placé le grand-autel dans le bout ſeptentrional, & la porte vers le midi: ce qu'on n'auroit pas ſouffert dans les anciens tems. Au côté gauche de ce portail, eſt une belle tour de pierre, terminée par une conque renverſée. Cette tour fut commencée en 1648, diſcontinuée en 1649, à cauſe de la première guerre de Paris, & achevée en 1651. S. Nicolas eſt Patron de cette Egliſe.

Il y a à Houilles, Prévôté, haute, moyenne & baſſe-Juſtice, qui relève de Montmorenci. La Seigneurie relève d'Eaubonne. Il y a de plus un fief qui relève de Beſons.

La plaine de Houilles eſt renommée par les chaſſes à l'oiſeau, du tems des Rois Henri III, Henri IV, Louis XIII, & Louis XIV, qui y faiſoit auſſi la revue de ſes troupes. *Guy Patin* parle dans ſes Lettres de la revue de l'an 1667. Il y a entre Houilles & Carrière une croix appellée la *Croix-des-dîne-Chiens*, parce que, dit-on, Henri IV faiſoit dîner ſes chiens en cet endroit.

Les melons de Houilles que l'on ſemoit dans les champs comme du bled, étoient autrefois en réputation.

Au bout du Village, du côté du couchant, commence une

avenue d'ormes qui conduit vis-à-vis le village de Maisons, ſitué au-delà de la Seine ; & dès cet endroit, on ne voit, tant à droite qu'à gauche, & en pays plat, que des vignes qui produiſent des vins blancs & clairets.

HOUSSAYE. (*la*) Ainſi nommé, à cauſe des houx dont ce canton étoit autrefois rempli. Ce Village eſt à neuf lieues & demie de Paris, vers l'orient, tout à l'extrémité du Diocèſe, & à un quart de lieue de celui de Meaux. Il a Tournan à ſon couchant, à la diſtance d'une lieue & demie ; Fontenay, au midi, à la diſtance d'une lieue ; Roſay, vers le ſud-eſt, à la diſtance de deux lieues ; & Crecy, au nord, éloigné d'un peu plus. Le territoire eſt comme dans les autres qui confinent à Tournan, en plaines, terres labourables, prés & bocages, & le Village en lui-même à quelque air de Bourgade.

L'Égliſe eſt du titre de Saint Nicolas, & conſtruite en forme de grande Chapelle. Le Séminaire des Miſſions étrangères, auquel le Prieuré de la Celle a été uni, nomme à cette Cure.

Le Château eſt flanqué de pavillons avec des tourelles. M. *de Coetlogon* en eſt Seigneur.

HUBERT. (*Saint*) Château royal ſitué dans le diocèſe de Chartres, à cinq lieues de Verſailles, entre la forêt de Rambouillet & celle de Saint-Léger, Généralité de Paris, Election de Montfort-l'Amaury.

Le Château qui a été commencé en 1756, eſt placé ſur le bord d'un étang, appellé autrefois l'*Etang de Poura*, lequel a 1488 toiſes de long ſur 215 de large.

Les bâtimens conſiſtent dans un pavillon iſolé qui eſt au fond de la cour-royale. Le rez-de-chauſſée mérite l'attention des curieux, par la beauté d'un vaſte ſallon en ſtuc, par *le Clerc*, & par l'appartement du Roi. Les Seigneurs ont leurs logemens au premier étage. La vue du ſallon & celle des appartemens du Roi donne ſur l'étang.

A l'entrée de la cour-royale, eſt une très-belle grille, ſur les flancs de laquelle ſont deux ailes de bâtimens parfaitement ſymmétriſés.

La Chapelle occupe une partie de l'aile. On y voit un très-beau tableau de S. Hubert, par *Carle-Vanloo*.

Le reſte de cette aile & celle qui eſt à droite ſervent à loger les perſonnes de la ſuite du Roi & les Officiers de ſa Maiſon.

Au bout de l'avenue par laquelle on arrive au Château,

eſt la nouvelle Paroiſſe que Louis XV a fait bâtir, & qui eſt régie par un Deſſervant appointé par S. M.

Cette nouvelle Paroiſſe, par ſa poſition, eſt Succurſale de deux autres, parce que le Château pour lequel elle a été établie, eſt de la Paroiſſe de Perrey, & le terrein, de celle des Eſſarts, par conſéquent Annexe des deux, juſqu'à la déciſion de l'alternative.

HUISSIERS. *Voy. Juſtice du Châtelet, Tom. II, pag. 304 & ſuiv.* Il y a des Huiſſiers attachés au Conſeil d'Etat & Privé du Roi, à la Grande-Chancellerie, au Grand-Conſeil, à la Prévôté de l'Hôtel, au Parlement, aux Requêtes du Palais, à la Chambre des Comptes & du Tréſor, à la Cour des Aides, à la Cour des Monnoies, à la Chancellerie du Palais, au Bureau des Finances & Chambre du Domaine, à la Connétablie & Maréchauſſée de France, à l'Amirauté, aux Eaux & Forêts; des Huiſſiers-Audienciers du Châtelet. Les Huiſſiers-à-verge ont le titre de Communauté, de même que les Huiſſiers-à-cheval du Châtelet, & ont leurs Maîtres en charge. Le Bureau des premiers eſt dans le cul-de-ſac de Sainte-Marine; & celui des ſeconds, dans la rue de la Tixeranderie.

HUISSIERS-PRISEURS. Ils ſont au nombre de cent vingt. Leur Office conſiſte à priſer & vendre publiquement les meubles, ſoit après décès, ſoit par autorité de Juſtice. Ils ont une bourſe commune; & leur Bureau, ſous la voûte du Grand-Châtelet, où ils s'aſſemblent tous les Dimanches.

HUMIERES. Village de l'Election de Compiegne, avec un Château qui appartient au Comte *de Guiche*. On y voit un grand parc, & de fort belles pièces d'eau dans les jardins.

HYPPOLYTE. (*Saint*) *Fauxb. Saint-Marcel, Quart. de la Place Maubert, au haut de la rue Mouffetard.* Vis-à-vis la porte du cloître de Saint-Marcel, eſt une petite Paroiſſe fort ancienne, mais très-bien ornée par des tableaux de *Boiſot*, *Challe*, *Clément*, *Briard*. *Le Brun*, qui a donné les deſſins de celui du maître-autel, a peint celui de l'Apothéoſe de S. Hyppolite, & celui de la Chapelle de la Communion; deux autres petits tableaux du fameux *le Sueur*, & les grands de la nef, ſont autant de préſens des Paroiſſiens. La menui-

ſerie des piliers de la nef eſt aſſez eſtimée. La chaire a été deſſinée & executée par *Challe*, Sculpteur, frère du Peintre: elle eſt fort bien compoſée. *Le Brun* & *Mignard* excellens Juges en peinture, en admirant les vitres peintes d'une des Chapelles de cette Egliſe, diſoient n'avoir jamais rien vu de plus parfait & de plus correct en ce genre.

Le Curé de Saint-Hyppolite nomme alternativement avec le Chapitre de Saint-Benoît, à la Cure de Saint-Jacques-du-haut-Pas. Suivant G. *Brice*, il y a près de cette Egliſe une vieille maiſon bâtie du tems de S. Louis, & qui n'eſt pas éloignée de la rivière des Gobelins, dans laquelle ce Roi pieux alloit ſouvent paſſer des heures de ſolitude, pour vaquer à des œuvres de piété. On croit, ajoute-t-il, que c'eſt dans ce même lieu, que ſe donna le bal funeſte dont on peut voir l'hiſtoire au ſujet de la fondation de la Chapelle d'Orléans aux Céleſtins. *Voy.* CÉLESTINS.

On ignore en quel temps fut bâtie la Chapelle de Saint-Hyppolite, qui eſt devenue depuis une Egliſe Paroiſſiale. Elle dépendoit du Chapitre de Saint-Marcel, & elle eſt énoncée en cette qualité dans une Bulle d'Adrien IV, du 26 juin 1158. L'Abbé le Beuf attribue le nom de Saint-Hyppolite qu'elle porte, à la dévotion que le Roi Robert avoit pour ce Saint, dont le corps eſt dépoſé à Saint-Denis.

Selon M. *Jaillot*, les Chapelles de Saint-Martin & de Saint-Hyppolite paroiſſent devoir leur origine à la dévotion des Fidèles, qui étoient dans l'uſage de conſtruire des Oratoires dans le voiſinage des grandes Baſiliques, auxquelles on les ſoumettoit. Le Service ſe faiſoit dans la grande Egliſe; & ce n'a été que lorſqu'elle s'eſt trouvée trop petite pour les Paroiſſiens, ou que ceux-ci, par l'agrandiſſement de la Ville & des Fauxbourgs, s'en ſont trouvés trop éloignés, qu'on a érigé en Aides ou Succurſales, & même en Paroiſſes, les Chapelles bâties ſur le territoire de la grande Egliſe. Celle dont il s'agit, pouvoit être antérieure au rétabliſſement de l'Egliſe de Saint-Marcel; elle a pu être bâtie dans le même temps, ou depuis: mais dans aucun de ces cas; il ne paroît pas probable que ce fût une Egliſe pour le peuple. Il étoit obligé alors d'aller à Saint-Marcel, ſon Egliſe mère, rien ne pouvoit l'en diſpenſer, ſur-tout eu égard à la proximité. (Il n'y a pas 90 toiſes de diſtance de l'une à l'autre.) La Chapelle de Saint-Hyppolite jouiſſoit en 1220, du titre de Paroiſſe.

JAC

JACOBINS, FRERES PRÊCHEURS, ou DOMINICAINS, *rue Saint-Jacques.* S. *Dominique* qui s'étoit ſignalé par la converſion de pluſieurs Albigeois, qui ſoutenoient dans le XIIe. ſiècle, l'héréſie des Manichéens, conçut le deſſein de s'aſſocier des perſonnes animées du même zèle & du même eſprit, pour prêcher aux peuples les vérités ſaintes de l'Evangile, & ramener les hérétiques par la force de la perſuaſion. Cet Ordre fut approuvé par Honorius III, en 1216, ſous le titre de *Frères Prêcheurs.* Quelques-uns des Diſciples de Saint Dominique vinrent ſe loger à Paris, le 12 ſeptembre 1217, dans une maiſon près de Notre-Dame, entre l'Hôtel-Dieu & la rue l'Evêque: l'année ſuivante, *Jean Baraſtre*, Doyen de Saint-Quentin, leur en donna une autre, avec une Chapelle près des murs, & du titre de S. Jacques. C'étoit la Chapelle d'un Hôpital pour les Pélerins, qu'on appelloit l'*Hôpital de Saint-Quentin*, & qui faiſoit partie de ladite maiſon. C'eſt de cette Chapelle que la rue Saint-Jacques a pris ſon nom, & que les Dominicains ont été appellés *Jacobins*, non ſeulement à Paris, mais dans tout le Royaume.

Ces Religieux furent trois ans en cet endroit, ſans pouvoir obtenir la permiſſion de chanter l'Office dans leur Chapelle, ni d'avoir un cimetière. Pendant ce tems-là, les Bénédictins de Notre-Dame-des-Champs ou des Vignes, leur permirent de dire la Meſſe chez eux, d'y aſſiſter aux Offices & d'y avoir leur ſépulture *.

* En 1221, le Chapitre de Notre-Dame leur donna la permiſſion de célébrer le Service divin dans leur Chapelle, & d'avoir un cimetière particulier; mais comme cette maiſon étoit ſituée dans la Paroiſſe de Saint-Benoît, le Chapitre & le Curé de cette Egliſe s'y oppoſèrent. Ce différend fut terminé par trois Commiſſaires que les Chanoines de Notre-Dame choiſirent parmi eux, leſquels décidèrent que les Frères Prêcheurs ſeroient obligés, aux cinq Fêtes annuelles de Pâques, de la Pentecôte, de la Tranſlation de Saint Benoît, de la Touſſaint & de Noel, de dire ou faire dire en chaire dans leur Chapelle, ſous peine d'excommunication, *que perſonne ne devoit quitter ſa Paroiſſe pour venir entendre le Service chez eux*; & qu'ils ſeroient tenus de payer au Curé de Saint-Benoît, 16,

En 1221, l'Univerſité renonça, en leur faveur, à tous les droits qu'elle pouvoit avoir, ou avoir eus ſur la Chapelle Saint-Jacques, dont elle avoit la nomination. On fixa, par le même acte, les prières que les Jacobins ſeroient tenus de dire, & les Services qu'ils feroient célébrer; & l'on convint que, ſi quelqu'un des Membres de l'Univerſité choiſiſſoit ſa ſépulture chez les Jacobins, il ſeroit inhumé dans le Chapitre, ſi c'étoit un Théologien; & dans le cloître, s'il étoit d'une autre Faculté: enfin, que ces Religieux reconnoîtroient l'Univerſité pour leur *Dame* & *Patrone*. Saint Louis les combla de bienfaits, fit achever leur Egliſe, (ſur les ruines du Château des Seigneurs *de Hautefeuille*) bâtir leur dortoir & les écoles, & leur donna deux maiſons dans la rue de l'Hyrondelle. Ils en acquirent pluſieurs autres près de leur Couvent; elles étoient contiguës au Collège de Cluni, d'une part, & donnoient de l'autre ſur la rue Saint-Jacques, touchant à la voûte Saint-Quentin, où eſt aujourd'hui l'entrée de ce côté-là.

Leur cimetière, l'infirmerie & un dortoir étoient ſitués au-delà des murs de l'enceinte de Philippe-Auguſte. Louis X leur avoit donné la partie de ce mur qui régnoit le long de leur Couvent, & les deux tours qui ſe trouvoient dans cet eſpace: ce qui leur procura la facilité de s'étendre de ce côté-là; mais en 1358, on abattit toutes leurs conſtructions pour creuſer un foſſé autour de l'enceinte méridionale.

Charles V les indemniſa, en achetant des Religieux de Bourgmoyen, près Blois, la maiſon & les jardins qu'ils avoient acquis de la Ville, & les leur donna francs & quittes de 12 den. de cens & de 60 ſols de rente, dont ils étoient chargés envers le Parloir-aux-Bourgeois. Il paroît, dit M. *Jaillot*, que cette maiſon occupoit une grande partie du terrein qui forme aujourd'hui leur jardin. A l'égard de ceux des Religieux de Bourgmoyen, ils ſont aujourd'hui couverts des maiſons qui forment les rues Saint-Dominique & Saint-Thomas.

Ils obtinrent auſſi de Louis XII, au mois de mars 1504,

ſols par chacun an en deux termes; ſavoir, l'un à Noël & l'autre à Saint Jean, & 5 ſols au Chapitre. Par cette eſpèce de ſentence, il n'eſt pas permis aux Frères Prêcheurs de ce Couvent d'avoir plus d'une cloche, dont le poids eſt limité à 300 liv. *Piganiol, Deſcrip. de Paris, tome V. pag.* 249.

(vieux ſtyle) l'ancien Parloir-aux-Bourgeois. Ce Prince leur donna encore une ruelle qui régnoit le long du mur de la Ville, appellée rue du *Coupe-gorge*, à cauſe des accidens fréquens qu'on y voyoit arriver.

Le cloître fut reconſtruit en 1556, par les libéralités d'un riche Bourgeois, nommé *Nicolas Hennequin*; & l'an 1563, ils firent rebâtir leurs écoles qui tomboient en ruine, au moyen des aumônes que leur procura un Jubilé que le Pape Pie IV leur avoit accordé pour cet objet.

Leur Egliſe eſt fort grande, mais n'a rien de régulier, ni qui flatte la vue. Elle eſt partagée en deux dans toute ſa longueur, par un rang de piliers, comme celle que les mêmes Religieux ont à Toulouſe.

L'enceinte de ce Couvent renferme un aſſez grand terrein; mais les bâtimens en ſont gothiques pour la plûpart, & ſans ſymmétrie.

On voit dans leur Egliſe pluſieurs tombeaux de Rois, Reines, Princes, Princeſſes de la Maiſon de France; & par un choix ſingulier & honorable à ces Religieux, on voit parmi ces tombeaux, ceux des Chefs des trois branches royales des *Valois*, d'*Evreux* & *de Bourbon*. Voici leurs noms.

Charles de France, Comte *de Valois*, Chef de la branche de ce nom, laquelle a régné 260 années. Il porta le titre d'Empereur de Conſtantinople du chef de ſa ſeconde femme *Catherine de Courtenay*, fille de *Philippe*, & petite-fille de *Baudouin*, Empereurs de Conſtantinople; couronnée en 1300, Impératrice titulaire de Conſtantinople.

Charles de Valois, Comte d'Alençon, ſecond fils de *Charles de France*. Il fut la tige des Comtes d'Alençon.

Agnès de France, ſeptième fille de *Jean de France*, Duc de Normandie; titre alors de l'aîné des Enfans de France, qui aujourd'hui eſt appellé *Dauphin*.

Louis de France, Comte d'Evreux, & Chef de la branche de ce nom.

Robert de France, Comte de Clermont en Beauvoiſis, ſixième fils de Saint Louis, & Chef de la branche de Bourbon, par ſon mariage avec *Béatrix de Bourgogne*, héritière de Bourbon.

Louis I, *Duc de Bourbon*, fils de Robert de France, fut Comte de Clermont & de la Marche.

Marguerite de Bourbon, fille de Robert, & première femme de *Jean de Flandre*, Comte de Namur.

Pierre, *Duc de Bourbon*, & Comte de la Marche, fils de Louis I.

Louis III, du nom, fils puîné de Louis II, du nom, Duc de Bourbon; & d'*Anne*, Dauphine d'Auvergne.

Béatrix de Bourbon, fille de Louis I, & de *Marie de Hainaut*. On voit sa figure debout, & appuyée contre un pilier du Sanctuaire du maître-Autel, & son épitaphe au-dessus, outre un tombeau de marbre qui est dans la nef, à main gauche.

Anne de Bourbon, fille de *Jean I*, Comte de la Marche, de Vendôme & de Castres.

Outre ces Princes & Princesses du Sang, il y a eu plusieurs autres personnes de distinction qui ont été inhumées en cette même Eglise; savoir:

Philippe d'Artois, fils aîné de *Robert*, Comte d'Artois; & *Blanche*, sa compagne, fille du Duc de Bretagne; *Gaston*, Comte de Foix, premier du nom, inhumé dans le tombeau de Philippe, premier du nom, Comte d'Artois, son beau-père; *Clémence*, fille de *Charles-Martel*, Roi d'Hongrie, & seconde femme du Roi de France, *Louis X.*

Les Rois, Reines, & autres personnes, dont il n'y a dans cette Eglise que les cœurs ou les entrailles, sont:

Philippe III, dit *le Hardi*, Roi de France, & fils de Saint Louis. Son cœur y est inhumé. Celui de *Pierre de France*, Comte d'Alençon, cinquième fils de S. Louis; celui de *Charles IV*, Roi de France; celui de *Philippe III*, du nom, Roi de Navarre, dit *le Sage*, fils de Louis de France, Comte d'Evreux; celui de *Charles de France*, Roi de Naples & de Sicile, frère de S. Louis.

On y a inhumé les entrailles de *Philippe V*, dit *le Long*; & de *Philippe VI*, dit *de Valois*, Rois de France.

Devant le grand-Autel, est la tombe de *Humbert de la Tour-du-Pin*, II du nom, *Dauphin de Viennois*. Il se consacra à Dieu après la mort de son fils, qu'il avoit eu le malheur de laisser tomber dans l'*Isère*, rivière qui se jette dans le Rhône, au-dessus de Valence, où il se noya; & après la mort de sa femme, qui décéda dans l'Isle de Rhodes. Il céda ses Etats au Roi Philippe VI, & étant entré dans l'Ordre de Saint-Dominique, il fut fait Prêtre en 1350, par le Pape Clément VI, ensuite Patriarche d'Alexandrie, & Administrateur perpétuel de l'Archevêché de Rheims; il mourut à Clermont en Auvergne en odeur de sainteté, le 22 mai 1355, & son corps fut transporté à son Couvent de Paris, auprès du

tombeau de ſa tante *Clémence*, Reine de France, ſœur de ſa mère. Sa tombe eſt compoſée de quatre grandes plaques de cuivre, jettées en moule. Il eſt repréſenté dans toute ſa hauteur, revêtu des habits de ſon Ordre, la chape plus courte que la robe. Il a la mitre, les gants, & le *pallium*, qui deſcend juſqu'à ſes pieds, de même que le bâton de la Croix Patriarchale, à deux branches, qu'il tient ſous ſon bras gauche. Voyez la niche dans laquelle il eſt, elle mérite d'être remarquée. Voici ſon épitaphe dans ſon intégrité.

Hic jacet Pr. & Dñs. ampliſſimus D. Humbertus, primò Vienne Delphinus. Deindè relicto Prĕcipatu, Fr. Ordinis Prĕ. in hoc Conu. Pariſiĕn. ac demũ. Patriarcha Alexandrinus, & perpetuus Adminiſtrator Remenſis, & precipuus Bnfactor hujus Conventus. Obiit autem anno Dni. CIↃ CCC LV. die XXII. maij. Orate pro eo Pr. Nr. Ave.

Au-deſſus de la porte du Reveſtiaire, on voit le Cardinal *Guy de Malſec*, à genoux devant un Crucifix.

Dans la Chapelle de *Saint-Thomas* ou *des Bourbons*, ſont inhumés *Nicolas Coeffeteau* & le P. *Noël Alexandre*, Savans, d'une grande diſtinction, tous deux de l'Ordre des Frères Prêcheurs, le premier mort Evêque de Marſeille, & celui de nos Ecrivains qui a commencé à travailler à la pureté & à la politeſſe de notre Langue.

Sous une grande tombe qui eſt devant la Chapelle de la Paſſion, fut inhumé *Pierre de la Palu*, petit-fils de *Jeanne de Savoie*, Religieux de Saint-Dominique & Patriarche de Jéruſalem.

Dans la nef, devant les orgues, ſont trois grandes tombes, ſous leſquelles ont été inhumées trois Générales perpétuelles des Béguines de Paris : *Agnès d'Orchies*, *Jeanne la Brichardé* & *Jeanne Roumaine*. Il y a quelque apparence que c'étoit ici la ſépulture commune des Béguines de Paris, que S. Louis fit venir de Flandre.

Dans cette même nef, on voit deux buſtes, celui de *Jean Paſſerat*, Profeſſeur d'Eloquence au Collège Royal, Précepteur de *Jean-Jacques de Meſme*, qui lui a fait ériger le monument qu'on y remarque ; & le buſte de *Georges Critton*, Ecoſſois, ſavant Docteur en Droit Civil & Canonique, & Profeſſeur Royal en Langue Grecque & Latine.

Dans l'aile où eſt la Chapelle du Roſaire, a été inhumé *Nicolas de Paris*, Subſtitut du Procureur-général du Parle-

ment de Paris. Auprès de l'œuvre de la Confrèrie du Roſaire, on voit ſur la porte d'une Chapelle, un Evêque à genoux, c'eſt la repréſentation de *Claude Dormy*, Evêque de Boulogne-ſur-Mer, auparavant Moine de Cluni, & Prieur de Saint-Martin-des-Champs. Près de cette Chapelle, ſur une tombe élevée, eſt couchée une figure d'albâtre, qui eſt celle de *Pierre de Roſtrenan*, Chambellan du Roi Charles VII, &c. *Jean Clopinel*, dit *de Meung*, continuateur du Roman de la Roſe, nommé *Clopinel*, à cauſe qu'il boîtoit, fut auſſi inhumé dans ce Couvent; mais on ne ſait ſi ce fut dans l'Egliſe ou dans le cloître.

La dévotion & la Confrèrie du Roſaire attirent dans cette Egliſe un grand concours de peuple tous les premiers Dimanches du mois. La Reine Anne d'Autriche engagea le Roi Louis XIII à entrer dans cette Confrèrie, & y fit inſcrire Louis XIV, ſon fils, encore au berceau. Depuis ce tems-là, la coutume s'eſt introduite d'y inſcrire les Enfans de France, peu après leur naiſſance. Un Religieux de Saint-Dominique va les recevoir de la Confrèrie, & s'oblige de réciter pour eux le Roſaire.

Le Cardinal Mazarin fit décorer le maître-Autel de colonnes de marbre d'ordre Corinthien, & donna le tableau qui eſt au-deſſus de la porte du chœur. Il repréſente la naiſſance de la Sainte-Vierge, & paſſe non ſeulement pour le chef-d'œuvre de *Valentin*, mais encore pour un des plus beaux qu'il y ait en France.

Les écoles de Saint-Thomas, qui ſont à côté de l'Egliſe, furent commencées aux dépens du P. *Jean Binet*, Docteur en Théologie, & Religieux de Saint-Dominique, mort en 1550. La chaire eſt ornée de marbre, & faite aux dépens de M. *Zamet*, Abbé de Joigny; on dit que cette chaire renferme celle qui a ſervi à Saint Thomas d'Aquin. Cette ſalle eſt ornée de pluſieurs ſtatues & portraits des grands hommes de l'Ordre de Saint-Dominique, qui ont été Docteurs en Théologie de la Faculté de Paris, & qui ont enſeigné dans cette école.

La figure qui eſt au milieu en entrant, eſt ſur un piedeſtal, & repréſente *S. Dominique*, Inſtituteur de l'Ordre. Celle qui eſt vis-à-vis, de l'autre côté, repréſente *Pierre de Tarentaiſe*, Pape, ſous le nom d'Innocent V. Sur le ſecond piedeſtal, du même côté, eſt la ſtatue de *Hugues de Saint-Cher*, en habit de Cardinal, & tenant une couronne de Duc à la main. Il fut Religieux de Saint-Dominique, & Cardinal du titre de Sainte-Sabine, le premier de cet Ordre.

Saint Louis fut le premier de nos Rois qui prit, dès ſa jeuneſſe, des Confeſſeurs dans l'Ordre de Saint-Dominique. Le premier fut le bienheureux *Barthelemi de Bragance*, Maître du ſacré Palais, ſous Innocent IV, Evêque de Limiſſe, de Vicence, &, ſelon ſon épitaphe, Patriarche de Jéruſalem. Quelques-unes de nos Reines ont eu auſſi des Dominicains pour Confeſſeurs. *Marie de Luxembourg*, ſeconde épouſe du Roi Charles IV, les choiſit tous dans cet Ordre. Elle voulut être enterrée aux Dominicains de Montargis, avec leur habit, qu'elle n'avoit quitté étant Novice, que pour des raiſons d'Etat. *Baluze, Miſc. L. I, pag. 162.*

L'Ordre de Saint-Dominique eſt un des plus célèbres qu'il y ait dans l'Egliſe. Il a donné 12 Saints qui ont été canoniſés, pluſieurs qui ont été béatifiés ; 4 Souverains Pontifes, Innocent V, Bénoît XI, S. Pie V & Benoît XIII ; 58 Cardinaux ; 23 Patriarches ; tous les Maîtres du Sacré-Palais, depuis S. Dominique, qui fut le premier en 1217 ; 28 Confeſſeurs à nos Rois, & 42 à ceux d'Eſpagne.

JACOBINS DU NOVICIAT-GÉNÉRAL, *rue Saint-Dominique*. Cette Maiſon a été fondée en 1631, par le Cardinal *de Richelieu*, pour y élever des Novices de différentes Provinces, dans l'obſervance la plus étroite. Ils logèrent d'abord, en petit nombre, dans une maiſon iſolée, au milieu de quelques jardins & terres cultivées ; & quoique cette maiſon fût très-petite, ils y demeurèrent cinquante & un ans. En 1682, ils élevèrent le corps-de-logis qui eſt du côté de la rue de l'Univerſité. En 1735, juſqu'en 1740, ils firent bâtir trois autres corps-de-logis, & les quatre ailes voûtées du cloître.

Hyacinthe Serroni, premier Archevêque d'*Albi*, & *Anne de Rohan Montbazon*, Ducheſſe de Luynes, posèrent la première pierre de l'Egliſe, le 5 de mars 1683, d'après les deſſins de *Pierre Bullet*, un des meilleurs Architectes de ſon tems. Cette Egliſe a 22 toiſes de longueur, depuis le portail juſqu'au fond du Sanctuaire. La nef en a douze de hauteur ſous-clef de la voûte, & environ 18 pieds en quarré. De grands pilaſtres Corinthiens décorent l'intérieur, & ſoutiennent une corniche enrichie de toutes les moulures convenables. Les vitraux diſtribuent une lumière ſi douce, que les yeux les plus foibles n'en ſont point offenſés. On a fait ſervir pour la Chapelle du Roſaire, l'autel principal de cette Egliſe, qui étoit du deſſin & de l'exécution de *Martin*, Sculpteur, de même que les marbres & les deux tombeaux.

Le maître-Autel d'aujourd'hui eſt à la Romaine, & d'une noble ſimplicité. On y voit une Gloire, figurée par le triangle myſtérieux, environné de nuages & de Chérubins, d'où partent des rayons. De cette Gloire tombent des rideaux feints de bronze doré, qui, étant relevés par des Chérubins, forment une eſpèce de pavillon ſur l'Autel. Tout cet ouvrage eſt de bronze doré d'or moulu. La Réſurrection de J. C. eſt du deſſin de *le Brun*, exécuté par *Martin*.

Derrière l'Autel eſt le chœur, orné de ſculptures & de peintures, & revêtu d'un très-beau lambris à double rang de ſtalles, du deſſin & exécution de *François Romié*, Sculpteur du Roi. Tous les ornemens de ſculpture ſont d'une grande beauté, mais les bas-reliefs ne répondent point à la réputation de l'Artiſte. Les neuf panneaux ſont ornés par autant de tableaux du célèbre Frère *Jean André*, Religieux de la maiſon, & un des excellens Peintres de notre tems. Tous les ſujets ſont pris de la vie, de la mort & de la gloire de Jeſus-Chriſt & de Marie. Le plafond peint en 1724, eſt de *François le Moine*; il repréſente la Transfiguration. Les grouppes d'Anges ſont d'une beauté exquiſe, de quelque côté qu'on les regarde. Le Saint Thomas d'Aquin & le Saint Pie, du pinceau du Frère *André*, ſont deux morceaux excellens.

Il y a pluſieurs Chapelles fort propres dans cette Egliſe, toutes ornées par les ſoins de cet Artiſte Frère. Les tableaux de la ſacriſtie ſont encore de lui; on diſtingue celui où Saint Louis reçoit les reliques qui ſont au tréſor de la Sainte-Chapelle, & qui eſt d'une grande beauté; il eſt ſur-tout remarquable par les différentes attitudes & expreſſions du grand nombre de figures qui y ſont repréſentées.

Cette Egliſe vient d'être entièrement achevée. On y a élevé un très-beau portail, dont l'architecture eſt noble & régulière. La maiſon de ces Pères eſt bien bâtie & très-commode, & la Bibliothèque conſidérable. Le cloître eſt eſtimé, & donne un air de grande propreté à cette maiſon, qui jouit encore d'un beau jardin.

Parmi les Religieux qui ont illuſtré ce Couvent, on diſtingue le P. *Vincent Baron*, & le Frère *François Romain*. Le premier étoit Docteur Conventuel de l'Univerſité de Toulouſe, & Inquiſiteur en 1663. Le P. Echard l'appelle, *primæ nominis Theologus*. Le ſecond étoit un des habiles Ingénieurs & Architectes de ſon tems. En 1684, il entreprit la conſtruction du pont de Maeſtrick, & mit la dernière main à la première arche. Les Etats de Hollande lui en témoigne-

ront leur reconnoiſſance par une ſomme conſidérable. Louis XIV lui confia la conduite & l'inſpection du Pont-Royal, à Paris, & le commit pour faire les viſites, dreſſer les devis & les rapports pour la réception des ouvrages des ponts & chauſſées, les réparations des bâtimens dépendans des domaines de Sa Majeſté, & autres ouvrages publics, dans toute la Généralité de Paris. Le grand Architecte étoit la qualité la moins eſtimable du Frère *Romain*, & cédoit à celle du parfait Religieux. Il ſe comporta toujours dans le monde avec édification, ce qui a fourni au R. P. *Matthieu Texte*, ſon confrère & ſon ami, le juſte ſujet de l'épitaphe qu'on va lire.

Qui fractis, ſuperbæ Sequanæ fluctibus, arcuatæ molis, Pontem Regium, Pariſiis propè Luparam, arte mirabili conſtructum, anno M. D. C. LXXXV, *à fundamentis erexit.*

Hic Jacet

Frater Franciscus Romain,

Gandavus, natus anno reparatæ ſalutis M. D. C. XII. *Conventûs Trajectenſis ad Moſam, Ordinis Fratrum Prædicatorum, Alumnus. Dominii Regalis Architectus, necnon pontium aggerumque Conductor in Generalitate Pariſienſi effectus, ac per totam ferè Galliam delegatus, denatus Lutetiæ Pariſiorum, die* VII *januarii* M. D. C. C. XXXV.

Ora Viator,

Ut virum Religioſum, profeſſione converſum, prudentiâ & moribus conſpicuum, quem tôt Architecturæ, præclaris monumentis celebrem, terra & pontus *ubique commendant æthereæ ſedes ſuſcipiant glorioſum. Amen. Luge ævi noſtri opificum decus, illiûſque non immemor jacturæ, tuam provide: abi, & reſipiſce. Sodali cariſſimo mœrens poſuit.*

F. Matthæus Texte.

Dans les murs des côtés de la Chapelle du Roſaire, on a placé en 1722, les tombeaux de *Philippe de Montault*, IIe. du nom, Duc de Navailles, & Maréchal de France; & celui de *Suzanne de Beaudéan de Neuillan de Parabeyre*, ſon épouſe; les corps de *Françoiſe Berteau de Freauville*, épouſe du

Marquis *de Coetenfao*, & du ſieur *Louis le Gay*, qui avoit donné une partie de ſa Bibliothèque à ce Couvent. Dans la Chapelle de Saint-Hyacinthe, eſt inhumé *Maximilien de Belleſouriere*, Marquis de Soyecourt. Sous la lampe, vis-à-vis le grand-Autel, eſt la ſépulture de *Hyacinthe Serroni*, premier Archevêque d'Albi, reçu à l'âge de 14 ans dans l'Ordre de Saint-Dominique, où il lia une étroite amitié avec le P. Michel Mazarin, frère du Cardinal, premier Miniſtre de ce nom. Son mérite le fit employer dans pluſieurs négociations, où il ſoutint ſeul les intérêts de la France.

Auprès de la tombe de M. *Serroni*, eſt celle de M. *Jacques de Fieux*, Evêque & Comte de Toul. Du même côté, eſt inhumée *Henriette de Conflans*, fille, Marquiſe d'Armentières. Du côté de la Chapelle de Saint-Dominique, eſt la tombe de *François-René du Bec-Creſpin-Grimaldi*, Marquis de Vardes. Après cette tombe, eſt celle de *Marie de Bellenave*, veuve de *René de Gillier*, Marquis *de Clérembault*, mère de la Ducheſſe *de Luxembourg*, & ayeule de la Ducheſſe *de Villeroy*. Sur la face latérale de la Chapelle qui eſt vis-à-vis celle du Roſaire, eſt le tombeau de *Marguérite de Laigue*, veuve de *Charles Olivier*, Marquis de Leuville, dont le deſſin eſt de *Gilles-Marie Oppenord*, premier Architecte de feu S. A. R. le Duc d'Orléans, & l'épitaphe de *Ferdinand*, Comte *de Relingue*.

Dans le caveau, au pied de ce monument, ſont inhumés *François Amable de Moneſtay*, Marquis de Chazeron; & l'Abbé *Artus Pouſſin*, Docteur en Théologie, qui donna ſa Bibliothèque à cette Maiſon.

Sur le confeſſionnal de la Chapelle Saint-Barthelemi, eſt l'épitaphe de *Barthelemi Maſcrani*, Maître des Requêtes, qui légua 10000 liv. aux Religieux de cette Maiſon, à condition qu'ils diroient tous les jours une Meſſe dans cette Chapelle. La grille de fer que l'on y voit, mérite l'attention des connoiſſeurs.

Au premier étage, eſt le chœur de Matines. On y remarque un tableau de trois pieds, qui repréſente un Crucifix, ayant d'un côté la Madeleine debout, & de l'autre un homme de guerre à genoux. Au bas, & ſur la même toile, eſt cette inſcription:

En ce tableau *eſt repréſenté le portrait au naturel de feu Meſſire* Charles Gigault, *Seigneur* de Bellefond, *Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Maréchal de ſes Camps & Armées, qu'il a commandées pour Sa Majeſté en pluſieurs lieux, Villes &*

frontières, Gouverneur du Catelet, lors de ſon décès, qui fut à 55 de ſon âge, le 20 novembre 1644; ſon corps a été inhumé en cette Egliſe. Priez pour le repos de ſon ame.

Nota. Celui qui a fait cette inſcription, a commis deux fautes: 1°. *Charles Gigault* fut Seigneur du Merlus, & non pas de Bellefond: 2°. il peut avoir commandé en pluſieurs lieux & en différentes Places de guerre, & peut-être commanda-t-il auſſi quelques corps de troupes en qualité de Maréchal des Camps & Armées du Roi; mais cela ne s'appelle pas commander les Armées du Roi. Si l'on doit ajouter foi à la généalogie de *Gigault*, rapportée par le P. *Simplicien*, dans l'Hiſtoire des Grands-Officiers de la Couronne, il faut que la terre de Bellefond ſoit poſſédée par indivis par ceux du nom de *Gigault*; car depuis *Jean Gigault*, qui vivoit en 1540, tous ceux de ce nom y ſont qualifiés Seigneurs de cette terre. *Piganiol, Deſc. de Paris, Tom. VIII, pag. 162.*

JACOBINS RÉFORMÉS, *rue Saint-Honoré.* L'Ordre des Frères Prêcheurs avoit toujours ſuivi les règles que Saint Dominique, ſon Fondateur, lui avoit preſcrites; mais les malheurs des temps l'avoient inſenſiblement porté à en adoucir l'auſtérité. Le P. *Sébaſtien Michaëlis*, deſirant faire revivre l'ancienne ferveur, inſtitua une réforme de ſon Ordre; & après l'avoir fait recevoir dans quelques Couvents de la Provence & du Languedoc, il vint avec cinq Religieux de cette réforme au Chapitre-général, qui ſe tint à Paris en 1611. Malgré ſes efforts, les Jacobins du grand Couvent de cette Ville formèrent tant d'oppoſitions à cet établiſſement, que le Chapitre-général ne put point l'adopter. Ce refus ne ralentit point le zèle du P. Michaëlis; il demanda au Roi & à la Régente la permiſſion de faire bâtir un Couvent de Frères Prêcheurs de ſa réforme, ce qui lui fut accordé par Lettres-patentes du mois de ſeptembre de la même année 1611, enregiſtrées le 23 mars 1613. Il obtint le conſentement de Henri de Gondi, Evêque de Paris, qui donna à ces Pères 50000 liv. pour bâtir le Couvent & l'Egliſe. Avec ce ſecours, & au moyen des libéralités du ſieur *du Tillet de la Buiſſiere*, & de quelques autres perſonnes riches, ils achetèrent un enclos de dix arpens, où ils élevèrent la maiſon que nous voyons aujourd'hui. L'Egliſe eſt dédiée ſous le titre de l'Annonciation de la Sainte Vierge; le tableau qui le repréſente ſur le maître-Autel, eſt de *François Porbus*, de même que

celui de Saint François, qui eſt dans une des Chapelles de la nef.

A côté du maître-Autel, à main-gauche, eſt une magnifique Chapelle, qui a été bâtie & décorée aux dépens de *Catherine de Rongé Dupleſſis-Belliere*, veuve de *François de Blanchefort de Créqui*, Maréchal de France. Le tableau de l'Autel eſt une copie de la deſcente de Croix de *le Brun*, par *Houaſſe*. Le tombeau du Maréchal a été exécuté ſur les deſſins du premier Peintre. Le héros y eſt repréſenté à genoux. Sa figure eſt de Coizevox.

Cette Egliſe eſt la ſépulture de *Nicolas de Verdun*, premier Préſident du Parlement de Paris; de *Thomas de Campanella*, qui étoit l'objet de la haine des Eſpagnols, & aimé du Cardinal de Richelieu, qui lui donna une penſion de 2000 liv. d'*André Félibien*, Hiſtoriographe des bâtimens du Roi, qui a donné au public pluſieurs Ouvrages eſtimés; entr'autres, les *Entretiens ſur les vies & les ouvrages des Peintres*: de *Nicolas-André Félibien*, ſon fils, Prieur de Saint-Etienne de Viraſel.

Le célèbre *Pierre Mignard*, premier Peintre de Louis XIV, a été auſſi inhumé dans cette Egliſe. Il n'avoit qu'une fille appellée *Catherine*, que le Comte *de Feuquières* épouſa pour ſa rare beauté. Auſſi Mignard, dans les grands morceaux de peinture qu'il a exécutés, a-t-il eu ſoin de peindre, ou l'une des Muſes ou l'une des Graces d'après ſa fille, la regardant, avec raiſon, comme le modèle le plus achevé qu'il pût choiſir. Elle mourut en 1742, âgée de 90 ans. Cette Dame s'étoit propoſé d'élever un monument à la gloire de ſon illuſtre père. Cet ouvrage n'a été fini que quelques années après ſa mort; & ce magnifique mauſolée a été inventé & exécuté par le fameux *le Moine*, Sculpteur de l'Académie, à l'exception du buſte de Mignard, qui avoit été fait par *Desjardins*, du vivant de ce grand Peintre. Madame *de Feuquières* eſt repréſentée de grandeur naturelle, à genoux, priant Dieu pour ſon père. Cette ſtatue mérite l'attention des Connoiſſeurs, tant par la manière élégante avec laquelle le ſavant Artiſte a ſu exprimer les graces & la beauté de ſon modèle, que par l'art ſingulier avec lequel il a manié la multiplicité des plis des vêtemens, & imité la légèreté de l'étoffe. Derrière le buſte de Mignard, s'éleve une pyramide de marbre gris, adoſſée au mur avec peu de ſaillie. Le tems y eſt repréſenté en bronze, un ſable à la main; ce monument eſt porté par une baſe de marbre

de brèche posée de biais, sur lequel on lit cette inscription :

Æternæ memoriæ Petri Mignard, *Equitis, Regii Pictoris primarii, quem in omni genere Picturæ Discipulum, Æmulum, quandòque victorem natura semper amavit.* Catharina Mignard, Julii de Pas *Comitis* de Feuquière, *uxor, ipsamet quondam naturæ pulcherrimum opus, nunc cinis & umbra, hoc pietatis amorisque monumentum quod carissimo patri voverat & jam proximè dicandum curaverat, moriens perfici jussit. Obiit Pater 30 maii 1695, ætatis 85. Filia verò 3 februarii 1742, ætatis 90.*

La Bibliothèque de cette maison est assez nombreuse & très-curieuse. Elle est composée de 25000 volumes. On y trouve le manuscrit original du Catéchisme des Jésuites, composé par *Etienne Pasquier*, écrit de sa main. On voit sur la porte de cette Bibliothèque, un tableau allégorique fort singulier, peint par *Nicolas Ninet de l'Estain*, Elève de *Simon Vouet.* Dans le milieu de ce tableau, est une fontaine ornée d'architecture, sur laquelle est assis Saint Thomas, surnommé l'Ange de l'Ecole. Cette fontaine jette de l'eau par plusieurs tuyaux, & l'on voit des Moines de différens Ordres & des Ecclésiastiques qui s'empressent tous d'aller remplir leurs tasses de cette liqueur angélique. Sur le devant du tableau, est un Jésuite qui tient une petite cruche, & qui par-là feroit croire qu'il a grande envie de s'enivrer de cette eau ; mais son attitude est d'ailleurs si distraite, & si peu empressée, qu'on voit bien qu'il n'en veut point faire débauche.

La maison des Jacobins a vu fleurir dans son sein plusieurs Religieux, qui n'ont pas fait moins d'honneur à la Religion par leurs vertus, qu'aux Sciences & aux Belles-Lettres par leurs talens : tels que les RR. PP. *Goar*, *Antoine le Quien*, Missionnaires ; *François Combefis*, dont la nombreuse liste des Ouvrages se trouve dans le Dictionnaire de Morery ; *François Penon*, grand Humaniste & grand Théologien ; *Jacques Quétif*, Littérateur en tout genre, & Bibliothécaire de ce Couvent ; *Jacques Barelier*, Botaniste distingué, *Jacques Echard*, aussi Bibliothécaire ; *Michel le Quien*, habile dans les Langues Grecques & Orientales ; *Jean-Baptiste la Bat*, connu par son voyage aux Isles de l'Amérique, sa relation de l'Afrique occidentale, & ses voyages en Espagne & en Italie, & d'autres Religieux.

JACQUES-DE-LA-BOUCHERIE. (*Saint*) Cette Egliſe, qui a donné ſon nom au quartier de la Ville où elle eſt ſituée, & qui a pris le ſien de la boucherie de la porte de Paris, eſt du nombre de celles dont l'origine eſt inconnue. Il exiſtoit certainement au XIIe. ſiècle, une Chapelle au lieu même où eſt l'Egliſe de Saint-Jacques-de-la-Boucherie, ſous l'invocation de Sainte Anne ſelon les uns, ou de Sainte Agnès ſelon d'autres; mais on ne peut adopter aucun de ces ſentimens. Les Religieux de Saint-Martin ne la poſſédoient point encore en 1097, ni en 1108; mais elle ne tarda pas à leur appartenir. Il y a grande apparence qu'elle fut alors érigée en Paroiſſe pour la commodité des habitans qui ſe trouvoient trop éloignés de Saint-Martin, où ils faiſoient faire l'Office, & qui pouvoient avoir beſoin des Sacremens la nuit. L'Egliſe, telle que nous la voyons, & la tour, ont été achevées ſous le règne de François I. La Cure eſt à la nomination du Prieur & des Religieux de Saint-Martin-des-Champs. Ils conferent auſſi trois Chapelles de cette Egliſe, alternativement avec l'Archevêque de Paris.

L'Egliſe de Saint-Jacques étant devenue trop petite pour le grand nombre de ſes Paroiſſiens, on a été obligé d'y faire des augmentations à diverſes repriſes, qui l'ont rendue entièrement irrégulière, parce qu'on n'a pas été maître de choiſir le terrein. Le vaiſſeau eſt grand & élevé, mais d'un mauvais gothique; il y a nombre de Chapelles autour.

Au-deſſus de la belle grille de fer qui environne le chœur, & ſur la porte principale, eſt un Chriſt de bois, fait par *Jacques Sarraſin*, Sculpteur, qui excelloit dans les pièces de ce genre. C'eſt un morceau admirable.

Nicolas Flamel, natif de Pontoiſe, & *Pernelle*, ſa femme, ſont enterrés dans cette Egliſe. Ils ſont repréſentés ſur le pilier, près de la chaire du Prédicateur, & ſur la petite porte de cette Egliſe, du côté de la rue Marivaux. Ils avoient leur maiſon au coin de cette rue. Les inſcriptions, les bas-reliefs, les figures hiéroglyphiques dont *Flamel* avoit décoré les maiſons qui lui appartenoient, ont excité de tout tems la curioſité des Alchymiſtes, qui ont prétendu qu'il avoit trouvé la pierre philoſophale dans celle de la rue Marivaux.

L'illuſtre *Jean Fernel*, premier Médecin du Roi Henri II, mort en 1558, eſt enterré avec ſa femme au bas du pilier qui termine la Chapelle de Saint-Nicolas. Il fut un des plus ſavans Médecins qui aient parus en France. On lui trouva après ſa

mort, 30000 écus en argent comptant, cachés dans ſes Livres; il étoit ſi occupé, qu'il avoit à peine le temps de manger. Catherine de Médicis étoit ſi contente de ſes ſoins, qu'elle lui donnoit dix mille écus à chaque couche qu'elle faiſoit.

Sur l'autel de la Chapelle Saint-Charles, eſt un tableau très-eſtimé, dans lequel S. Charles eſt repréſenté diſtribuant ſes aumônes à une troupe de pauvres aſſemblés ſous le veſtibule d'une Egliſe. Ce tableau eſt de *Quentin Varin*, qui préſenta à la Reine des deſſins pour décorer la galerie du Luxembourg, leſquels furent adoptés. *Varin* ayant diſparu pendant quelques années, on fit venir d'Anvers le fameux *Rubens*, au pinceau duquel on eſt redevable des riches peintures que l'on voit dans ce Palais. *Varin* a fait auſſi le Paralitique qui eſt à Fontainebleau.

JACQUES-DE-L'HÔPITAL. (*Saint*) Fondé en 1319, ſuivant une ancienne tradition par Charlemagne, pour exercer l'hoſpitalité en faveur de ceux qui alloient en voyage à Saint-Jacques de Compoſtelle en Eſpagne. Le premier établiſſement de cette Confrèrie s'étoit fait aux Quinze-vingts dès l'an 1315, le revenu en avoit été uni aux Invalides; mais après la mort du Marquis de Louvois, les Adminiſtrateurs ont été remis en poſſeſſion.

Le Chapitre de Saint-Jacques-l'Hôpital eſt compoſé d'un Tréſorier, qui a près de 3000 liv. de revenu; de ſept Chanoines, qui ont chacun 600 liv. & de douze Chapelains, qui en ont 400. Ces Bénéfices étoient à la collation des Pélerins, qui éliſoient tous les ans trois Adminiſtrateurs qui les conféroient. Tous les ans, le premier lundi d'après la Fête de Saint-Jacques-le-Majeur, les Confrères s'aſſembloient en cette Egliſe, & faiſoient une proceſſion ſolemnelle; ils y aſſiſtoient ayant un bourdon d'une main & un cierge de l'autre. Tous les revenus & biens de la Confrèrie avoient été réunis depuis 1722, à l'Ordre de Notre-Dame de Mont-Carmel & de Saint-Lazare de Jéruſalem; mais tout cela eſt à préſent changé; cet Hôpital fut ſéparé de l'Ordre de Saint-Lazare en 1734; & les Arrêts du Conſeil, qui ont rétabli l'ancienne adminiſtration, ont été confirmés par Lettres-patentes de la même année, enregiſtrées au Parlement le 4 juin ſuivant. Le Tréſorier de cette Egliſe exerce ou fait exercer les fonctions curiales dans toute l'étendue du cloître

ſeulement. On liſoit, ſur deux tables de marbre noir, les deux inſcriptions ſuivantes en lettres d'or :

Nullos fundatores oſtento, quia humiles, quia plures, quorum nomina tabella non caperet, cœlum recepit. Vis illis inſeri? Veſtem præbe, panem frange pauperibus perigrinis.

Et ſur la ſeconde :

Hôpital fondé en l'an de grâce 1319, par les Pélerins de Saint-Jacques, pour recevoir leurs Confrères; réparé & augmenté en l'année 1652.

JACQUES-DU-HAUT-PAS. (*Saint*) *Quart. Saint-Benoît.* Ce nom lui vient de la Chapelle d'un Hôpital ou Commanderie ſituée où eſt le Séminaire de Saint-Magloire. Peu après le milieu du XVe. ſiècle, les habitans des fauxbourgs Saint-Jacques & Saint-Michel, éloignés des Egliſes de Saint-Médard, Saint-Hyppolite & Saint-Benoît, leurs Paroiſſes, avoient ſollicité l'érection de la Chapelle Saint-Jacques en Succurſale. L'Official leur accorda cette érection en 1566, par une Sentence du 21 février, homologuée par Lettres de Charles IX, du 15 juin 1567. Elle ordonne que » les Curés » ou Vicaires perpétuels deſdites Egliſes s'accorderont pour » le choix d'un Chapelain, qui réſidera audit lieu du Haut-» Pas, pour y dire la Meſſe à baſſe-voix, & Vêpres les » Dimanches & Fêtes, & adminiſtrer les Sacremens, & » permet, auxdits Habitans, d'avoir d'autres Chapelains qui » chantent & célebrent les Offices divins ».

Les Bénédictins de Saint-Magloire ayant été transférés en 1572, à Saint-Jacques-du-Haut-Pas, & l'Office des Religieux devant ſe dire à certaines heures, qui ſe rencontroient ſouvent avec celles auxquelles ſe célébroit celui de la Succurſale, ce qui devenoit incommode des deux côtés, les Paroiſſiens prirent le parti de faire bâtir une nouvelle Chapelle à côté de celle des Religieux : elle fut commencée en 1584, & le cimetière béni le 10 mai de la même année. Elle portoit cependant le titre de Paroiſſe. Il paroît qu'alors c'étoit le Tréſorier de la Sainte-Chapelle qui conféroit cette Cure.

En 1603, on forma le projet de faire bâtir une Egliſe plus vaſte, & telle qu'elle eſt aujourd'hui. La première pierre fut poſée le 2 ſeptembre 1630, par MONSIEUR, frère de Louis XIII. En 1633, un Arrêt maintint le ſieur *Vitalis* qui avoit été

été pourvu de la Cure, & ordonna qu'elle ſeroit à l'avenir à la préſentation alternative du Chapitre de Saint-Benoît & du Curé de Saint-Hyppolite. Les Marguilliers furent condamnés à payer annuellement 120 liv. ſavoir, 30 liv. au Chapitre, & 30 liv. au Curé de Saint-Benoît, 54 liv. au Curé de Saint-Hyppolite, & 6 liv. au Curé de Saint-Médard ; & en outre 100 ſols à la Fabrique Saint-Benoît, autant à celle de Saint-Hyppolite, & huit ſols à celle de Saint-Médard. La fixation à 600 liv. pour les arrérages de cette ſomme, liquidés par ledit Arrêt, remarque M. *Jaillot*, ſembleroit prouver que l'érection de la Chapelle Saint-Jacques en Cure, ſeroit antérieure de plus de deux ans à l'époque de l'année 1630. Un Mémoire manuſcrit de Saint-Marcel place cette érection en 1622. Feu M. *Bruté*, dans ſa Chronologie hiſtorique des Curés de Saint-Benoît, *pag. 31 & 46*, dit que cette érection en vraie Paroiſſe, ne ſe fit qu'en 1640 ; & l'Auteur des *Tablettes Pariſiennes* écrit que la Chapelle Saint-Jacques-du-Haut-Pas étoit Hôpital en 1320, Paroiſſe en 1666, rebâtie en 1684.

On n'avoit encore conſtruit que le chœur de l'Egliſe que nous voyons aujourd'hui, & le reſte fut ſuſpendu, faute de ſecours, juſqu'en 1675. Madame *Anne-Geneviève de Bourbon*, Princeſſe du Sang, Ducheſſe Douairiere de Longueville, qui s'étoit retirée dans la maiſon des Carmélites, fit continuer cet édifice, & poſa la première pierre de la tour & du portail, le 19 juillet de cette année : elle contribua, par ſes libéralités, à la dépenſe ; mais la plus grande partie en fut faite par les Paroiſſiens. On doit citer comme un exemple rare de leur zèle & de leur piété, que les *Carriers* fournirent généreuſement toute la pierre dont cette Egliſe eſt pavée, & que les Ouvriers de différentes eſpèces, employés à la conſtruction, donnèrent chacun libéralement un jour de leur travail par ſemaine. Ils pouvoient dire, comme Jéhu : *Vide zelum meum pro Domino* ; ou, avec le Roi David : le zèle de la gloire de votre Maiſon m'a dévoré, *zelus Domûs tuæ comedit me.* Cette Egliſe fut achevée en 1684, & dédiée le ſecond Dimanche après Pâques de l'année ſuivante. En 1688, on commença la Chapelle de la Vierge dans le fond du chœur.

Le portail eſt décoré de quatre colonnes d'ordre Dorique, qui ſoutiennent un entablement & un fronton, avec un attique au-deſſus, du deſſin d'un Architecte nommé *Gittard*, de l'Académie Royale d'Architecture.

En-dedans, ſur la porte de l'Egliſe, eſt un tableau qui

repréſente le martyre de Saint Barthelemi, & qui eſt de *Laurent de la Hire*. Ce tableau eſt d'une grande force de coloris, & acquit beaucoup de réputation à ce Peintre.

Cette Paroiſſe a donné la ſépulture à *Jean du Verger de Hauranne*, natif de Bayonne, & Abbé de Saint-Cyran; à *Jean-Dominique Caſſini*, le plus ſavant & le plus prodigieux Aſtronome qui ait paru dans l'Univers. Ce fut ſur ſon plan que le fameux *Claude Perrault* bâtit l'Obſervatoire; à *Philippe de la Hire*, grand Géomettre, & fils du Peintre de ce nom; à Meſſire *Jean Deſmoulins*, Curé de cette Egliſe, extrêmement chéri de ſes Paroiſſiens. Il avoit été Curé d'Argenteuil. C'étoit un Paſteur d'un travail & d'une vigilance infatigables. Voy. l'épitaphe qu'on a élevée ſur ſa tombe dans le cimetière & dans l'Egliſe. La voici en François :

ICI REPOSE

Meſſire Jean Deſmoulins, *Docteur de Sorbone, Curé de cette Paroiſſe. Formé, dès ſa jeuneſſe, à la ſcience & à la piété, il a ſuivi avec ſuccès les études de Sorbone. Son cœur brûlant déjà du feu de la charité, il ſe conſacra à des Miſſions établies pour la converſion des Hérétiques, & enſuite au miniſtère pénible de ſous-Pénitencier de ce grand Diocèſe, faiſant ainſi les fonctions de Paſteur avant que d'en avoir reçu le titre. Formé par-là à la conduite ſi difficile des ames, il prit, par l'ordre & la vocation de J. C. le gouvernement de la Cure d'Argenteuil, & enſuite de cette Paroiſſe; & ſe propoſant pour modèle les exemples de piété & de pénitence que Dieu y a fait éclater de tout tems, marchant lui-même ſur les traces de ſes prédéceſſeurs, il n'a jamais ceſſé de nourrir du ſuc de la plus pure doctrine, le troupeau confié à ſes ſoins. Un travail infatigable, une vigilance continuelle, une libéralité ſans bornes, mais ſur-tout un zèle ardent pour la défenſe des vérités de la Foi, l'ont toujours montré vrai Paſteur & Docteur fidèle. Auſſi attentif à remplir toutes les fonctions de ſon miniſtère, que porté à fournir les dépenſes néceſſaires, on l'a vu en même-tems donner ſes ſoins au ſoulagement des pauvres & des malades, à l'inſtruction ſolide de la jeuneſſe, à l'ornement de cette Egliſe, dont il aimoit la beauté, & à la décence du culte divin & des Saints Offices. Voulant encore, après ſa mort, remplir les fonctions de Paſteur, il a donné, de ſon vivant, une maiſon pour le ſervice des pauvres, & en a légué une ſeconde à la Fabrique de cette Paroiſſe. Il mourut le 26 avril 1732, âgé de 82 ans, regretté du Clergé & du Peuple, des riches & des pauvres, ayant gouverné*

28 *ans cette Paroiſſe, avec autant de douceur que de charité : plein de l'eſprit de pauvreté, il a demandé, par ſon teſtament, d'être enterré dans ce cimetière, au milieu des pauvres, qu'il a toujours regardés comme ſes enfans.* Priez Dieu pour le repos de ſon ame.

JACQUES ET PHILIPPE DU ROULE. (*Saints*) *Quart. du Palais-Royal.* Les habitans du Roule dépendoient de la Paroiſſe de Villiers-la-Garenne, & quelques maiſons ſe trouvoient ſur celle de Clichy. M. l'Archevêque de Paris ayant égard à l'éloignement des habitans, érigea leur Chapelle en Paroiſſe, le 1 mai 1699, ſous l'invocation de S. Jacques & de S. Philippe. La petiteſſe de cette Egliſe & la néceſſité d'en conſtruire une nouvelle, ainſi que des bâtimens pour le Curé, le Vicaire & les petites-écoles, ont engagé S. M. Louis XV à permettre cette conſtruction, & l'acquiſition des terreins néceſſaires à cet effet. On conſtruit actuellement cette Egliſe ſur les deſſins & ſous la conduite de M. *Challegrin.* Cette Paroiſſe eſt érigée en Fauxbourg de Paris, ſous le nom de *Fauxbourg du Roule*, par Lettres-patentes du 12 février 1722. Le Roi excepte le Curé du payement des droits d'entrée, juſqu'à la concurrence de ſix muids de vin ſeulement par an, & accorde la même exemption aux deux maiſons dites de *la Pépinière*, juſqu'à la concurrence de 12 muids par an.

JAGNY *ou* JAIGNY. Village ſitué à cinq lieues & demie de Paris, dans la plaine qui ſe trouve au haut de la montagne dont Mareuil occupe le côteau regardant le midi, & qui n'eſt ſéparé de ce dernier que par un bois de bouleaux & d'arbuſtes. Le terrein eſt tout en terres ſans vignes, avec quelques cantons de bois.

L'Egliſe reconnoît Saint-Léger pour ſon Patron, quoique les habitans conviennent que Saint Barthelemi étoit véritablement l'ancien ; mais il y eſt honoré comme ſecond Patron. La Cure eſt à la collation de l'Archevêque de Paris, *pleno jure.* Il y a dans cette Egliſe une Chapelle du titre de S. Michel, auſſi à la nomination épiſcopale. Elle eſt à côté du chœur, du côté du ſeptentrion.

Cette terre eſt entrée dans la maiſon de Gèvres, qui la poſſéde avec trois autres terres contiguës.

Il y a un autre Jaigny, Hameau aux environs, de la Paroiſſe de Saint-Forgeil, près de Chevreuſe.

JANVRY. Village diſtant de ſept lieues de Paris, ou en-

viron, vers le ſud-oueſt, à deux lieues, ou un peu plus de de Montlhery, du côté du couchant. Sa ſituation eſt dans une plaine de labourages, ſans aucunes vignes, mais fort voiſine des bois qui font la ſéparation d'avec la vallée de Marcoucies, & dans leſquels eſt la Commanderie du Déluge.

L'Egliſe de ce lieu eſt ſous l'invocation de la Sainte Vierge. On n'y voit rien de conſidérable. On aſſure dans le lieu, qu'on y conſerve des cheveux de la Sainte Vierge. La Cure eſt à la collation de l'Evêque.

Les Ecarts & Hameaux de Janvry ſont au nombre de ſix: Freſneau, Muleron, Marivaux, Chantecoq, Tuillières & la Broſſe.

JARDIES eſt un Ecart de la Paroiſſe de Vaucreſſon, peut-être ſeulement depuis l'extinction de celle de la Marche qui y a été réunie. Jardies eſt le nom d'une petite forêt, dans laquelle il y eut un Monaſtère ſoumis à l'Abbaye de Tiron, dès le commencement du XIIe. ſiècle.

Ce Prieuré, ſous le titre de Sainte Marie Madeleine, n'a plus que l'air d'une groſſe Ferme, dans la plaine en allant de Verſailles à Vaucreſſon, par-delà Glatigny, à main droite. Il a été donné aux Bénédictins Anglois par M. de Saint-Paul, qui en étoit Prieur Commandataire. Il reſte une très-petite Chapelle au fond de la cour. On y dit la Meſſe une fois par ſemaine.

JARDINS PUBLICS.

JARDINS DES TUILERIES. Ce Jardin, l'ouvrage du célèbre *le Noſtre*, eſt, ſans contredit, au jugement des Connoiſſeurs, le plus beau de l'univers, par ſon expoſition, ſa diſpoſition & ſa diſtribution. La rivière lui ſert de canal, & les magnifiques maiſons qui la bordent, lui ſervent de perſpective.

Il eſt orné de deux terraſſes qui ſauvent, avec un art admirable, l'irrégularité naturelle du terrein, & qui ſe rejoignent en fer-à-cheval au *Pont-Tournant*.

On entre dans ce beau jardin par ſix portes: 1°. par le veſtibule du Château: 2°. à l'extrêmité oppoſée, par le Pont-Tournant: 3°. du côté du Pont-Royal, par une autre porte, l'une des entrées les plus fréquentées: 4°. à l'extrêmité oppoſée, par les cours du Manege, dans leſquelles on entre par la rue Saint-Honoré: 5°. par l'Orangerie, au bout de la

terraſſe des Feuillans : 6°. par les Feuillans mêmes : cette porte eſt ſituée au milieu de la terraſſe que l'on appelle, des *Capucins*, parce qu'en effet elle avoiſine le jardin de ces Religieux.

Ces différentes entrées ſont confiées; ſavoir, celle du veſtibule, à des *Suiſſes;* les cinq autres, à des *Portiers* : toutes ſont extérieurement gardées par un détachement d'*Invalides*.

On ne ſouffre point dans ce Jardin les *Soldats*, les *Domeſtiques* & les gens mal-vêtus ; ſi ce n'eſt cependant le jour de *S. Louis*, attendu la célébrité de la journée. Il eſt juſte que la Maiſon du Père commun des citoyens ſoit, le jour de ſa Fête, ouverte à tout ſon peuple.

On a chez les *Portiers*, chez les *Suiſſes*, & dans le café de la terraſſe des *Capucins*, la commodité des rafraîchiſſemens convenables aux différens goûts ; & l'on s'y repoſe, ainſi que ſur les *bancs* diſtribués dans les différentes allées de ce beau Jardin. On peut y louer des chaiſes & s'abonner par an.

On paroît avoir adopté, pour s'y promener *en Hiver*, *la terraſſe* qui règne depuis le Château, juſqu'à l'Orangerie, & que l'on nomme la terraſſe des *Capucins* ou des *Feuillans*.

Dans le *Printemps*, ainſi que dans l'*Automne*, c'eſt-à-dire, au commencement & ſur la fin des beaux jours, le Public ſe promène plus particulièrement dans la première allée, parallèle à la terraſſe dite des *Capucins*.

Dans l'*Eté*, c'eſt la grande allée, ou, ſi l'on veut, l'*allée du milieu*, & celles de côté qui (comme les plus couvertes) ſont les plus fréquentées. On a ſoin de les arroſer dans les grandes chaleurs.

On peut déjeûner, dîner, collationner & ſouper chez les *Suiſſes* & chez les *Portiers*, pourvu néanmoins que le ſoir on ne reſte chez eux que juſqu'à dix heures : la décence en a fait faire une Loi.

Les voitures, quelles qu'elles ſoient, ſe tiennent, tant au au Pont-Royal & dans le Carrouſel, qu'au Pont-Tournant ; les carroſſes Bourgeois ſeulement entrent & reſtent dans la cour, du côté du Manège.

Ce Jardin magnifique, qui peut être regardé comme un des plus beaux ſpectacles que l'on puiſſe voir à Paris, fait ſouvent regretter qu'on l'abandonne pour des promenades que l'on ne ſauroit, par aucune raiſon, lui comparer. Une ſeule a décidé, ſans doute.... Elles ſont moins belles, mais

plus fréquentées ; &, par malheur, il y a long-temps que le célèbre *la Bruyere* a défini les promenades publiques, comme elles devoient l'être, des *rendez-vous*, &c.

JARDIN DU LUXEMBOURG. L'air champêtre & ſolitaire de ce Jardin le fait rechercher par les Gens de Lettres, les Nouvelliſtes, & généralement par tous ceux qui deſirent trouver, dans le même endroit, un air pur, de l'exercice & de la tranquillité.

Il n'eſt guère fréquenté, ſur le ſoir, que par les perſonnes du quartier.

La principale allée eſt celle du milieu. On y trouve des bancs & des chaiſes. Les Dimanches & Fêtes on s'aſſemble le matin, avant & après la Meſſe, juſqu'à deux heures, dans l'allée qui règne le long du mur de la rue de Vaugirard, depuis le Château, juſqu'à l'extrêmité du Jardin.

On entre dans cette promenade par trois portes, celle du Château, celle des Carmes & celle de la rue d'Enfer.

On y obſerve, par rapport à la Police, les mêmes règles que dans le Jardin des Tuileries.

Ce ſont les Suiſſes de chaque porte qui fourniſſent les rafraîchiſſemens.

Il y a un café ſous la porte du Château ; & au fond du jardin, du côté des Carmes, on vend d'excellent lait ſous une tente.

JARDIN DE L'INFANTE. Cette promenade eſt moins un jardin qu'une terraſſe, qui dépend du Château du Louvre, & qui règne ſur le Quai. Elle n'eſt ouverte que pendant l'été : on y entre par le pavillon de l'Infante, Place du vieux Louvre.

JARDIN-ROYAL. Ce Jardin, que l'on connoît plus ordinairement ſous le titre de *Jardin du Roi*, eſt ſitué au haut de la rue Saint-Victor, près de l'Hôpital de la Pitié. Cette promenade eſt, comme les précédentes, ouverte au public tous les jours de l'année. On y obſerve la même Police que dans les autres Jardins. Il n'y a qu'une ſeule porte d'entrée. Il y a un café ſous un boſquet, dans le fond du Jardin.

Ce Jardin doit ſon établiſſement aux ſollicitations de *Guy de la Broſſe*, Médecin de Louis XIII, qui engagea ce Monarque à cette entrepriſe. Il fut fondé par Lettres-patentes du mois de février 1626, & mis ſous la protection du Cardinal *de Richelieu*, du Chancelier *Séguier*, & de M. *de Bullion*,

Sur-intendant des Finances ; le Cardinal *Mazarin* & J. B. *Colbert* n'oublièrent rien dans la ſuite de tout ce qui pouvoit contribuer à l'utilité & à la ſalubrité de ce Jardin. *Guy de la Broſſe*, qui en eut l'intendance, fit ſa première Leçon publique en 1640. On attribue mal-à-propos ſon établiſſement à *Jean Robin*, à qui Henri IV donna effectivement une modique penſion pour la culture d'une petite collection de plantes qu'on lui avoit apportées des pays étrangers, mais qu'il conſervoit dans un jardin particulier. Alors le Jardin du Roi ne conſiſtoit que dans l'étendue qu'occupe le parterre aujourd'hui. Dans la ſuite, le Jardin-Royal fut négligé, mais relevé par MM. *Valot* & *Fagon*, qui le repeuplèrent d'un très-grand nombre de plantes, qu'ils avoient fait venir des pays étrangers, du Languedoc, de la Provence, des Alpes & des Pyrénées, & dont le catalogue ſe monta en 1665, à plus de 4000, ſous le titre de *Hortus Regius*. Depuis le 7 janvier 1699, la Sur-intendance en fut affectée au premier Médecin du Roi ; mais en 1718, elle fut donnée à P. *Chirac*, premier Médecin du Duc d'Orléans, Régent ; & après ſa mort, en 1732, le Roi la donna, par commiſſion, au ſieur *du Fay*, de l'Académie des Sciences ; & enfin en 1739, Sa Majeſté y nomma le ſieur *le Clerc de Buffon*, de l'Académie des Sciences. Le Roi s'eſt réſervé la nomination du Démonſtrateur, ſous-Démonſtrateur, Profeſſeurs, Officiers, Jardiniers & Domeſtiques de ce Jardin. Les Leçons s'y font gratuitement en juin & juillet. On y démontre la Botanique, la Chymie, l'Anatomie & la Chirurgie. Les MM. *de Juſſieu*, *Antoine* & *Bernard* y ont démontré pendant nombre d'années la Botanique. Tout le monde connoît le mérite ſingulier de ces deux grands hommes, & leur réputation eſt trop étendue, pour entreprendre ici leur éloge. Nous en diſons autant de M. *Rouelle*, célèbre & habile Démonſtrateur de Chymie, dont l'expérience & les découvertes ſurpaſſent celles de tous les Profeſſeurs de ſon Art. Nous devons auſſi la même juſtice aux grands Maîtres qui donnent leurs Leçons dans l'amphithéâtre de ce Jardin. *Voy. Piganiol de la Force, 5e. vol. de ſa Deſcrip. de Paris, p. 254 & ſuiv.*

Actuellement le Jardin-Royal eſt vaſte & agréable. On le diviſe en *haut & bas Jardin*. Le premier étoit une monticule qu'on appelloit le *champ* ou la *butte des Coupeaux* où dominoit un moulin à vent. Cette petite montagne eſt pratiquée aujourd'hui en ſpirale, que l'on nomme communément *Labyrinthe*. Lorſqu'on eſt parvenu au haut de cette butte, on jouit d'une vue très-étendue & très-magnifique. Quelques Auteurs pré-

tendent que cette butte ſervit à placer des canons contre les Eſpagnols, lors de la priſon de François I, à Madrid, en 1525.

On trouve dans ces deux Jardins, tous les arbres, les arbuſtes & les plantes les plus rares & les plus curieuſes. On y cultive les dernières dans des ſerres chaudes, vitrées, &c. On voit dans le Château, le Cabinet d'Hiſtoire naturelle, où Sa Majeſté a raſſemblé une immenſe quantité de choſes plus rares & plus curieuſes les unes que les autres, comme minéraux, congélations, foſſiles, pierres figurées, cornes ammoniques, plantes coralines, excreſcences de mer, pétrifications biſarres, ſels de toute eſpèce, ſquelettes de divers animaux monſtrueux, fruits, gommes, habits de ſauvages, l'herbier de *Tournefort*, &c. Ce Cabinet ſe voit dans l'été pluſieurs fois la ſemaine. *Voy.* la Deſcription, par M. *de Buffon*.

JARDIN DE L'ARSENAL. Ce Jardin, aſſez déſagréablement borné d'un côté par la Baſtille, s'en dédommage par la vue qu'il a de l'autre ſur la rivière, ſur ce qui la couvre, & ſur ce qui l'environne. Il eſt ſitué ſur le rempart de la Ville. On y entre par une ſeule porte, qui donne dans une cour du grand Arſenal.

JARDIN DU PALAIS-ROYAL. Ce Jardin, l'un des mieux plantés, des mieux entretenus & des plus fréquentés de cette Ville, ne laiſſe à regretter qu'une vue plus étendue.

Les jours d'Opéra, pendant l'été, la grande allée de maronniers, qui forme un très-beau berceau, préſente un des plus agréables ſpectacles que l'on puiſſe voir à Paris, par le concours & la nombreuſe & brillante compagnie qui s'y trouve raſſemblée.

Il y a des bancs dans toutes les allées. On y loue des chaiſes; & les deux cafés qui rentrent dans le Jardin, fourniſſent des rafraîchiſſemens. Ce Jardin eſt arroſé pendant l'été.

L'allée du milieu, qui rend à la perſpective, eſt la plus fréquentée pendant l'hiver, depuis midi juſqu'à deux heures, & particulièrement les Dimanches & les Fêtes.

On entre dans cette promenade par la porte du Palais, du côté de la Place, & par celle qui donne dans la rue neuve des Petits-Champs, vis-à-vis la rue Vivienne.

On obſerve, au ſurplus, dans ce Jardin la même Police que dans les autres promenades publiques.

JARDINS DE SOUBISE ET DU TEMPLE. Ces deux promenades ne ſont guère fréquentées que par les perſonnes du Marais.

Le Jardin de Soubiſe eſt ſitué dans l'Hôtel qui porte le même nom, & dont il fait partie. On y entre par l'une des cours de cet Hôtel. Il n'eſt ouvert au public que pendant l'été.

Le Jardin du Temple dépend de l'Hôtel du Grand-Prieuré. On y entre par l'enclos du Temple. Il y a quelque choſe de moins orné que le précédent ; mais il eſt plus ſolitaire & plus grand.

JARDINIERS. Ce ſont ceux qui cultivent les plantes potagères, fleurs ou arbuſtes qu'on a remis dans un enclos ou jardin. Les premiers ſtatuts de cette Communauté ſont de 1473, publiés à ſon de trompe en 1545, confirmés par Henri III, Henri IV, Louis XIV, & regiſtrés au Parlement en 1655, où ils ſont qualifiés de Maîtres *Jardiniers*, *Préoliers*, *Maraiſchers*, &c.

Il eſt expreſſément ordonné aux Jurés en charge de faire leurs viſites dans les terres, marais & jardinages des fauxbourgs & banlieue de Paris, pour viſiter à ce qu'il n'y ſoit point employé d'immondices, boue de Paris, ni fiente de pourceau pour fumer leſdites terres.

Les Maîtres ont le droit de vendre tous les matins leurs fleurs & herbages dans les Halles, Marchés & rues adjacentes.

L'apprentiſſage eſt de quatre ans, & deux ans de compagnonage. Le brevet coûte 15 liv. & la maîtriſe, 200 liv. avec chef-d'œuvre. Patron, Saint Fiacre ; Bureau, rue des Roſiers.

JEAN-DE-LATRAN. (*Saint*) *Quart. Saint-Benoît, près de la place Cambrai.* C'eſt une Commanderie qui appartient à l'Ordre de Malthe. Les *Frères Hoſpitaliers de Jéruſalem* étoient diſtingués des Templiers, qu'on appelloit *Frères de la Milice du Temple*, en ce que ceux-ci ſe contentoient d'aſſurer le paſſage, de conduire & de défendre ceux qui alloient viſiter les ſaints lieux, & que ceux-là leur donnoient l'hoſpitalité, & leur procuroient tous les ſecours qu'exigeoit l'humanité. Ils exiſtoient avant les Templiers. Cette Commanderie étoit fondée dès l'an 1171, & les Hoſpitaliers avoient pris Saint Jean pour Patron. Leur maiſon étoit

nommée *S. Jean de Jéruſalem* & *l'Hôpital de Jéruſalem* : on ne ſait d'où peut lui venir le ſurnom de *Latran*. L'emplacement eſt un grand eſpace rempli de maiſons très-mal bâties, où logent toutes ſortes d'Artiſans qui ne ſont pas Maîtres; & comme c'eſt un lieu de franchiſe, ils y peuvent travailler ſans être inquiétés par les Jurés des métiers de la Ville.

Cette Commanderie s'étend juſqu'à la rue des Noyers; il y a une grande maiſon pour loger le Commandeur, & une vieille tour deſtinée aux Pélerins de Jéruſalem. Le Commandeur a haute, moyenne & baſſe-Juſtice, deux maiſons de plaiſance, l'une, rue des Bourguignons, fauxbourg Saint-Marcel, nommée l'*Hôtel-Zone*; & l'autre, ſur le grand-chemin du Bourg-la-Reine, nommée la maiſon de la *Tombe-Iſoire*; pluſieurs rentes & cenſives dans Paris, & pluſieurs Fermes & Domaines à la campagne. Le tout rapporte au Commandeur environ 12000 liv. de rente, charges payées.

L'Egliſe eſt deſſervie par un Chapelain de l'Ordre de Malthe, laquelle ſert de Paroiſſe pour tous ceux qui demeurent dans l'enclos, dont le nombre eſt aſſez grand.

On voit dans le chœur le tombeau de *Jacques de Souvré*, pourvu de cette Commanderie, & enſuite Grand-Prieur de France, le même qui a fait bâtir la nouvelle maiſon du Temple. Long-temps avant ſa mort, il fit conſtruire ce monument, eſpérant d'y être enterré; mais comme les choſes changèrent, ſon cœur ſeul y repoſe. Ce tombeau eſt de l'invention de *François Anguier* l'aîné, & cet habile Maître en a exécuté lui-même toutes les ſculptures. Elles ſont d'une manière grande & fière, prononcées ſavamment, & tout-à-fait dans le goût du fameux *Michel-Ange*; la compoſition d'Architecture tient auſſi beaucoup de ſa façon de penſer. On voit au milieu un ſarcophage de marbre noir, ſur lequel eſt repréſenté à demi-couché celui pour lequel ce monument a été érigé. Il eſt à moitié nud, ſa tête eſt d'un grand caractère; auprès de lui, eſt un Génie en pleurs, qui lui aide à ſe ſoutenir; & la cuiraſſe dont il ſe trouve dépouillé, eſt à ſes pieds. Ce grouppe de figures, qui eſt de marbre blanc, eſt placé ſous un fronton briſé, ſupporté de chaque côté par deux thermes, ou, pour ſe ſervir des expreſſions de d'*Aviler*, par deux eſpèces de colonnes hermétiques, dont le fuſt eſt en gaine ronde & cannelé: elles ſont d'un très-beau marbre, & les deux corps où elles ſont nichées, de même que l'entablement & le fronton, ſont de brêche antique. Tout cet

ouvrage mérite une attention particulière : *Anguier* n'a preſque rien fait de plus beau.

On a inhumé auſſi dans cette Egliſe, *Jacques de Bethun*, dernier Archevêque de Glaſcow en Ecoſſe, qui fut Ambaſſadeur en France pendant 42 ans, & fit des biens conſidérables au Collège des Ecoſſois. *Voy. tom. II, pag. 471.*

JEAN-EN-GREVE. (*Saint*) *Quart. de la Grêve, rue du Martroi.* C'étoit originairement une Chapelle, où il fut permis au Clergé de Saint-Gervais de donner le baptême. Comme les habitans du territoire de Saint-Gervais ſe multiplièrent, à l'occaſion de la nouvelle clôture de Philippe-Auguſte, on crut devoir ériger une ſeconde Paroiſſe, & lui attribuer une partie du territoire qu'avoit Saint-Gervais ; on jetta donc les yeux ſur la Chapelle de Saint-Jean, du conſentement de l'Abbé du Bec & du Prieur de Meulent, qui ſe réſervèrent la préſentation à la Cure qui y ſeroit établie, de même qu'ils avoient déjà celle de la Cure de Saint-Gervais. L'acte de l'érection eſt du mois de janvier 1212. Elle fut faite par Pierre de Nemours, Evêque de Paris. Ainſi, il eſt conſtant que St-Jean eſt un démembrement de la Paroiſſe de Saint-Gervais. En conſéquence, Pierre de Nemours voulut que le nouveau Curé ſupportât une partie des redevances auxquelles le Curé de Saint-Gervais étoit tenu envers le Chapitre de Notre-Dame, au jour même de Saint-Gervais, & autres charges ; & qu'il fût tenu de venir en proceſſion le jour des Morts au cimetière de Saint-Gervais. Ce fut vers ce temps-là que le nouveau Curé fut mis au nombre des *Prêtres Cardinaux*, qui devoient accompagner l'Evêque célébrant la Meſſe aux grandes Fêtes.

L'Egliſe de St-Jean devint en 1290, dépoſitaire de l'Hoſtie miraculeuſe *, profanée par un Juif de la rue des Jardins, dite depuis des Billettes, de même que 16 ans auparavant celle

* Elle eſt enchâſſée dans un petit ſoleil qui eſt au bas du grand. Ce ſoleil qui eſt de vermeil, eſt d'un travail exquis & d'un grand prix. Le miracle opéré à l'occaſion de cette Sainte Hoſtie, eſt repréſenté en pluſieurs endroits de cette Egliſe. On le voit avec toutes ſes circonſtances, ſur les vitraux qui ſont auprès du Maître-autel, du côté de l'Epître. On le voit auſſi dans la grande œuvre, & dans la petite œuvre du Saint Sacrement, en dehors & au chevet de l'Egliſe. *Piganiol, Deſcrip. de Paris, tom. IV, p. 110.*

de Saint-Gervais l'avoit été d'une autre Sainte Hoſtie profanée par un voleur. *Voy. Tom. II, pag. 62.* Ce miracle & le concours prodigieux des Fidèles qui ſe rendoient dans cette Egliſe, mirent dans la néceſſité de l'augmenter, & d'y renfermer, à cet effet, le Preſbytère & quelques maiſons voiſines; c'eſt ce qui eſt conſtaté par les Lettres de Charles-le-Bel, du mois de juin 1326. On a fait encore de nouveaux bâtimens depuis, & l'on a conſtruit ſur une partie du cimetière, une Chapelle de la Communion, qui a été achevée en 1735. Avant que ce terrein fût deſtiné à la ſépulture des Paroiſſiens de Saint-Jean, on le nommoit la *Place au bon Homme*: il portoit ce nom en 1322.

Dans les Proceſſions publiques, le Clergé de cette Paroiſſe eſt accompagné des Religieux de Saint-Benoît, dits les Blancs-Manteaux, des Carmes-Billettes, des Capucins, qui ont remplacé les Haudriettes; & des Enfans du Saint-Eſprit. On appelle ces quatre Communautés, les *Fillettes de Saint-Jean. Voy. Regiſt. de la Ville, Fo. III & 203.*

L'Egliſe bâtie par Lettres-patentes de Charles IV, eſt celle que l'on voit aujourd'hui. Le grand portail eſt entièrement maſqué par l'Hôtel-de-Ville. C'eſt un édifice gothique. La voûte qui porte l'orgue, eſt d'une coupe très-ſavante: elle eſt toute en l'air ſur une eſpèce d'arrière-vouſſure, de quatre toiſes de long, dont *Paſquier de l'Iſle* fut l'Architecte; & *Nicolas Dailly*, l'Appareilleur. L'orgue eſt un des meilleurs de Paris.

Cette Egliſe eſt la ſépulture d'*Alain Veau*, célèbre Financier ſous les Rois François I, Henri II, François II & Charles IX; celle de *Jacques Guillemeau*, un des grands Chirurgiens de ſon temps, Elève d'*Ambroiſe Paré*; celle de *Claude le Tonnelier de Breteuil*, Conſeiller d'Etat; de MM. *de Thumeri de Boiſſiſe*; de *Jean-Pierre Camus*, Evêque de Bellay; de *Louis de Harlay de Beaumont*, & de ſon épouſe; de *Claude de Lorraine*, Chevalier de Malthe, Général des galères de la Religion, Abbé du Bec, & connu ſous le nom de *Chevalier d'Aumale*; de *Simon Vouet*, Peintre célèbre, le Maître de *le Sueur* & de *le Brun*; de *Michel-Antoine Baudran*, fameux Géographe, &c.

Nous ne pouvons mieux finir cet article, qu'en remarquant que le fameux *Jean Gerſon*, Chancelier de l'Univerſité, a été Curé de Saint-Jean-en-Grève. Il eſt inhumé à Lyon dans l'Egliſe de Saint-Laurent, avec épitaphe. Ce ſavant homme, la lumière de ſon ſiècle, s'étoit retiré dans cette

Ville, où il exerçoit, par humilité, la fonction de Maître d'Ecole. Il mourut en 1429.

JEAN-LE-ROND. (*Saint*) Cette Egliſe étoit la Paroiſſe du cloître de Notre-Dame. Elle fut démolie en 1748. Les Fonts-baptiſmaux, les fondations & le Service divin furent transférés à Saint-Denis-du-Pas, qui depuis ce temps s'appelle *Saint-Denis & Saint-Jean-Baptiſte*. Outre les deux Chanoines qui rempliſſoient les fonctions curiales, on y avoit ſucceſſivement ajouté trois autres Chanoines-Diacres, & trois ſous-Diacres, en conſéquence d'une Délibération du Chapitre de 1282, par laquelle il avoit ordonné la diviſion des Prébendes de Saint-Denis & de Saint-Jean-le-Rond, & qui fut renouvellée en 1296; ce qui prouve qu'alors il y avoit quatre Prébendes à Saint-Jean. On a employé une partie de la démolition, à former le corps de bâtiment qui forme l'entrée du cloître, & qui occupe toute la largeur de la rue, c'eſt-à-dire, 6 à 7 toiſes. On y a formé trois portes, dont on n'a ouvert que celle du milieu. Ce morceau eſt de feu Bosfrand, le même qui a donné le deſſin du bâtiment des Enfans-Trouvés. *Gilles Ménage*, connu par ſa vaſte érudition; & *Jean-Baptiſte Duhamel*, célèbre par ſes ouvrages de Philoſophie, de Mathématique & de Théologie, y ont été inhumés; le premier, le 23 juillet 1692; & le ſecond, le 7 août 1706.

JESUITES. (*les ſoi-diſant*) Les Pères de cette Société ont demeuré en divers endroits de la Ville, avant que d'y avoir aucun établiſſement fixe. On peut regarder le Collège de Sainte-Barbe, comme la première maiſon qu'ils aient occupée; & c'eſt en effet dans ce Collège où ſe forma cette Compagnie. S. Ignace y a étudié. *Voy. Tom. II, pag. 469*. En 1540, ils logèrent au Collège des Tréſoriers, & ils diſoient la Meſſe dans la Chapelle extérieure des PP. Chartreux, ou dans la Chapelle de Notre-Dame-des-Champs, aujourd'hui l'Egliſe des Carmelites du Fauxbourg Saint-Jacques. En 1542, ils paſsèrent du Collège des Tréſoriers, au Collège des Lombards, rue des Carmes, & le quittèrent en 1550, pour aller s'établir dans l'Hôtel de Clermont, rue de la Harpe, près du Collège de Juſtice. Cet Hôtel leur avoit été donné avec une grande ſomme d'argent, par Guillaume Duprat, Evêque de Clermont, & ils faiſoient leurs fonctions dans une Chapelle de l'Egliſe des Religieux de l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés. M. *Jaillot* n'eſt pas de ce ſentiment, qui

eſt celui de *G. Brice*. Le premier place l'époque de leur établiſſement à l'an 1562.

En 1564, ils achetèrent l'Hôtel de Langres dans la rue Saint-Jacques, où ils ouvrirent leurs claſſes, & donnèrent à leur maiſon le nom de *Collège de Clermont de la Société de Jeſus*. En 1594, ils furent chaſſés du Royaume, par Arrêt du Parlement, au ſujet de l'attentat de *Jean Chatel*, ſur la perſonne du Roi Henri IV, qui les rappella en 1603, & Louis XIII leur permit de r'ouvrir leurs claſſes. En 1641, le Cardinal de Richelieu, Abbé de Marmontier, leur donna le Collège de même nom. En 1682, le Roi leur accorda le Collège du Mans, qui étoit dans le voiſinage, & la grace de prendre la qualité de leur Fondateur, & de permettre que le Collège s'appellât LE COLLEGE DE LOUIS-LE-GRAND.

En 1610, *Madeleine Luillier*, veuve de *Claude le Roux*, ſieur *de Sainte-Beuve*, leur donna l'Hôtel de Mezières, rue du Pot-de-fer, près de Saint-Sulpice, pour en faire leur Noviciat. L'Egliſe eſt une des plus régulières de Paris pour l'architecture. Frère *Martel Ange*, Jéſuite de la Ville de Lyon, a tout l'honneur de cet ouvrage. *Voy.* NOVICIAT DES JESUITES.

En 1588, le Cardinal de Bourbon, oncle du Roi Henri IV, fut le premier qui établit leur Maiſon profeſſe, rue Saint-Antoine, ſur l'emplacement de l'Hôtel Damville, dont cette Eminence leur fit préſent. Juſqu'au règne de Louis XIII, ils n'avoient encore qu'une maiſon étroite & incommode; mais ce Monarque leur procura pluſieurs avantages, & fit beaucoup de dépenſe en leur conſidération. *Voy.* MAISON PROFESSE.

Perſonne n'ignore quel a été le ſort des Jéſuites: le nouvel Editeur de M. Piganiol a inſéré, à la fin de ſon huitième Tome, une *Addition importante contenant l'hiſtoire abrégée de l'extinction de la Société des Jéſuites dans le Royaume de France*, à laquelle on peut avoir recours. De toutes les Sociétés Religieuſes, celle des Jéſuites eſt peut-être celle qui a le plus fixé l'attention de tous les peuples; c'eſt à ceux qui ſe chargeront d'écrire notre Hiſtoire, qu'eſt réſervé le droit d'apprendre à la poſtérité les obſtacles preſque inſurmontables qu'elle eut à vaincre, pour former un établiſſement dans cette Capitale. Ceux qui dans la ſuite liront nos Annales, verront, avec étonnement, les contradictions qu'elle eſſuya dans ſa naiſſance, la foibleſſe de ſes commencemens, la

rapidité de ſes progrès, l'étendue de ſon pouvoir, & l'éclat de ſa chûte.

JOIGNY. Election de la Généralité de France, placée au ſud-ſud-eſt de Paris, entre celles de Nemours, de Soiſſons, de Saint-Florentin & la Généralité d'Orléans: on lui donne ſeize lieues de long, ſur huit de large. Elle eſt arroſée par l'Yonne, le Serain, l'Ouane, la Tholon & l'Armançon.

Joigny, chef-lieu de cette Election, eſt ſituée ſur l'Yonne, à 32 lieues de Paris, au 21e. deg. 3 m. 6 ſ. de longitude; & au 47e. deg. 58 m. de latitude ſeptentrionale. Il y a une Prévôté, un Bailliage & un Grenier à ſel.

On attribue la fondation de cette Ville, à *Flavius Jovinus*, Général de la Cavalerie Romaine, dont on voit le tombeau dans l'Egliſe de Saint-Nicaiſe à Rheims. Le nom Latin de cette Ville, *Joviniacum*, & le ſéjour que *Jovin* a fait dans ce pays-là, peuvent donner quelque vraiſemblance à cette conjecture. Cependant, ſa poſition qui le met à une diſtance égale de Sens & d'Auxerre, paroît aſſurer l'opinion de ceux qui veulent qu'elle ſoit le *Bandritum* des tables de *Peutinger*. Elle a le titre de premier Comté de Champagne; ſes armes ſont d'argent à la face de gueules. On a des Lettres de Charles VI, qui qualifient le Comte de Joigny, du titre de *Doyen des Pairs de Champagne & de France*. Les Comtes de Joinville ſortent des premiers.

Le Château de Joigny fut bâti par le Cardinal de Gondy: il y a un pavillon qui eſt dans le goût de ceux du Louvre.

On loge ordinairement des Troupes dans cette Ville, & ſur-tout de la Cavalerie ou des Dragons: on y en met deux Compagnies. Il manquoit pour les loger, un corps de cazernes: on vient d'en conſtruire un très-beau, & on a planté devant de belles allées d'arbres qui lui ſervent d'avenues, & à la Ville des promenades. On a encore pratiqué des promenades fort agréables dans le fauxbourg du Pont; c'eſt ce que l'on nomme *la Butte*. Celles qui ſont ſur le quai, que l'on vient de conſtruire, s'étendent depuis la porte de Paris, juſqu'à la porte de Saint-Florentin, & occupent toute la longueur de la Ville.

Il y a ſix portes dans Joigny & deux Fauxbourgs. Deux de ſes portes ont reçu le nom de portes de Paris; mais l'ancienne ne conduit plus ſur cette route. Les autres ſont ouvertes du côté de la Bourgogne, de la Champagne, de Saint-Florentin, ou vers la Forêt.

La voûte de l'Egliſe de Saint-Jean eſt regardée comme un chef-d'œuvre d'architecture ; les connoiſſeurs la trouvent d'une hardieſſe qui étonne. Cet édifice eſt ſitué ſur la pente d'un côteau, & formé par des murailles fort épaiſſes, qui ſont auprès de groſſes tours fort bien bâties. Les autres Paroiſſes de la Ville n'ont rien de remarquable; l'une a pour Patron, S. André ; l'autre, S. Thibaud.

L'Hôtel-Dieu eſt gouverné par des Sœurs. Il a pour Adminiſtrateurs les principaux Officiers de la Ville, le Maire, le Bailli, le Prévôt & un Curé.

L'Hôpital a pour Fondatrice la Comteſſe *Jeanne de Valois*, qui étoit Dame de Joigny : il fut moins deſtiné aux beſoins des pauvres du lieu, qu'au ſoulagement des voyageurs.

Le Couvent des Capucins eſt ſur la route de Sens, au-delà de l'enceinte de la Ville : il n'y a ordinairement que 7 à 8 Religieux. Le Cardinal de Gondi ſe plaiſoit dans ce Couvent. Il lui a fait beaucoup de bien, & lui a donné ſa Bibliothèque, qui eſt fort propre.

La Prévôté a 27 Juſtices, qui en relèvent : elle reſſortit directement du Préſidial de Montargis : on y porte les cauſes des habitans, tant au civil qu'au criminel.

L'Hôtel-de-Ville eſt un petit édifice, mais fort propre & bâti avec goût : la Ville l'a fait conſtruire en 1727.

Joigny avoit autrefois une Communauté de l'Ordre de Saint-Benoît ; mais la maiſon ayant été détruite dans le tems des guerres civiles, & les biens pillés, les Religieux ſe diſperſèrent. Il n'en reſte plus aujourd'hui que deux Manſes, celle du Prieur & celle du Sacriſtain. Les Titulaires étoient, il y a quelque-tems, de deux Congrégations différentes, l'une de Saint-Maur, l'autre de Cluni. Le revenu de ces deux bénéfices conſiſte en fruits décimaux, & ſur-tout en vins : il y a de grands bâtimens & peu de domaine.

On raconte que les Anglois étant ſur le point d'eſcalader cette Ville, un enfant de chœur chanta un *Alleluia*, comme par inſpiration divine, & reçut en même-temps un coup dans la gorge : on courut aux armes, & une partie des habitans ſe ſauva par la réſiſtance ou par la fuite : on conſerve dans la Chapelle du Prieuré, un tableau, qui repréſente ce fait prétendu, & que la tradition du pays a adopté, de quelque valeur qu'il ſoit.

Joigny eſt ſur une colline en forme d'amphithéâtre : comme elle eſt dominée par de hautes montagnes, les eaux des pluies y cauſent quelquefois de grands ravages, lorſqu'elles prennent

prennent leur écoulement de ce côté-là. Il y a quelques années qu'elles renversèrent des maiſons, remplirent des caves, traînèrent, dans la partie baſſe, des bois & des meubles, & enlevèrent toute la terre des vignes; ce qui cauſa aux habitans une perte conſidérable. Les chemins & les champs furent remplis de ces terres, à la hauteur de quatre pieds : il en entra beaucoup dans la rivière d'Yonne, dont les eaux en conſervèrent la couleur pendant pluſieurs jours.

La *Forêt d'Othes* eſt au nord de Joigny : elle commence auprès de ſes murs, & s'étend enſuite le long du terrein de ſon Election, & dans celle de Sens. *Voy.* BUSSI-EN-OTHES.

Armeau eſt ſur l'Yonne, à trois lieues de Joigny. Charles IV venant de viſiter les Provinces méridionales de la France, fut obligé de s'arrêter dans ce Village & d'y paſſer la nuit.

Fleury, *Fleurianum*, à 4 lieues de Joigny, a appartenu à *Guy de Melle*, Evêque d'Auxerre. Ce Prélat donna ce Village aux Chanoines de ſon Egliſe, pour augmenter leur rétribution de ſix deniers à chaque Office.

Bonnard, & ſelon quelques-uns, *Bonnay*, tire ſon nom des mots Latins *bonus Hortus*. Le terrein de ce Village eſt effectivement bon pour les légumes & pour le bled.

Cheny, *Caniacum*, & *Branche*, à 2 lieues de Joigny, ont un terrein gras, & qui produit beaucoup de bled. La Cure de Branche rapporte plus de 1500 liv. Elle eſt à la nomination de l'Abbé de Saint-Jean de Sens ; c'eſt un Chanoine Régulier de Sainte-Geneviève, qui en eſt à la fois Seigneur & Prieur-Curé.

Les terres des environs de *Brion* ſont légères & peu propres à porter du froment.

Champignelle a donné le nom à une branche de la maiſon de Courtenay.

Brinnon-l'Archevêque eſt une petite Ville ſur l'Armançon, à quatre lieues de Joigny.

La *Ferté-Louptière* a environ 180 feux ; elle eſt ſur un ruiſſeau qui va enſuite ſe perdre dans l'Yonne.

Le terrein de cette Election produit du bled & des vins fort eſtimés : on en recueille une grande quantité dans les environs de Joigny. Les vins de la côte Saint-Jacques, au bas de laquelle les Capucins ſont ſitués, ont beaucoup de réputation.

JOSEPH, (*Saint*) eſt une Chapelle ſituée dans la rue Montmartre. Quelques Hiſtoriens la qualifient de Succurſale de Saint-Euſtache. Il eſt certain que cette Paroiſſe avoit un cimetière dans la rue du Bouloi, dont le terrein, qui avoit 293 toiſes, fut donné à M. le Chancelier *Séguier*, en échange de celui qu'occupe la Chapelle de Saint-Joſeph qui lui appartenoit. Elle fut conſtruite en 1640, aux frais de ce Magiſtrat, qui en poſa la première pierre. Dès-lors, ce terrein devint le cimetière de Saint-Euſtache, à la place de l'ancien. C'eſt-là que *Molière*, le Térence de ſon ſiècle, & *la Fontaine*, ont eu leur ſépulture; le premier, le 17 février 1673; & le ſecond, 22 ans après ſon ami.

JOSSE, (*Saint*) *rue Aubri-Boucher, quartier Saint-Jacques de la Boucherie.* C'étoit originairement une Chapelle, qui étoit de la Paroiſſe de Saint-Laurent; mais Philippe-Auguſte ayant fait faire une nouvelle enceinte, les Paroiſſiens repréſentèrent la néceſſité d'ériger cette Chapelle en Succurſale ou en Paroiſſe; & en 1260, elle fut déclarée Paroiſſiale, du conſentement du Prieur de Saint-Martin-des-Champs & du Curé de Saint-Laurent; & il fut convenu que ledit Curé ſeroit le maître de la deſſervir, ſi bon lui ſembloit, à la charge d'y célébrer l'Office divin; & qu'en cas de décès, ou de déſiſtement de ſa part, le Curé de Saint-Joſſe ſeroit préſenté par le Prieur de Saint-Martin-des-Champs, comme Patron, & auroit pour Paroiſſiens tous ceux qui dans la nouvelle enceinte, étoient auparavant de la Paroiſſe de Saint-Laurent, &c. Il ne faut donc pas s'étonner ni de la petite étendue de cette Paroiſſe, ni de ce que les maiſons les plus proches de l'Egliſe n'en dépendent pas.

L'Egliſe d'aujourd'hui fut commencée en 1679, ſur les deſſins de *Gabriel le Duc*, qui éleva le portail juſqu'à la première corniche; mais on ne les ſuivit point pour le reſte du bâtiment, qu'on a fait moins long & moins haut que cet habile Architecte ne l'avoit projetté. On voit dans cette Egliſe un S. Sébaſtien, peint par *Martin Freminet*, lequel eſt fort eſtimé des Connoiſſeurs. La Cure eſt deſſervie par un Eccléſiaſtique de la Congrégation des Eudiſtes. *Voy.* EUDISTES.

JOSSIGNY. Ce Village, qui étoit connu au moins dès le Xe. ſiècle, eſt éloigné de Paris d'environ ſept lieues du côté de l'orient, & à la diſtance d'une lieue & demie de

Lagny. Il eſt environné de Chanteloup, Sarris, Villeneuve-Saint-Denis, Ferrières, des deux Bucy & de Conches. C'eſt un pays de plaine en plus grande partie, cultivé en grains. On y voit quelques boſquets, mais point de vignes.

L'Egliſe eſt ſous l'invocation de Sainte Genevieve. La nomination de la Cure appartient à l'Abbaye de Sainte-Genevieve de Paris, de tems immémorial. On voit une fontaine du nom de cette Sainte, en allant vers Bucy, & de laquelle on boit par dévotion.

Les Ecarts de cette Paroiſſe ne conſiſtent qu'en quelques Maiſons de plaiſance & quelques Fermes.

JOUI-EN-JOSAS, *Joiacum*, *Joviacum*, eſt de l'Archidiaconé de Joſas, *Archidiaconatûs Joviacenſis*, ou *Joiacenſis*. Ce Village eſt à trois lieues de Paris, vers le couchant du ſolſtice d'hiver, & à environ une lieue de Verſailles. Il eſt ſitué dans un vallon arroſé par la petite rivière de Bièvre. Le territoire y eſt fort diverſifié, quant à l'agriculture. Il y a labourages, prairies & quelques vignes.

L'Egliſe qui paroît être du commencement du XVIe. ſiècle, eſt ſous le titre de Saint-Martin. L'édifice eſt couronné par une aſſez haute flêche d'ardoiſe. On y apperçoit encore Saint Chriſtophe, peint à freſque, à l'entrée dans l'aile, ſuivant l'uſage de placer ainſi les images de ce Saint, à portée de la vue de chacun, ſur ce principe de confiance : *Chriſtophorum videas, poſteà tutus eas.*

La Cure eſt à la collation pure & ſimple de l'Evêque de Paris.

Le Château eſt magnifique ; il eſt conſtruit à l'Italienne, mais ſans vue, parce qu'il eſt enfoncé entre des côteaux qui l'environnent. Le parc eſt d'environ 400 arpens. On remarquera dans une futaie, une fontaine, d'après les deſſins de M. *Blondel* : elle eſt rocaillée & ſurmontée d'un baldaquin, qui eſt au niveau d'une allée du parc. Le deſſin de cette fontaine eſt admirée des Connoiſſeurs : il eſt, en effet, des plus élégans. L'Orangerie eſt en face d'un étang, & eſt des plus belles & des mieux remplies. Ce Château a appartenu à M. *Rouillé*, Miniſtre & Sécrétaire d'Etat. Après ſa mort, il a paſſé à Madame la Marquiſe *de Beuvron*, ſa fille.

JOUI-LE-MOUTIER. Village ſitué à ſept lieues de Paris, au-delà de la rivière d'Oiſe. Cette Paroiſſe ne doit paſſer que pour un démembrement de celle d'Andrezy, mais dont l'antiquité eſt inconnue. On ignore en quel temps elle fut

érigée. On ſait ſeulement que les Chanoines de Notre-Dame de Paris étoient en poſſeſſion du droit de nommer à cette Cure vers l'an 1200, & qu'il fallut obtenir leur conſentement, pour démembrer le Village appellé Lieux de cette Paroiſſe de Joui, devenu trop conſidérable.

L'Egliſe eſt ſous l'invocation de la Sainte Vierge, & de S. Loup, Evêque de Sens, que l'on appelle S. Leu. Elle a dans ſa longueur, ce qui lui manque en largeur, & l'on peut dire qu'elle eſt belle pour une Egliſe de campagne.

Tout le territoire de cette Paroiſſe eſt en vignes, terres & prés. Il eſt du Bailliage & de la Coutume de Senlis. Le Chapitre de Notre-Dame de Paris en eſt Seigneur.

JOURNAUX de la Chambre des Comptes, de l'Election de Paris, du Châtelet & du Parlement, &c.

JOURNAL DE LA CHAMBRE DES COMPTES. La *Chambre des Comptes* vaque les jeudis & ſamedis, & les veilles de Fêtes, de relevée.

En *janvier*, le 5, veille des Rois; le 13, jour de Saint Hilaire; & le 28, jour de la mort du Saint Empereur Charlemagne: ce jour eſt la Fête des Clercs de la Chambre.

En *février*, depuis le Jeudi-Gras, juſqu'au mercredi des Cendres incluſivement, & le jeudi de la mi-Carême.

En *mars*, le 22, la Chambre aſſiſte en robes de Cour à la Meſſe, qui ſe célèbre aux grands Auguſtins, pour la réduction de Paris, ſous l'obéiſſance d'Henri IV, arrivée l'an 1594.

Le *ſamedi* de la Paſſion, la Chambre aſſiſte à la Meſſe, qui ſe célèbre à la Sainte Chapelle, enſuite aux Vêpres, & à l'Adoration de la vraie Croix.

La Chambre vaque depuis le Mardi-Saint de relevée, juſqu'au lendemain de Quaſimodo.

En *avril*, le 25, jour de S. Marc. En *mai*, le 2, jour de S. Gratien de Tours: le 9, S. Nicolas.

En *juin*, le 11, jour de S. Barnabé, & un jour de choix pour le Landit. Le ſamedi de la Pentecôte, juſqu'au lendemain de la Trinité.

En *juillet*, le 22, jour de la Madeleine; & le 28, jour de Sainte Anne.

En *août*, le 14, veille de l'Aſſomption. Le lendemain, Fête de l'Aſſomption, la Chambre aſſiſte en robes de céré-

monie, à la Proceſſion ſolemnelle, qui ſe fait après Vêpres à Notre-Dame, pour le vœu de Louis XIII.

En *ſeptembre*, le 14, jour de l'Exaltation de Sainte-Croix.

La Chambre prend encore ſes vacances le 21, jour de S. Matthieu, juſqu'au lendemain de S. Denis, 10 octobre.

En *octobre*, le 18, Fête de S. Luc; & le 31, veille de la Touſſaint.

En *novembre*, le 25, jour de Sainte Catherine.

En *décembre*, le 6, jour de S. Nicolas; & le 24, veille de Noël.

Quand les Fêtes de la Chambre arrivent un Dimanche, on les remet au lendemain.

JOURNAL DE L'ELECTION DE PARIS. MM. les Officiers de l'Election vaquent en *janvier*, le 13, Fête de S. Hilaire; & le 28, Fête de S. Charlemagne.

En *février*, le lundi, jeudi & mardi-Gras, & le jour des Cendres. Meſſieurs prennent un jour plaidoyable dans ce mois, pour aller tenir l'Audience à la Foire Saint Germain.

En *mars*, le jeudi de la mi-Carême; & le 22, pour la Proceſſion de la réduction de Paris, que l'on remet, ainſi que le Parlement, lorſqu'elle ſe rencontre dans la quinzaine de Pâques.

En *avril*, le Jeudi-Saint, juſqu'au ſamedi de Quaſimodo; & le 25, Fête de S. Marc.

En *mai*, le 2, Fête de la tranſlation de S. Gatien de Tours. Le 9, Fête de la tranſlation de S. Nicolas; & la veille de la Pentecôte, juſqu'au ſamedi ſuivant.

En *juin*, le 11, Fête de S. Barnabé.

Meſſieurs prennent un jour plaidoyable dans le cours de ce mois, pour le Landit, & vont tenir leur aſſiſe à Saint-Denis en France.

En *juillet*, le 22, jour de la Madeleine.

En *août*, le 14, veille de l'Aſſomption; & le 16, Fête de S. Roch.

Meſſieurs prennent un jour plaidoyable dans le cours de ce mois, pour aller tenir l'Audience à la Foire Saint-Laurent.

A *moiſſon ouverte*, les vacations commencent trois jours de la ſemaine; ſavoir, le lundi, mardi & mercredi, juſqu'au dernier jour d'*août*.

En *ſeptembre*, le 14, Fête de l'Exaltation de Sainte-Croix.

Les *vendanges ouvertes*, & publiées à l'Audience, les vacations commencent les mêmes jours qu'aux mois de juillet & août.

En *octobre*, la veille de la Touſſaint. Elles continuent tout le mois d'octobre, & ne finiſſent qu'après la S. Martin.

En *novembre*, le 25, Fête de Sainte Catherine.

En *décembre*, le 6, Fête de S. Nicolas & la veille de Noël.

JOURNAL DU CHATELET. La *Prévôté & Vicomté* de Paris, connue ſous le nom de *Châtelet*, qui eſt le lieu où cette Juriſdiction tient ſes Séances, renferme pluſieurs Sièges de Juſtice, où l'on plaide ordinairement en première inſtance, à l'exception du lundi, comme on l'a dit à l'article CHATELET. (*Grand*) *Voy. cet Article.*

Meſſieurs du Parlement viennent tenir leur Séance au Châtelet pour les priſonniers, cinq fois l'année; ſavoir, le mardi de la Semaine Sainte, le vendredi de devant la Pentecôte, la veille de Notre-Dame d'août, la veille de S. Simon S. Jude, & le lendemain de Quaſimodo. Les jours ſuivans, on recommence les plaidoieries.

Les vacations du Châtelet commencent le lundi d'après la Nativité de la Vierge de *ſeptembre*; mais quand cette Fête arrive le lundi, elles commencent le mardi lendemain de la Fête.

On plaide pendant la première quinzaine, le mercredi & le ſamedi, des cauſes proviſoires & ſommaires; on fait les baux judiciaires & adjudications par décret; on prononce les Sentences ſur production, & on juge les défauts, faute de comparoir; & le reſte des vacations, on ne plaide que le vendredi & le ſamedi.

Les Audiences de la Chambre Civile tiennent aux jours ordinaires; & l'Audience criminelle, les jours que tient la grande Audience.

Les Dimanches & Fêtes ſolemnelles, au diocèſe de Paris, & les jours de vacations, qui ſont communes à tous les Tribunaux, & particulièrement au Parlement, l'on n'entre point au Châtelet.

En *janvier*, le 13, S. Hilaire; le 22, S. Vincent; le 28, S. Charlemagne.

En *février*, mars & avril, le jeudi, le mardi-Gras, le mercredi des Cendres, le jeudi de la mi-Carême; & un jour pour la Foire Saint-Germain, au choix de M. le Lieutenant-Civil.

Le 22 *mars*, la réduction de Paris. La quinzaine de Pâques, excepté le mardi & le mercredi de la Semaine-Sainte, & le ſamedi, veille de Quaſimodo; le lendemain de Quaſimodo, on fait les ſermens au Châtelet; lorſque l'Annonciation eſt remiſe au lendemain de Quaſimodo, on fait les ſermens le mardi.

Le 2 *mai*, S. Gatien; le 9, la tranſlation S. Nicolas; & le lendemain, auquel jour ſe dit un Service pour les Trépaſſés. Le 19, S. Yves.

La veille de la Pentecôte & le mercredi ſuivant.

En *juin*, un jour pour la Foire du Landit, au choix de M. le Lieutenant-Civil.

En *juillet*, le 31, Fête de S. Germain-l'Auxerrois.

En *octobre*, le premier, S. Remi; le lundi qui précède la Fête de S. Simon S. Jude, on entre au Châtelet, & on y fait les ſermens accoutumés; mais quand cette Fête arrive le mardi, on rentre le lundi 20. L'on ne plaide point la veille de la Touſſaint, ni la ſurveille, lorſqu'elle arrive le lundi.

En *décembre*, le 6, S. Nicolas, & la veille de Noël, & la ſurveille, lorſqu'elle arrive le lundi.

Meſſieurs du Parlement viennent tenir leurs Séances pour les priſonniers, cinq fois l'année, le mardi de la Semaine-Sainte, la ſurveille de la Pentecôte, la veille de la Notre-Dame d'août, la veille de la S. Simon S. Jude & la ſurveille de Noël; mais lorſque Noël arrive un lundi ou un mardi, c'eſt le vendredi ou ſamedi qui précède.

Les *Bailliages, Prévôtés & Châtellenies-Royales*, qui reſſortiſſent du Châtelet, ſont: Montlhery, Montlignon, Saint-Germain-en-Laye, Corbeil, Gournay, Torcy, Brie-Comte-Robert, Poiſſy, Triel, Levis, Chaillot, fauxbourg de la Conférence.

JOURNAL DU PARLEMENT. La rentrée du Parlement ſe fait annuellement le lendemain de la S. Martin, 12 novembre, auquel jour MM. les Préſidens en robes rouges & fourrures, tenant leur mortier, qui eſt un grand bonnet rond de velours noir, bordé de galons d'or; MM. les Conſeillers en robes-rouges & chaperons fourrés, & MM. les Gens du Roi, vêtus de même que MM. les Conſeillers, après avoir aſſiſté à la Meſſe ſolemnelle du Saint-Eſprit, qui ſe dit ordinairement dans la Grand'Salle du Palais, reçoivent les ſermens des Avocats & des Procureurs.

L'ouverture des grandes Audiences ſe fait en la Grand'-

Chambre, le premier lundi d'après la ſemaine franche de la S. Martin, par un diſcours que M. le premier Préſident & un de Meſſieurs les Avocats-généraux font aux Avocats & Procureurs, après leſquels on appelle les cauſes des rôles des Provinces.

Le mercredi ou vendredi ſuivant, ſe font les mercuriales par M. le premier Préſident, & par l'ancien de Meſſieurs les Avocats-généraux, ou par M. le Procureur-général alternativement. Il y a une mercuriale le mercredi ou vendredi d'après Quaſimodo.

Les Audiences de la Grand'Chambre, où Meſſieurs les Préſidens ſont en robes rouges & fourrures, avec leur mortier, commencent depuis la Saint Martin, juſqu'à la Notre-Dame de mars; & en robes rouges ſans fourrures, depuis la Notre-Dame de mars, juſqu'à la mi-août; mais celles de relevée, c'eſt-à-dire, de l'après-midi, ne commencent qu'au premier vendredi d'après les mercuriales; & depuis la Notre-Dame d'août, juſqu'à la fin du Parlement, les Audiences ſe tiennent à huis clos & en robes noires.

M. le premier Préſident fait l'ouverture des Audiences de relevée; elles ſont continuées par M. le ſecond Préſident; & ne ſe cloſent qu'à la Notre-Dame d'août, par M. le premier Préſident, qui aſſiſte & préſide à la dernière de ces Audiences.

Le mardi & le vendredi ſont appellés, *jours ordinaires*; ces jours-là, Meſſieurs entrent le matin & l'après-midi, juſqu'au 14 août; & ce jour, Meſſieurs vont à la Séance des priſonniers, comme aux autres Fêtes annuelles.

Pendant le Carême, la Cour n'ouvre la grande Audience qu'à neuf heures, & la leve à onze; après Pâques, elle ouvre à huit heures, & elle leve l'Audience à dix. De relevée, depuis la S. Martin, juſqu'à la Notre-Dame d'août, elle entre à trois heures, & ſe leve à cinq.

Avant les grandes Audiences, il eſt donné une Audience à huis clos, pour Placets, pour les matières proviſoires, à ſept heures.

Meſſieurs de la Grand'Chambre du Parlement tiennent les grandes Audiences en robes rouges ſur les hauts ſièges, le lundi, mardi & jeudi; & celles de relevée en robes noires, le mardi pour les cauſes de Rôles, & le vendredi pour celles des Placets: on ne laiſſe pas d'appeller le mardi de relevée, des Placets avant le Rôle.

Les Audiences ordinaires de la Grand'Chambre ſe tiennent le mercredi, vendredi & ſamedi; mais avec cette différence, que le mercredi & le ſamedi on plaide de petits Rôles, dans leſquels on ne met que des *Réglemens de Juges*, *les appels des Sentences de Police*, &c. au lieu que le vendredi ce ſont ordinairement des cauſes conſidérables.

Les Audiences de la Tournelle ſont le mercredi pour les cauſes dans leſquelles le miniſtère de Meſſieurs les Gens du Roi eſt néceſſaire; le vendredi, pour les cauſes d'inſtruction, ſans Gens du Roi; & le ſamedi, pour les cauſes du grand Rôle, aux mêmes heures que ſe tiennent les Audiences de la Grand'Chambre.

Meſſieurs les Gens du Roi tiennent tous les matins leurs Audiences au Parquet, où ils jugent les conflits d'entre les Chambres du Parlement, les incompétences, &c. & Meſſieurs les Avocats-généraux prennent communication par les Avocats; & M. le Procureur-général, par ſes Subſtituts, de toutes les affaires dans leſquelles ils doivent donner leurs concluſions.

Le premier Rôle qui ſe plaide, eſt pour la Province de Vermandois; enſuite le Rôle du Bailliage d'Amiens, & celui du Bailliage de Senlis.

Le Rôle de Paris commence après la Chandeleur; il continue tout le Carême, & quelquefois même après Pâques.

On plaide enſuite le Rôle de Champagne & Brie, le Rôle de Poitou, le Rôle de Lyon, de Chartres, & celui d'Angoumois.

Après ces Rôles, il s'en fait un des cauſes qui ſe plaident le lundi, mardi & jeudi matin, depuis la Notre-Dame d'août, juſqu'à la Notre-Dame de ſeptembre, Meſſieurs ſéant les bas ſiéges en robes noires.

Les Audiences de la Tournelle durent pendant tout le cours du Parlement, & pendant la Chambre des vacations.

La Cour vaque depuis le 7 ſeptembre, juſqu'au lendemain de Saint Martin, c'eſt-à-dire, juſqu'au 12 de novembre inclusivement, du moins ſi on excepte la Chambre des Vacations, laquelle eſt principalement établie pour les matières proviſoires, & autres qui demandent célérité. Elle ne dure que depuis le 9 ſeptembre, juſqu'au 27 octobre, veille de Saint Simon Saint Jude; de ſorte que depuis ce jour-là, juſqu'au 12

novembre, tout ceſſe au Palais, & il ne ſe fait aucun Acte de judicature.

Pendant les vacations, on n'entre point en *ſeptembre*, le 14.

En *octobre*, la Chambre vaque le 18, jour de Saint Luc, & un jour, au choix du Préſident de la Chambre des Vacations, pour la foire de Saint-Denis; & pendant les vacances, tous les lundis.

Dans le reſte de l'année, la Cour, outre les Dimanches & Fêtes ſolemnelles, n'entre point encore les jours ſuivans.

En *décembre*, Fête de S. Nicolas, & la veille de Noël.

En *janvier*, le 13, auquel on fait la Fête de S. Hilaire; & le 18, jour de la mort du S. Empereur Charlemagne: l'on entre néanmoins la veille deſdits jours à l'ordinaire, de relevée.

En *mars*, le 22, pour la Proceſſion générale de la réduction de Paris, que l'on remet le vendredi d'après la Quaſimodo, quand le 22 du mois arrive depuis le mardi de la Semaine Sainte, juſqu'au jour de Pâques; l'on entre néanmoins la veille à l'ordinaire.

En *mai*, le 2, Fête de la tranſlation de S. Gatien, premier Evêque de Tours.

En *juin*, un jour de choix pour le Landit, ou Foire Saint-Denis.

En *août*, le 14, on va aux priſonniers; le 16, Fête de S. Roch.

Lorſque le Dimanche ou l'une des Fêtes mobiles arrive un des jours marqués ci-deſſus, la vacation de la Cour eſt remiſe au lendemain, parce que la Cour ne perd point les Fêtes qui lui ſont particulières.

La Cour n'entre point pareillement les jours de lundi-Gras, mardi-Gras & des Cendres; & depuis le Mercredi-Saint, juſqu'au lendemain de Quaſimodo. Elle n'entre point non plus depuis le ſamedi de la Pentecôte, juſqu'au lendemain de la Trinité.

Depuis Pâques juſqu'aux vacations, lorſqu'une Fête arrive le jeudi, l'on plaide le vendredi matin à la Grand'-Chambre.

JOURNAL DE LA COUR DES AIDES. La rentrée de cette Cour ſe fait le lendemain de la S. Martin, 12 novembre, auquel jour, après la Meſſe célébrée à l'ordinaire dans la ſalle de ladite Cour, les trois Chambres s'aſſemblent en la première, les Préſidens en robe de velours & Meſſieurs

les Conſeillers en robes rouges, où l'on fait la lecture des Ordonnances & Réglemens; les Greffiers & Huiſſiers prêtent ſerment, & M. le premier Préſident fait un diſcours, qui eſt ſuivi d'un autre, prononcé par un de Meſſieurs les Gens du Roi.

L'ouverture des grandes Audiences ſe fait à la première Chambre, le premier mercredi d'après la ſemaine franche de la S. Martin.

Les grandes Audiences qui ſe tiennent ſur les hauts ſiéges, ſont celles des appellations, tant du rôle ordinaire que de l'extraordinaire.

Les plaidoyeries du rôle ordinaire ſont les mercredis & vendredis, depuis 9 heures juſqu'à 11, & depuis l'Aſcenſion juſqu'au premier ſeptembre; lorſqu'il y a une Fête le jeudi, l'Audience du vendredi eſt remiſe au ſamedi.

Pour ce qui eſt du rôle extraordinaire, il ſe plaide les mardis de relevée, depuis 3 heures juſqu'à 6, à commencer après la S. Martin juſqu'à la S. Jean: ces Audiences de relevée ſe tiennent par M. le ſecond Préſident, à l'exception de la première & de la dernière, que M. le premier Préſident a droit de tenir.

Les Audiences qui ſe tiennent ſur les bas ſiéges, ſont celles des demandes; la première Chambre tient les Séances les mardis matin, depuis dix heures juſqu'à midi; & les vendredis après midi, depuis trois heures juſqu'à ſix, pour ce qui eſt de la ſeconde & de la troiſième Chambres, elles tiennent les leurs, les mercredis & vendredis matin, depuis onze heures juſqu'à midi.

Depuis le premier ſeptembre juſqu'à la S. Simon, qui eſt le tems des vacations, les trois Chambres n'en compoſent qu'une ſeule, laquelle commence ſes Audiences ſur les bas ſiéges, les mercredis & vendredis matin, depuis dix heures juſqu'à midi.

Quoique les jours ſoient marqués pour les Audiences, cela n'empêche pas que Meſſieurs les Préſidens ne continuent quelquefois les Audiences les autres jours, & même qu'ils n'en accordent d'extraordinaires, lorſqu'ils le jugent à propos.

Les jours qu'il n'y a point d'Audience, on travaille dans les Chambres à juger le matin, les Requêtes & les Procès de rapport, tant civils que criminels; & l'après midi, ceux des grands Commiſſaires. On expédie auſſi des Requêtes avant & après les Audiences, & même on rapporte les procès & affaires qui requièrent célérité.

Les veilles & ſurveilles des cinq Fêtes annuelles, Meſſieurs de la Cour des Aides deſcendent au préau de la Conciergerie du Palais, pour y donner audience de grace aux priſonniers.

Ils aſſiſtent en robes rouges à la Meſſe, qui ſe célèbre aux grands Auguſtins, le 22 mars, pour la réduction de Paris, ſous l'obéiſſance d'Henri IV, comme auſſi à la proceſſion ſolemnelle qui ſe fait à Notre-Dame, le 15 août, pour le vœu de Louis XIII.

Meſſieurs de la Cour des Aides vaquent les mêmes jours que le Parlement. On ne plaide à huis ouvert que juſqu'à la veille de la N. D. de ſeptembre, auquel jour finiſſent les plaidoieries ſur les hauts ſièges.

Outre les jours de vacations du Parlement, Meſſieurs de la Cour des Aides prennent en *février*, un jour pour la Foire Saint-Germain : ils n'entrent point auſſi les lundi & mardi-Gras, mercredi des Cendres, jeudi ni la veille & lendemain de S. Jean-Baptiſte.

En *juin*, un jour de choix pour le Landit.

Ils n'entrent point encore la veille, le jour ni le lendemain de la Madeleine, la veille & le lendemain de S. Jacques & S. Chriſtophe, & encore deux jours après ladite Fête, le lendemain de S. Laurent, 11 août ; la veille & le lendemain de la Nativité de la Vierge, le jour de S. Côme & S. Damien, 27 ſeptembre, juſqu'au 4 octobre incluſivement, dans lequel mois ils prennent un jour de choix pour la Foire S. Denis, & entrent juſqu'à la veille de S. Simon S. Jude.

JOURNAL DE LA COUR DES MONNOIES. Cette Cour eſt ſeule & unique dans le Royaume. Les appels de tous les ſièges des Monnoies s'y relèvent. Son ſervice eſt ordinaire depuis l'Edit du mois de ſeptembre 1771. Ses vacances commencent au 8 ſeptembre. La Chambre des vacations s'ouvre le 9 ſeptembre, elle eſt compoſée d'un Préſident & de ſept Conſeillers ; elle connoît des affaires ſommaires ou proviſoires, & des affaires criminelles : elle finit à la S. Simon S. Jude. La rentrée de la Cour ſe fait le lendemain de la S. Martin, 12 novembre, auquel jour, après la Meſſe célébrée à l'ordinaire dans la Chapelle de la Cour, la Compagnie aſſemblée, ſe fait la lecture des Ordonnances & Réglemens. M. le premier Préſident fait un diſcours, qui eſt ſuivi d'un

autre, prononcé par un de Meſſieurs les Gens du Roi.

Les jours ordinaires d'Audience, ſont le mercredi & le ſamedi, depuis dix heures juſqu'à midi.

Les Audiences qui ſe tiennent ſur les bas ſiéges, ſont celles des demandes des Parties; & ſur les hauts ſiéges, ſont celles des appellations.

Quoique les jours d'Audience ſoient marqués, il y en a d'extraordinaires, lorſqu'il plaît à M. le premier Préſident d'en accorder, & que les affaires le demandent.

Les Officiers de cette Cour ont droit d'aſſiſter à toutes les proceſſions & cérémonies publiques, ainſi que les deux autres Compagnies ſupérieures: ils ſont placés après la Chambre des Comptes. Leurs robes de cérémonie ſont de velours noirs pour les Préſidens, & de ſatin pour les Conſeillers & Gens du Roi.

La Cour vaque en *janvier*, le 5, veille des Rois; le 13, S. Hilaire, & le 28, S. Charlemagne.

En *février*, un jour pour la Foire Saint-Germain; pendant cette Foire, & celles du Landit, de Saint-Laurent & de Saint-Denis, la Cour vaque le mardi & le vendredi après midi, depuis le jeudi-Gras, juſqu'au mercredi des Cendres, & le premier ſamedi de Carême.

En *mars*, le 2, S. Gatien; le 9, tranſlation de S. Nicolas, la veille de l'Aſcenſion, & la veille de la Pentecôte, juſqu'au lendemain de la Trinité.

En *juin*, un jour pour la Foire du Landit, & la veille de S. Jean.

En *août*, un jour pour la Foire S. Laurent; le 11, *ſuſceptio Coronæ*; & le 14, celle de la Notre-Dame.

En *octobre*, depuis la S. Remi, juſqu'au jour de S. Denis, un jour pour la Foire Saint-Denis; & depuis la S. Simon S. Jude, juſqu'au lendemain de S. Martin.

En *novembre*, le 25, Sainte Catherine.

En *décembre*, le jour de Saint Nicolas, & la veille de Noël.

JOURNAUX. *Voy.* ŒUVRES PÉRIODIQUES.

JOY. Fief de la Paroiſſe de Preſles.

JULIEN-DES-MENÉTRIERS. (*Saint*) Cette Egliſe fondée en 1330, reconnoît pour Fondateur deux Menétriers ou Joueurs d'inſtrumens, qui, ſenſibles à la triſte ſituation

d'une pauvre femme paralytique, qui ſe tenoit jour & nuit expoſée aux injures de l'air, dans l'endroit où l'on voit aujourd'hui cette Egliſe, y fondèrent un petit Hôpital pour les pauvres paſſans. La Confrèrie des Menétriers s'engagea dans l'acquiſition que *Jacques Grare* & *Huet* ou *Hugues le Lorrain* firent à cet effet de l'emplacement, moyennant cent ſols de rente & huit livres payables dans ſix ans à l'Abbeſſe de Montmartre, & mirent auſſi-tôt ce lieu en état de ſervir d'Hôpital, & obtinrent la permiſſion d'y faire conſtruire une Chapelle ſous l'invocation de S. Julien, à la charge de la doter de ſeize livres de rente. Dès-lors, on le connut ſous le nom de *S. Julien & S. Genès*; & la Chapelle, ſous ceux de *S. Georges, S. Julien & S. Genès.* Cet établiſſement fut approuvé par le Roi, le Pape & l'Evêque de Paris, & la Chapelle fut érigée en Bénéfice, à la nomination des Menétriers. Au mois de novembre 1644, M. l'Archevêque de Paris commit les Prêtres de la Doctrine Chrétienne pour célébrer le Service divin dans cette Chapelle; qui fut unie à leur Congrégation en 1649, ce qui a été confirmé en 1658; ils y pratiquent les exercices de leur inſtitut, inſtruiſant la jeuneſſe par des Catéchiſmes qu'ils font les Dimanches & Fêtes avec beaucoup d'utilité.

L'Egliſe, ou Chapelle de Saint-Julien-des-Menétriers, n'a d'ailleurs rien qui la diſtingue, ni par ſon bâtiment, ni par ſes ornemens. Le Préſident Fauchet a remarqué que parmi les figures en boſſe qui en ornent le portail, eſt celle d'un Jongleur, qui tient une vièle, ou inſtrument appellé rebec; quoique l'archet de cet inſtrument ait été caſſé, on voit qu'il eſt fait pour en avoir un; ainſi la vièle de ce tems-là étoit fort différente de celle d'aujourd'hui.

Comme la maiſon du Chapelain de Saint-Julien-des-Ménétriers eſt occupée par les Peres de la Doctrine Chrétienne, ils font, audit Chapelain, une rente foncière de trois cent livres; & les Maîtres à danſer & Joueurs d'inſtrumens de la ville & fauxbourgs de Paris ſont en droit de la faire viſiter de tems en tems, pour voir ſi ces Religieux ont ſoin de la faire entretenir.

Les Joueurs d'inſtrumens n'ont conſervé que le droit de nommer un Chapelain, & quelques autres prérogatives dont jouiſſent ordinairement les Fondateurs. Leur Bureau eſt dans une ſalle contiguë.

Vis-à-vis de cette Egliſe, eſt un Hôtel rebâti depuis peu,

lequel ſert aux Bureaux des Nourrices, & ſur lequel on liſoit autrefois ces deux beaux vers de Juvenal, *Sat. VIII*, *v.* 83 & 84.

Summum crede nefas animam præferre pudori,

Et propter vitam vivendi perdere cauſas.

Soyez certain que c'eſt un très-grand crime de préférer la vie à l'honneur, & de la conſerver aux dépens de ce qui en fait le véritable prix.

On lit dans un Livre intitulé : *Conſultes tenues au Collège de Louis-le-Grand, pendant la viſite du P. Provincial, &c.* 1708, *imprimé en 1762, 2 vol. in-16.* que cette inſcription fut placée ſur la porte de la maiſon, par Arrêt du Parlement, *comme une marque éternelle d'infamie*; parce que celui qui l'habitoit, l'avoit conſacrée à la plus abominable débauche, & qu'il avoit été puni de ſon crime en place de Grève, par le même ſupplice dont Dieu punit les villes de Sodome & de Gomorrhe. L'Auteur de ce Libelle ſatyrique, qui ne paroît mériter aucune confiance, ſemble avoir voulu faire une application maligne des deux vers de Juvenal, dont il a détourné le ſens.

M. *Jaillot* a découvert qu'en 1647, cette maiſon étoit un Bureau, où ſe faiſoient inſcrire ceux qui vouloient s'embarquer ou charger des marchandiſes pour les Indes, & qu'elle étoit indiquée ſous le titre d'*Hôtel des Indes Orientales pour s'embarquer.* C'eſt peut-être à cette occaſion, qu'on mit ſur la porte, les deux vers ci-deſſus, dont l'alluſion étoit juſte, en rappellant que l'honneur & la vertu ſont les ſeuls véritables biens, & que c'eſt un très-grand crime de les ſacrifier pour acquérir les richeſſes & les commodités de la vie. On a prétendu que cette maiſon avoit ſervi de demeure à *Gabrielle d'Eſtrées.* Il paroît conſtant qu'elle n'a pu être un lieu de débauche durant ces temps, & qu'il faut, pour en établir l'époque, remonter bien avant l'an 1599, où mourut *Gabrielle d'Eſtrées*, ſous Henri IV. On l'a nommé en dernier lieu, la *chaſſe Dauphine*, parce qu'on y voyoit divers attributs de chaſſe.

JULIEN LE PAUVRE. (*le Prieuré de Saint*) Suivant l'Abbé *Chaſtelain*, cette Egliſe avoit été primitivement titrée

du nom de *S. Julien l'Hoſpitalier*. Grégoire de Tours la qualifie du nom de *Baſilique*, ce qui prouve qu'elle exiſtoit avant l'an 580. Elle fut une de celles dont Henri I fit don à l'Egliſe de Paris. Elle paſſa enſuite dans les mains des Laïques; & en effet, on voit dans le Cartulaire de Longpont, *folio 110*, qu'Etienne de Vitri, à ſon retour de la Terre-Sainte, & pour accomplir un vœu qu'il avoit fait dans une grande maladie, donna la moitié de cette Egliſe au Monaſtère de Notre-Dame de Longpont, près Montlhery, & qu'au commencement du XIIe. ſiècle, *Hugues de Munteler* la leur donna en entier. C'eſt dans cette donation qu'on lit pour la première fois, que cette Egliſe étoit alors ſous l'invocation de *Saint Julien de Brioude*, & de *Saint Julien*, Evêque du Mans, qui avoit pour les pauvres un amour & un ſoin particulier.

Cette Chapelle, telle qu'elle ſubſiſte aujourd'hui, paroît avoit été rebâtie vers le tems auquel elle fut donnée aux Religieux de Longpont, & avoit été alors qualifiée *Prieuré*. Au ſiècle ſuivant, l'Univerſité le choiſit pour y tenir ſes aſſemblées, qui depuis ont été transférées aux Mathurins, & ſe tiennent aujourd'hui au Collège de Louis-le-Grand. On y tenoit auſſi les écoles d'Humanités & de Philoſophie.

Le 30 avril 1655, les Adminiſtrateurs de l'Hôtel-Dieu & les Religieux de Longpont firent un traité pour l'union de ce Prieuré à l'Hôtel-Dieu. M. *du Cambouſt de Coiſlin*, Prieur de Longpont, & M. *Méliand*, Prieur-Commandataire de Saint-Julien-le-Pauvre, y conſentirent. Le titre du Prieuré fut éteint, & les revenus furent unis, par une Bulle du 8 des ides de mars 1658; mais cette union ne fut totalement conſommée que par la confirmation que le Roi en fit par ſes Lettres-patentes du mois de juin 1697, enregiſtrées au Parlement le 2 août de la même année.

Cette Egliſe ſert aujourd'hui pour la Confrèrie de N. D. des Vertus, celles des Couvreurs, des Marchands Papetiers, des Fondeurs, & pour faire les Catéchiſmes & retraites des Savoyards, fondés par l'Abbé *de Pontbriand*.

Au chevet de cette Egliſe, eſt un puits, dont l'eau étoit autrefois fort accréditée, & que les gens de la campagne venoient chercher avec confiance pour la guériſon de pluſieurs maux; mais depuis que le nouveau Locataire en a laiſſé puiſer *gratis* à tous ceux qui ſe ſont préſentés, perſonne ne paroît plus pour en avoir.

On

On a découvert, en fouillant dans le jardin, qui eſt auſſi à côté du chevet de l'Egliſe, pluſieurs tombeaux de plâtre, dans l'un deſquels s'eſt trouvé un calice de cuivre, & un petit couteau; les ſépultures dans pluſieurs endroits de cette maiſon, étoient rangées par lits les uns ſur les autres, en forme de tiroirs. Nous tenons ces deux particularités du ſieur *Gando*, habile Fondeur en caractères d'Imprimerie, lequel occupe toute la partie du logement qui eſt derrière l'Egliſe, & dont le témoignage paroît mériter que nous y ajoutions foi.

JURANDES. S. M. Louis XVI, par Edit du mois de février 1776, a ſupprimé les Jurandes & Communautés de commerce, &c. La ſageſſe de ce Monarque, plein de tendreſſe & de zèle pour le bien de ſes peuples, vient de ſe manifeſter de nouveau par un ſecond Edit, portant création de ſix Corps de Marchands & de quarante-quatre Communautés d'Arts & Métiers. Voici les diſpoſitions de cet Edit donné à Verſailles dans le mois d'août ſuivant.

» Notre amour pour nos Sujets nous avoit engagé à ſup-
» primer, par notre Edit du mois de février dernier, les
» Jurandes & Communautés de commerce, Arts & Métiers.
» Toujours animé du même ſentiment, & du deſir de pro-
» curer le bien de nos peuples, nous avons donné une atten-
» tion particulière aux différens Mémoires qui nous ont été
» préſentés à ce ſujet, & notamment aux repréſentations
» de notre Cour de Parlement; & ayant reconnu que l'exé-
» cution de quelques-unes des diſpoſitions que cette Loi
» contient, pouvoit entraîner des inconvéniens, nous avons
» cru devoir nous occuper du ſoin d'y remédier, ainſi que
» nous l'avions annoncé. Mais perſévérant dans la réſolution
» où nous avons toujours été, de détruire les abus qui exiſ-
» toient avant notre Edit dans les Corps & Communautés
» d'Arts & Métiers, & qui pouvoient nuire au progrès des
» Arts, nous avons jugé néceſſaire, en créant de nouveau
» ſix Corps de Marchands & quelques Communautés d'Arts
» & Métiers, de conſerver libres certains genres de Métiers
» ou de commerces, qui ne doivent être aſſujettis à aucuns
» règlemens particuliers; de réunir les Profeſſions qui ont de
» l'analogie entr'elles, & d'établir à l'avenir des règles dans
» le régime deſdits Corps & Communautés, à la faveur deſ-
» quelles la diſcipline intérieure, & l'autorité domeſtique

» des Maîtres ſur les Ouvriers ſeront maintenus, ſans que » le commerce, les talens & l'induſtrie ſoient privés des » avantages attachés à cette liberté, qui doit exciter l'ému- » lation, ſans introduire la fraude & la licence. La concur- » rence établie pour des objets de commerce, fabrication » & façon d'ouvrages produira une partie de ces heureux » effets, & le rétabliſſement des Corps & Communautés » fera ceſſer les inconvéniens réſultans de la confuſion des » états. Les Profeſſions qu'il ſera libre à toutes perſonnes » d'exercer indiſtinctement, continueront d'être une reſ- » ſource ouverte à la partie la plus indigente de nos Sujets. » Les droits & frais pour parvenir à la réception dans leſdits » Corps & Communautés, réduits à un taux très-modéré, » & proportionné au genre & à l'utilité du commerce & de » l'induſtrie, ne ſeront plus un obſtacle pour y être admis. » Les filles & femmes n'en ſeront pas exclues. Les Profeſ- » ſions qui ne ſont pas incompatibles, pourront être cumu- » lées. Il ſera libre aux anciens Maîtres de payer des droits » peu onéreux, au moyen deſquels leurs anciennes préroga- » tives leur ſeront rendues. Ceux qui ne voudront pas les » acquitter, n'en jouiront pas moins du droit d'exercer, comme » avant notre Edit, leur commerce ou Profeſſion. Les parti- » culiers qui ont été inſcrits ſur les Livres de la Police, en » vertu de notredit Edit, jouiront auſſi, moyennant le paye- » ment qu'ils feront chaque année d'une ſomme modique, » du bénéfice de cette loi. La facilité d'entrer dans leſdits » Corps & Communautés, les moyens que notre amour pour » nos Sujets & des vues de juſtice nous inſpireront, feront » ceſſer l'abus des Privilèges. Nous nous chargerons de payer » les dettes que leſdits Corps & Communautés avoient con- » tractées; &, juſqu'à ce qu'elles ſoient entièrement acquit- » tées, leurs créanciers conſerveront leurs droits, privilèges » & hypothèques. Nous pourvoirons auſſi au payement des » indemnités, qui pourroient être dues à cauſe de la ſuppreſ- » ſion des Corps & Communautés. Les procès qui exiſtoient » avant ladite ſuppreſſion, demeureront éteints; & nous » prendrons des meſures capables d'arrêter les conteſtations » fréquentes qui étoient ſi préjudiciables à leurs intérêts & » au bien du commerce. En rectifiant ainſi ce que l'expérience » a fait connoître de vicieux dans le régime des Communau- » tés, en fixant, par de nouveaux Statuts & Réglemens, un » plan d'adminiſtration ſage & favorable, lequel dégagera des » gênes que les anciens Statuts avoient apportées à l'exercice » du commerce & des Profeſſions, & détruiſant des uſages

» qui avoient donné naiſſance à une infinité d'abus, d'excès » & de manœuvres dans les Jurandes, & contre leſquelles » nous avons dû faire un uſage légitime de notre autorité, » nous conſerverons de ces anciens établiſſemens, les avan- » tages capables d'opérer le bon ordre & la tranquillité pu- » blique ».

Cet Edit, en réuniſſant pluſieurs Maîtriſes en une ſeule, & en diminuant les droits de réception, a pour objet de prévénir les procès & de favoriſer l'induſtrie. Tout Maître qui voudra réunir à ſon commerce ou à ſa profeſſion, un ou pluſieurs autres dépendans de différens Corps ou Communautés, le pourra, après que M. le Lieutenant-général de Police aura reconnu qu'ils ne ſont point incompatibles, en payant les droits fixés par le tarif annexé à l'Edit. Les anciens Maîtres pourront continuer leur commerce ou Profeſſion ſans rien payer; mais ils ne pourront être admis comme Maîtres dans les nouveaux Corps & Communautés, faire un nouveau commerce, ou participer aux avantages & privilèges deſdits Corps & Communautés, qu'en payant; & ce, dans trois mois pour tout délai, les droits de confirmation, de réunion ou d'admiſſion dans leſdits Corps qui ont été fixés; ſavoir, le droit de confirmation, au cinquième des droits de réception; celui de réunion d'un commerce ou d'une Profeſſion, dans lequel ſe trouvera compris le droit de confirmation, au quart de ladite fixation, ou au tiers, lorſqu'il ſe trouvera plus d'un genre de commerce ou de Profeſſion réuni; & enfin celui d'admiſſion dans l'un des Six-Corps, lequel ſera indépendant du droit de confirmation & de réunion, au tiers de ladite fixation.

Les Marchands & Artiſans de l'un & de l'autre ſexe, inſcrits ſur les Livres de la Police, depuis le mois de mars dernier, continueront d'exercer librement leur commerce ou Profeſſion, à la charge ſeulement de payer annuellement au profit du Roi, & tant qu'ils continueront ledit exercice, un dixième du prix fixé par le tarif, pour l'admiſſion dans chacun des Corps ou Communautés, dont dépendra le commerce ou la Profeſſion pour lequel ils ſe ſont fait enregiſtrer, ſi mieux ils n'aiment ſe faire recevoir Maîtres, en payant le droit d'admiſſion.

Les Maîtres & Maîtreſſes qui auront payé les droits, & ceux qui ſeront reçus par la ſuite, jouiront dans les Provinces du droit qui étoit attaché aux Maîtriſes ſupprimées; ils pourront en conſéquence exercer librement dans tout le Royaume leur commerce ou Profeſſion, à la charge par eux

de ſe faire enregiſtrer ſans frais, au Bureau du Corps ou de la Communauté de la Ville en laquelle ils voudroient faire leur réſidence.

Les Six-Corps créés ſont, 1°. *Drapiers-Merciers.* Ils pourront tenir & vendre en gros & en détail, toutes ſortes de marchandiſes, en concurrence avec les Fabricans & Artiſans de Paris, ceux même compris dans les Six-Corps; mais non fabriquer ou mettre en œuvre aucune marchandiſe, même ſous prétexte de les enjoliver. Le droit de réception, qui étoit de 3240 liv. pour les Drapiers, & de 1700 pour les Merciers, ne ſera plus pour les deux réunis en un ſeul Corps, que de 1000 liv.

2°. *Epiciers.* Ils réuniſſent le commerce des drogues ſimples ſans manipulation, celui du vinaigre indéfiniment, en concurrence avec le Vinaigrier. Celui de l'eau-de-vie & des liqueurs, même en détail, ſans pouvoir les ſervir & donner à boire dans leurs boutiques & magaſins. Le café brûlé, en grain & en poudre, en concurrence avec le Limonadier. La graineterie indéfiniment, en concurrence avec le Grainier. Droit de réception, 800 liv. Il étoit ci-devant de 1700 liv.

3°. *Bonnetiers, Pelletiers, Chapeliers.* Ils pourront ſeuls exercer la Profeſſion de coupeur de poil. Droit de réception, 600 liv. auparavant les premiers payoient 1500 liv. les ſeconds 1000; & les derniers, 1100 liv.

4°. *Orfèvres, Batteurs d'or, Tireurs d'or.* La miſe en œuvre en pierres fines ſeulement, en concurrence avec les Lapidaires. Droit de réception, 800 liv. Les Orfèvres ſeuls payoient ci-devant 2400 liv.

5°. *Fabricans d'étoffes & de gazes, Tiſſutiers-Rubaniers.* La peinture des gazes & des rubans, en concurrence avec les Peintres. Droit de réception, 600 liv. Il étoit de 1750 liv.

6°. *Marchands de vin.* Droit de réception, 600 liv. ci-devant 800 liv.

Les Communautés, au nombre de 44, ſont:

1. *Amidonniers.* Droit de réception, 300 liv. ci-devant 450 liv.

2. *Arquebuſiers, Fourbiſſeurs, Couteliers.* Faculté de fabriquer & polir tous les ouvrages d'acier. Droit de réception, 400 liv. & ci-devant il étoit pour les premiers de 650; pour les ſeconds, de 1200; & pour les deniers, de 700 liv.

3. *Bouchers.* Droit de réception, 800 liv. ci-devant 1500 liv.

4. *Boulangers.* Faculté d'employer, en concurrence avec les Pâtiſſiers, le beurre, le lait & les œufs dans leur pâte. Droit de réception, 500 liv. ci-devant 900.

5. *Braſſeurs.* Droit de réception, 600 liv. ci-devant 1100 liv.

6. *Brodeurs, Paſſementiers, Boutonniers.* Droit de réception, 400 liv. ci-devant pour les Brodeurs, 666 liv. & 400 pour les autres.

7. *Cartiers.* Droit de réception, 400 liv. ci-devant 1000.

8. *Chaircuitiers.* Droit de réception, 600 liv. ci-devant 1200.

9. *Chandeliers.* Droit de réception, 500 liv. ci-devant 900.

10. *Charpentiers.* Droit de réception, 800 liv. ci-devant 1800.

11. *Charrons.* Droit de réception, 800 liv. ci-devant 1500.

12. *Chaudroniers, Balanciers, Potiers-d'étain.* Droit de réception, 300 liv. ci-devant 520 liv. pour les premiers, 450 pour les ſeconds, & 800 pour les derniers.

13. *Coffretiers, Gaîniers.* En concurrence avec le Sellier, pour faire & garnir les vaches ou malles d'impériales des chaiſes & carroſſes. Droit de réception, 400 liv. ci-devant 700 liv. pour les premiers; & les derniers, 600.

14. *Cordonniers.* Droit de réception, 200 liv. ci-devant 350.

15. *Couturières, Découpeuſes.* En concurrence, pour la garniture des robes, avec les Ouvrieres en modes; & pour les corps de femmes & enfans, avec les Tailleurs. Droit de réception, 500 liv. ci-devant 175 & 300.

16. *Couvreurs, Plombiers, Carreleurs, Paveurs.* Le commerce de Potier de terre, réuni au Fayancier, Droit de réception, 500 liv. ci-devant 1300, 1000, 750 & 912 liv.

17. *Ecrivains.* Droit de réception, 200 liv. ci-devant 500.

18. *Faiſeuſes & Marchandes de Modes, Plumaſſières.* La broderie, en concurrence avec les Brodeurs. La découpure, en concurrence avec les Couturières. Droit de réception, 300 liv. ci-devant 800 & 500.

19. *Fayanciers, Vitriers, Potiers de terre.* La concurrence avec le Mercier pour la vente des porcelaines. En concurrence avec le Mercier pour la vente des poteries de

terre. La profeſſion de Carreleur réunie aux Couvreurs, Paveurs. Droit de réception, 500 liv. ci-devant 750, 900 & 750 liv.

20. *Ferrailleurs, Cloutiers & Epingliers.* Le commerce de petite clincaillerie en échoppe ou étalage ſeulement, & non en boutique ni magaſin; & ce, en concurrence avec le Mercier. Droit de réception, 100 liv. ci-devant 400, 300 & 500 liv.

21. *Fondeurs, Doreurs, Graveurs ſur métaux.* Les fontes garnies en fer, en concurrence avec le Mercier. Droit de réception, 400 liv. ci-devant 400, 600 & 500 liv.

22. *Fruitiers-Orangers, Grainiers.* Le commerce des graines, en concurrence avec l'Epicier. Droit de réception, 400 liv. ci-devant 900 & 500 liv.

23. *Gantiers, Bourſiers, Ceinturiers.* Droit de réception, 400 liv. ci-devant 630, 480, 400 liv.

24. *Horlogers.* Droit de réception, 500 liv. ci-devant 909.

25. *Imprimeurs en Taille-douce.* Droit de réception, 300 liv. ci-devant 650.

26. *Lapidaires.* La miſe en œuvre en fin, en concurrence avec les Orfèvres, & en faux excluſivement. Droit de réception, 400 liv. ci-devant 500.

27. *Limonadiers, Vinaigriers.* La profeſſion de Confiſeur, en concurrence avec l'Epicier & le Pâtiſſier. La vente du vinaigre, en concurrence avec l'Epicier. Le commerce d'eau-de-vie & de liqueurs *en gros* & *en détail*, en concurrence pour la vente en gros avec l'Epicier. Le *détail* de la bierre, en concurrence avec les Braſſeurs, & le cidre excluſivement, ainſi que le droit de ſervir & donner à boire dans leur boutique l'eau-de-vie & les liqueurs. Droit de réception, 600 liv. ci-devant 1400 & 700.

28. *Lingères.* Droit de réception, 500 liv. ci-devant 1200.

29. *Maçons* Droit de réception, 800 liv. ci-devant 1700.

30. *Maîtres en fait d'armes.* Droit de réception, 200 liv.

31. *Maréchaux-ferrants, Eperonniers.* Le Maréchal groſſier réuni au Taillandier. Droit de réception, 600 liv. ci-devant 1800 & 600.

32. *Menuiſiers-Ebéniſtes, Tourneurs, Layetiers.* Droit de réception, 500 liv. ci-devant 900, 418 & 560 liv.

33. *Paulmiers.* Droit de réception, 600 liv. ci-devant 1500.

34. *Peintres*, *Sculpteurs* en bâtimens, voitures & meubles; Verniſſeurs, Doreurs ſur bois, Sculpteurs-Marbriers; le commerce des tableaux, en concurrence avec le Mercier & le Tapiſſier; & celui des couleurs, en concurrence avec le Mercier & l'Epicier. Droit de réception, 500 liv. La Peinture & la Sculpture, comme Arts libres.

35. *Relieurs*, *Papetiers-Colleurs & en meubles.* Le commerce de tout ce qui ſert à l'écriture & au deſſin, en concurrence avec le Mercier. La peinture & le vernis des papiers, en concurrence avec le Peintre. Droit de réception, 200 liv. ci-devant 600 & 400.

36. *Selliers*, *Bourreliers.* La concurrence avec les Serruriers, pour faire & poſer les ſtors, & ferrer les portes des voitures. Droit de réception, 800 liv. ci-devant 1500 & 900 liv.

37. *Serruriers*, *Taillandiers-Ferblantiers*, *Maréchaux groſſiers.* Les Maréchaux-ferrants ſont ſéparés. Droit de réception, 800 liv. ci-devant 968, 600 & 1800.

38. *Tabletiers*, *Luthiers*, *Evantailliſtes.* La peinture & le vernis, relatifs à ces Profeſſions, en concurrence avec le Peintre-Sculpteur. Droit de réception, 400 liv. ci-devant 650, 400 & 520 liv.

39. *Tanneurs-Hongroyeurs*, *Corroyeurs*, *Peauſſiers*, *Mégiſſiers*, *Parcheminiers.* Droit de réception, 600 liv. ci-devant 800, 1000, 600, 700 & 800 liv.

40. *Tailleurs*, *Frippiers d'habits & de vêtemens, en boutique ou échoppe.* Faculté de faire des boutons d'étoffes, en concurrence avec le Paſſementier-Boutonnier. Droit de réception, 400 liv. ci-devant 420 & 718.

Les Frippiers-Brocanteurs achetant & vendant dans les rues, libres en obſervant les Règlemens de Police; S. M. ſe réſervant d'en fixer le nombre, s'il y a lieu.

Les Frippiers en meubles, réunis aux Tapiſſiers.

41. *Tapiſſiers*, *Frippiers en meubles & uſtenſiles*, *Miroitiers.* Les Frippiers d'habits, réunis aux Tailleurs. Droit de réception, 600 liv. ci-devant 700, 718 & 700 liv.

42. *Teinturiers en ſoie*, &c. *du grand teint*, *du petit teint*; *Fondeurs*, *Foulons de draps.* Droit de réception, 500 liv. ci-devant 900 & 450 liv.

43. *Tonneliers*, *Boiſſeliers.* Droit de réception, 300 liv. ci-devant 800 & 450 liv.

44. *Traiteurs*, *Rôtiſſeurs*, *Pâtiſſiers.* La profeſſion de Confiſeur, en concurrence avec l'Epicier & le Limonadier. Droit de réception, 600 liv. ci-devant 600 liv. 1000 & 1300 liv.

Les Profeſſions faiſant partie des Communautés ſupprimées, qui pourront être exercées librement, ſont :

Bouquetières, Broſſiers, Boyaudiers, Cardeurs de laine & coton, Coëffeuſes de femmes, Cordiers, Frippiers-Brocanteurs, achetant & vendant dans les rues, Halles & Marchés, & non en place fixe, Faiſeurs de fouets, Jardiniers, Linières-Filaſſières, Maîtres de danſe, Nattiers, Oiſeleurs, Pain-d'Epiciers, Patenôtriers-Bouchonniers, Pêcheurs à verge; Pêcheurs à engin, Savetiers, Tiſſerands, Vanniers, Vuidangeurs.

JURÉS-CRIEURS. *Voy. Tom. I, pag. 702.*

JUVISY. Ce Village eſt éloigné de Paris, de quatre ou cinq lieues, à l'extrêmité de la plaine de Longboyau, ſur la rive gauche de la petite rivière d'Orge, près de l'endroit où elle ſe diviſe en pluſieurs branches, avant que d'entrer dans la Seine.

Toutes les voitures qui alloient de Paris à Fontainebleau, ou plus loin, paſſoient autrefois à travers ce Village; mais avec beaucoup de difficulté, & ſouvent même avec beaucoup de riſque, à cauſe de la roideur de la deſcente. On méditoit depuis long-tems de remédier à cet inconvénient, lorſqu'en 1727, on adopta le plan d'un ouvrage digne des Romains, au moyen duquel on a rendu cette route une des plus belles & des plus commodes qu'il y ait dans le Royaume. On a tranſporté le grand chemin à peu de diſtance de ce Village, & l'on a conſtruit dans la vallée, au fond de laquelle paſſe la rivière d'Orge, un double pont, dont le premier, qui eſt compoſé de pluſieurs arches pour contrebander les terres des deux côtés, eſt ſurmonté d'un autre pont, d'une ſeule arcade, qui forme la grande route. A chaque extrêmité de cette arcade, on a conſtruit des fontaines en manière de réſervoirs quarrés en pierre, & l'eau de la rivière d'Orge, qui paſſe au-deſſous, eſt conduite dans ces réſervoirs par le moyen d'une pompe qu'on entretient toujours en état : c'eſt tout le rafraîchiſſement que les voyageurs trouvent ſur cette route, à la place des cabarets que l'on rencontroit à Juviſy, lorſque le grand chemin traverſoit ce Village. Comme c'eſt la rivière d'Orge, qui fournit l'eau des fontaines dont on vient de parler, on dit de ceux qui s'y déſaltèrent, qu'*ils boivent de l'orgeat de Juviſy*.

A chacune de ces fontaines, eſt incruſté un marbre blanc, ſur l'un deſquels on lit cette inſcription :

Ludovicus XV, Rex Chriſtianiſſimus, viam hanc antè difficilem, arduam ac penè inviam, ſciſſis, dijectiſque rupibus, explanato colle, ponte & aggeribus conſtructis, planam, rotabilem & amœnam fieri curavit, anno M. D. CC. XXVIII.

Les Curieux en ſculpture remarqueront avec plaiſir deux beaux morceaux, dont l'un eſt du célèbre *Couſtou* l'aîné. Ce ſont deux trophées élevés à la gloire du Roi. D'un côté, on voit ſur un piedeſtal un grouppe d'Amours, qui ſoutiennent un globe aux Armes de France. De l'autre côté, eſt le Temps, qui porte un médaillon, où eſt la figure du Roi couronné par un Génie; au bas, eſt la Diſcorde, que l'on a repréſentée ſous la figure d'une femme.

L'Egliſe Paroiſſiale a Saint Nicolas pour Patron. Le Prieur de Notre-Dame-des-Champs, Membre de l'Abbaye de Marmoutier, préſente à la Cure. Il y avoit à Juviſy en 1351, une riche Léproſerie, où l'on étoit obligé de recevoir les malades de dix Paroiſſes. En 1563, Charles IX y établit deux Foires par an ; ſavoir, aux deux Fêtes de Saint Nicolas, en mai & en décembre, & un Marché le vendredi de chaque ſemaine.

IMAGERS-ENLUMINEURS. Ce ſont des Marchands qui font imprimer toutes ſortes de planches, & qui vendent toutes ſortes de Cartes géographiques & d'Eſtampes enluminées ou non, & qui peuvent les enluminer, s'il leur plaît. Les Enlumineurs ſont ſous la protection de l'Univerſité, & il y en a toujours deux qui aſſiſtent à la proceſſion du Recteur.

On admire encore dans les miniatures qui ornent nos vieux manuſcrits, la légèreté du pinceau, la fraîcheur & la richeſſe des couleurs variées avec des couches d'un or bruni, qui, pendant une longue ſuite de ſiècles, ne paroît pas avoir reçu la moindre altération. Le ſecret d'appliquer l'or d'une manière ſi durable, eſt enſeveli avec ces anciens Artiſtes. En vain nous avons eſſayé de le renouveller, les ouvrages modernes n'ont ni le même éclat ni la même ſolidité. *Voy.* IMPRIMERIE.

IMPRIMERIE. On ne ſait ſi l'on doit appeller utile ou pernicieux, cet Art qui a étendu les limites des connoiſſances

humaines, en multipliant à l'infini les moyens de s'inſtruire. Il ſeroit néceſſaire, avant que d'oſer prononcer, d'en comparer les avantages & les inconvéniens ; le réſultat du calcul décideroit la queſtion. En effet, cet Art a ouvert à tous les hommes une carrière inconnue à la plûpart d'entr'eux, qui leur a appris à faire de leur raiſon un uſage dont ils ſe croyoient incapables, qui les a accoutumés à méditer, à tirer des inductions, à chercher la vérité, & ſouvent à la confondre avec l'erreur. On ne craint donc point d'avancer que l'invention de l'Imprimerie a changé la face de notre univers. En mettant indiſtinctement entre les mains de tout le monde, ce qui n'étoit auparavant poſſédé que par quelques particuliers conſacrés à l'étude, le nombre des Ecrivains n'eut plus de bornes. Ce débordement de lumières, s'il eſt permis d'employer cette expreſſion, devoit infailliblement produire les révolutions les plus étonnantes dans les eſprits, & par une conſéquence néceſſaire, influer ſur toutes les parties du ſyſtême politique des Nations Européennes.

Un ſeul homme animé par le feu du génie, ſubjugue ſes contemporains. Ses Ouvrages répandus ſur la ſurface de la terre, ſont de ſes Lecteurs autant de Proſélytes. Les grands, les riches, les pauvres, les maîtres, les eſclaves, tous les liſent, tous croyent penſer avec l'Auteur, tous adoptent ſes ſentimens : ce ne ſont plus les mêmes êtres. Légiſlateur d'autant plus puiſſant, qu'il n'emploie, pour faire recevoir ſes préceptes, d'autres armes que la perſuaſion. Plus on réfléchira ſérieuſement ſur ce ſujet, plus on ſe convaincra que ce n'eſt pas ſans raiſon que le ſoin de veiller ſur les productions littéraires, eſt conſidéré de nos jours comme une des parties les plus eſſentielles de l'adminiſtration.

Cette exceſſive autorité, dont jouiſſoient à la Chine les Mandarins lettrés, n'eſt que l'effet naturel de la ſupériorité du génie. L'art de multiplier les Livres par le ſecours des planches gravées, étoit commun dans cette partie de l'Aſie, 16 ſiècles avant la naiſſance de Jeſus-Chriſt. Depuis long-tems, les Européens touchoient, pour ainſi dire, à ce ſecret, ſans qu'on ſe fût imaginé d'en faire uſage. On gravoit des lettres en relief, ſous le règne d'Agéſilas. Un paſſage de S. Jerôme nous apprend qu'on gravoit de ſon temps des lettres mobiles de bois ou d'ivoire, qui ſervoient aux enfans de jeu ou d'inſtruction. De l'invention de ces caractères en relief, à la connoiſſance de l'Imprimerie, il n'y avoit qu'un pas à faire. Ce n'eſt pas qu'on en doive moins d'eſtime à celui qui le premier forma le projet d'en compoſer un Livre. Il en eſt de

même de la plûpart des découvertes, qui, ſimples & faciles au premier aſpect, attendoient cependant pour ſe manifeſter, qu'un trait de lumière inattendu frappât la vue d'un Artiſte ingénieux.

Jean Guttemberg, Gentilhomme de Mayence, eſt regardé comme l'inventeur de cet Art en Europe, ſuivant l'opinion la plus commune & la plus vraiſemblable, quoique dans quelques écrits on ait prétendu lui diſputer cet honneur. Nous n'entrons point dans une diſcuſſion qui nous entraîneroit trop loin. Les Lecteurs qui deſireront avoir une connoiſſance plus profonde de l'origine de l'Imprimerie, pourront conſulter les Mémoires de l'Académie, & le Traité hiſtorique de cet Art, publié par M. *Fournier*, Ouvrage auſſi curieux que ſavant, & qui ne laiſſe rien à deſirer ſur cette matière. *Guttemberg*, long-temps domicilié à Straſbourg, y forma diverſes entrepriſes, entr'autres celle de *mettre en œuvre pluſieurs arts & ſecrets merveilleux*, ainſi qu'il eſt exprimé ſur les Regiſtres de cette Ville. C'eſt ce qui a donné lieu de préſumer qu'il y fit les premiers eſſais de ſon Art. On célèbre encore tous les cent ans à Straſbourg, une Fête appellée le *Jubilé Typographique*, qui rappelle l'époque de cette invention, & l'on choiſit toujours la quarantième année de chaque ſiècle. Quelques années après, ayant épuiſé ſes fonds, ainſi que ceux de quelques Aſſociés, dans une entrepriſe dont les commencemens étoient plus diſpendieux que lucratifs, *Guttemberg* ſe tranſporta dans la ville de Mayence, ſa Patrie, où il forma une ſociété avec *Jean Fauſte*.

Le premier Ouvrage conſidérable * qui ſortit de leur preſſe, eſt une Bible ſans date, & qu'on préſume être de l'an 1450. La beauté des caractères, quoique de bois, eſt une ſi parfaite imitation de l'écriture à la main, que les exemplaires furent débités au prix des plus rares manuſcrits : il y en avoit beaucoup en velin, ornés de grandes lettres & de vignettes d'or faites à la main. *Fauſte* en vendit pluſieurs à Paris. Il fut pourſuivi comme ſurvendeur, parce qu'il en avoit diſtribué un grand nombre à divers prix. Quelques Auteurs trop crédules conſidérant comme impoſſible l'égalité d'écriture dans tant de volumes par les voies naturelles, ont

* Suivant le témoignage de l'Abbé *Trithème*, leur premier Ouvrage fut le *Catholicon*. Il nous apprend qu'il fut gravé ſur des planches de bois fixes: une planche faiſoit une page.

inféré de-là qu'on procéda contre lui comme Magicien. *Gutemberg* & *Fauſte* faiſoient prêter ſerment à leurs Ouvriers, de garder un ſecret inviolable. Mais ce myſtère confié aux coopérateurs néceſſaires, ne pouvoit être ignoré long-tems. Bientôt l'Allemagne, la Hollande, la Suiſſe eurent des Imprimeries; & c'eſt préciſément ces divers atteliers établis preſqu'en même tems, qui ont cauſé tant d'incertitude & de confuſion ſur l'origine véritable. Chaque Ville a prétendu s'attribuer la priorité de l'invention ſur ſes rivales.

Les premiers Livres furent imprimés à la manière de la Chine, c'eſt-à-dire, avec des planches de bois ou de cuivre, ſur leſquelles on gravoit des caracteres fixes. Cette première invention fut ſuivie d'une ſeconde beaucoup plus ingénieuſe; ce fut de ſculpter d'abord des lettres de bois ou de métal, ſéparées les unes des autres. Ce n'étoit encore que la moitié du chemin qui reſtoit à faire, pour parvenir à une opération facile. La ſculpture de ces lettres de bois ou de fer exigeoit un travail auſſi long que pénible. Enfin *Schoeffer*, nouvel Aſſocié, & gendre de *Fauſte*, trouva le ſecret de fondre les caractères*, & bientôt cet Art, ſi myſtérieux dans ſes commencemens, fut connu de toute l'Europe. Avant que la découverte de la Typographie naiſſante fût divulguée, les premiers Imprimeurs déguiſoient avec ſoin les ſources d'un tréſor qu'ils vouloient poſſéder ſeuls le plus long-tems qu'il ſeroit poſſible: auſſi ne trouve-t-on ſur leurs Ouvrages, ni le nom de l'Artiſte, ni l'année de l'édition. *Fauſte*, & ſon gendre *Schoëffer*, furent les premiers qui s'affranchirent de cette contrainte, en mettant leurs noms aux frontiſpices d'un Pſautier *in-folio*, imprimé en 1457. C'eſt, de toutes les éditions connues, le Livre le plus ancien qui porte une date certaine.

L'Imprimerie fut appellée en France par *Guillaume Fichet* & *Jean de la Pierre*, Docteurs en Théologie de la Faculté de Paris. Ces deux Savans perſonnages engagèrent *Ulric Gering*,

---

* Vers l'an 1458; il grava des poinçons, frappa des matrices, compoſa un moule, & fondit des caractères, avec leſquels il imprima le *Catholicon Johannis Januenſis*, qui parut en 1460. Pendant l'impreſſion de ce Livre, qui eſt un Dictionnaire fort gros, il perfectionna ſon caractère, & imprima de ce nouveau caractère, le *Durandi rationale Divinorum Officiorum*, moins conſidérable pour l'impreſſion, que le *Catholicon*. On les imprimoit en même-tems; ils parurent tous deux en 1460, à quelques mois près l'un de l'autre.

Martin Krants & Michel Friburger, Imprimeurs de Mayence, à venir exercer leur Art dans notre Capitale. On leur fournit un logement commode dans le Collège de Sorbone, où ils formèrent leur premier établiſſement juſqu'en 1483, que *Gering* prit à loyer une maiſon dans la rue du même nom, où il demeura juſqu'à ſa mort. Ce Fondateur de la Typographie Françoiſe acquit des biens conſidérables, dont il laiſſa la moitié au Collège de Sorbone, en reconnoiſſance des bienfaits qu'il en avoit reçus. Cette ſucceſſion, qui montoit à huit mille cinq cents livres, ſervit à fonder deux Chaires de Théologie, l'une pour l'ancien, l'autre pour le nouveau Teſtament. Elles ſont aujourd'hui réunies, & ne forment qu'une ſeule Chaire, la plus ancienne de cette Maiſon. Malgré l'établiſſement d'une Imprimerie à Paris, pluſieurs années s'écoulèrent avant que les Livres fuſſent communs en France. Louis XI voulant faire tranſcrire un exemplaire des œuvres de *Rhazès*, Médecin Arabe, chargea le Préſident de *Drieſche*, d'emprunter le manuſcrit que poſſédoit la Faculté de Médecine. Elle conſentit de le prêter, mais à condition qu'on donneroit une caution de cent écus d'or, & de plus douze marcs de vaiſſelle d'argent en nantiſſement. Ce prix, qui paroîtra ſans doute exceſſif, ſurprendra moins, ſi l'on fait réflexion qu'un Livre alors ſe donnoit par teſtament, ſouvent même étoit ſubſtitué comme un immeuble, & que dans l'eſtimation de la Bibliothèque du Duc de Berri, frère de Charles V, on voit un ſeul Livre d'heures, ſans fermoir d'or, ſans pierreries, monter à la ſomme de huit cent ſoixante-quinze livres, qui revient environ à celle de ſix mille deux cent cinquante livres de notre monnoie.

La découverte de l'Imprimerie fit tomber l'écriture. Cet Art, qui faiſoit ſubſiſter plus de dix mille Ecrivains dans les ſeules Villes de Paris & d'Orléans, fut inſenſiblement négligé, de manière que les manuſcrits de la fin du XVIe. ſiècle, ſont à peine liſibles, tandis que ceux des ſiècles précédens ſont tracés avec une préciſion & une délicateſſe qui égalent la beauté de nos éditions les plus recherchées. Ces Ecrivains, qui faiſoient partie & jouiſſoient des immunités de l'Univerſité, étoient en même tems Enlumineurs & Peintres. *Voy.* ENLUMINEURS, IMAGERS-ENLUMINEURS.

Nicolas Janſon, qui s'établit à Veniſe en 1486, eſt le premier qui ait commencé à polir & à embellir l'Imprimerie. *Alde Manuce* inventa le caractère italique dans la même

Ville, vers l'an 1495, & eut la gloire d'être le premier qui imprima le Grec & l'Hébreu. *Paul*, ſon fils, mérite d'avoir autant, & même plus, de part à la gloire de ſon père ; il a enſeigné quelque tems les Humanités dans les Univerſités & Collèges d'Italie ; ayant été appellé à Rome par le Souverain Pontife, il s'appliqua beaucoup avec *Alde* le plus jeune, à embellir, cultiver & perfectionner l'Art d'imprimer. Il étoit non ſeulement un excellent Imprimeur & très-bon Orateur, mais encore il avoit un talent particulier pour écrire des Lettres fort ſublimes.

Les deux principales Imprimeries du Monde.

IMPRIMERIE DU VATICAN, ou l'*Imprimerie Apoſtolique*. C'eſt l'Imprimerie des Papes. Sixte V la fit bâtir avec beaucoup de magnificence, dans le deſſein d'y faire faire des éditions les plus exactes & les plus correctes, dont on ſeroit humainement capable. Il eſt vrai que ſa principale vue étoit de rétablir dans leur intégrité les Livres corrompus & altérés, ſoit par la ſucceſſion des tems, ſoit par la malice ou la négligence des hommes, & de les purger des fautes que la mauvaiſe foi des Hérétiques y avoit fait gliſſer, comme dit le ſieur *Leti* dans ſa vie.

Mais outre cela il avoit encore pris la réſolution d'y faire imprimer l'Ecriture-Sainte en pluſieurs Langues, les Conciles généraux, un grand nombre de Statuts, & divers Règlemens eccléſiaſtiques ; tous les Ouvrages des SS. Pères, des liturgies, rits & uſages divers pour toutes ſortes d'Egliſes ; & quantité d'inſtructions Chrétiennes en diverſes Langues & en divers caractères, tant pour étendre la Religion Chrétienne dans les pays éloignés, que pour en défendre la vérité contre ſes ennemis domeſtiques & étrangers.

Rocca dit que pour cet effet, il fit venir à Rome tout ce qu'il put trouver, ou plutôt tout ce qu'il put engager d'habiles gens par des libéralités extraordinaires, pour vaquer aux corrections des exemplaires ; qu'il n'épargna rien ni pour la quantité, ni pour la qualité des choſes néceſſaires, ſoit pour le grand nombre des preſſes, ſoit pour la multitude des caractères Latins, Grecs, Hébraïques, Arabes & Eſclavons ; ſoit même pour la grandeur & la bonté du papier. Il ajoute que le Pape voulut que la magnificence ſe trouvât toujours jointe avec les commodités ; & qu'il donna la direction de cette grande Imprimerie, à un habile Vénitien nommé *Dominique de Baza*, connu par ſon grand ſavoir, & par la

longue expérience qu'il avoit de cet Art ; il lui mit d'abord entre les mains de grandes ſommes pour commencer l'exécution.

Voſſius dit que quand il n'auroit fait que la dépenſe des caractères Arabes dans cette Imprimerie, la République des Lettres lui auroit toujours des obligations immortelles, parce que ce ſont les premiers qu'on ait vus dans l'Europe, & qu'ainſi c'eſt à lui qu'on doit la meilleure partie des Livres imprimés en cette Langue pour la première fois.

Il ne faut pas oublier que Pie IV avoit déjà jetté les fondemens de cette grande Imprimerie, dont il avoit donné la conduite à *Paul Manuce*.

IMPRIMERIE ROYALE. C'eſt celle des Rois de France, appellée encore *Imprimerie du Louvre*. Elle eſt plus ancienne que celle du Vatican, ſi on en va rechercher l'origine dans l'Hiſtoire du Roi François I. Elle doit le comble de ſa gloire à Louis XIII, ſous lequel le Cardinal de Richelieu la mit en l'état qu'elle eſt aujourd'hui, après que M. *Deſnoyers* lui eut fait connoître l'importance de ce grand deſſein.

Nous nous abſtenons ici d'en décrire la magnificence & la richeſſe, de peur qu'on ne nous accuſe d'en faire l'éloge ; & il vaut mieux renvoyer le Lecteur à ce qu'en ont écrit les Etrangers, plutôt que nous expoſer au reproche qu'on pourroit nous faire, de donner quelque choſe à nos inclinations. Il ſuffit de faire remarquer qu'on en donna la direction à *Sébaſtien Cramoiſy*, & qu'on la conſacra, pour ainſi dire, en commençant par le divin Livre de l'Imitation de Jeſus-Chriſt. Les principaux Ouvrages qu'elle a produits depuis, ſont les Hiſtoires de France, pluſieurs Pères de l'Egliſe, une Bible vulgate en huit volumes, & particulièrement le grand corps des Conciles généraux, en 37 volumes ; mais le plus éclatant & le mieux reçu de tous, eſt celui de l'Hiſtoire Bizantine, ſans compter pluſieurs Ouvrages de l'Académie, Poëtes, Orateurs, Hiſtoriens, Philoſophes & autres.

IMPRIMEURS. Les Imprimeurs ne peuvent être en cette Capitale, au-delà de trente-ſix ; & le nombre de ceux qui doivent être dans les autres Villes du Royaume, a pareillement été fixé. Par Edit de Louis XIV, 1686, les Imprimeurs ont été réunis aux Libraires. *Voy.* LIBRAIRES.

Nous devons ici deux mots à la louange de deux fameux Imprimeurs de Paris, non ſeulement pour l'honneur des Lettres, mais encore pour préſenter aux Imprimeurs actuels

de cette Ville, un modèle, qu'ils ne doivent jamais perdre de vue, & dont ils doivent rappeller ſans ceſſe la mémoire à leurs enfans. *Robert Etienne*, & ſon fils qui lui a ſuccédé en l'Art, & qui n'a point dégénéré à ſon père, étoient preſque contemporains aux *Aldes*, dont nous venons de parler dans l'article IMPRIMERIE; ils étoient auſſi ſavans dans les Belles-Lettres, mais ils les ſurpaſſoient dans la parfaite connoiſſance qu'ils avoient de la Langue Grecque. Le Père a travaillé beaucoup, en écrivant, & donnant au public des Livres de différentes Sciences, dont le principal eſt celui qui a pour titre, *Linguæ Latinæ theſaurus*.

Le fils a beaucoup plus fait que le père, en expliquant & en commentant pluſieurs Auteurs; mais ſon adreſſe admirable, & ſon travail infatigable ſe voyent particulièrement dans ce grand Ouvrage qu'il a nommé *theſaurus Linguæ Græcæ*, à l'imitation de celui qui avoit été fait par ſon père. Il eſt déplorable que par l'infidélité de Jean Scapule, qui tenoit de lui une maiſon à loyer, & qui étoit ſon Correcteur d'Imprimerie, pendant que l'on travailloit à ce grand & vaſte volume, il en ſortît tout-d'un-coup & ſecretement à Bâle un Abrégé, que l'on donna au public; de ſorte que cette anticipation du Livre, ou plutôt cette impoſture, cauſa une perte conſidérable aux Libraires, & par conſéquent à notre *Henri Etienne*, qui tira plus d'honneur que de profit.

Les *Morelles*, auſſi Pariſiens, ne cèdent en rien aux *Etiennes*. Le plus illuſtre étoit *Guillaume* le père, qui poſſédoit le Grec à fond; & qui, après la mort du ſavant *Adrien Turnerus*, fut mis au nombre des Profeſſeurs de l'Univerſité: il mit au jour les Ouvrages des meilleurs Auteurs de ſon tems.

Nous devons auſſi rendre juſtice aux preſſes des *Coutellier* & des *Barbou*. Les belles éditions qu'ils nous ont données, & que le dernier nous donne encore preſque tous les ans; méritent les plus grands éloges. La netteté des caractères & l'exactitude du texte, les font rechercher avec autant d'empreſſement que l'on recherche les *Elzévirs*, auxquels ils ſont comparables, & que ſouvent même ils ſurpaſſent par certains ornemens qui leur manquent.

Les Amateurs des anciennes éditions, & les gens de Lettres qui deſireroient trouver le moyen de reconnoître les plus célèbres d'entre les Imprimeurs qui n'ont pas mis leur nom, ni même celui de la Ville ou du lieu de l'impreſſion, aux Livres qui ſont ſortis de leur preſſe, ou de leur boutique, comme

comme il arrive quelquefois, ſur-tout dans le ſiècle paſſé, trouveront ici quelques-unes des marques ou des enſeignes qui ſerviront à les faire reconnoître. Nous avons tiré ce renſeignement de la *Bibliothèque des Artiſtes*, *Tom. II*, *pag. clxvj.*

Marques ou Enſeignes des principaux Imprimeurs & Libraires qui n'ont point mis leurs noms, ni celui de la Ville ou du lieu de l'impreſſion, aux Livres ſortis de leurs Preſſes ou de leurs Boutiques.

L'*Abel*, de l'Angelier, de Paris.
L'*Abraham*, de Pacard, de Paris.
L'*Aigle*, des Bellers, d'Anvers & de Douai.
De Blade, de Rome.
De Rouville ou Rouille, de Lyon.
De Tharné.
De Velpius.
L'*Amitié*, de Guillaume Julien, de Paris.
L'*Ancre*, de Chriſtophe Raphelingius ou Raffleghein, de Leyde.
L'*Ancre entortillée & mordue d'un dauphin*, des Manuces, de Veniſe & de Rome.
De Chouet, de Genève.
De Pierre Aubert, de Genève.
L'*Ange Gardien*, de Hénant, de Paris.
L'*Arbre verd*, de Richer, de Paris.
L'*Arion*, d'Oporin ou Herbſt, de Baſle.
De Brylinger, de Baſle.
De Louis le Roi, de Baſle.
De Pernet, de Baſle.
L'*Arroſoir*, de Rigault, de Lyon.
Le *Baſilique & les quatre Elémens*, de Rogny, de Paris.
Le *Bécheur ou le Jardinier*, de Maire, de Leyde.
Le *Bellérophon*, de Perier, de Paris.
Le *Berger*, de Boſc & de Colomien, de Toulouſe.
La *Bonne-Foi*, des Billaines, de Paris.
Le *Caducée*, des Wechels, de Paris & de Francfort.
Le *Cavalier*, de Pierre Chevalier, de Paris.
Le *Cordon au Soleil*, de Drouart, de Paris.
Le *Chêne verd*, de Nicolas Cheſneau, de Paris.
Le *Cheval marin*, de Jean Gymnique, de Cologne.
Les *Cigognes*, de Nivelle & de Cramoiſy, de Paris.
La *Citadelle*, de Mounin, de Poitiers.
Le *S. Claude*, d'Ambroiſe de de la Porte, de Paris.
Le *Coq*, de Wigand Hanen

Erben, ou *Gallus* de Francfort.
Le *Cœur*, de Huré, de Paris.
Les deux *Colombes*, de Jacques Queſnel, de Paris.
Le *Compas*, de Plantin, d'Anvers; des Morets, d'Anvers.
De François Raphelingien, ou Raſſlenghe, de Leyde.
De Beller, de Douay.
D'Adrien Perier, de Paris.
De Soubron, de Lyon.
Le *Compas d'or*, de Claude & de Laurent Sonnius, de Paris.
Le *Corbeau*, de George Rabb, ou Corvin, de Francfort.
La *Couronne*, de Materne Cholin, de Cologne.
La *Couronne d'or*, de Mathurin du Puis, de Paris.
La *Couronne de Fleurans*, de Rouſſelet, de Lyon.
De Jacques Creſpin, de Genève.
La *Croſſe*, d'Eſpicopius ou Biſchop, de Baſle.
Le *Cygne*, de Blancher.
Les *Élémens*, de Roigny, de Paris.
L'*Eléphant*, de François Regnaut, de Paris.
L'*Enclume & le Marteau*, d'Henric Petri, de Baſle.
L'*Envie*, de Gazeau.
Les *Epis mûrs*, de du Bray, de Paris.
L'*Espérance*, de Gorbin, de Paris.
De Barthelemi *de Albertis*, de Veniſe.
L'*Etoile d'Or*, de Benoît Prévoſt, de Paris.
La *Fleur de Lys*, de Cardon & d'Aniſſon, de Lyon.
La *Fontaine*, de Vaſcoſan, de Paris.
Des Morels, de Paris.
La *Fortune*, de Ph. Borde & de Rigaud, de Lyon.
Le *Frelon*, des Frelons & Harſy, de Lyon.
La *Galere*, de Galiot du Pré, de Paris.
Les *Globes* ou *Balance*, de Janſſon ou Blaew, d'Amſterdam.
Les *Grenouilles* ou *Crapauds*, de Froſchover, de Zurich.
Le *Griffon*, des Griffes, de Lyon.
D'Antoine Hierat, de Cologne.
De Wyriot, de Straſbourg.
La *Grue* ou *Vigilance*, d'Epiſcopius, de Baſle.
De Jean Gymnique, de Cologne.
L'*Hercule*, de Vitré, de Paris.
De Jean Maire, de Leyde.
L'*Hermathene* ou *Terme de Mercure & Pallas*, de Verduſt, d'Anvers.
Le *Janus*, de Jean Jannon, de Sédan.
Le *Nom de Jeſus*, de Pillehotte, de Lyon.
La *Lampe*, de Perne ou Pernet, de Baſle.
La *Licorne*, de Jean Gymnique, de Cologne.
De Boullé, de Lyon.
De Chappelet, de Paris.

De Kerver, de Paris.
Le *Lyon rempant*, d'Arry.
Les *Lions & l'Horloge de ſable*, d'Henric Petri, de Baſle.
Des héritiers de Nicolas Brylinger, auſſi de Baſle.
Le *Loup*, de Poncet le Preux, de Paris.
Le *Lys*, de Junte, de Florence, de Rome, de Veniſe & de Lyon, &c. Ils ont pris quelquefois l'*Aigle* de Blade, de Rome.
Le *Lys blanc*, de Gilles Beys, de Paris.
Le *Lys d'Or*, d'Ouen Petit, de Paris; & de Guillaume Boullé, de Lyon.
Le *Mercure fixé*, de Blaiſe.
Le *Mercure arrêté*, de David Douceur, de Paris.
Le *Mûrier*, de Morel, de Paris.
Le *Navire*, de Millot.
Le *Grand Navire*, de la Société des Libraires de Paris, pour les impreſſions des PP. de l'Egliſe.
Le *Naufrage*, de Ducheſne.
L'*Occaſion*, de Fouet, de Paris.
L'*Œil*, de Vincent, de Lyon.
L'*Olivier*, des Etiennes, de Paris, & de Genève.
De Patiſſon, de Paris, qui eſt celui des Etiennes.
De Sébaſt. Chappelet, de Paris.
De Gamonet, de Genève, qui eſt celui des Etiennes.
De Pierre l'Huillier, de Paris.
Les Elzévirs, d'Amſterdam & de Leyde.
L'*Oranger*, de Zanetti, de Rome & de Veniſe; de Toſi, de Rome.
L'*Orme entortillé d'un ſep de vigne*, ſelon quelques-uns des Elzévirs, d'Amſterdam & de Leyde.
L'*Oiſeau entre deux ſerpens*, des Frobens, de Baſle.
La *Paix*, de Jean Heuqueville, de Paris.
La *Palme*, de Courbé, de Paris.
Le *Palmier*, de Bebelius, d'Eiſingrein.
De Guarin, de Baſle.
Le *Parnaſſe*, de Ballard, de Paris.
Le *Pégaſe*, des Wechels, de Paris, & de Francfort.
De Marnef ou Marnius & des Aubry, de Francfort & d'Hanaw.
De Denis du Val, de Paris.
Le *Pélican*, de Girault, de Paris.
De François Heger, de Leyde.
Des deux Marneffs, de Poitiers, Jean & Enguilbert.
Le *Perſée*, de Bonhomme, de Lyon.
Le *Phénix*, de Michel Soly, de Paris.
De Pierre Leffen, de Leyde.
Le *Pin*, de le Franc.
De P. Aubert, de Genève, d'Auſbourg.
La *Pique entortillée d'une branche & d'un ſerpent*, de Frédéric Morel, de Paris.
De Jean Bien-né, de Paris,

& quelquefois de Robert Etienne.

Le *Pot caſſé*, de Geoffroy Thory, de Paris.

La *Poule*, des Myles & des Birkmans, de Cologne; & de Meurſius, d'Anvers.

La *Preſſe* ou l'*Imprimerie*, de Badius Aſcenſius, de Paris.

La *Renommée*, des Janſſons, d'Amſterdam.

De Hautin, de la Rochelle.

De Sigiſmond Feyrabem, de Francfort.

La *Roſe dans un cœur*, de Corrozet, de Paris.

La *Ruche*, de Robert Fouet, de Paris.

Le *Sage*, de Sartorius, d'Ingolſtad.

La *Salamandre*, de Zenaro, de Veniſe.

De Peſnot, de Lyon.

De J. Creſpin, de Lyon

De Denis Moreau, de Paris.

De Claude Senneton, de Lyon.

La *Samaritaine*, de Jacques du Puis, de Paris.

Le *Samſon déchirant un lion*, de Caleu & de Quintel, de Cologne.

Le *Samſon emportant les portes de la Ville de Gaza*, de Scipion & de Jean de Gabiano ou Garvian, de Lyon; & de Hugues de la Porte, de Lyon.

Le *Saturne*, de Colinet ou de Colines, de Paris; & quelquefois d'Hervagius, de Baſle.

Le *Sauvage*, de Buon, de Paris.

Le *Sauveur du Monde*, de Caleu & de Quintel, de Cologne.

Le *Sceptre éclairé*, de Vincent, de Lyon.

La *Science*, de Lazare Zetzner, de Straſbourg.

Le *Serpent Moſaïque*, de Martin le jeune, de Paris.

D'Euſtache Vignon, de Genève.

Le *Serpent entortillé autour d'une ancre*, du même Vignon.

Les *deux Serpens*, des de Tournes, de Lyon & de Genève.

Les *Serpens couronnés, entortillés d'un bâton, renfermant un oiſeau*, des Frobens, de Baſle.

Le *Soleil*, de Brugiot.

De Guillard, de Paris.

De Vlaq, de la Haye en Hollande.

De Baſa, de Veniſe.

La *Sphère*, des Blaews ou Janſſons, d'Amſterdam.

Des Huguetans & Ravaud, de Lyon. Il s'eſt trouvé auſſi diverſes éditions de Livres d'Hollande dans ces dernières années, marquées de la *Sphère*, ſans nom d'Imprimeur.

Le *Temps*, voy. *Saturne*, comme ci-deſſus.

Le *Terme des trois Mercures*, d'Hervagius, de Baſle.

La *Toiſon d'Or*, de Camuſat, de Paris.

Le *Travail*, de J. Maire, de Leyde.
La *Trinité*, de Pillehotte, de Lyon.
De Meturas, de Paris.
L'*Uberté* ou *Fécondité*, d'Hubert Goltzius, de Bruges.
Le *Vaſe*, ou *la Cruche panchée*, de Barthel. Honorat, de Lyon.
La *Vérité*, des Commelins, d'Heidelberg & de Saint-André; & de David, de Paris.
La *Vertu*, de Laurent Durand, de Paris.
Les *Vertus Théologales*, de Savreux, de Paris.
Le *Victorieux*, de Vincent, de Lyon.
La *Vigilance* ou *la Cruë ſur une croſſe*, d'Epiſcopius, de Baſle.
La *Vipère de Saint Paul*, de Michel Sounius, de Paris; de P. de la Ravière, de Genève, &c.

IMPRIMEURS EN TAILLE-DOUCE. Ce ſont ceux qui impriment des Eſtampes, Images & autres ſemblables ouvrages, gravés au burin ou à l'eau-forte, ſur des planches de cuivre, d'étain, ou autres matières.

Ils ne ſont érigés en Communauté que depuis la Déclaration du 17 février 1692; leurs Statuts ſont de 1694.

L'apprentiſſage eſt de quatre années, & deux ans de compagnonage. Le brevet coûte 33 liv. & la maîtriſe 600 liv. Patron, S. Jean Porte-Latine. Bureau, rue du Plâtre Saint-Jacques.

INCENDIES. *Voy.* POMPES.

INNOCENTS. (*l'Egliſe des SS.*) On n'a rien d'aſſuré ſur l'origine de cette Egliſe. L'on prétend qu'elle a été bâtie d'une partie des biens ſaiſis ſur les Juifs, lorſque Philippe-Auguſte les chaſſa. Elle a été rebâtie à neuf, & dédiée pour la ſeconde fois l'an 1445, par Denis Dumoulin, Patriarche d'Antioche, & Evêque de Paris, ſous l'invocation des SS. Innocens & de S. Pierre. Une ancienne Chronique dit qu'elle fut conſtruite à l'occaſion d'un enfant appellé *Richard*, que les Juifs avoient martyriſé à Pontoiſe, & l'on place cet événement en l'année 1158; cependant, il paroît certain qu'il n'arriva qu'en 1179. Cette Egliſe ſubſiſtoit déjà ſous le règne de Louis-le-Jeune. Sa ſituation à l'angle d'un cimetière, fait croire qu'elle occupe vraiſemblablement la place d'une Chapelle qu'on y avoit bâtie ſuivant l'uſage, & qui peut-être étoit ſous le titre des SS. Innocens, pour leſquels le Roi Louis VII avoit une dévotion particulière. Le chef du

Saint Martyr Richard eſt dépoſé dans l'Egliſe. *Voy. Tom. II, pag. 344.* La Cure eſt à la nomination du Chapitre de Sainte-Opportune. Le tableau du chœur peint par *Corneille*, repréſente le martyre des Innocens. En 1474, Louis XI a fondé dans cette Egliſe ſix Enfans de chœur, pour y faire le Service en muſique, ce qui s'exécute encore aujourd'hui. Ce Prince donna pour leur entretien la place qui lui appartenoit ſur la Voyerie, dans la rue de la Charronnerie, (aujourd'hui de la Ferronnerie) du côté du cimetière de cette Egliſe. Cette donation eſt devenue par la ſuite très-conſidérable. Il y a un Maître de muſique & des Muſiciens gagés; & quoi qu'en diſent les mauvais plaiſans, qui, en parlant d'une méchante muſique, la comparent à celle de l'Egliſe des SS. Innocens, cette mauvaiſe plaiſanterie porte entièrement à faux. Il eſt conſtant que l'on a toujours choiſi les plus habiles Muſiciens pour être les Maîtres de muſique de cette Egliſe, & que ceux-ci ſe ſont toujours occupés du choix des ſujets propres à les ſeconder. Le célèbre *Bordier* & ſes ſucceſſeurs prouvent cette vérité.

INSTITUTION DE L'ORATOIRE, *paſſé la barrière, au-delà des Chartreux.* Cette maiſon a été fondée en 1650, par *Nicolas Pinette*, Tréſorier de *Gaſton de France*, Duc d'Orléans, frère unique de Louis XIII. Il avoit amaſſé de grands biens au ſervice de ce Prince, dont il employa la plus grande partie à la conſtruction des édifices que l'on y voit à préſent, & à acquérir les terres qui ſont enfermées dans le vaſte enclos qui eſt derrière cette maiſon, où il y a des boſquets & des jardins fort agréables, dont la vue eſt très belle & très-étendue. Ce lieu ſert de Noviciat à l'illuſtre Congrégation des Prêtres de l'Oratoire. Pluſieurs perſonnes de diſtinction s'y retirent pour vaquer plus tranquillement au grand ouvrage de leur ſalut. Il a ſervi de retraite aux Abbés de *Rancé* & *le Camus*; aux Marquis de *l'Aigle* & *de Troiſville*, Comte de *Santenas*; *du Charmei*, Marquis d'*Urſé*; *Henri de Barrillon*, Evêque de Luçon; au Chancelier *de Pontchartrain*, & à un grand nombre d'autres ſolitaires de qualité.

L'Egliſe eſt claire & aſſez bien bâtie. Le tableau du Maître-autel, qui eſt la préſentation de Notre-Seigneur au Temple, eſt de *Simon-François de Tours.* On voit au-deſſus de la tribune élevée ſur le tambour de la porte, un grand morceau de peinture, repréſentant J. C. devant Pilate, magnifique tableau de *Charles Coypel*, tant pour l'ordonnance que pour l'exécution.

On remarque dans la Chapelle de la Vierge, le riche mauſolée érigé à la mémoire du Cardinal *de Bérulle*, en 1661. Ce Saint Prélat y eſt repréſenté à genoux dans une eſpèce de niche de marbre; au-deſſus, eſt une grande urne de marbre noir, qui renferme ſa main & ſon bras droit. Cet ouvrage eſt de *Jacques Sarraſin*. M. le Maréchal *de Biron* qui occupoit une des maiſons de ces Pères, y eſt mort en 1756, & a été enterré dans leur Egliſe. Elle eſt conſacrée au Myſtère de la Très-Sainte Trinité, & à celui de l'enfance de J. C. ſous le titre de ſon Oblation au Temple. On lit ſur la porte, *Sanctiſſimæ Trinitati, & infantiæ Jeſu Sacrum*; & plus bas, ce paſſage de l'Evangile, *invenietis infantem pannis involutum.*

INSTRUCTION GRATUITE. L'Univerſité de Paris enſeigne dans tous ſes Collèges, ſans rien exiger des étudians, depuis le 14 août 1719, que le Roi Louis XIV la gratifia du vingtième effectif dans la Ferme des Poſtes & Meſſageries du Royaume. *Voy.* EDUCATION.

INTENDANS DU COMMERCE. *Premier Département pour le Commerce extérieur & maritime.* Les Iſles Françoiſes de l'Amérique, & tout ce qui regarde l'Amérique. L'Iſle de Gorée, & tous les comptoirs établis ſur les côtes d'Afrique. Le commerce des Iſles de France & de Bourbon, & des Indes Orientales. Les pêches de la molue, du hareng, de la baleine & autres.

Le commerce de la mer Méditerranée; ce qui comprend les Echelles du Levant & tous les Etats du Grand-Seigneur; la Barbarie, les côtes d'Italie, & les côtes d'Eſpagne dans la mer Méditerranée; la Chambre de commerce de Marſeille; le commerce de la Hollande; le commerce d'Angleterre, Ecoſſe & Irlande; le commerce de Suede, Danemarck, Hambourg, Dantzick, & autres pays du Nord dans la mer Baltique; le commerce de Ruſſie.

Second Département. Les affaires concernant le commerce extérieur & maritime, & les affaires de l'intérieur qui y ont rapport.

Troiſième Département. La Province de Normandie, qui contient les Généralités de Rouen, Caen & Alençon; la Bretagne; la Généralité d'Orléans, la Généralité de Bourges, la Généralité de Moulins & le Bourbonnois. Les Manufactures de bas, & autres ouvrages de bonneteries.

Quatrième Département. La Généralité de Paris, à l'exception de la Ville; le Rouſſillon, le Languedoc, la Provence,

le Dauphiné, l'Auvergne, la Généralité de Montauban, la Généralité d'Auch, le Béarn, les Manufactures de toiles & toileries.

Cinquieme Département. Le Lyonnois, Forez & le Beaujollois; la Bourgogne, Duché & Comté; la Bresse, la Généralité de Limoges, la Généralité de Tours, la Province du Maine, le Poitou, la Généralité de la Rochelle, la Généralité de Bordeaux, les Manufactures de soie.

Sixième Département. La Généralité de Soissons, la Picardie & l'Artois; la Flandre, le Hayrault, la Champagne, les Trois-Evêchés, la Lorraine & Barrois; l'Alsace, les Papeteries & les Tanneries; la correspondance relative aux subsistances; les Monnoies, le détail relatif au commerce de l'Inde.

INTENDANS DES FINANCES. Le Département de M. LE CONTRÔLEUR-GÉNÉRAL comprend le Tréfor-Royal, les Parties casuelles, la direction générale de toutes les Fermes du Roi, la Sur-intendance des Postes, les Diligences & Messageries Royales, le Clergé, le commerce de l'intérieur du Royaume, & extérieur par terre; l'extraordinaire des guerres, l'Artillerie & le Génie, pain de munition & les vivres; les étapes, toutes les rentes, les Pays d'Etat, les Monnoies, les Parlemens du Royaume & Cours Supérieures, ponts & chaussées, turcies & levées, barrage & pavé de Paris; les Manufactures, les Octrois des Villes, les dettes des Communautés, les ligues Suisses, les vingtièmes, les quatre sols pour livre du premier vingtième, les caisses générales des amortissemens & des arrérages, la navigation dans l'intérieur du Royaume, les canaux faits ou à faire, l'exercice ou conception de leurs privilèges. *Voy. les Bureaux du Contrôle-Général, tom. II, pag. 552.*

Départemens de MM. les Intendans des Finances.

Premier Département. Les tailles & le taillon, la capitation, les vingtièmes, les quatre sols pour livre du premier vingtième, les impositions des Provinces conquises, le don gratuit du Clergé de France, les impositions des Clergés des frontières & de l'Ordre de Malthe, les recettes générales des Finances, les travaux de charité, l'expédition de tous les états des Finances des Pays d'Election, des Pays d'Etats & des Pays conquis; les étapes, les convois militaires, la

régie des poudres & salpêtres, la vérification des états au vrai des Impositions, Domaines & Bois.

Second Département. La régie des Domaines & les états des Domaines; les eaux & forêts, & les états des bois; la Ferme des huiles.

Troisième Département. Les Gabelles de France, celles du Lyonnois, Provence, Dauphiné, Languedoc & autres; les cinq grosses Fermes, les états des Fermes, les détails des ponts & chaussées, turcies & levées, pavé de Paris, les pépinieres Royales, & les ports maritimes de commerce, les canaux & navigation dans l'intérieur du Royaume, le commerce, les Manufactures.

Quatrième Département. La Ferme des Postes, la Ferme des Octrois municipaux, les anciens dons gratuits & les droits réservés, la régie des Greffes, des Hypothèques, des sols pour livre, & droits y joints; la régie des droits réunis, la régie des droits de la Flandre maritime, les droits rétablis dans Paris, les droits sur les papiers & cartons, le Marc d'or, les Octrois & autres revenus des Villes & Communautés d'habitans, & leurs dettes; les Hôpitaux, Hôtels-Dieu, & Maisons de charité du Royaume; les ligues Suisses, l'état des gages & des Gouvernemens municipaux, les Parlemens, les Chambres des Comptes, les Bureaux des Finances, la distribution des remèdes, qui se fait par ordre du Roi dans les Provinces.

Cinquième Département. Les droits de contrôle des Actes des Notaires, Insinuations & Centième denier; les droits de petit Scel, le contrôle des Exploits, la Formule, les Amortissemens, Francs-fiefs, nouveaux acquêts & usages, les Aides & droits y joints.

Sixième Département. Les Parties casuelles, la suite de l'exécution de l'Edit du mois de février 1771, concernant l'évaluation, le centième denier annuel, & les droits de survivance & de mutation des Offices, celle des Edits & Déclarations portant création des Offices de Gouverneurs & Lieutenans de Roi des Villes closes, des Offices Municipaux pour l'administration des revenus des Villes, & des Offices du point d'honneur; la fixation des Finances desdits Offices, de ceux nouvellement créés, & toutes les affaires contentieuses relatives aux Offices; les vivres, l'extraordinaire des Guerres, l'Artillerie & le Génie, & la vérification des états au vrai qui s'arrêtent au Conseil d'Etat.

Septième Département. Le détail des fonds & dépenses du Trésor-Royal, la caisse des Arrérages & Amortissemens; le

dixième & le quinzième d'Amortiſſement, les débats à la pourſuite du Contrôleur des bons d'états du Conſeil, & des Contrôleurs des reſtes, la liquidation de tous les Offices ſupprimés, & droits dans leſquels le Roi eſt rentré.

Le dépôt des anciennes Minutes du Conſeil des Finances, & Commiſſions extraordinaires, eſt au vieux Louvre. *Voy. Tom. II, pag. 654.*

INVALIDES. (*Hôtel-Royal des*) Ce vaſte & ſuperbe édifice, ſi digne de la piété & de la magnificence d'un grand Roi, a été élevé pour ſervir de retraite honorable aux braves Militaires qui prodiguent leur ſang pour la gloire de l'Etat & de la Patrie. C'eſt là que ces généreuſes victimes du bonheur de la Société, trouvent, avec un logement commode, leur nourriture & leur entretien. Dégagés par ce moyen de tous les ſoins temporels, ils achevent tranquillement le cours de leur vie dans les exercices de la piété.

Les premiers fondemens de cet Hôtel (unique dans ce genre dans tout l'Univers) furent jettés, ſur les deſſins de *Libéral Bruant*, en 1671, le 30 de novembre, au plus fort de la guerre, & dans des conjonctures où il ſembloit que les ſoins & la dépenſe duſſent être employés ailleurs; cependant l'eſpace de huit années a ſuffi pour le porter à ſa perfection.

Il eſt ſitué à l'extrêmité du Fauxbourg Saint-Germain, preſque au milieu de la plaine de Grenelle, près de la rivière, ſur un terrein de 16 arpens un peu élevé, & dans une expoſition admirable.

Une grande Place en demi-lune précède l'entrée de l'avant-cour, qui eſt entourée d'un large foſſé aſſez profond, revêtu de pierres de taille, à hauteur d'appui.

L'eſplanade eſt plantée d'arbres & forme une promenade juſqu'à la rivière. On en eſt redevable à M. le Comte d'*Argenſon*, alors Miniſtre de la guerre.

La façade a cent deux toiſes d'étendue d'une extrêmité à l'autre de ſes pavillons qui ſont en ſaillie, & d'une belle ſymmétrie.

Au-deſſus de la porte d'entrée, eſt une ſtatue équeſtre de Louis XIV.

Delà, on entre dans une grande cour entourée de quatre corps-de-logis, ſur le devant deſquels ſont deux rangs d'arcades l'un ſur l'autre, qui forment des corridors ou galeries qui règnent autour. Le milieu de chaque face eſt accompagné d'une eſpèce de corps avancé avec un fronton : les combles ſont ornés de tous côtés. Les appartemens qui ont quatre

étages ſont commodément diſpoſés : les chambres des Officiers ſervent pour trois ou quatre ; celles des ſoldats ſont garnies pour un plus grand nombre. Du côté de la plaine de Grenelle, on a conſtruit de petits appartemens très-commodes, pour loger convenablement les Officiers qui ſont dans les hauts grades, ainſi que pour ſervir à divers magaſins pour les beſoins de la maiſon.

La ſalle du Conſeil eſt ornée de tapiſſeries en façon du Levant, qui repréſentent des trophées d'armes ; on tient le Conſeil tous les jeudis pour les affaires de la maiſon : le Miniſtre de la guerre y préſide, ou, à ſon défaut, le Contrôleur-général.

Dans les corps du bâtiment de chaque côté au rez-de-chauſſée, ſont les quatre Réfectoires, dans leſquels on a peint à freſque les ſièges & les batailles les plus conſidérables, gagnées par Louis XIV.

Les Infirmeries ſont ſéparées de la maiſon par une cour. Elles ſont compoſées de pluſieurs grandes ſalles garnies de lits : il y a des Autels que les malades peuvent voir de tous côtés. Ils y ſont ſervis avec autant d'exactitude que de propreté, par les Filles de la Charité, qui en ont la direction. L'Apothicairerie & la Lingerie méritent auſſi d'être vues.

L'Egliſe eſt un des édifices de Paris le plus magnifique & le plus régulier. La principale entrée eſt du coté de la campagne. Afin de la rendre plus belle & plus majeſtueuſe, on a fait une eſplanade, qui doit être entourée d'un portique & d'une colonade dans le goût de celle de Saint-Pierre de Rome, terminée par des pavillons ornés d'architecture, où doivent aboutir trois longues allées d'arbres, plantées depuis long-temps, qui s'étendent juſques ſur le chemin de Vaugirard, & que l'on nomme l'*Allée de Breteuil*. Un magnifique portail décore l'entrée de cette Egliſe ou Dôme, exécuté ſur les deſſins de *Jules-Hardouin Manſard*. Ce portail eſt élevé ſur un perron formé de pluſieurs dégrés ; il a 30 toiſes d'étendue & 50 d'élévation, depuis le rez-de-chauſſée, juſqu'au plus haut du Dôme. Cette façade eſt compoſée d'un ordre Dorique, d'un Corinthien & d'un attique au-deſſus ; le tout orné de colonnes & de pilaſtres, accompagnés de ſtatues, dont les principales ſont, celle de S. Louis, à qui cette Egliſe eſt dédiée, modelée par *Girardon*, & faite en marbre par *Couſtou* l'aîné ; & celle de S. Charlemagne, faite auſſi en marbre, par *Coizevox*. Elles ont près de onze pieds de hauteur : les autres ſtatues repréſentent la Juſtice, la Tempérance, la Prudence & la Force. Les grouppes poſés ſur la

baluſtrade, ſont les huits Pères des Egliſes Grecque & Latine; ſavoir, S. Baſile & S. Amboiſe, par *Poulletier*; S. Jean-Chriſoſtôme & S. Grégoire-le-Grand, par *Mazeline*; S. Grégoire de Naziance & S. Athanaſe, par *Coizevox*; S. Jerôme & S. Auguſtin, par *Hurtrel*. Le fronton eſt orné des Armes de France: il eſt comblé d'une Croix & de deux Statues, qui repréſentent la Foi & la Charité; celles des côtés, ſont la Conſtance, l'Humilité, la Confiance & la Magnanimité.

Le Dôme. Cet ouvrage, qui n'a point ſon ſemblable en France, tant par ſon élévation, qui eſt de 300 pieds du rez-de-chauſſée juſqu'à la Croix, que par la ſolidité & l'excellence de ſa conſtruction, eſt formé d'un corps d'architecture d'ordre compoſite, accompagné de 40 colonnes du même ordre, derrière leſquelles le gros de l'ouvrage eſt preſque caché. Douze grandes fenêtres fourniſſent un fort beau jour dans l'Egliſe: ces colonnes ſoutiennent un attique percé auſſi de douze autres fenêtres cintrées, qui ne ſont pas ouvertes intérieurement. Dans ſes dehors, il a beaucoup d'ornemens, dont la dorure a coûté cinquante mille écus. Seize Statues de pierre ſont poſées deux à deux ſur les piedeſtaux d'une baluſtrade, qui règne tout autour: ce ſont les douze Apôtres, S. Paul, S. Barnabé, S. Jean-Baptiſte & le Prophête Elie; tous ouvrages faits par d'habiles Sculpteurs. Sur la corniche de l'attique, il y a douze vaſes ardens, ou torchères enflammées, qui ſont un bel accompagnement. La couverture de ce Dôme eſt revêtue de douze eſpèces de grandes côtes de plomb dorées tout autour, dont les eſpaces ſont remplis de guirlandes, de caſques & de trophées auſſi tous chargés de dorures: il eſt comblé d'une lanterne ouverte par quatre arcades, avec douze colonnes, & quatre ſtatues de plomb doré, qui repréſentent des Vertus. Elle eſt entourée d'une baluſtrade de fer, & chargée d'un obéliſque fort élevé, terminé par un globe ſurmonté d'une Croix, le tout entièrement couvert d'or; ce qui lui donne un grand éclat.

Pour voir l'intérieur de ce Dôme, il faut rentrer dans l'ancienne Egliſe, & paſſer par un corridor, qui eſt à la tête du bas-côté de la gauche. Il vous conduira dans la nouvelle Egliſe, dont le pavé eſt comparti de différens marbres très-précieux & excellemment employés: il eſt entremêlé de fleurs-de-lys & de chiffres, avec les Armes de France dans le milieu, & les colliers des Ordres du Roi, près du grand Autel.

Les peintures de l'intérieur du Dôme, qui a 50 pieds de diamètre, repréſentent la Gloire du Paradis, & la félicité

dont les Saints jouiſſent dans le Ciel, & pluſieurs Anges qui adorent J. C. d'autres lui préſentent les inſtrumens de ſa Paſſion ; pluſieurs font des concerts ; d'autres enfin ſemblent recevoir S. Louis dans ce ſéjour bienheureux. Ce ſaint Roi eſt placé au plus bas, à genoux, offrant ſon épée & ſa couronne : toute cette admirable coupe a été peinte par *Charles de la Foſſe*.

Entre les fenêtres, on voit douze tableaux de 30 pieds de hauteur chacun, ſur onze de large par le bas, & huit par le haut, peints à freſque, par *Jouvenet*, & repréſentans les Apôtres accompagnés de grouppes d'Anges. Ces figures ont 14 pieds de hauteur.

Autour du Dôme, ſont douze grandes médailles rondes ou portraits de douze Rois de France, Charlemagne, Louis-le-Débonnaire, Charles-le-Chauve, Philippe-Auguſte, Saint Louis, Louis XII, Henri IV, Louis XIII & Louis XIV, faites par d'habiles Sculpteurs. Plus bas, ſur les maſſifs qui ſupportent le Dôme, il y a quatre grands tableaux triangulaires, où les quatre Evangéliſtes ſont peints par le même *de la Foſſe*.

Cette Egliſe eſt ornée d'une excellente architecture en colonnes & pilaſtres d'ordre Corinthien, diſtribués avec tant de goût, qu'il n'y a rien au-deſſus de la riche ſimplicité qui y règne par-tout. Le plan a la forme d'une Croix Grecque ; le Sanctuaire eſt à la tête, deux grandes Chapelles aux extrémités de la croiſée, & le bas ſert d'entrée. Il y a d'autres Chapelles rondes aux côtés des grandes ; & au-deſſus de leurs principales entrées, des tribunes avec des balcons de fer doré, ſoutenues chacune par deux colonnes fort élevées. Il faut ſe placer ſur le point de vue qui eſt marqué ſous le Dôme par un rond de marbre : on y peut voir diſtinctement ſept Prêtres commencer enſemble la Meſſe aux ſept Autels.

Dans la Chapelle de la Vierge, ſa Statue de marbre blanc eſt de *Vancleve* : dans celle de Sainte Thérèſe, la figure eſt de *Manière*. Les quatre petites Chapelles en Dôme ſont ornées chacune de huit colonnes Corinthiennes, de trois ſtatues & de bas-reliefs ; leur voûte eſt partagée en ſix tableaux & deux fenêtres. La première eſt dédiée à Saint Grégoire-le-Grand, dont la Statue eſt de *Barrois*, & les peintures de *Michel Corneille* : les autres Statues ſont Sainte Emiliane, tante de Saint Grégoire, par *le Lorrain* ; & Sainte Silvie, mère de ce Saint, par *Frémin*. Les principales actions de ce grand Pontife, ſont repréſentées dans les ſix tableaux du tour de la coupole.

La Chapelle de St-Jerôme eſt peinte par *Boulogne* l'ainé. La Statue eſt de *Théodon*; celles de côté, Sainte Paule & Sainte Euſtochie, ſa fille, par *Granière* & *de Dieu*.

Entre le grand Autel & la Chapelle de Sainte-Thérèſe, c'eſt la Chapelle de Saint-Ambroiſe, peinte par *Boulogne* l'aîné. La Statue du Saint eſt de *Slodts*; les autres Statues ſont, Saint Satire, par *Bertrand*; & Sainte Marceline, par *le Pautre*.

La dernière Chapelle eſt celle de S. Auguſtin, peinte par *Boulogne* le jeune. Les Statues ſont, S. Alipe, par *Maziere*; & Sainte Monique, par *François*.

Le portique qui eſt en face de la grande cour, conduit à l'Egliſe intérieure. Il eſt compoſé de deux différens corps d'architecture, de huit colonnes chacun, accompagné d'ornemens & d'un cadran. Cette Egliſe deſtinée à ceux de l'Hôtel, eſt une eſpèce de nef, de 32 toiſes de longueur & de 66 de hauteur, ſur 72 pieds de largeur, y compris les bas-côtés. Elle eſt ornée d'une architecture d'ordre Corinthien, avec 18 arcades revêtues de 20 pilaſtres du même ordre, qui ſoutiennent une galerie ou corridor de chaque côté: les Officiers & les perſonnes de dehors s'y placent pendant le Service divin. Ces arcades forment des ailes, ou bas-côtés, dans leſquels les ſoldats qui occupent auſſi la nef, ont chacun leur place & leur ſiège. Cette Egliſe eſt éclairée par 54 fenêtres, 27 de chaque côté: il y a une fort grande tribune au-deſſus de l'entrée, où eſt un orgue d'une grande beauté. La chaire du Prédicateur eſt d'une menuiſerie toute dorée ſur un fond blanc: le dais eſt comblé d'une couronne de France, ſoutenue par des Chérubins: tous ces ouvrages ſont entièrement couverts d'or.

L'Autel qui joint celui de la nouvelle Egliſe par deux petits dégrés de marbre, eſt d'un excellent deſſin, & orné de marbre & de bronze. Les Pères de la Miſſion de Saint-Lazare, qui deſſervent cette Egliſe, ont le ſoin ſpirituel de ceux qui demeurent dans cet Hôtel. Ces Pères édifient par la dévotion & la régularité, avec leſquelles ils exercent les fonctions du ſaint Miniſtère.

Ce royal établiſſement ſembloit être l'objet favori de Louis XIV. Il y eſt venu quelquefois *incognito*; d'autres fois, avec toute la pompe de ſa dignité, & toujours avec un nouveau plaiſir. Ce grand Prince conſerva ces ſentimens juſqu'à ſon dernier ſoupir, & il en fit même une mention expreſſe dans ſon Teſtament. *Outre les différens établiſſemens que nous avons faits dans le cours de notre règne*, dit ce Monarque, *il n'y*

en a point qui ſoit plus utile à l'Etat, que celui de l'Hôtel-Royal des Invalides. Il eſt bien juſte que les Soldats, qui, par les bleſſures qu'ils ont reçues à la guerre, ou par leur long ſervice & leur âge, ſont hors d'état de travailler & de gagner leur vie, aient une ſubſiſtanee aſſurée pour le reſte de leurs jours. Pluſieurs Officiers qui ſont dénués des biens de la fortune, y trouvent auſſi une retraite honorable. Toutes ſortes de motifs doivent engager le Dauphin & tous les Rois nos Succeſſeurs, à ſoutenir cet établiſſement, & lui accorder une protection particulière: nous les y exhortons autant qu'il eſt en notre pouvoir.

Si l'on vouloit une connoiſſance plus détaillée de ce royal établiſſement & des magnificences qu'il renferme, on pourroit conſulter un Ouvrage publié en 1756, intitulé, *Deſcription hiſtorique de l'Hôtel-Royal des Invalides*, par M. l'Abbé *Pérau*, de la Maiſon & Société de Sorbone. On y trouve les plans, les coupes & les élévations géométrales de cet édifice, avec nombre d'autres gravures, qui rendent en détail les peintures & les ſculptures de l'Egliſe; le tout deſſiné & gravé par *Nicolas Cochin*, Graveur Ordinaire du Roi, de l'Académie Royale de Sculpture. On peut voir auſſi l'Ouvrage en 2 vol. de J. F. Félibien, publié en 1706. C'eſt une Deſcription exacte de l'Egliſe des Invalides, &c.

Les Dames ne peuvent entrer aux Invalides qu'en carroſſe.

ISLE-ADAM. (*l'*) Bourg de France, avec un beau Château & titre de Baronnie, ſur l'Oiſe, à une lieue ſud-oueſt de Beaumont, & huit nord de Paris. Longit. 19′. 48″. Latit. 49′. 7″.

Cette terre a paſſé, de la maiſon *de Montmorency*, dans celle de *Bourbon-Condé*; & enſuite dans la branche *de Bourbon-Conti*. Ce Bourg a pris ſon ſurnom d'*Adam*, qui en étoit Seigneur avant l'an 1200; & depuis ce temps, ces deux noms n'en ont plus fait qu'un, qu'on a donné auſſi à la branche aînée des deſcendans de cet Adam.

ISLE AU CHARBON. *Voy.* CARRIERES DE CHARENTON.

ISLE DE FRANCE. Province de France ainſi nommée, parce qu'elle eſt bornée par la Seine, la Marne, l'Oiſe, l'Aiſne & l'Ourque. Elle comprend, outre Paris, le Gouvoiſis, le Valois, le Comté de Senlis, le Vexin François, le Hurepoix, le Gâtinois, le Multien, la Goele & le Mantois: Paris en eſt la Capitale.

ISLE DES CIGNES, par corruption, *Iſle Maquerelle*, au bout de la Grenouillière, & au pied du Gros-caillou. Cette Iſle a 1100 pas de long, ſur 120 de large : elle eſt remplie de bois à brûler & de fragmens de bateaux. C'eſt dans cet endroit qu'aujourd'hui on lave les inteſtins ou tripes qu'on apporte des Boucheries, pour les faire cuire & être diſtribués aux Tripiers. L'on y fait auſſi l'huile de tripes, qui s'emploie pour les reverbères ou lanternes de la Ville de Paris.

Cette Iſle, que le public nomme *Maquerelle*, étoit, vers le XVe. ſiècle, appellée *les Mottes de la Sammonière*, parce que vers ce tems la rivière ceſſa de ſéparer l'Iſle des *Vaches* de celle des *Treilles* ; mais on continua de les diſtinguer, & long-tems encore après, on diſoit l'Iſle *Maquerelle*, dite *des Treilles*, ou l'Iſle *des Treilles*, dite *Maquerelle* : en 1492, elle étoit affermée 20 liv. & en 1551, on fit un bail de l'herbe & tonture de cette Iſle, pour 27 liv. par an.

Cette Iſle s'étant peu-à-peu comblée, on a continué de donner le nom d'*Iſle Maquerelle* à une petite Iſlette, qui étoit au-deſſus, & que l'on a par la ſuite augmentée avec des décombres & des terres, comme on la voit aujourd'hui.

ISLE NOTRE-DAME, ou *de Saint-Louis*. Cette Iſle eſt aujourd'hui communément nommée *Iſle Saint-Louis*, & n'a été nommée Iſle Notre-Dame, que parce qu'elle appartient à cette Egliſe : elle étoit autrefois partagée en deux, par un petit bras de la rivière qui la traverſoit dans l'endroit où eſt à préſent l'Egliſe de Saint-Louis. La plus grande s'appelloit l'*Iſle Notre-Dame*, & l'autre l'*Iſle aux Vaches*, parce qu'on y menoit paître les beſtiaux. En 1614, Chriſtophe Marie, Entrepreneur-général des Ponts de France, s'obligea de joindre en dix années, ces deux Iſles, de les environner de Quais revêtus de pierres de taille, d'y bâtir des maiſons, d'y faire des rues, & un pont vis-à-vis la rue des Nonaindières. Il s'aſſocia le Regratier, Tréſorier des Cent-Suiſſes ; & Poullerier, Commiſſaire des Guerres.

Marie & ſes Aſſociés, après avoir fait bâtir une partie de l'Iſle, ſe rebutèrent, & cédèrent leur traité à Jean de la Grange, Sécrétaire du Roi. Le contrat eſt du 16 ſeptembre 1623. Ils reprirent ce traité en 1627, & ils furent enfin obligés de le céder à Herbert, & aux autres habitans de l'Iſle, par les ſoins deſquels cette entrepriſe fut achevée en 1647.

L'on

L'on entre dans cette Iſle par trois ponts, dont deux ſont de pierre & un de bois. Le Pont-Marie fut commencé en 1613, par *Chriſtophe Marie*, dont il eſt parlé ci-deſſus, & achevé en 1635. Il eſt de pierre de taille, & a 50 toiſes de longueur, ſur douze de largeur. On y compte cinq arches, quatre piles & deux culées. On avoit élevé ſur ce pont, 50 maiſons uniformes & profondes de quatre toiſes. Un débordement extraordinaire de la rivière de Seine emporta deux arches de ce pont, & 22 des maiſons qui étoient bâties deſſus. Ce triſte événement arriva entre minuit & une heure du premier de mars de l'an 1658, & coûta la vie à 50 ou 60 perſonnes. On a rétabli les deux arches qui étoient tombées, mais on n'a pas rebâti les 22 maiſons; on s'eſt contenté de laiſſer les 28, que le débordement avoit épargnées.

Le pont de la Tournelle a été bâti de pierre de taille, & a pris ſon nom d'une tour nommée la Tournelle, qui eſt auprès de la porte Saint Bernard : cette tour & celle de Billi avoient été conſtruites pour défendre l'entrée de la rivière. Il y avoit auparavant un pont de bois, qui fut emporté par les glaces & le débordement de la rivière en 1637. Le tems de la conſtruction de celui d'aujourd'hui eſt marqué ſur une table de marbre, poſée entre les arcades, du côté de la pointe de l'Iſle. On y lit cette inſcription :

DU REGNE DE LOUIS XIV.

De la Prévôté de Meſſire Alexandre de Seve, *Prévôt des Marchands, &c. Ce préſent Pont a été bâti, &c.*

Au-deſſus eſt le diſtique ſuivant :

Ædiles recreant ſubmerſum flumine Pontem;
Non eſt officii, ſed pietatis opus. 1656.

Ce Pont a une banquette de chaque côté, pour la commodité des gens de pied. La troiſième entrée dans l'Iſle Notre-Dame, eſt par le Pont de bois, nommé aujourd'hui le *Pont-Rouge.*

L'an 1617, *Marie* & ſes Aſſociés ayant voulu commencer à faire travailler au Pont de bois, qui devoit faire la communication de l'Iſle Notre-Dame avec la Cité, le Chapitre de Notre-Dame s'y oppoſa; & malgré pluſieurs Arrêts du Conſeil, obtenus par ces Entrepreneurs, les oppoſitions du Chapitre empêchèrent la conſtruction de ce Pont. La Grange,

qui, en 1623, fut ſubrogé en la place de Marie & de ſes Aſſociés, pour l'entrepriſe des bâtimens de l'Iſle, reçut de la Ville, en 1624, les alignemens du Pont de bois, mais la choſe n'alla pas plus loin; & en 1627, la Grange ſe déſiſta de cette entrepriſe, qui revint encore à Marie & à ſes Aſſociés. Ceux-ci furent traverſés de nouveau par le Chapitre de Notre-Dame, juſqu'en 1642, que le Roi promit de donner dans un mois au Chapitre, 50000 liv. pour la largeur de 30 pieds du quai du port Saint-Landry, que le Chapitre céda à Marie & à ſes Aſſociés, pour faire la culée & le paſſage dudit Pont de bois; à condition qu'il ne ſeroit fait ſur ce Pont, ni maiſons, ni boutiques, & qu'on n'exigeroit rien deſdits Chanoines, ni de leurs Domeſtiques.

Quelques habitans de l'Iſle ayant été reçus en la place de Marie & des Aſſociés, ils firent travailler à un Pont de bois, qui avoit un chemin large de quatre toiſes, & des gardes-foux de chaque côté. Ce Pont a ſervi pendant long-tems; & comme il menaçoit ruine, il fut détruit en 1710. En 1717, on travailla à en conſtruire un pareil, qui fut entièrement achevé en 1718.

L'Iſle Notre-Dame forme un quarré de 300 toiſes de longueur, ſur 93 de largeur, couvert de maiſons bien bâties, & bordé de beaux & larges Quais, revêtus de pierres de taille, qui l'environnent entièrement. Le Pont-Marie & le Pont de la Tournelle partagent ces Quais en quatre, qui ont chacun leur nom. Celui qui règne depuis la pointe de l'Iſle, juſqu'au Pont-Marie, ſe nomme le *Quai d'Alençon* ou *d'Anjou*; depuis ce Pont juſqu'au Pont de bois, on l'appelle le *Quai de Bourbon*; celui qui va du Pont de bois au Pont de la Tournelle, porte le nom de *Quai d'Orléans*; & depuis ce Pont juſqu'à la pointe de l'Iſle, on lui donne celui de *Quai Dauphin*, ou de *Quai des Balcons*.

La rue Saint-Louis coupe cette Iſle dans toute ſa longueur, & eſt traverſée par trois autres, qui la coupent dans toute ſa largeur. Celle qui conduit du Pont-Marie au Pont de la Tournelle, ſe nomme la rue des deux Ponts. Celle qui eſt ſituée à ſa droite, s'appelle la rue Regratière, du nom de *Regratier*, l'un des Aſſociés de *Marie*: elle coupe la rue Saint-Louis, & en eſt auſſi coupée. Dans la partie qui eſt du côté du Quai de Bourbon, il y avoit une enſeigne, où l'on voyoit une femme ſans tête, ayant un verre à la main & au-deſſous étoient ces paroles: *Tout en eſt bon*. Cette enſeigne a fait donner le nom de la *femme ſans tête*, à la moitié de cette rue; mais ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt qu'au lieu de nommer ainſi la

partie de la rue où étoit cette enſeigne, on a donné ce nom à la moitié où elle n'étoit point, pendant que l'autre retient toujours le nom de rue *Regratière*. La troiſième rue qui traverſe cette Iſle, eſt ſituée à la gauche de la rue des deux Ponts, & ſe nomme la rue *Poulletière*, du nom de *Poulletier*, autre Aſſocié de *Marie*.

Outre ces quatre rues, il y a du côté du midi, les rues Guillaume & de Bretonvilliers, qui ne vont que juſqu'à la rue Saint-Louis, & ne coupent que la moitié de l'Iſle.

ISLE-LOUVIER, nommée en 1370, l'*Iſle des Javiaux* *; en 1425, l'*Iſle aux Meules des Javeaux*; enſuite l'*Iſle aux Meules*; & à préſent, l'*Iſle-Louvier*, ſans qu'on ſache la raiſon d'aucun de ces noms différens.

Cette Iſle, qui eſt formée par la Seine, a environ 220 toiſes de longueur, & eſt ſituée où étoit le mail de l'Arſenal. Le bras de la rivière qui la ſépare, étoit ſi peu conſidérable, & la Seine y charioit tant de gravier, qu'en été on la paſſoit à pied ſec, ce qui avoit donné lieu de propoſer pluſieurs fois de le combler, & d'y bâtir des maiſons; mais le crédit des Grands-Maîtres d'Artillerie a toujours empêché qu'on n'ait accepté ces propoſitions. En 1730, la Ville de Paris fit élargir ce canal d'une fois autant qu'il l'étoit, & fit conſtruire à la tête une forte digue ouverte par le milieu, qui met les bateaux à l'abri de l'impétuoſité des vagues, & leur ſert de défenſe contre les glaçons que la rivière y charie. Le bras qui ſépare cette Iſle de l'Iſle Notre-Dame, a 65 ou 70 toiſes de largeur, & le grand canal de la rivière la ſépare du fauxbourg Saint-Victor.

En 1425, cette Iſle devoit huit livres pariſis de rente à *Audouin Charpentier*, qui l'avoit achetée de *Michel Moreau*. Les Prévôt des Marchands & Echevins de Paris y firent conſtruire un Fort & une eſpèce de Havre en 1549, pour donner au Roi Henri II, le ſpectacle d'un combat naval, & enſuite d'un ſiège.

---

* *Javeau* eſt un terme des Eaux & Forêts, qui ſignifie une Iſle nouvellement faite au milieu d'une rivière, par alluvion, ou amas de limon & de ſable. A l'égard du nom de Louvier, il vient peut-être de celui de quelque particulier qui en étoit propriétaire. Cette Iſle ſervoit en 1714, pour le dépôt du foin & du fruit, ainſi que pour celui du bois de charpente & de menuiſerie.

L'Iſle-Louvier appartenoit pour lors au ſieur d'*Entragues*; mais l'on voit dans un Arrêt du Parlement du 28 février 1581, que *Nicolas Pagevin*, Maître de la Chambre aux deniers du Duc d'Anjou, frère du Roi, en étoit propriétaire & poſſeſſeur, par l'acquiſition qu'il en avoit faite des ſieurs d'Entragues. Il paroît cependant qu'elle étoit retournée à ceux de ce nom; car en 1671, ce fut d'eux que la Ville l'acheta. Cette Iſle n'eſt guère fréquentée que par des Bateliers, ou par des Marchands de bois qui y ont leurs chantiers. En 1735, on alongea cette digue, on agrandit & on exhauſſa l'Iſle; l'année ſuivante, on y rapporta encore des terres, on aligna & on borna les places que devoient occuper les chantiers, & on élargit le Pont pour la facilité des gens de pied.

Cette dépenſe a été faite par la Ville, qui n'en jouiſſoit encore qu'à titre de bail judiciaire.

ISLE SAINT-DENIS, eſt à quelque diſtance de l'Abbaye & de la Ville de ce nom, & en a toujours été une dépendance, d'abord par droit de ſuzeraineté, & enſuite par droit de propriété.

Les Auteurs de l'illuſtre maiſon de Montmorenci poſſédoient cette Iſle vers la fin du dixième ſiècle; il paroît qu'ils prirent, vers le même tems, le nom *de Montmorenci*, à l'occaſion d'un différend qu'un de leurs Ancêtres eut avec les Religieux de cette Abbaye. Voici le fait. Un nommé *Hugues Baſſeith* poſſédoit cette Iſle dans le dixième ſiècle, & il la donna en mourant à ſon épouſe, qui la porta en mariage à *Bouchard le Barbu*, qu'elle épouſa en ſecondes noces. Celui-ci ne fut pas plutôt maître de cette Iſle & terre, qu'il profita d'une fortereſſe qui y étoit, pour incommoder les Religieux de l'Abbaye de Saint-Denis. Ils en portèrent leurs plaintes au Roi Robert, qui fit d'abord abattre la fortereſſe. Bouchard n'en fut que plus animé contre les Religieux, & continua de les vexer de toutes manières. On ne trouva d'autres moyens de l'appaiſer, qu'en lui accordant une autre fortereſſe appellée *Montmorenci*. La charte de cette ceſſion eſt de l'année 998. *Bouchard* alla s'y établir, & en prit le nom. Il ne quitta point pour cela la terre de l'Iſle Saint-Denis, & ſes deſcendans la poſſédèrent juſqu'au XIVe. ſiècle; mais ſous la condition de n'y conſtruire aucune fortereſſe, ni rien qui y reſſemblât.

On trouve dans l'hiſtoire de la maiſon de Montmorenci, un acte de l'an 1219, par lequel *Matthieu de Montmorenci*, Con-

nétable de France, promet au Roi Philippe-Auguſte, qu'il ne fera conſtruire aucune forteresſe dans l'Iſle Saint-Denis, & il conſent que s'il lui arrive d'en faire bâtir une, le Roi la faſſe détruire, & qu'il faſſe même ravager tout le Village de cette même Iſle. Vers le milieu du XIVe. ſiècle, cette terre n'étoit plus dans la maiſon de Montmorenci; elle appartenoit à un Ecuyer nommé *Pierre de Saint-Paul.* Charles V, Roi de France, fit l'acquiſition de cette terre, & la donna en toute propriété à l'Abbaye de Saint-Denis en 1373, avec d'autres terres, pour l'acquit des fondations que ce Prince fit à l'autel de Saint-Jean-Baptiſte, dans l'Egliſe de cette Abbaye. Les habitans de l'Iſle ont été long-tems ſans avoir chez eux, ni Paroiſſe ni Chapelle. Ils étoient de la Paroiſſe de Saint-Marcel dans la Ville de Saint-Denis, ce qui étoit d'une extrême incommodité, tant à cauſe de l'éloignement, que par la difficulté du paſſage, qui ne peut ſe faire que par eau; car de quelque côté que l'on veuille ſortir de cette Iſle, ou y entrer, il faut néceſſairement un bateau. Les habitans obtinrent en 1620, de M. le Cardinal de Retz, Archevêque de Paris, la permiſſion de conſtruire une Chapelle, qui fut d'abord une Succurſale de la Paroiſſe de Saint-Marcel: cette Chapelle étoit deſſervie par un Prêtre, qu'y envoyoit le Curé de Saint-Marcel. Cette ſujétion & autres réſerves occaſionnant encore beaucoup d'inconvéniens, on prit enfin le parti d'ériger cette Chapelle en Egliſe Paroiſſiale, & d'y établir un Paſteur pour la gouverner. Cette affaire fut totalement conſommée au mois de juin 1668. Il n'y a point d'Iſle habitée qui puiſſe mieux repréſenter que celle-là, ce que Lutèce étoit dans ſes commencemens.

Il y a dans cette Iſle une maiſon qui mérite d'être remarquée, tant par la beauté & régularité de ſa bâtiſſe, que par l'élégance des jardins qui en dépendent. Ce terrein, qui forme environ ſept arpens, appartenoit ci-devant à M. *Oudinot*, ancien Payeur des rentes. C'eſt à lui que l'on eſt redevable d'une riche plantation d'arbres, qui forment aujourd'hui un coup d'œil admirable, & au moyen deſquels on peut faire exactement le tour des jardins, ſans être incommodé de l'ardeur du ſoleil. A l'égard de la maiſon, c'étoit alors peu de choſe, & elle étoit d'ailleurs expoſée, preſque tous les ans, aux inconvéniens des inondations de la Seine. M. *Larcher*, riche Marchand Papetier, rue de la Verrerie, à la Tête noire, ayant fait acquiſition de ce terrein, a commencé par détruire l'ancienne maiſon de ſon prédéceſſeur, pour en bâtir une nouvelle, qu'il a miſe à l'abri du ravage des débordemens, en

la faiſant conſtruire de manière que le rez-de-chauſſée eſt à quelques pieds au-deſſus de la crue la plus haute de la Seine. Ce bâtiment a été conſtruit en 1753, d'après les deſſins & ſous la conduite de M. *Rouſſet*, de l'Académie Royale d'Architecture, Artiſte diſtingué par ſes talens, dont il a donné des preuves en différentes circonſtances, & ſur-tout dans la bâtiſſe admirable des cuiſines du Château de Livry, que l'on peut regarder comme un chef-d'œuvre en ce genre. M. *Rouſſet* a conſtruit le bâtiment de M. *Larcher*, avec une telle intelligence, qu'une Compagnie nombreuſe n'y forme point d'embarras; & lorſqu'on y eſt peu de monde, elle n'a point l'air d'une ſolitude; on trouve au rez-de-chauſſée une belle ſalle à manger, décorée de tout ce qui peut lui convenir: de-là, on paſſe dans un grand ſallon bien percé, d'où l'on jouit de toutes parts de la perſpective la plus riante. Douze appartemens de Maîtres occupent le reſte du bâtiment, tant au premier étage, qui eſt d'une belle hauteur & bien éclairé, que dans l'étage au-deſſus, dont les pièces, qui ſont plus baſſes, ſont éclairées par des fenêtres mézanines. Dans les combles, ſont des logemens de domeſtiques.

Les jardins répondent à la beauté & à la régularité du bâtiment. La plantation anciennement faite par M. Oudinot, leur donnoit déjà un air de grandeur & de nobleſſe, qui les faiſoit admirer par ceux qui les voyoient dans le lointain: le nouveau Propriétaire y a fait des augmentations conſidérables, qui fourniſſent dans leur intérieur des promenades délicieuſes: on y jouit également de l'utile & de l'agréable; les potagers mêmes ſont très-ornés. On a diſtribué de toutes parts, avec beaucoup de goût & d'intelligence, un grand nombre de vaſes, de ſtatues & de grouppes, d'après les meilleurs modèles, ſoit dans l'antique, ſoit dans le moderne. L'ordonnance de ces jardins eſt l'ouvrage de feu M. *Pilet*, Artiſte très-habile en ce genre.

Les Pêcheurs de cette Iſle ſont exempts de payer le ſol pour livre de leur poiſſon aux Jurés-vendeurs de la Halle de Paris, pourvu qu'ils n'en apportent pas au-deſſus de douze livres dix ſols. Ils ſe prétendent auſſi exempts de payer l'entrée.

ISSY, *Iſſiacum*, eſt un Village ſitué ſur un côteau aſſez roide, dont l'aſpect eſt vers le nord, & à peu de diſtance de la Seine. Il eſt éloigné d'une lieue de Paris, & il doit ſon nom, à ce que prétendent quelques Auteurs, à la Déeſſe *Iſis*, qui y avoit un Temple du temps du Paganiſme, & un

Collège de Prêtres. *Voy.* RUE COQUILLERE. Le pays eſt fort cultivé, principalement en vignes. On y voit de très-belles maiſons.

Celle de M. le Prince *de Conti* a été bâtie en premier lieu, par *Bazin de la Bazinière*, Tréſorier de l'épargne, & un des plus riches particuliers de ſon tems; elle paſſa enſuite à M. *Denis Talon*, Avocat-général; & enfin au feu Prince *de Conti*, ayeul du Prince *de Conti* d'aujourd'hui, qui y fit faire des embelliſſemens ſi conſidérables, qu'on doit la regarder comme une des belles maiſons qui ſe trouvent aux environs de Paris. Les dedans ſont enrichis de meubles précieux: le jardin eſt riant & d'un beau deſſin; mais il eſt un peu ſerré. Il y a pluſieurs pièces d'eau, dont une pétrifie des plantes.

La Paroiſſe n'a rien de remarquable que la ſépulture des *Vaudetars*. Le Séminaire de Saint-Sulpice y a une maiſon, dont le jardin eſt ſpacieux & en bon air. On y remarque une Chapelle bâtie ſur le modèle de celle qui eſt à Lorette *. L'Archevêque de Paris eſt Nominateur abſolu de cette Cure.

On peut encore voir à Iſſy la belle maiſon qui a autrefois appartenu à feu M. *de Vanholles*, Sur-intendant d'Alſace, & qui a paſſé enſuite à M. le Maréchal d'*Eſtrées*; & après lui, à M. le Cardinal *de Fleury*, qui y mourut en 1743. Le corps

---

* Un Clerc de la Paroiſſe de Saint-Roch de Paris, (M. Coger) dans ſa Deſcription de la maiſon de ce Séminaire, parle ainſi de cette Chapelle:

Mitius hîc lumen ſubluſtri fulget in umbrâ,
Hîc pietati addunt ſtimulos ars & locus ipſe,
Sanctaque formido, & ſecretus corripit horror
Intrantes, pavidiſque ſacros inſpirat amores,
Et replet attonitam præſenti numine mentem,

L'Auteur eſt aujourd'hui Profeſſeur d'Eloquence au Collège Mazarin; & étoit Recteur de l'Univerſité en 1773.

On peut voir le reſte de la pièce dans le Mercure d'avril 1742. En conſéquence de cette dévotion extraordinaire, Meſſieurs de Saint-Sulpice ne permettent à perſonne de dire la Meſſe avec la perruque, au principal Autel de cette Chapelle. Cette maiſon a appartenu à la Reine Marguerite. Le corps-de-logis du milieu eſt de ce temps-là; les peintures ſont à freſque. On voit dans la cour, le buſte d'une perſonne, qui a la toque ſur la tête. *Hiſtoire du Diocèſe de Paris*, *Tom. VII*, *pag.* 15 & 16.

de cette Eminence reſta en dépôt dans l'Egliſe Paroiſſiale d'Iſſy, juſqu'à ce qu'on le tranſportât dans le tombeau qu'on lui avoit préparé dans l'Egliſe Collégiale de Saint-Louis du Louvre.

Il y avoit à Iſſy une Abbaye de Bénédictines, qui n'avoit été d'abord qu'un Prieuré, & qui fut enſuite érigée en Abbaye par Louis XIV. *Voy.* ABBAYE d'ISSY. Les Moines de Saint-Germain-des-Prés ſont Seigneurs d'Iſſy.

On trouve dans ſes carrières différens foſſiles, principalement des huîtres, &c. *Voy.* COQUILLAGES. Les Etudians en Médecine y vont herboriſer avec MM. leurs Démonſtrateurs, dans la ſaiſon des ſimples; & le même jour, dans le parc de Meudon.

IVETTE. (*Prieuré d'*) La terre d'Ivette avoit été donnée dès le IXe. ſiècle, à l'Abbaye des Foſſés, avec bois, pré, eau, labourages, hôtes & une Egliſe du titre de S. Pierre. Il n'y avoit point encore de Monaſtère en forme établi en ce lieu; la tradition eſt qu'un des Seigneurs de Levis y en fonda un, ou au moins qu'il en fut le Reſtaurateur. L'Egliſe de Saint-Pierre eſt peut-être encore le même édifice, qui n'eſt qu'une eſpèce de Chapelle oblongue, bâtie de pierres de molières.

Des titres de l'an 1287 font mention d'une fontaine de cette prairie, qui ſort de terre, ſur la cenſive de l'Abbé de Saint-Maur, & à laquelle touchent les prés de l'Abbaye de la Roche. Ils l'appellent la fontaine de *Saires* ou des *Aires*. C'eſt l'une des ſources de la rivière d'Ivette.

En 1605 ou 1607, il fut arrêté par M. de Gondi, Evêque de Paris, & Abbé de Saint-Maur, avec les Chanoines de Saint-Maur, qu'ils auroient pour ſupplément le Prieuré d'Yvette & celui de la Chapelle-la-Reine. Ce qui n'a pu être effectué qu'en 1733, après la mort de M. *de la Grange*, Chanoine de Notre-Dame de Paris, qui n'avoit point fait de réſignation de ce Bénéfice. Avant 1607, il étoit uni depuis le 30 mai 1580, à la Manſe Epiſcopale de Paris.

Ce Prieuré eſt dans le territoire de la Paroiſſe de Levis. *Voy.* LEVIS.

IVRY. Village éloigné des dernières maiſons du fauxbourg Saint-Marceau, d'une bonne demi-lieue, ſitué partie dans l[illegible]as d'un côteau, & partie à mi-côté. Les vignes ſont ſur les côteaux & ſur le chemin de Villejuif, & les terres

labourables ſont dans la plaine, vers la rivière, en allant à Vitry ou à Choiſy.

L'Egliſe eſt ſous le titre de S. Pierre. Comme elle eſt bâtie à mi-côté, on y monte par pluſieurs dégrés du côté du ſeptentrion. Elle n'a qu'une ſeule aile du côté du ſeptentrion. La Cure & la Chapellenie ſont à la nomination du Chapitre de Saint-Marcel.

Au bout du Village, en tirant vers Vitry, eſt une Chapelle iſolée, du titre de S. Frambold ou Framlald, que l'uſage fait appeller *S. Frambour*, & où il ſe fait un grand concours de peuple le premier mai. On y voit dans une ouverture quarrée derrière l'Autel, les pierres ſur leſquelles on croit que le Saint ſe repoſoit dans ſa grotte. Les Fidèles y paſſent leur tête, & appuyent les mains ſur une ſtatue du Saint : enſuite ils vont boire ou prendre de l'eau de la citerne, que l'on a ſouvent remarqué avoir la vertu de ſoulager les maux. Il s'y eſt auſſi établi une Confrèrie, que M. de Péréfixe, Archevêque de Paris, approuva en 1670. La Fête de *S. Frambour* ſe ſolemniſe en ſa Chapelle, le dimanche d'après l'Aſſomption, car ce Saint mourut le 15 août.

Il y a une autre Chapelle du titre de N. D. des Anges, bâtie dans l'ancien Château. Ce Bénéfice eſt à la nomination du Seigneur d'Ivry.

Il eſt fait mention du vin d'Ivry (en ces termes) dans le Décret poétique, donné en l'Iſle de Co, ſur le procès au ſujet du vin de Bourgogne & celui de Champage.

Nunc ergò cœnis exultabo ab omnibus,
Molli vetator delicatum vellere,
Guttur ſaliva, niteat illa liquidior,
Neuſtriacus ille limus, illa ſuavius,
Titillet hauſtus dolio Ivriaco *latet.*

Le Château nouveau a été bâti par *Claude Boſc Dubois*, Conſeiller d'Etat, ancien Prévôt des Marchands, & Procureur-général de la Cour des Aides, décédé le 15 mai 1515. L'avenue commence au grand-chemin de Paris ; & après avoir fait un coude, ſe termine devant la porte du Château. La porte eſt haute, mais ſimple & ſans ornement. La cour eſt fermée, d'un côté, par le Château ; & des autres, par des grilles de fer, qui la ſéparent du parterre & du jardin. Le Château eſt à main droite, le parterre à gauche, & le jardin en face de l'entrée. Le Château n'eſt qu'un corps-de-logis quarré & aſſez ſimplement décoré ; mais les appartemens en ſont

commodes & les vues charmantes, elles donnent du côté de Paris, & du côté de la rivière, & font une très-belle perſpective.

Le parterre eſt agréable, orné d'un baſſin à jet d'eau, & d'une terraſſe en forme de demi-lune, & paliſſadée de tous côtés de charmilles. Le jardin offre d'abord une longue & très-belle allée de maronniers, paliſſadée des deux côtés de charmilles. Les potagers ſont du côté de la rivière, & de l'autre ſont pluſieurs allées, parmi leſquelles on remarque celle des orangers, au milieu de laquelle il y a un baſſin qui reçoit les eaux des caſcades. Ces caſcades ſont en haut du jardin; elles ſont petites, mais fort longues, & ſortent d'un jet d'eau qui eſt au-deſſus, & auprès duquel on voit deux boulingrins & une ſtatue de Louis XIV, par le célèbre *Coiſevox*, ſemblable à celle qui eſt à l'Hôtel-de-Ville de Paris. Voici une des inſcriptions qui s'y liſent:

Hoſtem, aras, populum, vicinque, ultorque, paterque,
Sterno, tego, cumulo, vi, pietate, bonis.

La terraſſe où eſt cette ſtatue, eſt belle pour les vues & le coup-d'œil; & au bout, il y a un petit pavillon quarré, qui eſt un agréable réduit.

Cette maiſon a appartenu en dernier lieu au feu Maréchal d'*Uxelles*, & après ſa mort au Marquis de Beringhen, premier Ecuyer du Roi, ſon Légataire univerſel; & depuis la mort de celui-ci, on ne ſait trop préciſément à qui a paſſé cette maiſon.

LAC

LACY ou LASSY. Un des petits Villages qui reſtèrent inhabités durant le temps des guerres des Anglois, depuis l'an 1422, juſqu'en 1430. Il eſt éloigné de ſix lieues & demie de Paris, & l'on a lieu de croire que cette Paroiſſe eſt un démembrement de celle de Luſarches, dont le Chapitre préſente à la Cure. La chaire à prêcher eſt placée directement au-deſſus du confeſſionnal. C'eſt un pays de labourages ou pâcages. On n'y voit aucunes vignes. Lacy eſt dans la famille de MM. *Molé*.

LAGNY. Ville de l'Iſle de France, avec une fameuſe Abbaye de Bénédictins, fondée par S. Fourin, Gentilhomme

Ecoſſois, dans le ſeptième ſiècle. Elle vaut 12000 liv. La principale des trois Paroiſſes de la Ville eſt ſous le nom de S. George. Les Anglois l'aſſiegèrent en vain ſous Charles VII, en 1432. Le Duc de Parme la prit en 1590. C'eſt la Patrie de *Pierre d'Orgemont* & du Poëte *Geoffroi*. Elle eſt ſur la Marne, à 4 lieues, Sud-oueſt de Meaux, 6 Eſt de Paris. Longit. 20′. 20″. Latit. 48′. 50″.

Cette petite Ville, une des plus anciennes du Royaume, a joué un grand rôle dans notre Hiſtoire. Le commerce y étoit conſidérable dès le commencement du douzième ſiècle. Ses Marchés & ſes Foires étoient célèbres ſous Louis-le-Gros & Louis VII. Il y avoit même à Paris une Halle affectée aux Marchands de Lagny. Cette Ville fut priſe, pillée & brûlée par les Anglois en 1358. En 1415, le Duc de Bourgogne (Jean) ſe flattant d'être admis à l'audience de Charles VI, vint loger à Lagny avec ſes troupes, en attendant les ordres du Roi. Il y reſta ſi long-tems, que le peuple de Paris lui donna le ſobriquet de *Jean de Lagny*. Il ſe plaignit à Charles de ſes délais; mais comme ce Prince ne ſe preſſoit pas de lui répondre, il donna le pillage de la Ville à ſes ſoldats, & décampa. Lagny, dans ces temps malheureux, paſſa ſucceſſivement au pouvoir du Roi, des Bourguignons & des Anglois, qui tous la déſolèrent. Pendant qu'elle étoit ſoumiſe au Roi, le Duc *de Bethford* la fit attaquer. M. l'Abbé *le Bœuf* nous apprend à cette occaſion une anecdote ſingulière. Selon lui, on ne s'amuſa pas à tirer des boulets contre la place; mais il *y eut 112 pièces de canon lancées en un jour, dont il n'y eut qu'un coq de tué*. Lorſqu'on paſſe par *Lagny*, il ne faut pas s'aviſer de demander aux habitans *combien vaut l'orge*. Ils ſe mettent en fureur, & plongent le queſtionneur dans la fontaine qui eſt au milieu de la Ville, ſans reſpecter le rang, le ſexe, ni l'âge; ils ne font point d'ailleurs d'autre mal. Cet uſage vient de ce que *Lagny* s'étant révolté contre le Roi en 1544, le Maréchal *de Lorge*, qui étoit dans le canton avec un corps de Troupes, prit la Ville & la ſaccagea. Comme on vend de l'orge à Lagny, & que l'acheteur ne peut ſe diſpenſer de s'informer du prix, il faut avoir la main dans le ſac, lorſque l'on fait cette demande; avec cette attention, on évite le bain d'eau froide. *Voy.* COMMERCE, *pag. 519*.

LANDI. Fête fort ancienne, que les Ecoliers de l'Univerſité célébrent entr'eux tous les ans, le premier lundi après la S. Barnabé. Voici l'étymologie de ce mot, & l'origine de cette Fête.

Le mot Latin *indictum* ſignifioit au douzième ſiècle, un jour & un lieu indiqués pour quelque aſſemblée de peuple. Ce mot a ſouffert deux altérations dans notre Langue. L'*i* fut d'abord changé en *e*, enſuite en *a*: on a prononcé *l'indict*, l'*endict*, & enſuite *landit*. Ce dernier mot ſignifie donc la même choſe que le premier, c'eſt-à-dire, un lieu où l'on s'aſſembloit par l'ordre, ou avec la permiſſion du Prince. Lorſqu'on eut apporté en France du bois de la vraie Croix, l'Evêque de Paris, pour ſatisfaire la piété des Fidèles de ſon Diocèſe, qui ſouhaitoient voir cette précieuſe Relique, établit un *Indict* annuel dans la plaine de Saint-Denis, n'y ayant pas d'emplacement aſſez vaſte dans la Ville pour contenir tant de monde. Le Clergé y alloit en proceſſion, l'Evêque y prêchoit, & y donnoit la bénédiction au peuple. L'Univerſité de Paris ayant pris une certaine forme, s'y rendit pareillement avec ſon Recteur, de même que le Parlement, lorſqu'il fut rendu ſédentaire. L'endroit étoit ſec & aride; car il n'y avoit ni ruiſſeau ni fontaine: on fut donc obligé d'y apporter des rafraîchiſſemens; peu-à-peu il s'y forma une Foire: elle fut continuée durant pluſieurs jours, & devint bientôt fameuſe. Comme le parchemin étoit alors la matière dont on ſe ſervoit le plus communément pour écrire, il s'en faiſoit un débit conſidérable à cette Foire; le Recteur de l'Univerſité alloit lui-même acheter ce qui lui en falloit pour lui & pour tous ſes Collèges, & il n'étoit pas permis d'en vendre aux Marchands de Paris, avant qu'il eût fait ſes emplettes. Cette proceſſion du Recteur à la Foire du *Landi*, procura aux Ecoliers quelques jours de vacances. Tous voulurent eſcorter le Chef de l'Univerſité, ne croyant pas qu'il fût accompagné ſuffiſamment de ſes premiers Officiers. Le voyage ſe faiſoit avec toute la pompe & la magnificence poſſibles. Les Régens & les Ecoliers ſe trouvoient à cheval dans la place de Sainte-Geneviève; delà, ils marchoient en ordre juſqu'aux champs du *Landi*. Cette longue cavalcade ſe terminoit rarement ſans effuſion de ſang. Malgré la vigilance de leurs Maîtres, ces jeunes-gens, après avoir dîné, ſe querelloient & en venoient aux mains. Outre ces petites guerres, le *Landi* étoit encore ſujet à d'autres inconvéniens. Pluſieurs vagabonds, domeſtiques & gens ſans aveu, ſe joignoient au cortège de l'Univerſité; les filles & les femmes, en habits de garçons, s'y mêloient auſſi, & y cauſoient des déſordres épouvantables. Il fallut pluſieurs Arrêts du Parlement pour y remédier; encore ne vint-on à bout de les faire ceſſer entièrement, que lorſqu'on eut transféré cette Foire célèbre,

du milieu de la plaine, dans la Ville même de Saint-Denis. Le temps de la Ligue qui ſurvint, & l'inutilité d'aller acheter des parchemins, depuis que le papier étoit devenu commun, contribuèrent auſſi beaucoup à l'aboliſſement du Landi. Le nom cependant en eſt reſté; & l'on appelle ainſi le congé que prend encore l'Univerſité, le lundi après la S. Barnabé.

Les loges des Marchands étoient conſtruites non ſeulement dans les champs, du côté de la rivière, mais auſſi ſur le bord du chemin; & c'étoit dès le premier jour de mai, que les Marchands de Paris venoient les retenir & les marquer. Un Poëte, vers l'an 1290, compoſa les vers ſuivans, ſur la diſpoſition des loges des diverſes Profeſſions; nous les rapporterons pour donner au Lecteur une idée de la Poéſie de ce temps-là.

Cy commence le Dit du Lendit rimé.

En l'onneur de la Marcheandie
M'eſt pris talent que je vous die
Se il vous plaiſt un nouvel Dit.
Bonne gens, ce eſt du Lendit,
La plus roial Foire du monde,
Si con Diex la fait à la ronde,
Por qui gi ai m'entention. [*a*]

Premerain [*b*] la Pourceſſion
De Notre-Dame de Paris
Y vient, que Dieu gart de peris
Tous les bons Marcheans qui y ſont;
Qui les grans richeſſes y ont,
Que Diex les puit tous avancier:
L'Eveſque ou le Penancier [*c*]
Leur fait de Dieu beneiſon, [*d*]
Du digne bras S. Semion [*e*]
Devant apres ne doit nus [*f*] vendre.
Or vous voudre ge faire entendre
La fernaiſe qui me vint
Quant à rimoier me convint.
Au bout par deſſi [*g*] Regratiers

[*a*] Mon intention. [*b*] Premièrement. [*c*] Pénitencier. [*d*] Bénédiction. [*e*] S. Simeon. [*f*] Aucun. [*g*] Du côté de Paris.

Trouvé, Barbiers & Cervoiſiers, [a]
Taverniers & puis Tapiciers;
Aſſez près d'eux ſont li Merciers.
A la coſte du grand-chemin
Eſt la Foire du Parchemin;
Et apres trové li pourpoint, [b]
Dont maint homme eſt veſtu à point;
Et puis la Grant-Peleterie.
Il y a ici un vers oublié dans le Manuſcrit.
La tiretaine dont ſimple gent
Sont reveſtu de pou d'argent:
Les Lingieres ne ſont pas toutes.
Je m'en retourné par les coûtes;
Puis m'en reving en une plaine,
La où l'on vent cuirs cruz & laine:
Puit adreſſai au bout arier
Là où je commençai premier
Par devers la Croix du Lendit [c]
Pour miex aconſevoir mon Dit;
M'en ving par la Ferronerie
Après trouvé la Batterie, [d]
Cordouanier & Bourrelier,
Sellier & Frennier [e] & Cordier;
Chanve, file & cordouan. [f]
Aſſez y ot paine & ahan
Marchans qui la ſont aſſemblez,
Faux, apres fauſilles à biez
Si y trouvé ou qui les ſet querre,
Queuz [g] d'Ardenne & d'Engleterre,
Haches, coignées & tarierres,
Trenchans de pluſieurs manières,
Mortelier [h] bancier trouvai,
Taneur, Megeis de bon conroi, [i]
Chauſier, Huchier [k] & Changeour
Qui ne ſont mie le menour [l]
Il ſe ſont logié bel & gent. [m]
Apres ſont li Joüel d'argent, [n]

---

[a] Vendeurs de Biere [b] Vendeurs d'habits. [c] C'étoit une croix de pierre. [d] Chaudronniers. [e] Eperonniers [f] Cuirs. [g] Pierre à aiguiſer [h] Eſpèce de Fondeur. [i] Paſſeurs de peaux fines. [k] Faiſeurs de coffres. [l] Qui ne ſont pas les moindres. [m] Bien & agréablement. [n] Bijoux.

Qui ſont ouvré d'Orfaverie :
Ce me ſemble grande deſverie. [a]
Je n'i vi que trois Eſpiſiers,
Et ſi le me convient noncier.

Puis m'en vins en une ruelle
Etroite, où l'en vent la telle,
Yceuls doi-je bien anoncier,
Et après le Chanevacier [b]
Aincois, que je ſoie a repos
Platiaux, [c] eſcueles & pos
Trouvé, qui ſont ouvre d'eſtain.
Or dirai du meſtier hautain,
Qu'a ma matere miex apere [d]
C'eſt cis que tous les autres pere [e]
Ce ſont li Drapier que Dieu gart
Pour biaus dras l'allions regart.
Diex gard ceux qui les ſevent faire
Des Marcheans de bon afaire [f]
Doit-on parler en tous bons lieus.
Por ce que je ne ſoie oiſeus,
Voudrai nommer ſelon mon ſens
Toutes les Villes par aſſens, [g]
Dont la Foire eſt maintenue. [h]
Premier eſt Paris amentue, [i]
Qui eſt du monde la meillour,
Si li doit-on porter hounour
Tous bien en viennent, dras & vins;
Apres parlerai de Provins,
Vous ſavez bien comment qu'il ſiet
Que c'eſt l'une des dix ſept :
Apres, Rouen en Normandie,
Or oez [k] que je vous en die;
En mon Dit vous amenteuvrai [l]
Gant & Ypre & puis Douay,
Et Maaline & Broiſelles [m]
Je les doi bien nommer con celles

---

[a] Sujet de fâcherie. [b] Vendeur de toile de chanvre. [c] Plats. [d] Convienne. [e] Celui qui ſurpaſſe. [f] D'importance. [g] Ordre. [h] Fréquentée. [i] Mentionné. [k] Or écoutez. [l] Je vous ferai mention. [m] Bruxelles.

Qui plus belles ſont à voir ;
Ce vous fai-je bien aſſavoir ;
Cambrai cité, & Moncornet,
Maubeuge ; & Aues i met,
Nogent-le-Retro & Dinem,
Manueval, Torot & Caën,
Louviers & Breteul & Vernon ;
Chartres, Biauvais cité de nom,
Evreus, & Amiens noble halle,
Et Troie & Sens, & Aubemalle, [a]
Endelli, Doullens, Saint Lubin,
Selon con dit en Conſtantin ;
Et Montereul deſſus la mer,
Et Saint Cointin [b] & Saint Omer,
Abeville, & Tenremonde,
Chaalons ou moult de pueple abonde,
Bons Marcheans & plain d'engien, [c]
Di eſtre après & puis Enguien,
Louvain, Papelines [d] trouvai,
Valenciennes & puis Tournai,
Torigni, & puis Darneſtal,
Et apres trovai Boneval,
Nogent-le-Roi & Chaſtiaudun,
Maufumier mettrai en guemun, [e]
Aubenton y doit être bel,
Et le Temple de Mondoublel,
Corbie, Courterai & Erre, [f]
Baieus, Chambel ; m'i faut arti aire [g]
Hal & Grant-mont-tret [h] en Brebant,
Coutras, & gent plein de brans [i] :
Villevort ne veut pas leſſier ;
Pavilli, ne Moutier-Villier,
Monſiaus y mellrai, & Blangi,
Lille en Flandres, Creſſi & Hui,
Et Arras cité, & Vervin,
Partant en farez le couvin [k] :
Eſtampes mettrai en commun

---

[a] Aumalle. [b] Saint-Quentin. [c] Induſtrieux. [d] Poperingue, pres d'Ypres. [e] En général ; mais le mot dont il s'agit, eſt inconnu. [f] Eire. [g] Il m'y faut ajouter. [h] Dreit. [i] D'épées, ſabres. [k] Tous ceux qui s'y aſſemblent.

Et le Chaſtiau de Melleun,
Saint-Denis où je fui tant aiſe,
Nommerai & après Pont-aiſe,
Gamache, Bailleul & en Sene.
Par ce que je ne mes-aſene, [a]
N'oubli pas Miaus ne Laigny,
Ne Chaſtiau-Landon quant y fuy
Au Lendit; merci Jheſu-Chriſt,
Je les mis tous en mon eſcrit.

Si n'oubli pas, comment qu'il aille,
Ceux qui amainent la beſtaille,
Vaches, bueus, brebis & porciaus,
Et ceux qui vendent les chevaus,
Ronſins, palefrois & deſtrier,
Les meilleurs que l'on puet trover;
Jumens, poulains & palefrois,
Tels comme por Contes & pour Roys.
Jheſus qui eſt ſouverain Diex,
Leur ſauve à tretous leur chatiex [b]
Et leur doint grace de gaagnier.
Quan qu'il eſt de bon por mengier [c]
Et bon vin, tout vient au Lendit,
Il me ſemble que j'ai voir dit. [d]

LANDRY, (*Saint*) petite Egliſe Paroiſſiale, bâtie dans la Cité, ſur le bord de la rivière de Seine. Quelques recherches qu'on ait faites, on n'a pu découvrir ſon origine. Il y avoit avant dans cet endroit, une petite Chapelle, où l'on prétend que Saint Landry, Evêque de Paris, alloit ſouvent faire ſes prières. Ce ſaint Evêque mourut vers l'an 660, & fut inhumé dans l'Egliſe de Saint-Vincent, qu'on nomme aujourd'hui Saint-Germain-l'Auxerrois. Maurice de Sulli, un de ſes Succeſſeurs en l'Evêché de Paris, fit lever le corps de ce Saint, & le fit mettre dans une châſſe de bois doré, l'an 1171; mais le 4 de ſeptembre de l'an 1408, Pierre d'Orgemont, auſſi Evêque de Paris, le fit mettre dans une châſſe d'argent, après en avoir tiré des oſſemens pour l'Egliſe de Saint-Landry. Ces reliques détachées étoient un

[a] Il ne manque à rien. [b] Leurs biens. [c] Tout ce qui eſt bon à manger. [d] J'ai dit vrai.

ossement d'un doigt, & un du col, qui furent portés avec beaucoup de solemnité dans l'Eglise de Saint-Landry, & remises à Jean de Fleury, Sécrétaire du Roi, & à Jean le Bugle, Procureur du Roi, Marguilliers de cette Paroisse.

Dans le chœur de cette Eglise, fut inhumé *Nicolas le Tourneux*, Ecclésiastique, fameux par sa piété, par son savoir & par ses grands talens, pour l'éloquence Chrétienne. Il est sans épitaphe; & ce n'est que par tradition, qu'on sait où il a été enterré. Il mourut le 28 de novembre 1686, âgé de 46 ans & 5 mois.

Dans le bas-côté, du côté de l'Epître, on voit un tombeau orné de quatre colonnes de marbre, au haut duquel sont les armes du Chancelier *Boucherat*, d'azur au coq d'or, barbé & creté de gueules.

Le Chancelier *Boucherat*, qui avoit fait élever ce monument en 1694, parut ne pas s'en souvenir cinq ans après; car étant mort le 2 septembre 1699, il fut inhumé dans l'Eglise de Saint-Gervais, comme il l'avoit ordonné.

Du même côté, mais plus bas, est un beau mausolée, que *François Girardon* fit ériger pour *Catherine Duchemin*, sa femme, & pour lui. Ce Sculpteur fameux en donna lui-même le modèle, & le fit exécuter par *Nourrisson* & *le Lorrain*, deux de ses Elèves. Ce monument consiste en un grand sarcophage de marbre vert d'Egypte, surmonté d'une Croix, au pied de laquelle est la figure de la Vierge debout, pénétrée de douleur, & levant les yeux au Ciel. A ses pieds, est le Corps de son divin Fils, étendu sur le sarcophage. Deux Anges sont auprès de la tête du Christ; un autre est assis au pied de la Croix, & deux sont en l'air, qui contemplent la Croix, & tous sont consternés & dans l'adoration. Ces figures sont de grandeur naturelle, & à demi-relief, sur un fond de marbre de couleur.

Ce tombeau est un des moindres ouvrages de Girardon. Quoique la composition en soit assez belle, l'exécution en est froide & dure. Cet habile Sculpteur n'a jamais excellé que quand il a été conduit, & qu'il a travaillé sur les dessins de *le Brun*, comme lorsqu'il a fait le tombeau du Cardinal de Richelieu, & plusieurs autres. On peut dire cependant que s'il ne donnoit pas au marbre le feu & la vie qu'on admire dans les ouvrages de *Bernin* & de *Puget*, il leur donnoit une précision & une correction de dessin qu'on ne trouve que dans l'antique, ou dans les ouvrages de ce Sculpteur. *Catherine Duchemin*, dont on vient de décrire le tombeau, étoit aussi

une femme illuſtre, qui avoit excellé à peindre les fleurs, & avoit mérité une place dans l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture ; mais en épouſant le ſieur Girardon, elle ne s'occupa plus que de ſes affaires domeſtiques, & de l'éducation de ſes enfans.

A côté de la grande porte de cette Egliſe, eſt une Chapelle, où l'on voit les plus beaux Fonts-baptiſmaux qu'il y ait à Paris. C'eſt un grand bloc de porphire parfaitement bien mis en œuvre, & dont les charnieres & les autres ornemens ſont de bronze doré d'or moulu. Ces Fonts ſont l'ouvrage de *la Pierre*, Marbrier ; ils ont été donnés en 1705, par M. *Garçon*, Curé de cette Egliſe.

La Cure de Saint-Landry eſt à la nomination du Chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois, aujourd'hui réuni à celui de Notre-Dame.

LANTERNES. Les rues de Paris ont commencé, en 1666, à être éclairées par des lanternes avec des chandelles, pendant neuf mois de l'année ; on en exceptoit les huit jours de lune.

En 1729, l'on comptoit 5772 de ces lanternes. Cette même année, on poſa celles qui commencent à la porte de la Conférence, juſqu'au bout du cours, près de Chaillot. Les années ſuivantes, on en a mis aux extrêmités des Fauxbourgs, dans les rues nouvelles qui s'y étoient formées.

M. *de Sartine*, Lieutenant-général de Police, toujours occupé à embellir cette illuſtre Capitale, propoſa, il y a quelques années, une récompenſe à celui qui trouveroit le moyen & la meilleure manière d'éclairer Paris, au jugement de l'Académie des Sciences, en combinant la clarté & la facilité du ſervice. Cette récompenſe a procuré depuis ſept ans une nouvelle façon d'éclairer Paris, par le moyen des lanternes à reverbères ; ce qui donne une grande clarté. Il ſeroit à ſouhaiter qu'avec un pareil établiſſement, l'on pût éclairer Paris toute l'année, ſans interruption, pas même les jours de lune, ſe trouvant, dans ces temps-là, des nuits plus obſcures que dans l'hiver.

LANTERNE-MAGIQUE. Tous les hivers un grand nombre de Savoyards ou Piémontois viennent à Paris montrer la lanterne-magique. C'eſt une eſpèce d'induſtrie, qui procure à ces pauvres Montagnards le moyen de faire ſubſiſter leurs familles pendant ſix mois de l'année, parce qu'alors ils quittent Paris pour retourner dans leur Pays, porter le gain

qu'ils ont fait, & récolter les fruits qu'ils ont chez eux. Les lanternes-magiques furent inventées en 1266, par *Robert Bacon*, Anglois, Religieux de l'Ordre de Saint-François. Cette invention le fit accuſer de négromancie ; mais il s'en juſtifia pleinement auprès de ſon Général & du Pape Clément IV, auquel il envoya quelques pièces de cette prétendue magie, dont le Pontife fut très-curieux & ſatisfait.

LAPIDAIRES. Ce ſont les Artiſtes qui taillent & gravent les pierres précieuſes, & ſont en cette Capitale un Corps qui le cède en antiquité, à peu d'autres Communautés. Leurs Statuts leur ont été donnés par S. Louis en 1290, & confirmés par Philippe de Valois. Il leur eſt défendu de *joindre verre en couleur de cryſtal, par teinture ni peinture nulle*, conformément à l'article XVII. de l'Ordonnance de Henri II. L'apprentiſſage eſt de ſept ans, & deux ans de compagnonage. Le brevet coûte 36 liv. & la Maîtriſe 300 liv. avec chef-d'œuvre. Patron, S. Louis ; Bureau, rue de la Huchette.

LAUNAY. Château ſur le rivage gauche de la rivière d'Ivette, au Doyenné de Château-fort, de la Paroiſſe d'Orçay. Ce Château bâti à l'Italienne, a appartenu, ſur la fin du dernier ſiècle, à M. *de Vallis*, Auditeur des Comptes. Ce Launay eſt appellé le grand-Launay, pour le diſtinguer du petit-Launay, qui eſt de la Paroiſſe de Bures.

L'AUNAY-COURÇON. Nouvelle Paroiſſe détachée de Bries ou Briis, à ſept ou huit lieues de Paris, & trois de Montlhery. Elle n'étoit d'abord compoſée que du Village de Courſon, du hameau de Monthelou, & d'une partie du hameau de la Roncière, mais en 1671, la Ferme de Glorietre fut ſéparée de la Paroiſſe de Vaugrigneuſe, & quelques maiſons, du hameau de la Charmoiſe, ôtées de la Paroiſſe de Fontenay-ſous-Bries.

L'Egliſe Paroiſſiale eſt ſituée dans la cour du Château, ſur le bord du foſſé qui les ſépare. La maiſon du Curé eſt hors du Château, accompagnée de deux ou trois Fermes de la Seigneurie. La Cure eſt à la préſentation du Seigneur.

LAURENT, (*Saint*) *Egliſe Paroiſſiale.* C'étoit autrefois une Abbaye dont il eſt parlé dans Grégoire de Tours, & dont Saint Domnole étoit Abbé, lorſqu'en 543, il fut fait Evêque du Mans. Ce témoignage annonce, à la vérité, l'an-

tiquité de cette Baſilique ; mais on ne ſait ni par qui, ni dans quel temps elle a été bâtie, ni même ſi elle a toujours exiſté dans l'endroit où nous la voyons aujourd'hui.

Il y a environ 55 ou 60 ans, dans le tems que *Nicolas Gobillon* étoit Curé de cette Egliſe, qu'on y déterra pluſieurs cercueils de plâtre, dans leſquels on trouva des eſpèces de Moines habillés de noir ; mais ces corps & leurs habits tombèrent en pouſſière dès qu'on les expoſa au grand air *.

L'Egliſe de Saint-Laurent fut érigée en Paroiſſe ſous le règne de Philippe-Auguſte, l'an 1280. Elle fut enſuite rebâtie & dédiée le 19 de juin de l'an 1429, par Jacques du Chaſtelier, Evêque de Paris. On l'augmenta en 1548, & on la rebâtit encore preſque entièrement l'an 1595, au moyen des charités & aumônes des Bourgeois de Paris. La grande porte n'a été élevée qu'en 1622. Le maître-Autel, du deſſin de *le Pautre*, eſt de fort bon goût. Le Chriſt qui ſort du tombeau, les deux Anges qui ſont auprès, & les deux autres qui ſont ſur le fronton, ſont de *Gilles Guerin*, Sculpteur, & ancien Profeſſeur de l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture, mort le 26 février 1678. Le Crucifix qui eſt poſé au haut du jubé, eſt auſſi du même Sculpteur, qui fut enterré deſſous. La ſtatue de Sainte Appoline, qui eſt dans la Chapelle qui porte le nom de cette Sainte, eſt auſſi l'ouvrage de *Gilles Guerin*.

La Cure de Saint-Laurent eſt à la nomination du Prieur de Saint-Martin-des-Champs. Le Curé nomme à une des Chapelles de cette Egliſe, laquelle a été fondée en 1431, par *Jeanne de Taſſeline*, veuve de noble homme *Regnault de Guillonet*, Ecuyer, Pannetier de Charles VII, Roi de France, tant en ſon nom, que comme Exécutrice du teſtament de ſon mari. Le revenu de cette Chapelle eſt conſidérable.

---

* Ce que l'on vient de dire eſt le ſentiment de Piganiol ; mais M. Jaillot ajoute que pour parler plus exactement, il falloit dire qu'il y avoit environ 50 ans, qu'en creuſant la terre, entre l'Egliſe & le Cimetière, on découvrit des tombeaux antiques de pierre & de plâtre, dans leſquels on trouva des corps, dont les vêtemens noirs parurent ſemblables à ceux des Moines : ce qui ne prouve point que l'Egliſe de Saint-Laurent ait toujours été ſituée dans le même endroit où nous la voyons actuellement. *Quart. Saint-Martin-des-Champs, pag.* 28.

LAYETIERS. Ce ſont ceux qui font & vendent les boëtes à layettes, caiſſes, coffres, pupîtres pour écrire, étuis d'inſtrumens, & autres menus ouvrages en ſapin & bois blanc, ſans colle ni moulure. Ils ſont qualifiés, par leurs ſtatuts, de Maîtres *Layetiers-Ecreniers* de la Ville & Fauxbourgs de Paris. Une Sentence du Prévôt de Paris, auquel cette Communauté fut renvoyée par François I, en 1521, eſt ce que nous avons pu recueillir de plus marqué, pour conſtater à peu-près ſon ancienneté.

L'apprentiſſage eſt de quatre années. Le brevet coûte 50 liv. & la maîtriſe 500 liv. avec chef-d'œuvre. Patron, Saint Fiacre. Bureau, rue du haut-Moulin.

LAYS *. (*les*) Village ſitué à une demi-lieue ou environ de Maincourt, tirant vers l'Occident, & par conſéquent à huit lieues & demie de Paris. Les vignes y ſont rares, le gros des biens n'étant qu'en labourages. L'Egliſe eſt ſous le titre de la Sainte Vierge. Elle ne paroît avoir que 150 ans au plus d'antiquité. La Cure eſt à la pleine collation de l'Evêque. La tradition du pays eſt que les Lays étoient de l'ancien patrimoine de l'Abbaye de Saint-Denis. Les Ecarts de cette Paroiſſe ſont l'Etrille, la Macicoterie, l'Enclave, le Bordel, les Maris, la rue Verte, les Molieres, & moitié de la Maulnerie au Aumonerie, le reſte étant de Dampierre. M. le Duc de Penthievre eſt aujourd'hui Seigneur des Lays, ce lieu étant des dépendances de Rambouillet.

LAZARE. (*Saint*) La plus grande partie des titres originaux de la maiſon de Saint-Lazare ayant été perdus durant les guerres des Anglois, il n'eſt pas poſſible de connoître l'état primitif de cette maiſon, ni l'origine de la Léproſerie qu'on y avoit établie. On voit ſeulement que lors de ces ravages, elle étoit occupée par des Chanoines Réguliers, qui

* Ce nom, en Latin *Logiæ*, étoit donné fort ſouvent aux Hameaux répandus dans les forêts; & comme la forêt d'Iveline avoit été eſſartée en pluſieurs endroits, quelques-uns de ces lieux eſſartés, devenus la demeure des Bucherons ou des Laboureurs; furent appellés *Lois* ou *Layes*, ou *Lais*; ou *Loges*, du Latin *Logiæ*; ou du terme barbare *Lodia*, qui peut-être ayant donné origine au mot François *Loye*, fit fabriquer le mot Latin *Logia* & *Logiæ*. L'*Abbé le Beuf*, *Tom.* 8. *pag.* 48.

ſupplièrent le Roi Charles VI, de vouloir bien leur conſerver leurs droits; & que ce Prince, par ſes Lettres-patentes du premier mai 1404, leur accorda ce qu'ils lui demandoient. En remontant plus haut, on trouve des conjectures qui approchent de la vérité. Gregoire de Tours, dans le ſixième Livre de ſon Hiſtoire, Chapitre IXe. nous apprend que Domnole, Evêque du Mans, avoit été, du tems du Roi Clotaire, Abbé d'un Monaſtère à Paris, proche l'Egliſe de Saint-Laurent. Il dit encore dans le même Livre, Chap. XXVe., qu'en la huitième année du règne de Childebert, la Seine & la Marne ſe déborderent tellement, qu'on faiſoit ſouvent naufrage entre la Ville de Paris & l'Egliſe de Saint-Laurent. Voilà donc une Abbaye & une Egliſe de Saint-Laurent dans le fauxbourg de Saint-Denis, du tems de Childebert; mais on n'en eſt guère plus ſavant; car on ignore le tems & les circonſtances de leur fondation, & même leur ſituation préciſe. Quelques-uns prétendent que du temps de Philippe-Auguſte, on joignit à ce Monaſtère la Léproſerie de la Ville, & que pour lors l'on donna au Monaſtère & à l'Egliſe le nom de Saint-Lazare, au lieu de celui de Saint-Laurent, qu'ils portoient auparavant. Ils ajoutent que dans l'endroit où étoit le cimetière, on bâtit une Chapelle, qu'on nomma de Saint-Laurent, pour conſerver la mémoire du premier Patron titulaire de l'Egliſe & du Monaſtère. C'eſt ſur cela, ajoutent-ils, qu'étoit fondé l'ancien uſage, ſelon lequel les Religieux de Saint-Lazare étoient obligés de donner à déjeûner, le jour de Saint-Laurent, à l'Evêque de Paris & aux Chanoines de Notre-Dame, qui alloient en proceſſion à Saint-Laurent, & y chantoient la grand'Meſſe.

Il n'eſt donc pas aiſé de découvrir quelle fut la première conſtitution de Saint-Lazare, ni quel en a été le titre dans le commencement. Etoit-ce un Prieuré, ou n'étoit-ce qu'un Hôpital; ou bien n'étoit-ce pas l'un & l'autre, car ces deux titres ne ſont pas incompatibles?

On ne peut cependant diſconvenir que la maiſon de Saint-Lazare n'ait eu le titre de Prieuré dès les commencemens, & que celui qui avoit la qualité de Prieur, n'eût la ſupériorité & le gouvernement de cette maiſon. Dans la Chartre, par laquelle le Roi Louis VII, dit le Jeune, fonda en 1174, un Monaſtère de l'Ordre de Grandmont à Vincennes, il eſt dit que le Prieur & le Couvent de Saint-Lazare vouloient bien, en faveur de ce nouvel établiſſement & à la prière du Roi, céder le droit d'uſage qu'ils avoient auparavant dans le bois de Vincennes.

Il y avoit encore un Prieur à Saint-Lazare en 1232, qui accorda avec sa Communauté aux Filles-Dieu, l'amortissement d'un terrein qu'elles avoient acheté de Guillaume Barbette, & où elles venoient de bâtir depuis peu. Dans la suite, jusqu'au XVIe. siècle, il n'est plus parlé de Prieurs dans les monumens qui nous restent, & ceux qui gouvernèrent cette maison pendant ces tems-là, se contentèrent de la qualité de *Maîtres de Saint-Lazare*. Ce changement fut apparemment l'effet de quelque réforme introduite dans cette maison, de laquelle cependant l'Histoire ne nous a laissé aucuns vestiges. La qualité de Prieur reparut ensuite dans les Statuts manuscrits qui sont dans la Bibliothèque de Saint-Martin-des-Champs, & qui concerne la réforme que depuis peu on avoit introduite à Saint-Lazare.

Vers l'an 1536, on tira de Saint-Lazare des Chanoines Réguliers pour les mettre à l'Hôtel-Dieu de Paris, où le Doyen & le Chapitre de Notre-Dame introduisirent la réforme. Selon Sauval, ce n'étoient pas seulement les *Ladres* ou *Mézaux* nés à Paris, qu'on étoit obligé de recevoir dans cet Hôpital, on devoit aussi y recevoir les *Tameliers*, ou Boulangers de Paris, leurs femmes & leurs enfans ladres, quoi qu'ils ne fussent pas nés dans cette Ville, parce qu'ils avoient secouru de pain & d'argent ledit Hôpital pendant une grande famine; & que d'ailleurs lesdits *Tameliers* s'étoient obligés de bailler pour chacune semaine, un pain de semestre, ainsi qu'on le voit dans une Sentence rendue contre le Prieur de cet Hôpital, par laquelle il fut condamné en 1390, à recevoir une *Boulangere Mazelle*.

Lorsque nos Rois vouloient faire leur entrée solemnelle dans Paris, ils se rendoient autrefois à Saint-Lazare, où ils recevoient le serment de fidélité & d'obéissance de tous les Ordres de la Ville, puis la cavalcade partoit de-là, comme elle part depuis quelque tems du fauxbourg Saint-Antoine. C'étoit aussi à Saint-Lazare, qu'on mettoit en dépôt les corps des Rois & des Reines de France, avant de les porter à Saint-Denis, pour y être inhumés; & que tous les Prélats du Royaume se trouvoient entre les deux portes de ce Prieuré, & chantoient sur le corps le Pseaume *de profundis*, & les autres prières accoutumées, & y donnoient de l'eau-bénite selon leur rang; & ensuite le corps étoit porté à Saint-Denis par les 24 Porteurs de sel, Jurés de cete Ville. *Voy.* HANOUARDS.

Les Lépreux ont demeuré dans l'Hôpital de Saint-Lazare, au moins jusqu'à la fin du seizième siècle; car, par Arrêt de

règlement rendu le 9 février 1566, le tiers du revenu de cette maiſon eſt affecté à leur ſubſiſtance. La lepre ayant ceſſé en France, ou du moins ayant pris un autre nom, & les guerres de Religion étant ſurvenues, cet Hôpital ſe reſſentit du dérangement qu'elles causèrent dans tous les ordres de l'Etat. Non ſeulement il n'y avoit plus de ladres dans cette maiſon, mais même plus de diſcipline pour le ſpirituel, ni d'économie pour le temporel. Le Royaume étant devenu plus tranquille, on ſongea à rétablir l'ordre & la régularité dans les Maiſons religieuſes, d'où on les avoit bannis, & l'on réſolut de donner à M. *Vincent de Paul* & à la Congrégation qu'il avoit inſtituée en 1625, la Maiſon & l'Hôpital de Saint-Lazare, dont *Adrien le Bon*, Chanoine Régulier de Saint-Auguſtin, étoit pour lors Prieur. Comme c'étoit un homme vertueux, qui gémiſſoit de l'état pitoyable où cette maiſon étoit réduite, il l'offrit à M. *Vincent de Paul*, qui refuſa ſes offres pendant un an, & ne les accepta que lorſqu'il y fut déterminé par *André Duval*, Docteur de Sorbone, en qui il avoit beaucoup de confiance. Le concordat entre M. le Bon & ſes Religieux d'une part, M. Vincent & ſes Prêtres de la Miſſion de l'autre, fut ſigné le 7 de janvier 1632. En conſéquence, M. *Vincent* & ſes Prêtres de la Miſſion ſe chargèrent non ſeulement des Religieux de cette maiſon, mais encore de quelques perſonnes foibles d'eſprit, ou qui manquoient de conduite, que les parens avoient confiées à M. le Bon, & cet uſage a toujours continué depuis avec beaucoup d'utilité pour les familles, & ſouvent même pour ces perſonnes enfermées, qui y ont pris une conduite plus régulière.

Dès que M. Vincent & ſes enfans furent en poſſeſſion de cette maiſon, tout commença à y prendre une face nouvelle. La maiſon qui menaçoit ruine de tous côtés, fut réparée, en attendant qu'on en eût bâti une autre plus grande & plus convenable à une Communauté nombreuſe, & aux exercices de piété qui devoient y être pratiqués dans la ſuite. Cette maiſon eſt devenue le chef de la Congrégation de la Miſſion, & le lieu de la réſidence du Supérieur général.

Edme Joly, troiſième général de la Congrégation, eſt celui qui a élevé la plûpart des vaſtes & ſolides bâtimens qui compoſent aujourd'hui cette maiſon; mais le grand corps qui donne du côté de la Ville, eſt plus ancien que lui, & ne ſert qu'aux Exercitans.

L'entrée de cette maiſon eſt aſſez belle: le réfectoire eſt ſi grand, qu'il s'y trouve quelquefois plus de deux cents per-

fournes. L'Apothicairerie & la Bibliothè
vues. L'enclos eſt le plus grand qu'il y ai
Fauxbourgs. En 1719 & 1720, les Prêtre
fait élever ſur le grand chemin qui con
une longue ſuite de maiſons ſolidement
louent à des Séculiers & autres externes
grand rapport. Il ne reſte donc des a
l'Hôpital de Saint-Lazare, que l'Egliſe
trop petite pour la Communauté de
reblanchie & embellie en-dedans aut
Dès que M. *Vincent de Paul* eut éré
Egliſe de pluſieurs grands tableaux, q
cipales actions de la vie de ce ſaint
eſt le plus grand de tous; il a 14
de largeur, & eſt du Frère *André*
Dominicain du Noviciat, & certai
Peintres qu'il y ait eu en Fra
l'apothéoſe de *Vincent de Paul*
aux Supérieurs-généraux, qui
Congrégation, & qui ſont
fond du tableau, on voit le
homme a été auſſi l'Inſtituteur
de Gras, qui couvrira à l'ave
fut la première Supérieure
Il y a huit autres table
deaux & de différentes
l'ouvent de Paul dans
l'Hôpital des Nou
blanc, qui a été
auſſi du Frère
eſt dans la mê
qui a repréſe
Jean Gabi
cipaux h
ſant de P
me Sœ
ſaint
Ca
Digitized b

...ions de la Congrégation
...ls Congrégations pour
...ion de la congrégat., il
...ne Congrégation pour
...ans ; mais ils ne font
...ation de Saint-Cassien
...ne Congrégation. Ils
...ssistent aux Chapitres
...ne Congrégation, mais
...ne peut ni donner de la
...ni recevoir de la part
...ne Congrégation.

...ne Congrégation a trois
...ers généraux élus de deux
...Chapitres généraux. Ils
...ent pour quatre ans, mais
...ngs après à moins qu'ils ne
...ent renommés. Ils font
...ne visite générale de la
...ne Congrégation, après le
...ier Chapitre, et ils ne font
...ne visite particulière de
...ne Congrégation, après le
...Chapitre, & de Novembre
...ne Congrégation, après le
...ond. Leurs Assistans, Général
...Les Prieurs sont aussi
...ers généraux de la Congré-
...ion Olivetaine, & font de même
...ne visite dans la maison de Cassin,
...après celle des Congrégations.

...Abbés peuvent célébrer les grandes Messes
...ontificales, & donner la Bénédiction
...ne dépendance de la Crosse, & de la Mitre,
...ans la Congrégation, & hors d'icelle, mais
...n nécessité, ou Tems. Ils font chez leur
...ne visite générale, & particulière, & font
...ne Assis, & un Genuflexion à l'Autel, &
...ans de faire des Ordinations. Ils font
...ne Bénédiction solennelle à la fin de la
...Abbés des trois premières Congrégations
...Abbés dans les autres, mais moins de cinq

ſonnes. L'Apothicairerie & la Bibliothèque méritent d'être vues. L'enclos eſt le plus grand qu'il y ait à Paris & dans les Fauxbourgs. En 1719 & 1720, les Prêtres de la Miſſion ont fait élever ſur le grand chemin qui conduit à Saint-Denis, une longue ſuite de maiſons ſolidement conſtruites, qu'ils louent à des Séculiers & autres externes, & qui ſont d'un grand rapport. Il ne reſte donc des anciens bâtimens de l'Hôpital de Saint-Lazare, que l'Egliſe, qui eſt gothique & trop petite pour la Communauté de cette maiſon. On l'a reblanchie & embellie en-dedans autant qu'il a été poſſible. Dès que M. *Vincent de Paul* eut été béatifié, on orna cette Egliſe de pluſieurs grands tableaux, qui repréſentent les principales actions de la vie de ce ſaint Inſtituteur. Dans la nef, eſt le plus grand de tous; il a 14 pieds de hauteur, ſur 10 de largeur, & eſt du Frère *André*, Pariſien, & Religieux Dominicain du Noviciat, & certainement un des plus habiles Peintres qu'il y ait eu en France. Ce tableau repréſente l'apothéoſe de *Vincent de Paul*, qui donne ſa bénédiction aux Supérieurs-généraux, qui depuis lui ont gouverné cette Congrégation, & qui ſont repréſentés à genoux. Dans le fond du tableau, on voit les Sœurs de Charité dont ce ſaint homme a été auſſi l'Inſtituteur. Elles ont à leur tête Madame *le Gras*, qui coopéra à l'établiſſement de ces Filles, & qui en fut la première Supérieure.

Il y a huit autres tableaux dans le chœur, qui ſont tous fort beaux & de différens Peintres. Dans le premier, on voit S. *Vincent de Paul* dans un fauteuil, prêchant aux pauvres de l'Hôpital du Nom de Jeſus, qu'il avoit auſſi inſtitués. Ce tableau, qui a 10 pieds de hauteur, ſur 8 ou 9 de largeur, eſt auſſi du Frère *André*, & n'eſt pas moins eſtimé que celui qui eſt dans la nef. Le 2, le 3, le 4 & le 5 ſont de M. *de Troy*, qui a repréſenté dans l'un le ſaint homme, qui, étant pour lors Curé, fait une Miſſion aux gens de la campagne; un autre exprime la mort du Roi Louis XIII, qui fut aſſiſté par *Vincent de Paul*, ainſi que ce Prince l'avoit ſouhaité; le troiſième fait voir ce Saint préſidant à une Conférence d'Eccléſiaſtiques; & le quatrième repréſente le Conſeil de conſcience d'Anne d'Autriche, Reine & Régente de France, qui voulut que M. Vincent fût un des Conſeillers de ce Conſeil. Ces tableaux ſont dignes du pinceau & de la réputation de *de Troy*.

Le ſixième eſt de *Reſtout*, qui fait voir M. *Vincent* prêchant aux Galériens. Le ſeptième eſt de *Baptiſte*, & repréſente *Vincent de Paul*, qui préſente à Dieu les Prêtres de ſa Congrégation, & les deſtine à avoir ſoin du corps & de l'ame des

ſoldats, ainſi que le Roi l'avoit ſouhaité. Et le huitième eſt de *Galloche*, & nous fait voir M. *Vincent de Paul* au milieu d'une aſſemblée de Dames, qu'il exhorte à faire des charités aux Enfans-Trouvés.

Sur le premier pilier de cette Egliſe, en entrant dans le chœur de cette Egliſe, à gauche, eſt une table de marbre noir, ſur laquelle eſt l'inſcription ſuivante:

Illuſtriſſimus ac Reverendiſſimus in Chriſto Pater ac Dominus D. Joannes-Franciſcus de Gondi, *primus Pariſienſis Archiepiſcopus, &c. zelo divinæ gloriæ, ſalutisque animarum ſibi commiſſarum permotus, hanc Sancti Lazari domum, cum Proventibus ſuis, annuentibus atque requirentibus reverendis hujus loci Priore, Religioſis, ac de conſenſu D. Præpoſiti Mercatorum, ſeu Scabinorum, prohác urbe Pariſienſi ſtipulantium, Congregationi Presbyterorum Miſſionis, de ſuá gratiá, ſuis patentibus litteris datis Pariſiis, die ultimá decembris, anno Domini 1632 attribuit, atque univit; idque eá mente, ut in eádem domo Sacerdotes ejuſdem Congregationis ſaltem duodecim reſideant, qui fundationibus aliiſque dictæ domûs oneribus ſatisfaciant, & ſpeciatim efficiant, ut divina Officia in choro celebrentur; leproſi pauperes Pariſini, tam ſuburbani quàm urbani ſuſcipiantur; Miſſiones quotannis in aliquibus hujuſce Diœceſis, Pariſienſis pagis aut oppidis; prædicationi, cathechiſmo, & confeſſionum generalium auditioni operam dando, tempore & modo dictæ Congregationi conſuetis exerceantur; ordinandique Diœceſani, ſtatutis ordinationum ſolemnium temporibus, ad conſueta admittantur exercitia, quibus ad ipſos ordines ritè ſuſcipiendos, & ad virtutes, ac functiones eccleſiaſticas debitè exercendas inſtituantur. Quamquidem unionem Rex Chriſtianiſſimus* Ludovicus XIII, *deinde ſupremus Senatus Pariſienſis; denique ſummi Pontifices* Urbanus VIII & Alexander VII, *authenticis diplomatibus approbavére, atque confirmavére; in quorum omnium præfatorum perpetuam memoriam, ac perenne erga præfatum illuſtriſſimum ac reverendiſſimum D. D. Archiepiſcopum benefactorem, gratî animi monumentum, nec non & juge pro ejus animá preces fundendi incitamentum, ejuſdem Congregationis Miſſionis Sacerdotes, hanc ex marmore tabulam poſuêre, poſt felicem ipſius obitum, qui Pariſiis contigit, anno Domini 1654, die vero 21 martii.*

Cette inſcription a paru d'autant plus digne d'être ici tranſcrite, qu'elle contient les principales conditions auxquelles

l'Hôpital de Saint-Lazare a été donné à M. *Vincent de Paul*, & à la Congrégation des Prêtres dont il a été l'Inſtituteur.

Au milieu du chœur, proche l'aigle, étoit une tombe plate, ſur laquelle on liſoit :

Hic jacet

Venerabilis vir Vincentius à Paulo ; *Præsbyter, Fundator ſeu Inſtitutor & primus Superior generalis Congregationis Miſſionis, nec non Puellarum Charitatis. Obiit die 26 ſeptembris anno 1660, ætatis vero ſuæ 84.*

Vincent de Paul ayant été béatifié par le Pape Innocent XIII, le 13 d'août 1729, le 26 ſeptembre ſuivant, ſon corps fut exhumé en préſence de l'Archevêque de Paris, & mis depuis dans une châſſe d'argent, qui eſt placée ſur l'autel de la Chapelle de Saint-Lazare.

A un des bouts de l'enclos de Saint-Lazare, ſur le grand-chemin de Paris à Saint-Denis, eſt un corps de bâtiment ſéparé, qui fait partie de Saint-Lazare, & qu'on nomme le *Séminaire de Saint-Charles* ; c'eſt-là qu'on envoie ordinairement les Prêtres de la Miſſion de la Communauté de Saint-Lazare, lorſqu'ils ſont convaleſcens. On y a vu auſſi quelquefois des Prélats qui venoient s'y mettre en retraite.

Dès que *Vincent de Paul* eut pris poſſeſſion de Saint-Lazare, il en ouvrit la porte aux Eccléſiaſtiques & aux Laïques, qui vouloient paſſer quelques jours dans les exercices de la retraite ſpirituelle ; & on compte que depuis 1635, juſqu'en 1660, il y reçut plus de vingt mille perſonnes, c'eſt-à-dire, environ ſix cents par année. On a toujours continué depuis à les y recevoir. A chaque Ordination, ceux qui ſont admis à recevoir les Ordres, peuvent y venir faire une retraite de huit jours, & ces retraites commencent toujours le ſamedi au ſoir. Les Laïques y ſont auſſi reçus *gratis*, pour faire des retraites de huit jours. Ces exercices commencent les mardis au ſoir, pourvu qu'ils ne ſe rencontrent point dans les ſemaines des grandes retraites dont on va parler.

Une perſonne qui, par humilité, n'a pas voulu être connue, a donné une ſomme conſidérable à la maiſon de Saint-Lazare, à condition qu'on recevroit pour quatre retraites, 400 Curés ou Prêtres Deſſervans du Diocèſe de Paris, qui voudroient ſe recueillir pendant quelques jours. Ces retraites

ſe font après Pâques, dans les ſemaines où il ne ſe rencontre point de Fêtes, & elles commencent le Dimanche au ſoir.

Comme l'objet principal de l'inſtitution de la Congrégation de la Miſſion eſt de faire des courſes Evangéliques pour l'inſtruction & le ſalut des pauvres gens de la campagne, il y a des Prêtres à la maiſon de Saint-Lazare qui s'occupent continuellement à faire des Miſſions aux environs de Paris; & depuis 1632, juſqu'en 1660, la maiſon de Saint-Lazare en fit près de 700, à pluſieurs deſquelles *Vincent de Paul* avoit lui-même aſſiſté. On a toujours continué ces Miſſions juſqu'à préſent, avec le même zèle & le même ſuccès. Quoique la maiſon de Saint-Lazare n'ait pas été le berceau de la Congrégation de la Miſſion; cependant, comme elle en eſt devenue le chef, on croit à propos de dire ici quelque choſe de l'inſtitut & de l'origine de cette Congrégation.

S. Vincent de Paul étant venu à Paris en 1608, fut connu du Cardinal de Berulle, qui le retira pendant près de deux ans dans la maiſon des Pères de l'Oratoire qu'il venoit d'inſtituer, M. de Berulle lui ayant conſeillé de prendre la Cure de Clichi, dont le Père *Bourgoing* jugea à propos de ſe démettre. *Vincent de Paul* s'y acquitta des devoirs d'un zélé Paſteur; & par ſes paroles & par ſes exemples, il fit ſi bien entrer ſes Paroiſſiens dans le chemin de la vertu, que la plûpart vivoient comme des Anges. La même main qui l'avoit placé dans cette Paroiſſe, l'en retira; M. de Berulle ayant cru qu'il feroit encore plus de bien ailleurs, le fit entrer dans la maiſon d'*Emanuel de Gondi*, Comte de Joigny, Général des Galères de France, pour être Précepteur des trois enfans de ce Seigneur. Peu-après le Cardinal de Berulle le fit nommer à la Cure de Châtillon-les-Dombes, qu'il lui fit quitter ſix mois après, pour le faire rentrer dans la maiſon de Gondi. Il y revint, & ne s'y tint pas oiſif. Il en parcourut les terres, & y fit des Miſſions.

En 1622, il alla à Marſeille pour viſiter les galères dont le Roi l'avoit fait *Aumônier Réal*, & donna aux Forçats tous les ſecours ſpirituels qui dépendoient de lui. L'année ſuivante, il alla viſiter les galères qui étoient à Bordeaux, & il eut la conſolation de convertir un Turc. L'année 1625 fut très-avantageuſe à l'Egliſe, par le deſſein que conçut la Comteſſe de Joigny, de fonder une Congrégation, qui fît ſa principale occupation de faire des Miſſions à la campagne. Elle avoit déjà offert pluſieurs fois aux Jéſuites & aux Pères de l'Oratoire, la ſomme de 6000 liv. pour faire de cinq en cinq ans, des Miſſions dans ſes terres; mais aucune de ces

Sociétés n'avoit voulu ſe charger de cette fondation. Elle conçut donc un projet infiniment plus vaſte, mais dont l'exécution cependant fut plus facile. Elle le communiqua au Comte de Joigny, ſon mari, & à Jean-François de Gondi, Archevêque de Paris, ſon frère, qui voulurent auſſi participer à cette fondation. Ce dernier deſtina à cette Congrégation le Collège des Bons-Enfans qu'il avoit à ſa diſpoſition, pour le logement de ces Prêtres. Ils en firent la propoſition à *Vincent de Paul*, qui l'accepta; & le 17 avril de l'an 1625, les proviſions de Principal de ce Collège lui furent expédiées. Le Comte & la Comteſſe de Joigny lui donnèrent en même-tems la ſomme de quarante mille livres pour commencer cet établiſſement, avec pouvoir de choiſir tels Eccléſiaſtiques qu'il jugeroit à propos, & qui ſeroient ſous ſa direction pendant ſa vie. Cette Congrégation ne commença d'abord que par quatre Prêtres, auxquels ſe joignirent quatre autres, peu de temps après; & le 24 d'avril 1626, l'Archevêque de Paris approuva cette Congrégation naiſſante.

Le Roi, par ſes Lettres-patentes du mois de mai 1627, en permit l'établiſſement. Le nombre de ces Miſſionnaires augmentant chaque jour, le Pape Urbain VIII, par une Bulle expreſſe du mois de janvier de l'an 1632, érigea cette Compagnie en Congrégation, ſous le titre de la Miſſion, & permit à l'Inſtituteur de faire des Règlemens pour y maintenir le bon ordre. Ce fut auſſi dans ce tems-là, que les Prêtres de la Congrégation de la Miſſion entrèrent dans le Prieuré de Saint-Lazare-lès-Paris, appartenant pour lors à des Chanoines Réguliers de Saint-Auguſtin, qui le leur cédèrent aux conditions portées par le concordat fait entr'eux. Dès que la Congrégation de la Miſſion eut pris poſſeſſion de la maiſon de Saint-Lazare, M. *Vincent* y fixa le ſiège du Supérieur-général, & en fit le chef-lieu d'une Congrégation, dont le propagation a été ſi rapide, qu'elle a des établiſſemens en France, en Italie, en Pologne, en Savoie, en Piedmont & en Lorraine. Le ſoin d'établir & former une Congrégation ſemble demander un homme tout entier; mais la charité & le grand zèle de M. Vincent faiſoient qu'il étoit tout à tous. De ſon tems, il ne ſe fit preſque pas d'établiſſement de piété où il n'entrât pour quelque choſe. Il aſſiſta Louis XIII à la mort, & devint même enſuite homme d'Etat; car la Reine Régente l'admit au Conſeil Royal des affaires Eccléſiaſtiques, dont il fut chargé pendant dix ans. Il mourut à Saint-Lazare le 27 ſeptembre 1660, âgé de 84 ans. Son corps fut enterré dans le chœur de l'Egliſe de Saint-Lazare.

Le lendemain 28, le Prince de Conti, M. Picolomini, Nonce du Pape, la Ducheſſe d'Aiguillon, pluſieurs Prélats, & autres perſonnes de diſtinction aſſiſtèrent à ſes obsèques. Il a été béatifié par un Décret du Pape Benoît XIII, donné le 13 août 1729, & enfin canoniſé par le Pape Clément XII, le 29 juin 1737. Ce Pape a ordonné, par la Bulle de canoniſation, que le 19 juillet de chaque année, on en fera la mémoire comme d'un Saint Confeſſeur non Pontife.

Les Prêtres de la Miſſion font, après deux ans de Probation ou de Séminaire, quatre vœux ſimples, de pauvreté, d'obéiſſance, de chaſteté & de ſtabilité, dont ils ne peuvent être diſpenſés que par le Pape, du moins quant aux trois premiers; car pour le quatrième, le Supérieur-général le leur remet quand il lui plaît. Ces Prêtres ſont ainſi engagés à la Congrégation, ſans qu'elle le ſoit à leur égard, pouvant les congédier quand elle le juge à propos.

LECONS *Publiques*, ou *Cours publics de Sciences & Arts.* Il y a dans cette Capitale un grand nombre de Maîtres, dans tous les genres, qui ſe font un honneur & un amuſement de donner gratuitement des Leçons publiques touchant les Arts qu'ils profeſſent. Quelques-uns cependant exigent une ſomme modique pour le temps du Cours, qui ordinairement ne dure que pendant un hiver.

On peut donc à différens jours recevoir chez ces Citoyens zélés des leçons de Mathématiques, d'Hiſtoire Naturelle, de Chymie, de Phyſique expérimentale, (outre le Cours fondé au Collège de Navarre) d'Architecture, de Langue & Littérature Françoiſe, de Langue Angloiſe & Italienne, de Botanique, d'Anatomie, de Chirurgie, de Maladies diverſes, d'Accouchemens, &c. &c. &c.

Il y a juſqu'à des Coëffeurs d'hommes & de femmes qui donnent des Leçons publiques chez eux, & tiennent des claſſes pour enſeigner ce métier, qui ne l'eſt plus, mais qui eſt devenu un art très-difficile. Les deſſins ſinguliers, on pourroit même dire *monſtrueux*, de certaines coëffures, en parant la tête de celles qui les portent, détournent les regards qui devroient ſe fixer d'abord ſur le viſage; en ſorte qu'on ne conſidère plus que la hauteur & la largeur exceſſives des bonnets, qui ſont ornés de plumes de toutes couleurs, d'arbres, de fruits, de fleurs, de berceaux, d'allées, de parterres, & d'autres ſingularités incroyables ſoutennes d'une infinité de boucles de cheveux ſymmétriquement rangées en toutes ſortes de ſens, & poudrées de poudre rouge. *O tempora!*

LEGER. (*Saint*) Château & forêt de la dépendance du Duché & de la terre de Rambouillet, depuis que S. A. S. Mgr. le Comte *de Toulouſe* a acquis la forêt de Montfort, que le Roi Louis XIV avoit donnée au Duc de Chevreuſe, en échange du Duché & de la petite Ville de ce nom, l'an 1692.

LÉONARD. (*Saint*) *Voy.* CROICY.

LEU, (*Saint*) *près Taverny.* Ce Lieu eſt diſtant de quatre lieues de Paris, vers le nord-oueſt, dans une plaine au-deſſous de Taverny, avec vignoble & autres terres.

L'Egliſe de cette Paroiſſe, qui a au moins ſix ſiècles d'antiquité, eſt ſous le titre de S. Loup, Evêque de Sens. Le droit de préſentation à la Cure appartient à l'Abbé de Saint-Martin de Pontoiſe.

M. *Durfort*, Introducteur des Ambaſſadeurs, étoit Seigneur de Saint-Leu.

LEU (*Saint*) GILLES. (*Saint*) Cette Egliſe Paroiſſiale ne fut dans ſon commencement, qu'une Chapelle Succurſale, que l'Abbé & les Moines de Saint-Magloire permirent de bâtir en 1235, aux particuliers de Saint-Barthelemi, qui demeuroient au-delà du pont. Elle fut dédiée ſous l'invocation de Saint Leu & de Saint Gilles, à cauſe d'une Chapelle de l'Egliſe de Saint-Magloire, qui portoit les noms de ces deux Saints, & où les Paroiſſiens faiſoient célébrer l'Office divin. Cette nouvelle Chapelle fut enſuite unie à la Cure de Saint-Barthelemi, parce qu'il ne s'y trouvoit pas aſſez d'habitans pour avoir un Paſteur réſidant à Saint-Leu-Saint-Gilles; mais enfin le nombre des habitans devint ſi conſidérable, qu'on fut obligé en 1617, de déſunir cette Chapelle d'avec Saint-Barthelemi, & de l'ériger en Egliſe Paroiſſiale. Ce fut par cette érection que Henri de Gondi, Cardinal & Evêque de Paris, termina un procès qui s'étoit formé pour la Cure de Saint-Barthelemi, entre *Louis Rumet*, Chanoine de l'Egliſe de Paris; & *Michel de Rennes*, Chanoine de Saint-Hônoré. Il donna la Cure de Saint-Barthelemi au ſieur de Rennes; & celle de Saint-Leu-Saint-Gilles, au ſieur Rumet.

S. Leu eſt invoqué ſpécialement pour la guériſon des malades. Lorſque nos Rois parviennent à la Couronne, c'eſt un uſage de cette Egliſe de faire des prières pendant neuf jours, pour demander à Dieu la conſervation de leur perſonne

ſonne ſacrée. Le 14 d'octobre de l'an 1716, la Ducheſſe *de Ventadour*, Gouvernante du Roi Louis XV, aſſiſta dans cette Egliſe à la Meſſe qui terminoit la Neuvaine qu'on y avoit faite pour la continuation de la bonne ſanté de Sa Majeſté : c'eſt à ce ſujet qu'on a fait peindre le tableau qu'on voit à droite dans le chœur, comme nous allons le dire.

Le bâtiment de cette Egliſe fut réparé en 1611, & encore depuis pendant que Claude de Sauſſay, qui fut enſuite Evêque de Toul, en étoit Curé. Le chœur & les Chapelles des deux côtés furent alors rebâties. En 1727, on y fit encore des réparations plus conſidérables : on changea preſqu'entièrement les dedans ; en ſorte que cette Egliſe eſt aujourd'hui une des plus propres de Paris. Le 8 & le 10 d'octobre de cette même année, Guillaume Guerin l'aîné, Charpentier habile, tranſporta en entier la charpente du clocher de l'horloge de la tour, ſur laquelle elle étoit, & qui menaçoit ruine, ſur une autre tour nouvellement bâtie à la même hauteur, qui eſt de douze toiſes, & à la diſtance de vingt-quatre pieds. Cette manœuvre ſe fit heureuſement par le moyen d'un grand échafaud, ſur lequel on fit rouler le clocher de ſept pieds & demi de diamètre, ſur trente-cinq d'élévation, avec la groſſe cloche de l'horloge, qui pèſe au moins deux mille livres, & ſans toucher au plomb de la couverture, ni aux plates-bandes de fer, &c.

Le dedans de l'Egliſe a été reblanchi & décoré d'une fort belle menuiſerie, qui eſt l'ouvrage d'un nommé l'*Aigu* ; & de ſculptures, qui ſont de *Guillomet*, Sculpteur en bois *.

Chaque pilier, tant de la nef que du chœur, eſt orné d'un

* Dans le tems qu'on a fait ces réparations, on a détruit une pierre biſe qui étoit au ſecond pilier, à droite en entrant dans la nef. Sur cette pierre étoient les armes & l'épitaphe en vers Latins de *Jean Louchart*, & de Marie *de Brix*, ſa femme. Ce Jean Louchart étoit un des plus déterminés Ligueurs, & un de ceux qui eurent le plus de part à la mort du Préſident *Briſſon*, de *Claude Larcher* & de *Jean Tardif*. Sa cruauté fut punie dès ce monde ; car il fut un des quatre que le Duc de Mayenne fit pendre publiquement dans la ſalle baſſe du Louvre, le 4 décembre 1591. La mémoire d'un tel homme mérite d'être déteſtée, & l'on a fort bien fait de détruire l'éloge que les Ligueurs lui avoient conſacré dans cette Egliſe.

tableau, parmi lesquels on distingue la Nativité, par *Oudry*; l'Ascension, par *Bertin*; le Crucifiement, par *Courlieu*; le Christ sur la Croix, par *Merelle*. Dans le chœur, à main droite en entrant, on remarque un grand tableau, où l'on voit le Roi LOUIS XV, la Duchesse *de Ventadour*, sa Gouvernante; le Duc d'*Orléans*, Régent du Royaume; le Duc *de Bourbon*; le Maréchal *de Villeroi*, qui fut ensuite Gouverneur de Sa Majesté, &c. qui tous prient S. Leu pour la conservation du Roi. Les portraits du Roi & de ceux qui sont à sa suite, ont été peints d'après nature, par *Justinar*, Peintre de l'Académie des Maîtres Peintres de Paris.

Vis-à-vis de ce vœu du Roi, est un grand tableau, qui représente S. Gilles en habit de Bénédictin, & ayant auprès de lui la biche qui le nourrissoit dans la caverne où il s'étoit retiré, & le chien qui le fit découvrir. Ce tableau a été peint par *Oudry*.

Au-dessus du maître-Autel, est un tableau, qui a onze pieds de hauteur, sur treize de largeur; il représente la Cène. Ce tableau est le chef-d'œuvre de *François Porbus*. *Le Poussin* disoit que c'étoit un des plus beaux qu'il eût jamais vu. La tête du Christ a toute la majesté que les hommes peuvent donner à un Dieu fait homme; & celles des Apôtres y sont fidèlement & vivement caractérisées. Judas se leve de table, & n'a d'attention qu'à sa bourse, sur laquelle il porte la main. Il n'y a pas jusqu'à la nappe, où il paroît une vérité & une patience qui font que le Peintre est descendu dans le détail méchanique du Tisserant. Les plus fins Connoisseurs ne trouvent que deux choses à reprendre dans ce tableau; l'une, que le Peintre ait représenté J. C. assis & non pas couché; & l'autre, qu'il ait donné des mains trop tendres aux Apôtres. En 1729, on annonça que ce tableau seroit mis en vente le 6 de décembre de cette même année; mais apparemment que quelqu'un remontra aux Marguilliers le tort qu'ils avoient de vouloir priver cette Eglise d'un si précieux morceau; l'annonce n'a point eu d'effet.

Dans une Chapelle qui est à côté du chœur, à main droite, est un tombeau de marbre blanc, derrière lequel s'élève une pyramide de marbre jaspé, terminée par une urne de marbre blanc. Au milieu, sont deux enfans, dont l'un tient d'une main le portrait d'une femme, & de l'autre, essuie ses larmes; l'autre enfant semble voler, & montre l'Eternité; au-dessous, est un bas-relief excellent, qui représente des pauvres, dont les uns creusent une fosse, les autres enlevent

un corps, & les autres verſent des larmes. Sur le piedeſtal, eſt cette inſcription :

D. O. M.

MARIÆ DE LANDES Chriſtiani de Lamoignon *Senatûs Preſidis uxori. Religionis, modeſtiæ, fidei in conjugem, charitatis in liberos, liberalitatis in pauperes, ſingulari exemplo.* Guillelmus de Lamoignon *Senatûs. Princeps optimæ parenti P. vivere cæperat XXVIII decemb. M. D. L. XXXVI. Deſiit XXXI decemb. M. D. CII. Tumulo alibi deſignato pauperes hoc loco raptim condidere.* Ejuſdem Guillelmi de Lamoignon, *cor ejus juſſu pedibus chariſſimæ matris appoſitum hîc quieſcit anno 1677, 10 decembris.* Chriſtianus-Franciſ. de Lamoignon, Guillelmi *filius*, *Marchio* de Baſville, *Baro de Saint-Yon*, *in Senatu Pariſienſi per XXV annos Orator Regius*, *per VIII Præſes inſulatus; litium inter Magnates quotidiè rogatus domi Arbiter. Æqui ſtudio, dicendi facundiâ, maturitate conſilii, morum comitate, pietate in Deum inſignis. Obiit VII aug. M. D. CCIX, ætatis LXV. Corpus huc ſuum à pauperibus deferri juſſit* Maria Voiſin, *uxor cariſſima, lecto ſibi eodem tumulo mœrens poſuit.*

Ce magnifique monument eſt de *Girardon*; & l'épitaphe de Marie de Landes eſt de *Guillaume de Lamoignon*, premier Préſident du Parlement de Paris, ſon fils. Pour entendre la repréſentation du bas-relief & même l'inſcription, il faut dire ici que *Marie de Landes* avoit ordonné qu'on l'inhumât aux Recolets de Saint-Denis, mais que ſon corps ayant été dépoſé dans l'Egliſe de Saint-Leu-Saint-Gilles, pour être enſuite tranſporté en ce Couvent, les pauvres de cette Paroiſſe ne voulant pas qu'on leur enlevât les précieux reſtes de celle qu'ils avoient toujours regardée comme leur mère, firent eux-mêmes une foſſe & l'enterrèrent, pendant que le Clergé & ſes parens étoient allés dîner.

Chrétien-François de Lamoignon, fils aîné du premier Préſident de ce nom, & Préſident à Mortier au Parlement, fut auſſi inhumé aux pieds de ſon ayeule, au mois d'août de l'an 1709, ainſi qu'il l'avoit ordonné, & qu'il eſt dit dans le bas de l'inſcription.

Il y a dans cette Egliſe une Confrèrie de l'Ange Gardien, inſtituée par Henri de Gondi, Cardinal de Retz, Evêque de Paris, & approuvée par le Pape Paul V, qui l'a enrichie d'indulgences à perpétuité.

LEVIS. Village éloigné de Paris de huit, & de quatre lieues de Verſailles, à une petite du grand chemin de Rambouillet, de Chartres, &c. Il eſt ſitué dans un vallon, & ſur un côteau au rivage gauche de la rivière d'Ivette, laquelle, preſque depuis ſa ſource, qui n'en eſt qu'à une demi-lieue, eſt bordée par une côte de vignes qui regardent l'orient & le midi. Le territoire conſiſte encore plus en labourages. Il y a auſſi des prairies & marécages, à la faveur non ſeulement de l'Ivette, mais encore d'un autre ruiſſeau ſans nom, qui vient du hameau de la Roche.

L'Egliſe Paroiſſiale eſt bâtie ſur une éminence dont l'aſpect eſt vers le midi. Ce n'eſt qu'une eſpèce de longue Chapelle, accompagnée d'une tour terminée en pavillon d'ardoiſe. Elle ne paroît pas ancienne. Le Curé entre dans cette Egliſe par un eſcalier particulier pratiqué dans la nef, qui, de ſa propre main, a été embellie de beaucoup de dorures. Le Patron eſt S. Nom; on le trouve dans les anciens Calendriers & Martyrologes de Paris: il a été rétabli dans celui de Paris de l'an 1727, en Latin, *S. Nummius.*

La Cure eſt à la pleine collation de l'Evêque de Paris. Il y avoit un Curé en ce lieu dès le règne de Philippe-Auguſte. Ce qu'il y a de plus mémorable, ce ſont deux Monaſtères bâtis ſur cette Paroiſſe. Le plus ancien eſt Ivette, & l'Abbaye de Roche ou la Roche, anciennement la Rouche. *Voyez ces mots.*

Il y a un autre Levis en France, proche Toucy, diocèſe d'Auxerrre.

LIBRAIRES. Le Corps de la Librairie, auquel eſt uni celui des Fondeurs de caractères d'Imprimerie, par Edit de Louis XIV du mois d'août 1686, poſsède des Chartes & Lettres-patentes émanées du trône, qui font voir que depuis Philippe de Valois, le Gouvernement n'a jamais perdu de vue ce Corps; mais ce n'eſt que ſous François I, que l'autorité royale commença à fixer la diſcipline des Libraires, par des Déclarations en forme de Statuts, qui furent renouvellées, augmentées & confirmées par Charles IX, Henri III, Louis XIII, Louis XIV, & notamment par Louis XV en 1723 & 1725, leſquelles doivent être regardées comme les véritables Statuts qui les aſſujettiſſent, & auxquels ils ſont tenus de ſe conformer.

Les Libraires & Imprimeurs font partie du Corps de l'Univerſité, & jouiſſent de leurs Privilèges, qui leur ont été

conſervés juſqu'à préſent, par Lettres, Edits, & Déclarations de nos Rois; & en dernier lieu, par le Règlement arrêté au Conſeil, le 28 février 1723; & rendu commun par tout le Royaume, par l'Arrêt du Conſeil du 24 mars 1724, ſous le nom de *Code de la Librairie & Imprimerie de France*, vol. *in*-12, que l'on peut conſulter.

Le 2 mai même année, le Roi rendit en ſon Conſeil un Arrêt, qui commet pour l'exécution du ſuſdit Règlement, M. *Feydeau de Marville*, alors Lieutenant-général de Police; & ſes Succeſſeurs ont eu depuis ſemblables commiſſions du Conſeil.

Pour être admis à faire apprentiſſage pour parvenir à la Maîtriſe, il faut être *congru en Langue Latine & ſavoir lire le Grec*, & en préſenter un certificat du Recteur de l'Univerſité.

Pour être reçu Libraire ou Imprimeur, il faut avoir au moins vingt ans, être de bonne vie & mœurs, de Religion Catholique, avoir juſtifié de ſon brevet d'apprentiſſage & compagnonage, avoir ſubi un examen ſur le fait d'Imprimerie & Librairie, en préſence des Syndic, Adjoints, & autres Prépoſés, dont eſt dreſſé procès-verbal, & que l'Aſpirant ait les deux tiers des ſuffrages en ſa faveur, par la voie des ſcrutins.

Après quoi, le Recteur lui fait expédier ſes Lettres de Maîtriſe par le Greffier de l'Univerſité, pour être remis entre les mains de M. le Lieutenant-général de Police, & renvoyé avec ſon avis, à Monſeigneur le Garde des Sceaux, qui fait ſortir Arrêt du Conſeil, ſur lequel on procède à la réception de l'Aſpirant.

Les Libraires & Imprimeurs jouiſſent des mêmes droits & privilèges que les Six-Corps.

Les fils de Maître ou Apprentifs qui épouſent une fille ou veuve de Maître, ne payent que 600 liv. pour la Librairie, & 900 liv. pour l'Imprimerie.

L'apprentiſſage eſt de quatre ans, & autant de compagnonage.

La Maîtriſe de Libraire coûte 1000 liv. & celle d'Imprimeur, 1500 liv.

Les uns & les autres prêtent ſerment entre les mains du Recteur de l'Univerſité, auquel ils ſont préſentés par leurs Adjoints. Patron, S. Jean Porte-Latine. Chambre Royale & Syndicale, rue du Foin Saint-Jacques.

LIEUTENANT CIVIL. Ce Magiſtrat eſt le premier des

Lieutenans du Prévôt de Paris ; ce qui lui donne droit de préſider aux aſſemblées du Châtelet.

Il eſt Juge-Conſervateur des Privilèges Royaux accordés aux particuliers de l'Univerſité.

Il tient les audiences du Parc Civil, & de la Chambre Civile.

Ses fonctions pour les affaires urgentes, ſont preſque infinies.

C'eſt à lui que s'adreſſent toutes les requêtes en matière civile, quand même l'affaire ſeroit dans le cas du Préſidial.

Il donne la permiſſion de faire aſſigner dans un plus bref délai que celui de l'Ordonnance.

Il nomme d'office les Experts, lorſque les Parties ne ſont pas d'accord ſur ce point.

Il expédie les Commiſſions *rogatoires*.

C'eſt à ſon Hôtel, que l'on ſe pourvoit pour tout ce qui requiert célérité. Il y règle les conteſtations arrivées à l'occaſion des ſcellés, inventaires, &c. Le rapport qui lui en eſt fait ſe nomme *Référé*.

Il accorde, quand il le juge à porpos, des défenſes d'exécuter les Sentences rendues dans les Sièges reſſortiſſans au Châtelet.

Toutes les affaires de famille le regardent uniquement, les Princes du Sang exceptés, à moins qu'ils n'y conſentent; ce qui eſt arrivé plus d'une fois; les procès-verbaux d'*Aſſemblée de parens*, pour les affaires des Mineurs, & ceux tendant au jugement d'une demande *en ſéparation*, intentée par une femme, ſe font par-devant lui & en ſon Hôtel; & lorſqu'il s'agit de l'*interdiction* de quelqu'un, c'eſt lui qui fait dreſſer, par ſon Greffier, le procès-verbal contenant les demandes & réponſes de ceux dont on pourſuit l'interdiction.

C'eſt chez lui, en ſa préſence, & en celle des Parties intéreſſées, que l'on fait l'ouverture des teſtamens trouvés cachetés après la mort d'un Teſtateur, pour être enſuite le *teſtament* dépoſé chez le Notaire qui l'avoit en dépôt; ou, en cas qu'il n'y en eût point) chez celui qu'il plaît au Magiſtrat de commettre & de nommer.

Il autoriſe les femmes au défaut de leurs maris, pour la pourſuite de leurs droits, dans les affaires pendantes au Châtelet.

Enfin il règle les conteſtations au ſujet des *frais funéraires*, & celles dans leſquelles les Communautés entières ſont

intervenantes, pour la conſervation de leurs droits & de leurs privilèges.

LIEUTENANT-CRIMINEL. Il préſide à tous les jugemens criminels, quoique les accuſés aient été jugés être de la compétence du Prévôt de l'Iſle, ou du Lieutenant-Criminel de Robe-courte.

Il connoît des cas Prévôtaux; il a la prévention, & les juge avec le nombre de ſept Juges, par jugement dernier, ſa compétence préalablement jugée.

L'inſtruction de tous les procès criminels lui appartient, à l'exception de ceux qui ſont de la compétence du Lieutenant de Robe-courte & du Prévôt de l'Iſle, ou qui ſont énoncés au titre premier de l'Ordonnance criminelle.

Tous les autres Juges Royaux ne peuvent en connoître à ſon préjudice.

LIEUTENANT-CRIMINEL DE ROBE-COURTE. La compétence de ce Magiſtrat comprend la ſûreté de Paris contre les meurtriers, vagabonds & autres gens de mauvaiſe vie; cas royaux & délits commis par gens ſans aveu & déjà repris de juſtice; crimes & délits commis par les Officiers de ſa Compagnie; par concurrence & prétention avec le Lieutenant-Criminel, des meurtriers, ou attentats à la vie des Maîtres par les Domeſtiques; des crimes de viol & enlevemens contre toutes ſortes de perſonnes, excepté les Eccléſiaſtiques.

LIEUTENANT-GÉNÉRAL *de Paris*. Dans le Gouvernement militaire de Paris, il n'y a qu'un Lieutenant-général, dont la Charge fut créée par Edit du mois de février 1692. *Voy. pag. 169.*

LIEUTENANT-GÉNÉRAL *de Police*. Cette Charge fut créée le 12 mars 1667. Le premier eſt M. *de la Reynie*, & M. *le Noir*, le 14e. aujourd'hui exerçant.

Avant ce tems-là, comme il y avoit peu de ſûreté dans Paris, M. Colbert fit établir un Conſeil de Police, qui ſe tenoit une fois la ſemaine chez M. le Chancelier Séguier. Il étoit compoſé de M. le Chancelier, de M. Colbert, de pluſieurs Conſeillers d'Etat, des Lieutenans Civil & Criminel au Châtelet, & du Procureur du Roi. Dans ce tems, le Conſeil pourvut à la dépenſe des fontaines publiques, des chandelles & des lanternes, & à celles des Brigades de guet

à cheval & à pied. Les Commiſſaires de quartier venoient une fois la ſemaine rendre compte à ce Conſeil de Police, de tout ce qui ſe paſſoit dans chaque quartier de la Ville.

Les fonctions de M. le Lieutenant-général de Police ont donc pour objet les affaires qui concernent la netteté & la sûreté de la Ville : l'entretien de l'abondance des denrées néceſſaires à la vie : l'obſervation des Statuts des Marchands & Artiſans : la réforme des abus qui ſe peuvent commettre dans le commerce : le retranchement des lieux de débauche & des jeux défendus : les contraventions pour le fait de l'Imprimerie, &c. Le Roi commet ſouvent ce Magiſtrat, pour juger des affaires extraordinaires qui ne ſont pas de ſa compétence, & lui donne quelquefois le pouvoir de les décider en dernier reſſort.

Voici les noms de tous les Magiſtrats qui ont exercé cette Charge depuis ſa création, par ordre de ſucceſſion.

Gabriel-Nicolas de la Reynie, ... 1667.
Marc-René de Voyer de Paulmy d'Argenſon, 1697.
Louis-Charles de Machault, ... 1718.
Marc-Pierre de Voyer de Paulmy D'Argenſon, fils de *Marc-René* de Voyer de Paulmy, . . 1720.
Gabriel Tachereau de Baudry, ... 1720.
Marc-Pierre de Voyer de Paulmy d'Argenſon, pour la ſeconde fois, ... 1722.
Nicolas-Jean-Baptiſte Ravot d'Ombreval, . . 1724.
René Hérault, ... 1725.
Claude-Henri Feydeau de Marville, ... 1740.
Nicolas-René Berryer, ... 1747.
Henri-Léonard-Jean-Baptiſte Bertin, . . . 1757.
Antoine-Raymond-Jean-Gualbert-Gabriel de Sartine, 1759.
Jean-Charles-Pierre le Noir, en 1774, *pour la première fois* ; *& en* 1776, *pour la ſeconde.* M.... Albert, *Maître des Requêtes, a occupé cette place dans l'intervalle.*

LIEUTENANS-PARTICULIERS. Ces Magiſtrats tiennent l'audience de Préſidial de mois en mois, à commencer par le plus ancien ; pendant que l'un y préſide, l'autre aſſiſte à la Chambre du Conſeil, où ſe jugent les procès par écrit. Ce dernier tient tous les mercredis & ſamedis, à la fin du Parc-Civil, l'audience des criées. Ils rempliſſent les fonctions des charges de Lieutenant-Civil, de Police & Criminel

en cas de vacance, de maladie, d'abſence, ou autre empêchement. Ils peuvent, avant les heures deſtinées pour les audiences, rapporter les procès civils & criminels qui leur ont été diſtribués.

LIEUX. Ce Village diſtant de Paris de ſept lieues, & détaché de la Paroiſſe de Joui, qui en eſt voiſine, comme nous l'avons dit à l'article Joui-le-Moutier, eſt ſitué dans une prairie voiſine de la Seine.

L'Egliſe eſt ſous le titre de la Sainte Vierge; mais pour avoir une ſolemnité qu'on pût fêter & chommer en particulier, on a choiſi S. Maur, Abbé. Il y a apparence que la dévotion à S. Maur aura commmencé par une Confrèrie, qui aura attiré un concours à Lieux. C'eſt un Chanoine de Notre-Dame de Paris qui préſente à la Cure. Cette Paroiſſe eſt du Bailliage & de la Coutume de Senlis. Défunte Mademoiſelle *de la Roche-ſur-Yon-Conti* en étoit Dame. Elle a relevé le Château, & fait faire un grand & large chemin pavé, qui, paſſant par les vignes du côteau, va ſe rendre dans la plaine d'en haut. Depuis la mort de cette Princeſſe, M. le Prince *de Conti* eſt devenu Seigneur de Lieux.

LIMITES. En 1638, Arrêt du Conſeil qui ordonna qu'on poſeroit d'eſpace en eſpace, dans toute la circonférence de la Ville, des limites, au-delà deſquelles on ne pourroit plus bâtir ſans une permiſſion expreſſe, & ſans Lettres-patentes du Roi.

LIMON, *ou* LA GRANGE DE LIMONS. Ce Fief appartenoit en 1400, à *Raymond Raguier*, époux de *Marguerite le Pelletier*: il fut enſuite inhabité juſqu'après l'an 1470, à cauſe des guerres. Toutes les Cartes écrivent Limon. Il eſt à quatre lieues de Paris, du côté de Vauhallan, dans le Doyenné de Château-Fort.

LIMONADIERS. Ce ſont ceux qui ont le droit de faire & vendre toutes ſortes de liqueurs & rafraîchiſſemens, tels que limonade, orgeat, glaces, thé, café, chocolat, &c. Les ſtatuts de cette Communauté ſont de 1676, qui furent ſupprimés & remplacés par des Privilèges en 1704, juſqu'en 1713, qu'ils furent rétablis.

Les veuves & filles de Maîtres donnent qualité à ceux qui les épouſent, & ne payent que moitié des droits de Maîtriſe.

Les Maîtres ou veuves, en ceſſant leur commerce, peuvent louer leur Privilège environ 150 liv. Patron, S. Louis. Bureau, quai de la Ferraille.

LIMOUX, que l'uſage fait écrire aujourd'hui *Limours*, eſt un Bourg éloigné de Paris, environ de ſept à huit lieues; dans le Doyenné de Château-Fort, & peut-être ainſi nommé à cauſe de ſa ſituation dans un petit vallon & ſur un torrent limoneux.

L'Egliſe, qui eſt du titre de S. Pierre, eſt un bâtiment aſſez beau, conſtruit en forme de Croix, & tout voûté, mais ſans ailes. En 1091, Geoffroi, Evêque de Paris, l'avoit donnée à l'Abbaye de Bourgueil, & les Moines y avoient formé un Prieuré. En tant que Paroiſſe, elle fut compriſe au Doyenné de Château-Fort dans le Pouillé de Paris, écrit au XIIIe. ſiècle, & marquée ſous le nom de Limos, comme dépendante de Bourgueil pour la nomination : & en tant que Prieuré, elle y fut marquée avec le nom de *Prioratus de Limoves*, ſous le Doyenné de Macy. Le Pelletier, dans ſon Pouillé de 1692, marque que l'un & l'autre ſont à la nomination de l'Abbé de Bourgueil.

Il y a auſſi à Limours un Couvent de Pénitens du Tiers-Ordre de Saint-Auguſtin, qui y furent établis au haut du Bourg, vers le midi, par Gaſton d'Orléans.

Jean Poncher, Tréſorier des guerres, poſſédoit cette terre en 1516. Ce fut de ſon temps que François I permit d'y tenir un Marché tous les mardis, & deux Foires chaque année; l'une, le jour de Saint Marc; l'autre, le jour de Saint Michel. En 1545, le Roi la donna à *Anne de Piſſeleu*, Ducheſſe d'Etampes, qu'il aimoit. En 1553, Henri II la donna à Diane de Poitiers, Ducheſſe de Valentinois. Ce fut la Ducheſſe d'Etampes qui bâtit le ſuperbe Château de Limours. Le ſéjour de ce lieu parut ſi agréable à François I, qu'il le choiſit pour diſſiper, durant les réjouiſſances des jours gras, l'ennui que la mort d'Henri VIII, Roi d'Angleterre, lui avoit cauſé, & les accès de la fièvre lente dont il fut attaqué quelques jours avant que de mourir. La lettre initiale de ſon nom eſt ſculptée au-deſſus de pluſieurs fenêtres. Le Cardinal de Richelieu en fit auſſi l'acquiſition, & il fit de grandes dépenſes dans ce Château, qu'il orna de ſtatues, de tableaux, de fontaines, &c. En 1626, il établit dans le Bourg un Marché par ſemaine, & quatre Foires par an. Le Comté de Limours appartint enſuite à Gaſton d'Orléans, frère de Louis XIII, à qui le Roi donna auſſi le droit d'étape dans le Bourg.

Enſuite le même Prince l'unit & l'incorpora avec Montlhery au Duché de Chartres, pour être tenu & poſſédé par le même Gaſton d'Orléans, aux titres & charges de ſon apanage. Après la mort de ce Prince, *Marguerite de Lorraine*, ſon épouſe, choiſit le Château de Limours pour ſa demeure; mais ce Château, au décès de la Princeſſe, perdit ſon ancienne beauté. On y voit encore ſix pavillons, dont deux ſont quarrés, les quatre autres ronds, le tout entremêlé de brique & de pierre. Il y reſte auſſi quelques ſtatues de marbre. Ce que l'on y entretient le mieux, eſt la haute-futaie du Parc.

LINAS ou LINOIS. Bourg de France, Election, & à ſix lieues de Paris.

LINGERES. Les Marchandes Lingeres ſont celles qui ont le droit de faire commerce de toutes ſortes de toiles de lin, chanvre, batiſte, linon, fils, dentelles, & généralement de toutes ſortes d'ouvrages en toiles, &c. Les ſtatuts & privilèges de cette Communauté, établis en 1278, ſous le règne de Saint Louis, qui eſt regardé comme leur Inſtituteur, ont été renouvellés & regiſtrés en Parlement, en 1445.

Les Marchandes Lingères ont ſeules le droit d'acheter à la Halle aux toiles; & les Jurées ont celui d'inſpection ſur toutes les marchandiſes relatives à leur commerce.

Les Marchands Forains peuvent y vendre en gros les pièces de toiles, ayant *cap* & *queue*, excepté toutefois celles de Hollande & de Flandre. L'apprentiſſage eſt de quatre ans, & deux ans de ſervice, comme filles de boutique. Le brevet coûte 36 liv. La Maîtriſe, 600 liv. Patron, S. Louis. Bureau, cloître Sainte-Opportune.

LIVRY. Village ſitué à quatre lieues de Paris, dans la contrée appellée l'*Aunoy*, & célèbre par l'Abbaye qui y eſt fondée. *Voy. Tom. I. pag. 7.* Son étymologie vient de *Liberius*, nom Romain d'un des premiers Poſſeſſeurs, d'où a été formé *Liberiacum*; & par altération, *Livriacum*. Il eſt placé ſur la pente d'une montagne, dont l'aſpect donne entièrement ſur le nord, & fait découvrir les vaſtes campagnes de bled du Pariſis. Les premiers titres où il eſt nommé, ſont du XIIe. ſiècle. Le terrein du bas eſt ſablonneux; & dans le haut, ſont des vignes bien cultivées, & quelques bois. La nomination de la Cure appartient au Prieur de Saint-Martin-des-Champs.

Il n'y avoit originairement à Livry, alors ſimple Hameau, qu'une Chapelle & un Château, poſſédé par de puiſſans Sei-

gneurs. Cette Chapelle étoit différente de celle du Château, établie postérieurement. Elle fut fondée en titre curial, vers l'an 1200, environ dans le tems même de la fondation de l'Abbaye.

L'Eglise Paroissiale qui n'a rien de curieux, est sous le titre de Notre-Dame.

Guillaume de Garlande étoit Seigneur de la terre de Livry en 1197; *Simon Sanguin*, en 1510; & ce fut en faveur de *Louis Sanguin*, premier Maître d'Hôtel du Roi, que cette terre fut érigée en Marquisat. *Louis*, son fils & son successeur, Lieutenant-général des armées du Roi, y mourut le 3 juillet 1741, âgé de 63 ans. Le titre de Châtelain, que portoient les Seigneurs de Livry en l'Aunoy, est très-ancien. Le Seigneur est marqué dans un titre de 1296, dans le rang des 59 Barons du Royaume sous Philippe-Auguste. Dans le XIVe. siècle, nos Rois ont résidé quelquefois dans le Château de Livry.

Au milieu des vignes qui sont sur la hauteur en allant à Clichy, est une fontaine dont les eaux paroissent depuis peu avoir changé de qualité. On a remarqué que depuis qu'on y a accommodé un bassin pour en contenir les eaux, & qu'on a facilité leur écoulement du haut de la montagne par le moyen de certains canaux plâtrés, avec une voûte de pareille matière pour les couvrir, elles ne sauroient plus cuire les pois ni les choux, qui ne font que rougir en bouillant.

Dans le bas du Village, l'eau n'est pas si facile à trouver que sur le haut. Les puits qu'on y a creusés, ont encore 12 toises de profondeur.

Château de Raincy. C'est une maison magnifique, bâtie par *le Vau*, habile Architecte, pour M. *Bordier*, Intendant des Finances. Elle a appartenu long-temps à MM. *Sanguin de Livry*, comme nous l'avons dit plus haut.

Ce Château, dont on assure que la construction a coûté quatre millions cinq cent mille livres, consiste en un grand corps-de-logis, composé de trois pavillons. Celui qui est au milieu, est plus élevé que les deux autres, & est arrondi par les extrêmités. Des deux côtés, règnent des arcades à jour, au bout desquelles sont deux pavillons d'une grandeur médiocre, qui rendent la cour quarrée. Ces pavillons sont surmontés par de petits campanilles. La porte d'entrée est composée de deux pieds droits en forme de piedestaux, chargés de trophées, & décorés chacun d'un terme sortant de sa gaîne. Le bord extérieur du fossé est orné d'une balustrade qui forme plusieurs angles & détours. L'appartement du Roi,

auſſi-bien que le grand ſallon, méritent la curioſité des connoiſſeurs, par les richeſſes des peintures. Parmi les excellens tableaux de ce Château, il y en a un, qui, par ſa ſingularité, mérite l'attention des curieux. Il repréſente une *pipée*, & c'eſt même le nom que l'on donne à ce tableau. On y voit effectivement des oiſeaux de différentes eſpèces, dont la plûpart ſont pris à la glue, & d'autres qui viennent s'y faire prendre. La ſingularité de cette pipée conſiſte en ce que chaque oiſeau porte une figure humaine, & n'eſt reconnoiſſable que par ſon plumage, & par la forme du reſte de ſon corps. On y remarque des têtes de perſonnages conſidérables des différens ordres de l'Etat; des Cardinaux, des Abbés, des Jéſuites, & autres qui ſont attirés aux pièges par une très-jolie femme peinte dans le milieu du tableau: elle eſt élevée ſur une eſpèce de platine placée ſur un tronc d'arbre: à l'un de ſes pieds, eſt une corde, qu'une figure de Satyre, ou de Diable, tient par un bout, & tâche d'attirer à lui. D'après ce tableau, qui eſt vraiment original, feu M. le Comte de Livry a fait faire quelques copies qu'il a données à ſes amis. Il y en a une entr'autres dans le cabinet de M. *Dibon*, Chirurgien ordinaire du Roi dans la Compagnie des Cent-Suiſſes de Sa Majeſté, lequel étoit intimement lié avec M. de Livry. Cette dernière copie peut, en quelque façon, être regardée comme un tableau original, en ce que *M. Dibon*, qui a été bien-aiſe d'être pour quelque choſe dans cette pipée, s'y eſt fait peindre préciſement au-deſſous de la jolie figure qui occupe le milieu du tableau: on y voit ſa tête très-bien reſſemblante, ajuſtée au corps d'un merle.

Parmi les augmentations conſidérables que M. le Comte de Livry a faites dans ſon Château, on doit remarquer principalement les cuiſines, qui ſont en effet les plus belles qu'il y ait peut-être en Europe, tant par leur grandeur, que par la richeſſe de leur conſtruction. Ce chef-d'œuvre d'architecture eſt de *M. Pierre-Noel Rouſſet*, Architecte. Elles ſont ſituées à l'entrée de la cour du Château, & l'on y deſcend par un perron très-bien travaillé.

Le Raincy appartient aujourd'hui à S. A. S. M. le Duc d'Orléans, qui en a fait l'acquiſition, en ſe défaiſant de ſon Château de Bagnolet. Depuis ce temps, ce Prince n'a ceſſé de faire travailler au Raincy, au Château duquel l'on fait des embelliſſemens & des augmentations conſidérables.

Le bâtiment de l'Abbaye de Livry eſt aſſez petit, & ne paroît pas être du tems de ſa fondation. L'Egliſe eſt ſous l'invocation de Notre-Dame. Le premier Abbé nommé Guillau-

me, y ſiégeoit en 1201. Les Chanoines Réguliers de la Congrégation de France, qui y ſont aujourd'hui, y furent introduits en 1637.

LOGES. (les) Village à quatre lieues de Paris, vers le couchant d'hiver, à une lieue de Verſailles, & ſur le bord extérieur du parc, à droite de la petite rivière de Bièvre, ſur une élévation aſſez roide au bout de la plaine. L'expoſition de la pente eſt au nord, ce qui fait que ce côteau eſt très-peu propre à la vigne.

La Cure paroît n'avoir été érigée que dans le XIVe. ſiècle, & avoir été formée des démembremens de celles de Jouy & de Buc, entre leſquels ce Village eſt ſitué, à la diſtance de demi-lieue de chacun. L'Egliſe qui ſubſiſte aujourd'hui, eſt neuve & très-petite, & ſans collatéraux. S. Euſtache eſt le Patron.

En 1675, la Châtellenie des Loges fut incorporée avec d'autres au Duché de Chevreuſe, pour ne former plus toutes enſemble qu'un ſeul fief mouvant du Roi, à cauſe de la tour du Louvre.

Le Château étoit une Maiſon royale ſituée dans la forêt de Laye, auprès de Saint-Germain. On ignore quand & par qui il a été bâti. On ſait ſeulement, par tradition, qu'un de nos Rois le fit bâtir, pour lui ſervir d'entrepôt de chaſſe; que la Chapelle étoit ſéparée du Château, & qu'elle conſiſtoit en un bâtiment fort ſimple, de ſix toiſes de longueur, ſur trois toiſes & ſix pouces de largeur au moins: c'étoit l'état où elle étoit, lorſqu'elle tomba en ruine, l'an 1648, & qu'elle étoit ſous l'invocation de S. Fiacre.

Comme le Château de Poiſſy étoit le ſéjour ordinaire des premiers Rois de la troiſième race; que la Chapelle de Saint-Fiacre des Loges eſt ſous la dépendance de la Sainte-Chapelle de Paris, qui a été fondée par Saint Louis, & que le Tréſorier de la Sainte-Chapelle a eu, & a actuellement la nomination du Chapelain de la Chapelle de Saint-Fiacre, on peut conjecturer que le Château des Loges & la Chapelle Saint-Fiacre, ont été bâtis & fondés par S. Louis, l'un pour ſervir à ſon délaſſement, & l'autre à ſes exercices de piété. Voilà tout ce qu'on peut dire de plus vraiſemblable, en attendant des preuves plus poſitives. Il eſt d'ailleurs certain que ce Château eſt très-ancien; & que s'il ne fut pas bâti du tems de Saint Louis, il le fut peu de tems après. Une preuve de cette ancienneté, c'eſt la modicité du revenu affecté au Chapelain, qui n'étoit que de 24 liv. pariſis, c'eſt-à-dire, 30 liv. ſomme

qui aujourd'hui ſuffiroit à peine pour lui donner de quoi vivre pendant quinze jours.

Plus de la moitié du Château des Loges eſt tombée en ruine par vétuſté, & ce qui en reſte aujourd'hui, n'en eſt que la moindre partie, qui même ſeroit auſſi tombée, ſi on n'avoit pris ſoin de la réparer. Quant à la Chapelle de Saint-Fiacre, elle eſt devenue un Hermitage.

Après la mort de l'Hermite, l'Hermitage & la Chapelle furent donnés aux Auguſtins Déchauſſés par le Roi Louis XIII en 1626; mais ces Pères ayant fait en ce lieu un établiſſement conſidérable, ils laiſſerent tomber en ruine cette Chapelle en 1648, & en tranſportèrent le titre dans une des Chapelles de l'Egliſe qu'ils ont en ce lieu.

Le Couvent des Auguſtins Déchauſſés des Loges a été fondé en 1644, par la Reine Anne d'Autriche, épouſe de Louis XIII, Roi de France, mère de Louis XIV, & pour lors Régente du Royaume. La première pierre fut miſe en ſon nom, au mois de juillet de cette année, par Meſſire *Claude de Rouvroy*, Duc de Saint-Simon, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, &c. ſous le titre de *Notre-Dame-de-Graces*, pour remercier la Sainte Vierge du grand préſent qu'elle avoit fait à cette Princeſſe, en lui obtenant de Dieu la naiſſance d'un fils, qui fut Louis XIV, & des victoires qui affermirent ſa Régence & le Royaume, au commencement de la Minorité de ſon fils.

LOGNES. *Voy.* CROISSY EN BRIE.

LONG-CHAMP. Lorſque ce Couvent fut fondé, il étoit ſitué ſur la Paroiſſe d'Auteuil, parce que le Village de Menus (appellé depuis Boulogne) dont il eſt voiſin, étoit alors de cette Paroiſſe. Mais depuis l'érection de la Paroiſſe de Boulogne, par un détachement de celle d'Auteuil, ce Couvent ſe trouve compris dans le territoire de cette nouvelle Paroiſſe. Il eſt ſitué ſur le rivage droit de la Seine, dans le premier coude que cette rivière forme au ſortir de Paris. Le Village de Surêne eſt à l'autre bord. Le nom de Long-Champ que portoit ce terrein dans le XIIIe. ſiècle, convient à ſa ſituation dans une grande plaine à l'extrêmité du bois de Boulogne, dit depuis Boulogne. Sa diſtance du milieu de Paris eſt d'une lieue & demie.

La première Abbeſſe de cette maiſon fut *Agnès d'Anneri*. L'Egliſe ſe reſſent du goût du XIIIe. ſiècle. Deux Princeſſes du Sang y ſont mortes Religieuſes au XIVe. ſiècle; ſavoir, *Blanche de France*, quatrième fille de Philippe-le-Long; & *Jeanne de Navarre*. Philippe-le-Long a ſouvent logé à

Long-Champ ; il y mourut le 3 janvier 1321, & fut porté le 6 à Saint-Denis. La bienheureuſe *Iſabelle*, ſœur de S. Louis, y demeuroit ſans être Religieuſe, dans un appartement ſéparé de la Communauté. Elle y mourut, & ſon corps fut renfermé dans un tombeau de pierre que l'on voit encore à moitié, du côté du chœur des Religieuſes, & à moitié en-dehors. Saint Louis aſſiſta à ſes funérailles. *Voy.* ABBAYE DE LONG-CHAMP, *Tom. I, pag. 7*, & BOULOGNE.

LONGJUMEAU. Bourg de l'Iſle de France, à 4 lieues de Paris, ſur la petite rivière d'Ivette, avec un Prieuré de Sainte-Genevieve.

LONG-PONT. Village de l'Iſle de France, avec un Prieuré de Bénédictins de la Congrégation de Cluni, dans le diocèſe & l'Election de Paris, près Linas.

LOTERIES. Sa Majeſté Louis XVI, par ſon Edit du 30 juin 1776, a ſupprimé, à compter des 1er. & 6 août ſuivant, les Loteries de l'Ecole-Royale Militaire, de l'Hôtel-de-Ville de Paris, de la Générale d'Aſſociation & de celle des Communautés Religieuſes ; a créé une nouvelle Loterie ſous le nom de *Loterie-Royale de France*, dont le premier tirage s'eſt fait le premier ſeptembre même année, & a uni à la régie de la Loterie Royale, les Loteries des Enfans-Trouvés & de Piété, qui ont été conſervées. Nous allons donner le préambule de cet Edit.

Sur ce qui a été repréſenté au Roi, étant en ſon Conſeil, que les différentes Loteries établies juſqu'à préſent dans le Royaume, n'auroient pu empêcher ſes Sujets de porter leurs fonds dans les pays étrangers, pour y courir les haſards, & tenter fortune dans le jeu des Loteries qui y exiſtent : que la Loterie que Sa Majeſté avoit concédée à l'Ecole-Royale Militaire, quoique préſentant au public un jeu ſemblable à celles de Rome, Gènes, Veniſe, Milan, Naples & Vienne en Autriche, n'avoit pas arrêté ce verſement de l'argent du Royaume dans d'autres Loteries étrangères, duquel il réſulte un préjudice ſenſible pour l'Etat, & qui mérite d'autant plus l'attention de Sa Majeſté, que le montant, d'après des informations certaines, forme un objet conſidérable, & qu'il ne pourroit qu'augmenter à l'avenir par les différentes chances que les Etats voiſins cherchent à mettre dans ces ſortes de jeux; elle auroit jugé que la prohibition ne pouvant être employée contre les inconvéniens de cette nature, il ne pouvoit

y avoir d'autre remède que de procurer à ſes Sujets une nouvelle Loterie, dont les différens jeux, en leur préſentant les haſards qu'ils veulent chercher, ſoient capables de ſatisfaire & de fixer leur goût. En conſéquence, Sa Majeſté auroit fait examiner, par les perſonnes les plus verſées en ce genre, le projet d'une Loterie, dans laquelle pluſieurs chances ont été ajoutées à celle de l'Ecole Militaire, & à toutes celles qui exiſtent dans les pays étrangers, dont les tirages ſeront plus fréquens pour Paris, & pourront être exécutés dans les principales Villes & Frontières du Royaume, à l'effet d'empêcher plus sûrement l'exportation, ſi préjudiciable à l'Etat, de l'argent dans les pays étrangers: & ce projet ayant été jugé le plus propre à remplir les vues de S. M. elle ſe ſeroit portée à l'adopter, & à ſupprimer en conſéquence la Loterie de l'Ecole-Royale Militaire, en hypothéquant le produit de la nouvelle Loterie à cette Ecole, juſqu'à concurrence de la ſomme annuelle, à laquelle il a été reconnu que pouvoit monter celui de la conceſſion qui lui avoit été faite, & pour le tems ſeulement qui reſte à courir de ladite conceſſion: Sa Majeſté ayant conſidéré que la multiplicité des autres Loteries exiſtantes à Paris, porte un préjudice notable aux unes & aux autres, & occaſionne en pure perte, des frais conſidérables pour leur régie, elle auroit déterminé de ſupprimer trois des cinq Loteries particulières qui ſe tirent dans ladite Ville, & de réunir les deux autres ſous la même adminiſtration, à laquelle ſera confiée la régie de la nouvelle Loterie; mais Sa Majeſté a voulu en même temps conſerver à l'Hôtel-de-Ville de ſa bonne Ville de Paris, & aux autres Communautés & établiſſemens publics & utiles, auxquels leſdites Loteries ont été concédées, les ſecours qu'ils en retirent. A cet effet, l'intention de Sa Majeſté eſt d'aſſurer, à chacun d'eux, pour le temps de leur conceſſion, le montant du produit net qu'ils en ont retiré, tel qu'il ſe trouvera conſtaté ſur le relevé des dix dernières années. S. M. ne bornant pas ſes ſoins paternels aux établiſſemens de Charité & de Piété qui exiſtent, & qui ſont dignes de ſa protection, elle auroit réſolu d'appliquer une partie du produit de la nouvelle Loterie, à former un fonds qui ſera employé à des objets de ſoulagemens & de ſecours, conformément aux intentions que Sa Majeſté ſe réſerve de faire connoître. La sûreté néceſſaire des fonds qui ſeront verſés dans la nouvelle Loterie, & l'exécution la plus exacte des engagemens de ſa régie envers le public, exigeant des fonds d'avance & des cautionnemens conſidérables, les détails de la régie & adminiſtration

de cette nouvelle Loterie, plus compliquée & étendue qu'aucune de celles qui ont existé jusqu'à présent, ne pouvant d'ailleurs être que très-multipliés, Sa Majesté a jugé nécessaire de commettre un nombre de personnes choisies & dignes de la confiance publique par leur fortune & leur bonne réputation, pour, avec un Intendant qui sera nommé par Sa Majesté, régir & administrer lesdites Loteries en qualité d'Administrateurs-généraux, sous les ordres du Contrôleur-général des Finances.

Cet Edit comprend 14 Articles, & le plan de la Loterie composée dans les principes de celles établies à Gènes, Rome, Venise, Milan, Naples, Vienne, Bruxelles, Berlin, &c. avec l'addition des chances d'*Extrait déterminé*, d'*Ambe déterminé*, de *Quaterne*, de *Quine*, & de plusieurs *Primes gratuites*, accordées en proportion de la valeur des mises. Ce plan contient dix Articles, auxquels on a ajouté un modèle du billet original, & un modèle de la reconnoissance, avec une table de comparaison des conditions des Loteries étrangères, & de celles de la *Loterie Royale de France*.

Il sera payé pour chaque Lot;

SAVOIR,

Par	Extrait simple, . . .	15	Fois la mise.
	Extrait déterminé, . .	70	
	Ambe simple, . . .	270	
	Ambe déterminé, . .	4900	
	Terne, ...	5200	
	Quaterne, ...	70000	
	Quine, ...	1000000	

Indépendamment des Lots, les Primes gratuites seront payées comme ci-après : savoir ;

POUR CHAQUE

	Ambe déter.	*Terne*	*Quat.*	*Quin.*
Tirage de la 1re. Classe, . .	50	500	15000	80000
De la 2e.	"	300	9000	60000
De la 3e.	"		6000	40000
De la 4e.	"	"		20000

LA LOTERIE DES ENFANS-TROUVÉS a été établie par Arrêt du Conſeil du 9 décembre 1754, à 24 ſols le Billet. Pour faciliter le public, il y a des Billets de ſociété à tout prix. L'Arrêt a accordé audit Hôpital, quinze pour cent de bénéfice. Le douzième de chaque Billet eſt pour la reconſtruction de l'Egliſe de Sainte-Genevieve.

LA LOTERIE DE PIÉTÉ a été établie par Arrêt du Conſeil du 7 ſeptembre 1762, à 24 ſols le Billet. Par cet Arrêt, il eſt accordé quinze pour cent de bénéfice; & le douzième de chaque Billet, à la reconſtruction de l'Egliſe de Sainte-Genevieve.

LOUIS DU LOUVRE. (*Saint*) Un événement funeſte, dont on va rendre compte, a donné lieu à l'érection de cette Egliſe, à laquelle on a réuni les Chapitres de Saint-Nicolas & ceux de Saint-Thomas, pour n'en faire qu'une ſeule Collégiale, ſous le nom de Saint-Louis du Louvre.

Dans l'emplacement qu'occupe cette nouvelle Egliſe, étoit l'Egliſe Collégiale & Paroiſſiale de Saint-Thomas du Louvre, fondée par *Robert*, Comte de Dreux, quatrième fils du Roi Louis-le-Gros, & frère de Louis VII, dit le Jeune, ſous l'invocation de S. Thomas, Archevêque de Cantorbery, & Martyr.

Quoiqu'on n'ait pas la Charte de fondation, celle de Robert II, Comte de Dreux, & fils du Fondateur, datée de l'an 1188; & deux Bulles, l'une d'Urbain III, datée de l'an 1187; & l'autre de Clément III, de l'an 1189, ſuffiſent pour faire connoître le Fondateur de cette Egliſe. Elles confirment cette fondation de Robert, Comte de Dreux, & marquent que les principaux revenus conſiſtoient dans les dîmes de Torcy, de Cailly & de Braye-Comte-Robert *, dans une rente de cent ſols pariſis, & en une vigne & un arpent de terre, hors les murs de clôture de Saint-Thomas. Robert de Dreux y avoit fondé quatre Prébendes & un Hôpital pour des pauvres Ecoliers: cet Hôpital eſt devenu depuis l'Egliſe Collégiale de Saint-Nicolas du Louvre. L'an 1428,

* Cette Ville s'appelloit anciennement *Braie*, *Braia*: c'eſt des premiers Comtes de Dreux, qu'elle a été nommée depuis *Brie-Comte-Robert*.

Jean, Duc de Bretagne, Comte de Montfort & de Richemont, donna, le 2 février 1428, au Chapitre de Saint-Thomas, ſon Hôtel de la petite Bretagne, qui étoit ſitué derrière l'Egliſe de Saint-Thomas du Louvre, & alors en ruine.

Piganiol avance qu'il y a eu à Saint-Thomas, juſqu'à 28 Canonicats, & qu'ils furent réduits à un Doyenné & 12 Canonicats; il falloit dire 10, n'y en ayant en 1450, que 11, dont un étoit attaché au Doyenné; mais en 1728, la dignité de Doyen fut ſupprimée, & les revenus de la Manſe décanale, réunis à la Manſe capitulaire. Au moyen de cette union, ce Chapitre n'étoit plus compoſé que d'onze Chanoines. L'ancien préſidoit au Chapitre, ſans aucune prérogative. Quatre d'entr'eux étoient appellés *Royaux*, parce que leurs Prébendes ſont de collation royale; & les autres, alternativement à la collation du Roi & de l'Archevêque. Les quatre Royaux, comme tels, & à cauſe de l'ancienneté de leur titre, avoient non ſeulement un gros plus fort du quart en ſus appellé *pariſis*, mais originairement ils avoient encore la préſéance.

La voûte du chœur de Saint-Thomas, qui ſubſiſtoit en plâtre depuis près de 600 ans, montroit ſon état; les deux murs parallèles, qui devoient la porter, chaſſoient ſenſiblement au vuide; & les pierres ou plâtras, qui tomboient de tems en tems, annonçoient une ruine prochaine. Dans ces circonſtances, (en 1735) le Chapitre, comme étant de fondation royale, parce que le Roi eſt aux droits des Comtes de Dreux, fit à la Cour des repréſentations, qui ne perſuadèrent pas d'abord; ce ne fut qu'en 1738, que l'on obtint du Roi, par M. le Cardinal de Fleury, principal Miniſtre, cinquante mille écus, qui furent aſſignés ſur la Ferme des poudres, payables en neuf années. Dès qu'on eut touché le premier payement, on ſe diſpoſa à en faire uſage; on ſe retira dans le bas de l'Egliſe, pour y faire l'Office divin, & on éleva pour cet effet une cloiſon de charpente, qui ſéparoit la partie qu'on étoit forcé d'abandonner, d'avec celle de la nef, où l'on ſe réfugioit. On démolit en même tems la partie oppoſée; les fondemens étoient jettés du côté des rues Saint-Thomas & du Doyenné, & l'édifice s'élevoit, lorſque tout-à-coup, le 15 ſeptembre 1739, ſur les onze heures du matin, dans le moment qu'on s'aſſembloit pour tenir le Chapitre, le côté de l'Egliſe, qui étoit ſous le clocher voiſin de la ſalle capitulaire, tomba avec fracas, & entraîna avec ſoi les Chanoines qui étoient au Chapitre. Des onze Chanoines, deux,

(MM. *du Bois* & *Bremont*, qui étoient plus près de la porte) ſe ſauvèrent ; & en fuyant, ils en repouſsèrent un troiſième, (M. *Bailli*) qui entroit : ſix furent enſevelis ſous les ruines ; ſavoir, MM. *Didier Vanelle*, Prêtre du diocèſe de Paris ; *Antoine Larcher*, Prêtre du diocèſe de Paris, qui ſe croyoit Architecte, & n'avoit pas prévu le danger ; *Jacques-Marie le Blanc*, Prêtre, Docteur de Sorbone, du diocèſe de Paris ; *Jean Badin*, Prêtre, du diocèſe de Paris ; *Joſeph-Germain Gerard*, Prêtre, Docteur de Sorbone, du diocèſe d'Avranches ; *Noël-Marie Martel*, Prêtre, du diocèſe de Paris, de la Maiſon & Société de Sorbone. M. *Bailli* ayant une lettre de cachet, qui l'excluoit des Aſſemblées capitulaires, ne put courir aucun riſque. Le onzième Chanoine, M. *Robert*, étoit mort le premier juillet, & n'étoit pas encore remplacé.

C'eſt ce tragique événement qui a donné lieu à l'érection du Chapitre de Saint-Louis du Louvre. Le Chapitre de Saint-Thomas ayant diſparu, on penſa à la réunion des deux Egliſes voiſines l'une de l'autre, Saint-Thomas & Saint-Nicolas, qui avoient autrefois fait un même Corps. La Cour & l'Archevêque y parurent portés : les Parties intéreſſées ſe concilièrent ſans peine ; & après le conſentement du Roi & les formalités requiſes, M. *de Ventimille*, Archevêque de Paris, fit procéder aux informations *de commodo & incommodo* ; & donna ſon Décret d'union, le 10 mars 1740, par lequel, conſervant les quatre Canonicats royaux, il éteint & ſupprime les ſept Prébendes qui étoient à la collation alternative du Roi & de l'Archevêque, & réduit, à l'effet de l'union des deux Chapitres, le nombre des Chanoines à 14, y compris M. *Thomaſſin*, avec le titre de Prévôt, qu'il avoit déjà à Saint-Nicolas ; à l'égard du titre de Doyen de Saint-Thomas, qui étant plus ancien, auroit dû paſſer auparavant, il avoit été ſupprimé en 1727.

Le Dimanche 20 mars 1740, les Chanoines de Saint-Thomas prirent place, ſelon leur rang d'ancienneté, au chœur de Saint-Nicolas, en attendant que la nouvelle Egliſe fût achevée. Le célèbre *Thomas Germain*, Orfèvre du Roi, en a eu la conduite, & en a donné les plans & les deſſins. On y reconnoît ſon goût & ſes talens.

La voûte eſt riche, & peut-être trop chargée d'ornemens, que le *Bruni*, qui n'a pas lieu en architecture, ne ſauroit faire valoir. Au jugement des connoiſſeurs, l'accord & l'harmonie de toutes les parties ſe feroient sûrement plus admirer, ſi on avoit ſuivi, comme on le peut faire encore, le projet

de l'excellent Artiſte, en cannelant les pilaſtres, qui ont entr'eux une proportion qui plaît à l'œil.

En 1742, la conſtruction de l'Egliſe avançant, ſur l'offre que fit le Chapitre au Cardinal de Fleuri, cette Eminence accepta les deux principaux archivoltes qui ſe regardent, pour ſervir; l'un, de Chapelle, qui ſeroit dédiée à la Vierge; & l'autre, pour ſon mauſolée, avec le caveau au-deſſous, pour ſa ſépulture & celle de ſa famille.

La Chapelle eſt exécutée en marbre de différentes couleurs; elle eſt d'un goût tout-à-fait nouveau, mais ſage & noble. Un bas-relief repréſentant l'Annonciation, ſert de tableau. Les parties qui compoſent le ſujet, forment un enſemble admirable: la Vierge à genoux, & reſpectueuſement inclinée; l'Ange ſoutenu ſur un nuage, lui annonçant le plus grand de nos Myſtères; la gloire qui part d'en haut, dont un principal rayon tombe ſur la Vierge; un grouppe d'enfans & de Chérubins en admiration, placés pour faire équilibre; tout ſe lie, tout eſt expreſſif. C'eſt l'ouvrage de *Jean-Baptiſte le Moine*, qui a parfaitement répondu, il y a quelques années, au zèle des Villes de Bordeaux & de Rennes, en exécutant les monumens qu'elles ont érigés à la gloire de Louis XV.

On voit dans l'arcade oppoſée, le mauſolée du Cardinal de Fleury, par le même Artiſte, ſur un piedeſtal. Cette Eminence eſt repréſentée expirant entre les bras de la Religion. La France déſignée par ſon écuſſon, exprime ſes regrets: derrière le piedeſtal, s'élève une pyramide, qui porte une urne, du pied de laquelle deſcend une grande draperie, dont l'Artiſte ſe ſert pour dérober preſqu'entièrement la figure hideuſe de la mort qui ſe préſente au Cardinal.

En 1744, la veille de Saint-Louis, la nouvelle Egliſe fut bénite & dédiée à S. Louis, Roi de France; les deux Chapitres réunis commencèrent l'après-midi, à ſolemniſer la Fête de ce S. Roi.

Le 23 avril 1749, ſe fit la réunion du Chapitre de Saint-Maur-des-Foſſés, près Paris, à celui de Saint-Louis-du-Louvre. Elle a été confirmée par Lettres-patentes du 5 novembre 1750, & enregiſtrée en la Chambre des Comptes, le 22 janvier ſuivant, malgré les oppoſitions des habitans de Saint-Maur.

Le Chapitre de Saint-Maur étoit originairement une Abbaye de Bénédictins. Elle fut miſe en Commande au commencement du ſeizième ſiècle: peu-à-peu la dignité abbatiale

fut éteinte par une Bulle de Clément VII, en 1533, qui fut miſe à exécution trois ans après. Les revenus furent réunis à l'Evêché de Paris; & les Moines ayant été ſécularisés, formèrent un Chapitre de Chanoines.

En 1749, tems de la réunion de ce Chapitre à celui de Saint-Louis, il y avoit à Saint-Maur un Chantre en dignité, neuf Chanoines & quatre ſemi-Prébendés, qui étoient ſouvent en procès avec le Chapitre. L'Archevêque de Paris, par ſon Décret d'union, éteignit & ſupprima les quatre ſemi-Prébendes & le premier des Canonicats qui viendroit à vaquer. Ainſi le Chapitre de Saint-Louis eſt aujourd'hui compoſé de trois dignités; ſavoir, de M. l'Archevêque, *Doyen*, comme ayant remplacé l'Abbé & enſuite le Doyen de Saint-Maur, d'un Prévôt, qui étoit ci-devant à Saint-Nicolas; & d'un grand-Chantre. Il y a 22 Chanoines. Ces Bénéfices ſont à la collation de M. l'Archevêque, excepté les quatre Royaux, & celui des *Gallichers*, ainſi appellés du nom de ſon Fondateur, qui étoit un Gentilhomme Limouſin.

Les Chanoines de Saint-Maur avoient un bel Autel en marbre, & un Ange en plomb, portant la ſuſpenſe; ouvrage de *René Fremin*, de l'Académie Royale, & Sculpteur du Roi d'Eſpagne, (mort en 1744) : on a transféré le tout à Saint-Louis-du-Louvre.

La reconnoiſſance a porté le Chapitre à céder à *Thomas Germain*, la Chapelle de S. Thomas de Cantorberi, & le caveau qui eſt au-deſſous : toute la décoration de cette Chapelle a été exécutée d'après les deſſins de cet habile Artiſte. Le Martyre de S. Thomas de Cantorberi y eſt repréſenté dans un excellent tableau, par le célèbre *Pierre*.

M. & Madame de *Surbeck* avoient la Chapelle vis-à-vis, qui eſt dédiée à S. Nicolas. Le tableau, qui eſt de *Louis Galoche*, eſt d'un bon coloris.

Au bas de l'Egliſe, à droite & à gauche, ſont encore deux petites arcades : dans l'une, qui eſt revêtue de ſtuc, ſont les Fonts-baptiſmaux : on y voit un tableau du baptême de Saint Jean, par *Reſtout*; il eſt digne de ce grand Maître.

L'on a placé dans l'arcade oppoſée, un confeſſional, avec un tableau relatif à la pénitence.

L'entrée principale de cette Egliſe donne ſur la rue Saint-Thomas-du-Louvre, où l'on voit un grand portail très-décoré Le bas-relief, qui eſt au-deſſus de la porte, repréſente trois enfans, dont l'un tient la couronne d'épine, l'autre les cloux,

& le troiſième un ſceptre, & une main de Juſtice. Ces figures ſont du ſavant *Pigalle*; les autres ornemens ont été ſculptés par le ſieur *Robillon*, le même qui a donné des preuves de ſon talent dans la décoration de l'intérieur de cette Egliſe, d'après les deſſins de *Germain*.

Une partie de la décoration du portail eſt en pure perte. La rue étant trop étroite, on ne peut qu'avec beaucoup de peine appercevoir les beautés de cet édifice.

Les Chanoines font exercer les fonctions curiales ſur environ 240 Paroiſſiens qui habitent leur Cloître & les environs de leur Egliſe, & ſur les Chanoines & Officiers ſervans dans leur Egliſe, qui demeurent dans le Cloître ou Prévôté de Saint-Nicolas du Louvre.

L'Egliſe de Saint-Nicolas a été totalement abandonnée. On a même projetté de la démolir, pour élargir la rue des Orties.

LOUIS-EN-L'ISLE. (*Saint*) Cette Egliſe eſt la ſeule qu'il y ait dans cet Iſle. *Nicolas le Jeune*, Maître Couvreur à Paris, ayant fait bâtir une maiſon dans cette Iſle, vers l'an 1600, y fit élever, peu de temps après, une petite Chapelle, où il faiſoit dire la Meſſe les Dimanches & les Fêtes. Les maiſons ayant été multipliées, cette Chapelle fut érigée en Paroiſſe l'an 1623, par Jean-François de Gondi, premier Archevêque de Paris, malgré les oppoſitions que forma le Curé de Saint-Paul. Comme cette Egliſe devenoit tous les jours trop petite par le grand nombre de Paroiſſiens qui augmentoit inſenſiblement, il fallut penſer à en faire élever une plus grande. *Jean-Baptiſte Lambert*, décédé le 22 décembre de l'an 1645, légua la ſomme de 30000 liv. pour ce ſujet. Avec ce ſecours & celui de quelques autres Paroiſſiens zélés, l'on entreprit l'édifice qu'on voit aujourd'hui. Ce fut le premier octobre de l'an 1664, que M. de Péréfixe, Archevêque de Paris, y mit la première pierre au nom du Roi. Le chœur ſe trouvant fait en 1679, M. de Harlay, Archevêque de Paris, le bénit le 20 août de cette année; & le même jour, le grand-Autel fut conſacré par M. *de Guemadeu*, Evêque de Saint-Malo.

L'ancienne Chapelle ſe trouva ainſi unie avec le chœur de la nouvelle Egliſe, ce qui faiſoit une grande difformité. D'ailleurs l'ancien bâtiment menaçoit ruine, & il s'en détacha même une partie, dont le Marquis de Verderonne fut tué, le 2 de février de l'an 1702. Ces raiſons firent prendre la réſolution de bâtir la nef, dont le Cardinal de Noailles poſa

la première pierre, le 7 de ſeptembre de cette même année 1702, & l'on y grava cette inſcription :

Regnante

Ludovico Magno.

Eminentiſſimus S. R. E. Cardinalis Ludovicus-Antonius de Noailles, *Archiepiſcopus Pariſienſis, Dux Sancti Clodoaldi, Par Franciæ, Reg. Ord. Commendator, primarium lapidem navis hujus Eccleſiæ in honorem Sancti Ludovici Deo dicatæ poſuit, ann. Domini 1702, die 7 ſeptemb. Jacobo Luillier, Doctore & Socio Sorbonico, Paſtore: Benigno le Ragois, Domino de Bretonvilliers, in camerâ Computorum Præſide; Ludovico Bengi, in eâdem camerâ Correctore, Ædituus honorarius; & Mathurino Compagneux, Pharmacopolarum Pariſienſium Præfecto; Pietro Tiquet, in Senatu Pariſienſi cauſarum Actore, Ædituis ærarii.*

Cette nef a été achevée en 1723, excepté la coupole, qui a été conſtruite en 1724 & 1725, & dont M. Bertin, Maître des Requêtes, mit la première pierre. Ainſi cette Egliſe, une des plus belles de Paris, ſe trouvant achevée, tant par les bienfaits du Roi Louis XIV & de Louis XV, que par les libéralités des Paroiſſiens, la Dédicace & la Conſécration en furent faites le 14 juillet 1726, par M. de Caulet, Evêque de Grenoble, au nom du Cardinal de Noailles.

Cette Egliſe a été commencée ſur les deſſins de *Louis Levau*, premier Architecte du Roi, & a été continuée par *Gabriel le Duc*, habile Architecte. C'eſt ſur ſes deſſins particuliers que la grande porte a été élevée. Elle eſt décorée de quatre colonnes doriques iſolées, qui ſupportent un entablement couronné d'un fronton. La coupole a été conſtruite par *Jacques Doucet*, Architecte, & un des Marguilliers de cette Egliſe. Quant aux ornemens de ſculpture, qui embelliſſent cet édifice, *Jean-Baptiſte de Champagne*, Peintre, & neveu de *Philippe de Champagne*, en a donné les deſſins.

Philippe Quinault, Auditeur en la Chambre des Comptes, l'un des Quarante de l'Académie Françoiſe, connu par le talent qu'il avoit pour la Poéſie Lyrique, mourut le 26 novembre 1688, & fut inhumé dans cette Egliſe. Sa tombe

eſt ſans épitaphe; voici celle qu'il s'étoit compoſée lui-même, & qu'on a trouvée parmi ſes papiers :

Paſſant, arrête ici pour prier un moment,
C'eſt ce que des vivans les morts peuvent attendre ;
Quand tu ſeras au monument,
On aura ſoin de te le rendre.

Antoine Uyon d'Hérouval, auſſi Auditeur des Comptes, a été inhumé dans cette Egliſe. Il n'a jamais rien donné au public ſous ſon nom ; mais il a procuré de grands ſecours à ceux qui de ſon tems ont travaillé ſur l'Hiſtoire de France. Auprès de ſa tombe, eſt l'épitaphe ſuivante :

Hic Jacet

Immortali vir memoriâ dignus
D. D. Antonius Uyon d'Hérouval, *Eques*,
Regi à Conſiliis, & in ſupremâ rationum Curiâ Auditor,
Generis ſplendore apud Voliocaſſes clarus,
Pietate, innocentiâ, ac doctrinâ commendabilis,
Qui abſtruſa veterum Actorum monumenta,
Multo labore inveſtigavit,
Sedulâ curâ congeſſit,
Sagaci judicio indagavit,
Benignâ liberalitate communicavit.
Gloriam quippè mereri potiùs ducens quam conſequi,
Alienis ſervire commodis quàm propriis.
Rem ornare publicam, quam privatam augere ;
Sub bene multorum hujus ævi Scriptorum nomine,
Reconditioris antiquitatis theſauris ætatis noſtram
Locupletavit.

Natus XVIII *kal. octob. Incarn. Verb.* M. DC. IV. *Obiit* III. *kal. maii* M. DC. LXXXIX.

LOUVECIENNES, par corruption, *Louciennes* ou *Luciennes*, eſt ſitué ſur la pente d'une haute montagne qui regarde l'orient, à trois lieues & demie de Paris. La Seine paſſe au bas de la même montagne, le chemin de Saint-Germain-en-Laye entre deux. A un quart de lieue de l'Egliſe, on trouve une des portes du parc de Verſailles, & l'on voit une partie de la machine & aqueduc qui eſt ſur le territoire de ce Village. Le payſage de cette Paroiſſe eſt des plus cou-

verts tout le long de la côte, & dans les ſinuoſités qu'elle renferme. On n'y voit que vignes & arbres fruitiers.

L'Egliſe eſt du titre de Saint Martin. Le chœur & le ſanctuaire paroiſſent être du XIII.. ſiècle. Ils ſont petits, mais ſi ſolidement bâtis, que le clocher de pierre qui eſt octogone, eſt ſupporté par le chœur. Le ſanctuaire eſt quarré, & ſon contour eſt embelli de galeries. Une roſe en verre blanc termine le fond. Saint Blaiſe eſt le ſecond Patron de cette Egliſe. La Cure eſt à la pleine collation de l'Archevêque de Paris.

LOUVRE. (*le*) Ce Château eſt ſans contredit la première Maiſon Royale qui ſoit en France. On ne ſait rien de certain ſur l'étymologie de ſon nom. Les uns ont cru qu'il ſignifioit l'*ouvrage* par excellence, ou le *chef-d'œuvre*, & que l'on a dit le Louvre, pour l'œuvre ou l'ouvrage. D'autres ont recours à la Langue Saxone, & aſſurent qu'en Saxon, *Louvre* ſignifie *Château*. D'autres enfin font venir cette dénomination, de ce que cette maiſon étoit ſituée dans un lieu propre à la chaſſe du loup, & que c'eſt pour cela que dans les anciens titres ce Château eſt appellé *Lupara*. Quoi qu'il en ſoit, ce nom a été donné depuis par extenſion à toutes les Maiſons Royales.

Les commencemens & les progrès du Louvre ſont ſi incertains, & les plans ont ſi ſouvent changé, qu'il eſt bien difficile d'en parler d'une manière ſuivie & certaine. *Sauval* & quelques autres Ecrivains en ont traité différemment. *Favin* n'y penſoit pas, lorſqu'il a écrit que Childebert a fait bâtir le Louvre; car Grégoire de Tours, Fredegaire & Aimoin, qui ont parlé de tous les édifices entrepris par ce Prince, ne diſent pas un mot de celui-ci. On ne devine pas non plus où Ducheſne a pris que Louis-le-Gros fit entourer le Louvre de murailles, afin d'y recevoir les hommages des grandes terres qui relevoient de la Couronne. Duhaillan & pluſieurs autres Ecrivains qui l'ont ſuivi, rapportent la première conſtruction du Louvre, à Philippe-Auguſte; mais c'eſt avancer un ſentiment qu'on ne prouve point; car Rigord, qui eſt l'Hiſtorien ou le Panégyriſte de ce Prince, ne le dit pas, & ſe contente ſeulement d'inſinuer que ce Prince avoit fait bâtir la tour neuve, qu'on a nommée depuis la groſſe tour du Louvre.

Ce qu'il y a de conſtant, c'eſt que ſous le règne de Philippe-Auguſte, le Louvre étoit un Château, & qu'il en portoit le nom. Ce Prince ne voulant pas qu'il relevât de

perſonne, chargea en 1204, la Prévôté de Paris du payement de 30 ſols pariſis de rente qu'il devoit au Prieur & aux Religieux de Saint-Denis de la Chartre, à cauſe de la tour du Louvre, qui étoit bâtie ſur leurs terres. Dix-huit ans après, c'eſt-à-dire, en 1222, ce même Prince la chargea encore du payement d'une rente de 20 liv. pariſis, payable tous les ans à l'Evêque & au Chapitre de Paris, à cauſe des halles, du petit Châtelet, & même de la plus grande partie du Louvre, bâtie dans leur ſeigneurie.

La ſituation du Louvre dans une grande plaine, & détachée entièrement de Paris, nous fait connoître que ce Château avoit été bâti à deux fins, c'eſt-à-dire, pour ſervir de maiſon de campagne à nos Rois, & de fortereſſe pour défendre la rivière, & pour tenir les Pariſiens en reſpect; mais Paris s'accrut ſi fort, qu'en peu de temps le Louvre fut environné de maiſons & de rues; cependant Philippe-Auguſte ne voulut point qu'il fût renfermé dans la Ville, lorſqu'il fit faire une nouvelle enceinte.

Le plan de cet ancien Louvre étoit un parallélograme, & s'étendoit en longueur, depuis la rivière, juſqu'à la rue de Beauvais; & en largeur, depuis la rue Froidmanteau, juſqu'à celle d'Autriche, qu'on nomme aujourd'hui la rue du Coq. Le Louvre étoit alors attaché à la clôture de la Ville, que Philippe-Auguſte avoit fait faire, & c'eſt ainſi que devroient être placées les Maiſons Royales. Le terrein qu'occupoit ce Palais, avoit ſoixante-une toiſes trois quarts de longueur, ſur cinquante-huit toiſes & demie de largeur. Ce bâtiment conſiſtoit en pluſieurs corps-de-logis ſi ſimples pour l'architecture, que la façade reſſembloit à quatre pans de murailles percées, à l'aventure, de petites croiſées les unes ſur les autres, ſans aucune ſymmétrie. Ce Château étoit d'ailleurs fortifié, & flanqué d'un grand nombre de tours, & environné de foſſés larges & profonds. Au centre de ce grand quarré long, étoit la grande cour, qui avoit 34 toiſes & demie de longueur, ſur 32 toiſes & cinq pieds de largeur. Au milieu, étoit une groſſe tour, qu'on nommoit par préférence la groſſe tour du Louvre.

Les corps-de-logis de ce Château étoient à deux étages ſous Philippe-Auguſte; mais Charles V les fit rehauſſer en quelques endroits de cinq toiſes, & en d'autres de ſix, & les couronna de terraſſes. Outre cette cour, il y avoit dans ce Palais pluſieurs baſſes-cours, qui empruntoient leurs noms des lieux dont elles étoient voiſines: ainſi l'une ſe nommoit la baſſe-cour du côté de Saint-Thomas; une autre, la baſſe-

cour vers la rivière ; la baſſe-cour du côté de l'hôtel de Bourbon ; la baſſe-cour du côté de la rue d'Autriche, &c.

Les tours étoient répandues avec profuſion ; mais ſans aucune ſymmétrie entr'elles, excepté aux porteaux & aux angles. Celles des porteaux ne montoient que juſqu'au premier étage, & ſe terminoient en terraſſes ou plate-forme. Celles des angles plus hautes que les autres, étoient couvertes d'ardoiſes, & terminées par des girouettes peintes & rehauſſées des Armes de France. Ces tours avoient chacune leur nom, & leur Capitaine ou Concierge particulier, qui étoit plus ou moins qualifié, ſelon que la tour étoit plus ou moins conſidérable. Les plus connues de ces tours, ſont la groſſe du Louvre, la tour de la Librairie, la tour de l'Horloge, les tours au Fer-à-cheval, la tour de l'Artillerie, la tour Windal, la tour de Bois, la tour de l'Ecluſe, la tour de l'Armoirie, la tour de la Fauconnerie, la tour de la Taillerie, la tour de la grande Chapelle, la tour de la petite Chapelle, la tour neuve du pont des Tuileries, &c. Les noms de ces tours s'entendent aſſez d'eux-mêmes, excepté le nom de celle de Windal dont on ignore l'origine.

La *tour du Louvre*, d'où relevoient autrefois, & du nom de laquelle relevent encore aujourd'hui les grands fiefs & les grandes ſeigneuries du Royaume, étoit au centre de la cour du Louvre. On croit que Philippe-Auguſte l'avoit fait bâtir : Rigord la nomme la *tour neuve*. Nos autres Hiſtoriens l'appellent tantôt la tour du Louvre, tantôt la fortereſſe du Louvre, la tour de Paris, la tour Ferrand, la groſſe tour du Louvre. Elle étoit ronde, & ſemblable à celle de la Conciergerie du Palais. Par bas, elle avoit 13 pieds d'épaiſſeur, & puis 12, ſur 24 toiſes de circonférence, & 16 toiſes de hauteur, depuis le rez-de-chauſſée juſqu'au toit. Chaque étage étoit éclairé par huit croiſées de quatre pieds de haut, & de quatre pieds de large chacune. Un foſſé d'une largeur & d'une profondeur conſidérable, régnoit au pourtour de cette tour. Elle tenoit à la cour du Louvre, par un pont de pierre d'une ſeule arche, & par un pont levis ; & au Château, par une galerie auſſi de pierre, qui aboutiſſoit au grand eſcalier du corps de derrière. L'on montoit à cette tour par un eſcalier fermé, par bas, d'une porte de fer. Sur le pignon du pont-levis, étoit la figure de Charles V, tenant un ſceptre, ſculpté par *Jean de Saint-Romain*, moyennant 6 liv. 8 ſols pariſis qu'on lui donna.

Sur un des côtés du foſſé, on avoit dreſſé un petit édifice couvert de tuiles, d'où ſortoit une fontaine : il fut ruiné avec

la tour en 1528. De l'autre côté étoit un pavillon quarré, qu'on détruiſit en 1377, parce qu'il défiguroit & embarraſſoit trop la cour.

Les Regiſtres & les Titres de la Chambre des Comptes ſont pleins d'aſſignations de deniers, que nos Rois donnoient aux grands Seigneurs ſur la tour du Louvre. Louis VIII, qui, pendant ſon règne, avoit amaſſé tant d'or & d'argent en maſſe & en eſpèce, les fit porter dans la tour du Louvre, & non pas dans celle du Temple, comme avoient fait la plûpart de ſes Prédéceſſeurs; & de peur qu'après ſa mort il ne fût diſſipé pendant la minorité de ſon fils, le teſtament qu'il fit en 1225, porte: *Nous laiſſons à celui de nos enfans qui nous ſuccédera, tout l'or & l'argent monnoyé & non monnoyé que nous avons dans notre tour de Paris, près Saint-Thomas, & qu'il ſoit employé à la défenſe du Royaume.* Cette tour fut ruinée ſous le règne de François I; & deux ans & demi après, le coffre du Louvre ou de l'épargne lui ſuccéda, & ſervit à la garde du Tréſor-Royal, ſuivant le regiſtre des Ordonnances du Parlement. Cette tour fut funeſte à trois Comtes de Flandres, *Ferrand*, *Guy* & *Louis*. Ferrand eſt le premier de tous les priſonniers d'Etat qui y ait été enfermé. Il y fut amené chargé des mêmes chaînes qu'il avoit prépiparées pour Philippe-Auguſte, ſon Souverain. *Enguerand de Coucy* y fut conduit par le commandement de S. Louis, pour avoir fait pendre injuſtement trois jeunes Gentilhommes Flamands, qui étoient venus pour apprendre la Langue à Saint-Nicolas-des-Bois, & qui avoient pourſuivi ſur ſes terres des lapins qu'ils avoient fait lever dans celles de cette Abbaye.

Guy, Comte de Flandres, y fut auſſi amené avec ſes enfans l'an 1299, pour avoir pris les armes contre Philippe-le-Bel. *Enguerand de Marigny*, accuſé par ſes ennemis d'avoir volé les finances du Roi, l'eut auſſi pour priſon. Charles-le-Bel, en 1322, y fit amener Louis, Comte de Flandres & de Nevers, qui, au préjudice du Traité de l'an 1310, avoit obligé ſes Sujets à lui faire hommage. Jean, Duc de Bretagne, IVe. du nom, Comte de Richemont & de Montfort, y fut conduit par ordre de Philippe de Valois, pour avoir uſurpé la Bretagne. Le Roi Jean y fit mettre par deux fois Charles II, Roi de Navarre, quoiqu'il fût ſon gendre. La première fois, pour avoir fait aſſaſſiner à l'Aigle en Normandie, Charles d'Eſpagne, Connétable de France; & la ſeconde, l'an 1356, pour avoir conſeillé au Roi d'Angleterre de paſſer en France avec une puiſſante

armée. *Jean de Grailly*, Captal de Buk, y mourut de chagrin l'an 1375. Les ſéditieux de Paris y empriſonnèrent, ſous Charles VI, Pierre des Eſſarts, auſſi-bien que le Duc de Bar, frère de la Reine Anne d'Arragon; & Antoine de Chabanne, Comte de Dammartin. Enfin Louis XI y fit enfermer en 1474, Jean II, Duc d'Alençon, qui eſt le dernier priſonnier qu'on y ait mis; nos Rois ſe ſont toujours ſervi depuis de la Baſtille, du Château de Vincennes, de la Tour de Bourges, du Château d'Angers, &c.

Quoique cette tour ſervît de priſon, nous apprenons des Regiſtres de la Chambre des Comptes, que Charles y demeuroit en 1398, & qu'il fit fermer de fil d'archal les fenêtres de ſon appartement, à cauſe des oiſeaux & des pigeons qui ſans ceſſe entroient, & y faiſoient leurs ordures. On croit même qu'il n'eſt pas le ſeul de nos Rois qui y ait demeuré. Cette tour cependant après avoir ſervi depuis Philippe-Auguſte, juſqu'à François I, de tréſor de l'épargne, de demeure à nos Rois & de priſon aux grands Seigneurs, fut enfin ruinée en 1528, parce que ce ne fut qu'en ce tems-là qu'on commença de s'appercevoir qu'elle embarraſſoit à la cour du Louvre, & obſcurciſſoit ſes appartemens. Le peuple ingénieux à ſe tromper, conte quantité de fables de cette tour, & s'imagine qu'il y avoit des ſouterrains, où l'on ſe defaiſoit des criminels qu'on ne vouloit point faire mourir en public.

La *tour de la Librairie* étoit ainſi nommée, parce que c'étoit-là qu'étoit la Bibliothèque du Roi Charles V, la plus nombreuſe & la mieux conditionnée de ſon tems. Elle étoit compoſée d'environ 900 volumes, ce qui étoit beaucoup dans un tems où l'Imprimerie étoit encore inconnue; elle occupoit trois chambres ou trois étages de la tour de la Librairie. Selon un catalogue de cette Bibliothèque, il y avoit 269 vol. dans la première chambre, 260 dans la chambre du milieu, & 380 dans la chambre du troiſième étage. Feu M. *Boivin* le cadet avoit fait ſur cette Bibliothèque une Diſſertation très-curieuſe, que l'on trouvera dans le deuxième volume des Mémoires de Littérature, tirés des Regiſtres de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres. Ce ſavant homme dit qu'il a recueilli ce qu'il en rapporte, de deux inventaires ou catalogues qui étoient dans la Bibliothèque de feu M. Colbert, Archevêque de Rouen, & d'un troiſième, dont on a trouvé un extrait parmi les papiers du feu Père *du Molinet*, Chanoine Régulier de Sainte-Geneviève. Le premier de ces inventaires a été fait par Gilles Mallet, Valet-de-Chambre

de Charles V, à qui ce Prince confia la garde de la Librairie, l'an 1373. La Bibliothèque du Louvre fut entièrement diſſipée par le Duc de Betfort, après la mort du Roi Charles VI. On fera cependant deux remarques à ſon occaſion. La première eſt qu'il n'y a qu'un ſeul endroit dans les Actes publics, où il ſoit parlé de cette Bibliothèque pendant tout le règne de Charles VI; & c'eſt dans les Mémoriaux de la Chambre des Comptes, où il eſt remarqué qu'en 1412, la garde en fut ôtée à Antoine des Eſſarts, & fut donnée le 11 mai à Garnier de Saint-Yon, Echevin. La ſeconde remarque concerne un fait rapporté par Sauval, qui dit qu'environ quatre mois après que les Juifs eurent été chaſſés de France, l'an 1394, on trouva dans une maiſon du fauxbourg Saint-Denis, laquelle avoit pour enſeigne le *Porcelet*, 114 vol. 4 rôles, & quantité de cahiers de la Bible, du Talmud & de la Loi des Juifs. Les Tréſoriers de France les firent porter à la Bibliothèque du Louvre, & délivrer à Gilles Mallet. Il n'eſt pas dit un ſeul mot de ces Livres des Juifs dans l'extrait que l'on a donné des catalogues de l'ancienne Bibliothèque du Louvre. Ce trait d'Hiſtoire a été communiqué à M. *Boivin*, l'un des Gardes de la Bibliothèque du Roi. Celui-ci étant mort, on n'a pu avoir d'éclairciſſement là-deſſus.

Quant à la *tour de l'Artillerie*, on ne ſait autre choſe, ſinon que les Arſenaux du Louvre furent tranſportés auprès du Couvent des Céleſtins, le 18 décembre 1572, par ordre du Roi Charles IX.

La *tour de Windal* étoit ſituée ſur le bord de la rivière, & étoit attachée à la porte d'une des baſſes-cours. Le Comte de Nevers en fut nommé Capitaine ou Concierge, le 20 ſeptembre de l'an 1411.

La *tour du Bois* eſt quelquefois nommée le *Château du Bois*, & fut bâtie en 1382, par ordre de Charles VI. Elle étoit vis-à-vis de *la tour de Neſle*, entre la rivière & la baſſe-cour du Louvre. Elle étoit environnée de foſſés pleins de poiſſons. On en leva les bondes le 3 de février de l'an 1415, afin de donner de l'air au poiſſon, qui étoit enſeveli ſous la glace. *Pierre des Eſſarts* & pluſieurs autres perſonnes de diſtinction furent empriſonnées dans cette tour. Les Regiſtres de la Ville diſent que le même Prince qui avoit fait conſtruire cette tour, ordonna dans la ſuite au Prévôt des Marchands de la détruire, ce qui fut fait.

La *tour de l'Ecluſe* avoit été bâtie pour retenir l'eau des foſſés. Charles VI, en 1391, y fit empriſonner *Hugues de Saluces*.

La

La *tour neuve* étoit près du logis du Prévôt de l'Hôtel & du pont des Tuileries. Toutes ces tours ou tourelles ont été détruites il y a long-tems, excepté ſix, qui ne l'ont été que ſous le règne de Louis XIII, & qu'on voit encore dans un plan de Paris en relief, levé par *Mérian*, vers l'an 1620.

Le grand portail du Louvre étoit du côté de la rivière, & occupoit en profondeur tout le terrein que le quai & le petit jardin occupent maintenant; & pour ce qui eſt de la largeur, il s'étendoit juſqu'à la tour neuve. Le grand *vis*, car le nom d'eſcalier n'étoit pas encore en uſage, tournoit en rond comme ceux des clochers & tous les autres. Pour ſa conſtruction, on ſe ſervit de pierres qu'on tira des carrières des environs de Paris; & comme ſi pour le faire, ces carrières avoient été épuiſées, on fut obligé, pour l'achever, d'avoir recours au cimetière des Saints Innocens; de ſorte que le 27 ſeptembre 1365, ſous Charles V, dit *le Sage*, Raymond du Temple, Conducteur de l'ouvrage, enleva dix tombes, qu'il acheta 14 ſols pariſis la pièce, de *Thibault de la Naſſe*, Marguillier pour lors de cette Egliſe.

Ce Château étoit accompagné de pluſieurs jardins. Le grand étoit nommé *le Parc*, & étoit le long de la rue Froidmanteau. Il avoit aux quatre coins un pavillon pour ſe repoſer & pour ſe mettre à couvert. Il a ſubſiſté juſqu'à Louis XIII, qui le fit détruire pour continuer le principal corps-de-logis de ce Palais, ſous la conduite de *Mercier*. Outre ce jardin, il y en avoit un pour l'appartement du Roi, & un autre pour l'appartement de la Reine; ce dernier ſubſiſte encore.

Charles VII, Louis XI & Charles VIII logèrent rarement au Louvre. L'hôtel de Saint-Paul, ou le château des Tournelles, étoit leur demeure ordinaire. On faiſoit ſi peu de cas du Louvre, que, ſur ce que le Châtelet menaçoit ruïne, Louis XII permit aux Officiers de la Prévôté de Paris, d'y tranſporter leur auditoire & leurs priſons. Le Châtelet ayant été rétabli, le Roi, par ſes Lettres-patentes du 23 décembre 1506, leur ordonna d'y retourner. Sous François I, le Louvre étoit en ſi mauvais état, que pour y loger l'Empereur Charles-Quint, l'an 1539, il fallut y faire des réparations. Ce même Roi ayant commencé dès l'an 1528, un nouveau bâtiment au Louvre, laiſſa à ſon fils Henri II, le ſoin de le continuer & de l'achever; ainſi ce que nous appellons aujourd'hui le *vieux Louvre*, fut commencé ſous François I, & achevé ſous Henri II, comme il paroît par une inſcrip-

tion gravée dans un marbre qui eſt au-deſſus d'une des portes :

Henricus II, Chriſtianiſſimus vetuſtate collapſum refici cœptum à patre Franciſco I, Rege Chriſtianiſſimo, mortui ſanctiſſimi parentis memor, pientiſſimus filius abſolvit, anno à ſalute Chriſti M. D. XXXXVIII.

Pendant tout le règne du Roi Henri II, le Louvre fut ſi embarraſſé de pierres, de Manœuvres & de Maçons, qu'il ne s'y paſſa point d'événemens remarquables. Charles IX, ayant quitté le Château des Tournelles, enſanglanté du ſang du Roi ſon père, vint loger au Louvre, & le 24 août de l'an 1572, ce Château fut enſanglanté à ſon tour par la tragédie de la S. Barthelemi. Sous Henri IV, le 4 de décembre de l'an 1591, le Duc de Mayenne fit pendre dans la baſſe-ſalle du Louvre, *Louchart*, *Aimonot*, *Ameline* & *Anroux*, quatre des plus ſéditieux des Seize. *Voy. la note, p. 401.* L'an 1593, on y joua auſſi la farce des Etats de la Ligue.

Le vieux Louvre conſiſte en deux corps de bâtiment, dont les façades ſont décorées d'une très-belle architecture. Tout l'édifice eſt de trois ordres ou étages, & les avant-corps ſont enrichis de colonnes. Les connoiſſeurs eſtiment les fenêtres du ſecond étage. La tribune qui eſt dans la ſalle des Cent-Suiſſes, eſt de l'ouvrage de *Jean Goujon*. Ce magnifique bâtiment eſt du deſſin de *Pierre Leſcot*, Seigneur de Clagny. Il fut commencé en 1528. Le gros pavillon a été bâti ſous le règne de Louis XIII. Il eſt plus élevé d'un étage que le reſte du bâtiment, & a été achevé ſous la conduite de *Jacques le Mercier*, premier Architecte du Roi. Les cariatides qui ſont dans l'attique, & qui ſoutiennent un double fronton, ont été ſculptées par *Sarrazin*, d'après celles de la ſalle des Cent-Suiſſes.

C'eſt Louis-le-Grand qui a fait élever la plus grande partie des bâtimens de la cour. Lorſque ce grand Prince eut réſolu de faire travailler à ce bâtiment, il fit ce que font ordinairement les Rois & les Grands ; il fit chercher bien loin ce qu'il avoit auprès de lui. On fit venir d'Italie, avec beaucoup de faſte & de dépenſe, le *Cavalier Jean-Laurent Bernin*, le plus fameux Architecte qu'il y eût alors dans cette partie de l'Europe ; mais après qu'on eut examiné ſes deſſins & ſes modèles, on leur préféra ceux de *Claude Perrault*, Médecin de la Faculté de Paris, & un des plus riches génies pour

l'architecture qu'il y ait jamais eu. Si le voyage du Cavalier Bernin ſervit peu à l'embelliſſement du Louvre, il ſervit à ſignaler la magnificence du Roi Louis XIV, qui donna à cet Architecte une gratification de cent cinquante mille livres, une penſion de ſix mille livres par an, & ſon portrait enrichi de diamans. Sa Majeſté lui fit d'ailleurs payer les frais de ſon voyage & ceux de ſon ſéjour à Paris, à 100 liv. par jour.

On poſa les premières aſſiſes des nouveaux bâtimens du Louvre en 1665, & on y encaſtra une boëte de bronze, dans laquelle étoient pluſieurs médailles d'or & d'argent, & l'inſcription qui ſuit :

LOUIS XIV, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE, *après avoir dompté ſes ennemis, donné la paix à l'Europe & ſoulagé ſes peuples, réſolut de faire achever le Royal bâtiment du Louvre, commencé par François I, & continué par les Rois ſuivans. Il fit travailler quelque tems ſur le même plan ; mais depuis ayant conçu un deſſein plus grand & plus magnifique, & dans lequel ce qui avoit été bâti ne put entrer que pour une petite partie, il fit poſer ici les fondemens de ce ſuperbe édifice, l'an de grace 1665, le 17 du mois d'octobre.*

Meſſire Jean-Baptiſte Colbert, *Miniſtre d'Etat, & Trésorier des Ordres de Sa Majeſté, étant alors Sur-intendant de ſes Bâtimens.*

Ce ſuperbe bâtiment fut donc commencé en 1665, & conduit en l'état où on le voit en 1670. Quoiqu'il ne ſoit point achevé, il ne laiſſe pas de donner une magnifique idée de ce qu'il doit être. Les quatre faces intérieures offrent à la vue huit pavillons & huit corps-de-logis, qui enferment une grande cour de 63 toiſes en quarré. Ils ſont décorés de trois ordres de colonnes, dont le premier eſt Corinthien, & les deux autres ſont compoſites.

La grande façade eſt du côté de Saint-Germain-l'Auxerrois, & a 87 toiſes & demie de longueur. Elle conſiſte en trois avant-corps & en deux periſtiles. La principale porte eſt dans l'avant-corps du milieu, qui eſt décoré de huit colonnes couplées, & terminé par un fronton, dont la cymaiſe eſt de deux pierres, qui ont chacune 54 pieds de longueur, ſur 8 de largeur, quoiqu'elles n'aient que 18 pouces d'épaiſſeur. Elles ont été tirées des carrières de Meudon, où elles ne faiſoient qu'un ſeul bloc, qui fut ſcié en deux. On peut voir dans la dernière édition de Vitruve, par Perrault, la

machine dont on ſe ſervit pour les guinder au lieu où elles ſont poſées ; elle eſt de l'invention d'un Charpentier, nommé *Ponce Cliquin*. Les deux periſtiles ſont entre ces trois avant-corps, & ont chacun 27 toiſes de longueur, ſur 12 pieds de largeur. Leurs colonnes ſont Corinthiennes & couplées. Sur le comble, au lieu du toit, règne une terraſſe ornée de baluſtrades, dont les piedeſtaux doivent porter des trophées, & des vaſes alternativement.

Charles Perrault, dans ſes Hommes illuſtres, dit que lorſque *Claude Perrault*, ſon frère, préſenta le deſſin de cette façade, ce *periſtile, ces portiques majeſtueux, dont les colonnes portent des architraves de douze pieds de long, & des plafonds quarrés d'une pareille largeur, ſurprirent les yeux les plus accoutumés aux belles choſes ; mais qu'on crut que l'exécution en étoit impoſſible, & que ce deſſin étoit plus propre pour être peint dans un tableau, parce que c'étoit ſeulement en peinture qu'on en avoit vu de ſemblables, que pour ſervir de modèle au frontiſpice d'un Palais véritable. Il a néanmoins été exécuté entièrement, ſans qu'une ſeule pierre de ce large plafond tout plat & ſuſpendu en l'air, ſe ſoit démentie.*

Une tradition unanime avoit toujours donné à *Claude Perrault* le deſſin de cette ſuperbe façade, juſqu'en 1694, que la jalouſie & l'envie s'élevèrent pour la contredire. Cette année, M. *Deſpréaux* donna une nouvelle édition de ſes Ouvrages, & dit, dans la première de ſes réflexions ſur le Traité du ſublime de Longin, que d'*Orbay*, un des plus célèbres de l'Académie Royale d'Architecture, s'offroit de faire voir papier ſur table, que le deſſin qu'on a ſuivi pour la façade du Louvre, étoit celui de M. *le Vau*, mort en 1670, premier Architecte du Roi, & qu'il n'étoit pas vrai que ce grand ouvrage d'architecture, ni l'Obſervatoire, ni l'Arc de triomphe, euſſent été élevés ſur les deſſins d'un Médecin de la Faculté de Paris. Dès que ces deux hommes avoient réſolu d'ôter à *Claude Perrault* la gloire d'avoir imaginé le deſſin de la façade du Louvre, ils eurent raiſon de n'en pas faire à pluſieurs fois, & de lui ôter celle des deſſins de l'Obſervatoire & de l'Arc de triomphe ; car ces trois ouvrages ont certainement été produits par le même génie, & par le génie le plus riche en fait d'architecture. D'*Orbay* auroit bien dû nous dire où ſont les bâtimens conſtruits par *le Vau*, où l'on trouve la moindre reſſemblance de leur architecture avec celle-ci. Auſſi, ni lui ni Deſpréaux n'en impoſèrent-ils qu'à un petit nombre de perſonnes.

En 1697, *Charles Perrault* publia les portraits & les éloges

des Hommes illuſtres qui ont paru en France pendant le dix-ſeptième ſiècle. Dans ce Livre, il donna à ſon frère les plus grands éloges, c'eſt-à-dire, ceux qui lui étoient dus, pour avoir inventé les deſſins de ces trois chefs-d'œuvre d'architecture, ſans daigner ſeulement dire un ſeul mot de l'injuſtice que d'Orbay & Deſpréaux lui faiſoient, en voulant lui ravir la gloire de ces trois édifices. Il y auroit eu bien de l'imprudence à *Charles Perrault* d'attribuer à ſon frère des ouvrages que le Roi Louis XIV, & M. *Colbert de Villacerf*, qui étoit pour lors Sur-intendant des bâtimens, auroient ſu par eux-mêmes être de *le Vau*. D'ailleurs pourquoi d'*Orbay* a-t-il attendu la mort de *Claude Perrault*, pour mettre *papier ſur table* ? C'étoit de ſon vivant qu'il falloit le dire, & prouver qu'il jouiſſoit d'une gloire qui appartenoit à un autre. Quant à *Deſpréaux*, ce Poëte ſi admirable & ſi admiré, étoit ſi aigri contre les *Perrault*, que quand il parloit d'eux, il n'étoit plus maître de ſes expreſſions, ni d'accord avec lui-même. Tantôt *Claude Perrault*, de méchant Médecin, étoit devenu bon Architecte, & tantôt il étoit ignorant Médecin, mais non pas habile Architecte, &c. On peut appliquer à tant d'aigreur & à tant d'injuſtice l'aveu public que fit M. *Deſpreaux*, après ſa réconciliation avec *Charles Perrault*, que le *dépit de ſe voir critiquer, lui avoit fait dire des choſes qu'il ſeroit mieux n'avoir pas dites.*

On voit dans les additions que Piganiol a miſes à la fin de ſon Ouvrage, une pièce originale qui peut ſervir à répandre quelques jours ſur le différend dont on vient de parler. C'eſt un acte authentique, à la marge duquel on lit cette apoſtille de la main de M. Colbert : *vu & approuvé au camp de Charleroy, le 7 juin 1667.* Les réflexions de Piganiol y ſont jointes. Voy. ſa Deſcription de Paris, *Tom. II, pag. 253 & ſuiv.*

On doit à l'honneur de la Nation & à la poſtérité, l'éloge bien mérité de M. le Marquis *de Marigny*, Directeur-général des bâtimens de Sa Majeſté Louis XV. C'eſt à lui ſeul qu'on ſera redevable du magnifique projet de ſon achevement deſiré de toute la Nation, & dont la gloire étoit réſervée à ce grand Citoyen. Il a d'abord fait abattre les bâtimens qu'un Architecte du Roi avoit fait élever au milieu de la cour de ce Palais, où il avoit oſé ſe loger. On a travaillé enſuite au rétabliſſement & à la décoration de ce grand édifice.

Plus de la moitié de la façade de la cour, du côté des Pères de l'Oratoire, eſt déjà entièrement achevée, auſſi-bien que la plus grande partie de celle qui eſt derrière le périſtille. C'eſt dans cette partie que le Roi avoit réſolu de loger ſon

Grand-Conſeil, qui, juſqu'au mois de décembre 1770, qu'il a été ſupprimé par Edit, avoit toujours été ambulatoire. Dans un ſiècle auſſi fertile en hommes de génie, le public auroit ſouhaité que la ſculpture nouvelle dans le tympan du grand fronton au milieu de cette façade, eût préſenté quelque idée plus ingénieuſe que la ſtérile imagination de l'écu de France.

On a abattu le bâtiment gothique & caduc du garde-meuble de la Couronne. On a démoli l'ancien hôtel de Longueville, où étoient les Bureaux de la Poſte aux lettres, que l'on a tranſportée rue Plâtrière, dans le vaſte hôtel d'Armenonville, que le Roi a acheté à cet effet. Enfin on vient tout récemment (en 1772) de chaſſer un nombre infini de petits Frippiers, Revendeurs, Brocanteurs, &c. qui s'étoient pratiqué des échopes ou barraques, pour y revendre leurs denrées devant & ſur les côtés de cette place, ce qui étoit très-indécent; en ſorte que l'on jouit entièrement de la vue de cette incomparable colonade, qui eſt du côté de Saint-Germain-l'Auxerrois.

Aujourd'hui ce terrein offre deux beaux gazons entourés d'une baluſtrade de charpente. On vient d'en ſemer de ſemblables dans la cour du Louvre.

Quoiqu'il n'y ait point de pièces dans les appartemens du vieux Louvre, qui ne ſoit digne de la curioſité & de l'attention des Connoiſſeurs, il y en a néanmoins quelques-unes qui le méritent encore plus que les autres. L'appartement des bains de la Reine eſt de plein-pied, avec la ſalle des Cent-Suiſſes, & décoré de belles peintures & de riches ornemens. Les plafonds des chambres qui ſont au-deſſous de la galerie d'Apollon, du côté du petit jardin de la rivière, ont été peints par *Franciſco Romanelli*, Italien. Le petit cabinet de ce même appartement eſt d'une magnificence recherchée & exquiſe. La ſalle des antiques eſt proche de ce cabinet; c'eſt-là qu'étoient la plûpart des ſtatues antiques qu'on voit aujourd'hui à Verſailles & à Marli. Dans la ſalle particulière des bains, on voit des ornemens très-riches, & les portraits des Princes de la Maiſon d'Autriche, depuis Philippe I, juſqu'à Philippe IV, peints par *Velaſque*, Peintre Eſpagnol.

La galerie d'Apollon eſt dans l'appartement d'en haut, & eſt fort ornée de peintures & de ſculptures. Après avoir été preſque toute conſumée par le feu en 1661, elle a été rétablie dans l'état où on la voit à préſent, ſur les deſſins du fameux *Brun*. Ce grand Peintre a repréſenté dans le cartouche qui eſt au milieu du plafond, le ſoleil dans ſon char

avec tous les attributs qui lui conviennent. Il a peint les quatre Saiſons dans les cartouches qui accompagnent le premier, & le triomphe de Neptune & de Thétis à l'extrêmité de cette galerie, qui eſt du côté de la rivière. Ce dernier morceau eſt regardé par les Connoiſſeurs, comme le chef-d'œuvre de ce Peintre. L'Académie Françoiſe, & celles des Inſcriptions, des Sciences, de Peinture & Sculpture, & Architecture, y occupent chacune un appartement, où elles tiennent leurs Séances.

Le Cabinet des Livres, ou la Bibliothèque du Louvre, étoit à la garde d'un Bibliothécaire particulier, & indépendant du Bibliothécaire ou Garde de la Bibliothèque du Roi. *Louis Irland de la Vau* & *André Dacier*, l'un & l'autre de l'Académie Françoiſe, ont poſſédé ſucceſſivement cette charge, qui leur donnoit un logement au Louvre & 1200 liv. d'appointement. M. l'Abbé *Bignon*, Conſeiller d'Etat, ayant été pourvu de la charge de Bibliothécaire, Intendant & Garde de la Bibliothèque du Roi, y fit réunir, par Edit du mois de janvier 1720, non ſeulement la garde de la Bibliothèque ou Librairie du Louvre, mais encore de la Bibliothèque de Fontainebleau, pour jouir lui & ſes ſucceſſeurs indiviſément de toutes leſdites charges dans toutes les Maiſons Royales.

La galerie du Louvre a 227 toiſes de longueur dans œuvre, & quatre toiſes cinq pieds de largeur. Elle a été conſtruite en différens tems, par différens Architectes. La partie qui commence au gros pavillon des Tuileries, qui eſt vis-à-vis le Pont-Royal, & qui finit au premier guichet ou paſſage qui marque le milieu de toute la galerie, a été élevé, ſous le règne d'Henri IV, par Etienne *du Perac*, Peintre & Architecte de ce Prince, mort en 1601. Cette partie eſt décorée en dehors par de grands pilaſtres d'ordre Compoſite, qui règnent de haut en bas, & qui ſont couronnés par une corniche & par des frontons triangulaires & ſphériques, alternativement. Les Connoiſſeurs vantent extrêmement la compoſition des feuilles des chapiteaux de ces pilaſtres, & l'art avec lequel elles ſont deſſinées; mais d'un autre côté ils trouvent que la corniche & les frontons ont trop de ſaillie, ou que les pilaſtres n'en ont pas aſſez; au lieu que, ſelon les règles de la bonne architecture, les frontons doivent être à plomb ſur les pilaſtres.

On doit aux attentions de M. le Marquis *de Marigny*, l'ouverture d'un nouveau guichet, ou plutôt de trois magnifiques paſſages ſous cette belle galerie à ſon extrêmité, près

du Pont-Royal. On n'a rien imaginé depuis très-long-temps de ſi avantageux aux voitures & aux gens de pied. On leur épargne un circuit fort long & des embarras continuels, ſous les autres guichets. On a joint dans cet ouvrage la magnificence & le grand goût à la commodité. L'ouverture de ce paſſage fait beaucoup d'honneur à l'Architecte qui en a conçu l'idée, & l'on peut dire que depuis 30 ans, on n'a fait aucune réparation publique ſi néceſſaire, & en même tems ſi bien entendue. On vient auſſi d'ouvrir le paſſage de la porte collatérale, qui étoit bouché par le Jardin de l'Infante.

C'eſt ainſi qu'auroient dû être formés les autres guichets, qui, par la pauvreté de leur conſtruction & par leur incommodité, déshonorent cette ſuperbe galerie. On ne peut paſſer ſous ſilence d'avoir laiſſé cribler toute cette belle façade par des trous ſans nombre, pour en tirer des jours de lucarnes. Rien n'eſt plus choquant.

L'autre partie de cette galerie, c'eſt-à-dire, depuis le premier guichet ou le lanternon, juſqu'au Louvre, a été élevée ſous Louis XIII, par *Clement Metezeau*, le même qui inventa & fit conſtruire la fameuſe digue de la Rochelle, en 1628. Elle eſt d'un deſſin aſſez régulier, & ornée de petits pilaſtres couplés, chargés de ſculptures & de boſſages vermiculés, dont la plus grande partie n'a pas été achevée.

On avoit fait de grands projets pour la décoration intérieure de cette galerie. *François Sublet, ſieur des Noyers*, Sur-intendant des bâtimens ſous Louis XIII, fit venir *Pouſſin* de Rome, pour conduire les tableaux & les ornemens qui devoient décorer cette galerie. Il choiſit *Arudini* & *Branchi*, pour les ſtucs, & *Ponti* & *Tritani*, pour les dorures. On demanda au *Pouſſin* une ordonnance qui fût exécutée en peu de tems & à peu de frais. Ce Peintre, le plus habile de de ſon ſiècle, entreprit & commença de peindre dans la voûte la naiſſance & les travaux d'Hercule; mais les chagrins que lui causèrent les diſcours déſobligeans de l'Ecole de *Vouet*, achevèrent de le détacher d'un ouvrage qu'il n'avoit entrepris que malgré lui, & lui firent prendre la réſolution de retourner à Rome, ſous prétexte d'y aller finir quelques affaires domeſtiques, & d'en emmener ſa femme; mais dès qu'il y fut, il ne voulut plus revenir en France. Ainſi les travaux du dedans de la grande galerie en demeurèrent là.

Les appartemens qui ſont ſous cette grande galerie, avoient été deſtinés par Henri IV, pour loger les Artiſtes les plu

fameux. Ce Prince déclara ſes intentions là-deſſus par ſes Lettres-patentes du 22 décembre de l'an 1608, dont voici l'expoſé : *Comme entre les infinis biens qui ſont cauſés par la paix, celui qui provient de la culture des Arts, n'eſt pas des moindres, ſe rendant floriſſans par icelle, & dont le public reçoit une très-grande commodité; nous avons eu auſſi cet égard en la conſtruction de notre galerie du Louvre, d'en diſpoſer le bâtiment en telle forme, que nous y puiſſions commodément loger quantité de meilleurs Ouvriers, & plus ſuffiſans Maîtres qui ſe pourroient recouvrer, tant de* Peinture, Orfévrerie, Horlogerie, Inſcuptures en pierreries, *qu'autres de pluſieurs & excellens Arts, tant pour nous ſervir d'iceux, comme pour nous être par ce moyen employés par nos Sujets en ce qu'ils auroient beſoin de leur induſtrie, & auſſi pour faire comme une pépinière d'Ouvriers; de laquelle, ſous l'apprentiſſage de ſi bons Maîtres, il en ſortiroit pluſieurs qui par après ſe répandroient par tout notre Royaume, & qui ſçauroient très-bien ſervir le public.*

Par ces mêmes Lettres-patentes, le Roi donne à ces Artiſtes, le privilège de travailler pour le public, ſans être inquiétés par les Maîtres de Paris, ni autres, & la faculté de faire des Apprentifs, qui peuvent s'établir où il leur plaira dans l'étendue du Royaume. Les Rois Lquis XIII, Louis XIV & Louis XV ont ſuivi les vues du Roi Henri-le-Grand, & ont continué à donner ces logemens à des Artiſtes célèbres, dont les Curieux vont viſiter les Cabinets, & y admirer les différens chefs-d'œuvre qu'ils renferment.

Dans la partie de cette galerie, qui eſt la plus proche du Louvre, on voit les plans en relief des principales Fortereſſes de l'Europe, & particulièrement celles de ce Royaume. On en compte environ 170, parmi leſquels il y en a qui ont coûté des ſommes conſidérables. On y voit en relief juſqu'aux moindres parties des travaux & des édifices particuliers des Villes & Places de guerre; ce qui eſt d'autant plus curieux, qu'on ne voit rien de pareil dans aucun des autres Etats du monde. C'eſt le ſieur *Jean Berthier* qui a conſtruit la plûpart de ces Plans, avec une juſteſſe & une préciſion admirables.

Le Bureau d'adreſſe pour la *Gazette de France*, l'*Imprimerie Royale* & la *Monnnoie des Médailles* ſont auſſi dans cette galerie.

LOUVRES. Ce Bourg, ſeul de ce nom dans le Royaume, eſt à cinq lieues nord-eſt de Paris, à moitié du chemin de

Senlis, & ſur une des grandes routes de Picardie, preſque tout-à-fait au nord de Paris. Il eſt ſitué ſur un côteau en pente douce vers le midi, & la plus grande partie de ſon territoire eſt en labourages ; il y a néanmoins quelques vignes en tirant vers Gouſſainville. Le grand chemin forme la principale vue de ce lieu ; en ſorte qu'en allant à Senlis, on trouve des maiſons à droite comme à gauche, & même l'Hôtel-Dieu, dont l'édifice peut avoir 500 ans, eſt à droite.

Il y a dans ce Bourg deux Egliſes parallèles, qui ne ſont ſeparées que par un paſſage. La plus ancienne eſt celle de Saint-Rieul ; elle eſt petite & d'une ſtructure du onzième ſiècle ; la tour de pierre qui eſt fort belle & qu'on apperçoit de loin à cauſe de ſon élévation, eſt d'un travail du douzième ſiècle. Le portail eſt auſſi orné de ſculptures qui reſſentent ce même ſiècle.

Un peu au-deſſus, eſt l'Egliſe Paroiſſiale de Saint-Juſtin, Martyr du lieu. Elle paroît être d'un gothique moderne ajouté ſur le vieil édifice. Il y a deux collatéraux fort larges ; mais le tout ſe termine en quarré, ou en pignon vers l'orient, où eſt la grande vue. Cet édifice eſt ſans clocher, la ſonnerie étant ſur l'autre Egliſe.

Il eſt vraiſemblable que l'Egliſe de Saint-Juſtin étoit dans le XIe. & dans le XIIe. ſiècle, celle qu'on appelle aujourd'hui de Saint-Rieul ; mais que s'étant trouvée trop petite pour contenir les habitans, dont le nombre étoit augmenté, on en avoit bâti tout auprès au XIIIe. ſiècle, une autre plus vaſte, & qu'en abandonnant l'ancienne comme trop petite, on y aura érigé un Autel du titre de Saint-Rieul, pour ne pas avoir deux Egliſes de Saint-Juſtin dans le même lieu, puiſque les plus anciens Pouillés de Paris ſont d'accord avec les nouveaux, pour ne marquer qu'une Cure à Louvres, laquelle ils diſent être à la nomination du Prieur de Saint-Martin.

Voici une épitaphe miſe à Louvres, par les ſoins d'un nommé *Regnault*, qui avoit ſurvécu à ſes deux frères *Claude* & *Jean*, décédés en 1617, l'un le 15 mars, l'autre le 31 : le premier, âgé de 58 ans ; & l'autre de 42.

Deux frères ſont giſans près de cette eſcripture,
Qu'en un mois la mort a de ce monde emblé,
Envieuſe que l'ung faiſoit croître le blé,
L'autre alloit retardant l'affreuſe ſépulture :
L'un cultivoit les champs,
L'autre artiſtement

Aux corps paſſionnés de mainte maladie,
Par remedes eſquis en prolongeoit la vie,
Ou pour le moins aulx maulx donnoit ſoulagement.
En mars fut de tous deulx en même année,
Et le cours de la fleur de l'âge terminée.

Le portail de l'Hôtel-Dieu paroît d'une conſtruction du XIIIe. ſiècle.

Il ſe fait tous les ans à Louvres, le jour de la mi-Carême, une aumône de pain à tous les pauvres qui ſe préſentent, tant du lieu que des environs. Cette aumône eſt fondée ſur une donation de plus de 70 arpens de terres, ſitués en différens lieux de cette Paroiſſe; & l'on aſſure que cette donation a été faite par la Reine *Blanche*, mère de Saint Louis; & par *Philippe-le-Bel*, petit-fils de ce ſaint Roi. La régie de ces terres produit cinquante-cinq ſeptiers de bled par chaque année.

La Léproſerie eſt à une portée de fuſil de Louvres, ſur le chemin de Senlis. Elle avoit en 1351, cinq arpens de terre à Survilliers, & dix-neuf à Louvres.

Entre l'année 1754 & 1755, la terre de Louvres a été acquiſe par M. *de la Haye de Bazainville*, Fermier-général, pour la ſomme de près de 200000 liv.

En 1545, il fut permis aux habitans, par Lettres de François I, données à Paris au mois de décembre, de clorre de murailles leur Bourg, & pour cela le faire meſurer & impoſer chacun.

Il ſe tient chaque année une Foire à Louvres, le jour de Sainte Catherine.

L'eſtampe du mauſolée de *Barthelemi Tremblet*, Sculpteur du Roi, décédé à l'âge de 61 ans, & inhumé à Saint-Euſtache de Paris, nous apprend qu'il étoit né à Louvres. On y lit ces quatre vers:

Louvre me donne l'être, & Paris la fortune;
J'eus l'honneur d'être au Roi; Saint Euſtache a mes os:
Paſſant, au nom de Dieu, ſi je ne t'importune,
Durant ce mon ſommeil, priez pour mon repos.

Ce mauſolée n'exiſte plus, & l'eſtampe ne marque point l'année de ſa mort.

LUAT. (*le*) Seigneurie avec Château près d'Ecouen,

mais ſur la Paroiſſe de Piſcot. Cette Seigneurie & pluſieurs autres du voiſinage étoient reſtées dans la maiſon de Braque. Mais en 1752, elle fut vendue à Dame *de la Roche*, veuve de M. *Boucher*, Receveur de la capitation de la Cour.

LUC, (*Académie de Saint*) ou des Maîtres Peintres & Sculpteurs, établie le 11 août 1391. Elle eſt auprès de Saint-Denis-de-la-Chartre. Elle expoſe tous les ans en différens endroits de Paris, des tableaux comme les grands Académiciens en expoſent tous les deux ans au ſallon du Louvre, pour connoître le goût & le jugement du public. *Voy. Tom. I, pag. 209.*

LUNETIERS. Ce ſont ceux qui ont l'art de tailler le verre, de manière qu'ils procurent & raniment la vue à ceux qui l'ont courte ou à moitié éteinte. Quoique cet art ſoit très-précieux à l'humanité, ils ne forment point en cette Capitale un Corps de Communauté, & ſont partie des Miroitiers. *Voy.* MIROITIERS.

On ignore le nom de celui qui le premier imagina ce ſecours; il paroît même qu'il étoit peu curieux de rendre public un ſi beau ſecret, dont cependant le myſtère ſe divulgua malgré lui; car une ancienne Chronique, (*Mém. Lit.*) rapporte qu'un Religieux nommé *Alexandro di Spina*, faiſoit des lunettes & en donnoit libéralement, pendant que celui qui les avoit inventées, ſous le règne de Charles V, année 1380, refuſoit de les communiquer. Cette découverte facilita les progrès de l'Aſtronomie, & nous donna ſur les Anciens, l'avantage du téleſcope, qui manquoit à leurs Obſervations.

LUSARCHES. Petite Ville ou Bourg de l'Iſle de France, ſituée au nord de Paris, à la diſtance de ſix à ſept lieues ſur la route de Chantilly, de Creil, Clermont en Beauvoiſis, &c. dans un vallon évaſé, aupres duquel ſont pluſieurs ſources & étangs, à l'exception du Château, qui eſt ſur une éminence, à la partie occidentale du lieu, & du chemin qui y conduit. C'eſt le chef-lieu d'une Châtellenie & d'un Bailliage.

Le Château eſt entièrement conſtruit à l'antique, & renferme une Egliſe Collégiale du titre de S. Côme. A la partie oppoſée, c'eſt-à-dire, à l'orient, eſt bâtie l'Egliſe Paroiſſiale, qu'on appelle Saint Damien. Lorſqu'on vient du côté de Paris, cette petite Ville paroît former une eſpèce de

vaiſſeau, dont les deux Egliſes conſtruites aux deux extrémités, forment la pouppe & la proue.

Il y a des vignes près de Luſarches, vers le couchant d'hiver, quelques bois, des prairies & terres labourables; mais la proximité de pluſieurs Villages fait que les façons de ces biens ne produiſent pas beaucoup d'exercice aux habitans de Luſarches, qui ſont dans le cas de pluſieurs autres lieux, ſitués ſur les grandes routes, c'eſt-à-dire, que la plûpart tiennent des Hôtelleries.

On y travaille beaucoup en dentelles. Il reſte des veſtiges de murailles & quelques portes, qui prouvent que ce lieu a été autrefois muré.

Il eſt incertain ſi la Paroiſſe de Luſarches eſt plus ancienne que la Collégiale; mais ce ſont les Chanoines qui nomment à la Cure. Il ſubſiſte dans les ruines du Château de la montagne, un reſte de Chapelle du nom de S. Etern, Evêque d'Evreux, où l'on croit que le Chapitre a eu ſes commencemens, avant que d'être dans la grande Egliſe. La Collégiale eſt un bâtiment gothique, de ſtructure d'environ l'an 1200. Au-deſſus de la porte, ſont trois figures de pierre, qui paroiſſent être du tems de Philippe-Auguſte. Cette Collégiale eſt compoſée de ſept Chanoines, y compris le Prévôt.

Bien des gens ignorent la relation qui eſt entre les Chirurgiens de Paris & l'Egliſe Collégiale de Luſarches. On lit que c'eſt par une fondation d'environ l'an 1230, faite à la Requête des Chanoines, qui proposèrent de réunir la Confrèrie des Chirurgiens de Paris, à l'ancienne Confrèrie de Luſarches. Ces Chirurgiens y députèrent quatre de leur Corps, en qualité de Recteurs de la Confrèrie, pour faire la viſite & les opérations néceſſaires aux malades qui y viennent de divers endroits. Cela ſe fait deux fois l'année; ſavoir, le jour de S. Côme, & le jour de S. Simon S. Jude. Ils y ont leur banc, qui a été conſtruit près de la porte de l'Egliſe du temps de M. *Maréchal*.

Quoique l'Egliſe Paroiſſiale de Luſarches ſoit ſous l'invocation de Saint Côme & Saint Damien conjointement, néanmoins on l'appelle plus communément du nom de Saint Damien, par oppoſition à la Collégiale qu'on appelle Saint Côme.

La Léproſerie ou Maladrerie eſt une des plus anciennes Chapelles de Luſarches; elle exiſtoit dès le commencement du règne de Philippe-Auguſte, vers la fin du douzième ſiècle.

Vers l'an 1658, les Pénitens du Tiers-Ordre de Saint-

François obtinrent permiſſion de s'établir à Luſarches, à condition de ne faire aucune quête, ni rien qui puiſſe préjudicier aux Chanoines. Leur maiſon eſt ſituée dans le canton appellé de Roquemont, dont le Seigneur leur fit préſent. On les nomme dans le lieu, les *Religieux de Roquemont*, de même qu'à Paris on les appelle *Picpus*.

Le Comte *de Beaumont*, qui poſſédoit autrefois Luſarches en partie, voulut en faire hommage à S. Louis; mais ce Prince le refuſa, de crainte que l'Evêque de Paris ne fût en droit de lui demander hommage à ſon tour; déclarant qu'il ne vouloit pas être Vaſſal de l'Evêque de Paris, *homo Epiſcopi Pariſienſis*, & renvoya le Comte de Beaumont directement à cet Evêque pour la moitié de Luſarches dont il jouiſſoit. La fortereſſe du lieu étoit compriſe dans cette portion.

Cette terre appartient aujourd'hui, pour la plus grande partie, à M. le Préſident *de Molé*; ou plutôt, M. le Prince de Condé & ce Préſident ſont Seigneurs par indivis.

Il y a à Luſarches deux Foires de beſtiaux & étoffes par chaque année; l'une eſt le lendemain du jour de Saint Côme & Saint Damien; & l'autre un mois après, le jour de Saint Simon. Il y auſſi un Marché les vendredis de chaque ſemaine.

Robert, Architecte, qui vivoit ſur la fin du règne de Philippe-Auguſte, & qui commença vers l'an 1220, l'édifice de la Cathédrale d'Amiens, l'une des plus belles du Royaume, étoit natif de Luſarches; de même que *David de la Corbinière*, Prévôt des Chirurgiens, mort le 20 novembre 1635; & le ſieur *Tardif*, Ingénieur, mort Maréchal de Camp des Armées du Roi.

Le ruiſſeau dont l'Abbé le Bœuf tire l'étymologie de cette Ville, & qu'il prétend s'appeller *Luze*, n'a jamais été ſon vrai nom: on ne lui en a jamais connu d'autres que celui d'*Izieux*.

Les épitaphes ſuivantes ſe liſent dans la Collégiale. L'une eſt celle d'un frère & d'une ſœur, qui ayant paſſé leurs jours enſemble, ſont enterrés dans le même tombeau.

Du jour ſuprême où l'on ſuccombe,
Cy giſſent le frère & la ſœur,
Qu'un même eſprit, qu'un même cœur
Ont réunis ſous cette tombe.

L'autre eſt une épitaphe acroſtiche de *Nicolas le Camus.*

Ne veux tu pas, paſſant, t'arrêter en ce lieu?
Ici git ſous ce tombeau, *Nicolas le Camus*,
Conſeiller du Roi, Auditeur des Comptes,
Offices exercés ſans reproches ni honte;
Les honneurs qu'il a eus d'être employé du Roi;
A ſes commiſſions en peuvent faire foi.
Ses jours ont été longs, ſa fin a été bonne.
La fin nous fait revivre & nos œuvres couronne.
Emant ſur ſes vieux ans ennuyé du travail,
Contents s'eſt retiré au lieu de Bertinval,
A fin d'y reſpirer le reſte de ſa vie,
Mourant à tous honneurs auſſi-bien qu'à l'envie;
Ceux-tu plus en ſçavoir? Il eſt mort en ce lieu,
Soigné de ſes amis, & aſſiſté de Dieu.

FRERON, *Ann. Litt.* 1758, *Tom. I, p.* 200.

LUTECE, Capitale des peuples appellés *Pariſii*, Pariſiens, aujourd'hui *Paris. Strab.* La ſituation de cette Ville eſt au centre de pluſieurs Provinces très-fertiles. Ses habitans avoient des maiſons de campagne aux environs, où ils élevoient des figuiers. *Julien* s'étant retiré dans les Gaules, y fit ſa demeure, parce qu'il en trouva le ſéjour délicieux. Il parle dans ſes Epîtres du vin excellent & des figues exquiſes qui y croiſſoient. Ces raiſons le déterminèrent à bâtir un Palais hors de la Cité, & des bains que nos anciennes Chartes appellent le *Palais des Thermes.* C'eſt au règne de cet Empereur que l'on doit placer l'époque du principal accroiſſement de la Ville, dont on voit encore de très-beaux reſtes dans la rue de la *Harpe*, à la Croix de fer. *Voy.* HARPE. (*rue de la*) PARIS. THERMES.

LUTHIERS. Ce ſont ceux qui ont l'art de faire & le droit de vendre toutes ſortes d'inſtrumens de Muſique, ſoit à corde ou à vent, tels que violons, quintes, alto, violoncelles, baſſes, baſſons, harpes, luths, guitares, vielles, mandolines, pſalterions, épinettes, orgues, clavecins, flûtes traverſières, flûtes-à-bec, haut-bois, clarinettes, cors-de-chaſſe, &c.

Les ſtatuts de cette Communauté ſont de 1599, ſous le règne d'Henri IV, régiſtrés en Parlement en 1600. Il eſt dit,

par iceux, que nul ne peut tenir boutique, qu'il n'ait fait chef-d'œuvre, & qu'il ne ſoit connu de bonne vie & mœurs.

Un Apprentif de Paris peut travailler en chambre, pourvu que ſes ouvrages ſoient commandés par les Maîtres; & les veuves peuvent pareillement exercer à l'aide d'un Apprentif. L'apprentiſſage eſt de ſix ans, avec chef-d'œuvre. Le brevet coûte 30 liv. la maîtriſe, 800 liv. Patron, Sainte Cécile. Bureau, rue de la Pelleterie.

LUXE *de Paris.* Tous ceux qui ont écrit juſqu'à préſent, pour ou contre le luxe, auroient dû le diſtinguer d'avec la magnificence; c'eſt ce qu'ils n'ont point fait. La magnificence, dit M. de Saint-Foix, eſt eſſentielle à un Etat Monarchique, & néceſſaire dans les Grands; elle fait éclorre, encourage, & ſoutient les Arts utiles & agréables; ce n'eſt point l'orgueil, c'eſt un caractère noble qui la guide; elle offenſe d'autant moins, qu'elle fait économiſer pour pouvoir paroître avec plus d'éclat dans les occaſions qui en exigent. Le luxe au contraire eſt inſultant, parce qu'il eſt journellement & frivolement dépenſier; c'eſt l'appetit & le triomphe des petites ames; il naît & ſe nourrit de l'envie ridicule de paroître plus qu'on n'eſt, en s'égalant, par l'extérieur, à ceux qui ſont d'une condition au-deſſus de la nôtre : créateur & toujours avide de nouvelles ſuperfluités, il nous met hors d'état de ſoulager les véritables beſoins des autres; on y devient inſenſible, & ſa faſtueuſe ivreſſe nous rend mauvais parens, mauvais amis, mauvais citoyens. Il entretient, dit-on, les Manufactures, & fait entrer des millions dans le Royaume, par ces modes & ces ſuperfluités qu'il invente ſans ceſſe, & qui ſe débitent dans toute l'Europe. Eh bien, en ſuppoſant que l'argent vaut mieux dans un Etat que des mœurs, tolérons cette ſorte de luxe; mais eſt-il concevable que le Gouvernement ne s'éveille pas enfin ſur le nombre prodigieux des laquais? Depuis 1720, il a augmenté inſenſiblement de près des deux tiers dans la Capitale & dans les Provinces: premièrement, parce qu'il n'y a pas aujourd'hui de moyenne Bourgeoiſie qui ne veuille avoir une eſpèce de laquais; ſa mère n'avoit qu'une ſervante. Secondement, parce qu'il n'y avoit, dans les plus grandes maiſons, que deux laquais pour *Madame*, & un valet-de-chambre & deux laquais pour *Monſieur*; au lieu qu'il faut aujourd'hui deux valets-de-chambre & trois laquais pour *Madame*, & autant de valets-de-chambre & de laquais pour *Monſieur*. Troiſièmement, parce

parce que l'on ſe contentoit d'une ſimple Cuiſinière & d'une femme pour l'office ; aujourd'hui c'eſt un Cuiſinier avec ſes aides de cuiſine, & un Officier avec ſes garçons d'office. Joignez à cette augmentation celle des caroſſes, & par conſéquent des Cochers, & vous verrez que par une dépopulation ſucceſſive des campagnes, d'année en année, il n'eſt pas poſſible que la troiſième génération y fourniſſe la ſeptième partie des hommes néceſſaires à la Marine & à l'Agriculture.

Gilles le Maître, premier Préſident du Parlement ſous Henri II, ſtipuloit dans le bail qu'il paſſoit avec les Fermiers de ſa terre, près de Paris, qu'*aux quatre bonnes Fêtes de l'année & au temps des vendanges, ils lui ameneroient une charrette couverte, & de la paille fraîche dedans, pour y aſſeoir ſa femme & ſa fille ; & qu'ils lui ameneroient auſſi un ânon ou ânesſe, pour monture de leur chambrière* : il alloit devant ſur ſa mule, accompagné de ſon Clerc à pied.

François de Montholon, Garde des Sceaux, avoit accompagné François I à la Rochelle, où il y avoit eu une ſédition. Ce Prince lui fit préſent de l'amende de 200000 liv. à laquelle il condamna les Rochelois. Montholon leur remit cette amende, à condition qu'ils feroient bâtir dans leur Ville un Hôpital pour les malades. Il logeoit avec toute ſa famille au coin de la rue Saint-André-des-Arcs & de la rue Gillecœur, dans une maiſon où il n'y avoit qu'une ſalle & une petite cuiſine au rez-de-chauſſée, deux chambres au premier étage, deux au ſecond, & un grenier au troiſième.

On trouva cinquante mille écus chez un Juif, mort à Paris, ſans famille & ſans enfans. Henri III fit préſent de la moitié de *cette aubaine*, à *Geoffroi Camus de Pontcarré*. Ce Magiſtrat envoya chercher trois Négocians, qui s'étoient nouvellement aſſociés, & qui venoient d'être ruinés par un incendie, & leur fit don de ces vingt-cinq mille écus. Sa femme regardoit comme luxe, & ne voulut pas porter une paire de bas de ſoie qu'une de ſes tantes, mariée à la Cour, lui avoit envoyés pour étrennes.

MAC

MACHECRU. Petit Ecart d'Orcé, ſitué au-delà de la rivière d'Ivette, du même côté que Cordeville, dans le Doyenné de Château-Fort.

MACHINE *de Marly*. Cette Machine, la plus belle & la plus extraordinaire dont on ait entendu parler jusqu'à présent, est située sur un bras de la rivière de Seine, entre Marly & le Village de la Chaussée. M. *de Ville* assure qu'il n'a presque trouvé que M. le Maréchal *de Vauban*, qui, en voyant ce merveilleux ouvrage, en ait connu la plûpart des effets. Nous nous bornerons donc ici à la faire un peu connoître à ceux qui ne la voyent qu'en passant; & ce peu ne laissera pas de donner une grande idée de la magnificence du Roi, & du génie de celui qui est l'Inventeur de cette surprenante Machine.

Elle est composée de 14 roues, 7 sur le devant & autant sur le derrière: la première est sur le devant; la seconde, sur le derrière, & ainsi des autres de suite.

Ces roues ont chacune deux manivelles, qui sont attachées à 13 grandes chaînes, à 7 petites, & à 8 équipages, qui mènent 64 corps de pompes sur la rivière, 79 à mi-côte & 82 au puisart supérieur. Ces 225 corps de pompes font monter les eaux sur une tour distante de la riviere de 610 toises, & de 500 pieds plus haut que le bout des tuyaux aspirans qui sont dans les courcières.

Des 7 roues de devant, il y en a 6 qui menent chacune par une de leurs manivelles, un équipage de 8 corps de pompes, qui font 48; & par les autres manivelles, ces mêmes roues menent chacune une chaîne; savoir, 5 de petits chevalets, & une de grands. La première roue de devant mene deux chaînes de petits chevalets.

Des 7 roues de derrière, la 14e. & dernière mène par chacune de ses manivelles, 8 corps de pompes sur la rivière, qui font 16 corps. Les 6 autres roues mènent chacune deux grandes chaînes.

Les 64 pompes qui sont sur la rivière, aspirent l'eau du fond des courcières, de 13 pieds ou environ de haut, & la refoulent par le même mouvement de la même pompe qui l'a aspirée, & la font monter par cinq conduits de fer de 8 pouces, qui sont raccordées à ces pompes jusqu'au puisart de mi-côte, qui est éloigné de la rivière de 100 toises, & de 148 pieds plus haut que le fond des courcières.

L'eau que les 64 pompes de la rivière ont levée jusqu'à mi-côte, est conduite par un tuyau de fer de 18 pouces de diamètre dans un réservoir, d'où elle est distribuée dans les deux puisarts par deux conduits de plomb d'un pied, & est relevée par 79 pompes refoulantes & renversées, qui la

pouſſent juſqu'au puiſart ſupérieur, par 4 conduits de 8 pouces, & 3 autres de 6 pouces. Ce puiſart eſt diſtant de celui de mi-côte de 224 toiſes, & de 175 pieds plus haut que le deſſous des pompes de mi-côte.

Des 79 corps de pompes qui ſont à mi-côte, il y en a 49 qui ſont menés par les 7 petites chaînes qui ne paſſent point les puiſarts, & qui ſont attelées chacune de 7 corps de pompes. Les 30 autres ſont menés dans le puiſart à côté par 5 grandes chaînes, qui ſont attelées chacune de 6 corps de pompes, & paſſent juſqu'au puiſart ſupérieur.

Il faut remarquer que les 7 petites chaînes relevent avec 28 pompes aſpirantes, les eaux des ſources de mi-côte, & celles de Prunet, par les équipages qui ſont attelés entre la rivière & mi-côte, parce que ces eaux ſont plus baſſes que mi-côte.

L'eau que les 79 pompes de mi-côte ont montée juſqu'au puiſart ſupérieur, & conduite dans un réſervoir par deux conduits d'un pied, eſt relevée par 82 pompes renverſées & refoulantes, qui la font monter juſques ſur la tour, par 6 conduites de fer de 8 pouces. La tour eſt diſtante du puiſart, de 290 toiſes, & plus haute de 177 pieds que le fond de ces pompes.

Comme les pompes de mi-côte n'étoient pas toutes employées pour enlever l'eau que les pompes de la rivière y avoient conduite, pour les occuper, l'on a fait venir les eaux de la Selle, par un aqueduc de 1200 toiſes de long, dans lequel on a fait conduire auſſi les eaux qu'on a ramaſſées au-deſſus de Lucienne & dans le même Village.

L'eau étant dans la tour, elle entre dans l'aqueduc, qui a 300 toiſes de longueur; & delà elle eſt conduite par deux tuyaux de fer de 18 pouces, juſqu'aux réſervoirs de Marly, qui en ſont diſtans de 350 toiſes.

Des réſervoirs de Marly, on envoie l'eau au réſervoir de Lucienne, d'où l'on peut l'envoyer à Verſailles par le grand aqueduc & la butte, & aux Chenais; & de-là, à Roquencourt, Chevreloup & Trianon.

Il n'y a que les réſervoirs de Marly & de Lucienne qui fourniſſent de l'eau à Marly.

Les réſervoirs de Marly ont de ſuperficie 18700 toiſes, & 15 pieds de hauteur.

Celui de Lucienne a de ſuperficie 24500 toiſes, & 15 pieds de hauteur.

Ceux du Chenais, de Roquencourt, de Chevreloup & de Trianon n'en fourniſſent qu'à Trianon.

Quand la machine eſt dans ſa force, c'eſt-à-dire, quand les eaux de la rivière ſont hautes, elle donne, en 24 heures, trois pouces de hauteur d'eau dans les réſervoirs de Marly; ce qui fait 779 toiſes un ſixième cube, qui valent 21037 muids & demi d'eau, qui, réduits en pouces, valent 323 pouces deux troiſièmes, ſuivant la règle établie, qu'un pouce d'eau doit fournir, en 24 heures, 65 muids. Quand les eaux ſont baſſes, elle donne environ la moitié de moins.

Tous les mouvemens de cette machine merveilleuſe agiſſent jour & nuit; & il y a environ 50 hommes ſous la conduite du Contrôleur des bâtimens du Roi, prépoſé pour en avoir ſoin, & faire réparer ſur le champ ce qui viendroit à y manquer. L'Epitaphe de ſon Inventeur ſe trouve dans Bougival.

MACHINES. (*Cabinets de*) *Voy. Tom. II, p. 6.*

MACHINISTES *Hydrauliques* & *Méchaniciens*. Ce ſont ceux qui, par leur ſcience, trouvent les moyens les plus courts pour élever les eaux à des hauteurs exceſſives, par les mouvemens les moins compliqués & les plus doux. *Voyez Daviller, Tom. II, p. 630.* Ces Artiſtes font conſtruire, ſous leurs ordres, toutes ſortes de pompes ſimples & compliquées, & rétablir pareillement celles qui ſont en mauvais état, par des Ouvriers affidés.

MAÇONS. Ce ſont ceux qui travaillent, ou qui font conſtruire les bâtimens ou édifices en pierres, & qui employent, à cet objet, la brique, le moëllon, le limoſinage, ou le blocage, &c.

Les Statuts de cette Communauté ſont ſi anciens, qu'on en ignore entièrement la création; mais on en peut juger par le ſtyle.

ARTICLE PREMIER.

Peut être Maître à Paris qui veut, pourvû qu'il ſache le métier, & qu'il œuvre aux us & coutume dudit métier.

ART. II. Nul ne peut avoir qu'un Apprentif; & s'il a Apprentif, il ne le peut prendre à moins de ſix ans de ſervice; mais à plus de ſervice le peut-il bien prendre & argent, ſi avoir le peut: & s'il le prenoit à moins de ſix ans, il eſt en vingt ſols pariſis d'amende, à la Chapelle de Monſieur

S. Blaiſe, s'ils n'étoient ſes enfans tant ſeulement, nés de loyal mariage.

ART. III. Les Maçons peuvent bien prendre un autre Apprentif, comme l'autre aura accompli cinq ans, auquel terme qu'il eût l'autre Apprentif pris.

ART. IV. Le Roi à qui Dieu doint bonne vie, a donné la maîtriſe des Maçons à ſon Maître Maçon, tant comme il lui plaira, & jura pardevant ſon Prévôt de Paris.

ART. V. Les Morteliers & Plâtriers ſont de la même condition & du même établiſſement que les Maçons.

Le Maître qui garde le métier des Maçons, des Plâtriers & Morteliers de Paris, DE PAR LE ROI, peut avoir deux Apprentifs tant ſeulement, & ainſi des autres.

Celui que ces Statuts nomment *Maître du métier*, eſt un Juré, chargé de veiller ſur la police du métier ; on l'appelle aujourd'hui, *Maître général des bâtimens du Roi, ponts & chauſſées de France*, &c.

Ces ſtatuts, droits & privilèges ont été confirmés par Charles IX, Henri IV, Louis XIII, Louis XIV, & par nombre d'Arrêts & Lettres patentes du Conſeil, qui confirment la Juriſdiction des Maîtres généraux des bâtimens du Roi, pardevant leſquels ſont renvoyés tous ceux qui y ſont ſujets, comme leurs Juges naturels.

Le Maître général des bâtimens du Roi a deux Juriſdictions, dont l'une eſt établie depuis près de cinq ſiècles dans la cour du Palais à Paris, & l'autre à Verſailles depuis le règne de Louis XIV.

Trois Architectes qui portent le titre de Conſeillers du Roi, Maîtres généraux des bâtimens de Sa Majeſté, ponts & chauſſées de France, ſont les Juges de cette Juriſdiction.

L'appel de leurs Sentences ſe relève au Parlement ; l'apprentiſſage eſt de ſix ans ; la Maîtriſe coûte environ 2000 livres ; Patron S. Blaiſe, Bureau rue de la Mortellerie, pour les Maîtres ; & pour les Jurés-Experts, rue de la Verrerie.

MADELEINE DE LA CITÉ (*Sainte*) étoit une ancienne Chapelle de S. Nicolas, bâtie en 1140, ſous le règne de Louis le jeune. Les Poiſſonniers & les Bateliers de Paris y avoient établi leur Confrèrie. Cette Chapelle ne conſiſtoit pour lors qu'en la nef telle qu'elle eſt encore aujourd'hui;

mais en 1491, Louis de Beaumont, Evêque de Paris, lui ayant donné des reliques de la Madeleine, cette Egliſe fut agrandie de l'étendue du chœur, & érigée en Paroiſſe Archipresbytérale: elle quitta alors ſon ancien nom, pour prendre celui de la Madeleine.

Voici ce que dit l'Abbé le Beuf, dans ſon Hiſtoire de Paris, *Tom. I, pag. 345* : » Cette Egliſe a toujours porté » le nom de la Madeleine : c'étoit auparavant une Synagogue » à l'uſage des Juifs, dont un grand nombre demeuroit dans » ce quartier-là : la rue où eſt la Madeleine s'appelle même » encore aujourd'hui la rue de la Juiverie. Lorſqu'ils furent » chaſſés du Royaume, au commencement du règne de » Philippe-Auguſte, ce Prince donna à l'Evêque de Paris, » des Lettres portant permiſſion de convertir leur Synago- » gue en Egliſe. Ces Lettres ſont de 1183; & dès ce tems, » elle fut ſous l'invocation de la Madeleine. On le prouve » par un paſſage de la Somme Théologique de *Pierre*, Chan- » tre de l'Egliſe de Paris, part. I, chap. 101, où cet » Auteur, qui eſt mort en 1197, parle d'une augmentation » de Prébende que ſept Eccléſiaſtiques vouloient faire dans » l'Egliſe de la Madeleine, où étoit auparavant la Syna- » gogue des Juifs : *in Eccleſiâ B. M. Magdalenæ ubi fuit* » *Synagoga Judæorum.* Ce nom eſt donc le vrai titre primitif » de cette Egliſe, & S. Nicolas n'eſt qu'un Patron acceſſoire. » Au commencement du treizième ſiècle, le Curé de la » Madeleine n'étoit pas encore Archiprêtre : un Cartulaire » de Saint-Victor fait mention d'un Curé de Saint-Jacques- » de-la-Boucherie, qui l'étoit en 1221; mais ce titre paſſa » peu après au Curé de la Madeleine : dans un Acte de » 1232, qui eſt dans les archives de Saint-Magloire, la Cure » de la Madeleine eſt citée comme Archipresbytérale ».

On voit clairement par ce que dit l'Abbé le Beuf, au ſujet de cette Egliſe, à quoi on peut s'en tenir.

Il y a dans l'Egliſe de la Madeleine une Confrèrie, nommée la *grande Confrèrie de Notre-Dame aux Seigneurs, Prêtres, Bourgeois, Bourgeoiſes de Paris.* Elle eſt comme la mère de toutes les autres Confrèries; car elle eſt ſi ancienne, qu'on ne ſait quand elle a commencé.

Le Maire dit que dès l'an 1668, elle avoit été érigée en cette Egliſe. *Sauval* prétend qu'on la tint pendant quelque temps à Saint-Etienne-des-Grès, puis dans l'Egliſe baſſe de Sainte-Genevieve; (*liſez* à Sainte-Genevieve-des-Ardens) après, à Saint-Jacques-du-haut-Pas; enſuite,

dans la Chapelle de Cluny ; & enfin, dans l'Egliſe de la Madeleine.

Elle ne fut d'abord compoſée que de 72 Confrères, dont 36 étoient d'Egliſe, & 36 Laïques. La Reine Blanche de Caſtille, mère de S. Louis, s'y étant fait inſcrire en 1224, les femmes y ont été admiſes depuis ce tems-là, & le nombre des Confrères n'eſt plus limité. Le Roi & la Reine ſont toujours de cette Confrèrie. Aucun Prêtre, ni aucun Séculier ne peut y être admis, s'il n'eſt élu par quelques Confrères nommés par ladite Confrèrie, pour examiner ſi celui qui ſe préſente a les qualités requiſes. Ces quatre Confrères ſon appellés *Miſſeurs*, & ſont pris, deux d'entre les Eccléſiaſtiques, & deux parmi les Laïques.

Il y a ſix Officiers de cette Confrèrie ; ſavoir, l'Abbé, le Doyen, le Prévôt, le Greffier, le Receveur & le Clerc. L'Abbé eſt toujours l'Archevêque de Paris ; & le Doyen, le premier Préſident du Parlement, ou un des premiers Magiſtrats des Compagnies Supérieures de cette Ville ; mais l'un & l'autre ſont élus par les Confrères aſſemblés, & après qu'ils ont entendu la Meſſe ſolemnelle du Saint-Eſprit. La principale Fête de cette Confrèrie, eſt l'Aſſomption de la Vierge ; le lundi qui eſt dans l'Octave de cette Fête, les Confrères aſſiſtent à une proceſſion ſolemnelle : ils s'aſſemblent, pour cet effet, dans cette Egliſe, d'où ils vont proceſſionnellement dans une autre. Pluſieurs de nos Rois & pluſieurs particuliers ont fait de ſi grands biens à cette Confrèrie, qu'elle jouit de 20 ou 25 mille livres de rente. Parmi les biens qu'elle poſsède dans Paris, on compte une partie du Clos-aux-Bourgeois, ainſi nommé, parce qu'il étoit tout auprès du Parloër-aux-Bourgeois, qui étoit derrière le grand Couvent des Jacobins. On l'appelloit auſſi le Clos-Vigneroy, en 1343 ; le Clos-Saint-Sulpice, en 1431 ; & depuis, l'Hôtel de Bourges.

On ne ſait par qui la moitié du Clos-aux-Bourgeois a été donnée aux Religieux de Sainte-Geneviève ; mais quant à la moitié de la grande Confrèrie, on croit qu'elle la tient de la libéralité de S. Louis. Cette moitié conſiſtoit en un terrein de 14 ou 15 arpens, ſur laquelle on a bâti les maiſons qui ſont devant la porte Saint-Michel, & une partie de celles de la rue d'Enfer, & de l'enclos ou parc du Palais du Luxembourg, dont Jean Gaſton de France, Duc d'Orléans, a reconnu qu'une extrêmité relevoit de la grande Confrèrie, à cauſe de ſon fief du Clos-aux-Bourgeois. Comme cette Confrèrie n'eſt compoſée que de Seigneurs qui demeurent ordi-

nairement à Paris, ou des Bourgeois qui y demeurent toujours, les uns & les autres ont joui, pendant long-tems, du droit de *Committimus* au petit ſceau ; ce droit a été ſuſpendu depuis 1726 ou 1727.

Cette Egliſe a été agrandie ſucceſſivement, & on lui a réuni les Paroiſſes de Saint-Gilles & Saint-Leu, de Saint-Chriſtophe & de Sainte-Genevieve-des-Ardens.

MADELEINE *de la Ville-l'Evêque.* (*Sainte*) C'eſt une Egliſe Paroiſſiale pour le Fauxbourg Saint-Honoré, elle n'étoit originairement qu'une Chapelle fondée par le Roi Charles VIII, laquelle a long-tems ſervi d'aide à Saint-Germain-l'Auxerrois. Ce Roi en poſa la première pierre, & y fit inſtituer une Confrèrie, à la tête de laquelle lui & la Reine, ſa femme, ſe firent inſcrire. Cette Chapelle fut érigée en Paroiſſe en l'an 1639 ; & dès-lors, on penſa à y bâtir une Egliſe qui pût en contenir les Paroiſſiens. Le 8 de juillet 1660, la première pierre de cette nouvelle Egliſe fut bénite par M. *de Sevin*, ancien Evêque de Sarlat, & Coadjuteur de Cahors, & poſée par *Anne-Marie-Louiſe d'Orléans*, Princeſſe Souveraine de Dombes, &c. Peu de tems après, il y eut un grand différend entre les Curés de la Ville-l'Evêque & de Saint-Roch, au ſujet des bornes ou limites de ces deux Paroiſſes ; mais un Arrêt du Parlement du 26 février 1671, le termina, en ordonnant que les clôtures de la Ville ſerviroient de bornes aux deux Paroiſſes. Le Curé & les Marguilliers de Saint-Roch n'acquieſcèrent à ce Jugement, qu'à condition que ces bornes ne pourroient être tirées à conſéquence contre eux, en cas que dans la ſuite la clôture de la Ville fût reculée ou avancée.

Comme depuis environ une trentaine d'années, le quartier de la Ville-l'Evêque, ou fauxbourg Saint-Honoré, s'eſt conſidérablement accrû, tant par un grand nombre de beaux hôtels, que par une quantité prodigieuſe de maiſons particulières que l'on y a élevées ; & ayant conſidéré que l'Egliſe actuelle de la Madeleine étoit trop petite pour contenir un ſi grand nombre de Paroiſſiens, il a été décidé qu'il en ſeroit élevée une plus grande. Le ſieur *Contant d'Ivri*, Architecte de M. le Duc d'Orléans, connu par ſes talens, en a formé les deſſins & les plans, qui ont été acceptés ; en conſéquence on en a ouvert les fondemens, qui ont été bénis le 3 avril 1764, & l'on a commencé à travailler ; mais comme les circonſtances des tems rendent l'argent très-rare, ce bâtiment eſt en quelque ſorte ſuſpendu. Si dans le cours de

l'édition de cet ouvrage, les travaux de cet Egliſe reprenoient leurs cours, on ſe feroit un devoir de donner un détail de ce nouvel édifice, dont le portail doit faire face à la Place Louis XV.

La Ville-l'Evêque étoit un Bourg où les Evêques de Paris avoient un *ſéjour* ou maiſon de plaiſance, des granges, un port, des terres, des dîmes, *&c.*

MADELEINE *de Treſnel.* (*Filles de la*) C'eſt un Prieuré perpétuel de Bénédictines réformées, dont l'Egliſe & la Maiſon n'ont rien de ſingulier. Ce Prieuré fondé en Champagne par la Comteſſe Mathilde, ſous la dépendance de l'Abbaye du Paraclet, fut transféré en 1622 à Melun, & en 1644 à Paris, où elles s'établirent. La Reine Régente Anne d'Autriche poſa la premiere pierre de ce nouveau Monaſtère, & fit beaucoup de bien à ces Dames. L'Abbeſſe du Paraclet nomme la Prieure de cette Maiſon, qui eſt ſous la Juriſdiction de l'Archevêque de Paris. M. d'*Argenſon* le pere affectionnoit beaucoup cette Maiſon; il y a fait élever au dehors de beaux bâtimens, a fait rétablir & décorer l'Egliſe, à côté de laquelle il a fait bâtir une Chapelle dédiée à Saint René, l'un de ſes Patrons: le cœur de ce Magiſtrat y eſt dépoſé. S. A. R. Madame la Ducheſſe d'Orléans, douairiere, y a fait auſſi beaucoup de bien: elle y eſt inhumée auprès de feue Madame l'Abbeſſe de Chelles ſa fille.

MADELEINE. (*la*) C'eſt le lieu le plus remarquable de la Paroiſſe de S. Yon; il a pris ſon nom de l'Hôpital qui y étoit ſitué. Le jardin a été planté par la nature, & il eſt ſi bien diſpoſé & percé, qu'il paroît beaucoup plus grand qu'il n'eſt en effet. *Voy.* YON (*Saint*).

MADELONNETTES. (*ou Couvent des filles de la Madeleine*) Il eſt ſitué rue des Fontaines, quartier S. Martin. Une aventure aſſez ſinguliere donna lieu à cet établiſſement. *Robert Montoy*, riche Marchand de vin à Paris, & homme d'une grande piété, ayant rencontré dans la rue deux filles débauchées, qui lui témoignerent un deſir vif & ſincère de changer de vie & de ſe convertir, il les retira chez lui. Cette action fut applaudie comme elle méritoit de l'être, & eut des ſuites avantageuſes. M. *Dupont*, Curé de S. Nicolas-des-Champs, le Pere *Athanaſe Molé*, Capucin, & M. *de Freſne*, Officier des Gardes du Corps du Roi, ſe joignirent au Sieur *Montoy*, & réſolurent de ramaſſer, le plus qu'ils pourroient, de ces

ſortes de créatures, & de former un établiſſement qui leur donnât les moyens de pleurer leurs égaremens & de n'y plus retomber. Ils les mirent d'abord dans quelques chambres qu'ils louerent au Fauxbourg S. Honoré, ſous la conduite de la Dame *Chaillou* qui s'en étoit chargée ; mais ce lieu ne ſe trouvant point propre pour cet établiſſement, le Sieur *Montoy* leur céda une maiſon qu'il avoit auprès de la Croix rouge dans le Fauxbourg S. Germain. En peu de temps elles ſe trouverent au nombre de vingt ; & les Bénédictins de l'Abbaye de S. Germain-des-Prés leur permirent d'avoir une Chapelle chez elles, où l'on dit la Meſſe pour la premiere fois le 25 août 1618. Leur ferveur étoit pour lors ſi grande, que, pour prévenir les occaſions qui auroient pu la diminuer, elles demanderent à être cloîtrées, & cela leur fut auſſi-tôt accordé. Les quatre vertueux perſonnages, dont on vient de parler, avoient beaucoup plus de zèle que de moyens, pour aſſurer à ces filles un établiſſement ſolide ; mais la Providence vint à leur ſecours. Le 16 juillet 1620, *Marguerite-Claude de Gondi*, veuve de *Florimond d'Halluyn*, Marquis de *Maignelai*, leur acheta la maiſon qu'elles occupent préſentement dans la rue des Fontaines, & ſe déclara leur Fondatrice. Cette pieuſe Dame mérite cette qualité à plus d'un titre ; car non ſeulement elle leur fit de grands biens pendant ſa vie, mais même leur légua par ſon teſtament la ſomme de 101600 livres. Le Roi Louis XIII voulant coopérer à ce nouvel établiſſement, lui accorda une rente annuelle & perpétuelle de 3000 livres, à prendre ſur la recette générale de Paris, par ſes Lettres patentes du mois de mai 1625, regiſtrées en la Chambre des Comptes. De quelques ferveurs que ces filles fuſſent animées, comme elles avoient auparavant vécu dans le déſordre, il étoit à craindre qu'elles n'y retombaſſent, & on jugea à propos de mettre dans leur Maiſon des filles d'une vertu éprouvée, qui puſſent les gouverner & les conduire dans la voie de la pénitence. On eut recours, pour cet effet, aux Religieuſes de la Viſitation. M. *Vincent* en parla à la Mère *Marguerite Lhuillier*, pour lors Supérieure du premier Monaſtère de la Viſitation à Paris. Elle y conſentit, & le 20 juillet 1629, elle envoya, avec la permiſſion de l'Archevêque de Paris, la Mère *Marie Bollain*, & quatre autres de ſes Religieuſes au Couvent de la Madeleine, pour y exercer tout droit de ſupériorité, tant au ſpirituel qu'au temporel. Le Pape Urbain VIII autoriſa depuis cet inſtitut par ſa Bulle du 15 décembre 1631, & le Roi le confirma de nouveau par ſes Lettres patentes du 16 Novembre 1634,

regiſtrées au Parlement le 31 Août 1640, à la Chambre des Comptes le 24 Mars 1662, & au Bureau des Finances de la Généralité de Paris le 26 Mars 1678. Les filles de la Viſitation gouvernerent long-temps cette Maiſon avec beaucoup de régularité & de ſuccès; mais à la fin elles chercherent à s'en décharger, & y parvinrent en cédant la place à des Urſulines, à la tête deſquelles étoit la Mère *Parfait*. Celles-ci ont auſſi gouverné cette Maiſon fort dignement, & ont à leur tour cédé la place à des Hoſpitalieres que le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris, y introduiſit.

Ces changemens ſucceſſifs ne vinrent que du dégoût des différentes Religieuſes auxquelles on avoit confié la direction de cette Maiſon. Elles éprouverent que les vertus du cloître ne ſuffiſent pas pour conduire une Communauté de l'eſpèce de celle-ci : il faut des talens particuliers, ſavoir allier à propos la douceur & la ſévérité, la condeſcendance & la fermeté, rappeller la raiſon égarée, adoucir des eſprits aigris par l'humeur, & irrités de la contrainte & de l'humiliation de leur état, leur inſpirer l'amour de la vertu, & les conſoler par l'eſpérance. Ces avantages étoient réſervés aux Religieuſes de S. Michel, rue des Poſtes, qui, depuis 1720, gouvernent cette Maiſon d'une maniere digne d'éloges. Cette Communauté eſt diſtribuée en trois claſſes différentes. La premiere, ſous le titre de la *Madeleine*, eſt compoſée de celles dont la ferveur & la piété ont été reconnues après pluſieurs épreuves, aſſez ſolides pour qu'elles puiſſent être admiſes à faire des vœux. Dans la ſeconde, ſous le nom de la Congrégation de *Sainte Marthe*, ſont celles qui ſont revenues de leurs égaremens, mais dont la vocation n'eſt pas aſſez décidée pour qu'on puiſſe les admettre dans la premiere, ou qui ne peuvent y entrer à cauſe des engagemens qu'elles ont contractés dans le ſiécle. Enfin la troiſième eſt compoſée des perſonnes qui, ſous un habit uniforme & une coëffe de taffetas noir, conſervent encore le ſouvenir du monde, l'eſpoir d'y rentrer, le tumulte des paſſions & le caractère de l'indépendance ou d'une pénitence involontaire.

Elle fut bâtie par les ordres de M. *de Fieubet*, Tréſorier de l'Epargne, & de Dame *Claude Ardier* ſa veuve, pour ſatisfaire à la derniere volonté de Dlle. *Marguerite de Fieubet* leur fille, morte à l'âge de ſeize ans, le 11 Novembre 1646 : elle avoit deux fois viſité la Chapelle de N. D. à Loretto, & témoigné le deſir ardent qu'elle avoit d'en faire bâtir une ſemblable. La premiere Meſſe à laquelle Anne d'Autriche aſſiſta, fut célébrée dans cette Chapelle le 22 Mars 1648.

Comme le Couvent de la Madeleine eſt dans la cenſive du Prieuré de Saint Martin-des-Champs, il lui paie tous les ans, le jour de Saint Jean-Baptiſte, un cens annuel; il lui paie de plus cent ſols à chaque mutation de Prieur de Saint Martin-des-Champs, que ces Religieuſes ont choiſi pour leur homme vivant & mourant, pour droit de l'indemnité de l'acquiſition par elles faite de trois maiſons de *François Marquelet* & de *Marie Meûnier* ſa femme, pour le prix & ſomme de 9200 liv. par contrat du 12 Septembre 1633.

L'Egliſe de ce Monaſtere fut bâtie en 1680, & dédiée ſous l'invocation de la Sainte Vierge, par l'Evêque de Digne, le premier Dimanche de Septembre de l'an 1685; on y a conſtruit en 1647 une Chapelle de N. D. qui eſt fidèlement imitée d'après celle qu'on dit avoir ſervi de chambre à la Sainte Vierge, & qu'on voit à Lorette, Ville de la Marche d'Ancône.

MADRID (*le Château de*) ou *Madrit*. C'eſt un des ouvrages de François premier qui le fit bâtir ſur le modèle de celui de Madrid en Eſpagne. Celui-ci eſt dans une belle ſituation, à la tête du bois de Boulogne qui lui ſert de parc. La riviere de Seine de l'autre côté, lui donne une belle vue. La forme de cet édifice eſt un quarré long. On veut qu'il ait autant de fenêtres qu'il y a de jours en l'an. Il conſiſte en un grand corps de bâtimens de trois étages, ſans compter le rez de chauſſée. Au pourtour du rez de chauſſée & du premier étage, règne une galerie formée par des arcades ſoutenues par des colonnes couplées. Ces arcades ont un ornement aſſez ſingulier: c'eſt une eſpèce de faïance, qui, lorſque le ſoleil donne, jette beaucoup d'éclat. Ce corps de bâtiment eſt flanqué de deux grands pavillons qui forment des avant-corps. Sur chacune des deux faces, à chacun des angles de ces pavillons, ſont d'autres petits pavillons quarrés; & au milieu des faces des deux grands, ſont deux tours rondes couvertes en dôme avec un petit campanile.

Ce Château eſt entouré d'un foſſé, & au milieu d'une grande eſplanade, aux angles de laquelle on voit de petits pavillons quarrés, ou guérites de pierre.

Le Roi, par ſes Lettres patentes données à Verſailles au mois de Janvier 1724, a fondé une Chapelle Royale dans ce Château ſous l'invocation de Saint Louis, & pour la dotation de ladite Chapelle, il y a réuni le Prieuré de la Celle, dépendant de l'Abbaye de Moutier-la-Celle-les-Troyes, lequel vaut environ 2000 livres de rente. *Voy.* BOULOGNE.

Ce Château eſt ſitué ſur la Paroiſſe de Villiers.

MAGLOIRE (*les Religieuſes de Saint*) *appellées filles repenties ou pénitentes.* Elles ſont établies rue S. Denis, entre le Sépulchre & S. Leu S. Gilles. Elles furent inſtituées l'an 1492 par *Jean Tiſſeran*, Cordelier, qui, par ſes prédications vives & touchantes, convertit un grand nombre de femmes qui vivoient dans la débauche. Celles qui étoient filles ou veuves prirent la réſolution de faire pénitence de leurs déréglemens paſſés, & de s'enfermer pour le reſte de leur vie. Le Père *Tiſſeran* en aſſembla plus de deux cents, qui, volontairement, ſe livrerent ainſi à la clôture & à la pénitence. Le Roi Charles VIII autoriſa cet établiſſement par ſes Lettres Patentes du 14 Septembre 1496; & le Pape Alexandre VI l'approuva & la confirma ſous la règle de Saint Auguſtin, par ſa Bulle du mois d'Octobre 1497.

Nous ignorons abſolument l'endroit où le Père *Tiſſeran* enferma ces filles pénitentes juſqu'à l'an 1499, que le Roi Louis XII par ſa Déclaration du mois de Mars de cette année, leur donna la moitié de l'hôtel *de Behaigne* ou *d'Orléans*, ſitué dans l'endroit où l'on a vu l'Hôtel de Soiſſons. Ce Prince avoit perdu au jeu l'autre moitié contre *Robert de Franzelles*, de qui les filles pénitentes l'acheterent pour le prix de 2000 écus d'or couronnés, valant environ 27 ſols pièce. Le contrat de vente eſt du 6 Avril ſuivant & fut paſſé à Lyon, où le Seigneur *de Franzelles* étoit à la ſuite de la Cour. Ainſi les filles pénitentes devinrent propriétaires de l'hôtel d'Orléans en ſon entier.

Dès le commencement de leur inſtitution, elles étoient ſi pauvres, qu'on permettoit à quelques-unes d'aller à la quête par la Ville; mais dès qu'elles furent ſuffiſamment dotées, on leur fit obſerver une exacte clôture.

Ces Religieuſes ainſi établies dans l'hôtel d'Orléans, y demeurerent juſqu'en 1572, ſelon Dubreul & pluſieurs autres Ecrivains qui l'ont copié, mais plus véritablement juſqu'en 1580, puiſque la Bulle de Gregoire XIII qui ordonne que les Moines de Saint Magloire ſeront transférés dans l'Hôpital de S. Jacques-du-haut-pas, eſt datée du premier jour de Mars de cette année-là, & qu'il n'y a pas d'apparence que ces Moines aient quitté leur Monaſtère de la rue Saint Denis, avant que le Pape leur eût permis d'aller occuper ledit Hôpital. Il eſt conſtant que ce fut en 1572 que la Reine Catherine de Medicis réſolut de faire bâtir un Palais dans l'endroit où étoient les filles pénitentes; mais probablement la négociation de cet échange ne fut terminée à la Cour de Rome qu'en 1580. La Bulle n'en fut même régiſtrée

au Parlement qu'en 1586. Les Moines de S. Magloire ayant donc été transférés dans l'Hôpital de S. Jacques-du-haut-pas, les filles pénitentes furent introduites dans le Monaſtère de la rue S. Denis qu'ils venoient de quitter, & elles y ont toujours demeuré depuis. Charles IX, par contrat paſſé le 4 Novembre 1572, leur aſſura à perpétuité la rente de 2000 livres, que le Roi Henri II ne leur avoit accordée que pour neuf ans. La Reine Catherine de Médicis leur donna par donation irrévocable, 1000 livres tournois de rente, à prendre ſur l'Hôtel-de-Ville de Paris, & s'engagea de plus à leur faire donner par les Ducs d'Anjou & d'Alençon, chacun 1000 livres de rente, & de leur en faire paſſer acte en bonne forme. Leſdites 2000 livres de rente, rachetables néanmoins après le décès deſdits Ducs, par leurs hoirs ou ayans cauſe, moyennant la ſomme de 12000 livres tournois, une fois payée, qui étoit pour chacun la ſomme de 6000 livres tournois, une fois payée.

La Ligue avoit jetté tant de déréglement dans tous les Ordres de l'Etat, que les Monaſtères les plus réguliers n'en furent pas exempts. Pour rémédier au relâchement qui s'étoit introduit dans la Communauté des filles de S. Magloire, on tira la Mère *Marie Alvequin* de l'Abbaye Montmartre, avec ſept autres Religieuſes qui entrerent à S. Magloire le 2 Juillet 1616, & y rétablirent la régularité, mais cependant avec quelqu'adouciſſement des anciennes auſtérités pratiquées autrefois dans cette maiſon.

En parlant de l'Egliſe de S. Barthelemi, on a parlé de l'origine du Monaſtère de S. Magloire qui eſt dans la rue S. Denis; on n'ajoutera ici autre choſe, ſinon que l'Egliſe n'a rien de remarquable que le mauſolée d'*André Blondel*, Seigneur de Roquemont, & Contrôleur-général des Finances, qui voulut être inhumé dans la Chapelle des filles pénitentes, & leur légua 300 livres de rente ſur l'Hôtel-de-Ville. Sa veuve honora ſa ſépulture d'un petit mauſolée de bronze, qui eſt un des chefs-d'œuvre de Maître *Ponce*. Ce Sculpteur a repréſenté *Blondel* ayant la tête poſée ſur ſa main gauche & ſur un oreiller, ſes jambes croiſées, ſon corps & ſon bras droit nonchalamment étendus. On remarque dans les plis de ſon drap une négligence & une vérité admirables; la tête paſſe pour un morceau parfait. Lorſque les filles pénitentes furent transférées dans ce Monaſtère, elles y apportèrent ce monument, & le mirent dans leur nef; mais s'étant apperçu qu'il y occupoit trop de place, elles le firent dreſſer contre la muraille à côté de leur portail, quoiqu'il n'eût

pas été fait pour être dans cette attitude. Ce *Blondel* étoit Lyonnois, & devoit sa fortune à *Diane de Poitiers*, Ducheſſe de Valentinois, & à ſon propre mérite. Ronſard a fait pluſieurs épitaphes pour honorer ſa mémoire, & a publié que l'honneur, la courtoiſie, la bonté & la vertu avoient été enterrées avec lui.

Sauval qui avoit vu le teſtament que Diane de Poitiers fit en 1564, dit qu'elle y ordonne que venant à mourir à Paris, elle veut qu'avant d'être enterrée à Anet, on la porte dans l'Egliſe des filles repenties, & qu'on y faſſe pour elle un Service des morts. *Voy.* ANET, BARTHELEMI (*Saint*), JACQUES-DU-HAUT-PAS (*Saint*).

En 1525 & 1549, on découvrit dans les jardins voiſins de l'Egliſe de S. Magloire, pluſieurs oſſemens avec des chaînes de fer & des potences, d'où l'on a inféré que ce lieu étoit anciennement celui de la juſtice patibulaire de Paris. Il faut obſerver que c'étoit celle de S. Magloire, dont la priſon étoit voiſine. Chaque Seigneur avoit auſſi la ſienne, & étoit jaloux de ſes droits; il réclamoit les coupables ſur leſquels il faiſoit exercer ſa juſtice, & leurs corps n'étoient point portés au gibet public, qui n'appartenoit qu'au Roi, mais aux piliers du Seigneur qui les avoit fait punir, & au pied deſquels ils étoient ſouvent enterrés. *M. Jaillot, Rech. ſur Paris, quart. S. Jacques-de-la-Boucherie, p. 33.*

MAGNY-L'ESSART, *ou* MAGNY-LES-HAMEAUX. On trouve en France plus de trente Paroiſſes du nom de Magny, outre celles qui s'appellent *Magnié* & *Magnieu, Magne, Magnac* & *Magnat.* Celui dont il eſt ici queſtion eſt à ſix lieues de Paris vers le couchant d'hiver, & à deux lieues de Verſailles, entièrement hors du parc, & écarté de toute grande route. Sa ſituation eſt à l'extrêmité orientale d'une plaine où ſont les bois de Trappes, en ſorte qu'immédiatement après eſt une gorge ou profondeur par laquelle s'écoulent les eaux qui paſſent au-deſſous de Château-fort, & vont ſe jetter à Gif dans la riviere d'Ivette; la plaine eſt en labourage, & les côteaux de la profondeur, ſont couverts de vergers ou jardinages, & de petits bois & broſſailles, en ſorte que la vigne n'y eſt point connue, non plus que dans les Hameaux de la dépendance.

Le bâtiment de l'Egliſe ne paroît avoir que deux cent cinquante ans; il eſt du titre de S. Germain, Evêque de Paris. La Cure eſt à la pleine collation de l'Archevêque. La plupart des tombes qui ſervent de pavé tant dans le Chœur

que dans l'aîle, ont été apportées de l'Egliſe de Port-Royal, dans le temps qu'elle fut détruite.

Il reſte derrière l'Egliſe, des maſures d'un ancien bâtiment qui paroît avoir été le château, ou le principal manoir des Seigneurs de Magny. Les Urſulines de S. Cyr ſont actuellement Dames de Magny-l'Eſſart.

MAI (*le*) *du Palais*. C'eſt un grand arbre d'environ cinquante pieds de haut, que les Clercs des Procureurs du Parlement font planter tous les ans au mois de Mai, & quelquefois plus tard, en cérémonie, avec une eſpèce de fête & de cavalcade, qui dure pendant trois jours. On voit des deux côtés de cet arbre, des cartouches qui repréſentent les armes de la Baſoche, qui ſont d'azur à trois écritoires d'or, avec deux Anges pour ſupports. L'inſcription qui eſt au-deſſous de ces armes, marque le jour que l'arbre a été planté. On va le choiſir & le couper dans la forêt de Bondies.

MAIL (*le*). Ce jeu n'a plus lieu à Paris depuis pluſieurs années. Le ſeul régulier qu'on y voyoit, étoit ſitué derrière l'Arſenal, ſur le bord de la Seine.

MAINCOURT. Cette Paroiſſe eſt à huit lieues ou environ de Paris, dans un vallon fort détourné de toutes les grandes routes, à une lieue de Chevreuſe vers le couchant. Une montagne la couvre du côté du midi, & une autre du côté du ſeptentrion. Celle du côté du midi eſt couverte de quelques vignes. Entre les deux montagnes paſſe la petite riviere d'Ivette; le Village eſt à ſa rive droite. Il paroît dans ce lieu environ une vingtaine de maiſons ramaſſées, mais entre-mêlées de pluſieurs qui ſont tombées ou brûlées.

L'Egliſe Paroiſſiale n'eſt qu'une eſpèce de Chapelle lambriſſée, où tout eſt fort reſſerré & dans la plus grande ſimplicité. Il n'y a peut-être pas dans toute la Province Eccléſiaſtique de Paris, une chaire à prêcher plus ancienne. Elle eſt d'une menuiſerie gothique tout à jour. Sa délicateſſe fait qu'on n'a oſé la ſuſpendre, en ſorte qu'elle eſt miſe à plate-terre. S. Germain, Evêque de Paris, eſt le Saint titulaire de cette Egliſe. La collation de la Cure appartient entièrement à l'Evêque Diocèſain. MM. Albert de Luynes ſont Seigneurs de Maincourt.

MAINTENON, petite Ville de France dans la Beauce, dans une vallée entre deux montagnes ſur la rivière d'Eure, avec

avec un château & titre de Marquiſat, érigé par Louis XIV, en faveur de Françoiſe d'*Aubigné*, depuis ſi célèbre ſous le nom de Marquiſe *de Maintenon*. Il appartient à la maiſon de Noailles. On y voit des arcades deſtinées pour un aqueduc qui devoit porter l'Eure à Verſailles. Il y a une Collégiale & un Prieuré. Elle eſt à deux lieues nord de Chartres. Long. 19, 15, latit. 48, 33.

MAINVILLE, Hameau de Draveil ou Dravern, ſur le bord de la forêt.

MAISON & *Société de Navarre. Voy.* COLLÈGE DE NAVARRE.

MAISON-ROUGE, (*la*) petit Château ſur la Seine, compoſé de deux grands pavillons, conſtruits ſur une terraſſe; au-deſſus s'élève encore une autre terraſſe, dont les vues ſont charmantes.

MAISONS, Village à une lieue & demie, ou deux petites lieues de Paris, vers le levant du ſolſtice d'hiver, entre les rivières de Seine & de Marne, à un quart de lieue du confluent, mais un peu plus près de la Seine. C'eſt un Pays de labourages & de prairies. Quelques-uns l'appellent Maiſons en Brie, pour le diſtinguer de Maiſons, Marquiſat au-deſſous de Saint-Germain-en-Laye, qui eſt appellé dans les titres Maiſons-ſur-Seine, & qui eſt ſitué dans le Diocèſe de Chartres.

L'Egliſe eſt du titre de S.' Remi. La Cure qui étoit à la nomination de l'Abbaye de S. Maur, appartient à l'Archevêque, depuis la réunion.

MAISONS (*Château de*) *Domus*, *Manſiones*, eſt ſitué à une grande lieue au-delà de Saint-Germain-en-Laye. C'eſt une des plus agréables maiſons qui ſe voient aux environs de Paris. Elle a été bâtie par *François Manſard*, le plus grand Architecte qu'ait eu la France, & oncle maternel de Jules-Hardouin Manſard, qui a bâti Verſailles, Clagny, &c. pour le Préſident de Maiſons, Sur-intendant des Finances. La façade du côté de l'entrée eſt décorée de trois ordres d'architecture l'un ſur l'autre, dorique, ionique & corinthien. Les deux pavillons quarrés qui en occupent les deux extrêmités, forment des corps avancés, au-devant deſquels s'avancent encore juſqu'à l'entablement de l'ordre dorique, deux

autres corps de bâtimens qui forment une terraſſe. L'avant-corps du milieu de la façade, eſt compoſé de dix colonnes, cinq de chaque côté. L'ordre corinthien y eſt ſeulement de quatre colonnes. Au-deſſus eſt un fronton ſurmonté d'un petit dôme quarré avec ſon campanile. Le pavillon du milieu & ceux des deux bouts ſe terminent en terraſſe à balcon de fer.

La face qui regarde le jardin, eſt différente de l'autre, en ce que le premier ordre eſt ionique, le ſecond corinthien, & le troiſième compoſite: d'ailleurs au-devant des deux pavillons qui ſont aux extrêmités, il n'y a plus d'avant-corps. Le foſſé du château eſt orné d'une belle baluſtrade.

Le bel édifice qui eſt à gauche, en entrant dans le Château, conſiſte en deux grands corps de bâtimens, perpendiculaires l'un à l'autre; celui qui eſt ſur la longueur eſt plus bas que l'autre. Ce bâtiment eſt flanqué de deux petits pavillons. Le jardin eſt ſpacieux, & répond par ſes différens parterres, ſes belles allées & ſes eaux, à la beauté du bâtiment. La ſeule choſe qui manque, c'eſt qu'on ne l'ait pas fait revêtir, du côté de la rivière, d'un quai ou terraſſe, qui, en retenant les terres, en auroit caché l'eſcarpement, & en auroit rendu l'aſpect infiniment plus agréable.

L'allée en face du Château, du côté oppoſé à celui de la rivière, eſt terminée par un ſaut de loup, qui a coûté plus de 50000 écus par la magnificence de ſa conſtruction, & celle des deux bâtimens qui l'accompagnent, & qui ſont deſtinés pour la gruerie, la faiſanderie, *&c.*

Le dernier Préſident à Mortier au Parlement de Paris, du nom de *Longueil*, Seigneur de Maiſons, mort de la petite vérole le 13 Septembre 1731, avoit fait faire ici un jardin pour les plantes rares, & un laboratoire pour la chymie. Il eſt ſorti de ce jardin le ſeul café que l'on ſache qui ait encore pu venir en maturité en France, & l'on aſſure qu'il n'a pas moins de parfum que celui de Mocka. Ce Préſident avoit fait lui-même dans le laboratoire, le bleu de Pruſſe le plus parfait qu'on ait encore vu dans cette eſpèce de couleur.

C'étoit à ce même Préſident que le Roi, par ſes Lettres patentes du 30 Mai 1718, avoit accordé la diſtraction des Villes, Ponts, Terres & Châtellenies de Poiſſy & Sainte-James, de ſes Juſtices, Voieries, Grueries, Maîtriſes des eaux & forêts & Capitaineries des chaſſes, & en conſéquence ordonna que la Juſtice en toutes cauſes & matières de Police, voieries, domaines, bois, forêts, rivières, chaſſes, & tous autres droits dépendans deſdites Terres & Seigneuries de Poiſſy & Sainte-James, ſeroit exercée au nom dudit Sieur

de Maiſons, ſes hoirs & ayans cauſe, par les Juges & Officiers par lui établis, ſauf l'appel aux Cours & Juriſdictions Royales.

Après la mort du Préſident de Maiſons, les conſidérations qui avoient porté le Roi à accorder ces Lettres, ne ſubſiſtant plus, & de pareilles déſunions faites au milieu de la forêt, & au centre de la Capitainerie de Saint-Germain, cauſant un préjudice notable, le Roi, par ſes Lettres patentes du 13 Avril 1733, révoqua celles du 30 Mai 1718, & ordonna que les Gouvernement & Capitainerie de Maiſons ſeroient réunies aux Gouvernement & Capitainerie de Saint-Germain-en-Laie.

MAITRES D'ÉCOLE. *Voy.* PENSIONS.

MALADRERIES. *Voy.* ARCHEVECHÉ.

MALASSISE. Cette Terre eſt ſituée dans la Paroiſſe de Courquetaines, dans le Doyenné du vieux Corbeil. La ferme eſt entourée de haute-futaie, preſque de tous côtés.

MALE-MAISON, Fief du territoire de Ruel, connu dès le treizième ſiècle, c'eſt-à-dire en 1244. Il tire ſa dénomination de l'arrivée des Normands au neuvième ſiècle. Comme ils débarquèrent dans ces cantons-là, & que leur arrivée y fut très-fatale, il en reſta les noms de *Malus Portus*, *Mala Manſio*, & peut-être auſſi *Malus Repaſtus*. Ce lieu n'étoit en 1244 qu'une ſimple grange appellée *Mala domus*.

MALNOUE. (*l'Abbaye de*) Elle eſt ſituée à quatre lieues de Paris vers le levant, ſur une petite éminence, dont la pente eſt au couchant. L'Egliſe eſt un vaiſſeau long, bas, gothique, du treizième ſiècle, terminé en quarré, ſans galeries, dont les voûtes ſont ſoutenues par différens aſſemblages de petites colonnades appliquées aux murs, & ſoutenues par des mufles. Le chœur occupe toute la partie occidentale. On voit dans le mur de clôture de ce chœur, proche la grille, une urne de marbre blanc, dont une anſe eſt du côté des Religieuſes, l'autre du côté extérieur. Ces anſes ſont chargées chacune de deux lettres hébraïques que l'on croit être quatre lettres numérales. Cette urne contient deux ſceaux; l'eau ne s'y corrompt jamais; les Religieuſes diſoient même autrefois qu'elle guériſſoit des fièvres. Ce vaſe leur a été donné par *Louis de Rueil*, Conſeiller au Parlement, lors de la Profeſſion de *Louiſe* ſa fille, vers l'an 1553. *Voy.* *ABBAYE DE NOTRE-DAME DE FOOTEL*, *tom.* 1, *pag.* 14.

MANDÉ. (*Saint*) C'étoit anciennement une Chapelle ſous l'invocation de ce Saint, où ſes Reliques étoient dépoſées; ce qui occaſionna un grand concours, & l'établiſſement d'un Prieuré qui fut membre de l'Abbaye de S. Magloire. Ce Prieuré fut réuni à l'Archevêché de Paris ſous M. de Péréfixe, vers l'an 1665.

Le Hameau de Saint-Mandé n'étoit pas, au treizième ſiècle, bâti, comme on le voit aujourd'hui, en une ſeule rue qui eſt collatérale à la clôture du Parc de Vincennes. Les maiſons étoient éparſes de côté & d'autre, & elles s'étendoient dans ce que ce Parc renferme aujourd'hui. Il eſt de la Paroiſſe de Charenton.

Il y a eu dans le ſiècle dernier divers établiſſemens de Communauté à Saint-Mandé, dont quelques-uns n'ont point ſubſiſté, comme les Annonciades de Melun, qui vinrent depuis à Popincourt; les Religieuſes de la Sauſſaye près de Villejuif, qui, après y avoir demeuré onze ans, retournèrent dans leur première maiſon. Quant aux Hoſpitalières de Gentilly, elles obtinrent en 1705 la permiſſion de s'y établir, à la charge de laiſſer à l'Hôtel-Dieu de Paris leurs héritages & maiſon de Gentilly, où l'air eſt beaucoup moins ſain. Les Lettres patentes furent enregiſtrées en Parlement le 29 Janvier 1705. M. *Titon* acheta pour ces Religieuſes la maiſon qui avoit appartenu à M. *Fouquet*, & elles y demeurent encore.

MANDRES, Village à cinq lieues de Paris & à une de Brie-Comte-Robert, dans une plaine, au bout de laquelle eſt un côteau de vignes en demi-cercle, regardant le midi & le couchant d'hiver. Les plaines ſont en labourages, & les terres en ſont bonnes.

L'Egliſe eſt du titre de S. Thibaud, Solitaire. La nomination à la Cure appartient à l'Abbé de Chaumes, Monaſtère à cinq lieues de-là dans le Diocèſe de Sens. Le Curé eſt à portion congrue.

MANINE, écrit anciennement *Magnines*, eſt un Hameau de la Paroiſſe de Domont. En 1221 Hervé de Monceod donna aux Moines du Val, tout ce qu'il avoit de terre *in culturâ de Magninis*. Le Fief en a été réuni à Domont.

MANTES, ſituée ſur la Seine à onze lieues de Paris, au 19 deg. 22 min. 30 ſ. de longitude, & au 48 deg. 59 min.

35 ſ. de latit. ſeptentrionale, a une Prévôté, un Bailliage & un Grenier à ſel.

Cette Election eſt placée au nord-oueſt de Paris, entre celles de Montfort, de Paris, de Pontoiſe & la Généralité de Rouen. On lui donne neuf lieues de long & autant de large : la Seine la partage en deux, avant que d'aller arroſer la Normandie : elle y reçoit dans ſes eaux les petites rivières de Vaucouleurs, de Moncian, d'Aubet & quelques ruiſſeaux.

La ſituation de la Ville de Mantes & la ſalubrité de ſon air, la rendent fort agréable. Sa Collégiale dédiée à Notre-Dame, a été fondée par *Jeanne* de France, dont on y voit le tombeau. Quelques enfans de France y ont été inhumés. En 1223 Philippe-Auguſte y mourut.

Mantes a été long-temps entre les mains des Anglois ; mais elle fut une des premières qui s'empreſsèrent de ſecouer le joug de l'étranger. C'eſt à Mantes que Henri IV reçut les premières leçons de la Religion catholique. Ce Prince aſſiſta pendant ſept jours aux conférences que le Cardinal *du Perron* eut dans le Château avec quatorze Miniſtres de Genève. La vérité frappa ce grand Prince, dont le cœur étoit fait pour la recevoir. Il ſe fit inſtruire, & après avoir été ſacré à Chartres, il vint à Mantes tenir ſon premier Chapitre de l'Ordre du Saint Eſprit, dans lequel il admit le Maréchal *de Biron* & *Renaud de Beaune*, Archevêque de Bourges. M. d'*O* y fit conſtruire deux belles fontaines par ſes ordres.

Peu de Villes dans le Royaume ont un pont auſſi beau que celui par lequel on arrive de Paris à Mantes. Les promenades de ce côté ſont délicieuſes : on en a pratiqué avec beaucoup de goût dans l'Iſle *Champion* qui eſt formée par deux bras de la Seine, & juſques dans le cimetière qui eſt fort orné ; mais on vante par-deſſus toutes, les avenues du Couvent des Cordeliers & la beauté de leur réfectoire.

Sur une montagne à côté de la Ville, eſt une maiſon de Céleſtins que Charles V y fonda, en mémoire d'un Seigneur *de Bacqueville* qui y eſt inhumé. On vante beaucoup la bonté de leurs vins, qui l'emportent aiſément ſur tous ceux des environs.

On eſtime de même les pois qui viennent aux environs du Fauxbourg de Limai, & les navets d'Aubergenville. On fait à Mantes un grand commerce de cuirs. On a établi dans cette Ville une manufacture de coton, montée de trente-cinq métiers. Il y a pluſieurs Communautés Religieuſes.

MANUFACTURES DE PARIS. (les) Elles ſont toutes autoriſées par Lettres Patentes du Roi, ſans leſquelles il ne leur ſeroit pas permis de fabriquer. Les plus importantes ſont :

Celle des tapiſſeries de la Couronne qui ſe font aux Gobelins. (*Voy. art. GOBELINS.*)

Celle des teintures en écarlate & aurore qui ſe font dans le même endroit.

Celle des glaces, rue de Reuilli au Fauxbourg S. Antoine. (*Voy. art. GLACES*).

Celle des tapis de la Couronne, à la Savonnerie près Chaillot. (*Voy. art. SAVONNERIE*).

Celle de draps de Vigogne, établie par Arrêt du Conſeil d'Etat du 12 Septembre 1775.

Quant aux autres dont l'établiſſement eſt moins ancien, les voici :

1°. La Manufacture royale de porcelaine & de caraffes au Village de Sève, & qui ſe vendent à Paris en différens endroits. La porcelaine, rue S. Honoré.

Celle de *Monſieur*, établie à Clignancourt, rue Neuve-des-Petits-Champs, au coin de la nouvelle rue Chabanel, tenue par le Sieur *Deruelle*. Cette porcelaine eſt de la plus grande dureté. Elle réſiſte aux épreuves du feu, & à celles de la plus grande chaleur de l'eau.

2°. La Manufacture royale de lanternes, de reverbères, rue Giſt-le-cœur.

3°. La Manufacture royale de terre d'Angleterre, au Pont-aux-Choux ; elle étoit ci-devant rue de Charenton, Fauxbourg S. Antoine.

4°. La Manufacture de porcelaine de Saint-Cloud, qui ſe vend rue de la Madeleine, Fauxbourg S. Honoré.

5°. La Manufacture de coutil peint, façon de verdure & d'hiſtoire, rue S. Antoine, près la rue de l'Egout.

6°. La Manufacture de cuir doré, de tontiſſe & de toiles à fleurs, rue S. Antoine, près la Baſtille.

7°. Manufacture de fayence, rue de la Roquette, fauxbourg S. Antoine. Il y en a pluſieurs dans cette rue. Il y en a une autre dans les dépendances du Château de Villeroi.

8°. Manufacture de colle-forte, rue de Charonne, Fauxbourg S. Antoine.

9°. Manufacture de velours à la Turque, près les Enfans Trouvés, Fauxbourg S. Antoine. L'uſage du velours eſt devenu ſi commun ſous le règne d'Henri III, qu'il fut défendu

aux Etats tenus à Blois en 1576, aux domeſtiques de paroître en habit de velours.

10°. Manufacture d'étain en feuille pour les glaces, rue du Fauxbourg S. Antoine, vis-à-vis les Enfans-Trouvés.

11°. Manufacture de chandelle à Scipion, maiſon dépendante de l'Hôpital général, rue de la Barre, Fauxbourg Saint Marcel. Cette chandelle a une grande réputation. La quantité qui s'y fabrique n'eſt pas ſuffiſante pour ſatisfaire les deſirs du public.

12°. Manufacture pour les beaux vernis, Fauxbourg Saint Martin, & à l'hôtel de Jabac, rue S. Merry.

13°. Manufacture de cuir d'Hongrie, rue du Fauxbourg S. Martin, & rue S. Hypolite, Fauxbourg S. Marcel.

14°. Manufacture de pots de terre, Fauxbourg S. Antoine.

15°. Manufacture de bas au métier, dans tous les endroits privilégiés, & différens quartiers de Paris.

16°. Manufactures de caſtors; elles ſont dans Paris au nombre de vingt-huit, qui appartiennent au Corps des Chapeliers. C'eſt ſous le règne de Charles VII en 1423, qu'on commença à voir en France des chapeaux. Ils s'introduiſirent peu après à la place des chaperons.

17°. Manufacture pour dégraiſſer & épurer les laines, pour faire des matelas & des couvertures, au Port-à-l'Anglois.

18°. Manufacture de poëles de fayence, rue du Fauxbourg S. Antoine. L'uſage des poëles vient d'Allemagne. Ce n'eſt que de ce ſiècle qu'on ſe ſert de ceux de fayence. Auparavant ils étoient tous de fonte.

19°. Manufacture de toiles peintes à l'inſtar de celles de Suiſſe, d'Angleterre & de Perſe, à Corbeil. Le magaſin eſt rue S. Honoré, vis-à-vis la rue des Bourdonnois; il en eſt deux autres, l'une à Saint-Denis, & l'autre à Sève. Ce ſont des établiſſemens de feue Madame la Marquiſe de Pompadour, *&c.*

20°. Manufactures de cylindre; une, fauxbourg S. Antoine; une, rue de Louis le grand, près la chauſſée d'Antin; une, rue Dauphine; & la dernière, Fauxbourg du Temple.

21°. Manufactures de bonneterie, rue Mouffetard, une, rue Bordet, & l'autre, rue de la Roquette.

22°. Manufacture de lampes, rue S. Antoine, vis-à-vis les filles de Sainte Marie.

23°. Manufactures de tapiſſeries peintes, porte Saint Antoine.

24°. Manufacture de cheminées à la Pruſſienne, rue de la Roquette, Fauxbourg Saint Antoine.

25°. Manufacture de papiers peints pour meubles. Le ſieur Lancake, Anglois de nation, a obtenu du Roi une permiſſion pour établir à Carrière près Paris, une Manufacture de papiers peints pour meubles, d'imprimer teindre toutes ſortes de toiles. L'entrepôt général eſt rue S. Antoine, vis-à-vis la rue Geoffroy-l'Aſnier.

26°. Manufacture de toile cirée, rue Neuve-Sainte-Marguerite, Fauxbourg S. Antoine.

27°. Manufacture de papiers veloutés, Fauxbourg S. Antoine.

28°. Manufacture d'huile de pieds de bœufs, à la pointe de l'Iſle des Cygnes.

29°. Manufacture de papier velouté ſur toile, ſur le Pont-Marie.

30°. Manufacture de plomb laminé, rue de Bétiſy.

31°. Manufacture de maroquin & chagrin, façon de Turquie, rue S. Hypolite, Fauxbourg S. Marceau.

32°. Manufacture de fer battu & blanchi, dit de fer blanc, rues de Basfroy & de l'Arbre-ſec.

33°. Manufacture pour garantir le fer de la rouille, à la Villette près Pantin.

34°. Manufacture de pompes pour la Marine du Roi & les incendies, au Boulevard S. Antoine. C'eſt un Comédien qui mit en uſage les pompes en 1705, que le feu prit dans la rue S. Antoine. L'on forma depuis une loterie pour en faire conſtruire de nouvelles par Lettres patentes.

35°. Manufacture de vernis de la Chine ſur tous métaux, ci-devant aux Boulevards près le réſervoir de la Ville, aujourd'hui rue du Fauxbourg Montmartre, près le grand égout.

36°. Manufacture de moires & étoffes de Paris, rue de Charonne, Fauxbourg S. Antoine.

MARAIS, (*le*) dépendance du Prieuré d'Argenteuil, lieu marécageux, entouré de foſſés, plein d'eau au lieu de murailles, avec une Chapelle de Sainte Madeleine. Il eſt ſitué entre Argenteuil & Bezons, ſur le bord de la Seine.

MARBRIERS. Ce ſont ceux qui débitent, taillent, ſculptent & poliſſent le marbre.

Ils avoient obtenu en 1609 des Lettres patentes portant création de leur Art en Communauté, avec qualité de Maîtres; mais les Sculpteurs & Peintres de Paris y ayant formé oppoſition, il intervint une Sentence en 1610, confirmée par

deux Arrêts du Parlement en 1612 & 1614, & définitivement par un Arrêt du Conſeil de la même année, qui dit que les Marbriers demeureroient unis à la Communauté des Sculpteurs, comme ils l'étoient auparavant. *Voy.* SCULPTEURS.

MARCEL. (*Fauxbourg Saint*) Ce Fauxbourg, dans la naiſſance de Paris étoit bien moins étendu qu'il ne l'eſt à préſent. C'étoit un Bourg ſéparé qui avoit ſes Magiſtrats & ſes Officiers, indépendans de ceux de la Ville, & même des coutumes particulières. Il eſt fort grand aujourd'hui, & peuplé d'une infinité d'Artiſans de toute eſpèce, particulièrement de Tanneurs, Mégiſſiers, Teinturiers, *&c.* dont les ouvrages réuſſiſſent parfaitement par la commodité & l'uſage des eaux de la petite rivière de Bièvre ou des Gobelins.

MARCEL, (*Saint*) autrefois *Saint-Clément*, Egliſe Collégiale dans le Fauxbourg de ſon nom, vis-à-vis la rue S. Hypolite.

Il y a des Auteurs qui ont prétendu que cette Egliſe étoit la premiere Cathédrale de Paris. Ce ſentiment a été réfuté depuis par d'autres Ecrivains; mais tous ſont d'accord que S. Marcel, Evêque de Paris, y a été inhumé. Il paroît par un titre de 918, ſous *Charles le Simple*, que cette Collégiale étoit un Couvent de Moines, qui depuis a changé, & eſt devenue un College de Chanoines. *Eudes de Sulli*, Evêque de Paris, tranſporta dans ſa Cathédrale la Châſſe du Saint. Charles VI, en 1410, voulut que le Bourg de S. Marcel, devenu très-conſidérable par la dévotion du peuple qui s'y étoit domicilié, portât le nom de *Ville*, & lui donna par année deux foires, & un marché chaque ſemaine. Le célebre *Pierre Lombard*, ſurnommé *le Maître des Sentences*, natif de Novare, dans le Duché de Milan, Capitale de Lombardie, d'où il a été appellé *Lombard*, eſt inhumé dans le Chœur de cette Egliſe. On lit ſur ſa tombe l'épitaphe ſuivante: *Hic jacet Magiſter Petrus Lombardus, Pariſ. Epiſc. qui compoſuit Librum Sententiarum, Gloſſas Pſalmorum & Epiſtolarum: cujus obitus dies eſt 13 cal. Aug. anno 1164.* *Le Maire* dit que la Faculté de Théologie le reconnoît pour ſon Inſtituteur, & que, par reconnoiſſance & vénération, elle lui fait dire tous les ans, le jour de S. Pierre, un Obit dans l'Egliſe de S. Marcel, auquel tous les Bacheliers de la Licence ſont tenus d'aſſiſter, ſous peine d'un demi-écu d'or d'amende. S. Marcel eſt une des quatre

Collégiales dépendantes de l'Archevêché de Paris, que l'on nomme les quatre Filles. Il y a un Doyen, quatorze Chanoines, & dix-ſept Chapelains bénéficiés, tous à la nomination de l'Archevêque.

MARCHAIS, (le) Fief enclavé dans la terre de Grolay, & cependant ſitué ſur la Paroiſſe de Dueil, quoiqu'il ſoit fort voiſin du Village de Grolay. Il eſt au milieu des vignes, dans un petit enfoncement : c'eſt un quarré d'environ un demi-arpent d'étendue, entouré de ſaules & rempli d'eau ; il devient quelquefois à ſec, & reſte ainſi pluſieurs années ; après quoi il ſe remplit en une nuit par deſſous la terre. On tient à Dueil & à Grolay, que ce fut dans cette pièce d'eau, qui eſt d'une certaine profondeur, que les Payens jettèrent le corps de S. Eugène, lorſqu'il eut ſouffert le martyre. Elle ſert de lavoir aux femmes de Grolay ; mais les enfans de Dueil ſont fort exacts à les empêcher d'y laver leur linge le 15 Novembre, jour de la Fête de S. Eugène.

MARCHANDS. (*les Six-Corps*) La réunion des Six-Corps doit ſon origine à Philippe Auguſte. En 1222, le Roi conſentit que l'Evêque de Paris eût dans ſon parvis un ſujet de la plupart des Profeſſions qui étoient alors établies dans cette Ville, pour jouir des privilèges dont les Bourgeois de cet Evêque jouiſſoient parmi ſes ſujets de diverſes Profeſſions.

Anciennement le Commerce de Paris ne ſe faiſoit que par une Compagnie de gens aſſociés ſous le titre de *Marchands de l'Eau hanſez de Paris.* Cette Compagnie formoit le Corps-de-Ville ; c'eſt par cette raiſon que l'on appelle le Prévôt des Marchands *le Chef de l'Hôtel-de-Ville.* On trouve, dit Sauval, un Drapier, un Orfévre, un Pelletier & un Epicier ; les Merciers étoient auſſi établis ; car ils étoient à la Halle-à-Champeaux. Quant aux Bonnetiers, leur Communauté n'eſt pas ſi ancienne ; en 1390, on les appelloit *Aulmuſſiers, Bonnetiers, Mitainiers & Chapeliers de Paris.*

Chacun des Six-Corps Marchands eſt gouverné par ſix Maîtres & Gardes choiſis par le Corps entre ceux qui ſont les plus intelligens, & dont la réputation eſt ſans reproche ; leur adminiſtration dure deux années. Dans les cérémonies publiques, ils ont droit de porter la robe de drap noir à collet, & des manches pendantes, parmentées & bordées de velours noir, de couleur différente pour chaque Corps. Les Six-corps ont eu l'honneur de complimenter Louis XV

au Palais des Tuileries, au ſujet de ſa majorité. C'eſt à cette occaſion qu'ils firent frapper une médaille qui repréſente le buſte du Roi, & au revers, on lit cette inſcription : *Les Six-Corps des Marchands ont complimenté le Roi ſur ſa majorité, étant préſentés par le Duc* de Geſvre, *Gouverneur de Paris, le 23 Février 1723.* On les doit regarder comme les canaux par où paſſe tout le Commerce de Paris.

Chacun de Meſſieurs des Six-Corps Marchands les plus diſtingués dans leur état, paſſe ſucceſſivement Juge-Conſul, puis Echevin de la Ville de Paris, & en ſont regardés comme les plus notables Bourgeois. Cette dernière qualité les annoblit, & leur donne le titre d'*Ecuyer.*

Les Six-Corps forment entre eux une étroite confédération, en vertu de laquelle ils ſont unis pour le bien du Commerce en général. Cette union & ſes effets ſont exprimés dans leur deviſe : elle a pour corps un Hercule aſſis, qui s'efforce inutilement de rompre ſix baguettes liées enſemble en forme de faiſceau, & pour armes, ces mots : *Vincit concordia fratrum.* C'eſt pour marquer que tant que les Six-Corps demeureront unis, leur Commerce ſubſiſtera, & leurs privilèges ſeront maintenus.

La Communauté des Marchands de vin, ſans être des Six-corps, jouit du même privilege, & ſemble même en faire un ſeptième. *Voy.* JURANDES.

MARCHE. (*la*) Ce lieu, après avoir été Paroiſſe, a été réuni à Vaucreſſon. Originairement il avoit fait partie de l'ancienne Seigneurie de la Celle & du Cheſnay. C'eſt pour cette raiſon que l'Abbaye S. Germain-des-Prés y avoit les droits ſeigneuriaux ; & pour conſerver à l'Abbé ſon droit de nomination à la Cure, il fut accordé qu'il nommeroit à celle de Vaucreſſon de trois fois l'une. *Voy.* VAUCRESSON.

MARCHÉS DE LA VILLE ET DES FAUXBOURGS.

MARCHÉ *aux Chevaux*, (le) quartier de la Place Maubert, ſortant par la barrière du Jardin royal des Plantes, au bout de la rue Poliveau, ou par la Salpêtrière.

C'eſt un grand eſpace de terrein où l'on mene, les mercredis & ſamedis de chaque ſemaine, les chevaux que l'on veut vendre. Il s'ouvre à trois heures après-midi, juſqu'au ſoir. Les chevaux de prix y ſont rarement expoſés. Le lieu eſt agréable & commode ; il eſt rempli de piquets garnis d'anneaux, pour y attacher les chevaux d'eſpace en eſpace,

& couvert d'arbres. On y avoit planté autrefois la machine nommée *Eſtrapade*, pour la punition des Soldats Gardes-Françoiſes, qui étoit auparavant ſur les foſſés de la Porte S. Jacques, nommés communément la Place de l'*Eſtrapade*.

Ce Marché ſe tenoit encore en 1687 ſur le terrein où l'on a bâti la rue Neuve-des-petits-Champs, la rue de Gaillion & d'Antin, l'hôtel d'Antin, aujourd'hui de Richelieu, & la rue de Louis-le-Grand. Avant l'année 1760, cet endroit étoit une place vague ; mais cette même année il a été conſtruit un pavillon, pour y tenir la police pendant le Marché.

Dans ce commerce, le Marchand qui vend les chevaux, n'eſt garant que de trois vices, *la pouſſe*, *la morve* & *la courbature* ; mais dans ce cas, l'Acheteur n'a que neuf jours pour intenter ſon action contre le Vendeur.

C'eſt M. *de Sartine*, alors Lieutenant-Général de Police, qui a formé cet établiſſement tel qu'il eſt aujourd'hui ; auparavant ce Marché étoit preſque inhabitable pendant les mauvais temps.

MARCHÉ *aux fleurs & aux arbuſtes* (le) ſe tient tous les mercredis & ſamedis de chaque ſemaine, ſur le quai de la Mégiſſerie, ou de la Ferraille. On y trouve des fleurs de chaque ſaiſon, des oignons ou graines de ces fleurs, des arbuſtes de toutes eſpèces, fruitiers & autres charmilles, buis, *&c.*

On y vend auſſi toutes ſortes d'oiſeaux, & tous les Dimanches on y en apporte, & on y en vend comme forains.

MARCHÉ *d'Agueſſeau*. Il a ſa principale entrée dans la rue baſſe du Rempart. *Joſeph-Antoine d'Agueſſeau*, Conſeiller honoraire au Parlement, *M. de Champeron* & la Dame *de la Vergne*, obtinrent un Arrêt du Conſeil du 26 Janvier 1723, & des Lettres patentes le 6 Février ſuivant, enregiſtrées au Parlement le 5 Mars, & au Châtelet le 23 du même mois, qui leur permettoient d'établir un marché dans un grand marais, ſitué entre les rues de Sureſne & du Fauxbourg S. Honoré. Il parut dans la ſuite plus avantageux de rapprocher ce marché de la Ville, & l'on choiſit l'emplacement où il eſt aujourd'hui. *André Mol de Lurieux*, Avocat au Conſeil, Propriétaire du terrein, le céda, ſous la condition qu'il ſeroit intéreſſé pour un quart dans le privilège. Cette tranſlation fut autoriſée par de nouvelles Lettres patentes données au Camp d'Aloſt le 16 Août 1745, enre-

giſtrées au Parlement le 6 Septembre, au Châtelet le 10 du même mois, & au Bureau de la Ville le 20 Décembre ſuivant : elles permettent d'y établir ſix étaux de boucherie ; des échoppes, barraques & étalages pour des Boulangers, Poiſſonniers, Fruitiers, &c. Il a été ouvert le 2 Juillet 1746.

MARCHÉ *de Beauce*, (*le*) eſt dans la rue qui porte ce nom, dans le quartier du temple. Ce marché eſt petit. Il y a une boucherie établie en 1615, qui appartient à trois Particuliers.

MARCHÉ *de la Foire S. Germain.* Il eſt entre la rue de la Treille & celle de Biſſy, quart. S. Germain.

MARCHÉ *de la Place Maubert*, (*le*) eſt un des grands marchés de Paris. Il tient le mercredi & le ſamedi. Cette Place a, dit-on, pris le nom qu'elle porte, d'*Albert le Grand*, dont la réputation étoit ſi grande, que ne trouvant pas de ſalle aſſez grande & aſſez vaſte pour contenir les Ecoliers qui venoient étudier ſous lui, il fut obligé de faire ſes leçons au milieu de cette Place, qui, depuis lui, fut nommée la Place *Maubert*, c'eſt-à-dire la Place de *Maître Albert*.

MARCHÉ *de l'Apport-Paris.* Il eſt près du grand Châtelet.

MARCHÉ *de la rue S. Antoine*, preſque vis-à-vis l'Egliſe où étoient les Jéſuites.

MARCHÉ *des Quinze-vingts*, (*le*) eſt une petite Place derrière la boucherie de ce nom, d'un quarré long, dans laquelle ſe vend le poiſſon de mer & d'eau douce, il s'en vend auſſi à l'extérieur, ainſi que des fruits & des légumes & herbages. Les Boulangers forains y apportent du pain les mercredis & ſamedis de chaque ſemaine.

MARCHÉ *du cimetière Saint Jean*, (*le*) eſt un des plus grands marchés de Paris pour les fruits & pour les légumes. C'eſt le lieu où étoit autrefois l'Hôtel de Craon ; mais *Pierre de Craon*, Chambellan & Favori du Duc d'Orléans, s'étant caché dans cet Hôtel, avec quelques déterminés, pour aſſaſſiner le Connétable de Cliſſon, la nuit du 14 Juin 1391, & l'ayant laiſſé pour mort, le procès lui fut fait, & ſes biens furent confiſqués. L'emplacement qu'occupoit l'Hôtel, fut

donné par le Roi Charles VI aux Marguilliers de S. Jean en Grêve, pour être converti en un cimetière qu'on a depuis changé en un marché des mieux fournis de Paris.

MARCHÉ-NEUF (*le*) commence au portail de Saint Germain-le-Vieux, & finit à un des bouts du Pont Saint Michel. Ce marché étoit dans la rue de l'Orberie ; elle étoit étoupée, c'eſt-à-dire bouchée du côté du marché-Palu. On voit en effet dans Dubreul, qu'en 1557, ſous le règne d'Henri II, on ouvrit le paſſage de la rue de l'Herberie, maintenant dite le Marché-neuf. Sous le règne de Charles IX on y fit conſtruire une halle au poiſſon & deux boucheries couvertes, dont il y en avoit une à chaque bout; mais depuis quelque temps on en a abattu une, & il ne reſte plus que celle qui eſt du côté du Pont S. Michel; elle eſt enrichie d'ornemens ſculptés par *Gougeon* : on y lit l'inſcription qui ſuit.

REGNANT

CHARLES NEUVIEME,

Roi de France.

De l'Ordonnance de Meſſire Nicolas Legendre, *Chevalier, Seigneur de Villeroi, Prévôt des Marchands*, Nicolas Bourgeois, Jean de Bray, Maître Jacques Sanguin & Claude Hervé, Echevins, ces édifices furent parfaits l'an mil cinq cent ſoixante-huit.

Et le 4 Juin de cette même année, on ordonna aux Marchands de poiſſons & d'herbes qui ſe tenoient près le petit Châtelet, de venir s'établir dans ce nouveau marché. Les choſes ont ainſi ſubſiſté juſqu'en 1734, que le Roi, par ſes Lettres patentes du 9 Septembre, ordonna la démolition de douze maiſons, & accorda le péage du pont-rouge à la Ville à titre d'indemnité.

MARCHÉ-PALU, (*rue du*) quartier de la Cité. C'eſt l'eſpace qui commence à l'extrêmité du petit pont, entre la rue neuve de Notre-Dame, la rue de la Calandre & celle de Saint Chriſtophe. Elle étoit connue ſous ce nom au treizième ſiècle, & il ne paroît pas qu'elle en ait changé depuis. L'Abbé Lebeuf dit qu'elle étoit ſi aquatique, qu'il a fallu deux termes ſynonymes pour l'exprimer; car, dit-il, *marchez* ou *marchais*, ſignifioit autrefois un lieu marécageux.

On ne croit pas que cette ſavante étymologie ſoit admiſſible pour la rue dont il s'agit, & qu'elle doit ſon nom au marché qui s'y voyoit de toute ancienneté, & qui s'étendoit dans la rue de la Juiverie, ainſi qu'une halle: c'étoit là qu'on dépoſoit & qu'on vendoit le bled. Ce marché ſervoit auſſi pour la vente des herbes & des légumes, & c'eſt vraiſemblablement delà qu'on a pu donner à l'endroit où eſt le marché-neuf, le nom de *l'Orberie* ou *l'Herberie*. Ainſi c'eſt de ce marché dont nos Hiſtoriens feront remonter l'antiquité juſqu'au temps des premiers Pariſiens, & non de ſa ſituation, comme l'a penſé l'Abbé Lebeuf, que cette rue a pris le nom de marché-Palu. Dans tous les anciens titres on lit *marcé* & *marcié*, ce qui veut dire un marché, & non *marchez* ou *marchais*, qui peut ſignifier un lieu aquatique. Il eſt vrai que cet endroit étoit humide & non pavé, ce qui lui a fait donner le ſurnom de Palu, parce qu'il étoit marécageux.

MARCHÉ *proche le Temple.*

MARCHÉ S. GERMAIN, (*le*) appellé *le petit marché*, avant que M. le Cardinal *de Biſſi*, Abbé de S. Germain-des-Prés, y eût fait conſtruire en 1726 celui que nous voyons aujourd'hui, au lieu des loges de charpente qui ſervoient aux Danſeurs & autres petits ſpectacles dans le préau de la foire S. Germain. Cette Eminence a fait fermer ce terrein de quatre portes, la plus grande deſquelles eſt en face de la rue de Buſſi. Cette porte dont la première pierre fut poſée le 9 de Juillet de l'an 1726, eſt au milieu d'un plan circulaire, qui a quinze toiſes de longueur. Elle conſiſte en une grande baie ou ouverture, & deux petites à côté pour la commodité des gens de pied. La baie principale a onze pieds de largeur & vingt-un pieds de hauteur; mais les deux petites n'ont pas la moitié de ſa largeur, les ornemens ne l'ayant pas permis. Cette porte qui eſt d'ordre dorique, eſt ſurmontée d'une attique qui a, de proportion, le tiers de toute la hauteur, & d'un couronnement où ſont les armes du Cardinal de Biſſi, ſoutenues de chaque côté par une corne d'abondance renverſée, de laquelle tombent des fruits, &c. Au milieu de l'attique eſt une table de marbre noir, ſur laquelle eſt gravée, en lettres d'or, l'inſcription qui ſuit, & qui eſt de la compoſition du Sieur *Julien*, un des Officiers du Cardinal de Biſſi.

REGNANTE LUDOVICO XV.

HENRICUS DE THIARD DE BISSI, S. R. E.

Presbyter Cardinalis, Epiſcopus Meldenſis, Sancti Germani à Pratis Abbas, Regii Ordinis Commendator; dirutis Hiſtrionum theatris, viam, domos, & ampliſſimum forum ad Civium utilitatem, & Urbis ornamentum, magná curá & impensá inchoavit & abſolvit MDCCXXVI.

Au revers des armes de ce Cardinal, ſont poſées celles de l'Abbaye de S. Germain-des-Prés, leſquelles ſont d'azur à trois fleurs de lys d'or, qui eſt de France, & ſur le tout de ſable, à trois beſans d'argent. Au-deſſous de ces armes eſt cette inſcription de l'Abbé *Raguet.*

Abite Mimi, ludiæ faceſſite
Hìnc impudentem exturbat hiſtrioniam,
Dum Civitatis commoda Henricus parat,
Quod edule pontus, flumen, agri procreant,
Exuberanti deerit haud unquam foro.
Adeſte Cives, eligite, emite, vivite.

Cette porte eſt du deſſin d'un Architecte nommé *Boſcri*, à qui on reprocha d'avoir rendu biais tous les pilaſtres & les corps qui en décorent les faces intérieures & extérieures; mais on ne fait point attention qu'il a été obligé de ſuivre la direction de la rue, & que c'eſt cet aſſujettiſſement qui a rendu biaiſes l'architecture & la ſculpture.

Ce nouveau marché a ſix cents toiſes de ſuperficie, & peut contenir quatre cents échoppes ou petites loges, ſans que les rues ou paſſages néceſſaires, pour en faciliter le commerce, en ſoient nullement embarraſſés.

Au-deſſus de la porte qui eſt du côté de la rue de Tournon, il y a une table de marbre noir, ſur laquelle ſont ces deux vers de feu M. *de la Monnoye.*

Hìc ubi ſe ludis paſcebat inanibus olim,
Sorte capit ſolidas Urbs meliore dapes.

MARCHÉ *de Saint-Martin-des-Champs.* Ce marché a été conſtruit en 1765, ſur une partie du territoire du Prieuré. L'emplacement eſt d'environ cinq cents toiſes. L'exécution qui a été faite avec la plus grande ardeur, eſt d'autant plus utile

utile, que le marché qui ſe tenoit auparavant dans la rue, occaſionnoit beaucoup d'incommodités au public.

Petits Marchés.

Celui de la Croix-Rouge près les Prémontrés : celui de la porte S. Michel ; on y vend auſſi du pain ; celui de Saint Etienne-des-Grès, au haut de la rue S. Jacques ; & celui des Patriarches près de S. Medard.

MARCOUCI. Cette Paroiſſe eſt éloignée de ſix lieues & demie de Paris ou environ. Elle eſt à droite du grand chemin qui conduit de cette Ville à Orléans à la diſtance d'une lieue, compris le Bourg. Le Pays renferme un vignoble, des labourages, bois, prairies, étangs, un ruiſſeau nommé Salmouille, qui coule d'occident en orient, & un autre appellé Gadanine. Le Bourg eſt dans le fond entre les deux côtes, dont l'une eſt au nord, & l'autre vers le midi. Cette Paroiſſe eſt ſur l'extrêmité du Doyenné de Château-Fort. Les Haras qui paroiſſent y avoir été dans les premiers temps, ſemblent avoir donné le nom au lieu, du mot celtique ou gaulois *March* ou *Mark* qui ſignifioit *cheval*, & d'où eſt dérivé le nom de *Maréchal*.

Il n'y a qu'une ſeule & même Egliſe qui ſert de Prieuré & de Paroiſſe.

Le Château de la Terre de Marcouci mérite une attention particulière par ſes ſingularités ; il paroît avoir commencé par un vieux corps de logis qui étoit dans la vallée, & qu'on appelloit la Maiſon-Fort, quoique les anciens titres lui donnent le nom de la Motte. Il n'en reſte plus qu'une petite tour quarrée couverte en pavillon. On l'appella dans la ſuite la Tour du Bûcher. Le Sieur de Montaigu la fit enclaver dans un des quatre corps de logis de ſon nouveau Château. Outre le défaut de la ſituation de ce Château qui eſt au bas d'une roche, perpendiculaire preſque comme une muraille, tous les eſcaliers étoient en ſaillie dans la cour ; l'entrée eſt couverte par un ouvrage avancé ou avant-château, dans lequel on ne peut entrer que par deux ponts-levis qui ſont aux extrêmités des flancs. Dans une petite tourelle qui eſt à côté de la groſſe tour méridionale, on voit un moulin à bras qui ſervoit dans le beſoin. Après avoir traverſé une cour quarrée, on entre dans le Château par un ſecond pont-levis. Sa ſtructure forme un édifice quarré oblong, dont les quatre angles ſont flanqués de quatre groſſes tours rondes,

couvertes d'ardoiſe, & les courtines toutes à mâche-coulis & galeries, & flanquées de demi-tours découvertes. Le donjon eſt au-deſſus de la porte d'entrée où eſt repréſenté Charles VI. Dans le fond de la cour ſont deux Chapelles l'une ſur l'autre, toutes peintes; l'une au rez-de-chauſſée, & qui eſt dédiée à la Sainte Vierge, & l'autre au niveau du premier étage. On voit dans le bâtiment & le grand eſcalier qui ſont à droite, les armes de *Graville*, & les ancres qui déſignent que c'eſt Louis de Graville, grand Amiral de France, qui les a fait conſtruire. Dans la grand'ſalle de cet édifice eſt figuré en pierre un cerf de grandeur ordinaire avec ſon bois naturel. Il porte au col un écu aux armes de France, & ſur le piedeſtal ſont pluſieurs ſalamandres; ce qui peut indiquer que ce ſeroit en mémoire d'un cerf que François I auroit pris dans les bois de Marcouci. Sur les cheminées de la plupart des chambres ſont de pareilles figures de cerf avec diverſes armoiries des Princes ou grands Seigneurs. Pluſieurs de ces chambres ſont octogones & petites. Dans un cabinet qui eſt au rez-de-chauſſée, ſe voit le portrait d'*Henriette de Balzac*, qui fut aimée d'Henri IV, & celui du Duc *de Verneuil*, leur fils naturel. Anciennement les meubles de ce Château étoient de chêne où l'on avoit entre-mêlé un peu de cèdre ou bois odoriférant; il y avoit des coffres ou buffets de ce bois, des tables longues ou caiſſes à nourrir des vers à ſoie, & juſqu'à des moulins & uſtenſiles à façonner les ſoies. On y voyoit un beau terrier en parchemin, rédigé par les ſoins de *Jean d'Epinay*, Evêque de Mirepoix, Intendant de *Louis de Graville*, Seigneur de Marcouci.

Le parc de Marcouci contient quatre-vingts arpens: on y voit de fort beaux ormes. L'un des revenus de cette Terre conſiſte dans les deux étangs faits par *Jean de Montaigu*; l'un eſt de quatre vingt-dix arpens; l'autre de cent vingt. Par la ſuite, l'un des deux fut apppellé *l'étang de Craon*, & l'autre l'*étang de Roucy*, à cauſe des alliances de ces maiſons. On les pêche tous les ans, & leur produit eſt eſtimé chaque année 3000 livres.

Le Couvent des Céleſtins. C'eſt le monument le plus remarquable de la piété de *Jean de Montaigu* & de ſa femme. Il fut bâti en trois ou quatre ans, & la première pierre fut bénite & poſée le 17 Février 1404, par Pierre de Freſnel, Evêque de Meaux, & dédié en 1408 par *Jean de Montaigu*, Archevêque de Sens, frere du Fondateur, en préſence de

Jean Duc de Berry, & de tout le Chapitre de Merry de Linas, qui continua d'y venir depuis en proceſſion chaque année à pareil jour où les Religieux furent introduits. *Louis de Graville* & *Marie de Balzac* ſon épouſe augmentèrent cette première fondation de leurs libéralités en 1505 & 1516.

L'Égliſe eſt de ſtructure gothique, bâtie en grande partie de grès. Comme elle eſt ſous le titre de la Sainte Trinité, ce myſtère y eſt repréſenté par une figure faite d'une ſeule pierre. C'eſt une eſpèce de corps humain compoſé de trois corps à trois faces, & pluſieurs mains, dont une tient le globe du monde, l'autre une croix, & la troiſième une colombe, eſpèce d'emblême pour figurer au peuple l'unité d'un Dieu en trois perſonnes. Au côté gauche de ce portail eſt la figure du Roi Charles VI, & celle de Jean de Montaigu en robe longue: au côté droit eſt repréſenté également en relief *Jacqueline de la Grange*, femme du Fondateur, avec une fille, ou plutôt la Reine *Iſabeau de Bavière*, femme de Charles VI, avec Jacqueline de la Grange. La deviſe du Fondateur qui eſt ILPADET, eſt peinte par-tout, & ſouvent partagée ainſi IL PADET, comme ſi c'étoit deux mots. Dubreul rapporte qu'un Turc qui étoit à la ſuite de François I lorſqu'il vint à Marcouci, décida que c'étoit du ſyriaque, & que cela ſignifioit *Dieu eſt mon eſpérance*. Au côté droit de la porte du Chœur, étoient de petits tableaux du quinzième ſiècle, qui repréſentent la vie de S. Pierre Céleſtin, & qui paroiſſent fort bons. On les a ôtés pour placer un grillage, *&c.*

Au milieu du Chœur devant le Sanctuaire, eſt repréſenté *Jean de Montaigu*, couché les pieds étendus vers l'Autel. C'eſt une ſtatue de pierre couverte de grilles. Il fut inhumé en 1412. On lit ces expreſſions dans l'inſcription: *Lequel en haine des bons & loyaux ſervices par lui faits au Roi & au Royaume, fut par les Rébelles ennemis du Roi, injuſtement mis à mort à Paris.* Derrière le couronnement qui eſt ſur ſa tête ſont ces deux vers:

Non vetuit ſervata fides Regi Patrixque,
Ne tandem injuſtè traderet ipſe neci.

Et au-deſſus eſt ce quatrain.

Pour ce qu'en paix tenois le ſang de France,
Et ſoulageois le peuple de grévance,
Je ſouffris mort contre droit & juſtice
Et ſans raiſon: Dieu ſi m'en ſoit propice.

On a auſſi inhumé dans cette Egliſe *Gerard de Montaigu*, Evêque de Paris, frère du Fondateur, *Marie de Balzac*, *Thomas de Balzac*, *Anne Gaillard* ſa femme, & *Charles de Balzac* leur fils, Evêque de Noyon; *Henri Pot*, premier Ecuyer tranchant d'Henri III, *&c. Louis Lemaitre*, Seigneur de Bellejame; pluſieurs perſonnes de la famille des *Viole* du dernier ſiècle; un Officier nommé *Raymond*; enfin un Prieur de ce lieu nommé *Pierre Julien*, mort en 1540, où, parce qu'il y eſt dit que la mort l'a frappé de ſon étrille, il eſt au bas de ſon épitaphe, repréſenté couché ſur le dos en chaſuble & aube parée de plages avec la mort debout qui tient une étrille, & lui étrille la tête.

On voit dans le tréſor une croix de pur or, où il y a du bois de la vraie croix; & un bras de vermeil qu'on dit renfermer un os du bras de S. Joſeph d'Arimathie.

Le cloître eſt d'une grande étendue.

MARDILLY, Hameau de la Paroiſſe d'Evry, ſitué au levant dans le vallon en approchant de Sognolles, plus haut que le Prieuré de Vernelle, & au même bord du lit de la rivière d'Hières; il eſt connu dès le treizième ſiècle.

MARÉCHAUX DE FRANCE. (*Tribunal des*) Il ſe tient chez le plus ancien des Maréchaux de France, qui a tous les droits & honneurs du Connétable. Dans ce Tribunal ils connoiſſent ſans appel des différends entre les Gentilshommes ou perſonnes faiſant profeſſion des armes, pour raiſon de leurs engagemens de parole ou écrit d'honneur, de la chaſſe, de la pêche & des droits honorifiques dans les Egliſes, ou enfin pour paroles offenſantes qui pourroient avoir des ſuites. Les Requêtes ſont miſes entre les mains du Rapporteur, qui eſt un des Maîtres des Requêtes, ou en celles du Secrétaire général des Maréchaux de France qui ſert de Greffier.

MARÉCHAUX. Ce ſont ceux qui ferrent les chevaux, & les traitent dans les maladies dont ils ſont attaqués.

Les Statuts de cette Communauté qui eſt très-ancienne, les qualifient de *Févres Maréchaux*. On trouve une Ordonnance du Prévôt de Paris de 1473, qui ordonne que dix articles nouveaux ſeront ajoutés à vingt-huit autres articles anciens qui ont été homologués au Châtelet de Paris en 1651, ſous le règne de Louis XIV.

Chaque Maître doit avoir ſa marque ou poinçon pour marquer ſes ouvrages.

Il n'eſt permis qu'aux fils de Maîtres, dont les pères & mères ſont morts, de tenir boutique à dix-huit ans, & dans les autres cas à vingt-quatre.

Les Maîtres de cette Communauté ont le droit de faire vendre ou acheter toutes ſortes de bêtes de charge, ſans pouvoir être empêchés ni troublés par aucuns Courtiers ou autres.

L'apprentiſſage eſt de trois ans. Le brevet coûte 120 liv. & la maîtriſe 600 livres, avec chef-d'œuvre. Patron S. Eloi, Bureau rue des Grands-Auguſtins.

MARÉE, (*Marchands de*) SALINES ET POISSON D'EAU DOUCE.

Les Marchands de marée, *&c.* ſont ceux qui approviſionnent cette Ville de poiſſons de mer, comme ſoles, raies, turbots, harengs, maquereaux, merlans, limandes, éperlans & autres excellens poiſſons frais, pêchés ſur les côtes de Normandie & Picardie, qui ſeuls peuvent en fournir à cette Capitale, à cauſe de leur proximité, le poiſſon frais ne pouvant ſouffrir le tranſport au-delà de trente à quarante lieues, ſans ſe corrompre.

Les Marchands de marée ſont obligés d'expoſer leur poiſſon à la halle, dont l'ouverture ſe fait à trois heures du matin, & finit à ſept, pour être vendu par les Jurés-Vendeurs de poiſſons, prépoſés à l'effet d'en percevoir les droits.

Le poiſſon d'eau douce, comme la *carpe*, le *brochet*, la *tanche*, *barbeau*, &c. ſe vend à la pièce ou au cent; lorſqu'il eſt d'une certaine longueur, il ſe meſure au pouce, depuis l'œil juſqu'où commence la nageoire de la queue : c'eſt ce qu'on nomme *entre œil & bat.*

Le dépôt du poiſſon d'eau douce occupe la majeure partie du port S. Paul : c'eſt là où les Regratières ſe fourniſſent pour le revendre en détail dans les rues, halles ou marchés.

Le commerce de ſalines n'eſt pas moins conſidérable; il occupe pluſieurs Négocians, qui font venir, tant des différens ports de France, que de l'étranger, toutes eſpèces de poiſſons ſalés & marinés.

Tous les Sujets du Royaume peuvent faire deſtiner des ſalines pour l'approviſionnement de cette Ville.

Les Jurés-Vendeurs de poiſſons ont leurs cauſes tant civiles que criminelles, en ce qui regarde le commerce de marée, ſaline & poiſſon d'eau douce, commiſes en la Chambre de la marée, dont l'appel ſe relève au Parlement. *Voy.* CHAMBRE DE LA MARÉE, *tom. II, p. 182.*

MAREIL ou MAREUIL *ſous Marly*. Ce Village eſt à la même diſtance de Paris que Saint-Germain-en-Laye, dont il n'eſt éloigné que de demi-lieue, c'eſt-à-dire qu'il n'eſt qu'à quatre lieues de Paris vers le couchant d'été. Le côteau ſur lequel il eſt ſitué, regarde le nord & le levant d'été : il eſt preſqu'entièrement garni de vignes.

Ce qu'il y a de plus remarquable en ce lieu, eſt l'Egliſe qui eſt un édifice du treizième ſiècle, entièrement de pierre de taille, voûté & pavé avec une aile de chaque côté. La tour ou clocher collatéral, paroît être du douzième ſiècle, excepté le haut qui eſt nouveau & terminé en pavillon d'ardoiſe. Cette Egliſe paroiſſiale eſt du titre de S. Etienne. La Cure eſt à la nomination de l'Abbé de Coulombs. L'uſage s'eſt établi dans les rôles des décimes, & dans ceux des départemens des Vicaires-Généraux du Diocèſe de Paris, d'appeller cette Paroiſſe *Mareil près le Pec*, pendant que ceux de l'Election l'appellent Mareuil-ſous-Marly.

MAREUIL EN FRANCE, *dit maintenant* MAREIL.

Ce Village eſt ſitué à cinq lieues de Paris, ſur un côteau qui regarde le midi, & dont par conſéquent l'aſpect eſt du côté de Paris ; il eſt environ à mi-côte. Quelque petit marais qui avoit été autrefois dans le bas, lui a fait donner le nom qu'il porte. En 1748 l'Abbé *Lebeuf* a vu dans ce lieu, vers le ſommet de la montagne, un petit bois de haute-futaie qui dominoit ſur le Château, & du côté du levant ſur le chemin de Joigny, un petit bois de boulots & coudriers, qui étoit autrefois entouré de murs, & formoit le parc du Château. Le reſte eſt cultivé en bled & autres grains. Le Château eſt très-bien bâti, & dans une très-belle ſituation, auſſi preſqu'à moitié de la côte. On a obſervé que, quoique la diſtance qu'il y a de la plaine à ce Château ne paroiſſe pas grande, & quoiqu'on y monte aſſez doucement dès le bas, il eſt plus élevé que celui d'Ecouen qu'on voit delà en perſpective.

L'Egliſe eſt du titre de S. Martin, & couverte d'ardoiſe, ce qui eſt très-rare dans les Villages. Le dedans eſt bâti avec ſolidité, d'une ſtructure qui paroît avoir deux cent cinquante ans ou environ, à pilaſtres & chapiteaux d'ordre dorique, mais ſi bas qu'il n'y a pas de vitrages dans le haut du tour du chœur.

Cette Terre eſt entrée dans la maiſon de Gêvres, par mariage de *Marie-Françoiſe-Angélique Duval*, avec M. *Leon Potier*, Duc de Gêvres, Pair de France.

MARGENCY, Village ſitué à quatre lieues de Paris, un peu au-deſſous d'Andilly, ſur le même côteau, regardant le midi, & dans un terrein de même eſpèce.

L'Egliſe eſt du titre de la Nativité de la Sainte Vierge: elle eſt bâtie comme une ſimple Chapelle. Il y a à l'un des vitrages le viſage d'un Chriſt, que l'on eſtime fort. Cette Cure fut érigée en 1699, & les habitans chargés de venir en proceſſion à Andilly leur Egliſe matrice le jour de S. Médard pour y aſſiſter à la Grand'Meſſe. Le patronage de la Cure appartient au Seigneur.

MARGUERITE. (*Sainte*) Les habitans du Fauxbourg Saint-Antoine, & des hameaux voiſins étoient de la Paroiſſe de S. Paul. Cet éloignement conſidérable avoit fait permettre de dire la Grand'Meſſe, de faire le Prône & de bénir l'eau dans la Chapelle S. Pierre, près l'Egliſe de l'Abbaye Saint Antoine; mais le nombre des Habitans s'étant conſidérablement augmenté, *Antoine Fayet*, Curé de S. Paul, fit conſtruire une Chapelle ſous l'invocation de Sainte Marguerite; ſon deſſein étoit qu'elle lui ſervît de ſépulture & à toute ſa famille. En 1634 il y fonda un Chapelain en titre, & nomma celui qui la deſſervoit alors. Peu après la Chapelle fut déclarée ſuccurſale, & a ſervi d'aide à l'Egliſe S. Paul juſqu'en 1712, que M. le Cardinal *de Noailles*, Archevêque de Paris, par ſon décret du premier Décembre, ſépara tout le Fauxbourg S. Antoine de la Paroiſſe de S. Paul, & érigea l'Egliſe de Sainte Marguerite en Cure, en réſervant à la famille *Fayet*, le droit de nomination, non à la Cure, mais à la Chapelle ancienne qui fait partie de cette Egliſe; ce qui fut confirmé par Lettres-patentes du mois de Février 1713. Malgré les accroiſſemens ſucceſſifs de cette Egliſe, elle ſe trouvoit encore trop petite pour plus de 40000 Paroiſſiens que contient cette Paroiſſe; on a pris une partie du cimetière contigu, & en 1765 on y conſtruiſit, ſur les deſſins de M. Louis, Architecte, une Chapelle qui mérite d'être vue, ſoit par rapport à ſa conſtruction, ſoit pour les ornemens de peinture & de ſculpture dont on l'a enrichie. On voit dans la Chapelle Sainte Marguerite un tableau excellent qui repréſente cette Sainte, peint en 1656 par *Alphonſe Dufreſnoy*.

Le territoire de cette Paroiſſe, outre le Fauxbourg S. Antoine, s'étend depuis la porte de ce nom, juſques & par-delà le Couvent des Religieux de Picpuce, d'un côté, & depuis le petit Berci juſqu'à Montlouis, d'autre part, y

compris les moulins du Menil-Montant, & ceux qui ſont au-delà.

MARGUERITE, (*les Filles de Sainte*) *ou de N. D. des Vertus.* Ces Sœurs qui ſont deſtinées à l'inſtruction des pauvres filles du Fauxbourg S. Antoine, furent tirées originairement en 1679, par les Ducheſſes de Noailles & de Leſdiguieres, *&c.* de la Communauté des Filles de N. D. établies à Aubervilliers, Village connu ſous le nom de N. D. des Vertus. Elles commencèrent dans la rue de Baffroy; enſuite M. *Maſure*, Curé de S. Paul, leur donna en 1681, une maiſon qu'il avoit rue S. Bernard; mais cette maiſon ayant été réclamée par les créanciers du Curé, M. *de Bragelongne*, Conſeiller à la Cour des Aides, s'en rendit Adjudicataire, & la donna à ces Sœurs, avec une rente pour en entretenir ſept. Elles y ſont depuis ce temps-là.

MARINE. (*Sainte*) Cette Egliſe Paroiſſiale, eſt ſituée dans le cul-de-ſac de ce nom, qui aboutit à la rue S. Chriſtophe. Elle eſt la Paroiſſe de l'Archevêché: on renvoie au Curé de cette Egliſe tous les mariages ordonnés par l'Officialité. *François Miron*, Lieutenant Civil, mort le 4 Juin 1609, y a ſa ſépulture.

MARLY-LA-VILLE, Bourg éloigné de Paris de ſix lieues, eſt la dernière Paroiſſe du Diocèſe de Paris, du côté de Senlis. Il a été, pendant quelques ſiècles, plus peuplé qu'il n'eſt aujourd'hui. Rocourt où eſt la ſource de la petite rivière qui paſſe à Foſſes, & où l'on voit un étang dans un profond vallon vers le nord-eſt, avec une carrière, eſt ſitué ſur le territoire de Marly. Il y avoit anciennement en ce lieu une manufacture de draps qui a été aſſez célèbre. Il y a eu auſſi des foires pour les beſtiaux, qui duroient pluſieurs jours de ſuite. Maintenant on ne travaille plus à Marly qu'à la culture des terres, c'eſt à-dire, au labourage, car il n'y a pas de vignes, & dans le Bourg, les femmes s'occupent à faire des dentelles. Budé, parlant de la fertilité des terres de Marly, dit qu'il falloit neuf boiſſeaux pour y enſemencer un arpent: il ajoute que dix-huit arpens d'aſſez bonnes terres, s'y aſſermoient communément un muid de bled à un ſol près du meilleur; qu'ainſi chaque arpent étoit affermé huit boiſſeaux de bled; l'arpent étoit alors tel qu'il eſt aujourd'hui.

Il paroît que la Paroiſſe de Marly-la-Ville eſt un démembrement de celle de Foſſes, qui n'en eſt éloignée que d'une

demi-lieue. La ſtructure de l'Egliſe qui eſt du titre de S. Etienne Pape, même Patron de celle de Foſſes, le prouveroit aſſez. Ce vaiſſeau approche très-fort du temps de S. Louis ; il eſt tout gothique. La propreté du pavé répond à la délicateſſe de la voûte. Le Chœur eſt pavé en petits carreaux de pierres uniformes ; c'eſt une des plus belles Egliſes du Diocèſe. La préſentation de la Cure appartient à l'Abbé d'Herivaux.

Jacques Danès, Evêque de Toulon en 1640, mort à Paris le 5 Juin 1662, inhumé à Sainte Genevieve-des-Ardens, & tranſporté, lors de la démolition en 1747, dans l'Egliſe de la Madeleine, a fondé quatre lits aux Incurables, dont un eſt deſtiné pour un malade de la Paroiſſe de Marly.

La Terre de Marly-la-Ville fut érigée en Comté l'an 1660 par Lettres-patentes du mois d'Octobre, en ſorte que *Pierre de Hodic*, Maître des Requêtes, qui la poſſéda depuis, prit la qualité de Comte.

Marly-la-Ville eſt le premier lieu où la gazette de France ait annoncé l'eſſai fait des expériences de l'électricité, pour préſerver les édifices des foudres du tonnerre. *Voy.* COMMERCE.

MARLY-LE-ROI, Bourg à trois ou quatre petites lieues de Paris, entre Verſailles & Saint-Germain-en-Laye. Sa ſituation eſt ſur la pente qui regarde le levant. Au faîte de la colline eſt l'Egliſe, & dans le bas à quelque diſtance du Bourg, du côté de l'orient, eſt le célèbre Château bâti par Louis XIV. Le territoire de cette Paroiſſe eſt, en grande partie, planté de vignes.

Hervé, Seigneur de Marly, donna en 1087, aux Moines de Coulombs, au Diocèſe de Chartres, l'Egliſe de Marly, qu'il tenoit par droit d'héritage, pour en jouir, & de tout ce qui en dépendoit, après la mort de deux Chanoines qui la deſſervoient. Il donna auſſi deux arpens de terre contigus au foſſé ou rempart de ſon Château, pour y conſtruire une autre Egliſe, permettant à ſes Vaſſaux de contribuer en quoi ils voudroient, à l'édifice de ce ſaint lieu. Cette Egliſe étoit du titre de la Sainte Vierge & dans le Bourg. Vingt ans auparavant il exiſtoit une autre Egliſe à Marly, qui étoit ſans doute deſſervie dans l'Egliſe de Notre-Dame, & qui par la ſuite prit le titre de S. Etienne, parce que les Habitans furent bien aiſes d'avoir un Patron diſtingué. Mais le même ſiècle ne s'écoula point ſans fournir des preuves de l'exiſtence d'une ſeconde Paroiſſe, ſous le titre de Saint

Vigor, & ſon érection ne détruiſit point le titre de celle de Notre-Dame.

Les années 1681 & 1682 ſont les époques de pluſieurs changemens conſidérables arrivés à Marly. Les Habitans des deux Paroiſſes qui étoient Marly-le-Château & Marly-le-Bourg, repréſentèrent à l'Archevêque qu'elles n'étoient point ſéparées, mais mêlées, ce qui formoit des procès, & qu'il ſeroit mieux qu'il n'y en eût qu'une. Le décret de réunion eſt du 27 mars 1681, & les charges du Prieuré déclarées devoir être acquittées à Marly-le Château, autrement à l'Egliſe de S. Vigor. Cette Egliſe tombant de vétuſté, Louis XIV la fit rebâtir magnifiquement, dans le goût de celle de Notre-Dame de Verſailles, à la place où elle étoit, proche les ruines de l'ancien Château. Elle ſe trouve ſituée dans la partie ſupérieure du Bourg, parce que le Bourg a été augmenté par le haut. Le grand-Autel eſt ſous le titre de S. Vigor & de S. Etienne. Alors Louis XIV ayant fait détruire l'ancienne Egliſe priorale & paroiſſiale du titre de Notre-Dame, ſituée dans le bas du Bourg, pour en conſerver la mémoire, on érigea un Autel au côté gauche de la croiſée de la nouvelle Egliſe de S. Vigor, c'eſt-à-dire dans le côté oriental, & ce Prince l'enrichit d'ornemens. Par cette réunion l'Abbé de Coulombs perdit la nomination de la Cure qui, primitivement, avoit porté le titre de Notre-Dame, & qui, au quinzième ſiècle, portoit celui de Saint Etienne.

Le Château de Marly. Il eſt renfermé dans un parc qui tient à celui de Verſailles. On y entre par une cour ronde où ſont les corps de gardes, & où aboutiſſent les cours deſtinées pour les écuries & les remiſes. Deux piliers de pierre entretiennent les grilles: ils ſont ornés chacun d'un vaſe auſſi de pierre, par *Jouvenet.*

De cette cour on va au Château par une avenue de cent quinze toiſes de long, environnée de terraſſes, bordée d'arbres. Au bout de l'avenue on trouve l'avant-cour ſéparée du jardin par une grille, dont les piliers qui ſont aux extrêmités, ſont pareillement ornés de vaſes de pierre, par *Couſtou.* Dans cette avant-cour il y a deux pavillons. Dans l'un eſt la Chapelle décorée au dedans de pilaſtres d'ordre corinthien, & ornée d'un tableau repréſentant S. Louis, & une gloire d'Anges. Ce tableau qui a neuf pieds de hauteur ſur cinq pieds un pouce de large, a été copié d'après *Lemoine*, par *Stiémart.* Et dans l'autre, on trouve la ſalle des Gardes au

rez de chauſſée ; & les logemens qui ſont au-deſſus, ſervent à loger pluſieurs Officiers de diſtinction.

Vis-à-vis ces deux pavillons, il y en a deux autres de pareille ſtructure, joints par un mur ſur lequel il y a une perſpective qui fait un très-bel effet. Elle eſt de *Rouſſeau*. Ces deux derniers pavillons ſervent à loger de grands Seigneurs. Sans le corps du Château qui eſt au milieu, on verroit d'un coup d'œil ces quatre pavillons.

Le Château conſiſte proprement en un grand pavillon iſolé, qui en eſt comme le corps, & douze autres moins grands qui ſont ſéparés & diſtribués, ſix d'un côté & ſix de l'autre.

Le grand pavillon a vingt-une toiſes en tout ſens. La décoration extérieure eſt de peinture à freſque : elle conſiſte en pilaſtres d'ordre corinthien, en trophées & en deviſes qu'on a miſes entre les croiſées de l'étage qui eſt au rez de chauſſée.

Dans chaque face il y a un avant-corps auſſi de peinture à freſque, couronné par un véritable fronton, dont la ſculpture eſt de *Jouvenet* & de *Mazeline*.

Outre les perrons à pans qui ſont dans les angles, & qui ſont ornés de groupes d'enfans, il y a encore dans les quatre faces principales quatre perrons, ſur chacun deſquels il y a deux ſphynx. Ces groupes d'enfans & ces ſphynx ont été ſculptés par *Couſtou* & *Leſpingola*. Sur les perrons qui ſont du côté de la Chapelle & du côté des offices, on a mis les quatre caſſolettes de métal qui étoient à la ſalle du bal.

Ces perrons conduiſent à des veſtibules qui ſéparent les grands appartemens.

De ces veſtibules on entre par quatre portes dans un parfaitement beau ſallon de figure octogone, dont quatre cheminées ornées de glaces, rempliſſent les petits pans. Ce ſallon eſt orné de ſeize pilaſtres d'ordre ionique, couronné de ſon entablement. Au-deſſus eſt un attique décoré par des cariatides en termes, qui repréſentent les quatre ſaiſons, & ſoutiennent de leurs mains une corniche architravée qu'elles portent ſur leurs têtes, & qui leur ſert d'entablement. Ce ſallon n'eſt pas ſeulement éclairé par quatre croiſées qui ſont dans l'attique, & au bas deſquelles ſont quatre balcons dorés, ſoutenus par des aigles ; il l'eſt encore par quatre autres fenêtres ovales, avec des guirlandes de fleurs portées par des petits amours. Tous ces ornemens ſont de *Hurtrelle*, *Vancleve* & *Couſtou*.

Dans les petits pans de l'attique, au-deſſus de chaque cheminée, il y a un tableau qui repréſente une des quatre

ſaiſons. L'automne eſt de la *Foſſe*, l'hiver de *Jouvenet*, l'été de *Boulogne le jeune*, & le printemps d'Antoine Coypel. Tous ces tableaux ont huit pieds de hauteur ſur ſix de largeur.

Pour revenir aux veſtibules, ils ſont plus longs que larges, & ornés chacun de deux tables de marbre, & de deux grands tableaux de *Vandermeulen*, ou de quelqu'un de ſes Diſciples. Ils repréſentent ou des ſièges faits par Louis XIV, ou des Villes priſes par ce Monarque, & ils ont ordinairement ſept pieds de haut, ſur dix pieds deux pouces de large.

Tous les deſſus de portes de l'anti-chambre de Sa Majeſté, ſont peints par *Deſportes*.

On voit dans la Chambre du Roi pluſieurs tableaux repréſentans différentes Villes, comme Ypres de *Vandermeulen*, Condé, Salins & Joux, par le même; une chaſſe de cerf par *Oudri*. Il y a dans ce tableau treize perſonnes dont les portraits ſont ſi reſſemblans, qu'on les reconnoît au premier coup d'œil. Ces figures ont chacune treize ou quatorze pouces de hauteur. Le Roi Louis XV eſt au milieu de la ſcène du tableau, monté ſur un cheval nommé *le Braſſeur*. Deux tableaux de *Fontenay*; un autre repréſentant Dœsbourg, Ville de Gueldres, par *Martin* l'aîné, & un autre la Ville d'Aire par le même.

Dans les autres appartemens, ſont un grand nombre de tableaux de *Fontenay*, des deux *Martin*, de *Damoiſelet*, *Huliot* & *Huart*, repréſentant des urnes, le Fort de Schenk, Weſel, Culembourg, Santen, Burick, Zulphen, Rhenberg, *&c.*

Au-deſſus de ces appartemens, il y en a pluſieurs autres qu'on ne donne qu'à des perſonnes du premier rang, ou de la première faveur.

Les autres pavillons ne ſont ni auſſi grands, ni auſſi magnifiquement ornés. Tous ſont joints les uns aux autres par des berceaux qui vont ſe terminer à deux petits pavillons de treillage qui ſont derrière le Château. C'eſt en cet endroit qu'on voyoit la plus belle caſcade du monde, ou proprement une rivière, qui, en tombant de fort haut ſur ſoixante-trois marches ou degrés de marbre, formoit des nappes d'eau d'une beauté que rien n'égaloit en ce genre. Mais ce ſuperbe morceau ayant été négligé pendant la minorité de Louis XV, on réſolut de le détruire, à cauſe des ſommes conſidérables qu'il auroit fallu pour le rétablir & pour l'entretenir. En place de cette caſcade on a mis un grand tapis de verdure en 1728.

Au bas de ce tapis on voit un groupe de marbre blanc, qui repréſente la jonction des deux mers. Il a dix-huit pieds de large ſur ſeize ou dix-ſept de hauteur, & les figures ont neuf pieds & demi de proportion : il eſt de *Couſtou*. Pluſieurs baſſins coloriés en bronze, ſoutenus par des tritons de même, & pluſieurs groupes ſont ſculptés par différens Sculpteurs. Le triomphe de Neptune & celui d'Amphytrite ſont de *Coyzevox*.

Preſqu'au milieu du parterre qui eſt entre la rivière & le grand pavillon, il y avoit un grand baſſin en demi-lune de trente-ſept toiſes de large, ſur vingt-deux de long. Les effets d'eau en étoient admirables, & faiſoient de cette pièce une des plus belles de Marly. Il n'en reſte plus rien que la tablette, où l'on a fait deux eſcaliers, & ſur laquelle on voit des vaſes qui ont été ſculptés par *Dedieu*, *Slodtz*, *Barrois* & *Flamen*, & pluſieurs groupes de marbre blanc par *Couſtou*, *Coyzevox* : les huit vaſes diſtribués dans le parterre, ſont de *Bertin*.

L'on revient au grand pavillon, aux côtés duquel il y a des ſalles d'ormes & de charmilles.

Dans la première ſalle que l'on trouve à main droite en deſcendant, on voit un baſſin revêtu de carreaux de porcelaines, autour duquel règne une baluſtrade de fer doré. On l'appelle le *baſſin des carpes*, parce qu'on y en voit pluſieurs. Au milieu, ſur un piedeſtal fort orné, eſt une ſtatue de marbre qui repréſente Hyppomenes qui court, & qui tient les pommes d'or que Venus lui avoit données, dont l'une lui fit vaincre à la courſe Attalante, fille de Schenée. Elle eſt de *Couſtou* le jeune.

Dans la ſalle verte qui ſuit, eſt un baſſin ſemblable, au milieu duquel on voit, ſur un piedeſtal, une ſtatue d'Apollon, par *Couſtou* le jeune. Dans celle d'après, il y a un baſſin à la tête duquel on voit une autre ſtatue de marbre, appuyée ſur une urne, de laquelle ſort une rivière. Cette figure qui eſt de *Poirier*, eſt une des plus gracieuſes que l'on puiſſe voir, & rien n'eſt mieux jetté que le bout de la draperie qui eſt ſur l'urne.

Dans la première ſalle verte des deux qui ſont à main gauche, on trouve un baſſin orné de même que le précédent, avec lequel il fait ſymmétrie. On y voit auſſi des carpes, & au milieu une ſtatue d'Attalante, qui eſt également légère & gracieuſe. Elle eſt de *le Pautre*.

Dans la ſalle qui eſt au-deſſous, on voit un baſſin orné de même que celui avec lequel il fait ſymmétrie, & ſur le piedeſtal qui eſt au milieu, eſt Daphné qui court pour ſe

dérober aux pourſuites d'Apollon. Cette ſtatue eſt de *Couſtou* l'aîné.

Dans la ſalle ſuivante, il y a de même que dans celle qui eſt vis-à-vis, dont nous avons parlé, un baſſin à la tête duquel on voit une ſtatue de Venus, par *Prou*.

En face du grand pavillon eſt un parterre orné de huit vaſes de marbre blanc, par *Bertin*.

On eſt ici enchanté par l'étendue de la vue, par la quantité & par la variété des objets que l'on découvre. C'eſt un païſage qui, avec tous les embelliſſemens & toutes les beautés que la peinture la plus ingénieuſe peut donner, a encore une force, une vérité & un arrangement qui ne peut venir que de la nature elle-même.

Sur la tablette du perron, par lequel on deſcend dans un autre parterre, ſont deux beaux groupes de figure de métal, coloriés en bronze; l'un repréſente deux Bergers, & l'autre deux Bergères. Ils ſont de *Couſtou* l'aîné.

Dans le ſecond parterre, on remarque quatre ſtatues de marbre blanc. Les deux qu'on voit à main droite, repréſentent Bacchus copié à Florence d'après *Michel-Ange*, par *Foggini*, & un Narciſſe bas antique: les deux autres ſont un Faune, copié à l'Académie de Rome d'après l'antique, par *Hurtrelle*, & une Bacchante.

Fontaine des quatre gerbes. Au milieu du parterre qui ſuit, il y a un fort beau baſſin avec pluſieurs jets: on l'appelle la fontaine des quatre gerbes. On voit ici, de même qu'en pluſieurs autres endroits de ce parc, pluſieurs vaſes de métal, coloriés en bronze.

Grande pièce d'eau. Après cette fontaine, on trouve une grande pièce d'eau entourée d'allées & de glacis de gaſon. En deſcendant on trouve deux baſſins ornés de rocailles & de quatre groupes de marbre blanc, qui repréſentent des rivières & des Nymphes. La Seine & la Marne, par *Couſtou*: le ſecond, la Loire & Loirette, par *Vanclève*: le troiſième & quatrième, des Nymphes, par *Flamen* & *Hurtrelle*.

L'eau de ces deux baſſins forment des nappes qui tombent à pluſieurs chûtes dans une pièce d'eau qui eſt au-deſſous.

Avant que d'arriver à la baluſtrade qui termine ce magnifique jardin, l'on deſcend par deux eſcaliers, ſur leſquels on voit quatre vaſes de marbre blanc, faits par *Mazeline*.

Il faut préſentement revenir aux deux boſquets qui ſont aux côtés de cette grande allée, & les reprendre aux ſalles de verdure, ornées de buſtes, où nous les avons quittés.

A droite en deſcendant, immédiatement après le ſecond

cabinet, on en trouve un autre, au milieu duquel on voit un parfaitement beau jeu de portique de marbre blanc, fort proprement travaillé par *Deſchamp*.

Dans les deux qui viennent enſuite, on voit Jupiter antique, & un Mercure d'après l'antique, qui eſt à la *vigne Ludoviſio*.

Une Muſe qui tient un rouleau de papier, & une Julie, fille d'Auguſte, veuve de M. Vipſianus Agrippa, & mariée en ſecondes noces à Tibere. Cette ſtatue eſt antique, & d'une grande beauté; la draperie ſur-tout eſt parfaitement bien jettée, & n'eſt point maniérée comme ſont celles de beaucoup d'antiques.

Premiere ſalle verte. Pluſieurs ſtatues ornent cette ſalle qui eſt à main droite dans le ſecond parterre. On y voit une petite Diane antique, qui étoit autrefois à Vincennes. Une Fauſtine antique: un groupe de deux hommes qui luttent, copié d'après l'antique qui eſt à Florence dans le Palais du Grand Duc, par *Magnier*: une Venus copiée d'après celle de Medicis, par *Coizevox*: un jeune Sacrificateur qui a à ſes pieds une urne ſervant aux ſacrifices, copié d'après l'antique. Cette ſalle eſt vis-à-vis une allée fort longue, qu'on appelle l'*allée des boules*, laquelle eſt vis-à-vis une autre qui porte le même nom. Au-deſſous de ces allées des boules, il y en a deux autres qui font ſymmétrie, l'une à droite, & l'autre à gauche. On les appelle *les allées des portiques*. On ne trouve en aucun lieu rien de plus galant en fait de jardinage. A la tête de l'allée des boules, à droite, ſont deux ſtatues antiques, ſavoir Agrippa, mère de Germanicus, & une Muſe.

Au-deſſus de ſix pavillons qui ſont du côté de Lucienne, il y a un boſquet qui renferme pluſieurs morceaux & pluſieurs fontaines. Le premier eſt diſpoſé en amphythéatre. Sur le haut il y a un Mercure antique, entre deux vaſes, de *Cornu*; & plus bas deux figures antiques, qui ſont Tibere, tenant un ſceptre d'une main & un globe de l'autre, & Germanicus. Au bas il y a une fontaine de marbre blanc, entre deux vaſes de même. Dans la même ſalle on voit un Bacchus reſtauré par *Girardon*, & Silene qui eſt antique.

Fort près de là, il y a un petit bois découpé de pluſieurs petites allées, au milieu duquel on trouve une rotonde ſoutenue par huit colonnes, avec des chapiteaux d'ordre ionique, le tout peint par *Fontenay*.

Caſcade ruſtique. On la voit dans le même boſquet que la rotonde dont on vient de parler. Au haut d'une montagne fort rapide, il y a un grand baſſin, du milieu duquel s'en

élève un petit de métal doré, porté par trois Tritons de même, ſculptés par Couſtou.

Au haut de la caſcade, il y a un fleuve & une Nayade de marbre blanc. Le fleuve eſt de *Couſtou*, & la Nayade de le *Moine*. Les deux tablettes de la rampe de cette caſcade ſont ornées de ſix ſtatues de marbre blanc, poſées alternativement avec quatre vaſes de métal doré, & quatre buires de même. Ces figures ſont ſculptées; ſavoir, Pan par le *Lorrain*, Vertumne par *Slodtz*; l'air par *Bertrand*; l'eau par *Thierry*; Flore par *Fremin*, & Pomone par *Barrois*.

Fontaine d'Agrippine. Agrippine paroît ſortir de ſon bain, & aſſiſe ſur un ſiège poſé dans une cuve de fonte. Cette figure eſt antique & gravée par *Mellan*. Au bas de cette caſcade il y a quatre ſtatues qui ſont: Fauſtine antique, dont les bras ont été reſtaurés; Lucrèce moderne, & deux autres qui ſont antiques, & quatre vaſes.

Dans la ſalle des Muſes, on voit Clio, Thalie, Apollon, Melpomène & Erato. Toutes ces ſtatues ſont antiques, & ont été reſtaurées. Au-deſſous de cette ſalle il y en a une autre, au milieu de laquelle on voit une fontaine au milieu d'un grand baſſin, & quatre Nayades aſſiſes & ſculptées par *Hardy* & *Thierry*.

Au bout d'un berceau qui termine ces boſquets, on voit un Hercule antique d'après celui qui eſt au Palais Farnèſe. Il eſt entre deux groupes d'enfans qui ſoutiennent des caſſolettes; ils ſont de *Lerambert*; & dans un cabinet qui fait face à l'entrée de ce boſquet, il y a un Faune antique. Voilà tout ce qui regarde la diſpoſition de l'aile droite. Il ne reſte plus qu'à parcourir celle qui eſt à gauche. Vis-à-vis le cabinet qui eſt dans l'aile droite, dans lequel il y a un jeu de portique, il y a à gauche un pareil cabinet.

Dans celui qui vient enſuite, on trouve une ſtatue de femme, qui, d'une main, tient un bout de ſceptre; elle eſt antique; & un Apollon qui eſt moderne & tout gracieux, copié d'après l'antique par *Fremery*.

Dans le ſuivant on voit un Mercure d'après *Auguier*, par *Dominique le Févre*; & Pandore d'après *Legros*, par le même *le Févre*. Ce cabinet eſt encore orné d'une fort belle table de marbre blanc, faite par *Deſchamps*.

Deuxième ſalle verte. Dans cette ſalle qui eſt au-deſſous, & qui fait ſymmétrie avec celle qui eſt à main droite, on voit pluſieurs ſtatues antiques: un jeune homme qui tient des faiſans & un lapin; une Diane reſtaurée par *Girardon*; un

ſanglier

ſanglier copié d'après l'antique qui eſt à Florence, par *Foggini*, & trois autres ſtatues antiques.

A la tête de l'allée des boules, il y a encore deux ſtatues antiques : ce ſont Apollon & Druſus.

A la tête de l'allée qui eſt entre le mail, on trouve un groupe de marbre blanc qui repréſente le Tems qui tire le Mérite de l'obſcurité & le couronne. Ce groupe eſt moderne, & a été apporté de Gênes. Venus aux belles feſſes, copiée d'après l'antique par *Barrois*, & une femme échevelée.

On a placé dans un petit enfoncement de la même allée, un jeune Faune qui joue de la flûte, & qui a été copié d'après celui qui étoit dans le Palais de la Reine de Suède, par *le Pautre*.

Dans une ſalle verte qui eſt au-deſſus, & vis-à-vis, on voit un groupe de marbre qui eſt d'un grand prix. Il repréſente deux enfans qui jouent avec un bouc. Ce groupe fut ſculpté par *Sarrazin* en 1640.

Dans la paliſſade de cette allée, on a mis deux parfaitement belles tables de marbre, qui ſont de l'ouvrage de *Lisky* & *Tarlé*, Marbriers du Roi.

Un peu plus bas, on voit un grand baſſin, autour duquel règne une baluſtrade de fer doré, & au pourtour il y a quatre ſtatues antiques qui repréſentent autant de Sénateurs. Au bout il y a une Pallas antique.

Dans celle qui eſt au-deſſus de celle dont nous venons de parler, on remarque les ſtatues ſuivantes.

Un jeune homme avec une médaille à ſon col ; elle eſt antique, & repréſente le fils de L. Tarquinius, cinquième Roi de Rome, à qui ſon père donna une robe bordée d'écarlate & une médaille d'or, en récompenſe de ce qu'à l'âge de treize ans, il avoit bleſſé dans une bataille un des ennemis de l'Etat : Euridice, de *Bertin* : Venus tenant des roſes, & ayant un Dauphin à ſes pieds, antique : Méléagre, antique, reſtaurée par *Guérin*, de même que celle d'Apollon.

A l'autre extrêmité de ces boſquets, c'eſt-à-dire du côté de l'abreuvoir, on trouve une ſtatue de Diane, de marbre blanc, par *Anſelme Flamen*. Elle eſt ſur un piedeſtal de rocailles, poſé au milieu d'un baſſin auſſi de marbre. Un arbre artiſtement taillé ſemble lui ſervir de paraſol, & l'eau tombe de deſſous la plinthe, comme ſi le poids de la ſtatue l'en faiſoit ſortir.

Ce boſquet eſt terminé par la même allée de traverſe qui termine celui qui eſt du côté de Lucienne. Elle a à ſon extrêmité un très-beau cabinet de treillage, dont l'entrée eſt

ornée de deux groupes de métal. Ce ſont des enfans qui portent des caſſolettes, & qui ont été ſculptés par *Mazeline*.

Obſervez qu'au-deſſus de ce boſquet, il y a un belvedère qu'on appelle le *jardin haut*, lequel, outre les embelliſſemens qu'on peut imaginer, eſt encore orné de quatre groupes de bronze, qui ſont d'un grand prix. Le premier repréſente l'enlevement de Pandore par Mercure, modelé & jetté en bronze par *Jean de Boulogne*. Le ſecond eſt Laocoon, jetté en bronze par les *Kellers*, d'après l'antique qui ſe voit dans la cour du jardin de belvedère. Le troiſième eſt Hercule qui tue l'hydre. Le quatrième repréſente Diane, jetté en fonte par les *Kellers*, d'après la Diane antique qui eſt dans la grande galerie du Château de Verſailles.

Deux chevaux de marbre blanc, placés à l'abreuvoir de Marly, par *Couſtou* le cadet, en place de ceux que l'on voit à l'entrée des Tuileries au pont tournant, leſquels n'étoient pas d'un volume aſſez grand pour remplir la place qu'ils occupoient. *Voy. la Deſcription de la Machine de Marly, au mot* MACHINE.

MARNE, Paroiſſe formée d'un démembrement du territoire de l'ancien Nogent, où le Prêtre *S. Cloud* paſſa une partie de ſes jours, & qu'il donna au Clergé dont il avoit été l'un des Membres. Ce Village eſt ſitué ſur une pente très-douce, vers le nord-oueſt, à deux lieues & demie de Paris. C'eſt un Pays de labourages, avec quelques vignes.

L'Egliſe eſt ſous le titre de S. Eloy. Les Chanoines de S. Cloud ſont gros Décimateurs, & tenus aux réparations du Chœur. Ils nomment à la Cure. En 1702 M. le Cardinal de Noailles réunit à cette Paroiſſe le nouveau château de l'Etang, bâti ſur une éminence, à vingt toiſes du lieu où étoit l'ancien château, & à une très-petite diſtance de Marne. Le petit château de la Villeneuve y fut auſſi réuni, & diſtrait de Garches, avec tout ce qui étoit dans le parc de l'Etang, & cela pour la raiſon de l'éloignement.

MAROLLES, Village à huit lieues ou environ de Paris, directement au midi, à une bonne lieue d'Arpajon ou Châtres, ſur la gauche du grand chemin qui conduit à Etampes & à Orléans. Les terres ſont en labourage & en vigne.

L'Egliſe eſt du titre de S. Georges. On dit dans le Pays que la Sainte Vierge en eſt la première Patrone. L'édifice eſt un vaiſſeau de deux à trois cents ans, plus étendu en tout ſens que pluſieurs autres Egliſes de la campagne. Il eſt

accompagné de deux ailes. Le Chœur eſt voûté, mais ſans autres ornemens d'architecture. Aux clefs des voûtes ſe voient les armes de Meſſieurs de Meſme. La tour qui eſt de pierre de grès eſt fort élevée. La Cure eſt à la pleine collation de l'Archevêque de Paris. Les Religieux du Prieuré de Longpont ſont gros Décimateurs.

Cette Terre relève de Bretigny proche de Montlhery.

MAROLLES *en Brie*, Village du Doyenné du vieux Corbeil, ſitué ſur la pente d'un petit côteau, au bas duquel paſſe le ruiſſeau de Revillon, & un autre plus petit entre la forêt de Grosbois, & celle qu'on appelle les bois de Notre-Dame. Ce Village n'eſt qu'à cinq lieues de Paris du côté de l'orient d'hiver, & à la gauche du chemin qui conduit à Brie-Comte-Robert, dont il n'eſt éloigné que d'une lieue. Il y a des vignes entre ce Village & celui de Centeny qui en eſt fort peu éloigné, & ſur le haut de la côte. La Paroiſſe n'a jamais été nombreuſe en Habitans.

L'Egliſe priorale eſt du titre de S. Arnoul. La nomination à la Cure, ſuivant pluſieurs pouillés, eſt dite appartenir au Prieur de S. Martin-des-Champs; néanmoins on aſſure que l'Archevêque de Paris y nomme maintenant.

MARTIAL. (*Saint*) Avant que de parler de l'état préſent des Egliſes de S. Martial & de S. Eloi, il eſt à propos d'obſerver que le Roi Dagobert ayant donné une maiſon à S. Eloi, Evêque de Noyon, ce Saint Prélat y fit bâtir une Egliſe, ſous l'invocation de S. Martial, & y fonda un Monaſtère où il aſſembla environ trois cents filles, ſous la conduite de la Vierge Aure. Cette Egliſe de S. Martial étoit ſi grande, qu'après l'expulſion des Religieuſes, ſous le règne de Philippe I, la croiſée qui tomboit de vétuſté, devint une rue publique. On répara le Chœur dont on fit une Egliſe paroiſſiale ſous l'ancien nom de *S. Martial*, & de la nef une Egliſe priorale, ſous celui de *S. Eloi*. Les Lettres-patentes de Philippe I, qui autoriſent la diſperſion des Religieuſes de Sainte Aure, ſont datées de l'an 1107, & donnent ladite Egliſe de S. Eloi au Bienheureux *Pierre Desfoſſés*, & à *Thibaud*, Abbé du même lieu, pour en jouir à perpétuité, & y loger douze Moines avec leur Prieur, *&c.*

On voit que cette Egliſe qui a été ſupprimée en 1722, étoit très-ancienne, & qu'elle étoit Paroiſſiale depuis environ l'an 1107. Au treizième ſiècle ce nom étoit altéré; on diſoit S. *Macyel* & S. *Macial*. Comme cette Egliſe tomboit

abſolument en ruine, Sa Majeſté avoit accordé en 1715 une loterie pour la rebâtir; mais le peu d'étendue de cette Paroiſſe & de celles qui l'environnent, a été un motif pour en empêcher la reconſtruction; elle a été démolie en entier, l'emplacement changé en un Presbytère, & les Paroiſſiens réunis avec ceux de S. Pierre-des-Arcis en 1722.

L'Archevêque de Paris nommoit à la Cure de cette Egliſe, en qualité d'Abbé de S. Maur, & de Prieur de S. Eloi.

MARTIN, (*Saint*) Chapelle érigée en Paroiſſe, environ l'an 1200, & conſacrée en 1480, le 24 Août, par *Louis de Beaumont*, Evêque de Paris. Elle eſt ſituée dans le Cloître de S. Marcel, & le Chapitre de cette Collégiale en nomme le Curé, comme celui de S. Hypolite. On y remarque deux tableaux aſſez bons; celui du maître-Autel repréſentant l'Aſſomption de la Vierge, dans le goût de l'Ecole Vénitienne; & celui de la dernière Chapelle auprès du Chœur, qui eſt une très-bonne copie de la Nativité de Rubens.

MARTIN-DES-CHAMPS. (*le Prieuré Royal de Saint*) Il y avoit à Paris dans le ſix ou ſeptième ſiècle, une Egliſe ou une Chapelle de ce nom. On ignore le lieu où elle étoit ſituée; les uns l'ont placée au midi, & les autres au nord; mais comme il y a des preuves ſans nombre que les Normands détruiſirent l'Egliſe de S. Martin, & que leur rage ne ſe fit point reſſentir dans la Ville, c'eſt-à-dire dans l'enceinte ſeptentrionale, il faut néceſſairement inférer qu'elle étoit bâtie au de-là. Cette Egliſe & le Monaſtère furent reconſtruits par Henri I au même lieu, ou à peu près, où l'ancien étoit ſitué; mais on ne ſauroit fixer le temps de cette reconſtruction. Il eſt donc certain qu'Henri I fut le ſecond Fondateur de l'Egliſe de S. Martin-des-Champs, qu'il lui fit pluſieurs donations, & que ſes libéralités furent confirmées & même augmentées par Philippe I ſon fils, lorſqu'il en fit faire la dédicace. Le ſurnom qu'elle porte, vient de ce qu'elle étoit ſituée hors de la Ville & dans la campagne, c'eſt-à-dire, dans un lieu où il y avoit moins de maiſons que de jardins & de *cultures*.

Sous Henri I, l'Egliſe de S. Martin étoit deſſervie par des Chanoines ſéculiers, auxquels Philippe I ſubſtitua en 1079 les Religieux de Clugny, & par cette donation cette Egliſe perdit ſon premier titre d'Abbaye, & ne fut plus qu'un Prieuré qui eſt aujourd'hui le ſecond de cet Ordre. D'abord les Prieurs furent réguliers, & ils furent Commendataires

depuis le commencement du siècle dernier. Le terrein & les dépendances de S. Martin comprennent environ quatorze arpens entourés de murs & fortifiés de tourelles. Le Cloître commencé en 1702, fut achevé en 1720; le grand dortoir qui règne le long du jardin, fut fini en 1742; l'escalier qui y mène, mérite d'être vu. Dès 1712, dit M. *Jaillot*, on commença les maisons qui donnent sur la rue S. Martin; on détruisit la prison & l'Auditoire, & l'on perça une porte symmétrique à celle du Monastère, qui donne entrée dans une cour, dont les bâtimens d'égale structure furent construits en 1720. On rebâtit la prison & une fontaine publique au coin de la rue du Vertbois. (*Voy. pag. 85 de ce vol.*) & l'on décora l'Eglise à laquelle on a ajouté, ces dernières années, quelques bâtimens qui forment un vestibule, cachent l'ancienne entrée qui ne flattoit pas les yeux, & présentoit un portail agréable, en attendant qu'on en puisse construire un qui soit proportionné à la hauteur de l'édifice. On a fait un marché sur le territoire de ce Prieuré. *Voy.* MARCHÉS. Dans l'enceinte de ce Monastère sont l'Auditoire du Bailli, & la géole ou prison où l'on enferme ceux qui ont commis quelque crime dans l'étendue de la Seigneurie de ce Prieuré.

Cette Eglise est la sépulture de *Guillaume Postel*, inhumé vis-à-vis l'Autel de la Chapelle de la Vierge, du côté droit; celle de *Philippe de Morvillier*, Premier Président du Parlement & de *Jeanne du Drac* * sa femme, Fondateurs de la

---

* Sur une table de marbre qui est attachée à un des piliers de cette Chapelle, on lit une fondation faite par eux en 1426, en faveur de l'Eglise de S. Martin-des-Champs. La voici : *Item chacun an la veuille S. Martin d'hiver lesdits Religieux, par leur Maire & un Religieux, doivent donner au Premier Président du Parlement, deux bonnets à oreilles, l'un double & l'autre fengle* (fengle veut dire simple, sans ornement ni fourrure), *en disant certaines paroles; & au premier Huissier du Parlement de Paris ungs gands & une escriptoire, en disant certaines paroles, & doivent être lesdits bonnets du prix de vingt sols parisis, & lesdits gands & escriptoire de douze sols parisis. Comme ces choses aperent plus à plain par Lettres faites sous les sceaux desdits Religieux, du Châtelet de Paris, & par Arrêt de la Cour de Parlement.*

Cette fondation s'exécute régulièrement tous les ans. Voici les complimens que le Maire & un Religieux font au Premier Président & au premier Huissier du Parlement, en leur présentant les présens ordonnés par la fondation.

Au Premier Président.

Monseigneur, Messire Philippe de Morvillier en son vivant, Premier Pré-

Chapelle de S. Nicolas, & de *Pierre de Morvillier*, Chancelier de France leur fils. *

Le grand-Autel a été refait ſur les deſſins de *François Manſart*. Le tableau eſt de *Claude Vignon*. Le lutrin fondu en 1736, eſt de *Chriſtophe de la Macque*. On voit quatre tableaux dans les collatéraux du Chœur, leſquels font un très-bon effet. Le premier qui eſt de *Reſtout*, fini en 1725, repréſente le Paralytique ſur le bord de la piſcine. Le ſecond eſt le Centenier, peint par *Cazes* en 1727. Le troiſième eſt l'aveugle né, commencé par *le Moine*, premier Peintre du Roi, & fini par *Natoire*, ſon Elève. Le quatrième eſt l'entrée de J. C. dans Jéruſalem, par *Carle Vanloō*. On voit ſur le lambris de la nef quatre grands tableaux de *Jouvenet* de vingt pieds de largeur ſur douze de hauteur. Ils repréſentent J. C. chez le Phariſien, la Réſurrection du Lazare, les Marchands chaſſés hors du temple, & la pêche de S. Pierre. Ces quatre tableaux ſont très-eſtimés pour la grandeur de la compoſition, la hardieſſe & la correction du deſſin, la fierté du pinceau & l'intelligence du clair-obſcur. Au bas de la nef il y en quatre autres qui ſont de *Poerſon* & de *Montagne*.

ſident en Parlement, fonda en l'Egliſe & Monaſtère Monſieur S. Martin-des-Champs à Paris, une Meſſe perpétuelle & certain autre Service Divin, & ordonna, pour la mémoire & conſervation de ladite fondation, être donné & préſenté chacun an à ce jour, à Monſeigneur le Premier Préſident du Parlement, qui pour le temps ſeroit, par le Maire deſdits Religieux, & un d'iceux Religieux, ce don & préſent, lequel il vous plaiſe prendre en gré.

Au premier Huiſſier.

Sire, Meſſire Philippe de Morvillier, &c. (Le reſte du diſcours eſt le même qu'au Premier Préſident, excepté la qualité).

* On voit ſur les murailles, les fenêtres, les vitres, & ſur les ornemens de l'Egliſe, une herſe liée à un Y : c'étoit la deviſe de *Pierre de Morvillier*, Chancelier de France, & qu'un homme de beaucoup d'eſprit & d'érudition expliqua heureuſement, en faiſant voir que ce n'étoit qu'un *rebus*, relatif au nom de Morvillier. *Mort vie liez*, parce que la herſe eſt le ſymbole de la mort qui rend tous les hommes égaux, parce qu'elle applanit & égaliſe les ſillons : l'Y grec eſt le ſymbole de la vie, ce qui fait qu'elle eſt appellée la lettre de Pythagore, parce que ce Philoſophe diſoit que l'enfance étoit repréſentée par le pied de cette lettre, & qu'auſſi-tôt qu'on entroit dans un âge raiſonnable, la vie ſe diviſoit en deux voies, dont l'une eſt celle du vice, & l'autre celle de la vertu.

Le réfectoire eſt eſtimé par la hardieſſe de ſes voûtes, & la délicateſſe de ſes colonnes. On croit que c'eſt *Pierre de Montereau* qui en fut l'Architecte ſous le règne de S. Louis. On y voit un beau tableau de *Poilly*, Elève de *Jouvenet*; il repréſente J. C. ſervi par les Anges : pluſieurs autres repréſentent les actions principales de la vie de S. Benoît. Ils ſont tous de *Louis Sylveſtre*, de l'Académie royale de Peinture, excepté ceux qui ſont de *Galoche*, de la même Académie.

La Bibliothèque eſt au rez-de-chauſſée du jardin, & eſt fort bien tenue; elle n'eſt pas des plus nombreuſes, mais elle eſt propre & bien choiſie. On y voit un manuſcrit qui contient les Evangiles ſelon la Vulgate; il eſt écrit en lettres d'or ſur du vélin, & d'une parfaite conſervation. On le croit du tems de Charlemagne, ou du moins de Charles-le-Chauve. On remarque dans cette Bibliothèque deux tables magnifiques par leur grandeur : elles ſont de pierre de liais & d'un ſeul morceau ou bloc qu'on a ſcié dans ſon épaiſſeur. On les a fait peindre en noir.

A vingt pas de l'Egliſe de S. Martin-des-Champs, eſt une Chapelle qui eſt ſous l'invocation de S. Michel, fondée par *Nicolas Arrode*. On y voit la tombe de ce Fondateur, & celles de ſes enfans.

MASSI *ou* MACY, Village ſitué à trois lieues de Paris, vers le midi, dans un vallon très-découvert, dont l'aſpect eſt auſſi du côté du midi, un peu ſur la droite du chemin d'Orléans en venant de Paris. Il eſt placé au rang des Cures du Doyenné de Château-Fort. Villene & Villejenis ſont deux écarts de Macy.

MATHÉMATICIENS. Ce ſont ceux qui poſſedent ou qui profeſſent l'Art d'enſeigner les élémens de calculs, propres à toutes les ſciences, par des ſignes ſenſibles; ſavoir, l'arithmétique, par des chiffres ou caractères arabes; la géométrie, par des lignes; & l'algèbre, par des lettres alphabétiques.

On donne encore ce titre à ceux qui font les inſtrumens relatifs à cette ſcience.

MATHURINES. (*Religieuſes*) Dans la petite rue de Reuilli, au haut du Fauxbourg S. Antoine, eſt un Couvent de filles, de l'Ordre de la Trinité, qu'on nomme MATHURINES. Elles avoient d'abord été établies en 1703,

près le Cloître de S. Marcel, & peu de temps après transférées au Fauxbourg S. Jacques près l'Obſervatoire; & en 1707 au Fauxbourg S. Antoine, dans la grand'rue; enfin en 1713, Mademoiſelle *Freard de Chanteloup* leur céda la maiſon qu'elle avoit dans la petite rue de Reuilli où elles ſont aujourd'hui. Dans cette Maiſon on procure l'éducation convenable à de jeunes Penſionnaires, & l'on y donne l'inſtruction gratuite aux pauvres filles de ce Fauxbourg, qui ſont en grand nombre. Elles doivent leur inſtitution à Dame *Suſanne Sarabat* qui avoit abjuré la Religion proteſtante, ainſi que ſa mère & ſes deux nièces. Elles s'aſſocièrent deux Demoiſelles auxquelles elles montrèrent à travailler. Madame *Voiſin*, femme du Chancelier de ce nom, leur procura toutes les permiſſions néceſſaires pour former cet établiſſement.

MATHURINS, ou *les Religieux de la Sainte Trinité de la Rédemption des Captifs*, dans la rue des Mathurins. Cet Ordre a été inſtitué en 1198 par *Jean de Matha*, & par *Felix de Valois*, ainſi nommé du Pays de ſa naiſſance, ou de celui de ſa demeure. Une pieuſe ſimplicité en a établi les fondemens, & le récit des maux que ſouffroient les Chrétiens eſclaves, à cauſe du mauvais ſuccès des Croiſades, ſuggéra à ces Fondateurs les moyens de leur procurer la liberté. Ces Religieux furent inſtitués par une Bulle d'Innocent III, du 17 Décembre 1199, & par une ſeconde donnée à Viterbe le 18 Juin 1209, & ce Pontife donna à *Jean de Matha* la maiſon & l'Egliſe de S. Thomas ſur le mont *Célius*. Auſſi-tôt leur Ordre s'étendit en France par la protection de Philippe-Auguſte, & par les libéralités de pluſieurs Seigneurs. *Gaucher III de Châtillon* leur donna un terrein propre pour y bâtir un Couvent: cet endroit ſe nomme *Cerfroid*, entre Gandelu & la Ferté-Milon, ſur les confins du Valois. *V.* MEAUX, au mot DAMMARTIN.

On ignore quelle fut préciſément l'année où ils vinrent s'établir à Paris où ils avoient déjà une maiſon avant 1209. Ils occupoient un Hôpital, ou Aumônerie, appellée de *S. Benoît*, laquelle étoit ſous le titre de S. Mathurin, dont on y conſervoit quelques Reliques. Les Religieux de la Trinité en prirent le nom qu'ils ont communiqué à la rue dans laquelle ils demeurent, & aux Maiſons de leur Ordre en France.

Les bâtimens de cette Maiſon ont été augmentés peu à peu par les libéralités de S. Louis & de Jeanne, fille du Comte

de Vendôme, ainſi que par les acquiſitions que ces Religieux ont faites. Le Cloître fut rebâti en 1219, par les ordres de *Robert Gaguin*, Miniſtre, c'eſt-à-dire Général des Mathurins. En 1610 on détruiſit le portail de l'Egliſe, lequel étoit du côté de la rue S. Jacques. Le nouveau portail & la cour fermée par une grille, ont été faits en 1729, ſur l'emplacement de quelques maiſons où l'on avoit placé deux étaux de boucherie & une halle au parchemin. Les Libraires y avoient eu leur Chambre ſyndicale depuis 1679, juſqu'en 1726. Cette halle avoit été accordée à l'Univerſité, par acte du mois de Juin 1291.

L'Univerſité tenoit ſes aſſemblées dans une ſalle de cette maiſon, depuis le treizième ſiècle; mais Louis XV lui ayant donné le Collège de Louis-le-Grand, elle les y a transférées en 1764, de même que la ſalle du Tribunal.

Les panneaux des ſtalles du Chœur repréſentent la vie de S. *Jean de Matha & de Felix de Valois.* Ces tableaux ont été peints par *Théodore Van-Tulde*, Elève de *Rubens*; les figures d'Anges que l'on voit ſur l'entablement de la grille qui ſépare le Chœur de la nef, ſont ſculptés par *Guillain.* On les doit aux ſoins du *P. Louis Petit*, Général de l'Ordre, qui a fait faire l'orgue, & orner cette Egliſe & le réfectoire de pluſieurs tableaux. Il eſt peint lui-même dans le tableau poſé au milieu de la nef, où l'on voit S. Louis qui préſente ce Religieux à la Sainte Vierge.

Cette Egliſe renferme les ſépultures de *Robert Gaguin*, de *Jean de Sacro-Boſco*, grand Mathématicien de ſon temps, & de *François Baudouin* ou *Balduin*, ſavant Juriſconſulte.

Au bout du Cloître eſt une tombe plate, ſur laquelle ſont repréſentés deux hommes, avec cette épitaphe.

Hîc ſubtùs jacent LEODEGARIUS DU MOUSSEL *de Normaniâ, &* OLIVARIUS BOURGEOIS *de Britanniâ, oriundi, Clerici Scholares, quondam ducti ad Juſtitiam ſæcularem, ubi obierunt, reſtituti honorificè, & hîc ſepulti. Anno Domini 1408, die 16 menſis Maii.*

On lit cette inſcription françoiſe contre une muraille, & bien plus au long.

Ci-deſſous giſſent Leger du Mouſſel & Olivier Bourgeois, *jadis Clercs-Écoliers, Etudians en l'Univerſité de Paris, exécutés à la Juſtice du Roi notre Sire, par le Prévôt de Paris, l'an 1407, le 26e. jour d'Octobre, pour certains cas à eux impoſés; leſquels, à la pourſuite de l'Univerſité, furent reſtitués & amenés au parvis de Notre-Dame, & rendus à l'Evêque de Paris, comme Clercs, & au Recteur & aux Députés de l'Uni-*

verſité, comme Suppôts d'icelle, à très-grande ſolemnité, & de-là en ce lieu-ci, furent amenés, pour être mis en ſépulture, l'an 1408, le 16e. jour de Mai, & furent leſdits Prévôt & ſon Lieutenant démis de leurs Offices, à ladite pourſuite, comme plus à plein appert par Lettres-patentes & inſtrumens ſur ce cas. Priez Dieu qu'il leur pardonne leurs péchés. Amen.

Guillaume de Tignonville qui etoit le Prévôt, non ſeulement fut deſtitué de ſa Charge, mais on l'obligea d'aller prendre ces deux corps au gibet de Montfaucon en cérémonie, & avec tous ſes Archers, de les détacher lui-même du gibet, de les baiſer à la bouche en préſence des Aſſiſtans, & enſuite de les conduire juſqu'en cette Egliſe.

Derrière l'Egliſe étoit un cloître entouré de bâtimens d'un ancien gothique, mal ſain & très-incommode par les terres du jardin. En 1761 *M. le Fevre*, Général de l'Ordre, en a fait conſtruire les deux principaux côtés qui menaçoient ruine. La diſtribution & la décoration en ſont très-bien entendues, & font un bon effet. Cela forme aujourd'hui un rez-de-chauſſée ſain & agréable.

MAUBERT. (*place*) Les anciens la nomment *platea Maldelberti*, place de *Maubert*, Evêque de Paris. On prétend que cette place étoit autrefois le lieu où *Albert le Grand* donnoit ſes lecons. Ce fameux Théologien, venu de Cologne, n'avoit point d'école aſſez grande pour contenir le grand nombre des Auditeurs qui le ſuivoient; & c'eſt par corruption que le nom de *Maubert* a été donné à la place; c'eſt comme ſi l'on diſoit la place de *Maître Albert*; mais cette origine eſt incertaine. Albert le Grand mourut, ſuivant ſon hiſtoire, à l'âge de ſoixante & quinze ans, le 15 Février 1280. *Voy.* CARMES.

Il s'y tient un grand marché le mercredi & le ſamedi. A l'extrêmité eſt une belle fontaine qui fut bâtie en 1674, des matériaux de celle des Carmes que l'on détruiſit la même année. Elle donne de l'eau de la Seine. *Voy. ce vol. pag. 87.*

On vend dans ce marché toutes ſortes de légumes & d'herbages, de la marée, du poiſſon d'eau douce & du pain de Goneſſe, *&c.* les mercredi & ſamedi. On y trouve un corps de garde du guet, un dépôt de pompes, une boëte aux lettres pour la Province, & une boucherie établie en 1245, comme celle de la montagne de Sainte Genevieve, des fiacres & brouettes, & un abreuvoir dans la Seine à très-peu de diſtance. Il y a dans ce quartier beaucoup de Marchands de chevaux, de Maquignons & de chevaux de louage.

Il eſt paſſé en proverbe, & l'on dit, en parlant d'un homme groſſier & impoli, qu'il a appris à faire des complimens à la place Maubert. On dit la même choſe des halles, où les Harengères ou Poiſſardes enſeignent en un jour plus de geſtes que l'on n'en apprend en un an en Rhétorique.

Ce Quartier comprend :

Le grand Couvent des Carmes, le Collège de Laon, le Séminaire des 33, les Collèges de la Marche, de Navarre, de Boncourt, les Filles de la Congrégation de N. D. la Maiſon des PP. de la Doctrine chrétienne, le Collège des Ecoſſois, N. D. de Sion, ou les Religieuſes Angloiſes, les Hoſpitalières, S. Medard, l'Hôpital de la Miſéricorde ou des cent Filles. S. Marcel, S. Martin, S. Hypolite, les Cordelières, les Filles Angloiſes, le Clos Payen, les Gobelins, l'Hôpital-général, Bicêtre, la Salpétrière, le Jardin-Royal des plantes, l'Hôpital de la Pitié, l'Abbaye de S. Victor, le Séminaire des Bons-Enfans, les Collèges du Cardinal le Moine, d'Arras, l'Egliſe & le Séminaire de S. Nicolas-du-Chardonnet, le Collège des Bernardins, la Communauté des Filles de Sainte Geneviève, dite *Miramions*, le pont de la Tournelle, la porte de S. Bernard, la rue de Bièvre, le Collège de S. Michel.

Les bornes de ce Quartier ſont à l'orient, les extrêmités des Fauxbourgs S. Victor & S. Marcel incluſivement : au ſeptentrion, les quais de la Tournelle & de S. Bernard, incluſivement : à l'occident, la rue paſſagère de la place, le marché, la montagne de Sainte Geneviève, les rues Bordet, Mouffetard & de l'Ourſine, incluſivement : au midi, l'extrêmité du Fauxbourg S. Marcel, incluſivement.

MAUBUISSON, Abbaye de Religieuſes de l'Ordre de Cîteaux, fondée par la Reine *Blanche*. L'Egliſe eſt un grand gothique commun. Le Sanctuaire eſt éclairé de deux rangs de vitrages l'un ſur l'autre, & orné de galeries d'architecture de moyen gothique. Le Chœur eſt des plus grands & des plus beaux, tout pavé d'une marqueterie de maſtic, qui de loin paroît être du marbre. La Reine *Blanche* eſt enterrée au milieu de ce Chœur, ſous une tombe de cuivre, élevée avec ſa figure du même métal, accompagnée de huit vers latins, dont le dernier marque qu'elle mourut Religieuſe : *tanta priùs, talis jacet hîc pauper Monialis.*

Ce lieu eſt la ſépulture du Comte *Clerembaud*, mort en 1247 : de *Jean de Brienne*, dit le Prince d'Acre, ſecond fils de *Jean de Brienne*, Roi de Jéruſalem ou d'Acre, & de

Berengère de Caſtille, couſin germain de S. Louis, auſſi enterré dans le Chœur : des entrailles d'*Alphonſe de France*, Comte de Toulouſe & de Poitiers, frère de S. Louis : de *Mathilde* ou *Mahaud*, Comteſſe d'Artois & de Bourgogne, petite-nièce de S. Louis, ſous une tombe de cuivre : des entrailles de *Charles-le-Bel*, mort le premier Février 1327, & de *Jeanne d'Evreux* ſa troiſième femme, décédée le 4 Mars 1370, avec leurs figures en marbre blanc. On y voit auſſi la ſépulture de *Bonne de Luxembourg*, fille du Roi de Bohème, épouſe de *Jean*, Roi de France, décédée à Maubuiſſon le 11 ſeptembre 1349, & celle des entrailles du Roi Charles V ſon fils, décédé en 1380, avec leurs figures en marbre blanc : la ſépulture de *Jeanne de France*, fille du Roi *Charles-le-Bel* & de *Blanche de Bourgogne* ſa première femme, morte fort jeune, le 17 Mai 1321 ; ſa figure eſt en marbre blanc. Blanche de Bourgogne y prit l'habit de Religieuſe en 1325, & y mourut en 1326 ; elle eſt enterrée dans le Chapitre. On y voit un grand tombeau de pierre, élevé & couvert de plaques de cuivre, avec la repréſentation de *Marguerite de Brienne-Beaumont*, femme de Beaumont, Prince d'Antioche, & Comte de Tripoli, décédée le 9 Avril 1328 : on l'appelle communément la *Princeſſe d'Antioche* : elle étoit petite-nièce de la Reine *Blanche*, mère de S. Louis, & couſine germaine de *Blanche d'Eu*, ſeconde Abbeſſe de cette Maiſon.

Outre la ſépulture de ces Princes & Princeſſes, pluſieurs autres y ont été inhumés, ſans que l'on ſache en quel lieu ; ſavoir, *Robert* II du nom, Comte d'Artois, fils de Robert I, & neveu du Roi Louis VIII. *Catherine*, fille de Charles V, morte au mois d'octobre 1388, à l'âge de onze ans, & déjà mariée à *Jean*, Comte de Montpenſier. *Jeanne*, fille de Charles VI, morte à l'âge de deux ans.

Gabrielle d'Eſtrées y a été auſſi inhumée, avec l'enfant dont elle étoit enceinte d'Henri IV.

Cette Abbaye ſouffrit beaucoup durant les guerres des Anglois, ſous le règne de Charles VII. En 1652, tout le Couvent ſe retira à Pontoiſe, à cauſe des guerres civiles. *Voy.* ABBAYE DE MAUBUISSON, *tom. 1, p. 8.*

MAUCHAMP, Village à dix lieues de Paris, & trois d'Etampes, à droite du grand chemin qui conduit à Orléans, dans la même vaſte plaine où eſt Torfou, au bout de laquelle on deſcend vers le nord à Boiſſy ; vers le couchant, à Saint-Sulpice-de-Favières ; vers le midi, à Etrechy ; & vers l'orient,

à Bonne, dit Chamarante ; de ſorte que ce lieu eſt plus élevé que tous ces Villages : c'eſt un Pays de labourages, où les Seigneurs n'ont point fait conſtruire de château, peut-être à cauſe du défaut d'eau. Les Habitans ſont de la Juſtice de Chamarante, & ſous la coutume d'Etampes.

L'Egliſe eſt ſous le titre de S. Jean Baptiſte. On croit que les anciens Chevaliers du Temple ont eu cette Egliſe. La Cure a au moins trois cents ans d'érection. Elle eſt à la nomination de l'Archevêque de Paris.

MAUGARNY, Terre ſituée ſur la Paroiſſe de Margency.

MAUNY, eſt un lieu du Doyenné de Lagny ; il y a une Chapelle de S. Léonard, & une Ferme avec un Fief. Cette Chapelle eſt connue ſous le nom de *S. Liénard*, entre Belleaſſiſe & Ferrières, au couchant d'hiver de Jaſſigny. On aſſure qu'il s'y eſt fait des guériſons de nos jours.

Il y a un autre Mauny au Diocèſe de Paris, ſur la Paroiſſe de Limoges, Doyenné du vieux Corbeil, avec une Chapelle pareillement.

Cet autre Mauny ne conſiſte qu'en un manoir ſeigneurial, ou château, avec la Ferme, & une Chapelle qu'on dit être titrée de S. Claude ou de S. Etienne. On dit qu'elle peut produire 200 livres au Titulaire. Le droit qu'un Chapelain de l'Egliſe de Paris a dans la dîme de ce lieu depuis le treizième ſiècle, eſt cauſe qu'on trouve ſon nom dans des actes de ce temps-là. On dit qu'elle eſt à la nomination du Seigneur de Mauny, qui eſt ſitué dans le Doyenné du vieux Corbeil, Paroiſſe de Limoges.

MAUR-DES-FOSSÉS. (*Saint*) La ſituation de ce Bourg à deux petites lieues de Paris, dans une péninſule de la Marne, étoit naturellement celle qui convenoit à un château. Quelques Auteurs veulent, qu'outre le circuit que la Marne fait preſque tout au tour de cette péninſule, il y avoit encore des foſſés le long du bord de cette rivière, dans l'intérieur de la péninſule même. Le nom de *Foſſati* au pluriel, employé dans quelques anciens titres, autoriſe ce ſentiment. D'autres penſent qu'il n'y eut jamais qu'un foſſé tracé en ce lieu, pour en former une iſle, en y faiſant paſſer un bras de la Marne, ou que ſi ce foſſé n'étoit pas aſſez profond pour cela, il ſervoit au moins à empêcher, du côté des terres, l'entrée de la péninſule. C'eſt une opinion communément reçue, que ce lieu a eu primitivement le nom de *Caſtrum Ba-*

gaudarum, auſſi bien que celui de *Foſſatus*, qui eſt employé dans les plus anciens titres.

Or, ce que l'on peut dire de plus probable ſur l'antiquité de S. Maur, c'eſt, 1°. qu'il a été d'abord couvert de bois, & qu'il faiſoit partie de la forêt appellée *Vilcenia*, qui dans la ſuite a été coupée de ce côté-là, & dont le nom a été altéré en celui de Vincennes. 2°. Que lorſqu'on en eut abattu une partie dans le quartier de la péninſule, formée par la Marne, on bâtit dans ce lieu un temple en l'honneur du Dieu *Silvain*, ou *Dieu des bois*, & un édifice pour les Officiers de ce temple, qui fut qualifié de *Collège*, ce qui eſt prouvé par une pierre plate, d'environ un pied en quarré, laquelle avoit été faite pour être incruſtée dans un mur ou ſur une porte; * elle eſt compoſée de ſept lignes, diſtribuées, comme on les voit ci-deſſous, en caractères romains, de plus d'un pouce dans les premières lignes, & plus courts en diminuant, à meſure qu'on approche de la fin, avec un point après chaque mot.

COLLEGIUM.
SILVANI. REST
ITVERVNT. M.
AURELIUS. AUG.
LIB. HILARUS.
ET MAGNUS. CRYP
TARIUS. CURATORES.

Dom *Bernard* explique ainſi cette inſcription : *Marcus-Aurelius, Affranchi d'Auguſte, & ſurnommé Hilarus ; & Magnus Cryptarius, Curateurs ont rétabli le Collège de Silvain.*

---

* Feu M. le *Chevalier* l'avoit eue de ſon neveu de même nom, Chanoine de S. Maur, enſuite Chanoine de Notre-Dame ; elle avoit été trouvée vers l'an 1725 par terre dans ſon bûcher, comme pierre inutile: ce bûcher fait partie de la groſſe tour du cloître canonial. Il falloit qu'elle eût été incruſtée précédemment dans le mur de cette tour, ou ailleurs à S. Maur. *L'Abbé Lebeuf, Hiſt. du Dioc. de Paris, tom.* 5, *p.* 103.

On peut préſumer que toute la forêt de Vilcene, arroſée par la Marne, appartint à nos Rois dès le temps de la première race, avec la preſqu'iſle qui en formoit une bonne partie. Mais un peu auparavant qu'ils en priſſent poſſeſſion, il s'y étoit fait quelques Martyrs dans la plaine de cette péninſule; c'étoient des Chrétiens qui, fuyant les Barbares conduits par Attila en 451, s'étoient retirés en ce lieu & aux environs. Ils y furent mis à mort le 24 Juin, tant ſur l'un que ſur l'autre des bords de la Marne. Le ſeul d'entre ceux qui ſouffrirent au rivage droit, dont le nom ſe ſoit conſervé, s'appelloit *Felix*. Les autres qui moururent en plus grand nombre, ſous le glaive des Barbares à l'autre bord, furent des Chrétiens, dont les Chefs étoient originaires des environs de la Moſelle ou du Rhin, à en juger par leurs noms d'*Agoard* & d'*Aglibert*. Ces deux Martyrs ſont regardés comme les plus notables d'entr'eux.

Ce ſeroit ici le lieu de donner l'Hiſtoire de l'Abbaye de *S. Pierre-des-Foſſés*; mais les bornes de cet ouvrage ne nous le permettant pas, nous renvoyons le Lecteur à ce que nous en avons dit ſommairement, *tom. 1, pag. 105*, & aux Recherches de M. l'Abbé *Lebeuf*, *tom. 5 de ſon Hiſt. du Dioc. de Paris*, *pag. 106 & ſuiv.* où l'on trouvera un détail complet: nous parlerons ſeulement ici de l'ancien édifice & des aſſiſes qui s'y tenoient.

Le bâtiment de l'Egliſe de S. Maur, avec ce qui reſte des anciens lieux réguliers, étoit ſitué dans l'endroit le plus bas du Village, & dominé par une montagne du côté du midi. D'abord on trouvoit des reſtes d'un ancien portique, qui avoit été de quatre travées, & dont la ſtructure avoit paru être du troiſième ſiècle. Il étoit entièrement découvert depuis pluſieurs années, la voûte en ayant été abattue. On voit de cet endroit le haut du portail de l'Egliſe, compoſé de pierres dures à deux pieds, taillées en rond, en lozanges, &c, ce qui formoit une eſpèce de marqueterie qui paroiſſoit être de ſept à huit cents ans. Dans la nef, tous les piliers étoient du temps du Roi Robert, environ l'an 1000; mais ce qui étoit aujourd'hui élevé ſur ces piliers, n'étoit pas ſi ancien, non plus que la voûte. La croiſée étoit de l'architecture uſitée au douzième ſiècle, ou de la fin du onzième. Le Sanctuaire étoit ce qu'il y a de plus nouveau, ne paroiſſant avoir que quatre cents ans; les vitrages étoient du quatorzième ſiècle: cet ouvrage, quoique peu ancien, menaçoit ruine, parce que les fenêtres ſont trop larges, & les trumeaux trop étroits; & c'étoit à cauſe du péril, que l'on avoit rapproché le grand-

Autel du côté du Chœur, dont les ſtales ſe trouvoient, par ce moyen, dans la croiſée; c'étoit le 19 Mai 1719, que M. le Cardinal de Noailles avoit permis l'érection de ce nouvel Autel pour les ſépultures. *Voy. l'Abbé Lebeuf, tom. 5, pag. 227 & ſuiv.*

Il faut dire ici quelque choſe du concours qui ſe faiſoit à l'Abbaye des Foſſés & à Creteil, le 24 Juin avant l'an 1735, auquel il fut aboli.

Les Officiers de toutes les Juſtices des Terres dépendantes de l'Abbaye, étoient obligés d'y paroître devant le Prévôt ou Bailli. Tous les Habitans du Village ſe mettoient ſous les armes, & après l'Audience & l'appel de tous les Juges & de tous les Habitans, ce cortège aſſemblé alloit, tambour battant, drapeau déployé, faire la proceſſion dans l'Egliſe du Monaſtère; il ſortoit par-deſſous le cloître, & alloit, avec ſolemnité, allumer le feu de la S. Jean. Ce ſpectacle fit que les Artiſans de Paris & des environs, qui ne ſeroient partis de chez eux que le jour de S. Jean, de grand matin, vinrent dès le ſoir; & comme les Religieux vouloient retenir le peuple, au moins une partie de la matinée, ils prirent le parti de célébrer une Meſſe dès trois heures du matin.

Par la ſuite, les armes à feu ayant été inventées, on s'en ſervit à la proceſſion des Aſſiſes, & l'on en fit des décharges dans l'Egliſe même. C'eſt ce qui y attira encore plus de populace, & par conſéquent plus d'indévotion; de manière que les Religieux crurent que pour éviter ou appaiſer le tumulte occaſionné par cette reddition d'hommage ou de devoir ſeigneurial, il étoit à propos d'expoſer leurs Reliques. Cette expoſition ne fit qu'augmenter le déſordre; elle attira des malades dont le nombre augmenta d'année en année, d'autant plus aiſément, que l'on ſe mit ſur le pied d'y amener ceux qui étoient atteints du mal S. Jean, c'eſt-à-dire, de l'épilepſie ou du haut-mal, & peut-être à cauſe de la circonſtance du jour; & comme ils reſtoient la nuit dans l'Egliſe, ils obtinrent que la Meſſe qu'on diſoit au point du jour, fût chantée en l'honneur de S. Maur, qui a été auſſi invoqué pour le même mal. Cette Meſſe ſolemnelle, commencée du temps des Moines, fut continuée par les Chanoines, parce que le concours de malades continuoit. Au bout de cent ans ou environ, ces Chanoines avancèrent cette Meſſe à minuit, chantant Matines auparavant. Cette reſſemblance de la nuit de S. Jean avec la nuit de Noël, rendit la choſe plus myſtérieuſe, & attira encore plus de monde & de

malades

malades ; de ſorte que les clameurs des uns & des autres ayant dégénéré en cohue & tintamarre de halle ou de foire * autour de l'Autel où eſt la Châſſe de S. Maur, ſans parler des profanations qui ſe commettoient dans le reſte de l'Egliſe, M. *de Vintimille*, Archevêque de Paris, crut devoir faire ceſſer ces ſcandales, par une Ordonnance qui défendoit aux Chanoines de S. Maur d'ouvrir leur Egliſe avant quatre heures du matin, le jour de S. Jean, & d'y dire la Meſſe à minuit. Ainſi a fini ce concours prodigieux de peuple, qui, ſelon *la Martiniere*, ſe faiſoit des extrêmités de la France, & même des Pays étrangers.

On lit dans un Mémoire fourni par un Chanoine de S. Maur en 1745 : » Il ne reſte plus à S. Maur de cérémonie » extraordinaire à la S. Jean, que l'ombre de celle qui y attira » autrefois le concours du peuple, privativement à Creteil, » & qui le rendit ſi nombreux & ſi célèbre. Ce ſont les Aſſiſes » que les Seigneurs de la Terre ont continué de faire tenir, » quoique la Seigneurie ſoit, depuis plus de cent cinquante » ans en main laïque. Mais ce n'eſt plus qu'une pure céré- » monie, à laquelle les Officiers du Chapitre n'ont pu être

---

* Pendant quatre heures que duroient les Matines & la grand'Meſſe de minuit, on n'entendoit que des cris & hurlemens continuels de malades ou prétendus tels des deux ſexes, que ſix ou huit hommes promenoient étendus ſur les bras, tout-autour de la Chapelle de S. Maur. Les Malades crioient de toutes leurs forces : *S. Maur, grand ami de Dieu, envoyez-moi ſanté & guériſon, s'il vous plaît.* Les Porteurs faiſoient encore plus de bruit en criant : *du vent, du vent* ; & des perſonnes charitables éventoient les malades avec leurs chapeaux. D'autres crioient : *place au malade, gare le rouge*, parce qu'on prétend que cette couleur eſt contraire aux Epileptiques. Quand un malade avoit répété trois fois de ſuite ſa prière, on le comptoit guéri, & l'on crioit à haute voix : MIRACLE, MIRACLE ; enfin c'étoit un vacarme ſi grand, que l'on n'entendoit point le Clergé chanter, & qu'il ſe formoit trois ou quatre différens chants dans les différentes parties de l'Egliſe. Pendant cette nuit, il y avoit dans la même Egliſe de petits Marchands de bougies & d'images, des Mendians de toute eſpèce, des Vendeurs de tiſane qui crioient : *à la fraîche, à la fraîche* ; tout cela augmentoit le déſordre ; & après la grand'Meſſe qui finiſſoit vers les deux heures, les Pélerins & Pélerines les plus ſages couchoient dans l'Egliſe, ſans ſe gêner ſur leurs petits beſoins : les autres alloient paſſer la nuit dans les Cabarets ou aux Marionnettes, ou bien à la danſe. C'eſt ainſi que ſe paſſoit cette prétendue dévotion. *L'Abbé Lebeuf, Hiſt. du Dioc. de Paris, tom. 5, pag. 132.*

» contraints d'aſſiſter, comme du temps que l'Evêque de » Paris & le Chapitre de S. Maur étoient Seigneurs. Ce- » pendant le cortège armé, ainſi qu'il eſt dit ci-deſſus, con- » tinue toujours de paſſer à travers l'Egliſe où les gens armés » font la décharge de leurs fuſils. »

La Chapelle de *Notre-Dame des Miracles* eſt ſituée à côté du portique de l'Egliſe de S. Maur, vers le ſeptentrion.

Après la réunion des Chanoines de S. Maur à S. *Thomas du Louvre*, & enſuite au Chapitre de S. *Louis du Louvre*, *voy. pag. 422 & ſuiv.* l'Egliſe a été interdite, & les Reliques apportées à Paris le 27 Janvier 1750, pour être dépoſées dans la Chapelle intérieure de l'Archevêché; & le Dimanche 30 Août de la même année, M. l'Archevêque en fit la diſtribution, ſavoir: aux Chanoines de S. Maur réunis, la Châſſe de S. *Babolen*; celle de *Sainte Colombe* ou de *S. Mein*, avec toutes les autres petites Châſſes, Coffres, Reliquaires & Philacteres qui avoient été dans leur Tréſor, à l'Abbaye des Foſſés, & un os du bras de S. Maur; à la Chapelle de S. Bond ſur la Paroiſſe de S. Merry, un os d'un des bras de S. Babolen; aux Religieux de l'Abbaye de S. Germain-des-Prés, le chef & le corps de S. Maur: M. l'Archevêque ne s'eſt conſervé que le tibia droit de S. Maur, & le tibia gauche de S. Babolen. Ce Prélat a deſtiné auſſi pour l'Egliſe Paroiſſiale de S. Maur, une vertèbre & une petite côte de S. Babolen, outre un Reliquaire d'argent en forme de croix, contenant une dent de S. Maur; & pour des Paroiſſes du Diocèſe de Paris, Joui-le-Moutier & Bois-d'Arcy, trois autres petits oſſemens de S. Babolen; ces Reliques y ſont vénérées comme de véritables & authentiques Reliques de Saints connus du Pays.

Avant que de découvrir & démolir l'Egliſe de S. Maur, on a commencé au mois d'Octobre 1750 à exhumer les corps qui y étoient enterrés, leſquels ont été portés, partie à la Chapelle de Notre-Dame des Miracles, & partie à l'Egliſe de la Paroiſſe.

François Rabelais qui avoit été Cordelier, puis Bénédictin, qui quitta enſuite pour ſe faire Médecin, eut de *Jean du Bellay*, Evêque de Paris en 1536, la huitième & dernière prébende de S. Maur, lorſque l'Abbaye fut ſécuriſée. On prétend que ce fut alors qu'il ſe mit à compoſer ſon *Pentagruel*. Comme l'on a encore de lui pluſieurs autres ouvrages, quelques-uns ont pu être compoſés à S. Maur.

On voit dans la péninſule des Foſſés deux Paroiſſes, celle de S. Hilaire-de-la-Varenne, & celle de S. Nicolas. Le bâ-

timent de la première eſt fort petit, & dans le goût des édifices modernes. L'Archevêque nomme de plein droit à cette Cure qui eſt à portion congrue. La Paroiſſe de S. Nicolas qui eſt dans le Bourg, eſt la plus nombreuſe du territoire des Foſſés ou de S. Maur. Elle n'étoit d'abord qu'une ſimple Chapelle où les Moines avoient établi un Chapelain. Elle fut érigée en Cure par Guillaume d'Auvergne, fait Evêque de Paris en 1228. La conſtruction tant du Chœur que de la tour, eſt du treizième ſiècle; elle finit en quarré au pignon du côté de l'orient, eſt accompagnée d'une aile à côté du Chœur vers le midi, & enſuite d'une galerie en forme de cloître. La nomination de la Cure, qui avoit appartenu à l'Abbé des Foſſés, eſt retournée de plein droit à l'Evêque de Paris, lors de l'extinction du titre abbatial en 1536. Il y a un canton de maiſons un peu éloigné du gros Bourg, & qui s'appelle *le Pont de Saint-Maur*; il étoit originairement de la Paroiſſe de Fontenay-ſur-le-bois; il eſt aujourd'hui de celle de Saint-Maur. Le Château fut élevé par *Jean du Bellay* Evêque de Paris, à la place où étoit l'ancien Palais abbatial. C'eſt un des lieux de plaiſance les plus beaux des environs de Paris, ſoit par les bâtimens, ſoit par les jardins que les Princes de Bourbon-Condé y ont fait faire & embellir.

Ce fut à S. Maur que les Confrères de la Paſſion eſſayèrent les premières repréſentations des myſtères de la Paſſion de notre Seigneur, peut-être fut-ce dans quelques ſalles du Monaſtère. Ce fut auſſi dans ce Bourg, dans une maiſon ſituée en entrant du côté de Vincennes à main droite, qu'a été fabriqué d'abord au ſiècle dernier, le raz dit de S. Maur, eſpèce d'étoffe, par un M. *Charlier*, dont la famille ſubſiſte encore à Paris.

En général le territoire de S. Maur n'eſt pas très-fertile. Les Naturaliſtes y trouvent des pierres ſpéculaires, de petits caillous jaunâtres avec des ramifications noires très-délicates, & des pierres qui ſont moitié pierre & moitié caillou.

MAURICE, (*Saint*) petit Village près de Charenton, où l'on tranſporta le prêche des Proteſtans, établis précédemment au Village d'Ablon. *Voy.* ABLON.

MAY. (*le Château de*) Ses ruines conſiſtent en deux ou trois pans de murailles épaiſſes de trois à quatre pieds. Il eſt de la Paroiſſe d'Argenteuil, de même que les terres qui en dépendent, & appartiennent au Grand Prieur de France. Ces

ruines ſont entourées de vignes, & l'on en a même planté deſſus.

MEAUX. (*Election de*) Cette Election eſt placée à l'Eſt de Paris, entre celles de Senlis, de Paris, de Roſoy, de Coulommiers, & les Généralités de Châlons & de Soiſſons. On lui donne douze lieues de long ſur neuf de large. Elle eſt arroſée par les rivières de Marne, du grand & du petit Morin & quelques ruiſſeaux.

Meaux, chef-lieu de cette élection, & Capitale de la Brie, eſt ſituée ſur la Marne dans une plaine fort belle, à dix lieues de Paris, au 20°. degré 32 minutes de longit. & au 48°. degré 56 minut. 50 ſec. de latit. ſeptentrionale. Il y a un Evêché, un Bailliage, un Préſidial, une Prévôté & un grenier à ſel. Cette Ville eſt diviſée en deux par la rivière; une partie s'appelle la Cité, l'autre le Marché. Dans le neuvième ſiècle, elle eſſuya le traitement le plus rigoureux de la part des Normands: ces Barbares s'en emparèrent contre la foi du traité que l'on venoit de conclure avec eux, la livrèrent au pillage, & la brûlèrent après en avoir enlevé toutes les richeſſes. Meaux a la gloire d'être la première des Villes du Royaume qui a renoncé au parti de la Ligue, pour ſe ſoumettre à Henri IV. Elle eſt ſi jalouſe de cet avantage, qu'elle a fait écrire cet événement au-deſſus d'une de ſes portes pour en conſerver la mémoire: *Henricum prima agnovi*, &c. Par reconnoiſſance elle a élevé un mauſolée à ſon Gouverneur *Louis de l'Hopital-Vitry*: on a depoſé ſon cœur dans une coupe qui eſt ſupportée par une colonne de marbre, à côté du grand-Autel de la Cathédrale. Meaux a eu pour Evêque le ſavant M. *Boſſuet* qui a fait tant d'honneur aux ſciences & à l'Epiſcopat.

Philippe-le-Bel réunit à la Couronne le Comté de Meaux qu'il avoit eu de ſon mariage avec *Jeanne*, Comteſſe de Champagne. Sous la première race de nos Rois, Meaux faiſoit partie du Royaume de Neuſtrie. Le buſte de cette Princeſſe eſt attaché à la voûte de l'Egliſe. La tour qui reſte eſt fort belle: le Sanctuaire eſt, aux yeux des connoiſſeurs, un chef-d'œuvre d'architecture.

L'Abbaye de S. *Faron*, de l'Ordre de S. Benoît, eſt dans le Fauxbourg de ce nom. On y voit les tombeaux d'*Oger* & de *Benoît*, que l'on prétend avoir été deux Prieurs du temps de Charlemagne.

On tient à Meaux un marché franc tous les premiers ſamedis du mois. Son principal commerce conſiſte en bétail, en

laines, en bled & en fromages. La terre y eſt ſi fertile, que Ptolemée l'appelloit *Latium Meldorum*, par alluſion aux environs de Rome.

Jouarre eſt célèbre par une Abbaye de Filles de l'Ordre de S. Benoît, fondée par *Adon*, frère de S. Ouen, Référendaire ou Chancelier du Roi Dagobert.

Les environs de *Mitri*, que l'on appelle la *propre France*, ſont des terres fortes, & qui produiſent d'excellent froment.

La Ferté-Sous-Jouarre, eſt une petite Ville ſur la Marne, qui a un Bailliage, un Hôtel-Dieu, une Communauté de Religieuſes, & de fort belles promenades.

Dammartin a un Bailliage & titre de Comté; il ne reſte du château qu'une vieille tour qui tombe en ruine: la ſituation en eſt très-belle. Ce Comté eſt reſté dans la maiſon de Condé. Le Chapitre a été fondé dans le quinzième ſiècle par *Antoine de Chabannes*, qui étoit un de ſes Comtes. Son Hôtel-Dieu eſt gouverné par des Sœurs de la Charité. On tient à Dammartin une foire par an, & deux marchés par ſemaine; on y vend beaucoup de bled pour Paris. Chaque ſetier doit deux ſols au Seigneur: le Meûnier en paie un, & l'Acheteur l'autre. Les Religieux Trinitaires de la Rédemption des Captifs, ont à *Cerfroid* une maiſon de ſix à ſept Chanoines, à laquelle on donne environ 7000 livres de rente; elle paſſe pour être la première de cet Ordre. On prétend que le nom de *Cerfroid* vient de ce qu'il y a dans le voiſinage une fontaine, dans laquelle un cerf pourſuivi par des Chaſſeurs, ſe jetta & mourut de froid.

La Maiſon du *Mont-de-Piété* du même Ordre, eſt ſur la Paroiſſe de Coupevrey: on doit y élever gratuitement ſix enfans. Ce ſont les Princes de *Guimené* qui nomment aux Places.

Il y a dans cette Election pluſieurs Chapelles ou Cryptes, qui ont ſervi aux premiers Fidèles pour y célébrer les Myſtères, comme la Chapelle ſouterreine de l'Egliſe de *Chamigny*, & celle que l'on voit dans le cimetière voiſin de l'Egliſe de Jouarre, & qui eſt faite en forme de caverne. On y voit des tombeaux que l'on dit être ceux de quelques Martyrs, On aſſure que cette dernière a été conſacrée autrefois à un culte idolâtre, & que Jupiter a eu une ſtatue dans cet antre, que l'on nomme *Jovis antrum*.

L'Abbaye *du Pont-aux-Dames*, de l'Ordre de Cîteaux, eſt ſur la Paroiſſe de Couilly; elle fut fondée en 1225 par *Hugues de Chaſtillon*, Comte de Blois, qui depuis a porté le nom de Comte de *Saint-Paul*. Il tira les premières Religieuſes de l'Abbaye de *S. Antoine* de Paris. La Maiſon fut

d'abord établie auprès du pont de Couilly, & on la nomma *Pont-Notre-Dame*. Trois ans après on la transféra au Village de Rues, qui par-là a perdu ſon nom. Il y a eu pluſieurs Abbeſſes d'un rang diſtingué. Deux enfans de Charles-le-Bel, morts au berceau, y ont été inhumés; on y a dépoſé les entrailles de *Blanche*, Ducheſſe d'Orléans: le Fondateur a été enterré dans le Chœur avec *Marie d'Aveſne* ſon épouſe. A la mort de Louis XV, Madame la Comteſſe *du Barry* s'eſt retirée dans cette Abbaye.

Creſſy a un Bailliage, une Prévôté, une Maîtriſe particulière des Eaux & Forêts, & quelques Maiſons Religieuſes. Crouy a été érigé en Duché-Pairie. On fait de fréquens pélerinages au Prieuré de S. *Fiacre*, de l'Ordre de S. Benoît.

La maiſon de campagne des Evêques de Meaux eſt à *Germigny*. *Fublaines* avoit autrefois une Communauté de Minimes que l'on a tranſportée à Creſſy.

Le Collège de *Juilly* qui appartient aux Oratoriens, eſt à trois lieues de Meaux.

Lizy a titre de Châtellenie & un Hôtel-Dieu. Il y a une manufacture de chapeaux, & un marché conſidérable pour le bled tous les vendredis.

La Miniſtrerie de *Silvelle* eſt à Magny-le-Hongre; celle de la *Villette-aux-Aulnes* eſt à Mitry; toutes deux ſont de l'Ordre des Trinitaires. Le château de *Bois-le-Vicomte* a été bâti au commencement du ſiècle dernier.

Monceaux eſt une Maiſon royale. La terre de *Monthion* a été érigée en Baronnie: il y a à Rebais une Abbaye de l'Ordre de S. Benoît, & un Hôpital. *Le Rouget*, Prieuré ſimple, eſt ſur la Paroiſſe de Chamigny; la collation appartient à l'Abbé de Chambre-Fontaine.

Il y a un Hôtel-Dieu à *Vareddes*, à *Tribaudould* & à *Villeneuve-le-Comte*. La Terre de *Treſmes* a été érigée en Duché-Pairie en 1643; il y a un ſuperbe château. On en voit de fort beaux à *Annet*, à *Bailly-Romain-Villiers*, à *Bellot*, à *Bellon*, à la *Chapelle-ſur-Crecy*, à *Chamigny*, à *Rutel*, à *Compart*, à *Condé-Sainte-Libiaire*, à *Courtevrouſt*, à *Saint-Cyr*, à *Mauregard*, à *Monthion*, à *Mouſſy-le-Vieux*, au *Pleſſis-du-Bois*, à *Quincy*, à *Sancy*, &c.

Le terrein de cette Election eſt fertile par-tout, & produit beaucoup de bled: il y a quelques étangs dans la partie méridionale, & dans les environs de Jouarre.

MÉCHANICIENS. Ce ſont ceux qui poſsèdent & profeſſent la ſcience du *mechaniſme*, ſans le ſecours de laquelle

rien ne ſe pratique dans les arts & métiers. Les principaux objets qui ſervent de baſe dans la méchanique, ſont le *plan incliné*, le *levier*, le *coin*, la *roue*, la *poulie* & la *vis*, dont l'emploi de chacun fait à propos, & ſuivant l'exigence des cas, multiplie le degré de force ou de viteſſe, & facilite les effets de toutes ſortes d'opérations. Parmi le petit nombre d'habiles Méchaniciens, nous nommerons ici M. *Meſſier*, Méchanicien du Roi, dont la partie eſt conſacrée au luminaire & à la décoration des Egliſes. Il a inventé les cierges à reſſort avec leurs canons, depuis trois pieds juſqu'à dix de haut, prix 6 livres 5 ſols juſqu'à 15 livres 10 ſols; des flambeaux depuis quatre pieds juſqu'à douze, 10 livres 16 ſols juſqu'à 60 livres; des bougies depuis un pied juſqu'à dix-huit pouces, 3 livres & 3 livres 7 ſols; des demi-canons pour les bougies, 2 livres; pour les cierges depuis trois juſqu'à ſept pieds, 4 livres; pour les cierges au-deſſus & petits paſchals, 5 livres; canon des grands paſchals, depuis huit juſqu'à douze livres, *&c.* Par ce moyen on ménage la cire des deux tiers; elle n'eſt point expoſée à couler & à ſalir les ornemens de l'Autel; elle conſerve toujours le même degré de hauteur; on peut brûler toute ſorte de cire, en ce qu'elle n'eſt point expoſée à la vue, étant renfermée dans un canon qui ne laiſſe appercevoir que la lumière; elle ſe conſume ſans déchet juſqu'à la fin. On peut nétoyer les canons avec un linge imbibé d'huile d'olive.

MEDARD, (*Saint*) Egliſe paroiſſiale, rue Mouffetard, attenant la rue d'Orléans, Quartier de la Place Maubert.

Le lieu où cette Egliſe eſt actuellement, étoit autrefois le *Bourg de Saint-Medard*. Avant la conſtruction des maiſons, elle étoit iſolée, & au milieu de terres labourables, de clos & de jardins. Tout le canton étoit dans la cenſive de S. Pierre & de S. Paul, aujourd'hui l'Abbaye de Sainte Genevieve, qui, ſelon toutes les apparences, y fit bâtir l'Egliſe de S. Medard en faveur de ſes Cenſitaires. Le Curé qui eſt toujours un Religieux de cette Abbaye, en eſt la preuve. Les Rois Robert, Henri I, Philippe I, & les Papes Innocent III, Alexandre III & Luce III, dans la confirmation qu'ils firent des biens, privilèges, franchiſes, droits, terres & ſeigneuries de cette Abbaye, qui lui avoient été accordés par Clovis, premier Roi chrétien, ont toujours ſpécifié *le Bourg & l'Egliſe de S. Medard*. Il n'y a rien qui ſoit digne de curioſité dans cette Egliſe. Elle fut cependant conſidérablement agrandie en 1586, & depuis. *Olivier Patru*, natif de Paris, fils d'un

Procureur en la Cour, Avocat au Parlement, & un des plus célèbres de l'Académie Françoiſe, ſurnommé, à cauſe de ſon éloquence, le *Quintilien François*, eſt enterré dans cette Egliſe, derrière la Chapelle de la Vierge. Il a laiſſé d'excellens plaidoyers, & d'autres ouvrages écrits avec la plus grande éloquence, & dans le ſtyle le plus poli & le plus correct. On convient que perſonne n'a poſſédé mieux que lui la langue françoiſe. Il mourut à l'âge de ſoixante & dix-ſept ans, dans une pauvreté ſi grande, qu'à peine laiſſa-t-il de quoi ſe faire enterrer : triſte exemple pour les Gens de lettres, dont le déſintéreſſement les porte à négliger leur fortune & à mépriſer les richeſſes, pour ne s'appliquer qu'à l'étude des ſciences. On rougit de citer ici les *Amelot* de la *Houſſaye*, les *Moreri*, *Regis*, d'*Ablancourt*, *Ducheſne*, *Vaugelas*, *Richelet*, *le Pays*, *du Ryer*, *du Verdier*, J. *de Launoy*, Cl. *Fauchet*, G. *Brice*, *Sauval*, *Boiſſy*, & un plus grand nombre encore de Savans & d'honnêtes gens qui ont langui dans l'indigence & le mépris, privés des ſecours les plus néceſſaires à la vie. On peut lire dans G. Brice, une épitaphe fort bien faite, que le Poëte *Tallemant des Reaux*, de l'Académie Françoiſe, & un de ſes amis, ont compoſée, pour être placée ſur un tombeau que le défaut de fonds n'a pas permis qu'on érigeât à ſa mémoire. Le célèbre *Pierre Nicole* eſt auſſi inhumé dans cette Egliſe. Il étoit né à Chartres, d'une famille très-diſtinguée ; les excellens écrits dont il a enrichi le public, entr'autres, ſes *Eſſais de morale*, & une Verſion latine des Lettres provinciales, ſous le nom de *Guill. Vendrock*, avec des notes curieuſes, diſent plus à ſon honneur que l'épitaphe la plus ſavante. Il mourut le 16 Novembre 1695. A côté de lui eſt inhumé *Jacques-Joſeph Dugué*, Prêtre, natif de Montbriſon en Forez, ſon ancien ami. Il mourut à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, le 15 Octobre 1733. Nous avons de lui un grand nombre d'ouvrages de piété, & entr'autres, *ſa Prière publique*. Dans le petit cimetière eſt inhumé le célèbre Diacre Fr. de *Paris*, qui mourut le premier Mai 1727, âgé de trente-ſept ans. Voy. ſon épitaphe dans Piganiol de la Force, Deſcript. de Paris, tom. 5, pag. 216.

MÉDECINE. (*Faculté de*) La maiſon de cette Faculté fut bâtie rue de la Bucherie, l'an 1472; & l'an 1608 on y éleva le grand théâtre anatomique, qui a été rebâti à neuf en 1744.

Cette Faculté, anciennement compriſe, comme celle de Théologie & de Droit, dans les Nations qui compoſoient

& compoſent encore la Faculté des Arts, fut ſéparée de celle-ci vers le même temps que les deux autres. Ses loix & ſes uſages ont peu varié depuis la réforme du Cardinal d'Eſtouteville, qui lui-même ne trouva rien à y ajouter que la thèſe d'*Hygiène*, appellée, pour cette raiſon, *Cardinale*.

La Faculté de Médecine exige de ceux qui veulent prendre les degrés, 1°. qu'ils aient fait leurs cours de Philoſophie dans l'Univerſité de Paris, & qu'ils y ſoient reçus Maîtres-ez-Arts. 2°. Qu'ils aient au moins quatre ans d'étude ſous ſes Profeſſeurs, ou ſoient Docteurs d'une des Facultés de Médecine du Royaume. Tous ſes Docteurs ont le titre de *Régens*, tant parce qu'ils ſont éligibles pour remplir les Chaires, que parce qu'ils peuvent faire des leçons chez eux, outre celles que donnent, aux Ecoles mêmes, des Profeſſeurs de la Faculté, dont les atteſtations ſont les ſeules néceſſaires pour obtenir des degrés.

On élit tous les ans, le premier ſamedi d'après la Touſſaint, les Profeſſeurs au nombre de ſept, & le Doyen, qu'il eſt cependant d'uſage de continuer deux ans, ainſi que le Bibliothécaire. Les Ecoles s'ouvrent, depuis quelque temps, au commencement d'Octobre, comme celles de la Faculté des Arts, & elles ſe ferment au mois de Juin, la ſurveille de la S. Pierre.

Les Statuts de cette Faculté exigent que les Etudians prennent chaque année quatre inſcriptions chez le Doyen; ils étendent à deux années & plus le cours de la Licence, qui commence tous les deux ans dans le carême, & finit de l'été ſuivant en deux ans. Il eſt poſſible d'obtenir quelquefois la grace d'être admis à ne ſe préſenter qu'au mois d'Octobre, qui ſuit l'ouverture de la Licence, & c'eſt ce qu'on appelle *Jubilé*; cette faveur a été permiſe par les Statuts.

Pendant le cours de la Licence, on ſoutient publiquement quatre thèſes, auxquelles tous les Bacheliers aſſiſtent comme le Soutenant, depuis ſix heures juſqu'à midi. Ils critiquent, de vive voix, la thèſe de leur Confrère, pendant les deux premières heures, chacun à leur tour. Les trois heures ſuivantes ſont remplies par les Docteurs, nommés pour argumenter contre le Répondant; & pendant la dernière heure, chaque Bachelier eſt encore obligé de répondre à une queſtion particulière & non préparée.

Dans la thèſe d'*Hygiène*, ce ſont les Bacheliers eux-mêmes qui argumentent contre celui qui ſoutient.

Outre ces actes publics, les Bacheliers ſont encore éprouvés par cinq examens qui durent chacun une ſemaine, & auxquels

la Faculté ſeule aſſiſte ; c'eſt après le premier de ces examens, que l'on eſt admis au Baccalauréat, ſi, par ſes réponſes, on a ſatisfait.

A la fin de la Licence, les Bacheliers, accompagnés des *Appariteurs*, vont inviter, par des diſcours latins, à l'acte public des *Paranymphes*, toutes les Chambres du Parlement, la Chambre des Comptes, la Cour des Aides, le Châtelet, & le Bureau de la Ville. Dès qu'ils ſe préſentent, l'Audience ceſſe, & le Préſident, après avoir auſſi répondu par un diſcours latin, prononce en françois que *la Cour*, ou *la Chambre y aſſiſtera à la manière accoutumée.*

Le Dimanche précédent, les Bacheliers ſont préſentés dans une ſalle de l'Archevêché, au Chancelier de Notre-Dame, par le Doyen de la Faculté, qui prononce un diſcours latin, auquel le Chancelier répond dans la même langue. Le lendemain des *Paranymphes*, il fait, de concert avec le Doyen & les Docteurs, la diſtribution des *lieux* que les Bacheliers ont mérité par leur travail ; puis il leur donne la bénédiction, après laquelle ils peuvent recevoir le bonnet de Docteur ; mais ils ſont encore tenus de préſider, après la S. Martin ſuivante, à une thèſe qui, ſeule, donne titre de *Régent*

Il eſt facile de juger, par cette indication abrégée de ce qui ſe pratique dans cette Faculté, avec quelle attention rigoureuſe elle éprouve & choiſit les Sujets qu'elle préſente au public, pour exercer une profeſſion auſſi néceſſaire & auſſi importante que celle de Médecin. Il ne faut pas oublier qu'elle fait donner aux pauvres malades, par ſix de ſes Membres, aſſiſtés du Doyen, des conſultations gratuites, tous les ſamedis de l'année*, après la Meſſe que la Faculté fait dire à neuf heures & demie, & qu'elle aſſemble tous les premiers ſamedis de chaque mois, douze Docteurs, outre le Doyen, pour faire rapport des maladies qui ont règné pendant le mois précédent, & des remèdes employés avec le plus de ſuccès pour les combattre. Ce rapport eſt porté par le Doyen dans les regiſtres de la Faculté ; mais ce ſont les Bacheliers qui écrivent, ſous la dictée des Docteurs, les conſultations pour les pauvres. Les aſſemblées ſe tiennent dans l'Ecole ſupérieure, au premier étage.

Le Clergé de la Paroiſſe S. Etienne-du-Mont vient tous les ans célébrer la grand'Meſſe dans la Chapelle des Ecoles, le 18 Octobre, jour de S. Luc, Patron de la Faculté.

MEDERIC. (*Saint*) *Voy.* MERRY. (*Saint*)

MÉGISSIERS. Ce ſont ceux qui donnent la première façon au parchemin & vélin, & qui paſſent les peaux en blanc, pour les mettre en état d'être employées par les Gantiers, ainſi que les peaux dont on veut que le poil ſoit conſervé. Les Statuts de cette Communauté ſont de 1407, ſous Charles VI, & confirmés par François I & Henri IV.

Par Ordonnance de Police du 20 Octobre 1702, il eſt expreſſément défendu aux Mégiſſiers & Tanneurs, de porter à la rivière leurs cuirs, bourres & immondices, pour y être lavés, & de faire vuider les eaux qui ſont dans leurs *plains*, de manière que le public n'en puiſſe être incommodé, à peine de 300 livres d'amende, dont les pères, mères & maîtres ſeront civilement reſponſables envers leurs enfans, domeſtiques, & d'interdiction en cas de récidive. L'apprentiſſage eſt de ſix ans. Le brevet coute 20 livres, & la maîtriſe 600 livres, avec chef-d'œuvre. Patron Sainte Madeleine; Bureau rue Mouffetard. La commodité de la petite rivière de Bièvre ou des Gobelins, a fixé la majeure partie de ceux qui compoſent ce Corps, dans le Fauxbourg S. Marcel.

MELUN. (*Election de*) Cette Election eſt placée au ſud-ſud-eſt de Paris, entre celles de Paris, de Roſoy, de Montereau, de Nemours & d'Etampes. On lui donne onze lieues de long & autant de large. Les rivières qui l'arroſent ſont la Seine, le Loing, la Juine & l'Eſcole.

Melun, chef-lieu de cette Election, eſt ſituée ſur la Seine, à dix lieues de Paris, au 20e. deg. 18 min. de longit. & au 48e. deg. 32 min. de latit. ſeptentrionale. Il y a un Préſidial, un Bailliage, une Prévôté & un Grenier à ſel. Il y a auſſi à Melun, comme à S. Denis & à Pontoiſe, un dépôt de la Mendicité.

La Déeſſe *Iſis* a eu un Temple à Melun; on en voit encore les veſtiges. Cette Ville fut priſe par les Normands lors de leurs premières incurſions en France. En 1420, elle ſoutint un ſiège de quatre mois entiers contre les Anglois: la famine obligea les Aſſiégés de ſe rendre. L'Anglois viola les articles de la capitulation, & traita les Habitans comme Priſonniers de guerre; mais dix ans après, ils eurent leur revanche & chaſsèrent les Anglois ſans le ſecours d'aucunes troupes réglées. En 1666 Louis XIV retira de M. *Fouquet* le domaine de Melun, que Louis XII avoit aliéné en 1513.

Dans la partie ſupérieure de la Ville, eſt l'Abbaye de S. *Pierre*, de l'Ordre de S. Benoît, où il n'y a ordinaire-

ment que quatre ou cinq Religieux. Elle eſt dans une ſituation très-agréable, & les jardins en ſont fort beaux.

Le commerce principal de cette Ville conſiſte en vin, en bled, en farine & en fromages. Melun eſt la Patrie de *Jacques Amyot*. Charlemagne paſſe pour avoir été le Fondateur de ſon Chapitre. Henri IV a poſé la première pierre du Couvent des Capucins.

Fontainebleau eſt un Bourg qui a une Prévôté royale, une Maiſon des eaux & forêts, & une Capitainerie des Chaſſes. *Voy.* FONTAINEBLEAU.

Il y a ſur la Paroiſſe d'*Auvernaux* une Commanderie de l'Ordre de Malthe, dont la Cure dépend. *Champeaux*, au Diocèſe de Sens, a un Chapitre compoſé de dix ou douze Chanoines, qui ſont Seigneurs du lieu.

L'Etang de Vernouillet eſt une Terre qui a été long-temps dans la maiſon *de l'Hopital*; elle eſt compoſée de ſix Fiefs, dont trois relevent du Roi, & ont chacun haute, moyenne & baſſe Juſtice. Il y a des cenſives conſidérables avec des droits de chaſſe, de pêche & de lods & ventes; pluſieurs fermes conſidérables, une tuilerie, des moulins, des étangs, des prés, des vignes, des terres & des bois. Le bâtiment eſt ancien; il eſt entouré de larges foſſés pleins d'eau; les jardins ſont ornés de grilles & de terraſſes: on donne au parc une étendue de cent ſoixante & quinze arpens, fermés de murs. *Voy.* ETANG *de Vernouillet*. *Andreſſelles* à trois lieues de Melun, eſt un Village où il y a un château.

L'Archevêque de Sens nomme à la Cure d'*Aubigny*, le Général des Trinitaires à celle d'*Avon*, Paroiſſe ſituée au bout du parc de Fontainebleau. Le Duc de Villars eſt Seigneur de *Blandy* en Brié; Cure qui paſſe pour la plus conſidérable de toutes celles de l'Election, elle eſt auſſi à la nomination de l'Archevêque de Sens. *Boiſſette*, *Boiſſize-le-Bertrand*, *Bombon*, *Champagne*, *Cely*, *Bourron*, *Bréau*, *Chartrettes*, *Fleury* & *Champeuil*, ſont autant de Villages où les Seigneurs ont leurs châteaux. Il y en a de même à *Guigneville*, à *Rubelles*, à *Sucy-ſur-Yèbles*, &c. Il n'eſt pas rare de trouver dans cette Election des Cures de mille à douze cent livres; telles ſont celles d'*Aubigny*, de *Balincourt*, de *Beaune*, de *Boutigny*, de *Saint-Germain-ſur-Eſcole*, de *Saint-Jean-du-Gard*, de *Maincy*, de *Milly-en-Granges*, de *Moigny*, de *Mondeville*, de *Montigny-ſous-Créez*, de *Nandy*, de *Noiſy*, d'*Oncy*, de *Perthes*, de *Saint-Port*, de *Samois*, de *Touſſon*, de *Soiſy-ſur-Eſcole*, de *Sucy-ſur-Yèbles*, de

Vernou, de *Vaux-le-Penil*, de *Vert-Saint-Denis*, de *Villiers*, *Fort-l'Oiſeau*, d'*Yèbles*, &c.

Milly eſt une petite Ville avec Bailliage, & environ trois cent trente feux. La Terre d'Yèbles, Paroiſſe ſituée à trois lieues de Melun, dans le diocèſe de Sens, eſt une dépendance du Marquiſat de Coubert. L'Abbaye du *Jard* n'eſt pas éloignée de Melun. En 1203, on y appella les Chanoines réguliers de Pacy. L'Abbé *de Voiſenon* l'a poſſédée juſqu'à ſon décès arrivé en 1775. L'Abbaye royale *du Lys*, à un quart de lieue de Melun, ſur le bord de la rivière, appartient à des Religieuſes de l'Ordre de Cîteaux. Elle eſt fondée par la Reine *Blanche*, mère de S. Louis. La riche Abbaye de *Barbeaux*, de l'Ordre de Cîteaux, eſt à deux lieues de Melun. Elle fut fondée en 1147 par *Louis le Jeune*. La belle Terre de *Voiſenon* a été érigée en Comté.

Il y a quelques bois dans cette Election. La forêt de Fontainebleau en occupe preſque toute la partie méridionale, on y recueille des vins & des bleds; ſon commerce ordinaire a pour objet les farines & les fromages.

Le pain que l'on fait à Melun, a un goût admirable; quelques perſonnes ont voulu ſe procurer l'agrément d'en avoir de ſemblable à Paris; on a fait venir des farines de Melun; on a même porté l'attention, juſqu'à avoir chez ſoi des Boulangers du Pays; mais, ſoit que la bonté de ce pain dépende de la qualité des eaux, ſoit qu'elle vienne d'une autre cauſe, il perd toujours ailleurs quelque choſe de la qualité qu'il a ſur les lieux.

Nous parlerons de *Vaux-le-Villars* ou *Vaux-le-Vicomte*, à leurs articles.

MÉNAGERIE, (*la*) eſt un petit Château royal dans le parc de Verſailles, & à l'oppoſite de celui de Trianon: il conſiſte en un pavillon de forme octogone, & qui contient deux appartemens de cinq pièces chacun, & un ſallon au milieu. On voit dans ce dernier de belles peintures, repréſentant divers animaux: celles du premier appartement offrent des ſujets tirés de la fable, & les ornemens des plafonds ſont ce qu'on eſtime le plus. Les tableaux du ſecond appartement, ſont pluſieurs traits de l'hiſtoire d'Enée & de Didon, & divers jeux d'enfans. Dans les ſept cours qui règnent au-tour du bâtiment. On voit quantité d'animaux étrangers de toute eſpèce, & des oiſeaux renfermés dans de grandes ſerres & dans des volières. *Voy.* VERSAILLES.

MENECY & VILLEROY. *Menecy* eſt éloigné de Paris de huit lieues, & d'une lieue, ou un peu plus, de Corbeil. Il eſt ſur un côteau qui regarde le couchant au rivage droit de la rivière de Juine, dite d'Eſſonne ou d'Etampes. Il y a des labourages & des vignes.

L'Egliſe eſt du titre de S. Pierre, S. Denis eſt le ſecond Patron. L'édifice eſt d'une ſtructure aſſez délicate, conſtruit ſur le modèle de S. Jacques de Corbeil, & dans le goût des réfectoires des grandes Abbayes, tels qu'on les bâtiſſoit, il y a quatre cents ans. Les Seigneurs de Villeroy nomment à la Cure. Il ſe tient une foire à Menecy le jour de S. Denis, dans un fond de prairie de bel aſpect. Les danſes & autres réjouiſſances y ſont comme autrefois à Beſons. Elle conſiſte principalement en beſtiaux. Il y a, outre cela, tous les mardis de l'année, un marché privilégié pour le bled.

Villeroy étoit un Hameau de la Paroiſſe de Menecy, ainſi nommé, parce que ce fut une Terre que l'on conſerva au Domaine, au commencement de la troiſième race, lorſque Fontenay qui lui eſt contigu, fut dévolu au Vicomte de Corbeil, dans le temps qu'il devint Seigneur & Propriétaire de la Ville. Il y a, dans les dépendances du château, une manufacture de fayence. M. de Tournefort faiſant ſes herboriſations aux environs de Paris, remarqua à Villeroy un *chicus pratillenſis* particulier. *Voy.* VILLEROY.

MENIL-AUBRY, (*le*) Village ſitué dans une plaine à quatre lieues & demie de Paris, ſur le grand chemin de Luſarches, de Chantilly, *&c.* & dont le territoire ne conſiſte qu'en labourages.

L'Egliſe eſt ſous le titre de Notre-Dame, elle eſt couverte d'ardoiſes, & le Chœur eſt beau. Autrefois on liſoit à la voûte des vers françois ſur la maiſon de Lorraine, en forme de prophétie. Ils commençoient ainſi :

Garde, France, que les chauſſes lorraines ſoient
Jamais jointes à ton corps ne à ton pourpoint.

Dans la nef eſt la tombe de *Jean Playette*, Curé du lieu, & Maître du Collège des Bons-Enfans, rue S. Victor à Paris, mort en 1478, Fondateur de deux bourſes dans ce Collège, pour les enfans de ſon nom, & à leur défaut, pour un enfant du *Menil-Aubry*. *Voy.* COLLÈGE, *pag.* 430.

Le Laboureur rapporte qu'un orage arrivé le 30 Juin 1400, déracina plus de mille arbres fruitiers au Village du Menil-Aubry, dont il ſe joua par les champs, & qu'y ayant dé-

couvert une grange, il souffla trois muids de bled tout entiers, qu'il fit tomber dans un puits qui en étoit proche.

M. l'Archevêque nomme à la Cure de plein droit ; les Religieux de S. Martin-des-Champs sont gros Décimateurs.

MENEURS & MENEUSES. *Voy.* BUREAU DES NOURRICES.

MENUISIERS. Ce sont ceux qui ont l'art & le droit de travailler le bois & de l'enjoliver par des moulures, en lui donnant des contours agréables. Les Statuts de cette Communauté sont de Charles VI, & ont été confirmés par plusieurs Rois ses successeurs, & notamment par Louis XV en 1744, par Lettres patentes, registrées au Parlement en 1761, qui les maintiennent dans leurs droits, & les assujettissent à divers réglemens, dont les plus essentiels sont :

1°. *Tous les ouvrages dudit métier doivent être bien & duement faits de bon bois, sain, sec, loyal, sans aubier, nœuds, ni piquure de vers.*

2°. *Que ceux qui seront trouvés pécher par quelques-uns de ces vices, seront saisis & confisqués, & que ceux qui se trouveront assemblés d'un assez grand nombre de défauts prohibés, pour être estimés de nulle valeur, seront brûlés devant la porte de l'Ouvrier qui les aura faits, & icelui condamné en 100 livres d'amende pour la première fois, & en plus grande peine en cas de récidive*, &c.

L'apprentissage est de six années. Le brevet coûte 24 liv. & la maîtrise 500 livres. Patron Sainte Anne ; Bureau, quai de la Mégisserie.

MERCY, *rue du Chaume.* (*L'Eglise & Couvent des Religieux*, ou *de N. Dame de la Rédemption des Captifs de la*) Cette Maison tire son origine d'un Hôpital & d'une Chapelle qu'*Arnoul de Braque* fit bâtir dans ce lieu en 1348, & que *Nicolas de Braque* augmenta beaucoup en y faisant bâtir un Hôtel. L'hospitalité cessa dans le commencement du siècle passé, & il ne resta que la Chapelle, suffisamment rentée & entretenue par la famille de *Braque*, qui étoit desservie par quatre Chapelains, & dans la suite on y introduisit les Religieux de la Merci.

Cet Ordre qui prit naissance à Barcelone, n'étoit en 1218 qu'une Congrégation de Gentilshommes, qui avoient consacré une partie de leurs biens pour la rédemption des Captifs, & que l'on appelloit *les Confrères de la Congréga-*

tion de N. D. de Miſéricorde. Ils joignoient aux trois vœux ordinaires de Religion, celui de ſacrifier leurs biens, leur liberté, & leur vie même pour le rachat des Captifs. En 1230, Gregoire IX approuva cet Ordre ; & par ſa Bulle de 1234, il le mit ſous la règle de S. Auguſtin. En 1308, Clément V ordonna que cet Ordre ſeroit régi par un Religieux Prêtre; ce qui occaſionna la diviſion des Clercs & des Laïques. Les Chevaliers ſe ſéparèrent des Eccléſiaſtiques, & inſenſiblement il n'y eut que ceux-ci qui furent admis dans l'Ordre. En 1613, *Marie de Médicis* leur procura les Chapelles de N. D. & de S. Claude de Braque, ce que l'Evêque de Paris approuva le 4 Novembre ſuivant, & le 14 Avril 1614, & il fut autoriſé par Lettres-patentes du premier Août 1618, enregiſtrées le 7 Septembre ſuivant. Alors on rebâtit l'Egliſe & le Monaſtère comme on les voit aujourd'hui ; depuis on a reconſtruit le portail de l'Egliſe & celui de la Maiſon, ſur les deſſins de *Boffrand*, dont l'intention étoit que ce portail ſervît de décoration à la belle architecture de l'Hôtel de Soubiſe qui eſt vis-à-vis. Les colonnes du premier ordre ſont iſolées, & leur forme ovale, ſeul exemple dans Paris de cette licence. Le maître-Autel eſt décoré des ſtatues de S. Pierre-Nolaſque & de S. Raymond, chefs-d'œuvres de *Michel Anguier.*

On voit dans cette Egliſe le tombeau de la famille de *Braque*, & la ſépulture du cœur de *Charles de Thémines*, & de celui de *Pons-Charles de Thémines* ſon fils.

Quoique le rachat des Eſclaves Chrétiens ſoit la fin principale de cet Ordre, de même que celui des Trinitaires-Mathurins, ce qui les diſtingue, eſt que ceux de la Merci font un quatrième vœu, qui eſt non-ſeulement d'aller racheter les Eſclaves, ce qui leur eſt commun avec les Trinitaires, mais même de demeurer en ôtage pour eux; vœu que ces derniers ne font point.

MERCI. (*le Collège de la, ou la petite*) *Nicolas Barrière*, Procureur Général de l'Ordre de la Merci, deſirant procurer aux Religieux de ſon Ordre, la facilité d'étudier à Paris, traita avec *Alain d'Albret*, Comte de Dreux, d'une place & maſure qui faiſoit partie de ſon Hôtel : le contrat en fut paſſé à Dreux le 15 Mai 1515. En 1611 il n'y avoit qu'un Religieux, & la Chapelle étoit entiérement découverte. Aujourd'hui ce Collège n'eſt plus qu'un hoſpice de la Maiſon bâtie, rue du Chaume. *Voy.* COLLEGE DE LA PETITE-MERCY, *tom. 1, pag. 480.*

MERCIERS

MERCIERS. Le Corps de la Mercerie, le troiſième des Six-Corps Marchands, eſt ſi étendu & ſi conſidérable, qu'il eſt, pour ainſi dire, diviſé comme en vingt claſſes différentes; on diſtingue les Négocians ou Marchands en gros; les Marchands d'étoffes de ſoie, brochées en or & argent; ceux qui font le commerce de dorure & en galons, dentelles & raiſeaux d'or & d'argent, les Marchands de fer, de ſoies en bottes, de modes, toiles, dentelles, ſoieries, Lainages, &c. Le nom de *Mercier* eſt, à proprement parler, ſynonyme à celui de *Marchand*. Ce terme eſt tiré du mot latin *Merx*, qui ſignifie toutes marchandiſes, denrées, ou choſes dont on peut faire commerce ou trafic.

Ce Corps fut établi par Charles VI, qui lui donna ſes premiers Statuts & Réglemens en 1407 & 1412. Ces Statuts furent enſuite confirmés & augmentés par pluſieurs Rois ſes ſucceſſeurs, par Henri II en 1548, 1557 & 1558; par Charles IX en 1569 & 1570; par Henri IV, en Juillet 1601; enfin Louis XIII, en Janvier 1613, lui en donna de nouveaux, confirmatifs des anciens, qui ont été pareillement confirmés par Louis XIV, au mois d'Août 1645.

A la tête du Corps de la Mercerie, ſont ſept Maîtres & Gardes, prépoſés pour la conſervation de ſes privilèges & de ſa police.

Les Gardes-Merciers en charge ſont en droit de porter la robe conſulaire dans toutes les cérémonies publiques où ils ſont appellés.

Les armoiries du Corps de la Mercerie, ſont un champ d'argent, chargé de trois vaiſſeaux, dont deux ſont en chef, & un en pointe. Ces vaiſſeaux ſont conſtruits & mâtés d'or ſur une mer de Sinople; le tout ſurmonté d'un ſoleil d'or, avec cette deviſe: *Te toto orbe ſequemur*: nous te ſuivrons par toute la terre.

Pour être reçu Marchand dans ce Corps, il faut être né François, avoir fait apprentiſſage pendant trois ans, & ſervi les Maîtres durant trois autres années, en qualité de Garçon: quelques exemples cependant annoncent que l'on ſe relâche quelquefois de cette ſévérité. La Maîtriſe coûte 1000 liv. Bureau, rue Quincampoix. *Voy.* BOUQUETIERS-DÉCORATEURS.

MERCURIALES. On donne ce nom à une harangue prononcée ſur les devoirs de la Magiſtrature, par un de MM. les Avocats Généraux.

MÉRIDIENS *de Paris*. Il n'y a preſque point de grandes places, de grandes rues, de palais, de jardins publics, où l'on n'ait pris ſoin de tracer des lignes méridiennes, avec des deviſes de la plus grande juſteſſe & préciſion. C'eſt ce qu'on peut voir au Palais royal, dont le cadran paſſe pour le meilleur de Paris, à la nouvelle Halle, *&c.*

Sur le pignon de la maiſon qui fait l'angle du Pont-au-Change, du côté du Palais, on a incaſtré une tablette de marbre blanc, ſur laquelle on a tracé une ligne méridienne, les ſignes du Zodiaque & les heures, & on y a coulé du plomb pour rendre le tout plus viſible. Le ſtyle qui marque les heures eſt doré, & le ſoleil eſt de cuivre doré d'or moulu. Cette ligne méridienne a été dirigée & tracée par M. *de Caſſini*, de l'Académie Royale des Sciences, *&c.* & Maître des Comptes à Paris; & tout ce qui regarde d'ailleurs cette méridienne, a été exécuté par le Sieur *Langlois*, Ingénieur du Roi pour les inſtrumens de Mathématique, & le plus habile Ouvrier de toute l'Europe en ce genre.

Gnomon de l'Egliſe de S. Sulpice.

Pour remédier aux inconvéniens des gnomons, où l'image du ſoleil eſt confuſe ſur les bords, & environnée de pénombre, & dans ceux de quatre-vingts pieds de haut, où les diviſions au ſolſtice d'été ſont tellement retrécies, en comparaiſon de celles dont on ſe ſert pour déterminer l'équinoxe ou le ſolſtice d'hiver, qu'à peine un tiers de minute occupe-t-il alors ſur la ligne méridienne, l'eſpace d'une ligne; pour remédier, dis-je, à ce défaut, on a placé en 1744, dans le plan du gnomon de l'Egliſe de S. Sulpice, un peu au-deſſous du trou par où paſſent les rayons du ſoleil, un verre objectif de quatre-vingt pieds de foyer. Cet objectif a une ouverture particulière pour le moment du midi, en ſorte que le jour du ſolſtice d'été, les rayons du ſoleil tombant ſur le verre qui eſt bien centré, & n'y occupant qu'un eſpace de trois pouces de diamètre, ſe réuniſſent ſi diſtinctement ſur une grande ſurface de marbre qui eſt parfaitement horiſontale, qu'on peut être aſſuré de déterminer, par l'obſervation des deux bords ſur la ligne méridienne, le lieu du centre de cette image, à un quart, & ſouvent à un ſixiéme de ligne près. Ce gnomon eſt plus parfait que ceux de Marſeille, de Rome & de Boulogne, à cauſe de ſon extraordinaire ſolidité; & l'on peut s'en ſervir pour déterminer, non les hauteurs abſolues du ſoleil, mais ſeulement les diffé-

rences des hauteurs ; mais il faut faire attention à l'inconſtance des réfractions. *Voy. les Inſtit. aſtron. de M. le Monnier.* Le mouvement de l'image fait ſur le pavé d'occident en orient, & l'heure du vrai midi eſt, lorſque cette image ſe trouve partagée exactement en deux portions égales, par la ligne méridienne. Il eſt de l'invention de *Henri de Sulli*, fameux Horloger anglois & bon Aſtronome, qui n'eut point le plaiſir de voir cette ligne méridienne dans ſa perfection, mais qui, dit-on, a laiſſé, à ce ſujet, toutes les inſtructions néceſſaires. Il mourut le 13 d'Octobre 1728, âgé de quarante-huit ans.

MERIEL, nom diminutif de la Terre de Mery, à laquelle elle touche immédiatement. Ce Village eſt ſitué à ſix lieues & demie de Paris, ſur le bord de l'Oiſe, de même que Mery ; l'Egliſe eſt ſous le titre de S. Eloi. Ce n'étoit qu'une annexe de Villiers-Adam, & connue ſous cette qualité depuis l'an 1530 au moins ; mais elle fut érigée en Cure l'an 1713. La préſentation appartient à l'Abbé du Bec. Il eſt permis au Curé de Villiers d'y venir officier le jour de S. Eloi, & de prendre la moitié des offrandes ; & le Curé de Meriel va proceſſionnellement à Villiers le jour de S. Sulpice d'hiver, & donne au Curé la ſomme de 3 livres par forme de reconnoiſſance. Le Prieur de l'Iſle-Adam eſt Décimateur. Le moulin n'eſt pas du Diocèſe de Paris ; mais la maiſon du Meûnier en eſt, étant compriſe dans la Paroiſſe de Mery. Le cours du ruiſſeau fait la ſéparation. Meriel eſt de l'Election de Pontoiſe ; il y a beaucoup de vignes en tirant vers l'Abbaye du Val, tant ſur la pente de la montagne, que dans la plaine qui eſt en haut. La Seigneurie de cette Paroiſſe appartient à Madame de Saint-Chamant, ou, pour mieux dire, de Sainch-Amant, de *Sancto-Amantio.*

MERLAN, ſitué près de Noiſy-le-ſec, à demi-lieue de Bobigny. Ce lieu a un Prévôt particulier, dont les appellations reſſortiſſent directement pardevant le Bailli d'Argenteuil, & de-là au Parlement.

MERY-SUR-OISE. Ce Village ſitué à ſix lieues de Paris, ſur une route peu fréquentée, au rivage gauche de l'Oiſe, eſt de l'Election de Pontoiſe, & ſujette aux Bailliage & coutume de Senlis. Ses dépendances ſont Sognoles, Garenne, Bonneville, Vaux & Montarci. On y voit quelques vignes.

L'Egliſe eſt du titre de S. Denis ; & en 1555, l'Evêque de Paris permit d'ériger, en ſecours de Mery, la Chapelle

de la Vierge qui avoit été nouvellement bâtie à Vaux, aux frais des Habitans. La nomination de la Cure appartient à l'Archevêque de Paris.

Il y a un bac qui part d'Auvers, & aboutit à Mery. Le château eſt ſitué proche l'Egliſe Paroiſſiale. Il y eut en 1620, établiſſement d'un marché. En 1695, cette Terre fut érigée en Marquiſat.

MERRI *ou* SAINT-MEDERIC. (*L'Egliſe Collégiale & Paroiſſiale de Saint*) Cette Egliſe n'étoit anciennement qu'une petite Chapelle, dont on ne connoît ni le Fondateur, ni l'origine, & qui étoit ſous l'invocation de S. Pierre, & cette Chapelle ſubſiſtoit au ſixième ſiècle. On peut placer, à l'époque de la tranſlation du corps de S. Merri, l'exiſtence d'un petit Clergé, deſtiné à ſoulager le Chapelain dans ſes fonctions, à célébrer avec lui l'Office Divin, & à remplir les fondations. Ce fut à l'occaſion de cette tranſlation, que le Comte *Adalard* & autres firent à cette Egliſe des donations qui furent ſucceſſivement approuvées par les Rois Carloman & Eudes, & confirmées par Louis d'Outremer, par ſa Charte donnée à Laon le premier Février 936. La Chapelle fut changée en une Egliſe Paroiſſiale qui reconnoît *Odon Fauconnier* pour ſon Fondateur, ſuivant l'inſcription qu'on trouva dans ſon tombeau, lorſqu'on la démolit, ſous le règne de François I, pour la reconſtruire telle que nous la voyons aujourd'hui. On y liſoit : *Hîc jacet vir bonæ memoriæ Odo Falconarius, Fundator hujus Eccleſiæ.* En 1007, le Chapitre de Notre-Dame demanda cette Egliſe, & l'obtint de *Renaud de Vendôme*, Evêque de Paris, & c'eſt de-là que vient la ſupériorité de la Métropole ſur l'Egliſe de S. Merri, qu'on nomme, par cette raiſon, une des quatre *Filles de Notre-Dame.* Une ſimple tradition prétend que le Chapitre s'étant mis en poſſeſſion de l'Egliſe de S. Merri, il y envoya ſept de ſes Bénéficiers qui prirent le titre de Chanoines, & formèrent dès-lors cette Collégiale telle qu'elle ſubſiſte aujourd'hui ; & il eſt conſtant qu'ils exiſtoient ſous cette dénomination au douzième ſiècle, & qu'ils adminiſtroient alternativement & par ſemaine, les Sacremens ; uſage qui a ſubſiſté juſqu'en 1219, que la Cure fut affectée pour toujours à la Prébende dont étoit alors pourvu *Etienne Dupont*, ſans pouvoir en être ſéparée, ni la Prébende de la Cure ; & les ſix autres Chanoines furent déchargés du ſoin des ames. Ce Chanoine-Curé fut appellé *Pleban*, *qui Plebi præeſt.* Au commencement du quatorzième ſiècle, on accorda à ce

Chanoine un Coadjuteur, & ils firent alternativement les fonctions curiales ; cependant la prééminence & quelques prérogatives honorifiques & utiles diſtinguoient le premier du ſecond : on les appella *Chefciers. Voy. l'origine de ce mot, tom. 2, pag. 320.* Cette union ſubſiſta juſqu'en 1683, & il n'y eut plus qu'un ſeul Curé, par tranſaction paſſée entre les deux Chefciers, le 12 Avril, & ratifiée par M. l'Archevêque, par le Chapitre de Notre-Dame & par les Marguilliers de S. Merry, les 14, 17 & 21 Mai 1685, en conſéquence des Lettres-patentes obtenues à cet effet par les deux Curés, au mois d'Avril précédent, & enregiſtrées au Parlement le 25 dudit mois de Mai. Le Chapitre eſt compoſé du Chefcier-Curé, de ſix Chanoines & de ſix Chapelains en titre. Tous ſes Bénéfices ſont conférés par deux Chanoines de Notre-Dame : ce droit eſt attaché à leurs Canonicats.

Cette Egliſe renferme le tombeau de *Simon Marion*, Avocat Général au Parlement de Paris, & dont le Cardinal *du Perron*, qui n'étoit pas prodigue de louanges, dit que c'étoit *un grand Orateur, & avoit cette partie, qu'en diſcourant, il perſuadoit fort, & n'émouvoit pas moins, mettant par écrit.... c'eſt le premier du Palais qui ait bien écrit.... & que depuis Ciceron, il n'y a pas eu un Avocat tel que lui.* Il fit pour lui cette épitaphe.

Sous ce tombeau paré de mainte ſorte
D'honneurs muets, giſt l'Eloquence morte ;
Car *Marion*, du Sénat l'ornement,
Et du Barreau l'Oracle ſuprême,
N'eſt pas le nom d'un homme ſeulement,
Mais c'eſt le nom de l'Eloquence même.

Jerôme Tarteron, père du fameux Jéſuite, à qui le Public eſt redevable des traductions d'Horace, de Juvenal & de Perſe, eſt auſſi inhumé dans cette Egliſe, de même que *Jean Chapelain*, de l'Académie Françoiſe, le bel eſprit de ſon temps, le plus loué, le mieux renté & le plus critiqué. Son épitaphe eſt un peu ridicule pour les louanges exceſſives qui lui ſont prodiguées. M. *de Pomponne*, Miniſtre d'Etat, y eſt auſſi inhumé, & *Jean Auberi*, d'une famille ancienne, & illuſtrée dans la Robe & l'Ordre de Malthe.

Depuis quelques années on a embelli le Chœur de cette Egliſe ; dépenſe qui a coûté, dit-on, plus de 50000 écus à la Fabrique ; outre celle d'un ſoleil d'argent de la hauteur

de cinq pieds, & du poids de 290 marcs, & que deux hommes portent avec peine : il a été deſſiné & exécuté par *Roettiers*. La Chapelle de la Communion a été conſtruite en 1754, ſur les deſſins du Sieur *Richard*, Architecte. Le tableau qui a de la beauté, eſt du Sieur *Reſlout*; il repréſente J. C. conſacrant le pain en préſence des Pélerins d'Emmaüs. Les deux murs du fond de cette Chapelle ſont ornés chacun d'une porte quarrée, ſurmontée de bas-reliefs, de la main du feu Sieur *Slodtz*, qui a donné tous les deſſins du nouveau Chœur, & qui a préſidé à l'exécution.

Derrière deux piliers dans la nef, adoſſés au Chœur, ſont deux Chapelles d'une architecture d'aſſez bon goût, & compoſées de quatre colonnes iſolées, & d'un ſtuc qui imite le porfor. Les tableaux de ces Chapelles ſont de *Carle-Vanloo*: l'un repréſente S. Charles Borromée à genoux devant le S. Sacrement, imitation du S. Charles de *Lebrun*, dans la Chapelle de S. Nicolas-du-Chardonnet. Dans l'autre tableau eſt une Vierge avec l'Enfant-Jeſus. Ces deux tableaux ſont très-bien coloriés.

MERRY. (*Saint*) Village du Doyenné de Champeaux, ſitué ſur une pente de montagne où il y a quelques vignes. Ce lieu eſt varié en culture, labourages, boſquets, &c. L'Egliſe eſt du titre de S. Merry. Les Chanoines de Champeaux y viennent officier à la S. Merry. Il eſt éloigné de Paris d'un quart de lieue plus que n'eſt Champeaux.

MESCHE, (*le*) canton de terre, ſitué au couchant de Creteil, à un demi-quart de lieue. Il ſeroit peut-être demeuré dans l'oubli, ſans une Chapelle qui y ſubſiſte encore, & qui paroît être le reſte d'une plus grande Egliſe. Originairement on a dit *Notre-Dame du Meſche* ou *de Méche*. Il y a en l'Egliſe de S. Honoré de Paris, une Chapelle ſous le titre de Notre-Dame des Mêches; c'eſt celle où gît le Cardinal *Dubois*. Le jour de la Nativité de Notre-Dame, le Clergé de Creteil vient y faire l'Office. Attenant cette Chapelle, eſt la Ferme qui appartient au Chapelain titulaire, & qui jouit d'une partie du revenu, l'autre ayant été affectée ſous M. le Cardinal de Noailles, à l'entretien d'un Vicaire à Creteil, qui en acquitte les Meſſes.

MÉSLY. Unique Hameau de la Paroiſſe de Creteil, à un quart de lieue de ce Village, vers le ſud-oueſt, dans la plaine qui continue juſqu'à la rivière de Seine. A l'orient

eſt une montagne dont la pente eſt aſſez douce, appellée *Mont-Meſly* : elle eſt garnie de vignes à ſa partie orientale & vers le midi : du côté du couchant, ſont des plâtrières. La Seigneurie appartient à M. l'Archevêque de Paris, comme celle de Creteil.

MESNIL-SAINT-DENIS, (*le*) & LA VERRIERE. Cette Paroiſſe eſt à huit lieues de Paris à peu près ſur la même ligne que Verſailles, vers le couchant des équinoxes. Sa ſituation eſt dans une aſſez vaſte plaine, ſur les limites du Diocèſe de Paris, à demi-lieue de diſtance de celui de Chartres, & fort près du grand chemin de Rambouillet. Tout le Pays eſt en labourages & prairies, à quelques boccages près, & l'on n'y voit point de vignes. En 1691, lors des travaux pour les eaux de Verſailles, on y pratiqua des rigoles & un étang, & l'on prit pour cela des terres & des prés.

L'Egliſe eſt ſous l'invocation de S. Denis. La tour eſt élégamment bâtie, & ſurmontée d'une flêche. La Cure eſt à la nomination de l'Ordinaire. Il y a un très-beau château.

La Verrière a toujours été regardée comme une dépendance du Meſnil-Saint-Denis ; mais ce lieu commence, depuis quelques années, à être regardé comme Paroiſſe. Le nom de la Verrière, ou de la Voirrerie (car on dit les deux) eſt connu depuis plus de deux cents ans.

Le Sieur *Jacques-René Cordier*, Seigneur de ce lieu, obtint, le 7 d'Août 1739, des Lettres de M. *de Vintimille*, Archevêque de Paris, qui y érigent une Paroiſſe. Ce Seigneur a doté la Cure de 400 livres de rente, & on eſt convenu qu'il en auroit la nomination. L'Egliſe a été promptement bâtie en forme de Chapelle, & bénite ſous le titre de S. Jacques le Majeur. Le nombre des Habitans forme dix-huit feux, dont quelques-uns ſont des auberges ſur le grand chemin de Rambouillet à Paris. Il n'y a aucunes vignes dans tout le territoire qui eſt en plaine comme celui du Meſnil.

MESSAGERIES. L'Arrêt concernant les Meſſageries, du 17 Août 1776, contient quinze articles. 1°. Il réunit à la Ferme-générale des poſtes, tous les objets réunis au Domaine par Arrêts des 7 Août & 11 Décembre de l'année dernière, caroſſes, diligences, les voitures de Verſailles & les coches d'eau. 2°. La Ferme des poſtes eſt autoriſée à paſſer un bail pour neuf ans & quatre mois, à l'ancienne ſous-Ferme des Meſſageries, qui exploitera tous ces objets pour ſon compte,

en renonçant à toute indemnité pour la ceſſation de ſes baux précédens. 3°. 4°. & 5°. Les ſous-Fermiers continueront l'établiſſement des diligences en poſte ; ils paieront ſix chevaux pendant l'été, huit pendant l'hiver, à raiſon de 25 ſols par cheval par poſte, & de 10 ſols pour chaque Poſtillon. Ils pourront établir des relais, par-tout où les Maîtres de poſte ne voudront point entreprendre ce ſervice. Les prix des places ſeront de 16 ſols par lieue pour chaque perſonne, au-lieu de 13 qu'on payoit à la Régie. 6°. & 7°. Ils établiront par-tout où il ſera jugé néceſſaire, & même dans des lieux où il y a des diligences, des fourgons en faveur des Voyageurs qui ne ſont pas en état de payer les prix fixés pour les diligences, & pour tranſporter les marchandiſes qu'on leur confiera. En attendant que l'on fixe le prix des places & du tranſport, ils ſe conformeront au tarif des prix perçus par la Régie, établie par Arrêt du 7 Août 1775. 8°. 9°. Ils ne pourront rien exiger pour l'expédition des permis de Meſſageries, dans les lieux où ils n'auront établi aucune voiture. Sa Majeſté leur permet le courtage, non excluſif, du roulage dans tout le Royaume, au prix qu'elle fixera, & au moyen duquel ils répondront de tous les effets dont on les chargera. 10°. Ils ſeront libres de tenir ou de réſilier les baux ou ſous-baux faits par la régie, en indemniſant de gré à gré, ou à dire d'Experts. 11°. & 12°. Ils paieront, comme ils faiſoient ci-devant, les droits de péage, de paſſage, &c. nonobſtant les exemptions accordées à la Régie, & ils jouiront, ainſi que leurs Employés, des privilèges accordés à ceux de la Régie. 13°. Ils ne paieront que le prix du bail que leur paſſera la Ferme des poſtes ; S. M. prenant ſur ſon compte le prix de leurs anciens baux envers les Conceſſionnaires des diligences, dont elle fera faire le paiement auxdits Conceſſionnaires par quartier, par la ferme des poſtes, en déduction du prix de ſon bail. 14°. & 15°. La Régie des Meſſageries eſt ſupprimée, à compter du premier Septembre. Les Adminiſtrateurs remettront aux ſous-Fermiers, & ſous leurs récépiſſés, les effets appartenans à S. M. Ceux-ci paieront au Tréſor-royal, dans le courant de Décembre prochain, le montant de ces effets, ſelon les prix & eſtimations qui ſeront arrêtés par le Roi. Les Réglemens, Arrêts, Déclarations, en faveur des anciennes Meſſageries, ceux rendus pendant la Régie, ſeront exécutés, en ce qui n'y eſt pas dérogé par le préſent.

MESSAGERS *de l'Univerſité*. On en diſtingue de deux

ſortes, les grands appellés *Archi-Nuntii*, & les petits appellés *Nuntii volantes*. Les premiers jouiſſent des privilèges & immunités de l'Univerſité, accordés par les Rois, & renouvellés par Louis XVI; mais les ſeconds n'en jouiſſent point. Ils forment une Confrairie ſous le nom de S. Charlemagne, & font célébrer chaque année une Meſſe ſolemnelle au Collège de Navarre. Ces privilèges ſont l'exemption de tutele, curatelle, *&c.* Ils ſont appellés aux proceſſions du Recteur, & ont leur ſalle d'aſſemblée au Collège de Louis-le-Grand. Le Recteur confere ces charges, dont la finance peut monter à 600 livres. *Voy. tom.* 2, *pag.* 374 & UNIVERSITÉ.

MESSE *rouge*. C'eſt par une cérémonie religieuſe que le Parlement, cette auguſte Compagnie, conſacre, de temps immémorial, l'ouverture annuelle de ſes Tribunaux. On donne ce nom à la Meſſe qui ſe célèbre ce jour-là (le 12 Novembre), parce que le Parlement y aſſiſte en Corps, & robes *rouges*.

On reconnoît dans tout l'appareil qui l'accompagne, la pompe majeſtueuſe des anciens uſages; c'eſt le plus ſouvent un Evêque qui y officie. MM. les *Préſidens* & *Avocats Généraux* y vont à l'offrande; ils ſaluent l'Autel, le Célébrant, la Compagnie, de la même manière qui s'eſt conſervée dans les grandes cérémonies où les Princes aſſiſtent en perſonne; c'eſt la Communauté des Procureurs qui en fait la dépenſe. La Coutume s'eſt ſoutenue, de faire au milieu de la cérémonie, une diſtribution de deux bougies à tous les Magiſtrats qui y aſſiſtent. Après la Meſſe, la même diſtribution ſe fait à tous les Avocats & Procureurs préſens en robe; mais les bougies ſont plus petites, & il faut qu'ils aillent les chercher.

MEUDON, petit Bourg à deux petites lieues de Paris, vers le couchant, preſque dans le fond d'un vallon, ſur la partie de la côte qui regarde l'orient; mais dont le château eſt ſur une éminence extraordinaire. Le territoire abonde en vignes, excepté dans le parc. Il paſſe au bas de la vallée un petit ruiſſeau qui n'a point de nom, & qui fait tourner quelques moulins, avant que de ſe jetter dans la Seine.

L'Egliſe eſt bâtie dans le goût d'architecture qui ſuccéda au gothique, & d'environ 1570. Elle eſt du titre de S. Martin; les Habitans y ont joint S. Blaiſe. M. le Dauphin, fils de Louis XIV, ayant échangé ſa Terre de Choiſi-ſur-Seine contre celle de Meudon, voulut d'abord témoigner ſa piété

envers S. Martin, Patron du lieu. Il fit orner l'Egliſe de très-belles tapiſſeries, & offrit le pain-béni. La Cure eſt à la pleine collation de M. l'Archevêque.

Quelques Curés de Meudon ſont devenus mémorables, ſur-tout le fameux *François Rabelais*, que Jean Urſin, Vicaire Général de l'Evêque de Paris, tira du Chapitre de S. Maur-des-Foſſés, pour lui donner cette Cure, ſur la démiſſion ſimple de Richard Berthe. Les proviſions qui ſont datées du 18 Janvier 1550, mettent : *Franciſco Rabelais, Clerico, Doctore Medico, Turonenſis Diœceſis.* Sa vie écrite par *Antoine le Roi*, Chanoine de Sens en 1649, marque qu'il y fut fort exact à inſtruire ſon peuple, & qu'il ſe plaiſoit à enſeigner le plein-chant qu'il poſſédoit parfaitement ; que ſa maiſon étoit ouverte à tout le monde, excepté aux femmes; qu'il y raſſembloit ſouvent des Savans pour s'entretenir avec eux, & que les miſérables y trouvoient du ſecours dans ſa bourſe ; qu'il étoit d'une ſi grande intégrité, que jamais on ne l'a trouvé manquer de parole à perſonne ; que ſa connoiſſance dans la médecine le rendit doublement utile à ſa Paroiſſe. On aſſure que l'on a vu long-temps ſur la porte du Presbytère ces deux vers qui font alluſion aux différens états de ſa vie.

Cordiger, hinc Medicus, tum Paſtor & intus obivi :
Si quæras nomen, te mea ſcripta docent.

Mais il y a lieu de douter d'une partie de ce que l'Auteur de ſa vie ajoute. Il paroît par les regiſtres de l'Evêché de Paris, que Rabelais n'exerça jamais les fonctions curiales par lui-même. Il n'eſt qualifié que de ſimple Clerc du Diocèſe de Tours, dans la démiſſion qu'il fit de cette Cure le 9 Janvier 1552, après l'avoir gardé deux ans comme Titulaire. Il ne mourut point à Meudon, mais à Paris ſur la Paroiſſe de S. Paul, rue des Jardins, & il fut inhumé au cimetière l'an 1553.

La veuve de M *de Louvois*, à qui appartenoit Meudon, le vendit à Louis XIV; & comme Mademoiſelle *d'Orléans de Montpenſier* avoit légué à M. le *Dauphin* en 1691, ſa belle maiſon de Choiſi-ſur-Seine, le Roi l'échangea pour Meudon. C'eſt ainſi que ce Château devint Maiſon-royale. M. le Dauphin à qui le Roi le donna, l'orna de tout ce que l'art peut ajouter aux diſpoſitions de la nature ; il y mourut le 11 Avril 1711. C'eſt ce Prince qui y a fait conſtruire, à l'endroit où étoit l'ancienne grotte bâtie par *Philibert Delorme*,

un Château neuf dont le ſecond étage rend de plein pied dans le jardin haut. Le parc qui a bien dix-huit cents toiſes en tout ſens, eſt rempli de bois très-baux, d'étangs, baſſins & réſervoirs.

Depuis que Meudon a appartenu au Roi, ce lieu a été favoriſé de quelques privilèges. Il y a été établi une foire royale fixée au premier jour de juin.

Meudon a pareillement un avantage conſidérable du côté de la nature. Ce ſont des carrières qui fourniſſent de très-belles pierres qu'on appelle pierres à polir & à layer. *Voy. tom. 2, pag. 76.*

Les Chartreux y ont une Ferme appellée *les Moulineaux*, ſur le bord de la Seine; c'eſt un legs qui leur fut fait en 1343 par *Jean de Meudon*, Chanoine de Noyon, & qui s'appelloit *le Val de Meudon*. Ils y ont auſſi un moulin, ſurnommé *des Roſiers*, qui leur a été donné en 1661 par *Bernard Potier*, Marquis de Blerencourt.

Le Couvent que les Capucins ont à Meudon, eſt, ſelon quelques Auteurs, le premier qu'ils aient eu en France. Le terrein leur fut donné par *le Cardinal de Lorraine* en 1570; & ils tiennent, des libéralités de M. le Dauphin, leur enclos qui a trente arpens.

Deſcription du Château & du Parc de Meudon.

On arrive au Château de Meudon par une avenue d'environ trois cent ſoixante & dix toiſes de long. A droite eſt le Couvent des Capucins, bâti aux dépens du *Cardinal de Lorraine*, & à gauche ſont les vignes de Meudon. La terraſſe qui ſe préſente enſuite, ſert encore d'avenue & d'avant-cour au Château. A droite eſt le parc, & à gauche le Village de Meudon. Cette terraſſe a coûté des ſommes immenſes, parce qu'il a fallu rendre le terrein égal, couper, d'un côté, de hautes pointes de rocher & de pierres dures, & de l'autre, combler des creux aſſez profonds, & outre cela, élever des murs ſolides pour ſoutenir les terres & conſerver le niveau. Cette terraſſe a environ cent trente toiſes de long, ſur ſoixante & dix de large.

A l'entrée de la cour du Château, s'élève, à droite & à gauche, un grand corps de bâtiment, qui s'ouvre en forme de demi-cercle du côté de la cour, & eſt iſolé & détaché du Château. La cour a quarante toiſes de long depuis l'entrée juſquà la façade du Château, & ſa largeur eſt de trente. Elle eſt coupée par des compartimens & des pièces

de gazon, fermées par des barrières, qui empêchent les carosses & les chevaux de les détruire.

La façade du Château fait un très-bel effet. Un grand corps de bâtiment avancé & elevé, en occupe le milieu. Sur le devant, il y a un perron pour monter dans le vestibule, & trois portes quarrées pour y entrer; mais celle du milieu est plus grande & plus ornée que les deux autres. Au-dessus règne un second ordre d'architecture, composé d'arcades & de colonnes d'une belle exécution, & tout cela terminé par un troisième ordre, qui est accompagné de pilastres, & surmonté d'un large fronton, sur lequel sont deux statues couchées, qui sont d'une bonne main. Enfin les côtés de ce corps avancé, sont percés de quatre fenêtres qui achevent de donner un grand jour à ce bâtiment.

Les deux ailes du Château sont formées par deux ordres de fenêtres l'un sur l'autre. Elles sont quarrées & accompagnées de pilastres bien travaillés, & de divers autres ornemens d'architecture. Ces ailes sont terminées chacune par un pavillon quarré, disposé sur la même ligne que les ailes, & qui ont la même hauteur que le corps avancé du milieu.

Les deux côtés de la cour du château sont fermés à droite & à gauche, par deux grands corps de bâtiment à deux étages, & au milieu desquels règne une galerie découverte en forme de terrasse, soutenue par quatre arcades, avec des corridors parfaitement bien voûtés, à la faveur desquels on peut être à couvert. Le devant de ces galeries présente un rang de balustrade, & les extrêmités sont deux tours quarrées, qui s'élèvent en coupe octogone, terminée par une lanterne percée de différens côtés.

Le fond de la terrasse est occupé par une galerie couverte, plus basse que le reste du bâtiment, & percé sur le devant de quatre fenêtres, accompagnées de quatre pilastres & autres ornemens. Tout cela est terminé par deux gros pavillons quarrés qui s'avancent, & se présentent sur le devant de tout ce Palais, & étant plus avancés que les autres parties de l'édifice, contribuent beaucoup à lui donner de la grandeur & de la majesté. Ces pavillons sont décorés de trois ordres de fenêtres l'un sur l'autre, accompagnés de pilastres & d'autres ornemens, & dans les angles extérieurs, on a pratiqué deux petites tours en forme de guérites. Les tours sont avancées sur le devant, & engagées dans le vif du bâtiment. Elles sont soutenues sur leurs consoles ou culs de lampes; mais elles ne sont pas plus hautes que les pavillons.

Les dedans du Château ſont ornés preſque par-tout de dorures, de ſculptures, de plafonds & autres peintures. Les vitrages ſont de glaçes; mais depuis la mort de Monſeigneur le Dauphin, on n'y voit plus ces précieux meubles qui faiſoient le plus riche & le plus ſuperbe ornement de ce Palais; glaces, tables, bijoux, porcelaines, tapiſſeries, tableaux d'une beauté exquiſe, tout a été enlevé après la mort de ce Prince.

La façade de ce Château, du côté du jardin, conſiſte en un grand corps avancé qui en occupe le milieu, en deux ailes plus baſſes que le reſte du bâtiment, & en deux pavillons élevés qui les terminent à droite & à gauche. Le corps avancé qui eſt au milieu, préſente ſur le devant trois grandes arcades qui forment le veſtibule, & qui ſont ornées de colonnes. Au-deſſus règnent deux ordres de fenêtres & de pilaſtres, l'un ſur l'autre, terminé par un large fronton, ſur lequel ſont placées deux ſtatues couchées ſur le côté.

Le ſecond étage eſt encore orné de deux buſtes. Les ailes préſentent aux yeux deux grands ordres de fenêtres l'un ſur l'autre, accompagnés de pilaſtres & d'autres ornemens; mais les pavillons ont un troiſième ordre de fenêtres & de pilaſtres, que le reſte du bâtiment n'a pas. Leurs combles ſont auſſi plus élevés, & leur angle extérieur s'arrondit en forme de petite tour.

Le Château neuf a été élevé dans le même lieu où étoit la fameuſe grotte bâtie par *Philibert Delorme*. Il n'en reſte plus que la grande terraſſe conſtruite de brique, avec ſes rampes, & qui ſoutient le parterre qui eſt au-devant de ce nouvel édifice. Ce Château, quoiqu'inférieur en grandeur à l'ancien, ne lui cède point en magnificence; les avant-corps ſont décorés de colonnes doriques. L'eſcalier eſt très-éclairé & tres-commode. La ſtatue de bronze qui eſt dans le veſtibule ſupérieur, eſt un chef-d'œuvre d'*Antoine de Boulogne*. Les appartemens, ſur-tout les petits, ſont ingénieuſement diſpoſés.

Le parterre conſiſte en deux compartimens détachés, dont les deſſins & l'effet ſont d'un excellent goût. Il eſt fermé de trois côtés par un double rang d'arbres, dont la tige eſt couverte par une haute taille de charmille bien unie. Ce double rang d'arbres forme trois allées qui règnent au pourtour du parterre. Celle qui eſt au bout & en face du Château, eſt coupée en deux par un beau baſſin. Delà l'on deſcend & on va toujours en droite ligne à l'étang de Chalais. De chaque côté règne une allée, formée de deux rangs d'arbres, & l'eſpace qui ſe trouve au milieu, eſt occupé par trois

compartimens ſéparés l'un de l'autre par autant de baſſins quarrés. Le baſſin du milieu eſt le plus grand, & a trente-cinq toiſes de long ſur quinze de large. Ces allées, ces compartimens & ces baſſins occupent un terrein de plus de quatre cents pieds de long, ſur environ cinquante toiſes de large. *L'étang de Chalais* eſt une grande pièce d'eau de figure hexagone, terminée, à droite & à gauche, par un ſimple rang d'arbres. Cet étang peut bien avoir cent toiſes de diamètre d'un angle à l'autre; on trouve au-delà, & ſur la même enfilade, une grande allée plantée en ligne droite, de ſix cents toiſes de long, qui ſe termine aux murs du parc, & cette belle allée eſt accompagnée, de chaque côté, d'une contr'allée. Les ſtatues & les buſtes ſont placés avec beaucoup de goût, & les boſquets ſont d'agréables réduits. Le *vertugadin* eſt une longue pièce de gazon, fermée de trois côtés par une double rangée d'ifs, ou d'autres arbres taillés & bien ſymmétriſés.

Les plaiſirs ſont un grand quarré pratiqué au milieu du parc, & dans un bois fort épais. Sa longueur eſt de cent quarante toiſes; & ſa larg. d'environ 80. Au milieu de chaque face, & à chacun des quatre angles, aboutiſſent des allées qui viennent s'y terminer. Cette pièce eſt ornée de divers compartimens, d'une rangée d'arbres qui en forment les faces, & d'un grand baſſin rond au milieu, qui a environ trente-cinq toiſes de diamètre.

Le *parc* eſt d'une grande étendue, & fermé de tous côtés par une bonne muraille. A droite même règnent, tout le long du mur, deux longues chauſſées & une rigole pour les eaux. On y compte dix-huit cents toiſes au travers du parc, depuis la porte de la Baliſſonnière, du côté des Capucins, juſqu'à la porte de Trivaux, qui donne ſur le chemin de Chevreuſe, & il s'en trouve bien autant depuis la porte de Clamart, juſqu'à l'entrée du parc de Chaville. Les bois qui forment ce parc ſont beaux & ornés en pluſieurs endroits de baſſins, de belles pièces d'eau, de réſervoirs & de grands étangs. Les routes ſont bien percées, longues & droites, entre leſquelles on peut remarquer l'allée Dauphine, qui aboutit à la porte de Paris. *La patte d'oye* eſt une étoile à laquelle ſe réuniſſent ſept allées fort longues & bien pratiquées. On remarque encore dans le parc la Ferme de Villebon, où il y a un grand jardin potager, auprès duquel ſont deux moulins à vent d'une invention ſingulière, & qui ſervent à élever les eaux.

MEULAN. Ancienne Ville de l'Iſle de France, bâtie en forme d'amphithéâtre, ſur la Seine, & ſur laquelle il y a un beau pont. Le Duc de *Mayenne* fut obligé d'en lever le ſiège pendant les guerres civiles. Il y a un Couvent de Religieuſes Annonciades, un de Bénédictins, un de Pénitens & trois Paroiſſes. Elle eſt de l'Election de Mantes, à trois lieues de cette Ville & de Poiſſy, & à huit nord-oueſt de Paris, longit. 19. 32, latit. 49. 1.

Meulan a été autrefois le partage d'un fils de France, qui portoit le nom de Comte de *Galeran*. On doit même aux libéralités de la Princeſſe ſon épouſe, la conſtruction de ſes deux ponts. Il y a un Bailliage, un Grenier à ſel. Cette Ville n'eſt point ſujette au logement des Troupes. Le Comté de Meulan a formé une partie de l'apanage de pluſieurs de nos Reines. Son plus grand commerce conſiſte dans la préparation des cuirs.

MICHEL. (*Saint-*) Village fort ancien, ſitué à ſix lieues & demie de Paris, c'eſt-à-dire, à une demi-lieue de Montlhéry, ſur le rivage droit de la rivière d'Orge, un peu ſur le côteau qui regarde le couchant. Le bien principal de ce Village ſont les vignes, parce que ſon territoire eſt borné du côté de la plaine d'en haut où ſont les terres.

L'Egliſe paroît être de la fin du douzième ſiècle, ou du commencement du treizième. La Cure étoit érigée dès le règne de S. Louis. La nomination appartient à l'Archevêque de Paris.

MICHEL. (*Saint-*) c'eſt l'écart le plus élevé & peut-être le plus peuplé entre ceux de Bougival. Le nom de S. Michel lui vient de la Chapelle qui y étoit au moins des le treizième ſiècle, & que le Pouillé d'alors appelle *Capella de Huxeio*. L'ancien nom de ce Hameau eſt le *Houſſay*.

MICHEL, (*la Chapelle de Saint*) eſt dans la cour du Palais, vis-à-vis la Sainte Chapelle. Elle eſt appellée dans les titres du douzième ſiècle, *Eccleſia Sancti Michaelis de Plateâ*, l'Egliſe de S. Michel de la Place. Dans cette Egliſe ſont trois Autels ou Chapelles fondées, qui ſont à la collation du Tréſorier de la Sainte Chapelle. La première eſt au maître-Autel, & eſt ſous le titre de S. Michel. La ſeconde eſt ſous celui de Notre-Dame-la-Giſſante, *Beatæ Mariæ-Jacentis*. Celle de S. Jacques qui eſt la troiſième, a été fondée de 18 livres pariſis par an, à prendre ſur la recette du Roi à Paris; à chacune de ces trois Chapelles, il y a une

confrairie, il y en a même deux à la première. Les Pâtiſſiers qui ont pris S. Michel pour leur Patron, font faire leurs ſervices à l'Autel qui porte le nom de S. Michel. L'Autel ou Chapelle de Notre-Dame-la-Giſſante, eſt pour la Confrairie des Huiſſiers de la Chambre des Comptes, & de celle du Tréſor. Celle de S. Jacques eſt pour les Archers du Guet. Ce fut dans cette Egliſe que le Dimanche d'après l'Aſſomption de l'an 1165, fut baptiſé, par Maurice de Sully, Evêque de Paris, *Philippe II*, qui, dans la ſuite, fut ſurnommé *Auguſte*. Les parrains de ce Prince furent *Hugues*, Abbé de S. Germain, *Hervé*, Abbé de S. Victor, & *Odon*, Abbé de Sainte Geneviève. La marraine fut *Conſtance*, ſœur de Louis VII, dit le *Jeune*. Le Roi Philippe-Auguſte fonda ici en 1210, une confrairie pour les Pélerins qui ont fait le voyage du Mont-Saint-Michel.

MICHEL, ou *les Religieuſes de Notre-Dame de Charité*. (*Filles de Saint*) Cet établiſſement fut commencé à Caen le 25 Novembre 1641, par le P. *Eudes* de l'Oratoire, & confirmé par Lettres-patentes du même mois 1642, pour une Communauté de Religieuſes qui ſuivroient la règle de S. Auguſtin, & dont l'objet particulier ſeroit l'inſtruction des Filles pénitentes qui voudroient ſe mettre ſous leur conduite. Il choiſit des Religieuſes de la Viſitation pour former les Sujets de ce nouvel Inſtitut, & leur donna des Statuts & des Réglemens; il voulut qu'elles fuſſent ſéparées des Religieuſes, & dans le cas d'une vocation décidée, qu'on leur procurât des facilités pour être admiſes dans d'autres Couvens; & que celles qui ne renonceroient pas au monde, fuſſent remiſes à leurs parens, ou placées d'une manière avantageuſe, après qu'elles auroient reçu les inſtructions convenables pendant le temps néceſſaire. M. *le Roux de Langrie*, Préſident au Parlement de Normandie, ſe déclara Fondateur de cette Maiſon, & cet établiſſement fut enſuite approuvé par un Bref du Pape Alexandre VII, du 2 Janvier 1666. Ces Religieuſes font un quatrième vœu qui eſt d'inſtruire les Filles pénitentes. Cet Inſtitut ſe répandit quelque temps après en Bretagne, où ſe formèrent ſucceſſivement trois établiſſemens. Ce fut du Monaſtère de Guincamp, qu'on fit venir quelques-unes de ces Religieuſes pour diriger la Maiſon des Filles de la Madeleine. *Voy. pag. 459*, & M. le Cardinal de Noailles leur procura un ſecond établiſſement, & acheta conjointement avec Demoiſelle *Marie-Thérèſe le Petit de Verno de Chauſſais*, le 3 Avril 1724, une grande maiſon

maiſon & un jardin, rue des Poſtes, où elles furent établies la même année. Ce Prélat leur obtint en même temps des Lettres-patentes qui ont été confirmées de nouveau en 1741 & en 1764, & leur Chapelle fut bénite ſous l'invocation de S. Michel, dont on leur a donné le nom.

Les Filles Pénitentes qui s'y préſentent volontairement, ou qu'on y met en vertu d'ordres ſupérieurs, y ſont reçues & logées dans des bâtimens ſéparés de ceux des Religieuſes, & il y en a d'autres deſtinés pour les jeunes Demoiſelles dont on leur confie l'éducation. M. *Jaillot* dit, à l'article de ces Religieuſes, qu'elles s'étoient fait adjuger par décret du 3 Mars 1735, une grande maiſon au Fauxbourg S. Antoine, appellée *l'Hôtel de Gournai*, mais que les conteſtations qui ſurvinrent, empêcherent que cette acquiſition n'eût lieu. Il ajoute qu'elles n'euſſent pas penſé à ſe loger dans cette maiſon, ſi elles avoient ſu que le peuple l'appelloit *l'Hôtel du Diable*; dénomination qui fourniſſoit à la malignité, matière à la plaiſanterie.

MINES *de la Généralité de Paris*. Le nombre des mines de cette Généralité, pourroit ſe compter par celui des fontaines qui s'y trouvent. Il eſt aiſé de voir qu'Auteuil, Paſſy, Senlis, la Hacquinière, Roquencourt, l'Abbaye du Val-Notre-Dame, cachent des mines dont l'exploitation pourroit être utile à nos beſoins, ſi nous n'en avions pas un aſſez grand nombre d'autres dans le Royaume.

Le Village de *Saint-Laurent* auprès d'Anet, a une mine de fer que l'on fabrique à la forge du Village de Sorel.

Le Village de *Geninville* a une mine d'argent que l'on a ouverte, mais que l'affluence des eaux a fait abandonner.

Les marcaſſites indiquent, comme les eaux, l'exiſtence des mines. Elles-mêmes ne ſont que la ſemence, ou la première matière du métal; ainſi celles que nous donnent quelques Villages des environs de Pontoiſe, & qui ne ſont que du fer imparfait, dans lequel on apperçoit des parcelles d'or & d'argent, ſemblent nous inviter à la découverte des métaux que renferment ces terres.

Le Village de *Grizy* & celui de *Bazemont*, recèlent de même d'autres richeſſes: dans celui-ci eſt un charbon de terre, comme celui que l'on voit à l'Iſle-Adam; dans celui-là c'eſt un ſable verdâtre, avec des marcaſſites de cuivre.

Le moëlon jaune & noir que l'on trouve dans les environs de Lagny, & qui étant concaſſé, répand une odeur de ſoufre,

ne peut avoir reçu cette odeur que de la mine de ſoufre même qui eſt ſous l'endroit d'où on le tire.

MINIMES *de la Place Royale.* Le Roi Louis XI, inſtruit de la ſainteté de François de Paule, & des miracles qui l'atteſtoient, le fit venir en France en 1482, eſpérant obtenir par ſes prières, la guériſon de la maladie dont il étoit affligé. Il lui donna, dans le Château du Pleſſis-les-Tours, où il faiſoit ſa réſidence, un logement pour lui & pour les Religieux qui l'avoient accompagné; mais le Saint Religieux, malgré les inſtances du Roi, ne voulut jamais faire d'autre prière à Dieu, ſinon que ſon adorable volonté fût accomplie. Charles VIII honora également les Minimes de ſon eſtime & de ſa protection, & leur fit bâtir un Couvent où ce ſaint homme mourut le 2 Avril 1507. Il fut canoniſé par Leon X le premier Mai 1519. *Anne de Bretagne* en 1493, donna aux Diſciples de ce pieux Inſtituteur, dont les Diſciples avoient pris par humilité le nom de *Minimes*, c'eſt-à-dire, *les plus petits des hommes*, ſon Hôtel de Nigeon dans la Paroiſſe de Chaillot, pour en faire un Monaſtère, & contribua, par ſes libéralités, à faire achever ce Monaſtère & l'Egliſe déjà commencée, qui étoit alors ſous le titre de *Notre-Dame de toutes Graces*, nom d'une ancienne Chapelle. Henri III fonda un autre Monaſtère dans le bois de Vincennes, le 27 Octobre 1585, pour remplacer les Religieux de Grammont, que ce Prince avoit établis au Collège Mignon l'année précédente, & auxquels il avoit ſubſtitué des Hiéronimites, & enſuite des Cordeliers qui ne purent s'y accommoder.

En 1611, un Chanoine de l'Egliſe de Paris, nommé *Olivier Chaillou*, & deſcendant d'une ſœur de S. François de Paule, entra dans l'Ordre des Minimes, & par le don qu'il leur fit de ſes biens, il les mit en état d'acheter une partie des jardins de l'ancien Palais des Tournelles. La Reine Marie de Médicis, voulant ſe porter pour Fondatrice de cette Maiſon, fit rendre aux Minimes le prix qu'ils avoient donné pour l'achat de l'emplacement, & fit mettre, en ſon nom, par le Cardinal Henri de Gondi, la première pierre de l'Egliſe que nous voyons aujourd'hui. Pluſieurs perſonnes puiſſantes, telles que le Marquis de la *Vieuville*, petit-neveu de S. François de Paule, le Marquis de *Sourdis*, MM. *le Fevre d'Eaubonne* & *d'Ormeſſon* firent auſſi des dons conſidérables à cette Maiſon, & en furent déclarés principaux Bienfaiteurs. Tant de bienfaits mirent bientôt les Minimes en état de

bâtir l'Egliſe & la Maiſon qu'ils ont derrière la Place Royale. Elle fut dédiée le 29 Août 1679, ſous l'invocation de S. François de Paule, par *François Bouthillier de Chavigni*, Évêque de Troye. Son portail qui a de l'apparence, eſt de *François Manſard*. Le tableau du maître-Autel repréſente une deſcente de croix, qui eſt une copie de l'excellent tableau de *Daniel de Voltère*, qu'on voit à Rome dans l'Egliſe des Minimes de la Trinité-du-Mont. Les ſtatues de marbre des deux niches, ſavoir, la Sainte Vierge & S. François de Paule, ſont de *Gilles Guérin*, Sculpteur eſtimé dans ſon temps. Le tableau de l'Autel de la Chapelle de S. François de Paule, paſſe pour un des chef-d'œuvres de *Vouet*. Toutes ces Chapelles méritent l'attention des curieux; elles ſont décorées avec goût.

La Chapelle de S. Michel eſt la ſépulture des *Colbert Villacerf*. Le tableau qui repréſente S. Michel, eſt une copie de celui de *Raphaël*, qui eſt au Château de Verſailles. On y voit le médaillon d'*Edouard Colbert de Villacerf*, un des beaux morceaux de ſculpture de *Couſtou* l'aîné; les armes ſont de *Spingola*, Sculpteur eſtimé.

La Chapelle de S. François de Sales renferme le tombeau du Duc *de la Vieuville*, & de Dame *Marie Bouhier* ſon épouſe. Les quatre Vertus cardinales ſont de *Gibert Guérin*.

Dans la Chapelle que l'on nomme de Notre-Dame-de-bon-Sécours ou d'Angoulême, ſont les tombeaux de *Diane de France*, Ducheſſe d'Angoulême, fille naturelle du Roi Henri II, & celui *de Charles de Valois*, Duc d'Angoulême, fils naturel de Charles IX. Sous cette Chapelle eſt un caveau où ſont les cercueils de preſque tous ceux ou celles qui ont appartenu au Duc d'Angoulême; ſavoir le cœur de *François de Valois*, Comte d'Alès; le corps de *Charlotte de Montmorenci*, épouſe de *Charles de Valois*, Duc d'Angoulême; *Louis de Valois*, Comte d'Auvergne; *Marie Touchet de Belleville*, veuve de *François de Balzac*; & *Armand de Valois*, Comte d'Auvergne.

La cinquième Chapelle du même côté, où ſont trois oſſemens du B. Jean-de-Dieu, a ſervi de ſépulture à pluſieurs perſonnes de la famille de *le Camus*.

Dans celle de Sainte Marguerite, eſt celle de *Octave de Périgny*, Préſident en la troiſième Chambre des Enquêtes, & Précepteur de Louis de France, Dauphin de Viennois.

La Chapelle de S. Nicolas renferme le mauſolée en marbre blanc du Premier Préſident *le Jay* & de *Madeleine Marchand* ſon épouſe, & les buſtes de Guillaume de *Leſrat*, Seigneur

de Lancrau; & de *Charles le Jay*, Baron de Maiſon-Rouge, *&c.*

Pluſieurs Seigneurs & Dames de la Maiſon de l'*Hopital-Vitry*, ſont inhumés dans la Chapelle de S. Charles Borromée.

Le tableau de l'Autel & tous les ornemens de la Chapelle voiſine de celle de S. Joſeph, ſont de *Sarrazin.*

La Chapelle de Caſtille eſt une des plus ornées.

Celle de *Verthamon* ſe préſente enſuite.

Dans cette même Egliſe ſont inhumés *Jean de Launoy*, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris : perſonne n'a défendu avec plus de force que lui les droits des Rois, l'autorité des Conciles, *&c. Abel de Sainte-Marthe*, Doyen de la Cour des Aides, Garde de la Bibliothèque royale de Fontainebleau.

On voit dans les galeries qui règnent au-deſſus du cloître, deux morceaux qui préſentent des preſtiges de perſpective & d'optique. Le premier repréſente S. Jean l'Evangéliſte, aſſis ſur une aigle, & écrivant ſon Apocalypſe dans l'iſle de Patmos ; le ſecond eſt la Madeleine en contemplation dans la Sainte Beaume. Ces deux morceaux ſont du P. *Niceron*, Minime, un des plus ſavans Mathématiciens de ſon temps.

Le Chapitre eſt orné d'une belle menuiſerie & de pluſieurs tableaux peints par *Prevoſt.* Le réfectoire qui a quatre-vingt-quatre pieds de long ſur trente de large, en contient d'autres peints par *Laurent la Hire.* La Bibliothèque contient environ vingt mille volumes, tant imprimés que manuſcrits.

Cet Ordre a produit pluſieurs Religieux, dont on ne prononce le nom qu'avec éloge : tels ſont les PP. *Gaſpard Dinet, René Leclerc, Louis Doni-d'Attichi, Jean-François Niceron, Marin Merſenne, Hilarion de Coſte, François Giry, Jean-Baptiſte Avrillon*, &c. Tous ſe ſont diſtingués par leurs vertus, leur mérite & leurs talens.

MINIMES *de Nigeon*, ou *de Chaillot*, ou *Bons-Hommes.* L'Ordre des Minimes fut inſtitué dans la Calabre par *François Martotille*, vers l'an 1436, ſous le nom d'Hermites de S. François d'Aſſiſe. Ce Saint Fondateur, connu depuis ſous le nom de *François de Paule*, lieu de ſa naiſſance, voulut, par humilité, que ſes Religieux portaſſent un nom qui la caractériſât, & leur donna celui de *Minimes* & de *Frères Hermites de François de Paule.* Quelques-uns diſent que le nom de *Bons-Hommes* leur fut donné, parce que Louis XI appelloit François de Paule *le Bon-Homme*, & qu'on

continué le même nom à ſes Diſciples, qui le méritoient par leur douceur & leur charité; mais il eſt probable que la véritable raiſon de cette dénomination ſe trouve dans l'uſage où l'on étoit de donner à tous les Hermites le nom de *Bons-Hommes*: ceux de Grammont, & les Auguſtins qui s'établirent en Angleterre en 1259, furent ainſi appellés. Leur habit doit être de couleur tannée, avec un petit capuce, un ſcapulaire rond, & un manteau de même couleur.

Ce Couvent fut fondé par *Anne de Bretagne*, Reine de France, qui donna à ces Religieux, outre l'emplacement que leur avoit procuré *Jean de Morhier*, Chambellan de Charles VIII, une maiſon de plaiſance qu'elle tenoit de ſes ancêtres, & qui étoit nommée l'Hôtel de Bretagne, dit *Nigeon*. Elle y ajouta un parc, clos de murailles, contenant ſix arpens, trois quartiers & demi de terre qu'elle avoit achetés de *Jean de Ceriſi*, Contrôleur Général de ſa Maiſon; & un autre parc, encore en face du premier, clos auſſi de murailles. *Voy.* CHAILLOT.

L'Egliſe eſt grande & ornée d'un beau Chœur, d'un Autel d'aſſez bon goût, & de pluſieurs Chapelles où ſont les ſépultures de pluſieurs perſonnes de diſtinction qui ont fait du bien à ce Couvent, telles que *Françoiſe de Veyni d'Arbouſe*, *Jean* & *Marguerite d'Aleſſo*, *Olivier le Fevre*, Seigneur d'Ormeſſon, d'Eaubonne & de Lezeau, & le Maréchal Comte de *Rantzau*, &c.

MINIMES *de Vincennes*. Le Roi Louis VII, en 1164, fonda & établit dans le bois de Vincennes, diſent D. Felibien & D. Lobineau, *Hiſt. de Paris, tom. 1, pag. 199 & ſuiv.* un Monaſtère de l'Ordre de Grandmont, vulgairement dits *Hermites ou Bons-Hommes*, & leur donna tous le bois avec le fonds de terre, ainſi qu'il étoit, pour en jouir par eux à perpétuité, & en faire ce qu'ils jugeroient à propos; & à cela ce Roi ajouta une rente de deux muids & demi de froment, à prendre tous les ans ſur ſa grange de Goneſſe. En 1173, il confirma la donation faite d'un muid de grain ſur la grange de Saint-Germain-de-Neuville, aux Religieux de Vincennes, par Matthieu de Montvel. En 1179, Thibaud de Montmorenci & ſes frères Bouchard & Hervé donnèrent à l'Egliſe de Notre-Dame de Vincennes, & aux Frères de Grandmont qui y ſervoient Dieu, le ſel qu'ils avoient droit héréditaire de prendre ſur les bateaux qui paſſoient ſur la Seine.

Jeanne, Abbeſſe de S. Cyr, au Val-de-Galie, Diocèſe de

Chartres, donna auſſi au Correcteur & aux Frères de la Maiſon de Vincennes, au mois d'Août de l'an 1276, pour 12 livres pariſis de rente, une place que les Religieuſes de S. Cyr avoient ſur le grand pont de Paris, au-deſſus d'un moulin que les Moines de Grandmont avoient déjà au même lieu.

Le Prieuré du Monaſtère de Vincennes devint dans la ſuite très-conſidérable, & eut même un privilège fort ſingulier; car depuis que Louis XI eut inſtitué l'Ordre de S. Michel en 1469, tous les Prieurs furent Chanceliers de ce nouvel Ordre de Chevalerie. Cet honneur fit extrêmement rechercher ce Prieuré, qui fut long-temps tenu en Commande par des perſonnes d'un grand nom, telles que le Cardinal de Lorraine, Gabriel le Veneur, Evêque d'Evreux, & Hurault de Chiverny, Chancelier de France. Ce dernier en étoit encore Titulaire, lorſque le Roi Henri III, par un traité fait en 1584, avec François de Neuville, Abbé de Grandmont, lui donna en échange le Collège Mignon, ſitué à Paris dans le voiſinage de S. André-des-Arcs Les Lettres-Patentes qui autoriſent cet échange, ſont du 14 Mai de ladite année 1584.

Le Roi Henri III étoit pour lors incertain de l'Ordre Régulier à qui il donneroit ce Couvent. En effet, il changea trois fois de réſolution en moins d'un an. D'abord il y mit des Hiéronimites de Pologne, puis des Cordeliers, & enfin des Minimes, tirés du Couvent de Nigeon, qui en prirent poſſeſſion le 17 d'Octobre de l'an 1585. *Voy.* MINIMES *de la Place Royale.*

Il n'y a rien de remarquable dans ce Couvent, que le tableau qui repréſente le Jugement univerſel. Il eſt de *Jean Couſin*, & fait voir la richeſſe du génie de ſon Auteur, par la quantité de figures dont il eſt compoſé. Ce qu'on pourroit y deſirer, ſeroit un peu plus d'élégance dans le deſſin. Ce tableau a été gravé par *Pierre de Jode.*

MIRAMIONES, *voy.* GENEVIEVE. (*Communauté des Filles de Sainte*)

MIROIR ARDENT *d'une invention nouvelle.* Le Sieur de Bernières, après avoir courbé au feu deux glaces de près de trois pieds de diamètre, les a réunies par un cercle de cuivre où elles ſont bien maſtiquées. Il y introduit de l'eſprit de vin bien déflegmé, dont il remplit le vuide qui reſte entr'elles; ce qui forme une lentille d'une force & d'une

activité prodigieuſe. Cette machine appartient à M. de Trudaine. On en a fait pluſieurs effets au Louvre dans le jardin de l'Infante, au mois d'Octobre 1774.

MIROITIERS. Ce ſont ceux qui mettent les glaces au teint pour en former des miroirs à l'uſage des toilettes, ou décoration d'appartement. Cette Communauté dont les Statuts ſont de 1581, a été augmentée par l'union de celle des Bimblotiers, avant le règne d'Henri III, & de celle des Doreurs ſur cuir, vers le milieu du ſiècle de Louis XIV.

Les Compagnons forains qui veulent avoir de l'ouvrage, doivent 5 ſols aux Jurés. L'apprentiſſage eſt de cinq années. Le brevet coûte 50 livres, & la Maîtriſe 600 livres, avec chef-d'œuvre. Patron S. Jean-Porte-Latine & S. Clair. Bureau, Cul-de-ſac Sainte-Marine.

MISÉRICORDE, (*Hôpital de la*) rue Cenſier, autrefois vieille rue S. Jacques, quartier de la Place Maubert, depuis la Croix de Clamard, juſqu'à la rue Mouffetard.

Cet Hôpital doit ſon établiſſement à *Antoine Seguier*, Préſident à Mortier au Parlement de Paris, qui le fonda en 1624, en faveur de *cent* pauvres filles, orphelines de père & de mère, nées en légitime mariage dans la Ville ou Fauxbourg de Paris. On les reçoit depuis ſix à ſept ans, & on les élève juſqu'à vingt-cinq accomplis. S'il s'en trouve qui ſoient capables de coopérer à l'inſtruction des autres, & qu'elles veulent s'y dévouer, les Gouverneurs de la Maiſon peuvent les y employer, autant de temps qu'ils jugeront convenable pour le bien de l'Hôpital. Un Compagnon, dans quelque métier que ce ſoit, qui a ſon brevet, gagne ſa Maîtriſe en épouſant une de ces filles, par Lettres-patentes de Louis XIV, du mois d'Avril 1657, & il eſt exempt de chef-d'œuvre, d'aucuns droits de banquet, de confrairie ou autres, *&c.* Il y a un fonds pour faire une Religieuſe tous les quatre ans, & l'Elève choiſit le Couvent où elle veut entrer. Il n'y a plus de fonds que pour ſoixante-cinq à ſoixante & quinze pauvres orphelines. On y enſeigne à ces jeunes filles, & l'on travaille pour le public, en linge, broderie, tricoterie, tapiſſerie, habits; on y apprend auſſi à filer en laine, ſoie, lin, chanvre, *&c.* Le Fondateur a donné à cette Maiſon 16000 livres de rente, comme on peut le voir dans l'inſcription qui eſt au-deſſous de ſon buſte de marbre, placé dans la Chapelle : *Hoc centum puellarum orphanotrophium fundavit, ſtruxit, inſtruxit, reditu XVI m. librarum dotavit*, &c. 1624. La Maiſon avoit été

érigée en Hôpital, & s'appelloit le *Petit-Séjour d'Orléans*; parce qu'il faiſoit partie de l'ancien Hôtel des Ducs d'Orléans. Les Lettres-patentes ſont de Louis XIII, du mois de Janvier 1623; alors elles approuvèrent & autorisèrent la fondation que le Préſident *Seguier* y fit l'année ſuivante. Les Chefs de cet établiſſement ſont toujours MM. le Premier Préſident, le Procureur Général, & le chef-mâle du nom & famille du Fondateur; enſuite il y a trois *Gouverneurs*, un Docteur de Sorbone, un Avocat du Parlement, & un notable Bourgeois de Paris, un Receveur, un Greffier-Solliciteur, au moins deux Chapelains, une Gouvernante, quatre Maîtreſſes pour enſeigner à lire, à écrire, & les différens ouvrages. Tous ſont élus par les Gouverneurs, & confirmés par les Chefs. L'habillement des cent filles doit être d'un gros drap gris lavandé; elles doivent être coëffées d'un bonnet blanc, & portent toujours des ſouliers.

MISÉRICORDE. (*Les Religieuſes Hoſpitalières de la Miſéricorde de Jeſus.*) *Voy.* HOSPITALIERES, *p.* 229.

MISSIONS ÉTRANGERES. *Voy.* SÉMINAIRES.

MISERY, Hameau de la Paroiſſe du Val-Petit, au Doyenné de Montlhéry, ſur le bord de la rivière d'Etampes. Ce lieu eſt très-ancien, puiſque dès l'an 829, l'Abbaye de S. Denis fit échange des biens qu'elle y avoit, & à Fontenay qui en eſt voiſin. On appelloit alors ce Hameau *Miſeriacum*, & il eſt dit être *agri Pariſienſis*.

MODES. Sous les règnes qui ont précédé celui de Charles V, le luxe n'avoit pas tellement confondu les conditions, qu'il ne fût plus poſſible de diſtinguer les femmes reſpectables, des Courtiſannes, revêtues des dépouilles de leurs lâches Adorateurs. On ne voyoit point le vice triomphant, s'ériger un trophée de ſes excès; l'homme obſcur, enivré de ſon opulence, ne pouſſoit pas l'orgueil juſqu'à prétendre égaler, par un faſte inſolent, l'air de grandeur & de magnificence, réſervé pour les Princes & les Seigneurs. Mais ſi nos pères n'étoient pas arrivés à ce degré de déréglement, on peut ſe convaincre, par les Loix ſomptuaires qui, déjà plus d'une fois, avoient proſcrit les ſuperfluités, qu'ils abuſoient des richeſſes autant qu'ils pouvoient, & que les facilités, non les deſirs, manquoient à leur ambition. Déjà depuis long-temps, le Gouvernement avoit été contraint de défendre

l'uſage des *chars* aux Bourgeois, de régler le prix des étoffes, ſuivant les rangs, de fixer la différence des fourrures employées aux habillemens, ſur la différence des qualités, d'interdire, autant qu'il étoit poſſible, les draps étrangers, pour encourager les manufactures nationnales; en un mot d'eſſayer le rétabliſſement de l'abondance par la modération. La recherche continuelle de vains ornemens trouvoit toujours le ſecret de tromper la ſévérité des Loix, qui pouvoit difficilement trouver priſe ſur l'inſtabilité de nos modes. Ce n'eſt pas d'aujourd'hui que, graces à l'inconſtance de notre nation, l'habillement de l'année courante, différe preſqu'autant de celui de la précédente, que du ſiècle qui l'a dévancée. Ce ſeroit un ſpectacle curieux que la repréſentation par ordre de date, de tous les habits françois, ſeulement depuis quatre cents ans, tant ce peuple eſt idolâtre, par ſon inquiète activité, de tout ce qui porte le caractère de plaiſir & de divertiſſement. Y a-t-il rien, par exemple, de plus extravagant & d'une plus grande ſuperfluité, que ces boucles de ſouliers, dont l'énorme grandeur emboîte aujourd'hui (année 1777) preſque tout le pied; c'eſt un arc parfait de plus de ſix pouces de circonférence, qui touche la ſemelle du ſoulier?

Liſons l'Hiſtoire, on verra qu'elle fait mention des fréquens changemens de formes d'habillemens, en conſervant les mêmes noms: voici, à peu près, les principales pièces. Outre le *manteau & la robe*, qui éprouvèrent peu de variations, on ſe ſervoit de cottes ſimples, de cottes hardies, de ſurcot: ce dernier vêtement étoit une eſpèce de ſubreveſte qui ſe mettoit ſur la cotte. *Voy. tom. 2, pag. 80 à la ſeconde note, & pag. 138.* Il faut obſerver qu'alors les mêmes habillemens étoient communs aux hommes & aux femmes. On lit dans le Roman d'Ermine de Reims: *Il me vint deux femmes portant ſurcots plus longs qu'elles n'étoient, environ une aune, & il falloit qu'elles portaſſent à leurs bras ce qui étoit bas, ou traînât à terre, & avoient auſſi poignées en leurs ſurcots, pendant aux coudes, & leurs tetins trouſſés en haut.* Du ſurcot des hommes ſont venus nos ſurtous, *la garnache*, habit long, deſcendoit juſqu'aux talons, ordinairement il n'avoit point de manches. Lorſqu'on ſortoit on ſe couvroit d'une *chape*, habillement long, dont on étoit enveloppé de la tête aux pieds. Les hommes & les femmes s'en ſervoient également. Un ancien Ecrivain parle d'un Comte & d'une Comteſſe, ſi pauvres, qu'ils n'avoient *qu'une chape en commun.* Les chapes furent défendues par Louis VII,

aux femmes publiques, afin qu'on les diſtinguât des femmes mariées. En ne conſervant que la partie ſupérieure de la chape, on forma le chaperon qui ne couvroit que les épaules. Il étoit taillé de manière qu'on pouvoit y entrer ſans faire une ouverture par-devant : on le relevoit ſur la tête par un pli qui prenoit environ trois doigts de la *cornette*, qui étoit une eſpèce de coëffe ou beguin de toile, long d'environ un pied & demi, uni ou découpé. Les longues cornettes furent interdites aux Eccléſiaſtiques par le Synode de Rouen de 1343. On l'appelloit *cornette*, parce que cet habillement de tête ſe terminoit en corne, à peu près ſemblable à celle que porte aujourd'hui le Doge de Veniſe. Les coëffures de femme en ont retenu le nom. Les Dames du quatorzième ſiècle portoient ſur leur tête une corne extrêmement élevée. Elles multiplièrent dans la ſuite leurs cornes, & leur donnèrent plus de largeur & d'élévation. Cet excès ridicule fut porté au point que les portes ſe trouvoient fort étroites ; il en eſt de même aujourd'hui, par rapport aux caroſſes où les femmes ne ſauroient être aſſiſes que penchées, ou ſans couſſin. On nommoit ces coëffures des *hennins*. Un Carme Breton, nommé *Thomas Conecte*, ſe déclara l'ennemi juré des cornes des Dames. Il les attaqua publiquement en chaire. Les cornes diſparoiſſoient dans tous les endroits où il paſſoit; *mais*, dit Paradin, *les Dames firent comme les limaçons, leſquels quand ils entendent quelque bruit, retirent & reſſerrent tout bellement leurs cornes ; mais le bruit paſſé, ſoudain les relevent plus que devant. Ainſi firent les Dames, car les* hennins *ne furent jamais plus pompeux & ſuperbes, qu'après le partement de Frère Thomas.* Une partie de la cornette des hommes changea de place, & ſervit à garnir l'extrémité des manches des chemiſes, lorſqu'ils n'eurent plus pour ornement de tête que *des chapeaux*, diminutifs des chaperons, comme ceux-ci de la chape. Les chapeaux étoient à bord ou à roue ; ils n'étoient point retroussés : on les doubloit de fourrures ; on les garniſſoit de franges d'or, de cordons de perles ou de pierreries. Un cordon lié ſous le menton ſervoit à les aſſujettir : on forgeoit des chapeaux de fer pour la guerre. Les couronnes ou guirlandes de fleurs s'appelloient auſſi *chapeaux*. Le retranchement d'une partie du chapeau formoit le bonnet : c'étoit la partie ſupérieure du chaperon dont on avoit conſervé le bourlet. Long-temps cette coëffure à rebords fut l'ornement de nos Docteurs, auxquels ſuccédèrent des bonnets de forme quadrangulaire, qu'on appelloit *bonnets à quatre braguettes*. Cette mode perfectionnée produiſit

nos bonnets quarrés; *bigarrure*, dit Paſquier, *qui nous a découvert la quadrature du cercle.* Le morceau d'étoffe que les Gens du Palais & de l'Univerſité portent ſur l'épaule, repréſente la partie du chaperon dont le bonnet a été détaché. La chauſſure des grands ne différoit de celle du peuple, qu'en ce qu'ils portoient quelquefois des ſouliers dorés. L'uſage des pantoufles fut défendu aux Eccléſiaſtiques, par un Réglement du Concile de Sens. A l'égard des *poulaines* & autres chauſſures ridicules, imaginées ſous le règne de Philippe IV, il ſeroit inutile de répéter ici ce que nous avons déjà dit, *tom. 2, pag. 138.* Chez les peuples ſeptentrionaux on a regardé quelquefois comme un acte de vaſſelage, la cérémonie de porter la chauſſure de ſon Seigneur. *Olaüs Magnus*, Roi de Norwège, envoya ſes ſouliers au Roi d'Irlande, lui mandant de les porter ſur ſes épaules en ſigne de ſubjection; ce que le Prince Irlandois exécuta le jour de Noël, en préſence des Ambaſſadeurs Norwègiens. *Voy. les Mémoires de Littérature de Ducange, de Paſquier,* &c.

Les Dames aujourd'hui ſe coëffent très-haut, le toupet en avant, & les racines des cheveux coupées en vergettes. Le point que le toupet fait en avant ſur le front, s'appelle *phyſionomie*: les boucles qui accompagnent ce toupet ſont très-groſſes & ſéparées, on les appelle *attention*; elles mettent des bonnets fort grands, garnis de fleurs & de rubans anglois. Derrière le bonnet eſt un aſſemblage de panaches de différentes couleurs, ſoutenus par un anneau de diamans, qu'elles ne mettent plus ſur la tête. Le nombre des bonnets à la mode eſt très-conſidérable. On en compte deux cents de différentes eſpèces, depuis la ſomme de 10 livres juſqu'à 100 livres. Les panaches ſont d'une grandeur prodigieuſe, & lorſqu'ils ſont blancs, on y joint une plume de la couleur de la robe, ou bien noire, ceſt ce qu'on appelle *taupe.*

La robe de la couleur le plus à la mode, eſt appellée *cheveux de la Reine.* A celle-là ſuccède la couleur *puce.* On porte les robes garnies de la même étoffe: le ſatin paille-à-boyau, eſt ſur-tout fort en vogue; on les garnit de différentes façons, ſoit en gaze, ſoit en dentelle ou fourrure. On compte cent cinquante eſpèces de garnitures: enſuite viennent les ſatins brochés & peints, qui ont chacun un nom: les plus à la mode ſont couleur de ſoupir étouffé: les verd-de-pomme, rayé de blanc, ont auſſi un grand ſuccès; on les nomme *Vive-Bergère*: on porte les rubans qui tranchent le plus. Voici les noms de quelques garnitures; les plaintes indiſcretes, la grande réputation, l'inſenſible, le deſir marqué; il y en a

à la préférence, aux vapeurs, au doux ſourire, à l'agitation; aux regrets, à la compoſition honnête, &c. Les paniers ſont petits, mais épais par le haut : les ſouliers ſont conſtamment couleur de puce, ou des cheveux de la Reine; c'eſt dans cette parure que ſe diſtingue ſur-tout la magnificence des Dames; ils ſont brodés en diamans, & on n'en porte preſque plus ailleurs; auſſi rien n'eſt ſi beau que les pieds d'une femme, quand même elle ne ſeroit pas jolie. Les Dames aujourd'hui n'oſent ſe montrer que lorſqu'elles ont les pieds comme un écrin : les ſouliers ſont étroits & longs, la raie de derrière eſt garnie d'émeraudes, on l'appelle le *venez-y-voir* : les mantes ſont bannies, on porte pour fichu une palatine de duvet de cygne, qu'on appelle un *chat*; chaque femme a un chat ſur le col : derrière les épaules, elles ont une machine de dentelle, de gaze, ou de blonde, fort pliſſée, qu'on appelle *Archiducheſſe*, ou *Médicis*, *Henri IV*, ou *collet monté*. Les rubans les plus à la mode, s'appellent *attention*, *marque d'eſpoir*, *œil abattu*, *ſoupir de Vénus*, *un inſtant*, *une conviction*.

On a vu à l'Opéra une Dame avec une robe *ſoupir étouffé*, ornée de *regrets ſuperflus*, avec un point au milieu de *candeur parfaite*, une *attention marquée*, des ſouliers des *cheveux de la Reine*, brodés en diamans en *coups perfides*, & le *venez-y voir* en émeraudes : friſée en ſentimens ſoutenus, avec un bonnet *de conquête aſſurée*, garni de plumes volages, avec des rubans *d'œil abattu*, ayant un *chat* ſur les épaules, couleur de *gens nouvellement arrivés*, derrière *une Médicis*, montée en *bienſéance*, avec un *déſeſpoir d'Opale*, & un manchon *d'agitation momentanée*. Il eſt grand dommage que ce langage ne ſoit que momentané, & que ſon peu de durée ne donne pas le temps d'imprimer un dictionnaire pour en faciliter l'intelligence.

Dans ce moment paroît une nouvelle coëffure, on l'appelle au *hériſſon*. Imaginez l'animal de ce nom, couché ſur le haut d'une tête, c'eſt-à-dire une touffe de cheveux confuſément friſés par leurs pointes, mais fort élevés & ſans poudre; le tout enfin ſoutenu d'un ruban qui tranche circulairement, & qui ſoutient élégamment cet horrible fouillis.

MOISCELLE. Village ſitué à cinq lieues de Paris dans le Doyenné de Montmorency; entièrement ramaſſé dans une eſpèce de fond ſur le grand chemin de Paris à Beaumont, & ſans aucuns écarts, mais cependant avec quelques petits Fiefs, relevant, comme le Village, de M. le Prince de

Condé, Haut-Juſticier. On n'y voit aucunes vignes ; tout y eſt en labourages. Les femmes y trafiquent en dentelles. Le petit ruiſſeau qui y paſſe, & qui prend ſa ſource dans le voiſinage, & coule enſuite vers Eſanville, s'appelle *Rône*.

L'Egliſe a été primitivement au bout d'une rue qu'on a appellée la rue du Moutier, & qui tiroit vers Atteinville, à l'endroit où il y a une croix, parce que le grand chemin tortillant alors, paſſoit de ce côté-là. En la rebâtiſſant ſur le bord du nouveau grand chemin, on l'a expoſée aux humidités que cauſe la chûte des torrens. L'ancien Patron eſt, dit-on, S. Barthelemi ; le nouveau & le plus ſolemniſé, eſt S. Maclou.

MOISSY-L'EVEQUE. Village ſitué à ſept lieues de Paris, dans une grande plaine & dans un air fort ſain, loin des rivières, des étangs & des marais, à trois lieues de Melun. Ce Village ſe qualifie *Chambre Epiſcopale de l'Egliſe de Paris*, & par privilège il eſt exempt du reſſort de Corbeil.

L'Egliſe eſt du titre de l'Aſſomption de la Sainte Vierge. La nomination de la Cure appartient à l'Archevêque.

C'étoit le Siège d'un des Doyens ruraux, & l'on diſoit le Doyen de Moiſſy, comme l'on dit aujourd'hui le Doyen du vieux Corbeil.

MOLIERES. (*les*) Cette Paroiſſe eſt à ſept ou huit lieues de Paris, vers le couchant d'hiver, à une demi-lieue, ou un peu plus, de Chevreuſe, & à une lieue de Gomez ou Saint-Clair ; elle eſt à l'entrée d'une grande plaine qui commence après le vallon qui la ſépare de Trous, & qui ſe termine à Saint-Remi. Le terrein conſiſte principalement en labourages. Ce lieu eſt une eſpèce de Bourg muré, mais aſſez dépeuplé. Il y a encore des reſtes de trois portes. L'une s'appelloit *la porte de la Baſtille*, & conduiſoit au Village de Trous qui en eſt peu éloigné ; elle étoit dans le bas-Bourg qui eſt un peu en pente. L'autre, placée dans le haut, étoit *la porte de Paris*, parce qu'elle y conduit ; & la troiſième étoit dite la *porte d'Armenont*, ou *d'Arnemont*. Cette dernière regardoit l'orient, & conduiſoit à Gometz-la-Ville. La facilité d'avoir de la pierre, rendit ce lieu fort, & l'on aſſure qu'il a ſoutenu des ſièges. C'eſt le Roi qui en eſt Seigneur, la Terre étant du Comté de Limours.

L'Egliſe eſt du titre de Sainte Marie-Madeleine. Elle fut confirmée à l'Abbaye de S. Florent de Saumur. Mais comme cette Abbaye avoit un Prieuré à Gometz-le-Châtel, qui n'en

eſt qu'à une lieue, l'Abbé ſe repoſa apparemment de ce ſoin ſur le Prieur de ce Monaſtère, puiſque dans les pouillés du quinzième & du ſeizième ſiècle, cette nomination lui eſt attribuée; ce qui a été ſuivi par ceux de 1626, 1648 & 1692. Les Habitans avoient le droit d'envoyer leurs malades à l'Hôpital de Gometz.

MONASTERES *ou* COMMUNAUTÉS *dans Paris & le Diocèſe.* On compte cent quatre-vingt-quatre Monaſtères ou Communautés ſéculières ou régulières, dont cent vingt-quatre ſont dans la Ville, Fauxbourgs ou Banlieue de Paris, & le reſte dans le Diocèſe.

MONCEAUX, Paroiſſe du Doyenné de Montlhéry, qui paroît être un détachement du Bourg d'Eſſonne, fait au douzième ſiècle, dans le temps que les Evêques de Paris ôtèrent l'Egliſe d'Eſſonne aux Moines de S. Denis, pour la faire paſſer aux *Garlandes*, Seigneurs conſidérables dans la Brie, & enſuite aux Moines de Gournay, mais dont ils ſe réſervèrent la nomination à la Cure. S. Etienne eſt le Patron. Le plus fort de la Paroiſſe de Monceaux, borde le côté droit du chemin en venant d'Eſſonne, l'autre côté étant du Coudray, autre Paroiſſe. Preſque tout le territoire eſt en labourages, & il n'y a aucunes vignes.

MONCEL, Seigneurie mouvante de Tournan.

MONTCEOUD *ou* MOUSSOU. Cette Paroiſſe, ſituée ſur une petite montagne à ſix lieues de Paris, eſt la dernière du Diocèſe de Paris de ce côté-là, & confine avec Mafflée qui eſt du Diocèſe de Beauvais.

L'Egliſe eſt ſous le titre de S. Sulpice, & le devant eſt décoré d'une très-belle croix. La Cure eſt à la plaine & pure collation de l'Ordinaire.

Ce Pays n'eſt point un Pays de vignes. On y travaille en ſoie.

Les Seigneurs actuels dans Montceoud, ſont M. *Camus de Pont-Carré*, Seigneur en Partie du Fief de la Pierre-Marguerite & du grand Gournay, étant aux droits de M. de Rebours ou Arbours; & M. *Bérenger*, Seigneur du Pied-de-Fer, à la place de M. *de la Salle*. M. le Prince de Condé eſt Haut-Juſticier.

MONT-ETI *ou* MONT-ETIF. Ce lieu, ſitué dans le Doyenné du vieux Corbeil, eſt au nord de Leſigny, à la diſtance de trois quarts de lieue. Les titres du douzième ſiècle l'appellent *Mons Æſtivus*. Il eſt en effet ſur une petite éminence, & éloigné de toutes fontaines & ruiſſeaux, mais en bon air. Ce qui le rend mémorable, eſt une Abbaye de Chanoines réguliers qui y fut fondée dans le douzième ſiècle. L'Abbaye d'Hiverneau eſt celle de Mont-Etif, changée de place. On s'eſt contenté, après ce changement, d'y bâtir une petite Chapelle qui eut le nom de Prieuré; elle eſt ſous le titre de la Sainte Vierge, ainſi que l'Abbaye. Les fondations de l'ancienne Egliſe ſubſiſtent encore dans terre à plus de quatre toiſes par-delà cette Chapelle, tant au devant que par derrière. A douze toiſes de ces fondations, vers le couchant, ſe voit un beau & profond puits qui fut celui du préau ou jardin du cloître. Le jour de la Nativité de la Vierge, les Chanoines Réguliers d'Hiverneau viennent y faire l'Office, & les deux jours ſuivans. On y célèbre auſſi la Meſſe en d'autres Fêtes de la Vierge. Les Paroiſſes voiſines y viennent en proceſſion aux Rogations, dans les temps de calamité, & pour diverſes dévotions. Le Roi Louis XII y établit une foire les 9 & 10 Septembre, par Lettres données au bois de Vincennes au mois de Juillet 1512 & 1668. Mont-Etif eſt à deux lieues de Brie-Comte-Robert, & à environ une lieue d'Ozoir-la-Ferrière. Il y a tout auprès une maiſon bourgeoiſe, appellée le pavillon de Mont-Eti, & la Ferme de la Bourbonderie, toutes deux appartenantes à la Communauté d'Hiverneau. Preſqu'attenant cette Ferme, eſt le château de Romainville.

MONTFAUCON, *ou* SAINT-JEAN DE MONTFAUCON, *autrement* BEAUREGARD. Ce Village eſt éloigné de ſix lieues de Paris; il eſt ſitué preſque ſur l'ancienne route de Chartres, à deux lieues par-delà Palaiſeau, en bon air, & dégagé de forêts.

L'Egliſe ne reſſemble qu'à une Chapelle par ſa petiteſſe, & elle eſt aſſez récente. La ſtatue de S. Vandrille, Abbé de Fontenelles, eſt à l'Autel avec ſon nom, comme étant l'ancien Patron. Le nouveau eſt S. Jean Baptiſte. La nomination de la Cure avoit appartenu pleinement à l'Evêque de Paris; mais en 1678, la ceſſion de ce droit fut faite à *Pierre de la Mouche*, Maître-d'Hôtel ordinaire du Roi, Auditeur en la Chambre des Comptes, & à ſes ſucceſſeurs, Seigneurs du lieu, à condition qu'il rebâtiroit l'Egliſe & le

clocher, & l'Archevêque de Paris confirma le même droit le 24 Mars 1681. Ses armoiries ſont au-deſſus de la porte, & tout autour de cette Egliſe, ſoutenue par une tour fort baſſe, mais ſolide.

Philippe de la Roche étoit vers l'an 1330, Seigneur de Beauregard ſur cette Paroiſſe, & de Maudeſtour qui n'en eſt pas loin.

Le Sieur *Dupoultz*, Avocat au Conſeil, poſſédoit la même Terre de Beauregard dans le ſiècle dernier. Etant créature de *Concini*, Maréchal d'Ancre, il ſe ſervit de ſa faveur pour conſtruire en ce lieu le château qu'on y voit ſur l'éminence, lequel eſt mêlé de pierre & de brique, & ne répond pas à l'attente des Curieux. Il voulut en faire une maiſon de plaiſance, mais il n'eut pas le moyen de l'achever. Il fut contraint de la vendre après la mort de ſon Patron; & depuis ce temps elle a paſſé en différentes mains.

MONTFAUCON. (*Gibet de*) C'eſt une éminence, ſituée au-dela du Fauxbourg S. Martin & de celui du Temple. Son premier nom étoit *gibet*, mot corrompu de celui de *gebel*, qui en arabe ſignifie une montagne, & dont les Italiens & les Eſpagnols ont fait *gibel*. Les François l'ont encore corrompu, tant pour la prononciation que pour la ſignification, car ils ont dit *gibet* pour ſignifier un lieu patibulaire, parce qu'anciennement les exécutions ſe faiſoient ſur des lieux élevés, afin que l'exemple fût vu de plus loin, & que la terreur du ſupplice détournât du crime ceux qui avoient du penchant à le commettre.

Cette petite montagne a, ſelon toute apparence, pris le nom qu'elle porte depuis long-temps, d'un Seigneur nommé Falco ou *Faucon*, qui en étoit Propriétaire, ainſi que des terres des environs.

L'opinion commune eſt que ce fut *Pierre de la Broſſe*, Favori de Philippe le Hardi & ſon Chambellan, qui fit bâtir ce gibet; d'autres diſent que ce fut *Enguérand de Marigny*. Corrozet prétend que ce fut *Pierre Remi*.

Quoi qu'il en ſoit, on y voyoit encore, du temps de la Ligue, une maſſe de pierres, accompagnée de ſeize piliers, où conduiſoit une rampe auſſi de pierres, aſſez large, & qui ſe fermoit avec une bonne porte: Cette maſſe étoit un parallélogramme haut de deux à trois toiſes, long de ſix à ſept, large de cinq ou ſix, & compoſé de dix ou douze aſſiſes de gros quartiers de pierre, bien liés & bien cimentés. Les piliers étoient gros, quarrés, & chacun de trente-deux

ou

ou trente-trois pieds de hauteur. Pour joindre enſemble ces piliers, & pour y attacher les corps des Suppliciés, on avoit enclavé dans leurs chaperons deux gros liens de bois qui traverſoient de l'un à l'autre, & avoient des chaînes de fer d'eſpace en eſpace. Au milieu étoit une cave pour recevoir les corps des Suppliciés, lorſqu'ils tomboient en pièces, ou que toutes les chaînes & les places étoient remplies. Préſentement la cave eſt comblée, la porte de la rampe eſt rompue, & les marches de la rampe ſont briſées. Quant aux piliers, à peine en reſtoit-il ſur pied deux ou trois, il y a quelques années, & depuis, ils ont été entièrement détruits. Enfin certaines conſidérations ont déterminé à transférer ce gibet à quelque diſtance de-là, où l'on a élevé quatre piliers de forme quarrée, dans leſquels on a enclavé des liens de bois.

Pierre de Craon, fameux par l'aſſaſſinat du Connétable de *Cliſſon*, avoit fait mettre à Montfaucon, en réparation de ſon crime, une croix chargée de ſes armes; elle ne ſubſiſte plus depuis long-temps, mais on en a mis une autre en ſa place.

Pierre de la Broſſe, Barbier & Chirurgien de S. Louis, fut pendu à ce gibet en 1227, en préſence des Ducs de Bourgogne & de Bretagne, du Comte d'Artois, & d'un grand nombre de Seigneurs, *&c.* Il avoit empoiſonné Louis de France, fils aîné du Roi & d'Iſabelle d'Arragon, *&c.*

Enguérand de Marigny, Comte de Longueville, *&c.* avoit gagné les bonnes graces de Philippe-le-Bel; mais ayant donné un démenti en plein Conſeil au Comte de *Valois*, oncle du Roi, le Comte obtint qu'on l'arrêtât, & qu'on lui fît ſon procès. *Jean d'Aſnières*, fameux Avocat de ce temps-là, propoſa contre lui quarante-un chefs d'accuſation. L'Accuſé demanda du temps, & quelqu'un pour le défendre, mais on lui en refuſa tous les moyens; & ſans garder ni formalité, ni juſtice, il fut condamné à être pendu, & le fut effectivement en 1315. On prétend que cette exécution ſe fit au gibet de Montfaucon, dont on dit qu'il avoit été un des reſtaurateurs. Le Roi n'avoit conſenti à cette mort que par foibleſſe, & ſembla en marquer ſon repentir par le legs de 10000 livres qu'il fit aux fils d'Enguérand, dont le corps leur fut rendu ſous le règne ſuivant. Ils l'inhumèrent d'abord aux Chartreux, & puis le transférèrent dans l'Egliſe Collégiale d'Eſcoui, qu'Enguérand avoit fondée en 1310, & où l'on voit ſon tombeau.

Henri Tapperel, Prévôt de Paris, fut pendu à Montfaucon en 1320, pour avoir fait mourir un innocent qu'il ſubſtitua

en la place d'un riche coupable, qui, pour ſes crimes, avoit été condamné au dernier ſuppilce.

Girard Guede, Auvergnat de baſſe naiſſance, avoit été employé dans les finances ſous le règne de Philippe-le-Long ; mais dès que Charles-le-Bel fut parvenu à la Couronne, ce Prince le fit enfermer dans la tour du Louvre, comme ayant détourné les finances du Tréſor royal. Il n'auroit pu éviter d'être condamné au dernier ſupplice, mais on lui donna ſi violemment la queſtion, qu'il expira au milieu des tourmens. Son corps fut traîné par les rues, & enſuite pendu à Montfaucon, l'an 1322.

Jourdain de Liſle, l'un des plus grands Seigneurs de Gaſcogne, avoit été atteint & convaincu de dix-huit crimes capitaux ; mais à la conſidération du Pape Jean XXII, dont il avoit épouſé la nièce, le Roi lui avoit fait grace. Cette indulgence le rendit encore plus hardi à mal faire & à continuer ſes violences ; mais ayant tué un Sergent Royal, il fut cité a Paris, empriſonné, traîné à la queue des chevaux, & pendu à Montfaucon le 7 Mai 1323.

Pierre Remi, Seigneur de Montigny, fut accuſé de malverſation après la mort de Charles-le-Bel, dont il avoit été principal Tréſorier. Son procès lui fut fait, & il fut condamné à être pendu, par Arrêt du Parlement du 25 Avril de l'an 1328 ; ce qui fut exécuté au gibet de Montfaucon qu'il avoit fait réparer peu de temps auparavant. Ainſi fut vérifiée la prédiction qu'on avoit, dit-on, gravée ſur le principal pilier, & exprimée par ces deux vers :

En ce gibet ici emmi,
Sera pendu Pierre Remi.

Macé de Maches, Tréſorier-Changeur du Tréſor du Roi, y fut auſſi pendu en 1331, comme auſſi *René de Siran*, Maître des Monnoies en 1333.

Adam de Hourdain, Conſeiller au Parlement, accuſé & convaincu de prévarication, fut condamné le 3 Juillet 1348.

Jean de Montagu fut déclaré en 1409, criminel de leze-Majeſté, & condamné à être décapité dans les halles de Paris. Son corps fut porté à Montfaucon, & ſa tête miſe au bout d'une lance ſur les piliers des halles.

Pierre des Eſſarts, Prévôt de Paris ſous le même règne, avoit été auparavant grand Bouteiller de France, & avoit eu la ſouveraine adminiſtration des finances. Perſonne n'avoit eu plus de part que lui aux bonnes graces du Duc de Bour-

gogne ; mais tout d'un coup il les perdit, & devint même l'objet de ſa fureur. On le chargea de tous les malheurs de ce temps-là, & il fut condamné à perdre la tête, ce qui fut exécuté aux halles le premier Juillet de l'an 1313. Sa tête fut miſe au bout d'une lance, & ſon corps porté au gibet de Montfaucon.

Olivier le Dain & *Jean Doyac*, qui avoient été Favoris de Louis XI, furent, après la mort de ce Prince, immolés à la vengeance publique. Olivier fut pendu à Montfaucon ; Doyac fut fuſtigé par tous les Carrefours de Paris, eut une oreille coupée, la langue percée avec un fer chaud, aux halles, & fut conduit à Montferrand en Auvergne, lieu de ſa naiſſance, où il eut le fouet & l'autre oreille coupée.

Jacques de Beaune, Seigneur de Samblançay, Sur-Intendant des finances ſous le règne de François I, fut pendu à Montfaucon le 14 d'Août de l'an 1527, âgé de ſoixante-deux ans.

Le corps de l'Amiral Coligni fut attaché à Montfaucon, après avoir été aſſaſſiné à Paris le 24 Août 1572, jour du maſſacre des Huguenots.

En 1476, *Laurent Garnier* de Provins, après avoir demeuré un an & demi attaché à Montfaucon, où nonobſtant ſa grace, il avoit été pendu par Arrêt du Parlement, pour avoir tué un Collecteur des tailles, fut dépendu à la ſollicitation de ſon frère, mis dans un cercueil, & porté avec tout l'appareil des pompes funèbres, par la rue S. Denis juſqu'à la porte S. Antoine. De côté & d'autre marchoient douze hommes vêtus de deuil ; les uns, une torche à la main ; les autres, un cierge. Devant étoient quatre Crieurs, ſonnant de leurs cloches, tous portant les armories du défunt ſur le dos & pardevant. Celui enfin qu'on voyoit à la tête de la cérémonie, crioit à haute voix : *Bonnes gens, dites vos patenoſtes pour l'ame de feu Laurent Garnier en ſon vivant, demeurant à Provins, qu'on a nouvellement trouvé mort ſous un chêne : dites-en vos patenoſtes, que Dieu bonne merci lui fſſe*.

MONT-FERMEIL, Village conſidérable ſitué à quatre lieues de Paris ſur une montagne, ainſi que le nom le déſigne. Cette montagne eſt au nord-oueſt du Bourg de Chelles, & finit à Livry qui eſt une demi-lieue plus loin vers le nord. C'eſt un Pays vignoble dont les côteaux regardent l'orient & le midi, & produiſent du vin blanc. On y voit auſſi

des bocages. S. Pierre eſt le Patron de l'Egliſe. La Cure eſt à la pleine collation de l'Archevêque.

MONTFORT-L'AMAURY. Cette Election eſt placée entre les Elections de Paris, de Mantes, de Dreux & la Généralité d'Orléans. On lui donne huit lieues de long ſur ſix de large. Elle n'eſt arroſée que par la petite rivière de Vègre & quelques ruiſſeaux.

Montfort, chef-lieu de cette Election, eſt ſitué ſur une colline, à l'oueſt de Paris, & à neuf lieues de cette capitale, au 19e. degré 30 min. 35 ſec. de long., & au 48e. degré 46 min. 46 ſec. de lat. ſeptentrionale. Il y a un Bailliage, une Maîtriſe particulière des Eaux & Forêts, & un Grenier à Sel.

Cette Ville a donné le nom à une célèbre maiſon qui commence par un *Amaury*, que l'on croit deſcendre de *Guillaume de Hainaut*. Louis XIV l'a érigée en Duché en faveur du Duc de Chevreuſe: le Comte de Toulouſe a joint tous ſes bois à ſa Terre de Rambouillet.

La Ville de Montfort a le droit de députer aux Etats de Bretagne. Il y a une Maiſon de Capucins & des Religieuſes de la Congrégation. On y a fondé deux Prieurés, dont l'un eſt réuni à l'Archevêché de Paris; l'autre qui porte le nom de *S. Nicolas de Montfort*, appartient à l'Ordre de S. Benoît. La Juſtice ſe rend dans cette Ville, ſuivant ſa Coutume qui fut rédigée en 1556. Son principal commerce conſiſte en bleds, avoines, vins, cidres, fruits & bois. On y voit les reſtes d'un vieux château ruiné. Montfort a produit deux grands hommes, *Simon* & *Jean de Montfort*.

La Terre *de Bourdonné*, celle *d'Adainville*, les Fiefs *d'Ergal*, de *Mouſſeau*, de *Creſſay*; les Seigneuries *d'Olivet* & de *Ranconis*, ſont dans cette Election. On voit à *Antouillet* une très-jolie maiſon de campagne, que Madame la Marquiſe *de Pompadour* a fait embellir, & un magnifique château *à Pontchartrain*. Il y en a de fort beaux à *Maurepas*, à *Beine*, au *Tremblay*, à *Boiſſy-ſans-avoir*, &c. La plupart de ces châteaux ont des parcs d'une vaſte étendue: celui du *Tremblay* a deux cents arpens de bois.

Le terrein de l'Election de Montfort n'eſt pas également fertile par-tout; les terres ſont preſqu'incultes du côté de Gambaiſeul: on trouve aux environs de Roignes & de Coignières plus de quatre mille arpens qui ſont abſolument incultes; ce ſont des étangs & des bois. La pépinière de Noiſy-en-Val-de-Galie, fournit beaucoup de jeunes arbres. Elle appartient au Roi; le château de cet endroit a été dé-

moli. La petite Ville de Houdan a un marché de bled conſidérable, & une manufacture de bas de laine. On vante beaucoup ſon orgue ; il y a une Prévôté.

Il y a une Abbaye à Neaufle-le-Vieux ; celle de Hautes-Bruyères appartient à l'Ordre de Fontevraud. La Maiſon de *S. Cyr* eſt dans cette Election, à quelque diſtance de Verſailles.

MONTGERON, Village à quatre lieues de Paris, ou un peu plus, ſur une élévation ou côteau, à la diſtance d'environ une demi-lieue du rivage droit de la Seine, & autant de diſtance de Villeneuve-Saint-Georges. Il y a des vignes & quelques prairies à la faveur de la rivière d'Hière qui coule au bas de la montagne, un peu avant que de ſe jetter dans la Seine. La forêt de Sénart commence un peu après que l'on eſt ſorti de ce Village en s'éloignant de Paris. La principale étendue de cette Paroiſſe eſt vers Chalandré, Hameau qui en dépend en tirant vers Epinay : c'eſt le grand paſſage pour la route de Melun & au-delà.

L'Egliſe eſt du titre de S. Jacques-le-Majeur. Elle n'a pu être dans ſon origine qu'une ſimple Chapelle ſur le territoire de S. Pierre-de-Vigneu. L'Abbé de S. Victor préſenta à la Cure le 27 Avril 1474. Aujourd'hui elle eſt à la pleine nomination de l'Archevêque. L'Abbé de S. Victor eſt gros Décimateur de ce lieu.

La ſituation de la Terre de Montgeron eſt des plus agréables, tant par les points de vue que par les charmes de ſes environs. La Seigneurie a été long-temps dans la maiſon des *Budé*, ſi célèbres dans la République des Lettres. *Dreux Budé* étoit Seigneur de cette Paroiſſe en 1504 ; ſon fils *Louis Budé* lui ſuccéda. Celui-ci demeuroit à Montgeron en 1550, & laiſſa, en mourant, ſa Terre à deux de ſes enfans, *Louis & Annibal Budé*, qui la vendirent le 12 Mai 1604, *à Pierre Brulart*, Secrétaire d'Etat. Cette Terre paſſa enſuite à *Guy Carré*, Secrétaire du Roi, par un échange qui ſe fit le 5 Avril 1642. Elle reſta dans cette famille juſqu'en 1719, que *Jean André* (qui avoit fait une fortune auſſi rapide dans le ſyſtême de *Law*, qu'elle a été depuis prompte à diſparoître) en fit l'acquiſition le 12 Décembre de cette année 1719, moyennant la ſomme de cinq cent mille livres. Peu après, cette Terre rentra dans la famille des *Carré*, & eſt échue enfin à M. *Carré de Montgeron*, Conſeiller au Parlement, qui l'a vendue à MM. *Parat de Puiſneuf*, deſquels M. *Fabus*, Tréſorier des Invalides, l'a acquiſe, & en a été Seigneur

juſqu'au moment que les Syndics de la direction de ſes créanciers l'ont fait vendre pour payer ſes dettes.

Aux beautés dont la nature a décoré cet endroit charmant, ce M. *Fabus* y a ajouté tout ce que l'art & le goût pouvoient y joindre de plus agréable, de ſorte que Montgeron eſt devenu, à tous égards, un des plus délicieux ſéjours qu'il y ait aux environs de Paris, & il mérite, à plus juſte titre que jamais, l'éloge qu'en a fait autrefois un Poëte latin, dans le temps que MM. *Brulart* en étoient Seigneurs. On peut le voir dans la Deſcription de l'Egliſe de Paris, par M. l'Abbé *Lebeuf*.

MONT-GUICHET, Château près de Gagny, ſitué ſur le haut d'une montagne. Il a de l'apparence.

MONNOIE *des médailles* (*la*) fut transférée aux galeries du Louvre, preſque vis-à-vis la rue S. Nicaiſe, l'an 1689, & on mit ſur la porte un marbre noir avec cette inſcription : *Monnoie du Roi pour la fabrique des médailles, jetons, pièces de plaiſir d'or & d'argent, de bronze & de cuivre.* Cette inſcription y étoit encore en 1696 ; mais comme le marbre étoit caſſé, on y en mit un autre, ſur lequel eſt cette ſimple inſcription : *Monnoies des médailles.* Louis XIII donna la conduite de cette monnoie à *Warin*, Directeur Général des Monnoies de France, & le plus habile Graveur qu'il y ait eu. Le fameux *Dalin* lui ſuccéda. Après celui-ci l'Abbé *Bizot* eut cette direction pendant quelques années. M. *Petit* l'exerça enſuite juſqu'en 1696. Le Roi donna un Edit au mois de Juin de cette année-là, par lequel Sa Majeſté veut qu'il n'y ait qu'une ſeule Monnoie des médailles en France, & crée en titre d'Office, la Charge de Conſeiller du Roi, Directeur de la Monnoie des médailles, & Gardes des poinçons & quarrés de Sa Majeſté. Le Roi pourvut de cette Charge le Sieur *de Launay*. Sous ce Directeur, l'appartement où eſt la Monnoie des médailles, eſt devenu un lieu nouveau, par les embelliſſemens qu'on y a ajoutés. Le cabinet en forme de galerie, qu'on appelle improprement le cabinet des médailles, eſt, dans ſon genre, tout ce qu'il y a de plus curieux au monde ; car, ſans parler de la menuiſerie, des glaces, des bronzes & des portraits de la Famille Royale, depuis Henri IV, dont il eſt orné, on y voit un nombre prodigieux de poinçons & de quarrés d'un travail admirable, qui ont coûté plus de deux millions ; ils ſont expoſés dans des armoires à panneaux de glaces, où les curieux les voient à leur aiſe,

ſans riſquer d'en ternir le poli. On deſcend enſuite au balancier, où l'on admire la beauté & la maſſe des deux grands balanciers de bronze qui peſent vingt-ſix milliers. Dans le cabinet on peut remarquer comment le poinçon ou creux forme le quarré ou creux, & au balancier, comment avec le quarré on fait les médailles. On voit auſſi chez le Directeur les ouvrages d'orfèvrerie, auxquels on travaille continuellement pour le Roi. On a frappé deux ſuites complettes de médailles dans cette monnoie. La première eſt l'hiſtoire métallique de Louis-le-Grand, du volume & de la beauté du grand bronze. L'autre eſt celle des Rois de France, depuis Pharamond juſqu'à Louis XVI incluſivement.

Nicolas de Launay, Directeur de la Monnoie des médailles, étant mort le 19 Août 1727, âgé de quatre-vingts ans & dix mois, ſa Charge paſſa à *Jules-Robert de Cotte*, l'un de ſes gendres, Intendant & Ordonnateur des bâtimens du Roi.

MONNOIES. (*l'ancien Hôtel des*) Il étoit ſitué dans la rue qui porte encore ſon nom, où il avoit ſa principale entrée, & une autre fort étroite dans la rue Thibaud-aux-dez. On ne trouve rien ſur l'origine de cet Hôtel, & cependant c'eſt celui où l'on a fabriqué la plus grande quantité d'eſpèces d'or & d'argent.* Comme ce bâtiment ne méritoit aucune conſidération, nous n'en ferons point ici la deſcription,

---

* En 805, la livre ſe trouva compoſée de vingt ſols. Ce fut le Roi Charlemagne qui fit tailler dans une livre peſant d'argent, vingt pièces qu'il nomma *ſols*, & dans un de ces ſols, douze pièces qu'on nomma *deniers*; en ſorte que la livre d'alors, comme celle d'aujourd'hui, étoit compoſée de 240 deniers; & les deniers ont été d'argent fin juſqu'au règne de Philippe I, père de Louis-le-Gros. En 1103 on y mêla un tiers de cuivre; moitié, dix ans après; les deux tiers ſous Philippe-le-Bel, & les trois quarts ſous Philippe de Valois. Cet affoibliſſement a été porté au point que vingt ſols qui, avant le règne de Philippe I, faiſoient une livre réelle d'argent, n'en renferment pas aujourd'hui le tiers d'une once. On prétend que Charlemagne étoit auſſi riche avec un million, que Louis XV avec ſoixante-ſix. Vingt-quatre livres de pain blanc coûtoient un denier ſous le règne de Charlemagne. Ce denier étoit d'argent fin & ſans alliage. On peut voir par la valeur qu'il avoit dans ce temps, ſi le pain & les autres denrées étoient plus ou moins chères.

L'an 1305, Le marc d'argent, qui, au commencement du règne de Philippe-le-Bel, étoit à 55 ſols 6 deniers tournois, étoit cette année à 8 livres 10 ſols; ce qui fut fait par le conſeil de deux Florentins.

& nous renvoyons le Lecteur à celle que nous donnons du nouvel Hôtel, conſtruit en 1774 ſur le quai de Conti.

Les rues *Neuve-Boucher* & *Etienne* occupent aujourd'hui cet ancien terrein.

MONNOIES. (*le nouvel Hôtel des*) C'eſt à M. *de l'Averdy*, Miniſtre d'Etat, & ancien Contrôleur Général des Finances, que le Public eſt redevable de la conſtruction de cet Hôtel: il y avoit près d'un ſiècle qu'on en avoit ſenti la néceſſité. Ce Miniſtre ayant vu l'état de dépériſſement des bâtimens qui ſervent à la fabrication des eſpèces, conçut le projet qui s'exécute aujourd'hui. En conſéquence il aſſigna au nouvel Hôtel, l'emplacement de l'Hôtel-Conty, & il en confia la direction à *M. Antoine*, Architecte du Roi, qui en avoit dreſſé le projet; & les travaux furent entrepris.

Le 20 Avril 1771, M. l'Abbé *Terray*, Miniſtre d'Etat, & Contrôleur Général des Finances, poſa, au nom du Roi, la première pierre du principal corps de cet Hôtel, du côté du quai, ſous laquelle on enferma pluſieurs médailles d'or & d'argent, gravées par le Sieur *Roettier* fils, Graveur des Monnoies: ces médailles repréſentent le buſte du Roi, & ſur le revers la façade principale de l'édifice, vue en perſpective. Les travaux de cet Hôtel ont pris une nouvelle vigueur, depuis que le département des Monnoies a été confié à M. *Foullon*, Conſeiller d'Etat & Intendant des Finances.

L'emplacement choiſi eſt l'un des plus beaux de cette Capitale, par ſa ſituation ſur le bord de la Seine, preſqu'au centre de la Ville, & par-là très-convenable à ſa deſtination: au ſeul aſpect de ſes façades extérieures & de ſes belles proportions, on juge que l'édifice eſt important.

Un avant-corps de cinq croiſées, appuyé ſur deux arrières corps de onze croiſées chacun, forme la diviſion de cette façade, ſur une largeur d'environ cinquante-ſix toiſes, ſa hauteur d'environ quatorze, enferme un ſoubaſſement & deux étages. Ce ſoubaſſement, orné de boſſages, eſt percé, dans l'avant-corps, de cinq arcades, & eſt orné dans cette partie de ſix colonnes d'ordre ionique, qui embraſſent dans leur hauteur les deux étages. Le premier a ſes croiſées ornées de chambranles, & couronnées par des frontons triangulaires: les chambranles du ſecond ſont à croſſettes. Dans les arrière-corps au premier étage, trois balcons en ſaillie, portés par des conſoles, donnent du mouvement à cette partie, & font variété.

La friſe de l'entablement eſt remplie par des conſoles

couronnées par des modillons qui ſupportent la ſaillie de la corniche.

Au-deſſus de l'avant-corps s'élève un attique, qui, au lieu de croiſées, offre des tables renfoncées, ornées de feſtons; & ſur le devant, à l'à-plomb des colonnes, ſont ſix figures repréſentant, ſuivant le modèle exécuté, la *Paix*, le *Commerce*, la *Prudence*, la *Loi*, la *Force* & l'*Abondance*.

L'arcade du milieu de l'avant-corps, eſt l'entrée principale de l'Hôtel par un veſtibule décoré de vingt-quatre colonnes doriques, poſées ſur un ſocle & cannelées; il ſe diviſe en trois galeries. Sur la droite on trouve un eſcalier qui conduit au premier étage, & donne entrée aux ſalles néceſſaires pour le ſervice du Tribunal de la Cour des Monnoies, & pour les aſſemblées des Officiers de la fabrication.

Du même palier, partent deux galeries qui réuniſſent la partie de ce bâtiment, que la cage de l'eſcalier ſemble ſéparer.

Seize colonnes d'ordre ionique & cannelées décorent cet eſcalier, & portent une voûte percée dans ſon milieu pour l'éclairer; diſpoſition neuve & remarquable pour les édifices de ce genre.

La cour a quatre-vingt-douze pieds de large, & cent dix de profondeur; elle eſt environnée de galeries couvertes, & terminées par une portion circulaire, qui eſt percée alternativement d'arcades & de portes quarrées, au-deſſus deſquelles ſont placés dans des caſes les buſtes de Henri IV, de Louis XIII, de Louis XIV & de Louis XV.

Cette partie eſt décorée de refends, & n'a de hauteur que celle du ſoubaſſement extérieur; elle eſt ſurmontée d'un attique.

Quatre colonnes doriques annoncent l'entrée de la ſalle deſtinée aux balanciers; elles ſont ſurmontées d'un attique rempli par deux médaillons, & une table (où ſe voit une inſcription) couronnée par un groupe de figures qui accollent l'écuſſon de France; la voûte de cette ſalle eſt ſurbaiſſée & ſoutenue par des colonnes d'ordre toſcan, engagées. Sa longueur eſt de ſoixante-deux pieds, & ſa largeur de trente-neuf; elle peut contenir neuf balanciers. C'eſt le lieu qui doit naturellement exciter le plus la curioſité des étrangers & des amateurs.

Au-deſſus de cette pièce eſt celle des Ajuſteurs; elle eſt de pareille étendue & contient cent places; ſa charpente qui a eu dedans une double coupole, mérite d'être remarquée.

Près de la ſalle des balanciers eſt l'emplacement des moulins pour le laminage. Il a cent douze pieds de long ſur trente de large.

Les pièces néceſſaires pour toutes les autres opérations, ſont voiſines & ſe communiquent, ſuivant leur relation entr'elles, de manière à faciliter & accélérer ces opérations. La commodité de ces diſtributions eſt une preuve de l'intelligence de l'Architecte, autant que la décoration ſage l'eſt de ſon goût.

Cet édifice renferme ſix cours que l'on a jugées néceſſaires pour le ſervice de la fabrication : ce qui a obligé l'Architecte de donner moins d'étendue à la cour principale ; défaut qu'il a habilement corrigé, en tenant peu élevé preſque tous les bâtimens qui l'environnent.

L'entrée des différens atteliers par la rue Guénégaud, préſente une étendue de bâtimens d'environ cinquante-huit toiſes. Un ſoubaſſement dont la décoration eſt en boſſages, & un attique forment toute ſa hauteur ; il eſt renfermé entre l'extrêmité du principal corps de bâtiment ſur le quai, & un pavillon de ſemblable élévation, conſtruit pour faire ſymmétrie. Le milieu de ce bâtiment eſt indiqué par un avant-corps, qui, faiſant retraite à la hauteur de l'attique, eſt orné de quatre ſtatues repréſentant les quatre Élémens, exécutés par MM. *Caffieri* & *Duprez*. Trois inſcriptions latines placées dans l'attique, entre les figures, indiquent l'uſage du monument & l'année de ſon érection.

Nous croyons cet édifice unique en ſon genre dans l'Europe. *La Zecca* de Veniſe ne pouvant lui être comparée.

MONNOIES (*la Cour des*) a été unique dans le Royaume juſqu'en 1704, que le Roi Louis XIV en créa une à Lyon, qui partage la France avec celle de Paris. Comme Piganiol a parlé de l'inſtitution de celle de Paris dans ſa Deſcription hiſtorique de la France, on remarquera ſeulement ici que cette Cour connoît des différends qui ſurviennent entre les Officiers & les Artiſans qui y ſont employés, de même que du titre, cours, prix & police des Monnoies. Elle reçoit auſſi les appellations des Jugemens des Chambres des Monnoies qui ſont de ſon Reſſort.

Cette Cour eſt aujourd'hui compoſée d'un Premier Préſident, de huit Préſidens, de trente-cinq Conſeillers, d'un Procureur Général, de deux Avocats Généraux, d'un Greffier en chef, de deux Subſtituts, de dix-ſept Huiſſiers, y compris le premier Huiſſier, & d'un Prévôt Général. Ce dernier

a été créé par Edit du mois de Juin de l'an 1635, avec un Lieutenant, trois exempts, un Greffier, quarante Archers & un Trompette. L'Edit de création porte que le Prévôt fera juger en la Cour les procès par lui inſtruits contre les délinquans, dont il aura fait les captures dans la Prévôté & Vicomté de Paris, & lieux circonvoiſins; pourquoi faire il aura rang & ſéance en la Cour; mais bien qu'il ait rang & ſéance en la Cour, après le dernier Conſeiller, il n'a pas de voix délibérative, & n'eſt préſent au Jugement des procès dont il a fait l'inſtruction, que pour rendre compte de ſes procédures. Il a auſſi été créé un Aſſeſſeur & un Procureur du Roi en la même Prévôté; mais par Edit du mois de Juillet 1639, le Roi unit ces deux Offices à ceux des Subſtituts du Procureur Général. Par un autre Edit du mois de Mars 1645, le Roi créa quatre Lieutenans de Prévôt, & un Greffier, un Exempt & cinq Archers pour chacun de ces Lieutenans. Les Officiers dont la Cour des Monnoies eſt compoſée, ſervent par ſémeſtre, à la réſerve du Premier Préſident, du Procureur Général & du Greffier en chef, qui ſont toujours de ſervice, ſuivant l'Edit du mois d'Octobre, de l'an 1647.

Le Roi, pour marquer à la Cour des Monnoies de Paris, la ſatisfaction qu'il a de ſes ſervices, & pour l'indemniſer de la diminution de Reſſort qu'elle a ſoufferte par la création d'une Cour des Monnoies à Lyon, a accordé la nobleſſe au premier Chef, au Premier Préſident, aux Préſidens, aux Conſeillers, aux Avocats & Procureurs Généraux de la Cour des Monnoies de Paris, qui ſont actuellement pourvus, & qui le ſeront ci-après; & cela par Edit donné à Paris au mois de Mars de l'an 1719.

On garde dans cette Cour tous les poids originaux de France, ſur leſquels ceux de toutes les Villes du Royaume doivent être étalonnés. Cette Cour commet tous les ans un Conſeiller pour faire marquer en ſa préſence, du poinçon du Roi, tous les poids publics.

Dans les cérémonies, la Cour des Monnoies a ſon rang après la Cour des Aides. Les Préſidens portent la robe de velours noir; les Conſeillers, Gens du Roi, & les Greffiers en chef, celle de taffetas noir.

MONNOIES, (*Prévôté générale des*) eſt une Juriſdiction particulière & différente de celle de la Cour des Monnoies. Elle a un Prévôt Général, cinq Lieutenans, un Aſſeſſeur, un Procureur du Roi qui eſt Subſtitut de M. le Procureur

Général de la Cour des Monnoies, un Greffier un Huiſſier-Audiencier, douze Exempts, un Guidon & cent trente Archers-Cavaliers, un Commiſſaire des Guerres, particulier à cette Compagnie.

Les Archers ont le droit d'exploiter dans tout le Royaume, où ils ſont diviſés en Brigades, pour veiller ſur la fabrication & expoſition de fauſſe monnoie, & ſur les abus & malverſations dans le commerce des matières d'or & d'argent, dont le Prévôt Général & ſes Lieutenans connoiſſent juſqu'à Sentence définitive incluſivement, enſemble & de tous les cas prévôtaux, même des duels, comme les autres Prévôts des Maréchaux; & les Exempts peuvent informer, décréter & conſtituer priſonnier, lors d'un flagrant délit. Le Siège eſt dans l'enclos du Palais; ce ſont les Procureurs au Parlement qui y occupent.

Cette Compagnie fait corps de la Gendarmerie & Maréchauſſée de France, & jouit des mêmes privilèges.

MONTEREAU, Seigneurie ſur la Paroiſſe de Montreuil, un peu par-delà Tillemont, en tirant vers Roſny.

MONTESSON, Village ſitué dans la troiſième péninſule que la Seine forme par ſes circuits, entre Paris & Saint-Germain-en-Laie, à trois lieues & demie de Paris; à une demi-lieue de Saint-Germain, & à pareille diſtance de Chatou. La montagne à laquelle ſon nom fait alluſion, n'eſt qu'une légère élévation, dont la pente eſt vers le nord. Le terrein eſt pierreux, la vigne y vient bien, & il y en a conſidérablement, avec des ceriſiers & des menus grains.

L'Egliſe eſt du titre de Notre-Dame. Il paroîtroit vraiſemblable que cette Paroiſſe a été démembrée de celle de Houilles, qui n'en eſt éloignée que d'une bonne demi-lieue. Il eſt certain qu'en 1366 il y avoit un Curé à Monteſſon. C'eſt M. l'Archevêque qui le nomme. L'Egliſe fut rebâtie par la Nourrice de Louis XIV; auſſi y voit-on ſur la porte ſes armoiries, avec un Dauphin & des fleurs de lys.

MONT-JAY. *Voy.* VILLEVAUDÉ.

MONTIGNY, petit Village ſitué à quatre lieues & demie de Paris, près de Cormeilles. C'eſt un Pays de vignes, qui ne paroiſſent pas ſi bien cultivées qu'à Cormeilles & Argenteuil. Le vignoble ſubſiſtoit dès le règne de Charles-le-

Chauve au neuvième ſiècle. L'Egliſe & le Village ſont adoſſés du côté du ſeptentrion, à la montagne, au midi de laquelle eſt ſitué Cormeilles, en ſorte que la diſtance d'un Village à l'autre, n'eſt pas de demi-lieue ; mais ce terrein d'entre deux eſt très-cultivé. La collation de la Cure appartient de plein droit à l'Archevêque de Paris. L'Egliſe eſt ſous le titre de S. Martin. Elle a été nouvellement rebâtie en forme de Chapelle, avec un petit clocher de pierre de figure hexagone. Montigny eſt la Patrie d'un Poëte françois du treizième ſiècle, nommé *Girard*. Il y a un autre Montigny ſitué proche Guyencourt par-delà Verſailles ; mais il eſt du Diocèſe de Chartres, & eſt ſurnommé le Bretonneux.

MONTLHÉRY, petite Ville qui n'a commencé à être bien connue que vers l'an 1015, à l'occaſion du château qui fut bâti alors ; elle eſt diſtante de ſix lieues de Paris, & ſituée ſur une montagne au bas de laquelle eſt Linas, Bourg particulier qui a eu, comme Montlhéry, ſes murs particuliers & ſes portes, dont il ſubſiſte encore quelques reſtes. La terre eſt cultivée de toutes les manières, excepté en lin. La fontaine de Linas fournit d'eau Montlhéry.

La Paroiſſe de Montlhéry eſt entièrement renfermée dans l'enceinte de la Ville, & anciennement dans celle du château ; & ce n'a été que long-temps après que la Ville étant augmentée, il a été beſoin de bâtir au dedans une ſeconde Paroiſſe. Un nommé *Thibaud*, que l'on conjecture deſcendre des Montmorency, & qui étoit Foreſtier du Roi Robert, conſtruiſit la fortereſſe appellée *Mons Lethericus* : peut-être fit-il bâtir auſſi la Collégiale de S. Pierre. Ce Thibaud étoit ſurnommé en latin *filans ſtupas*, que l'on rend en françois par *File-Etoupes*, ſobriquet qui lui fut donné, ſuivant l'uſage de ce temps-là, à cauſe de ſes blonds cheveux. *Guy* ſon fils & *Hodierne* ſon épouſe fondèrent, au bas de leur château, à la diſtance d'une petite demi-lieue, vers l'orient d'été, le Prieuré de Longpont.

En 1292 & 1293, le Comte de Hainaut fut renfermé dans la tour de Montlhéry, par ordre du Roi Philippe-le-Bel, contre lequel il s'étoit révolté. En 1311 le même Roi y fit renfermer Louis, fils aîné de Robert, Comte de Flandres.

Louis-le-Gros fit raſer le château, indigné de voir que le Seigneur du lieu eût eu l'audace de ſe liguer contre lui. Louis XIII l'érigea en Comté. En 1465 il ſe donna une bataille ſanglante entre Louis XI & le Duc de Berry ſon frère, auprès de Montlhéry, dans une plaine que l'on appelle en-

core *le chantier de la bataille.* Les deux armées s'y firent beaucoup de mal, ſans avoir rien décidé pour la victoire: le Roi coucha dans le château de Montlhéry : ſon armée le crut perdu ; mais le lendemain il ſe montra & ſoupa dans Paris avec les principales Dames de la Ville.

Le Comté de Montlhéry relève en plein Fief de la groſſe tour du Louvre.

Montlhéry donne ſon nom depuis pluſieurs ſiècles à l'un des deux Doyennés ruraux de l'Archidiaconé de Joſas. Les deux Egliſes S. Pierre & Notre-Dame ſubſiſtoient alors dans l'enceinte du château : la première étoit une Collégiale de Chanoines ſéculiers, leſquels avoient un Abbé à leur tête. Elle fut réunie avec la ſeconde au Prieuré de Longpont. L'Egliſe de Notre-Dame tomba dans un oubli total ; mais on vit paroître le nom de S. Laurent, lequel ſervit quelquefois à qualifier le Chapitre de Montlhéry, devenu Prieuré. Aujourd'hui S. Pierre & S. Laurent ne forment qu'un ſeul bâtiment, n'y ayant qu'un mur commun qui les ſépare. S. Laurent qu'on appelle le Prieuré, eſt du côté ſeptentrional : c'eſt une eſpèce de grande Chapelle où il n'y a rien d'ancien que le portail qui eſt du douzième ou du treizième ſiècle, & dont le Sanctuaire ſeulement eſt voûté. S. Pierre eſt comme un reſte d'aile méridionale de l'ancien Prieuré. Cette petite Egliſe eſt toute voûtée à l'antique.

Le Prieuré de Montlhéry eſt donc maintenant l'unique Egliſe renfermée dans les veſtiges du vieux château, où l'Office Divin eſt quelquefois célébré. Le Titulaire eſt ſeul Décimateur dans le territoire de Montlhéry, & de quelques Paroiſſes. Il a le droit double du meſurage des grains du marché, & le droit de plaçage, toutes les onzièmes ſemaines. Son revenu peut monter à 550 livres. Il eſt Curé primitif de la Paroiſſe de la Trinité qui eſt ſituée dans la Ville, & la ſeule & unique Paroiſſe de Montlhéry depuis 1739. Il y a dans cette Egliſe un Bénéfice de Chapelains, ſous le titre de S. Nicolas & de Sainte Catherine-de-Jambeuſe, qui eſt à la nomination de l'Archevêque de Paris. Il peut avoir trois cents ans d'antiquité.

La Chapelle de Notre-Dame, ſituée au bas de la Ville, près de la porte de Paris, a été bâtie en 1708. Elle fait revivre l'ancienne Egliſe de la Sainte Vierge qui étoit dans le château au douzième ſiècle, auſſi bien que celle de Saint Pierre. Le Fondateur eſt *Jean-Baptiſte Bodin des Perriers*, Procureur du Roi de Montlhéry. Il eut permiſſion de Louis XIV d'employer à ſa conſtruction les pierres du château qui

venoient des débris de ſept petites tours. Le Fondateur laiſſa de quoi y entretenir deux Chapelains ; l'un, à la nomination du Roi, pour y célébrer la Meſſe pour Sa Majeſté & la Famille Royale ; & un autre, à la nomination de M. l'Archevêque de Paris, pour célébrer la Meſſe à perpétuité, chaque jour à l'intention du Fondateur & pour ſa famille. Cette dernière Chapellenie eſt qualifiée de S. Jean-Baptiſte & de S. Clément, deſſervie en la Chapelle Royale de l'Aſſomption de Montlhéry. Il fut convenu dans la fondation, que les Prêtres natifs de Montlhéry requérant dans les deux mois cette dernière Chapelle, ſeroient préférés.

Il y a dans Montlhéry un Hôtel-Dieu où ſont huit lits.

La Prévôté de Montlhéry eſt compoſée d'un Prévôt, de deux Lieutenans de Police, un Commiſſaire de Police, un Procureur du Roi, un Greffier, quatre Notaires, autant de Procureurs & pluſieurs Huiſſiers. Il y a auſſi une gruerie.

Il y a à Montlhéry cinq portes flanquées de tours rondes, en partie ruinées. Toute la Ville eſt encore entourée de murailles ; mais ce ne ſont pas par-tout les anciens murs. Il y a quelques endroits où les murs des jardins particuliers ont été continués au-delà de l'ancienne enceinte. En 1508 il y avoit une rue des Juifs.

On tient dans cette Ville un marché les lundi & vendredi. Celui du lundi eſt très-conſidérable pour les grains qu'on y apporte d'Etampes & de Dourdan : & c'eſt un des entrepôts d'où l'on tire le plus de bleds pour Paris.

Ce n'eſt que dans le temps des guerres civiles ſous Henri IV, que l'on a achevé de démolir l'ancien château, en ſorte qu'il ne reſte plus que la fameuſe tour avec une partie de ſon eſcalier. Montlhéry eſt l'un des quatre lieux qui peuvent fournir un jeune garçon qui ſera préſenté par le Curé aux Céleſtins de Marcouci, pour recevoir d'eux pendant trois ans, la ſomme de 100 livres, afin de l'aider à étudier au Collège ; la fondation eſt auſſi pour fournir la même ſomme à une fille du lieu, afin de la marier, ſuivant le teſtament de *Charles de Balzac*, Evêque de Noyon, de l'an 1627.

MONTLOUIS eſt une fort jolie maiſon de campagne ſituée après les rues de Popincourt & des Amandiers, ſur une petite éminence qui a retenu ce nom. Louis XIV donna cette maiſon au Père de la Chaiſe, Jéſuite, ſon Confeſſeur. Après ſa mort, cette maiſon eſt demeurée aux Jéſuites de la Maiſon Profeſſe, auxquels elle a ſervi de maiſon de campagne juſqu'à leur expulſion. Montlouis eſt en partie de la Paroiſſe

de Charonne ; il n'y a que le jardin potager & la maiſon du Jardinier qui ſoient du Fauxbourg S. Antoine, & de la Paroiſſe de Sainte Marguerite. Ce lieu s'appelloit au quatorzième ſiècle la Folie-Regnauld.

MONTMAGNY, Village ſitué à trois lieues de Paris, à une lieue de S. Denis, vers le nord-oueſt au couchant d'été de cette dernière Ville, dans un petit vallon qui n'eſt qu'à un quart de lieue de Dueil. Une montagne aſſez élevée le ſépare d'avec Pierrefite, & c'eſt ſans doute cette montagne, cultivée en vignes & en bois, qui a donné le nom au lieu. L'Egliſe eſt du titre de S. Thomas, & la préſentation de la Cure appartient au Prieur de Dueil. Le château qui eſt dans la plaine, comme le Village, eſt bien bâti. On compte deux Fiefs a Montmagny, Richebourg & Creſpières.

MONTMARTRE eſt une montagne voiſine & au nord de la Ville de Paris ; elle a été appellée Montmartre. Frédégaire la nomme *Mons Mercorii*. Hilduin qui écrivit ſous le règne de Louis-le-Débonnaire, la nomme *Mons Mercurii*, & *Mons Martyrum*. Abbon, Moine de S. Germain-des-Prés, qui a fait un poëme du Siège de Paris en 886, la nomme *Mons Martis*. Ces différens noms lui ont été donnés de deux Temples que l'on dit y avoir été, & de la tradition qui veut que S. Denis & ſes Compagnons aient ſouffert le martyre en cet endroit. On prétend que de ces deux Temples, il y en avoit un qui étoit dédié à Mercure, dont on a vu un pan de mur qui étoit reſté, & qui avoit tant de hauteur, qu'on l'appercevoit de preſque toute l'Iſle de France. Il y reſtoit encore une niche remplie par une figure ou idole de deux ou trois pieds de haut. Tous ces reſtes furent entièrement détruits par un orage le 20 Octobre 1618. L'autre Temple étoit conſacré au Dieu Mars. On en voyoit encore quelques reſtes du temps du Roi Henri IV, & ſur-tout une terraſſe qui ſervit à ce Prince pour braquer ſon canon lorſqu'il aſſiégea Paris ; elle a été démolie depuis.

On voit par une charte, rapportée par le P. Dubreul & & par le P. Marrière, qu'il y avoit une Egliſe ſur le haut de cette montagne, & une Chapelle du S. Martyr Denis, vers le bas, & que cette Egliſe & cette Chapelle, avec la troiſième partie de la Seigneurie, la moitié du labourage d'une charrue, le terrein néceſſaire au logement de quelques Religieux, le tiers tant de la dîme que des cens, rentes, tailles

tailles perſonnelles des Habitans libres & demeurans dans la Paroiſſe, furent donnés en 1086, par Gautier Payen & Hodierne ſa femme, ſurnommée la Comteſſe, aux Religieux de S. Germain-des-Champs. Cette donation fut confirmée par Bouchard IV du nom, Seigneur de Montmorenci, dans la mouvance duquel étoit le Fief que Gauthier Payen & Hodierne ſa femme donnoient au Monaſtère de S. Martin-des-Champs.

Cette montagne eſt remplie de carrières de plâtre, le meilleur qu'ily ait,& eſt couverte, pour ainſi dire, de moulins à vent.

En 1737, quelques perſonnes imaginèrent qu'il y avoit des tréſors cachés dans cette montagne, du côté qui regarde le Village de Saint-Ouen, & au-deſſus de la colonne méridionale, dont il eſt parlé à l'article de l'obéliſque. On ſe pourvut d'abord des permiſſions néceſſaires, & enſuite on creuſa & on fouilla dans la montagne. On publia auſſi-tôt qu'on y avoit trouvé deux figures de bronze de cinq pieds quatre pouces de haut, dont l'une repréſentoit *Iſis*, & l'autre *Oſiris*, des médailles où Iſis étoit auſſi repréſentée; dix-ſept cylindres ou barriques de fer, ayant trois pieds de long, ſur onze pouces de diamètre, dont un ayant été ouvert, ſe trouva rempli de médailles d'or, qui avoient d'un côté la figure de Cybele, & de l'autre une branche de guy, avec des caractères qu'on n'avoit pu déchiffrer; un grand & vaſte Temple de figure ronde, ſoutenu par dix-huit arcades de marbre, au milieu duquel étoit un autel d'argent de ſix pieds de face, & ſur lequel on immoloit des victimes humaines; douze ſtatues d'or tenant des boucliers & des épées d'argent; une eſpèce de Chapelle d'or, ornée de huit ſtatues d'argent, repréſentant des femmes de la taille la plus avantageuſe, *&c.*

Tous ces tréſors d'érudition & de magnificence diſparurent tout d'un coup à l'approche de gens éclairés, qui eurent la curioſité d'examiner ce ſouterrein; ils n'y trouvèrent que des reſtes d'un édifice romain, qui probablement ſont les ruines de celui qui fut renverſé en 944, par un ouragan effroyable, dont il eſt parlé dans la Chronique de Flodoard à l'an DCCCCXLIIII. Voy. le ſentiment de l'Abbé Lebeuf, *Hiſt. de la Banlieue, pag. 119 & 120.*

L'Egliſe Paroiſſiale de Montmartre eſt ſous l'invocation de S. Pierre, & n'a rien de remarquable. Cette Cure eſt à la nomination de l'Archevêque de Paris, & vaut cent louis au Curé par chaque année. *Voy.* ABBAYE DE MONTMARTRE *tom. 1, pag. 8 & ſuiv.*

Du côté du couchant, en deſcendant de la montagne, ſe trouve la fontaine S. Denis, qui eſt célébrée dans la vie de Gaſton, Baron de Renty, comme un lieu de dévotion où il prit quelquefois ſes repas, & où il ſe diſtingua par la ferveur de ſon zèle pour le ſalut des ames. Du côté qui regarde la Ville de S. Denis, au couchant de Clignancourt, eſt une autre fontaine auſſi ſur la pente, dont l'eau étoit portée dans la maiſon de campagne d'un ancien Romain ou Gaulois, ſituée un peu plus bas à la droite en deſcendant. C'étoit en ce lieu qu'étoient les bains dont on a trouvé les fourneaux, la grille & des fragmens d'inſcription, au commencement de l'année 1738.

On voit ſur cette montagne un obéliſque ou colonne de pierre, que l'Académie Royale des Sciences y a fait planter pour déterminer ſur l'horiſon, le plus exactement qu'il étoit poſſible, les points du midi & du nord, qui ſont ſur la ligne méridienne qui paſſe par le milieu de l'Obſervatoire royal de Paris. Du côté du midi, l'horiſon eſt terminé par le Village de l'Hay, & du côté du nord, par celui de Montmartre. Sur la face de la baſe qui regarde le midi, on lit cette inſcription :

L'an MDCCXXXVI, cet obéliſque a été élevé par ordre du Roi, pour ſervir d'alignement à la méridienne de Paris du côté du nord. Son axe eſt à 2931 toiſes 2 pieds de la face méridionale de l'Obſervatoire.

Les opérations, pour déterminer la ligne méridienne depuis l'Obſervatoire, juſqu'à l'extrêmité ſeptentrionale, ayant été interrompues, ne furent repriſes que ſous la minorité de Louis XV, par ordre du Duc d'Orléans, Régent du Royaume. Ce furent M. *Caſſini* le fils, M. *Maraldi* & M. *de la Hyre* fils, à qui le ſoin en fut confié, & qui en reçurent l'ordre. Depuis l'Obſervatoire juſqu'à Dunkerque, ils formèrent vingt-neuf triangles, dont neuf par M. *Picard*, & vingt par ces trois Académiciens.

Les côtés de ces triangles déterminés en toiſes, ſervent de baſe certaine & juſte pour dreſſer les cartes particulières des Provinces qui ſont de part & d'autre de la méridienne, & pour les unir enſemble, & en former une carte générale de la France.

Quant à la colonne de pierre qui eſt ſur la butte de Montmartre, on remarquera qu'elle eſt une des quatre-vingt-ſeize qu'on avoit réſolu d'élever d'eſpace en eſpace,

depuis Dunkerque juſqu'au Canigou ; mais juſqu'ici on s'eſt contenté d'en avoir élevé quelques-unes.

MONT-MEILLAN, Bourg diſtant de ſix lieues & demie de la Capitale, ſur cette même montagne où étoit élevée l'idole de Mercure, dont parlent les actes de S. Rieule, premier Evêque de Senlis. Ce lieu eſt ſur deux Diocèſes. La partie ſeptentrionale & celle qui tire vers le levant d'été, eſt du Diocèſe de Senlis, auſſi bien que les maiſons qui ſont ſur le faîte de la montagne. L'Egliſe où les Habitans de ce Diocèſe font le Service, s'appelle Notre-Dame. Elle n'eſt que ſuccurſale de S. Barthelemi de Morfontaine. Le reſte de la montagne qui regarde le midi & le couchant, eſt du Diocèſe de Paris, & compoſé d'un moindre nombre d'Habitans. Il n'y a que cinq ou ſix feux, qui forment environ une quinzaine de Communians. Les terres ſont très-bonnes pour le bled. On a voulu eſſayer d'y faire venir de la vigne, mais inutilement. Au bas de la montagne eſt une prairie arroſée d'un petit ruiſſeau dont l'eau coule foiblement d'occident en orient. Il ſemble qu'il y ait eu là une chauſſée, & on y en voit des reſtes. A demi-côte eſt une fontaine qui humecte la ſéchereſſe de cette montagne, avec un petit bois taillis tout auprès.

Sur la pente de la montagne, eſt placée l'Egliſe Paroiſſiale de S. Vit. Elle ne paroît avoir que trois ou quatre cents ans d'antiquité. La préſentation de la Cure appartient à l'Evêque de Paris. Le Presbytère eſt un de ceux dont la vue eſt la plus charmante. Le Curé profitant de la ſituation de ſon jardin, a eu la dévotion d'y ériger un Calvaire, avec des grottes ou cabinets d'oraiſon, ce qui y attire le concours des Paroiſſes voiſines qui y viennent en proceſſion les dimanches & fêtes.

Il y a d'ancienneté pluſieurs Chapelles ſur le territoire de cette Paroiſſe ; ſavoir, la Chapelle de S. Jean, à laquelle l'Evêque de Paris nomme : celle de S. Nicolas, appartenante aux Dames de Malnoue : la Chapelle de S. Michel, à la nomination de l'Evêque ; & celle de S. Lazare, appellée *la Maladrerie de Survilliers*, dépend de l'Evêque de Paris, quant au ſpirituel, & du Prieur d'Argenteuil, quant au temporel, ce dernier étant Seigneur de la partie de Mont-Meillan, ſituée dans le Diocèſe de Paris.

MONTMORENCI. L'origine de cette petite Ville, ſituée à trois lieues & demie de Paris, eſt trop obſcure pour en

entreprendre la recherche. Cependant on trouve une charte du Roi *Robert*, ſur la fin du dixième ſiècle, qui nous apprend qu'une fortereſſe dite Montmorenci, fut donnée en 996, par ce Roi, à *Bouchard le Barbu* *, pour le dédommager de ce qu'il faiſoit détruire celle qu'il avoit tenue du Monaſtère de S. Denis, dans l'Iſle de la Seine du voiſinage. Outre cela quelques Auteurs parlent d'une deſcente de Troupes, venues vers ce même temps du ſeptentrion, par ordre de l'Empereur Othon, pour prendre Paris, & qui, à leur arrivée, aſſiégèrent le Château, dit Montmorenci, & même le détruiſirent.

Montmorenci eſt célèbre par les Seigneurs dont parle notre Hiſtoire. Il y a dans cette petite Ville une Egliſe Collégiale & Paroiſſiale, ſous l'invocation de S. Martin, & deſſervie par les Pères de l'Oratoire. *Henri*, dernier Duc de Montmorenci, donna en 1618 cet établiſſement à M. de *Bérule*, pour la Congrégation de l'Oratoire, ſe réſervant le droit de conférer toujours en qualité de Patron laïque, les Prébendes & Chapelles de ſa fondation, s'obligeant ſeulement à ne les conférer qu'à des Prêtres de la Congrégation de l'Oratoire, qui lui ſeroient préſentés par leurs Supérieurs. Quant à la Cure, c'eſt le Chapitre même qui y nomme. L'Egliſe eſt plus belle que pluſieurs Cathédrales du Royaume. L'inſcription en vers françois, au bas du portrait du Duc *Guillaume de Montmorenci*, Chambellan des Rois Charles VIII, Louis XII & François I, & qui eſt dans le Sanctuaire

---

* Ce n'eſt que depuis le milieu de ce ſiècle, que l'on trouve une ſuite de Seigneurs, tous du nom de *Bouchard*, dont le ſecond étant devenu Seigneur de la Fortereſſe de Montmorenci, fut la tige de cette maiſon ſi illuſtre depuis ces temps-là, dans laquelle il ſe forma tant de branches célèbres par leurs alliances, & où les grandes Charges & Dignités de l'Etat, ſe ſont vues perpétuées plus que dans aucune autre. Aux Bouchard de Montmorenci, ſuccédèrent les *Matthieu*, leſquels, entremêlés avec d'autres Bouchard, formèrent une filiation de Seigneurs portant ce même nom, qui dura juſqu'au commencement du quatorzième ſiècle. On trouve à l'article d'un grand nombre de Paroiſſes du Diocèſe de Paris, dans le livre de Ducheſne ſur la maiſon de Montmorenci, bien des circonſtances qui la regardent : on lit, par exemple, dans l'article de Conflans-Sainte-Honorine, que c'étoit parce que les Seigneurs de Montmorenci poſſédoient ce premier Fief de l'Evêché de Paris, qu'ils étoient les premiers des Barons qui portoient la perſonne de l'Evêque à ſa première entrée, ou le dais ſur la tête du nouveau Pontife à ſa réception.

du côté de l'Evangile, lui fait l'honneur de l'avoir rebâtie. Cette inſcription eſt énoncée en ces termes.

Le Baron de Montmorenci,
Nommé *Guillaume* près ainſi
Qu'eſt-cy pourtraict, l'an mil en date
Cinq cent vingt & cinq pour bon acte,
Rédifia ce Temple-ci.

Cependant la tradition veut qu'il n'ait fait travailler qu'au Chœur, & que le reſte ſoit l'ouvrage d'*Anne* le Connétable. On le juge aſſez par ſon vaſte mauſolée, placé au milieu de la nef, qu'il occupe preſque toute entière. Il a été ſculpté par *Barthelemi Prieur*, & de l'aveu des connoiſſeurs, c'eſt une fort belle pièce qui tiendroit ſon coin à S. Denis, & n'en ſeroit point un des monumens le moins précieux. C'eſt *Madeleine de Savoie-Tende* ſa femme, qui l'a fait faire. Elle y eſt repréſentée avec ſon mari en marbre & en bronze, qui contient les principaux faits & titres de ce Connétable, *&c.* dont le P. Daniel s'eſt ſervi dans ſon Hiſtoire de France, pour marquer l'âge de ce Seigneur plus au juſte que n'avoient fait les autres Hiſtoriens. *

De nouvelles tranſactions paſſées avec les Ducs de Bourbon, lorſqu'ils ſont entrés en poſſeſſion du Duché de Montmorenci, ont cimenté l'établiſſement que les Pères de l'Oratoire ont en cet endroit. Louis de Bourbon, ſurnommé le Grand Condé, leur dit gracieuſement, qu'il les y établiroit avec grand plaiſir, s'ils n'y étoient pas déjà établis. Ce n'eſt rien moins que la cupidité qui a porté les Pères de l'Oratoire à faire cet établiſſement. Les Chanoines leurs prédéceſſeurs, avoient tous beſoin d'avoir pour vivre une Cure, ou un Vicariat au voiſinage, outre leur prébende; & au lieu de neuf, au plus, qu'ils étoient au Chœur, il eſt compoſé maintenant d'une Communauté de plus de trente Pères de l'Oratoire, qui y font l'Office avec beaucoup de dignité, ſur-tout depuis que leur nombre s'eſt accrû, au moyen des

* Tout au-tour de la clôture du Chœur par le dehors, eſt marqué en groſſes lettres de relief, le mot APLANOS pluſieurs fois répété, lequel ſe trouve auſſi peint au haut du portrait de Guillaume le Reſtaurateur de l'Egliſe. Ce mot ſignifie que MM. de Montmorenci ne s'étoient jamais écarté de leurs devoirs.

études de Philoſophie & de Théologie qu'ils y ont établies pour leurs Confrères. Ces augmentations n'ont pu ſe faire ſans d'autres reſſources que celles des fonds ordinaires de la Maiſon, & c'eſt uniquement la généroſité de quelques Pères de l'Oratoire qui y a pourvu, entr'autres, des Pères Brice, de Harlay & Foucquet. Les préſens de ce dernier, employés à étendre & à renouveller les bâtimens en entier, ſe montent bien à 100000 livres, & ont été faits de ſa part avec une ſi noble ſimplicité, qu'on n'a jamais pu gagner ſur lui d'aller ſeulement une fois jouir du plaiſir de voir ſon ouvrage. Cette Maiſon, au reſte, eſt ſituée dans une contrée des plus charmantes qu'il y ait aux environs de Paris.

Il y a dans cette Egliſe une châſſe qui renferme, comme celle de Sainte Geneviève de Paris, le corps de S. Felix, Diacre & Martyr, reconnu pour une Relique authentique par M. Baillet, dans ſa vie des Saints, au commencement du mois d'Août. A la prière de la feue Reine d'Angleterre, Henriette-Marie de France, l'ouverture en fut faite pour lui en donner un doigt, ainſi qu'elle le ſouhaitoit.

La Maiſon de Bourbon-Condé ayant vendu la Terre de Valery, où depuis Louis de Bourbon, Prince de Condé, premier du nom, tous ſes deſcendans de la branche aînée, avoient été inhumés, on a tranſporté les cendres de ces Princes & Princeſſes dans l'Egliſe de Montmorenci, où ſera déſormais leur ſépulture. Louis Henri, Duc de Bourbon, Chef de la branche de Bourbon-Condé, étant mort le 27 de Janvier 1740, ſon corps fut porté & inhumé à Enguien-Montmorenci, le 10 du mois de Février ſuivant.

La maiſon de feu M. Crozat le cadet a appartenu au fameux *le Brun*, & doit être regardée comme une des plus gracieuſes maiſons qu'il y ait aux environs de Paris, par ſon bois, ſes eaux & ſon jardin, qui eſt du deſſin de *le Brun*, ſon ancien Maître. Cette maiſon a paſſé aux héritiers de M. Crozat.

Si *Morentiacum* eſt la petite Ville qu'on appelle aujourd'hui Montmorenci, Valentinien & Valens y ont donné une Loi que l'on trouve dans le Code Théodoſien.

La Duché Pairie de Montmorency étant éteinte par la mort de Henri de Montmorenci, décapité à Toulouſe le 30 Octobre 1632, cette Seigneurie paſſa à Charlotte-Marguerite de Montmorenci, qui étoit mariée à Henri de Bourbon, Prince de Condé, premier Prince du Sang, & le Roi Louis XIII l'érigea de nouveau en Duché-Pairie, par Lettres-Patentes du mois de Mai 1633.

Le Roi Louis XIV, par ſes Lettres-Patentes données à Verſailles au mois de Septembre 1689, regiſtrées au Parlement le 2 Janvier 1690, changea le nom de Montmorenci en celui d'Enguien, qui eſt le nom de la première Baronnie du Comté de Hainault, échue en partage à Antoine de Bourbon, Roi de Navarre, qui la donna à Louis de Bourbon, premier du nom, Prince de Condé, ſon frère puîné; ce dernier & Henri de Bourbon, Prince de Condé ſon fils, firent tranſporter le nom d'Enguien ſur la Seigneurie de Nogent-le-Rotrou, puis ſur celle d'Iſſoudun, & enfin Henri-Jules de Bourbon, Prince de Condé, le fit tranſporter ſur le Duché de Montmorenci en 1689; mais le Public n'a eu aucun égard pour tous ces changemens, & s'en eſt toujours tenu aux premiers noms des Seigneuries, & donne encore le nom de Montmorenci à cette petite Ville qui eſt ſur une éminence, & dont la vallée eſt en très-grande réputation pour l'abondance & la qualité des ceriſes.

La Terre de Montmorenci n'eſt point un Fief mouvant de l'Evêque de Paris, comme l'ont dit quelques-uns, mais du Roi, à cauſe du Châtelet de Paris.

MONTREAU-FAULT-YONNE. Cette Election eſt placée au ſud-eſt de Paris, entre celles de Melun, de Nemours, de Sens, de Nogent, de Provins & de Roſoy. On lui donne ſept lieues & demie de long & ſept de large. Elle eſt arroſée par l'Yonne, la Seine, le Loing & quelques ruiſſeaux.

Montreau, chef-lieu de cette Election, eſt ſitué ſur une colline, au confluent de la Seine & de l'Yonne, à ſeize lieues de Paris, au 20e. degré 38 min. 42 ſec. de long. & au 48e. deg. 24 min. 20 ſec. de latit. ſeptentrionale. Il y a un Bailliage & un Grenier à ſel. * Cette Ville eſt dans le Gâtinois,

* C'eſt ſur les ponts de Montreau que s'eſt paſſé un des plus mémorables événemens de notre Hiſtoire, lors de la conférence entre *Jean-ſans-peur*, Duc de Bourgogne, & Charles VII qui n'étoit encore que Dauphin. *Jean Louvet & Tanneguy du Chatel*, qui avoient appartenu au Duc d'Orléans, & qui ne ſongeoient qu'à venger le ſang de leur Maître que le Duc de Bourgogne avoit aſſaſſiné devant le Louvre, accompagnoient le Dauphin. Les deux Princes s'étant avancés chacun de leur côté avec dix hommes ſeulement, s'entretinrent quelque temps auprès de la barrière; dans la chaleur du diſcours, le Duc parla avec hauteur; il menaça le Dauphin, & porta la main ſur la garde de ſon épée, comme s'il eût

& un de ſes Fauxbourgs eſt dans la Brie, du côté de la grande route. Elle ne contient guere que quatre cents feux, & environ quinze cents Habitans. Son commerce principal conſiſte en draps & en fromages : on y tient un marché tous les ſamedis. Il y paſſe ordinairement beaucoup de troupes : on y a conſtruit des caſernes pour loger deux Compagnies de Cavalerie.

Le Chapitre eſt ſous le titre de Notre-Dame ; on y a réuni la Cure de Saint-Loup, & on fait les deux Offices dans la même Egliſe, celui de la Collégiale & celui de la Paroiſſe ; les Chanoines ne font que pſalmodier ; leur revenu conſiſte en rétribution & en caſuel ; on fait monter les prébendes à 400 livres ; elles ſont à la nomination de l'Archevêque de Sens ; mais ceux qui ne ſont pas dans les Ordres, ne reçoivent aucune rétribution ; le ſtage eſt de huit jours. Les Cures des Fauxbourgs rapportent environ 600 livres. L'Archevêque de Sens & le Prieur de S. Martin-du-Tertre nomment alternativement à celle de S. Nicolas.

Il y a à *Dormelles* une manufacture de draps qui ſont fort eſtimés.

La *Grande-Paroiſſe* eſt un lieu ſitué ſur le bord de la Seine, à une lieue de Montreau ; il eſt ainſi nommé à cauſe de ſa grande étendue. *Marolles* en eſt voiſin, & cette Paroiſſe a deux Prieurés ; celui de *Saint-Germain*, dont le Titulaire eſt un Religieux de S. Benoît ; & celui de *S. Donnin*, dont le Collateur eſt l'Abbé de S. Victor.

Moret eſt une petite Ville, ſituée ſur le Loing, avec titre

---

voulu frapper ce Prince. Dans l'inſtant *Tanneguy du Chatel* que la vengeance animoit, franchit la barrière, & lui déchargea un coup de hache ſur la tête : les Seigneurs de part & d'autre en vinrent aux mains ; ceux qui étoient du côté du Duc l'abandonnèrent ; il n'y eut qu'*Archambaud de Foix*, Seigneur de Noailles, qui ſe battit avec beaucoup de valeur, & fut enfin obligé de prendre la fuite avec les autres. Le Duc, percé de pluſieurs coups, tomba ſur le pont, & y mourut. Cette affaire cauſa les plus grands troubles dans le Royaume, & manqua de faire perdre la couronne au Dauphin, quoique le meurtre n'eût point été commis par ſes ordres. Le corps de *Jean-ſans-peur* fut porté chez les Chartreux de Dijon, où l'on voit ſon tombeau. On dit que François I, s'étonnant de ce que la hache de *Tanneguy du Chatel* avoit fait une ſi large ouverture au crâne du Duc, le Chartreux qui le montroit, lui répondit : *Sire, c'eſt le trou par lequel les Anglois ſont entrés en France.*

de Comté. On y a tenu un Concile l'an 850. Il ne reſte plus que le donjon de ſon château.

Preuilly eſt une riche Abbaye de l'Ordre de Cîteaux.

Donnemarie eſt un endroit aſſez conſidérable, ſitué ſur le chemin de Paris.

On voit des châteaux à la *Broſſe-Monceaux*, à *Lannes*, à *Châtenay*, à *Courcelles*, à *Montigny*, à *Ville-Cerf*, &c.

Il y a quelques bois dans la partie occidentale de cette Election, & des prairies dans la partie orientale. Le terrein en eſt généralement bon; on y trouve cinq ou ſix étangs.

MONTREUIL *près de Verſailles*. Village à trois lieues & demie de Paris, ſur une eſpèce d'éminence, au bas de laquelle eſt le grand chemin de Verſailles & le petit Montreuil qui le borde. Le Pays eſt un peu aquatique; on y voit des prairies, des labourages, quelques petits bois & peu de vignes. La grand'rue s'étend juſqu'à l'entrée de Verſailles, ce qui pourroit bien l'en faire regarder comme le Faubourg. Viroflai qui eſt vis-à-vis, & de l'autre côté du vallon, étoit autrefois de cette Paroiſſe.

L'Egliſe eſt du titre de S. Symphorien & très-petite. La Cure eſt à la nomination de M. l'Archevêque de Paris. Les Céleſtins de Paris en ſont les Seigneurs.

MONTREUIL-SUR-LE-BOIS. Ce Village eſt ainſi nommé, parce qu'il eſt au-deſſus du bois de Vincennes qui eſt au midi, & auſſi pour le diſtinguer d'un autre Montreuil qui eſt à l'occident de Paris. Celui-ci n'en eſt qu'à deux petites lieues: c'eſt un Pays très-cultivé, principalement en vignes & arbres fruitiers: il y a quelques plaines, mais beaucoup plus de côteaux; les labourages ne ſont que dans la plaine, au-deſſus de la montagne qui couvre ce lieu du côté de l'orient, & il n'y a aucun bois dans tout le territoire.

L'Egliſe qui eſt ſous le titre de S. Pierre & de S. Paul, eſt aſſez belle, & répond au titre de Doyen que portoit le Prêtre qui la deſſervoit: on y monte par quelques degrés. Le Chœur eſt d'une ſtructure du treizième ſiècle, avec des galeries à jour. La tour placée vers le nord en eſt auſſi, mais non pas la fléche qui n'a été faite qu'après. Cette Egliſe d'une grandeur aſſez conſidérable, eſt pareillement accompagnée de deux collatéraux; les piliers en ſont aſſez délicats, ſur-tout dans le Chœur. *Charles V*, étant né au bois de Vincennes le 21 Janvier 1337, fut baptiſé ſur les Fonts de

la Paroiſſe de Montreuil, de même que *Jeanne de Bourbon* ſon épouſe.

Les Habitans de Montreuil ont été favoriſés de pluſieurs privilèges accordés par nos Rois ; il ne leur en reſte plus que l'exemption du droit du gros lorſqu'ils vendent leur vin.

Son territoire eſt fertile, non ſeulement en vin, mais encore en fruits de pluſieurs ſortes, & ſur-tout en pêches excellentes.

C'eſt la Patrie de *Pierre de Montreuil*, célèbre Architecte du temps de S. Louis. Il bâtit le réfectoire de l'Abbaye de S. Germain-des-Prés, & la grande Chapelle de Notre-Dame, voiſine du Palais abbatial, deux morceaux gothiques très-délicats. *Voy. tom. 1, pag. 95 & 96.* Le célèbre *Sébaſtien le Nain* ſe retira ſur la Paroiſſe de Montreuil, dans le lieu qu'on appelle *Tilmont.* Ce fut en cette ſolitude qu'il compoſa pluſieurs ouvrages. Dans le cabinet où travailloit cet infatigable Ecrivain, on voyoit l'empreinte de ſes deux pieds, marquée ſur les carreaux qui étoient ſous ſon Bureau.

MONT-ROUGE. Ce Village eſt ainſi nommé d'un Seigneur de Montlhéry, nommé *le Rouge*, *Guido Rubens.* A la fin du onzième ſiècle, la couleur du poil ſervoit à déſigner les enfans, même dans les familles de diſtinction, & perſonne ne regardoit comme une injure d'être ſurnommé *le Roux* ou *le Rouge.* Dailleurs il eſt conſtant que dans le rôle des Feudataires de Philippe-Auguſte dans la Châtellenie de Paris, il y a un Robert *de Rubeo Monte.*

Mont-Rouge eſt le premier Village que l'on trouve au ſortir de Paris, à demi-lieue de diſtance ſur la route d'Orléans. Il eſt entouré de terres labourées, & a dans ſon voiſinage beaucoup de carrières & de moulins à vent.

L'Egliſe eſt du titre de S. Jacques-le-Majeur & de S. Chriſtophe. On croit que le territoire de S. Severin de Paris pouvoit aller juſques-là au treizième ſiècle, avant l'érection de la Cure qui eſt aujourd'hui à la pleine collation de l'Archevêque.

MONT-TROUILLET, (*le*) ſitué au nord, eſt de la Paroiſſe d'Argenteuil d'un côté, & de celle de Sannoy de l'autre.

MONT-VALÉRIEN, (*le*) ou *le* CALVAIRE, *Mons Valeriani*, a peut-être pris ſon nom de *Valérien*, père de l'Em-

pèreur *Gallien*. C'eſt un lieu d'une grande dévotion, & qui offre une image du Calvaire où le Sauveur du monde eſt mort. Quoiqu'il ſoit fort près de Sureſne, il eſt néanmoins de la Paroiſſe de Ruel. Cette montagne eſt habitée par des Hermites, & par une Congrégation de Prêtres, inſtituée pour rétablir le culte de la Croix que les Calviniſtes avoient tâché d'abolir. On prétend que les Hermites ſont en poſſeſſion de ce lieu, il y a plus de huit cents ans. L'établiſſement des Prêtres eſt très-moderne en comparaiſon. Un Saint Prêtre appellé *Charpentier*, avoit inſtitué dans le Béarn une Congrégation, ſous le nom de Prêtres du Calvaire, & le Roi Louis XIII ſouhaita qu'il vînt s'établir près de Paris, afin qu'il répandît par lui-même, & par le miniſtère de ſes Confrères, dans le cœur du Royaume, l'amour de la Croix & des ſouffrances de J. C. qu'ils avoient déjà heureuſement inſpiré aux peuples de Béarn. Les Lettres-patentes du Roi pour cet établiſſement du Mont-Valérien, ſont de l'an 1633. M. *Charpentier* obtint enſuite du Cardinal de la Rochefoucault, en qualité d'Abbé de Sainte Geneviève & des Religieux de cette Abbaye, dont dépend le Mont-Valérien, huit arpens & demi de terre ſur le haut de la montagne, à cens & ſur-cens, & ils en paſsèrent enſemble un contrat le 30 Mars de l'an 1634. L'Archevêque de Paris voulut auſſi concourir à une ſi ſainte œuvre, & donna en 1634, des Lettres de conceſſion pour l'établiſſement de cette Congrégation; & afin qu'il ne manquât rien à la durée & à l'affermiſſement de cet Inſtitut, il fit dreſſer des Statuts & des Conſtitutions qu'il lui accorda l'an 1638. La Reine Anne d'Autriche employa ſon zèle pour affermir cet établiſſement, & porta le Roi ſon fils, à confirmer les Lettres-patentes de cette Congrégation, ſes privilèges, ſon établiſſement ſur le Mont-Valérien, & ſes Statuts, par de nouvelles Lettres qu'il lui accorda au mois de Février de l'an 1650, qui furent enregiſtrées au Parlement le 13 de Décembre de la même année. L'éclat que l'approbation royale donna à cet Inſtitut, & la vertu de l'Inſtituteur & de ſes Confrères, portèrent pluſieurs Eccléſiaſtiques à ſe retirer ſur cette montagne, & à y employer leurs biens & leurs vies, à la conſommation d'un deſſein ſi heureuſement commencé. Ils y élevèrent en peu de temps une Egliſe & des bâtimens qui étoient néceſſaires pour loger une Communauté.

La montagne eſt haute & rude; mais on a pratiqué dans l'endroit le plus difficile, de larges retenues & des marches qui conduiſent à trois ou quatre terraſſes, l'une ſur

l'autre, par leſquelles on parvient au ſommet. Les vues de ces terraſſes ſont uniques pour leur étendue & pour la beauté des objets qu'elles offrent. On y découvre les beaux payſages des environs de Paris, le vaſte canal de la Seine, le bois de Boulogne, l'Abbaye de Longchamp, & quantité de Villages. Cette montagne eſt couverte de vignes qui donnent le bon vin de Sureſne. Il y a auſſi une plâtrière aſſez abondante. Sur le ſommet de la montagne qui a été applani en forme de terraſſe, eſt une petite Egliſe propre & aſſez bien bâtie. Derrière l'Autel eſt la repréſentation du Sépulcre, dont les ſtatues ſont de grandeur naturelle. La maiſon des Prêtres, qui deſſervent cette Egliſe, eſt ſimple & aſſez commode, & le jardin eſt beau dans ce qu'il contient. Trois grandes Croix ornent le devant de la terraſſe. On voit des deux côtés, en deſcendant la montagne, pluſieurs Chapelles dans leſquelles on a repréſenté, par des figures de grandeur naturelle, les différentes circonſtances de la Paſſion de N. S. Leur attitude inſpirent beaucoup de dévotion pour ces Saints Myſtères. Il y a deux de ces Chapelles ſur chaque terraſſe, l'une à droite & l'autre à gauche. Elles ont été conſtruites aux dépens de quelques perſonnes de piété, parmi leſquelles on compte S. A. S. Madame la Princeſſe *de Condé*.

On trouve preſque toujours beaucoup de perſonnes de piété qui viennent viſiter ce ſaint lieu; mais dans la ſemaine ſainte, & aux Fêtes de la Croix, c'eſt un concours étonnant de Peuple & de Bourgeois de Paris qui y viennent de tous côtés. On a retranché, depuis quelques années, & cela avec beaucoup de ſageſſe, ces pélerinages nocturnes qui ſe faiſoient par le bois de Boulogne, la nuit du jeudi au vendredi ſaint, où des Pélerins, chargés de croix très-peſantes, ſe traînoient avec peine juſqu'au terre, ſouvent pour des motifs qui n'étoient pas auſſi pieux qu'ils le paroiſſoient. On fait auſſi des retraites dans la maiſon des Prêtres, & chez les Hermites qui y ſont établis.

MONUMENS RÉCENS ET PUBLICS. Il faudroit écrire un gros volume, de la multitude preſqu'infinie des palais, hôtels, édifices & maiſons que l'on a bâtis, & que l'on élève encore tous les jours dans les différens quartiers de Paris. L'écroulement de la maiſon de la rue de la Huchette, arrivé il y a quinze ou ſeize ans, eſt l'époque de toutes les augmentations & des embelliſſemens de cette Capitale. Quiconque a quitté Paris pendant vingt ans, & qui y revient enſuite, a peine à s'y reconnoître; les marais, les champs, &c. qui

l'environnoient, ſont aujourd'hui des cantons ſuperbes, où brille le luxe de l'architecture la plus exquiſe. Le Fauxbourg S. Honoré, par exemple, la Chauſſée d'Antin, ſont de nouvelles Villes; les Champs Eliſées portent ce nom maintenant à juſte titre; Homère en eût fait la promenade des Dieux, & en effet on ne peut voir un lieu plus délicieux. Le Coliſée & ſes jardins qui y dominent, eſt le temple du plaiſir, des ris & des jeux. Là tous les états ſe raſſemblent avec les habits les plus beaux & les plus galans; la Nobleſſe y paroît dans des équipages magnifiques; les Dames s'y diſputent l'avantage de la parure & de l'élégance; tous les Citoyens viennent y voir les jeux divers, s'en amuſent, ou ſe répandent dans les alentours pour s'y promener, & ne les quitter qu'à regret. *Voy.* COLISÉE, *tom.* 2, *pag.* 486.

Il faudroit entrer dans un détail immenſe, comme nous l'avons déjà dit, s'il falloit rapporter tous les ſuperbes & utiles monumens dont cette Capitale eſt enrichie, & qui la rendent la rivale de l'ancienne Rome. L'Hôtel-de-Ville a été magnifiquement rétabli; toutes les Places triomphales, dont les marbres & les bronzes étoient dégradés, les inſcriptions effacées, ont été remiſes dans leur première ſplendeur. La Ville a été entourée d'un boulevard qui l'enferme dans un vaſte jardin. On a élevé à l'Hôtel de Soiſſons, pour ſuppléer à la halle trop reſſerrée, un pompeux édifice, qu'on prendroit pour le Coliſée, & l'on a fait ſervir la baſe de la colonne de *Médicis*, de fontaine publique, & le haut, d'un cadran ſolaire. On a conſtrui t ſur le quai S. Bernard, un immenſe baſſin, qui doit être, dans les temps orageux, un port aſſuré pour tous les bateaux chargés de l'approviſionnement de cette Ville. On a élevé près l'Hôtel de *Soubiſe*, une belle fontaine, & l'on a placé dans ce même quartier, une riche bibliothèque publique. On a rétabli tous les canaux, les aqueducs, preſque tous les ponts. Le ſuperbe Hôtel des Monnoies eſt achevé. La Baſilique de Sainte Geneviève n'attend plus que l'élévation de ſon dôme, pour dominer ſur toute la Ville. Le Collège royal * élevé ſur les deſſins de M. *Challegrin*, embellit le quartier de S. Benoît; ſans parler de l'Académie de Chirurgie, dont nous avons donné la deſcription, *&c. &c.* Enfin il n'y a nulle eſpèce d'édifice que l'on n'ait réparé ou créé.

---

* Il a été réuni à l'Univerſité en 1773, ſous le Rectorat du Sieur *Coger*, & réédifié des fonds de la même Univerſité.

Nous ne devons point omettre ici quatre morceaux dignes de l'admiration des Connoiſſeurs, ſortis du ciſeau d'un des plus fameux Sculpteurs de ce ſiècle, M. *Pajou*, de l'Académie de Peinture & Sculpture, *&c.* dont l'attelier eſt au Louvre. Ces morceaux ſont la ſtatue de marbre de ſix pieds de proportion du rival de Pline le Naturaliſte, M. le Comte *de Buffon*, deſtinée pour le cabinet d'Hiſtoire naturelle; pour la galerie des plans & cabinet du Roi au vieux Louvre, les ſtatues du Chancelier de *l'Hopital*, de *Fénelon*, Archevêque de Cambray, de *Deſcartes*, & de *Sully*, toutes de ſix pieds de proportion. En parlant du Palais de Bourbon, nous rendrons compte des autres ouvrages de ce célèbre Artiſte.

MORANGIS, *ci-devant* LOUANS. Cette Paroiſſe eſt ſur le bout de la grande plaine qui commence à Villejuy, & qui ſe termine en quelques endroits proche la rivière d'Ivette. Comme il y a peu de côteaux, la plus grande partie du territoire eſt en grain.

L'Egliſe eſt du titre de S. Martin. La Cure eſt à la pure & pleine collation de l'Archevêque de Paris.

Le changement du nom de Louans en celui de Morangis, ne ſe fit qu'en l'année 1693, à la prière de *Jean-Jacques de Barillon* qui en étoit Seigneur. Cette Terre fut auſſi érigée en Comté, quoique le nombre des Terres titrées pour le compoſer, n'y fût pas. Les Lettres du Roi en diſpensèrent & donnèrent pouvoir d'y exercer la Juſtice, conjointement ſous ledit titre de *Comte de Louans*, par un ſeul Juge. *Antoine Barillon*, Maître des Requêtes, étoit Seigneur de Morangis en 1733, lorſque *Catherine Boucherat* ſon épouſe y décéda le 15 Mars.

MORCENT *ou* MORSAN *ſur Orge*, eſt un gros Hameau du Doyenné de Montlhéry, à un peu plus de cinq lieues de Paris, & à une grande demi-lieue en deçà de Sainte-Geneviève-des-Bois, la forêt de Séquigny entre deux. Sa ſituation eſt preſqu'au bas de la côte, ſur le rivage droit de la rivière d'Orge, auprès de laquelle étoit autrefois une Fortereſſe.

Il y a dans ce Hameau une Chapelle formée de deux autres bâties l'une à côté de l'autre. La principale eſt du titre de S. Jean; elle occupe le côté du ſeptentrion, & ſert de ſuccurſale. On y fait régulièrement l'Office Paroiſſiale, parce que le Curé l'a choiſie pour le lieu de ſa réſidence, l'air y étant plus tempéré qu'à Sainte-Geneviève, où le Vicaire

reſte en ſa place. L'autre Chapelle qui eſt du côté du midi, eſt ſous l'invocation de S. Charles. C'eſt un Bénéfice auquel il y a quelques revenus attachés : il eſt à la collation de l'Archevêque de Paris.

MORCENT *ou* MORSAN, la dernière Paroiſſe du Diocèſe de Paris, dans le Doyenné du vieux Corbeil, à huit lieues de Paris, & à une de Corbeil ſur le rivage droit de la Seine. Il y a prés, vignes & terres labourables, des bois & des bocages. Il y a beaucoup de mauvaiſes terres qui rapportent peu, même dans les bonnes années. Le Village qui eſt conſidérable, eſt bâti ſur une pente douce, & preſque dans la plaine d'en bas.

Il y a deux Egliſes dans ce lieu; la principale qui eſt ſituée dans le bas, & qui eſt l'Egliſe Paroiſſiale, eſt du titre de S. Germain, Evêque de Paris. Le Curé eſt gros Décimateur; c'eſt l'Archevêque de Paris qui le nomme.

L'autre Egliſe n'eſt plus qu'une ſimple Chapelle à l'extrêmité du Village ſur une éminence. Elle eſt ſous l'invocation de S. Medard & de S. Gildard.

Cette Terre a haute, moyenne & baſſe Juſtice.

MOUCEAUX. Ce hameau de Clichy eſt ſitué dans la plaine, entre les dernières maiſons de Paris & le clocher de la Paroiſſe. Il y a en ce lieu une Chapelle vers les dehors du Château, dans laquelle les Habitans entrent par une porte pratiquée ſur la rue, & où l'on fait l'Office comme à une Succurſale. Elle eſt ſous l'invocation de S. Etienne. Un Prêtre demeurant dans le lieu, dit dans cette Chapelle deux Meſſes par ſemaine. M. Grimod de la Reynière Fermier-Général, Seigneur de Clichy, fit l'acquiſition de cette Terre en 1746. Le Château s'appelle Belair.

On voit dans cet endroit un magnifique jardin à l'angloiſe, que S. A. S. Monſeigneur le Duc *de Chartres* vient d'y faire planter.

MOUCY-LE-NEUF, Village ſitué à ſept lieues de Paris, à une lieue & demie de Dammartin en Goele, dans le Doyenné de Montmorenci, & dans un vallon fort évaſé, au bout de la plaine d'Epiais. C'eſt de ce côté-là, la dernière Paroiſſe du Diocèſe de Paris, & elle confine avec les extrêmités de Meaux & de Senlis, n'étant qu'à une petite lieue de la montagne de Montmellian, dont la plus grande partie eſt du Diocèſe de Senlis. Les eaux qui prennent leur ſource auprès

de cette montagne, ont leur écoulement du côté de Moucy-le-Neuf, & de-là à Moucy-le-Vieux qui eſt du Diocèſe de Meaux, d'où en paſſant au-deſſous de Dammartin & de Thieux, puis à travers de Claye, elles ſe jettent dans la Marne. Ce ruiſſeau porte le nom de Bévron.

L'Egliſe du Prieuré eſt du titre de Sainte Opportune. Elle eſt très-élevée & terminée au fond en forme de pignon. Elle a deux ailes voûtées, mais le corps de l'édifice n'eſt que lambriſſé. Au portail ſont trois eſpèces de guérites, terminées par le bas en cul-de-lampe, & par une couverture d'ardoiſe dans la partie ſupérieure. Celle du milieu eſt la plus élevée, & elle eſt terminée par une flèche ſous laquelle ſont les cloches. Outre la ſingularité du portail, on peut encore regarder comme ſingulière la galerie à appui de bois, qui en traverſe le fond au-deſſus de l'Autel. Ce Bénéfice appartient à S. Martin-des-Champs.

L'Egliſe Paroiſſiale de Moucy-le-Neuf eſt du titre de S. Vincent, & paroit être un édifice de deux cents ou deux cent cinquante ans. Elle eſt baſſe, ſans vitrages dans le corps de l'Egliſe, ni galeries; mais elle eſt entiérement voûtée, proprement pavée & bien reblanchie, accompagnée d'une aile de chaque côté, & ornée d'une flèche ſans tour. Au vitrage du Sanctuaire du côté du midi, ſont les armoiries des *Danuts de S. Simon*. La Cure eſt à la collation pleine & entière de l'Evêque de Paris, de même que celle de la Chapelle de S. Michel, fondée dans cette Egliſe.

Les femmes de Moucy-le-Neuf travaillent beaucoup à la dentelle. Il n'y a point de vignes; tout eſt en grain & en prés. La Terre de Moucy fut érigée en Comté le 4 Juin 1667, en faveur de *Jean le Bouteiller de Senlis*, Seigneur de Moucy.

MOULIN-JANSÉNISTE, & MOULIN-MOLINISTE. *Voy.* BUTTE DU MONT PARNASSE.

MOULIN DE JAVELLE; c'étoit autrefois une fameuſe Guinguette, qui peu à peu a ceſſé d'être fréquentée.

MOULIN-GALAN, Hameau au midi d'Eſſone dont pluſieurs maiſons ſont ſur la petite rivière proche Villabé. Il y avoit des moulins, non ſeulement à bled, mais encore à papier, & pour tailler des diamans, dans un beau pavillon bâti par le Sieur *Chahu*. En 1480, il y avoit un autre moulin à

papier

papier, nouvellement bâti par *Hugues Deniſon*, en une petite Iſle à Eſſone, & on l'appelloit le Moulin du pré.

MOUSSOU, *voy.* MONTCEOUD.

MUETTE * (*la*), Maiſon-Royale & lieu de plaiſance, au bout du Village de Paſſi, à l'entrée du bois de Boulogne, & où le Roi va de temps en temps paſſer un ou deux jours. Quoique cet endroit ne ſoit, dans ſon origine, qu'une eſpèce de rendez-vous de chaſſe, le bâtiment que Sa Majeſté a fait faire, eſt d'un très-grand extérieur. Il y a dans le veſtibule des tableaux de *Vender-Meulen*, qui repréſentent des ſièges, & dans la ſalle à manger, ceux de *Oudry*. Les jardins ſont très-étendus, le parterre, les deux allées, qui, par leur diſpoſition, ſe confondent avec le bois de Boulogne, font une agréable illuſion. La Faiſanderie & le parterre de l'eſcarpolette où l'on voit différens jeux : le tout enſemble forme un ſéjour agréable & amuſant.

MUSIQUE; (*Marchands de*) ce ſont ceux qui achètent, vendent & font commerce de toutes ſortes de muſique.

N A N

NANTERRE, Bourg à deux lieues & demie ou environ de Paris, dans le Doyenné de Château-Fort. Il eſt ſitué dans la plaine qui règne depuis le bas du mont Valérien juſqu'à la rivière de Seine. L'une des routes pour aller à Saint-Germain-en-Laye, paſſe à travers ce Bourg; l'autre le laiſſe à main droite. Il étoit autrefois fermé de portes; on en voit encore quelques-unes, & des tours qui les accompagnoient. Une grande partie du territoire eſt planté en vignes, dont le produit eſt conſommé aiſément dans le lieu, à raiſon du pélerinage à la Chapelle de Sainte Geneviève, qui eſt preſque continuel.

Il y a deux Egliſes dans l'enceinte de Nanterre. 1°. La croiſſe qui eſt du titre de S. Maurice, eſt un édifice de différens temps; la tour placée au côté méridional du

* Il eſt paſſé en uſage de prononcer la *Muette* au lieu de la *Meute*, comme quelques Critiques l'ont obſervé.

Chœur, paroît être ce qu'il y a de plus ancien, & avoir été conſtruite aux environs du règne de Philippe-le-Bel, c'eſt-à-dire vers l'an 1300. En 1643 on porta à Nanterre une partie des entrailles du Cardinal *de la Rochefoucaud*.

La ſeconde Egliſe de Nanterre eſt aujourd'hui la plus ancienne des deux pour la conſtruction; c'eſt la Chapelle de Sainte Geneviève. Elle n'a conſiſté d'abord que dans ce qui ſert de Chœur, & qui ſemble avoir été conſtruit vers la fin du onzième ſiècle, ou au commencement du douzième. C'étoit un très-petit édifice. Depuis ce temps-là on y a ajouté une nef qui eſt un peu plus étendue, & qui renferme un puits dont les Pélerins boivent de l'eau par dévotion. La tradition eſt que cette Chapelle eſt bâtie au lieu où étoit la maiſon de *Sévère* & de *Geronce*, père & mère de Sainte Geneviève, & apparemment que le puits eſt auſſi celui dont il eſt parlé dans ſa vie. En 1625, *Henriette-Marie de France*, Reine d'Angleterre, donna à cette Chapelle des étoffes ſomptueuſes, & la Maréchale *de Vitry* une lampe d'argent & du linge. Louis XIII y vint en 1630 à ſon retour de Savoie, pour rendre graces de la guériſon d'une grande maladie qu'il avoit eue à Lyon. La Reine y vint pareillement le 3 Janvier 1636, faire ſes dévotions, en demandant un Dauphin au Ciel. Elle y envoya des préſens d'argenterie & de linge.

Hors le Bourg, à moitié chemin ou environ du pont de Chatou, eſt encore une autre Chapelle très-petite, du même titre de Sainte Geneviève, entourée de quelques arbres, bâtie, à ce que l'on dit, à l'endroit où elle gardoit les moutons de ſon père, dans le ſyſtême qu'elle a été Bergère. Le territoire de Nanterre finit de ce côté-là à cette Chapelle, après quoi on ſe trouve ſur celui de Ruel juſqu'au pont de Chatou. On ne peut avancer que des conjectures ſur le temps auquel la Terre & Seigneurie de Nanterre a été donnée à l'Egliſe de S. Pierre & S. Paul de Paris, bâtie par Clovis, où Sainte Geneviève fut inhumée; peut-être lui a-t-elle été donnée par ce même Prince, qui ne s'étoit réſervé que le canton appellé *Ruel*, en qualité de Terre du fiſc, pour en faire une maiſon de plaiſance; mais il eſt certain que l'Egliſe de Nanterre fut compriſe parmi celles dont la nomination appartient à l'Abbé de Sainte Geneviève, dans le Pouillé rédigé vers le temps d'*Odon de Sully*, Evêque de Paris en 1202. On lit dans celui qui fut imprimé en 1648, que le Prieuré-Cure de Nanterre a été changé en Prieuré conventuel, par Bulles du Pape Urbain VIII, & Lettres-patentes de Louis XIII, enregiſtrées au Parlement. Le Pape ayant

permis en 1637 de former une Communauté de Chanoines réguliers de la Congrégation de France dans le Prieuré de Nanterre, on y établit un séminaire qui fut d'abord dans la maison du Curé, & dont les Séminaristes recevoient de lui en cérémonie la soutanne violette. En 1641, M. *Sublet des Noyers* fit obtenir du Roi des Lettres-Patentes pour confirmer cet établissement, lesquelles furent enregistrées le 18 Juin. La Reine *Anne d'Autriche* voulut être Fondatrice de cette Maison, & en posa la première pierre le 16 Mars 1652, & fut reçue par l'Abbé de Sainte Geneviève. On mit dans cette pierre quelques médailles d'or & d'argent, dont l'inscription étoit telle: *Anna Austriaca Franc. & Navarr. Regina in B. Genovefam, Urbis adeoquè Orbis Gallici Patronam eximium pietatis monumentum primarium hunc & angularem lapidem posuit nomine & titulo Fundatricis, anno Domini 1642, Urbani VIII, Pontificatûs XIX, Ludovici XIII. 32.*

Comme cette Maison se trouva en état de contenir cent Pensionnaires, & qu'on y enseigna les Humanités, l'Université de Paris lui intenta procès au Grand-Conseil, au sujet de ces écoles; M. le Père *Fronteau* obtint un Arrêt en faveur de sa Congrégation.

C'est dans ce Bourg que les Religieuses Chanoinesses de S. Augustin de Chaillot prirent naissance. *Paul Beurier*, Curé de Nanterre, *Lubin Beurier* son frère, & *Claude Beurier* sa sœur, consacrèrent ce qui leur restoit de bien, pour y fonder un Couvent de Filles de cet Ordre, après avoir obtenu toutes les permissions nécessaires de l'Archevêque, de l'Abbé de Sainte Geneviève & autres. *Paul Beurier* manda de S. Etienne de Rheims deux Religieuses, dont l'une fut désignée Prieure par l'Archevêque, & l'autre, Maîtresse des Novices, & commencèrent à former le nouveau Couvent du titre de Sainte Geneviève, auquel le Père Beurier, nommé Supérieur par l'Archevêque, donna des constitutions. *Voy. t. 1, p. 66.*

Nanterre est un des lieux les plus anciens du Diocèse de Paris. Le baptême de Clotaire II y fut fait. En 1346 les Anglois y mirent le feu comme à Saint-Germain-en-Laye, *&c.*

NATTIERS. Ce sont les Ouvriers qui, avec de la paille, du jonc, du roseau, ou autre écorce facile à se ployer & à entrelacer, font des espèces de tissus que l'on nomme vulgairement *nattes*, dont on se sert pour tapis de pieds, ou pour garantir les tapisseries de l'humidité. Nous n'avons encore pu rien recueillir d'intéressant sur la création de cette Com-

munauté, qui eſt aujourd'hui bien moins conſidérable qu'elle étoit autrefois.

NATURALISTES. Ce ſont ceux qui s'occupent particulièrement de l'étude de la nature & de ſes productions, dans les quadrupèdes, les oiſeaux, les amphibies, les poiſſons, les inſectes, les reptiles, les coquillages, les plantes, les minéraux, & nombre d'autres objets, dont les détails ſont inépuiſables. On peut en effet regarder l'Hiſtoire naturelle comme la ſource de toutes les autres ſciences de phyſique, & la mère de tous les Arts. Quant à l'ordre de diſtribution que l'on doit obſerver dans les différens objets qui font partie de l'Hiſtoire naturelle, on peut dire qu'il eſt purement arbitraire. Il ſuffit de diſtinguer d'abord la matière animée de la matière inanimée, & la matière animée de la matière végétative, ce qui amène naturellement à cette première & grande diviſion des trois règnes, *animal*, *végétal*, *minéral*, & préſente, en même temps, une idée nette & préciſe de ces grands objets ſi différens, la terre, l'air & l'eau. Cet ordre le plus naturel de tous, eſt celui que nous devons reſpecter comme une diviſion qui ſemble nous être preſcrite par la nature. Qui de notre ſiècle l'a mieux connue que MM. de Buffon & Daubenton ? Auſſi ces grands-Maîtres ont-ils mérité des ſtatues & des monumens qui dureront autant que la poſtérité ſubſiſtera: *Exegi monumentum*, &c. *Voy.* MONUMENS RÉCENS, *&c.*

On donne auſſi communément le titre de *Naturaliſtes* à ceux qui font commerce de minéraux, coquillages, *&c.* ou qui ont l'art d'embaumer & conſerver les oiſeaux & autres animaux dans leur attitude & forme naturelle.

NAZARETH. (*les Pères de*, ou *Religieux Pénitens du Tiers-Ordre de S. François*) Le Tiers-Ordre a été ainſi nommé, parce que ce fut le troiſième que S. François d'Aſſiſe inſtitua en 1221, en faveur des perſonnes des deux ſexes, qui, ſans s'aſſujettir à aucuns vœux, vouloient mener une vie pénitente & chrétienne. La réforme introduite par le P. *Muſſart*, a donné lieu à l'établiſſement de ſoixante Monaſtères que ces Religieux ont en France, dont celui de Picpus a été regardé juſqu'à préſent comme le chef; mais celui-ci eſt la demeure du Vicaire Général & de ſes deux Aſſiſtans. Dès l'année 1613, ces Religieux s'étoient procuré un hoſpice, rue Neuve-Saint-Laurent, & ils en avoient prêté une partie aux Filles Sainte Eliſabeth; mais en 1630,

le Monaſtère de ces Religieuſes étant achevé, les PP. de Nazareth ſe procurèrent un établiſſement permanent dans le lieu qu'elles venoient de quitter : les bâtimens étoient diſpoſés d'une façon convenable pour une Communauté, & la direction des Religieuſes, dont ils étoient chargés, exigeoit qu'ils fuſſent à portée d'en remplir facilement les fonctions. Leur Egliſe a été achevée en 1632, par la libéralité d'une perſonne inconnue, qui mit, à cet effet, dans un tronc une ſomme de 5000 livres en louis d'or.

Le cœur du Chancelier *Seguier*, principal Fondateur, eſt dépoſé dans le caveau d'une Chapelle deſtinée pour la ſépulture de cette famille. On remarque qu'il n'y a aucunes épitaphes, ni dans cette Chapelle, ni dans l'Egliſe qu'on a bénite ſous le titre de N. D. de Nazareth. Le tableau du maître-Autel, qui repréſente l'Annonciation, eſt de *le Brun*. Ce Couvent eſt de la Province de Normandie, au lieu que Picpus qui eſt ſi proche de celui-ci, eſt de la Province de France.

NEMOURS. Cette Election eſt placée au ſud-ſud-eſt de Paris, entre celles de Melun, de Montereau, de Sens, d'Etampes, & la Généralité d'Orléans. On lui donne onze lieues de long, ſur neuf de large. Elle eſt arrofée par le Loing, le Veaux, la Juine, le Fuſin & quelques ruiſſeaux. Nemours, chef-lieu de cette Election, eſt ſituée ſur le Loing, à ſeize lieues de Paris, au 20e. deg. 22 min. 40 ſec. de longit. & au 48e. deg. 15 min. 10 ſec. de latit. ſeptentrionale. Il y a un Bailliage & un Grenier à ſel. L'étymologie que l'on donne au nom de Nemours, paroît aſſez naturelle ; on le tire du mot latin *nemus*, forêt, parce que ce n'étoit, dans les premiers temps, qu'un Château, ſitué au milieu de la forêt de Bierre ou de Fontainebleau, dont on a abattu une partie, & par ce moyen, la Ville ſe trouve placée entre les forêts de Fontainebleau & de Montargis. Nemours eſt aujourd'hui bâtie ſur les ruines de l'ancienne Ville de *Grex*, qui exiſtoit du temps de Céſar, & dont on a trouvé les fortifications en fouillant dans le terrein d'un de ſes Fauxbourgs. On voit encore les reſtes de ſon Château. C'eſt un édifice aſſez ſimple flanqué de quatre tours rondes, où il y a une ſalle qui ſert de priſon.

Les Seigneurs de Nemours ne portoient autrefois que le nom de Chevaliers. Charles VI érigea cette Ville en Duché, & la donna à Charles II, Roi de Navarre, qui lui céda le Comté d'Evreux, & quelques Terres ſituées dans la Nor-

mandie. Louis XIV la donna en 1672 à *Philippe de France*, ſon frère unique.

Le Prieuré de S. Jean, fondé par Louis VII, à ſon retour de la Terre-Sainte, eſt deſſervi par des Chanoines réguliers. L'Abbaye de Notre-Dame de la Joie, où ſont des Religieuſes de l'Ordre de Cîteaux, a été fondée par *Gauthier*, Chambellan de Louis VII, & Seigneur de Nemours. L'Hôtel-Dieu eſt encore un établiſſement de ce Chambellan, qui fut fait dans le même temps. Il y a des Sœurs Griſes. Le Couvent des Récollets fut bâti en 1625; celui des Filles de la Congrégation lui eſt poſtérieur de quelques années.

La Ville de Nemours eſt fort bien percée; un cordon de murs l'environne, & au tour règne un foſſé rempli d'une belle eau que lui fournit la rivière du Loing. Il y a quatre portes & trois Fauxbourgs. Ses promenades ſont agréables, & ſur-tout celles qui ſont le long de la rivière. On y a pratiqué un canal qui reçoit ceux de Briare & d'Orléans; ce qui eſt fort utile pour le tranſport des denrées & des marchandiſes. Le commerce de Nemours conſiſte principalement en bleds, en farines, en vins & en fromages, que les Marchands des environs viennent y acheter pour les voiturer à Paris. On y tient deux foires par an; la première, le lendemain de la Fête de S. Jean Baptiſte; la ſeconde, le jour de S. Sébaſtien, & celle-ci eſt ordinairement très-conſidérable par la quantité des chevaux que l'on y amène. La Place où ſe tient le marché, eſt couverte & fort commode.

Pont-ſur-Yonne, tire ſon nom de ſa rivière. Il y a une Prévôté, un Hôtel-Dieu, dont les revenus ſont diſtribués aux Pauvres du lieu, & un Prieuré, qui eſt à la collation des Religieux de S. Jean: on le nomme S. Gilles-aux-Bois. *Courtenay* a titre de Principauté; il y a des Pénitens & un Prieuré conventuel, de l'Ordre de Cluny. On connoît des Seigneurs de Courtenay dès le dixième ſiècle: un de ces Seigneurs a ſuivi en Angleterre *Guillaume le Conquérant*, & y a fondé une maiſon; pluſieurs d'entr'eux ſe ſont diſtingués dans les Croiſades; la branche aînée a monté ſur le trône de Conſtantinople. *Château-Landon* a un marché tous les jeudis. S. A. S. M. le Duc d'Orléans en eſt Seigneur: il y a une Abbaye de l'Ordre de S. Auguſtin, & un Prieuré ſous le titre de S. André. L'Abbaye de *Cercanceaux*, de l'Ordre de Citeaux, eſt ſur la Paroiſſe de *Soupes*. La Terre de *Beaumont* a été érigée en Comté; il y a un magnifique Château. Cette Paroiſſe a un Hôtel-Dieu. Il y en a de même un ſur celle de *Beaune*; la Cure eſt à la nomination des Religieux

de S. Denis. *La Chapelle-la-Reine* a titre de Marquiſat : on y voit un Prieuré de l'Ordre de S. Benoît, ſous le titre de Sainte Geneviève. La Terre d'*Auxy*, ſur le Diocèſe de Sens, eſt conſidérable ; elle renferme pluſieurs Hameaux dans ſa dépendance. *Fay* a été érigé en Marquiſat. La Seigneurie appartient à M. le Prince d'Elbœuf, & au Marquis de Tréceſſon. L'Archevêque de Sens nomme à ſa Cure. *Egreville* a titre de Baronnie. Le Marquiſat de *Rumond* eſt ſur la Paroiſſe de ce nom, au Diocèſe de Sens. Le Prieuré de S. Thibaud, Ordre de S. Auguſtin, eſt à *Domars*; il dépend de l'Abbé du Jard. Celui de S. Euſtache eſt à *Lavau*, Hameau voiſin du *Fay*, avec lequel il ne forme qu'une Communauté. Celui de *Lorrez le-Bocage* eſt ſitué auprès du Bourg de ce nom ; il eſt de l'Ordre de S. Benoît. Celui de *S. Pierre de Neronville*, eſt ſur la Paroiſſe de ce nom, au Diocèſe de Sens. Celui de *Souppes*, Ordre de S. Benoît, eſt au Village de *Souppes*, Diocèſe de Sens. Celui de N. D. de Pacy, de l'Ordre de S. Auguſtin, eſt ſur la Paroiſſe de *Ville-Beau*; il dépend de l'Abbé du Jard. Celui de S. Etienne de *Villers-ſous-Grez*, eſt ſur la Paroiſſe de ce nom, au Diocèſe de Sens. Celui de S. Loup eſt ſur la Paroiſſe *de Branles* ; il eſt poſſédé par les Religieux de Ferrières, qui partagent la Seigneurie de l'endroit avec le Comte d'Egreville.

Il y a des Châteaux à *Vilvocq*, à *Ville-Maréchal*, à *Pontagny*, à *Palais*, à *Nonville*, à *la Selle*, à *Lorrez-le-Bocage*, à *Ladon*, à *Corbeille*, à *Cudot*, à *Bromeilles*, &c.

NEUBOURG, maiſon ſituée entre Petitbou & Mouceau, dans le Doyenné de Montlhéry, dans un lieu qui a été appellé pendant quelque temps *Beauregard*. Cette maiſon a appartenu autrefois à la Comteſſe de Marolles, enſuite au célèbre Imprimeur *Frédéric Léonard*, puis à M. Herbin, Maître des Comptes qui avoit épouſé ſa fille ; enſuite elle a été poſſédée par M. *Tiſſier*, Secrétaire du Roi, lequel l'avoit acquiſe en 1742 de M. *Rouſſel*, auſſi Secretaire du Roi, & enfin M. *le Prêtre*, pareillement Secrétaire du Roi, Tréſorier-Général des Troupes de ſa Maiſon, l'a achetée en 1747 de M. *Tiſſier*.

NEUF-MOUTIER, Paroiſſe éloignée de Paris de neuf lieues, vers le levant, à l'extrêmité du Diocèſe, dans les confins de celui de Meaux. Elle eſt ſituée à une lieue de Tournan, du côté du nord-eſt, dans l'Election de Roſoy. Le Pays eſt en plaines ; le territoire conſiſte en labourages, bocages, buiſſons, prés, étangs & bois. Il n'y a proche

de l'Egliſe que cinq ou ſix maiſons ; le reſte eſt répandu de côté & d'autre, & forme en tout cinquante feux.

L'Egliſe eſt ſous l'invocation de S. Leu & S. Gilles. La Cure qui étoit à la nomination de l'Abbé de S. Maur, eſt aujourd'hui à celle de M. l'Archevêque de Paris. Le Curé eſt gros Décimateur avec les Abbayes d'Hermières & de Faremoutier. Il a un droit de dîme ſur un étang (de treize carpes l'une), pour la fondation d'un Service le premier lundi de carême, à cinq grandes Meſſes conſécutives, ſavoir, une de S. Leu, une de S. Gilles, puis les trois ordinaires des obsèques, qui ſont la Meſſe du S. Eſprit, celle de la Sainte Vierge, & celle des Morts. Une autre fondation peu commune, eſt celle d'un ſermon le jour de la Touſſaint après Vêpres de tous les Saints, lequel ſermon doit être ſur la commémoration que l'on va faire de tous les fidèles défunts.

NEUILLY *ou* NULLY, aujourd'hui Hameau conſidérable de la Paroiſſe de Villiers-la-Garenne, & éloigné d'un bon quart de lieue de l'Egliſe Paroiſſiale, a commencé par un port ſitué vis-à-vis les chemins qui conduiſent à Nanterre, à Beſons & autres lieux. Avant qu'il eût été arrêté que le port & la Seigneurie de ce lieu ſeroient dans le lot de l'Abbé de S. Denis, ces biens appartenoient au Chantre de l'Abbaye. Le monument qui indique ce fait, ajoute qu'on avoit dit anciennement *Port de Luny* ; mais le changement de la lettre L en celle de N, qui n'eſt pas rare dans notre langue, s'étoit déjà fait ſentir dans ce mot en 1316. En 1383 il n'y avoit pas de pont en ce lieu. On lit dans les grandes Chroniques de S. Denis, qu'en 1373, au mois de Janvier & de Février, les eaux furent ſi grandes, qu'on alloit en bateau depuis la porte S. Antoine juſqu'au Roulle & au *Port de Nuilly*. En 1518, le Roi François I y logea. Il n'y avoit encore qu'un bac en ce lieu en 1606 ; mais on ſe détermina cette même année à y conſtruire un pont, depuis que le Roi Henri IV, étant dans ſon caroſſe, penſa y périr avec la Reine, M. de Montpenſier, M. le Duc de Vendôme & Madame la Princeſſe de Conty. Ce pont devoit être appellé le *Pont-Henri*, ce qui n'a pas été ſuivi. Les premiers & les plus prompts ſecours furent donnés par MM. *de l'Iſle-Roubet* & de *Chaſtaigneraye*, qui ſe jettèrent dans l'eau avec leurs manteaux & leurs épées. On croit qu'une fleur de lys placée ſur la porte d'une maiſon ſur le bord de la Seine, à Neuilly même, eſt une marque d'honneur que le Roi accorda au

Batelier qui aida le plus à retirer le Roi. S. M. étant hors de danger, ſe remit dans l'eau pour aider à retirer la Reine & M. de Vendôme. Ce pont ne dura pas trente-cinq ans, il étoit déjà tombé en 1638; alors la Cour permit d'y mettre des bacs & des bateaux, & en régla les droits. Lorſqu'il eut été réparé, quelques mois après, le Roi Louis XIII fit don de la jouiſſance de ce pont, pour l'eſpace de trente ans, à la Demoiſelle *de Hautefort*. Louis XIV en prorogea la jouiſſance, de même que du pont de Courbevoye, pendant quarante années, à commencer en 1671, à Dame *Marie de Hautefort*, Ducheſſe de Schomberg, à condition de faire rebâtir ces ponts; & ſi par guerre, ou par déſordre, ces ponts venoient à être rompus, il fut dit qu'ils ſeroient réparés aux dépens du Roi : il fut auſſi ſpécifié que les droits ſeroient reçus au profit de cette Dame, ſans qu'il pût être fait aucune taxe ou retranchement au Conſeil du Roi; & même il y eut permiſſion accordée de conſtruire des moulins ſur ces ponts. En 1711, le 26 Août, il y eut enregiſtrement de Lettres-patentes en faveur de *Louis-Charles de Hautefort*, Marquis de Surville, portant prorogation à lui & à ſes ſucceſſeurs, pendant quarante ans, de la jouiſſance du pont de Neuilly, à condition qu'il feroit rétablir ce pont & la chauſſée qui eſt entre deux, & qu'il paieroit à la Communauté de Saint-Cyr, repréſentant S. Denis, la ſomme de 3000 livres par an, & autres conditions.

Ce ſeroit ici le lieu de donner la deſcription du ſuperbe pont qui vient d'être conſtruit par M. *Perronet*, mais les bornes que nous nous ſommes preſcrites dans ce Dictionnaire, ne nous permettent pas de l'entreprendre : on peut ſe procurer des eſtampes fort exactes & bien gravées, qui ſatisferont les curieux, nous nous contenterons de donner un précis du procédé qu'on a ſuivi, pour barrer un des bras de la rivière de Seine à Neuilly, & la faire paſſer toute entière ſous le nouveau pont; une pareille opération ne peut être repréſentée au burin, on ne peut que la décrire.

Le bras de la Seine avoit en cet endroit trente-ſix toiſes, avant qu'on travaillât derrière la culée du nouveau pont, mais par les terres qu'on y a rapportées, il étoit réduit à quarante toiſes au commencement de la campagne de 1774; à la fin de Juillet, la rivière n'avoit plus que quatorze toiſes de largeur, au moyen d'un banc de terre, large de dix toiſes, & à la hauteur de quatre pieds au-deſſus du niveau de l'eau. La rivière ainſi reſſerrée, le courant augmentant tous les jours en force & en viteſſe, M. Perronet fit battre quelques pieux

en travers pour amarrer les bateaux qui amenoient de la terre, & faciliter leur décharge dans les endroits convenables. On fit enſuite à la tête de l'iſle pluſieurs ſaignées pour déboucher un volume d'eau qu'on a évalué à la moitié de ce qui en paſſoit dans le bras qu'on vouloit ſupprimer. Malgré cette précaution, ce qui paſſoit d'eau, avoit encore aſſez de force pour déplacer les terres à meſure qu'on en apportoit. Le 25 Juillet, on fit une eſpèce de batardeau avec trois files de pieux battus en travers de la rivière, ſur leſquelles on conduiſit un pont de ſervice, pour faciliter la manœuvre. Le premier Août on y mit trois atteliers de Charpentiers pour battre des pal-planches; ils n'en eurent pas plutôt chaſſé chacun quatre pieds, que l'eau ſe trouvant trop reſſerrée, les déchauſſa en affouillant le terrein.

D'après un profil exact du fond de la rivière, que M. Perronet fit lever, il donna l'ordre de faire échouer des bateaux; ſavoir, trois petits batelets chargés de terre à l'endroit le plus profond de la rivière, & le long du pont de ſervice; on y jetta des faſcines remplies de moëlons; après avoir ainſi preſque dreſſé le terrein dans le fond, on fit échouer un bateau de neuf toiſes de long, ce qui commença à barrer le courant dans toute ſa largeur; auſſi l'eau remonta-t-elle par-deſſus, & il ſe fit en outre un courant par-deſſous dans la partie qui étoit affouillée, & que les batelets n'avoient pas exactement remplie; en moins d'une heure l'affouillement en cet endroit étoit de dix-ſept pieds, au lieu de dix pieds & demi. On continua de jetter des faſcines de douze pieds de long, des bottes de foin remplies de pierres, & quelques gros moëlons ſéparément. On fit approcher un ſecond grand bateau chargé de terre; on le fit échouer de champ & à côté du premier. Comme il étoit mince, il ſe rompit en échouant, & ſe moula, en quelque ſorte, au profil du fond de la rivière. L'eau ne pouvant plus paſſer deſſus ni deſſous le premier bateau échoué, elle remonta de deux pieds au-deſſus de ſon niveau. On fit approcher de nouveaux bateaux pleins de terre, que l'on déchargea derrière ceux qu'on venoit d'échouer. Les Gardes-Suiſſes commandés pour cette opération, ne ceſſoient de jetter des faſcines, des bottes de foin & des moëlons dans les endroits où il ſe formoit déjà des courans. Les atteliers des terraſſiers qui chargeoient des terres ſur les deux bords de la rivière, venant au-devant les uns des autres, ſe rejoignirent en moins de deux heures, & couvrirent de terre les bateaux échoués: c'eſt par cette

manœuvre rapide que M. Perronet eſt parvenu à barrer un bras de la Seine qui étoit conſidérable.

On voit à Neuilly, ſur le bord de la Seine, une Chapelle du titre de S. Jean-Baptiſte, bâtie depuis environ cent ans; elle ſert, en quelque manière, de Paroiſſe aux Habitans dans les mauvais temps, & elle eſt deſſervie par le Vicaire de Villiers. Mais il n'y a ni Tabernacle ni Fonts baptiſmaux.

M. *Chauveau*; Curé de Villiers, avoit acheté à Neuilly un terrein pour y bâtir une nouvelle Egliſe Paroiſſiale, dont la première pierre avoit été poſée en 1749 par Mademoiſelle *Louiſe-Anne de Bourbon-Condé*, & la première pierre du Chœur en 1750 par M. *Boucher*, Conſeiller de la Grand-Chambre du Parlement, Grand-Chantre du Chapitre de S. Honoré, & gros Décimateur de Villiers; mais l'édifice eſt reſté imparfait par la mort de Madame de *Vougny*, qui avoit promis pour le conſtruire 12000 livres par an.

NEUVILLE, Village éloigné de Paris de ſix lieues, près de la rivière d'Oiſe & du Village d'Eragny, & à une demi-lieue de Pontoiſe. C'eſt en ce lieu qu'on traverſe l'Oiſe en bateau pour aller à Joui-le-Moutier. Il y a un château de belle apparence, accompagné d'une Chapelle moderne, du titre de la Trinité, laquelle eſt ſur le bord du chemin, & eſt deſſervie par un Chapelain. Les liſtes modernes des Paroiſſes, ſoit pour les élections, ou pour les tailles, joignent toujours enſemble Eragny & Neuville, qui ſont du Bailliage & de la Coutume de Senlis.

NICOLAS-DES-CHAMPS. (*Paroiſſe de Saint*) Originairement cette Egliſe n'étoit qu'une Chapelle bâtie peu après le Monaſtère de S. Martin-des-Champs, ſous le titre de S. Nicolas, pour les Domeſtiques de ce Couvent, & pour ceux qui vinrent former des habitations ſur ſon territoire. Elle exiſtoit en 1119, & n'a été élevée qu'entre cette année & 1108. Nous ne voyons point qu'elle ait été érigée en Cure avant l'année 1184, & il eſt vraiſemblable qu'elle l'a été peu après qu'on eut achevé le Monaſtère de Saint Martin.

Il paroît que dès 1420, le nombre des Paroiſſiens s'étant accrû conſidérablement, on fut obligé d'accroître cette Chapelle, & en augmentant toujours de ſiècle en ſiècle, on y ajoura en 1576, un terrein de vingt toiſes en quarré, ſur lequel on conſtruiſit le Sanctuaire & les Chapelles du chevet de cette Egliſe. Ce terrein formoit la petite place, où l'en-

trée du Monaſtère de S. Martin étoit ſituée, ainſi que les priſons. On changea ces diſpoſitions, & la Fabrique de S. Nicolas donna aux Religieux en échange la cour grillée que nous voyons rue S. Martin.

Cette Egliſe eſt toujours reſtée dans la dépendance des Prieur & Religieux de S. Martin qui en ſont Curés primitifs. Le Prieur nomme à la Cure en cette qualité, dans laquelle ils ont été maintenus par Arrêt du Grand-Conſeil, du 29 Novembre 1720. De-là vient que les Prêtres ſéculiers qui, conformément à la Bulle de Luce III, ont été préſentés aux Egliſes de Paris, dépendantes de ces Religieux pour l'exercice des fonctions curiales, ont toujours aſſiſté depuis, & aſſiſtent actuellement encore ſans étole aux trois Proceſſions des Rogations, dans le même rang que les Religieux à qui ils ont ſuccédé, occupoient auparavant. De-là vient auſſi qu'en particulier les ſermons ceſſent à S. Nicolas, les Dimanches qui précédent & qui ſuivent immédiatement les Fêtes de S. Martin & de S. Paxent, pour ne pas détourner les Paroiſſiens des inſtructions qu'ils doivent recevoir ces jours-là dans leur *Egliſe matrice*; de-là vient que par des Arrêts contradictoirement rendus en 1483 & 1560, le Prieur & les Religieux ont été maintenus dans le droit & poſſeſſion de prendre la moitié des cires qu'on offre à S. Nicolas le jour de ſa Fête & le jour de la Purification, & outre cela, quarante-quatre ſols pariſis ſur la Cure; de-là vient enfin le droit de faire l'Office & toutes les fonctions curiales à S. Nicolas, les veilles & jours des quatre Fêtes ſolemnelles, & des Patrons, avec les ſolemnités accoutumées, & l'aſſiſtance du Clergé à l'Autel & au Chœur.

Le grand-Autel eſt d'une ordonnance belle & ingénieuſe, & conſiſte en deux ordres d'architecture. On voit dans le ſecond un tableau qui repréſente la Sainte Vierge montant au Ciel, & environnée d'une gloire d'Anges. Deux Anges de ſtuc, placés aux deux extrêmités de la première corniche, ſemblent, par leurs attitudes, avertir les Apôtres, de l'Aſſomption de la Vierge. Sur le fronton ſont deux autres Anges qui tiennent en main une couronne pour la lui mettre ſur la tête. Ce tableau eſt de *Simon Vouet*, un des plus beaux qu'il ait jamais fait. Quant aux Anges, ils ſont de *Sarrazin*, & dignes de la réputation qu'il s'eſt acquiſe par ſes ouvrages.

Pluſieurs perſonnes illuſtres dans la République des Lettres, ont été inhumées dans cette Egliſe. *Guillaume Budé* repoſe dans la Chapelle de Sainte Geneviève; *Pierre Gaſſendi*, *Hilaire de la Haye*, *Jean Marteau*, *Henri de Valois*, *Ammien*

Marcellin, *Adrien de Valois*, *Madeleine de Scuderi*, *Théophile de Viau*, & *François Milet*, connu ſous le nom de *Franciſque*, Peintre habile pour le payſage.

Il y a dans cette Egliſe une Confrairie nombreuſe, érigée en la Chapelle de la Vierge, ſous le titre de *Notre-Dame-de-Miſéricorde*, & dont les Confrères font vœu d'exercer continuellement les œuvres de miſéricorde envers les pauvres malades de la Paroiſſe.

NICOLAS-DU-CHARDONNET, (*Saint*) ainſi nommé cauſe du territoire rempli de chardons, ſur lequel cette Egliſe eſt ſituée, & du Fief du Chardonnet qui s'étendoit de ce côté entre la Seine & la Bièvre, depuis le clos Mauboiſin, c'eſt-à-dire depuis la rue de Bièvre, où il finiſſoit, juſqu'à l'ancien canal de la rivière de Bièvre, tel qu'il ſubſiſte aujourd'hui. Cette Egliſe étoit Paroiſſiale dès l'année 1243. Elle avoit été conſtruite d'abord vers l'orient d'hiver, & le long du canal de la Bièvre; mais ce canal ayant été ſupprimé, & l'Egliſe commençant à tomber en ruine, on prit en 1656, le parti d'en conſtruire une nouvelle à côté de l'ancienne, & dans une direction oppoſée; elle n'étoit pas finie lorſqu'elle fut bénite le 15 Août 1667, par M. *de Péréfixe*, alors Archevêque de Paris. Les bâtimens interrompus enſuite pendant pluſieurs années, furent enfin repris en 1705, & achevés en 1709, à la réſerve du portail qui n'eſt pas encore fini.

L'intérieur de cette Egliſe eſt décoré d'une architecture d'ordre compoſite en pilaſtres, dont les chapiteaux ont une forme ſingulière. Le grand-Autel eſt orné d'un grand tableau, d'une compoſition admirable, qui repréſente J. C. qui reſſuscite: il a été peint par *Verdier*, Elève de *le Brun*. Le Crucifix qui eſt au-deſſus de la porte du Chœur, de même que les ſtatues en bois de la Vierge & de S. Jean, qui l'accompagnent, ſont des morceaux excellens, ſculptés d'après les deſſins de *le Brun*, par *Poulletier*.

La grande Chapelle de la Communion eſt ornée de pluſieurs tableaux. Celui qui eſt ſur l'Autel, repréſente *les Pélerins d'Emmaüs*, peint par *Saurin* dans un très-bon genre. Ceux qui ſont aux deux côtés, ont été peints en 1714 & 1715 par *Charles Coypel*; ils repréſentent le *miracle de la manne*, & le *ſacrifice de Melchiſedech*. Le ſacrifice d'*Abraham*, & *Eliſée* dans le déſert, ſont le ſujet de deux autres tableaux qui ſont entre les croiſées, & qui ont été peints par *Milet-Franciſque*.

Pluſieurs perſonnes renommées ſont enterrés dans cette Egliſe, dont les plus illuſtres ſont : *Jean de Selve*, Premier Préſident du Parlement, qui, par ſa conduite & ſon éloquence, conclut, avec autant de ſuccès qu'on pouvoit l'eſpérer alors, la délivrance du Roi François I. *Jerôme Bignon*, Avocat-Général au Parlement de Paris, dont on voit le buſte dans une Chapelle à côté du Chœur ; il eſt de la main de *Girardon*, & reſſemble parfaitement, quoique ce Sculpteur n'ait jamais vu l'original. *Jerôme & Thierry Bignon* ſes fils. *René III de Voyer de Paulmy d'Argenſon*, Ambaſſadeur à Veniſe a l'âge de vingt-ſept ans, après le décès de ſon père qui mourut dans cette Ville en qualité d'Ambaſſadeur extraordinaire vers cette République ; *Marc-René de Voyer de Paulmy d'Argenſon*, Chef du Conſeil des Finances, & Garde des Sceaux de France ; d'autres du même nom & leurs épouſes. On peut lire toutes les épitaphes dans *Piganiol*.

La Chapelle de S. Charles eſt peut-être celle de tout Paris qui eſt décorée avec le plus de goût & le plus de génie. *le Brun*, l'un des plus grands Peintres que la France ait eus, la fit orner pour ſervir de mauſolée à ſa mère, & toute la décoration a été imaginée & conduite par cet excellent Artiſte. Sa mère eſt repréſentée en marbre, comme ſi elle ſortoit du tombeau, avec un Ange en l'air qui ſonne de la trompette, dans une diſpoſition & une attitude admirables. Ce beau morceau a été exécuté par *Gaſpard Colignon*, Sculpteur, mort en 1702, dont on a peu d'ouvrages ; quoiqu'il fût très-habile, & des plus capables d'exécuter des choſes ſingulières & difficiles. Le Brun eſt repréſenté en buſte dans la même Chapelle, de la main de *Coyſevox*, au bas d'une pyramide poſée ſur un piedeſtal, dans le cadre duquel eſt gravée ſon épitaphe. Comme S. Charles étoit le Patron de *le Brun*, il s'eſt attaché à en faire un tableau qui lui fît honneur, & qui eſt un chef-d'œuvre de peinture.

NICOLAS-DU-LOUVRE. (*Saint*) Le Collège du même nom a été fondé en même temps que l'Egliſe Collégiale de S. Thomas-du-Louvre. *Voy.* LOUIS-DU-LOUVRE. (*Saint*)

NICOLAS DE LA SAVONNERIE. (*Chapelle de Saint*) On lit ſur la porte de cette Chapelle, attenante à la manufacture de ce nom, l'inſcription ſuivante : *La très-Auguſte* MARIE DE MEDICIS, *mère du Roi Louis XIII, pour avoir par ſa charitable munificence des couronnes au Ciel, comme en la terre, par ſes mérites, a établi ce lieu de charité, pour y être*

reçus, alimentés, entretenus & inſtruits, les enfans tirés des Hôpitaux des Pauvres enfermés, le tout à la gloire de Dieu, l'an de grace 1615.

NOGENT. (*l'élection de*) Elle eſt placée au ſud-eſt de Paris, entre les Elections de Provins, de Sens, de Nemours, & la Généralité de Châlons. On lui donne dix lieues de long ſur quatre de large ; elle eſt arroſée par la Seine, la Vouzie, la Ville-Noce & le ruiſſeau de Bouy.

Nogent, chef-lieu de cette Election, eſt ſitué ſur la Seine, à vingt-trois lieues de Paris, au 20e. degré 7 min. 16 ſec. de longit. & au 48e. deg. 29 min. 50 ſec. de latit. ſeptentrionale. Il y a un Bailliage, un Grenier à ſel, & un Bureau pour les Traites-Foraines.

Le pont de cette Ville eſt d'une ſeule arche de quatre-vingt-deux pieds de long ; c'eſt un fort beau morceau d'architecture, dans lequel il y a de la hardieſſe & de la délicateſſe. A quelque diſtance au-deſſus, la rivière a une décharge qui forme une très-belle nape d'eau, en tombant de deux pieds de hauteur. Elle rejoint enſuite ſon ſecond lit. Les Céleſtins de Paris ont reconſtruit dans cet endroit le canal qui ſert à la navigation ; ils ſont Propriétaires du pertuis & des moulins. C'eſt un échange qui fut fait entre le Roi & ces Religieux, pour les Terres de Montreuil & de Porche-Fontaine, ſituées auprès de Verſailles.

Nogent avoit trois portes qui ne ſubſiſtent plus. On en voit une quatrième qui eſt entre les Fauxbourgs de Troyes & de Bechereau, au-delà des foſſés de la Ville. On a pratiqué, au tour de Nogent, pluſieurs jolies promenades ; la plus agréable eſt celle que l'on nomme *le Quinconce*, à cauſe du plan des arbres que l'on a diſpoſés en pluſieurs rangs parallèles, tant en longueur qu'en largeur ; elle eſt devant le Couvent des Capucins.

L'Egliſe Paroiſſiale ſuffit pour la Ville & les Fauxbourgs ; elle n'eſt remarquable que par la hauteur de ſa tour, que l'on croit avoir été bâtie en 1521. On aſſure que Louis XIV paſſant par Nogent, fut frappé de la hauteur de cet édifice, & que ce Monarque donna à la Ville le ſurnom de *Nogent-la-belle-Tour*.

L'Hôtel-Dieu eſt conduit par deux Sœurs de la Congrégation de Nevers. Il a été fondé par les Habitans, qui tous ont concouru à cet utile établiſſement.

Le Collège a été gouverné pendant quelque temps par un Principal qui recevoit ſes honoraires de la Ville ; mais

quelques incidens ont fait appliquer à d'autres beſoins l'argent deſtiné à cet uſage.

Les Filles de la Croix ont une Maiſon qui eſt moins riche qu'agréable. Les Capucins ſont fort bien ſitués.

Les Charges municipales de la Ville furent ſupprimées & recréées en 1723. L'année précédente M. le Duc *de Noailles*, qui n'étoit pour lors que Seigneur Engagiſte du Domaine de Nogent, acheta la Charge de Gouverneur, & l'obtint du Roi en propriété. Quelque temps après il vendit le Domaine honorifique à M. de *Fulvy*, Intendant des Finances, & mort en 1750. M. de *Fulvy* acquit enſuite de différens Particuliers, les Charges de Bailli, de Lieutenant-Criminel & de Lieutenant-Général de Police, de Procureur du Roi au Bailliage & à la Police, *&c.* Elles ſont reſtées dans ſa famille.

Il y a toujours à Nogent quelques Compagnies de Cavalerie, à cauſe de l'abondance des fourrages que l'on y trouve; ſouvent l'on y place une Brigade des Gardes-du-Corps.

Pont-ſur-Seine eſt à deux lieues de Nogent. M. *Bouthilier de Savigny*, Sur-Intendant des Finances, y a fait bâtir un ſuperbe château par *le Muet*, Architecte célèbre. Il eſt entouré d'un large foſſé revêtu de pierres.

La Terre de *Pont* a été érigée en Marquiſat: elle a de fort belles mouvances.

Bray-ſur-Seine a un Bailliage qui renferme cinquante-ſept Juſtices, & qui relève nuement au Parlement. Il y a une Maîtriſe particulière des Eaux & Forêts, & un Chapitre qui nomme à la Cure de la Ville. On y tient un marché tous les vendredis. *Voy.* BRAY-SUR-SEINE.

La Terre de *Sebonne*, Paroiſſe ſituée dans le Diocèſe de Sens, & à trois lieues de cette Ville, a un ancien château, avec un fort beau parc, des bois, & tous les droits ſeigneuriaux de chaſſe & de pêche: il y a haute, moyenne & baſſe Juſtice.

Avans, à deux lieues de Nogent, a un château que l'on nomme *Roziéres*, avec un fort beau parc. Le château de la *Chapelle-ſur-Oreuſe*, Paroiſſe du Diocèſe de Sens, a de même un beau château, & un parc fort vaſte. L'Abbé de Sainte-Colombe nomme à ſa Cure.

On ne compte pas plus de vingt-cinq feux à *Griſſy*, Paroiſſe du Diocèſe de Sens, à trois lieues de Nogent.

Le parc du château de *Ferreux*, Village à deux lieues de Nogent, renferme plus de cent arpens de bois: il y a un château environné de foſſés.

On traverſe la Seine dans un bac que l'on a établi au Village de Noyon, à trois lieues de Nogent : il y a un château & un parc de dix arpens de bois.

On voit des châteaux à *Compigny*, à *Pailly*, à *Paroy*, &c.

L'Election de Nogent produit quelques vins, qui ne ſont pas fort eſtimés ; les prairies forment ſon principal revenu & ſes richeſſes ; ce ſont peut-être les plus belles du Royaume ; le foin deſcend par la Seine à Paris.

NOGENT-SUR-MARNE. Ce Village éloigné de Paris de deux lieues & demie, eſt ſitué au-deſſus de la Marne que l'on voit couler de Lagny & de Chelles, & ſerpenter autour de l'ancien château des Bagaudes, dit aujourd'hui S. Maur. Du côté oppoſé qui eſt celui de Paris, la vue ſur la vallée de Vincennes, qui forme une eſpèce de conque au milieu, forme un aſpect très-agréable. Nogent ſe trouve placé comme ſur la crête de la montagne, en ſorte que l'air y eſt très-pur, quoique la grande pente ſoit vers le midi.

L'Egliſe eſt bâtie ſur un Fief appellé le Fief du Moyneau, dit *Beaulieu*, autrement *Garentières*. Le Patron eſt Saint Saturnin. La Cure eſt à la pleine collation de M. l'Archevêque.

Nogent appartenoit dans le neuvième ſiècle à l'Abbaye de S. Pierre-des-Foſſés, aujourd'hui S. Maur.

NOISEAU-SUR-AMBOILE, Village du Doyenné du vieux-Corbeil, éloigné de quatre petites lieues de Paris, & d'une petite demi-lieue de Sucy. C'eſt un Pays de côteaux preſque tous plantés en vignes. Amboile, Pays tout différent, n'en eſt ſéparé que par le vallon, au fond duquel paſſe le ruiſſeau qui vient de Roiſſy, Ponteau & la Queue ; & comme ce lieu d'Amboile eſt ſitué un peu plus bas, de-là s'eſt formé la dénomination de Noiſeau-ſur-Amboile. C'eſt le Chapitre de Notre-Dame qui préſente à la Cure de Noiſeau, c'eſt-à-dire le Chanoine qui a la dix-huitième portion ; mais le Chapitre eſt gros Décimateur. L'Egliſe eſt ſous le titre de S. Philippe & de S. Jacques. M. *le Febvre d'Ormeſſon*, Avocat Général, puis Préſident au Parlement, eſt Seigneur de Noiſeau depuis 1754.

NOISIEL, Paroiſſe du Doyenné de Lagny, ſituée ſur la rive gauche de la Marne, à quatre lieues & demie ou environ de Paris, ſur la pente du côteau qui regarde le

ſeptentrion & la rivière : Torcy n'en eſt qu'à demi-lieue ; & Lagny à une lieue & demie. Le Pays eſt couvert de quelques bocages, entremêlé de labourages & de vignes. Il y a auſſi un port pour le bois. L'Egliſe eſt ſous le titre de Saint Médard, Evêque de Noyon. L'ancienne avoit été détruite du temps des guerres de la Ligue ; celle d'aujourd'hui qui eſt très-petite, a été bâtie par *Jean du Tremblay*, le premier des Seigneurs laïques qui ait eu la terre. Un autre Seigneur, nommé *Ives Mallet*, en a fait bâtir la Sacriſtie, & les deux Chapelles, vers 1670. La Seigneur eſt gros Décimateur. Les Prieurs de Gournay ont poſſédé cette Terre pendant cinq cents ans. L'origine des mots *Noiſeau*, *Noiſiel*, *Noiſy*, &c. vient de la grande quantité de Noyers qu'on voyoit dans ces lieux.

NOISY-LE-GRAND, autrement NOISY-SUR-MARNE. Ce lieu eſt ſitué ſur un côteau, dont la pente eſt vers le ſeptentrion au rivage gauche de la Marne, à trois lieues de Paris vers l'orient. Il eſt placé vis-à-vis Neuilly qui eſt à l'autre bord de la Marne. Ce Pays abonde en vignes, ſans cependant manquer de labourages ni de prairies.

L'Egliſe qui eſt preſqu'au bas du Village, eſt ſous le titre de la Sainte Vierge. La tour de pierre, terminée en flèche, que les Habitans croient avoir près de mille ans d'antiquité, n'eſt que du douzième ſiècle. La Cure eſt à la nomination du Prieur de S. Martin-des-Champs, depuis la fin du onzième ſiècle. L'étendue de la Paroiſſe alloit autrefois juſqu'à Bry ; de ſorte que preſque toute la rue qui commence vers le midi après l'Egliſe de Bry, étoit de Noiſy pour le ſpirituel ; mais les maiſons en furent diſtraites en 1706, & le Curé chargé de payer pour dédommagement 10 livres chaque année au Curé de Noiſy ; & la Fabrique, 5 livres à celle de Noiſy.

La Terre de Noiſy étoit du Domaine particulier de nos Rois de la première & de la ſeconde race ; ils y faiſoient quelquefois leur demeure. *Grégoire de Tours* nous apprend que Chilperic I, dont Frédégonde rendit le règne ſi ſanguinaire, y logeoit avec cette cruelle femme ; que le jeune *Clovis* ayant tenu des diſcours imprudens ſur ſa belle-mère, elle s'en plaignit au Roi qui le fit déſarmer & couvrir de haillons ; qu'on l'amena dans cet état à *Frédégonde* qui le fit aſſaſſiner, publiant qu'il s'étoit tué lui-même ; que ce malheureux Prince fut enterré ſous la gouttière d'une Chapelle ; que la Reine craignant que ſon corps ne fût découvert, &

qu'on ne lui fît des obsèques honorables, ordonna qu'on le déterrât & qu'on le jettât dans la Marne, ce qui fut exécuté; que le cadavre s'arrêta dans les filets d'un Pêcheur, qui reconnut le Prince à sa longue chevelure; qu'il le porta sur ses épaules & l'inhuma sur le bord de la rivière; que *Gontran*, successeur de *Chilperic*, instruit du fait, fit transporter ce corps dans la Basilique de *Saint Vincent*, aujourd'hui *Saint Germain-des-Prés*.

Cette Terre appartient à M. le Duc *de la Vallière*. De quelques Fiefs qu'il y a à Noisy, l'un appartient à M. *Negre*, ancien Lieutenant-Criminel au Châtelet de Paris; & un autre à M. *Amyot*, Payeur des rentes de la Ville.

NOISY-LE-SEC, ainsi surnommé, parce qu'il n'y a ni ruisseaux, ni sources. Ce Village est situé à deux lieues de Paris, un peu par-de-là Romainville dans la plaine. Sa vue est bornée vers le couchant par la montagne, dont la pente ou les côteaux sont tous garnis de vignes.

L'Eglise est sous l'invocation de S. Etienne. Comme c'est un Pays vignoble, S. Vincent y est fort révéré. La Cure est à la nomination de l'Archevêque de Paris, depuis la réunion de l'Abbaye de S. Maur à l'Archevêché. En 1707, on trouva dans la Paroisse de Noisy-le-Sec, le corps d'une femme, inhumée depuis près de trente ans; la peau étoit seulement un peu desséchée. Comme le Peuple prenoit cette femme pour une Sainte, le Doyen rural, par ordre de l'Archevêque, la fit inhumer dans l'Eglise pour empêcher le concours. Le Peuple fit un trou à la fosse, & mit au-dessus une grille, à travers de laquelle on voyoit les pieds de la défunte. On y faisoit toucher des chapelets; on y disoit des Evangiles, & on y apportoit des offrandes. On eut bien de la peine à persuader au Peuple, que la conservation de ce corps pouvoit venir d'une cause naturelle.

NOISY-SUR-SEINE, Terre qui appartenoit en 1202 au Chapitre de S. Germain-l'Auxerrois. Elle prend depuis les murs de Villeneuve-Saint-Georges, le long de la Seine, en montant l'espace d'une petite lieue, jusqu'à l'endroit appellé le *Gros-Caillou*, ou la *Pierre de Mouceaux* dans la Paroisse de Vigneu. Il n'y a plus qu'une Ferme dans ce lieu. *Voy.* VIGNEU.

Il y a plusieurs autres Noisy, voisins de Paris; l'un est proche de Versailles, sur les bords du Diocèse de Chartres, un autre proche Beaumont-sur-Oise, presqu'à l'extrêmité du

Diocèſe de Beauvais, ſans compter deux autres Paroiſſes de ce nom, ſituées au Diocèſe de Sens, ni un autre petit Noiſy qui étoit proche Villeneuve-Saint-Georges.

NOM DE JESUS. (*Hôpital du Saint*) *Voy.* HÔPITAUX.

NOM * (*Saint*) DE LA BRETECHE. ** Village éloigné de cinq lieues, ou un peu plus, de Paris, vers le couchant des équinoxes, à une lieue & demie de Saint-Germain-en-Laye, & à deux de Verſailles. Il eſt ſitué dans une petite plaine qui ne tient ni du fond des vallées, ni du haut des montagnes. Le Pays eſt ſec, ſans ruiſſeau, ni rivière. La plus grande partie eſt en labourages avec quelques vignes ſeulement. Le Château eſt à un quart de lieue de l'Egliſe, au lieu dit proprement la Bretêche vers le nord-eſt. La Cure eſt à la nomination de l'Abbé de Marmoutier.

NONEVILLE. Petit Village du Doyenné de Chelles, ſitué à trois lieues de Paris, à l'orient de Drancy, & au ſeptentrion de Bondies, dans le Pays d'Aulnois. Ce qu'il y a de forêt eſt de bois blanc: les terres ſont un peu ſablonneuſes: il y a des prés à la faveur de l'écoulement que l'on a procuré aux eaux de deux ruiſſeaux, dont l'un s'appelle Routier. C'eſt un Pays de plaine ſans aucunes vignes. Pour tous Habitans, il n'y a que deux Fermes.

L'Egliſe Paroiſſiale n'eſt qu'une Chapelle de deux ou trois toiſes en quarré. Elle eſt ſous l'invocation de S. Jean-Baptiſte. Il y a des Fonts baptiſmaux. On voit un reſte de cheminée proche cette Chapelle, vers le ſeptentrion, veſtige de l'ancien Presbytère; car depuis long-temps aucun Curé n'y réſide, vu la modicité du revenu, qui eſt, dit-on, de 60 livres. La Cure eſt à la nomination du Prieur de Saint Martin.

---

* Saint-Nom a été un de ces Corévêques que les Evêques employoient pour ſe ſoulager ſur les limites de leurs Diocèſes, & qui étoient encore en uſage au neuvième ſiècle.

** On ſait que chez les anciens, *Breteſchia* ſignifioit un château ou tour de bois dont on fortifioit un lieu, & que cette tour ou château étoient terminés par quelqu'édifice qui avançoit par le dehors. Il y en avoit ſans doute une en ce lieu, ſituée ſur le bord de la forêt de Cruye, & c'eſt ce qui lui a donné en partie le nom.

NORVILLE (*la*) ou LANORVILLE. Cette Paroiſſe eſt ſituée à huit lieues ou environ de Paris vers le midi, à un quart de lieue du grand chemin d'Orléans, & environ autant de Châtres dit Arpajon. Sa poſition eſt ſur une côte dont l'aſpect eſt vers le ſeptentrion ſur la vallée de Saint-Germain. La pente de la colline eſt garnie de vignes & autres héritages; mais le principal bien du Pays ſont les terres.

La Norville avoit été, dans ſa première origine, une dépendance de la très-ancienne Paroiſſe de S. Germain de Châtres. On l'en démembra au treizième ſiècle, pour y créer une Cure; mais par la ſuite des temps, & probablement ſous le règne du Roi Jean, que tous ces Pays furent ravagés & brûlés, la pauvreté des Habitans les obligea de retourner à leur ancienne Egliſe de S. Germain, où ils continuèrent d'aller ſous les règnes de Charles V, VI & VII, & Louis XI, tant que les guerres durèrent. Enfin lorſqu'on ſe trouva avoir les facultés de rebâtir l'Egliſe Paroiſſiale, les choſes furent rétablies dans leur premier état. Elle ne paroît pas avoir deux cents ans. La dédicace en fut faite le 6 Juin, ſous le titre de S. Denis. La pleine collation de la Cure eſt toujours reſtée à l'Evêque Diocèſain.

Il y a dans cette Egliſe une Chapelle du titre de la Sainte Vierge, qu'on appelle Notre-Dame-des-Minots. Le Chapelain-Bénéficier en retire ſix ſeptiers de bled, que le Chapitre de Notre-Dame de Paris lui paie ſur les dîmes. On peut croire que les anciens *Lanorville* ou *Gravelles* en ſont les Fondateurs. Les Curés reçoivent des Chanoines de Paris, gros Décimateurs, dix-huit ſeptiers de bled, & ils ont toute la dîme du vin.

Le parc a été planté par *le Nôtre*.

NOTAIRES. Ce ſont des perſonnes publiques qui reçoivent & écrivent les conventions de ceux qui contractent & reçoivent des dépôts. S. Louis en créa ſoixante en titre d'Office, pour ne travailler qu'au Châtelet de Paris, à écrire & expédier les actes de la Juriſdiction volontaire, & mettre en groſſe tous les actes de la Juriſdiction contentieuſe. Il créa en même temps un *Scelleur* pour y appoſer le ſceau, & un *Receveur du Domaine*, pour recevoir ce qui en devoit revenir au Roi, & en rendre compte. Ces Officiers prirent alors le titre de *Notaires Jurés*; & ceux qui ont examiné ce point, prétendent qu'on ne voit aucun acte ſigné comme Officiers en titre, que depuis l'an 1270, ſous le règne de Philippe III, dit le Hardi. Les fonctions des anciens No-

taires étoient les mêmes que celles de nos Notaires modernes. Il leur étoit défendu d'exercer d'autres profeſſions, ſur-tout d'être Barbiers ou Bouchers. Ils ſont aujourd'hui au nombre de cent treize dans Paris.

NOTAIRES APOSTOLIQUES, Perſonnes publiques pour de certaines choſes qui regardent la Cour de Rome. Anciennement ces Notaires étoient des perſonnes autoriſées par le Pape, pour inſtrumenter dans les choſes eccléſiaſtiques; & par les nouveaux Edits des mois de Décembre 1691, & Février 1693, ce ſont des Officiers Royaux pourvus en titre.

NOTRE-DAME, (*l'Egliſe de*) eſt un édifice des plus conſidérables qu'il y ait en France. On y arrive par une place appellée *Parvis*, nom dérivé de *Paradiſus*, ſelon Ménage, & qui exprimoit, ou la place qui eſt devant une Egliſe Cathédrale, ou une Baſilique, & quelquefois même pour ſignifier le cimetière qui s'y trouvoit placé, mais plus ſouvent un porche, un veſtibule ou un portique. On y plaçoit des autels & des cuves baptiſmales. On appelloit auſſi de ce nom les endroits deſtinés à la promenade. De *Paradiſus* on a fait *Paraviſus*, & enfin *Parviſus* par contraction.*

* Le Parvis de Notre-Dame a été ſucceſſivement aggrandi, & principalement en 1748, lorſqu'on abattit l'Egliſe de S. Chriſtophe; on a auſſi baiſſé le terrein, pour deſcendre plus facilement à Notre-Dame, à laquelle on montoit autrefois par treize marches; on y a détruit encore une fontaine conſtruite en 1639, à laquelle étoit adoſſée une ſtatue ancienne & mutilée, que quelques Auteurs ont priſe pour une figure d'Eſculape; d'autres pour celle de Mercure; d'autres pour la repréſentation d'*Erchinoald* ou *Archambaud*, à cauſe du don qu'ils ſuppoſent qu'il fit de ſon Hôtel & de ſa Chapelle S. Chriſtophe; d'autres enfin pour la figure de *Guillaume d'Auvergne* Evêque de Paris, ſous l'Epiſcopat duquel ils croyent que le grand portail de Notre-Dame fut fini. Une opinion qui paroît aſſez vraiſemblable, eſt celle de l'Abbé le Beuf qui croit que cette figure étoit celle de J. C. que l'on avoit détachée de l'ancien bâtiment de Notre-Dame, & placée par reſpect en face du nouveau. M. *Jaillot* haſarde ici une conjecture. Cette figure, dit-il, ne repréſentoit-elle pas Sainte Geneviève? le viſage étoit ſans barbe, & ne portoit point les traits d'un homme: les reſtes d'un cierge qu'elle tenoit d'une main, & un livre de l'autre, ſont les attributs qu'on lui donne ordinairement; le ſerpent, ſymbole de la ſanté en eſt un autre que la reconnoiſſance lui auroit fait

On n'a rien de certain ſur l'origine, le nom & la ſituation de cette première Baſilique des Pariſiens; & cette incertitude a donné lieu à deux opinions différentes; l'une la place dans la Cité, l'autre dans les Fauxbourgs; ceux qui ont embraſſé la première, croient que c'eſt à Saint Denis-du-Pas; les autres dans l'endroit même où eſt aujourd'hui l'Egliſe de Notre-Dame & ſous ſon nom; d'autres enfin dans un lieu voiſin, ſous le nom de S. Etienne. Les Auteurs qui ſe ſont décidés pour les Fauxbourgs, ne ſont pas plus d'accord entr'eux que les premiers; les uns placent cette Cathédrale au lieu qu'occupe l'Egliſe de S. Marcel; d'autres à la Trinité, aujourd'hui S. Benoît, ou à Notre-Dame-des-Champs, où ſont actuellement les Carmélites. Enfin on eſt également partagé ſur le Fondateur de cette première Egliſe: on ne ſait ſi c'eſt à S. Denis qu'il faut en attribuer la gloire, ou à quelqu'un de ſes ſucceſſeurs, ni quel il eſt; on ne croira même qu'avec peine que cette obſcurité ſe ſoit répandue ſur le bâtiment que nous voyons aujourd'hui, & dont ces mêmes Hiſtoriens font honneur à Childebert; au Roi Robert, à Erkenrad I, Evêque de Paris, à Maurice, à Eudes de Sully, ſes ſucceſſeurs.

Sous l'Epiſcopat de Prudent, il y avoit une Egliſe dans la Cité, ſous l'invocation de S. Etienne, premier Martyr, où fut tenu un Concile en 829, ce qui feroit inférer qu'elle étoit la première Cathédrale de Paris. C'eſt auſſi dans cette Egliſe que les Pariſiens reportèrent le corps de S. Germain, lorſque les Normands en 885 attaquèrent la Cité de toutes parts.

Il paroît que l'Egliſe de Notre-Dame, telle que nous la voyons aujourd'hui, a été bâtie ſous le règne de Childebert I, à qui il faut attribuer cet honneur, ou au moins que ce Prince l'a ornée, dotée & enrichie, comme on peut le comprendre par ces vers de Fortunat.

Hæc pius egregio Rex Childebertus honore
Dona ſuo Populo non moritura dedit;
Totus in affectu divini cultûs inhærens,
Eccleſiæ viles amplificavit opes;
Melchiſedech noſter, merito, Rex, atque Sacerdos,
Complevit Laïcus Relligionis opus.

---

donner, à l'occaſion des guériſons miraculeuſes que Dieu avoit accordées en cet endroit par ſon interceſſion; la maladie, perſonifiée & foulée à ſes pieds, annonce la victoire que cette Sainte avoit remportée ſur elle. Il eſt fâcheux que cette ſtatue, qui étoit de plâtre couvert de plomb, ait été détruite. *Rech. ſur Paris, Quart. de la Cité, pag.* 114.

Pour achever de lever toute incertitude, on peut conſulter à ce ſujet les Diplômes de Charlemagne, de Louis-le-Débonaire, de Charles-le-Chauve, de Louis-le-Bégue, &c. que les Hiſtoriens de l'Egliſe & de la Ville de Paris ont cités & rapportés, & qui ne permettent pas de douter de l'exiſtence de l'Egliſe de Paris, ſous le nom de *Notre-Dame*, dès la ſeconde race de nos Rois.

Le grand-Autel fut conſacré quatre jours après la Pentecôte en 1182.

C'eſt un préjugé dénué de tout fondement, qui veut que l'Egliſe de Notre-Dame ſoit bâtie ſur pilotis; toutes les fouilles qu'on a faites en différentes occaſions, ont toujours prouvé le contraire.

Description de l'Eglise de Notre-Dame.

C'eſt un bâtiment gothique, grand & majeſtueux. Sa longueur eſt de ſoixante-cinq toiſes, ſa largeur de vingt-quatre, & ſa hauteur de dix-ſept. La façade ſe fait remarquer par ſon élévation & par ſa ſculpture. On y voit des ſtatues de vingt-huit de nos Rois, dont *Childebert* eſt la première, & celle de *Philippe-Auguſte* la dernière. Cette façade eſt terminée par deux groſſes tours quarrées qui ſont dans les deux angles, & qui ont trente-quatre toiſes de haut chacune. On y monte par trois cents quatre-vingts degrés, & l'on va de l'une à l'autre par deux galeries hors d'œuvre. Dans la tour qui eſt du côté de l'Archevêché, il n'y a que deux groſſes cloches, dont la plus conſidérable fut donnée en 1400 par *Jean de Montaigu*, qui la nomma *Jacqueline*, du nom de *Jacqueline de la Grange* ſa femme. Cette cloche ne s'étant point trouvée d'accord avec les autres, le Chapitre la fit refondre en 1661, & le Roi Louis-le-Grand la nomma avec la Reine Marie-Thérèſe d'Autriche ſa femme; le même défaut ſubſiſtant encore, le Chapitre de Paris la fit refondre une ſeconde fois en 1686, & quoique la Reine fût morte en 1683, on mit cependant ſur cette cloche la même inſcription qu'on y avoit placée à la première refonte, en changeant ſeulement la date. Cette inſcription eſt conçue en ces termes:

Quæ Priùs Jacquelina Joannis Comitis de Monte Acuto donum Pond. XV M°. nunc duplo aucta, Emmanuel Ludovica-Thereſia vocor, à Ludovico Magno, & Maria-Thereſia Auſtriaca ejus conjuge nominata; & à Franciſco Harlæo, primo ex Archiepiſcopis Pariſienſibus Duce & Pari Franciæ, benedicta, die 29 Aprilis anno Domini 1686.

Dans l'autre tour il y a ſept cloches, & ſix dans le petit clocher qui eſt ſur la croiſée. Ces quinze cloches ſont eſtimées pour leur ſonnerie harmonieuſe. Au-deſſus de ces deux tours ſont deux terraſſes, d'où l'on peut voir le plan & toute l'étendue de Paris. Les voûtes de cette Egliſe ſont toutes couvertes de plomb.

Cette façade eſt percée de trois grandes portes, par leſquelles on entre dans l'Egliſe, dont la nef & le chœur ſont accompagnés de doubles ailes, au-deſſus des voûtes deſquelles ſont des galeries ſpacieuſes auſſi voûtées, & qui règnent autour de cette Egliſe. Ces galeries ont été long-temps ſans baluſtrades ; mais comme dans les cérémonies extraordinaires, elles ſont remplies de peuple que la dévotion ou la curioſité y attire, le Chapitre a voulu prévenir les accidens, & y a fait mettre une baluſtrade de fer, qui auroit été beaucoup plus riche & plus convenable en pierre. C'eſt à ces galeries ou tribunes, que pendant la guerre on expoſe les drapeaux & les étendards pris ſur les ennemis de la France: on les ôte en temps de paix.

En entrant dans cette Egliſe, on remarque une colonne qui eſt adoſſée au premier pilier à main droite, ſur laquelle eſt la figure d'un homme armé de toutes pièces, à genoux, & qui ſemble prier S. Chriſtophe, dont la ſtatue coloſſale eſt adoſſée au pilier ſuivant. Au bas de la figure de cet homme eſt cette inſcription:

C'eſt la repréſentation de noble homme Meſſire Antoine des Eſſarts, Chevalier, jadis Sieur de Thieux & de Glatigny au Val-de-Galie, Conſeiller & Chambellan du Roi notre Sire Charles VI de ce nom, lequel Chevalier fit faire ce grand image en l'honneur & révérence de Monſieur S. Chriſtophe, en l'an 1413. *Priez Dieu pour ſon ame.* On voit au-deſſous les armes *des Eſſarts* qui ſont de gueules à trois croiſſans d'or. *Antoine des Eſſarts*, Valet tranchant, & Garde des deniers de l'épargne du Roi, ſuivit le parti du Duc de Bourgogne avec *Pierre des Eſſarts* ſon frère aîné ; mais ayant l'un & l'autre changé de parti, il en coûta la vie à *Pierre* qui eut la tête tranchée aux halles en 1413, & *Antoine* courut grand riſque d'avoir le même ſort. Ce fut en reconnoiſſance de ce danger évité, qu'*Antoine* fit faire cette ſtatue coloſſale de S. Chriſtophe qu'on voit ici.

Les piliers de cette nef, & même pluſieurs des Chapelles de ce vaſte Temple, ſont ornés de grands tableaux d'onze ou de douze pieds de hauteur, que la Communauté des Orfèvres donnoit tous les ans le premier jour du mois de

Mai, & qu'elle ne donne plus depuis quelques années. Voici l'ordre dans lequel ces tableaux ſont placés.

Au-deſſus de la grande porte, eſt le tableau qui repréſente S. Barthelemi qui guérit, de la poſſeſſion du démon, la fille de Polémon, Roi d'une partie du Royaume de Pont. Ce tableau a été peint par *Vignon* le fils en 1668.

A côté de ce tableau à droite, eſt Corneille le Centenier, proſterné aux pieds de S. Pierre, peint par *Aubin Vouet* en 1639.

Au-deſſous S. Pierre & S. Jean guériſſent, à la porte du Temple, un homme boiteux; c'eſt le premier tableau que les Orfèvres aient donné. Il a été peint par *l'Allemand* en 1630.

De l'autre côté, c'eſt-à-dire à gauche, S. Paul prêche dans l'Aréopage, & convertit Denis, une femme nommée Damaris, & pluſieurs autres Gentils. Ce tableau peint en 1636 par *Nicolas Ninet de Leſtaing*, a été gravé par *Abraham Boſſe*.

Dans le tableau qui eſt au-deſſous, on voit S. Pierre qui punit de mort ſubite Ananie & Saphire ſa femme, pour avoir menti au S. Eſprit. Il a été peint par *Aubin Vouet* en 1632.

En commençant à parcourir les tableaux de la nef, par la droite, c'eſt-à-dire par ceux qui ſont du côté des Cours de l'Archevêché, on voit les neuf tableaux ſuivans:

S. Philippe Diacre, qui après avoir baptiſé l'Eunuque de Candace, Reine d'Ethiopie, fut enlevé par l'Eſprit du Seigneur, & tranſporté dans Azot où il annonça l'Evangile. Act. 8, v. 38 & 39. Ce tableau a été peint par *Blanchet* en 1663.

S. Paul & Silas, miraculeuſement délivrés de priſon; & le Geolier converti à la vue de ce miracle. Il a été peint par *Montagne* en 1666, & a été gravé par *Barbery*.

S. Pierre qui guérit un boiteux, en lui diſant: *au nom de J. C. de Nazareth levez-vous & marchez*. Il a été peint par *Louis Sylveſtre* en 1703.

S. Pierre délivré par un Ange du Seigneur, de la priſon ou Hérode l'avoit fait mettre. Il a été peint par *Jean-Baptiſte Corneille* en 1679, & gravé par *Benoît Picart* le Romain.

S. Paul qui va partir de Milet pour aller à Jéruſalem. Ce tableau a été peint par *Galoche* en 1705.

S. Etienne mené hors la Ville où il fut lapidé. Ce tableau eſt de *Houaſſe* en 1675.

Le martyre de S. Simon, par *Louis Boulogne* en 1648.

S. Jean l'Evangéliſte jetté dans une chaudière d'huile bouillante près de la Porte-Latine à Rome. Il eſt de *Hallé* le père en 1662.

J. C. qui apparoît à S. Pierre, à une des portes de la Ville de Rome, dans le moment où S. Pierre lui ayant demandé où il alloit, le Seigneur lui répond qu'il va à Rome pour y être crucifié une ſeconde fois. *Fleuri, Hiſt. Ecc, tom. 1, liv. 2, pag. 221.* Ce tableau a été peint en 1664 par *Sorlay*, Elève de Mignard.

Contre le dernier pilier de la nef, & vis-à-vis la Chapelle de la Vierge, eſt appuyée la ſtatue équeſtre de *Philippe-le-Bel.* C'eſt en cet état que ce Roi vint, dit-on, rendre graces à Dieu & à la Vierge, de la victoire qu'il avoit remportée ſur les Flamands à Mons en Puelle, le 18 d'Août 1304. D'autres prétendent que c'eſt la ſtatue votive de ce Roi qui la fit mettre dans cette Egliſe en actions de graces de cette grande Victoire. Il donna en même temps 100 livres de rente annuelle pour la fondation d'une fête qui ſe célèbre tous les ans le 18 d'Août, en mémoire de cet avantage ſignalé. Il y a néanmoins des Savans, parmi leſquels eſt le P. Montfaucon, qui prétendent que cette ſtatue équeſtre eſt celle de *Philippe de Valois*, qui fit ériger ce monument en mémoire d'un vœu qu'il avoit fait à la Sainte Vierge; s'étant trouvé en très-grand danger à la bataille de Montcaſſel, qu'il gagna ſur les Flamands le 22 d'Août 1328.

En tournant dans la croiſée qui eſt du côté de l'Archevêché, on voit onze tableaux.

Le premier qui eſt vis-à-vis de la Chapelle de la Vierge, a été peint par *Philippe de Champagne* en 1634, par ordre de Louis XIII, qui le fit faire après la déclaration de la guerre, ſelon Félibien. La Vierge y eſt repréſentée au pied de la Croix, ayant ſon fils mort & étendu devant elle. Le Roi eſt à genoux, & vêtu de ſes habits royaux, tenant ſa couronne qu'il offre à la Vierge, pour marquer qu'il met ſa perſonne & tout ſon Royaume ſous ſa protection.

Le martyre de Saint André, peint en 1647, cinq après que *le Brun* fut revenu de Rome, & dans le temps que l'envie de ſe faire connoître, lui faiſoit rechercher avec empreſſement les ouvrages qui devoient être expoſés en public. Ce tableau a été gravé par *Etienne Picart* le Romain.

Le martyre de S. Etienne eſt auſſi de *le Brun*, qui, voulant encore ſignaler ſon pinceau en faveur de cette Egliſe, le peignit en 1651. Il a été gravé par *Gerard Audran.*

S. André à genoux devant la croix ſur laquelle il devoit mourir. Ce tableau a été peint par *Blanchart* en 1670.

La décollation de S. Paul à Rome. Ce tableau a été peint en 1657 par *Louis Boullogne*, père de *Bon* & de *Louis Boullogne*. Il a été gravé à l'eau forte par le Peintre même, & au burin par *Jean Langlois*.

J. C. qui guérit une femme qui, depuis douze ans, avoit une perte de ſang. Ce tableau a été peint par *Cazes* en 1706.

S. Paul lapidé & traîné hors de la Ville de Lyſtre. Ce tableau a été peint par *Jean-Baptiſte Champagne*, & gravé par *Coſſin*.

La Sainte Famille accompagnée de S. Antoine & d'une gloire d'Anges. Ce tableau a été peint en 1684 par *Paillet*, & donné la même année. C'eſt un *ex voto*, & non un préſent des Orfèvres.

S. Paul & Silas qui ſont fouettés dans la Ville de Philippes en Macédoine, par ordre des Magiſtrats. Ce tableau a été peint en 1655 par *Louis Tetelin*.

S. Paul dans l'iſle de Malte. Ce tableau a été peint par *Charles Poerſon* en 1653.

S. Pierre qui guérit les Malades à Jéruſalem. Ce tableau a été peint par *Laurent de la Hire* en 1635.

A la gauche de la nef, en reprenant au grand portail, on voit d'abord J. C. qui reſſuſcite la fille de Jaïrus, Chef de la Synagogue. Ce tableau a été peint en 1689 par *Vermanſal*.

La fille d'Hérodias qui porte dans un baſſin la tête de S. Jean-Baptiſte. Il a été peint par *Cheron* en 1690.

J. C. chez Marthe & Marie : c'eſt le moment où Marthe vient dire à Jéſus : *Seigneur, ne conſidérez-vous point que ma ſœur me laiſſe ſervir toute ſeule ? dites-lui donc qu'elle m'aide*. Il a été peint par *Sinpol* en 1705.

J. C. qui bénit les cinq pains & les deux poiſſons. Ce tableau a été peint par *Chriſtophe* en 1696.

La vocation de Simon appellé Pierre, & d'André ſon frère à l'Apoſtolat. Ce ſujet a été peint en 1672 par *Corneille*.

J. C. qui chaſſe du Temple les Marchands. Ce tableau a été peint en 1686 par *Claude Hallé*.

Le Paralytique guéri par J. C. Ce tableau a été peint par *Jean Jouvenet* en 1673, & a été gravé par *Vermeulen*.

J. C. avec la Samaritaine. Ce tableau a été peint en 1695 par *Louis Boullogne*, mort premier Peintre du Roi.

J. C. qui guérit le Serviteur du Centenier. Ce tableau a été peint par le même Peintre.

En tournant dans la croiſée qui eſt du côté du cloître, on voit les tableaux ſuivans.

La deſcente du S. Eſprit ſur les Diſciples. Ce tableau qui eſt de *Jacques Blanchard*, & de l'an 1634, eſt celui qui a le mieux ſoutenu la réputation de ce Peintre : il paſſe encore, au Jugement des Connoiſſeurs déſintéreſſés, pour un des plus beaux qu'il y ait dans cette Egliſe. Il a été gravé par *Regueſſon*.

S. Paul qui, par la force de ſes prédications, oblige les Gentils à brûler les livres de ſciences curieuſes qu'ils avoient. Ce tableau eſt du fameux *Euſtache le Sueur* en 1649.

S. Pierre dans la Ville de Joppé, qui reſſuſcite une femme nommée Tabithe. Ce ſujet a été peint en 1652 par *Louis Tetelin*.

Le martyre de S. Barthelemi, Apôtre, qui fut écorché vif dans la grande Arménie, & décollé par le commandement du Roi Aſtyages. Ce tableau a été peint en 1660 par *Paillet*.

S. Jacques-le-Majeur conduit au ſupplice, & faiſant un miracle ſur un Paralytique, à la vue duquel un de ſes Juges ſe convertit, & ſe déclara Chrétien. Ce tableau peint par *Noël Coypel* en 1661, paſſe aujourd'hui pour un des plus beaux qu'il y ait dans cette Egliſe.

La première prédication que S. Pierre fit dans Jéruſalem. Ce tableau a été peint en 1647 par *Charles Poerſon*.

S. Paul qui rend aveugle le Magicien *Bar-Jeſu*, & par ce miracle convertit le Proconſul Serge-Paul. Ce tableau a été peint par *Loir* en 1650.

Un tableau où l'on voit les Chambres du Parlement aſſemblées pour juger un procès de grande conſéquence. Au haut eſt une gloire, au milieu de laquelle paroît S. Yves, priant Dieu pour le ſuccès de cette affaire. Ce tableau a été peint par *Monnier*, & fut donné à cette Egliſe en 1697 par le Marquis de Locmaria, mort Lieutenant Général des Armées du Roi.

Le crucifiement de S. Pierre, peint en 1643 par *Sébaſtien Bourdon*.

La converſion de S. Paul, peinte en 1637 par *Laurent de la Hire*, & gravée par lui.

S. Barnabé & S. Paul qui déchirent leurs vêtemens, en déteſtant l'idolâtrie du Peuple de la Ville de Lyſtre en Lycaonie, qui après que ces deux Apôtres eurent guéri un

homme perclus de ſes jambes, les prenoit pour des Dieux, & vouloit leur faire un ſacrifice de taureaux. Ce tableau a été peint par *Michel Corneille* en 1644, & gravé par *François Poilly*.

Outre ces tableaux, la Confrairie des Orfèvres en a donné pluſieurs autres qui ſont dans les bas-côtés, ou dans des Chapelles.

Dans le bas côté de la nef contre le mur, du côté de l'Archevêché, J. C. ſur la montagne. Il a été peint par *Poerſon* le fils en 1685.

Dans le bas-côté vers le cloître, eſt un tableau qui repréſente un Exorciſte Juif, & l'un des fils de Sceva, Prince des Prêtres, battu par le démon. Il a été peint par *Elie* en 1702.

On en voit encore ſept autres dans les bas-côtés contre le mur du Chœur, qui repréſentent:

L'adoration des Mages. Ce tableau a été peint par *Vivien* en 1698.

La décollation de S. Jean-Baptiſte, dont le corps eſt enlevé par ſes Diſciples, & la tête par la fille d'Hérodias. Il a été peint en 1674 par *Claude Audran*.

J. C. jettant un regard ſur S. Pierre qui venoit de le renoncer. Il a été peint par *Tavernier* en 1699.

S. Paul qui ſe défend devant le Roi Agrippa & Bérénice. Il fut peint par *Villequin* en 1656.

Le Prophête Agabus qui étant venu de Judée à Céſarée, prédit à S. Paul tout ce qui devoit lui arriver à Jéruſalem. Ce tableau eſt le cinquième, en continuant de parcourir ceux qui ſont dans les bas-côtés au-tour du Chœur, du côté du cloître. Il a été peint par *Cheron* en 1687.

S. Jean dans le déſert, prêchant la pénitence. Il a été peint par *Parocel* en 1694.

S. Paul à Troade, reſſuſcitant un jeune homme nommé Eutique, tombé d'une fenêtre. Ce tableau a été peint en 1707 par *Courtin*.

Tableaux qui ſont dans les Chapelles, en commençant par celles qui ſont à droite en entrant, & en continuant de ſuite.

Dans la Chapelle de S. Barthelemi, on voit J. C. qui apparoît à Marie-Madeleine, à Marie, mère de Jacques & à Marie Salomé. Ce tableau a été peint par *Marot* en 1697.

Dans la Chapelle de S. Antoine. J. C. qui reſſuſcite le fils de la veuve de Naïm. Ce tableau a été peint par *Guillebaut* en 1691.

Dans la Chapelle de S. Thomas de Cantorbéry, on voit

le tableau qui repréſente la mort de Tabithe par *Dudot* en 1659.

J. C. guériſant pluſieurs malades. Ce tableau eſt dans la Chapelle de Saint Auguſtin, & a été peint en 1692 par *Alexandre*.

Dans la Chapelle de S. Crépin, il y a deux tableaux; dans l'un, c'eſt la ſéparation de S. Paul & de S. Barnabé. Il a été peint en 1676 par *Ballin*. Dans l'autre, c'eſt Corneille le Centenier, proſterné aux pieds de S. Pierre. Ce ſujet a été peint par *Michel Corneille* en 1656.

Le tableau qui eſt dans la Chapelle de S. Léonard, repréſente les miracles que Dieu a opérés dans cette Egliſe en 1625 & 1628, par l'interceſſion de la Sainte Vierge. Ce tableau a été peint par *le Moine* en 1631.

Dans la Chapelle de S. Laurent, eſt un tableau qui repréſente les miracles extraordinaires que Dieu fit à Ephèſe par le miniſtère de S. Paul. Ce tableau a été peint par *Louis Boullogne* en 1646.

Dans la Chapelle de Sainte Foy, on voit S. Pierre qu'un Ange fait ſortir de la priſon où Hérode l'avoit fait enfermer. Ce tableau a été peint par *Simon Vouet* en 1640.

Dans la Chapelle de S. Julien-le-Pauvre & de Sainte Marie d'Egypte, les noces de Cana. Ce tableau a été peint par *Cotelle* en 1681.

Le Chapitre de cette Egliſe a fait faire en 1731, une réparation qui a infiniment plû aux Curieux; c'eſt le nétoiement & la reſtauration de tous ces tableaux que le temps & la pouſſière avoient fort obſcurcis & maltraités. *Achille René-Gregoire*, Peintre & Elève du Sieur *R-* les a nétoyés & rétablis dans leur ancien & premier ét. ,s aucune altération de ſa part. C'eſt le témoignage qu ont rendu *Louis Boullogne*, premier Peintre du Roi, *Vanclève*, *Nicolas Couſtou*, Sculpteurs; *Nicolas de Largillière*, Peintre, *Guillaume Couſtou*, Sculpteur; *Claude Hallé*, Peintre, & Hyacinthe Rigaud, Peintre, par leur certificat du 9 Juin de l'an 1732.

L'Autel & le Chœur de l'Egliſe de Notre-Dame. Le Roi Louis XIII ayant fait vœu de faire élever un maître-autel dans cette Egliſe, qui fût digne de ſa piété & de ſa magnificence, en laiſſa l'accompliſſement à Louis-le-Grand ſon fils. Ce Prince eſt allé au-delà des intentions de Louis-le-Juſte ſon père, & a fait faire cet Autel avec des ornemens & une magnificence fort au-deſſus du premier projet, tout magnifique qu'il étoit.

Ce grand ouvrage qui eſt du deſſin de *Robert de Cotte*,

premier Architecte du Roi, fut commencé au mois de Septembre de l'an 1699; mais ayant été discontinué pendant plusieurs années, on ne recommença à y travailler qu'en 1708, & il a été achevé en 1714.

Ce nouvel & magnifique Autel est isolé & placé presqu'au centre du chevet ou rond-point du Sanctuaire. Le corps de l'Autel est construit de marbre d'Egypte, & taillé en forme de tombeau antique. Il est décoré par des Chérubins & autres riches ornemens de bronze doré au feu. Deux grands Anges en adoration, l'un à droite & l'autre à gauche, sont sur des enroulemens de même matière, & ont été jettés d'après les modèles de *Cayot*, de l'Académie de Sculpture. Entre ces deux Anges est un gradin élevé, de marbre blanc, chargé d'un bas-relief ovale, & de plusieurs ornemens symboliques de bronze doré, par *Vassé*, Sculpteur habile. Sur ce gradin on voit un Crucifix & six chandeliers d'argent d'un excellent travail. Cet Autel est élevé sur trois marches circulaires de marbre de Languedoc, qui forment un marche-pied en demi-ovale, fait en marqueterie de marbre de diverses couleurs. Ce travail est des plus parfaits en ce genre, de même que le marche-pied qui est au-dessous de la niche derrière le maître-Autel, le chiffre & les armes du Roi, & les ornemens des angles; tout le reste du pavé du Chœur est incrusté de grands compartimens de marbre de diverses couleurs. On monte au Sanctuaire par quatre marches de marbre de Languedoc, bordées de part & d'autre par une balustrade, en portion de cercle, dont les tablettes & les soubassemens sont de marbre de Rancé, & les balustres de bronze doré à feu, & ciselés avec beaucoup de soin.

Pour accompagner cet Autel, on a incrusté de marbre blanc, veiné de gris, six des arcades qui forment le rond-point du Sanctuaire, de même que les jambages ou pieds droits qui sont posés sur des soubassemens de marbre de Languedoc. Ces arcades sont séparées par des espèces de pilastres ou montans en saillies, dont les impostes servent de chapiteau, & sur lesquels ces mêmes montans s'élèvent encore en forme de pilastres attiques, terminés d'une corniche ou plate-bande en ressaut, sans amortissement. Les uns & les autres de ces pilastres ont leurs ravalemens de marbre de Languedoc, chargés de trophées de métal doré. Les Anges en bas-reliefs qui sont placés dans les tympans de marbre rouge, au-dessous des archivoltes des arcades, sont aussi de métal doré, de même que les ornemens que l'on a mis sous les bandeaux de ces arcs, dont les dossierets sont aussi incrustés de marbre

de

de Languedoc ; enfin au bas de chacun des montans ou pilaſtres, on voit un grand Ange de métal doré, poſé ſur une eſpèce de cul-de-lampe. Deux de ces Anges ont été modelés par *Vanclerc*, un autre par *Poirier*, un par *Hurtrelle*, un par *Nagnier*, & le ſixième par *Anſelme Flamen*. *Vanclerc* a jetté en fonte les deux dont il a fait les modèles, & *Robert Schabol* les quatre autres.

La baie de l'arcade du milieu qui eſt derrière le grand-Autel, eſt formée en niche, occupée par un groupe de marbre blanc, compoſé de quatre figures. Celle de la Vierge domine ſur tout le groupe, & nous la fait voir aſſiſe, ayant les bras étendus & les yeux en larmes, levés vers le Ciel. La douleur d'une mère & ſa parfaite ſoumiſſion à la volonté de Dieu, ſont ici exprimées de la manière la plus vraie. Sur ſes genoux eſt la tête & une partie du corps de ſon fils deſcendu de la Croix. Le reſte du corps de J. C. eſt étendu ſur un Suaire. Un Ange à genoux ſoutient à droite une main du Sauveur, un autre tient la couronne d'épines, & regarde douloureuſement les impreſſions meurtrières qu'elles a faites ſur la tête du Chriſt. Ce groupe de *Couſtou* l'aîné eſt un ouvrage admirable. La tête du Chriſt eſt d'une rare beauté par la belle expreſſion & la dignité du caractère. Le ſoubaſſement ravalé au-deſſous, eſt incruſté de marbre verd campan, & ſemé de fleurs-de-lys de bronze doré. On y voit une croix de marbre blanc & une écharpe volante de même. Au-deſſous eſt un Autel ou crédence pontificale de marbre blanc jaſpé, chargé de conſoles, de Chérubins, de feſtons & d'un cartouche au milieu, le tout de bronze doré. Le haut de cette niche eſt rempli d'une Gloire, au-deſſus de laquelle des Anges ſoutiennent la Sainte Euchariſtie, d'où partent de grands rayons de lumière.

Dans les baies des arcades les plus proches de l'Autel, l'on a pratiqué deux piédeſtaux de marbre blanc, chargés des armes du Roi. Celui qui eſt du côté de l'Epître, ſoutient la ſtatue de Louis XIII à genoux, qui offre ſon vœu & ſa couronne; & du côté de l'Evangile, eſt la ſtatue du Roi Louis-le-Grand, qui accomplit ce même vœu. La ſtatue de Louis XIII eſt de *Couſtou* le jeune, & celle de Louis-le-Grand, de *Coyſevox*. Ces deux ſtatues ſont de marbre blanc.

Au-deſſus des arcades ſont les Vertus déſignées par les attributs qui leur conviennent. A droite en commençant du côté de l'Autel, l'on voit la Charité & la Perſévérance, ſculptées par *Poulletier*; la Prudence & la Tempérance par

Fremin; l'Humilité & l'Innocence, par *le Pautre*. A gauche ſont la Foi & l'Eſpérance, par *le Moine*; la Juſtice & la Force, par *Bertrand*; la Virginité & la Pureté, par *Thiery*.

Les portes latérales ſont entre les dernières arcades, ornées de marbre de diverſes couleurs, & chargées au deſſus de Chérubins & de chiffres de bronze doré. Auprès de ces portes, & à la tête des ſtalles des Chanoines, s'élèvent deux eſpèces de chaires épiſcopales d'une belle ſculpture, enrichies d'ornemens & de bas-reliefs. Sur celle de l'Archevêque, le Sculpteur a repréſenté l'hiſtoire du martyre de S. Denis; ſur l'autre chaire qui eſt vis-à-vis, eſt repréſenté en bas-relief la guériſon du Roi Childebert, par l'interceſſion de Saint Germain, Evêque de Paris.

Les ſtalles des Chanoines ſon auſſi ornées de ſculptures & de cartouches alternativement quarrés & ovales, dans leſquels ſont des bas-reliefs qui repréſentent des ſujets choiſis de la vie de la Sainte Vierge, ou de l'Hiſtoire du Nouveau Teſtament. Les onze ſujets qui ſont du côté de la chaire de l'Archevêque, ſont la Naiſſance de la Vierge, ſa Préſentation au Temple, la Vierge inſtruite par Sainte Anne, le Mariage de la Vierge, l'Annonciation, la Viſitation, la Naiſſance de Notre Seigneur, l'Adoration des Rois, la Conception, la Purification & la Fuite en Egypte. De l'autre côté, dans les bas-reliefs des ſtalles, on voit la Sainte Famille, J. C. diſputant avec les Docteurs, les Noces de Cana, la Vierge au pied de la Croix, la Deſcente du S. Eſprit, l'Aſſomption, une femme à genoux qui repréſente la Prière, la Prudence, la Modeſtie & l'Humilité. Toute cette ſculpture eſt de *du Goullon*, Sculpteur du Roi, & l'un des plus fameux Sculpteurs en bois.

Au-deſſus des chaires épiſcopales & des ſtalles des Chanoines, l'on a placé huit grands tableaux dans des bordures magnifiques. Le premier repréſente l'Annonciation de la Sainte Vierge: il a été peint par *Hallé*. La Viſitation de la Sainte Vierge, peint par *Jouvenet*. La Nativité de J. C. par *la Foſſe*. L'Adoration des Mages, par le même Peintre. La Préſentation de J. C. au Temple, par *Louis Boulogne*. La Fuite en Egypte, par le même. J. C. dans le Temple, où il diſpute avec les Docteurs, par *Antoine Coypel*. L'Aſſomption de la Vierge du même Peintre.

La principale porte du Chœur, c'eſt-à-dire celle qui eſt du côté de la nef, les deux moyennes & les ſix arcades ſont fermées par des grilles de fer, d'un travail & d'une richeſſe qui méritent l'attention des Connoiſſeurs. On n'enterre

jamais dans le Chœur de cette Egliſe, que des Princes, des Princeſſes, des Archevêques de Paris, ou d'autres Prélats par une faveur particuliere; tels qu'ont été *Renaud de Beaune*, Archevêque de Sens, & *Jean-Baptiſte du Châtelier*, Nonce du Pape Grégoire XIII, mort à Paris en 1583.

Le 5 Mai 1699, en reconſtruiſant le grand-Autel, comme il eſt aujourd'hui, on trouva au bas des degrés de l'ancien grand-Autel, une petite tombe de cuivre, où étoient gravées les armes de France & de Savoie, & un cœur couronné qui repréſentoit celui de Louiſe de Savoie, fille de Philibert, Comte de Breſſe, puis Duc de Savoie, & femme de Charles, Comte d'Angoulême, mère du Roi François I, laquelle décéda le 22 Septembre 1531. On y liſoit cette épitaphe :

Cor Magnorum Opifex, Francûm quæ & viſcera Regem portavere hîc ſunt; ſpiritus, in ſuperis.

Sous cette tombe étoit un petit coffre de plomb de demi-pied en quarré, qui enfermoit le cœur de cette Princeſſe.

Au bas des degrés du grand-Autel, au milieu, & ſous une pierre quarrée de marbre noir, ſont, dans un barillet de bois, les entrailles du Roi Louis XIII, avec cette inſcription :

Viſcera Ludovici XIII, Regis Chriſtianiſſimi, poſuit Ludovicus de Bernage, Regis Eleemoſinarius, & Eccleſiæ Pariſienſis Canonicus. Anno Domini 1643, 14 Maii.

Derrière l'Autel, ſous la châſſe de S. Marcel, on trouva un tombeau de plâtre, placé autrement que les autres, ayant la tête tournée du côté droit, & les pieds du côté gauche. Il n'étoit couvert que d'une pierre de taille, & il n'y avoit dedans que la tête, quelques oſſemens, des morceaux de pantoufles de cuir & des petits pots de terre rouge, dans leſquels il y avoit des charbons & de l'encens. Sur la pierre qui couvroit ce tombeau, étoient ces mots :

Hîc jacet Philippus filius Ludovici Craſſi, Regis Francorum Archidiaconus Eccleſiæ Pariſienſis, qui obiit anno 1161.

Le mercredi 6 Mai 1699, on découvrit le tombeau d'un Evêque, proche l'Autel du côté de l'Evangile. Il étoit d'environ un pied plus grand que les autres tombeaux, & étoit couvert d'une triple tombe, dont deux de pierre, & la troiſième de cuivre, ſur laquelle il y avoit eu une inſcription qui étoit effacée. Il y avoit quelques morceaux de bois de cèdre, qui étoient les reſtes d'une bière, une bague d'or dont le chaton étoit d'un faux rubis de cryſtal convexe, environné d'autres fauſſes pierreries, & pluſieurs morceaux d'étoffe à demi-pourris, qui paroiſſoient avoir été des orfrois de chaſuble, brochés d'or.

Le même jour on ouvrit un tombeau de marbre noir, de huit pieds de long, ſur quatre de large, où étoit inhumé *Pierre d'Orgemont*, Evêque de Paris. Ce tombeau étoit élevé d'environ trois pieds, & ſitué entre deux gros piliers du Chœur, du côté de l'Evangile; deſſus étoit couchée une ſtatue de marbre blanc, & au-tour du bord ſupérieur du tombeau, étoient gravés ces mots:

Hic jacet Reverendus in Chriſto Pater Dominus Petrus de Ordeimonte, *Pariſiis oriundus, in utroque Jure Licentiatus, olim Morinenſis, poſtmodùm verò Pariſienſis Epiſcopus, qui obiit anno 1409, die menſis Julii.*

Sous ce marbre on trouva un cercueil de pierre en façon d'auge, où il n'y avoit ni oſſemens, ni habits, le tout étant pourri & réduit en pouſſière, hormis une bague d'or, dont le chaton étoit d'un doublet vert, façon d'émeraude.

Le même jour fut ouvert le tombeau de Louis de France, Duc de Guyenne, Dauphin de Viennois, fils de Charles VI & d'Iſabeau de Bavière, mort le mercredi 18 Décembre 1415, âgé de dix-neuf ans, & inhumé le lundi 23 du même mois, du côté de l'Epître, au pied des ſièges où ſe mettoient autrefois le Prêtre, le Diacre & le ſous-Diacre, durant la célébration de la Sainte Meſſe. Dans ce tombeau qui étoit à fleur de terre, on trouva un cercueil de plomb qui étoit enfermé dans un autre de bois, dans lequel il n'y avoit que des cendres.

Le jeudi 7 Mai 1699, on trouva derrière l'Autel, du côté de l'Evangile, un tombeau à ſix pieds de terre, fait d'une ſeule pierre concave, dans lequel étoient les cendres d'*Etienne II* dit, *Tempier*, Evêque de Paris, avec ſa croſſe de cuivre & ſa bague d'or; le chaton d'un doublet blanc, de nulle valeur, quelques morceaux d'étoffe & une plaque de cuivre rompue en deux, & ſur laquelle on liſoit:

Hic jacet Stephanus de Aurelianis, quondam Pariſienſis Epiſcopus, qui deceſſit Dominicâ antè Nativitatem Beatæ Mariæ Virginis, anno 1279. Anima ejus requieſcat in pace.

Le vendredi 8 du même mois, on découvrit le corps d'un Evêque qui étoit à quatre ou cinq pieds en terre, dans une tombe fort étroite du côté des pieds, avec une croſſe de cuivre & une bague d'or; le chaton d'un doublet bleu, façon de turquoiſe, & une partie des oſſemens en poudre. Il étoit au coin poſtérieur de l'Autel, du côté de l'Epître. On ne ſait de qui il eſt, parce qu'il n'y avoit aucune inſcription.

Le lendemain ſamedi, on découvrit le tombeau de *Denis*

Dumoulin, Evêque de Paris, qui étoit à fleur de terre, du côté de l'Epître, dans lequel étoit le haut de sa crosse de cuivre, & un très-gros anneau pastoral d'or; le chaton d'un doublet blanc de cristal, en forme de diamant entouré de petites perles, quelques ossemens, des cendres & des pièces d'étoffes. Ce tombeau étoit couvert d'une grande lame de cuivre, au-tour de laquelle, par-dessus, étoit gravée cette épitaphe.

Hîc jacet *recolendæ memoriæ Dominus* Dionysius de Molindino, *dùm decessit Patriarcha Antiochenus, Episcopus Parisiensis, & per anteà Archiepiscopus Tolosanus, de Foro Meldensi oriundus, Regi Caroli septimi Consiliarius famosissimus, vir magni consilii, atque prudentissimus, probitatis eximiæ, & linguâ disertissimus, qui plures fecit fundationes hîc, Tolosæ, ac Meldis; & obiit Parisiis die veneris decimâ quintâ Septembris, anno Domini 1447. Anima ejus requiescat in pace. Amen.*

Ce *Denis du Moulin* ou *Dumoulin* avoit été marié avec *Marie de Courtenay*, dont il avoit eu *Jean du Moulin*: après la mort de sa femme, il embrassa l'Etat Ecclésiastique, & parvint aux dignités dont il est parlé dans l'épitaphe ci-dessus. De ce Jean du Moulin sortirent plusieurs branches de ce nom; entr'autres celle dont étoit issu le fameux Charles du Moulin, Avocat au Parlement de Paris, & le plus grand Jurisconsulte qu'il y ait eu pour le Droit François. La famille des du Moulin étoit alliée à celle de *Boleyne* ou de *Boulen*, de laquelle étoit *Anne de Boulen*, mariée le 14 Novembre 1532 avec Henri VIII, Roi d'Angleterre. La Reine Elisabeth qui sortit de ce mariage, ne rougit pas de dire au Maréchal de Montmorenci, envoyé par le Roi en Angleterre, l'an 1572, pour l'alliance des deux Royaumes, qu'Anne du Moulin, fille de Charles, & ses enfans, qui avoient été massacrés avec elle à Paris, par des voleurs, la nuit du 19 Février de cette même année, étoient de ses parens.

Le même jour 9 Mai on démolit l'Autel de la Sainte Trinité, vulgairement dit l'Autel des Ardens, qui étoit derrière le grand-Autel, entre les deux gros piliers du fond, au-dessus duquel étoit une figure de la Sainte Vierge, d'albâtre, parfaitement bien travaillée. Cet Autel étoit élevé de telle sorte, qu'on le voyoit des stalles du Chœur par-dessus le grand-Autel; dessous étoit le lieu nommé le *Conditoire*, fermé à clef par une porte à deux battans, & ouverte à jour par de petits balustres. C'est en ce lieu que l'on serroit dans des armoires tout ce qui étoit nécessaire pour célébrer

les grandes Meſſes. Dans le fond du conditoire étoit un petit tabernacle doublé en dedans de brocard d'or & d'argent à fond rouge, où l'on mettoit le Saint Sacrement, qu'on y portoit en cérémonie, lorſqu'il y avoit des prières de quarante heures pour quelque néceſſité publique. On montoit à cet Autel par deux rampes à baluſtres de cuivre. Sous la grande pierre ſupérieure du même Autel, on découvrit un petit ſépulchre de plomb d'environ un demi pied de long, ſur trois pouces de large, avec ſon couvercle, dans lequel il y avoit des Reliques enveloppées dans du taffetas cramoiſi; & ſur ce petit Sépulchre étoit placé un vaſe de verre de compoſition, en forme de ciboire avec ſon couvercle, dans lequel étoient pluſieurs Reliques, & un morceau du procès-verbal écrit ſur du vélin à demi-pourri, où l'on put ſeulement lire le nom de *Hatton*, Secretaire de l'Evêque de Paris.

Le lundi 11 Mai 1699, on trouva à cinq pieds de terre un tombeau de pierre qui étoit celui d'*Aymeric de Magniac*, Cardinal & Evêque de Paris, dans lequel étoit ſon corps embaumé, & enveloppé d'un ſuaire dont il étoit couvert. Sur le même tombeau étoit enchâſſée une grande plaque de cuivre, ſur laquelle étoit gravée l'épitaphe qui ſuit:

Hîc jacet in Chriſto Pater Reverendiſſimus Dominus Aymericus de Magniaco, *natione Lemovicenſis in Villâ Sancti Juniani, ex nobilibus parentibus, utriuſque Juris Profeſſor, quondam Regum Joannis & Caroli quinti Conſiliarius & Magiſter Requeſtarum hoſpitii. Primò fuit Decanus Eccleſiæ Pariſienſis nominatus, deindè ad Pontificalem aſſumptus eſt dignitatem: tandem factus fuit tituli Sancti Euſebii Sanctæ Romanæ Eccleſiæ Presbiter Cardinalis. Obiit anno 1384 Avenione, 20 die Martis; cujus corpus integrum Pariſios aſportatum ſub hâc tumbâ requieſcit. Anima ejus requieſcat in pace. Amen.*

Sa ſtatue étoit élevée ſur un pilier dans le Chœur, près la porte du côté de l'Evangile. A côté du tombeau de Pierre d'Orgemont étoit élevé ſur une grande colonne de pierre, adoſſée à l'un des gros piliers du Chœur, la ſtatue de Philippe-Auguſte, fils de Louis VII, & grand-père de Saint Louis.

Tous les oſſemens énoncés dans le procès-verbal ci-devant énoncé, après avoir été décemment dépoſés dans la Chapelle de S. Léonard, furent mis enſemble le 6 Juin 1699, dans un tombeau de pierre de taille, couvert de même, & fait exprès, de cinq pieds de long ſur deux pieds de large, & de huit pouces de profondeur, placé ſous terre dans le

Sanctuaire près le grand-Autel du côté de l'Epître, vers l'endroit où le Célébrant dit le *De profundis* à la Meſſe, avant le *Lavabo*.

Le lundi 7 Décembre 1699, après midi, entre Nones & Vêpres, l'Archevêque en habits pontificaux, accompagné des Chanoines & du Chœur, fit la bénédiction de la première Pierre de l'Autel, comme il eſt marqué au Rituel pour la première pierre d'une Egliſe, en changeant ſeulement le mot d'*Eccleſiam* en celui d'*Altare*.

Dans la plus haute pierre des fondemens, on creuſa l'eſpace d'un demi-pied quarré, & l'on y mit d'abord une couche de charbon broyé, & par-deſſus une lame de cuivre quarrée, ſur laquelle eſt cette inſcription:

Louis-le-Grand, *fils de Louis-le-Juſte, & petit-fils d'Henri le-Grand, après avoir dompté l'héréſie, rétabli la vraie Religion dans tout ſon Royaume, terminé glorieuſement pluſieurs grandes guerres par terre & par mer; voulant accomplir le vœu du Roi ſon père, & y ajouter des marques de ſa piété, a fait faire dans l'Egliſe Cathédrale de Paris, un Autel avec ſes ornemens, d'une magnificence au-deſſus du premier projet, & l'a dédiée au Dieu des armées, Maître de la paix & de la victoire, ſous l'invocation de la Sainte Vierge, Patrone & Protectrice de ſes Etats. L'an de N. S. 1699.*

Par-deſſus cette lame on remit du charbon broyé, & ſur ce charbon on mit quatre médailles; ſavoir, une d'or, peſant un marc un gros, faite par *Beſnard*, repréſentant d'un côté le Roi Louis XIII en buſte, avec cette légende, *Ludovicus XIII. Fr. & Nav. Rex*, & ſur le revers eſt repréſenté une Notre-Dame de Pitié qui tient J. C. mort ſur ſes genoux, & le même Louis XIII à genoux, qui lui préſente ſon ſceptre & ſa couronne, avec ces mots dans l'exergue, *Aram vovit 1633*, pour légende, *Se & Regnum Deo, ſub B. Mariæ tutelâ conſecravit.* Une autre médaille d'or, peſant un marc juſte, faite par *Rouſſel*, repréſentant d'un côté Louis XIV en buſte, avec cette inſcription autour, *Ludovicus Magnus Rex Chriſtianiſſimus*, & ſur le revers eſt repréſenté l'Autel comme il devoit être ſelon le premier projet, avec ces mots dans l'exergue, *Aram poſuit 1699*, & cette légende autour, *votum à patre nuncupatum ſolvit.* On y mit auſſi deux autres médailles d'argent de la même grandeur, & repréſentant les mêmes choſes que les deux d'or, peſant chacune, celle de Louis XIII cinq onces un gros, & celle de Louis XIV cinq onces juſte.

Entre les tombes des Evêques & Archevêques qui ont

été inhumés dans ce Chœur, il y en avoit quelques-unes ſur leſquelles il y avoit des épitaphes. Celle de *Renaud de Beaune*, Archevêque de Bourges, puis de Sens, & Grand-Aumônier de France, étoit de marbre noir, & on y liſoit cette épitaphe.

D. O. M.

Et æternæ memoriæ viri immortalitate digniſſimi Reginaldi de Beaune; qui ſex Chriſtianiſſimis Regibus, Franciſco I, Henrico II, Franciſco II, Carolo IX, Henrico III, Henrico IV, fidelem ſtrenuumque navavit operam; Franciſci Andium, & Allençonii Ducis Cancellarius, in Aulâ Palatinus, in Senatu Pariſienſi, Sanctiorique Conſilio Senator; in Sacerdotum Conventu Eccleſiaſticis Officiis gloriosè perfunctus, primùm Mimatenſis Epiſcopus, deindè Biturienſis Patriarcha Archiepiſcopus, Aquitaniæ Primas, poſteà Senonum Archiepiſcopus, Galliæ & Germaniæ Primas, Magnuſque Franciæ Eleemoſinarius, plenus honoribus & annis animam ſcientiis omnibus, & virtutibus decoratam Deo reddidit. Anno ætatis 79. 1616. Carola & Maria de Beaune, è fratribus filiæ mœrentes poſuerunt.

On remarque que *Renaud de Beaune* étant devenu Archevêque de Sens, continua à faire porter devant lui la double croix qu'il faiſoit porter à Bourges en qualité de Patriarche, & que ſes ſucceſſeurs Archevêques de Sens ont toujours continué depuis à la faire porter de même, quoique les prédéceſſeurs de Renaud de Beaune n'en euſſent jamais porté qu'une ſimple.

Sous une autre tombe de marbre noir qui eſt vis-à-vis la chaire épiſcopale, gît le corps de *Pierre de Marca*, Préſident au Parlement de Navarre, puis Evêque de Couſerans, enſuite Archevêque de Toulouſe, & enfin Archevêque de Paris. C'étoit un homme d'un grand ſens & d'une grande érudition. Le plus conſidérable des ouvrages qu'il a donnés au Public, eſt ſon Traité *de concordia Sacerdotii & Imperii*, livre également ſavant & politique, dans lequel l'Auteur travaille à établir une médiation entre les droits du Roi & les prétentions de la Cour de Rome. Cet Archevêque étoit d'une ancienne nobleſſe de Béarn, qui porte pour armes d'azur à la barre d'or, accompagnée de deux lions paſſans d'or. *Garſias de Marca* commandoit la Cavalerie de Gaſton, Prince de Béarn, au Siège de Saragoſſe, l'an 1118. Quoique ſes deſcendans aient ſuivi la profeſſion des armes, on trouve

néanmoins vers l'an 1440 un *Pierre de Marca* qui étoit grand Juriſconſulte, & Préſident des Conſeils du Prince ſon Maître. M. *de Marca* n'avoit jamais été Miniſtre du parti des prétendus réformés, ni même jamais été engagé dans leur ſecte, comme l'a prétendu *Guy Patin*, qui avance auſſi ſans preuve (tome 1, lettre 69) que ce Prélat étoit de baſſe extraction: voici ſon épitaphe:

Petrus de Marca *illuſtri & antiquâ gente nobilis Bearnus, moribus, virtutibus, pietate, rerum gerendarum peritiâ, ſcriptis, Juris publici, divini & humani, Eccleſiaſtici atque Civilis ſcientiâ inter omnes perinſignis. Ex Navarræ Parlamenti Præſide, Sacri Conſiſtorii Comes ordinarius, per Ruſcinonem & Cataloniam miſſus Dominicus, & Regius Viſitator; & Conſeranorum Epiſcopo, Archiepiſcopus Toloſanus, unus ex ſummis Regni Adminiſtris; à Ludovico XIV Archiepiſcopus Pariſienſis nominatus, ab Alexandro VII confirmatus, obdormivit in Domino, maximo hujus Sedis, & totius Eccleſiæ, Regni, Reip. luctu, die 29 Junii 1662.*

Vis-à-vis la chaire archiépiſcopale, mais à main gauche, étoit auſſi la tombe d'*Hardouin de Péreſixe*, Archevêque de Paris.

A & Ω

Hic jacet Hardouinus de Perefixe de Beaumont, *Ludovici XIV Regum ſapientiſſimi ſapientiſſimus Præceptor. Primùm Epiſcopus Ruthenenſis, deindè Pariſienſis Archiepiſcopus, Sorbonæ Proviſor, Regii Torquatorum Equitum Ordinis Commendator, & Cancellarius, vir corporis dignitate, ingenii præſtantiâ, animi candore, morum & doctrinæ puritate, bonis omnibus commendatus, in tuendis, repetendiſque ſuæ Sedis & Eccleſiæ honoribus, diligens, felix, modeſtus, ſibi parcus, ſibi ſeverus, erga cæteros liberalis & indulgens; qui dum hanc Eccleſiam per ſeptennium piâ & aſſiduâ ſollicitudine regit, ornat, ampliſicat, tot tantis laboribus non defeſſus, ſed exhauſtus, corpore deficiens non animo, inſperata morte ſuis ereptus eſt dum ſe ſe omnibus totum daret: ſic Deo plenus, Cœlo maturus, obiit ineunte anno 1671, ætatis 65.*

François de Harlay, Archevêque de Paris, premier Duc de S. Cloud, Pair de France, fut auſſi inhumé dans ce Chœur; il n'y avoit ſur ſa tombe qu'une inſcription fort ſimple; mais M. *le Gendre*, Chanoine de cette Egliſe, & très-connu dans la République des Lettres, par les ouvrages dont il l'a enrichie, a écrit la vie de ce Prélat ſon bienfaiteur, & a compoſé en ſon honneur l'épitaphe ſuivante.

Hic jacet

Reverendiſſimus in Chriſto Pater Franciſcus *ex antiquâ atque illuſtri* Harlæorum *gente, Rothomagenſis primùm, deindè Pariſienſis Archiepiſcopus, Duc & Par Franciæ, Regiorum Ordinum Commendator, vir magni nominis : formâ egregiâ, vivido ſublimique ingenio : præcellenti litterarum omnium notitiâ, facundiâ ſuprà fidem, eâque extemporaneâ : morum ſuavitate & elegantiâ : incredibili de omnibus benè merendi ſtudio : exquiſitiſſimo rerum uſu : ſingulari in pertractandis negotiis ſolertiâ : eximiâ in Regem fide : ampliſicandæ Religionis zelo longè clariſſimus. Rothomagenſi Archiepiſcopatu annis undè viginti ſapientiſſimè adminiſtrato, ad Pariſienſem Cathedram provectus eſt à* Ludovico XIV, *Regum maximo. Tum Regis voluntate, omniumque exiſtimatione, Eccleſiæ Gallicanæ Arbiter, controverſias omnes, pacis amantiſſimus, aut compoſuit, aut dijudicavit. Cleri Comitiis novies quater ſolus, præfuit. A Chriſtianiſſimo Rege deſignatus eſt Cardinalis, purpuræ tamen caruit honoribus ; repentinâ quippè morte correptus, rebus humanis exceſſit ; ſeptuagenarius, minus octo diebus, VIII. Idus Aug. ann. 1695. Pontificatus pariſienſis ferè XXV.*

Lorſqu'en 1711, on creuſa une cripte pour ſervir de ſepulture aux Archevêques de Paris, on détruiſit toutes les tombes & les épitaphes qui étoient dans ce Chœur, & deſquels on vient de parler pour en conſerver la mémoire à la poſtérité. Ce fut en ce même lieu & en ce même temps, qu'on trouva les bas-reliefs & les inſcriptions antiques dont on a auſſi parlé au commencement de la deſcription de cette Egliſe. C'eſt encore ici que furent inhumées les entrailles du Cardinal *de Noailles*, Archevêque de Paris, mais ſans aucune inſcription.

Au bas des marches par leſquelles on monte au grand-autel, ont été miſes les entrailles des Rois Louis XIII & Louis XIV, avec ces inſcriptions :

Viſcera Ludovici XIII Regis Chriſtianiſſimi, anno MDCXLIII, *XIV Maii.*

Viſcera Ludovici XIV, Regis Chriſtianiſſimi, anno MDCCXV, *I Septembris.*

Le Cardinal *de Noailles* fit faire au chevet de ce Chœur, une grande niche fort ornée, dans laquelle on a placé la châſſe de S. Marcel, Evêque de Paris, & l'un des Patrons de cette Ville. On ne porte ordinairement cette châſſe en

proceſſion qu'une fois l'an, qui eſt le jour de l'Aſcenſion : ce ſont les Orfèvres qui la portent.

En ſortant du Chœur par la porte principale, pour entrer dans la nef, le premier objet qui ſe préſente eſt une tombe de marbre noir, ſous laquelle a été inhumé M. *de la Porte*, Chanoine-Jubilé de cette Egliſe, qui a donné les huit tableaux dont il eſt parlé : voici l'épitaphe qui eſt gravée ſur cette tombe.

STA VIATOR.

Adoratoque Deo mireris commemorandam liberalitatem DD. Antonii de la Porte *Pariſienſ. Sacerd. hujus Eccl. Canon. Jubilæi, cujus cineres hîc beatam reſurrectionem expectant. Hoſtiæ ſalutari tabernaculum in ſole ex argento de aurato pondo librarum centum poſuit. Tabulis octo egregiè pictis hunc Chorum exornavit reditu annuo 800 librarum Eccl. Pariſi. auxit. Noſocomii verò pauperes hæredes ex aſſe inſtituit: Quæ dona non mors extorſit exanimi, ſed pietas imperavit incolumi*, denique *gravis annis, meritis gravior, quas Cœlo conſecravit opes, multiplicato fœnore percepturus. Obiit XXIV Decemb. anno Dom. 1710, ætatis 83, Can. 60 Deſiderium ſui relinquens & exemplum. Tot beneficiorum memor Eccleſ. Pariſ. ſolemni ſacrificio quot annis XXV, die benefactori ſuo parentat.*

Dans la croiſée, & à chaque côté de la principale porte du Chœur, eſt une Chapelle fort ornée & adoſſée au Jubé.

Celle qui eſt vers le midi, étoit autrefois nommée la Chapelle de S. Jean-l'Evangéliſte, & enſuite la Chapelle de la Vierge, & l'Autel des Pareſſeux, ainſi nommé à cauſe qu'on y devoit dire tous les jours une Meſſe à onze heures du matin pour ceux qui ſe levoient tard. *Jean le Moine*, Chanoine de l'Egliſe de Paris, fonda un Chapelain pour deſſervir cette Chapelle. Voici ce qu'on lit à ce ſujet dans le Nécrologe de cette Egliſe. *2 calendas Junii obitus Joannis Monachi Sacerdotis Concanonici noſtri, cujus anniverſarium celebratur die 21 Junii, hoc eſt 10 calendas Julii. Dictus etiam Monachus fundavit unam Capellaniam perpetuam, ſitam juxtà chorum & imaginem B. Mariæ in navi Eccleſiæ, aliàs dictam* ALTARE PIGRORUM.

Cette Chapellenie eſt la plus riche qu'il y ait dans cette Egliſe Métropolitaine ; elle rapportoit au moins 2000 livres à celui qui en étoit pourvu ; mais le titre en a été éteint, & réuni par ſon Eminence le Cardinal *de Noailles*, au Chœur de cette Egliſe, pour augmenter les appointemens

des Muſiciens qui ne ſont point Prêtres. Ce Cardinal qui l'avoit fait décorer avec le goût & la magnificence qu'on y remarque, fit la cérémonie d'en bénir l'Autel le 6 Mai de l'an 1719. Il eſt de marbre verd campan, & taillé en forme de tombeau. Le milieu eſt orné d'un cartouche, dans lequel eſt le chiffre de la Vierge; & les pans ou encoignures ſont enrichis de conſoles de bronze, le tout doré d'or moulu; ſur cet Autel eſt un gradin qui porte un tabernacle de bronze, d'un deſſin très-riche, & d'une exécution très-légère. Au deſſus de ce tabernacle eſt élevée ſur des nuées une ſtatue de marbre blanc, de cinq pieds & demi de hauteur. Cette figure repréſente la Sainte Vierge, tenant entre ſes bras le Libérateur du genre humain; le tout eſt renfermé par deux groupes de colonnes corinthiennes, entre leſquelles ſont des torchères de bronze à quatre branches chacune, qui ſervent de chandeliers d'une manière très-convenable à l'endroit où elles ſont placées. Les arrières-corps ſont compoſés de deux pilaſtres chacun, & renferment des bas-reliefs de méral doré, qui repréſentent l'Annonciation & la Viſitation. L'entablement eſt une corniche architravée, accompagnée de conſoles qui tiennent lieu de modillons. Du milieu de cette corniche s'élèvent quatre grandes conſoles qui forment une eſpèce de baldaquin avec deux Anges groupés, qui tiennent dans leurs mains des palmes, des lys & des couronnes. Sur l'attique ſont des groupes d'enfans, tenans des cartouches, dans leſquels ſont les attributs de la Vierge. Cet attique eſt terminé par deux grandes torchères fort ornées. Toute cette ſculpture eſt d'*Antoine Vaſſé*, de l'Académie Royale de Sculpture.

Le corps du Cardinal *de Noailles*, Archevêque de Paris, mort le 4 Mai 1729, fut inhumé devant cette Chapelle, ainſi qu'il l'avoit ordonné: voici l'épitaphe qu'on lit:

Ad pedes Dei paræ.

Quam ſemper religiosè coluerat, hîc jacet *ut teſtamento juſſit* Ludovicus-Antonius de Noailles, *S. R. E. Cardinalis, Archiepiſcopus Pariſienſis, Dux S. Clodoaldi, Par Franciæ: Regii Ordinis S. Spiritûs Commendator, Proviſor Sorbonæ, ac Regiæ Navarræ Superior; commiſſi ſibi gregis ſollicitudine Paſtor, charitate pater; moribus, formâ domui ſuæ benè præpoſitus, Domûs Domini zelo accenſus, in oratione aſſiduus, in labore indefeſſus, in cultu modeſtus, in victu ſimplex, ſibi parcus, in cæteros ſanctè prodigus; à teneris ad ſenium æqualis*

Idemque, ſemper prudens, mitis, pacificus, vitam tranſegit benefaciendo. Eccleſiam Pariſienſem annis XXXIV rexit, dilexit, excoluit, ornavit: ejus beneficentiam homines ſi taceant, hujus Baſilicæ lapides clamabunt: obiit plenus dierum, omnibus flebilis, die Maii, 4 ann. Domini 1729, ætatis 78, viro miſericordi divinam miſericordiam apprecare.

Au-deſſus de cette tombe, on voit ſept lampes d'argent d'un beau travail, données par Louis XIV & Marie-Thérèſe d'Autriche ſa femme. Elles ſont entretenues par la Ville. Depuis le Chapitre a fait faire à ſes frais par *Ballin* une nouvelle branche plus magnifique que la première.

La Chapelle de S. Denis qui eſt de l'autre côté de la grande porte du Chœur, fait ſymmétrie avec celle de la Vierge, & eſt également magnifique; elle eſt auſſi l'ouvrage de la pieuſe libéralité du Cardinal *de Noailles*. La ſtatue de S. Denis, & toute la ſculpture de cette Chapelle, ſont de *Couſtou* l'aîné, un de nos plus fameux Sculpteurs ſelon l'ancien uſage; il y a ſous l'Autel quatre châſſes où l'on conſerve pluſieurs Reliques. La première du côté du cloître, renferme celles de S. Juſtin, Martyr; la ſeconde, celles des Saintes Vierges Martyres de Cologne; la troiſième, celles de S. Gendulphe, dont le corps fut mis en dépôt dans cette Egliſe vers le treizième ſiècle; & la quatrième, celles de S. Severin, Solitaire de Paris, qui fut le père ſpirituel de S. Cloud, & qui fut inhumé dans cette Cathédrale vers le milieu du ſixième ſiècle. Une petite grille qui ferme le devant de cet Autel, laiſſe voir ces châſſes, & c'eſt en préſence de ces Reliques, que ceux qui ont reçu le bonnet de Docteur en Théologie de la main du Chancelier de l'Egliſe & de l'Univerſité de Paris, viennent ſur le champ jurer qu'ils défendront la vérité de cette divine doctrine juſqu'à l'effuſion de leur ſang.

C'eſt ſous cette croiſée que fut inhumé *Paul Emile*, Chanoine de cette Egliſe, & Auteur d'une Hiſtoire de France. Il étoit de Véronne, & un des plus beaux eſprits de ſon temps. Louis XII qui connut ſon mérite, l'amena en France, & lui donna une penſion conſidérable. Il fut trente ans à compoſer les dix livres de ſon Hiſtoire de France. Il copia *Gaguin*, fit de nouvelles recherches, & obſerva l'ordre chronologique dans ſon Hiſtoire, ce qu'aucun de nos Hiſtoriens n'avoit fait avant lui: voici l'épitaphe qu'on liſoit autrefois ſur ſa tombe:

Paulus Æmilius *Veronenſis hujus Eccleſiæ Canonicus, qui præter eximiam vitæ ſanctitatem quanta quoque doctrina præſ-*

tiserit, index atque testis erit historia de rebus gestis Francorum posteris ab eodem edita. Obiit anno Domini 1529, die 5 mensis Maii.

La voûte & la rose méridionale de cette croisée, menaçant ruine, l'on commença à les réparer au mois de Janvier 1725. Ces réparations qui ont coûté plus de 200000 livres, ont été faites aux frais du Cardinal *de Noailles*, Archevêque de Paris. Ce fut *Claude Pinet*, Appareilleur qui exécuta cette entreprise en 1727, sous les ordres de *Boffrand*, Architecte du Roi. En 1728, on grata & on reblanchit le dedans du Chœur & de la croisée de cette Eglise. *

En 1731, on a fait la même réparation dans la nef. On a aussi fait mettre tous les vitraux en verre blanc, & réparer la rose qui est au-dessus de l'orgue. Cette dépense a été faite par le Chapitre, de même que celle de la restauration de l'orgue, & d'une augmentation de quatorze cents tuyaux, ce qui fait un des orgues le plus fort & le plus parfait qu'il y ait en Europe.

On compte quarante-cinq Chapelles autour de cette vaste Eglise : on ne décrira ici que celles où il y a des monumens

---

* Le jour de Pâques de cette même année, il arriva, à l'occasion des échafauds dont la croisée de cette Eglise étoit embarrassée, un événement funeste, dont la durée fut courte, mais le désordre n'en fut pas moins considérable. Des Scélérats qui avoient résolu de voler dans cette Eglise, profitèrent de la solemnité qui y rassembloit un nombre infini de fideles. Au premier Verset du second Pseaume de Vêpres, qui étoit le signal du coup de main que méditoient ces misérables, quelques-uns d'entr'eux qui avoient trouvé moyen de monter sur les échafauds les plus élevés, en firent tomber des moëlons, des outils d'Ouvriers, & renversèrent quelques échelles avec un fracas horrible. D'autres de leurs complices se mirent à crier que la voûte tomboit. Chacun alors pensa à se sauver ; mais les portes se trouvant embarrassées par la multitude, il y eut bien du monde de culbuté : quelques-uns furent étouffés dans la presse, d'autres griévement blessés, & pendant ce tumulte, les Voleurs pillèrent montres, tabatières, boucles d'oreilles, &c. & lorsqu'ils eurent fait leur coup, ils trouvèrent moyen de s'évader, sans que jamais on ait pu rien découvrir, malgré les perquisitions exactes qui en furent faites. Il y eut dans cette malheureuse conjoncture, plus de quatre cents personnes exposées pendant quelques heures sur des poutres qui étoient dans le parvis : les uns étoient blessés considérablement ; d'autres s'étoient trouvés si mal, qu'il fallut leur donner, dans ce lieu même, tous les secours nécessaires pour les faire revenir.

qui peuvent ſervir à l'Hiſtoire, ou à la perfection des Arts.

Attenant le portail qui eſt du côté du cloître, & en allant vers le levant eſt la Chapelle de S. Marcel, autrefois nommé de S. Julien-du-Mans, mais qu'on nomme ſouvent la Chapelle noire, ou la Chapelle du damné, à cauſe de l'hiſtoire, ou plutôt de la fable que l'on va rapporter. On dit que *Raimond Diocres*, Chanoine de Notre-Dame, mourut en odeur de ſainteté, vers l'an 1084, & que ſon corps ayant été porté dans le Chœur de cette Egliſe, il leva la tête hors du cercueil, à ces mots de l'Office des morts: *reſponde mihi quantas habeo iniquitates*, &c. & dit, *juſto Dei Judicio accuſatus ſum.* Les Aſſiſtans ſaiſis d'étonnement & de frayeur, diſcontinuèrent le Service, & le remirent au lendemain, & cependant le corps fut dépoſé dans la Chapelle qui donne lieu à cet article. Le lendemain on recommença l'Office, & lorſqu'on fut au même Verſet, le mort parla de nouveau, & dit, *juſto Dei Judicio judicatus ſum.* L'on remit encore l'Office au jour ſuivant, & au même Verſet le mort dit, *juſto Dei judicio condemnatus ſum.* D'autres rapportent autrement cette fable, & diſent que le mort ſe leva trois fois le même jour pendant l'Office, c'eſt-à-dire, une fois à chaque nocturne. Les uns diſent qu'on jetta le corps de Diocres à la voierie, & les autres, qu'un ſpectre l'emporta. On ajoute que ce terrible miracle fut la cauſe de la retraite de S. Bruno qui y étoit préſent. Le Docteur *Launoy*, dans le ſiècle dernier, s'inſcrivit en faux contre cette tradition, & publia des diſſertations fort curieuſes, intitulées *de verâ causâ deceſsûs S. Brunonis in eremum.* Aux raiſons de *Launoy* on en a ajouté d'autres, en ſorte que la fauſſeté de ce prétendu miracle eſt aujourd'hui démontrée.

Dans la Chapelle de S. Euſtache, ont été inhumés *Jean-Baptiſte Budes de Guébriant*, Maréchal de France, & *René de Bec Crepin* ſa femme. Ce Maréchal mourut le 24 Novembre de l'an 1643, d'un coup de fauconneau qu'il avoit reçu ſept jours auparavant devant Rotweil, dont il faiſoit le ſiège. Sa veuve fit tranſporter ſon corps à Paris, où il fut dépoſé à S. Lazare, puis porté à Notre-Dame avec beaucoup de pompe le 8 de Juin de l'an 1644, à dix heures du ſoir. Le lendemain on fit pour lui un Service dans cette Egliſe, auquel aſſiſtèrent toutes les Cours Supérieures & le Corps de Ville, par ordre de la Reine Régente; honneur qu'on n'avoit jamais rendu juſqu'alors qu'aux Rois & aux Fils de France.

La Maréchale *de Guébriant*, de ſon côté, étoit une femme de beaucoup d'eſprit, fière, diſſimulée & ambitieuſe. C'eſt

juſqu'ici la ſeule femme qui ait eu de ſon chef la qualité d'Ambaſſadrice. On lui donna ce caractère en 1645, lorſqu'on la nomma pour conduire en Pologne la Reine Marie de Gonzague, & elle le ſoutint avec tout le courage & toute la prudence qu'on pourroit trouver dans un homme conſommé dans les négociations. Cette Héroïne mourut à Périgueux le 2 Septembre 1659, & ſon corps fut mis auprès du Maréchal ſon mari. Voici leurs épitaphes qu'on lit ſur un marbre noir qui eſt dans cette Chapelle.

Piis & heroicis manibus Joannis-Baptiſtæ de Budes, *Comitis* de Guébriant, *Galliæ Polemarchi, qui ex antiquâ Britanniæ minoris gente editus, per omnes Militiæ gradus ad rei bellicæ apicem, ſolo virtutis ſuffragio evectus, Germaniam implevit rerum geſtarum gloria, & poſt multas victorias, in obſidione Rotuelliæ Urbis lethaliter vulneratus, captâ Urbe magno exercitûs deſiderio & Reip. damno, è vivis ſublatus eſt die 24 Novemb. 1643, ætatis 42. Delphino filio moderatorem deſtinaverat* Ludovicus juſtus, *Galliæ Rex, demùm regio funere elatus, frequenti ordinum concurſu in hâc Orbis Gallici Principe Baſilica honorificè conditus eſt.*

Hîc etiam ſita Renata du Bec Crepin, *incomparabilis fœmina, natalium ſplendore, & virtutum gloria, non impar marito uxor quæ inter viduitatis luctum & lachrymas à Chriſtianiſſimo Rege, Sereniſſimæ Poloniæ Reginæ Mariæ Gonzaguæ, Comes itineris addita, ſuprà ſexûs conditionem, & ad ſingularem prudentiæ commendationem legationis munere fungens, apud ſeptentrionis Principes, Germaniam, Poloniam, Italiam, & alias Orbis plagas in admirationem ſui traxit, tandem à* Ludovico Magno *Regiæ ſponſæ Mariæ-Thereſiæ electa Comes honoraria, dùm in Aquitaniam ad Reginam pergeret, apud Petrocorios obiit die 2 Septembris 1659, ætatis 59. Hîc etiam marito juſta perſolvi ſingulis annis curavit die 24 Novembris.*

Les Chapelles de Saint Martin & de Sainte Anne n'en font plus qu'une, qui eſt deſtinée à la ſépulture de la maiſon de *Noailles*. L'architecture intérieure a été ordonnée & conduite par le Sieur *de Boffrand*.

L'Autel eſt enrichi des plus beaux marbres qui ont été travaillés par *Tarlet*, Marbrier & Contrôleur des marbres du Roi. Au-deſſus de cet Autel, eſt un grand bas-relief de métal doré, qui repréſente l'Aſſomption de la Vierge, & ſert de tableau à cette Chapelle. Le pourtour eſt enrichi de nuées & de Chérubins auſſi de métal doré. Tout cet ouvrage eſt de *René Fremin*, Sculpteur du Roi. Les deux ſtatues de marbre blanc, ſont de *Jacques Bouſſeau*, Sculpteur du

Roi

Roi : celle du côté de l'Epître qui repréſente S. Maurice, & celle qui eſt du côté de l'Evangile, S. Louis. Dans l'attique de cet Autel, eſt un bas-relief de bronze qui repréſente J. C. donnant les clefs à S. Pierre. Ce bas-relief & les autres ornemens de bronze qui l'accompagnent, ſont auſſi de *Jacques Bouſſeau.*

Entre les deux croiſées de cette Chapelle, & en face de l'Autel, eſt une urne enrichie d'une tête de Chérubins & de feſtons de feuilles de cyprès, le tout ſculpté par *du Goulon*, excellent Sculpteur en bois. C'eſt dans cette urne qu'a été mis le cœur du feu Cardinal *de Noailles.* Le tour de cette Chapelle eſt ainſi orné de panneaux de marbre, dont il y en a deux plus grands que les autres, dans l'un deſquels le Chapitre a fait mettre l'inſcription ſuivante.

Eminent. & Reverend. Ludov. Ant. de Noailles, *S. R. E. Cardinali Pariſ. Archiepiſc. Duci Sancti Clod. Pari Franc. Regii Ordinis S. Spir. Commend. ob reſarcitas, & inſigniter decoratas complures hujus ædis partes. Caduca multis locis hæc Baſilica graviores in poſterùm ruinas minabatur. Neceſſarios tanti operis ſumptus in ſe unum recipere voluit piè munificus Pontifex. Nec ſatis habuit inſtaurare ſarta tecta Templi, atque infirma & laborantia fulcire, niſi inſuper cariſſimam ſibi ſponſam, alienus ipſe ab omni faſtu eleganter adornaret. Sic autem Divinæ Domûs decori conſuluit, ut indè nihil detrimenti viva Chriſti Templa caperent. Cui munificentiæ non magis ex annuis reditibus quam ex uberi modeſtiæ & frugalitatis fundo ſufficit. Locandæ decentius S. Marcelli Capſæ ædiculum ponè Sanctuarium condidit. Duplicem ambonem, & applicata utrique Altaria excitavit. Cameram decuſſatam ſub minore campanili fatiſcentem demolitus; novam conſtruxit. Templum interiùs, deterſo veteri ſitu, priſtino nitori reſtituit. Plumbeum tectum vetuſtate detritum inſtauravit. Efficiam in modum roſæ majorem feneſtram quæ ſpectat ad meridiem, refecit. Sacellum hoc humandis gentilium ſuorum corporibus aſſignatum decoravit. Capitulum Pariſienſe hoc grati animi ergà optimum patrem, & Sanctiſſimum Præſulem monimentum poſuit. Anno R. S. H. MDCCXXVIII.*

Anne-Jules de Noailles, Pair & Maréchal de France, &c. mort à Verſailles le 2 d'Octobre 1708, en ſa cinquante-neuvième année, a été inhumé dans cette Chapelle.

Les Chapelles de S. Louis & de S. Rigobert n'en font plus qu'une, depuis qu'elles ont été deſtinées à la ſépulture de la famille de *Gondi*, originaire de Florence, & illuſtrée en France.

On voit ici une ſtatue de marbre blanc à genoux, ſur un tombeau de marbre noir. L'épitaphe qui eſt au bas, nous fait connoître que c'eſt le tombeau de *Pierre de Gondi*, Evêque de Paris, & Cardinal de l'Egliſe Romaine.

Petrus *S. R. E. Presbyter Cardinalis* de Gondi, *vir notâ in Deum pietate, in Eccleſiam obſervantiâ, in Regem fide, in Subditos curâ, in Patriam charitate, in ſuos amore, domi dignitate, publicè præſertim in pauperes vinctos religioſaſque familias liberalitate, autoritatis, juris, diſciplinæ eccleſiaſticæ tenax, ſacrarum Ædium collapſarum Reſtaurator, novarum Ædificator, frequens ad Pontifices maximos Legatus Regibus Carolo IX & Henrico III, imprimis charus, Henrici Magni cum Pontifice maximo, & Eccleſia Conciliator, Ludovici XIII in Chriſto Progenitor; mortalitatis memor hoc ſibi funeri ſuo annis quatuordecim ſuperſtes monumentum poni curavit. Exceſſit anno Domini 1616, ætatis 84, 13 calend. martii.*

Vis-à-vis ce tombeau, & dans la même Chapelle, on en voit un autre, au bas duquel eſt écrit :

Æternæ memoriæ illuſtriſſimi, ac generoſiſſimi Alberti de Gondi, *Ducis Retzii, Marchionis Belinſulæ, Paris Franciæ; Equitum Magiſtri Reg. Trirem. Præfecti, duorum Regum Chriſtianiſſimorum Caroli IX & Henrici III Cubicularii, utriuſque Militiæ regio torque donati, quinque Regibus noſtris, quibus trium maximarum Provinciarum Prorex oct.eſque Exercituum regiorum cum Imperio Ductor, quinque præliis permultiſque obſidionibus egregiam operam navavit, ob induſtriam, & fidem pergrati, graviſſimis, & difficillimis legationibus, omnibuſque belli ac pacis muneribus ſummâ cum integritatis laude perfuncti. Frater, uxor, filii, nepotes, poſuêre 1602.*

Les Chapelles de S. Eutrope & de Sainte Foi ne ſont plus qu'une même Chapelle, depuis que le Chapitre de l'Egliſe de Paris les a accordées à *Charles-Gaſpard-Guillaume de Vintimille du Luc*, des Comtes de Marſeille, Duc de S. Cloud, Pair de France, Chevalier, Commandeur de l'Ordre du S. Eſprit, & Archevêque de Paris, pour ſervir de ſépulture à ſa famille. Il fut inhumé dans la cave du Chœur, le 13 Mai 1746. Ce Prélat a fait orner cette Chapelle avec beaucoup de goût à ſes frais & dépens. Le tableau de l'Autel repréſente S. Charles Borromée, Cardinal, qui communie les Peſtiférés; il a été peint par le fameux *Carle-Vanloo*. Le grand tableau vis-à-vis repréſente S. Pierre en priſon, dans le moment que l'Ange du Seigneur le délivre de ſes chaînes; il a été peint par *Simon Vouet* le père, en 1640.

Au-deſſous des deux croiſées de la Chapelle, ſont deux tables de marbre blanc, ſur leſquelles le Chapitre de l'Egliſe de Paris, en mémoire des bienfaits dont ce Prélat a comblé cette Egliſe, a fait graver les deux inſcriptions ſuivantes.

Carolus-Gaſpar-Guillelmus de Vintimille, *ex Comitibus Maſſiliæ Duluc, Pariſienſis Archiepiſcopus, Dux S. Clodoaldi, Par Franciæ, Regii Sancti Spiritûs Ordinis Commendator, hoc ſacellum ad ſuæ gentis ſepulturam decoravit. Tùm edito novo Breviario, tùm tranſlato Capitulo San-Germano Autiſſiodorenſi ad Eccleſiam Pariſienſem, cultum divinum amplificavit. In Sedibus Maſſilienſi, Aquenſi, Pariſienſi, per annos ſexaginta & tres Pontifex, in Urbe etiam Aquenſi, dum peſtis graſſaretur, Caroli Mediolanenſis charitatem & fortitudinem æmulatus multis ubique rebus, piè, ſapienter, conſtanter, ac liberaliter geſtis, Commitiorum Cleri Gallicani Præſes ôdies Religioni profuit; morum facilitate & dignitate, quas in ipſo vultu, totoque corporis habitu gerebat, amorem pariter ac venerationem privatìm & publicè conſecutus. Septemdecim annorum ſpatio, quibus Pariſienſem Diœceſim gubernavit, cùm hujus Eccleſiæ Canonicis vixit & amicus & pater, in eorumdem animis perpetuò victurus. Obiit die* XIII *Martii, anno D.* MDCCXLVI, *ætatis* LXXXXI, *die* XVII *ejuſdem menſis in choro humatus. Optimo Præſuli hoc grati animi monumentum capitulum poſuit.*

Sur l'autre marbre.

Carolo-Franciſco de Vintimille, *ex Comitibus Maſſiliæ Duluc, Comiti Duluc, D. D. Archiepiſcopi Pariſienſis fratri Regiorum Ordinum Equiti torquato; Regis in Provinciâ Legato, Inſularum Porquerolles, & Lingouſtier Præfecto, Comitis Conſiſtoriano Militari, &c. viro de regno benè merito ob ſuas precipuè legationes apud Helvetios, & apud Carolum VI Imperatorem, ad quos miſſus eſt à Rege Ludovico XIV. Canonici Pariſienſes hoc monumentum poſuêre. Quin & genti Vintimilianæ genus ab illo ducenti, nomen ipſius & inſignia geſtanti, ad propagandam memoriam arctæ neceſſitudinis quæ D. D. Archiepiſcopum ejus fratrem & Capitulum ſemper conjunxit. Hoc ſacellum iidem ad ſepulchrum dedêre. Obiit in Caſtro de Savigni, die* XXIX *Julii, anno D.* MDCCXL, *ætatis* LXXXVIII.

Dans la Chapelle de S. Remi, que l'on nomme la Chapelle *des Urſins*, on voit ſur un tombeau de pierre, élevé d'environ deux pieds, deux ſtatues à genoux, dont l'une eſt celle de *Jean Jouvenel* qui eſt ici repréſenté l'épée au

côté, vêtu d'une cotte d'armes armoriée devant & derrière. L'autre repréſente *Michelle de Vitry* ſa femme.

Ce *Jean Jouvenel* fut Conſeiller au Châtelet de Paris, depuis le 8 Janvier 1380, juſqu'en 1404, qu'il fut Avocat du Roi au Parlement; & dès l'an 1380, il avoit été élu Prévôt des Marchands de cette Ville. C'étoit, diſent les Hiſtoriens, un homme entier, ſage, politique & courageux, qui maintint les privilèges des Bourgeois, & s'oppoſa ſi courageuſement aux uſurpations & à la tyrannie des Grands & des Gens de guerre, qu'il penſa lui en coûter la vie. La Ville de Paris, par reconnoiſſance de ce qu'il avoit fait pour elle, lui donna *l'Hôtel des Urſins*. Ce fut ſur ce frivole fondement que les deſcendans de *Jean Jouvenel* prirent le nom & les armes de la maiſon des *Urſins*, l'une des plus anciennes & des plus illuſtres d'Italie. On prétend que ce fut *Jean Jouvenel*, ſecond fils du Prévôt des Marchands, & Archevêque de Reims, qui commença à donner cours à cette chimère, & prit le nom & les armes de la maiſon des Urſins; au lieu que dans l'obituaire de Notre-Dame de Paris, & dans d'autres livres, ceux de cette famille ſont nommés *Jouvenel de Lurcines*, ou *Jouvenel* tout court. Le Roi Charles VII, pour reconnoître l'attachement que *Jean Jouvenel* avoit eu pour ſon ſervice, le fit Préſident au Parlement, pour lors ſéant à Poitiers, où il mourut le premier Avril 1431. Il avoit eu ſeize enfans dont la plupart lui ſurvécurent, ainſi que *Michelle de Vitry* ſa femme, qui ne mourut que le 12 de Juin de l'an 1456, & qui fut inhumée dans cette Chapelle que le Chapitre de Paris lui avoit accordée pour elle & pour ſa poſtérité, par lettres du 14 Juin 1443. Son mari & elle ſont repréſentés ſur cette tombe; & au-deſſus eſt un grand tableau où ils ſont peints au naturel, avec onze de leurs enfans tous habillés ſelon la mode du temps. *Guillaume Jouvenel* qui étoit le cinquième de ces enfans, fut Chancelier de France; il mourut ſans poſtérité.

Il paroît par ce tombeau, & par le tableau, que dès le temps qu'ils furent faits, la fable qui fait deſcendre les *Jouvenel* de la maiſon des Urſins étoit bien établie dans cette famille; car le père & les fils ont les armes des Urſins ſur leur cotte d'armes. Le P. Montfaucon parle de ce tableau dans le troiſième tome des monumens de la monarchie françoiſe, *page 354*, où il en a fait mettre une eſtampe, & remarque que dans toutes les inſcriptions qui ſont ſur ces deux monumens, le nom *des Urſins* eſt toujours écrit par deux S. S. au milieu, *Urſſins*.

Jean Jouvenel n'eſt qualifié en pluſieurs endroits, qu'Avocat au Parlement de Paris, parce que dans ce temps-là les Avocats du Roi travailloient & plaidoient pour les Particuliers qui s'adreſſoient à eux ; & ils n'avoient d'autre avantage ſur les Avocats leurs confrères, que celui d'avoir la pratique du Roi.

La poſtérité maſculine de *Jean Jouvenel des Urſins* s'étant éteinte, les biens de cette famille furent portés dans celle de *Harville*, qui eſt très-ancienne & très-noble, par *François Jouvenel des Urſins*, Marquis *de Trainel*, qui mourut le 9 d'Octobre 1650, âgé de quatre-vingt-un ans. Il avoit ſubſtitué ſon nom, ſes armes & ſes biens à *François de Harville* ſon petit neveu, n'ayant eu qu'une fille nommée *Charlotte*, qui mourut jeune. La poſtérité de *François de Harville des Urſins*, Marquis de Trainel, ſubſiſte encore, & c'eſt Dame *Louiſe-Madeleine le Blanc*, veuve d'*Eſprit Jouvenel de Harville des Urſins*, Marquis de Trainel, qui a fait mettre ici les épitaphes d'*Eſprit Jouvenel de Harville*, Marquis de Trainel, premier Lieutenant des Gendarmes de la Garde du Roi, Lieutenant Général des Armées de Sa Majeſté, ſon beau-père ; d'*Eſprit Jouvenel de Harville des Urſins*, Meſtre de Camp du Régiment de Dragons d'Orléans, ſon mari, de *Madeleine Petit de Paſſy* ſa mère ; de *Claude le Blanc*, Secretaire d'Etat ſon père ; & de *Simon Triſtan de Harville* ſon fils puîné.

In hoc avito Urſinorum ſacello, reconditum eſt cor Spiritûs Juvenalis de Harville des Urſins, *Marchionis de Trainel, quæ bellicâ virtute inſignis fuit, & Equitum Prætorianorum Legatus alter, Legatique Primarii locum tenens, obiit anno* MDCCXX, *decimâ die Novembris.*

Hîc *etiam requieſcunt* Spiritus Juvenalis des Urſins, *Marchio de Trainel, quem Regni Moderator* Philippus *ſuæ Draconum Turmæ præfecit, florentem in mediâ juventutis ſpe invida mors uxori liberis, Regno eripuit, anno ætatis* XXVIII, *ſalutis* MDCCXXVI, *die* XI *Julii.*

Magdalena Petit de Paſſi, *mulier rari exempli, propè pii generi cineres ſepulta eſt, anno* MDCCXXVII, *die* XIII *Aprilis. Vixit ann.* LVIII *genero dilectiſſimo & uxori piiſſimæ diù ſuperſtes non fuit* Claudius le Blanc, *Regi à Sanctioribus Conſiliis, & rei bellicæ Adminiſter. Vir privatim & publicè clarus, qui non ſibi ſed Patriæ vixit. Agreſſa eſt virum fortuna, probavit non vicit. Celer fuit ingenio, ore ſuavis, aditu facilis, civis, pater, amicus optimus, Militum Patronus, omnium amor, & delicium. Obiit anno* MDCCXXVIII, *die Maii* XIX. *Vixit annos* LIX, *quos virtus, pietas, Religio dùm viverent, con-*

junxerant, variis, poſt obitum, diſtrahi tumulis, noluit hujuſce Urbis & Regni primariæ Baſilicæ unanimis Canonicorum conſenſus. Hunc titulum marito amantiſſimo, colendiſſimis, ac dilectiſſimis parentibus:

Ludovica-Magdelena le Blanc, *Marchioniſſa de Trainel, ipſa fides, mœrens, lugenſque poſuit. Dumque nullis ærumnis augeri poſſe lucum exiſtimabat en heu Infans dulciſſimus:*

Simon-Maria Triſtanus Comes de Harville, *in quo ſpes, è ſinu ejus ereptus eſt die Julii, anno* MDCCXXVIII. *Vixit menſes* XVIII.

On trouve dans la nef de cette Egliſe les épitaphes de pluſieurs Chanoines connus par leur eſprit & par leur ſavoir.

Joachim du Bellay étoit né à Liré dans les Mauges en Anjou. Il fut fort eſtimé à la Cour de François I & d'Henri II. On remarque dans ſes vers beaucoup de facilité & de douceur, ce qui l'a fait nommer le *Catulle françois*. Il ſe vantoit d'avoir inventé les Odes françoiſes. Il fut Chanoine & Archidiacre de Paris, & mourut d'apoplexie en 1560, âgé de trente-ſept ans, & ayant été déſigné Archevêque de Bordeaux : voici l'épitaphe qu'il ſe fit lui-même, mais on ne l'a point miſe ſur ſa tombe.

Claſſâ progenie, & domo vetuſtâ,
(Quod nomen tibi, ſat meum indicavit)
Natus, contegor hâc, viator, Urnâ.
Sum *Bellaius*, & Poëta, jam me
Sat noſti, puta, non bonus Poëta,
Hoc verſus tibi ſat mei indicarint.
Hoc ſolum tibi, ſed queam, Viator,
De me dicere, me pium fuiſſe,
Nec læſiſſe pios, piis ſi ipſe es,
Manes lœdere tu meos cavero.

Claude Chaſtelain, Chanoine de cette Egliſe, eſt mort en 1712. Il s'étoit occupé toute ſa vie à l'étude des Rits Eccléſiaſtiques, & de l'Hiſtoire du culte des Saints. Il fit imprimer en 1709, un martyrologe univerſel, qui contient le texte du martyrologe romain, traduit en françois ; & deux additions à chaque jour des Saints qui ne s'y trouvoient point ; l'une des Saints de France, & l'autre des Saints des autres nations, avec un catalogue des Saints dont on ne trouve point le jour.

Les ornemens de cette Egliſe ſont magnifiques ; il y en a un entr'autres qui eſt tout brodé de perles. Le tréſor enferme

pluſieurs Reliques, parmi leſquelles on voit un morceau conſidérable de la vraie Croix, un doigt de S. Jean-Baptiſte, le chef de S. Philippe Apôtre, *&c.* Le morceau de la vraie Croix fut envoyé à cette Egliſe, ſous le Pontificat de Gallon, Evêque de Paris, par Anſelme, Chantre du Sépulcre de Jéruſalem, qui avoit été Chanoine de Notre-Dame. On célèbre tous les ans le premier Dimanche du mois d'Août la réception de cette Relique qui eſt portée en proceſſion ſous un dais, & enſuite expoſée à la dévotion du peuple. La lampe d'argent à dix branches qui eſt au milieu du Chœur, eſt l'accompliſſement du vœu que fit Louis XIII pour la naiſſance de Louis le Grand. Au jour de grandes Fêtes on tend dans la nef une tapiſſerie magnifique qui repréſente la vie de la Vierge. *Champagne* en fit les cartons en 1636, & *Michelle le Mâle* la fit faire à ſes dépens, & la donna à cette Egliſe. Elle conſiſte en quatorze pièces qui lui coûtèrent 42000 livres.

Il n'y a pas d'Egliſe où le Service Divin ſe faſſe avec autant de régularité, de décence & de majeſté, que dans celle-ci. La muſique eſt une des plus excellentes qu'il y ait.

Il n'y a pas non plus d'Egliſe particulière qui ait donné un auſſi grand nombre de Papes. Gregoire IX, Adrien V, Boniface VIII, Innocent VI, Grégoire XI & Clément VII en avoient été Chanoines. Elle a donné auſſi un nombre infini de Cardinaux, d'Archevêques & d'Evêques. *

Parmi les fondations que nos Rois ont faites ici, il y en en a une de Louis XII, qui eſt plus connue que les autres, & qu'on nomme *l'obit ſalé*, parce qu'on donne deux minots de ſel à chaque Chanoine qui aſſiſte à l'anniverſaire qui ſe célèbre tous les ans le 4 Janvier.

Le Corps de Ville venoit tous les ans dans cette Egliſe le premier vendredi d'après Pâques, & après avoir entendu la Meſſe à la Chapelle de la Vierge, il aſſiſtoit au *Te Deum* qui y étoit chanté en muſique, pour remercier Dieu d'avoir délivré la Ville de Paris de la domination des Anglois en 1436.

---

* Alexandre III demanda comme une faveur, que ſes neveux fuſſent élevés dans le cloître de N. Dame. Louis VII & pluſieurs de nos Princes y ont puiſé l'eſprit de la Religion & des Sciences. Henri, fils de Louis-le-Gros, fut Chanoine de Notre-Dame, & Philippe ſon frère préféra le ſimple titre d'Archidiacre de l'Egliſe de Paris, aux Evêchés que ſa haute naiſſance & ſes vertus lui deſtinoient.

Le Chapitre de cette Métropolitaine fait tous les ans le 22 Mars une proceſſion pour rendre graces à Dieu, de ce qu'à pareil jour l'an 1594, la Ville de Paris ſe ſoumit à Henri-le-Grand, & rentra par-là ſous l'obéiſſance de ſon légitime Souverain. Cette proceſſion va aux Grands-Auguſtins, accompagnée des Cours Souveraines, & là le Chapitre chante une grand'Meſſe; mais lorſque le 22 Mars arrive dans la Semaine ſainte, on remet cette proceſſion après Quaſimodo.

Le 15 d'Août, jour que l'Egliſe célèbre la fête de l'Aſſomption de la Vierge, on fait ici tous les ans, après vêpres, une proceſſion très-ſolemnelle, qui fut inſtituée le 10 de Février de l'an 1638, par Louis XIII, dans toutes les Egliſes de ſon Royaume, pour remercier Dieu de la groſſeſſe de la Reine, après vingt-trois ans de ſtérilité. Les Cours Supérieures, le Gouverneur de Paris & le Corps de Ville aſſiſtent à cette cérémonie. Il y eut d'abord à cette occaſion de grandes conteſtations pour la préſéance, entre le Parlement & la Chambre des Comptes, ce qui fit que pendant pluſieurs années ces deux Compagnies ne s'y trouvèrent plus. En 1672, le Roi régla le différend, & ordonna que ni l'une ni l'autre de ces deux Compagnies n'entreroit, en arrivant, dans le Chœur. Que le Parlement, après s'être aſſemblé dans le Chapitre de cette Egliſe, viendroit joindre la proceſſion à la porte du Chœur, dans la nef à droite, & que chaque Membre marcheroit à la file, pendant que de l'autre côté la Chambre des Comptes viendroit de l'Officialité pour joindre auſſi le Clergé, & le ſuivre à la file à gauche, en ſorte que le premier Préſident de la Chambre des Comptes marcheroit à la gauche du Premier Préſident du Parlement, & ainſi des autres; que la proceſſion étant faite, le Parlement ſortiroit du Chœur par la porte qui eſt ſous le crucifix, & la Chambre des Comptes, par celle qui eſt à droite, vis-à-vis la chaire archiépiſcopale. En 1717, le Duc d'Orléans, Régent du Royaume, aſſiſta à cette proceſſion au nom du Roi, avec le cortège & les honneurs royaux.

Claude Joly, Chantre & Chanoine de cette Egliſe, a donné au Public différens ouvrages. Il mourut en 1700, & légua ſa bibliothèque au Chapitre de l'Egliſe de Paris, à condition qu'elle ſeroit publique; condition qui juſqu'ici n'a pas été obſervée. Parmi les livres curieux de cette bibliothèque, on y remarque un manuſcrit de Gregoire de Tours, en caractères Mérovingiens.

La grande Sacriſtie & le Tréſor ſont pratiqués dans l'arcade

qui eſt entre la Chapelle de S. Pierre, Martyr, & celle de S. Denis & S. George, ſur le même alignement des autres Chapelles qui éclairent le bas-côté méridional du Chœur. Le bâtiment qui les contenoit étant très-ancien, & menaçant ruine, on l'a démoli pour en conſtruire un plus ſolide & en même temps plus commode & plus convenable pour le ſervice de l'Egliſe. On l'a commencé en l'année 1756, & il a été fini en l'année 1758.

Cette reconſtruction a été faite de la libéralité du Roi Louis XV, ſous les ordres & la conduite de M. le Marquis *de Marigny*, Directeur Général des bâtimens du Roi, & ſur les plans & deſſins de l'illuſtre M. *Soufflot*, Architecte & Contrôleur des bâtimens de Sa Majeſté.

La grande Sacriſtie, deſtinée à l'uſage ſeul des grands Offices, forme la pièce principale; elle eſt précédée d'une eſpèce de veſtibule noble & majeſtueux de plein pied avec le Chœur & ſon bas-côté. La porte eſt de forme quarrée à deux ventaux; elle eſt entourée d'un chambranle de marbre de Languedoc, de la hauteur de ſeize pieds; au-deſſus eſt une table de marbre de bleu turquin, ſur laquelle eſt en relief le mot *Sacriſtie* en lettres de bronze doré d'or moulu. Les ventaux ſont enrichis, ainſi que l'impoſte, d'une ſculpture admirable. L'impoſte repréſente l'écuſſon de France, décoré de palmes & de guirlandes. Les ventaux repréſentent ſous la forme d'épis de froment & de vigne chargée de raiſin, les attributs & ſymboles des Saints Myſtères, les vaſes ſacrés, & généralement les principaux ornemens du ſervice de l'Egliſe.

Dans ce veſtibule à droite, eſt une porte entourée d'un chambranle de marbre de Languedoc, laquelle communique dans la Chapelle de S. Pierre, Martyr. Cette Chapelle eſt ornée d'une belle menuiſerie. Elle a ſon arcade fermée d'une belle grille de fer. En face de cette grille, & immédiatement au-deſſous de la croiſée, eſt une fontaine en niche avec une cuvette, le tout de marbre, deſtinée pour le lavement des mains des Officiers. Dans l'angle à droite de cette fontaine, eſt un eſcalier par lequel on deſcend dans deux voûtes ſouterraines, & néanmoins éclairées, l'une eſt ſous la Chapelle, & l'autre qui eſt ſous la Sacriſtie, eſt deſtinée à la ſépulture de MM. les Chanoines.

A gauche dans ce beau veſtibule, eſt une porte en face de l'autre, & décorée de même. Par cette porte on deſcend à une Sacriſtie baſſe, deſtinée pour l'habillement de MM. les Chanoines, lorſqu'ils veulent célébrer les Meſſes baſſes

dans les Chapelles autour du Chœur. Cette Sacriſtie eſt pratiquée en voûte ſous les Chapelles de S. Geraud, de S. Denis & de S. Georges.

De ce veſtibule on entre tout de ſuite & de plein pied dans la grande Sacriſtie deſtinée uniquement pour le ſervice du Chœur ; elle eſt ornée d'une belle menuiſerie. La voûte en forme ſphérique, eſt très-richement ſculptée, ainſi que les panaches.

Le mur du fond de cette Sacriſtie eſt terminé en face du veſtibule, par un eſcalier à deux rampes, ſervant à monter dans une pièce voûtée en forme ſphérique, à la hauteur de celle de la Sacriſtie, deſtinée à mettre une partie des châſſes & des reliques de l'Egliſe de Paris. A l'arcade qui ſépare cette pièce d'avec la Sacriſtie, eſt une très-belle grille de fer ouvrant à deux battans, ſurmontée d'un couronnement magnifique.

On monte enſuite au ſecond étage dans une très-grande pièce, éclairée par quatre grandes croiſées, dont deux donnent ſur la première cour, & les deux autres ſur la ſeconde cour de l'Archevêché. Cette pièce eſt deſtinée à ſerrer toute l'argenterie, & une partie des ornemens. La voûte conſtruite en briques miſes ſur le plat, fait l'admiration des connoiſſeurs. Au bout de cette pièce eſt un eſcalier qui conduit dans une pièce, dont un côté communique à la galerie qui eſt autour du Chœur, & l'autre à un réſervoir contenant ſoixante muids d'eau avec des tuyaux de deſcente, qui communiquent dans les voûtes baſſes de la Sacriſtie, pour fournir de l'eau en cas d'incendie.

Au troiſième étage eſt une grande pièce de même grandeur que celle de deſſous, deſtinée pareillement à ſerrer des ornemens, & tout ce qui eſt néceſſaire pour le ſervice de l'Egliſe.

Au-deſſus eſt une plate-forme couverte de plomb laminé, ornée de baluſtrades, qui couronne l'édifice entier ſur l'une & l'autre cour de l'Archevêché.

Pour ce qui concerne le bâtiment extérieur, les deux façades ſur les deux cours de l'Archevêché, ſont très-riches en architecture. Du côté de la première cour de l'Archevêché, ce bâtiment préſente une très-belle façade, ornée d'un ſoubaſſement, décoré en refend de deux arcades, au milieu deſquelles eſt une table de marbre blanc, ſur laquelle eſt gravée cette inſcription :

Ludovici XV Optimi ac Relligioſſimi Regis pietas erga Capitulum Pariſienſe plurimis jam ſpectata beneficiis hoc ſacra

ſupellectilis conditorium longi temporis labe caducum à fundamentis refici ; & in ampliorem ſpeciem reſtitui regio ſumptu curavit anno D. 1758.

Au-deſſus ſont deux rangs de croiſées, couronnées par un grand entablement orné de conſoles. Entre les croiſées du premier rang, eſt une niche ſurmontée d'un tympan ſoutenu de deux conſoles ſculptées. Dans cette niche eſt la piété royale. Cette figure eſt vêtue à l'antique. Elle tient dans ſa main gauche une corne d'abondance, remplie de fleurs, qu'elle prend de ſa main droite, pour répandre ſur un Autel de forme antique, qui eſt à ſon côté droit. Sur cet Autel eſt une croix rayonnante qui paroît en relief au-devant d'une de ſes faces, ornée de guirlandes de fleurs. Sur le piédeſtal eſt cette inſcription en lettres de relief de bronze doré d'or moulu, *Pietas Regalis.*

Au-deſſus de cette figure, entre les croiſées du ſecond rang, eſt un médaillon qui contient le buſte du Roi en profil, tourné du côté de l'Egliſe, autour duquel ſont ces mots en lettres de relief de bronze doré d'or moulu, *Lud. XV. Rex Chriſ.* Ce médaillon, ſoutenu par une tête de lion, eſt renfermé dans une bordure enrichie de ſculpture, & environné de guirlandes & de branches de palme. Toute la ſculpture de ce bâtiment, tant intérieure qu'extérieure, a été faite par le fameux *Michel-Ange Slodtz*, Sculpteur du Roi. Des deux arcades qui paroiſſent à ce bâtiment, l'une eſt feinte, l'autre eſt percée, & forme l'entrée principale du Palais archiépiſcopal.

Le Palais archiépiſcopal eſt au midi de l'Egliſe. Il a été fort augmenté & embelli par le Cardinal *de Noailles.* Les vues ſur la rivière en ſont très-agréables. C'eſt dans une des galeries de l'Archevêché, qu'on a placé la bibliothèque qu'*Etienne Gabriau*, Seigneur de Riparfond, Avocat au Parlement, diſtingué par ſa naiſſance & pour ſon habileté dans ſa profeſſion, légua en 1704 aux Avocats, à condition qu'elle ſeroit ouverte à tout le monde certains jours de la ſemaine. L'ouverture de cette bibliothèque ſe fit avec beaucoup de ſolemnité le 5 Mai 1708. La cérémonie commença par une Meſſe qui fut célébrée par le Cardinal *de Noailles* dans la Chapelle haute de l'Archevêché : le Corps des Avocats y aſſiſta. Son Eminence, & tous ceux qui compoſoient cette aſſemblée, ſe rendirent enſuite dans la bibliothèque, où le Bâtonnier des Avocats prononça un diſcours pour prouver l'utilité de cet établiſſement. La vivacité de notre nation, & les charmes de la nouveauté, lui donnèrent d'abord un grand brillant.

Elle fut ouverte à tout le monde certains jours de la ſemaine; on y fit des conſultations gratuites toutes les ſemaines, en faveur des Plaideurs pauvres; & tous les quinze jours on y fit des conférences ſur la Juriſprudence, où les Avocats qui étoient nommés pour parler, venoient préparés ſur les matières qu'on y devoit diſcuter. Il eût été à ſouhaiter pour l'utilité publique, & pour l'honneur de la nation, que de ſi beaux commencemens ſe fuſſent toujours ſoutenus avec la même ardeur.

Cette bibliothèque eſt ornée des portraits de pluſieurs illuſtres Magiſtrats, & de ceux de quelques Avocats fameux. Celui de feu M. de *Riparfond* eſt au milieu. A droite ſont ceux de *Gilles Bourdin*, de *Jerôme Bignon*, de *Jacques Talon*, de *Denis Talon*, de *Chrétien-François de la Moignon*, & de *Joſeph-Omer Joly de Fleury*. Les portraits des Avocats ſont de l'autre côté, & l'on y voit ceux de *Mathias Maréchal de N..... Gorillon*, de *Jean-Marie Ricard*, de *Germain Billard*, de *Jean Iſſalis*, de *Bonaventure de Fourcroix*, de *Louis Dupré* & de *Denis Lebrun*.

La ſuperbe Egliſe de Notre-Dame de Paris a été depuis peu reblanchie totalement; & en 1771 pavée tout à neuf avec des pièces quarrées de marbre blanc & d'un marbre bleu. On doit remarquer auſſi la principale porte dont on vient de changer la forme, quoiqu'on ait conſervé le genre gothique, la beauté de ſes ventaux, ornés en dehors de deux figures en relief, dont l'une repréſente Notre-Seigneur portant ſa Croix, & l'autre la Sainte Vierge dans une attitude pieuſe; en dedans toute la ferrure magnifique de fer poli qui ſoutient les ventaux, & toutes les pièces de ferrurerie dorées en partie, qui en font la fermeture; le tout du goût le plus parfait & de la plus grande magnificence. On a de plus nétoyé les ventaux des deux grandes portes qui ſont à droite & à gauche de la principale porte; & par les couleurs qu'on a employées, on a fait revivre, autant qu'il a été poſſible, toute la beauté des ornemens en fer qui ſont répandus comme en broderie ſur ces anciens ventaux. On doit pareillement remarquer les deux autres portes collatérales aux extrêmités de la croiſée de cette Egliſe, & dont toute la boiſerie & le tambour ont été refaits à neuf auſſi depuis peu. Enfin les dix-huit nouvelles bornes de bronze qui bordent toute la longueur du grand portail, & la grille au-devant de la principale porte, & qui en défend l'approche.

Les dehors de ce grand édifice & les différentes parties deſtinées à ſon ornement, ou pour en aſſurer la ſolidité, tels

que les arcs-boutans qui épaulent des deux côtés la nef, le chœur & le pourtour; les pyramides & les obéliſques qui règnent autour, ſont le fruit d'un grand travail.

Le cloître eſt au nord de l'Egliſe, & les maiſons canoniales y ſont enfermées par une enceinte de vieilles murailles. Il y avoit autrefois dans ce cloître une maiſon royale qui ſubſiſtoit encore du temps du Roi Louis VII, qui reconnut en 1157, y avoir paſſé ſes premières années: *Nos*, dit-il, *Eccleſiam Pariſienſem, in cujus clauſtro quaſi quodam materiali gremio incipientis vitæ & pueritiæ noſtræ exegimus tempora, anteceſſoribus noſtris clariorem & inter Regni Eccleſias eminentem conſiderantes*, &c. Il y alla encore demeurer en 1158 avec Conſtance de Caſtille ſa femme, ayant cédé le Palais à Henri II, Roi d'Angleterre. On ignore abſolument en quel endroit du cloître étoit ſituée cette maiſon. On entend par le cloître tout l'eſpace compris depuis le terrein juſqu'au Pont-Rouge, & de-là, en ſuivant les rues d'Enfer & de la Colombe, juſqu'à la porte qui eſt à l'extrêmité de la rue des Marmouzets, ſuivant enſuite l'alignement qui va rejoindre la principale porte qui eſt à côté de l'Egliſe de Notre-Dame. Dans cette étendue, eſt ſituée la Chapelle de S. Agnan; on y voyoit encore celle de S. Jean-le-Rond, qui a été abattue depuis quelques années.

Le Chapitre de Notre-Dame a toujours été très-recommandable par ſa régularité, par ſa ſcience & par ſes lumières. On le prenoit pour modèle, on le conſultoit avec confiance, & l'on recevoit ſes déciſions avec reſpect. Il eſt indépendant de la Juriſdiction de M. l'Archevêque, & il a, ainſi que lui, ſon Officialité & une Juſtice ſéculière, appellée *la Barre du Chapitre*. *Voy.* CHAPITRES, *tom.* 2, *pag.* 265 *& ſuiv.*

NOTRE-DAME-DE-BON-SECOURS, *voy. tom.* 1, *p.* 637.

NOTRE-DAME-DE-BONNE-DÉLIVRANCE (*l'Egliſe de*) *au Gros-Caillou*. Le Gros-Caillou ainſi nommé à cauſe d'une borne naturelle qui ſervoit à diſtinguer les limites des Seigneuries de Sainte Geneviève & de S. Germain-des-Prés, eſt coupé dans ſa longueur par les rues de S. Dominique, de l'Univerſité & de Grenelle, & dans ſa largeur, par quatre autres rues; ſavoir, la rue *de la Boucherie*, ainſi nommée, parce qu'elle conduit à la boucherie des Invalides: la rue *Neuve* ou *de l'Egliſe*, parce qu'elle a été percée vis-à-vis l'Egliſe à laquelle elle conduit: la rue *S. Jean* ou des *Cignes*,

parce qu'on l'a ouverte en face du pont par lequel on entre dans l'Iſle aux Cignes, & la rue *de la Vierge*, parce qu'elle eſt voiſine de la Chapelle de la Sainte Vierge que l'on y a conſtruite.

Quoique l'Egliſe du Gros-Caillou ait été bénite ſous le titre de l'*Aſſomption de la Sainte Vierge*, & que les Habitans la nomment *Notre-Dame-de-Bonne-Délivrance*, elle eſt indiquée dans les regiſtres de l'Archevêché, ſous le nom de *S. Pierre-du-Gros-Caillou*, *ſuccurſale de S. Sulpice*; ſoit que la première Chapelle fût ſous le titre de ce Saint Apôtre; ſoit qu'on ait voulu donner à la Succurſale, le nom du premier Titulaire de la Paroiſſe du Fauxbourg S. Germain. On travaille actuellement à la conſtruction d'une Egliſe plus grande, qu'on ſe propoſe de faire ériger en Cure. *Voy.* GROS-CAILLOU.

NOTRE-DAME-DE-BONNE-DÉLIVRANCE. *Voy.* ÉTIENNE-DES-GRÈS, (*Saint*) *tom. 2, pag. 761.*

NOTRE-DAME-DE-BONNE-NOUVELLE, (*l'Egliſe paroiſſiale de*) eſt ſitué dans un Quartier qui ne commença à ſe peupler que vers le milieu du ſeizième ſiècle; alors on fut obligé d'y bâtir une Chapelle, pour ſervir d'aide à à l'Egliſe Paroiſſiale de S. Laurent. Ce furent les Marguilliers de S. Laurent qui, le 20 d'Août de l'an 1551, poſèrent les quatre premières pierres des fondemens de cette Chapelle ſur la montagne du moulin. Dès que ce bâtiment fut achevé, il fut dédié ſous l'invocation de S. Louis & de Sainte Barbe. Durant la Ligue, on fut obligé en 1593 de raſer toutes les maiſons de ce quartier, & même ladite Chapelle, pour conſtruire des fortifications en leur place. La paix & la tranquillité ayant ſuccédé aux troubles que la Ligue avoit cauſés, ce quartier ſe repeupla, & en 1624, on y bâtit l'Egliſe qu'on y voit aujourd'hui, qui fut dédiée ſous l'invocation de Notre-Dame-de-Bonne Nouvelle. Cette Chapelle fut érigée en Cure ou Vicairie perpétuelle par Sentence de l'Archevêque de Paris du 22 Juillet 1673.

Par une convention faite ſous ſignature privée le premier d'Avril de l'an 1674, entre les Prieur & Religieux de S. Martin-des-Champs, Curés primitifs de la Paroiſſe de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, & les Curé & Marguilliers de la Paroiſſe, il eſt ſtipulé que les Sieurs Prieur & Religieux ſeront & demeureront en droit & poſſeſſion d'aller dire & célébrer en cette Egliſe, la grande & principale

Meſſe Paroiſſiale & les Vêpres, le jour de l'Annonciation de Notre-Dame, Fête & Patrone de ladite Egliſe, & que le Curé leur paiera 3 livres, à quoi les Religieux ſe ſont reſtreints pour tous droits d'oblations. Le 6 Novembre de l'an 1676, par Arrêt du Grand-Conſeil rendu entre les Religieux, Prieur clauſtral & Couvent de S. Martin, & Charles de Leſtoc, Prêtre, Vicaire perpétuel de l'Egliſe de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, Leſtoc fut condamné d'aſſiſter aux proceſſions des Rogations, & de payer la redevance de 3 livres, les arrérages qui en ſont dus, & paſſer titre nouvel, & aux dépens. Cet Arrêt n'appaiſa point entiérement les différends qui étoient entre les Prieur & Religieux de S. Martin-des-Champs, Charles de Leſtoc & les Marguilliers de ladite Paroiſſe de Bonne-Nouvelle, puiſque le 16 Août 1681, ils paſsèrent une tranſaction, par laquelle il eſt ſtipulé que leſdits Vicaire perpétuel & Marguilliers feront délivrer auxdits Sieurs Prieur & Religieux, les ornemens les plus précieux pour la célébration du Service Divin, & enſuite à dîner dans le Presbytère, & qu'il leur ſera payé par chacun an, pour les droits d'offrandes ou oblations, & par forme de patronage, la ſomme de 3 livres, le tout payable audit jour de la Fête de l'Annonciation de Notre-Dame, à quoi leſdits Religieux ſe ſont volontairement reſtreints pour tous droits d'oblations, en ladite qualité de Curés primitifs & Patrons de lad. Egliſe, ſauf & ſans préjudice de la moitié des oblations du jour & fête de la Chandeleur, ainſi qu'ils ont ci-devant joui.

On remarquera ici qu'il faut dire & écrire Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, & non pas de Bonnes-Nouvelles, comme on le trouve écrit en pluſieurs livres, car le titre de cette Egliſe eſt relatif à l'Annonciation de la Vierge, & dans tous les actes latins paſſés par les Curés de cette Egliſe, ils ſe qualifient *Paſtor à Bono Nuntio*.

NOTRE-DAME DE CONSOLATION. *Voy.* CHASSE-MIDI, *tome 2, pag. 296.*

NOTRE-DAME DE GRACE. *Voy.* AUGUSTINS DÉCHAUSSÉS. LOGES.

NOTRE-DAME DE LA MISÉRICORDE. *Voy. pag. 233.*

NOTRE-DAME DE MISÉRICORDE. *Voy. pag. 32.*

NOTRE-DAME DE LIESSE. *Voy.* BÉNÉDICTINES.

NOTRE-DAME DE LORRETTE. *Voy.* CHAPELLE, *t. 2, p. 254.*

NOTRE-DAME DE PAIX. *Voy.* ABBAYE DE SAINTE PERRINE.

NOTRE-DAME DE SAVONNE. *Voy. tom. 1, pag. 357.*

NOTRE-DAME DE SION. *Voy.* ANGLOISES.

NOTRE-DAME DE LA VICTOIRE *de Lépante. Voy.* CHANOINESSES REGULIERES DE S. AUGUSTIN, *tom. 2, pag. 216.*

NOTRE-DAME *de la Doctrine Chrétienne, Quartier S. Antoine.* Ces Prêtres doivent leur premier établiſſement au Bourg-la-Reine, à *Jerôme du-Four-Aligret*, Conſeiller au Parlement, en l'année 1661, pour procurer l'inſtruction chrétienne dans huit Villages circonvoiſins. En 1677, M. *Champion*, ancien Avocat, & *Marie Duport* ſon épouſe, leur ayant donné une maiſon à Berci, ils obtinrent la faculté d'y faire réunir les biens qu'ils avoient au Bourg-la-Reine; ainſi c'eſt par erreur que nous avons placé ces deux époques en 1665 & 1675, à l'article *DOCTRINE CHRÉTIENNE, pag. 660 du t. 2.* Au même lieu étoit une Chapelle où le Seigneur de Berci faiſoit dire la Meſſe les Dimanches & les Fêtes. Celle qu'on a rebâtie ſous le titre de Notre-Dame de Bon-Secours, procure encore la même commodité aux Habitans des environs qui ſont éloignés de leurs Paroiſſes.

NOTRE-DAME DES VERTUS. *Voy.* AUBERVILLIERS.

NOTRE-DAME DES VERTUS. Communauté de Filles dans la rue S. Bernard, Fauxbourg S. Antoine, vis-à-vis l'Abbaye de ce nom. Cette Communauté a été établie pour faire l'école aux pauvres filles de ce Fauxbourg, & ce fut *M. Mazure*, Curé de S. Paul, qui donna en 1681, la maiſon qu'elle occupe. Cet établiſſement fut confirmé par Lettres-patentes de l'an 1683; & les Filles qui la compoſoient, prirent le titre de Communauté en 1685. Malgré tous ces titres, leur état étoit encore incertain & très-mal affermi; car

car après la mort de M. *Mazure*, ſes héritiers & ſes créanciers firent caſſer la donation qu'il avoit faite, & la maiſon fut vendue par décret. Heureuſement elle fut adjugée à M. *de Bragelonne*, Conſeiller à la Cour des Aides, qui, conjointement avec Madame ſa femme, en fit donation à ces Filles, & donna en même temps une rente pour l'entretien de ſept Sœurs de cette Communauté, pour inſtruire les pauvres filles du Fauxbourg.

NOTRE-DAME DES VICTOIRES. *Voy. t. 1, p. 351.*

NOVICIAT *des Jéſuites, rue Pot-de-Fer S. Germain.* (*maiſon du*) *Madeleine Luillier*, veuve de M. *Claude le Roux de Sainte-Beuve*, Conſeiller au Parlement, acheta en 1610 l'Hôtel de Mezière, pour y placer le Noviciat des Jéſuites, & conſigna ſa volonté & ſa libéralité envers ces Pères, dans un acte public. Dans la ſuite, ils firent ſucceſſivement acquiſition de pluſieurs maiſons voiſines, en ſorte que tout leur terrein ſe trouva renfermé entre les rues Pot-de-Fer, Mezière, Caſſette & Honoré-Chevalier. M. *François Sublet des Noyers*, Secretaire d'Etat, ayant le département de la Guerre, fit conſtruire à ſes dépens l'Egliſe qui ſubſiſte encore, & dans laquelle il fut inhumé. La première pierre en fut poſée par M. *Henri de Bourbon*, fils naturel du Roi Henri IV, Abbé de S. Germain, le 10 Avril 1630; & elle fut achevée en 1642, & conſacrée par M. l'Evêque de Boulogne, ſous l'invocation de *S. François Xavier*. Le grand-Autel dont le Roi fit la dépenſe, fut reconſtruit en 1709, ſur les deſſins de *Jules-Hardouin Manſart*, & ſous la conduite de *Robert de Cotte*, premier Architecte du Roi. Cette maiſon & ſes dépendances relèvent de l'Abbaye de S. Germain-des-Prés.

L'Egliſe paſſe chez les Connoiſſeurs, pour la plus régulière de Paris; elle a été bâtie ſur les deſſins & ſous la conduite du Frère *Martel-Ange*. Le portail eſt décoré de deux ordres d'architecture, du dorique & de l'ionique. Le dedans de l'Egliſe eſt de l'ordre dorique le plus régulier. Les armes de M. *François de Sublet*, Fondateur, ſont à la clef de la voûte, & en beaucoup d'autres endroits; elles ſont compoſées d'un pal breteſſé d'or, maçonné de ſable, chargé d'une vergette de même dans un champ d'azur. Le tabernacle dont les ornemens ſont de bronze, & les bas-reliefs dorés d'or moulu, a été fait par un Orfèvre des Gobelins, nommé *Villers*. Le beau tableau qui étoit ſur le grand-Autel, a été acquis par le Roi. Cet excellent morceau repréſente un des mi-

racles que Dieu fit au Japon, par l'interceſſion de S. François Xavier, qui y reſſuſcita un mort : il eſt *du Pouſſin* & d'une beauté ſurprenante. On en peut lire la deſcription dans Sauval. On voit deux autres tableaux dans les deux Chapelles qui ſont dans les croiſées ; l'un repréſente la Sainte Vierge, peint par *Simon Vouet* ; l'autre repréſente J. C. prêchant, par *Jacques Stella*. On voit auſſi dans cette Egliſe un des trois Crucifix de *Jacques Sarrazin*, qui, dans leur eſpèce, ne ſont pas moins admirables que le tableau du *Pouſſin* l'eſt dans la ſienne.

NOUVEAUX CONVERTIS, (*les*) établis dans la rue de Seine, Quartier de la Place Maubert, & derrière les murs du jardin de l'Abbaye de S. Victor, forment une Communauté d'hommes, qui jouit, à l'inſtar des nouvelles Catholiques, inſtituées par l'Archevêque de Paris en 1634, des mêmes privilèges, franchiſes, libertés & exemptions, à condition que cette Communauté ne pourra être changée en Maiſon de Profeſſion religieuſe, mais demeurera toujours en état de ſéculier. Le pieux deſſein de cette fondation avoit été formé par le P. *Hyacinthe* de Paris, Capucin, dès l'année 1632, & il ſe forma ſous ſes yeux une ſociété de gens qui concoururent à l'exécution de ſon projet. François de Gondi, Archevêque de Paris, applaudit à des vues ſi louables, & autoriſa cette aſſociation, ſous le nom de *Congrégation de la propagation de la foi*, & ſous le titre de *l'Exaltation de Sainte Croix*. *Voy.* NOUVELLES CATHOLIQUES.

NOUVELLES CATHOLIQUES, (*les*) établies rue Sainte Anne, entre les rues neuves S. Auguſtin & des Petits-Champs, eſt une Communauté de Filles, établie pour la propagation de la Religion catholique, apoſtolique & romaine. Elle fut inſtituée le 6 de Mai 1634, par Jean-François de Gondi, Archevêque de Paris, approuvée par une Bulle du Pape Urbain VIII, & autoriſée par Brevet du Roi, du 4 Juillet 1634, & par Lettres-patentes, en conſéquence, du mois d'Octobre 1637. Les premières Filles qui gouvernèrent cette Communauté, furent tirées de celle de la Providence, ayant la Sœur *Garnier* & Mademoiſelle *Gaſpi* à leur tête. Elles demeurèrent d'abord dans la rue des Foſſoyeurs derrière S. Sulpice, enſuite rue Pavée au Marais, où elles étoient encore en 1647, puis dans la rue Sainte-Avoie, & enfin dans la rue Sainte-Anne. (On trouve auſſi qu'en 1651, elles demeuroient rue neuve Saint-Euſtache,

où l'on dit que le Maréchal de Turenne, nouvellement converti à la Religion catholique, leur procura la maiſon qu'elles occupent. Le brevet & les Lettres-patentes n'avoient point été enregiſtrées, lorſque Louis XIV, approuvant de nouveau cet établiſſement, fit expédier des Lettres de ſurannation, au mois d'Octobre de l'an 1649, puis des Lettres-patentes au mois d'Avril 1673, par leſquelles il confirma de nouveau cet établiſſement, & ordonna que cette Maiſon & celle qui eſt deſtinée pour les hommes nouvellement convertis, jouiroient des privilèges, franchiſes, libertés & exemptions dont jouiſſent les Maiſons de fondation royale, à condition néanmoins que leſdites deux Maiſons & Communautés ne pourront être changées en Maiſons de Profeſſion religieuſe, mais demeureront toujours en état de ſéculier, comme elles ont commencé & continué juſqu'alors, & que l'on y vivra ſelon les règles & ſtatuts donnés & à donner par l'Archevêque de Paris. Dans ces mêmes Lettres-patentes, il eſt dit que Louis XIV donnoit gratuitement à cette Maiſon une aumône annuelle de 1000 livres. Ces Lettres-patentes furent regiſtrées au Parlement le 7 Août 1673 : en la Chambre des Comptes le 29 du même mois ; & au Bureau des Finances le 28 Septembre de la même année. La Charge de Supérieur & les autres principales ſont triennales, & les engagemens avec le corps & les particulières, étant réciproques, peuvent ſe rompre de part & d'autre. Il y a un ſecond établiſſement, ſemblable à celui-ci, connu ſous le nom des *Filles de l'union chrétienne*, communément appellées les *Filles de S. Chaumont. Voy. pag. 34.*

NOZAY & LA VILLE-DU-BOIS Le Village de Nozay eſt éloigné de Paris de cinq lieues & demie dans la plaine, ſur le haut de la montagne qu'on laiſſe à droite à l'approche de Montlhéry, enſorte qu'en paſſant, on ne voit de cette Paroiſſe que le gros Hameau de la Ville-du-Bois qui eſt au bas de la montagne, & à une légère diſtance de la route de Paris à Orléans. Dans la plaine d'en haut, les labourages ſont en beaucoup plus grand nombre que les vignes & les terres d'une autre nature, que du côté du Hameau de la Ville-du-Bois, où le terrein eſt ſablonneux & plus cultivé en vignes.

L'Egliſe eſt ſous l'invocation de S. Germain-l'Auxerrois; la nomination à cette Cure appartient au Prieur de Longpont. Le Curé réſide à la Ville-du-Bois, & ſon Vicaire à Nozay.

La Ville-du-Bois qui fait partie de la Paroiſſe de Nozay ; eſt devenu beaucoup plus conſidérable en Habitans, que tout le reſte de la Paroiſſe. Le voiſinage du grand chemin de Paris à Orléans, en peut être la cauſe, auſſi bien que la facilité d'avoir de l'eau. Ce Hameau eſt ſitué dans une eſpèce d'enfoncement proche d'un petit bois qui domine au-deſſus, & qui lui donne le nom. On traverſe ce bois en montant pour aller à l'Egliſe Paroiſſiale. Le bas de ce côteau eſt ſablonneux ; on y voit beaucoup de vignes. L'Egliſe ſuccurſale qu'on y a bâtie, ne paroît guère avoir que cent cinquante ou deux cents ans; elle eſt du titre de S. Fiacre. Les Habitans ſont obligés, ſous peine de 10 livres d'amende par chaque feu, d'aller en proceſſion à l'Egliſe paroiſſiale de Nozay, & de fêter S. Germain, Patron de cette Egliſe matrice, le 31 Juillet.

OBE . OBS

OBÉLISQUE, au milieu du chemin qui conduit à Saint-Maur. *Voy.* VINCENNES.

OBSERVATOIRE ROYAL. (*l'*) Le Roi Louis-le-Grand voulant accorder une protection ſingulière aux ſciences, & particulièrement à l'Aſtronomie, réſolut de faire bâtir un Obſervatoire, & la place en fut marquée au Fauxbourg S. Jacques : enfin on voulut qu'il fût poſé ſur une ligne méridienne, & que tous ſes angles répondiſſent à certains azimuts. *

Les plus fameux Aſtronomes de Paris ſe tranſportèrent ſur le lieu le 21 Juin 1667, jour du ſolſtice. Ils tirèrent une méridienne & huit azimuts, avec tout le ſoin que leur pouvoient inſpirer des conjonctures ſi favorables. Ils trouvèrent la hauteur méridienne du ſoleil de 64 degrés 49 minutes au moins ; ce qui donne pour la hauteur du Pole à l'Obſerva-

* *Azimut*, mot arabe, eſt un grand cercle vertical qui coupe l'horiſon à angles droits. Il paſſe par le *zénith*, c'eſt-à-dire, par la partie du Ciel qui eſt préciſément au-deſſus de notre tête, & par le *nadir*, c'eſt-à-dire, par la partie oppoſée directement à nos pieds dans l'autre hémiſphère. L'on compte autant d'azimuts qu'il y a de degrés dans l'horiſon, qui eſt diviſé en 360.

toire 48 degrés, 49 minutes & 30 ſecondes, en ſuppoſant que la vraie déclinaiſon du ſoleil fût de vingt-trois degrés 28 minutes $\frac{1}{7}$ & la réfraction à cette hauteur d'une demi-minute ſeulement. Ils trouvèrent auſſi que la déclinaiſon de l'aiguille aimantée, étoit de quinze minutes à l'occident.

L'édifice de l'Obſervatoire fut conſtruit ſur les deſſins de *Claude Perrault*, ſur un terrein de cent pas de long, ſur cent cinquante de large. Les fondemens en furent jettés cette même année 1667, & l'on en frappa une médaille avec ces mots : *Sic itur ad aſtra*. Ce bâtiment, dans la conſtruction duquel on n'a employé ni fer, ni bois, fut entièrement achevé en 1672. C'eſt un quarré d'environ quinze toiſes à chaque face. Il a deux tours octogones aux coins de la face du midi. Une troiſième, mais quarrée, eſt au milieu de la face du nord où eſt l'entrée. Ces tours ont la même hauteur que le reſte du bâtiment, & le comble de l'édifice eſt en terraſſe ou plate-forme ; mais ces terraſſes ne réuſſiſſent pas en France, à cauſe des pluies & des neiges qui y ſont infiniment plus fréquentes qu'en Italie & dans le Levant. Le temps n'a que trop juſtifié cette réflexion faite il y a plus de trente ans. L'on s'étoit déjà apperçu, depuis quelques années, que l'eau de la pluie filtroit au travers des voûtes qui ſoutiennent ces terraſſes pavées de pierres à fuſil, taillées en cube de trois pouces d'épaiſſeur, & qu'elle avoit pénétré le ciment qui les lie. On prévit alors un dommage important & inévitable. MM. les Académiciens Aſtronomes, intéreſſés à la conſervation d'un édifice ſi néceſſaire à leurs obſervations, & dont la conſtruction, où tout l'art de l'Architecture & de la coupe des pierres, fait un ſi grand honneur à la Nation, firent alors les plus vives remontrances a ce ſujet, & expoſèrent fortement à M. *Orri*, alors Gouverneur des Finances les dangers du délai ; mais ils ne purent rien obtenir à cauſe des dépenſes que l'on faiſoit alors à Choiſi. Depuis ce temps les pluies & les neiges, dont les progrès ſont imperceptibles, mais continuels, ne ceſſent de pénétrer & de calciner toutes les pierres des voûtes.

Cet édifice eſt voûté par-tout, & l'on croit qu'il a coûté plus de deux millions. La tour qui eſt à l'orient n'eſt point voûtée dans ſon étage ſupérieur, & ſes deux faces oppoſées qui regardent le midi & le nord, ont deux fentes ou embraſures qui ont ſervi à employer, ſans tuyau, des verres pour obſerver le paſſage des planètes dans le méridien ; & du côté du nord, le paſſage des étoiles fixes au même méridien, au-deſſus & au-deſſous du Pôle, pour en conclure ſon élévation

ſur notre horiſon. Cette méridienne a été prolongée, par ordre du Roi Louis-le-Grand, du côté du midi, juſqu'aux Pyrénées, & du côté du nord, juſqu'à Dunkerque.

L'eſcalier eſt fort hardi, & la rampe de fer qui règne tout le long, eſt d'un beau travail. Dans une des ſalles on conſervoit un grand nombre de machines, la plupart inventées par des Membres de l'Académie Royale des Sciences, & d'autres par des externes. Parmi les premières, il y en a beaucoup de l'invention de *Claude Perrault*; elles ont été depuis tranſportées au cabinet du Jardin du Roi.

Louis le-Grand voulant faire honneur à ſon ouvrage, alla à l'Obſervatoire avec toute la Cour le 21 Mai 1682. *Caſſini*, *Picard* & *la Hire*, ſuivirent toujours Sa Majeſté, & lui expliquèrent la conſtruction des différens inſtrumens & leurs uſages pour différentes obſervations aſtronomiques. Le Roi vit avec plaiſir ſur le pavé du premier étage de la tour occidentale, une carte géographique, ou planiſphère terreſtre, tracée avec toute la préciſion poſſible, par les Sieurs *Sedillau & Chaſelles*, ſous la direction du Sieur *Caſſini*. Ce planiſphère qui a vingt-ſept pieds de diamètre, a cela de remarquable, dit l'élégant Hiſtorien (M. *de Fontenelles*) de l'Académie Royale des Sciences, qu'il a été, en quelque ſorte, prophétique; car il contenoit, ſur de certaines conjectures du Sieur *Caſſini*, des corrections anticipées & fort importantes, qui ont été juſtifiées depuis par des obſervations inconteſtables, faites ſur les lieux par différens Aſtronomes & Voyageurs.

Cette ſalle a été encore enrichie depuis d'un grand nombre de machines curieuſes. On y a mis deux miroirs ardens, dont l'un a été fait par *Villette* de Lyon, & l'autre par *la Garouſte*, Gentilhomme de Saint-Ceré. Celui du premier fond le plomb dès qu'il eſt expoſé à ſon foyer. Il fut fait à Paris en 1680, & a trente-quatre pouces de diamètre. *Villette* reçut un ordre de Louis XIV pour le faire tranſporter à S. Germain, où Sa Majeſté en vit les effets avec tant de ſatisfaction, qu'Elle lui fit donner cent piſtoles pour avoir eu le plaiſir de le voir, & ordonna qu'on lui payât le miroir, & qu'on le mît à l'Obſervatoire. Celui de *la Garouſte* eſt plus grand, mais eſt moins ardent.

On a donné à une autre ſalle le nom de la *Salle des Secrets*, parce qu'une perſonne, parlant tout bas près d'un des murs de cette Chambre, ſe fait entendre à une autre qui eſt près du mur oppoſé, ſans que ceux qui ſont au milieu de cette chambre, entendent rien de ce qu'ils ſe diſent. On peut

voir dans le Père *Kirker* en quoi consiſte l'artifice de ces ſortes de chambres parlantes, qui eſt aujourd'hui fort connu, étant produit par la courbure de la voûte.

Les caves dans leſquelles on deſcend par trois cent ſoixante marches, ſont profondes, & l'eſcalier eſt en vis, & ſuſpendu par le milieu où il eſt vuide. Ce vuide en manière de noyau perce toutes les voûtes, par le moyen des ouvertures rondes, d'environ trois pieds de diamètre. Les centres de ces ouvertures étant à-plomb ſur le centre du vuide de l'eſcalier, forment une eſpèce de puits de vingt-huit toiſes de profondeur, du fond duquel on peut voir la lumière. On dit qu'il a été ainſi pratiqué exprès pour obſerver avec une lunette de cent ſoixante pieds que l'on avoit fait, en fixant l'objectif en haut, & l'oculaire & ſes fils au fond de l'eſcalier. Mais l'impoſſibilité de conſerver des inſtrumens & leurs fils, par la grande humidité qui règne dans ces ſouterrains, a fait abandonner ce projet.

Cette ouverture ſert encore à obſerver les degrés d'accélération, de la chûte & deſcente des corps en l'air, pour les obſervations des baromètres, de plus de quatre-vingt pieds de longueur, tant avec le mercure ſeul, qu'avec l'eau ſeule, *&c.* On a pratiqué dans ces carrières des chambres pour éprouver ſi les grains & les fruits pourroient s'y conſerver, & pour connoître les différentes qualités de l'air enfermé & de l'air libre. On y a fait auſſi une infinité d'expériences, pour découvrir les divers effets que produiſent les différens degrès de l'humide, du ſec, du chaud & du froid : il y a des endroits dans ces caves où l'eau ſe pétrifie.

Une grande eſplanade relevée en terraſſe, règne au pourtour de ce bâtiment. On y voit un mât qui porte une lunette de trente-quatre pieds de longueur. Il y a quelques années, qu'on y voyoit encore une tour de charpente, haute de vingt toiſes, qui ſervoit aux obſervations qu'on ne pouvoit pas faire dans la maiſon, & qui avoit ſervi à élever les eaux de la machine de Marly, avant qu'on eût élevé la tour de pierre qui y eſt à préſent.

Cet Obſervatoire royal eſt devenu un des plus célèbres de l'Univers, ſoit par les obſervations ſingulières, & les nouvelles découvertes qui ont été faites dans le Ciel par l'illuſtre *Jean-Dominique Caſſini* & ſes ſucceſſeurs, ſoit par l'exactitude de ſa poſition & la diſtribution de ſes parties intérieures pour faciliter toutes les ſpéculations aſtronomiques. *Claude Perrault*, ſeul Auteur de cet édifice, & qui connoiſſoit parfaitement les loix de la convenance, ſi igno-

rées de la plûpart des Architectes, n'a voulu employer aucune décoration inutile, ni dans les façades, ni dans les croiſées qui ſont en plein ceintre. Celles du rez-de-chauſſée ſont à impoſtes, enfermées dans des renfoncemens dont la largeur eſt égale a l'ouverture des croiſées du premier étage. Ces dernières ſont ornées de bandeaux au lieu d'archivoltes & d'impoſtes, pour laiſſer à ce monument la majeſté d'une architecture grave & impoſante. L'entablement qui couronne la partie ſupérieure de cet édifice, eſt d'une expreſſion corinthienne, dont on a ſupprimé les denticules & les modillons. Au-deſſus de cet entablement règne une eſpèce d'attique ſur lequel eſt poſé un appui percé d'entrelas, ſervant de baluſtrade à la terraſſe ſupérieure. Bien des gens n'ont pas approuvé ces deux parties élevées l'une au-deſſus de l'autre, & dont l'effet, à la vérité, n'eſt pas heureux. On pourroit encore blâmer l'avant-corps du milieu de cette façade, qui a trop eu de ſaillie, & qui eſt trop étroite de proportion pour ſa hauteur. La façade du côté du ſeptentrion, eſt couronnée d'un fronton où ſont les armes du Roi, ſeul ouvrage de ſculpture que l'on voie dans ce monument, excepté les trophées aſtronomiques, placés dans l'avant-corps de la façade méridionale, repréſentée dans la figure, & qui étoient néceſſaires pour annoncer, dès la principale entrée, le caractère & l'intention de ce bâtiment.

Œuvres périodiques courantes pendant cette année 1777.

AFFICHES & ANNONCES, *&c.* pour la Province, *in*-4°. prix 7 liv. 10 ſols, au Bureau, rue Thibautodé. M. l'Abbé *de Fontenay* continue cet ouvrage, qui a été long-temps rédigé par M. *de Querlon.*

AFFICHES & AVIS DIVERS (*pour Paris*), rédigées par M. l'Abbé *Aubert*, *in*-8°. prix 24 livres. Depuis l'inſtitution du Journal de Paris, ou Poſte du ſoir, on y ajoute une ſeconde feuille qui traite de littérature & de ſciences. Le prix des deux ouvrages eſt de 48 livres.

Affiches imprimées en Province, & pour leſquelles on peut s'abonner à Paris.

AFFICHES de Lyon.
——————De Bordeaux.

AFFICHES de la haute & baſſe-Normandie.
———De Marſeille.
———De Bretagne.
———De l'Orléanois.
———De la Rochelle.
———De Picardie, Artois, Soiſſonnois & Pays-Bas François.
———De la Ville d'Aix.
———De la Lorraine & des Trois-Evêchés.
———De la Ville & de la Province du Mans.
———De Reims & Généralité de Champagne.
———De la Tourraine, de l'Anjou & du Maine.
———De la Franche-Comté.
———De la Ville & Bailliage de Sens.
———De Poitou.
———D'Angers.
———De Montpellier.
———De Meaux.
———De Perpignan.

ANNÉE LITTÉRAIRE, (*l'*) compoſée ci-devant par M. *Fréron*, des Académies d'Angers, Montauban, *&c.* & aujourd'hui par MM. *Fréron* fils & l'Abbé *Groſier*, *in*-12. Les Ouvrages périodiques de M. Freron parurent pour la première fois en 1753, ſous le titre d'*Opuſcules*, en trois volumes, contenant des critiques de quelques ouvrages de littérature, la vie de la Fontaine, celle de Pope, & des poéſies diverſes, *les Lettres à Madame la Comteſſe de* ***, ſur quelques écrits modernes, un extrait du livre de l'Eſprit des Loix, *&c. &c.* Après les opuſcules, parurent les *lettres ſur quelques écrits de ce temps*, treize volumes. En 1754, M. *Fréron* continua ſes Lettres ſous le titre plus ſimple d'*Année Littéraire*. La première année ne contient que ſept volumes. Toutes celles qui ont ſuivi depuis, juſqu'à ſon décès, en forment huit chacune, & la collection actuelle eſt au moins de cent ſoixante volumes. L'abonnement eſt de 24 livres pour Paris, & de 32 livres, franc de port, pour la Province.

BIBLIOTHÉQUE UNIVERSELLE *des Romans*, rédigée par M. *de Baſtide*, en 1775, ſeize volumes *in*-12. A Paris 24 livres, en Province 32 liv.

CATALOGUE HEBDOMADAIRE *des livres nouveaux*,

tant nationnaux qu'étrangers; feuille *in*-8°. qui ſe diſtribue tous les ſamedis de chaque ſemaine, 6 liv. 12 ſols pour l'année.

Cette petite feuille, commencée en 1763 par *Deſpilly*, Libraire, ne contient que les titres & le prix des livres nouveaux. Elle convient particulièrement aux Libraires, aux Bibliothécaires & à ceux qui deſirent ſavoir dans le moment ce qui ſort de l'impreſſion.

COURIER D'AVIGNON, (*le*) prix 18 liv.

ESPAGNE (*l'*) LITTÉRAIRE, commencé en Janvier 1774, vingt-quatre cahiers par an. 18 livres pour Paris, & 24 livres pour la Province.

GAZETTE DE FRANCE. Le prix en caractère ordinaire eſt de 12 livres. En gros caractères, 24 livres. Il paroît deux feuilles par ſemaine, le lundi & le vendredi. *Théophraſte Renaudot*, Médecin de Loudun, établi à Paris vers l'an 1623, ramaſſoit de tous côtés des nouvelles pour amuſer ſes malades. Conſidérant que s'il donnoit au public des feuilles volantes qui contiendroient les nouvelles de diverſes Pays, il ſe feroit un revenu conſidérable, il demanda à Louis XIII le privilège de la Gazette de France; il l'obtint en 1632, & Louis XIV le confirma dans la ſuite. Il y avoit déjà long-temps que de pareilles feuilles avoient été imaginées à Veniſe: on payoit, pour les lire, *una gazetta*, petite pièce de monnoie, d'où eſt venu le mot *Gazette*. La Gazette de France a donc toujours été continuée depuis 1632, & le recueil compoſe actuellement plus de cent quarante volumes *in*-4°. On a fait en 1769, un *abrégé alphabétique* de cette Gazette, en trois volumes *in*-4°. où l'on trouve un grand nombre d'anecdotes & de recherches curieuſes pour beaucoup de familles de France, ſoit par les faits militaires, par les graces de la Cour, & par les autres eſpèces de diſtinctions. L'index des noms François qui ſe diſtribue tous les ans dans le mois de Janvier avec la Table des matières de la Gazette, rendra très-aiſée la continuation de l'abrégé alphabétique.

GAZETTE DE SANTÉ, contenant les nouvelles découvertes ſur les moyens de ſe bien porter, & de guérir quand on eſt malade, *in*-4°. une feuille tous les jeudis de chaque ſemaine, commencée par M. *Gardane*, en Juillet 1773,

jusqu'en Août 1776, & à cette époque, continuée par une société de Médecins, paroît tous les jeudis. Prix 9 livres 12 sols. A Paris, chez *Ruault*.

Cette feuille intéressante par les matières qui y sont traitées, se continue avec succès. On y trouve tout ce qui a rapport aux maladies des hommes & des animaux, des recettes contre les différens maux qui affligent l'humanité, des dissertations choisies & précises sur les opérations chirurgicales; en un mot, elle est à la portée des Habitans de la Ville & de la campagne, qui s'intéressent à la santé des hommes.

GAZETTE DES TRIBUNAUX, feuille *in*-8°. commencée en 1775 par M. *Mars*, ancien Avocat au Conseil. Prix 15 livres.

Gazettes étrangères.

Amsterdam, deux fois par semaine, lundi & vendredi. Pour Paris 48 livres, & 36 livres pour la Province.

Clèves, dite *Courier du Bas-Rhin*, lundi & jeudi. Pour Paris & la Province 42 livres.

Altona, mardi & samedi.
Bruxelles, jeudi & Dimanche.
Cologne, mardi & samedi.
COURIER *de l'Europe*, imprimée à Londres, commencée en Mai 1776, paroît deux fois par semaine, une feuille *in*-4°. Le prix est de 48 liv.
Deux-Ponts, lundi & jeudi.
La Haye, lundi, vendredi & samedi.
Leyde, mardi & samedi.
Utrecht, lundi & vendredi.

} Pour Paris & la Province 36 liv.

JOURNAUX.

JOURNAL ANGLOIS, vingt-quatre cahiers par an. A Paris & en Province 24 livres, commencé au mois d'Octobre 1775.

JOURNAL DE LECTURE chez *Pierres*.

JOURNAL D'ÉDUCATION par M. *Leroux*, Maître-ès-Arts & de pension de l'Université.

Ce journal ne peut mieux être confié qu'aux ſoins de quiconque fera profeſſion de l'éducation ; mais on reprochera toujours les petits moyens, & l'égoïſme continuel & faſtidieux qui regneront dans un ouvrage de cette nature, lorſque l'Auteur en emploiera les deux tiers à faire l'éloge de ſon penſionnat qu'il regardera comme l'unique ; & l'autre tiers, à ne donner que des choſes *de couleur de gens nouvellement arrivés*, comme celle du *chat* qui couvre les épaules de nos petites-maîtreſſes d'aujourd'hui. Nous prions le Lecteur de nous paſſer cette expreſſion, elle eſt de mode ; d'ailleurs il ſeroit bien à ſouhaiter que ce Journal ne fût confié qu'à la Compagnie entière des Maîtres-ès-Arts & de penſion de l'Univerſité ; aſſurément elle ne publieroit que des morceaux bien digérés, bien examinés, dignes enfin de ſervir de modèle à tous les Inſtituteurs de l'un & de l'autre ſexe.

JOURNAL DE MEDECINE, CHIRURGIE, PHARMACIE, *&c.* trois volumes par an, comprenant chacun dix-huit cahiers *in*-12. Pour Paris 14 livres 8 ſols, & 18 livres pour la Province. M. *de Gratz* eſt le premier Auteur de ce Journal, qui parut chez Barbou au mois de Juillet 1754, ſous le titre de *Recueil périodique d'obſervations de Médecine, Chirurgie, Pharmacie*, &c. L'année ſuivante il paſſa entre les mains de M. *Vandermonde*, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris. Enſuite M. *Roux* l'a donné ſous le titre indiqué ci-deſſus. On y insère les découvertes, les lettres, les mémoires, les détails des maladies & cures ſingulières ; enfin toutes les pièces qui tendent directement aux progrès de la Médecine, de la Chirurgie & de la Pharmacie. Ce dernier Auteur eſt mort en 1776, & MM. *Bacher* & *Dumangin*, Médecins de la Faculté, le continuent.

JOURNAL DE PARIS, ou *Poſte du ſoir*, 24 liv. par an. Ce journal a paru le premier Janvier 1777. C'eſt une demi-feuille qui ſe diſtribue tous les jours. Petit *in*-4°. chez *Quillau*.

JOURNAL DE PHYSIQUE, dédié à M. le Comte d'Artois, *in*-4°. avec figures. A Paris 24 livres, & 30 liv. en Province, chez *Ruault*.

M. l'Abbé *Rozier* a repris en Juillet 1771, cette collection précieuſe, commencée quelques années auparavant par M. *Gauthier Dagoty*. Les dix-huit premiers mois que M. *Rozier* a fait paroître, ſont ſous le format *in*-12. Au mois de Jan-

vier 1773, il l'a changé en *in*-4°. Le Rédacteur fait réimprimer actuellement ces mêmes dix-huit mois ſous le format *in*-4°.

JOURNAL DE POLITIQUE ET DE LITTÉRATURE, contenant les principaux événemens de toutes les Cours, les nouvelles de la République des Lettres, les cauſes célèbres, la notice des Arrêts, Edits, *&c. &c. in*-8°.

Ce journal qui a commencé le 25 Octobre 1774, réunit *l'Avant-Coureur* & *la Gazette de Littérature*, *des Sciences & des Arts*, qui paroiſſoient ſeuls avant l'acquiſition des priviléges de ces deux feuilles périodiques.

Il paroît les 5, 15 & 25 de chaque mois, & le prix, franc de port, eſt de 18 liv. L'Auteur eſt M. de LA HARPE de l'Académie Françoiſe; il a ſuccédé à M. Linguet.

JOURNAL DES BEAUX ARTS ET DES SCIENCES, *in*-12. douze volumes par an; 10 livres pour Paris, 13 livres 12 ſols pour la Province, franc de port. Chez Moutard, Libraire. Cet écrit périodique a commencé en 1701, avec le titre de *Mémoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des Beaux Arts*, ou *Journal de Trévoux*. Pluſieurs ſavans Jéſuites l'ont enrichi de diſſertations intéreſſantes & d'extraits recherchés par la juſteſſe de la critique. M. l'Abbé *Aubert*, Profeſſeur au Collège Royal, l'a continué avec ſuccès, juſqu'à la fin de 1773, qu'il en a cédé le privilège à M. *Caſtilhon*, ci-devant Auteur du Journal encyclopédique.

JOURNAL DES CAUSES *célèbres & intéreſſantes*, douze volumes *in*-12 par an. A Paris 18 livres, & pour la Province 24 livres.

JOURNAL DES DAMES, douze cahiers *in*-12, pour Paris 12 livres, & 15 livres pour la Province. Cet écrit périodique, où l'on rend compte de tout ce qui eſt fait par les Dames & pour les Dames, a été commencé par Madame *de Maiſonneuve*, & a paru, pour la première fois, au mois de Juillet 1764. Il a été continué par M. *Mathon de la Cour*, juſqu'en 1768 qu'il a ceſſé de paroître. Madame la Baronne de *Princern* (à préſent Madame de *Montenclos*) l'a repris en 1774, & l'a dédié à la Reine. M. *Mercier* a traité avec cette Dame du privilège de ce journal, & l'a continué près de trois ans; & aujourd'hui il eſt entre les mains de M. *Dorat*.

JOURNAL DES SAVANS, *in*-4°. & *in*-12. 14 volumes par an, 16 livres 14 ſols pour Paris, & pour la Province 20 livres 4 ſols.

M. *de Sallo*, Conſeiller au Parlement, fut le créateur de cet ouvrage : il en publia les premières feuilles en 1665, ſous le nom d'*Hérouville*, l'un de ſes Domeſtiques. Le projet de M. *de Sallo* étoit de faire connoître au Public tous les livres nouveaux, & d'en indiquer l'uſage aux Gens de Lettres; mais ce plan lui paroiſſant trop vaſte pour un ſeul homme, il s'aſſocia MM. *Chapelain* & *Gomberville*, & les Abbés *Bourgeys* & *Gallois*, tous quatre de l'Académie Françoiſe. Le Journal des Savans fut d'abord reçu avec applaudiſſement; mais quelques railleries vives & amères contre des Ecrivains médiocres, le firent ſupprimer preſque dans ſa naiſſance. L'année ſuivante, l'Abbé *Gallois* le reprit à la ſollicitation de M. Colbert, & le continua juſqu'en 1674. Il eut pour ſucceſſeur l'Abbé *Delaroque*, homme d'une littérature bornée, ſans eſprit & ſans goût. Ce dernier fut heureuſement remplacé par le Préſident *Couſin*, de l'Académie Françoiſe. Secondé par M. *de Regis* dans les matières de Phyſique, M. *Couſin* augmenta le mérite & la réputation de ſon Journal. Il le fit avec ſuccès juſqu'en 1702, temps auquel M. l'Abbé *Bignon* en confia l'exécution à une Compagnie de Savans. M. *Dupin* pour la Théologie, *Raſſicod* pour la Juriſprudence, *de Fontenelle* pour les Mathématiques, *de Vertot* pour l'Hiſtoire. Depuis 1718, ce Journal s'eſt toujours diſtribué par cahiers, & ce n'eſt que depuis 1724, que la diſtribution s'eſt faite par mois. En 1732, M *Bignon* choiſit l'Abbé *des Fontaines* pour en être le Rédacteur. On a fait depuis 1750 des tables utiles pour les Gens de Lettres.

JOURNAL DES THÉATRES par M. *le Fuel de Méricourt*, commencé au mois d'Avril 1776; il n'exiſte de ce Rédacteur que 14 numéros, compoſés la plûpart par des Gens de Lettres très-connus. Il eſt continué par une autre Société moins brillante.

Le prix eſt de 18 livres pour Paris, & de 24 livres pour la Province.

JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE, ou Bibliothèque raiſonnée des ſciences eccléſiaſtiques, par M. l'Abbé *Dinouart*, *in*-12. 14 cahiers par an. Pour Paris 9 livres 16 ſols, & 14 livres pour la Province. Ce Journal a commencé au mois d'Octobre 1760. La collection complette forme aujourd'hui

plus de cent ſoixante volumes, & chaque volume eſt formé de trois Journaux. En 1754, l'Abbé *Joannet*, ex-Jéſuite, avoit entrepris un ouvrage à peu près ſemblable, ſous le titre de *lettres ſur les ouvrages & œuvres de piété*, connu ſous le nom de *Journal chrétien*. Le Public paroiſſant peu ſatisfait du travail de l'Auteur, il le ceſſa avec l'année 1764.

JOURNAL FRANÇOIS, par MM. *Clément* & *Paliſſot*, deux cahiers par mois, prix 24 livres, chez *Moutard*, commencé en 1777.

JOURNAL HISTORIQUE, dit *de Verdun*, ou ſuite de la clef ſur les matières du temps, contenant quelques nouvelles de littérature & autres remarques curieuſes, 14 cahiers par an, *in*-8°. Pour Paris 8 livres 8 ſols, & 12 livres 12 ſols pour la Province. Ce Journal a commencé au mois de Juillet 1704, & n'a jamais été interrompu; avantage que n'ont point la plûpart des autres ouvrages périodiques, qui ont ſouffert de temps en temps quelques révolutions. La collection actuelle monte à plus de cent vingt volumes; il y a de plus un ſupplément hiſtorique & politique, qui remonte juſqu'à la paix de Riſwik, & une table des matières du Journal & du Supplément depuis 1697, juſques & compris 1756, en 9 volumes *in*-8°. Quoique ce Journal vienne d'être ſupprimé, nous l'annonçons toutefois, parce que l'on eſpère qu'il pourra reprendre.

JOURNAL HISTORIQUE ET POLITIQUE des principaux événemens des différentes Cours de l'Europe, format *in*-12. 36 cahiers par an. A Paris & en Province 18 livres. Ce Journal a commencé de paroître au mois d'Octobre 1772.

MERCURE DE FRANCE, 16 volumes *in*-12. par an, 24 livres pour Paris, & 32 livres pour la Province.

Ce fut ſous le règne de Henri IV, en 1605, que ce recueil commença de paroître ſous le titre de *Mercure françois*. *Jean Richer*, Libraire de Paris, & *Etienne Richer* ſon frère, le compoſèrent depuis cette époque, juſqu'en 1635, de toutes les pièces rares & des relations qui parurent, non ſeulement en France, mais encore dans toute l'Europe & dans les autres parties du monde, tant ſur les affaires d'Etat, que ſur celles des Particuliers. *Théophraſte Renaudot* continua la rédaction de cet ouvrage depuis 1635 juſqu'en 1644. *Fuſelier* & *la Bruère* le firent conjointement juſqu'à 1672,

que *Jean Donneau*, Sieur *de Visé*, lui donna le titre de *Mercure galant*. A la mort de ce dernier, arrivée en 1710, *Dufrény* obtint le privilège du Mercure, qu'il appelloit le *Garde-Meuble* du Parnaſſe. M. *le Febvre*, en continuant cet ouvrage, changea ſon titre en celui de *Mercure de France*; il y a travaillé depuis Mai 1714, juſqu'en Octobre 1716; enſuite l'Abbé *Buchet* le fit ſous le titre de *nouveau Mercure*: on a de lui quarante-trois volumes, juſqu'en Mai 1721, inclusivement. M. *de la Roque* en ayant alors obtenu le privilège, en récompenſe d'une jambe emportée dans une bataille, lui rendit le titre de *Mercure de France* qu'il a toujours gardé depuis, & il lui donna la forme qu'on lui voit. Il a paſſé enſuite par les mains de Gens de Lettres, très-connus par leurs talens & leur goût pour la Littérature; & M. Lacombe (Libraire) en poſsède aujourd'hui le privilège. La collection de ce Recueil monte aujourd'hui à près de mille volumes.

NATURE (*la*) conſidérée ſous ſes différens aſpects, par M. *Buc'hoz*, *in*-12, 52 feuilles par an; pour Paris & pour la Province 12 livres.

Ouvrage commencé au mois d'Août 1768, format *in*-8°. ſous le titre de *Lettres ſur la méthode de s'enrichir promptement, & de conſerver ſa ſanté par la culture des végétaux.* En 1769, on y ajouta une autre feuille auſſi périodique, intitulée: *Lettres ſur les avantages que la ſociété humaine peut retirer des végétaux.* En 1770, on y en joignit encore une autre: *Lettres hebdomadaires ſur l'utilité des minéraux.* Le tout a été fondu en 1771 dans un ſeul & même titre, qui eſt celui de la *nature conſidérée*, &c. La collection complette *in*-8°. & *in*-12. monte à quarante volumes.

SPECTATEUR (*le*) FRANÇOIS, 15 cahiers *in*-12 par an. A Paris 9 livres; pour la Province 12 livres.

TABLE GÉNÉRALE DES JOURNAUX anciens & modernes, 12 vol. *in*-12. A Paris 24 livres, en Province 30 livres.

Ouvrages périodiques étrangers.

JOURNAL ENCYCLOPÉDIQUE, 24 volumes *in*-12. par an. 33 livres 12 ſols, franc de port, commencé en Mai 1754.

GAZETTE

JOURNAL POLITIQUE, deux cachiers *in*-12 par mois, & quatre de ſupplément, franc de port, 18 livres.

GAZETTE SALUTAIRE, une feuille par ſemaine, franche de port, 9 livres.

GAZETTE UNIVERSELLE de Littérature, *in*-4°., prix 18 livres.

L'ESPRIT DES JOURNAUX FRANÇOIS & ÉTRANGERS, dédié à S. A. R. M. le Duc *Charles de Lorraine & de Bar*, &c. par une ſociété de Gens de Lettres, 27 livres pour Paris, & 33 livres pour la Province, douze volumes *in*-12, commencé en 1772.

OFFICIALITÉ DE PARIS. Ce Tribunal connoît des oppoſitions aux publications des bans de mariages & de célébration d'iceux, & nullités des mariages; des droits & honoraires des Curés ou Eccléſiaſtiques, des matières purement perſonnelles entre Eccléſiaſtiques, ou quand le Défendeur eſt Eccléſiaſtique; des cauſes entre Laïques, quand il s'agit des dîmes au pétitoire; de l'héréſie, de la ſimonie, & autres matières énoncées dans le Traité par *Decombe*. Appellations interjettées des Sentences rendues par les Officiers des Evêques ſuffragans. *Reſſort*, Archevêché de Paris, Evêché de Chartres, Meaux, Orléans & Blois. *Appel* au Parlement. cette Juriſdiction eſt compoſée d'un Official, d'un Vice-Gérent, d'un Promoteur, d'un Vice-Promoteur, d'un Greffier pour les Audiences, d'un autre Greffier pour les Inſinuations, de quatre Procureurs au Châtelet, & de trois Huiſſiers-Appariteurs.

Les Audiences pour les cauſes en l'Officialité ordinaire, ſe tiennent le mercredi & le ſamedi à dix heures du matin, & pour celles de l'Officialité métropolitaine, les mêmes jours à deux heures de relevée.

OISELEURS. Ce ſont ceux qui ont le droit de faire des cages, filets, volières, & le commerce de toutes ſortes d'oiſeaux. Les Statuts & Réglemens ont été donnés à cette Communauté de toute antiquité, par les Officiers des Eaux & Forêts de Paris, & ceux dont ils ſe ſervent aujourd'hui, leur furent délivrés en 1647, par le Greffier de cette Juriſdiction, comme extraits des anciens, par leſquels il eſt dit que tout Marchand forain qui apporte des oiſeaux à

Paris, ne peut les mettre en vente, qu'il ne les ait expoſés depuis dix heures juſqu'à midi, ſur la pierre de marbre du Palais, aux jours d'entrée du Parlement, ce dont il eſt tenu de prendre certificats des Officiers des Eaux & Forêts, & qu'après que les Gouverneurs des volières du Roi, avertis par les Jurés, ont dit & déclaré que les volières en ſont ſuffiſamment remplies, les Maîtres Oiſeleurs ayant refuſé de leur acheter, il leur eſt loiſible alors de les vendre à qui bon leur ſemble. Nul ne peut faire trafic d'oiſeaux de chant, de plaiſir, ou de chaſſe, qu'il ne ſoit Maître de la Communauté, où les fils de Maître ont ſeuls le droit d'être admis pour la ſomme de 600 livres. Patron S. Jean; Bureau, rue de la Pelleterie.

OLINVILLE, Hameau le plus remarquable de la Paroiſſe de Bruyères-le-Châtel, ſitué entre cette dernière & Arpajon, à moitié chemin ſur la hauteur. La vue de ce lieu eſt très-belle du côté du midi. Henri III à qui appartenoit cette Terre, y venoit ſouvent réſider. Le Château eſt quarré & environné de foſſés pleins d'eau, avec une tour ronde à chaque coin. Il eſt embelli de terraſſes, baluſtrades, *&c.* Le principal corps eſt du temps d'Henri III : on y a fait des changemens depuis. Le Sieur de *Rochefort* dit dans ſes Mémoires que ce fut en ce lieu qu'il vint au monde.

OLON. (*Saint*). C'étoit autrefois un Château de la Paroiſſe de Brunoy, ſur le bord de la rivière d'Hières. La Chapelle de S. Olon, dit l'Abbé Chaſtelain, a donné le nom à la Maiſon; « elle eſt gothique, mais avec un lambris peint » & doré, & des colonnes de marbre à l'Autel. S. Olon, » c'eſt S. Odile ou Odilon, Abbé de Cluny. Le jardin de » S. Olon a de très-belles paliſſades, un petit canal & une » grotte à l'antique. Il y a ſur la porte:

Cuncta rident, domus, hortus, aquæ ſimul atque Patronus.

Si ce lieu a été véritablement connu ſous le nom de Saint-Olon, il ne l'eſt plus que ſous celui de *Soulin* ou *Solin*. Plus haut eſt un petit lieu appellé Tifaine.

OPÉRA, *rue S. Honoré*. On repréſente ordinairement ſur ce Théâtre, les dimanche, mardi & vendredi, & le jeudi depuis la S. Martin juſqu'à la clôture. *Voy.* ACADÉMIE DE MUSIQUE, ACADÉMIE DE DANSE & SPECTACLES.

Quoique les Académies royales de Muſique & de Danſe ne ſoient guère établies que pour former ceux qui ſe deſtinent

à *l'Opéra* ; on peut néanmoins, ſans avoir cet état en vue, & ſeulement pour ſe perfectionner dans la danſe & dans le chant, pour ſa propre ſatisfaction, ou pour les enſeigner aux autres, prendre dans ces Académies ſur ces deux Arts, d'excellentes leçons de principe & de goût.

On entroit ci-devant à ce Spectacle par un cul-de-ſac nommé *de l'Opéra*, mais dont le nom ancien a été altéré, défiguré ou changé dans les nomenclatures. Sûr le plan de Boiſſeau, on l'indique ſous le nom de *Cour au Ris*, & ſur celui de Gombouſt *Cour Auri*; de Chuyes l'appelle *Cour du Roi*; Langlois, dans ſes *rues de Paris* & ſon *Guide Pariſien*, *Courtavoie* & *Cour Savoie*; Sauval écrit *la Cour Oris*, & croit que ce nom peut venir de Pierre d'*Oris*, Général des Finances ſous Louis XI. Je penſe que ce nom eſt celui d'un Particulier nommé *Orri*, qui vivoit cent ans avant l'époque donnée par Sauval; car le cenſier de l'Evêché de 1372, fait mention de la ruelle de la *Court Orry*.

Il vient de paroître pendant cette année 1776, un Arrêt du Conſeil, portant réglement pour la Police intérieure de l'Opéra : il eſt compoſé de 52 articles, dont voici les plus eſſentiels.

Le Roi confie une autorité abſolue à l'adminiſtration & le pouvoir de punir la déſobéiſſance, par des amendes, & même par un congé, ſuivant les cas, ſauf à rendre compte des griefs les plus ſérieux au Secrétaire d'Etat, ayant le département de Paris. Par l'article 26 même, le Roi décide que » les » Sujets qui étant encore en état de ſervir, quitteront par » humeur ou ſur des prétextes frivoles, ſeront, conformé- » ment aux déciſions ci-devant données à ce ſujet, non » ſeulement exclus de la penſion de retraite, encore qu'ils » euſſent le temps preſcrit par les Réglemens, mais ils per- » dront auſſi toutes celles qu'ils auroient pu obtenir de Sa » Majeſté, ſur quelques parties qu'elles ſoient aſſignées : » comme auſſi ils ſeront incontinent rayés des états de la » Muſique de Sa Majeſté, qui, en accordant des graces aux » talens ſupérieurs, a principalement en vue d'exciter leur » émulation pour le ſervice & l'amuſement du Public. *

* Quoique cette diſpoſition ne ſoit pas nouvelle, nous ſavons qu'elle paroit rigoureuſe; cependant au fond elle ne peut effrayer que les Sujets de mauvaiſe volonté. S'il eſt juſte de récompenſer le zèle, il ne l'eſt pas moins de contenir ceux qui ſeroient tentés de manquer légérement au ſervice public; mais on doit obſerver que, malgré la confiance du Roi

Sous l'ancienne adminiſtration, il y avoit des appointemens fixes pour les Acteurs, & l'on récompenſoit le travail & les talens par des gratifications arbitraires, que l'adreſſe ou la protection pouvoient ſurprendre au préjudice du mérite. La nouvelle s'eſt garantie de ce piège. Les appointemens fonciers ſont fixés; mais au lieu des diſtributions manuelles, on établit des *feux*, eſpèce de dénomination qui déſigne dix repréſentations auxquelles un Sujet aura concouru. Dans le chant & dans la danſe, il y aura trois claſſes, ou trois hiérarchies de Sujets, dont l'élévation ſera fixée par les talens ou l'ancienneté. Dans le chant, les *feux* pour la première claſſe, ſeront de 500 livres. Pour la ſeconde de 400 livres. Pour la troiſième de 200 livres. Chez les Danſeurs, la diviſion eſt la même, mais la quotité du *feu* eſt moindre: il ſera pour la première claſſe de 200 livres, pour la ſeconde de 120 livres, & pour la troiſième de 60 liv.

Cependant S. M. ne voulant rien changer au ſort des Sujets actuellement en poſſeſſion de l'Opéra, veut que s'ils n'ont pu, faute de rôles à eux diſtribués, atteindre à un nombre de *feux*, égal au moins aux gratifications dont ils jouiſſent, il leur ſoit tenu compte du ſurplus.

Autant l'adminiſtration ſe montrera ferme & bienfaiſante envers les Sujets de l'Académie, autant elle ſe piquera d'honnêteté & de reconnoiſſance envers les Auteurs. On ne leur attribuoit ci-devant que 100 livres par repréſentation, & l'impreſſion du poëme appartenoit à l'Académie. Déſormais il leur ſera compté, pour chacune des vingt premières repréſentations, 200 livres; pour les dix ſuivantes, 150 livres, & pour chacune des autres, juſques & compris la quarantième, 100 livres pour un ouvrage qui remplira la durée du ſpectacle. Quant aux Poëmes en un acte, les mêmes époques produiront 80, 60 & 50 livres. L'édition du Poëme appartiendra à l'Auteur, ſous la réſerve de cinq cents exemplaires, qu'il ſera tenu de donner à l'adminiſtration, & à la charge d'employer l'Imprimeur de l'Académie (de Muſique) *&c.*

Enfin l'adminiſtration portant ſa gratitude juſqu'à l'avenir, le Roi aſſure aux Auteurs ou Muſiciens, qui auront fourni

---

pour l'adminiſtration, S. M. n'a pas laiſſé cette peine à ſa déciſion. Les Sujets ſont par-là à l'abri des allarmes que pourroit leur cauſer l'humeur où la précipitation des Adminiſtrateurs.

trois grands ouvrages restés au théâtre, 1000 livres de pension viagère; 1500 livres pour quatre, 2000 livres pour cinq, & 3000 livres pour six; espèce de récompense où la noblesse est jointe à l'utilité.

Le Lecteur aura peut-être été frappé de l'espèce d'infériorité qui semble établie ici entre la *danse* & le *chant*, par la valeur des *feux*. On nous assure même qu'il en a résulté un grand scandale dans le sein de l'*Académie*, & que nos *Bathilles* modernes ont prétendu qu'ils devoient être au moins sur la même ligne que les *Amphions*. » Nous nous » garderons bien, dit l'Auteur du Journal politique, » *année 1776, n°. 13, 5 Mai*, de rien hasarder qui puisse » paroître tendre à décider cette importante question; mais » nous oserons observer que cette inégalité apparente, pour- » roit au fond être fort juste, & qu'elle n'établit pas entre » ces deux Arts une gradation humiliante. Les premiers » Sujets de la danse pouvant paroître dans tous les Opéras, » il leur sera aisé de parvenir à un nombre de *feux* beaucoup » plus considérable que ceux du chant, qui ne sont pas maîtres » de s'y procurer des rôles. Les premiers placés dans les cent » soixante représentations, ou à peu près, qui se donnent » dans l'année, peuvent jouir d'un sort extraordinaire de » 3200 livres, tandis que la gratification qui leur étoit ac- » cordée annuellement depuis 1772, n'étoit que de 1100 » livres (avant cette époque, elle n'étoit même que de 500 » livres) quand ils ne paroîtroient que soixante fois, ils » auroient encore gagné au changement. Sans l'inégalité ap- » parente par laquelle on balance les distributions entre ces » deux ordres de l'empire harmonique, on donneroit une » préférence trop marquée à ceux qui parlent aux yeux, sur » leurs rivaux qui flattent l'oreille; & les jambes à l'Opéra » seroient plus fructueuses que les gosiers; ce qui ne seroit ni » juste, ni décent.

OPÉRA COMIQUE, *Voy.* SPECTACLES.

OPPORTUNE. (*Eglise royale, collégiale & paroissiale de Sainte*) Cette Eglise a donné le nom au quartier qui n'est pas d'une grande étendue. Elle est fort ancienne, & ne fut dans ses commencemens que la Chapelle d'un Hermitage qu'on nommoit *Notre-Dame-des-Bois*, parce qu'elle étoit située à l'entrée d'un bois qui s'étendoit en largeur depuis cet hermitage jusqu'au pied de Montmartre; & en longueur, depuis le pont Perrin, qui étoit vers la porte S. An-

toine, juſqu'aux environs de Chaillot. Les miracles que Dieu y opéroit, rendirent cette Chapelle fameuſe, & y attirèrent des Pélerins qui y venoient en foule de toutes parts. Vers l'an 853, les incurſions & les ravages des Normands obligèrent Hildebrand, Evêque de Séez, de ſe retirer, & de demander à Charles-le-Chauve un lieu de ſûreté pour ſon Clergé & pour les Reliques de Sainte Opportune, fille du Comte d'Hiême, morte Abbeſſe d'Almenêche, dans une grande réputation de Sainteté. Louis, Roi de Germanie, & frère de Charles-le-Chauve, lui donna la Terre de Mouci-le-Neuf, auprès de Senlis, mais dans le Diocèſe de Paris, où le corps de la Sainte fut dépoſé, & où Hildebrand ſe retira avec une partie de ſon Clergé. Ces Reliques furent tranſportées quelque temps après au Château de Senlis. Charles-le-Chauve ne les croyant pas encore hors d'inſulte, donna à Hildebrand l'Hermitage de Notre-Dame-des-Bois-les-Paris. Ce Prélat devenu Recteur de cette Chapelle, & d'un Hoſpice qu'il fit bâtir, s'y établit avec quatre de ſes Chanoines, pour y célébrer l'Office Divin. Il y fit apporter en même temps les Reliques de Sainte Opportune. La dévotion à cette Chapelle, & les offrandes augmentant tous les jours, l'on bâtit une Egliſe attenant ladite Chapelle, dont la nef reſte encore, mais dont le Chœur fut démoli en 1154. Les troubles qui agitoient la France étant ceſſés, le corps de Sainte Opportune fut rapporté à Mouci-le-Neuf, & de-là à Almenêche; mais Hildebrand en retint pour l'Egliſe de Notre-Dame-des-Bois, une portion qu'il fit mettre dans une Châſſe dorée, qu'on nomme la Châſſe de Sainte Opportune. Dans les proceſſions générales qu'on fait à Paris dans les calamités publiques, on la porte à côté de celle de S. Honoré. Il retint auſſi une des côtes de cette Sainte qu'il fit enchâſſer à part dans un Reliquaire d'argent doré. Ce fut à cauſe de ces Reliques que cette Egliſe changea de nom, pour prendre celui de Sainte Opportune, & que Notre-Dame-des-Bois en devint ſeulement une Chapelle. On prétend qu'il s'y fit beaucoup de miracles. On raconte, entr'autres, la guériſon d'un homme de condition, nommé *Adalard*, qui avoit été privé pendant trente ans de l'uſage de ſes jambes, ſans qu'aucun remède eût pu le faire marcher, &c.

Louis, Roi de Germanie, ayant été, dit-on, témoin de ce miracle, donna le pré des Porcherons & Champeaux, où les petits champs ſitués auprès de la porte de Paris, au Recteur & aux quatre Chanoines, qui juſqu'alors n'avoient ſubſiſté que des offrandes des Fidèles. Louis VII donna en

1154, à cette Egliſe Seigneurie, cenſive, juſtice, voierie & police dans toute l'étendue deſdits près & marêts ſitués ſous Montmartre, & des petits champs ſitués auprès de la porte de Paris. Ce fut auſſi en cette même année que le Chœur de l'Egliſe qu'Hildebrand avoit fait bâtir, fut démoli & rebâti.

L'an 1225 furent terminés pluſieurs différends qui s'étoient élevés au ſujet de l'Egliſe de Sainte Opportune. La collation des Bénéfices de cette Egliſe appartenoit originairement, ſuivant le droit commun, à l'Evêque de Paris; mais comme il y eut quelque différend entre le Prélat & le Chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois, l'Evêque lui céda ſon droit; & parce que le Chapitre de S. Germain & celui de Sainte Opportune étoient diviſés depuis long-temps pour des prétentions réciproques de droits honorifiques & temporels, l'Evêque de Paris, pour donner la paix à ces deux Chapitres, renonça à ſes propres droits, afin de terminer toutes leurs conteſtations, & les obligea de paſſer une tranſaction par laquelle ils convinrent, 1°. que la Cure ſeroit annexée à une Prébende indiquée par l'acte, & qu'ainſi celui qui jouiroit à l'avenir de cette Prébende, ſeroit Curé ou Chefcier. 2°. Qu'à chacune des trois autres Prébendes, on attacheroit trois vicaireries pour un Prêtre, un Diacre & un ſous-Diacre qui ſeroient amovibles, & auxquels on paieroit à chacun 4 liv. par an. 3°. Que ſi un Chanoine vouloit aſſiſter aux heures canoniales, & faire l'office de ſon Vicaire, il ſeroit diſpenſé d'en avoir un, jouiroit de la même rétribution, &c. Cette tranſaction faite au mois de Mars 1225, & ratifiée par Guillaume, Evêque de Paris, au mois de Janvier 1247, nous donne l'époque de la Cure fixe & immuable de Sainte Opportune.

En 1253, *Renauld de Corbeil*, par ſes Lett. pat. en forme de réglement, diviſa chaque Prébende en deux; mais il fut accordé que cette diviſion n'auroit lieu qu'après le décès des Chanoines alors exiſtans & même d'un Eccléſiaſtique nommé & reçu pour remplir le premier Canonicat vacant. La Prébende à laquelle la Cure fut annexée, fut compriſe dans cette diviſion qui devoit former huit Canonicats, le Chefcier compris. Il fut auſſi ſtatué que chaque Chanoine réſideroit perſonnellement pendant ſix mois, à moins qu'il n'y eût un empêchement légitime, & pendant les ſix autres mois, par un Vicaire inſtitué à cet effet. Outre ces ſeize Bénéficiers, il y a encore dans cette Egliſe une ſemi-Prébende, dont l'origine eſt inconnue. On convint encore que la collation

des nouveaux Canonicats appartiendroit comme celle des anciens, au Chapitre de S. Germain-l'Auxerrois. Le semi-Prébendé n'a point de place au Chapitre.

En 1374, *Hugues de Chateau-Girard*, Chefcier-Curé de cette Egliſe, obtint de *Jean Dupin*, Abbé de Clugny, le bras droit de Sainte Opportune, & cette Relique fut apportée proceſſionnellement depuis le Palais de S. Paul juſqu'à cette Egliſe, avec grand luminaire & grande ſuite de peuple, à la tête duquel étoit le Roi Charles V & toute ſa Cour. Dès-lors il fut ordonné que l'on feroit tous les ans, le premier Dimanche d'après les Rois, jour de cette tranſlation, l'Office double de Sainte Opportune, & que l'Office du Dimanche ſeroit remis à un autre jour.

Juſqu'en l'an 1483, ce fut l'Autel de S. Louis qui ſervit de Chapelle de Paroiſſe; mais cette année-là on la tranſporta au lieu & place de l'Auditoire du Bailliage de cette Egliſe, & de trois maiſons joignantes qui furent abattues pour agrandir la nef, afin qu'on y pût faire le ſervice de la Paroiſſe. L'Auditoire fut pour lors transféré aux Porcherons, dans la maiſon ſeigneuriale qui ſubſiſte encore.

Lorſqu'en 1569 on exécuta *Philippe Caſtine*, pour cauſe de Calviniſme, il fut ordonné qu'on prendroit ſur ſes biens une ſomme pour être employée à faire à perpétuité le Service du Saint Sacrement dans l'Egliſe de Sainte Opportune, qui étoit la Paroiſſe de ce Calviniſte. Depuis ce temps-là on a fait régulièrement ce Service le jeudi de chaque ſemaine, & l'on expoſe ce jour-là le Saint Sacrement.

L'Empereur Charles-quint, paſſant par Paris, ſous le règne de François I, viſita l'Egliſe de Sainte Opportune, où l'on voit encore aujourd'hui un candelabre de bronze à dix-huit branches, qui eſt un de ſes préſens, & une preuve de la dévotion de cet Empereur à Sainte Opportune.

Dans la Chapelle de *Notre-Dame-des-Bois*, eſt la ſépulture des *Perrot*, à commencer par *Mille Perrot*, qui mourut le 16 Février 1515.

Dans cette Egliſe fut auſſi inhumé *François Conan*, Maître des Requêtes & ſavant Juriſconſulte. Il avoit épouſé *Jeanne Hennequin*, de laquelle il laiſſa des enfans, & mourut au mois de Septembre 1551, âgé de quarante-trois ou quarante-quatre ans. *Jeanne Hennequin ſa femme* fut une eſpèce d'Artémiſe que rien ne put conſoler de la perte de ſon mari. Elle lui érigea un buſte, & fit graver ſur ſa tombe l'épitaphe ſuivante, dans laquelle on trouvera beaucoup plus de latinité que de Chriſtianiſme.

Uxor mœſta ſui dùm cernit buſta mariti.
Tunc ternos amplexa, gemens, in funere natos,
Quid me linquis, ait, miſeroque dolore ſepultam
Deſeris ô conjux! Ah ſi nunc cara jugalis
Te tenet ulla thori; lacrhimis gemituque tuum
Flecteris, hanc animam quæſo rape, namque perempto
Te ſupereſſe piget, nullâ fruar antè quiete,
Quàm mihi fatales diſſolvant ſtamina Parcæ.
Jamque dolore amens tabeſco, & tempora vitæ
Longa meæ nec erunt: primiſque extinguar in annis.
Mors mihi grata foret, poſituræ morte labores.
Et nos una duos tandem teget urna; meuſque
Spiritus æterno tecum potietur amore.

Leur poſtérité eſt entrée dans de grandes alliances, telles que les maiſons d'*O*, de *Rieux*, du *Pleſſis-Chivré*, *de Grandmont*, &c.

La tour où ſont les cloches, eſt ornée de fleurs de lys, de feſtons, de cornes d'abondance, de trophées & autres ornemens qui marquent que ce ſont nos Rois qui l'ont fait bâtir; c'eſt pourquoi elle eſt qualifiée de *Royale*, & qu'à ce titre, elle jouit du droit de *Committimus*, qui lui fut confirmé par Arrêt du Conſeil des 15 Novembre 1673, & 5 Mars 1714, & Lettres-patentes du 19 du même mois, ainſi que de toutes les autres prérogatives des Egliſes de fondation royale, & de la nomination à la Cure des SS. Innocens.

Il y a dans cette Egliſe deux Marguilliers laïques, établis dès le commencement du treizième ſiècle: voici qu'elle en fut l'occaſion. Vers l'an 1220, la modicité du revenu des Chanoines, étant cauſe qu'ils abandonnoient leur Egliſe pour chercher ailleurs les ſecours qu'elle ne pouvoit leur procurer, *Guillaume d'Auvillac*, Evêque de Paris, faiſant alors la viſite de cette Egliſe, la trouva preſque déſerte. Le ſoin des ames dont le Semainier avoit été chargé juſqu'à ce temps, étoit abandonné, & les bâtimens étoient négligés. Pour y remédier, il unit la Cure à la Prébende d'un nommé *Guillaume*, à laquelle la Chefcerie étoit déjà attachée, & il établit deux Marguilliers laïques pour avoir ſoin des bâtimens. Depuis ce temps la Cure & la Fabrique ſont reſtées ſéparées & indépendantes du Chapitre.

Quelques Chanoines de cette Collégiale ſe ſont diſtingués dans la Littérature. *François Macé*, Chefcier de Sainte Opportune, Bachelier en Théologie, a donné, 1°. un *Abrégé chronologique, hiſtorique & moral de l'ancien & du nouveau*

Teſtament. 2°. Une Hiſtoire morale, intitulée *Mélanie*, ou *la Veuve charitable.* 3°. L'*Hiſtoire des quatre Cicerons.* Il mourut en 1721.

René Richard, d'abord Prêtre de l'Oratoire, enſuite Chanoine de Sainte Oppertune, a donné, 1°. *des Maximes chrétiennes pour les Demoiſelles de S. Cyr.* 2°. *Choix d'un bon Directeur.* 3°. *Lettres de conſolation à une Dame de qualité, ſur la mort de ſon Directeur.* 4°. *Vie de Jean-Antoine le Vachet.* 5°. *La vie du P. Joſeph, Capucin.* 6°. On lui attribue la *véritable vie du P. Joſeph.* Dans celle-ci, il le dépeint tel que l'Hiſtoire nous le repréſente. Dans la première il en parle comme d'un Saint. 7°. *Parallèle du Cardinal de Ximenès & du Cardinal de Richelieu.* 8°. *Apologie du parallèle.* 9°. *Diſcours ſur l'Hiſtoire des fondations royales.* 10°. *Traité des penſions royales.* 11°. *Diſſertation ſur l'Indult.* 12°. *Diſſertation ſur la pratique de l'Egliſe primitive, de n'enterrer les morts qu'avec l'Euchariſtie dans la bouche & ſur l'eſtomac.* Il mourut en 1727.

Jean Mallemans a compoſé pluſieurs ouvrages, entr'autres une *Hiſtoire de la Religion*, depuis le commencement du monde juſqu'à Jovien, 6 vol. *in*-12. Traduction françoiſe de *Virgile* en proſe poétique. *Penſées ſur le ſens littéral des dix-huit premiers Verſets de l'Evangile ſelon S. Jean*, &c.

Le terrein où étoit l'Hermitage, eſt, depuis un temps immémorial, occupé par une maiſon, qui, dans les anciens comptes de cette Egliſe, eſt toujours nommée *La maiſon de l'Hermitage*, & qui, dans la ſuite, a été appellée *la maiſon du Plat d'étain*, à cauſe de ſon enſeigne.

OPTICIENS. Ce ſont ceux qui poſsèdent l'art de conſtruire des verres, relativement aux effets de la lumière, & à la manière dont la viſion ſe fait dans l'œil, par les connoiſſances de l'optique, de la dioptrique & de la catoptrique. Ces Artiſtes ne forment point en cette Capitale une Communauté particulière, ils ſont Corps avec les Miroitiers. *Voy.* MIROITIERS.

ORATOIRE *de N. S. J. C.* (*les Prêtres de l'*) Cette Maiſon eſt la principale, & comme la mère des autres Maiſons de cette Congrégation. Elles ſont aujourd'hui au nombre de quatre-vingt ou environ, en y comprenant les Collèges & Séminaires. *Pierre de Bérulle* que ſa grande vertu éleva dans la ſuite à la dignité de Cardinal, inſtitua le 11 de Novembre 1611, la Congrégation de l'Oratoire de N. S. J C.

en France. Dès le mois de Décembre de la même année, le Roi l'autoriſa par des Lettres-Patentes qui furent vérifiées & regiſtrées au Parlement le 4 Septembre 1612. Le Pape Paul V approuva cette inſtitution par ſa Bulle du 10 Mai 1613. Cette Congrégation fut ſurnommée *de France*, pour la diſtinguer de celle de l'Oratoire de Rome, appellée *la Vallicelle*, qui fut inſtituée par S. Philippe de Néri.

La Congrégation des Prêtres de l'Oratoire de France, eſt une Société de Prêtres ſéculiers, dépendans de leur Supérieur Général, & qui, en même temps, ſont ſoumis aux Evêques. C'eſt un Corps, diſoit le célèbre Boſſuet, *où tout le monde obéit, & où perſonne ne commande.* M. de Bérulle, pour commencer l'exécution de ſon deſſein, s'aſſocia cinq Eccléſiaſtiques vertueux, & preſque tous Docteurs en Théologie de la Faculté de Paris. C'étoient *Jean Bance*, *François Bourgoing*, *Paul Metezeau*, *Antoine Berard* & *Guillaume Gibieuf.* Ces ſix perſonnes logèrent d'abord à l'Hôtel du petit Bourbon, autrement nommé le *ſéjour de Valois*, au Fauxbourg S. Jacques, à l'endroit où eſt aujourd'hui le Monaſtère du Val-de-Grace. Comme M. de Bérulle ne s'étoit logé en cet endroit, qu'en attendant qu'il pût s'établir ailleurs à demeure, il acheta en 1616, de *Catherine-Henriette de Lorraine*, l'Hôtel du Bouchage, la ſomme de 90000 livres. Cette maiſon avoit été acquiſe auparavant par le Cardinal *François de Joyeuſe*; & elle ſe nommoit pour lors l'*Hôtel de Montpenſier.* En 1594, on la nommoit l'*Hôtel d'Eſtrées*, & la Ducheſſe *de Beaufort* y demeuroit. Ce fut dans cette maiſon que *Jean Châtel* bleſſa le Roi Henri IV, ainſi que l'aſſure un regiſtre de l'Hôtel de Ville, quoique la plûpart des Hiſtoriens diſent que ce fut au Louvre.

Dès que M. de Bérulle eut acheté cet Hôtel, il fit auſſi-tôt bâtir une petite Chapelle, & il y travailla lui-même, portant la hotte comme un Manœuvre. Cependant la petite Communauté groſſiſſoit tous les jours par le grand nombre d'Eccléſiaſtiques qui s'empreſſoient d'y être admis; d'ailleurs la proximité du Louvre attiroit dans cette Chapelle un ſi grand concours de monde, qu'elle ſe trouva trop petite, & que M. de Bérulle ſe vit obligé de bâtir une Egliſe plus grande. Il y trouva des obſtacles qu'il n'auroit jamais ſurmontés, ſi le Roi n'eût interpoſé ſon autorité, & n'eût déclaré qu'il vouloit que cette Chapelle fût regardée comme la Chapelle du Louvre. Cette Chapelle fut commencée ſur les deſſins de *Metezeau*, Architecte, qui a vécu dans le ſeizième & dix-ſeptième ſiècle. Il en jetta les premiers fondemens, mais

on lui préféra dans la ſuite *Jacques le Mercier* qui lui étoit fort inférieur : celui-ci conduiſit l'ouvrage depuis le chevet, juſqu'à la croiſée. Il étoit reſté imparfait, & ce n'a été qu'après bien des années que l'on a pris la réſolution de l'achever. Il a été entièrement fini ſur les mêmes deſſins, à l'exception de la grande tribune & du portail, élevés ſur ceux d'un nommé *Caquier*. Le beau Chœur qui forme le chevet de cette Chapelle, attire les regards de tous les Connoiſſeurs, par la difficulté, & la parfaite exécution de ſon plan élliptique. Dans cette partie étoit placé le maître-Autel avant l'achevement de cette Chapelle. Il étoit décoré d'un tabernacle d'un goût ſingulier. C'étoit le modèle d'un Temple circulaire & en forme de dôme : on y voyoit ſur les quatre faces quatre porches élevés de pluſieurs marches d'une architecture uniforme d'ordre compoſite, & terminée par quatre frontons. Les petites colonnes de cet ordre étoient de marbre de Sicile, dans de bonnes proportions. Leurs chapitaux, leurs baſes & tous les ornemens extérieurs de ce Temple, étoient en cuivre doré d'or moulu, parfaitement ciſelés & modelés par *Michel Anguière*, excellent Sculpteur. Le P. *Louis-Abel de Sainte Marthe*, alors Général de cette Congrégation, & ſavant dans les beaux Arts, étoit l'Auteur de cette compoſition, où rien ne fut épargné pour ſa perfection. Lorſqu'on eut réſolu d'achever cette Egliſe, le maître-Autel fut tranſporté dans la nef près de l'entrée de ce Chœur. Son intérieur eſt décoré d'un ordre corinthien en pilaſtres couplés, & les renfoncemens des arcades entre les pilaſtres, ſont remplis par trois grands tableaux du Sieur *Challe*, Peintre habile, dont les compoſitions ſont dans une grande manière. Ils ſont enfermés dans des bordures dorées, dont les ornemens ſont dans le goût meſquin qui règne aujourd'hui. Il y a encore deux tableaux de la même main, au-deſſus de deux grandes portes de menuiſerie qui ſont ceintrées ; mais on n'a point ſuivi le contour du ceintre dans la forme des tableaux, ce qui la rend de très-mauvais goût. Le maître-Autel eſt fort bien placé où on le voit à préſent.

Le portail de cette Egliſe ſur la rue S. Honoré, eſt d'une aſſez bonne architecture. Le rez-de-chauſſée eſt élevé ſur pluſieurs marches. Il eſt compoſé d'un avant-corps d'ordre dorique, dont les colonnes ſont iſolées. L'architecture des deux arrière-corps eſt en pilaſtres du même ordre. Les deux petites portes quarrées de ces arrière-corps, portent deux grands médaillons ovales, qui repréſentent Jéſus naiſſant & Jéſus agoniſant. Cet ordre dorique au rez-de-chauſſée,

eſt ſurmonté d'un ordre corinthien en colonnes qui porte ſur l'avant-corps. Les deux entre-colonnes ſont ornées de trophées d'Egliſe en bas-relief, & toute cette architecture eſt terminée par un fronton d'une bonne proportion. Bien des gens ont critiqué le plan de ce portail qui ſuit celui de l'Egliſe; ils auroient ſouhaité qu'on l'eût aligné aux maiſons de la rue, par-là on eût évité le biais de ſa poſition; cependant on peut le juſtifier, en ce qu'il donne à ce portail l'avantage d'être vu de beaucoup plus loin, en arrivant par la rue de la Ferronnerie, & bien mieux que s'il n'eût été vu qu'en face & d'un ſeul point. Quant à l'irrégularité qu'eût produit dans l'intérieur de l'Egliſe, ſon alignement à la rue, il eût été aiſé de la dérober a la vue.

Dans la Chapelle qui eſt à main gauche, du côté du maître-Autel, eſt un mauſolée de marbre noir, ſur lequel eſt la ſtatue du Cardinal *de Bérulle* à genoux, ayant devant lui un livre ouvert porté par un Ange: le tout de marbre blanc. Au bas eſt une épitaphe écrite en lettres d'or, que ſa longueur ne nous permet pas de tranſcrire ici.

Le Cardinal *de Bérulle* mourut en diſant la Meſſe, & au moment qu'il prononçoit ces mots du Canon: *Hanc igitur oblationem*; ainſi il fut lui-même la victime du Sacrifice qu'il n'eut pas le temps d'achever, comme l'ont dit l'Auteur de ſon épitaphe, & celui du diſtique ci-après.

Cœpta ſub extremis nequeo dùm ſacra Sacerdos
Perficere; & ſaltem victimâ perficiam.

Ce magnifique tombeau eſt de *François Anguière*, un des plus habiles Sculpteurs du règne de Louis-le-Grand.

Des cinq Supérieurs Généraux de cette Congrégation, qui ſont morts depuis le Cardinal *de Bérulle*, il y en a quatre qui ont été inhumés dans cette Egliſe. Le R. P. *de Sainte-Marthe* eſt le ſeul dont il n'y ait que le cœur: leurs tombes ſont plates & ſans ornemens: on lit ſur chacune une inſcription ſimple & uniforme: il n'y a de différence que dans les noms & les dates. Quelques perſonnes ſéculières, mais en petit nombre, ont été auſſi inhumées dans cette Egliſe.

Dans une des niches qui ont vue ſur le Chœur & ſur le grand-Autel eſt un petit monument de marbre blanc, dont la ſculpture eſt d'une bonne main; il eſt encaſtré dans le mur, & l'on y voit une femme affligée & aſſiſe, tenant dans ſes mains un rouleau auſſi de marbre blanc, ſur lequel on lit une fondation bien ſingulière.

Louis Barboteau, *Conſeiller du Roi, Contrôleur-Général de la Tréſorerie de ſa Maiſon, ayant vecu en tout honneur & piété, & rempli d'un zele ardent pour l'augmentation du Service divin, a fondé à perpétuité en cette Maiſon de l'Oratoire, une Meſſe baſſe chacun jour de l'année, & un Service complet chacun le 26 d'Octobre, auquel aſſiſteront le Gardien ou Vicaire, & trois Religieux du Couvent des Capucins de la rue S. Honoré, ſelon qu'il eſt énoncé au contrat de ce paſſé pardevant Desjean & l'Eveſque, Notaires, le premier Février 1667, avec les Exécuteurs teſtamentaires du Sieur Barboteau, décédé le 26 d'Octobre 1766* : Priez Dieu pour ſon ame.

Dans une des Chapelles on lit cette épitaphe.

D. O. M.

Antonius d'Aubray, *Comes* d'Offemont, *vir natalibus ac moribus inclitus, qui in ſupremâ Pariſienſi Curiâ Senator, ann. VIII, Libellorum ſupplicum Magiſter, ann. VII, apud Aurelianos miſſus Dominicus, poſtremo Prætor urbanus, ann. III, collapſam fori diſciplinam reſtituit, ſingulari in jure dicundo religione ac diligentiâ. Obiit XV k. Julii, anno ſalutis rep.* MDCLXX, *ætatis ſuæ* XXXVII. Thereſia Mangot *fœmina majorum à ſecretis Regni ſigillis ſecretiſque clarorum genere ſpectatiſſima : dulciſſimo conjugi uxor unicè amans ac mœrens poſuit, anno ſalutis* MDCLXXI.

M. d'*Aubray*, Lieutenant Civil, dont on vient de lire l'épitaphe, étoit le frère ainé de la Marquiſe *de Brinvilliers*, & fut la ſeconde victime de ſa famille, que cette ſcélérate ſacrifia à ſa barbare cupidité. *Thérèſe Mangot de Villarceaux* étoit la digne épouſe d'Antoine d'*Aubray*, & ne lui ſurvécut que pour venger ſa mort, & pour pleurer nuit & jour la perte qu'elle avoit faite; elle mourut le 29 Juillet 1678, huit ans après ſon mari.

Dans la nef, ſur une tombe plate, on lit :

Ici gît *haut & puiſſant Seigneur*, *Meſſire* Charles de Moy, *Marquis de Riberpré & de Bove, Lieutenant Général des Armées du Roi, Gouverneur de la Ville & Château de Ham, lequel eſt décédé le 13 Février 16*.... Priez Dieu pour ſon ame.

Aſſez près, mais à côté, on lit celle-ci.

Ci gît Meſſire Claude de Nocé, *Chevalier, Seigneur de Fontenay, ſous-Gouverneur de S. A. R. Monſeigneur le Duc* d'Orléans, *illuſtre par l'ancienneté de ſa nobleſſe, plus illuſtre encore par ſon mérite. Il conſerva dans un commerce continuel du grand monde, une probité ſans tache. Il joignit à tous les*

agrémens de l'eſprit, toute la ſolidité de la raiſon. Aux qualités de l'honnête homme, les vertus les plus ſublimes du Chrétien. Après le cours d'une longue vie, il mourut de la mort des Juſtes, le 10 Mars 1704, âgé de quatre-vingt-ſept ans. Dame Marie le Roi de Gomberville *ſon épouſe lui a fait mettre ce monument, en attendant que la mort la rejoigne dans le tombeau à celui dont la mort ſeule l'a pu ſéparer.*

Philippe de France, Duc d'Orléans, avoit apporté un ſoin extrême pour ne mettre auprès du Duc de Chartres ſon fils, que des perſonnes du plus grand mérite, & l'on peut dire qu'il y avoit réuſſi; car ſans parler des illuſtres Maréchaux de France, & du Seigneur, qui occupèrent ſucceſſivement la première place dans l'éducation de ce Prince, il lui avoit donné deux ſous-Gouverneurs d'un mérite diſtingué. L'un étoit M. *de Nocé de Fontenay*, dont on vient de lire l'éloge, & l'autre étoit M. *de la Bertière*, homme ſans naiſſance, mais qui, par ſa bravoure, ſa probité, s'étoit fait une grande réputation à la Cour & dans les Armées.

La Chapelle des *Tubeuf* qui eſt à gauche, a été peinte par *Philippe de Champagne* en 1643.

Tous les ans, le jour de la fête de S. Louis, l'Académie des Sciences, & celle des Inſcriptions & Belles-Lettres, font chanter dans cette Egliſe une Meſſe en muſique, avec un Motet, & on y prononce le panégyrique de ce Saint Roi.

Dès que cette Egliſe fut bâtie, la plûpart des Gens de la Cour n'en fréquentoient point d'autre, & afin de les rendre plus attentifs aux Offices divins & plus dévots, le Père *Bourgoing* qui étoit Habile Muſicien, s'aviſa de mettre les Pſeaumes & quelques Cantiques, ſur des airs qu'on chantoit pour lors; & voilà l'origine du chant particulier que les Prêtres de l'Oratoire de la Congrégation de France ont ſubſtitué dans leurs Egliſes au chant Grégorien.

Le Roi Louis XIII, par ſes Lettres-patentes du mois d'Avril 1627, voulut que les Prêtres de l'Oratoire de cette Maiſon, fuſſent *tenus ſes Chapelains*, & des Rois ſes ſucceſſeurs.

La bibliothèque de cette Maiſon n'eſt compoſée que d'environ vingt-deux mille volumes; mais elle eſt une des plus curieuſes. M. *de Bérulle* commença par y mettre un petit nombre de livres bien choiſis, & ſur-tout de très-bons livres de controverſe. Il y en mit auſſi quelques-uns qu'il avoit apportés d'Eſpagne, & qui ſont fort rares en France. Pluſieurs perſonnes ont contribué depuis à augmenter cette bibliothèque; mais ce qu'il y a de plus curieux & de plus rare,

ſont les manuſcrits qu'*Achilles de Harlay*, Marquis de Sancy, & Ambaſſadeur à Conſtantinople, apporta de ſon ambaſſade. Parmi ces manuſcrits, l'on remarque un beau Pentatheuque Samaritain, que *Pietro della Valle* avoit acheté dans le Levant pour ce Miniſtre, & quelques Bibles dont il y en a deux ou trois qui ſont d'un grand prix. L'on y voit auſſi un exemplaire grec des œuvres de S. Ephrem, une chaîne grecque ſur Job, & une autre ſur l'Evangile de S. Jean, écrites en grands caractères grecs qui ſont liés enſemble comme des caractères arabes.

C'eſt dans cette Maiſon que le Général de la Congrégation fait ſa réſidence, & où ſe tiennent de trois ans en trois ans les aſſemblées générales, compoſées de Députés qui repréſentent toutes les Maiſons. Le Généralat eſt à vie; mais les trois Aſſiſtans qui compoſent ſon Conſeil, ne ſont que trois ans en Charge. Cette Congrégation n'a eu juſqu'à préſent que huit Supérieurs Généraux, dont le P. *Pierre de Bérulle*, Inſtituteur de cette Congrégation, fut le premier.

La Communauté de cette Maiſon eſt toujours compoſée de Sujets diſtingués, ſoit par un profond ſavoir, ſoit par la la beauté de l'eſprit. Voici les noms des plus fameux dans l'un ou l'autre genre.

Nicolas Bourbon, Chanoine de Langres, Profeſſeur en langue grecque au Collège royal, reçu à l'Académie Françoiſe en 1637, entra dans la Congrégation de l'Oratoire quelques années avant ſa mort, & mourut dans cette Maiſon l'an 1644, âgé d'environ ſoixante & dix ans, avec la réputation d'avoir été un des meilleurs Poëtes latins que la France ait jamais produits. Ses Poéſies furent imprimées à Paris en 1630, en un vol. *in*-12.

Le P. *Jean Morin* étoit très-habile dans les langues orientales & dans la Théologie poſitive. Les ouvrages qu'il a donnés au Public ſur les ordinations & ſur la pénitence, ſont très-eſtimés. Il mourut le 28 Février 1659.

Le P. *Jerôme Vignier* étoit auſſi très-verſé dans les langues orientales, dans l'hiſtoire & dans les généalogies des Maiſons ſouveraines de l'Europe. Il mourut le 14 Décembre 1661.

Le P. *Denis Amelotte* a traduit le nouveau Teſtament.

Le P. *Charles Lecointe* étoit très-ſavant dans l'hiſtoire, & eut le courage & la capacité néceſſaires pour compoſer les Annales Eccléſiaſtiques françoiſes. Il mourut le 18 Février 1681, âgé de ſoixante-dix ans.

Le P. *Gerard Dubois* étoit auſſi très-habile dans l'hiſtoire & dans la critique. Feu M. *de Harlay*, Archevêque de Paris, le

le choiſit pour écrire l'hiſtoire de ſon Egliſe. Il mourut en 1696.

Le P. *Nicolas Mallebranche* étoit de Paris, & quoique Sectateur de Deſcartes, il trouva le moyen de paroître original. Ç'a été un des plus grands Philoſophes & des plus ſublimes Métaphyſiciens qu'il y ait eu en France, même en Europe. Il mourut le 15 d'Octobre 1715, âgé de ſoixante & dix-ſept ans.

Le P. *Jacques Lelong*, Bibliothéquaire de cette Maiſon, avoit une grande connoiſſance des livres & des Auteurs. Il a donné pluſieurs ouvrages au Public, entr'autres une Bibliothèque ſacrée, intitulée *Bibliotheca ſacra, in binos ſyllabos diſtincta*, &c. & une *Bibliothèque hiſtorique de la France.* Il mourut l'an 1721.

Le P. *Charles Reyneau* étoit de l'Académie Royale des Sciences, & connu par d'excellens ouvrages de Mathématiques. Il eſt mort le 24 Février 1728, âgé de ſoixante & douze ans.

Les Prédicateurs fameux qui ont illuſtré cette Maiſon, ſont *Guillaume le Boux*, mort Evêque de Périgueux; *Jules Maſcaron*, mort Evêque d'Agen; *Jean Soanen*, Evêque de Sénès; le P. *de la Tour*, Général de la Congrégation; le P. *Huban*, le P. *de la Roche*; le P. *Maſſillon*, Evêque de Clermont; le P. *Jean-Joſeph Maure*, mort le 27 Février 1728; le P. *Jurian*, Evêque de Vence; les PP. Terraſſon, *&c.*

ORATOIRE S. MAGLOIRE. *Voy.* MAGLOIRE.

ORATOIRE. (*l'inſtitution de l'*) *Voy.* INSTITUTION.

ORCÉ *ou* ORÇAY. Village ſitué à cinq lieues de Paris, entre le midi & l'occident, à une lieue au-delà de Palaiſeau, ſur une des grandes routes qui mènent à Chartres. Son expoſition eſt ſur un côteau en pente qui regarde le nord. La rivière d'Ivette qui vient de Chevreuſe & de plus loin, paſſe au bas de la côte, ſans faire la ſéparation de ce Village d'avec ceux qui ſont au ſeptentrion, puiſqu'il a encore des maiſons au rivage gauche, dont les vignes ſont en meilleure expoſition par leur regard vers le midi.

L'Egliſe dont le portail & le fond du Sanctuaire viennent d'être reconſtruits à neuf, n'eſt pas celle qui exiſtoit avant le Prieuré de ce lieu. C'étoit un bâtiment conſtruit au douzième ſiècle. Cette Egliſe reconnoît deux Patrons, Saint

Martin & S. Laurent. La préſentation à la Cure appartient au Prieur de Longpont.

Le Château d'Orcé eſt conſtruit en forme quarrée, tout de pierre de grès, & n'a qu'un pavillon qui eſt ſur l'entrée. Il eſt tout entouré de foſſés très profonds & pleins d'eau; comme il eſt à mi-côte, la vue en eſt belle, ſans cependant dominer ſur la montagne où eſt ſitué le Château de Cordeville. Il appartient à M. *Pierre-Gaſpard-Marie Grimod* qui eſt le Seigneur de cette Terre, fils de M. *Grimod du Fort*, Fermier-Général, Intendant des Poſtes, qui a fait travailler aux embelliſſemens de ce Château & des avenues, en applaniſſant la montagne; & qui a obtenu que le cimetière qui étoit contigu à l'Egliſe paroiſſiale, voiſine de ſon Château, ſeroit transféré dans le haut du Village. La ſalle du billard eſt ornée de belles peintures, repréſentant l'Hiſtoire de Dom Guichotte par *Natoire*. Les appartemens ſont très-beaux & magnifiquement décorés. On voit dans la Chapelle un Chriſt d'ivoire, de la plus grande délicateſſe.

ORFÉVRES, JOIAILLIERS-BIJOUTIERS, METTEURS EN ŒUVRE, & MARCHANDS D'OR ET D'ARGENT.

Les Orfèvres compoſent à Paris le ſixième des Corps Marchands. L'Orfèvre eſt l'Artiſte & le Marchand tout enſemble. Il fabrique, vend & achète toutes ſortes de vaiſſelles, bijoux, vieux galons, & autres effets d'or & d'argent. Le terme d'Orfèvre a été tiré *d'or* & de *Fébur*, anciens mots françois, imités du latin *auri Faber*, Artiſan en or.

Le commerce de l'orfèvrerie a non ſeulement pour objet la fabrication & le trafic des ouvrages en matières d'or & d'argent; mais auſſi l'emploi & le négoce des diamans, des perles & de toutes ſortes de pierreries fines & précieuſes; ce qui a fait donner à ceux qui s'occupent particulièrement à cette partie, la dénomination *d'Orfèvre-Joiaillier-Metteur-en-œuvre.*

Philippe de Valois a honoré ce Corps des armoiries qu'ils ont aujourd'hui; elles ſont de gueules à trois croix d'or dentelées, accompagnées de 1 & 4 quartier d'une coupe d'or, & au 2 & 3 d'une couronne auſſi d'or, au chef d'azur, ſemé de fleurs de lys ſans nombre, avec cette légende, *in ſacra inque coronat*, qui fait voir que l'orfèvrerie s'eſt principalement dévouée à la pompe du culte divin, & à la magnificence des Rois. Ils ont leur Chapelle dans la rue des Orfèvres. *Voy. tome 2, pag. 257.*

L'apprentiſſage eſt de huit ans, mais le temps de com-

pagnonage n'eſt point preſcrit, vu que le nombre des Maîtres eſt fixé à trois cents. Patron S. Eloy. Bureau, rue des Orfèvres. *Voy.* JURANDES.

ORLÉANS. (*le petit Séjour d'*) Ce Fief qu'on appelle aujourd'hui le *Séjour d'Orléans*, comprend tout l'eſpace renfermé entre les rues d'Orléans, Mouffetard, du Fer-à-Moulin, de la Muette & du Jardin du Roi, à la réſerve du quarré qu'occupent l'Egliſe & le cimetière S. Médard, & les maiſons voiſines, juſqu'a la Bièvre, & du terrein de l'Hôtel de Clamart, qui contient environ ſoixante toiſes quarrées.

M. *Jaillot* dit dans ſes Recherches ſur Paris, *Quart. de la Place Maubert, p. 111*, que cet Hôtel avoit appartenu à *Milles de Dormans*, Evêque de Beauvais. C'étoit au milieu du treizième ſiècle, la maiſon de *Jean de Mauconſeil*; on l'appelloit alors *l'Hôtel des Carneaux*. Milles de Dormans le vendit 15000 francs d'or, en 1386, à *Jean*, Duc de Berri, qui le céda l'année ſuivante à *Iſabeau de Bavière*. Cette Princeſſe le donna en échange pour le Val-de-la-Reine au Duc *d'Orléans* ſon beau-frère; il l'augmenta par différentes acquiſitions, & entr'autres, par celle d'un Hôtel voiſin, que lui vendit *Jeanne de Dormans*, veuve de M. *Paillard*, Préſident au Parlement, en 1388. C'eſt cet Hôtel que poſſédoit auſſi Milles de Dormans, qu'on a depuis appellé l'*Hôtel de Clamart*. Le Séjour d'Orléans paſſa enſuite dans la *Maiſon d'Anjou-Sicile*. *Louis II*, Roi de Sicile, le poſſédoit au commencement du quinzième ſiècle. On voit dans les regiſtres de la Chambre des Comptes, que le 8 Mai 1424, il fut donné par manière de proviſion, à M. *Jean Leclerc*, Chancelier de France; il revint enſuite à ſes anciens Maîtres, puiſque *Marguerite d'Anjou*, femme d'Henri IV, Roi d'Angleterre, s'y retira peu après la mort de ce Prince. Il fut réuni à la couronne après la mort de *Charles IV* d'Anjou, neveu & ſucceſſeur du Roi *René*, qui avoit inſtitué en 1482, Louis XI, Roi de France, ſon héritier univerſel. Ce Prince donna le Séjour d'Orléans, au mois de Juin 1483, à *Jacques Louet*, Tréſorier des Chartres, pour en jouir ſa vie durant, ainſi qu'il eſt conſtaté par les mémoriaux de la Chambre des Comptes.

On voit par les terriers de l'Abbaye de Sainte Geneviève, que M. *de Meſme*, Lieutenant Civil, tranſmit cet Hôtel à M. *du Mont-Saint-Jean*, ſon petit-fils, qui en aliéna pluſieurs parties vers la rue Sans-Chef, & celle du Fer-à-Moulin; qu'en 1544, il en inféoda pluſieurs autres, & que ce fut vers

morte en 1763, cette maiſon eſt revenue à M. le *Duc de Treſmes*.

M. le Prince *de Soubiſe* y en a auſſi une aſſez belle, dont les jardins ſont très-bien ordonnés. C'eſt dans cette maiſon que le Roi Louis XV faiſoit ſon retour de chaſſe, lorſque S. M. avoit chaſſé dans la plaine de S. Denis.

Le Village de Saint-Ouen a été confondu par *Nicole Gilles*, *Dubreul* & *Sainte-Marthe*, avec Clichi-la-Garenne, qui en eſt fort proche. Le Château étoit une maiſon royale au milieu du quatorzième ſiècle. On la nommoit *la noble Maiſon*. C'eſt là que le Roi *Jean* en 1351, inſtitua l'Ordre des Chevaliers de l'Etoile, qui, à cauſe du lieu de l'inſtitution, furent appellés quelquefois *les Chevaliers de la noble Maiſon*. * L'Ordonnance

---

* Ils étoient au nombre de cinq cents, & ils devoient tous ſe rendre à la *noble Maiſon* le jour de la *Notre-Dame de la mi-août*, à l'heure de Prime, & y demeurer tout le jour, & le lendemain juſqu'après Vêpres. On voit dans le catalogue de la bibliothèque de Charles V, un livre à l'uſage de la Chapelle de ce lieu, qui contenoit des Oraiſons de *Notre-Dame de la mi-août*, en proſe françoiſe, pour l'Hôtel Saint-Ouen. Il y y eſt dit que Pierre d'Aſnières les avoit fait faire. Il y avoit en ce lieu une ſalle large de dix toiſes, longue de vingt, flanquée aux quatre coins de quatre tours rondes, avec une cheminée à tuyau rond à l'antique, auſſi haut que le clocher du Village, ce qui alors étoit extraordinaire. Dans cette ſalle, chacun d'eux avoit ſes armes & le timbre de ſa famille au-deſſus de ſa place. Ils devoient jeûner les ſamedis, ou donner quinze den. aux pauvres, & porter ces jours-là l'habit de l'Ordre. Ils devoient auſſi tous envoyer à la *noble Maiſon* en mourant leur *annel* & leur frenuail, les meilleurs qu'ils auroient, pour faire prier Dieu pour eux. A cet anneau devoit être écrit leur nom & ſurnom avec un morceau d'émail rouge, rehauſſé d'une étoile blanche & d'un ſoleil d'or. La première de leurs aſſemblées, fut indiquée par le Roi au jour de l'*Apparition* ſuivant, c'eſt-à-dire, à la fête des Rois, que l'on comptoit encore en 1351 en France. Au mois d'Octobre ſuivant, le même Prince y fonda des Chanoines & des Chapelains, auxquels il accorda pour leur entretien, tout ce qui pouvoit lui revenir dans tout ſon Royaume, des forfaitures & eſpaves. L'acte françois n'emploie point le terme de Chanoines, mais ne les qualifie que de Chapelains, & marque que tout leur revenu, tant pour la maſſe des Prébendes, que pour la dépenſe du luminaire, ne montoit qu'à 800 liv. Il n'y eſt point ſpécifié combien ils étoient de Chapelains. Quelques Particuliers contribuèrent auſſi à doter l'Egliſe de la *noble Maiſon*. En 1352, *Henri de Culant*, Archidiacre de Boulenois dans l'Egliſe de Théroüenne, donna à l'Egliſe de Saint-Ouen le Village de Lengînerie & ſes appart-

du même Roi pour la réformation de l'Etat, de la Juſtice & des Officiers, fut faite à *la noble Maiſon* près S. Denis, au mois de Mai l'an 1355.

La diſtance de Saint-Ouen du milieu de Paris, eſt d'une lieue & demie, ou d'environ deux lieues. Le ſecond Patron de l'Egliſe eſt S. Barthelemy. La Cure eſt à la nomination des Chanoines de S. Benoît. Le Pélerinage à cette Egliſe eſt fort fréquenté contre le mal de ſurdité. On y conſerve un doigt du S. Evêque qui eſt enchâſſé, & on le fait paſſer proche les oreilles des perſonnes ſourdes, dont un grand nombre ſe ſont bien trouvés.

OUEN-L'AUMONE. (*Saint*) Village diſtant de ſix lieues & demie de Paris, ſur le bord de la chauſſée romaine, à l'endroit où elle aboutit à la rivière d'Oiſe. Ce lieu, à cauſe de la proximité de Pontoiſe, eſt devenu un de ſes Fauxbourgs.

Le Chœur de la Paroiſſe paroît avoir été conſtruit vers la fin du treizième ſiècle, ou au commencement du quatorzième, de même que la tour qui eſt à côté, laquelle eſt très-peu élevée. On voit à l'entrée un portail de ſtructure du onzième ſiècle, qui s'eſt conſervé juſqu'à nos jours, à la faveur du chapiteau qui le couvroit. A côté ſe voit ſur une pierre qui avance, la ſtatue d'un homme aſſis, qui paroît ancienne, & dont on ne peut dire l'origine ni la ſignification. La Cure eſt à la nomination de l'Archevêque de Paris. L'Abbaye de Maubuiſſon eſt ſituée ſur cette Paroiſſe. On voit dans ce Pays des terres labourables, quelques vignes & des prés. Elle eſt l'une de celles où le jour de la fête patronale, le

---

nances : c'eſt aujourd'hui un Hameau de la Paroiſſe d'Anglou, ſur le grand chemin qui va d'Artenay à Orléans. &c. Le Roi *Jean* avoit une prédilection particulière pour la *noble Maiſon*, où il vint encore faire quelque ſéjour en 1361, à ſon retour d'Angleterre où il avoit demeuré long-temps. Si l'on veut un plus grand détail ſur *la noble Maiſon*, on peut conſulter l'Abbé Lebeuf dans ſon Hiſtoire de la banlieue de Paris, à l'article Saint-Ouen. On aſſure qu'en bâtiſſant à l'endroit où eſt aujourd'hui la maiſon de M. d'*Auriac*, on y a trouvé une pierre ſur laquelle on liſoit ces mots : *Ici étoit la maiſon du Roi Dagobert.* Cette maiſon eſt celle qui eſt dans le Village, la plus proche du ſeptentrion ; peut-être que cette inſcription avoit été poſée ſur quelque appartement de la *noble Maiſon* ; car il eſt certain qu'elle étoit là. L'Hôtel de la Reine *Iſabeau* étoit de l'autre côté de la rue.

Seigneur fait abattre l'oiſeau par les Garçons, & l'oie ou canne par les filles ; & il y a un prix pour les victorieux.

OUEN. (*Prieuré de Saint-*) C'eſt un des écarts de la Paroiſſe de Favières, à huit lieues de Paris, dans le Doyenné du vieux-Corbeil. On ne connoît point les Fondateurs de ce Prieuré ; mais il eſt conſtant qu'il appartenoit à l'Abbaye de Tiron, au Diocèſe de Chartres, avant l'an 1147. Quant au nom de Saint-Ouen donné à ce Prieuré, on peut conjecturer que dans les différens tranſports qui furent faits du corps de S. Ouen, Evêque de Rouen, à cauſe des guerres des Normands, tant à Paris qu'aux environs de Soiſſons, on l'aura réfugié pendant quelque temps dans la forêt de Crecy, qui couvroit alors tous ces pays-là, en quelque château de ſûreté, & que le peu de reliques qu'on y aura laiſſé, en reconnoiſſance du droit d'hoſpitalité, aura été une occaſion aux Seigneurs d'y bâtir une Chapelle du titre de ce Saint, au ſervice de laquelle les Moines de Tiron qui étoient en grande réputation de ſainteté ſous le règne de Louis-le-Gros, auront été appellés.

Il n'y a rien de remarquable dans l'Egliſe de ce Prieuré, qui n'eſt qu'une ſimple Chapelle rebâtie pluſieurs fois ; on ne ſait pas même pour combien de Religieux le Couvent avoit été fondé. Les veſtiges des lieux réguliers ſont diſparus.

Le Prieur-Curé de Favières y acquitte une meſſe par chaque ſemaine ; & le 24 Août, jour de la Fête, la Paroiſſe y va en proceſſion, & y chante la grand'Meſſe.

OUTRE-PETIT-PONT. C'eſt un des neuf Fiefs réunis à l'Archevêché de Paris. *Voy.* FIEFS.

OVIDE. (*Foire Saint*) *Voy. pag. 47 & 55, & tom. 2, pag. 31.*

OZOIR-LA-FERRIÈRE, *ou* LES FERRIÈRES. Village du Doyenné du vieux Corbeil, à ſix lieues & demie de Paris, vers l'orient du milieu de l'automne, au bout d'une plaine, & à l'entrée d'une autre qui commence après un petit ruiſſeau. Il eſt ſitué ſur un des grands chemins de la Brie, qui conduiſent en Champagne par Tournan, Roſay, Vaudoué, *&c.* On n'y voit que des terres labourables, avec quelques bocages & prairies, lorſqu'on eſt paſſé le Village bâti ſur un côteau qui regarde le nord, & immédiatement après, on entre

dans la forêt qui eſt auſſi tout Pays plat ſans montagnes.

Les différens lieux de France qui portent le nom d'*Ozoir* ou *Ouzoir*, & qu'on a écrit quelquefois *Ozouer* & *Ouzouer*, (& même auſſi d'autres fois *Auzoirs*, mais très-mal) tirent tous inconteſtablement leur étymologie du mot latin *Oratorium*. Ces lieux ont commencé par une Chapelle qu'on y a bâtie, auprès de laquelle, par la ſuite, on eſt venu habiter. Ce qui prouveroit cette origine, c'eſt que primitivement on a écrit *Oroir* en langue vulgaire, & que d'ailleurs les titres latins & les Pouillés appellent ces lieux du nom d'*Oratorium*, qui naturellement a dû former *Oroir*, de même que *Dormitorium* a fait *Dortoir*, *Operatorium*, *Ouvroir*.

Lorſque l'on creuſe à *Ozoir*, on y trouve beaucoup de mache-fer. Ce Village avec celui que l'on nomme Ferrière, à une lieue & demie de-là, étoient les deux endroits où le fer ſe trouvoit en plus grande abondance. Ces deux lieux qui étoient autrefois dans les bois d'Armainvilliers, ſe trouvent maintenant au dehors de la forêt; & alors on ne diſoit point *Ozoir-la-Ferrière*, mais l'*Ozoir des Ferrières*.

La Chapelle qui exiſtoit dans ce lieu, long-temps avant le règne de Charles-le-Chauve, a été érigée depuis pluſieurs ſiècles en Paroiſſe, & ſous le titre de S. Pierre. La Cure eſt à la nomination de l'Archevêque de Paris, depuis la réunion de l'Abbaye de S. Maur, à qui la Seigneurie appartenoit de tems immémorial.

Les deux foires d'Ozoir ſe tiennent les deux jours du mois de Septembre qui ſuivent la tenue de celle de Montétif, appartenant aux Chanoines d'Hiverneau, & le lendemain de la Saint Pierre, Fête patronale du Village.

Le voiſinage de la forêt a été cauſe que de toute ancienneté il s'eſt fait beaucoup de charbon à Ozoir.

PAC

PACY *ou* PASSY, Village de la banlieue, éloigné d'une petite lieue du milieu de Paris. Il eſt ſitué ſur une montagne au rivage droit de la Seine, avec quelques maiſons, cependant plus bas que le haut de la côte, c'eſt-à-dire ſur la pente qui regarde le midi.

Ce Village où il y eut une Cure érigée en 1672, eſt le ſecond démembrement qui fut fait de la Paroiſſe d'Auteuil; l'Egliſe y étoit conſtruite dès l'an 1667; le Sieur *Loyſeau*, Curé d'Auteuil, Aumônier du Roi, en avoit fait la bénédiction

comme auſſi celle du cimetière, dès le vendredi 26 Mai de la même année; cependant l'établiſſement d'un Curé ne fut pleinement conſommé qu'au commencement de l'Epiſcopat de M. *de Harlay*. L'Egliſe de ce lieu qui ceſſa dès-lors d'être ſimplement qualifiée de Chapelle, a pour Fête patronale l'Annonciation. Il avoit été réglé que ce jour-là le Chapitre de S. Germain y enverroit un Chanoine pour y faire l'Office, lequel prendroit ſon repas chez les Pères Barnabites; ce qui s'eſt pratiqué exactement. En conſéquence de la clauſe des Lettres-patentes qui portent, que dans cette union à la Communauté des Barnabites, il n'y aura rien de contraire aux Ordonnances & Privilèges de l'Egliſe gallicane. L'Office de cette Egliſe ſe fait ſuivant le Rit de Paris & dans les livres de Paris. Les Barnabites ont en ce lieu une petite Communauté qui eſt impoſée au rôle des décimes. Celui d'entr'eux qui eſt Curé, eſt choiſi par la Maiſon de S. Eloy, déſigné par le Général, agréé par le Seigneur du lieu & par les Chanoines de S. Germain, & pourvu par l'Archevêque; il peut être en même temps Supérieur de la Communauté de Pacy, mais cela n'eſt pas toujours; au moins il doit demeurer dans cette Communauté, & il lui doit rendre compte du revenu de la Cure. Il a un Presbytère à côté de l'Egliſe, mais il ne l'occupe point. Cette Communauté de Pacy eſt logée dans un bâtiment que lui vendit M. *Dorieux*, Conſeiller au Parlement de Paris, par le déplaiſir qu'il eut de ce qu'un Bourgeois de Paris, qui avoit perdu un procès dont il étoit le Rapporteur, avoit élevé ſon bâtiment à mi-côte au-deſſous du ſien, de manière à l'offuſquer, & lui ôter ſa plus belle vue. C'eſt dans cette Communauté que le Père *Champigny*, Barnabite, avoit compoſé ſes Sermons.

La Seigneurie de Pacy appartenoit à *Claude Chahu*, Tréſorier de France en la Généralité de Paris. Ce fut ſa veuve qui y fit bâtir la Paroiſſe. Depuis elle, la Terre a été poſſédée par M. *Orceau*, M. d'Orſigny, Madame de *Fontaine*, à laquelle le droit de preſſoir bannal fut attribué par Arrêt en 1730. C'eſt de ſon temps que le château a été bâti. M. *Bernard de Rieux*, Préſident au Parlement, en a joui enſuite. Enfin M. le Préſident *Bernard de Boulainvilliers* ſon fils, qui l'a vendue à vie à M. *le Riche de la Popelinière*, Fermier Général, qui l'a fort embellie.

Il y avoit en 1305 à Pacy, un lieu appellé l'Echanſonnerie. Le territoire commence en venant de Paris, aux maiſons qui ſont vers l'entrée du Couvent des Minimes, lequel eſt ſur la Paroiſſe de Chaillot, & il continue juſqu'à la porte du parc

de Boulogne, dite la *Porte-Maillot*. Il comprend dans cet eſpace le Château-royal de la Muette; c'eſt dans ce Château, tel qu'il eſt aujourd'hui, que mourut le 21 Juillet 1719, Madame la Ducheſſe *de Béry*, âgée de vingt-quatre ans.

Les eaux minérales de ce Village ſont ce qui lui donne aujourd'hui plus de réputation. M. *Duclos*, de l'Académie des Sciences, en ayant fait l'analyſe en 1667, conjectura que le ſable fort fin qu'il y vit, étoit un ſel nitreux que l'eau avoit emporté des carrières voiſines. On les déclara dès-lors bonnes pour les intempéries chaudes des viſcères. Depuis, M. *Lemery* le fils a aſſuré qu'elles paroiſſent compoſées d'un eſprit vitriolique, & d'une matière qui renferme un ſel acide, & qui eſt jointe à une poudre très-fine de rouillure de fer. *Voy.* EAUX MINÉRALES.

PACY *ou* PASSY. Cet écart de la Paroiſſe de Coſſigny dans le Doyenné du vieux-Corbeil, appartenoit dans l'avant-dernier ſiècle, à une branche des *Dupré*, Seigneurs de Coſſigny. *Nicolas Dupré*, Seigneur de Pacy, fit en 1529, un accord avec les Adminiſtrateurs de la Léproſerie de Saint Lazare de Braye-Comte-Robert, ſur une pièce de bois de trente-ſept arpens qui étoit litigieuſe. Sur la fin du ſiècle, *Jean Dumoulin*, Tréſorier Général de France, étoit Seigneur de Pacy. *Jean-Baptiſte Duché*, Chevalier d'Honneur du Bureau des Finances de la Rochelle, lui a ſuccédé.

Les différens Palais de Paris.

PALAIS. (*le*) Rien ne prouve mieux la difficulté qu'il y a de découvrir le temps de la fondation & le nom du Fondateur du Palais, que l'extrême rapidité avec laquelle nos Ecrivains paſſent ſur cet article. Quelques-uns ont avancé ſans preuve, qu'il y avoit un Palais bâti dès le temps de Clovis, au même lieu où eſt celui que nous voyons aujourd'hui; mais outre que la Ville de Paris étoit alors trop ſerrée & trop petite, pour qu'il y eût un Palais au milieu, il eſt d'ailleurs conſtant que Clovis étant venu de Tours à Paris l'an 508, il établit ſa demeure au Palais des Thermes, que les Romains avoient fait bâtir hors la Ville, du côté du midi; & dans lequel Julien & Valentinien I avoient demeuré. Ce fut pour lors que ce Roi fit bâtir tout auprès une Egliſe ſous le nom de S. Pierre & de S. Paul, pour accomplir le vœu qu'il en avoit fait, en partant pour aller faire la guerre aux Wiſigoths. Childebert demeuroit auſſi dans le Palais des

Thermes, auprès duquel il fit bâtir l'Egliſe de S. Vincent, qu'on nomme aujourd'hui S. Germain-des-Prés. Fortunat rapporte que ce Roi alloit de ſon palais par ſes jardins à l'Egliſe de S. Vincent, ce qui ne peut, en aucune manière, s'entendre du palais qui auroit été dans la Cité. Cela s'accorde avec ce que dit Gregoire de Tours dans le trente-deuxième chap. du ſixième livre, que le Roi Chilperic s'en retourna de la grande Egliſe à ſon Palais, par la place & par le port, ſur lequel il y avoit, dès ce temps-là, des maiſons de Marchands. Les premiers Rois de la Race Carlovingienne firent peu de ſéjour à Paris, & après Louis & Carloman, petit-fils de Charles-le-Chauve, ils n'y firent plus de réſidence. Adrien de Valois conjecture que la crainte des Normands obligea Eudes & les Princes ſuivans, de transférer leur demeure dans la Cité, & d'y bâtir ce que nous appellons aujourd'hui le Palais. Ce *nouveau Palais* fut cauſe qu'on appella celui des bains le *vieux Palais*; car c'eſt ainſi qu'il eſt nommé dans une Chronique de Vezelay, compoſée par un Moine de cette Abbaye. *Les Moines de Vezelay, ſuivis du Peuple, étant ſortis du Palais de Louis-le-Jeune, tous les Religieux de S. Germain-des-Prés, vinrent au-devant d'eux juſqu'au vieux Palais & les reçurent avec larmes.* Le Palais qui étoit dans la Cité, étoit appellé le *grand Palais* du temps de S. Louis; car Matthieu Paris dit qu'Henri III, Roi d'Angleterre, fut reçu l'an 1254, *in majore Domini Regis Francorum Palatio, quod eſt in medio Civitatis Pariſiacæ.*

S. Louis y fit faire des réparations conſidérables, & l'augmenta de la Sainte Chapelle, de la pièce qu'on appelle encore la *ſalle de S. Louis*, & de la petite ſalle qu'on nomme aujourd'hui la *Grand'Chambre.* Cela n'empêcha pas que ſous Philippe-le-Bel, ce Palais ne fût encore conſidérablement agrandi. Duhaillon inſinue même qu'il fut bâti à neuf; il dit que Philippe-le-Bel *fit bâtir dedans l'Iſle de Paris, au lieu même où étoit l'ancien Château de la demeure des Rois, le Palais tel qu'il eſt aujourd'hui ..... étant conducteur de cette œuvre, Meſſire Enguerrand de Marigny, Comte de Longueville, & ſuper-Intendant des Finances.* Belleforeſt parle plus clairement, & dit que Philippe-le-Bel *fit conſtruire un autre Palais tout à neuf, tel que nous le voyons, & qu'il fut achevé l'an 1313, le 28 & dernier an du règne de ce bon Roi.* Mais, quoi qu'ils puiſſent dire, il eſt conſtant que la ſalle de S. Louis, la Grand'Chambre & la Sainte Chapelle, ſont des édifices du temps de S. Louis. Nos Hiſtoriens ne s'expliquent pas plus nettement ſur la manière dont Louis Hutin voulut que le

Parlement tînt ſes ſéances au Palais. A les entendre, il ſemble que nos Rois l'abandonnèrent tellement, qu'ils n'y firent plus leur demeure, cependant nous trouvons qu'ils y ont demeuré ſouvent depuis.*

En 1383, le Roi Charles VI y demeuroit, lorſqu'étant victorieux des Flamands, il fit élever un dais ſur le perron du grand eſcalier, où tout le Peuple de Paris vint lui crier miſéricorde, les hommes têtes nues, & les femmes échevelées, pour avoir excité une ſédition pendant le voyage du Roi. François I y demeuroit l'an 1531, & cette année-là il rendit le pain béni en l'Egliſe de S. Barthelemi, en qualité de premier Paroiſſien. C'étoit dans la grand'ſalle du Palais que nos Rois recevoient autrefois les Ambaſſadeurs, qu'ils donnoient des feſtins publics, & que l'on faiſoit les noces des Enfans de France. Elle étoit ornée de ſtatues de nos Rois, à commencer par Pharamond, & au-deſſous de chacune il y avoit une inſcription qui apprenoit le nom du Roi qu'elle repréſentoit, la durée de ſon règne, & l'année de ſa mort.

Cette Salle occupe la place d'une Chapelle que le Roi Robert avoit fait bâtir ſous l'invocation de S. Nicolas. C'eſt en mémoire de cette ancienne Chapelle, que celle qui eſt à un des bouts de cette ſalle, eſt encore ſous l'invocation du même Saint, & que les Procureurs du Parlement y font dire l'Office de S. Nicolas, le jour que l'Egliſe fait la fête de ce Saint. La tour qui y eſt encore, ſervoit de clocher à cette ancienne Chapelle. Ce fut Louis XI en 1477, qui fit conſtruire une Chapelle à l'endroit où eſt celle que l'on voit aujourd'hui, & qu'il la fit décorer de deux colonnes, ſur l'une deſquelles étoit la ſtatue de Charlemagne, & ſur l'autre celle de S. Louis.

A l'autre bout de la grand'ſalle, étoit une grande table de marbre qui en occupoit preſque toute la largeur, & qui d'ailleurs étoit ſi large & ſi épaiſſe, qu'on n'a jamais vu une tranche de marbre auſſi grande que l'étoit celle-ci ; elle fut

---

* En 1357, Etienne Marcel, Prévôt des Marchands, fit aſſaſſiner dans la Chambre, & en préſence même du Dauphin, Robert de Clermont, Maréchal de Normandie, & Jean de Conflans, Maréchal de Champagne. Ils étoient pour lors l'un & l'autre ſi près du Dauphin, que leur ſang réjaillit ſur ſes habits, & que ce Prince craignit qu'on n'en voulût auſſi à ſa vie ; mais Marcel le raſſura & lui jetta un chaperon rouge & bleu pour le garantir de l'inſolence du peuple.

briſée & miſe en pièces lors de l'incendie de 1618. C'étoit ſur cette table que ſe faiſoient les feſtins royaux, & à laquelle on n'admettoit que les Empereurs, les Rois, les Princes du ſang, les Pairs de France, & leurs femmes; car tous les Seigneurs qui étoient au-deſſous de ce rang, mangeoient à d'autres tables. C'étoit encore ſur cette vaſte table que les Clercs de la Baſoche repréſentoient leurs farces. C'étoit pour eux un théâtre toujours prêt, & dont la conſtruction ne leur coûtoit rien. Outre cette table de marbre, qui, ſelon Froiſſard, *liv. IV, ch. II, eſt continuellement au Palais, & point ne ſe bouge*, il y en avoit une autre qui étoit en bas, dans la cour du Palais; c'eſt de celle-ci dont il eſt parlé dans la Chronique de S. Denis, où il eſt dit que les corps des Seigneurs qui furent tués en 1357, au Palais dans la chambre du Dauphin, & en ſa préſence, furent trainés juſqu'à la cour du Palais devant la pierre de Marbre, & qu'on pouvoit les voir de la chambre du Dauphin. On ne ſait point ce qu'eſt devenu cette table de marbre.

Cette magnifique ſalle & la Chapelle furent donc conſumées, comme auſſi une grande partie des bâtimens du Palais, par un incendie arrivé le 7 de Mars de l'an 1618, ſans qu'on ait jamais ſu au vrai comment le feu y avoit pris. L'opinion la plus commune eſt que ce fut par la faute d'une ſervante qui y avoit laiſſé un réchaud plein de feu. D'autres diſent que ce furent les complices de la mort du Roi Henri-le-Grand, qui prétendoient par-là brûler le Greffe, & le procès de Ravaillac. Chacun en jugea comme il voulut, ſans qu'on pût lui prouver le contraire; ce qu'il y a de conſtant, c'eſt que ſans l'attention & les ſoins du Greffier *Voiſin*, qui fit enlever & mettre en lieu de ſûreté les regiſtres du Parlement, ces précieux monumens auroient été brûlés. On penſa auſſi-tôt à rétablir cette ſalle ſous la conduite de *Jacques Debroſſe*, un des habiles Architectes que la France ait eus: elle le fut entièrement en 1622. Elle eſt voûtée de pierre de taille, avec une ſuite d'arcades au milieu, ſoutenues par de gros piliers garnis de boutiques. *Voy.* CHAMBRE. (*Grand'*)

L'an 1683, on ouvrit ſix fenêtres dans la voûte, pour donner plus de jour; on y conſtruiſit auſſi en même temps une riche Chapelle à l'un des bouts, fermée par une baluſtrade de fer doré. Cette Chapelle a encore été réparée & enrichie de dorures & autres ornemens en 1723, aux dépens de la Communauté des Procureurs du Parlement. Au-deſſus eſt un cadran qui règle les ſéances du Parlement. On lit au-

deſſous ce vers de M. *de Montmor*, de l'Académie Françoiſe.

Sacra Themis mores, ut pendula dirigit horas.

La Grand'Chambre a été conſtruite ſous le règne de S. Louis ; ſous celui de Louis XII, elle a été réparée & ornée comme nous l'avons vu, il y a quelques années ; le plafond même en ſubſiſte encore aujourd'hui. Il eſt de bois de chêne, & tout entrelaſſé d'ogives, qui ne ſont ni ovales ni en plein ceintre, mais qui tiennent des unes & des autres, & ſe terminent en cul-de-lampe. On a conſervé ce plafond juſqu'en 1722. On a changé la décoration intérieure de cette chambre, & on l'a même redoré : on a auſſi remis en couleur tous les endroits qui en avoient beſoin ; & le lambris qui règne au pourtour a été orné de ſculptures & de dorures. Sur la cheminée eſt le modèle en plâtre d'un bas-relief de marbre, qui repréſente Louis XV, entre la Vérité & la Juſtice, par *Couſtou le jeune* ; les trophées de métal doré, qui accompagnent ce morceau, ſont de *Rouſſeau*. On a auſſi ouvert en même temps, à côté de cette cheminée, une grande porte qui fait face à la galerie des Merciers. C'eſt *Germain Boſfrand*, habile Architecte, qui a conduit les nouveaux ouvrages qu'on a faits dans la Grand'Chambre. Les Chambres des Enquêtes & des Requêtes ſont auſſi ornées de plafonds & de lambris. On remarque dans la vieille cour du Palais, un grand arbre d'environ cinquante pieds de haut, appellé le Mai, que les Clercs de Procureurs du Parlement font planter tous les ans au mois de Mai, & quelquefois plus tard en cérémonie, avec une eſpèce de fête & de cavalcade, qui dure pendant trois jours. On voit des deux côtés de cet arbre des cartouches qui repréſentent les armes de la Baſoche, qui ſont d'azur à trois écritoires d'or, avec deux Anges pour ſupports. L'inſcription qui eſt au-deſſous de ces armes, marque le jour que l'arbre a été planté.

Le Premier Préſident eſt logé dans le Palais ; ſon Hôtel eſt vaſte, accompagné de jardins, & de tout ce qui peut rendre cette demeure commode & agréable. Comme les tours étoient autrefois l'ornement des bâtimens royaux, l'on en remarque un bon nombre au Palais. Celle de l'horloge flanque le Palais, au coin du Quai des Morfondus, & à un des bouts du Pont-au-Change. En 1370, Charles V y fit mettre la première groſſe horloge qu'il y ait eue à Paris ; il fit venir même d'Allemagne un Horloger nommé *Henri de Vic*, exprès pour en avoir ſoin. Il le logea dans cette même

tour, & lui aſſigna 6 ſols pariſis par jour ſur les revenus de la Ville de Paris. Outre l'horloge, il y a dans cette tour une groſſe cloche, qui fut jettée en fonte l'an 1371, par *Jean Jouvente*. On ne la ſonne que dans les grandes réjouiſſances; mais le 24 d'Août 1572, on s'en ſervit pour une expédition bien horrible, puiſque ce fut au ſignal de cette cloche, que commença le maſſacre de la S. Barthelemi. Le cadran de cette horloge eſt orné de quelques figures de terre cuite, qui ſont de *Germain Pilon*. Lorſque ce cadran fut réparé par ordre d'Henri III, on y mit les armes de France & celles de Pologne accolées : on lit ce vers :

Qui dedit ante duas, triplicem dabit ille coronam.

On y lit auſſi ces deux vers *de Paſſerat*, écrits ſur un marbre.

Machina quæ bis ſex tam juſtè dividit horas,
Juſtitiam ſervare monet, Legeſque tueri.

Sans parler des tours qu'on compte encore aujourd'hui dans l'enceinte du Palais, il y en avoit autrefois pluſieurs autres qui ne ſubſiſtent plus, comme celle de Beauvais, de la queſtion, des joyaux du tréſor, la tour quarrée, la tour civile, la groſſe tour, la tournelle, dont le nom eſt demeuré à une des Chambres du Parlement, *&c.*

Quoique le Palais ſoit compoſé de pluſieurs corps de bâtimens, joints les uns aux autres en différens temps, ſans beaucoup d'ordre ni de ſymmétrie, c'eſt néanmoins un édifice qui a un air de grandeur digne de nos Rois.

L'incendie arrivé la nuit du 10 ou 11 de Janvier 1776, ayant dévaſté toute la partie où étoit la Chancellerie, la galerie des Priſonniers, *&c.* juſqu'à la Sainte Chapelle, on s'occupe aujourd'hui des réparations de cette partie; mais nous ignorons le plan que l'on ſuivra. *Voy. tom. 2, p. 186.*

PALAIS ARCHIÉPISCOPAL. (*le*) Il eſt ſitué du côté méridional de l'Egliſe de Notre-Dame, ſur le bord de la rivière : il eſt dans une belle ſituation, & jouit d'une vue agréable. On ne trouve rien qui indique où il étoit anciennement placé; on a prétendu qu'il étoit près de S. Landri, & que cette Egliſe en étoit la Chapelle; mais il paroît plus vraiſemblable qu'il étoit au chevet de l'Egliſe de S. Etienne où eſt aujourd'hui la ſeconde cour de l'Archevêché : le nom de

de *Port-l'Evêque* que portoit cet endroit, peut ſervir à confirmer cette opinion. Cette Egliſe ayant été démolie ſous le règne de Philippe-Auguſte, on éleva, par ordre de *Maurice de Sully*, de nouveaux bâtimens, & l'on bâtit les ſalles & les chapelles que nous voyons. *Simon de Bucy* fit conſtruire la grand'ſalle avec ſes appartenances, juſqu'à la grande cour, & pluſieurs autres édifices. Marie, dite la *Teutonique*, & *Henri* ſon fils y fondèrent une Chapelle à laquelle ſept Chapelains-Chanoines, établis par *Guillaume d'Auvergne*, ſe rendoient par une galerie qui communiquoit à l'Egliſe, & qui paroît être aujourd'hui remplacée par la ſacriſtie & le tréſor. Au quinzième ſiècle, & depuis, on a conſtruit les bâtimens qui ſont dans la ſeconde cour; ils ont été augmentés par M. le Cardinal *de Noailles*, & reconſtruits en partie, les années dernières, par les ordres de M. l'Archevêque, *M. Beaumont du Repaire*.

PALAIS DE BOURBON. (*le*) Cet édifice a été élevé par ordre de S. A. S. *Louiſe-Françoiſe de Bourbon*, Princeſſe légitimée de France, Ducheſſe *de Bourbon*. Il fut commencé en 1722, ſur les deſſins de *Girardini*, Architecte Italien, & ſur ceux de *l'Aſſurance*, Elève de *Jules-Hardouin Manſart*, ſur-Intendant des bâtimens du Roi Louis XIV. Dans la ſuite, pluſieurs Architectes ont donné leurs avis & leurs ſoins pour la continuation de ce bâtiment; mais par malheur le plus habile eſt venu le dernier.

Ce Palais eſt le ſeul à Paris qui ſoit de ce goût; il eſt bâti à la romaine, & ne paroît avoir qu'un rez-de-chauſſée; c'eſt peut-être le plus ſolide bâtiment qui ait été fait de nos jours. Il y a autant de logement ſous le rez-de-chauſſée, que dans le Palais même: le goût excellent de ſon architecture, la diſtribution des appartemens & des ornemens, la richeſſe & la magnificence des meubles le font admirer. S. A. S. Monſeigneur le Prince *de Condé* qui l'a acquis, & qui y fait ſa réſidence, a élevé au-devant & ſur les côtés de ce Palais, des bâtimens immenſes, dans leſquels ſe trouvent compris l'Hôtel de Brancas, ci-devant de Laſſay, & tout le terrein juſqu'à la barrière. On voit ſur la principale porte un cartouche aux armes de la Maiſon de Condé, ayant pour ſupport deux Anges; & au fond de la cour, ſur les faces latérales, quatre groupes de Muſes; le tout en pierre de Tonnère, ſculptés par M. *Pajou*, Profeſſeur de l'Académie royale de Peinture & Sculpture, dont nous avons déjà parlé pag. 590. *Voy. auſſi l'article* PALAIS ROYAL. Les groupes de Muſes

ſont relatives au morceau du milieu, qui repréſente Apollon ſur ſon char. Ce dernier eſt de *Guillaume Coujou*, père du dernier mort.

La vue de ce Palais eſt la plus riche & la plus variée qu'il y ait à Paris; elle préſente le Jardin & le Château de Tuileries, le Cours-la-Reine, les Champs Elyſées le Fauxbourg de Chaillot, les Villages de Paſſy, d'Auteuil, & quantité de maiſons de plaiſance que l'art ſemble y avoir raſſemblés.

On démolit aujourd'hui toutes les maiſons qui font face à ce Palais, pour former une place.

PALAIS D'ORLÉANS, *communément appellé* LE LUXEMBOURG. Ce Palais eſt ſitué dans la rue de Vaugirard, en face de la rue de Tournon; il a donné le nom de *Luxembourg* à ce quartier, qui eſt le dix-neuvième de cette Ville. C'étoit dans ſon origine une grande maiſon accompagnée de jardins, que M. *Robert de Harlay, de Sancy*, fit bâtir vers le milieu du ſeizième ſiècle. Il fut adjugé en 1564 à Demoiſelle *Jacqueline de Marinvillier*, veuve dudit Sieur *de Harlai*, par un Arrêt de la Cour des Aides, ſous la qualification d'Hôtel *bâti de neuf*. Enſuite M. le Duc de *Pinei-Luxembourg* en fit l'acquiſition; & en 1583, il acheta pluſieurs pièces de terre contiguës, pour en agrandir les jardins. En 1612, *Marie de Médicis* l'acheta; il eſt dit par le contrat de vente qui eſt du 2 Avril de la même année, » que cet Hôtel conſiſtoit en » trois corps de logis, cour devant, & autres cours & » jardin derrière, tenant aux héritiers *Pellerin*, au pavillon » appellé la *Ferme du Bourg*, & au Sieur de *Montherbu*; d'au- » tre part, aux terres n'aguère acquiſes par ledit Sieur » Duc de Luxembourg, pardevant ſur la rue de Vaugirard.... » *Item* le parc..... *Item* une maiſon devant. L'Hôtel de » Luxembourg aboutiſſant ſur les rues de Vaugirard, Ga- » rancière & du Fer-à-Cheval... *Item* trois arpens quarante- » deux perches & demie, tenant à la muraille des Char- » treux.... *Item* ſept quartiers de terre audit lieu..... » *Item* cinq quartiers de terre audit lieu, *&c.* » Ladite vente faite moyennant 90000 livres. L'année ſuivante, *Marie de Médicis* acheta la Ferme de l'Hôtel-Dieu, contenant ſept arpens & demi. Elle y joignit au mois de Juin 1613, vingt-cinq autres arpens de terre, au lieu appellé le *Boulevard*. L'année d'après elle acquit deux jardins d'Antoine *Arnauld*, qui contenoient deux mille quatre cents toiſes en ſuperficie, & pluſieurs autres parties de terre du clos de *Vignerei*, qui appartenoient aux Chartreux & à différens Particuliers. Ces

Religieux en furent indemnisés par les terres que *Marie de Médicis* leur donna en échange au-delà du chemin d'Issi, & qui forment aujourd'hui leur petit clos.

Marie de Médicis jetta les fondemens de ce Palais en 1615, & choisit *Jacques Debrosse* pour en être l'Architecte, lui ordonnant d'imiter, autant que le terrein le pourroit permettre, le dessin du Palais *Pitti*, où le Grand Duc de Toscane fait sa demeure : aussi ce Palais est-il un des plus réguliers qui existent, & qui a le plus approché de la perfection. On y blâme le portail d'entrée dont la forme & la petitesse n'annoncent point la magnificence de ce Palais. Les deux pavillons du principal corps de bâtiment, qui sont du côté de la cour, sont trop pressés, & le vestibule trop étroit pour un édifice aussi grand; l'escalier de mauvais goût & mal éclairé. Malgré tous ces défauts, ce Palais sera toujours regardé avec admiration, & comme l'ouvrage d'un excellent Architecte. Il fut achevé en 1620.

La face qui est sur la rue en terrasse ou galerie découverte, au milieu de laquelle est un pavillon orné d'architecture en ressaut, enrichi de deux ordres de colonnes l'un sur l'autre, le toscan & le dorique. Ce pavillon est terminé par un dôme avec une lanterne ; autour de ce dôme sont placées plusieurs statues pour lui servir d'accompagnement. Le portail ou la principale porte est sous ce pavillon, dont le passage est décoré de colonnes doriques & de niches entre deux. L'étage supérieur est ouvert de quatre côtés, par de grands arcs, dont chacun est accompagné de quatre colonnes de marbre gris, & d'ordre corinthien. A chaque extrêmité de la terrasse, sont deux gros pavillons quarrés, qui, avec celui du milieu, forment trois avant-corps. Les faces de ces deux pavillons qui donnent sur la terrasse, sont décorées de deux statues en pied & de marbre, lesquelles représentent le Roi Henri-le-Grand, & la Reine Marie de Médicis sa femme, d'un goût médiocre, ainsi que toutes les sculptures de ce Palais. L'architecture est par-tout décorée de bossages. Ces deux pavillons sont joints au grand corps de logis, qui est entre la cour & les jardins, par deux galeries plus basses que le reste du bâtiment, & soutenues, chacune, par neuf arcades, avec de larges corridors très-bien voûtés.

La cour qui est formée par tous ces bâtimens, est grande & quarrée, & il n'a même tenu qu'à l'Architecte qu'elle le fût davantage & plus commode, y ayant pratiqué une petite terrasse qui en occupe toute la largeur, & qui est terminée sur le devant par une balustrade de marbre blanc. Les massifs

qui en retiennent les travées, ſervoient autrefois de ſocles à des ſtatues de marbre qui enrichiſſoient cette cour. Elles furent vendues avec les meubles de Marie de Médicis, lorſque les mauvais traitemens du Cardinal de Richelieu obligèrent cette Princeſſe à ſortir du Royaume. On monte de la cour à cette terraſſe, par un grand perron qui empêche les caroſſes d'approcher, de ſorte que l'on ne peut entrer dans ce Palais, ſans être expoſé aux injures du temps.

Le principal corps de logis qui fait face à la cour, eſt accompagné aux angles de quatre grands pavillons, & d'un corps avancé au milieu qui en fait un cinquième, & où ſont trois portes par leſquelles l'on monte aux appartemens, & l'on va aux jardins. Ces baies ſont de différentes grandeurs; celle du milieu étant de beaucoup plus grande que les deux collatérales. Sur ces portes ſont trois buſtes de marbre qui ſont les portraits du Roi Henri IV, de la Reine Marie de Médicis, & du Roi Louis XIII leur fils. Les ordres d'architecture qui règnent ſur tout ce vaſte édifice, ſont le toſcan & le dorique, & un attique au-deſſus; mais ſur les quatre pavillons qui ſont aux angles du principal corps de logis, on a ajouté l'ordre ionique aux deux ordres nommés ci-deſſus, parce que ces pavillons ſont plus élevés que le reſte. Les entablemens qui ſont autour des combles, ſont ornés d'une baluſtrade qui règne également par-tout. Les faces principales des pavillons, ſont décorées de frontons ſur leſquels ſont des ſtatues couchées.

Le grand eſcalier a été très-mal ordonné par *Marin de la Vallée*, & conduit par *Guillaume de Toulouſe*, qui paſſoient l'un & l'autre pour habiles Architectes dans ces temps d'ignorance.

Ce Palais, malgré la ſolidité de ſon architecture, avoit beſoin des grandes réparations que le Roi y a fait faire en 1733, 1734, 1735 & 1736, *&c.*

Les appartemens ont toute la grandeur & tous les ornemens convenables aux Perſonnes royales auxquelles ils ſont deſtinés. La Chapelle ne répond cependant pas à la beauté des autres parties; la forme n'en eſt ni agréable ni régulière; elle eſt décorée par des corps avancés d'architecture, en pilaſtres corinthiens. Quatre ſtatues de marbre qui repréſentent des Vertus, ſont placées dans des niches. Au-deſſus des entablemens, règne un attique avec des pilaſtres du même ordre. Le tableau de l'Autel eſt, dit-on, de *Perrin del Vaga*, autrement dit *Pietro Buonacorſi*, Diſciple de Raphaël, & Peintre célèbre de l'Ecole Florentine. Il repréſente le corps

de Jéſus-Chriſt deſcendu de la croix & porté au tombeau.

Vis-à-vis de la pièce par où l'on entre ſur la terraſſe du côté du jardin, où eſt placée cette Chapelle, & dont le plafond eſt ſoutenu par pluſieurs colonnes, l'on rentre ſur le palier du grand eſcalier, qui conduit à droite à la ſalle des Gardes. Cette grande pièce méritoit autrefois d'être remarquée par la richeſſe de ſon plafond en ſculpture, couverte de la plus belle dorure; mais aujourd'hui il eſt entièrement dégradé par des cloiſons très-mauſſades, qui partagent cette belle ſalle pour des logemens. La pièce qui ſuit, a éprouvé d'autres changemens qui la rendent méconnoiſſable. On y a pratiqué une petite pièce pour ſervir d'antichambre aux quatre autres pièces en retour qui formoient l'appartement de la Reine d'Eſpagne, & que M. *de Tournehem*, Directeur des bâtimens de Sa Majeſté, a fait meubler en 1750, d'une partie des beaux tableaux du Roi qui étoient enfermés, & comme inviſibles dans pluſieurs pièces hors du Château de Verſailles. Ces chef-d'œuvres ſont aujourd'hui expoſés à la vue du public, deux jours de la ſemaine, le mercredi & le ſamedi pendant l'été. On y admire en liberté ces magnifiques ouvrages de peinture des trois écoles d'Italie, de l'école flamande & de la francoiſe, avec pluſieurs deſſins ſous glaces des plus grands Maîtres, entr'autres, de Raphaël. Ils ſont d'un prix ineſtimable. Les Connoiſſeurs mettent ces deſſins fort au-deſſus de leurs tableaux, parce qu'ils les regardent, & avec raiſon, comme la première expreſſion de leur penſée, dont il n'eſt donné qu'au crayon ou à la plume de rendre ce feu original, preſque toujours refroidi par la lenteur du pinceau.

Cette magnifique expoſition, dont la gloire eſt due à feu M. *de Tournehem*, fait les délices des amateurs regnicoles & étrangers. Elle devient une école extrêmement utile à nos jeunes Peintres, au profit deſquels il ſemble que l'on ait tranſporté dans ce Palais & dans celui du Duc d'Orléans, toutes les richeſſes des grands Peintres de l'Europe, pour leur épargner des frais de voyages: ces beaux ſallons ouverts à tous les étrangers, ſont une preuve bien authentique de l'amour de Louis XV pour les beaux Arts. La protection ſingulière dont ce Prince les a honorés, a toujours illuſtré le règne des grands Rois.

Dans le ſallon qui précède la *galerie de Rubens*, ſont peintes les Muſes en neuf tableaux. Celui qui eſt ſur la cheminée eſt *du Guide*, & repréſente le jeune David nud, tenant la tête de Goliath. On doit voir auſſi l'appartement

qu'a autrefois occupé Mademoiſelle, fille aînée de Gaſton de France, Duc d'Orléans, dans lequel on remarque un plafond où il y a un morceau de peinture de *Charles de la Foſſe*, qui eſt un des meilleurs de ce Peintre; mais tous les différens morceaux que l'on voit ici, ne ſont que préparer l'admiration qu'on doit à la galerie peinte par *Pierre-Paul Rubens*, dont on va donner ici un détail ſuccinct.

Galerie de Rubens, d'après Piganiol.

Feu M. *de Piles*, homme d'eſprit & grand connoiſſeur en peinture, & Peintre lui-même, dit dans ſon abrégé de la vie des Peintres, p. 386, que la Reine MARIE DE MÉDICIS *ayant ſouhaité que Rubens peignît les deux galeries de ſon Palais du Luxembourg, le fit venir à Paris pour voir les lieux, & pour en faire ſes deſſins. L'une de ces galeries*, continue-t-il, *étoit deſtinée pour l'hiſtoire de la vie de cette Reine, & l'autre pour la vie du Roi Henri IV.* Rubens *commença par l'hiſtoire de la Reine, l'acheva; mais la mort du Roi qui arriva incontinent après, ne lui permit pas d'achever l'hiſtoire de ce Prince, de laquelle il avoit commencé beaucoup de tableaux. De Piles*, dit Piganiol, n'y penſoit point ſans doute, lorſqu'il écrivoit ce qu'on vient de lire. Le Roi Henri-le-Grand mourut en 1610. La Reine Marie de Médicis acheta l'Hôtel de Luxembourg en 1612. On ne commença à bâtir ce Palais qu'en 1615, & Rubens ne vint à Paris, pour en peindre la galerie, qu'en 1620. De pareilles mépriſes ne ſont point excuſables dans un homme de lettres, & qui même ayant été employé dans des négociations importantes, devoit au moins ſavoir la date de la mort du Roi Henri IV.

La Reine Marie de Médicis fit donc venir *Rubens* à Paris, ſur la fin de l'année 1620, & lui ordonna de peindre dans cette galerie l'hiſtoire de ſa vie, depuis ſa naiſſance juſqu'à l'accommodement qui fut fait à Angers entr'elle & le Roi ſon fils en 1620. Comme cette galerie eſt éclairée par des fenêtres qui donnent, d'un côté, ſur la cour, & de l'autre, ſur les jardins, les tableaux ſont placés ſur les trumeaux qui ſont entre ces fenêtres: ils ont neuf pieds de large ſur dix pieds de haut. Il y en a dix de chaque côté, & un au bout de la galerie. *Rubens* commença ces tableaux en 1621, & les finit en 1623. Trois Ecrivains en ont donné la deſcription en différens temps. *Bellori* en 1672; *André Felibien* en 1690; & *Moreau de Mautour* en 1704. Toutes ces peintures

ont été bien gravées ſous la conduite de *Nattier*, Peintre de l'Académie Royale de Peinture.

1°. Le premier tableau eſt du côté du jardin, en entrant, & nous repréſente les trois Parques, qui, en préſence de Jupiter & de Junon, qui paroiſſent dans le Ciel, filent les jours de *Marie de Médicis*. Clotho, qui tient la quenouille, & Lacheſis qui tourne le fuſeau, ſont aſſiſes ſur des nuages; mais Atropos qui tire le fil de la vie de la Princeſſe, eſt à terre. L'attitude de la première des Parques, a donné lieu à la draperie dont on l'a couverte après coup.

2°. Le ſecond repréſente la naiſſance de la Reine. On y voit la Déeſſe Lucine, qui, le flambeau à la main, diſſipe l'obſcurité de la nuit, & après avoir procuré un accouchement heureux, met l'enfant entre les mains d'une femme aſſiſe, vêtue d'un habit bleu, couvert d'une ample draperie rouge, & ayant une couronne de fleurs, & une tour ſur la tête. Cette femme repréſente la Ville de Florence qui reçoit l'enfant & la regarde avec admiration. Le jeune homme qui eſt au haut du tableau, & qui tient une corne d'abondance, de laquelle ſortent un ſceptre, une main de Juſtice, une palme, *&c.* exprime le génie heureux de la Princeſſe. L'Arne, fleuve qui paſſe à Florence, eſt peint ſur le devant du tableau, ſous la figure d'un vieillard couronné de roſeaux, & appuyé ſur ſon urne. Auprès de lui eſt le lion que portoit la Maiſon de Médicis dans l'écu de ſes armes. Un enfant qui eſt ſur le bord de ce fleuve, tient un écu aux armes de Florence, qui ſont une fleur de lys épanouie. Deux Amours en l'air répandent des fleurs ſur la Princeſſe. Le ſigne du Sagittaire qu'on remarque au haut de ce tableau, y a été peint pour déſigner le mois de Novembre, qui eſt celui de la naiſſance de cette Princeſſe.

3°. Ce tableau nous répréſente l'éducation de la Princeſſe. On y voit Minerve, la Déeſſe des Sciences, occupée à montrer à écrire à la Princeſſe. A ſa droite eſt l'harmonie, figurée par un beau jeune homme qui joue de la viole, ſoit pour nous apprendre que la muſique & la ſymphonie doivent entrer dans l'éducation des jeunes perſonnes du plus haut rang, ſoit pour nous avertir que l'on doit commencer de bonne heure à régler les paſſions de l'ame, & toutes les actions de la vie, & ne rien faire qu'avec ordre & meſure. A la gauche on voit les trois Graces, non pas telles qu'elles ſortirent des mains de *Rubens*, mais telles qu'elles ſont depuis pluſieurs années, qu'on a pris ſoin de les couvrir d'une draperie. Une de ces Graces préſente une couronne de fleurs

à la Princeſſe, pour ſignifier qu'elle lui cède le prix de la beauté & de ces graces piquantes qui ſont au-deſſus de la beauté même. Mercure deſcend du Ciel, pour lui faire part de l'éloquence dont il eſt le Dieu. Sur le devant du tableau, ſont pluſieurs inſtrumens propres aux Arts libéraux, & dans le fond eſt un rocher, percé d'une grande ouverture, d'où ſort de l'eau, & par où paſſe la lumière qui éclaire les Graces, & répand un grand jour ſur la beauté de leurs carnations. Ce tableau eſt un des plus beaux de cette galerie, & les corps des trois Graces étoient le chef-d'œuvre de *Rubens*.

4°. Dans la peinture qui ſuit, on voit l'Amour & l'Hymen, Dieux qui vont rarement de compagnie. Le dernier eſt ici ſous la figure d'un jeune homme couronné de fleurs, & tenant le flambeau nuptial. Ils paroiſſent tous deux en l'air, tenant le portrait de la Princeſſe qu'ils préſentent au Roi Henri IV. Ce Prince eſt debout, couvert d'armes riches & brillantes. Il regarde avec plaiſir ce portrait, dont l'Amour lui fait remarquer les graces & les beautés. La France, ſous la figure d'une femme, qui a le caſque en tête, eſt vêtue d'un manteau de couleur bleue, ſemé de fleurs de lys d'or, regarde attentivement ce portrait, & ſemble applaudir au choix du Roi. Jupiter & Junon ſont aſſis dans le Ciel ſur un nuage, & aux pieds du Roi; deux Amours tiennent ſon caſque & ſon bouclier.

5°. Ce tableau repréſente le mariage de leurs Majeſtés, célébré à Florence au mois d'Octobre de l'an 1600. Le Cardinal Aldobrandin, Légat & neveu du Pape Clément VIII, revêtu de ſes habits pontificaux, fait cette cérémonie dans une Egliſe de Florence. La Reine eſt devant lui, couverte d'une robe blanche, enrichie de fleurs d'or, & ayant un voile ſur la tête. Le Cardinal *Aldobrandin* tient la main de la Reine, à qui le Grand-Duc *Ferdinand de Médicis*, ſon oncle, au nom du Roi, met un anneau au doigt. Il eſt accompagné de *Roger de Saint-Lari*, Duc de Bellegarde, Pair & Grand-Ecuyer de France, Chevalier des Ordres du Roi, &c. & de *Nicolas Bruiart*, Seigneur de Sillery, depuis Chancelier de France, qui avoit négocié & conclu le mariage. La Reine a derrière elle *Jeanne d'Autriche*, Grande-Ducheſſe de Toſcane, ſa mère, & *Eléonore de Médicis*, Ducheſſe de Mantoue, ſœur aînée de Sa Majeſté, ayant chacune une couronne ducale ſur la tête.

6°. On voit dans le ſixième tableau, l'arrivée de la Reine à Marſeille, le 3 de Novembre 1600. La France ſous la figure d'une belle femme, couverte d'un manteau bleu,

ſemé de fleurs de lys d'or, & accompagnée d'une autre femme, couronnée de tours, qui repréſente la Ville de Marſeille, & des Seigneurs & Dames de la Cour, que le Roi y avoit envoyés, pour rendre cette cérémonie plus majeſtueuſe, vont au-devant de la Reine, & la reçoivent au ſortir d'une galère de Florence, ſuperbement équipée, qui l'avoit tranſportée ici. L'Evêque de Marſeille vient auſſi au-devant d'elle, avec le dais qu'on lui préſente. La Renomée paroît en l'air, & avec ſa trompette, annonce l'arrivée de la Reine.

7°. Dans le ſeptième tableau, le Peintre a repréſenté le mariage du Roi avec la Reine, qui fut conſommé à Lyon le 9 du mois de Décembre de l'an 1600. Ces auguſtes époux y ſont peints ſous les figures de Jupiter & de Junon, aſſis ſur des nuages. Derrière eux eſt le Dieu Hymen, avec la torche nuptiale, accompagné de trois petits Amours qui portent des flambeaux allumés. Au bas eſt la Ville de Lyon, figurée par une femme vêtue de pourpre, & ayant une couronne murale ſur la tête. Elle eſt aſſiſe dans un char tiré par des lions, conduits par deux Amours, tenant chacun un flambeau, & admirant les nouveaux mariés.

8°. La naiſſance du Roi Louis XIII, arrivée à Fontainebleau le 27 Septembre 1601, fait le ſujet du huitième tableau. C'eſt un des plus beaux qu'il y ait dans cette galerie; car outre qu'il a été entièrement peint par *Rubens* même, on y admire la ſavante expreſſion de joie & de douleur qu'on voit ſur le viſage de la Reine, qui regarde le nouveau né. Une femme qui repréſente la Juſtice, le tient entre ſes bras, & ſemble le mettre comme en dépôt, entre les mains du bon génie, figuré par un jeune homme, qui a un ſerpent autour d'un de ſes bras, ſymbole du Dieu de la ſanté. Derrière le lit de la Reine eſt un autre jeune homme qui a des ailes, & qui ſoutient une grande draperie attachée au tronc d'un arbre. Entre cette draperie & ce Génie, eſt la Fortune qui tient un gouvernail. A droite eſt la Fécondité conjugale avec une corne d'abondance, d'où ſortent cinq petits enfans mêlés parmi des fleurs. Ils déſignent ceux que le Roi eut de ſon mariage avec la Reine Marie de Médicis, & qui furent depuis, le Roi *Louis XIII*; *Gaſton*, Duc d'Orléans; *Eliſabeth*, Reine d'Eſpagne; *Chriſtine*, Ducheſſe de Savoie; & *Henriette-Marie*, Reine d'Angleterre. La femme qui a une tour ſur ſa tête, & qui tient une manière de ſceptre de la main gauche, repréſente la Ville de Paris. Appollon paroît dans le Ciel ſur un char tiré par des courſiers blancs.

Le cheval Pégaſe & une étoile au-deſſus, ſont tout au haut dans un petit nuage, & marquent la conſtellation ſous laquelle Louis XIII eſt né.

9°. Le Roi Henri IV ayant projetté de grands deſſeins, avoit réſolu, avant que de partir, de donner à la Reine la Régence du Royaume. Cette réſolution eſt exprimée dans le neuvième tableau, de la manière qui ſuit. Le Roi, accompagné de ſes Généraux armés, met entre les mains de la Reine, ſuivie de deux Dames, un globe d'azur ſemé de fleurs de lys d'or. Le Dauphin eſt au milieu d'eux, & toute la Cour à leur ſuite. Dans le fond de ce tableau eſt un grand portique d'architecture, du même ordre que celle du Palais du Luxembourg.

10°. Pour donner plus d'autorité à la Reine qui devoit être Régente pendant l'abſence du Roi, ce Prince jugea à propos de la faire ſacrer & couronner à S. Denis, le 13 de Mai 1610, & *Rubens* a repréſenté cette grande cérémonie dans le dixième tableau. Ce Peintre a pris ici le moment où la Reine à genoux, reçoit la couronne des mains du Cardinal *de Joyeuſe*, qui la lui mit ſur la tête. Le Dauphin vêtu de blanc, & Madame, fille ainée de France, ſa ſœur, ſont à ſes côtés. La Reine *Marguerite* eſt derrière eux avec toute la Cour. Le Roi n'eſt ici que ſpectateur, & paroît à la fenêtre d'une tribune.

Ces dix tableaux rempliſſent le côté de cette galerie qui donne ſur les jardins. Au bout de cette galerie eſt un tableau qui en remplit toute la largeur, & qui repréſente deux actions qui n'ont que trop de liaiſon. D'un côté, c'eſt la mort du Roi, arrivée le vendredi 14 Mai 1610; & dans l'autre, eſt la Régence de la Reine, qui fut déclarée Régente, le jour même de la mort du Roi.

11°. La première de ces actions eſt repréſentée par le Temps qui enlève le Roi dans le Ciel, où il eſt reçu entre les bras de Jupiter, accompagné d'Hercule & de quelques autres Divinités. La Victoire eſt aſſiſe ſur les armes de ce Monarque, ayant à ſes pieds un ſerpent percé de coups. Elle a les mains jointes, & regarde attentivement le Roi. Dans l'autre partie du tableau, on voit la Reine en habit de deuil, & aſſiſe ſur un trône; elle a auprès d'elle la Prudence, figurée par Minerve, & en l'air eſt une femme, qui, par le gouvernail qu'elle tient, repréſente la Régence. La France ſous la figure d'une femme affligée, & toute la nobleſſe, un genou à terre, rendent leur reſpect à la Reine, & lui jurent obéiſſance. Au milieu de tout le tableau, ſont deux

femmes, dont l'une tient la lance du Roi, où eſt attaché ſon caſque ; l'autre, ſous la figure de Bellonne ſe déſeſpère & s'arrache les cheveux.

12°. Le douzième tableau eſt de ſuite, mais du côté de la cour. La rébellion & les déſordres de l'Etat ſont repréſentés ſous des figures monſtrueuſes. Les Dieux de la Fable ſont différemment occupés à aſſiſter la Reine. Apollon & Pallas ſont à terre, & combattent contre ces ſortes de monſtres. L'un les attaque à coups de flèches, & l'autre les perce de ſa pique, foulant aux pieds la Diſcorde, la Fureur, la Tromperie & les autres vices qui ſe cachent dans les ténèbres, & qui ne ſont éclairés que des flambeaux qu'ils tiennent à la main, & de la lumière qui environne Apollon & qui les éblouit. Les autres Divinités ſont ſur des nuages. D'un côté, Saturne & Mercure ; & de l'autre, Mars & Venus. Jupiter & Junon ſont près l'un de l'autre. Junon montre avec le doigt l'Amour qui conduit le globe du monde, tiré par les colombes de Venus ; & comme cette action ſe paſſe dans l'obſcurité de la nuit, on voit Diane dans le Ciel qui répand autour d'elle une foible lumière.

13°. La Reine, ſur un courſier blanc, eſt repréſentée dans le treizième tableau. Elle a un caſque ſur ſa tête, & ſon habit eſt blanc, & eſt couvert d'un manteau de drap d'or. Les graces & la fierté paroiſſent ſur ſon viſage, & lui donnent un air victorieux & triomphant. On voit dans le Ciel, qui eſt pur & ſerein, la Victoire accompagnée de la Force & de la Renommée qui ſuivent la Reine.

14°. On voit dans ce tableau l'échange qui fut fait le 9 Novembre 1615, *d'Anne d'Autriche*, Infante d'Eſpagne, épouſe du Roi Louis XIII, avec *Iſabelle de France*, épouſe de Philippe IV, Roi d'Eſpagne. Ces deux Princeſſes paroiſſent ſur un pont richement paré, qui fut conſtruit ſur la rivière de Bidaſſoa ou d'Andaye, qui fait la ſéparation des deux Royaumes. Deux femmes qui repréſentent la France & l'Eſpagne, ſe donnent & reçoivent mutuellement les deux nouvelles Reines. La Félicité placée au haut du tableau, répand à pleines mains des richeſſes ſur elles. Elle eſt dans un Ciel éclairé, au milieu de pluſieurs Amours qui tiennent des flambeaux, & qui ſemblent danſer. Le Dieu du fleuve eſt ſur le devant du tableau, & eſt accompagné d'un Triton qui ſonne d'une conque ; & d'une Nymphe qui préſente aux deux Reines des branches de corail & des perles.

15°. Le Roi Louis XIII, quoique majeur & marié, laiſſa

encore quelque temps le Gouvernement du Royaume entre les mains de la Reine ſa mère ; & ce ne fut qu'après la mort du Maréchal *d'Ancre*, qu'il pria la Reine de trouver bon qu'il prît lui-même le Gouvernement de ſon Etat. C'eſt à ce ſujet qu'ont été faits les deux tableaux ſuivans. Dans le quinzième, on voit la Reine Mère, aſſiſe ſur un trône, vêtue d'un manteau royal, & tenant des balancés. Minerve eſt à côté d'elle, accompagnée de l'Amour, qui s'appuie ſur les genoux de la Reine. Tout auprès ſont deux femmes, dont l'une tient les ſceaux, & l'autre une corne d'abondance. Au-deſſous, & ſur le devant du tableau, ſont l'Ignorance, la Médiſance & l'Envie. La première eſt repréſentée par une femme qui a des oreilles d'âne ; la ſeconde, par un Satyre qui tire la langue ; & la troiſième, par une femme maigre renverſée par terre. On voit auſſi quatre jeunes enfans nuds, avec des inſtrumens de Muſique ou d'Arts libéraux à leurs pieds. L'un tient des pinceaux & repréſente la Peinture ; l'autre une flûte ; un autre badine, tire l'oreille à l'Ignorance & foule aux pieds l'Envie. D'un autre côté du tableau eſt Saturne qui ſemble conduire la France dans des temps plus heureux.

16°. Ce tableau nous fait voir le Roi ſur un vaiſſeau, dont la Reine lui met en main le gouvernail, & dont les Vertus tiennent les rames & le font voguer. Pallas eſt de bout au milieu du vaiſſeau, & au haut des voiles ſont Caſtor & Pollux, déſignés par des étoiles.

17°. La Reine voulut que parmi les ſuccès les plus heureux de ſon adminiſtration, le Peintre traçât ici une image de ſes diſgraces, & peignît dans ce dix-ſeptième tableau, l'évaſion de cette Princeſſe du Château de Blois, où elle étoit priſonnière. Ce fut le Duc d'Epernon qui fut l'auteur & le fauteur de cet événement, & qui conduiſit cette Princeſſe à Loches, & de-là à Angoulême. L'évaſion de la Reine eſt marquée dans un coin du tableau, par une Dame qui deſcend du haut d'une tour, comme avoit fait la Reine. La nuit figurée par une femme avec des ailes de chauve-ſouris, la couvre d'un grand manteau noir étoilé. A côté de la Reine eſt Pallas avec pluſieurs Dames de qualité, & une ſuite de Gardes qui l'environnent.

18°. Dans le dix-huitième tableau, on voit l'accommodement fait à Angers, entre la Reine-Mère & les Députés du Roi ſon fils. La Reine en habit de deuil, & ayant un voile blanc ſur la tête, eſt aſſiſe ſur un trône. A ſa droite eſt le Cardinal *de Guiſe*, & à ſa gauche, une femme ayant un œil

ouvert au-deſſus de ſa tête, & un de ſes bras entouré d'un ſerpent, pour marquer la vigilance ou la prudence. Vis-à-vis de la Reine eſt le Cardinal *de la Rochefoucaud*, qui lui montre Mercure qui deſcend du Ciel, & apporte un rameau d'olivier, ſymbole de la paix qui ſe traite.

19°. Dans ce tableau eſt repréſentée la réconciliation de la Reine avec le Roi ſon fils. Cette Princeſſe eſt conduite au temple de la Paix par Mercure, qui lui en montre l'entrée avec ſon caducée. Une femme qui repréſente l'Innocence, paroît exciter & pouſſer la Reine pour y entrer. La Paix paroît elle-même, & éteint le flambeau de la Guerre ſur un amas de toutes ſortes d'armes, pendant que Mercure préſente ſon caducée à la Reine. D'un côté eſt une des Furies qui ſe déſeſpère, & de l'autre, la Fraude avec pluſieurs autres vices qui ſont abattus & accablés de douleur & de rage.

20°. Ce fut au château de Couſières, près de Tours, appartenant au Duc *de Montbazon*, que ſe fit l'entrevue du Roi Louis XIII & de la Reine ſa mère, le mercredi 5 de Septembre 1619. Le Peintre a exprimé cette entrevue par ce tableau. Le Roi paroît deſcendre du Ciel vers la Reine, qui eſt aſſiſe ſur des nuages, ou pluſieurs Zéphirs ſemblent répandre, par leurs haleines, un air doux & plein de tendreſſe. Auprès de la Reine eſt repréſentée la Nature avec des enfans nuds. Dans une grande lumière, on voit l'Eſpérance, ſous la forme d'une belle femme, vêtue de verd & aſſiſe, qui tient un globe ſur ſes genoux, & un timon de vaiſſeau d'une main. Plus loin eſt la Valeur, figurée par un jeune homme en l'air, lequel, de la foudre qu'il lance de la main droite, abat l'hydre de la rébellion, & pluſieurs ſerpens entortillés les uns dans les autres.

21°. Dans ce dernier tableau paroît le Temps qui découvre la Vérité. L'un & l'autre ſont figurés par Saturne, qui ſoutient & porte en l'air une jeune fille, ſans voile, ſans draperie & toute nue. Le Roi & la Reine ſa mère ſont aſſis ſur des nuages dans le Ciel. Le Roi préſente à la Reine une couronne de laurier, qui environne deux mains jointes, & un cœur au-deſſus, pour marquer la ſincérité de leur réconciliation.

Au bout de la galerie, ſur la cheminée, eſt la Reine *Marie de Médicis* debout, & peinte en Pallas. Au-deſſous des portes qui ſont aux deux côtés, on a mis les portraits du Grand-Duc *François de Médicis*, & de la Grande-Ducheſſe *Jeanne d'Autriche*, qui étoient le père & la mère de la Reine *Marie de Médicis*.

Le temps qui détruit tout, avoit tellement endommagé les tableaux de cette galerie, qu'on a été obligé de les faire raccommoder. Ce ſoin fut confié aux Sieurs *Godefroy*, *Vanbreda* & *Colens*. Le premier avoit un ſecret particulier pour rentoiler les tableaux, les remettre ſur toile & remplir les crevaſſes; les deux autres Peintres Flamands les ont repeints, ayant été choiſis pour cela après la mort du Sieur *Falens*.

Les jardins ſont vaſtes & en bel air. Le parterre qui eſt en face de ce Palais, eſt grand & beau. L'étendue de ces jardins n'étoit pas d'abord auſſi grande qu'elle l'eſt à préſent; car le terrein des Chartreux venoit juſqu'au baſſin qui eſt au milieu du parterre; mais *Marie de Médicis* acquit d'eux cette portion, & leur donna en échange, comme nous l'avons dit, un grand terrein du côté de la campagne. Il ſeroit à ſouhaiter que ce jardin fût en face du Palais, de même que le parterre, mais il eſt de côté.

Il n'y a pas de Maiſon royale dans Paris, qui ſe préſente ſi bien que celle-ci; la rue de Tournon lui ſert d'avenue; il n'y eut peut-être pas eu, dans aucune Ville du monde, une avenue plus longue, ni plus magnifique que celle-ci, ſi le Pont-neuf & la rue Dauphine euſſent conduit en ligne droite au portail de ce Palais, ce qui n'eût pas ſouffert de grandes difficultés.

Quoique cette Maiſon royale ait été bâtie de fond en comble par Marie de Médicis, & qu'il y ait un marbre noir ſur la grand'porte, où eſt écrit en lettres d'or, *Palais d'Orléans*, le Public s'eſt obſtiné à le nommer *de Luxembourg*, en mémoire de l'Hôtel qui étoit anciennement ſur ce terrein, & qui appartenoit, ainſi qu'on l'a dit ci-devant, à la Maiſon de Luxembourg. Mais la Reine l'ayant légué à M. *Gaſton* de France, Duc d'Orléans, ſon ſecond fils, il y fit mettre le ſien, ainſi qu'il paroît par l'inſcription. Il fut délaiſſé pour 500000 livres, à Demoiſelle Anne-Marie-Louiſe *d'Orléans*, Ducheſſe de Montpenſier, & paſſa enſuite, par tranſaction du premier Mai 1672, à Demoiſelle Eliſabeth *d'Orléans*, Ducheſſe de Guiſe & d'Alençon, qui en fit don au Roi le 16 Mai 1694: il a été occupé depuis ſucceſſivement par Madame la Ducheſſe de *Brunſwick*, & par S. A. R. Mademoiſelle *d'Orléans*, Reine d'Eſpagne. Le Jardin de ce Palais eſt ouvert au Public.

Les curieux remarqueront à l'entrée du Jardin, & au fond de la première partie à gauche, un monument d'architecture hydraulique, compoſé de deux avant-corps d'ordre toſcan, dont les colonnes ſont chargées de congellations,

& même que tout le corps d'architecture. Dans ſon milieu eſt une grande niche en renfoncement circulaire, au bas de laquelle étoit un baſſin avec un jet d'eau qui terminoit agréablement ce point de vue. Aux deux côtés ſont deux niches plus petites dont les clefs ſont ornées de maſques de ſatyres très-bien faits & très-bien ſculptés.

Au-deſſus de l'entablement, dans la partie du milieu, eſt placé un attique, couronné d'un fronton, & rempli d'un grand cartouche, occupé par les armes de France & de Médicis. A côté de cet attique ſont deux figures coloſſales, d'une très-bonne main, couchées ſur l'entablement. L'une repréſente un fleuve appuyé ſur ſon urne, & l'autre une Nayade. Tout ce monument, dont les belles proportions ſont de *Jacques Debroſſe*, eſt entièrement négligé, & tombera en ruine dans peu de temps, s'il n'eſt bientôt réparé. Il en ſera de même des baluſtres de marbre qui environnent en partie le parterre. Il faut obſerver que ces baluſtres ſont d'une grande correction, juſques dans leurs plus petites parties, & que le ſavant *François Blondel* en parle dans ſon cours d'architecture, comme d'excellens modèles.

PALAIS DES THERMES. Ce monument, un des plus anciens de Paris, ſe voit rue de la Harpe, un peu en deçà de celle des Mathurins, dans une maiſon où pend pour enſeigne la croix de fer. On ne ſait pas préciſément par qui, ni en quel temps il a été bâti : Julien l'Apoſtat y a demeuré, & il y faiſoit ſon ſéjour lorſqu'il fut proclamé Empereur. En 1544, on découvrit, du côté de la porte S. Jacques, des veſtiges d'un aqueduc qui conduiſoit l'eau d'Arcueil dans ce Palais : il eſt vraiſemblable qu'il avoit été bâti en même temps que le Palais des Thermes, c'eſt-à-dire, des Bains. Ce Palais a été auſſi quelquefois occupé par nos Rois de la première & de la ſeconde race. Il n'en reſte plus qu'une ſalle dont la voûte eſt fort exhauſſée, & qui donne une aſſez haute idée de la grandeur du bâtiment, & de celle des Romains qui l'avoient fait conſtruire. La voûte, quoique légère, ſoutient un jardin dans lequel on a vu de grands arbres, & où l'on a pratiqué, depuis quelques années, un lieu deſtiné à faire les obſervations aſtronomiques pour le ſervice de la Marine. Ce Palais fut détruit & diviſé en pluſieurs parties qui furent vendues. On lit dans les Recherches ſur Paris par M. *Jaillot*, que » *Raoul de Meulent* en poſſédoit une » portion en 1243, qui fut acquiſe par *Robert de Courtenay*. » Il paroît, continue-t-il, par les Cenſiers de Sainte Gene-

» vière, qu'elle étoit ſéparée des Mathurins, par une rue » nommée *Coterel* ou *Cocerel*; on voit que c'étoit un cul-de- » ſac, *vicus ſine capite*. Au commencement du quatorzième » ſiècle, Jean de Courtenai vendit cette maiſon à l'Evêque de » Bayeux; cette vente fut ratifiée par ſes enfans en 1324. » Elle fut enſuite acquiſe par *Pierre de Chalus*, Abbé de » Cluny, quoiqu'il en eût déjà une à la porte S. Germain, » & un logement au Collége de Cluni. Cet Hôtel qui conſerve » encore le nom de Cluni, fut rebâti en 1490 par les ſoins de » *Jacques d'Amboiſe*, & tel à peu près qu'on le voit aujour- » d'hui. G. Brice ne place cette reconſtruction qu'en 1505. » *Voy.* HÔTEL DE CLUNY, *p.* 258.

PALAIS *des Tournelles*, *voy.* HÔTEL, *p.* 282.

PALAIS DES TUILERIES (*le*) a pris ſon nom d'un endroit où ſe voyoient pluſieurs tuileries, qui pendant trois ou quatre cens ans, ont fourni la plus grande partie des tuiles qu'on employoit à Paris. L'an 1342, *Pierre des Eſſarts* donna aux Quinze-vingts une maiſon appellée *l'Hôtel des Tuileries*, de laquelle dépendoient quarante-deux arpens de terres labourables fermés de murs. *Nicolas de Neuville de Villeroy*, Secrétaire des Finances & Audiencier de France, avoit auſſi en cet endroit une maiſon accompagnée de cours & de jardins, laquelle portoit le même nom, & étoit ſituée le long de la riviere de Seine. François I acquit cette maiſon en faveur de la Ducheſſe *d'Angoulême*, ſa mère, qui ſe trouvant incommodée au Palais des Tournelles, qu'elle habitoit, voulut changer d'air, & en effet elle y recouvra la ſanté. François I donna en échange à *Villeroy* le château & terre de Chanteloup près d'Arpajon ſous Montlhéry. Six ans après, la Ducheſſe *d'Angoulême*, alors Régente, donna cette maiſon à *Jean Tiercelin*, Maître-d'Hôtel de M. le Dauphin, & à *Julie du Trot*, en conſidération de leur mariage, pour en jouir l'un & l'autre leur vie durant: les Lettres ſont datées de Lyon du 1 Novembre 1525; mais elles ne furent enregiſtrées à la Chambre des Comptes que le 23 Septembre 1527. Charles IX, par ſon Edit du 28 Janvier 1564, ayant ordonné la démolition du Palais des Tournelles, *Catherine de Médicis* voulut en faire bâtir un autre, & choiſit à cet effet la maiſon des Tuileries; elle acheta les bâtimens & les terres voiſines, & fit commencer le Palais & les jardins *: les fondemens en furent

* *Philibert Delorme* & *Jean Bullan* donnerent les plans qui furent arrêtés jettés.

jettés au mois de Mai de la même année. Les jardins furent environnés d'un mur, à l'extrémité duquel on fit commencer les fortifications, du côté de la rivière, par un baſtion auquel on mit la première pierre le 11 Juillet 1566; mais la ſuperſtition de la Reine lui fit diſcontinuer ce beau Palais, & lui inſpira le deſſein de faire bâtir *l'Hôtel de la Reine*, qu'on a nommé depuis *l'Hôtel de Soiſſons*. Cette Reine, infatuée de l'Aſtrologie, ſe laiſſa perſuader que tous les lieux & toutes les perſonnes qui portoient le nom de *Saint Germain*, devoient lui être funeſtes. Il n'en fallut pas davantage pour lui faire abandonner le ſéjour du château des Tuileries qui étoit ſitué dans la Paroiſſe de *S. German-l'Auxerrois*; mais malgré toutes ſes précautions, ce fut *Jean de Saint-Germain*, Evêque de Nazareth, *in partibus*, & Abbé de Chalis, qui l'aſſiſta à la mort.

Le Château des Tuileries, en l'état où le laiſſa la Reine *Catherine de Médicis*, n'étoit compoſé que du gros pavillon du milieu, des deux corps-de-logis qui ont chacun leur terraſſe du côté des jardins, & des deux pavillons qui les terminent. Ces cinq corps de bâtimens n'avoient pas l'élévation qu'ils ont eu depuis; mais ils ne laiſſoient pas de former un tout dont les proportions étoient fort réguliéres. Henri IV, vainqueur de la Ligue, agrandit ce Château, & fit commencer en 1600 la grande galerie qui le joint au Louvre. Ce fut *Ducerceau* qui donna les deſſins de ces augmentations, & qui en eut la conduite. Après ces augmentations, la façade de ce Château ſe trouva compoſée de cinq pavillons, en y comprenant celui du milieu, qui eſt couvert en dôme quarré, & de quatre corps-de-logis, ſur une même ligne qui a 168 toiſes 3 pieds de longueur. Cette face a beaucoup d'apparence & eſt décorée de divers ordres de colonnes & autres ornemens de ſculpture. Les connoiſſeurs eſtiment beaucoup les colonnes d'ordre ionique qui ſont dans cette façade à côté de la terraſſe à droite, par leurs belles proportions & leur parfaite exécution.

Louis XIV, en 1664, ordonna pluſieurs ouvrages pour la reſtauration & l'embelliſſement de ce Château. M. *Colbert*, qui venoit d'acheter la charge de Surintendant des bâtimens du Roi, y fit auſſitôt travailler, & ſe ſervit de *Louis Levau* & de *François d'Orbay* ſon élève. Le gros pavillon du milieu n'avoit été décoré juſqu'alors que de l'ordre ionique & du corinthien,

---

par la Reine. *Ducerceau* nous les a conſervés, & l'on peut dire que ſi ce Palais eût été achevé, le Château des Tuileries auroit été la plus belle Maiſon royale du Royaume après le Louvre.

mais on ajouta le compoſite & un attique. Les colonnes de tous ces ordres ſont de marbre brun & rouge. Sur l'entablement règne un fronton accompagné de pluſieurs ſtatues de pierre, & dans le tympan ſont les armes de France. Les deux pavillons qui ſont à côté du grand, ſont ornés de colonnes ioniques, poſées ſur un piedeſtal qui règne le long de ce ſuperbe édifice : le ſecond ordre eſt de colonnes corinthiennes, & au-deſſus eſt un attique terminé par une baluſtrade, & par deux vaſes de pierre. Les deux autres corps-de-logis, & les deux gros pavillons qui terminent cette façade, ſont décorés de pilaſtres canelés d'ordre compoſite. Dans les deux pavillons, cet ordre eſt ſurmonté d'un attique, & ſur l'entablement ſont des vaſes de pierre.

On entre dans les appartemens de ce Château par un grand veſtibule, qui eſt dans le pavillon du milieu, & dont le plafond, qui eſt un peu bas, eſt ſoutenu par des arcades formées par des colonnes d'ordre ionique. *Philibert de Lorme* avoit fait conſtruire ici un eſcalier, qui étoit le plus grand, le plus aiſé, & le plus admirable qu'on eût vu juſqu'alors; mais comme il déroboit la vue des jardins, M. Colbert le fit démolir, & fit faire celui qu'on voit aujourd'hui. Il eſt à main droite; ſa baluſtrade eſt ornée de lyres entrelacées de couleuvres, & ornemens allégoriques à la deviſe de Louis le Grand, & aux armes de M. *Colbert*: ſur le premier pallier, on trouve la principale entrée de la Chapelle, & ici naiſſent deux autres rampes qui conduiſent dans une grande enfilade d'appartemens.

Le grand ſallon au-deſſus du veſtibule eſt occupé par les Cent-Suiſſes, lorſque le Roi ſéjourne dans ce Château; la ſalle des Gardes vient enſuite. Six croiſées de chaque côté ont reglé la diſtribution des peintures & des ornemens. Au-deſſus de la corniche, ſont quatre bas-reliefs, feints par autant de tableaux, dont les ſujets conviennent parfaitement aux Guerriers qui occupent cette pièce; car ils repréſentent une marche d'armée, une bataille, un triomphe, & un ſacrifice. Entre les bas-reliefs, eſt un corps d'architecture feint, ſur les extrêmités duquel ſont deux figures aſſiſes, & rehauſſées d'or. Sur un ſocle de marbre, paroît un trophée d'armes auſſi peint & rehauſſé d'or. Le tableau du milieu remplit la voûte de cette pièce, & fait voir un ciel ouvert, & pluſieurs figures en l'air, qui déſignent les biens & les honneurs dont on récompenſe la vertu militaire.

L'antichambre du Roi eſt éclairée par huit croiſées, dont quatre ſont du côté de la place du Carouſel, & les quatre autres

du côté du jardin. Dans le plafond, on a peint une ouverture feinte, au travers de laquelle on voit le ſoleil ſur ſon char, qui s'élève ſur l'horiſon, & répand la lumière de toutes parts. Un Vieillard qui tient un clepſydre, & repréſente le Temps, ſemble montrer au ſoleil la carrière qu'il doit parcourir. Auprès de lui ſont un enfant qui tient le plan d'un édifice, & deux figures aſſiſes ſur des nuages, dont l'une tient un ſerpent, qui, mordant ſa queue, forme un cercle dans lequel eſt marquée l'année 1668, qui eſt le temps où les peintures furent achevées. L'autre repréſente le Printemps, qui, de la main droite, montre le ſigne du Zodiaque, & de la gauche, tient une corne d'abondance, ſymbole de la fertilité qu'il nous promet. D'un autre côté, on voit la Renommée qui embouche une des trompettes qu'elle tient. Quatre tableaux peints ſur des fonds d'or, repréſentent les quatre parties du jour, par des ſujets pris des Métamorphoſes d'Ovide. Dans le premier, l'on voit l'Aurore que Cupidon rend amoureux de Céphale. Le ſecond nous fait voir la ſtatue de Memnon, qui rendoit des oracles, lorſque le Soleil dardoit ſes rayons ſur elle, mais qui redevenoit muette lorſqu'il les retiroit. Dans le troiſième & le quatrième ſont Clitie changée en tournefol, & le Soleil qui ſe délaſſe chez Thétis. Les encoignures ſont ornées de quatre autres bas-reliefs de figure ovale, peints en couleur de bronze, qui repréſentent encore les quatre parties du jour. Toutes les peintures de ces deux ſalles ſont de *Nicolas Loyr*.

La grand'chambre du Roi eſt ſuperbement meublée, lorſque S. M. fait ſon ſéjour dans ce Château; mais, outre ces meubles précieux qu'on change ſelon les temps & les occaſions, elle a des ornemens à demeure, & qu'on y voit toujours. Le tableau du plafond repréſente la Religion ſous la figure d'une femme couronnée d'une couronne antique, & qui tient d'une de ſes mains une toile d'attente pour un portrait; au-deſſus, & dans l'air ſont pluſieurs figures d'Anges & de Génies qui tiennent dans leurs mains, l'un l'Oriflâme, un autre la Sainte Ampoule, un troiſième une épée, le quatrième un caſque, & le cinquième l'écuſſon de France. Ce tableau a été peint par *Bartholet Flamael*, mort Chanoine de Liège. Au pourtour de cette chambre, règne une corniche dorée, ſur laquelle ſont des braſiers de ſtuc, qui ont été ſculptés par *Lerambert*: Les figures qui les accompagnent, ſont du fameux *Girardon*. Les ornemens & les groteſques peints ſur le plafond & ſur le lambris, ſont l'ouvrage des *le Moine*.

De cette chambre, on paſſe dans la chambre du lit du Roi.

Les peintures du plafond de cette pièce, de même que celle du petit cabinet qui eſt de plein-pied, ſont de *Noël Coypel*. Les payſages que l'on voit dans ces deux pièces, ſont de *Franciſque Millet*, Peintre Flamand, très-habile Payſagiſte. Le grand cabinet eſt décoré avec beaucoup de goût & de magnificence de pluſieurs ouvrages de ſtuc. L'on voit pluſieurs figures dans les panneaux du lambris, qui déſignent la guerre & l'abondance. C'eſt dans ce cabinet que s'eſt tenu le Conſeil de Régence pendant la minorité de Louis XV. De ce cabinet l'on entre dans la galerie des Ambaſſadeurs, ainſi nommée, parce que c'eſt dans ce lieu que Louis XIV donnoit ſes Audiences publiques aux Miniſtres étrangers. Le plafond eſt diſtribué en pluſieurs compartimens ou bordures, dans leſquels ſont des tableaux qui repréſentent la fable de Pſiché, & pluſieurs autres ſujets pris des Métamorphoſes. La plûpart de ces tableaux ont été copiés à Rome, d'après la galerie Farnèſe, peint par le fameux *Annibal Carache*. Ce fut M. *Colbert* qui fit faire ces copies par les plus habiles Elèves de l'Académie de Peinture, que le Roi entretient à Rome. Cette galerie a été fort maltraitée pendant le ſéjour que Louis XV a fait dans ce château ; car on fut obligé, pour la commodité du Maréchal de *Villeroy*, & pour celle de quelques Officiers de Sa Majeſté, de la couper & de la partager par des cloiſons & par des ſoupentes qui font un très-mauvais effet.

Au bout de cette galerie eſt un eſcalier, par lequel on va à l'appartement qu'occupoit autrefois la Reine *Marie-Thérèſe d'Autriche*, & que le Maréchal *de Villeroy*, Gouverneur de Louis XV, a occupée pendant la minorité de ce Prince. Les tableaux dont il eſt orné, ſont de *Nocret*, Peintre Lorrain, qui, dans quelques-unes de ces peintures, a repréſenté la Reine *Marie-Thérèſe*, ſous la figure de Minerve.

Les appartemens du rez-de-chauſſée qui ſont au-deſſous de ceux qu'on vient de décrire, ont été autrefois occupés par Louis XIV. Les peintures ſont de *Nicolas Mignard*, & ſont allégoriques au Roi Louis XIV, dont le ſoleil étoit le corps de la deviſe. Dans le plafond de l'antichambre, le feu Roi eſt repréſenté ſous la figure d'Apollon, aſſis ſur un trône, & ayant ſous les pieds un globe. Les quatre parties du monde, & Neptune, dans des attitudes de ſoumiſſion & de reſpect, lui ſont préſentés par Minerve. Le reſte de ce plafond eſt rempli par des figures ſymboliques, peintes en forme de bas-relief.

Le plafond de la pièce qui ſuit, nous fait voir Apollon

aſſis & environné du Zodiaque. Dans le lointain, on voit les heures, repréſentées par de belles filles, qui s'empreſſent d'atteler les courſiers au char de ce Dieu; & au-deſſous, ſont les quatre ſaiſons, figurées par des femmes qui ſont d'un âge, & dans des attitudes qui conviennent à ces quatre parties de l'année. Aux côtés de ce grand tableau, il y en a deux petits, dont l'un nous fait voir Apollon, qui, à coup de flèches, tue les Cyclopes, pour venger la mort de ſon fils Eſculape que Jupiter avoit tué d'un coup de la foudre qu'ils avoient forgée. L'autre petit tableau repréſente Apollon, Diane & Latone, qui ſe vengent ſur les enfans de Niobé, de la préférence qu'elle leur avoit donnée ſur ceux de Latone. Dans l'alcove de cette chambre, la Nuit eſt repréſentée par une femme, dont le manteau eſt parſemé d'étoiles, & qui eſt environnée de pavots. Les deux enfans qu'elle tient entre ſes bras, déſignent les ſonges qui accompagnent ordinairement le ſommeil. Les deux tableaux qui ſont aux côtés de celui-ci, nous font voir le ſupplice du ſatyre Marſyas, & celui du Roi Midas. Au-deſſus des portes, ſont deux marines, dans l'une deſquelles eſt la chûte d'Icare.

Dans le petit cabinet de cet appartement, on voit Apollon qui diſtribue des couronnes de laurier, une à la Muſe de la Poéſie, une autre à la Muſe de la Peinture, & une à la Muſe de la Muſique. Sur la cheminée eſt Apollon qui reçoit une lyre des mains de Mercure. Vis-à-vis, eſt un autre tableau où l'on voit Apollon & Daphné. Au-deſſus des portes ſont Clithie & Hyacinte, qui repréſentent le lever & le coucher du Soleil. Le grand cabinet de cet appartement n'a point de peintures dans ſon plafond. L'appartement qui eſt de plein-pied à celui dont on vient de parler, a ſervi autrefois à *Louis de France*, Dauphin de Viennois, & fils de Louis XIV. Les peintures dont il eſt orné, conſiſtent dans un tableau de l'éducation d'Achille, peint par *Philippe*: on y voit les différens exercices & les amuſemens de la jeuneſſe. Ces deux appartemens ont été occupés depuis le mois de Décembre 1715, juſqu'au 26 Août 1718, par *le Duc du Maine*, Surintendant de l'éducation de Louis XV, & par la *Ducheſſe du Maine*; mais la Surintendance de l'éducation de Sa Majeſté ayant été pour lors donnée au *Duc de Bourbon*, ce Prince ſe logea dans ces appartemens.

De l'autre côté eſt la Chapelle qui a ſa principale porte ſur le premier palier du grand eſcalier. Elle n'eſt pas achevée, & n'a rien que de fort ſimple. On remarquera cependant ſur l'Autel, une excellente copie de la belle Nativité

du *Corrège ;* la tribune du Roi eſt au-deſſus de la grande porte. La ſacriſtie eſt derrière le maître-Autel, & au-deſſus eſt la tribune des Muſiciens.

La ſalle des machines eſt une des plus vaſtes, & certainement la plus ingénieuſement & la plus richement décorée qu'il y ait en Europe. Elle a été conſtruite par ordre du Roi Louis XIV, pour la repréſentation des Ballets & des Comédies. Ce fut *Vigarani*, Gentilhomme Italien, qui donna le deſſin & conduiſit l'exécution de ce ſuperbe théâtre, qui peut aiſément contenir ſept ou huit mille perſonnes Celui de Parme qui eſt tant vanté, eſt un peu plus grand que celui-ci, mais d'ailleurs il n'a aucun ornement, au lieu que le plafond de la ſalle des machines, eſt enrichi de ſculptures dorées, & de peintures qui ont été exécutées par *Noel Coypel*, ſur les deſſins de *le Brun*. Les loges ſont ſoutenues par des colonnes corinthiennes, dont les chapiteaux & les ſoubaſſemens ſont dorés, de même que les corniches & les baluſtrades. Ce côté eſt terminé par un grand pavillon, qui fait ſymmétrie avec celui qui eſt vis-à-vis le Pont-royal; c'eſt là que logeoit le Grand-Ecuyer, avant qu'on lui eût fait bâtir un Hôtel tout auprès. On a commencé à ce pavillon une galerie parallèle à celle qui règne du côté de la rivière ; mais il n'y a pas d'apparence qu'elle ſoit ſi-tôt continuée.

La grande écurie eſt auſſi de ce côté, & entre le pavillon où logeoit le Grand-Ecuyer, & la rue Saint-Honoré. C'eſt un vieux bâtiment, qui n'eſt en rien comparable aux écuries ſuperbes que Louis XIV à fait bâtir à Verſailles; au-deſſus de la porte eſt une figure de cheval qui eſt très-mutilée ; elle eſt de Maître *Paul Ponce*, Sculpteur Florentin. On trouve enſuite un manège découvert & un manège couvert, qui a été bâti pendant la minorité de Louis XV, & qui n'étant pas entièrement achevé, lorſque le Roi alla faire ſon ſéjour ordinaire au Château de Verſailles en 1722, eſt encore dans le même état.

Le Jardin des Tuileries n'étoit pas autrefois, ni auſſi commode, ni auſſi bien diſtribué, ni auſſi étendu qu'il l'eſt aujourd'hui ; car outre qu'il étoit ſéparé du Château par une rue qui prenoit depuis les écuries qui, règnant le long de ce Palais, aboutiſſoit preſqu'à la porte d'entrée actuelle, près le Pont-royal, & une place vague, depuis les murs juſqu'à ce Palais, ſon étendue n'étoit pas, à beaucoup près, auſſi conſidérable qu'elle l'eſt à préſent. Il y avoit cependant, un étang, un bois, une volière, une orangerie, des allées, des parterres, un

écho, un théâtre & un labyrinthe. La volière consistoit en plusieurs bâtimens, & étoit située vers le milieu du quai des Tuileries, ainsi qu'on le peut voir dans le plan de Paris que *Gombouſt* fit graver en 1652. L'écho étoit au bout de la grande allée, c'est-à-dire, au bout du Jardin, & étoit entouré d'une muraille de deux toises de haut, arrondie en demi-cercle de vingt-quatre pieds de diamètre, & cachée par des palissades. Auprès de cet écho, du côté de la porte Saint-Honoré, étoit l'orangerie, comme elle y est encore, & auprès étoit une espèce de ménagerie, où il y avoit des bêtes féroces. Dans le bastion qui tenoit à la porte de la conférence, & qui fut construit en 1581, étoit un grand terrein qui servoit de garenne, & à une des extrêmités duquel, entre la porte de la Conférence & la volière, étoit un chenil que le Roi Louis XIII donna à *Renard*, par Brevet du 20 Avril 1630, à condition qu'il défricheroit ce terrein, & qu'il le rempliroit de plantes & de fleurs rares; en second lieu, qu'il donneroit 2000 livres au nommé *Paſchal* qui avoit soin des chiens du Roi; en troisième lieu, qu'il bâtiroit à ses dépens un chenil à un autre endroit; quatrièmement, qu'après sa mort, ses héritiers pourroient retirer les fleurs & les plantes qui s'y trouveroient, ou du moins qu'on leur en tiendroit compte. Ce brevet fut confirmé par un autre du dernier jour d'Août de l'an 1630, par lequel le Roi l'assuroit qu'il ne le dépossédéroit point de son jardin, qu'après l'avoir récompensé de toutes les dépenses qu'il y avoit faites; & que si on venoit jamais à le joindre aux Tuileries, dès-lors il lui en donnoit la conciergerie par avance.

Comme il est fort parlé de ce jardin dans les Mémoires de la minorité de Louis XIV, il ne sera peut-être pas inutile de faire un peu connoître *Renard*, & l'on devinera aisément l'usage qu'on faisoit de son Jardin & des raisons qui lui donnoient tant de réputation. Cet homme qui avoit été Valet de Chambre du Commandeur de *Souvré*, avoit de l'esprit, étoit souple, obligeant, & se connoissoit fort bien en meubles, & sur-tout en tapisseries. Il en faisoit apporter chez lui des plus belles, & en vendoit aux personnes de qualité, même au Cardinal *Mazarin*, qui se plaisoit quelquefois à converser avec lui sur ce sujet. Dès que Louis XIII lui eut donné ce terrein, il y fit un jardin extrêmement propre, qui, par sa situation & par l'honnêteté du Maître, devint le rendez-vous ordinaire des Seigneurs de la Cour, & de tout ce qu'il y avoit de galant dans ce temps-là. Quoique les Frondeurs ne voulussent pas laisser entrer le Roi dans Paris,

les Courtiſſans ne laiſſoient pas d'aller aux Tuileries, & de-là au jardin de *Renard*. Un jour que le Duc de *Candale*, *Jarzay*, *Boutteville*, *Saint-Meſgrin*, & quelques autres, avoient fait partie d'y ſouper, les Frondeurs l'ayant ſu, & craignant que ſi le Peuple voyoit ſouvent les Seigneurs qui étoient dans le parti de la Cour, il ne s'accoutumât inſenſiblement à voir le Roi, ils y envoyèrent le Duc de *Beaufort*, ſuivi de beaucoup de gens; ce Prince chaſſa les violons, renverſa les tables, & y fit un déſordre, dont il eſt parlé dans les Mémoires de ce temps-là.

M. *Colbert* ayant réſolu de faire travailler à l'embelliſſement des Maiſons royales, commença par le Palais des Tuileries, auquel il joignit le jardin qui en étoit ſéparé par une rue, ainſi qu'on l'a dit plus haut, laquelle ſe nommoit encore au milieu du ſiècle paſſé, *rue des Tuileries*, fit abattre le logement de Mademoiſelle *de Guiſe*, la volière & les autres maiſons, juſqu'à la porte de la Conférence, pour y élever une terraſſe plantée de deux rangs d'ormes, qui règnent le long de la rivière, pendant l'eſpace de deux cent quatre-vingt-ſix toiſes, ſur environ quatorze de largeur, & qui eſt parallèle à celle qui eſt le long du manège de la grande écurie. On enferma en même temps le jardin de *Renard* dans l'enclos des Tuileries, & l'on coupa par le milieu l'ancienne terraſſe qui étoit au bout, pour laiſſer libre la vue du cours; on fit dans cet endroit un fer à cheval pour y monter des deux côtés. Par ce que l'on vient de dire, il eſt aiſé de s'appercevoir que ce jardin eſt entouré de deux terraſſes, l'une du côté du manège & de la rue Saint-Honoré, & l'autre du côté de la rivière. Elles commencent preſqu'à la terraſſe qui règne devant la façade du Château, dans toute la longueur du jardin, & ſe terminent au fer à cheval, devant l'eſplanade qui eſt vis-à-vis le cours.

Ce jardin eſt ſans contredit le plus beau de l'Univers, de l'aveu de tous les étrangers. La diſpoſition eſt d'*André le Noſtre*, homme incomparable en cette partie, & le plus ſavant qui ait été depuis l'établiſſement de la Monarchie. Elle eſt ſi belle & ſi ingénieuſe, que quoique ce Jardin ne contienne que ſoixante-ſept arpens, on y trouve cependant tout ce que l'on peut deſirer dans les promenades les plus vaſtes & les plus délicieuſes. Son habileté lui fit ſurmonter les obſtacles de l'inégalité du terrein, & il le rendit l'objet de l'admiration des Pariſiens & des étrangers.

Il a fallu un grand art pour le faire paroître de niveau, car il a dans ſa largeur une pente de cinq pieds; ce qui fait

que le deſſus de la terraſſe qui eſt du côté des Capucins, eſt de niveau au bas de la terraſſe qui eſt du côté de la rivière, & que celle-ci à cinq pieds de haut; ainſi c'étoit plus de trente mille toiſes cubes de terre qu'il eût fallu rapporter. Le génie de *le Noſtre* ſurmonta cette grande difficulté, & rendit ce lieu admirable par la juſte proportion de toutes ſes parties, dont l'œil eſt toujours enchanté.

Sur la terraſſe qui regarde le long de la façade du Château, il y a ſix ſtatues & deux vaſes. Les trois qui ſont du côté de la rivière, ſont de *Couſtou l'aîné*, & repréſentent un Chaſſeur & deux Chaſſereſſes. Celles qui ſont du côté du manège ſont de *Coyzevox*, & nous font voir un Faune jouant de la flûte traverſière, une Hamadriade & Flore.

Le parterre eſt diſtribué en un grand nombre de compartimens remplis des plus belles fleurs, ſuivant les différentes ſaiſons de l'année, & animé par trois jets d'eau qui tombent dans autant de baſſins poſés en triangle. Le plus grand des baſſins eſt dans une eſplanade à la tête de la grande allée. Au pourtour ſont quatre groupes de marbre blanc, dont le premier nous fait voir *Lucrèce*, qui, ne pouvant ſurvivre à la violence que le jeune *Tarquin* lui avoit faite, ſe poignarde en préſence de *Collatin* ſon mari. Ce groupe a été commencé à Rome par *Théodon*, un des Penſionnaires entretenus par le Roi à l'Académie de S. Louis. Après ſa mort, il a été achevé à Paris par *le Pautre*. Vis-à-vis de ce groupe, en eſt un autre *d'Enée*, qui porte ſon père *Anchiſe*, & qui mène ſon fils *Aſcagne* par la main; il a été ſculpté par *le Pautre*, dans le temps qu'il étoit à Rome. Le troiſième groupe repréſente l'enlevement *d'Orithie* par *Borée*, il eſt *d'Anſelme Flamen*. Le quatrième eſt l'enlevement de *Cybelle* par *Saturne*, ſous la figure du *Temps*: *Cérès* eſt à ſes pieds, appuyée ſur un lion, ſymbole de la terre. Celui-ci a été fait par *Regnaudin*. Ces deux derniers groupes étoient autrefois dans l'orangerie de Verſailles; ils furent apportés ici en 1716.

La grande allée a cent ſoixante-cinq toiſes de longueur, ſur ſeize de largeur: elle eſt plantée de maronniers d'inde. Au bout de cette allée, eſt un grand baſſin, ou pièce d'eau, de figure octogone. A droite & à gauche de cette grande allée, on trouve pluſieurs autres allées, des boſquets, & des boulingrins de différentes figures, & des pièces de gazon rondes & ovales, & creuſées en pente douce. A main droite, en deſcendant, M. *Colbert* avoit fait dreſſer un théâtre de verdure, pour y repréſenter la comédie, & un amphythéâtre qui en étoit ſéparé par une eſpèce de par-

terre, capable de contenir plus de mille ſpectateurs. Au lieu où étoit ce théâtre, on fit un jeu de mail, pour ſervir aux amuſemens du Roi Louis XV, pendant le ſéjour qu'il a fait au Château des Tuileries. Dans le vuide de ce mail on avoit élevé un pavillon d'architecture, dont les dehors étoient ornés de marbre & de bronze feints. Dans ce pavillon étoit un billard qui a ſervi auſſi aux plaiſirs du Roi Louis XV. Ce Prince ayant quitté ce ſéjour, on a détruit le mail & le pavillon, & on a fait ſur le terrein qu'ils occupoient, une grande pièce de gazon. Entre la grande pièce d'eau & le fer à cheval, on a poſé quatre grands piédeſtaux de marbre, qui portent de grandes ſtatues de marbre, dont deux repréſentent le *Tibre* & le *Nil*: elles ont été copiées à Rome d'après l'antique, par les Etudians de l'Académie: les deux autres ſont la *Seine*, ſculpté par *Couſtou* l'aîné, & la *Loire* par *Vancleve*. Les ſeize enfans qu'on voit ici en diverſes attitudes auprès du Nil, déſignent la fécondité que les débordemens de ce fleuve procure au Pays qu'il arroſe.

Au haut du fer à cheval, on a placé ſur des jambages ruſtiques, deux chevaux ailés de marbre blanc, dont l'un porte une Renommée qui embouche ſa trompette, & l'autre un Mercure. Ces deux figures déſignent la Renommée & les Hérauts d'armes, qui, ſous le règne de Louis-le-Grand, ont annoncé aux Nations, tantôt la paix, tantôt la guerre, mais toujours la gloire de ce grand Prince. Ces deux groupes ſculptés par *Coyſevox*, ont été tranſportés ici de Marli le 7 de Janvier 1719. Chacun de ces groupes eſt d'un ſeul bloc de marbre de douze pieds de haut, ſans qu'on ait été obligé d'y rien ajouter, non pas même pour la trompette de la Renommée, qui a été épargnée avec une attention infinie.

Au milieu du fer à cheval qui termine ces jardins, du côté du Cours & des Champs Eliſées, on a conſtruit en 1716 un pont tournant qui eſt d'un deſſin ingénieux, & qui facilite la communication des Tuileries avec la nouvelle place de Louis XV, le Cours & les Champs Eliſées. Il eſt de l'invention de Frère *Nicolas Bourgeois*, Auguſtin, connu par différens ouvrages de méchanique fort ingénieux, & principalement par le pont de bateaux de Rouen.

PALAIS MAZARIN. *Voy.* HÔTEL, *p.* 260.

PALAIS ROYAL. (*le*) Nos Hiſtoriens prétendent que les fondemens de ce Palais furent jettés en 1629, ſur les ruines des Hôtels de Mercœur, de Rambouillet & de quel-

ques maiſons voiſines, en partie dedans, & en partie hors de la clôture de la Ville que le Roi Charles V avoit fait faire.

Armand-Jean Dupleſſis, Cardinal, Duc de Richelieu, fit bâtir ce Palais par *Jacques le Mercier*, le plus habile Architecte de ſon temps. L'Hôtel de Mercœur étoit un des trois que *Philippe-Emmanuel de Lorraine*, Duc de Mercœur, & *Marie de Luxembourg* ſa femme avoient à Paris. Cette Dame vendit celui-ci en 1605 au Marquis d'*Eſtrées* & à *Benjamin de Hanniques*, le premier qui a introduit en France l'art de monter à cheval, lequel établit une Académie dans la partie de cet Hôtel qu'il avoit acheté. Ce fut de lui & du Marquis *d'Eſtrées*, que le Cardinal *de Richelieu* fit acheter cette maiſon, pour y bâtir ſon Palais, qui, dans les commencemens, avoit été proportionné à la fortune de ce Miniſtre Cette maiſon devenoit tous les jours plus petite, & il falloit l'agrandir à meſure que le crédit & la puiſſance du Maître augmentoient. C'eſt ce qui fait que ſon plan étoit ſi irrégulier, & ce qui fut cauſe auſſi qu'elle ne fut achevée qu'en 1636. On la nomma d'abord *l'Hôtel de Richelieu*; mais elle changea de nom après, & l'on mit ſur la grand'porte un marbre, avec ces mots écrits en lettres d'or : *Palais Cardinal*. Cette inſcription fut vivement critiquée. Balzac prétendit qu'elle n'étoit ni grecque, ni latine, ni françoiſe. D'autres en grand nombre la trouvèrent pleine de vanité : en effet, il ſembloit, en la liſant, qu'il n'y avoit point alors en France d'autres Cardinaux que le Cardinal de Richelieu, ou bien que c'étoit le Cardinal des Cardinaux françois. Quant à Balzac, il eut le chagrin de voir que les Grammairiens, ni le Public, ne furent point de ſon avis : on lui ſoutint que cette inſcription étoit un *galliciſme*, auſſi inſuportable & auſſi vieux que l'Hôtel-Dieu, les Filles-Dieu, la Place Maubert, *&c.*

L'an 1639, le Cardinal de Richelieu, par vanité, ou par reconnoiſſance des graces & des faveurs extraordinaires qu'il avoit reçues du Roi, lui céda, par donation entre-vifs, ſon Palais, pluſieurs meubles & bijoux d'un grand prix, & le Roi fit expédier un pouvoir à *Claude Bouthillier*, Surintendant des Finances, pour accepter cette donation. Comme ce pouvoir contient un détail curieux des choſes que cette Eminence donnoit au Roi, on croit à propos de le donner ici.

» S. M. ayant très-agréable la très-humble ſupplication » qui lui a été faite par M. le Cardinal de Richelieu, d'ac» cepter la donation de la propriété de l'Hôtel de Richelieu, » au profit de S. M. & de ſes ſucceſſeurs Rois de France,

» ſans pouvoir être aliéné de la couronne, pour quelque cauſe » & occaſion que ce ſoit; enſemble ſa Chapelle de diamans, » ſon grand buffet d'argent ciſelé, & ſon grand diamant, à » la réſerve de l'uſufruit de ces choſes, la vie durant du Sieur » Cardinal, & à la réſerve de la Capitainerie & Concierge- » ris dudit Hôtel, pour ſes ſucceſſeurs Ducs de Richelieu, » même la propriété des rentes de bail d'héritages conſtituées » ſur les places & maiſons qui ſeront conſtruites au dehors, » & autour du jardin dudit Hôtel: Sadite Majeſté a com- » mandé au Sieur Bouthillier, Conſeiller en ſon Conſeil » d'Etat, & Surintendant de ſes Finances, d'accepter au nom » de Sadite Majeſté, la donation, auxdites clauſes & condi- » tions, d'en paſſer tous les actes néceſſaires, même de faire » inſinuer, ſi beſoin eſt, ladite donation; promet Sadite Ma- » jeſté, d'avoir pour agréable tout ce que par ledit Sieur » Bouthillier ſera fait en conſéquence de la préſente inſtruction. » Fait à Fontainebleau le premier jour de Juin 1639. » *Signé*, LOUIS: *& plus bas*, SUBLET.

Le Cardinal de Richelieu, pour faire voir qu'il mouroit avec les mêmes ſentimens de reconnoiſſance qu'il avoit eus pendant ſa vie, rappella cette donation, & la confirma, en tant que de beſoin, dans ſon teſtament fait à Narbonne au mois de Mai de l'année 1642.

Le 7 d'Octobre de l'année 1643, *Anne d'Autriche*, Reine de France & Régente du Royaume, le Roi Louis XIV & le Duc d'Anjou ſes fils, quittèrent le Louvre, pour venir prendre poſſeſſion du Palais-Cardinal, & y établir leur demeure. Le Marquis *de Fourille*, qui étoit pour lors Grand-Maréchal des Logis de la Maiſon du Roi, repréſenta à la Reine Régente, qu'il ne convenoit pas que le Roi demeurât dans une maiſon qui portât le nom d'un de ſes Sujets; & ſur ces raiſons, la Reine ordonna qu'on ôtât l'inſcription. On commença dès-lors à donner à ce Palais, le nom de *Palais Royal*, qu'il a toujours retenu depuis, quoique la même Reine Régente, à la prière de la Ducheſſe *d'Aiguillon*, eût fait remettre l'inſcription de Palais-Cardinal, qu'on y a vu juſqu'au moment où M. le Duc *d'Orléans* d'aujourd'hui a fait entièrement changer ce bâtiment de forme.

Le Roi Louis XIV céda dans la ſuite le Palais Royal à *Philippe de France*, ſon frère unique, par augmentation d'apanage, pour en jouir ſa vie durant.

Ce Palais conſiſte en pluſieurs corps de logis, ſéparés par des cours, dont les deux principales ſont au milieu du bâtiment. La première eſt la plus petite. Dans l'aile droite,

en entrant, étoit une vaſte ſalle, qui, du temps du Cardinal de Richelieu, & même après lui, ſervoit à la repréſentation des Comédies, & qui, aujourd'hui, ſert aux repréſentations des Tragédies en muſique que nous nommons *Opéra*. * Dans l'aile gauche étoit une galerie la plus riche & & la mieux entendue de Paris. La voûte avoit été peinte par *Champagne*. Ce Peintre, Favori du Cardinal de Richelieu, y avoit repréſenté les principales actions de la vie de ce grand Miniſtre; mais cette galerie fut détruite pendant le ſéjour que la Reine Régente fit au Palais Royal, afin d'y pratiquer un appartement pour *Philippe de France*, frère unique de Louis XIV.

La ſeconde cour eſt la plus grande; elle n'eſt entourée de bâtimens que de trois côtés. La quatrième étoit ſéparée du jardin, par une ſuite d'arcades qui ſoutenoient une galerie découverte, par le moyen de laquelle les deux ailes communiquoient l'une à l'autre. Cette galerie ne ſubſiſte plus depuis 1775. Les bâtimens ſont plus ornés que ceux de la première cour. L'ordre dorique en pilaſtre y eſt obſervé au premier étage, ſoutenu d'un premier à rez-de-chauſſée, compoſé d'arcades, entre leſquelles on a mis des ancres & des proues de navire, qui font connoître que le Cardinal de Richelieu étoit Grand-Maître, Chef & Surintendant général de la navigation & commerce de France.

Parmi les changemens qu'a faits M. le Duc d'Orléans d'aujourd'hui, il faut comprendre un vaſte corps de Logis qui règne le long de la rue des Bons-Enfans, par laquelle on entre dans une grande cour, autour de laquelle règnent les nouveaux bâtimens, leſquels ſont occupés par les Officiers du Prince. Il y a auſſi une Chapelle.

Les anciens appartemens ſont grands & vaſtes. Le grand eſcalier conſtruit ſur les deſſins de *Deſargues*, étoit dans un coin de cette ſeconde cour: les connoiſſeurs en blâmoient

---

* Cette Eminence avoit fait conſtruire deux théâtres, dont l'un deſtiné pour des Spectateurs choiſis, pouvoit en contenir cinq cents; l'autre, plus vaſte, étoit élevé dans une ſalle qui en contenoit environ trois mille. Le Roi donna cette ſalle à Molière en 1660. *V. tom.* 2, *p.* 505; mais après ſa mort, arrivée le 17 Février 1673, S. M. la deſtina aux repréſentations des pièces dramatiques en muſique, connues ſous le nom d'*Opéra*. Ce ſpectacle a toujours été donné depuis ſur ce théâtre, juſqu'au 6 Avril 1763, qu'il fut conſumé par un incendie. Cette ſalle a été rebâtie au même endroit, & ouverte au Public le 26 Janvier 1770.

les reſſauts dans les appuis de la rampe, & l'inégalité des pilaſtres. La galerie des *hommes illuſtres*, règnoit le long de l'aile gauche de cette ſeconde cour. Ce grand & magnifique morceau avoit été décoré avec bien de la dépenſe & bien du ſoin; mais dans ces derniers temps, il avoit été ſi négligé, qu'en 1727, on fut obligé de le détruire, & on a fait des appartemens en ſa place. Cette galerie étoit de l'invention du Cardinal de Richelieu, qui fit lui-même le choix des Héros qui y étoient peints, & qui ordonna qu'on les plaçât dans l'ordre où nous les avons vus. Ces portraits des *illuſtres François*, au nombre de vingt-cinq, avoient été peints par *Philippe Champagne*, *Simon Vouet*, *Juſte d'Egmont* & *Poërſon*. Chacun étoit accompagné de deux buſtes de marbre blanc, dont la plûpart étoient antiques, & de pluſieurs petits tableaux qui repréſentoient les actions les plus ſignalées de ces Héros & leur deviſe. Au bas étoit un diſtique latin. Les emblêmes furent compoſées par un Interprête du Roi, nommé *Guiſe*, qui étoit le plus habile de ce temps-là pour ces ſortes de compoſitions. *Bourbon*, Poëte latin, fort eſtimé, fit les diſtiques, mais on prétend que ce ne ſont pas les mêmes que ceux que nous avons vus, & que ſes envieux en changèrent une partie. Quant aux portraits, *Champagne* fit tout ſon poſſible pour peindre d'après des originaux, les Héros qu'il avoit entrepris de faire revivre: ainſi il peignit d'après *Porbus*, le portrait d'Henri IV; d'après *Vandeick*, celui de Marie de Médicis; d'après *Raphaël*, celui de Gaſton de Foix; quant aux autres, il chercha & fouilla dans les cabinets des curieux. *Vouet* ne fut pas ſi délicat, il en copia quatre d'après *Bunel*, & pour les autres; il les fit d'imagination. Voici les noms de ces hommes fameux, dont les repréſentations ornent aujourd'hui la galerie, avec les buſtes de différens marbres noirs & blancs, tant antiques que modernes, & les petits tableaux qui repréſentent leurs principales actions.

Galerie des hommes illuſtres.

Suger, Abbé de S. Denis, Miniſtre, mort en 1152, âgé de ſoixante & dix ans. *Marc-Aurele*, *Déité grecque.*

Simon, Comte de Montfort, ſous Philippe-Auguſte, le fléau des Albigeois, tué au Siège de Toulouſe en 1218. *Scipion*, *Julia Mæſa.*

Gaucher, Seigneur de Châtillon, Connétable de France ſous ſix Rois. Il mourut âgé de quatre-vingts ans, l'année d'après la bataille que gagna Philippe de Valois à Montcaſſel,

l'an 1328, au gain de laquelle le Connétable avoit beaucoup contribué. Ce portrait étoit le meilleur de ceux que *Vouet* avoit peints pour cette galerie. Le Peintre avoit exprimé avec beaucoup de ſuccès la qualité de *gaucher*, qui étoit naturelle à ce Seigneur. Toutes ſes attitudes étoient gauches, mais en même temps ſi aiſées, qu'on voyoit bien qu'elles étoient naturelles. Tout ce qui manquoit à un ſi beau portrait, étoit une tête originale; car celle qu'on voit, eſt de l'imagination du Peintre. *Craſſus*, *Lucius*, *Venus*.

Bertrand du Gueſclin, Connétable de France en 1370, & mort au Siège de Châteauneuf-de-Randon en Gevaudan, le 13 Juillet 1380, âgé de ſoixante-ſix ans. Le Roi Charles voulut qu'il fût enterré à S. Denis. *Henri II*, *Charles IX ſon fils*.

Olivier de Cliſſon, Connétable de France en 1380, mort dans ſon château de Joſſelin le 24 Avril 1407. *Auguſte*, *Adrien*.

Jean le Meingre, dit *Boucicaut*, homme de guerre & de négociations, Maréchal de France le 23 Décembre de l'an 1391, mort priſonnier en Angleterre l'an 1421. *Scipion*, *Philtus P.*

Jean, bâtard d'Orléans, Comte de Dunois, & Lieutenant Général du Royaume ſous Charles VII, mort en 1470, âgé de ſoixante-ſept ans. *Commode*, *Caracalla*.

Jeanne d'Arques, ſurnommée la *Pucelle d'Orléans*, ſous le règne de Charles VII. On croit communément qu'elle fut brûlée dans le vieux marché de Rouen, qui étoit alors ſous la domination des Anglois; cependant il y a encore des perſonnes qui croient qu'elle ne le fut point, & qu'étant retournée en ſon Pays, elle y épouſa un Gentilhomme, du nom de *Deſarmoiſes*. *Un buſte de Louis XIV*.

Georges d'Amboiſe, Cardinal & premier Miniſtre ſous Louis XII, mort à Lyon le 25 de Mai 1510. Ce portrait eſt un de ceux qui ont été peints par *Vouet*. *Commode*, *figure de Bacchus*.

Louis de la Trimouille, Général des Armées, du Roi ſous Louis XII & François I. Il mourut à la bataille de Pavie, âgé de quatre-vingts ans, les armes à la main pour la défenſe de ſon Roi & de ſa Patrie. Ce portrait eſt de *Champagne*, d'après une tête de *Louis de la Trimouille*, peinte de ſon vivant. Après le portrait de *Gaſton de Foix*, celui-ci eſt le plus parfait de cette galerie. *Une Muſe*, *Jean de Boulogne*.

Gaſton de Foix, Duc de Nemours, Vice-Roi de Milan, & Général des Armées de Louis XII, fut tué le jour de

Pâques 11 Avril 1512 à la bataille de Ravenne. Ce portrait a été copié par *Champagne*, d'après un portrait original peint par *Raphaël*, qui n'avoit qu'un pied & demi de haut. Il appartenoit au Duc *de Saint-Simon*. C'étoit ſans contredit le plus excellent portrait de cette galerie. *Gaſton* y eſt repréſenté debout, une tête armée, le bras droit étendu le long de ſon corps, & tenant de la main gauche une demi-pique aſſez négligemment; mais à travers l'inaction & la ſimplicité apparente de cette figure, les traits du Héros & ceux du grand Peintre s'y ſont vivement ſentir. *Vitellius*, *Diane*.

Pierre du Terrail, Seigneur de *Bayard*, ſurnommé le *Chevalier ſans peur & ſans reproche*, tué en Italie au mois d'Avril de l'an 1524, âgé de quarante-huit ans. *François I. Pétrarque*. Au-deſſus de la porte de la Chapelle, le Cardinal *de Richelieu* eſt repréſenté, donnant audience a des Moines. Un *Faune*, *Fauſtine P.*

Charles de Coſſé, Duc *de Briſſac*, Maréchal de France, & Général des Armées des Rois Henri II, François II & Charles IX fut un des grands Capitaines de ſon temps, & mourut à Paris le 31 Décembre de l'an 1563, âgé de cinquante-ſept ans. *Jules-Céſar*, *une moderne*.

Anne de Montmorenci, Connétable de France ſous François I, Henri II, François II & Charles IX. Il fut tué à la bataille de S. Denis, l'an 1567, âgé de quatre-vingts ans. *Domitia*, une *Venus*.

François de Lorraine, Duc *de Guiſe*, un des plus grands hommes de ſon ſiècle, étoit né le 17 Février de l'an 1519, & fut bleſſé devant Orléans, par *Poltrot*, le 18 Février 1563, d'un coup de piſtolet, dont il mourut ſix jours après. *Henri III*, *Caligula*.

Charles, Cardinal *de Lorraine*, Archevêque de Reims, frère du précédent, eut comme lui grand'part au Gouvernement du Royaume, ſous les règnes de Henri II, François II, de Charles IX & de Henri III. Il mourut à Avignon en 1574. *Lucine*, *Fauſtine*.

Blaiſe de Montluc, Maréchal de France, étoit un Gentilhomme Gaſcon qui avoit ſervi dès l'âge de ſeize ans. C'étoit un vaillant homme & un grand Capitaine; mais on a bien de la peine à juſtifier ſa vanité, ſon avarice & ſa cruauté. Il ne fut fait Maréchal de France qu'en 1574, & mourut en 1577 dans ſa ſoixante & dix-huitième année. Il a laiſſé des Commentaires qui ſont des monumens de ſa valeur & de ſa vanité. *Junon*, *Vénus*.

Armand de Gontaud de Biron, Maréchal de France, fut l'homme

l'homme de ſon temps le plus employé dans les guerres & dans les négociations. Il étoit propre à tout, & vouloit tout ſavoir. Ce Grand Capitaine commanda en ſept batailles, & fut dans toutes plus ou moins bleſſé : il eut enfin la tête emportée d'un coup de canon, en allant reconnoître la Ville d'Epernai, le 26 Juillet 1592, âgé de ſoixante-huit ans. *Tite, Antonin.*

Henri de la Tour-d'Auvergne, Vicomte *de Turenne. Diane, Galeria, Fondana.*

François de Bonne, Duc de Leſdiguières, Pair & Connétable de France, fit la guerre pendant ſoixante ans, avec tant de bonheur, qu'il ne fut jamais ni vaincu, ni bleſſé. Il parvint aux plus grands honneurs, ſans les avoir jamais demandés. Ses grands talens & ſa réputation l'avoient rendu un homme abſolument néceſſaire au bien de l'Etat. Il fut fait Maréchal de France en 1608, Duc & Pair en 1619, & Connétable en 1622. Ce Héros, comparable aux plus grands Capitaines de l'antiquité, étoit gouverné par une petite Marchande de Grenoble, qui, après avoir été ſa maîtreſſe, devint ſa femme. Il mourut à Valence en Dauphiné, le 28 Septembre 1626, dans ſa quatre-vingt-quatrième année. *Deux Déités grecques.*

Henri IV, Roi de France & de Navarre, Prince dont la France admirera toujours les grandes qualités ; il fut aſſaſſiné par Ravaillac le 14 Mai 1610. *Philippes F.*

Marie de Médicis, Reine de France, ſon épouſe, morte à Cologne le 3 Juillet 1642, âgée de ſoixante-huit ans.

Armand-Jean Dupleſſis, *Cardinal*, *Duc de Richelieu & de Fronſac*, Pair de France, & premier Miniſtre ſous Louis XIII. Il mourut à Paris le 4 Décembre 1642. *Un Faune, Fauſtine F.*

Louis XIII mort à Saint-Germain-en-Laye le 14 Mai 1643. *Trajan, Antoine.*

Anne d'Autriche, femme de Louis XIII, mère de Louis XIV, & Régente du Royaume, morte au Louvre à Paris le 20 Janvier 1666, âgée de ſoixante-quatre ans & quelques mois.

Gaſton Jean-Baptiſte *de France*, Duc *d'Orléans*, frère unique du Roi Louis XIII, mort à Blois le 2 Février 1660. *Athis ſeul.*

Toutes les peintures de cette galerie ont été deſſinées & gravées par *Hénice* & *Vignon*, Peintres & Graveurs ordinaires du Roi. On ne remarque point dans les eſtampes, la ſcience, ni les beautés qu'on admire dans les peintures ni

Les grands appartemens de M. le Duc *d'Orléans*, ſont de plein-pied à la galerie dont on vient de parler. On remarque dans la ſeconde anti-chambre, un riche plafond peint par *Noël Coypel*, père de celui qui a été premier Peintre du Roi. Les figures en ſont d'une correction de deſſin qu'on admiroit avant qu'elles euſſent été obſcurcies ou cachées par la pouſſière. Ces appartemens ont été conſidérablement augmentés par Louis XIV, lorſque ce Prince donna le Palais Royal à *Philippe d'Orléans*, Duc de Chartres, ſon neveu, en 1692. On répara un grand corps de bâtiment qui ſe terminoit à la rue de Richelieu, & que le Cardinal de ce nom avoit deſtiné pour mettre ſa bibliothèque. Louis XIV fit conſtruire, quelque temps après, une grande galerie en retour, ſur l'emplacement qu'occupoit le *Palais Brion*, qui étoit un Hôtel que le Duc *de Danville*, autrefois appellé *Brion*, avoit fait bâtir dans la rue de Richelieu, & qui avoit ſervi à Louis XIV, dans le temps qu'il demeuroit au Palais Royal, pour y faire des collations & des repas familiers. On démolit donc le Palais Brion, qui ne ſervoit plus qu'à loger les Académies Royales de Peinture & d'Architecture, & Sa Majeſté fit bâtir ſur les deſſins de *Jules-Hardouin Manſard*, cette longue & magnifique galerie qu'on y voit, le ſallon qui lui ſert d'entrée, n'eſt pas moins magnifique, & a été conſtruit par ordre de *Philippe*, *Duc d'Orléans*, Régent du Royaume, ſur les deſſins de *Gilles-Marie Openord*, premier Architecte de ce Prince. Il ſert d'entrée à la nouvelle galerie. La cheminée, travaillée en marbre, eſt chargée de grandes glaces, qui font un effet d'autant plus agréable, qu'elles redoublent la galerie, en la repréſentant dans toute ſon étendue. L'ameublement ne conſiſtoit ci-devant qu'en deux petits cabinets ou armoires, dont l'un eſt incruſté de pièces rapportées ſi ingénieuſement, qu'elles compoſent des ſujets hiſtoriés; l'autre eſt peint en miniature par *Mignard*, qui a copié les Sujets de peinture de la galerie Farnèſe à Rome: mais le feu *Duc d'Orléans*, Régent, l'a tellement fait embellir que l'on ne peut rien voir de plus magnifique & d'un meilleur goût.

La décoration intérieure de toutes les pièces de cette vaſte enfilade, eſt l'ouvrage du même *Openord*. La grande connoiſſance que le Duc *d'Orléans* Régent avoit de la peinture, lui avoit fait rechercher & acheter de tous côtés les plus excellens tableaux des grands Peintres, en ſorte que la collection qu'il en a laiſſée, eſt la plus curieuſe & la plus riche qu'il y ait au monde, ſans même en excepter le cabinet

du Roi. On y remarque les plus excellens tableaux qui ſoient en Europe, des plus grands Maîtres de l'Ecole Romaine, Lombarde, Florentine, Flamande & Françoiſe.

Cabinets où ſont les tableaux les plus remarquables.

Dans le *premier cabinet*, on voit la Sainte Famille par *Raphaël*; tableau d'environ deux pieds & demi de haut, ſur dix-huit pouces de largeur. Ce tableau & celui qui eſt au Roi, & qui repréſente le même ſujet, ſont du même pinceau. Il paroît que ce Peintre les fit dans le temps de ſa plus grande force, c'eſt-à-dire, dans le temps qu'il peignit l'Ecole d'Athènes, la diſpute ſur le S. Sacrement, *&c.*

Les ſept Sacremens *du Pouſſin*. Ces merveilles de l'Ecole Françoiſe étoient ſorties du Royaume; mais feu M. le Régent les fit racheter en Hollande, & par-là enrichit la France d'un ouvrage qui lui fait honneur. Ces ſept tableaux coûtèrent 120000 livres à ce Prince. Le frappement du rocher, & Moïſe enfant, qui foule aux pieds la couronne de Pharaon, *du même*; la mort de Sémelé, ou la naiſſance de Bacchus, *du Carrache*; l'éducation de Bacchus; Alexandre-le-Grand malade, par *le Sueur*; un S. Jean au pied du rocher.

Le *ſecond cabinet* eſt conſtruit d'une manière particulière & expreſſe pour l'expoſition des tableaux; il reçoit toute la clarté par le faîte, diſpoſé en forme de coupe, en ſorte que le jour eſt également & modérément répandu de tous côtés par des glaces. C'eſt dans ce cabinet que la vue des curieux peut ſe raſſaſier de ce que la peinture a de plus parfait, puiſque les ouvrages des plus grands Maîtres y ſont offerts avec profuſion.

Les plus fameux ſont le S. Jean dans le déſert, tableau de *Raphaël*, que M. le Régent acheta 20000 livres de feu M. de *Harlay de Beaumont*, Conſeiller d'Etat, qui l'avoit eu par ſucceſſion du premier Préſident de Harlay ſon père, à qui le Préſident de *Maiſons* en avoit fait préſent. Ce tableau eſt digne de *Raphaël*; mais il y a apparence que ce Peintre le fit peu de temps après avoir travaillé ſous *Léonard de Vinci*, car il ſe reſſent un peu de la manière plombée que l'on remarque dans les tableaux de ce Peintre Florentin.

La Sainte Famille, & une Vierge *du même*; la Sainte Famille, *du Barroccio*; les fables de la Nymphe Caliſto, d'Actéon, & l'enlèvement d'Europe, *du Titien*; le Jugement de Pâris, *de Rubens*; le même ſujet de Caliſto, & la

toilette de Vénus, du *Carrache*; Jupiter en cigne avec Léda, de *Paul Véronèſe*; la Circonciſion, de *Jean Bellin*; une Vierge, de *Carlo Maratti*.

Le troiſieme cabinet eſt encore décoré par des tableaux de même mérite; toute la différence qu'il y a, c'eſt que ce ſont ici les plus petits & les plus terminés. Entre ces tableaux on peut remarquer, au-deſſus de la porte, les portraits originaux de Pétrarque & de l'Arétin. On voit encore un tableau de *Michel-Ange*, par conſéquent fort rare; c'eſt notre Seigneur au Jardin des Olives. Pluſieurs croient que la Notre-Dame de Pitié eſt encore de cet habile Maître, & d'autres diſent, de ſon Ecole ſeulement; mais pour donner au Lecteur une connoiſſance exacte de tous ces chef-d'œuvres, nous allons en donner une liſte alphabétique.

Liſte des Peintres, Auteurs des tableaux du Palais Royal.

D'*Abraham Blomaer*, la Prédication de S. Jean.

D'*Abraham Vignon*, des fleurs.

D'*Adam Elzheimer*, une nuit, un clair de lune.

D'*Adrien Keyen*, un Sénateur de Veniſe.

D'*Adrien Vande-Werff*, le Jugement de Pâris, une Vendeuſe de marée, une Vendeuſe d'œufs.

D'*Albert Durer*, un portrait d'homme, une Nativité, une Adoration des Rois, une Fuite en Egypte.

D'*Alexandre Allori*, Vénus & les Amours.

D'*Alexandre Véronèſe*, la Chaſteté de Joſeph, l'Apparition des Anges à Abraham.

D'*André Sacchi*, un portement de croix, Adam & Abel.

D*André del-Sarto*, Léda, Lucrèce.

D'*André Schiavoni*, un Philoſophe, un Chriſt mort, Pilate qui ſe lave les mains, un Chriſt au tombeau.

D'*André Solario*, Hérodias.

D'*Annibal Carrache*, un Crucifix, Saint Roch avec un Ange; tableau d'environ cinq pieds de haut, ſur quatre de large: il étoit dans une Chapelle auprès du Chœur dans l'Egliſe de S. Euſtache de Paris, & fut vendu à M. le Duc d'Orléans pour la ſomme de 20000 livres; S. Jerôme & la Madeleine, le Calvaire, l'Enfant prodigue, une deſcente de croix, la Samaritaine, le bain de Diane, la toilette de Vénus, S. Etienne, S. Jean, la Viſion de S. François, le Martyre de S. Etienne, S. Jean avec une gloire, une Sainte Famille, la Proceſſion du S. Sacrement, autre Sainte Famille, dite le Repos, le Payſage au Batelier, Payſage aux

chevaux, S. Jean qui dort, S. Jean au déſert, S. Roch, Danaé, ſon portrait, un portrait d'homme, Hercule qui étouffe des ſerpens, Vénus & l'Amour.

D'*Antoine Carrache*, une Madeleine, un *noli me tangere*, Léda, Danaé, l'éducation de l'Amour, l'Amour qui travaille à ſon arc, le mulet, une Sainte Famille, le portrait de Céſar Borgia, Duc de Valentinois, deux études, un portrait, dit le Rougeau, la Vierge au panier. On dit que pendant long-temps ces tableaux eurent une deſtinée fort ſingulière, qu'ils ne méritoient guère, car ils ſervoient de paravents dans une écurie du Palais de Stochkolm. La Reine Chriſtine avoit attiré *Sébaſtien Bourdon* en Suède : Ce Peintre François ayant apperçu quelques traits de pinceau à travers la pouſſière & l'ordure dont ces paravents étoient couverts, eut la curioſité & la patience de les nétoyer, & il fut bien payé de l'une & de l'autre, quand il reconnut que c'étoient des plus beaux tableaux du Corrège : il en fit ſa cour à la Reine Chriſtine, & c'eſt par l'achat du cabinet de cette Princeſſe, que ces tableaux paſsèrent à M. le Duc d'Orléans, Régent, de même que la Sainte Famille dont on vient de parler.

D'*Antoine More*, le portrait de Grotius, un Général Eſpagnol, le portrait d'un Eſpagnol, celui d'un Prêtre.

D'*Antoine Vandeick*, une tête d'homme, une de femme, la famille d'Angleterre, Marie de Médicis, Sénéydre, un homme avec une flèche, la Vierge & l'Enfant-Jéſus, un Pair d'Angleterre, une Princeſſe veuve, la Princeſſe de Phaltzbourg, le Comte d'Arondel.

D'*Antoine Vateau*, les ſinges peintres.

D'*Auguſtin Carrache*, le martyre de S. Barthelemi.

D'*A. Van-Oſtade*, le Fumeur, le Peintre.

De *Baltazar Peruzzi*, l'Adoration des Rois.

De *Bartholomeo Briemberg*, un homme à cheval, les chèvres, la cour, la montagne, la Prédication de S. Jean.

De *Bartholomeo Schidon*, une Sainte Famille, la Vierge enſeignant l'Enfant-Jéſus.

De *Benevenato Garofalo*, deux familles, la Transfiguration.

De *Carolo Maratti*, Galatée, une Vierge & l'Enfant-Jéſus.

De *Charles le Brun*, Hercule qui aſſomme les chevaux de Diomède, le maſſacre des Innocens.

De *Charles Cagliari*, une Adoration des Rois.

De *Claude Gelée*, dit le *Lorrain*, un Soleil couchant.

De *Corneille Polebourg*, le Payſage aux vaches, les

Nymphes & les Faunes, un Payſage aux ruines, Céphale & Procris.

De *Daniel Ricciarelli*, une deſcente de croix.

De *David Demers*, le Vieillard, le Joueur de violon, le Fumeur, des Joueurs & des Buveurs, le Berger, la Fumeuſe, le Chymiſte, la Gazette, le Cabaret, la guitare.

De *Diégo Vélaſque*, Moïſe ſauvé.

De *Dominique*, la Fileuſe.

De *Domenico*, un Sacrifice d'Iſaac, une Sybille, S. Jean l'Evangéliſte, S. François, S. Jerôme, deux payſages, un portement de croix.

D'*Euſtache le Sueur*, Alexandre & ſon Médecin.

De *François Albani*, la Communion de la Madeleine, une Sainte Famille, dite la Laveuſe, le Baptême de Notre Seigneur, de la Samaritaine, S. Laurent, Juſtinien, un *noli me tangere*, la Prédication de S. Jean.

De *François Baſſan*, le Paralytique, l'Enfant prodigue, une Ferme, le Berger qui dort.

De *François Mazzuoli*, dit le *Parmeſan*, une Sainte Famille, Notre Seigneur, la Sainte Vierge, S. Joſeph & S. François enſemble, le Sponſalica, une Sainte Famille.

De *François Mières*, une femme qui mange des huîtres, une Bacchanale, l'enfant qui fait des bouteilles de ſavon, le Rôtiſſeur, le Chymiſte.

De *François Porbus*, un Henri IV.

De *Frederic Baroche*, une Sainte Famille, une tête de S. Pierre, une fuite en Egypte, l'embrâſement de Troyes, une Sainte Famille.

De *Gaſpard Erſcher*, ſon portrait, une Maîtreſſe d'école, Agard, les Bohëmiènes, l'oiſeau, un ſacrifice à Venus.

De *Georges Georgiou*, un Cavalier bleſſé, l'Amour piqué Gaſton de Foix, S. Pierre Martyr, Pic de la Mirandole, une Adoration des Bergers, l'Invention de la vraie Croix, Milon Crotoniate.

De *Georges Vaſſari*, les portraits de ſix Poëtes Italiens & contemporains, *Dante*, *Pétrarque*, *Guido Cavalcanti*, *Boccace*, *Cino de Piſtoye*, & *Guittone d'Arezzo*. Pétrarque eſt le plus reconnoiſſable de ces ſix Poëtes, à cauſe de ſon habit de Chanoine, avec une eſpèce de camail rouge. Il avoit un Canonicat de Padoue. Le portrait de la Belle *Laure* eſt ſur la couverture d'un livre qu'il tient. On croit que celui qui eſt ſur le devant, vêtu d'une robe couleur de roſe ſeche, avec une calotte rouge, eſt le portrait du Dante. Il

eſt aſſis devant une table, ſur laquelle il y a deux livres poſés l'un ſur l'autre, une écritoire, un quart de cercle, deux globes & un compas ; il tient de la main gauche un livre ouvert qu'il montre à un jeune homme qui eſt un peu derrière, & dont on ne voit que la tête. Il y a encore entre Pétrarque & Dante, un autre homme. Ces quatre figures ont des couronnes de laurier ; à gauche, derrière Pétrarque, ſont les deux autres, dont l'un a une calotte rouge, & l'autre une griſe.

De *Gerard Pou*, une femme ſur ſon ſtoels, un Joueur de violon, la Fileuſe, la Veille à la lampe.

De *Guido Reni*, une Madeleine, Erigone, Suzanne prête à ſe baigner, la même avec les Vieillards, une Vierge, Hérodias, une Sybille, Sainte Apoline, David & Abigaïl, S. Bonaventure, S. Sébaſtien.

D'*Horace Gentileſchi*, Vénus qui ſe mire, un homme avec un chat.

De *Jacques Palma*, Vénus couchée, Sainte Catherine, une Sainte Famille, Hérodias, un Doge de Veniſe.

De *Jacques du Pont*, S. Jerôme, la Circonciſion de N. S. le portrait de ce Peintre & celui de ſa femme.

De *Jacques Tintoret*, un portrait d'Henri III, la Préſentation au Temple, la Converſion de S. Thomas, un Conſiſtoire, une deſcente de croix, le Titien, l'Arétin, les Ducs de Ferrare, l'allaitement d'Hercule, une Léda.

De *Jean-François Barbiery*, dit le *Guercin*. La Préſentation de N. S. au Temple, une Vierge, un Chriſt, David & Abigaïl.

De *Jean Bellin*, la Circonciſion de Notre Seigneur, une Adoration des Rois.

De *Jean Breugle*, la Tranſmigration de Babylone, les Paſſagers, le chariot, une marine aux filets, une aux poiſſons.

De *Jean Holbein*, le portrait d'une femme, Thomas Morus, Georges Lyſcin, Thomas Cromwel.

De *Jean Lanfranc*, le portrait d'une femme, une Annonciation, une Charité romaine.

De *Jean Miel*, une vendange, la danſe, les Chaſſeurs.

De *Jean-Antoine Regillo*, Judith, Hercule, la femme adultère.

De *Jerôme Mutien*, un S. Jerôme, la Réſurrection du Lazare.

De *Joſeph Porte*, dit *Salviati*, l'enlèvement des Sabines.

De *Joſeph Ribera*, dit *l'Eſpagnolet*, le ſonge du Cara-

vage, N. S. au milieu des Docteurs, S. Joseph, Démocrite, Héraclite, deux fois.

De *Jules Romain*, la nourriture d'Hercule, l'enfance de Jupiter, la naissance de Bacchus, le bain de Vénus; les six tableaux appellés les *six Frises*, sont l'enlèvement des Sabines, la paix entre les Romains & les Sabins, Coriolan, le Siège de Carthagène, la vertu de Scipion, le même donnant des récompenses militaires.

De *Lambert Zustrus*, l'enlevement de Proserpine.

De *Léandre Bassan*, dit le *Chevalier Léandre*, l'arche de Noë, le Jugement dernier.

De *Léonard de Vinci*, une tête de femme, la Colombine, un portrait de femme.

De *Louis Carrache*, un *Ecce homo*, une couronne d'épines, une descente de croix, Sainte Catherine, une Sponsalice.

De *Luc Jordan*, les Vendeurs chassés du Temple, la Piscine.

De *Martin Devos*, les fleuves avec des tigres & crocodiles, Pan, Syrinx, des enfans & des tigres.

De *Matthias Preck*, le Martyre de S. Pierre.

De *Michel-Ange Buonaroti*, une descente de croix, la prière au jardin des Olives, Ganimède, une Sainte Famille.

De *Michel-Ange de Caravage*, le Sacrifice d'Isaac, une Transfiguration, un Flûteur, le songe du Caravage.

De *Nicolas Poussin*, Moïse marchant sur la couronne de Pharaon, le frappement du rocher, le ravissement de S. Paul, Moïse exposé, la naissance de Bacchus, les sept Sacremens.

De *Paris Bourdon*, une Sainte Famille.

De *Paul Bril*, un paysage aux chèvres, un paysage aux canards, une marine, une Sainte Famille, des Nymphes & des satyres.

De *Paul Rembrant*, une nuit, un S. François, le paysage au moulin, portrait d'une Flamande, d'un Bourguemestre, &c.

De *Paul Cagliari Véronèse*, Léda, Mars désarmé par Vénus, la mort d'Adonis, Mercure & Herse, Mars & Vénus liés par l'Amour, *Paul Véronèse* entre le vice & la vertu, la Sagesse, compagne d'Hercule, le Respect, l'Amour, le Dégoût, l'Infidélité, Mars & Vénus, l'embrâsement de Troyes, les Israélites sortant d'Egypte, le Jugement de Salomon, Moïse sauvé.

De *Pierre Breugle*, un payſage, la muſique des chats, le grand chemin.

De *Pierre de Laer*, dit *Bamboccio*, des enfans, des Sbires, la belle foire.

De *Pierre-François Mole*, un repos en Egypte, Archimède, Prédication de S. Jean, Agar & Iſmaël.

De *Pierre Pérugin*, l'Adoration de N. S. la Sainte Vierge & l'Enfant-Jéſus, une deſcente de croix.

De *Pierre-Paul Rubens*, douze eſquiſſes qui repréſentent l'hiſtoire de Conſtantin, Thomiris, la continence de Scipion, l'aventure de Philopœmen, Ganimède, Mars & Vénus, Diane revenant de la chaſſe, le Jugement de Pâris, l'hiſtoire de S. Georges.

De *Pierre Vanmol*, une danſe.

De *Pierre de Cortone*, un payſage, une fuite de Jacob.

De *Pierre Noefs*, une Egliſe, une autre Egliſe.

De *Raphaël Sancio*, le portrait d'une vieille, une Vierge, Jules II, S. Jean au déſert, une Sainte Famille, la viſion d'Ezéchiel, S. Antoine, S. François & pluſieurs Vierges, un Chriſt au tombeau, la prière au jardin des Olives, un portement de croix.

De *Maître Roux*, la femme adultère.

De *Sébaſtien de Veniſe*, dit *Fratel del Piombo*, le portrait de Michel-Ange, une deſcente de croix, la réſurrection du Lazare. C'eſt un grand tableau ſur bois, compoſé de cinquante figures de grandeur naturelle. Des Critiques diſent que la compoſition n'en eſt ni ſavante, ni agréable. Il a été peint ſur les deſſins de Michel-Ange, en concurrence du tableau de la transfiguration que Raphaël faiſoit alors pour François I. Le Cardinal *Jules de Médicis*, Archevêque de Narbonne, le donna à ſon Egliſe Métropolitaine, où il eſt reſté juſqu'en 1722, que M. le Régent en ayant eu envie, les Chanoines ne purent le refuſer à ce Prince, qui, par reconnoiſſance, leur donna 20000 livres pour continuer le bâtiment de leur Egliſe, & leur fit faire une belle copie de ce tableau. Ce Prince auroit ſans doute ſatisfait ſon envie plutôt & à moins de frais, s'il avoit ſu qu'il y avoit alors à Paris chez la Ducheſſe, veuve de Milord Duc de Melfort, un tableau original du même Peintre, & pareil à celui-ci, tant pour le ſujet que pour la compoſition & les dimenſions.

De *Sinibaldo Scara*, onze payſages; 1, Orphée; 2, vue de Ripette; 3, un pont; 4, rencontre de Cavaliers & de Dames; 5, des hommes maſqués; 6, le Cavalier & les

Dames ; 7, l'Eté ; 8, danſe de mariés ; 9, combat à la lance ; 10, l'hôtellerie ; 11, l'Hiver.

De *Thomas Villebort*, la mort d'Adonis, Hercule & Iole.

De *Titien Vecelli*, l'Empereur Othon, le Comte Caſtillon une Muſique, Charles-le-Quint, Philippe II, Clément VII, Actéon, Caliſto, la vie humaine, Vénus à la coquille, la Maîtreſſe du Titien, le Tentateur, Diane & Actéon, Vitellius, Veſpaſien, la caſſette du Titien, l'enlèvement d'Europe, l'Eſclavone, Vénus qui ſe mire, Perſée & Andromède, l'éducation de l'Amour, une Madeleine, un *noli me tangere*, Philippe II & ſa Maîtreſſe.

De *Valentin*, une femme qui joue de la guitare, la Muſique, les quatre âges.

De *Valdervelde*, deux Marines.

De *Vouvermans*, quatre payſages ; 1, la chaſſe du vol, 2, le départ pour la chaſſe, 3, la curée, 4, la Chaſſeuſe.

Ces appartemens & ce vaſte plein-pied finiſſent par la grande & magnifique galerie qui règne ſur la rue de Richelieu, conſtruite, ainſi que nous l'avons dit, ſur les deſſins de *Jules-Hardouin Manſard*.

La nouvelle galerie d'Enée.

Cette galerie qui fait l'admiration des Connoiſſeurs, eſt éclairée, du côté des jardins par onze fenêtres cintrées & vitrées de belles glaces. Elle eſt revêtue d'une architecture en pilaſtres d'ordre compoſite, au-deſſus duquel règne une corniche, avec des conſoles couplées dans la friſe, accompagnées de trophées & d'autres ornemens ſi artiſtement dorés, qu'ils paroiſſent de métal au lieu de bois ; différens tableaux placés dans le lambris oppoſé aux croiſées, & dans la voûte qui eſt formée en berceau, repréſentent les principaux événemens de l'hiſtoire d'Enée : nous commencerons par les ſept du lambris, & nous finirons par les ſept de la voûte.

N. B. les chiffres placés au commencement de chaque alinéa, marquent l'ordre chronologique de l'Eneïde.

1. Le premier repréſente Enée fuyant de Troies, portant ſon père Anchiſe, & ſuivi d'Aſcagne & de Créuſe.

5. Dans le ſecond on voit Didon dans le Temple, au moment qu'elle apperçoit avec ſurpriſe Enée, qu'un nuage déroboit juſqu'alors à ſa vue.

7. Le troiſième eſt la mort de Didon, qui ſe poignarde ſur un bûcher.

8. Le quatrième eſt la deſcente d'Enée aux Enfers, conduit par la Sybille, qui lui montre avec ſon père Anchiſe, toute ſa poſtérité qui ſont les Céſars. La bordure de ce tableau forme comme un tapis de ſculpture, que le Temps & la Renommée en deux grandes figures de relief dorées, relèvent pour découvrir ce ſujet.

11. Dans le cinquième, Jupiter ſur ſon aigle donne ſes ordres à Enée.

13. La mort de Pallas fils de Neſtor, & les regrets de ſon père, eſt le ſujet du ſixième, traité dans un clair-obſcur de nuit.

14. Dans le ſeptième, Turnus eſt vaincu & tué par Enée. Ce dernier tableau ſe trouve au bout de la galerie, laquelle ſe termine en hémi-cicle, ou demi-ovale. Dans le point-milieu eſt placée la cheminée, une des plus ſuperbes qui ſe ſoient exécutées. Son architecture eſt de marbre verd, ſur un plan ſavant & nouveau; les marbres ſont revêtus d'ornemens, & chargés de groupes d'enfans portant des girandoles, ingénieuſement placés, le tout de bronze doré d'or moulu. Au-deſſus de la tablette de cette cheminée, eſt un trumeau de glace, rempliſſant les entre-pilaſtres juſqu'au deſſous de l'entablement, par-deſſus lequel paſſent deux Anges ſupportés des armes de feu S. A. R. dont les accompagnemens deſcendent en feſtonant de chaque côté de la glace, à quoi répondent aſſez noblement deux grands obéliſques ornés de trophées, ſurmontés d'un aigle éployé, qui monte juſqu'au-deſſus du plafond de l'entablement. Cette compoſition & pluſieurs autres ouvrages du même Palais, ſont du deſſin & de l'exécution de *Giles-Marie Openord*, premier Architecte de feu S. A. R.

10. En continuant l'examen des peintures qui reſtent à voir dans la voûte, le huitième ſujet qui eſt au-deſſus de la cheminée, repréſente la Furie évoquée au commandement de Junon, pourexciter Turnus à la guerre.

9. Dans le neuvième, peint ſur la voûte, eſt l'embrâſement des vaiſſeaux d'Enée, & leur métamorphoſe en Néréides.

12. Le dixième, en face du précédent, c'eſt Vulcain montrant à Vénus les armes qu'il a fabriquées exprès pour Enée.

4. On voit dans l'onzième, qui eſt plus grand que les autres, & qui ſe trouve directement au milieu du la voûte,

les Dieux aſſemblés, Jupiter au-deſſus d'eux, & Junon à ſes côtés, regardant dédaigneuſement Vénus qui ſupplie ſon père en faveur d'Enée. On remarque dans cette pièce une Diſcorde, & un Mercure fendant la nue, dans un point de perſpective fort juſte & digne d'obſervation.

2. Le douzième ſujet, en revenant vers la porte, eſt Junon qui engage Eole de ſuſciter une tempête aux vaiſſeaux d'Enée.

3. Le treizième qui eſt en face de celui-ci, fait voir Neptune en colère qui menace Eole, & qui calme la tempête.

6. Enfin dans le dernier, Enée réſolu de s'établir à Carthage, où il fait bâtir des édifices, en eſt détourné par Mercure, de l'exprès commandement de Jupiter.

Toutes ces peintures ſont d'*Antoine Coypel*, mort en 1722, premier Peintre du Roi & de feu M. le Duc d'Orléans, Régent, qui a même travaillé à ces différens ouvrages, principalement pour le deſſin. Les Connoiſſeurs remarquent que c'eſt le principal ouvrage de *Coypel*; mais ils remarquent auſſi que le trop grand éclat des draperies aſſomme les carnations, quoiqu'on ait affecté de les tenir plus rouges que le naturel. Quant au deſſin, le Peintre s'y eſt montré plus imitateur de *Rubens*, que de l'antique.

Au rez-de-chauſſée, & au-deſſous des appartemens que l'on vient de parcourir, ſont la Chapelle, dont les peintures ſont de *Vouet*, & l'appartement qu'occupoit S. A. R. Madame la *Ducheſſe d'Orléans*, femme du Régent, occupé aujourd'hui par les jeunes Princes, fils de Monſeigneur le *Duc de Chartres*, M. le Duc *de Valois* né le 6 Octobre 1773, & M. le Duc *de Montpenſier*, né le 3 Juillet 1775. Cet appartement eſt compoſé d'une enfilade de pluſieurs belles & grandes pièces, dont l'entrée eſt ſur la gauche de la ſeconde cour. Au bout de cet appartement, ſur le retour de l'aile neuve, il faut remarquer une petite galerie du deſſin & direction du Sieur *Openord*. Entre cette galerie & l'orangerie, il y a un petit appartement qui termine le grand, le tout fait avec beaucoup d'art & de magnificence, à quoi répondent parfaitement les meubles qui ſont d'un choix exquis.

La vue de ces appartemens donne ſur un petit jardin bien entendu, qui ſert de parterre d'orangerie; il eſt fermé d'une grille de fer en demi-cercle, qui le ſépare du grand jardin du Palais-Royal.

La forme de ce Palais ſe préſente aujourd'hui avec beaucoup de majeſté; M. le Duc d'Orléans a fait changer tout

le grand corps de logis de l'entrée avec ſes deux ailes; il en a fait rebâtir un autre d'un nouveau deſſin, & dans le goût moderne, & a fait conſtruire l'entrée de ce Palais d'une manière toute différente : il a élargi de beaucoup la premiere cour, a fait bâtir le corps de logis du milieu, avec une façade ornée de colonnes & d'une baluſtrade qui règne tout au tour.

Cette facade eſt compoſée de neuf grandes croiſées ornées de glaces, y compris les trois qui ſont ſur le corps avancé du milieu; les deux ailes de cette nouvelle cour ont chacune ſept croiſées de face dans les mêmes proportions que la façade : le tout n'a qu'un étage comme les autres parties du Palais. Ce corps avancé eſt terminé par un fronton, dans le tympan duquel ſont les armes d'Orléans, ſoutenues par des Anges, ſculptés par M. *Pajou*, Profeſſeur de l'Académie Royale de Peinture & Sculpture.

Ce corps de bâtiment préſente une autre façade du côté de la ſeconde cour, dans le même goût que la première, c'eſt-à-dire, ornée de colonnes & d'une baluſtrade ſur le corps avancé du milieu; mais comme il eſt plus exhauſſé, on a placé ſur l'entablement trois belles ſtatues ſymboliques. Au-deſſus des colonnes on voit encore quatre grandes figures, dont l'une repréſente *les talens militaires*, caractériſés par le Dieu Mars; l'autre qui eſt une femme, repréſente *la Prudence*; la troiſième repréſente *la Libéralité*, inſéparable de la protection des beaux Arts, caractériſée par la figure d'*Apollon* qui eſt la quatrième. Ces quatre figures ſont auſſi de M. *Pajou*. Nous avons déjà parlé de cet excellent Artiſte aux articles MONUMENS RÉCENS & PALAIS DE BOURBON.

Dans le fronton qui termine le bâtiment du côté de l'Opéra, on voit un cartouche chargé du chiffre du Prince, & accompagné de deux femmes, dont l'une repréſente la *Prudence*, & l'autre, la *Libéralité*, avec des enfans qui tiennent les attributs qui les caractériſent.

Dans le fronton parallèle, qui termine le bâtiment du côté de la rue de Richelieu, on voit encore un cartouche chargé du même chiffre que le précédent, accompagné de deux femmes, dont l'une repréſente la *Force* & l'autre la *Juſtice*, ayant également des enfans qui tiennent leurs attributs.

Ces cartouches ſont encore du ciſeau de M. *Pajou*. La principale & première entrée de ce Palais eſt formée par trois grandes portes de front, à la ſuite deſquelles, de côté & d'autre règnent trois arcades qui laiſſent voir la façade neuve du Palais.

Le nouvel eſcalier attire la curioſité du Public par ſon deſſin ingénieux, & il a été conſtruit dans un enfoncement qui eſt à droite en entrant ſous le veſtibule. Il eſt renfermé ſous une eſpèce de dôme fort élevé & orné de peintures. Une douzaine de grandes marches de pierre de liais en forment le commencement, & ſe terminent à un perron. Là l'eſcalier ſe diviſe en deux parties, un côté tourne à droite & l'autre à gauche : ces deux eſcaliers ſe terminent au grand pallier qui eſt à l'entrée des appartemens. La rampe de cet eſcalier eſt un chef-d'œuvre en ce genre, & excite l'admiration de tout le monde. Elle eſt de fer poli avec des ornemens de toute eſpèce, & dont une partie ſont dores ; le tout du plus grand goût, d'un travail fini & d'une grande magnificence. A chacun des côtés où l'eſcalier ſe diviſe & va en tournant, eſt placé un petit Amour de bronze, portant ſur ſa tête un vaſe de cryſtal en manière de lanterne.

On trouve, en tournant à droite ſur le pallier, une première antichambre ornée de ſculptures & de peintures d'un très bon goût. La ſalle à manger eſt décorée d'une architecture en ſtuc, qui le diſpute au marbre en fraîcheur & en poli.

A cette pièce ſuccède un ſallon d'environ trente-deux pieds de long ſur vingt-huit de large. L'apothéoſe de Pſiché eſt peinte dans le plafond. Au-deſſous de la corniche, on a peint un ſocle enrichi de vaſes, de tapis de fleurs & de fruits, ſur lequel pluſieurs petits Amours paroiſſent occupés des préparatifs de la fête. Le célèbre M. *Vierre* a exécuté ce grand morceau. Le même a peint auſſi une Aſſomption de la Vierge, à l'Autel de la Chapelle qui eſt au bout de l'appartement. Cette Chapelle & les dernières pièces de cette aile ſont dans un bâtiment neuf qui lui eſt adoſſé, & dont la face eſt ſur une cour du côté de la rue des Bons-Enfans. Le plan de cet édifice forme un grand avant-corps avec des pans coupés. Les ornemens de cette façade ſont parfaitement exécutés. Les bâtimens qui règnent le long de la rue des Bons-Enfans, & les ailes en retour, ſont de feu *Cartaud*, de l'Académe Royale d'Architecture.

Les embelliſſemens ajoutés à la partie qui donne ſur le jardin, & la continuation du balcon en retour, font un très-bon effet : les ſculptures des conſoles qui ſoutiennent le balcon, ſont d'une très-bonne main. Tous ces nouveaux ouvrages ont été exécutés d'après les deſſins de M. *Contant*, de l'Académie Royale d'Architecture.

Le grand jardin eſt du deſſin de *Deſgots*, Architecte du

Roi de la première classe, & Contrôleur-Général de ses bâtimens; il étoit neveu du célèbre *le Notre* & l'héritier de son génie. On y voit deux belles pelouses entourées d'ormes en boules; un grand bassin au milieu d'une demi-lune, formée par des treillages à plusieurs angles, où sont placées des statues de la main de *Leremberg*, & de quelques autres Sculpteurs du dernier siècle. Toutes les statues sont de stuc, d'assez bonne manière.

Au-dessus de la demi-lune de treillage, on se promène sous un quinconce de tilleuls où sont des bancs de pierre pour se reposer. L'ombrage est charmant. Au fond du jardin on a élevé un grand portique de treillage de six toises de large sur une hauteur proportionnelle. Ce portique est orné de deux statues dans des niches. La grande allée est un berceau de la plus grande beauté: les charmilles sont taillées en portique. Ce jardin sert de promenade au Public par la bonté du Prince qui le possède: il y a même des portes de communication aux maisons qui ont vue sur ce jardin, ce qui est d'une grande commodité pour ceux qui les occupent.

PALAISEAU, Bourg éloigné de quatre lieues de Paris sur l'ancien chemin de Chartres. La petite rivière d'Ivette passe au-dessous à une légère distance. Ce Bourg n'a proprement qu'une rue qui s'étend du Septentrion au midi; on détourne à droite pour monter à l'Eglise & au Château qui est au-dessus. Les environs sont en labourages, vignes & prairies.

L'Eglise qui est sur la pente de la montagne est du titre de S. Martin. Il y avoit un petit Monastère érigé autrefois & confié aux Moines de Bourgueuil en Anjou, au plus tard vers l'an 1100, mais, depuis plusieurs siècles il n'y a plus qu'un Prieur qui est Commendataire. Plusieurs Ecclésiastiques que l'on qualifie tantôt de Chanoines, tantôt de Chapelains y célèbrent l'Office Divin avec le Curé qui dessert la Paroisse. Ces Chapelains furent établis en 1571 dans la Chapelle qui fait le fond méridional, au nombre de cinq, & deux enfans de Chœur. Leur Fondatrice est *Catherine de Lévy*, veuve d'*Esprit de Harville*, Chevalier de l'Ordre du Roi, & Seigneur de Palaiseau, dont on voit les armes à toutes les arcades de l'Eglise. Cette Chapelle est sous le titre de la Visitation. On a rejoint en 1710 aux cendres des anciens Seigneurs qui y reposent dans un caveau, les os des corps de ceux de la famille de MM. *Arnaud* qui furent tirés de l'Abbaye de Port-Royal. La nomination de la Cure fut autrefois accordée à l'Abbaye de Bourgueuil, & comme

le Prieuré de ce lieu eſt membre de cette Abbaye, les Pouillés des XV & XVIe. ſiècles & ſuivans, ont marqué que c'eſt au Prieur à y préſenter. Il y avoit en 1351 une Maiſon-Dieu à Palaiſeau, dont le revenu conſiſtoit en ſept quartiers de terre au lieu d'Alvernes, ſur le chemin de Viſſour; il y a auſſi une léproſerie.

La ſituation du Château eſt fort avantageuſe pour l'étendue de la vue. On y voit pluſieurs tours à l'antique avec leurs crenaux & des pointes en deſſous en cul-de-lampe. Le nom de Palaiſeau vient inconteſtablement du latin *Palatiolum*, qui eſt le diminutif de *Palatium*, lequel a été dit en langue vulgaire *Paleiſol* ou *Paleſel*, d'où s'eſt formé Palaiſeau, comme d'*oiſel* oiſeau. Ce petit Palais exiſtoit dès la première race de nos Rois.

PAPETIERS-CARTIERS. Ce ſont ceux qui ont le droit de faire & vendre les cartes à jouer, *&c.* Ils forment une Communauté qui a des ſtatuts fort anciens, renouvellés en 1581, par Edit d'Henri III, confirmés & homologués en 1594 ſous Henri IV. Ils ont reçu quelques augmentations ſous Louis XIII & Louis XIV. L'apprentiſſage eſt de quatre ans & trois ans de compagnonage. Le brevet coûte 30 liv. la maîtriſe 400 livres. Patron les Rois. Bureau chez le Juré en charge. *Voy.* CARTIERS.

PAPETIERS-COLLEURS, *& en meubles.* Ce ſont ceux qui fabriquent le carton, compoſé de rognures de carton & de mauvais papier. Ils ont auſſi le droit de vendre regiſtres, encre, plumes à écrire, règles, canifs, grattoirs & papiers peints ou veloutés, pour ameublemens, *&c.* Cette profeſſion, une des plus anciennes, étoit autrefois regardée comme un Art. En 791, Charlemagne tira de ce Corps quatre Jurés, auxquels il fit prêter ſerment, pour ſervir à *l'Univerſité* qu'il venoit de fonder, & furent appellés *Papetiers de l'Univerſité.* En 1383, Charles VI ayant accordé une exemption d'impoſition aux Officiers & Suppôts de l'Univerſité, les quatre Jurés tirés de ce Corps en jouirent également.

Cette Communauté n'a des ſtatuts que depuis 1599, ſous Henri IV, qui ont été renouvellés & confirmés par Lettres-patentes de Louis XIV en 1659, données à Toulouſe, & regiſtrées au Parlement l'année ſuivante. L'apprentiſſage eſt de quatre ans & deux ans de compagnonage. Les veuves jouiſſent du privilège de leurs maris, & donnent qualité à un Compagnon en l'épouſant. Le brevet coûte 50 livres, &

la maîtriſe 200 livres, avec chef-d'œuvre. Patron Saint-Julien-le-Pauvre. Bureau, rue Saint-Julien-le-Pauvre. *Voy.* JURANDES.

PARAY. Ce Village du Doyenné de Montlhéry, eſt ſitué dans une plaine fertile en bled, ſituée du côté du midi, par rapport à Paris, à trois lieues de cette Ville, entre le chemin d'Orléans & celui de Fontainebleau près de Wiceous & Louans, dit Morangis. L'Egliſe eſt ſous l'invocation de S. Vincent, Martyr d'Eſpagne. La préſentation à cette Cure appartenoit dès le treizième ſiècle à l'Abbaye de Saint-Germain.

PARCHEMINIERS. Ce ſont ceux qui parent & mettent en couleur les parchemins & vélins, auſſi-tôt qu'ils ſont ſortis des mains du Mégiſſier. Les Statuts de cette Communauté ſont du règne de François I en 1545, augmentés ſous Louis XIV par Lettres-Patentes de 1654. Chaque Maître doit avoir ſa marque particulière. Un Compagnon qui épouſe la fille d'un Maître, eſt exempt du chef-d'œuvre. Le brevet coûte 36 livres, & la maîtriſe 600 livres. Patron S. Louis. Bureau, rue Aumaire. *Voy.* JURANDES.

PARFUMEURS. Ce ſont ceux qui ont droit de faire & vendre toutes ſortes de parfums, poudres, pommades, pâtes pour blanchir & nétoyer la peau, ſavonnettes, eaux de ſenteur, gants, mitaines & étoffes de peau. Les Statuts de cette Communauté ſont de 1190, ſous le règne de Philippe-Auguſte, & ont été renouvellés & confirmés par Lettres-Patentes de Louis XIV, en 1656, regiſtrées en Parlement, qui les qualifient de Maîtres & Marchands *Gantiers-Parfumeurs*, &c. L'apprentiſſage eſt de quatre ans, & trois ans de compagnonage. Le brevet coûte 50 livres, & la maîtriſe 400 livres. Patron Sainte Anne & Sainte Madeleine. Bureau, rue de la Pelleterie. *Voy.* JURANDES.

PARIS. Cette Capitale du Royaume de France, eſt ſituée ſur la Seine, au 20e. deg de longit. & au 48e. deg. 50 min. 10 ſec. de latit. ſeptentrionale. elle eſt à vingt-huit lieues S. de Rouen, 90 S. E. de Londres, 95 S. d'Amſterdam, 250 N. O. de Vienne, 250 N. E. de Madrid, 270 N. O. de Rome, 500 N. O. de Conſtantinople, 350 de Lisbonne, 600 S. O. de Moſcou, 300 S. O. de Cracovie, 225 S. O. de Copenhague, 380 S. O. de Stockolm, &c.

Paris paſſe pour la plus belle, la plus riche, la plus peuplée, la plus floriſſante, & l'une des plus grandes de l'Europe. Elle ne le cède à aucune Ville du monde, ſoit par le nombre prodigieux de ſes ſuperbes bâtimens, ſoit par la ſageſſe de ſon Gouvernement, ſoit par rapport aux Sciences & aux Arts qu'on y cultive, ſoit par toutes les commodités & les agrémens qu'on y trouve, ſoit enfin par le commerce prodigieux qui s'y fait.

Quant à ſon origine, on l'ignore, auſſi bien que l'étymologie de ſes deux noms, *Lutèce* & *Paris*; mais, ſoit que le premier lui vienne d'un ancien Prince Gaulois, nommé *Lucus*, ou du mot *Lutum* qui ſignifie *boue*, ce qui venoit ſans doute de ſa ſituation dans des marais, il eſt certain que cette Ville étoit connue ſous ce nom du temps de Céſar, n'étant encore qu'un fort petit Bourg. Quelques Auteurs ont fait venir le mot *Paris* de la Déeſſe *Iſis*, qui avoit un Temple dans ſes environs. D'autres, avec plus de vraiſemblance, l'ont tiré des Peuples de ſon voiſinage, appellés *Pariſii*, qui s'y rendoient fréquemment pour le commerce qu'ils faiſoient entr'eux.

A l'égard des accroiſſemens que *Paris* a reçus en différens temps, on pourroit ſe contenter d'obſerver en général, que cette Ville étoit habitée dès le temps de *Jules-Céſar*, mais alors peu connue; qu'elle le devint davantage ſous les Empereurs, & qu'elle fut aſſez recommandable ſous le règne de Julien; qu'elle commença à devenir encore plus illuſtre ſous *Clovis*: qu'elle a reçu de nos Rois, en différens temps, différentes preuves de leur protection & de leurs bontés, par les monumens célèbres dont ils l'ont embellie, & par les privilèges remarquables qu'ils ont accordés à ſes Habitans. On voit, au ſurplus, que les révolutions de cette Ville ont été à peu près les mêmes que celles de tous les Etats naiſſans: objets de la cupidité de différens Princes, elle a pluſieurs fois changé de Maîtres. Clovis eſt le premier de nos Rois qui l'ait choiſie pour la Capitale de ſes Etats.

Depuis cette époque, Paris a reçu divers accroiſſemens, dont le détail mérite l'attention de ceux qui écrivent l'Hiſtoire, & des perſonnes qui l'étudient. C'eſt un ſpectacle intéreſſant pour la *politique*, pour la *philoſophie* & pour *l'humanité*, de voir par quels degrés cette Capitale eſt parvenue au rang qu'elle tient aujourd'hui parmi les premières Villes du monde. *Voy.* ADMINISTRATION, COLLÉGES, HÔPITAUX, &c.

Accroiſſemens ſucceſſifs de la Ville de Paris.

Premier plan. Lorſque l'on conſidère la grandeur, les richeſſes & le nombre des Habitans de cette Ville, l'eſprit ſe retrace avec plaiſir le temps où, renfermée dans une ſeule Iſle, elle n'avoit pour elle que les avantages de la ſituation. Ce fut en effet ces avantages qui la firent préférer aux autres Villes des Gaules par *Céſar*, & par ceux des Romains qui y vinrent enſuite. Ses maiſons bâties de bois & de terre, étoient baſſes, rondes & mal conſtruites. Son enceinte ne s'étendoit point au-delà de la Cité, & la Ville étoit enfermée entre les deux bras de la Seine.

Second plan. Cette Ville s'embellit un peu du temps de cet Empereur. Il fit conſtruire de nouvelles maiſons, plus ſolides & plus commodes. On facilita la communication au ſeptentrion & au midi, en conſtruiſant deux ponts de bois dans les lieux où ſont aujourd'hui le *Petit-Pont* & le *Pont-au-Change*. Ces Ponts ſe trouvèrent enfermés par la nouvelle muraille dont Céſar entoura la Ville : il la fortifia de deux tours placées où l'on voit aujourd'hui le *Grand* & le *Petit-Châtelet*.

Troiſième plan. Paris devenu le ſiège des Gouverneurs de la Gaule, s'étoit embelli ſous les règnes de *Valentinien*, de *Gratien*, de *Conſtantin* & de *Conſtance*, qui y ſéjournèrent. Son principal accroiſſement eſt attribué au règne de *Julien*, ſurnommé *l'Apoſtat*, qui y paſſa pluſieurs hivers. On bâtit alors hors de la Cité, vers le midi, un Palais & des bains pour cet Empereur. C'eſt ce que nos anciennes *chartes* appellent le *Palais des Thermes*, & dont on voit encore quelques veſtiges, dans une maiſon ſiſe rue de la Harpe. *Voy.* PALAIS DES THERMES. Depuis l'établiſſement des Francs dans les Gaules, chaque règne, pour ainſi dire, apporta quelqu'accroiſſement à la Ville. *Clovis*, *Childebert*, & pluſieurs des Princes qui regnèrent enſuite, firent conſtruire hors de la Ville des *Abbayes*, qui, devenues conſidérables, furent bientôt environnées de maiſons qui formèrent inſenſiblement de petits Bourgs. Tels furent le Bourg *Saint-Marcel*, le *nouveau Bourg*, auprès de Saint-Germain-l'Auxerrois, le *Bourg-l'Abbé*, ainſi nommé, parce qu'il étoit dans la cenſive de l'Abbaye de Saint-Martin-des-Champs, le *Beaubourg* auprès du Temple, &c.

Quatrième plan. Les incurſions des Normands, & les ravages qu'eſſuyoient ces petits Bourgs ſans défenſes, firent

ſentir la néceſſité d'élever de nouvelles murailles. Quelques Auteurs attribuent cet ouvrage à Philippe-Auguſte ; mais Piganiol de la Force prouve aſſez clairement que cette quatrième enceinte eſt antérieure au règne de ce Prince. Voici quelle étoit cette clôture, au rapport de Sauval.

Elle commençoit vers le *nord*, à la place que l'on nomme aujourd'hui la Place *Baudets* ou *Beaudoyer*; puis, tournant vers le cloitre S. Jean, elle rendoit à la *tour du Pet-au-Diable*; gagnant enſuite une tour ſiſe vers le lieu où l'on voit la rue des Deux-Portes, elle paſſoit de-là près l'*Archet* de S. Merry, & finiſſoit au bout du Pont-au-Change, dans le marché de l'Apport-Paris, ou *Porte-Paris*.

Du côté du *midi*, cette clôture commençoit au Petit-Pont, renfermoit la Place Maubert, & finiſſoit au bord de la rivière, vis-à-vis l'endroit où eſt aujourd'hui la rue de Bièvre, nom qu'elle tient de la petite rivière de Bièvre, que l'on nomme aujourd'hui communément des *Gobelins*. Elle venoit alors ſe jetter dans la *Seine*, auprès de la Place Maubert. Ce fut dans la ſuite que l'on en changea le cours.

Cinquième plan. Philippe-Auguſte donna des preuves de ſa bienveillance pour la gloire de ſa Capitale : il la fit paver en 1184; & vers l'an 1190, on commença une nouvelle enceinte qui fut achevée en 1211. Cette nouvelle clôture, beaucoup plus étendue que les précédentes, mettoit les Bourgs dont nous avons parlé, en état de réſiſter aux incurſions fréquentes des *Normands* & des *Anglois*.

Du côté du *Septentrion*, elle commençoit au-deſſous de Saint-Germain-l'Auxerrois, vis-à-vis le Louvre, traverſoit les rues Saint-Honoré, Coquillère, des Deux-Ecus, Montmartre, Montorgueil, Françoiſe, Saint-Denis, Bourg-l'Abbé, Saint-Martin, Sainte-Anne. Elle renfermoit les bourgs de Saint-Germain-l'Auxerrois, une partie du Bourg-l'Abbé, le Beaubourg, le Bourg *Thibouſt*, qui tiroit ſon nom de Guillaume *Thibouſt*, Prévôt des Marchands de Paris. Cette enceinte s'avançoit du côté où ſont les Maiſons des Jéſuites & de l'*Ave-Maria*, & finiſſoit au *Pont-Marie*.

Du côté du *midi*, elle commençoit à l'endroit où eſt le *Pont de la Tournelle*, paſſoit derrière Sainte-Geneviève, l'Egliſe de S. Jacques où ſont aujourd'hui les *Jacobins*, & ſe terminoit au bord de la rivière, vers le lieu où nous voyons le Collège des *Quatre-Nations*. Cette muraille étoit flanquée d'eſpace en eſpace, de fortes tours, entre leſquelles on en diſtinguoit quatre principales; *la Tour-de-Neſles* & la *Tour-de-Bois* ou du *Grand-Prévôt*, gardoient le bas de la

rivière ; la tour *de la Tournelle* & la tour *de Barbeau* en défendoient le haut.

Il ne faut pas croire cependant que cette enceinte qui paroît conſidérable pour ce temps-là, fût entièrement remplie de maiſons. On y voyoit (ce qui ſubſiſte encore dans pluſieurs Villes des Pays-Bas) de grands clos enſemencés & des places vagues ; on les déſignoit aſſez ordinairement par le nom de *Culture* : de-là ſe ſont formées les dénominations de *Culture-Sainte-Catherine*, *Culture-Saint-Gervais*, &c. Philippe-Auguſte fit conſtruire pluſieurs Egliſes, élever la *groſſe tour* du Louvre, & le *Château-du-Bois* qui en étoit aſſez proche.

Sixiéme plan. Le commerce de Paris qui ſe faiſoit principalement avec les Villes qui ſont vers le *nord*, & les incurſions des *Anglois* qui faiſoient des courſes pour le traverſer, furent cauſe que la Ville s'accrut d'abord beaucoup plus de ce côté que vers le midi. On avoit conſtruit pour le commerce, des maiſons qui formèrent des Bourgs ; & pour leur ſûreté, on les entoura de foſſés & de murailles. C'eſt à peu près au règne de Charles V, qu'il faut rapporter le *ſixième plan* de Paris, & la *quatrième clôture*, en comptant celle de Céſar pour la première.

Cette clôture fut commencée en 1367, & ne fut achevée qu'en 1383, ſous Charles VI. Elle commençoit, du côté du nord, au bord de la rivière, vers l'Arſenal, continuoit le long des portes de Saint-Antoine, de Saint-Martin, de Saint-Denis, paſſoit dans les lieux où ſont aujourd'hui la Place des Victoires, le Palais-Royal, les Quinze-Vingts, & ſe terminoit au bord de la rivière, vers la rue Saint-Nicaiſe. Quant au côté *du midi*, on creuſa des foſſés au pied des murs de l'ancienne clôture : les Fauxbourgs qui étoient au-delà, furent ruinés, pour empêcher les Ennemis de s'enrichir de leurs dépouilles, & pour n'être pas obligé de diviſer ſes forces en voulant les défendre.

Septième plan. Les Guerres d'Italie mirent des obſtacles aux bontés de Charles VIII & de Louis XII ſon ſucceſſeur. Ils n'ajoutèrent que fort peu à ce qu'avoient fait les Rois qui les avoient précédés. Le règne de François I fut plus favorable. Le Louvre fut abattu & rebâti avec plus de régularité ; les Hôtels des Urſins, de Bourgogne, d'Artois, de Flandres, de Fécamp, & autres qui tomboient en ruine, furent rétablis avec plus de magnificence. Un grand nombre de nouvelles rues facilitèrent la communication entre la Ville & les Fauxbourgs. Charles IX enferma depuis, dans

l'enceinte des nouvelles murailles, le Château des Tuileries, que Catherine de Médicis avoit fait élever. Ce Prince mit la première pierre aux fondemens de la *Porte-Neuve*, appellée depuis la Porte de la *Conférence*, ſous le règne d'Henri IV, depuis abattue.

Huitième plan. Malgré les diviſions qui troublèrent ſon règne, Henri IV fit faire de grands changemens dans le quartier Saint-Antoine, fit achever le *Pont-Neuf*, & donna au premier Préſident de Harlay la partie occidentale de l'Iſle du Palais, pour y conſtruire des maiſons, en ſe réſervant ſeulement quelques cens. Il avoit le projet d'un embelliſſement pour le Marais, en y conſtruiſant une place, & en donnant à chacune des rues de ce quartier, le nom de l'une des Provinces du Royaume; ce qui fut exécuté en partie, ſous le règne de Louis XIII. Ce Prince cependant ſuſpendit les travaux, par Arrêt du 15 Janvier 1638.

Neuvième plan. Malgré cette défenſe & quelques autres qui n'eurent que peu d'effet, la Ville s'agrandiſſoit toujours, & c'eſt au règne long & glorieux de Louis XIV, qu'il faut fixer le neuvième plan de Paris. Ce Prince donna le 26 Avril en 1672, des Lettres-patentes, par leſquelles il ordonna que de nouvelles bornes ſeroient plantées à l'extrêmité des Fauxbourgs; & pour en fixer les limites, ce Monarque fit défenſe de bâtir au-delà. Une nouvelle Ville parut alors s'élever ſur les ruines de l'ancienne: la clôture de l'Univerſité fut démolie; on joignit la Ville aux Fauxbourgs; les Pont-au-change, de la Tournelle, & le Pont-Rouge (aujourd'hui Pont-Royal) qui n'étoient que de bois, furent conſtruits en pierre. Au lieu des petites Portes Saint-Denis & Saint-Martin, on plaça des arcs de triomphe. L'Hôtel des Invalides, l'Obſervatoire, le bâtiment du Louvre, des pompes, des quais bordés de maiſons, des Places publiques, & pluſieurs autres édifices publics & particuliers, ſeront à jamais des témoignages authentiques de la grandeur, de la magnificence de ce Prince, & de ſon amour pour la véritable gloire.

Dixième plan. Les édifices & les différens accroiſſemens que l'on avoit ajoutés à la Ville de Paris, ſur la fin du règne de Louis XIV, & pendant la minorité de Louis XV, firent ſentir la néceſſité d'en régler de nouveau les limites. Le Roi devenu majeur, rendit en conſéquence une Déclaration, dont voici le précis.

» La Ville de Paris doit être bornée à ce qui eſt renfermé » d'arbres depuis l'Arſenal, juſqu'à la Porte Saint-Honoré,

» & de-là, en ſuivant le foſſé, juſqu'à la rivière ; & de » l'autre côté de la rivière, en ſuivant l'alignement du » rempart déſigné dans un plan, depuis la rivière juſqu'à la » rue de Vaugirard ; & de-là, en ſuivant le rempart, juſ- » qu'à la rue d'Enfer où il finit ; de-là, en allant le long de » la rue de la Bourbe, à côté du Monaſtère de Port-Royal » (ledit Monaſtère étant hors de l'enceinte) ; & de-là, » allant aboutir à la rue Saint-Jacques, & en partie, par une » petite rue qui eſt attenante des Capucins, allant gagner » le boulevard qui eſt derrière le Val-de-Grace ; & dudit » boulevard, en ſuivant la rue des Bourguignons, & en » prenant à gauche au bas de ladite rue, ſuivant la rue de » l'Ourſine juſqu'à la rue Mouffetard ; & de cette rue, en- » trant dans la vieille rue Saint-Jacques, autrement dite la » rue Cenſière ; & ſuivant cette dernière dans toute ſa lon- » gueur, juſqu'à la rue Saint-Victor, autrement nommée la » rue *du Jardin-Royal* ; & de-là, côtoyant le Jardin-Royal » juſqu'au boulevard qui aboutit à la rivière. »

On compte dans Paris près d'un million d'ames. Il eſt diviſé en vingt cantons, appellés Quartiers ; il a neuf cent ſoixante & quinze rues, quatre-vingt-quinze culs-de-ſacs, cinquante mille maiſons, dont cinq cents beaux Hôtels, cinquante Paroiſſes, & dix Egliſes qui ont ce droit, vingt Chapitres & Egliſes Collégiales, quatre-vingts Egliſes & Chapelles non Paroiſſes, trois Abbayes d'hommes & huit de filles, cinquante-trois Couvens & Communautés d'hommes, ſoixante & dix Couvens & Communautés de filles, en tout cent trente-quatre, dont 7 ſous la règle de S. Baſile, cinquante ſous celle de S. Auguſtin, ſeize ſous celle de S. Benoit, dix-neuf ſous celle de S. François, & ſeize ſous des conſtitutions particulières ; trois Juriſdictions Eccléſiaſtiques, & treize ſéculières. Cette Ville a la plus belle Univerſité du monde, fondée par Charlemagne en 790 ; * un Collège royal où l'on enſeigne les langues orientales ; cinquante-ſept autres Collèges, dont dix de plein exercice, vingt-cinq réunis au Collège de Louis-le-Grand, & un à celui de Navarre, par Lettres-patentes du 21 Novembre 1763 ; pluſieurs fameuſes Académies, ſavoir l'Académie Françoiſe, celle des Inſcriptions & Belles-Lettres, des Sciences, de

* En 1719, le Roi lui a aſſigné 121000 livres par an ; en Mai 1766, il y a ajouté celle de 113000 livres, pour procurer l'inſtruction gratuite, à prendre ſur la Ferme des Poſtes, dont elle eſt l'inventrice, ainſi que des Meſſageries.

Peinture, de Sculpture, d'Architecture & de Chirurgie; pluſieurs Bibliothèques publiques, dont les principales ſont celles du Roi, de Mazarin & de S. Victor; un Jardin du Roi, rempli de toutes ſortes de plantes, & où l'on voit un cabinet enrichi d'une infinité de curioſités; il ne laiſſe rien à deſirer en coquilles, en inſectes, en poiſſons, en reptiles, en oiſeaux, en quadrupèdes; tout s'y trouve, juſqu'aux écarts de la Nature, & tout y eſt placé avec intelligence par les mains de MM. *de Buffon* & *Daubenton*; des Manufactures de toutes eſpèces; vingt-ſix Hôpitaux bien rentés, dont les principaux ſont l'Hôtel-Dieu, l'Hôpital-Général qui comprend la Salpétrière, l'Hôpital des Enfans-Trouvés, & les Petites-Maiſons; quinze Séminaires, dont les plus nombreux ſont celui de S. Sulpice, & celui de S. Nicolas-du-Chardonnet; douze Priſons.

Les édifices les plus remarquables, ſont le Louvre, le Château des Tuileries, le Palais-Royal, le Luxembourg, l'Hôtel des Invalides, l'Hôtel-de-Ville, la Baſtille, le Palais, la Sorbone où l'on voit le ſuperbe mauſolée du Cardinal de Richelieu, le Val-de-Grace, la Cathédrale, ſurtout le Chœur, l'Egliſe de S. Sulpice, le nouvel Hôtel des Monnoies.

Il y a dix-ſept Places publiques, dont les principales ſont la Place Royale, où l'on voit la ſtatue équeſtre de Louis XIII, la Place de Vendôme, où eſt la ſtatue équeſtre de Louis-le Grand; la Place des Victoires, où Louis-le-Grand eſt repréſenté avec les habits de ſon couronnement, ayant à ſes pieds quatre nations enchaînées, & la Victoire lui mettant une couronne ſur la tête; la Place de Louis XV au bout des Tuileries.

L'Evêché de Paris, dont S. Denis qui vivoit au troiſième ſiècle, fut le premier Evêque, a été érigé en Archevêché en 1622, & en Duché-Pairie en 1674. Son Parlement eſt un des plus célèbres du monde, & celui du Royaume dont le Reſſort eſt le plus étendu. Outre le Parlement, il y a à Paris une Chambre des Comptes, une Cour des Monnoies, un Hôtel des Monnoies, une Chambre du Tréſor, une Juriſdiction Conſulaire, une de l'Hôtel-de-Ville, & une autre appellée le *Châtelet*; une Généralité de vingt-deux Elections; Paris en l'Iſle de France, Beauvais, Compiegne, Senlis en Picardie, Meaux, Roſoy, Coulommiers, Provins, Montreau en Brie, Nogent-ſur-Seine, Sens, Joigny, Saint-Florentin, Tonnère en Champagne, Nemours, Melun, Etampes en Gâtinois, Mantes, Montfort-Lamaury

en Beauce ; Pontoiſe dans le Vexin, Vézelay dans le Nivernois. L'Election de Paris a dix-huit lieues de long, & à peu près autant de large dans certains endroits. Elle eſt placée entre les Elections de Beauvais, de Senlis, de Mantes, de Montfort-Lamaury, de Meaux, de Roſoy, d'Etampes & de Melun ; les rivières qui l'arroſent ſont la Seine, la Marne, l'Ivette, l'Orge, la Juine, le Crould, l'Oyſe & l'Eſtampes.

Il y a à Paris cinquante-deux fontaines publiques, vingt quais, douze marchés, vingt ponts grands & petits, douze ports pour les marchandiſes, un magnifique égout, où il y a quatorze vannes & un beau réſervoir, huit jardins & promenades publiques, ſoixante quatre Bureaux de barrières pour droits ; vingt-deux autres Bureaux pour les Finances, les Fermes, le Commerce & autres affaires ; 12500 caroſſes, près de quatre mille reverbères qui ſont allumés conſtamment toutes les nuits juſqu'à trois heures du matin, même en été lorſqu'il n'y a pas de lune ; douze corps-de-gardes, douze cents Militaires à pied & à cheval pour veiller à la ſûreté de la Ville le jour & la nuit ; les ports ſont gardés par deux cent vingt-cinq hommes ; une Compagnie de Gardes-pompes ; des pompes placées en trente dépôts différens, & un pareil nombre de voitures, portent chacune un tonneau toujours plein d'eau, en ſorte qu'il y a continuellement cent ſoixante & dix muids deſtinés au ſecours des incendies. Ces tonneaux ſont diſtribués en ſeize endroits différens, ſitués à des diſtances à peu près égales, & qui ſont des corps-de-gardes, où l'on trouve jour & nuit un détachement de Pompiers qui y font un ſervice réglé, & qu'on relève toutes les vingt-quatre heures.

Paris eſt dans une très-belle ſituation ſur la Seine qui le traverſe, & qu'on paſſe ſur pluſieurs ponts, dont les principaux ſont le Pont-Neuf, où l'on voit la ſtatue équeſtre d'Henri-le-Grand & le Pont-Royal. Il a produit une infinité de grands hommes.

Il ſe conſomme dans cette Ville, année commune, neuf cents muids de ſel, douze mille huit cents muids de bled, ſoixante & dix-ſept mille bœufs, douze mille veaux, cinq cent quarante mille moutons, trente-deux mille quatre cents cochons, trente-trois mille neuf cent ſoixante & dix-huit morues, trente-deux mille cinq cent ſoixante barils de harengs, trois mille deux cent cinquante barils de ſaumon ſalé, treize cent quarante barils de maquereaux ſalés, quarante-un mille trois cent quinze muids de charbon, quatre à cinq cent mille voies de bois, trois mille deux

cent douze muids d'avoine, dix millions deux cent mille bottes de foin & de paille, cinq millions quatre mille cinq cent dix-neuf livres de ſuif, deux cent mille rames de papier ou environ pour l'impreſſion, & vingt-huit mille pour l'écriture, les cartes à jouer, les cartes géographiques, eſtampes, enveloppes, *&c.*

L'ELECTION DE PARIS comprend *Verſailles* où il y a une Prévôté, un Bailliage & un Grenier à ſel, auquel le Roi a attribué quarante Paroiſſes.

Saint-Germain-en-Laye, avec Prévôté, Capitainerie des chaſſes, Maîtriſe particulière des Eaux & Forêts, *&c.* Le Duc de Noailles y a de très-beaux jardins.

Meudon a un Bailliage Royal & un ſuperbe Château.

Saint-Cloud, Duché-Pairie, appartenante à M. l'Archevêque de Paris. Ce Bourg produit une eſpèce de pierre fort connue.

Sèves a une verrerie & une manufacture de porcelaine que l'on met à côté de celle de Saxe pour la fineſſe de la pâte, & la beauté du travail. Une galiote qui va & revient tous les jours de Paris à Sèves, lorſque la rivière eſt navigable, s'arrête à ſon pont qui eſt de bois, & aux arches duquel on a attaché des filets où s'arrêtent les corps des malheureux qui ſe ſont noyés dans la Seine.

Belle-vue, Château Royal, ainſi nommé, parce que de cette hauteur on découvre tout Paris & une campagne très-vaſte.

Madrid, Château bâti par François I, à l'extrémité du bois de Boulogne.

La *Muette*, Maiſon Royale au bout de Paſſy, à l'entrée du bois de Boulogne.

Sureſne, Bourg agréablement ſitué ſur le bord de la Seine.

Saint-Denis a un Bailliage, un Hôtel-Dieu, un Chapitre Royal, pluſieurs Paroiſſes, pluſieurs Maiſons Religieuſes, & une célèbre Abbaye de Bénédictins, où ſont les tombeaux de nos Rois.

Vincennes, Maiſon Royale, commencée par *Philippe de Valois*, & achevée ſous *Charles-le-Sage*; il y a un Bailliage & un Gouvernement militaire, diſtingué de celui de l'Iſle de France. On y trouve des terres propres à faire de la porcelaine. Il y en a même eu une manufacture, dont les ouvrages ſont encore connus ſous le nom de *terres de Vincennes*.

Charenton, au confluent de la Seine & de la Marne, avec un fort beau pont ſur cette rivière.

Conflans, remarquable par le Château des Archevêques de Paris.

Choiſi-le-Roi, Château Royal ſitué ſur le bord de la Seine.

Cachant, Village dont la Seigneurie appartient aux Bénédictins de Saint-Germain-des-Prés, qui y ont une fort belle maiſon.

Arcueil, ſur une colline, au bas de laquelle paſſe la petite rivière de Bièvre. Ses eaux ſont fort connues.

Arpajon, ci-devant *Châtres*.

Montlhéri érigée en Comté par Louis XIII.

Poiſſy, Ville ancienne, célèbre par la naiſſance de Saint Louis qui s'y plaiſoit beaucoup, & qui aimoit quelquefois à s'appeller lui-même *Louis de Poiſſy*. Il s'y tient un marché de bœufs, qui eſt le plus conſidérable du Royaume, & qui paroît deſtiné à l'approviſionnement de Paris.

Lagny, ainſi nommé à cauſe de ſes laines. Il s'y tient deux foires & des marchés conſidérables pour les grains.

Montmorenci ou *Enguien*, érigé en Duché-Pairie pour l'illuſtre maiſon de ce nom. Il s'y tient tous les mercredis un marché franc. Le poiſſon de ſon étang eſt fort eſtimé.

Nanterre, lieu de la naiſſance de Sainte Geneviève, Patrone de Paris.

Le Mont-Valérien, ou le *Calvaire*, a une Communauté d'Hermites.

Goneſſe, Bourg ſitué ſur le Crould, avec Prévôté & Châtellenie. Il s'y tient une foire par an & deux marchés par ſemaine. Les Boulangers de Goneſſe ſont les Nourriciers de Paris ; ils y apportent deux fois la ſemaine une très-grande quantité de pain qu'ils étalent dans les Places, mais qu'ils ne peuvent plus remporter, quand même ils n'en trouveroient pas le débit. *François I*, dans une lettre à l'Empereur *Charles V*, ſigna, *François, par la grace de Dieu, Roi de France, & Seigneur de Goneſſe*.

Amboiſe a un château que l'on dit avoir été bâti par Henri IV pour Mademoiſelle de *Santeny*, dont on y voit le portrait.

Andrezy a des vins qui paſſent pour être les meilleurs du Pays.

Antony, renommé par le ſuperbe château de Berny : il s'y tient deux foires par an, & un marché tous les jeudis.

La Brettonnière, Hameau où l'on voit un château, qui,

ſelon la tradition du Pays, fût bâti par la Reine *Blanche* pour y renfermer les Blaſphémateurs.

Aubervilliers, ou Notre-Dame des Vertus, renommé par ſes bons légumes.

Aunay, érigé en Marquiſat.

Bagneux où l'on voit encore des maiſons bâties à l'antique.

Bagnolet où l'on voyoit dans un cabinet du château, vingt-trois tableaux de l'hiſtoire de Daphnis & de Chloë, qui ont été peints par M. le *Duc d'Orleans*, Régent, & par *Coypel*. On trouve aux environs une terre propre aux ouvrages de porcelaine.

Le *Bourg-la-Reine*. On y voit une maiſon bâtie par Henri IV pour *la belle Gabrielle*. C'eſt-là que le Roi vint au-devant de l'Infante d'Eſpagne en 1722.

Brie-Comte-Robert a Juſtice Royale, Châtellenie, Bailliage, Grenier à ſel, Hôtel-Dieu, *&c.* Son château a été muni de fortifications.

Bris, Bourg où *Anne de Boulen*, Reine d'Angleterre, fut élevée juſqu'à l'âge de quinze ans.

Brou ou *Villeneuve-aux-Anes*, parce qu'on y en nourriſſoit beaucoup dans le treizième ſiècle.

Brunoy, érigé en marquiſat en faveur de M. *Paris de Montmartel*: il y a un ſuperbe château qui appartient aujourd'hui à MONSIEUR, frère du Roi.

Orblay, où ſont beaucoup de carrières à pierre & à plâtre.

Dueil, fameux par ſon écho qui répéte ſept fois pendant le jour, & quatorze pendant la nuit.

Eſſonne a une manufacture de fer laminé.

Fourqueux a une Capitainerie; il y a haute, moyenne & baſſe Juſtice.

Gouſſainville, érigé en Marquiſat.

Les Abbayes d'*Hérivaux*, *Hermières* & *Jarcy*.

Iſſy où eſt mort le Cardinal *de Fleury*.

Ivry a une ſtatue de Louis XIV avec cette inſcription:

Hoſtem, aras, populum, victorque, ultorque, paterque,
Sterno, tego, cumulo, vi, pietate, bonis.

Leuville, dont la Terre a été érigée en Marquiſat en 1640.

Limoux, Capitainerie Royale, avec Prévôté, Bailliage & Sénéchauſſée.

L'Abbaye de *Livry*.

Longjumeau où ſe tiennent deux foires par an, & un marché par ſemaine.

Luzarches où ſe tiennent auſſi deux foires par an pour les beſtiaux & les étoffes, & un marché tous les vendredis.

Marcoucy, *Marly-la-Ville*, renommé par ſes dentelles.

Menous, a une foire de beſtiaux qui ſe tient le jour de S. Denis, & tous les mardis, un marché privilégié pour le bled.

Saint-Maur-des-Foſſés, embelli par le ſuperbe château de S. A. S. M. le Prince *de Condé*.

Buc où eſt un aqueduc.

Chaillot où ſe trouve une terre d'argile, & une verrerie. La *Savonnerie* où l'on fait des tapiſſeries & de très-beaux tapis, eſt de cette Paroiſſe.

Chelles, où ſe tiennent deux foires par an, & un marché franc tous les mercredis.

Cheſſy, érigé en Comté en faveur de M. *de Fourcy*, Prévôt des Marchands. Les appartemens du château ſont ornés des tableaux de *Vouet*.

Saint-Lubin où ſe tient une foire le jour de la fête de ce Saint.

Chilly où eſt un château dont les plafonds ſont ornés de très-belles peintures. *Théodore de Bèze* a poſſédé le Bénéfice de *S. Eloi*, dépendant de cette Paroiſſe.

Colombe où il y a un marché par ſemaine, & deux foires par an.

Conflans-Sainte-Honorine a un Prieuré, dont le Titulaire devient Seigneur de Conflans une fois l'an, pendant quarante-huit heures, ſavoir depuis la veille, juſqu'au lendemain de l'Aſcenſion.

Corbeil où l'on voit une manufacture de cuirs de toute eſpèce, & principalement des bufles pour les Troupes.

Couberon a un parc très-vaſte, & un château fort ancien.

Coubert, dont la Terre a été érigée en Comté en 1725, a un ſuperbe château, bâti par *Samuel Bernard*. On fait à *Coyé* des cordes à puits.

Creteil avoit une maiſon qui fut donnée par Charles VI à Mademoiſelle *Belleville*, que l'on nommoit à la Cour *la petite Reine*.

Crone, lieu de la naiſſance de *Boileau*. *Cramoyel* où ſe font les meilleurs fromages de la Brie. *Val-Adam* où ſe tient une foire tous les ans, & un marché tous les jeudis. A *Cha-*

landray il ſe tient deux foires par an, & un marché par ſemaine.

Mont-Rouge a une Capitainerie Royale.

Neuilly-ſur-Marne a eu pour Curé dans le treizième ſiècle, un fameux Miſſionnaire de la Terre-Sainte, nommé *Foulques*.

Le beau château de *Plaiſance*, que M. *Paris du Verney* a fait bâtir, eſt ſur la Paroiſſe de *Nogent-ſur-Marne*.

Orly a un fort beau château & un très-grand parc. *Oſoir* a haute, moyenne & baſſe Juſtice.

Paſſy eſt célèbre par ſes eaux minérales. *Palaiſeau* a vu camper dans ſes environs l'armée que Louis XIV envoya contre les Princes en 1652.

Le Pleſſis-Piquet a un château, un Couvent de Feuillans & une très-belle fontaine. Le fameux *Law* a eu autrefois le château de *Roiſſy* en France.

Le Trou-Vaſſou eſt à *Romainville*; c'eſt un gouffre fait en forme de cône renverſé, où les eaux ſe précipitent & ſe perdent.

L'aqueduc qui conduit les eaux à Verſailles, eſt à *Roquencourt*. Les eaux de *Rungis* ſont fort belles. La Terre de *Sarris* eſt régie ſuivant la Coutume du Bailliage de Meaux.

Sceaux, renommé par ſa belle manufacture de porcelaine, l'eſt de même par ſon ſuperbe château, appartenant à M. le Duc de *Penthièvre*, où l'on voit un très-beau parc avec de magnifiques caſcades.

Senlices, dont les Habitans paſſent pour n'avoir pas de belles dents.

S. Sulpice de Favières attire un grand concours le jour de la fête, de même qu'à *Thorigny* pour la fièvre.

Torcy a trois foires par an; & *le Tremblay* deux par an, & un marché par ſemaine.

Vanvres, renommé pour ſon beurre.

Val-grand, érigé en Baronnie; *Val-petit* en Marquiſat.

Ville-d'Avray a une fontaine dont l'eau eſt très-légère & très-ſaine; c'eſt celle dont boit le Roi.

Ville-Juif produit un vin blanc qui eſt fort eſtimé.

Villeneuve-le-Roi a un château. *Villepreux* a une foire par an, & un marché par ſemaine.

On voit dans la Paroiſſe de *Ville-Vaudé*, la célèbre tour de *Mont-Jai*, dont relèvent tant de Fiefs qui appartiennent à M. le Duc *de Treſmes*.

La Terre de *Saint-Verain* a été érigée en Marquiſat; il s'y tient un marché par ſemaine, & deux foires par an.

Les Habitans de *Villeneuve-Saint-Georges* étoient ſans-doute eſclaves autrefois. *Thomas*, Abbé de Saint-Germain-des-Prés, les affranchit en 1249.

La *machine de Marly*, ouvrage admirable du Chevalier *de Ville*, eſt ſur le bord de la Seine. Elle porte de l'eau au Château de Marly, & en fournit deux cents pouces à Verſailles.

Il y a une pépinière royale à *Clichi-la-Garenne* : le Roi *Jean* y avoit un Palais, dans lequel il inſtitua l'Ordre de l'Etoile.

Gentilly étoit conſidérable ſous nos Rois de la première & de la ſeconde race. Il a été abandonné ſous ceux de la troiſième. Henri IV écrivant au Roi d'Eſpagne, ſigna ainſi : *Henri, par la grace de Dieu, Roi de Gentilly.*

On trouve de belles maiſons de campagne aux environs d'Auteuil, de Bagnolet, d'Aſnières, de Fontenay-aux-Roſes, de Limay, de Châtenay-les-Bagneux, de Sureſne, *&c. &c.* & un nombre infini de châteaux dans les environs de Paris.

PARLEMENT DE PARIS (*le*) eſt le plus ancien (1302) le premier, & celui du Royaume dont le reſſort eſt le plus étendu. *Philippe-le-Bel* ayant rendu le Parlement ſédentaire à Paris, pour y être tenu deux fois l'année aux Octaves de Pâques & de la Touſſaint, deux mois chaque fois, il ordonna qu'il y auroit treize Clercs & treize Laïques, ſans compter deux Prélats & deux Seigneurs de ſa Cour qu'il nomma pour y tenir le premier lieu. Ce Parlement fut d'abord compoſé de la Chambre du *Plaidoyer*, qu'on a appellée depuis *Grand'Chambre*, & de la *Chambre des Enquêtes*, pour juger les appellations des procès par écrit. On y mit des Conſeillers-Clercs & des Laïques, dont les uns étoient appellés *Jugeurs*, & les autres, *Rapporteurs*, à la différence de ceux de la Grand'Chambre, qui étoient appellés *Maîtres du Parlement.* C'étoit toujours un Evêque qui préſidoit à cette Chambre des Enquêtes. Cet ordre fut obſervé juſqu'en 1319, que *Philippe-le-Long* y apporta quelque changement, mettant à la Grand'Chambre plus de Laïques que de Clercs, ſavoir huit Clercs & douze Laïques, outre le Chancelier. De plus il créa une ſeconde Chambre des Enquêtes ; l'une, pour connoître des Enquêtes du temps paſſé, juſqu'au jour de ſon Ordonnance ; & l'autre, pour les Enquêtes *qui adviendroient de ce jour en avant.* Il voulut qu'en ces deux Chambres il y eût vingt Conſeillers-Clercs & trente Laïques, dont

ſeize ſeroient *Jugeurs*, & les autres, *Rapporteurs*. Le même Philippe-le-Long établit une Chambre des Requêtes, compoſée de trois Clercs & de deux Laïques; les Clercs qualifiés *Maîtres*, & les Laïques, *Meſſires*. Il ordonna auſſi qu'il n'y auroit aucuns Prélats au Parlement, ſe faiſant un ſcrupule de les dérober au Gouvernement de leurs Diocèſes. Les ſeuls Evêques de Paris & l'Abbé de Saint-Denis continuèrent d'y être admis. Il faut qu'il y ait eu un changement là-deſſus depuis Philippe-le-Long juſqu'à Charles VI; car Boutillier qui vivoit ſous le règne de ce dernier, ne fait mention que de deux Chambres du Parlement dans ſon teſtament du 16 Septembre 1402, rapporté dans ſa Somme rurale. Il dit que la Grand'Chambre étoit compoſée de quatre Préſidens, dont l'un étoit le premier, & de trente Conſeillers, dont il y en avoit quinze qui étoient d'Egliſe, & quinze Laïques. La Chambre des Enquêtes en avoit quarante, vingt-quatre Clercs & ſeize Laïques.

L'an 1483, il y avoit deux Chambres des Enquêtes, dont la première étoit appellée *la Grand-Chambre des Enquêtes*, & l'autre, *la petite*. On trouve dans les regiſtres du Parlement de cette année-là, que le 25 Juin, la Cour tint le Parlement en la ſalle de S. Louis, la Grand'Chambre des Enquêtes à la Tournelle, & la petite en la tour de Beauvais, pour l'entrée du Roi Charles VIII. François I, par Lettres du dernier jour de Janvier 1521, créa vingt Conſeillers au Parlement, dont fut faite & compoſée la *troiſième Chambre des Enquêtes*. Le même Prince, par ſon Edit du mois de Mai de l'an 1543, érigea une *quatrième Chambre*, qui d'abord fut appellée la *Chambre du Domaine*, pour connoître des appellations des procès concernant le domaine & les eaux & forêts du Royaume, & qui depuis a été appellée *la quatrième des Enquêtes*, à cauſe qu'elle connoît indifféremment, comme les autres Chambres, de tous procès par écrit, dévolus par appel en la Cour. Charles IX, par l'Edit du mois de Juillet 1568, érigea une *cinquième Chambre des Enquêtes* à l'inſtar des quatre autres. La *Tournelle Criminelle* ne commença à être connue comme une Chambre particuliere, qu'après l'an 1436, & ne fut même rendue continuelle que ſous François I en l'an 1515.

La Chambre *des Requêtes de l'Hôtel*, rapporte ſon origine à *Philippe-le-bel*, qui, ayant rendu le Parlement ſédentaire, fit auſſi un Réglement pour les Maîtres des Requêtes de l'Hôtel, par lequel il voulut qu'ils ſerviſſent par quartier où ſeroit le Roi, & le reſte du temps au Parlement. Les Chambres des Requêtes du Palais ont été établies à l'inſtar

de

de celles des Requêtes de l'Hôtel ; car comme les Maîtres des Requêtes de l'Hôtel recevoient les Requêtes qu'on préſentoit au Roi, ou pour les juger ſommairement, ou pour les remettre lorſqu'elles étoient de trop grande importance; de même on attribua aux Maîtres des Requêtes du Palais, qui furent nouvellement créés, le pouvoir de prendre & de juger les Requêtes qui ſeroient préſentées au Parlement, à la réſerve néanmoins de celles qui ſeroient d'une trop grande conſéquence, leſquelles ne pouvoient être jugées par ces nouveaux Juges, ſans avoir été communiquées au Parlement.

La première Chambre des Requêtes du Palais fut établie par Philippe-le-Long, & ne fut d'abord compoſée que de quatre Conſeillers, deux Clercs & deux Laïques. Le nombre a été augmenté depuis à pluſieurs repriſes. Il n'y eut que cette Chambre juſqu'en 1580, que le Roi Henri III en créa une ſeconde par ſon Edit du mois de Juin, & ordonna qu'il y eût deux Préſidens & huit Conſeillers, aux mêmes droits, privilèges & prérogatives que les anciens.

Charles VI en l'an 1405, & Louis XII en l'an 1499, ajoutèrent une Chambre pour ſervir au temps des vacations du Parlement, laquelle fut confirmée par François I en 1519. Ils l'établirent principalement pour l'expédition des procès criminels, pour les matières proviſoires & autres qui demandent célérité. Cette Chambre commence le 9 de Septembre, & finit au 27 d'Octobre, veille de S. Simon & S. Jude.

Charles VII, en l'an 1454, accorda aux Conſeillers du Parlement de Paris, le privilège d'avoir ſéance dans tous les autres Parlemens du Royaume, ſans que ceux des Parlemens euſſent le même droit dans celui de Paris, à l'exception des Conſeillers du Parlement de Toulouſe, auxquels il permit d'avoir ſéance au Parlement de Paris, ſuivant la date de leur réception.

Ce Parlement fut transféré à Poitiers ſous Charles VI, & il fut dix-huit ans dans cette Ville. Sous Charles VII, il fut d'abord transféré à Montargis, puis à Vendôme, où il donna un Arrêt célèbre contre *Jean, Duc d'Alençon*, le 10 d'Octobre de l'an 1458. Du temps de la Ligue, en 1589, Il fut transféré à Tours, & une Chambre à Châlons. Le Parlement des Anglois dura pendant vingt ans à Paris.

Les Ducs & Pairs (ſelon Sauval) ſoit qu'ils fuſſent Princes, ou même Fils de France, les Rois & Reines de Navarre, *&c.* étoient obligés de donner des roſes au Parlement, en

Avril, Mai & Juin. Nous ne ſavons pas la cauſe d'une telle coutume, ni le temps où elle commença. Nous ne ſommes pas non plus fort inſtruits de la manière dont elle s'obſervoit. Nous ſavons ſeulement que le Pair qui préſentoit ces fleurs, faiſoit joncher de roſes, de fleurs & d'herbes odoriférantes, toutes les Chambres du Parlement, & avant l'Audience donnoit ſplendidement à déjeûner aux Préſidens & aux Conſeillers, même aux Greffiers & Huiſſiers de la Cour. Il alloit enſuite dans chaque Chambre, faiſant porter devant lui un grand baſſin d'argent, plein d'autant de bouquets d'œillets, de roſes & d'autres fleurs de ſoie ou naturelles, qu'il y avoit d'Officiers, & d'autant de couronnes de même, rehauſſées de ſes armes. On lui donnoit enſuite Audience dans la Grand-Chambre, puis on entendoit la Meſſe. Les hautbois jouoient pendant tout ce temps-là, excepté durant l'Audience; ils alloient même jouer chez les Préſidens avant leur diner. Il faut obſerver de plus, 1°. que celui qui écrivoit ſous le Greffier, avoit ſon droit de roſes. 2°. Que le Parlement avoit ſon Faiſeur de roſes, appellé le *Roſier de la Cour.* 3°. Que les Pairs achetoient de lui celles dont ils faiſoient leurs préſens. Le Parlement de Paris ordonna le 17 de Juin 1541, que *Louis de Bourbon*, Prince du Sang, Duc de Montpenſier, créé Duc & Pair au mois de Février 1538, lui préſenteroit des roſes avant *François de Clèves*, créé Duc de Nevers, Pair de France, au mois de Janvier de la même année 1538. La préſentation des roſes ſe faiſoit généralement par tous ceux qui avoient des Pairies dans le Reſſort du Parlement. Parmi les Princes du Sang, on trouve avec les Ducs de Vendôme, de Beaumont & de Montpenſier, ceux de Château-Thierri, de Saint-Fargeau, d'Angoulême, & pluſieurs autres. On trouve même qu'*Antoine de Bourbon*, Roi de Navarre, & *Jeanne d'Albret* ſa femme, s'y aſſujettirent en qualité de Ducs de Vendôme. L'an 1586, Henri leur fils qui n'étoit alors que Roi de Navarre, juſtifia au Procureur-Général, que ni lui, ni ſes prédéceſſeurs n'avoient jamais manqué de ſatisfaire à cette redevance. Les Fils de France en 1577, & depuis encore *François, Duc d'Alençon*, fils de Henri II, s'y ſoumirent ainſi que tous les autres. Perſonne, en un mot, ne s'en eſt exempté que nos Rois & nos Reines. Cette redevance a ceſſé dans le ſiècle dernier, ſans que l'on puiſſe en fixer préciſément l'époque. Il y a apparence que c'eſt ſous le Miniſtère du Cardinal de Richelieu.

Henri II, en 1554, voulut que le Parlement de Paris f

ſémeſtre, & diviſé en deux ſéances, dont l'une étoit deſtinée depuis le premier Janvier juſqu'au premier Juillet, & l'autre, depuis le premier Juillet juſqu'à la fin de l'année. Chaque ſéance avoit ſes Préſidens & ſes Conſeillers. On ne fut pas long-temps à s'appercevoir des inconvéniens de ce changement, & ce même Roi remit les choſes en leur premier état trois ans après.

Le Parlement de Paris fut d'abord le ſeul qu'il y eût en France, & pour lors ſon Reſſort s'étendoit par tout le le Royaume; mais depuis l'établiſſement des autres Parlemens, on leur a donné à chacun une étendue raiſonnable.

Aujourd'hui ce Parlement eſt compoſé de la Grand'Chambre, de trois Chambres des Enquêtes, & d'une des Requêtes.

La Grand'Chambre eſt compoſée de M. le premier Préſident, de neuf Préſidens à mortier, de vingt-cinq Conſeillers-Laïques, & de douze Conſeillers-Clercs, les plus anciens y montent des Chambres des Enquêtes, ſuivant l'ordre & la date de leur réception; de trois Avocats du Roi, appellés Avocats-Généraux, & d'un Procureur-Général.

Le Procureur-Général du Parlement de Paris a une diſtinction que ceux des autres Cours Supérieures n'ont point. Il eſt Garde né de la Prévôté de Paris, lorſque ce Siège eſt vacant.

On a vu dans un manuſcrit, qu'un Procureur-Général à qui on reprochoit d'avoir dit une choſe mal-à-propos, répondit: *je ne l'ai pas dite, mais ſi je l'avois dite, j'uſerois de mon privilège, qui eſt de me dédire quand j'ai failli.*

Le premier Préſident, & les quatre plus anciens Préſidens à mortier ſervent toujours à la Grand'Chambre, & les cinq autres à la Tournelle. Les Conſeillers-Laïques de la Grand'Chambre ſervent par ſémeſtre à la Grand'Chambre & à la Tournelle. Les Conſeillers-Clercs ſont toujours à la Grand'Chambre, & ne vont à la Tournelle que lorſqu'il y a aſſemblée de Grand'Chambre, & que les procès qui s'y doivent juger, ſont du nombre de ceux dont les Eccléſiaſtiques peuvent connoître.

Les Conſeillers d'honneur du Parlement, & les Maîtres des Requêtes, au nombre de quatre, ont ſéance avant le Doyen du Parlement, & voix délibérative à la Grand-Chambre. Le Gouverneur de Paris, & l'Abbé, Chef de l'Ordre de Cluny, ont entrée, ſéance & voix délibérative en cette Chambre, en qualité de Conſeillers d'honneur nés.

Les Princes du Sang, les Pairs de France, tant Laïques qu'Eccléſiaſtiques, y ont auſſi entrée, ſéance & voix délibérative, mais avec cette différence que les Princes du Sang y ſont reçus à l'âge de quinze ans, & les Pairs de France à celui de vingt-cinq : que les Princes du Sang y entrent de plein droit ſans avoir de Pairie, & ſans prêter le ſerment ; qu'ils traverſent le Parquet de la Grand'Chambre pour prendre leur place ; qu'en prenant leur avis, le premier Préſident ne les nomme point, & a ſon bonnet à la main, au lieu que quand il prend celui des Pairs, il les nomme par les titres de leur Pairie, & n'ôte point ſon bonnet. Les Ducs & Pairs ſont les premiers Conſeillers du Parlement, & ont leur ſéance après les Premiers Préſidens. Le ſerment que les Pairs prêtent lorſqu'ils ſont reçus au Parlement, conſiſte à promettre de bien & fidélement ſervir, aſſiſter & conſeiller le Roi en ſes très-hautes & très-grandes & importantes affaires, & prenant ſéance en la Cour, y rendre la Juſtice aux pauvres comme aux riches, garder les Ordonnances, tenir les Délibérations de la Cour cloſes & ſecrettes.

L'habit des Princes du Sang, des Pairs-Laïques & du Gouverneur de Paris, lorſqu'ils vont au Parlement, eſt un habit de drap d'or, ou de velours, ou de drap noir, un manteau court, une toque ou bonnet de velours, garni de plumes, & l'épée au côté. Les Pairs-Eccléſiaſtiques, vêtus d'un rochet & d'une robe de ſatin violet, fourrée d'hermines.

La Grand'Chambre connoît des appellations verbales, interjettées des Sentences des Juges du Reſſort du Parlement de Paris ; des cauſes auxquelles le Procureur-Général eſt Partie pour les droits du Roi & de la Couronne ; des cauſes des Pairs, pour ce qui regarde leurs Pairies, dont elle ſeule connoît en première inſtance ; des droits de régale, privativement à tous les autres Parlemens de France, par attribution de l'Ordonnance de Louis XI, de l'an 1464 ; des cauſes de l'Univerſité de Paris en Corps, & de pluſieurs autres Communautés qui y ont leurs cauſes commiſes en première inſtance, comme l'Hôpital-général de la Ville de Paris. Elle reçoit le ſerment des Ducs & Pairs, des Baillis & Sénéchaux, & de tous les Juges & Magiſtrats, dont les appellations ſe relèvent immédiatement au Parlement.

La Tournelle criminelle a pris ſon nom de ce que les Conſeillers de la Grand'Chambre & des Chambres des Enquêtes y entrent tour à tour ; cependant quelques Auteurs prétendent que la Chambre de la Tournelle fut ainſi nommée,

parce que ſes Aſſemblées ſe tenoient dans une tour qui ſert préſentement de buvette à MM. de la Grand'Chambre. La Tournelle connoît par appel en dernier Reſſort, de toutes les affaires criminelles où il s'agit de banniſſement, des galères, de mort, ou de quelque peine corporelle, ce qu'on appelle le grand criminel, à la différence du petit criminel, où il ne s'agit que de peines pécuniaires, dont la connoiſſance appartient aux Chambres des Enquêtes.

Les procès criminels des Ducs & Pairs, des Officiers de la Couronne, des Préſidens & Conſeillers du Parlement, doivent être jugés toutes les Chambres aſſemblées. Les Eccléſiaſtiques, les Gentilshommes, & Secrétaires du Roi, peuvent demander à être jugés, la Grand'Chambre & la Tournelle aſſemblées.

La Tournelle criminelle eſt compoſée de cinq Préſidens à mortier, de ſix Conſeillers-Laïques de la Grand-Chambre, & de deux de chacune des Enquêtes. Ceux de la Grand-Chambre y ſervent pendant ſix mois, & ceux des Enquêtes pendant trois.

Il y avoit une Tournelle civile qui jugeoit certaines affaires à l'Audience. Elle avoit été érigée en 1667 & 1669. Il falloit tous les ans une nouvelle commiſſion pour cette Chambre; mais comme depuis l'an 1697 ou 1698, on ne l'avoit point demandée, elle demeura ſupprimée juſqu'en 1735, que le grand nombre de cauſes pendantes à l'Audience de la Grand'Chambre, & qui n'avoient pu être expédiées pendant le cours de l'année 1734, porta le Parlement à ſupplier le Roi, de vouloir bien établir pendant le cours de l'année 1735, une Chambre de Tournelle civile, qui pût vaquer à l'expédition des affaires de 3000 livres & au-deſſous. Le Roi lui accorda ſa demande; & par ſa Déclaration du 12 Janvier 1735, créa & établit une Chambre, appellée Tournelle-civile, laquelle commença au lendemain de la Chandeleur, pour avoir lieu ſeulement dans le cours du Parlement de ladite année. Cette Chambre fut compoſée, aux termes de ladite Déclaration, de deux Préſidens du Parlement qui devoient ſervir depuis la Chandeleur juſqu'à la S. Jean, & de deux autres qui devoient ſervir depuis la S. Jean juſqu'au 8 Septembre, ſavoir, un du nombre de ceux qui étoient de ſervice à la Grand'Chambre, & un de ceux qui ſervoient à la Tournelle; de ſix Conſeillers de la Grand-Chambre qui changerent de trois en trois mois, & de quatre Conſeillers de chacune des Chambres des Enquêtes, deux d'entre les anciens, & deux d'entre les derniers reçus,

leſquels changèrent auſſi de trois mois en trois mois ; ſavoir, à Pâques & a la Saint Jean, pour tenir par ladite Chambre ſa ſéance en la chambre de S. Louis dudit Parlement, tous les lundis, mercredis, jeudis & ſamedis, depuis dix heures du matin juſqu'a midi. Depuis ladite année 1735, le Roi n'a point accordé de Chambre de la Tournelle-civile, & les affaires dont elle connoiſſoit, ſont portées à la Grand'Chambre, ou aux Chambres des Enquêtes.

Les trois Chambres des Enquêtes ſont compoſées chacune de deux Préſidens, & de ſoixante-ſix Conſeillers. Celle des Requêtes du Palais a auſſi un pareil nombre de Préſidens. Ces titres de Préſidens n'étoient que des Commiſſions poſſédées par des Conſeillers ; mais par Edit du mois de Mai 1704, elles ont été créées en titre d'Office formé. Par ce même Edit, les Préſidens des Enquêtes & des Requêtes ont rang & ſéance dans toutes les aſſemblées & cérémonies publiques après les Maîtres des Requêtes, & avant le Doyen des Conſeillers du Parlement. Les Chambres des Enquêtes connoiſſent des appellations de procès par écrit, pour juger s'il a été bien ou mal appellé à la Cour.

Les deux dernières Chambres des Enquêtes ont été ſupprimées par une Déclaration du Roi du 30 Août 1757, enregiſtrée au Parlement le 2 de Septembre de la même année. Les Conſeillers de ces deux Chambres avoient été diſtribués dans les trois ſubſiſtantes, de manière que ces trois Chambres étoient égales entr'elles en nombre de Conſeillers. A l'égard des Préſidens de ces Chambres, on a remis leurs Charges en commiſſion, comme avant 1704, en conſervant néanmoins à ceux qui ſe trouvoient actuellement revêtus de ces Charges, le droit d'en continuer les fonctions, lorſque vacation arriveroit de ces Offices, ces Charges demeuroient ſupprimées, & après l'extinction totale, deux Conſeillers devoient être nommés pour préſider dans chacune des Chambres, comme avant 1704.

La Chambre des Requêtes du Palais, rétablie en Juillet 1775, a deux Préſidens & quatorze Conſeillers : il y a appel de leurs Jugemens au Parlement. Les Charges de Préſidens des deux Chambres qui exiſtoient auparavant, ont été ſupprimées en 1757, par une Déclaration du mois de Décembre, enregiſtrée au Parlement au mois de Janvier 1758.

La Chambre des Requêtes de l'Hôtel eſt compoſée de Maîtres des Requêtes. Elle connoît des cauſes des Officiers privilégiés, en ſorte que ces Officiers ont le choix de plaider aux Requêtes du Palais, ou aux Requêtes de l'Hôtel.

Il faut cependant obſerver que les Maîtres des Requêtes, les Officiers des Requêtes de l'Hôtel, & leurs veuves, ne peuvent plaider qu'aux Requêtes de l'Hôtel. Les Maîtres des Requêtes ſervent chacun trois mois aux Requêtes de l'Hôtel, & toutefois ceux qui après leur quartier fini, ſont paſſés à leur ſervice au Conſeil, continuent encore pendant trois mois à ſervir aux Requêtes de l'Hôtel, & ainſi de ſuite dans les quatre quartiers; en telle ſorte qu'il y a toujours deux deſdits quartiers réunis pour le ſervice des Requêtes de l'Hôtel. Chaque quartier a ſon Doyen qui préſide à cette Chambre. Lorſqu'ils jugent à l'ordinaire, il y a appel au Parlement de leurs Sentences; mais ils jugent en dernier reſſort les différends qui ſurviennent pour le titre des Offices, ſur les taxes de dépens qui ſe font au Conſeil, ſur les privilèges des Imprimeurs, *&c.* & pour lors ils prononcent: *les Maîtres des Requêtes Juges Souverains en cette partie*, *&c.*

Anciennement il n'y avoit au Parlement de Paris qu'un Greffier en chef civil; mais par Edit du mois de Mars de l'an 1709, le Roi créa quatre Offices de Greffiers en chef civil, Gardes & Dépoſitaires des archives du Parlement de Paris. Ces quatre Offices ont ſubſiſté juſqu'en 1716, que, par Edit du mois d'Août & du mois de Septembre, ils ont été ſupprimés & éteints. Par un autre Edit du mois de Septembre de la même année, le Roi rétablit l'Office de Protonotaire, Greffier en chef civil au Parlement de Paris, ſur le pied, & ainſi que ladite Charge a été exercée par les anciens Greffiers en chef, & notamment par les Sieurs Dutillet, avant les différens changemens ſurvenus depuis, *&c.* La finance de cet Office qui fut rétabli en faveur de *Nicolas Dongois*, l'un des Greffiers en chef ſupprimés, fut réglée à la ſomme de 234000 livres, & les appointemens à la ſomme de 18000 livres par chacun an. Comme le Sieur Dongois étoit pour lors dans un âge fort avancé, Sa Majeſté ſouhaita qu'il élevât & inſtruisît un Sujet capable de le ſoulager & de le remplacer, & agréa, par le même Edit, *Roger-François Gilbert de Voiſins*, ſon petit-fils, pour être reçu en ladite Charge, en ſurvivance dudit Dongois ſon grand-père. Cette Charge, ainſi qu'il eſt porté par l'Edit, eſt rétablie aux mêmes fonctions, honneur, rang, ſéance & prérogatives, dont les anciens Greffiers en chef ont joui, & nommément aux privilèges de nobleſſe, droit d'Indult & de *Committimus*.

Outre ce Greffier en chef civil, il y a un Greffier en chef

au criminel, un Greffier des préſentations, un des affirmations de voyages, quatre Notaires & Secrétaires de la Cour de Parlement, trois Greffiers plumitifs de la Grand'Chambre, un Greffier-Garde-ſacs, deux Greffiers de la Tournelle & des dépôts du grand criminel, un Greffier-Garde-ſacs au petit criminel, des Greffiers des dépôts civils de la Grand-Chambre & des Enquêtes, quatorze Subſtituts du Procureur-Général, un premier Huiſſier & ving:-cinq Huiſſiers au Parlement, & des Chambres de la Tournelle & des Enquêtes, trois Receveurs des conſignations, trois Commiſſaires aux ſaiſies réelles, un premier Huiſſier, & huit Huiſſiers aux Requêtes du Palais, trois cents Procureurs & un grand nombre d'Avocats, dont les noms ſont inſcrits dans le tableau qui ſe fait tous les ans par le Bâtonnier qui en eſt le Chef. Le premier Huiſſier ne ſert qu'à la Grand'Chambre & à la Tournelle criminelle. Il jouit du droit d'Indult & de *Committimus*, acquiert la nobleſſe, & la tranſmet à ſa poſtérité.

Les habits de cérémonie de MM. du Parlement, ſont, pour les Préſidens à mortier, le manteau d'écarlate, fourré d'hermines, & le mortier de velours noir. Le premier Préſident porte deux galons d'or à ſon mortier, à la différence des autres Préſidens à mortier qui n'en portent qu'un.

Les Conſeillers, Avocats & Procureurs-Généraux ont la robe d'écarlate & le chaperon rouge fourré d'hermines. Les Greffiers en chef portent la robe rouge avec l'épitoge. Le Greffier criminel, & les quatre Secrétaires de la Cour portent la robe rouge, auſſi bien que le premier Huiſſier qui a un bonnet de drap d'or, fourré d'hermines & enrichi de perles. Le premier Préſident & les Préſidens à mortier ſont conduits dans le Palais par les Huiſſiers, la baguette à la main, de laquelle ils frappent pour faire faire place, & lorſqu'ils ſortent, les Huiſſiers marchent devant juſqu'à la Sainte Chapelle.

Toutes les Charges de robe ſont vénales, excepté celle de Chancelier, & celles des premiers Préſidens des Parlemens. Il faut avoir quarante ans pour être premier Préſident du Parlement, & ſi celui que le Roi pourvoit de cette Charge, n'avoit pas encore atteint cet âge-là, il faudroit que Sa Majeſté lui accordât une diſpenſe d'âge.

Comme ce Parlement eſt le plus ancien & le premier du Royaume, les Préſidens à mortier du Parlement de Paris précèdent les premiers Préſidens des autres Parlemens du Royaume, ainſi qu'il a été décidé.

On ne doit pas oublier ici un privilège unique, & un des plus beaux du Parlement de Paris, c'eſt l'*Indult* ou le droit qu'ont MM. du Parlement de ſe nommer eux-mêmes, ou tel autre qu'il leur plaît, aux Collateurs ordinaires des Bénéfices du Royaume, leſquels ſont obligés de leur conférer le premier Bénéfice vacant. Si le Préſident ou Conſeiller du Parlement de Paris qui requiert un Bénéfice, eſt Clerc, il le peut requérir pour lui-même; & s'il eſt Laïque, il peut préſenter un autre pour remplir le Bénéfice en ſa place. (*Traité de l'Indult, imprimé à Paris en 1703*).

Le Chancelier étant le Chef de la Juſtice, & par conſéqnent du Parlement, jouit du droit d'Indult, & les Maîtres des Requêtes l'ont fait étendre juſqu'à eux, quoiqu'à la rigueur ils ne ſoient pas du Corps du Parlement; ils y prennent ſéance à la vérité, & c'eſt là-deſſus qu'ils ont fondé leur droit, mais ils ne peuvent s'y trouver plus de quatre enſemble. C'eſt le Pape Jean XXIII, par ſa Bulle du 13 de Décembre 1412, le Pape Eugène, par celles des années 1431, 1434, 1437; le Pape Paul III, par celles de l'an 1538, & le Pape Clément IX, qui ont accordé, fixé & étendu l'Indult du Parlement de Paris. Autrefois MM. du Parlement s'adreſſoient à tels Collateurs qu'ils trouvoient à propos; mais depuis l'an 1617, le Chancelier s'eſt attiré le pouvoir de nommer le Collateur de la part du Roi.

L'ouverture du Parlement ſe fait le lendemain de la Saint Martin, par une Meſſe ſolemnelle, nommée la Meſſe rouge, de la couleur des habits dont ſont revêtus tous les Membres du Parlement. Cette Meſſe eſt célébrée ordinairement par un Evêque. La Cour continue ſes ſéances juſqu'au 8 de Septembre excluſivement.

Le Parlement fête pluſieurs Saints qui ne ſont point fêtés dans Paris, ni dans le reſte du Diocèſe: l'origine de cet uſage ſe prend des différentes tranſlations de cet auguſte Corps, dans des temps de trouble; il a été à Poitiers, à Montargis, à Vendôme, à Tours, à Châlon-ſur-Marne, à Pontoiſe, &c. & il a adopté les fêtes des Patrons des différens Diocèſes où il a tenu ſes ſéances.

PAROISSES *de Paris. Voy.* CURES. Auprès des principales Egliſes de Paris, il y avoit autrefois une petite chambre, dans laquelle une femme dévote ſe retiroit pour le reſte de ſes jours. On appelloit ces femmes *les Recluſes*; il ne pouvoit y en avoir qu'une dans chaque Egliſe; celle qui vouloit lui ſuccéder, attendoit qu'elle fût morte pour prendre

ſa place. Il n'étoit pas permis aux hommes d'avoir de pareilles cellules ; & les femmes qui s'y étoient une fois renfermées, n'en ſortoient que pour être portées en terre. Cet uſage de dévotion eſt aboli depuis deux cents ans.

PARVIS NOTRE-DAME, (*la Place appellée*) nom dérivé de *Paradiſus*, ſelon Ménage. On appelloit ainſi les endroits deſtinés à la promenade. De *Paradiſus* on a fait *Paraviſus*, & enfin *Parviſus* par contraction. A l'entrée de cette Place étoit une ſtatue de pierre longue & mal faite, qui tenoit un livre d'une main, & de l'autre un bâton entouré d'un ſerpent. Quelques-uns ont prétendu que c'étoit Eſculape, Dieu de la Médecine, dont le ſerpent eſt un des ſymboles. D'autres ont imaginé que comme anciennement les écoles publiques ſe tenoient en cet endroit, cette figure repréſentoit *Mercure* ou le Dieu *Terme*, car les anciens mettoient de ces figures aux carrefours, dans les Places publiques, & auprès de leurs écoles. D'autres ont cru que c'étoit la figure d'*Archambaud*, Maire du Palais ſous le règne de Clovis II, lequel, ſelon Fauchet, *étoit affectionné à l'endroit des Eccléſiaſtiques & Prêtres.* Ils diſent qu'on lui avoit élevé cette ſtatue, parce qu'il avoit fait du bien à l'Egliſe de Notre-Dame, & qu'il avoit donné le fonds ſur lequel l'Hôtel-Dieu a été bâti. Les Hermétiques qui regardent Guillaume de Paris comme un de leurs Patriarches, aſſurent que c'eſt lui qui a fait bâtir le portail de Notre-Dame qui eſt vis-à-vis, & qu'il y a marqué tous les chemins qu'il faut ſuivre pour parvenir à ce grand œuvre qu'ils croient voir par-tout, & qu'ils ne trouvent nulle part. M. l'Abbé *le Beuf*, après avoir bien examiné cette ſtatue, a prétendu qu'elle repréſentoit *Jéſus-Chriſt* tenant dans ſa main le livre des Evangiles. Il croit que cette figure antique avoit fait partie des ornemens du portique de l'ancienne Cathédrale, & que lorſque l'on travailla à rebâtir cette Egliſe, la ſtatue fut plantée vis-à-vis l'Hôtel-Dieu, dans l'endroit où on l'a vue juſqu'en 1748.

Derrière cette ſtatue étoit une fontaine qui fut conſtruite en 1639, & ſur laquelle on avoit mis cette inſcription.

Qui ſitis, huc tendas, deſunt, ſi fortè liquores,
Progredere, æternas diva paravit aquas.

Cette fontaine n'exiſte plus, ni la ſtatue derrière laquelle elle étoit. On a ſupprimé l'une & l'autre en 1748, lorſqu'on

a travaillé à donner au parvis une forme plus régulière : on a ôté auſſi pluſieurs marches par leſquelles on deſcendoit dans le parvis ; & pour rendre la pente plus aiſée, on en a donné une preſqu'inſenſible à la rue Neuve-Notre-Dame qui y conduit. On peut juger de combien on a baiſſé cette rue par les maiſons qui ſont dans le voiſinage de l'Hôtel-Dieu ; on entroit de plein pied dans les boutiques, & aujourd'hui il faut monter cinq à ſix marches aſſez roides.

L'Archevêque de Paris avoit autrefois une échelle patibulaire dans le Parvis, & une autre au port Saint-Landry. Ces échelles étoient des marques de haute Juſtice. Entre les événemens arrivés devant l'échelle de ce Parvis, on remarque que les Commiſſaires députés par Clément V pour le procès des Templiers, firent dreſſer près d'elle un échafaud où on lut le Décret du Pape, & la dépoſition tant du Grand-Maître & du Viſiteur de France, que celle du Maître d'Aquitaine, & de celui de Normandie, laquelle portoit, qu'en préſence de Philippe-le-Bel & de Clément V, ils avoient reconnu la corruption de leur Ordre. On vit paroître alors le Grand-Maître & le Maître ou Commandeur d'Aquitaine, fils puîné de Robert II, Dauphin d'Auvergne & de Mahaut d'Auvergne, qui déclarèrent devant tout le monde, qu'il n'y avoit rien de vrai dans tout ce qu'ils avoient dit contre leur Ordre, qu'il étoit Saint, & que s'il en avoit mal parlé, ce n'avoit été qu'à la perſuaſion du Roi & du Pape ; qu'ils ſe rétractoient & vouloient mourir pour cette vérité. Les Commiſſaires ſurpris de cette rétractation, firent livrer en même temps ces deux Templiers au Prévôt de Paris, leſquels, bientôt après, par ordre de Philippe-le-Bel, furent brûlés vifs derrière le jardin du Palais, dans une petite iſle, qui, maintenant, fait partie de la Place Dauphine. Ces malheureux ſouffrirent la mort avec une conſtance ſi admirable, qu'on les crut innocens, & que le Peuple ramaſſa leurs cendres comme celles des Martyrs. *Voy. p. 614.*

PASSAGES. (*les différens*) *Voy. après les rues de Paris, tom. 4.*

PASSEMENTIERS. Ce ſont ceux qui font toutes ſortes de paſſemens, de dentelles d'or, d'argent, pleines, à jour, à l'oreiller, aux fuſeaux, aux épingles & à la main, & les boutons, olives, brandebourgs d'or, d'argent, de ſoie, *&c.* Les Paſſementiers ſont réunis avec les Brodeurs & les

Boutonniers. La Maîtriſe coûte 400 livres. *Voy.* BOUTONNIERS.

PASSION, (*les Filles de la*) appellées auſſi les *Pauvres Dames.* Elles ſont de l'Ordre de Sainte Clair ; mais aſſujetties à une obſervance plus rigoureuſe. Cet Ordre de Capucines étoit inconnu en France, il y a deux cents ans, & il n'y en a même aujourd'hui que trois Couvens, celui de Paris, & ceux de Tours & de Marſeille. *Voy.* CAPUCINES.

PATENOTRIERS. Ce ſont ceux qui font & vendent toutes ſortes de chapelets & colliers de perles. Cette Communauté a des Lettres-patentes qui leur ont été accordées en 1569, ſous Charles IX, & a été réunie en 1718 à celle des Plumaſſiers. *Voy.* PLUMASSIERS.

PATISSIERS. Ce ſont ceux qui font & vendent toutes ſortes de pâtiſſeries, oublies, gauffres, pain-à-chanter, plaiſir des Dames, *&c.* comme eſt porté en l'Arrêt du 16 Juillet 1749, qui les qualifient de Maîtres Pâtiſſiers, Oubliers, Faiſeurs de pain-à-chanter, *&c.* Cette Communauté eſt une des plus anciennes de celles qui ſoient établies en cette Capitale. Elle exiſtoit ſous Philippe I en 1060. Ses Statuts ſont de 1566, ſous Charles IX, qui ont été augmentés par pluſieurs de nos Rois, juſqu'à Louis XV en 1741. Suivant l'Arrêt du 6 Avril 1751, les Maîtres Pâtiſſiers ne ſont aſſujettis à aucuns droits de viſite pour les poids & balances dont ils ſe ſervent. L'apprentiſſage eſt de cinq ans, & une abſence de trois mois, contre la volonté du Maître, caſſe le brevet, quelque temps que l'Apprentif ait fait. Le brevet coûte 25 livres, & la Maîtriſe 600 livres. Cette Communauté a été réunie en 1776 aux Traiteurs & Rôtiſſeurs. Patron, Saint Michel.

PATRIARCHE. (*Iſle du*) Une des deux Iſles ſur leſquelles on a conſtruit la Place Dauphine, & que l'on trouve indiquée ſous le nom d'Iſle *à la Gourdaine* & *à la Gourdine.*

PATRIARCHES, (*Cour ou Marché des*) rue Mouffetard, vis-à-vis la rue de l'Arbalètre, quartier de la Place Maubert. Ce lieu étoit autrefois l'Hôtel de *Simon de Cramault*, Cardinal, Archevêque de Rheims, & Patriarche d'Alexandrie. Il avoit appartenu précédemment à *Bertrand de Chanac*, Cardinal & Patriarche de Jéruſalem, qui en fit préſent au Col-

lège de *Chanac* ou de *S. Michel*, qui le vendit par la ſuite. On y tenoit le prêche des Calviniſtes en 1561. Un jour de S. Etienne, que le ſon des cloches de S. Médard interrompoit le Miniſtre, les Auditeurs furieux ſortirent & vinrent en foule, les armes à la main, dans l'Egliſe où l'on chantoit pour lors les Vêpres, tuèrent pluſieurs Paroiſſiens, brisèrent les ſaintes Images, profanèrent & rompirent les Autels, mirent la Sacriſtie au pillage, commirent une infinité de déſordres, & foulèrent, dit-on, les Hoſties aux pieds. On arrêta quelques-uns des plus coupables, qui furent mis à mort devant cette Egliſe, & leurs biens furent confiſqués pour y faire les réparations que leur fureur avoit occaſionnées. Le *Connétable de Montmorency* fit abattre l'année ſuivante une partie de cet Hôtel des Patriarches. Il y a dans cette cour un paſſage qui conduit dans la rue d'Orléans.

PAUL. (*Saint*) Egliſe Paroiſſiale qui a donné le nom à ce Quartier. Elle n'étoit, dans ſon origine, qu'une Chapelle, ſous le titre *de S. Paul*, que S. *Eloy* fit bâtir hors de la Ville dans un cimetière deſtiné aux Religieuſes du Monaſtère de Sainte Aure, qu'il avoit fondé dans la maiſon que le Roi lui avoit donnée à Paris. C'eſt par rapport à ſa ſituation, qu'on la nommoit la *Chapelle de S. Paul-des-Champs*, avant qu'elle fût enfermée dans la Ville, dont elle eſt devenue une des principales Paroiſſes. Ce ne fut cependant qu'après l'an 1107, qu'elle fut érigée en Egliſe Paroiſſiale; mais étant, dans la ſuite, devenue la Paroiſſe de nos Rois, pendant qu'ils faiſoient leur ſéjour à l'Hôtel de Saint-Paul & au Palais des Tournelles, elle s'accrût conſidérablement en très-peu de temps.

Le bâtiment de l'Egliſe qu'on voit aujourd'hui, fut élevé ſous le règne de Charles V. Il eſt d'une maçonnerie maſſive & lourde. Les voûtes en ſont baſſes, & les jours mal entendus, ce qui la rend ſombre & triſte. La dédicace en fut faite en 1431 par *Jacques du Chatelier*, Evêque de Paris. Le portail de cette Egliſe eſt dans la rue Saint-Paul. Le Grand-Autel eſt décoré d'une menuiſerie dorée, & du deſſin de *Jules-Hardouin Manſard*. Le tableau repréſente l'Inſtitution du Sacrement de l'Euchariſtie, & a été peint par *Corneille le jeune*. Le Chœur eſt paré ordinairement d'une belle tenture de tapiſſerie, qui repréſente l'hiſtoire de S. Paul. C'eſt un préſent d'*Anne Phélyppeaux de Villeſavin*, veuve de *Léon Bouthillier*, Comte de Chavigny.

L'Arche que l'on porte avec beaucoup de pompe le jour

de la Fête-Dieu, eſt une pièce ſingulière. Le charnier eſt un des plus beaux & des plus grands de Paris. Les vitres en ont été peintes à l'envi, par les meilleurs Peintres ſur verre qu'il y eût alors. La Chapelle de la Communion eſt grande & d'une aſſez belle ordonnance. Les peintures des quatre vitreaux qui ſont du côté du charnier, ſont les meilleures de l'Egliſe, & ſont de *Deſangives*, qui étoit le plus habile Peintre ſur verre que nous ayons eu.

Dans la Chapelle qui eſt ſous l'invocation de S. Louis, on voit l'épitaphe de *Nicolas Gilles*, Auteur des Annales & Chroniques de France.

Ci git

Noble homme & ſage M. Nicolas Gilles, *en ſon vivant, Notaire & Secrétaire du Roi notre Sire, & Contrôleur de ſon tréſor, lequel* Gilles *fit de ſes deniers faire & édifier cette Chapelle de S. Louis, & trépaſſa le dixième jour de Juillet* MDIII.

Jacques Bourdin, Sieur de Villette, Secrétaire des Finances ſous les Rois Charles VIII, & Louis XII, & mort le 6 Août 1324, eſt enterré dans cette Egliſe.

François Rabelais, Docteur en Médecine, Chanoine de S. Maur-des-Foſſés, & Curé de Meudon, mort le 9 d'Avril 1553, a été inhumé dans le cimetière de cette Paroiſſe. On a de lui quelques ouvrages, parmi leſquels le *Pentagruel* & le *Gargantua* peuvent être regardés comme des chef-d'œuvres d'érudition, d'extravagance & d'impiété. On en a fait une édition, de laquelle on a retranché ce qui pouvoit choquer la religion & les mœurs. On a mis à la tête une vie de l'Auteur, très-détaillée.

Robert Ceneaux, *Senaux* & *Senault*, qu'il latiniſe lui-même par celui de *Cenalis*, étoit Evêque d'Avranches, & auparavant l'avoit été de Riez & de Vence. Il étoit Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, & a fait pluſieurs ouvrages, qui, aujourd'hui, ne ſont guère plus connus que lui. Il mourut à Paris en 1560, & fut inhumé dans le Chœur de cette Egliſe, où il avoit un tombeau de marbre noir, ſur lequel étoit une ſtatue de cuivre qui le repréſente en Evêque.

Auprès du Maître-Autel, furent inhumés trois Favoris du Roi Henri III. *Louis de Maugiron*, *Jacques de Lévis*, Comte de Quélus, & *Paul de Stuart de Cauſſade*.

PAUMIERS. Ce ſont ceux qui ont le droit de faire & vendre toutes ſortes de balles, raquettes ou autres inſtrumens ſervant au jeu de paume, & qui ſeuls tiennent des jeux de billard.

Les Statuts de cette Communauté ſont du commencement du dix-ſeptième ſiècle, regiſtrés au Châtelet en 1610, qui les qualifient de Maîtres Paumiers, Raquetiers, Faiſeurs d'eſtœufs, pelottes & balles. L'apprentiſſage eſt de trois ans; le brevet coûte 30 livres; la Maîtriſe 600 livres, avec chef-d'œuvre, qui conſiſte à jouer contre les deux plus jeunes Maîtres, & à leur gagner un certain nombre de parties. Patron Sainte Barbe. Bureau, rue de Seine.

PAUVRES. (*le grand Bureau des*) *Voy. tom. 1, pag. 706.*

PAVÉ. Vers l'an 1185, Philippe-Auguſte qui avoit à cœur l'embelliſſement de Paris, n'épargnoit ni ſoins, ni argent pour en faire l'ornement du Monde, & la première Capitale de l'Univers. Un Financier, très-honnête homme, nommé *Gerard de Poiſſy*, touché de la libéralité & des dépenſes du Monarque, voulut contribuer pour ſa part aux frais de l'embelliſſement. Il donna donc 11000 marcs d'argent pour paver toutes les rues de la Ville. On ſait que dans ce temps-là, cette ſomme étoit exceſſive. Voici ce que dit *Mézeray* touchant cette action rare & glorieuſe de *Gerard de Poiſſy*. » Mais, quoi qu'il en ſoit, on peut dire que ce bel exemple » ſera toujours unique, & qu'on ne verra jamais de Finan- » cier qui le veuille imiter; quelque choſe que l'on faſſe, ces » gens-là iront plutôt à la mort, que de venir à reſtitution: » ainſi il ſera toujours plus ſûr & plus aiſé de les empêcher » de prendre, que de les obliger de rendre.

PAVEURS. Ce ſont ceux qui emploient le pavé pour en couvrir les grands chemins, les rues, les Places publiques, *&c.* Cette Communauté a reçu ſes premiers Statuts ſous le règne de Louis XII, en 1501, par *Jacques d'Eſtouteville*, Garde de la Prévôté de Paris, qui ont été confirmés par Henri III, Henri IV & Louis XIV, par Edits, Déclarations & Arrêts du Conſeil, *&c.* *

---

* *Joſeph Outrequin* étoit Entrepreneur des pavés de la Ville de Paris, & des autres embelliſſemens de cette Capitale. C'eſt à lui que nous devons la plantation d'un nouveau cours ou boulevard à quatre rangs d'arbres, d'une ſi prodigieuſe étendue. Il avoit formé beaucoup d'autres projets pour l'ornement & la commodité de cette Ville.

Le premier étoit de faire voûter tous les ſouterreins par où paſſent les canaux de plomb qui diſtribuent les eaux dans Paris, pour remédier

Les Jurés de cette Communauté font la viſite dans la Ville & banlieue de Paris, de tous les ouvrages de pavé, & réforment les abus qui peuvent ſe commettre dans cette profeſſion.

Les Compagnons étrangers ne peuvent travailler librement chez les Maîtres, que pendant un mois, après quoi ils ſont tenus de payer le droit de compagnonage, s'ils veulent continuer le travail. Les Compagnons employés dans une entrepriſe, ne peuvent la quitter qu'elle ne ſoit finie. L'apprentiſſage eſt de trois ans; le brevet coûte 24 livres. La Maîtriſe, 500 livres. Cette Communauté a été réunie en 1776 à celle des Couvreurs, des Plombiers & Carreleurs. Patron, S. Roch; Bureau, rue de la Pelleterie.

PAYEN, (*le clos*) ainſi nommé du Sieur *Payen* à qui il appartenoit. Il eſt ſur le chemin du boulevard neuf, en ſortant par la barrière de S. Michel, Quartier de la Place Maubert. La commodité de la petite rivière de Bièvre ou des Gobelins, qui borde cet enclos, fait qu'on y blanchit une quantité conſidérable de toiles.

à l'incommodité à laquelle ſont expoſés les gens de pied & les voitures, par rapport au dépavement des rues & à l'enlèvement ſouvent de plus d'une toiſe de terrein en profondeur, qui, étant renverſé ſur la voie publique avec les pavés, ferment quelquefois entièrement le paſſage. Il promettoit de parfaire cet ouvrage en dix années, moyennant qu'on lui paieroit une ſomme de 100000 livres par année.

Le ſecond projet étoit de faire abattre toutes les maiſons conſtruites ſur les ponts; il avoit pris les arrangemens pour rembourſer les Propriétaires ſans aucun nouvel impôt à charge au Public: mais la mort a rendu tous ces projets inutiles; s'il eût vécu deux années de plus, nous ne ſerions plus choqués par l'aſpect indécent des maiſons ſur les ponts. Un Citoyen, tel que le ſieur *Outrequin*, étoit précieux à l'Etat.

Fin du troiſième Volume.

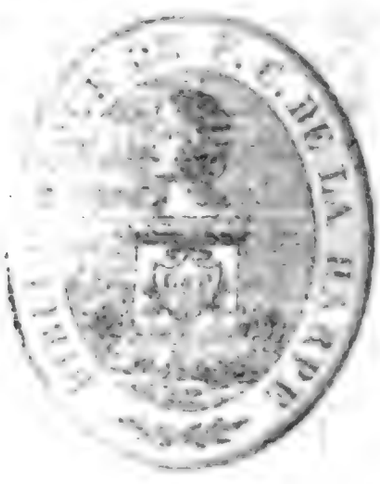

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google